

# REVUE CATHOLIQUE

DE BORDEAUX





REVUE  
CATHOLIQUE  
DE BORDEAUX

*PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS*

---

ANNÉE 1883

---

BORDEAUX

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE SAINT-PAUL

30, Place Pey-Berland, 30

ŒUVRE DIOCÉSAINÉ DES BONS LIVRES

11, Rue Canilhac, 11

1883

Bx  
1532  
B73  
R45  
1883

# REVUE CATHOLIQUE

DE BORDEAUX

---

---

## NOVISSIMA

---

La grande famille diocésaine est plongée dans un nouveau deuil, plus général sinon plus profond. Après avoir vu disparaître l'illustre Pontife qui était sa plus chère espérance, elle vient de perdre le Pasteur, le Père qui était son orgueil et son amour. Toutes les paroisses, toutes les administrations, toutes les sociétés, tous les partis, ont ressenti la tristesse et la douleur de ce coup.

C'est que le vénéré défunt était vraiment l'homme de la charité chrétienne, le zèle sacerdotal personnifié, la plus splendide expression de l'activité jusque dans la dernière période d'une très longue vie ; c'est qu'il était, sous la pourpre cardinalice, pour employer une des plus belles paroles des Saints Livres, le *Prince de la Paix*.

Autour de sa dépouille mortelle circulent les foules, venues de tous les quartiers de la ville et de tous les points du diocèse, pour contempler une dernière fois l'infatigable missionnaire qui n'avait cessé de parcourir, plein de vaillance, de verve éloquente et spirituelle, de bonne humeur, de dévouement apostolique, de sollicitude pour les divers besoins des populations bordelaises, les villes et les bourgades de notre vaste département, se donnant à tous, faisant partout le bien, à l'exemple du divin Maître.

Ce beau visage, à la blanche couronne et aux fraîches couleurs, que l'extrême vieillesse n'avait voulu ni rider ni pâlir, voici qu'après avoir subi les fugitives contractions de l'agonie et s'être assombri sous les teintes livides de la mort, il reparait à nos regards, frappé

d'une auguste et plus majestueuse beauté, sur le lit de parade où il semble sommeiller un moment, dans sa chapelle, sous la bénédiction de Dieu. On dirait qu'il va bientôt secouer un assoupissement et se lever pour de nouvelles courses.

Grâce aux précautions infinies et à la science consommée qui ont réalisé l'embaumement; grâce aussi, disons-le, au délicat et filial souvenir qui a permis aux médecins opérateurs de reconstituer cette admirable physionomie, d'après l'image pieusement gravée au fond de leurs cœurs, cette beauté paraît renouvelée et plus ferme que celle des dernières années, sans cesser d'être parfaitement ressemblante et vraie : elle est seulement rajeunie et nous rend les traits d'il y a cinq ou six ans.

A ces hommes aussi dévoués qu'habiles, nous offrons nos remerciements et nos hommages, non-seulement pour l'art prodigieux auquel nous devons de reconnaître dans la mort, d'admirer et de montrer à cet immense concours de peuple, avec une sorte d'orgueil plein de larmes, le visage si beau que l'on ne se lassait pas de contempler dans les fêtes privées ou publiques, mais aussi pour le respect et la tendresse qui ont constamment présidé à la triste et longue préparation de la chère dépouille. A les voir manier, travailler pour la préservation, et puis parer pour la vénération, ces restes du grand archevêque, on aurait dit des fils rendant les derniers devoirs au corps d'un père, ou des fidèles touchant et exposant une relique. Daigne le Dieu des lumières acquitter la dette commune en les comblant, — selon l'expression du saint patriarche que Joseph fit embaumer par les plus habiles opérateurs de l'Égypte, — des bénédictions du Ciel et des bénédictions de la terre !

Nous n'avons aujourd'hui, — après les fatigues de la Noël et au milieu des préparatifs des funérailles, — ni l'intention, ni le temps, ni la liberté d'esprit nécessaires pour apprécier en termes étudiés les talents administratifs, les hautes vertus épiscopales, l'éloquence facile et imaginée, l'esprit large et libéral, le caractère aimable et l'indomptable énergie de l'éminent Pontife que nous pleurons. Il nous est doux, et il nous suffit de trouver dans toutes les feuilles publiques, à quelque opinion qu'elles appartiennent, l'expression émue de notre propre douleur et de notre profonde admiration. Il n'y a qu'une voix dans la presse et dans la population pour exalter cette incomparable mémoire.

Notre désir serait de retracer d'un trait rapide, au courant de la plume, non pour le grand public, mais pour quelques âmes pieuses, les incidents un peu intimes qui ont marqué la fin de cette existence si merveilleusement active, de raconter quelques détails de cette courte maladie, entourée de si tendres soins, sanctifiée par la réception consciente des derniers sacrements, de montrer, par la publication de quelques lettres et télégrammes adressés aux collaborateurs de Son Éminence, quelle estime affectueuse professaient pour notre cher et illustre défunt les représentants des opinions les plus opposées.

Nous espérons que les très honorés et hauts signataires ne nous en voudront pas de chercher à consoler la douleur du clergé et des fidèles, en insérant, sans commentaire et peut-être sans beaucoup d'ordre, leurs témoignages de sympathique condoléance, dans une Revue qui repousse les passions et l'étroitesse des partis.

**DERNIÈRES COURSES.** — Dans la dernière semaine de novembre, malgré l'intempérie d'une saison exceptionnellement humide et les débordements de la Garonne qui couvrait encore ses bords, M<sup>sr</sup> le Cardinal donnait la confirmation le lundi à Langoiran, le mardi à Gujan, le mercredi à Avensan et le jeudi à Lustrac de Médoc. Dans ces quatre paroisses, comme dans toutes celles qu'il visitait, c'était à qui offrirait le plus triomphal accueil à l'Archevêque. Cavalcades, arcs de verdure, joyeuses fanfares, longues acclamations, étaient partout l'aimable et intrépide vieillard; et vraiment, si le terme n'était pas trop profane, appliqué à un Prince de l'Église, dans une feuille catholique, nous dirions qu'il était l'idole de ces ardentes et généreuses populations. Il les aimait tant lui-même, les connaissait de si vieille date, et jouissait si bonnement de leur enthousiaste amour!

De retour dans son palais, il se faisait lire les récits, parfois bien naïfs, de ces fêtes de village, rédigés sous la dictée du cœur, tantôt par le curé ou le maire, tantôt par quelque notable de l'endroit et parfois par le maître d'école, sans aucunement s'inquiéter de la monotonie d'un compte-rendu qui ne pouvait que répéter les mille et une relations de ces tournées archiepiscopales.

Voici le dernier, croyons-nous, de ces petits récits où les populations aimaient à retrouver, quelques jours après la visite, les traits et les acteurs principaux de la solennité paroissiale. Il émane d'un homme distingué qui, après avoir brillamment occupé la chaire de rhétorique au Petit-Séminaire, et raconté avec beaucoup de charme et d'édification la *Vie de Monseigneur Dupuch*, administre actuellement une toute petite paroisse rurale, et qui se trouve ainsi avoir rédigé, sans prétention aucune, la dernière page de la vie publique du cardinal Donnet :

« Si notre malheureuse époque offre aux âmes chrétiennes de grands sujets de tristesse, Dieu prend soin de les consoler par des spectacles bien propres à ranimer leur espérance. Ne sommes-nous pas témoins chaque jour de quelque éclatante manifestation de la foi, soit dans nos villes, soit dans nos campagnes ? Et, à la vue de telles merveilles, n'est-il pas permis de pousser ce cri que l'auteur d'*Athalie* met dans la bouche du grand-prêtre Joad :

Et quel temps fut jamais plus fertile en miracles ?

» Oui, partout se montre de la manière la plus visible la main du Très-Haut, combattant pour son Église contre les efforts désespérés de l'impiété. Le père du mensonge a ses suppôts à gages ; mais le Dieu de vérité a ses apôtres dévoués qui, sur sa parole et sous son inspiration toute-puissante, opèrent de véritables prodiges. Que dire de ces missions qui sont prêchées sur tous les points de notre belle Gironde au milieu d'une affluence inouïe de fidèles ? Comment ne pas voir une puissance divine soutenant dans ses courses apostoliques de chaque jour, malgré l'intempérie des saisons, ce noble vieillard qui vient d'entrer dans sa quatre-vingt-huitième année, et qui administre depuis bientôt un demi-siècle, avec un zèle infatigable, le vaste diocèse de Bordeaux ?

» On a vu tout cela la semaine dernière dans la paroisse Saint-Pierre du Haut-Langoiran. Le Père Dillies, dont le nom est désormais impérissable dans nos contrées, venait d'y prêcher une mission avec ce succès éclatant qui l'accompagne partout. Notre bien-aimé Cardinal était attendu pour donner le sacrement de Confirmation.

» La vieille église, rajeunie par des constructions de date assez récente, mais surtout par des décorations d'un goût exquis, n'avait jamais été aussi resplendissante. Pendant toute la mission, elle avait eu peine à contenir la foule, avide d'entendre la parole de Dieu. La veille de la clôture, elle voyait deux cents hommes se presser autour de la Table sainte et s'y nourrir du pain des forts ; et, au jour de la Confirmation, elle aurait eu besoin de dilater son enceinte pour abriter sous ses voûtes tous les pieux fidèles, désireux d'assister à la cérémonie.

» Au premier rang, se tenaient le conseil de Fabrique et le conseil municipal de la section du Haut-Langoiran, ayant à sa tête le maire de la commune, l'honorable M. Gaubert, qui s'était fait l'honneur d'aller au devant de Son Éminence et de lui prêter l'appui de son bras pour soutenir ses pas chancelants.

\* Le soir, avant de quitter la paroisse, Monseigneur a donné la bénédiction du Très Saint Sacrement, puis il est parti au milieu des cris enthousiastes et mille fois répétés de : *Vive le Cardinal!*

\* Son Éminence, toujours prodigue de ses faveurs, s'est arrêtée au Bas-Langoiran pour visiter l'église de Saint-Léonce, où Elle a donné la bénédiction. Quelques instants après, Elle visitait encore la jeune et charmante église du Tourne, et enfin Elle prenait la route de Bordeaux, après une journée bien remplie, laissant dans tous les cœurs les souvenirs les plus doux et les plus consolants.

« E. PIONEAU. »

**DERNIÈRES CÉRÉMONIES.** — Quelques jours après, on le voyait à Notre-Dame de Bordeaux présider la fête patronale et officier pontificalement.

Le mardi, 12 décembre, il était au pensionnat de Notre-Dame de Lorette, qu'il affectionnait beaucoup. Pendant le repas, il émerveillait les nombreux convives qui l'entouraient, par ses aimables saillies, sa mémoire étonnante et son air de jeunesse. C'est là que, par une rapide et gracieuse association d'idées, comme on venait de prononcer le nom de M<sup>sr</sup> de Pontac, évêque de Bazas, il reprochait à M. Donis, curé de Saint-Louis et ancien curé de Bazas, de n'avoir pas accordé, dans ses vers, à ce grand évêque du temps jadis, un souvenir qui lui aurait assuré sa part de poétique immortalité.

Le lendemain, mercredi, il clôturait une mission à Podensac : ce devait être sa dernière course pastorale. Au retour de Podensac, il se sentit fatigué et voulut néanmoins présider, le jeudi, dans les salons de l'archevêché, une réunion de la Société d'encouragement au bien. Le vendredi, il assembla encore autour de lui, comme d'habitude ce jour-là, les membres de son conseil pour s'occuper des affaires administratives : toujours énergique, il luttait contre une fatigue qu'il ne pouvait plus ni vaincre ni dissimuler, et qui impressionna péniblement tous ses conseillers.

A force d'instances, on parvint à le faire renoncer à la visite promise pour le samedi aux Dames de l'ouvroir en faveur des églises pauvres, et à l'office pontifical du dimanche, à Sainte-Eulalie.

Les forces allaient diminuant de plus en plus, et le lundi, 18, son médecin, M. Le Barillier, inquiet de cet affaissement général et prolongé, demanda le concours de MM. les docteurs Denucé et Levieux. A eux trois, ils constatèrent, après un examen minutieux, qu'il n'y avait aucun désordre organique, aucune lésion interne, mais ils ne dissimulèrent pas que la grande faiblesse du malade, jointe à son âge avancé, le constituait dans un état grave qui pouvait amener à bref délai une issue fatale.

Sans perdre de temps, MM. les Vicaires Généraux informèrent le diocèse, par la lettre suivante, du malheur qui nous menaçait tous :

« Bordeaux, le 19 décembre 1882.

» MONSIEUR LE CURÉ,

» La santé de notre vénéré Cardinal donne, depuis hier, de sérieuses inquiétudes. Cette robuste et féconde vieillesse, qui était notre gloire et notre consolation, a faibli tout à coup sous le poids des fatigues accumulées jusqu'au dernier moment. Vous n'ignorez pas que, la semaine dernière encore, malgré les instances de l'affection et les conseils de la prudence, Son Éminence poursuivait le cours de ses visites pastorales.

» Les hommes de l'art n'ont pas perdu toute espérance, mais ils ne nous ont pas caché que l'âge de l'auguste vieillard et les symptômes qui viennent de se produire constituent un danger véritable.

» Nous ne pouvons garder pour nous les inquiétudes dont nos cœurs sont remplis. C'est du Père bien-aimé de la famille diocésaine, de celui qui, depuis tantôt cinquante ans, n'a vécu que pour nos âmes, qu'il s'agit ; tous les enfants ont le droit de connaître le péril qui les menace, et éprouveront le besoin de le conjurer par leurs prières.

» Vous voudrez bien, Monsieur le Curé, convier vos paroissiens à s'unir à vous, chaque jour, pendant le Saint Sacrifice. Dès la réception de cette circulaire, à la Sainte Messe, tous les prêtres diront, après les oraisons du jour, les collectes, secrètes et post-communion *pro infirmo (in fine Missæ pro infirmis)*. Le soir, le salut du Saint Sacrement sera donné dans toutes les églises et chapelles. Il sera précédé du chant des litanies de la sainte Vierge avec l'oraison correspondante et de l'invocation trois fois répétée : *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis*.

» Nous autorisons Messieurs les Aumôniers des communautés religieuses à exposer le Saint Sacrement pendant trois jours, dans leurs chapelles, et demandons aux religieuses de tous les ordres de multi-



plier leurs communions et leurs prières en faveur du Prince de l'Église qui les entoura toujours de sa plus tendre sollicitude.

» Veuillez agréer, Monsieur le Curé, l'assurance de nos sentiments dévoués et affectueux.

» GERVAIS, *Vicaire Général.*  
 BUCHE, *Vicaire Général.*  
 COMPANS, *Vicaire Général.* »

**DERNIÈRE COMMUNION.** — Informé de la gravité croissante de la situation, M. l'abbé Gervais engagea aussitôt Monseigneur à ne pas se priver plus longtemps de la sainte communion.

« — Je voulais vous en parler, » lui répond le vieillard ; et aussitôt il commence sa confession. Le lendemain matin, M. Gervais disait la sainte messe dans la chambre du malade.

Au moment de la communion, il s'approche du Pontife et lui adresse une pathétique exhortation ; le malade l'interrompt et dit : « Déjà !... Laissez-moi encore un peu de temps pour me préparer. » Et comme le célébrant revient quelques minutes après, avec la sainte hostie, l'auguste vieillard demande de nouveau quelques minutes pour se recueillir ; aussitôt, d'une voix haute et distincte, mais que rendent tremblante la faiblesse de son état, l'émotion de son cœur et la piété de son âme, il récite les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition. Ces prières si simples et si douces, sur les lèvres de ce vieillard, empruntaient et rendaient à la solennité du moment une sublimité que nulle parole ne saurait exprimer. L'Archevêque reçut avec une grande piété le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, puis il fit une courte action de grâces, et, retombant dans la somnolence, il parut goûter un calme repos sur le cœur du divin Maître.

Le reste de la journée s'écoula sans aggravation ; toutefois la faiblesse persistait.

Le lendemain mercredi, un mieux léger se produisit et le malade put se lever quelques heures ; ce mieux fit briller une petite lueur d'espoir qui, bientôt connue dans la ville, y provoqua une véritable allégresse dont les journaux se firent dès le soir les propagateurs et les interprètes. Personne ne pouvait s'habituer à la pensée d'une catastrophe.

**DERNIÈRES CRISES.** — Le jeudi matin, le mieux persistait ; le malade put se lever et faire quelques pas, soutenu par son secrétaire et par

son valet de chambre. Soudain, vers trois heures de l'après-midi, un violent accès de fièvre pernicieuse se déclara et vint jeter l'alarme dans le palais archiépiscopal. Le mal fit des progrès si rapides que le soir, vers neuf heures, effrayé de l'état d'affaissement du malade, on se décida à convoquer les Vicaires Généraux, le doyen du Chapitre, les deux secrétaires, l'archiprêtre accompagné des vicaires de la cathédrale, et M. Belleville, ami intime de Son Éminence.

Comment exprimer l'émotion poignante qui nous serrait le cœur en entendant les gémissements et les plaintes que poussait presque sans intervalle notre pauvre vieil Archevêque, cloué sans mouvement et comme paralysé sur son lit de douleur ? De temps en temps s'élevait la voix sympathique d'une Sœur de l'Espérance qui le priait de boire quelques gorgées d'un liquide fortifiant, et celle de M. le docteur Le Barillier qui, ni le jour ni la nuit, n'a quitté le chevet de son bien-aimé malade et l'a soigné avec un amour dont il serait difficile de dépeindre l'attention, la douceur, les délicatesses et la persévérance.

**EXTRÊME-ONCTION ET LITANIES DES AGONISANTS.** — Vers onze heures, M. Gervais, revêtu du rochet et de l'étole, s'est approché du Cardinal, qui certainement entendait et comprenait, mais ne pouvait plus répondre que par des signes, et, mettant le sceau à l'admirable dévouement dont il a enveloppé, soutenu, consolé, éclairé la vieillesse du Pontife qui était pour lui plus qu'un père, il a eu le méritoire et sacerdotal courage d'avertir le malade de sa fin prochaine ; il l'a supplié respectueusement de se jeter aux pieds de la justice divine pour lui demander pardon de ses péchés, ou plutôt de se jeter plein de confiance dans les bras de son infinie miséricorde : « Vous êtes entouré, Monseigneur, » a-t-il ajouté, « de quelques-uns de vos plus intimes coopérateurs, qui vont joindre leurs prières aux miennes, afin d'obtenir, du Dieu que vous avez si généreusement servi et si noblement représenté, un adoucissement à vos souffrances, si tel est son bon plaisir, et la récompense promise à ceux qui ont soutenu les bons combats. »

Que M. le premier Vicaire Général soit béni, au nom du diocèse et de toutes les âmes croyantes, d'avoir ménagé au Prélat qui nous devait l'exemple, à notre bien cher Père, avec la suprême purification des fautes et des erreurs de la vie, le mérite du dernier sacrifice connu et

consenti ! Et puisse le Seigneur nous accorder à nous-même, à l'heure décisive, le ministère sauveur, non pas d'un homme à la foi tremblante et au cœur pusillanime, mais d'un prêtre vaillant et fort, foncièrement dévoué, vraiment ami, au sens où l'Écriture appelle l'amitié *un remède de vie et d'immortalité*, qui nous procure l'inappréciable, l'éternel avantage d'accepter et de bénir, dans la mort, la sainte et toujours adorable volonté de Dieu !

Assisté de deux vicaires de la cathédrale, qui projetaient tour à tour, sur les formules sacramentelles et sur les membres du malade, les tremblantes lumières de deux cierges, M. Gervais a fait successivement les sept onctions, et lu d'une voix ferme et virile les émouvantes prières qui expliquent en les complétant les cérémonies de ce sacrement consolateur ; puis il a rappelé la bénédiction papale transmise par le Cardinal Jacobini et averti le malade qu'il allait lui donner l'absolution à *l'article de la mort*. Après lui avoir conféré ce pardon précieux, il nous a priés de réciter tous ensemble les litanies des agonisants : il lisait les versets et nous répondions d'une seule voix.

**DERNIÈRE BÉNÉDICTION DEMANDÉE.** — Les dernières oraisons dites, — il était minuit moins vingt minutes, — M. Buche a demandé à Son Eminence, pour ses prêtres présents et absents, une bénédiction suprême que Dieu entendrait et leur appliquerait.

Cependant le malade gémissait toujours, mais sans efforts, d'une voix assez haute et très douce, non brisée ni embarrassée ; les organes respiratoires et la poitrine étaient absolument intacts. Des pièces voisines ou du corridor qui longe la chambre, on aurait pris ces gémissements pour les invocations que, dans ces dernières années, le vieil archevêque prononçait, à la fin de ses discours, sur un ton plus élevé, et dont on ne parvenait pas, d'un peu loin, à saisir le sens. La nuit s'acheva sans aggravation ni soulagement : aux premières clartés du jour, la fièvre avait un peu cédé, mais pour revenir, quelques heures après, plus intense et plus terrible.

Ce nouvel accès annonçait aux hommes de l'art un dénouement fatal.

**AGONIE ET MORT.** — Jusqu'à ce moment, l'état du vieillard, s'affaiblissant par degrés insensibles, était comparable à la lampe qui s'éteint,

faute d'huile, et paraît repousser mollement, de ses lueurs intermittentes, les ténèbres épaissies; mais à dix heures du soir, vendredi, commença, avec la véritable agonie, une lutte terrible, pleine d'angoisses et de soubresauts, crispant les traits, enflant la face, secouant la poitrine, serrant la gorge, provoquant des cris de détresse, des plaintes entrecoupées, et bientôt un râle, qui retentissaient affreusement dans les cœurs. Il semblait que la vie ne consentait pas à quitter ce corps admirablement constitué, ce corps d'athlète que la mort lui disputait avec violence et avait mission de lui ravir.

Témoins désolés de ce combat sans espérance terrestre, prêtres, médecin, sœur, domestiques tombaient à genoux et récitaient de nouveau les prières de l'agonie. On se rappelait le texte sacré, qui doit avoir en nous tous comme en Notre-Seigneur Jésus-Christ sa rigoureuse application : « Il a fallu que le Christ souffrit et que, par la souffrance, il entrât dans la gloire. »

S'élançer et peiner pendant quelques heures, pour saisir enfin la couronne promise et suspendue, *la couronne de vie, la couronne inébranlable*, serait-ce donc trop ? et Dieu n'est-il pas infiniment bon de céder une éternité de bonheur au prix de quelques moments d'angoisse ?

Après cinq heures de ce combat et de ces affres, à deux heures quarante-cinq minutes du matin, le samedi, 23 décembre, l'auguste et vénéré Cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, rendait à Dieu, sans secousse et sans déchirement, son âme d'apôtre, riche de mérites, parée de vertus, escortée de nos suffrages.

Du haut du Ciel où nous avons la douce confiance que vous réglez dans la jeunesse renouvelée des élus, ô Père bien-aimé ! protégez vos enfants ! ô bon Pasteur ! guidez votre troupeau ! éclairez-nous ! sauvez-nous !

Dès le dernier soupir, le visage, contracté par l'agonie, reprend une calme et sereine expression, pendant que les assistants récitent les prières pour l'âme qui a déjà paru devant Dieu et que M. l'abbé Gervais, le plus intime ami, le fils préféré, le Benjamin du Patriarche expiré, l'inonde de ses larmes et lui ferme les yeux.

L'Archevêque mort, l'administration diocésaine passait au vénérable Chapitre, qui fut informé du décès, au point du jour, par le procès-verbal officiel dont voici la copie rigoureusement conforme :

« Le samedi 23 décembre 1882, à trois heures moins un quart du matin, a rendu son âme à Dieu l'Éminentissime et Révérendissime Seigneur Ferdinand-François-Auguste Cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, Primat d'Aquitaine, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, un mois et six jours ; ledit Seigneur, malade seulement depuis quelques jours, a reçu, en toute connaissance, le saint viatique, l'extrême-onction et l'indulgence plénière *in articulo mortis*. Sa Sainteté le Pape Léon XIII lui avait envoyé, avant hier, la bénédiction apostolique.

» Étaient présents : MM. Gervais, Buche et Compans, vicaires généraux du défunt ; M. Petit, chanoine et secrétaire général de l'archevêché ; M. Videau, chanoine honoraire, secrétaire de l'archevêché ; M. l'abbé Callen, chanoine honoraire, professeur d'éloquence sacrée à la Faculté de théologie ; le docteur Le Barillier, médecin du Cardinal défunt ; M. Alexandre Juge, son valet de chambre, et les personnes attachées au service de la maison.

» Ont signé, parmi les personnes sus-nommées, pour être, le présent acte, transmis à MM. les chanoines de la Cathédrale : Gervais, Buche, A. Compans, A. Ch. Petit, H. Videau, Callen. »

Ce même samedi, les saints ordres du sous-diaconat, du diaconat et de la prêtrise devaient être conférés par M<sup>sr</sup> Fonteneau, en vertu d'une délégation de Son Éminence, à de nombreux aspirants qu'une retraite avait immédiatement préparés à cette faveur.

Dès que la maladie du Cardinal avait paru prendre une tournure inquiétante, on avait prévu le cas, à l'archevêché et au Grand Séminaire, où, la délégation donnée à M<sup>sr</sup> l'évêque d'Agen par M<sup>sr</sup> l'archevêque de Bordeaux s'éteignant avec la vie de ce dernier, il faudrait suppléer sans retard à l'expiration de ce pouvoir emprunté ; il eût été trop cruel d'infliger à ces jeunes lévites la désolation d'un ajournement *in extremis*.

Aussi, dès le mardi ou le mercredi, on avait demandé au Grand Vicaire des démissoires pour les ordinands, démissoires qui devaient valoir après la mort du Cardinal.

Il n'est pas démontré, peut-être, que M<sup>sr</sup> Fonteneau eût besoin de la délégation du Chapitre pour procéder à l'ordination, au moins des Bordelais, — car il y avait aussi des Agenais, — mais le Chapitre, mandé dès quatre heures du matin et réuni vers six heures et demie, adoptait l'avis le plus sûr en donnant la délégation que

M. Buche s'est hâté d'apporter au Prélat consécrateur avant l'heure fixée pour l'ordination (1).

Le lendemain dimanche, 24 décembre, après le chant des premières vêpres de la Noël, le Chapitre s'est réuni pour la nomination des trois Vicaires capitulaires. On a voté, en trois scrutins secrets et distincts, d'abord pour le Vicaire capitulaire qui serait le premier en titre, et tous les suffrages, sauf un, se sont réunis sur le nom de M. Gervais ; puis, pour le second Vicaire capitulaire, et tous les suffrages se sont réunis sur le nom de M. Buche ; enfin, pour le troisième, et toutes les voix, sauf une, ont été données à M. Compans.

La précédente administration se trouve ainsi confirmée dans ses anciens pouvoirs et selon le même ordre hiérarchique. Ce vote a été communiqué le lundi, après les offices de la Noël, à M. le préfet de la Gironde qui devait le transmettre au Ministre pour être soumis à l'approbation de l'État. Jusqu'à ce que le choix ait été ratifié par le gouvernement, tous les pouvoirs diocésains dépendent de l'assemblée capitulaire, présidée par le doyen, M. Henneton.

C'est le Chapitre qui a fixé, au samedi, 30 décembre, les funérailles de Son Éminence.

Le testament du Cardinal, ouvert et présenté par le notaire à qui il avait été confié, est, sous une date récente, contenu en quelques lignes écrites tout entières de la main même du testateur. Il institue MM. Gervais et Petit légataires universels.

Des télégrammes et des lettres de condoléance ne cessent d'être apportés à l'archevêché.

Nous choisissons parmi ceux qui sont arrivés le mardi, jour où

(1) Voici les noms de tous ceux qui ont pris part à cette ordination de Noël 1882 :

*Sous-Diacres* : MM. André Dreux, Jean Latournerie, Laurent-Marie Lécher, Jérôme Mano, François Pons, Pierre Blanc, Émile-François Rossel (Agen), François-Léopold Dufort (Agen).

*Diacres* : MM. François-Henri Saint-Jean, Jean Lucos, François-Georges Guiet, Jean Sendrey, Jean Bernard, Jean-Marie Bernard, Jacques Bouchaud, Jean-Eugène Douat, Arnaud Dumas, Jean Farrouilh, Pierre Fauroux, Antoine Naudet, Charles-Maxime Pommier, Jean Travoyat, Pierre-Albert de Villechenoux, Joseph-Marie Métreau, Joseph Ferrier, Guillaume-Augustin Morford, Henri Joseph (Poitiers).

*Prêtres* : MM. Pierre Andron, Jean Armagnac, Pierre Bertruc, Charles Burhau, Jean Cazemajou, Jean-Alexandre Cyprés, Jean Deney, Jean Labuzan, Gabriel Espagnolle, Michel Lagardère, Jean-Victor de Mendivil, Edouard-Martin Saint-Jean, Amand-Lazare Abélard (Angoulême), Noël-Bernard Barrère (Tarbes),

nous traçons à la hâte ces courtes pages, quelques missives ecclésiastiques ayant une signification plus élevée, et, en dehors de ces témoignages de la famille sacerdotale, nous insérons aussi les lettres, non moins honorables pour leurs auteurs que pour notre pauvre Archevêque, qui nous paraissent le mieux traduire, par les sentiments et les signatures, l'impression reçue dans les milieux les plus distants et les partis les plus opposés.

G. PAILHÈS.

---

« Rome, le 20 décembre 1882.

« Le Saint-Père, douloureusement touché à la nouvelle de la grave maladie dont est affligé le Cardinal-Archevêque, lui donne de tout son cœur la bénédiction apostolique.

» LE CARDINAL JACOBINI. »

---

DIRECTION GÉNÉRALE DES CULTES

*Cabinet du Conseiller d'État Directeur Général.*

« MONSIEUR LE VICAIRE GÉNÉRAL,

» Je vous remercie de la triste communication que vous avez bien voulu me faire et je vais m'empresse de faire part au Ministre du malheur qui menace l'Église de France. Cette nouvelle lui sera certainement très sensible; car il était impossible d'avoir approché à un titre quelconque le Cardinal Donnet sans lui vouer une respectueuse et profonde sympathie. Si un mieux venait à se produire, je vous serais très reconnaissant de me le faire savoir par un mot; je serais heureux en effet de pouvoir joindre mes félicitations à celles de tous les amis du vénéré prélat.

» Agréez, Monsieur le Vicaire Général, mes remerciements et l'assurance de ma plus parfaite considération.

« FLOURENS. »

---

« Bourg-Argental, 21 décembre.

» Est-il vrai que le Cardinal est très souffrant? Veuillez m'adresser réponse télégraphique.

» Amitiés.

» BLÉHAUT. »

« Toulouse, 21 décembre 1882.

» CHER MONSEIGNEUR,

» Votre communication m'a profondément impressionné. Je ne puis que prier pour le vénéré malade et je le ferai avec toute l'ardeur que m'inspire une vieille amitié. Je compte sur vous pour me tenir au courant de cette chère santé.

» Tout à vous avec le plus affectueux dévouement.

» † ERNEST, *Cardinal-Archevêque.*

« A Monsieur Gervais, *Vicaire Général.* »

» Paris, 21 décembre 1882.

» Quelles nouvelles de Monseigneur ?

» DRÉOLLE, *député.* »

« Lyon, 21 décembre 1882.

» Donnez-nous des nouvelles du Cardinal que les journaux disent malade.

» HYVRIER, *supérieur des Chartreux de Lyon.* »

« Reims, le 21 décembre 1882.

» CHER MONSIEUR LE VICAIRE GÉNÉRAL,

» Le journal nous donne tout à coup de tristes nouvelles de la santé de notre bon Cardinal. Je voudrais les croire inexactes ou, du moins, exagérées. Mais, cependant, à son âge, toute indisposition peut avoir des suites.

» Veuillez donc, cher Vicaire Général, m'éclairer sur la situation pour que j'unisse plus intimement mes prières aux vôtres.

» Dites au vénéré malade ma sollicitude et mes vœux, et recevez pour vous, cher Monsieur le Vicaire Général, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

« † B. M., *archevêque de Reims.* »

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS.

*Église du Vœu national au Sacré-Cœur (Bureau de l'Architecte).*

« Paris, le 21 décembre 1882.

» CHER MONSIEUR GERVAIS,

» Je viens de lire avec une vive émotion, avec un profond chagrin, que nous sommes menacés de perdre notre bien-aimé Cardinal. La triste nou-



velle est-elle vraie? N'est-elle pas exagérée? Je le désire et je l'espère. Il y a trop longtemps qu'il me traite en fils pour que je me résigne à l'idée de ne plus le revoir. Cela me semble impossible.

» Un seul mot sur votre carte, je vous en prie.

» Tout à vous, de la plus sincère et respectueuse affection.

» P. ABADIE, *architecte.* »

---

« Cambrai, 21 décembre.

» AU BIEN-AIMÉ ET VÉNÉRÉ CARDINAL,

» Toutes mes prières et mes sentiments de respectueuse affection.

« Je le remercie de son paternel souvenir et lui demande sa bénédiction. Lettre suit.

» † DUQUESNAY, *Archevêque de Cambrai.* »

---

« Cambrai, le 21 décembre 1882.

» CHER MONSIEUR GERVAIS, .

» Je viens de recevoir votre télégramme et de vous en expédier un. D'hier soir, seulement, j'ai appris par les journaux la maladie de notre cher et bien-aimé Cardinal. Vous devinez ma tristesse, puisque vous connaissez mon filial attachement pour lui. Je prie et fais prier nos communautés. Je vous l'avoue, je n'ai guère d'espoir : quatre-vingt-sept ans !... Comme il sera pleuré à Bordeaux ! Pour vous, mon cher bien ami, quelle perte ! quel vide ! et j'ajoute quel avenir ! Ce qui me console, c'est de penser à tout ce que ce cher Cardinal a fait pour Dieu et son Diocèse, quel travail incessant ! que d'œuvres ! que d'améliorations ! Oh ! Dieu lui tiendra compte de cette vie si bien remplie. Je voudrais être là pour m'associer à vos soins si pieux et si empressés, pour suggérer à ce bien-aimé Père des sentiments d'amour, de confiance ; car, dans une si longue vie, il n'est que trop facile d'avoir eu des défaillances. Je lui donnerais souvent à baiser l'image de Jésus sur la croix et de notre bonne mère. Mais vous faites tout cela, cher et excellent ami, et mieux que personne. Que Notre-Seigneur vous inspire, dans ce ministère de charitable assistance, près de notre bon Père !

» S'il peut vous entendre, si vous ne craignez pas de le fatiguer... hélas ! s'il est encore là, assurez-le de tout mon amour et de toutes mes prières.

» Encore une dépêche de M. Laprie me disant : « On attend son dernier soupir, hélas !... Je suis navré. »

» Je vous quitte pour prier et penser à notre bon Père et à vous si affligé.

» Votre tout dévoué,

» † ALFRED, *Archevêque de Cambrai.* »

« Bordeaux, le 23 décembre 1887.

» ÉMINENTISSIME ET RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR,

» L'Église de Bordeaux a perdu celui qui, depuis quarante-cinq ans, était son Pasteur et son Père. La ville épiscopale est consternée et désolée, le reste du diocèse ne le sera pas moins.

» C'est à trois heures moins un quart, ce matin, que Son Éminence Révérendissime, notre Archevêque bien-aimé, a rendu son âme à Dieu, après avoir reçu, en toute connaissance, les secours de notre sainte Religion. Sa mort a été simple et grande comme sa vie. La bénédiction du Saint-Père a été, après la réception des sacrements, sa suprême consolation.

» Permettez-moi, éminentissime et Révérendissime Seigneur, de rappeler ici le dévouement du Cardinal Donnet à la Sainte Église et au Saint-Siège; une des grandes joies de sa vie fut de prendre part au conclave d'où est sorti le grand Pontificat qui est la consolation du monde chrétien au milieu de ses épreuves.

» Sa Sainteté daignait, il y a trois jours, envoyer sa bénédiction au Père mourant, les enfants désolés implorent la même grâce et demandent qu'un Évêque, digne de celui qui vient de mourir, leur soit prochainement donné.

» Je baise humblement la pourpre de Votre Éminence et vous prie de me croire,

» Eminentissime et Révérendissime Seigneur,

» Votre serviteur très respectueux et dévoué.

» P. GERVAIS, ancien Vicaire général.

» *A Son Éminence le Cardinal Jacobini, Secrétaire d'État de Sa Sainteté.* »

#### ADMINISTRATION DES POMPES FUNÈBRES

*rue de Belfort, 11.*

« L'an mil huit cent quatre-vingt-deux et le vingt-trois décembre, la Commission administrative des Fabriques paroissiales de Bordeaux s'est réunie dans le local ordinaire de ses séances, à deux heures de l'après-midi, sous la présidence de M. J. Blanchy.

» Le Président a fait part au Conseil du décès de Son Éminence Monseigneur le Cardinal DONNET.

» Sur la proposition du Comité, le Conseil, à l'unanimité, prend la délibération suivante:

» Considérant que son Éminence Monseigneur le Cardinal Donnet a administré pendant près d'un demi-siècle le diocèse de Bordeaux;

» Considérant qu'il a rendu, dans le cours de son long apostolat, d'éminents services à la cause de la foi et qu'il a prodigué à ses enfants spirituels les trésors d'une bienveillance sans bornes, d'une charité inépuisable et d'un dévouement que rien n'était capable de rebuter ou d'arrêter;

» Considérant que les Fabriques de Bordeaux ont été plus souvent encore peut-être, que les autres enfants spirituels de Son Éminence, en mesure d'apprécier ses bienfaits et les résultats de son intervention paternelle et conciliante; qu'elles doivent, en conséquence, donner au Chef vénéré et aimé du Diocèse un dernier témoignage de respect et de filiale affection, et s'associer à la douleur publique et au deuil de tous les diocésains;

» Décide que les obsèques de Son Éminence seront célébrées aux frais des Fabriques de la ville de Bordeaux et donne au Comité administratif les pouvoirs nécessaires à ce sujet.

» Ampliation de la présente délibération sera adressée à MM. les Vicaires généraux capitulaires du diocèse.

• Pour expédition conforme :

» *Le Secrétaire du Conseil,*

» G. MONTIGNY-FAYE. »

« Montpellier, 23 décembre 1882.

« Remercîments pour votre communication; respectueuses sympathies pour le vénéré malade; attendons les nouvelles de son état.

» † CABRIÈRES. »

« Toulouse, 23 décembre 1882.

« Je m'associe à votre grande douleur. Je prie pour le vénéré Cardinal et pour ceux qui le pleurent.

« † LE CARDINAL DESPREZ. »

Paris, 23 décembre 1882 (1, rue des Saints-Pères).

» MONSIEUR LE VICAIRE GÉNÉRAL,

» Je viens d'apprendre la mort *du meilleur* des hommes, *du plus éminent* des prélats, du Cardinal Donnet, qui sera certainement, de tous les archevêques de Bordeaux, le plus regretté!!!

» Vous l'avez connu et apprécié mieux que les autres, et c'est pourquoi vous lui avez voué une si filiale et si profonde affection ! Je n'ai pas à vous parler de ses bontés pour ma chère famille, hélas ! et pour moi, vous les connaissez toutes. Je veux mêler mes larmes aux vôtres, et prier Dieu avec vous dans notre commune douleur !

» Prier Dieu ! c'est-à-dire ouvrir nos cœurs à l'espérance, car le bonheur nous est seulement prêté dans ce monde, et il nous est donné dans le Ciel : et le Ciel a ouvert ses portes au Cardinal Donnet. Il y trouve déjà la récompense promise à sa longue vie toute semée de bonnes œuvres et de bienfaits.

» Je suis de sentiment et de pensées à vos côtés, Monsieur le Vicaire Général, et je vous exprime ma sincère et bien douloureuse sympathie.

» *BARONNE JÉRÔME DAVID.* »

---

« Paris, 23 décembre 1882.

« Je suis profondément affligé de l'irréparable malheur qui nous frappe.

» *CARAYON-LATOUR, Sénateur.* »

---

« Poitiers, le 23 décembre 1882.

» **MES BIEN CHERS AMIS,**

» J'ai reçu la triste dépêche. Vous devez comprendre combien j'en suis affecté. Je pleure et je souffre avec vous.

» Mes humbles prières se confondent dans les vôtres, mes regrets les plus sincères dans vos regrets. Dieu seul sait ce que je dois à celui qu'il vient de rappeler à Lui, et qui a été pour nous un père, un bienfaiteur, et un protecteur dans nos épreuves. Dieu seul aussi peut savoir ce que je voudrais en ce moment lui témoigner de respectueuse et vive reconnaissance, et je ne puis même pas m'agenouiller à côté de vous auprès de ses restes sacrés et lui rendre avec vous les derniers devoirs, comme vous le faites vous-mêmes ! Je ne vous quitte pas, du moins, d'esprit et de cœur, si loin que je sois : soyez-en sûrs, votre deuil est mon deuil.

» Je vous embrasse bien tendrement.

» † *HENRI, Évêque de Poitiers.* »

---

« Paris, le 24 décembre 1882.

» **MONSIEUR LE VICAIRE GÉNÉRAL,**

» Je reçois tout à la fois et votre seconde lettre qui m'exprime la vivacité de vos inquiétudes et l'amertume de vos angoisses, et votre télégramme qui m'annonce l'issue fatale. J'ai communiqué l'un et l'autre à M. le Ministre et à M. Develle, sous-secrétaire d'État. Tous deux prennent la part la plus sincère à votre douleur si profonde et si légitime. Il n'y a du reste qu'une voix pour déplorer l'immensité de la perte que vient de

faire le clergé de France. Ils sont rares les hommes qui ont occupé si longtemps une aussi haute situation sans avoir excité une haine, sans avoir jamais donné prise à la jalousie, ni à la passion qui s'attaque si vite à tout genre de distinction.

» Veuillez agréer, Monsieur le Vicaire Général, l'expression de ma sympathique et profonde condoléance. »

« FLOURENS. »

« Bordeaux, le 24 décembre 1882.

« MESSIEURS,

» Au nom de l'Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, dont feu S. E. Monseigneur le cardinal Donnet fut longtemps membre honoraire, permettez-moi de vous exprimer la grande part que prend la Compagnie au deuil causé par la mort du prélat, dont l'éloge s'échappe unanime de toutes les bouches et dont le souvenir sera précieusement conservé par tous ceux qui ont connu sa bonté, sa piété et son inépuisable charité, unies aux vertus qui font les grands Evêques et les grands Citoyens.

» Je vous prie de recevoir, Messieurs, avec ce témoignage du deuil de l'Académie, l'expression de mes sentiments respectueux.

» *Le président,*

» Charles DURAND, *Architecte.*

« A Messieurs les Vicaires Généraux du Diocèse de Bordeaux. »

« Lyon, le 24 décembre 1882.

» Profondément affligé par la triste nouvelle que nous apporte le télégraphe, je vous prie d'agréer et de faire agréer à MM. les chanoines capitulaires mes compliments de condoléance. Daignez me prévenir, 34, quai de la Charité, à Lyon, du jour des funérailles auxquelles je désire assister comme membre de la famille, sitôt qu'il sera fixé.

» DESGAULTIÈRES. »

« Marseille, 24 décembre 1882.

» En union de sentiments, regrets et prières avec l'Église de Bordeaux pour notre vénéré Cardinal. Hommages de respect et de douloureuse sympathie à MM. les Vicaires Généraux.

» C<sup>o</sup> DE SABRAN ET SA FAMILLE. »

« Albi, 24 décembre 1882.

» J'arriverai. Je suis désolé, fixez le jour.

» † EMILE, *Archevêque.* »

« Aire-sur-l'Adour, 24 décembre 1882.

» L'évêque d'Aire unit ses prières à celles du clergé et des fidèles du Diocèse de Bordeaux pour le regretté Cardinal que l'Épiscopat et l'Église pleurent avec eux.

» † VICTOR, *Évêque.* »

« Ermont (Seine-et-Oise), près Paris, le 24 décembre 1882.

» MONSIEUR LE GRAND VICAIRE,

» J'apprends la douloureuse nouvelle qui plonge dans le deuil tout le diocèse de Bordeaux. Je suis profondément atteint au fond du cœur par la mort du vénérable prélat que j'entourais du plus profond respect. Je savais combien il aimait les populations que j'ai l'honneur de représenter, et je me sentais encore plus dévoué à celui qui n'est plus.

» Je me ferai un devoir de me rendre à Bordeaux, aux obsèques de Son Éminence, en ma qualité de député de la Gironde. Les populations de l'arrondissement de Blaye ne comprendraient pas mon absence.

» Je vous prie d'agréer, Monsieur le Grand Vicaire, la respectueuse assurance de ma considération la plus distinguée.

« ERNEST DRÉOLLE.

« A Monsieur l'abbé Gervais. »

« Saint-Macaire, le 24 décembre 1882.

» MONSIEUR LE VICAIRE GÉNÉRAL,

» La mort de notre vénéré Cardinal est pour notre département un deuil public.

» Permettez-moi de vous exprimer la part personnelle que je prends à ce douloureux événement.

» Son Éminence m'honorait de sa bienveillance particulière. J'éprouvais pour Elle une affection filiale. Je crois devoir vous offrir comme à son plus intime ami le tribut de mes plus vifs regrets.

» Daignez agréer, Monsieur le Vicaire Général, l'hommage de mon respect.

» FERBOS,

» Maire de Saint-Macaire, Vice-Président du  
Conseil Général de la Gironde.

« A Monsieur l'abbé Gervais. »

« Paris, le 24 décembre 1882, rue de Saint-Pétersbourg, 26.

» MONSIEUR LE VICAIRE GÉNÉRAL,

» Une dépêche que je reçois de Bordeaux m'annonce la douloureuse nouvelle que nous redoutions d'apprendre depuis quelques jours.

» Le bon Dieu vient d'appeler à Lui, pour le couronner, Son Éminence le Cardinal Donnet, ce vaillant champion qui combattait les bons combats depuis soixante ans. Jusqu'à la fin, cet infatigable athlète est resté sur la brèche et son zèle si ardent ne s'est éteint qu'avec la vie. Il a combattu les bons combats jusqu'au dernier jour.

» Je regarde comme un devoir de vous dire toute la peine que nous cause cette mort à laquelle nous nous attendions si peu. Cette vieillesse si verte et si forte nous faisait espérer de voir encore ce vénéré vieillard à la tête de ce beau diocèse pour lequel il s'est tant dépensé.

» Votre douleur doit être grande, à vous, le fils de prédilection de ce Prince de l'Église; vous qu'il affectionnait et qui l'entouriez depuis plus de vingt ans d'un dévouement de tous les jours et de tous les instants.

» Son Éminence le Cardinal Donnet a été pour nous, et pour moi en particulier, d'une bonté toute particulière. Nous sentons profondément cette perte que vient de faire le diocèse de Bordeaux et qui nous atteint aussi en ces temps malheureux.

» La reconnaissance nous fait un devoir de regarder ce Prince de l'Église comme un de nos insignes bienfaiteurs et de remplir fidèlement et filialement le devoir que nous impose le souvenir des bontés sans nombre dont nous avons été l'objet; et nous prierons de tout notre cœur pour Celui que nous pleurons avec vous.

» Nous vous demandons de permettre que nous priions aussi pour vous, car votre affliction doit être bien profonde.

» J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Vicaire Général, avec un respectueux dévouement,

» Votre très humble serviteur,

« † FABRE,

» Supérieur des Oblats de Marie.

« A Monsieur l'abbé Gervais, Vicaire Général,  
à l'archevêché de Bordeaux. »

« Toulouse, le 24 décembre 1882,

» CHER MONSEIGNEUR,

» Un télégramme vous a dit la part que je prends à votre douleur. Comptez sur moi pour les funérailles : le mardi ou le mercredi m'aurait mis dans un certain embarras; j'aurais tout bravé. M. Hubert Delisle m'écrit qu'il est probable qu'elles auront lieu samedi. J'attends vos indications.

» Tout à vous de cœur.

» † ERNEST, Cardinal-Archevêque. »

« Rouen, 25 décembre 1882.

« Monseigneur le Cardinal vous remercie du télégramme et de la lettre. Il vous prie de lui donner des nouvelles.

» PÉRIER. »

« Besançon, 25 décembre 1882.

« Très affecté de la mort du vénéré Cardinal ; offre au Chapitre et aux Vicaires capitulaires douloureuses sympathies ; regrets de ne pouvoir assister aux funérailles ; union de prières.

» † ARCHEVÊQUE DE BESANÇON. »

« Aire, 25 décembre 1882.

« Je me ferai un devoir d'assister aux funérailles.

» Prière d'indiquer les ornements dont je devrai me munir. »

« † ÉVÊQUE D'AIRE. »

« 25 décembre 1882 (jour de Noël).

« VÉNÉRÉ VICAIRE GÉNÉRAL ET CHER CONFRÈRE,

« Vous avez sans doute perdu de vue l'humble compagnon du regretté archevêque de Bourges, M<sup>gr</sup> de la Tour d'Auvergne. Moi, je n'ai pas oublié l'exquise bonté que m'a témoignée le Cardinal Donnet dans diverses rencontres à Bordeaux, à Issoudun, à Périgueux, et en dernier lieu à Bourges aux fêtes du Millénaire de sainte Solonge. Aussi ai-je ressenti une vraie douleur en apprenant la mort de Son Éminence. Connaissant les liens étroits et déjà anciens qui vous unissaient à cet illustre Prince de l'Église, j'ai pensé immédiatement à vous, cher Monsieur le Vicaire Général, et je me fais un devoir de vous adresser mes sincères compliments de condoléance. Si mon pauvre archevêque avait survécu à votre illustre Cardinal, il n'eût certainement pas manqué d'aller assister à ses funérailles ; il eût regardé comme une obligation sacrée de payer ce tribut d'affectueuse reconnaissance et de vénération au bon et aimable vieillard qui n'avait pas craint d'affronter les fatigues d'un long voyage pour venir deux fois dans le Berry présider les fêtes en l'honneur de Notre-Dame du Sacré-Cœur et de sainte Solonge. Fidèle gardien des souvenirs de mon bien-aimé Prélat et interprétant ses volontés, je compte me rendre à Bordeaux pour les obsèques. Je vous dirai encore de vive voix, cher et vénéré seigneur, la part que je prends à votre deuil. Je vous serai obligé de me faire connaître le jour des funérailles.

» Veuillez agréer, cher et vénéré Vicaire Général, la nouvelle expression de mes respectueux et très dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

» C. F. DRUON,

» Prélat de la maison du Pape, ancien supérieur de Saint-Louis des Français. »



« **CHER ET VÉNÉRABLE AMI,**

» Laissez-moi vous offrir le triste hommage des sentiments de profonde douleur avec lesquels j'ai reçu la fatale nouvelle que votre excellente lettre ne me faisait que trop pressentir.

» Nous ressentons plus profondément que qui que ce soit l'amertume et la douleur de la perte si cruelle que notre pauvre pays vient de faire. Chacun s'écrie : « Notre père nous a été enlevé ! »

» Hélas ! cette parole, elle s'exhale en un long sanglot de mon cœur. Depuis quarante-six ans, j'avais toujours trouvé, auprès de notre pauvre et cher Cardinal, la protection, l'indulgence, la tendresse d'un père. Il m'avait continué la bienveillance dont il honorait mon pauvre cher père, tous les miens, et il me semblait que sa protection se continuerait sur mes enfants et les couvrirait de sa bénédiction.

» C'est bien un père que j'ai perdu ; et en vous adressant ce cri de ma douleur, vous sentez qu'il est sincère et qu'il s'associe à la vôtre par toutes les fibres de mon âme.

» Notre ami, notre père, n'est plus, mais il prie pour nous ; il veille sur nous. Que la volonté de Dieu soit faite !

» Conservez-moi, cher et vénérable ami, votre bonne et précieuse amitié ; et agréez l'hommage de mon respectueux et douloureux attachement.

» DUC DECAZES.

» Arcachon, 25 décembre 1882.

« *A Monsieur l'abbé Buche, Vicaire Général.* »

« Cambrai, 26 décembre 1882.

» Hélas ! impossible d'assister aux funérailles ; retenu dans ma chambre ; une lettre suit le télégramme.

» † DUQUESNAY. »

« Rouen, 26 décembre 1882.

» Je présiderai les funérailles. J'arriverai avec deux ecclésiastiques, jeudi soir, à cinq heures cinquante-deux, par le rapide.

» † CARDINAL DE BONNECHOSE. »

« Auch, 27 décembre 1882.

» Je laisserai parler mon cœur pendant dix-huit ou vingt minutes.

» † PIERRE. »

« J'arriverai à Bordeaux, vendredi, à six heures du soir, pour assister aux obsèques du vénéré Cardinal.

» † ÉMILE, *Évêque d'Angers.* »

## ITINÉRAIRE DÉFINITIF

Le cortège quittera l'archevêché à neuf heures. Il suivra : la rue Vital-Carles, le cours de l'Intendance, la place de la Comédie, les allées de Tourny, le cours de Tourny, la place Dauphine, la rue Dauphine, le cours d'Albret, la place Magenta, la rue du Palais-de-Justice, la place Rohan.

Voici, dans l'ordre hiérarchique, les Évêques qui ont promis d'assister aux funérailles :

NN. SS. de Bonnechose, Cardinal de Rouen;  
 Desprez, Cardinal de Toulouse;  
 de Langalerie, archevêque d'Auch;  
 Colet, archevêque de Tours;  
 Ramadié, archevêque d'Albi;  
 Bécél, évêque de Vannes;  
 Grimardias, évêque de Cahors;  
 Thomas, évêque de la Rochelle;  
 Freppel, évêque d'Angers;  
 Delanoy, évêque d'Aire;  
 Sebaux, évêque d'Angoulême;  
 Fonteneau, évêque d'Agen;  
 Catteau, évêque de Luçon;  
 Ducellier, évêque de Bayonne;  
 Bellot des Minières, évêque de Poitiers.

## INSCRIPTION DU CERCUEIL

SON ÉMINENCE RÉVÉRENDISSIME FERDINAND-FRANÇOIS-AUGUSTE  
 CARDINAL DONNET,  
 DU TITRE DE SAINTE MARIE *in Via*,  
 ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX  
 né à Pourg-Argental le 16 novembre 1795, décédé le 23 décembre 1882,  
 après avoir gouverné ce diocèse quarante-cinq ans et cinq mois.  
 R. I. P.

---

 LETTRE DU D<sup>r</sup> LE BARILLIER, MÉDECIN DE SON ÉMINENCE
 

---

« Bordeaux, 24 décembre 1882.

» TRÈS HONORÉ MONSIEUR PAILHÈS,

» Vous me faites l'honneur de me demander quelques détails sur la maladie de Son Éminence Monseigneur le Cardinal Donnet, dont j'ai eu l'insigne gloire d'être le médecin depuis quatre ans. Son Éminence daignait avoir pour moi une bonté toute personnelle et m'en a donné les preuves les plus touchantes; aussi j'avais pour Elle la reconnaissance d'un fils pour le père le meilleur et le plus affectueux.

» La mort de Monseigneur de La Bouillerie avait fort éprouvé Son Éminence. Quoique indisposé à cette époque, Monseigneur crut devoir, malgré les conseils de tous ceux qui l'entouraient, continuer avec la même activité ses visites épiscopales. Dans ces derniers temps même, il redoublait d'ardeur, et, malgré l'intempérie de la saison, il entreprenait une tournée pastorale qui dura quatre jours, et à la suite de laquelle il revint très fatigué. Depuis lors, sa santé a été chancelante.

Le mardi 19, Monseigneur se trouvant plus fatigué, je dus interdire tout travail et recommander un traitement spécial. L'état de l'auguste vieillard continuant à s'aggraver, je priai M. Gervais, Vicaire Général, qui a été si admirable pendant toute la maladie de Monseigneur, de vouloir bien me permettre de m'adjoindre deux confrères éminents, et je lui proposai MM. les docteurs Levieux et Denucé, avec lesquels je fis une consultation, le samedi. Sous l'influence du traitement indiqué et du repos absolu, l'état de Son Éminence s'améliora sensiblement, et tout me faisait espérer un retour à la santé, lorsque Monseigneur, que je visitais cinq à six fois par jour, et que j'avais vu assez bien le mercredi matin, à sept heures et à dix heures et demie, — moment où il me remercia avec effusion de mes soins, — fut pris, à trois heures, pendant que M. l'Abbé Belleville, curé de Notre-Dame, était avec lui, d'un frisson très intense, que je constatai à ma visite de trois heures. Je le fis remettre au lit et le frisson continua pendant deux heures. La chaleur revint après cet accès de fièvre. M'inspirant de très sérieuses inquiétudes, je convoquai pour le soir, neuf heures, mes collègues les docteurs Levieux et Denucé, qui jugèrent comme moi la situation très grave; une médication très énergique fut appliquée; et le malade, que je n'avais pas quitté la veille depuis trois heures, parut être un peu mieux dans la matinée. A neuf heures, nouvelle consultation et bulletin signé par les trois docteurs :

« Vendredi matin, dix heures.

» Hier soir, violent accès de fièvre, légère détente le matin, état toujours très grave.

» D<sup>r</sup> LE BARILLIER, D<sup>r</sup> DENUCÉ, D<sup>r</sup> LEVIEUX. »

» Dans la journée, Monseigneur le Cardinal, auprès duquel je m'étais définitivement, était plongé dans une somnolence continuelle et prenait cependant ce qu'on lui offrait.

» A sept heures, nouvelle consultation; nous constatons alors avec un chagrin profond que la respiration, qui jusqu'alors avait été parfaitement régulière, commençait à s'embarrasser. Voici le bulletin :

« L'état s'est encore aggravé depuis ce matin.

» L'engouement des organes respiratoires, qui ne s'était pas encore produit jusqu'à présent, donne les craintes les plus sérieuses.

» D<sup>r</sup> LE BARILLIER, D<sup>r</sup> DENUCÉ, D<sup>r</sup> LEVIEUX. »

» Depuis lors la respiration devint de plus en plus gênée, et l'agonie véritable commença vers minuit. Après deux heures de pénible agonie, Son Éminence, sans souffrance aucune, s'éteignit dans le Seigneur, le matin, samedi, à deux heures quarante-cinq minutes, en présence des Administrateurs diocésains et des serviteurs de l'Archevêché.

» Mes confrères, MM. Denucé et Levieux, vinrent me retrouver à l'Archevêché, à huit heures du matin, et nous prîmes ensemble toutes les mesures nécessaires pour l'embaumement parfait du corps, embaumement qui a été commencé samedi, à trois heures, et terminé dimanche, à midi. J'ai tout lieu d'espérer que, grâce aux précautions que j'ai pu prendre, la réussite en sera complète.

» Tels sont, très honoré Monsieur, les détails sommaires sur la maladie et les derniers moments de notre vénéré Cardinal. Le plus grand honneur de ma vie sera d'avoir été un peu aimé par lui et d'avoir pu le payer un peu de retour.

» Daignez agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» D<sup>r</sup> LE BARILLIER. »

---

## DERNIERS CHANOINES NOMMÉS PAR M<sup>r</sup> DONNET ET INSTALLÉS PAR M. GERVAIS

---

Voici le petit discours prononcé par M. Gervais pour l'installation des chanoines, les derniers, hélas! nommés par Son Éminence :

« MESSIEURS LES CHANOINES,

« C'est une gloire pour le Chapitre de cette Église Primatiale que, voulant récompenser ses collaborateurs les plus méritants, Son Éminence juge ne pouvoir mieux atteindre son but qu'en les agrégeant à votre Corps.

» Prendre rang au milieu de vous, entrer en partage de quelques-unes de vos prérogatives, recevoir sur sa personne comme un reflet de la dignité qui vous est propre, avoir le privilège d'entourer avec vous la chaire épiscopale et de célébrer, en votre nom, le saint sacrifice, dans ce sanctuaire tout plein du parfum de vos prières, est un honneur auquel aucun prêtre ne saurait être insensible.

» Les vénérés et chers confrères que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui pensent et sentent comme moi, sur ce point. Ils sont heureux et fiers de devenir vos collègues, et de voir se resserrer encore les liens d'affection et de reconnaissance qui les unissent déjà au Prince de l'Église dont l'épiscopat, bientôt semi-séculaire, ne fut qu'un long dévouement à son clergé et à son peuple, et qui vous vit toujours, avec tant de consolation, aux jours des grandes solennités, former autour de lui comme une brillante et sainte couronne.

» Qui ne sait que l'union du Chapitre et du premier Pasteur de ce Diocèse fut toujours aussi complète que possible, et pourrait se résumer en ces mots : *cor unum et anima una!*

» Les nouveaux collègues que vous donne Son Éminence, Messieurs, ne troubleront pas cette édifiante et douce harmonie. S'inspirant de vos exemples, plus que jamais, ils se serreront autour de celui qui ayant aimé les siens, sa famille sacerdotale surtout, les aimera de plus en plus *jusqu'à la fin*; à défaut de la reconnaissance, les malheurs du temps présent leur en feraient une stricte obligation.

» Vous connaissez, Messieurs, ceux dont j'affirme ainsi les sentiments ; je puis dire d'eux qu'ils sont éminemment dignes de l'honneur qui leur est fait aujourd'hui. Tous sont de zélés pasteurs des âmes ; leur élévation au canonicat a excité autour d'eux une allégresse générale, car leurs paroissiens n'ayant à leur offrir que leur vénération et leur amour, s'estiment heureux de voir reconnaître, par l'autorité compétente, le dévouement dont ils bénéficient et les vertus dont ils sont, chaque jour, les témoins. La fête de famille qui s'accomplit, en ce moment, aura un écho et un prolongement, — à Castelnau de Médoc, où M. Ransan donne, depuis tantôt vingt ans, le spectacle de toutes les sollicitudes pastorales unies à une sagesse consommée ; — à Coutras, dont M. Hongre a fait rapidement la conquête, par son zèle intelligent et sa bonté, après avoir vaillamment lutté, sur un autre théâtre, pour la dignité de son ministère ; — à Langon, ce pays toujours cher à ceux qui ont eu le bonheur d'y naître, véritable pépinière sacerdotale au sein de laquelle la Providence plaça le tombeau d'un martyr, et qui aime et bénit, dans son pasteur, les prêtres vénérés dont la mémoire est demeurée vivante, au cœur de ses habitants ; — à Podensac, cette paroisse naguère régénérée par une mission mémorable et qui apprécie d'autant mieux son nouveau curé que celui-ci se montre plus tendrement dévoué aux âmes qui lui sont confiées ; — à Saint Nicolas de Bordeaux, où le successeur de tant de prêtres éminents n'a eu qu'à

se montrer pour appeler à lui tous les cœurs. Déjà, comme à Notre-Dame, il est tout à tous, et tous sont à lui. Qu'il reçoive ici les vœux et les félicitations d'un ami et d'un frère.

» Enfin, c'est dans tout le diocèse et particulièrement à Cabanac que la nomination de M. Dubourg sera appréciée non seulement comme un témoignage d'estime, mais comme un acte de justice. Notre cher confrère a eu beau s'ensevelir au désert, le clergé diocésain n'oublia jamais sa supériorité intellectuelle et les vertus éminentes dont il donna toujours l'exemple. Il quittait naguère, la douleur dans l'âme et vaincu par l'infirmité, une paroisse à laquelle il avait donné sa vie entière; puisse la distinction qui lui est accordée et la joie qu'en ont éprouvée ses anciens condisciples, ses anciens paroissiens et ses amis, lui être la plus douce des consolations.

» Je m'arrête, Messieurs, en vous priant de m'excuser, si j'ai trop laissé parler mon cœur. A vous maintenant d'accueillir MM. Ransan, Dubourg, Hongre, Salviani, Rousset et Castaing, que Son Éminence vous a donnés pour collègues, avec la courtoisie qui vous est habituelle, et de leur assigner la place qu'ils doivent occuper au milieu de vous. »

---

*Nos amis n'apprendront pas sans une vive satisfaction que M. MAXIME LALANNE a promis de donner à la Revue Catholique de Bordeaux une eau-forte, composée spécialement pour notre Recueil et qui sera probablement la première de l'année 1883.*

*Et à ce propos, nous engageons tous ceux qui ont le sentiment et le goût des choses de l'art à revoir le magnifique fusain de notre illustre compatriote, la Rade de Bordeaux, exposé chez M. Feret, cours de l'Intendance.*

*On souscrit : Au siège de la Société Philomathique, 3, rue du Château-Trompette; chez M<sup>me</sup> Bissérié-Pascal, 51, cours de l'Intendance; M<sup>me</sup> Lacavalerie, 5, cours du XXX-Juillet; M. Berton, 57, parc des Chartrons, et chez les libraires : MM. Feret, 15, cours de l'Intendance; Duthu, 17, rue Sainte-Catherine; Moquet, 45, rue Porte-Dijeruz.*

---

*Le numéro du 1<sup>er</sup> janvier était prêt pour l'impression, avant les fêtes de Noël, et en prévision du surcroît de travail qu'amène le premier de l'An, lorsque la mort de Son Éminence nous a imposé le devoir de répondre à la douloureuse curiosité des fidèles.*

*Nous n'avons eu que trois jours pour préparer le numéro, le faire composer, en corriger les épreuves. Au lieu de 32 pages que nous donnons habituellement, cette livraison n'en contient que 28; les quatre qui manquent seront données plus tard en supplément.*

*Si de notables fautes d'impression nous avaient échappé dans cette hâte, nous comptons sur l'indulgence du lecteur.*

---



## COMMUNICATION

Le clergé et les fidèles s'étonnent, à bon droit, de n'avoir reçu aucun avis au sujet des prières qui auraient dû être prescrites pour le repos de l'âme de Notre Vénéré Cardinal.

Le silence gardé jusqu'à ce jour par ceux qui avaient mission et besoin de parler ne doit pas avoir pour conséquence de priver le Père que pleure le diocèse, des témoignages de reconnaissance et d'affection que ses enfants ont à cœur de lui donner. Voilà pourquoi, au moment où les règles de la liturgie vont permettre de célébrer des services funèbres solennels, nous sommes heureux de porter à la connaissance de MM. les curés et aumôniers les instructions suivantes, que nous savons être impatiemment attendues :

1<sup>o</sup> Un service solennel sera célébré, à une époque ultérieurement fixée, dans l'église métropolitaine, pour le repos de l'âme de Son Éminence Révérendissime Notre Seigneur et Vénéré Père FERDINAND-FRANÇOIS-AUGUSTE CARDINAL DONNET, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine. Une oraison funèbre y sera prononcée.

2<sup>o</sup> Une cérémonie du même genre et à la même intention aura lieu dans toutes les églises et chapelles du diocèse, au jour qui sera fixé par MM. les curés, supérieurs et aumôniers. Elle sera annoncée au prône, le dimanche précédent. *Jusqu'après la célébration de ce service*, les prêtres ajouteront à la messe les collecte, secrète et post-communion *pro defuncto Episcopo*.

3<sup>o</sup> Les membres des communautés religieuses et les fidèles sont invités à multiplier leurs communions, leurs pénitences et leurs prières à la même fin.

4<sup>o</sup> Une fois le *service solennel célébré* dans une église paroissiale ou chapelle, les prêtres attachés à cette paroisse ou chapelle substitueront à la collecte, secrète et post-communion *pro defuncto Episcopo*, les collecte, secrète et post-communion *de Spiritu Sancto*, pour obtenir de Dieu qu'il accorde un Pontife selon son cœur au diocèse de Bordeaux. Les fidèles et les personnes consacrées à Dieu seront vivement exhortées à prier dans le même but.

## A PROPOS DES FUNÉRAILLES DU CARDINAL DONNET

Après les articles très détaillés de la presse bordelaise sur la pompe inouïe déployée dans les funérailles de S. E. M<sup>gr</sup> le cardinal Donnet, il ne nous reste, sur ce sujet, rien à dire d'un peu intéressant — sinon peut-être par manière de comparaison.

L'esprit est naturellement porté à ce genre de remarques. Voir, examiner, étudier en lui-même et sous toutes ses faces un fait exceptionnel, c'est son premier et instinctif besoin ; mais bientôt, si ce fait a frappé son imagination, s'il a remué son cœur, il se plait à le rapprocher des événements de même ordre, à le mettre en regard avec eux, afin de le pénétrer plus à fond, de l'étudier à nouveau dans ses rapports de supériorité ou d'infériorité relative. Comme il est ingénieux, parfois, à découvrir, à supposer même des aspects, ou des semblants, qui servent ses préférences et flattent son émotion !

Au lendemain des obsèques de notre Archevêque, quel est celui qui ne s'est demandé s'il lui avait été rendu plus ou moins d'honneurs qu'à M<sup>gr</sup> d'Aviau et au cardinal de Cheverus, et — la question, posée en ces termes trop généraux, ne permettant guère une réponse absolue — en quel détail l'avantage pouvait être attribué aux manifestations d'hier sur celles de 1826 et de 1836, ou à celles-ci sur les funérailles superbes auxquelles tous viennent de contribuer.

Nous avons essayé de fournir quelques éléments pour cette comparaison, en recherchant dans le *Mémorial* inédit de Saint-André, pour les transcrire et les insérer ici, les passages où sont décrites les obsèques des deux illustres prédécesseurs de M<sup>gr</sup> Donnet. Outre l'attrait spécial de ces récits qui se présentent avec un cachet de simplicité et d'intimité, il s'y rencontre plus d'un détail, appelant le rapprochement, et nous ménageant la consolation de conclure à l'avantage soit de notre Père bien-aimé, soit de notre piété filiale.

\*  
\* \*

Et d'abord, dans les extraits qui vont passer sous les yeux du lecteur, rien ne donne l'idée du concours prodigieux dont nous avons été témoins, de cette attraction presque irrésistible qui s'est communi-



quée de la ville aux extrémités du diocèse, et qui avait pour objectif la dépouille vénérée de l'illustre Cardinal.

Des trois Pontifes qui se sont partagé à Bordeaux, d'une manière fort inégale, il est vrai, le temps écoulé depuis le rétablissement du culte, le plus connu de son troupeau, le plus universellement aimé, à coup sûr, c'était celui que nous pleurons.

Sans doute, l'exceptionnelle durée de cet épiscopat, presque demi-séculaire, compte pour quelque chose dans la popularité sans égale qui valut à Mgr Donnet, même dans les fêtes profanes de l'industrie, même à côté des plus hauts dignitaires de l'Etat, les applaudissements spontanés, exclusifs de la foule. Mais la meilleure explication de l'enthousiasme populaire, à son endroit et à son aspect, doit être cherchée ailleurs.

\* \* \*

Il venait, d'une part, de l'activité incomparable, faite de vigueur physique et de zèle pastoral, qui le poussait en toute saison, et jusque dans les dernières semaines de sa vie, chancelant sous le faix de l'âge, à visiter les plus pauvres et les plus lointaines paroisses non moins que les plus voisines et les plus riches de son diocèse, — si bien qu'on ne trouverait peut-être pas un paysan de la Benauge ou un pâtre des Landes qui n'ait vu plusieurs fois, et qui n'ait désiré revoir encore, la robe rouge et la tête blanche de l'intrépide vieillard. Il venait, d'autre part, d'une extrême bienveillance pour les personnes, qu'il était heureux d'obliger en toute rencontre et de toute manière, jointe à une excessive tolérance, teintée de scepticisme politique, pour les opinions libres et les partis qu'il ménageait également. On sait de reste qu'il ne refusait pas de lier conversation et de rompre le pain avec les ennemis officiels de l'Église, uniquement parce qu'il espérait, contre toute espérance, ou les gagner par sa politesse et ses prévenances, ou les lier par ses caresses, voire ses embrassements, ou les modérer par sa douceur et sa longanimité.

Ce rôle de conciliateur à outrance exigeait une incroyable flexibilité de nature, de merveilleuses ressources d'esprit, avec un fonds inépuisable d'indulgence et de bonté; et non seulement cela, mais encore et surtout une longue habitude des luttes intérieures, de la victoire sur le sens privé et sur la volonté personnelle.

Voilà pourquoi il est devenu et il est resté le roi pacifique et

populaire du pays bordelais, dans ces jours d'inconstance démocratique; voilà comment il a su conquérir tous les suffrages et garder jusqu'à la fin toutes les sympathies.

\*  
\* \*

Plus favorisé que M<sup>sr</sup> d'Aviau, et aussi que M<sup>sr</sup> de La Bouillerie (1), jusqu'au sein de la mort, il a été embaumé avec un succès tel que, lors de la mise en bière, après six jours d'exposition dans une atmosphère que viciait la masse des visiteurs, les membres étaient aussi souples qu'au moment où fut rendu le dernier soupir, le visage, loin de trahir aucun travail de décomposition, gardait encore les apparences du sommeil et donnait presque l'illusion de la vie.

La merveille de cette conservation a prolongé et multiplié l'empressement de la foule, que l'altération rapide des traits et la prompt disparition dans le cercueil avaient dû modérer et restreindre pour M<sup>sr</sup> d'Aviau, comme cela s'est reproduit pour M<sup>sr</sup> de La Bouillerie.

\*  
\* \*

On a pu regretter, il est vrai, que le corps de M<sup>sr</sup> Donnet ait été retenu jusqu'au moment des funérailles dans l'étroite enceinte du petit oratoire de l'Archevêché. Les paroisses de la ville n'ont pu venir à tour de rôle, comme précédemment, dans la vaste nef de Saint-André, se ranger autour de la chère dépouille placée au sommet du catafalque, pour lui jeter la dernière eau bénite et chanter, sous les voûtes sonores, les différentes parties de cet admirable office des morts, aux si majestueuses et si pénétrantes harmonies.

— Il y avait à cela des difficultés presque insurmontables.

— Est-ce qu'elles furent moindres pour les funérailles de M<sup>sr</sup> d'Aviau ?

(1) « On voulait embaumer le corps de M<sup>sr</sup> de Cheverus, mais la famille de l'illustre défunt s'y opposa, et se borna à le renfermer dans un cercueil de plomb, par respect pour les volontés de Son Éminence; car plusieurs fois pendant sa vie le Cardinal avait blâmé la coutume d'embaumer les morts: « Nous sommes poussière, disait-il, il faut retourner en poussière. » Il aurait même désiré que son corps fût rendu à la terre sans beaucoup de cérémonie et d'appareil, et il avait recommandé expressément que, s'il mourait dans le cours de ses visites pastorales, on l'enterrât dans le cimetière même de la paroisse où la mort le surprendrait. On ne crut pas devoir se conformer à ce dernier désir. » (Vie du Cardinal de Cheverus.)

L'annaliste de Saint-André provoque en nous un sentiment de regret et d'envie quand, avec une sobriété de termes qui n'étouffe pas un accent d'enthousiasme, il nous raconte la dernière veillée au pied du saint autel, la veillée des lamentations et des larmes. Lisez plutôt ces quelques lignes :

« A quatre heures (la veille des funérailles), matines par le sémi-  
 » naire diocésain et les petits séminaires de Bordeaux et de Bazas,  
 » les petites communautés de Sainte-Croix, de Notre-Dame et de  
 » Libourne. Jamais chant ne fut plus solennel ; neuf cent voix mâles,  
 » toutes à l'unisson, produisirent, sous ces voûtes immenses, un effet  
 » impossible à décrire. »

Et encore ce trait bien touchant qui ne s'est pas retrouvé aux obsèques de M<sup>sr</sup> Donnet :

« Le 20, à huit heures du matin, le cercueil fut descendu du cata-  
 » falque et placé sur un riche brancard que portèrent tour à tour  
 » soixante prêtres en manteau long et rabat blanc. »

\* \* \*

En revanche, quel autre archevêque de Bordeaux a jamais rassemblé autour de sa dépouille quinze évêques, présidés par deux cardinaux, sans compter les prélats de la maison du Pape et plusieurs représentants de collègues empêchés ?

On ne dit pas combien d'évêques rendirent les derniers honneurs à M<sup>sr</sup> d'Aviau. Il n'y en avait que deux aux obsèques du Cardinal de Cheverus. Pour l'inauguration solennelle du mausolée de celui-ci, le 30 juillet 1849, on en compta jusqu'à huit.

\* \* \*

Et cet immense cortège, formé de si nombreuses communautés, congrégations, sociétés, compagnies, de toutes les autorités militaires, judiciaires et civiles, du clergé régulier et séculier au grand complet, n'est-ce pas merveille qu'au milieu de cette foule, d'ailleurs recueillie, de cette multitude, stationnaire, pressée, entassée des deux côtés du convoi, il ait réussi à se dérouler, sans indécision au départ, ni difficultés dans les préséances, ni temps d'arrêt dans la marche, ni pêle-mêle dans l'entrée au saint lieu, ni confusion dans le placement intérieur. Tout s'est exécuté comme il avait été prévu et réglé. L'ordre a été constamment parfait.

On verra que le maître des cérémonies de 1826 fut moins heureux, sinon moins prévoyant.

\* \* \*

Par suite des pluies qui tombaient presque sans relâche depuis plusieurs mois, nos rues et nos cours, tout boueux et formant cloaque en plusieurs points, n'ont pas permis à la délicatesse tardive de l'autorité municipale de maintenir à l'itinéraire traditionnel son vaste circuit.

Mais, pour la solennité de ces religieuses funérailles, où dominaient la pensée de la résurrection et la certitude de l'éternelle vie — *Ego sum resurrectio et vita*, — pour la splendeur de cette marche funèbre qui s'est transformée en une marche triomphale, quel dédommagement dans ce soleil inespéré, donnant à un avant-dernier jour de décembre l'air et la température d'une matinée de printemps, jetant sur toute la scène l'éclat un peu voilé, le symbolique sourire et la douce mélancolie de ses rayons.

\* \* \*

L'office terminé, on n'a pas vu le peuple — qui du reste n'avait pu trouver place dans la cathédrale, déjà remplie dans tous les sens par les seuls invités — se précipiter avec une impétuosité irrésistible sur le catafalque pour y saisir les vêtements et insignes du défunt et s'arracher des mains, en guise de reliques, d'informes lambeaux. Mais, franchement, ne devons-nous pas nous estimer très heureux que le retour de cette indiscrete et scandaleuse piété nous ait été épargné ?

\* \* \*

Et maintenant, le corps de notre Archevêque bien-aimé repose, à côté des restes de son Coadjuteur, au chevet de la Primatiale, dans la chapelle et sous la garde du Sacré-Cœur.

Dans ce caveau provisoire et sous ces dalles recueillies, ils sollicitent l'un et l'autre le bienfait de nos prières ; ils attendent aussi le dernier asile d'un mausolée, digne, par son artistique perfection, de notre cathédrale maintenant dégagée et restaurée — de ce double et fraternel Pontificat — de notre filiale et immortelle reconnaissance.

Quand s'ouvrira la souscription ? Les indécisions et délibérations dureront-elles douze interminables années, comme pour le monument de M<sup>sr</sup> de Chevrus ?

*Grande leçon pour l'avenir !* s'écrie notre annaliste.

Cette leçon sera-t-elle inutile ? Cet avertissement sera-t-il entendu ?

\* \* \*

Si « beau, » si « éloquent, » si chaleureusement « inspiré par le cœur et la reconnaissance » fut le mandement écrit par M. l'abbé Barrès, premier vicaire général de M<sup>sr</sup> d'Aviau, — il devait l'être aussi de M<sup>sr</sup> de Cheverus et de M<sup>sr</sup> Donnet — qu'il rejeta dans l'ombre l'oraison funèbre, pourtant « noble, simple et pathétique » prononcée par le R. P. Varlet, supérieur des Jésuites.

Quand donc sera envoyée au clergé, pour qu'il la communique aux fidèles, la circulaire que tous attendent avec une impatience qui croît et s'irrite de jour en jour ? Pourquoi ce douloureux retard ? Nous avons ouï dire que cette lettre est écrite et *composée* depuis de longs jours ; et s'il fallait en croire les intelligents échos de la salle capitulaire, elle risquerait fort d'éclipser, non certes les pathétiques effusions de M<sup>sr</sup> de Langalerie, mais le beau mandement de M. Barrès.

\* \* \*

Serait-il de règle absolue que le chapeau d'un cardinal défunt doive être suspendu à l'entrée du sanctuaire, à mi-hauteur, dans son église cathédrale ?

Qu'est devenu le chapeau cardinalice de M<sup>sr</sup> de Cheverus ?

Et que fera-t-on de celui de M<sup>sr</sup> Donnet ?

A défaut de règle absolue, le mieux serait, sans doute, de renouer une tradition qui raconterait la double faveur accordée successivement par les Souverains Pontifes, dans le cours du XIX<sup>e</sup> siècle, au diocèse de Bordeaux.

De bien longtemps, peut-être — gardons l'espérance contraire — les Bordelais ne reverront la pourpre romaine sur le trône primatial de l'Aquitaine. Pour retrouver un cardinal dans la liste des archevêques de Bordeaux, avant M<sup>sr</sup> Donnet, il faut remonter de M<sup>sr</sup> de Cheverus, proclamé par Grégoire XVI le 1<sup>er</sup> février 1836, à M<sup>sr</sup> François IV d'Escoubleau de Sourdis, mort en 1628.

\* \* \*

Le service funèbre, qui sera célébré en grande pompe à Saint-André pour le repos de l'âme de M<sup>sr</sup> Donnet, ne sera pas retardé au-

delà des premiers jours du mois de mars. Nous ne savons pas encore, avec certitude, à qui reviendra le périlleux honneur de louer le grand Cardinal, — sept mois après que M<sup>sr</sup> Mermillod a si brillamment et si pieusement exalté la mémoire de M<sup>sr</sup> de la Bouillerie. Nous croyons cependant avoir surpris le secret des instances faites par ceux qui ont mission pour choisir l'orateur. Que la démarche tentée soit couronnée de succès, et M<sup>sr</sup> Donnet aura pour panégyriste le plus éloquent de nos évêques, et la chaire française se glorifiera d'un nouveau chef-d'œuvre.

\* \* \*

Qu'il est triste, et sans ombre de consolation, le veuvage de notre Église, deux fois frappée dans cette fatale année de 1832 !

Le trône pontifical, à Saint-André, disparaît sous un voile de deuil. Une couronne d'immortelles marque la place où s'asseyait, rayonnant de majestueuse bonté, S. E. le cardinal Donnet : la place que devait illustrer le savoir, l'éloquence et la piété de M<sup>sr</sup> de la Bouillerie !

Seigneur Jésus, nous vous supplions de ne pas nous laisser longtemps orphelins.

Accordez-nous bientôt un digne successeur des d'Aviau, des Cheverus et des Donnet, un Père selon nos besoins, un Pontife selon votre cœur !

G. PAILHÈS.

---

## DÉTAILS INÉDITS

SUR LES DERNIERS HONNEURS RENDUS A M<sup>sr</sup> D'AVIAU

---

« Après quatre mois d'horribles souffrances, supportées avec la plus édifiante résignation, muni de tous les sacrements qui lui furent plusieurs fois administrés par son premier Grand Vicaire, accompagné des prières publiques et particulières de son troupeau désolé, M<sup>sr</sup> CHARLES-FRANÇOIS D'AVIAU DUBOIS DE SANZAY alla au Ciel, le 11 juillet, recevoir la récompense de plus de trente années d'archiépiscopat, dont vingt-quatre avaient été consacrées à notre cher diocèse.

» MM. Barrès, Marginier, Morel et Cambon furent nommés vicaires capitulaires.

» A peine la mort du saint prélat fut-elle connue, qu'on vit la popu-

lation accourir en masse aux portes de l'archevêché. C'était une consternation générale, des larmes, des sanglots, un désir pressé de contempler encore une fois les traits chéris du saint. Ceux qui liront le récit des marques éclatantes de vénération que reçut la dépouille mortelle de M<sup>SR</sup> d'Aviau pourront facilement croire à l'exagération; cependant, nous pouvons garantir que, quelle que soit l'étendue de ces détails, ils ne donneront jamais qu'une idée bien imparfaite de cette canonisation anticipée.

» Pendant les neuf jours qui précédèrent l'inhumation, huit séminaristes étaient continuellement occupés à faire toucher au saint corps des objets de tout genre, médailles, chapelets, linge pour les malades, etc. Les militaires, chargés de maintenir l'ordre, venaient souvent au secours des ecclésiastiques pour contenter plus vite les désirs de la multitude; et ce n'étaient pas seulement les catholiques qui voulaient avoir un objet béni par le seul contact de ces restes précieux, les protestants eux-mêmes tenaient à les imiter.

» Après deux jours d'exposition, la putréfaction vint déclarer aux médecins le mauvais procédé de leur embaumement; force fut donc de renfermer le saint corps dans sa triple bière; mais l'empressement à faire toucher les objets à sa mitre, à son cercueil, ne cessa qu'au moment où la tombe se ferma sur ce bien-aimé Pontife.

» Dans la nuit du 18, le cercueil fut placé sur le superbe catafalque qui s'élevait au milieu de la nef de l'église cathédrale, et, dès le lendemain matin, commencèrent les prières, la célébration des saints mystères et l'aspersion de l'eau bénite.

» A trois heures, les vêpres des morts et l'absoute furent chantées par la paroisse Saint-Martial; à quatre heures, les Matines et l'absoute, par la paroisse Saint-Pierre; à cinq heures, les Laudes et l'absoute, par la paroisse Saint-Louis. Le 19, à midi et à sept heures du soir, toutes les cloches de la ville sonnèrent pendant une heure la triste solennité du lendemain.

» Toutes les paroisses de campagne qui se présentèrent, ce jour-là, furent reçues pour donner l'eau bénite. Le soir, à trois heures, vêpres des morts par le Chapitre et la paroisse Saint-André.

» A quatre heures, matines par le séminaire diocésain et les petits séminaires de Bordeaux et de Bazas, les petites communautés de Sainte-Croix, de Notre-Dame et de Libourne. Jamais chant ne fut plus solennel: 900 voix mâles, toutes à l'unisson, produisirent sous ces voûtes immenses un effet impossible à décrire.

» Le soir, à sept heures, le chant des Laudes par le Chapitre.

» Le 20, à huit heures du matin, le cercueil fut descendu du catafalque et placé sur un riche brancard que portèrent tour à tour soixante prêtres en manteau long et rabat blanc. Il y avait, pour les aider dans ce transport, huit hommes de peine vêtus de noir et cachés dans les draperies inférieures du brancard.

» Le convoi s'ébranla dans l'ordre suivant :

» Un piquet de cavalerie et d'infanterie; — tambours voilés et musique; — les croix des paroisses; — cinquante-deux pauvres des treize paroisses revêtus de tuniques blanches et portant des torches; — l'œuvre des petits Savoyards; — les associations et congrégations laïques; — les administrations laïques des treize paroisses, précédées des torches et de tout l'appareil des pompes funèbres; — les communautés religieuses non cloîtrées, par ordre d'ancienneté dans le diocèse: — les Frères des Ecoles chrétiennes avec un petit nombre d'enfants choisis, formant un chœur; — les députations des établissements publics d'instruction, Institut de Marie, petit séminaire, collège des jésuites, collège royal.

» — Il y eut ici, au moment du défilé, un changement qui occasionna du désordre: la place des communautés religieuses devait naturellement être après les collèges; ceux-ci voulaient garder leur place indiquée sur le programme; les convenances voulaient que de jeunes élèves n'eussent pas le pas sur les fabriciens des églises et sur les religieuses; après bien des pourparlers, les élèves prirent le devant.

» LE CLERGÉ; — tambour de la garde nationale; — musique; — petites communautés; — petit séminaire de Bordeaux; — petit séminaire de Bazas; — grand séminaire; — aumôniers; — vicaires; — curés des paroisses du diocèse; — curés des cantons; — curés des paroisses de Bordeaux; — clergé de la paroisse Saint-André; — Chapitre; — NN. SS. les évêques suffragants; — l'officiant; — les porte-insignes du prélat, bougeoir, mitre, crosse, cordon bleu; — les soixante prêtres porteurs.

» LE BRANCARD. — Autour du brancard, huit thuriféraires, les sapeurs de la ligne et de la garde nationale.

» Les glands du poêle étaient tenus par quatre chanoines et MM. les comtes de Lynch et de Montbadon, pairs de France.

» Immédiatement après le cercueil, la famille du prélat, les autorités civiles, une foule de citoyens en habits noirs.

» Un piquet de cavalerie et d'infanterie fermait la marche.

» Escorté par les troupes de la garde nationale et de la ligne, le convoi suivit la rue Rohan, le cours d'Albret et le reste de la marche de la procession de la Fête-Dieu. Il ne rentra que vers midi à la cathédrale.

Après la messe solennelle et les cinq absoutes, faites par les quatre plus dignes et l'officiant, le corps fut porté dans la chapelle Saint-Charles et inhumé avec la plaque funéraire constatant l'identité du corps. Le clergé métropolitain et les chefs des autorités jetèrent en défilant la dernière eau bénite.

» A ce moment, la foule, forçant la consigne, se précipita sur les ornements pontificaux qui avaient été déposés sur le cercueil, pendant la cérémonie. La mitre, le camail, le rochet furent divisés en mille morceaux: fort heureusement on n'eut aucun malheur à déplorer dans cette grande confusion.

» Une pierre sépulcrale scella le tombeau et ce ne fut qu'en 1829, qu'un mausolée, élevé par les soins de M. Barrès et par la piété des fidèles, vint perpétuer le souvenir de tant de douleurs et de tant de vertus.



» On lit sur la plaque de marbre noir cette épitaphe inspirée à M. le comte de Marcellus par l'amitié et la reconnaissance :



HIC · JACET

REVERENDISSIMUS · IN · CHRISTO · PATER  
 CAROLUS · FRANCISCUS · D'AVIAU · DU · BOIS · DE · SANZAY · PICTAVIENSIS  
 ARCHIEPISCOPUS · BURDIGALENSIS  
 PAR · FRANCLÆ · REGII · ORDINIS · S · SPIRITUS · COMMENDATOR  
 QUI · SPONSAM · DEI · IN · DIEBUS · MALIS · MOERENTEM  
 APOSTOLICIS · VIRTUTIBUS · SOLABATUR  
 PRIMUM · ARCHIEPISCOPUS · VIENNENSIS  
 A · LUDOVICO · XVI · DESIGNATUS  
 ET · A · S · P · PIO · VI · CANONICE · INSTITUTUS  
 PRO · FIDE · TUTANDA · EXUL · VENIT · AD · APOSTOLORUM · LIMINA  
 REGNANTE · EODEM · IMMORTALI · P · PIO · VI  
 A · QUO · IN · SINGULARI · EXISTIMATIONE · HABITUS · EST  
 MORE · SED · IMPATIENS  
 FILIORUM · PATER · DESIDERIO · PERCITUS  
 ALPES · ITINERE · PEDESTRI · TRANSILIT  
 T · PATRIAM · REGRESSUS · APUD · DIOECESANOS · SALTEM · RURICOLAS  
 LEGITIMI · PASTORIS · OFFICIA · LATENTER · ADIMPLERET  
 EVANGELIZANS · PACEM  
 ANIMAM · SUAM · DANS · PRO · OVIBUS · SUIS  
 GALLIARUM · ECCLESIA · RESURGENTE  
 AD · BURDIGALENSEM · SEDEM · A · S · P · PIO · VII · TRANSLATUS  
 FELICEM · TALI · PASTORE · GREGEM  
 DOCTRINA · PAVIT · CARITATE · FOVIT  
 MANSUETUDINE · OMNES · VEL · PERVICACISSIMOS · SIBI · DEVINXIT  
 MOX · VERITATIS · ASSERTOR · INDEFESSUS  
 PRO · SANCTIS · ECCLESIE · LEGIBUS · IMPAVIDE · CERTAVIT  
 HINC · MERUIT · XII · MART · MDCCCXIV  
 NCLYTUM · DUCEM · ENGOLISMENSEM · INTRA · METROPOLIM · SALUTARE  
 ET · REGIS · DESIDERATI · LUDOVICI · XVIII · REDITUM  
**PRÆSAGIRE · AC · MATURARE**  
 DEHINC · VOTI · COMPOS · DIOECESIM · UBERIUS · ADHUC · QUAM · ANTEA  
 SEMINARIIS · COLLEGIIS · PIISQ · OMNIGENIS · INSTITUTIONIBUS  
 ERUDITISSIMUS · IPSE · DITAVIT  
 SENIO · TANDEM · LABORIBUSQ · CONFECTUS  
 IGNE · ETIAM · EXAMINATUS  
 ACERBOS · CORPORIS · DOLORES · HILARITER · AD · EXTREMUM · TULIT  
 AGENS · GRATIAS · DEO  
 UNICAM · SITIENS · ANIMÆ · SALUTEM

NEC·EST·INVENTA·IN·ORE·EJUS·QUERELA  
 ACCEPTUS·TAM·DEO·QUAM·HOMINIBUS  
 PATER·PAUPERUM·OMNIBUS·COLUMEN·ET·EXEMPLAR  
 MEMORIAM·SUI·IMMORTALEM·LINQUEMS  
 OBIT·IN·DOMINO·XI·JUL·MDCCCXXVI  
 NATUS·ANNOS·XC  
  
 TANTI·PRÆSULIS·FUNERA·TRIUMPHALIA  
 CLERUS·PROCERES·PAUPERES·POPULUS·OMNIS  
 COMITATI·SUNT  
 PRECIBUS·VOTIS·HIMNIS·LACRYMIS·PROSEQUENTES  
 PATREM·FLENTES  
 SANCTUM·JAM·CONCLAMANTES

» Le 24 août, un service solennel pour le repos de l'âme du saint Prélat fut célébré dans l'église Saint-André en présence du clergé et de toutes les autorités de la ville. Après l'évangile, le R. P. Varlet, supérieur des jésuites, prononça l'oraison funèbre du saint Prélat; il prit pour texte ces paroles de l'apôtre : *justus ex fide vivit*. Son style parut noble et simple tout à la fois. Sa péroraison chaleureuse s'étendit avec quelque succès sur ce texte : *defunctus adhuc loquitur*. Toutefois, ce discours fut faible en comparaison du beau mandement que le cœur et la reconnaissance avaient dicté à la plume éloquente de M. l'abbé Barrès.

» Après cinq mois de veuvage, Dieu daigna sécher les larmes de notre Église en lui donnant un prélat dont les vertus avaient déjà brillé avec éclat dans les deux mondes. »

(*Mémorial des Curés de la paroisse Saint-André.*)

## DÉTAILS INÉDITS

SUR LES DERNIERS HONNEURS RENDUS AU CARDINAL DE CHEVERUS

« Le 12 juillet 1836, le cardinal [DE CHEVERUS] fut frappé d'une attaque d'apoplexie. Le 19, il n'était plus.

» On peut voir, dans sa Vie, le détail des magnifiques obsèques qui eurent lieu pour honorer les restes de cet illustre défunt et pour répondre à la tendre vénération que commandaient ses vertus et sa dignité. On suivit en tout le cérémonial dont nous avons déjà parlé en 1826, lors des funérailles de M<sup>sr</sup> d'Aviau.

» Nous devons cependant indiquer ici l'ordre dans lequel furent placés les différents corps de troupes convoqués pour cette triste cérémonie.

» Un commissaire et deux agents de police, avec trois gardes municipaux à cheval, précédaient le convoi.

» Le général Janin, commandant la 11<sup>e</sup> division militaire, accompagné de son état-major et d'une partie de celui de la garde nationale, ouvrait la marche.

» L'artillerie de la garde nationale et les compagnies des marins marchaient ensuite par pelotons, suivies de la musique de la ligne, d'un détachement de la garde nationale et d'un détachement de troupes de ligne.

» M<sup>SR</sup> Gousset, évêque de Périgueux, officiait.

» M<sup>SR</sup> l'évêque de la Rochelle était présent.

» Les glands du poêle étaient portés par MM. le général Despéramon, le premier président de la Cour royale, le président du tribunal civil et par M. le Maire. Après le deuil, venaient les consuls et les autorités, suivis des détachements de la ligne et de la garde nationale. La gendarmerie fermait la marche.

» Toutefois, nous devons à la vérité de dire que si la pompe extérieure fut la même que pour les funérailles de M<sup>SR</sup> d'Aviau, la vénération des fidèles eut un caractère différent : ici chacun pleurait un ami ; alors tous honoraient un saint.

» Quarante jours après eut lieu le service solennel d'usage ; l'oraison funèbre fut prononcée par M<sup>SR</sup> Villecourt (1), évêque de la Rochelle. Le Conseil général alloua une somme de 4,000 fr. pour couvrir les frais de ces magnifiques funérailles. De plus une souscription fut ouverte dans les différents diocèses que le Cardinal avait administrés : elle rapporta bientôt près de 25,000 fr. Une commission fut nommée pour diriger les travaux du monument funèbre qu'on se proposait d'élever à sa mémoire. Les fabriciens délèguèrent le trésorier pour les représenter au sein de cette commission qui ne put parvenir au terme de ses travaux qu'après douze années de délibérations. Grande leçon pour l'avenir ! »

*(Mémoire des curés de la paroisse Saint-André.)*

Parmi les lettres, arrivées à l'archevêché, après le choix que nous avons fait pour notre dernier numéro, nous distinguons et nous insérons avec bonheur celles qui suivent :

« Nîmes, 27 décembre 1882.

» MESSIEURS,

» L'invitation dont vous voulez bien m'honorer, pour les funérailles de M<sup>SR</sup> le Cardinal Archevêque de Bordeaux, m'arrive à la veille d'un voyage de Rome que je ne puis pas différer même de quelques jours seulement.

(1) M. Villecourt, évêque de la Rochelle, un des plus savants prélats de l'Eglise de France, prononça l'oraison funèbre ; il n'avait point connu le Cardinal, mais les matériaux du discours fournis par la renommée, disposés et embellis par les talents et la piété de l'orateur, suffirent à intéresser toutes les attentions et tous les cœurs. »

*(Vie du Cardinal de Cheverus.)*

» Sans cette circonstance, je me serais fait un devoir d'aller mêler mes larmes aux vôtres sur la dépouille mortelle du grand prélat que vous pleurez. Le cardinal Donnet a daigné me donner cent fois des marques de sa bienveillance. Je n'oublierai jamais sa paternelle et constante bonté.

» Je célébrerai la messe à Rome pour le repos de son âme. Ce sera, s'il est possible, dans l'église de son titre cardinalice.

» Si, pendant mon séjour dans la Ville éternelle, qui se prolongera jusqu'au 22 janvier, je pouvais être utile à l'administration capitulaire, je me tiens à votre disposition.

» Veuillez recevoir, Messieurs, l'assurance de mon sincère et respectueux dévouement.

» † LOUIS, *Evêque de Nîmes.* »

« Lyon, 27 décembre 1882.

» MONSIEUR LE VICAIRE GÉNÉRAL,

» Je prends la part la plus vive au douloureux événement que vous voulez bien m'annoncer. Bordeaux perd en la personne du vénéré Cardinal le plus zélé des pasteurs, Lyon perd une de ses gloires.

» J'aurais bien voulu répondre à l'invitation que vous m'adressée. Mais Bordeaux est bien loin d'ici, et ne pouvant, à cause de mon âge, faire la route sans m'arrêter, je ne vous arriverais pas à temps. Du reste, le Chapitre de Lyon se fera un devoir de célébrer un service solennel pour cette âme si chère. Le Cardinal était le premier de ses chanoines d'honneur.

» Veuillez agréer, Monsieur le Vicaire Général, l'expression de mes sentiments aussi distingués que dévoués.

» † L. M., CARDINAL CAVEROT, *Arch. de Lyon.* »

« Paris, le 28 décembre 1882.

» MONSIEUR LE VICAIRE GÉNÉRAL,

» Je suis bien péniblement et vivement affecté de la mort du bon et vénérable Cardinal. J'avais toujours eu avec lui les meilleures et les plus affectueuses relations. Il m'honorait de son amitié et voulait bien me témoigner quelque confiance. Il a fait un bien immense dans le diocèse de Bordeaux et dans toute l'Église de France, en nous donnant à tous l'exemple du zèle et du dévouement épiscopal. Je ne suis pas étonné de la grande émotion dont vous me parlez, produite à Bordeaux par ce triste événement ; ce même sentiment est éprouvé dans tous les diocèses.

» J'étais bien résolu à faire un effort pour aller assister aux funérailles du digne et saint Cardinal, malgré mon grand âge, qui ne me permettait guère ces déplacements lointains, si d'autres membres du sacré

Collège n'avaient pu lui rendre ce pieux et dernier devoir. J'apprends que, outre le cardinal de Toulouse qui est tout à fait voisin, S. E. le cardinal de Rouen a l'intention de prendre part à la cérémonie funèbre. Dès lors, j'espère que le vénérable Chapitre trouvera bon que j'unisse de loin mes prières à celles qui se feront samedi autour du cercueil de notre bien-aimé et si regretté Cardinal.

» Veuillez bien offrir à Messieurs les membres du Chapitre mes sincères excuses, et agréez vous-même, Monsieur le Vicaire Général, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués en N.-S.

» † J. HIPPIER, CARDINAL GUIBERT, *Archevêque de Paris.* »

---

« Monastère de Saint-Pierre, des Bénédictins de La-Pierre-qui-Vire,  
» le 31 décembre 1882.

» MONSIEUR LE VICAIRE CAPITULAIRE,

» Les Moines de cette communauté et leur Prieur ont reçu plusieurs fois des témoignages de la bienveillance du Cardinal que vous pleurez en ce moment. C'est pour eux un devoir de reconnaissance de prier pour le repos de son âme, et ils tiennent à vous dire qu'ils le feront du fond de leur cœur.

» Mais surtout ils demandent à Dieu que, dans son infinie bonté, Il daigne vous donner au plus tôt un pasteur qui soit véritablement de son choix, et capable à tous les points de vue de consoler de ce double deuil la grande et importante Église de Bordeaux.

Au nombre de mes souvenirs les plus précieux, je conserverai toujours celui de la bénédiction que le Cardinal me donnait dans son salon le 30 septembre dernier.

» Daignez agréer, Monsieur le Vicaire Capitulaire, l'expression de ces sentiments de nos cœurs pour la mémoire de l'illustre défunt, et, pour vous-même, l'hommage de notre respect religieux.

» FR. ROMAIN, *prieur S. S. B.* »

---

**Lettre-Circulaire de M<sup>gr</sup> l'Évêque de Nancy et de Toul, à l'occasion de la mort de Son Éminence le cardinal Ferdinand-François-Auguste Donnet, archevêque de Bordeaux.**

« Nancy, le 2 janvier 1883.

» MESSIEURS ET TRÈS CHERS COOPÉRATEURS,

» Un grand deuil vient d'affliger l'Église de France et plus douloureusement encore le diocèse de Bordeaux et le diocèse de Nancy. Son Éminence le cardinal Donnet a succombé après une maladie de quelques jours. Cette santé qui avait soutenu tant de travaux et bravé tant de fatigues s'est éteinte rapidement.

» Le vaillant prélat venait de visiter plusieurs paroisses et de présider plusieurs cérémonies lorsque ses forces ont trahi son courage. On peut dire qu'il est tombé sur le champ de bataille et qu'il ne s'est arrêté que pour mourir.

» Le diocèse de Nancy garde fidèlement le souvenir du coadjuteur de M<sup>er</sup> de Forbin-Janson; et le vénérable Cardinal aimait à rappeler, avec sa prodigieuse mémoire, son séjour en Lorraine et les œuvres que son zèle y avait accomplies.

» Il y a peu de temps encore, il nous faisait demander si son nom était inscrit parmi ceux des évêques de Nancy et de Toul dans la galerie de l'évêché, et nous lui répondions que son nom était inscrit non seulement dans cette galerie, mais qu'il était encore, malgré 45 années écoulées, gravé dans bien des cœurs reconnaissants.

» Sacré le 30 mai 1835, en qualité d'évêque de Rosa *in partibus* et de coadjuteur de Nancy et de Toul, Monseigneur Donnet fut préconisé archevêque de Bordeaux le 19 mai 1837.

» Dans sa première lettre pastorale datée du 26 janvier 1836, le vénéré prélat adressait à ses diocésains ces paroles de félicitations auxquelles les difficultés des temps et l'éloignement de Monseigneur de Forbin-Janson donnaient un prix tout spécial : « C'est pour la » première fois, Nos très chers Frères, écrivait-il, qu'il nous est donné » de vous adresser la parole à tous, et déjà nous pouvons vous dire » avec effusion de cœur que notre espérance n'a pas été vaine » et qu'il a plu à Celui de qui vient tout don parfait, de mettre le » comble à notre attente et de remplir la mesure de nos désirs. La » manière affectueuse dont nous avons été accueilli dans les diverses » paroisses que nous avons visitées, l'avidité avec laquelle notre parole » y a été reçue sont un heureux présage des bénédictions que » Dieu semble promettre à notre ministère au milieu de vous. Dans les » villes comme dans les campagnes, nous avons trouvé la foule sur » nos pas.....

» Ainsi se sont dissipées, presque aussitôt que nous nous sommes » trouvé en face de vous, les inquiétudes qui avaient pu nous préoccuper » à notre entrée dans ce diocèse. Nous avons reconnu avec joie et bonheur » que Dieu et la religion étaient honorés, dans la grande majorité de » vos paroisses, autant que partout ailleurs; et que si notre ciel n'a pas » toujours été sans nuages, il fallait en accuser plutôt les circonstances » difficiles des derniers temps, que les intentions et les volontés des » hommes.....»

« Sa dernière lettre pastorale, datée du 30 mai 1837, contient encore ce précieux témoignage :

« Quelques-unes de nos visites avaient déjà inondé notre âme d'ineffables consolations, mais les dernières, sans exception, ont mis le comble » à notre joie. »

» Nous avons pu affirmer au vénérable Cardinal que le diocèse de

Nancy n'a pas cessé de donner au cœur de tous ses évêques ces ineffables consolations.

» Pendant cette administration de si courte durée, Monseigneur Donnet multiplia les preuves de son activité et de son zèle.

» Quelques jours après son arrivée à Nancy, il convoquait le clergé aux exercices de la retraite pastorale; puis il visitait un grand nombre de paroisses et y administrait le sacrement de confirmation.

» Le 14 janvier 1837, après des démarches réitérées, et grâce à son zèle et à son habileté, il obtenait que la magnifique abbaye des Prémontrés de Pont-à-Mousson fût rendue au diocèse.

» Cette abbaye avait été remise aux évêques de Nancy par un ordonnance royale du 31 janvier 1817, afin d'y établir le petit séminaire; mais le ministère de la guerre l'avait fait occuper en 1831 d'une manière provisoire et avec l'assentiment de l'autorité diocésaine. Monseigneur Donnet conduisit lui-même à Pont-à-Mousson les jeunes élèves que M. l'abbé Chambille avait d'abord réunis à Thézey-Saint-Martin.

» En 1865, le vénérable Cardinal de Bordeaux présidait, dans les murs de la grande abbaye admirablement restaurée, la touchante cérémonie de la translation des reliques de saint Pius. La population de Pont-à-Mousson, unie au clergé, aux professeurs et aux élèves du petit séminaire, prodiguèrent alors à l'ancien coadjuteur de Nancy les témoignages d'une reconnaissance que près de quarante années n'avaient pas affaiblie.

» Nous aurions voulu suivre l'impulsion de notre cœur et assister aux funérailles que le diocèse de Bordeaux vient de faire à son pasteur et à son père et qui ont été un véritable triomphe; mais les occupations si nombreuses de cette époque de l'année ne nous ont pas permis d'accomplir ce devoir de gratitude et de piété filiale. Nous avons chargé M. le vicaire général Voinot de nous représenter et de représenter le diocèse de Nancy à cette cérémonie funèbre.

» Mais nous avons un autre devoir à accomplir. Nous demanderons à Dieu de donner au vaillant évêque qui, pendant plus de soixante ans, *a combattu le bon combat, la couronne de justice que le juste juge réserve à ceux qui l'aiment* (1); nous lui demanderons de récompenser ses grands et incessants travaux dont le diocèse de Bordeaux gardera l'impérissable mémoire; nous lui demanderons de réaliser sur cette âme si affectueuse, si tendre pour les petits et les pauvres, si indulgente pour tous, cette parole de l'adorable Maître : *Bienheureux ceux qui sont miséricordieux, parce que, eux-mêmes, ils obtiendront miséricorde* (2).

A CES CAUSES, Messieurs et très chers Coopérateurs, et de concert avec

(1) II Timoth., IV, 8.

(2) Math., V, 7.

nos vénérables Frères les chanoines et Chapitre de notre église cathédrale, nous avons arrêté que nous célébrerons, le 8 février prochain, à neuf heures, dans notre église cathédrale un service solennel pour le repos de l'âme de Son Éminence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux.

» Nous serons heureux de voir un grand nombre d'entre vous assister à cette cérémonie.

» Agrérez, Messieurs et très chers Coopérateurs, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués en N.-S.

» † CHARLES-FRANÇOIS, *Evêque de Nancy et de Toul.*»

---

« Rome, le 4 janvier 1883.

» TRÈS RÉVÉREND SEIGNEUR,

» La douloureuse nouvelle de la mort de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Bordeaux nous est parvenue par le télégraphe. Elle nous a causé, au Saint-Père et à moi, un bien grand chagrin, vu les éminentes qualités qui ornaient l'illustre défunt et les innombrables services qu'il a rendus à l'Église bordelaise pendant près d'un demi-siècle d'un épiscopat vigilant et fructueux. On ne pouvait douter de la douloureuse impression que le diocèse tout entier aurait ressentie d'une telle perte. Mais ce fut avec la plus grande consolation que nous en reçûmes la confirmation par la lettre que vous eûtes la bonté de nous adresser en date du 23 du passé mois.

» Espérant que le Seigneur aura déjà accordé à son fidèle serviteur la récompense éternelle, Sa Sainteté vous assure qu'Elle ne négligera rien pour que cette Métropole reçoive un digne Pasteur. En attendant, Elle accorde de bon cœur, à vous aussi bien qu'à vos collègues du clergé et à tous les fidèles, la Bénédiction Apostolique.

» En vous remerciant de l'empressement que vous avez mis à m'envoyer la lettre indiquée plus haut, j'offre à Votre Seigneurie Révérendissime mes sentiments les plus distingués et vous prie de me croire toujours

» Votre affectueux serviteur,

» C. JACOBINI.

» *Au T. R. M. Gervais, ancien Vicaire général.* »

(Traduit de l'italien.)

---



LOUIS-SIMON FAURIE <sup>(1)</sup>

(1845-1850)

Le grand séminaire. — Vie nouvelle. — L'abbé Faurie en philosophie. — M. Chapt de Rastignac. — M. Jallat. — Aptitudes et études variées de l'abbé Faurie. — Son obéissance. — Sa piété. — Il entre en théologie. — Retour de M. Hamon à Bordeaux. — Faurie, séminariste parfait, infirmier, sacristain du Sacré-Cœur. — Premières allusions à sa vocation. — Résistance et refus de M<sup>gr</sup> l'Archevêque de Bordeaux. — Concile de Bordeaux en 1830. — M. Hamon obtient pour l'abbé Faurie l'autorisation de suivre sa vocation. — Conseils d'un curé tuteur. — Adieux de l'abbé Faurie à M. Lacombe. — La *question de justice*. — Morale relâchée. — Solution de M. Lacombe. — Désolation de la famille de l'abbé Faurie. — Déchirements. — Départ pour Paris.

*Quando autem factus sum vir, evacuavi que erant pravult.*  
(I. Cor., XIII, 11.)

Le 4 novembre 1845, l'abbé Faurie écrit de sa cellule du grand séminaire de Bordeaux : « On change ici d'une manière incroyable. Le supérieur général de la maison est M. Rosny ; le supérieur de philosophie, M. Chapt. Nous avons, pour professeurs, M. Mallet, en philosophie; M. Gramidon, en physique; M. Lelouey, en Écriture sainte... Notre vie, ici, diffère beaucoup de celle que nous menions au petit séminaire. » Elle diffèrait, en effet, beaucoup à cette époque et surtout en philosophie. Quelle impression faisait sur ces âmes, épanouies au sourire de M. Lacombe, l'apparition de ce rude solitaire de la Thébaïde, égaré dans l'aimable Compagnie de Saint-Sulpice : M. Chapt de Rastignac ! M. Lacombe et M. Chapt, deux saints, mais si différents l'un de l'autre que, pour les croire de la même église et destinés au même Paradis, il fallait se bien souvenir que le royal manteau de l'Église est enrichi d'ornements très variés, et que dans la demeure du Père céleste il y a des places à l'infini. On a ainsi décrit M. Chapt : « Sa taille était chétive, son visage désagréable, sa démarche lourde... mais quel tempérament de supérieur !... Il était la règle vivante, la règle inflexiblement imposée ensuite ; il faisait tout ce qu'il fallait faire et ne disait que ce qu'il fallait dire ; il arrivait à la seconde précise ; pas un mouvement de lui qui ne fût intentionnel ; son sourire même ne venait que par ordre, à la mesure voulue ; son pas battait le sol avec la régularité du mouvement d'une horloge (2). » Il ne faudrait pas croire cependant qu'il y eût rien

(1) Voir *Revue Catholique*, 1882, p. 699.

(2) *Id.*, 1881, p. 314.

d'étroit dans la pensée ou dans la conduite de l'austère supérieur : la foi ne diminue rien ! Il y avait un cœur chaud, certes, et une âme très bienveillante sous ces dehors disciplinés comme un traité de théologie scolastique. Mais il est vrai de dire que M. Chapt appartenait à l'école des docteurs, qui n'admettent pas les « actes indifférents. » Il calculait la portée éternelle d'un pas, d'un mot, d'un clin d'œil, d'un sourire, et savait quels textes de l'Écriture, quelles décisions conciliaires, quelles règles de M. Olier ou de M. Tronson autorisaient chacune de ses démarches. Et, naturellement, le monde du séminaire était un peu formé sur l'exemplaire de ce roi.

L'enfant gâté de M. Lacombe ne se douta même pas qu'il y eût un sacrifice à faire pour prendre des allures si nouvelles. Il choisit pour directeur le bon M. Jallat, une de ces âmes suaves, filles de M. Olier, mais proches parentes de saint François de Sales, et qui, volontiers, comme le saint évêque de Genève, donneraient « cent serpents pour une colombe. » Sous sa douce direction, l'abbé Faurie changea ses habitudes comme un vêtement, sans rien perdre de sa joie ; bien plus, il trouva dans l'obéissance une source de joies nouvelles. « Qu'on est heureux, disait-il, au séminaire ! Tout y est calme, prière et charité ! C'est un spectacle admirable de voir les prévenances des élèves les uns pour les autres. » La transformation fut pour lui si facile qu'il mit quinze jours à s'en apercevoir. « Il me semble que je ne suis plus le même personnage qu'il y a quinze jours. » Un mois plus tard, il trouvait délicieuse cette discipline. Il écrit à ses parents pour leur dire en détail sa nouvelle vie, leur dépeindre sa cellule avec son ameublement : « Un lit, deux chaises de grosse paille, une cruche, un balai, quelques livres, et c'est tout ; » puis, il ajoute : « Je ne pourrais, par toutes les plus belles expressions du monde, vous faire comprendre le bonheur qu'on goûte au séminaire. C'est une maison de paix, de prière, de charité, de fraternité. Il est vrai que nous ne pouvons disposer d'une minute ; mais c'est précisément ce qui fait notre bonheur : nous n'avons qu'à obéir, et notre plus grand plaisir est d'obéir avec ponctualité. Tout se fait par obéissance ; c'est pourquoi tout se fait bien. Au premier signal de la cloche, tout le monde part : on laisse une lettre inachevée, on ne termine pas la lecture d'une ligne commencée... La cloche est la voix de Dieu. Ah ! le monde ne connaît pas ces joies de l'obéissance ! » Et il donne de ces joies une raison excellemment philosophique en quelques mots hâtifs,

jetés à la marge de sa lettre : « Je me trouve ici comme en paradis ; je ne fais que la volonté de Dieu ! »

Avec de pareilles dispositions de cœur, l'abbé Faurie ne pouvait qu'avancer à grands pas dans la science et dans les vertus chrétiennes et sacerdotales. Ses maîtres, loin de paralyser son activité naturelle, et de contrarier ses aptitudes, s'appliquèrent à les tenir toujours en exercice, mais en les dirigeant. La correspondance de l'abbé Faurie nous apprend qu'il fut nommé, à l'ouverture des cours, aide du professeur de physique. Il s'adonna aussi dès cette première année, contrairement à l'usage, à l'étude de l'hébreu. « Il y a, dit-il, à Bordeaux, un professeur d'hébreu, nommé M. Latouche, qui veut, bon gré mal gré, nous enseigner cette langue. J'en apprendrai ce que je pourrai. » Les jours de promenade, en été, il suivait assidûment, dans la maison de campagne du grand séminaire, les cours libres d'archéologie, de géologie et de botanique. Le directeur du Jardin des plantes de Bordeaux, homme de grande science et de grande piété, M. Laterrade, se plaisait à rejoindre les séminaristes à Bègles et à diriger les excursions scientifiques des botanistes ; l'abbé Faurie, qui s'était de bonne heure livré à cette étude, comptait parmi ses plus fidèles disciples. Son esprit vif et curieux s'intéressait à tout et saisissait tout. Il s'appliquait en même temps aux arts manuels, pour lesquels il montra dès l'enfance une remarquable habileté. Nous le trouvons, en 1846, s'exerçant au moulage du plâtre et à la lithographie. « Pour vous donner de petits échantillons de mes ouvrages, écrit-il à son cousin, je vous envoie un buste du duc de Bordeaux (Henri V). » Quelques jours plus tard, il lui envoyait le portrait lithographié de l'un de ses professeurs : l'inoubliable M. Leflambe.

Cependant il n'employait à ces diverses études que le temps des récréations et, quelques heures, les jours de congé. La philosophie, les sciences proprement dites, les cours réguliers d'Écriture Sainte et d'histoire occupaient ses journées presque entières. Ces belles études convenaient d'ailleurs très bien à son intelligence élevée et puissante. Il se faisait un jeu des expériences de physique et se proposait de les recommencer pendant les vacances et plus tard en mission. Il en parle quelquefois un peu comme le maître de philosophie à M. Jourdain : « Nous faisons la grêle, la foudre, etc., mais prenez bien garde de n'aller pas dire ces choses à tout venant ! Il y a encore, en certains endroits, de bons paysans qui imputent aux curés les accidents de ce genre. »

Il écrit trois mois plus tard : « Nous faisons en ce moment un peu de chimie. Nous étudions aujourd'hui la fabrication des diverses poudres fulminantes, des allumettes « à la congrève », des briquets phosphoriques et autres. Nous renouvellerons ensemble ces expériences pendant les vacances. »

Malgré la science du professeur et la dextérité de l'aide-expérimentateur, les expériences ne réussissaient pas toujours : « Nous avons terminé ce soir notre cours de chimie par une expérience qui a causé un petit accident. Le professeur manipulait certains gaz inflammables : un flacon a pris feu et a éclaté avec une détonation terrible. Les débris ont volé aux quatre coins de la salle, heureusement sans blesser personne. Le professeur en a été quitte pour quelques égratignures. » Mais, en chimie, une expérience manquée en vaut deux, et, dans ce cas, l'abbé Faurie préférait à coup sûr la seconde, qui, au profit scientifique, joignait l'attrait de l'imprévu. D'ailleurs, une explosion aura beaucoup plus de succès en Chine que toute combinaison régulière et utile d'éléments chimiques quelconques.

C'est à ce titre encore qu'il aime la lanterne magique. « Ce soir, mercredi (6 juin 1846), au retour de nos courses, nous devons montrer la *lanterne magique*. Et en ce moment j'ai là, sur ma cheminée, les tablettes de verre où sont peintes les diverses figures fantasmagoriques. » Il saura donner plus tard à toutes ces choses une portée inconnue des physiciens : que d'âmes attirées d'abord, puis éclairées, apprendront à lever leurs regards vers le Ciel !

Des spéculations philosophiques, il ne retenait qu'une conclusion : l'inanité des efforts de l'homme, en ce siècle plus que jamais, pour secouer le joug de la Foi et de l'autorité. La philosophie, étudiée au séminaire comme on ne l'étudie plus nulle part, ne faisait qu'exciter son âme à solliciter avec plus d'instances et à recevoir avec plus d'amour les divines clartés de la Foi. Il eut rarement occasion de toucher dans ses lettres à des questions de philosophie. Cependant nous y trouvons quelques indices du mouvement et de l'élévation de sa pensée. On lui demanda un jour, à propos d'un livre intitulé *Les trois époques*, de formuler son jugement sur le xviii<sup>e</sup> siècle et les encyclopédistes. « Ils voulaient, » dit-il, « reformer la société en sapant ses fondements, la religion et l'autorité... Nous avons vu les conséquences de ces tristes principes : l'autorité foulée aux pieds, la religion persécutée ; mais à peine le trône fut-il renversé qu'on vit paraître mille ambitieux

qui, pour dominer et se faire obéir ne connaissaient d'autres moyens que la violence et le crime... » Il cite enfin l'immortelle apostrophe de Lamartine :

Eh bien ! le temps sur vos poussières  
 A peine encore a fait un pas.  
 Sortez, ô mânes de nos pères,  
 Sortez de la nuit du trépas,  
 Venez contempler votre ouvrage,  
 Venez partager de cet âge  
 La gloire et la félicité ;  
 O race, en promesses fécondes  
 Paraissez, bienfaiteurs du monde :  
 Voilà votre postérité !

Mais l'abbé Faurie, homme d'action avant tout, ne s'en tenait pas aux spéculations. Il se préparait, dans sa solitude, sous le regard de Dieu et l'influence de la grâce, à mériter les beaux titres que Jésus-Christ donne à ses apôtres : « Vous êtes le sel de la terre et la lumière du monde. »

Sa piété toujours douce et affective croissait et se fortifiait à proportion que ses pensées se développaient. A partir de la seconde année de son cours de philosophie, Dieu, Jésus-Christ, l'Éternité, l'Église font le principal objet de ses lettres, et tout l'y ramène. La mort frappa, cette année (1847), à coup redoublés sur sa famille. Au mois de février, c'est une de ses cousines qui meurt à Castres. La première pensée de l'abbé Faurie est de s'enquérir dans quelles dispositions elle est morte, et, quand il s'est assuré qu'elle a reçu tous les secours de la religion, il écrit à ses parents de Castres : « Désirée Lassalle n'est plus..., mais sa résignation et l'empressement avec lequel elle s'est munie de tous les secours de la religion nous donnent lieu d'espérer qu'elle n'a quitté cette vie d'épreuve que pour aller jouir, dans le sein de Dieu, de la vie bienheureuse. S'il en est ainsi, comme nous le croyons, séchons nos larmes ; car elle est parvenue au terme pour lequel Dieu la créa. Apprenons à son exemple à marcher d'un pas ferme vers cette vie où l'on n'a plus à redouter la mort. »

Trois mois plus tard, c'est une tante, M<sup>me</sup> Fenié, qui meurt dans de grands sentiments de piété. L'abbé Faurie écrit, à cette occasion (15 mai) : « Ce malheur est affreux aux yeux de la nature ; mais aux yeux de la Foi, il faut en convenir, une telle mort est bien précieuse ! oh ! oui, mourir en prononçant les saints noms de Jésus et de Marie, c'est un signe de

prédestination. Nous ne l'avons pas perdue, cette chère tante ; elle n'a fait que nous devancer dans la patrie ! Ne nous faisons pas illusion : nous ne sommes en ce monde que pour travailler à notre salut ; tout le reste n'est que perte de temps. »

Il voit toute chose à la lumière de la Foi. En apprenant que son cousin Faurie vient d'avoir une petite fille et qu'il lui a donné le nom d'Alida : « Alida ! » écrit-il sur-le-champ, « Alida ! que c'est fade ! cela ne dit rien au cœur ; pourquoi ne l'avoir pas appelée Marie ? Hâtez-vous, je vous conjure, de consacrer cette enfant à la sainte Vierge. » Et dans toutes ses lettres, il raille au sujet de ce nom d'Alida ; tantôt il affecte de ne pas reconnaître en cette enfant sa cousine et envoie des « civilités à M<sup>lle</sup> Alida » ; tantôt il prie qu'on lui mette au cou une médaille de la sainte Vierge, afin de montrer que M<sup>lle</sup> Alida est une chrétienne.

Pendant les vacances de cette même année 1847, il vit mourir, à Castres, son oncle, M. Fenié. La pensée de l'éternité est encore son unique préoccupation. En faisant part à ceux de Monségur, de cette perte douloureuse, il écrit (30 octobre) : « J'ai eu la consolation de recevoir son dernier soupir et de lui fermer les yeux. Je voyais la mort pour la première fois. Je comprends maintenant ces paroles de l'Imitation : « Si vous avez vu mourir quelqu'un, songez que vous « passerez par la même voie. » Quand il eut expiré, je lui rendis les derniers devoirs, assisté de Lassalle fils et de sa mère ; nous le mîmes au suaire de nos propres mains. Toutes ces circonstances firent sur moi de profondes impressions. »

Lui confiait-on une peine, une difficulté ; sa réponse était invariable : « Jetez-vous dans les bras de Dieu !... confiez-vous à la sainte Vierge. » Marie est son refuge dans toutes ses afflictions. Pendant le mois de mai, il reçut des nouvelles inquiétantes au sujet d'un de ses oncles ; il répondit aussitôt : « Ce que vous me dites de l'oncle de D... m'afflige beaucoup ; j'ai marqué, dans mon règlement particulier, une prière à la sainte Vierge que je dis chaque jour pour lui. » Ses amitiés si vives et si tendres d'autrefois, son affection pour son frère, pour sa sœur, et tous ses parents, s'épurent au feu de la charité chrétienne ; il ne désire plus qu'une chose : le salut de tous les siens. S'il s'occupe encore, en qualité d'aîné, des intérêts temporels et de la situation de son frère et de sa sœur, il revient promptement à leur âme ; il insiste auprès de l'un, pour qu'il se confesse et communie souvent ; auprès

de l'autre, pour qu'elle fuie le monde et ses plaisirs : « Je ne serai heureux, » dit-il, « que lorsqu'il n'y aura plus, dans toute ma famille, que des chrétiens pratiquants. »

L'abbé Faurie commença son cours de théologie au mois d'octobre 1847. En cette même année, M. Hamon, rappelé à Bordeaux par ses supérieurs, reprenait la direction du Grand séminaire, à la satisfaction générale du clergé bordelais, qui admirait et aimait sa science, sa piété, son beau talent littéraire et son aménité. On n'avait oublié ni la tendre affection qui l'unit autrefois au bon cardinal de Cheverus, ni les regrets profonds, amers même, qui éclatèrent à son départ, et on l'accueillait, au retour, avec les témoignages d'une allégresse universelle. Nous en trouvons comme un écho dans la correspondance de notre séminariste. « Nous avons, » dit-il, « pour supérieur M. Hamon, il a repris cette charge après une absence de quatre ans. J'ai dû vous écrire la mort de M. Rosny. M. Hamon, comme vous savez, est l'illustre auteur de la *Vie du Cardinal de Cheverus*. Je me félicite beaucoup de l'avoir pour supérieur : il est d'une bonté et d'une complaisance exquisés. »

L'âme délicate et affectueuse du nouveau supérieur convenait admirablement à l'abbé Faurie que sa situation exceptionnelle, sa vocation spéciale, son titre d'aîné et de chargé d'affaires de son frère et de sa sœur obligeaient à de fréquentes sorties du séminaire, soit pour revoir et consulter M. Lacombe, soit pour d'autres intérêts ou démarches. Tout allait pour le mieux. M. Hamon d'ailleurs était l'ami intime de M. Lacombe depuis longtemps : leur liaison datait de leur séjour à l'institution Lieutard et à Saint-Sulpice où le jeune Hamon suivit d'assez près M. Lacombe. L'abbé Faurie obtint donc la permission de visiter quelquefois le guide de son enfance et de sa première jeunesse, le confident de ses plus intimes secrets. Ce qui était plus précieux encore, l'âme généreuse de M. Hamon reconnut et favorisa la vocation de l'abbé Faurie à l'apostolat dans les missions lointaines.

En théologie, l'abbé Faurie était un séminariste parfait : l'étude, la méditation, la pratique minutieuse de tous les devoirs prescrits, une obéissance de chaque instant à l'esprit de la règle avaient absolument discipliné sa nature ardente et expansive. Désormais, son unique soin est de conformer en toutes choses sa volonté à celle de Dieu, toute sa vie à la vie de Jésus-Christ. Il remplit avec une délicatesse admirable

et une charité constante, toujours joyeuse, les fonctions multiples et souvent pénibles d'infirmier; il accepta avec un égal bonheur la charge de propagateur de la dévotion au sacré-cœur de Jésus et le soin d'entretenir son autel.

Pendant le moment approchait où le futur missionnaire devait nécessairement, non plus prendre une décision déjà irrévocable depuis huit ans, mais la déclarer à sa famille, à son frère, à sa sœur, à l'autorité ecclésiastique. C'est dire que l'heure des angoisses et des luttes terribles allait sonner.

Depuis longtemps l'abbé Faurie essayait de préparer sa famille au redoutable sacrifice, par le ton de ses lettres, par certaines ouvertures même qui lui paraissaient autant de demi révélation; mais la pensée de ses parents était si éloignée des projets du futur missionnaire que rien ne put les leur faire soupçonner. Ainsi, dès 1847, il écrit à son cousin : « Je vous envoie un numéro des *Annales de la propagation de la Foi*; vous qui aimez les récits religieux, pittoresques, poétiques, vous y trouverez tout cela. Vous y lirez de curieux détails sur les Chinois, les Océaniens, les Américains et les peuplades sauvages. Mais votre piété y remarquera surtout les généreux efforts et les succès des missionnaires qui vont porter à ces pauvres peuples dégradés la lumière de l'Évangile.... Nos bons missionnaires savent tenir gaie-ment et agréablement la plume. Quand on a tout quitté, parents, amis, famille, patrie, pour Jésus-Christ, on possède vraiment Dieu, et quand on possède Dieu, comment pourrait-on n'être pas heureux et toujours gai! On ne distingue plus entre bonheur et malheur; tout est bonheur, parce que tout vient de Dieu et contribue à sa gloire. » Il révélait assurément dans cette lettre ses sentiments intimes et croyait probablement provoquer au moins quelques questions. La lettre et le livre circulèrent dans la famille; on admira l'une et l'autre, et ce fut tout.

Une autre fois, des voyageurs de Sainte-Colombe de Duras, passant à Bordeaux, vont au grand séminaire visiter l'abbé Faurie et lui porter des nouvelles de sa famille. A l'occasion d'un évènement de si mince importance, il écrit : « Avec quel plaisir j'ai reçu vos braves amis ! mais il sont arrivés aux dernières minutes de la récréation, je n'ai eu que le temps de leur donner une poignée de main. J'étais vraiment contrarié de ne pouvoir rester avec eux plus longtemps; mais la règle parlait, il fallait obéir; car « *l'obéissance vaut mieux que le sacrifice* » nous



disent les Saintes Écritures. Ces actes d'obéissance, ce sont nos plus grands actes de vertu ; nous ne pouvons pas encore aller évangéliser les peuples et nous sacrifier pour la gloire de Dieu, mais nous pouvons à tout moment lui sacrifier notre volonté et nos petites satisfactions. »

Ce grand cri échappé de son cœur, à propos d'un fait si minime, ne produisit pas plus d'effet. Survinrent les jours solennels des ordinations. L'abbé Faurie fut promu au sous-diaconat, à l'ordination de la Trinité en 1849, au diaconat, le samedi des quatre-temps de Noël la même année. Il semblait qu'en ces grandes occasions, il dût écrire à tous ses parents et amis. Il se montra d'une réserve, d'une taciturnité contraire à toutes ses habitudes ; il ne se fit publier que dans l'église de Castres, restreignit ses visites pendant les vacances, ne vit pas même son plus intime ami, le cousin de Sainte-Colombe, et se contenta de lui promettre vaguement une visite pour l'année suivante. Il se cachait et voulait se faire oublier. Après son ordination au diaconat, on commençait à s'occuper en famille de la première messe de « l'abbé. » Monségur alléguait ses droits de paroisse natale ; Castres se prévalait du domicile légal et du titre de pays d'adoption ; à sainte Colombe, l'abbé Faurie avait son tuteur et oncle, son cousin et bien d'autres parents qui réclamaient au nom de leur affection et des services rendus. Le 12 janvier 1850, « l'abbé » écrit à son cousin : « Quant à ma première messe, je ne puis savoir où je la dirai. » Plus tard on lui donne à choisir entre Monségur et Castres. — « Je ne sais rien encore, » répond-il, « je ne dirai peut-être ma première messe ni à Monségur, ni à Castres. » Mais les réticences ne produisaient pas plus d'effet que les demi révélation ; il fallait donc s'attendre à un choc terrible.... et le moment approchait.

Déjà, en effet, M. Hamon et M. Lacombe étaient en instances auprès de M<sup>gr</sup> l'archevêque de Bordeaux pour obtenir à l'abbé Faurie l'autorisation d'entrer au Séminaire des Missions étrangères. A la première nouvelle de ces projets, l'Archevêque se prononça pour la négative ; et la forme énergique de son refus semblait rendre impossible de nouvelles sollicitations. L'abbé Faurie, assuré de sa vocation, remit à Dieu le soin de vaincre l'opposition de l'autorité diocésaine et n'en continua pas moins ses préparatifs ; il connaissait, d'ailleurs, les privilèges et les exemptions accordées par Rome au Séminaire des Missions étrangères. Mais il craignait bien davantage d'affronter une sœur désolée, un frère au désespoir, toute une famille qui l'adorait et

que son départ subit plongerait à coup sûr dans une affliction terrible ; et pourtant, après tant d'années de réflexions, il n'en était plus à se laisser ébranler par la voix de la chair et du sang. Il se disposait à soutenir vaillamment la lutte, lorsqu'un événement providentiel vint aplanir une partie des difficultés et hâter le moment décisif. M. Hamon fut, dans cette circonstance, l'instrument choisi de Dieu pour cette grande œuvre ; voici comment son biographe a raconté le fait.

« C'était le temps où l'Église de France, profitant de la liberté qui lui était accordée, reprenait la tradition si longtemps interrompue de ses Conciles provinciaux. Celui de la province de Bordeaux fut fixé au mois de juillet 1850. Mais il fallait préalablement en préparer les matériaux, étudier à fond les questions qui devaient y être traitées, afin de fixer et de préciser les solutions à y donner. Sans cette sage précaution, prise dans tous les Conciles, un temps énorme y aurait été inutilement consumé dans des recherches et des discussions sans but déterminé. M<sup>sr</sup> l'archevêque désirait que le supérieur de son grand Séminaire se chargeât de cette tâche et il lui en fit la proposition. M. Hamon, fatigué alors, déclinait le fardeau que d'ailleurs sa modestie lui faisait envisager comme au-dessus de ses forces. Enfin pressé de plus en plus, il crut pouvoir profiter de cette occasion pour obtenir de l'Archevêque une grâce qui serait comme le prix du travail demandé.

— « Monseigneur, dit M. Hamon au prélat, je consens à m'occuper du Concile, ainsi que votre Grandeur le désire ; mais accordez-moi, en échange de mon travail, le départ de M. Faurie.

— » Eh bien ! répondit l'Archevêque, qu'il parte (1). »

M. Hamon, comme si l'Archevêque lui eût dit :

« Ah ! courez et craignez que je ne vous rappelle »

se hâta de porter la nouvelle à l'abbé Faurie. C'était le 1<sup>er</sup> mai. Le pieux séminariste regarda cet événement comme une faveur de la sainte Vierge et résolut de partir sans retard. Il prend la plume, annonce clairement à toute sa famille sa résolution irrévocable, son départ imminent ; puis, le cœur frémissant, mais résolu, il attend la réponse.

(1) *Vie de M. Hamon*, curé de Saint-Sulpice, par L. Branchereau ; Paris, Jules Vic, 1879, 2<sup>e</sup> édition, p. 195.

La terrible révélation produisit sur ses parents l'effet qu'il redoutait et qu'il s'efforçait, depuis plusieurs années, d'atténuer par ses demi-ouvertures ou de retarder par son silence. On ne put croire d'abord à une résolution qui paraissait subite; mais la lettre était formelle, précise, énergique! L'étonnement fit place à la douleur, douleur poignante! Tous les sentiments se révoltaient à la fois : oncle, tante, frère, sœur, cousins invoquaient tour à tour la piété filiale ou la reconnaissance, la tendresse fraternelle... Ils se demandaient comment l'enfant gâté de la famille avait pu concevoir le dessein de ruiner leurs espérances, d'attrister même leurs souvenirs, d'assombrir leur vie. Louis partir ! partir pour la vie ! partir pour chercher le martyr, pour le trouver peut-être !... Ce fut à qui écrirait la plus tendre, la plus forte lettre pour ébranler son cœur !

A la veille des émotions déchirantes du départ, il se passe une scène non moins émouvante, mais où le sourire brille à travers les larmes. Ce sont les adieux de l'abbé Faurie au vénérable M. Lacombe.

Le pieux curé de Castres, M. Vénot, pendant les vacances de 1849, avait reçu les confidences du futur missionnaire. Après une longue conversation où furent passés en revue tous les souvenirs d'enfance et du petit séminaire, le curé, bon *tutoriste* (1), fit entendre à l'abbé Faurie qu'il serait : 1<sup>o</sup> plus sûr pour sa conscience ; 2<sup>o</sup> *saltem*, plus honorable et plus délicat, d'offrir à M. Lacombe, avant de quitter la France, une aumône pour le séminaire, en compensation de ses petits larcins d'autrefois. Le séminaire était pauvre, l'économiste souvent embarrassé... les graves raisons abondaient. Faurie, d'ailleurs, recevrait avant son départ quelques offrandes et la restitution lui serait facile.

L'abbé donc, la veille du départ, se rappela la leçon du curé et, dans sa visite à M. Lacombe, « sans trembler, » il le dit plus tard et on le croira facilement, mais non sans embarras, car il devait lui être difficile de faire une semblable démarche, résolu de traiter cette *question de justice*. Après maintes circonlocutions embrouillées, il finit par trouver la périphrase qui pourrait éveiller, sans choc violent, l'idée de restitution. M. Lacombe l'attendait gravement au détour de sa phrase...

— « Voyons, fit-il tout à coup, combien m'as-tu volé de bouteilles de vin ?

(1) Moraliste d'extrême droite.

— » Hé !... Hé !... en tout ?... Nous pourrions bien mettre une demi-barrière. »

M. Lacombe reposant sur lui son beau regard continua :

— « Et un théologien de ta force comprend maintenant la *gravité de la matière* ? Mais, dis-moi, quand je te confiais mes clefs, celle de mon caveau par exemple, en 1845, as-tu commis quelque infidélité ?

— » Jamais ! j'aurais craint d'offenser Dieu. D'ailleurs rien n'avait de saveur pour nous que ce que nous gagnions *de bonne guerre* ; et les portes du Capitole ne s'ouvraient jamais aux voleurs, pas plus qu'aux lâches et aux traîtres. Le cas se présenta deux fois, et notre loyauté indignée fit prompte et sévère justice.

— » C'est bien cela ! reprit M. Lacombe ; des jeux, des « tours », où il entrait beaucoup plus de *jeunesse* que de malice. Et je savais tout !... Il y a, vois-tu, continua-t-il, chez les jeunes gens, une surabondance de vie, qui doit nécessairement se dépenser. C'est, à mon avis, un grand bien de la laisser s'épanouir en gaieté franche ; une grave erreur de la pousser au mal en la comprimant. Il ne tenait qu'à moi de rendre innocentes vos espiègleries ; tu vois bien que je n'ai pas faussé ta conscience ! » Puis, embrassant Faurie qui pleurait :

— « Va, mon cher fils, lui dit-il, pars, bien tranquille, pour la Chine : va te faire massacrer, là-bas, pour Jésus-Christ ! si tu ne m'avais pas joué ces tours-là, tu ne serais peut-être pas missionnaire aujourd'hui (1). »

Le 3 mai, les réponses attendues commencèrent d'arriver, de Castres d'abord. La désolation de la famille était extrême et éclatait dans quelques lettres, en expressions violentes. Quand l'abbé Faurie en eut achevé la lecture, son visage était inondé de larmes. Il reprit la plume d'une main tremblante et écrivit à sa *bonne petite mère* et à tous ses *chers parents* :

« J'ai reconnu, par votre lettre, que vous aviez réellement pour moi des entrailles de mère, et, à l'impression qu'elle m'a faite, je sens que j'ai pour vous un cœur de fils. Oh ! oui, chère tante, je vous aime... je vous aime beaucoup, ainsi que tous mes bons parents de Castres si dévoués pour moi. Mon cœur se brise à la pensée de notre séparation !... Mais pourtant, telle est la sainte et adorable volonté de Dieu.

(1) Les paroles de M. Lacombe et de l'abbé Faurie sont tirées d'une lettre écrite de Chine, en 1839, par l'abbé Faurie à M. l'abbé Moreau, son cousin.

Depuis la mort de mon père et de ma mère, c'est-à-dire depuis onze ans, j'ai senti un attrait irrésistible et invariable pour les missions étrangères ; et, depuis longtemps déjà, cet attrait invincible s'est changé en une manifestation très expresse de la volonté de Dieu. Mais comme je n'avais pas encore obtenu la permission de M<sup>gr</sup> l'archevêque, je ne vous en parlais point pour ne pas vous affliger si longtemps à l'avance. Je connaissais trop votre attachement pour moi ; je n'avais pas la force de vous faire une pareille révélation... maintenant, il n'y a plus moyen de différer : je vais bientôt partir pour Paris... Je ne me sens pas le courage d'aller vous voir avant mon départ... mais pourtant !... O mon Dieu, que faire ?... Oh ! non, je ne puis m'y résoudre : je ne partirai pas sans vous voir ! Je viendrai lundi soir, mais je ne resterai pas longtemps avec vous : je sens que cette présence serait trop pénible de part et d'autre.

» Et ma pauvre Chérie !... oh ! je n'en puis rien dire ! il y a des sentiments inexprimables. J'ai besoin de la voir, de lui parler. Bonne Vierge ! préparez-nous l'un et l'autre à cette entrevue.

» Je vous en conjure : tournons-nous vers Dieu ; adorons sa sainte volonté ; offrons-lui toutes nos douleurs et rappelons-nous que plus nous aurons souffert pour son amour, plus nous serons récompensés dans le Ciel ! Oh ! votre récompense sera belle pour avoir travaillé à former un prêtre et surtout un missionnaire. Je sais que je suis un bien pauvre et bien chétif missionnaire ; mais Dieu m'a choisi. Il veut que je devienne un apôtre, que j'aie à annoncer son saint nom à ceux qui l'ignorent, arracher des âmes à l'enfer et planter la croix dans l'empire du démon. Pour aller la planter, il faut la porter. Aidez-moi à la porter cette croix adorable ; portons-la ensemble et Dieu nous consolera. La croix portée avec amour renferme d'ineffables délices ; elle est surtout le gage d'un bonheur qui ne finira pas.

» Au Ciel donc !... encore une fois sur la terre, et puis au Ciel !... »

Les lettres affluèrent de nouveau pleines de supplications et de larmes, tandis que l'abbé Faurie continuait ses visites dans Bordeaux. Partout on essaya d'amollir son cœur. « Dieu, » écrira-t-il plus tard, « nous ordonne de maîtriser la sensibilité, mais non de la détruire. » Il éprouva, en ces jours, tous les tourments de la piété filiale et de l'amitié. Son oncle de Castres, accompagné du jeune Lassalle, son cousin, n'hésita pas à se rendre à Bordeaux pour supplier l'Archevêque de s'opposer au départ de son fils adoptif. Le prélat les accueillit avec une faveur marquée.

— « Je vous promets, leur dit-il, de m'y employer de tout mon pouvoir. »

Heureusement, le jour même, l'abbé Faurie apprit cette démarche secrète d'une amie de sa famille, M<sup>me</sup> Moreau, née Vénot, sœur du bon curé tuteur. Le pieux séminariste, brisé par l'émotion, mais résolu d'obéir à Dieu, va se jeter aux pieds de la sainte Vierge, médite quelques instants, puis il se relève, et coupant court à toutes les sollicitations de la nature, va sur-le-champ arrêter sa place à la diligence. C'était le 6 mai. Le soir même, il écrit encore à son frère, à sa sœur, à sa cousine de Sainte-Colombe, et, le lendemain, sans revoir ni ses parents, ni ses amis, il part brusquement pour Paris.

Un ami intime, M. l'abbé Suberville, son condisciple, l'accompagna jusqu'à la diligence, et, le soir, une nouvelle tout à fait inattendue circulait parmi les séminaristes étonnés : « M. Faurie est parti pour les Missions étrangères ! »

J.-H. CASTAING.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

« M. Duthu, persuadé que les familles chrétiennes seraient heureuses de conserver l'oraison funèbre de M<sup>sr</sup> de la Bouillerie, prononcée par M<sup>sr</sup> Mermillod, et de lui accorder une place d'honneur dans leurs bibliothèques à côté des célébrités de la chaire, a conçu la généreuse pensée de contribuer à perpétuer le souvenir de M<sup>sr</sup> de la Bouillerie et de son illustre panégyriste, en donnant à cette belle prose une typographie luxueuse, en faisant orner le frontispice du volume d'un splendide portrait, et en recourant à la peau de velin, aux papiers de Japon et de Hollande.

» N'est-ce pas dire que cette édition princière sera un événement, puisque M. Motteroz a bien voulu lui réserver ses plus riches caractères et ses presses artistiques, et que M. T. de Marc, un artiste qui a mainte fois témoigné de son habileté et de son goût exquis dans ses travaux, entre autres dans le portrait de feu M. de Rothschild, a consenti à graver celui de M<sup>sr</sup> de la Bouillerie, qui porta avec la distinction d'un gentilhomme la robe violette et l'anneau pastoral ?

» Ce chef-d'œuvre paraîtra prochainement. M. Duthu ne voulant pas avec raison que cette édition coure, comme on dit vulgairement, les rues et se trouve entre toutes les mains, ne doit la faire tirer qu'à un nombre très restreint d'exemplaires, afin que les amateurs de curiosités bibliophiles et les familles heureuses d'avoir la biographie du prélat, qui, semblable à l'apôtre saint Paul, a combattu le bon combat, puissent seules le posséder.

» Telle est sommairement la nouvelle à sensation dans le monde de la librairie. Nous nous bornons aujourd'hui simplement à en informer nos lecteurs, en nous réservant le plaisir de fournir sur cette édition de l'*Oraison funèbre de M<sup>sr</sup> de la Bouillerie* d'intéressants détails.

» Edgard POUGET. »

---



Nous donnons ci-après, avec un titre incomplet et sans signature, la Lettre, dès longtemps préparée, que le Diocèse aurait lue avec attendrissement et consolation, le soir ou le lendemain des funérailles du Cardinal. *L'épreuve* qui nous est tombée dans les mains porte la date du 31 décembre !

Dans la forme où cette Lettre paraît, elle ne retient aucun des caractères de l'autorité et n'impose à personne le devoir d'une lecture publique. En pareille circonstance, un mois de retard équivaut presque à une année, autant dire un siècle. Le temps de l'opportunité est passé. Cet écrit ne peut plus figurer qu'à titre de document historique, emportant avec soi la double tristesse du malheur qui nous a si cruellement frappés, et de l'incident qui a rendu impossible la communication traditionnelle.

Immédiatement après cette lettre mutilée, et pour répondre à de nombreuses demandes, nous insérons, dans son intégrité, le Mandement des Vicaires capitulaires nommés à la mort de M<sup>gr</sup> d'Aviau.

Devenu très rare et presque introuvable, à tel point qu'après des recherches patientes aux meilleures sources, nous n'avons pu en découvrir qu'un seul exemplaire, dans un carton d'archives regorgeant de pièces mêlées, ce document mérite d'être réédité dans la *Revue*, et peut être sauvé par elle, d'abord parce qu'il est tout à la louange d'un de nos plus saints Archevêques de Bordeaux, et aussi, parce qu'il fait honneur aux Vicaires capitulaires de ce temps-là.

G. P.

---

## PROJET DE LETTRE

AU SUJET DE LA MORT

de

**SON ÉMINENCE LE CARDINAL DONNET**

---

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous n'avons pas à vous annoncer la douloureuse nouvelle qui retentissait, il y a quelques jours, jusqu'aux confins du diocèse, semant partout la consternation et la douleur, mais nous voulons mêler nos larmes aux vôtres, nos prières à celles que vous faites monter vers le Ciel.

Il n'est plus celui qui, pendant quarante-cinq ans, représenta si bien, au milieu de nous, le dévouement et la mansuétude du

divin Maître, et dont la vie se consacra sans relâche au service de Dieu et à la sanctification de nos âmes !

Il n'est plus le vaillant Ouvrier qui ne connut jamais le repos ; l'Apôtre qui ne cessa de parler aux populations ; le Pasteur qu'on rencontrait sur tous les sentiers, à la poursuite des brebis perdues ; le nouvel Esdras qui, d'une main, tenait l'ennemi en respect, de l'autre relevait, en tous lieux, les ruines des sanctuaires, et, plus que pas un, en ce siècle, pouvait dire, levant les yeux vers les tabernacles éternels : *Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison et le lieu où réside votre gloire* (1) !

En vain nous le chercherons désormais au milieu des solennités de tout genre, dont il était l'honneur et la vie : ici, encourageant et bénissant la science et la vertu dans leurs diverses manifestations ; là, pressant dans la sienne la main du laboureur et de l'ouvrier, et laissant tomber de ses lèvres quelques-unes de ces paroles où se trahissait son cœur et dont il avait éminemment le secret.

En vain, aux jours des grandes solennités, vous voudrez le contempler dans son église métropolitaine, présidant l'assemblée du clergé et des fidèles et s'imposant au respect de tous, par la gravité de son maintien, la douceur de sa physionomie et la majesté de ses cheveux blancs. Il ne sera plus à la place où vous l'avez vu si souvent, sur ce trône pastoral dont il était la gloire, devant cet autel où il célébrait avec tant de foi les saints mystères. Vos enfants vous demanderont ce qu'est devenu ce vieillard qui posait si paternellement ses mains sur leur front, aux bénédictions duquel ils répondaient par leurs sourires, et vous devrez leur montrer la tombe où ses restes vénérés attendent le jour de la résurrection.

Qu'elle est grande, N. T. C. F., l'épreuve que nous a ménagée la Providence, et comme ce diocèse de Bordeaux aurait

(1) *Domine, dilexi decorem domûs tuæ et locum habitationis gloriæ tuæ.*  
(Ps. XXV, 8.)



raison de se plaindre si les coups dont il est frappé ne lui venaient pas du plus doux et du meilleur des Pères ! Il n'y a pas encore six mois, une mort inopinée nous ravissait, en quelques heures, le Pontife qui serait, dans la douleur présente, notre consolation et notre force. Nos espérances détruites, nous les avons reportées sur la tête vénérable qui nous était devenue plus chère encore, et voilà qu'aujourd'hui aucun appui ne nous reste et que les tristesses du présent se mêlent aux appréhensions de l'avenir. O Dieu, nous avons besoin de nous rappeler que vos rigueurs cachent toujours des desseins de miséricorde, et que le moment où il semble que tout va se perdre est celui où il faut redoubler de confiance et bénir la main qui va tout sauver.

D'autres, N. T. C. F., vous diront ce que fut, au milieu des grands événements qui ont marqué l'histoire de nos soixante dernières années, le Père que nous pleurons ; ils feront revivre devant vos yeux le Missionnaire infatigable dont l'ardeur ne faiblit jamais ; le Pasteur intelligent et aimable qui laissa derrière lui d'impérissables souvenirs de zèle et de bonté ; le Coadjuteur dévoué acceptant et conduisant à bonne fin la mission délicate et difficile de pacifier une Église séparée de son premier Pasteur ; l'Évêque communiquant une vie nouvelle à son diocèse et le maintenant pendant près d'un demi-siècle à une hauteur qu'il n'avait pas connue ; le Métropolitain, objet de la déférence et de l'affection de ses bien-aimés suffragants, convoquant et présidant, avec un tact et une sagesse remarquables, cinq conciles provinciaux pour lesquels le Saint-Siège épuisa toutes les formules de la louange ; le Prince de l'Église occupant une place d'honneur dans les grandes assemblées politiques, allant s'asseoir dans la chaire des docteurs, au concile du Vatican, pour y élever une voix autorisée, et prenant part, après la mort de l'immortel Pie IX, au conclave d'où sortait, il y a bientôt cinq ans, le glorieux pontificat qui fait aujourd'hui l'admiration du monde, et apparaît au milieu des obscurités de l'heure présente comme un arc-en-ciel de paix et

d'espérance. — Qu'il nous suffise à nous d'épancher notre cœur dans le vôtre, N. T. C. F., et de vous dire, en quelques mots, les derniers jours de notre commun Père, les travaux et les souffrances qui ont couronné son existence, tout à la fois si grande, si féconde et si sainte.

Saint Jean, le disciple bien-aimé, au sujet duquel *le bruit avait couru qu'il ne devait pas mourir* (1), était arrivé à l'extrême vieillesse. Il ne pouvait plus marcher qu'il évangélisait encore. Assis sur sa chaire d'Éphèse, ou porté respectueusement sur les bras de ses disciples, il disait à la foule qui l'entourait : *Mes enfants, aimez-vous les uns les autres*. Ne reconnaissez-vous pas dans ce portrait, N. T. C. F., le doux et auguste Pontife qui vient de nous quitter, tel qu'il était pendant les derniers mois? Après de longues années d'une vieillesse qu'aucune fatigue n'avait pu abattre et qui aurait fait croire *que lui aussi ne devait pas connaître la mort*, il avait senti ses forces défaillir et ses pas devenir chancelants. Pour aller au sanctuaire, il lui fallait s'appuyer sur l'épaule des ministres sacrés qui l'assistaient; encore trouvait-il moyen de lever la main pour multiplier ses bénédictions. On s'attendrissait en s'inclinant, mais on se demandait, avec une secrète angoisse, si ce reste d'énergie pourrait résister longtemps à l'assaut et au poids des fatigues accumulées.

Et lui, au milieu de l'émotion de tous, montait à l'autel, offrait le saint-sacrifice, faisait descendre les dons du Saint-Esprit, épanchait son âme en allocutions paternelles, et ne cessait de répéter, comme l'apôtre de la dilection : *Mes enfants, aimez-vous les uns les autres* (2). Puis, la cérémonie terminée, le vieillard retrouvait la jeunesse de son esprit pour égayer les saintes agapes de la charité par les propos les plus aimables, et s'en allait emportant avec lui le cœur de la foule, qui se disait,

(1) *Exiit ergo sermo iste inter fratres quia discipulus ille non moritur.* (Joan., XXI, 23.)

(2) *Filioli... ut diligatis alterutrum.* (I Joan., III, 11.)

avec des larmes dans les yeux : *Nous ne reverrons pas notre vieil Archevêque.*

Hélas! c'est l'histoire d'hier, d'avant-hier, de la semaine précédente. Ce furent là vos douloureuses appréhensions, habitants de Langoiran, de Listrac, d'Avensan et de Podensac, paroissiens de Notre-Dame de Bordeaux, lorsqu'il y a quelques jours à peine, vous recueilliez les derniers efforts d'une énergie qui s'affaiblissait à chaque minute et les suprêmes accents d'une voix qui devait bientôt s'éteindre.

Ces appréhensions, N. T. C. F., étaient aussi les nôtres; nous voulions les éloigner, elles renaissaient plus vives encore. Enfin, une heure sonna où le vénérable athlète s'étendit sur sa couche pour ne plus la quitter, si ce n'est pendant de courts instants. Il comprit alors que sa carrière était terminée, et, grandement, simplement, pieusement, il se tourna vers son Sauveur pour l'appeler à son aide, lui confesser ses fautes, recevoir le pain de vie, la grâce sous toutes les formes, et remettre son âme entre ses mains. C'était quatre jours avant de mourir; il avait voulu, du soir au matin, se baigner deux fois dans le sang de Jésus-Christ, au tribunal de la pénitence; il allait recevoir le viatique de l'éternité, ce pain des anges qu'il avait si abondamment distribué à ses enfants. Quelle paix en son cœur! quelle sérénité sur son visage !!

Le prêtre a consacré le corps et le sang du Sauveur; il se tourne vers le lit du malade, lui annonce la venue de *l'Agneau divin qui efface les péchés du monde* (1), et, tout tremblant d'émotion et de respect, lui adresse quelques paroles. Alors le vieillard se lève sur son séant, adore un moment, dans le silence de l'anéantissement, puis, à haute et intelligible voix, affirme en termes énergiques son humilité, sa foi, son amour, son abandon et ses immortelles espérances.

Nous le laissâmes, N. T. C. F., à ses pieuses méditations, et, sans aucun doute, à ce moment solennel, il offrit à son Dieu,

(1) *Ecce agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi.* (Joan. I, 29.)

pour son Église de Bordeaux, pour ses enfants, pour ses prêtres bien-aimés, le sacrifice de sa vie. Le reste du jour, le lendemain, le surlendemain, sa *conversation était dans le Ciel* (1), et, malgré quelques lueurs d'espérance, auxquelles il nous était doux de sourire, il ne se détourna plus de la pensée des choses éternelles. Peut-être se répétait-il à lui-même, et certes avec raison, les paroles du grand apôtre : *J'ai combattu le bon combat, j'ai consommé ma course, j'ai gardé et conservé la foi, je n'ai plus qu'à recevoir la couronne de justice que Dieu tient en réserve pour ses serviteurs* (2).

Enfin, une dernière crise se déclare : aucun espoir n'est plus permis. Au milieu de la nuit, quand la bénédiction du Saint-Père était déjà venue de Rome, pour tomber comme une rosée au chevet du moribond, celui-ci reçoit, dans la plénitude de son intelligence, le sacrement des mourants et l'indulgence plénière. Nous étions tous là : vicaires généraux, membres de l'administration diocésaine, doyen du chapitre, archiprêtre et vicaires de la cathédrale, amis anciens, serviteurs fidèles, l'entourant de nos prières et sollicitant un dernier regard et une dernière bénédiction. Le moment suprême n'était pas cependant venu ; vingt-quatre heures encore, le moribond se purifia dans la résignation et la souffrance, incapable de proférer une parole distincte et déjà à moitié écrasé sous les étreintes de la mort. La dernière lutte fut terrible. Quand elle se termina, nous étions à genoux, accompagnant de nos soupirs l'âme du Pontife, qui s'en allait vers Dieu, et demandant pour lui la lumière et le repos éternel.

Ainsi nous quitta notre Père, nous laissant l'exemple de sa vie et de sa mort et l'espérance de le retrouver au Ciel. C'est là que nous devons aller le chercher ; c'est de là qu'il nous continuera sa tendre sollicitude et nous aidera à garder riche et

(1) *Nostra autem conversatio in Cælis est.* (Philip., III, 20.)

(2) *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi, in reliquo reposita est mihi corona justitiæ quam reddet mihi Dominus in illâ die justus judex ; non solùm autem mihi, sed et iis qui diligunt adventum ejus.* (II Tim., IV, 7-8.)

prospère l'héritage qu'il nous a légué. Un autre viendra, envoyé de Dieu, pour continuer son œuvre, qui s'inspirera de ses exemples et s'efforcera de le faire revivre; et ainsi se perpétueront, au sein de l'Église de Bordeaux, ces traditions épiscopales de magnanimité, de zèle, de sainteté et de bonté auxquelles fut toujours fidèle le digne successeur des deux Pontifes qui, depuis le commencement de ce siècle, ont gouverné ce Diocèse et laissé d'impérissables souvenirs.

A l'heure qu'il est, N. T. C. F., alors que vous gardez en vos âmes l'image des manifestations inouïes de vénération, d'amour et de regret dont les dépouilles de votre vénéré Cardinal ont été entourées pendant presque toute une semaine; quand vous avez encore devant les yeux la pompe quasi-royale qui se déroulait avec tant de majesté à travers vos rues et vos places publiques, au milieu d'un peuple innombrable, ce serait faire injure à votre piété filiale que de vous demander de garder à qui vous a tant aimés un fidèle souvenir. Vous vous plairez à parler de lui; son nom se mêlera à vos plus ferventes prières; et, ce qu'à Dieu ne plaise, s'il avait encore à s'acquitter envers la justice éternelle pour ces fautes de fragilité qui échappent au plus parfait, vous l'aideriez à payer sa dette. Un père comme lui ne peut pas demeurer longtemps dans le lieu de l'expiation, quand ses fils sont debout pour voler à son aide et payer sa rançon.

Vos Pasteurs surtout, N. T. C. F., vous donneront à cet égard de touchants exemples. Ils vous convieront à de funèbres cérémonies; vous répondrez avec empressement à leur appel. Quel est le curé qui ne voudra pas que son église porte, pendant quelques heures, le deuil du Pontife qui la bénit avec tant de tendresse aux jours de la visite pastorale? Quel est le Prêtre qui ne regardera pas comme un devoir de reconnaissance d'offrir, plusieurs fois, la victime sainte pour le père ou le protecteur de son sacerdoce?

Au fond des cloîtres, c'est aussi notre désir et notre espoir, les vierges consacrées au Seigneur redoubleront de zèle pour

offrir au souverain Juge, par leurs sacrifices, leurs prières, leurs communions ferventes, *ce qui manque à la passion du Christ* (1), pour que le bonheur éternel soit bientôt le partage de celui qui les entoura toujours de sa plus tendre sollicitude.

Et maintenant, N. T. C. F., permettez-nous de remercier en votre nom et au nôtre, avec toute l'effusion dont nous sommes capables :

Les deux Princes de l'Église qui sont venus de loin, et au prix des plus grandes fatigues, bénir leur Frère et leur ami sur sa couche funèbre et présider à ses triomphantes funérailles ;

Les nombreux Prélats qui ont bien voulu répondre à notre invitation et former un splendide cortège au Métropolitain qui leur témoigna, en toute occasion, la plus cordiale sympathie. L'un d'entre eux, particulièrement cher à tout cœur bordelais, n'a-t-il pas acquitté, en termes éloquents, et pour notre consolation, la dette de sa piété filiale en louant celui dont il avait été l'enfant privilégié ?

Les Chefs militaires, les Magistrats et les Administrateurs, qui nous ont prêté, avec tant d'empressement, leur concours pour que la cérémonie des funérailles fût en tout point digne de notre douleur et du grand Cardinal ;

Messieurs les Délégués des fabriques de la Ville, qui ont fourni, encore une fois, la preuve manifeste de leurs sentiments à l'égard de ceux que la reconnaissance publique désigne pour d'exceptionnels honneurs, surtout quand leur vie, comme celle de Son Éminence, a été consacrée à la gloire de Dieu et au bien des âmes ;

Les nombreuses Sociétés, les corporations et les communautés diverses, qui ont déposé autour de leur Père mort de magnifiques couronnes ;

Le Médecin distingué (2) dont les soins assidus, depuis plusieurs années, ont prolongé une santé précieuse à tous ; ses

(1) *Adimpleo ea quæ desunt passionum Christi.* (Col. I, 24.)

(2) M. le D<sup>r</sup> Le Barillier, médecin ordinaire de Son Éminence.

éminents Collègues (1), appelés par lui au moment du péril suprême, comme lui empressés et dévoués jusqu'au-delà de la mort ; le savant Professeur (2) qui, avec ses collaborateurs intelligents (3), sut donner aux chères dépouilles, que tant de mains ont couvertes de fleurs, une saisissante apparence de vie ;

Enfin, tous ceux qui ont adouci l'agonie et glorifié la tombe de notre Archevêque bien-aimé, et dont les prières sont déjà montées vers le Ciel, en faveur de cette âme éternellement chère au Diocèse de Bordeaux.

Pardonnez-nous, N. T. C. F., cet épanchement peut-être trop abondant de nos cœurs. Il nous a paru que nous répondrions à votre attente en ne vous taisant aucune des circonstances capables d'intéresser votre piété filiale, et que nous remplirions, en même temps, les intentions du vénérable Chapitre, qui a un droit tout particulier à notre gratitude, puisque, en nous chargeant d'une redoutable responsabilité, il nous a donné un témoignage précieux de sa confiance.

En terminant, N. T. C. F., laissez-nous vous dire que nous avons les uns et les autres d'importants devoirs à remplir. Ce n'est pas seulement la cruelle épreuve d'aujourd'hui et les souvenirs d'hier qui doivent nous préoccuper, mais aussi l'avenir du Diocèse dont nous sommes les enfants. C'est par la prière de tous que l'intérêt de tous sera sauvegardé, et que les humbles dépositaires de l'autorité spirituelle, pendant le vœuvage de l'Église de Bordeaux, pourront remplir convenablement la tâche qui leur a été imposée.

(1) MM. Levieux et Denucé.

(2) M. le D<sup>r</sup> Testut, professeur agrégé et chef des travaux anatomiques de la Faculté.

(3) M. Tessié, sous-bibliothécaire de la Faculté ; M. Princeteau, interne des hôpitaux.

## MANDEMENT

DE MM. LES VICAIRES GÉNÉRAUX CAPITULAIRES

PENDANT LA VACANCE DU SIÈGE,

ORDONNANT :

- 1° Des prières et un service solennel dans toutes les églises du Diocèse pour le repos de l'Âme de l'illustre et Révérendissime Seigneur CHARLES-FRANÇOIS COMTE D'AVIAU DU BOIS DE SANZAY, Archevêque de Bordeaux, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, Officier de la Légion d'honneur, etc., décédé à Bordeaux le 11 juillet 1826 ;
- 2° Des prières pour obtenir la nomination d'un digne Successeur selon le cœur de Dieu.

Qu'il est douloureux, Nos TRÈS-CHERS FRÈRES, le premier ministre que nous avons à remplir auprès de vous ! Chargés par le Chapitre, d'après les saints Canons, de l'administration spirituelle du Diocèse pendant la vacance du siège, nous aurions voulu renouveler dans votre sein l'assurance déjà donnée de nos vœux et de nos efforts pour justifier cette honorable confiance ; mais lorsque le saint Prélat n'est plus, peut-il être d'autre pensée que celle de sa perte, d'autre sentiment que celui de la douleur ? et pouvons-nous mieux nous adresser à vos cœurs qu'en vous parlant encore de cette douleur même ?

Toutefois, N. T. C. F., occupons-nous, avant tout, de la sanctifier, cette douleur, et de la rendre digne du grand Pontife qui en est l'objet. « Ne pleurez pas sur moi, » disait le Sauveur du monde aux filles de Sion qui le suivaient sur la voie douloureuse, « mais pleurez plutôt sur vous-mêmes » (1). Voilà notre règle et le langage que nous tient le tombeau même où repose le juste.

Non, ne pleurons pas sur lui : tout dans ce tombeau est plein de vie, de consolation, d'espérance et d'immortalité ; mais pleurons sur nous qui avons perdu le père le plus tendre, le guide le plus éclairé et l'ami le plus fidèle. Pleurons sur nous ! oh ! lorsque nous avons été si froids, étant témoins tous les jours de ses touchants exemples. Qui nous donnera, privés de lui, de pouvoir imiter ces vertus héroïques et si extraordinaires que le Seigneur semblait avoir réunies en sa personne, comme dans un faisceau, pour en faire l'ornement de

(1) Nolite flere super me, sed super vos ipsas flete. (*S. Luc.*, 23, 28.)



l'Épiscopat et le modèle du Sacerdoce, l'Apôtre de la Foi et une des colonnes les plus inébranlables de son Église !

Parcourez, en effet, N. T. C. F., cette vie si pleine d'années et de mérites, sanctifiée par tant de travaux, purifiée par tant de persécutions et de si longues épreuves, embellie de tant de bonnes œuvres et de pieuses institutions, et couronnée par une mort si digne d'elle. Oh ! qui pourra esquisser même ce tableau où la lumière n'est mêlée d'aucune ombre, encore moins obscurcie par la plus légère tache ?

Appelé dès son enfance au service des autels, le jeune D'AVIAU sacrifia, sans balancer, tous les avantages que son nom, son rang, son droit d'aïnesse, les services et les alliances d'une noble et antique famille lui assuraient, pour aller, comme le jeune Samuël, se vouer au Seigneur dans son saint temple. Ses talents et sa piété ne tardèrent pas à le placer à la tête de tous ses compagnons d'études, et le collègue célèbre de la Flèche n'a pas oublié que, pendant dix ans, il y réunit constamment toutes les couronnes dans chacune de ses classes.

Élevé au Sacerdoce, Chanoine de l'antique et illustre église de Saint-Hilaire de Poitiers, bientôt Grand Vicaire du Diocèse, il ne vit dans tous ces travaux que plus de moyens pour aller à Dieu, et aucun d'eux n'échappa jamais à son zèle (1). Évangélisant les pauvres dans les campagnes, dirigeant toutes les pieuses Communautés dans les villes, chargé de la surveillance des Collèges et des Séminaires, il enrichit encore la chaire d'excellents discours, le tribunal de la pénitence de la plus sage et la plus assidue direction, et s'il lui restait quelques courts loisirs au milieu de tant de bonnes œuvres, ils n'étaient employés qu'à l'étude approfondie des sciences sacrées (2).

C'est au milieu de ces saintes et utiles occupations que le choix du saint Roi Martyr vint surprendre son humilité pour l'élever à un des plus illustres sièges du Royaume : il ne fallut rien moins que les ordres réitérés de Rome et de Versailles pour triompher de ses refus et de sa modestie ; mais aussi, tout entier à l'Épiscopat dès qu'il l'eut accepté, on vit bientôt en lui le modèle vivant de toutes les vertus demandées par saint Paul (3), et si l'église de Vienne n'a pu

(1) Nec est qui se abscndat a calore ejus. (*Ps.* XVIII, 7.)

(2) Paravit cor suum, ut investigaret legem Domini, et faceret et doceret in Israel præceptum et judicium. (*Esai.* XVIII, 7.)

(3) Oportet enim Episcopum sine crimine esse, sicut Dei dispensatorem, non superbum, non iracundum, non vinolentum, non percussorem, non turpis lucri cupidum, sed hospitalem, benignum, sobrium, justum, sanctum, continentem, amplectentem

survivre aux malheurs des temps, du moins la reconnaissance et l'amour y conserveront toujours le nom vénéré de son dernier Archevêque.

Chassé de son siège par la persécution, mais ne cédant qu'au besoin de se conserver pour son peuple, il alla édifier successivement la Savoie, le Valais, le Piémont. La force de la tempête le porta dans la Ville sainte; on sait de quelle considération il jouit dans cette Église, la mère de toutes les Églises, auprès des Pontifes de sainte mémoire qui en occupaient alors le siège, et qui ne le désignaient jamais que par le surnom glorieux du *Saint*, et nous avons vu par plusieurs brefs avec quelle affection notre Saint-Père Léon XII s'est plu, tout récemment encore, à lui renouveler les témoignages traditionnels et particuliers de cette flatteuse bienveillance.

Mais le séjour même de Rome ne pouvait faire oublier à ce bon Pasteur le veuvage et les besoins de son troupeau; et les proscriptions pesaient encore sur sa tête avec toutes leurs rigueurs et leurs dangers, qu'il était déjà au milieu de lui. Oh! qui nous révélera les travaux et toutes les souffrances du saint Prélat dans cette époque si remarquable et trop peu connue de son ministère apostolique? Qu'ils étaient beaux les pieds (1) de cet ange de paix visitant tour à tour, consolant, évangélisant les diocèses de Vienne et de Die, de Valence et de Viviers, gravissant, comme un autre François de Salles, avec des crampons, les neiges et les glaces de leurs montagnes; rétablissant sur celles de Lalouvesk le célèbre pèlerinage au tombeau de Saint François Régis, distribuant partout le pain de la parole, caché sous des habits étrangers, et exposé à chaque instant à être trahi par ses vertus mêmes; voyageant toujours à pied, jeûnant tous les vendredis, et souvent au pain et à l'eau, surtout aux époques des *Rogations*, à l'exemple du saint Évêque qui, le premier, avait établi cette solennelle expiation dans le Diocèse de Vienne!

Il préludait ainsi, N. T. C. F., aux desseins de miséricorde que le Seigneur avait sur nous, lorsqu'en 1802, le Ciel nous le donna pour premier Pasteur. Héritier du zèle et de la douceur de deux grands Évêques dont il porte le nom, il commence son auguste ministère, et

eum, qui secundum doctrinam est, fidelem sermonem: ut potens sit exhortari in doctrinâ sanâ, et eos, qui contradicunt, arguere. (*Saint Paul, ad Tit. 1, 7.*)

(1) Quàm pulchri super montes, pedes annuntiantis bonum, prædicantis salutem, dicentis Sion: Rognabit Deus tuus! (*Isa., 52, 7.*)

déjà, à sa voix, le schisme s'éteint, les cœurs se rapprochent, les autels se relèvent, des vierges saintes se rassemblent, Sion semble sortir plus brillante de sa longue et dure captivité. Voulez-vous, N. T. C. F., connaître tout ce que vous devez à son sage et paternel Épiscopat ? Rapportez-vous à l'état de détresse et d'abandon où était ce Diocèse quand il y arriva, et comparez-y les nombreux éléments de prospérité et de juste espérance que son état actuel vous présente ! Qui a créé ces séminaires où près de six cents jeunes Lévités, presque tous nés sous le même ciel que vous, presque tous élevés à ses frais ou par ses soins, sont formés avec tant de précaution et de succès au ministère auguste qu'ils doivent bientôt remplir au milieu de vous ? Qui a appelé ces bons Frères des écoles chrétiennes auprès desquels quatre mille de vos enfants trouvent tous les jours une instruction si désintéressée, si religieuse, si solide ? N'est-ce pas votre Prélat qui, le premier, a organisé ces maisons de missions rurales dont le plus bel éloge serait la haine même que leur portent les méchants, si le vœu qui les appelle partout n'attestait avec tant de vérité leurs bienfaits et leurs glorieux services ?

Qui a ouvert, N. T. C. F., ces pieux asiles, si multipliés dans cette ville, où la jeune orpheline trouve une mère et avec elle une éducation chrétienne et un état convenable ?

Où l'innocence exposée, se reposant sur un appui protecteur, peut conserver, loin de la corruption, son front modeste et les vertus de son enfance ?

Où l'égarement et la séduction même trouvent des secours si miséricordieux, lorsque le cœur, s'ouvrant sincèrement au repentir, cherche de bonne foi, dans le sein de Dieu, la paix qu'il a perdue dans le sein du crime ?

Ces associations si édifiantes de la Magdeleine et de la Mission, ces œuvres si utiles des Petits Séminaires, des Bons Livres et des Petits Savoyards, tant d'autres que la reconnaissance ne dérobe pas à nos cœurs, mais qui peuvent échapper à notre mémoire, se rattachent-elles à d'autre tige qu'à notre Pontife ? Et si toutes ne sont pas directement de sa création, n'a-t-il pas le mérite au moins de les avoir toutes implantées dans cette terre chérie ? Combien de paroisses éteintes, rétablies par ses soins dans des campagnes désolées ? Combien d'églises réparées ou rebâties, et rendues à leur antique et pieuse destination ? A-t-il été un besoin, une amélioration, qui ne soient devenus l'objet de sa prévoyante et infatigable sollicitude ?

Comment, N. T. C. F., un seul homme a-t-il pu, en si peu de temps, créer tant de prodiges ? Ah ! ne le demandez qu'à ses vertus :

ce sont elles qui vous répondront de ses œuvres. Oui, ce sont les vertus de notre Pontife, qui lui ont mérité d'être choisi par l'esprit de Dieu pour être le mandataire et l'instrument de tant de miséricordes !

C'est cette foi si vive et si pure dont il a toujours animé toutes ses actions, qu'il a montrée avec tant d'éclat dans son exil, et soutenue avec non moins de courage et de dignité dans cette assemblée mémorable à laquelle se rattache un des plus beaux titres de gloire de l'Épiscopat français.

Ce zèle ardent pour la gloire de Dieu et le salut de son peuple, que les distances, les dangers, les saisons, les glaces même de la vieillesse n'avaient pu diminuer ni ralentir, qui, le portant, quoique presque mourant, partout où son ministère pouvait devenir utile, n'a jamais laissé clore une Mission sans qu'il y fût consommer par son ministère ce que ses bons Missionnaires avaient préparé par leurs instructions. Oh ! qu'il était touchant le tableau de ces visites pastorales, pressant un peuple entier aux pieds de son Pontife, et rendant à la voix et aux mains défaillantes de cet envoyé du Ciel, la force et la consolation de bénir encore ce peuple qui lui était si cher !

C'est cette charité si douce et si compatissante qui l'avait en quelque sorte personnifié avec cette vertu, ou qui plutôt l'avait rendu la charité elle-même ! Et ici, que pourrions-nous vous dire, N. T. C. F., que la reconnaissance publique, les regrets, les larmes, les bénédictions du pauvre, l'hommage de tous les rangs, de toutes les opinions et de tous les cultes, la voix de la France entière, les charmes mêmes de la poésie, les richesses du burin et du pinceau, et le concours non interrompu au tombeau de notre Saint, n'aient déjà placé au-dessus de tous nos éloges ? N'a-t-il pas réalisé ce que l'Écriture nous a transmis du saint homme Job ; « Qu'il était l'œil de l'aveugle et le pied du boiteux (1), le père du pupille, le consolateur de la veuve et le port assuré de tous ceux qui allaient périr (2) ? » L'or avait-il quelque prix à ses yeux, s'il n'était pour ses pauvres, et la pauvreté dans laquelle il est mort n'a-t-elle pas montré où il mettait ses véritables richesses ? Est-il un malheureux qui se soit retiré devant lui, les mains vides, ou le cœur flétri par le triste aspect de l'aumône faite sans empressement et sans joie ? Étaient-elles rétrécies ces aumônes à son Diocèse, à son troupeau, et pourrait-on s'en expliquer la quantité

(1) *Oculus fui cæco et pes claudo. Pater eram pauperum. (Job, 29, 15.)*

(2) *Auris audiens beatificabat me, et oculus videns testimonium reddebat mihi. Eo quod liberasset pauperem vociferantem, et pupillum, cui non esset adjutor. Benedictio perituri super me veniebat, et cor viduæ consolatus sum. (Ibid., 11, 13.)*

et l'étendue, si celui qui nourrissait cinq mille hommes avec cinq pains n'avait pas renouvelé souvent pour son serviteur le même prodige? Ah! N. T. C. F., si un verre d'eau offert à un pauvre au nom de J. C. peut ouvrir le Ciel à celui qui le donne, quelle doit être la récompense du Pontife, qui, pendant sa vie, s'est si souvent donné tout entier lui-même?

Vous parlerons-nous, N. T. C. F., de ce tendre et filial attachement à la famille de nos Rois, qui lui mérita l'honneur de proclamer le premier, dans sa basilique, le retour du royaume des lys et le règne des enfants de saint Louis! Une Messe solennelle établie à perpétuité, au jour anniversaire de cette mémorable journée; un monument élevé dans l'église pour en rappeler sans cesse le glorieux souvenir, attesteront à jamais la fidélité, le courage et le noble dévouement du saint Prélat et de son Chapitre dans cette circonstance si délicate et si décisive pour la monarchie.

A tant de vertus si propres à attirer les bénédictions du Ciel, nous pourrions ajouter cette simplicité si noble et si touchante qui, dans sa vie publique, comme dans sa conduite privée, donnait encore un nouveau prix aux qualités précieuses dont elle était le voile; cette vie si pénitente et si mortifiée, dont il cherchait avec tant de soin à dérober jusques aux plus petits indices; cette humilité profonde sous laquelle il aimait à cacher tant de bonnes œuvres.

Il ne manquait à de si grands mérites que ceux du martyr, et vous savez, N. T. C. F., avec quelle rigueur il a été purifié dans le creuset du feu, et par quelles souffrances il a plu au Seigneur de le faire passer pour lui donner un titre de ressemblance de plus avec Jésus crucifié! Hélas! il ne lui restait plus que cet exemple à donner sur la terre pour nous apprendre à bien mourir, comme il nous avait enseigné à bien vivre: aussi, quelle douceur! quelle résignation! quelle inaltérable patience pendant quatre mois d'une douloureuse agonie! nese plaignant jamais que de souffrir mal ou de ne pas souffrir assez, priant sans cesse pour son troupeau, soupirant après la fin de son exil, mais aussi disposé que saint Martin à en reprendre les travaux, s'il pouvait encore être nécessaire au salut de son peuple.

Le saint Prélat n'est plus (1)! mais sa mémoire ne mourra jamais au milieu de nous! son nom sera vénéré de génération en génération, et notre Église, attendant respectueusement l'oracle souverain de la voix de Pierre, ne cessera pas de publier et de célébrer ses bienfaits

(1) Et mortuus est in senectute bonâ, plenus dierum et gloriâ. (*Paral.*, 28, 28.)

et ses louanges (1) ! Oui, vous vivrez à jamais dans nos cœurs, auguste et bien-aimé Pontife ! Vous vivrez à jamais dans le souvenir et l'amour de votre Chapitre, à qui il est si doux de pouvoir appeler son Père celui que la voix publique proclame et vénère comme un Saint !

Pourriez-vous l'oublier, vénérable Clergé de ce Diocèse, vous qui avez reçu, dans tant d'occasions, des preuves si touchantes de sa paternelle affection, lorsqu'il vous éclairait dans vos doutes, vous consolait dans vos peines, vous encourageait par ses paroles, autant que par ses exemples ?

Cesserait-il de vivre dans votre reconnaissance, ce charitable Pasteur, vous, pauvres de Jésus-Christ, qu'il regardait comme la partie la plus chère de son troupeau ? Il vous avait ménagé les secours d'une retraite spirituelle, ne séparant pas les besoins de vos âmes d'avec ceux qu'il soulageait si généreusement pour vos corps ! Venez, venez porter sur son tombeau l'engagement sacré de répondre fidèlement au dernier vœu de celui que vous appelez, et qui était si véritablement votre bon Père !

Vous l'honorerez toujours de vos regrets et de votre vénération, magistrats, guerriers, vous tous bons habitants de cette ville et de ce Diocèse, qui avez pris une part si touchante à ses douleurs et au deuil universel de sa perte ! Le pieux empressement que vous avez mis à visiter ses précieux restes, et les religieux hommages dont vous avez accompagné le triomphe de son convoi, nous ont laissé la consolante pensée que, comme nous, vous étiez plus portés à invoquer ses prières qu'à offrir les vôtres en sa faveur.

Toutefois, N. T. C. F., empressons-nous, en priant pour lui, de lui rendre publiquement ce dernier témoignage de notre reconnaissance et de notre amour ! Il n'est pas d'or si pur qui n'ait besoin de passer par le creuset; il n'est pas de diamant si limpide et si clair, qu'il ne faille le dégager encore de quelques parties terreuses : et qui oserait descendre dans les conseils et les jugements de Celui qui juge les justes mêmes ? Allons supplier le Seigneur d'ouvrir son sein éternel à ce vénérable Pontife qui n'a jamais fermé le sien à ses grâces et à ses inspirations ; mais n'en séparons pas un autre devoir non moins important, N. T. C. F., celui de demander un digne successeur du Saint que nous pleurons !

Mon Dieu ! qui nous dédommagera de la perte que nous avons faite ?

(1) Non recedet memoria ejus, et nomen ejus requiretur a generatione in generationem, et laudem ejus enuntiabit Ecclesia. (*Eccel.*, 39, 13.)

Qui perpétuera dans Sion les vertus, les bons exemples et la sagesse du premier Pasteur qui n'est plus ? Daignez, Seigneur, le choisir vous-même dans le trésor de vos miséricordes, et faire connaître celui que vous aurez choisi (1) ; qu'il soit, comme son prédécesseur un Pontife saint, fidèle, innocent, séparé des pécheurs, zélé pour votre culte, attentif à en offrir les sacrifices, ami de votre peuple, sachant compatir à ses infirmités et prier pour elles (2). Venez, N. T. C. F., le demander humblement au pied de nos autels, afin que le bon gouvernement du Pontife fasse croître de plus en plus la dévotion des fidèles, et que le salut du troupeau devienne la joie et la couronne du Pasteur (3).

A CES CAUSES, et après en avoir conféré avec nos vénérables frères les Chanoines et Chapitre de Saint-André, NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER.

Un service solennel sera célébré dans toutes les églises du Diocèse pour le repos de l'âme de l'Illustrissime et Révérendissime Seigneur CHARLES-FRANÇOIS COMTE D'AVIAU DU BOIS DE SANZAY, Archevêque de Bordeaux, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, Officier de la Légion d'honneur, etc., décédé à Bordeaux le 11 juillet 1826.

Nous laissons à MM. les Curés et autres Supérieurs le soin d'en fixer le jour, mais de manière néanmoins à ne pas dépasser le 15 août.

Une ordonnance particulière en fixera l'époque pour l'église métropolitaine.

#### ART. II.

Le service sera annoncé au prône, à la suite de la lecture du présent Mandement, et rappelé le Dimanche qui en précédera la célébration ; nous croyons inutile d'en recommander la pompe et le recueillement. Toutes les autorités de la paroisse y seront invitées.

(1) Ostende quem elegeris. (*Act. Ap.*, 1. 24.)

(2) Talis enim decebat ut nobis esset Pontifex, sanctus, innocens, impollutus, segregatus à peccatoribus. (*S. P. ep. Heb.*, 7. 26.)

Omnis namque Pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum ut offerat dona, et sacrificia pro peccatis : qui condolere possit iis qui ignorant, et errant. (*Ib.*, 5, 1, 2.)

(3) Ut per dignum Pontificis institutum crescat devotio sancta fidelium et salus regis gaudium sit et corona Pastoris.

Il sera précédé la veille, autant que possible, du chant des Vêpres des Morts.

ART. III.

Jusqu'à l'institution canonique du nouvel Archevêque, il sera chanté, tous les Dimanches avant la Messe, le *Veni Creator*, et après Vêpres, les Litanies de la sainte Vierge, pour obtenir la grâce de nomination d'un pasteur selon le cœur de Dieu.

On ajoutera chaque jour non empêché, à la Messe, les trois oraisons *Pro eligendo Pontifice*.

Les Fidèles sont invités à offrir et multiplier leurs prières, leurs communions et leurs bonnes œuvres à cette intention.

ART. IV.

Il n'est rien changé aux pouvoirs accordés par le saint Prélat défunt, ni aux permissions par lui données.

Et sera, le présent Mandement, imprimé, transmis, lu, publié et affiché partout où besoin sera.

Donné à Bordeaux, le 20 juillet, jour des obsèques du saint Prélat.

*Les Vicaires Généraux capitulaires pendant la vacance du siège.*

BARRÈS, MARGINIER, MAUREL, CARBON.

Par Mandement :

GIGNOUX, *Ch. hon., Secrétaire.*

---



## M. L'ABBÉ THIBAUT

---

Le vendredi, 19 janvier, ont été célébrées les obsèques de M. l'abbé Thibaut, chanoine honoraire, professeur à la Faculté de théologie.

C'est dans l'église primatiale que les derniers honneurs sont rendus aux chanoines décédés à Bordeaux. D'ordinaire, pour ces vétérans du sacerdoce, séparés par l'âge, sinon par des infirmités précoces, de la dernière paroisse qu'ils édifièrent et où leur souvenir reste en bénédiction, l'assistance est nulle ou à peu près. On n'aperçoit, dans la nef de Saint-André, que deux, trois, quatre rangs de parents et de connaissances ; dans le premier sanctuaire, autour du catafalque, qu'un petit nombre d'ecclésiastiques, compatriotes, condisciples, élèves, collaborateurs ou amis particuliers du défunt. Le coup d'œil, jeté dans la vaste solitude de la cathédrale, ferait mal au cœur si l'on ne se rappelait que *leurs œuvres les suivent*, si l'on ne pensait aux âmes, par eux sauvées, qui leur font cortège et couronne dans le Ciel.

Bien différentes ont été les obsèques de M. l'abbé Thibaut. Toutes les hautes stalles du chœur, tous les fauteuils et autres sièges du sanctuaire étaient occupés par des confrères, la plupart en costume de chœur, parmi lesquels nous avons remarqué les trois Vicaires capitulaires investis des pouvoirs diocésains par le vote souverain et irrévocable du Chapitre, les chanoines titulaires au complet, les Supérieurs des deux séminaires, la Faculté de théologie, ayant à la tête son vénérable doyen, Mgr Cirot de La Ville. Dans la nef, l'assistance, composée de nombreux amis, de rhétoriciens du petit séminaire, de Sœurs et d'élèves du Couvent de l'Assomption, s'étendait jusqu'à la chaire. Depuis longtemps on n'avait vu pareil concours aux funérailles d'un chanoine.

C'est que M. Thibaut était éminemment sympathique. Tenu en rapports avec le grand public, à Bordeaux, par les diverses et importantes fonctions qu'il remplit successivement, il s'est fait aimer de tous ceux qui l'ont connu.

Quand j'ai été mis à même de le pratiquer dans l'intimité, ce n'était déjà plus le temps du « rire à plein visage » qu'une plume capricieuse autant qu'aimable et brillante a restitué à notre cher confrère, dans

le léger croquis qu'elle vient de tracer de lui. C'était l'heure, encore, de la plénitude intellectuelle et du travail fécond, mais déjà du déclin physique et de la gravité croissante. Le « plein rire » avait disparu totalement, remplacé par un demi-sourire qui conservait lumière et grâce à ce grand front dépouillé, à ce placide visage si ouvert ; demi-sourire plein de charme, mêlé de quelque tristesse, où se devinaient la paix du recueillement pieux, la douceur de la vie assise et des bons souvenirs, les joies de l'amitié, l'indulgence d'une excellente nature, la patience dans l'évident progrès du mal, le voisinage soupçonné des années éternelles.

Comme indice de ses pensées intimes, relisez ses derniers articles, et, en particulier, l'article sur le cimetière, intitulé : *Elle dort*. Une grand'mère y explique à sa petite fille, qui vient de perdre sa mère, ce que c'est que la mort et la tombe. La phrase est courte et hachée, comme il convient à une aïeule, qui parle de ces choses-là, le cœur gonflé, à une orpheline. A lire ce récit délicieusement naïf, surtout en pensant que le narrateur devait sitôt mourir, et que la préoccupation de la fin hantait probablement son esprit, on ne peut retenir ses larmes.

Puisque j'ai été amené à parler de cet article, suivi de cinq ou six autres dans lesquels il s'attardait à raconter avec une gravité tout évangélique — sauf une ou deux saillies — la désolation et les ruines de Jérusalem, je puis et dois ajouter qu'il aimait beaucoup notre recueil ; que, dès le principe, l'idée d'une *Revue catholique* lui avait paru opportune ; qu'il l'avait généreusement épousée ; qu'il a été l'un des principaux et des plus dévoués artisans du succès ; et que, jusqu'à la fin, vaillant d'esprit et constant de cœur, huit jours avant sa mort, il me disait dans sa langue familière et imagée : « Ah ça ! mon cher, je veux continuer avec vous mes voyages en Orient ; et après l'Orient, l'Occident : allons de conserve. »

Ce disant, et au milieu de son sourire, une ombre de tristesse lui venait, et me venait aussi !

La mort, une mort subite, lui a épargné les plus douloureuses et les plus humiliantes épreuves de la maladie, sans le priver du mérite de la préparation et du sacrifice. Il n'a été aucunement surpris. Ce que j'avance, je le sais, et d'autres le savent mieux que moi. L'amitié chez lui comprenait la confiance absolue, et sa foi ne s'arrêtait pas, timide, à moitié chemin des conséquences. Lui, le prêtre déjà sur l'âge, dont le savoir, l'esprit, l'éloquence et les conseils étaient également appréciés, très souvent et très régulièrement il ouvrait son âme, avec simplicité, à l'un de ses plus jeunes confrères de la cathé-

drale et sollicitait de lui le pardon sacramental, — modèle à imiter et admirer, bien plus que pécheur à purifier et absoudre.

A Saint-André, où depuis longtemps et jusqu'à cette dernière année, il disait la sainte messe et recevait les confessions, il nous a tous édifiés par sa piété, gagnés par son heureux caractère, attristés par son départ forcé, désolés par sa mort prématurée. Les serviteurs de la Primatiale l'ont pleuré autant que ses frères dans le sacerdoce. Quel plus bel éloge!

Bien avant M. Callen, — dont il est regrettable que l'article nécrologique ne puisse trouver place dans ce numéro. — M. l'abbé Laprie avait buriné de main de maître, un portrait en pied de son collègue à la Faculté et ami d'enfance, un splendide portrait, admirablement venu, fouillé, complet, vivant, comme il sait les faire. Le voici, reproduit avec certaines retouches, d'ailleurs très légères, que l'auteur a cru devoir y introduire.

G. PAILHÈS.

« MESSIEURS,

» La mort, vous le savez, vient de faire un vide dans le personnel enseignant de la Faculté de théologie; elle vient d'enlever à notre Faculté un de ses principaux ornements.

» M. l'abbé Thibaut, titulaire de la chaire de morale, a rendu son âme à Dieu mercredi, à huit heures du soir.

» Bien que depuis assez longtemps ses amis fussent préoccupés au sujet de sa santé, rien ne faisait prévoir une fin aussi prompte. Dans la personne de M. Thibaut le clergé bordelais perd un de ses membres les plus distingués et les plus sympathiques, ses amis un ami modèle; tous, enfin, un grand exemple de nobles et édifiantes vertus.

» Peu de prêtres furent universellement aimés de leurs confrères au même degré que M. Thibaut. Il suffisait, dans une réunion ecclésiastique, de prononcer son nom pour amener sur toutes les lèvres un sourire de sympathie. Le clergé aimait tout en lui; sa simplicité et la rondeur de ses manières, son riche bon sens, l'équilibre imperturbable de sa raison, sa bonhomie et sa bonne humeur, sa conversation toujours assaisonnée de sel gaulois, pleine de spirituelles saillies, son rire si franc et si communicatif, sa cordialité toujours épanouie, cette cordialité dont saint Vincent de Paul disait que « si la charité était une pomme d'api, la cordialité en serait la belle et charmante couleur. »

» Et sous ces formes sans prétention, quelle richesse intellectuelle! Que de naturel et que d'acquis! Ses condisciples se souviennent de ses succès classiques, succès auxquels suffisait un travail qui, chez lui, comme tout le reste, n'avait rien d'exagéré. Dans cette nature si bien douée, tout coulait de source.

» Devenu professeur d'humanités et de rhétorique au Petit-Sémi-

naire, il composa des pièces dramatiques qui font encore, sur les innocents théâtres de nos collègues et de nos pensionnats, la joie et l'admiration de la jeunesse écolière. Et ces compositions, que lui coûtaient-elles ? A peine quelques séances de cabinet : le temps de les écrire, et voilà tout. Sur ses manuscrits, à caractères si larges, et tels que pourrait les tracer la main d'un géant, jamais de ratures, jamais de surcharge. Helléniste de première force, il parlait couramment plusieurs langues étrangères : l'anglais, l'espagnol, l'italien. En fait de littérature, même profane, on trouverait difficilement un lettré de profession aussi érudit que l'était ce théologien.

» Que ne savait-il pas ? Les livres lui avaient beaucoup appris ; les voyages lui en apprirent presque autant.

» Depuis la première année de sa prêtrise, il ne laissa jamais passer une saison de vacances sans faire une longue et lointaine excursion, d'où il rapportait toujours une moisson abondante de notes et d'observations variées. Il avait parcouru l'Europe en tous sens. Il connaissait l'Afrique et fit deux fois le voyage d'Orient.

» Lisez les extraits de ses notes de voyage publiés dans la Revue catholique de Bordeaux ; vous admirerez, en même temps que l'intrépidité de l'infatigable touriste, son esprit observateur, la justesse de ses réflexions, la spontanéité et la fine pointe de son style.

» Je ne veux pas parler de son talent de prédicateur, lequel consistait principalement en deux qualités : toujours clair, jamais long. Je ne parlerai pas non plus de son étude sur saint Cyprien, qu'il fit suivre de la traduction des œuvres du grand évêque de Carthage. Du reste, il n'eut jamais l'air de se douter que les avantages qu'il possédait fissent de lui un homme supérieur. Si quelqu'un avait eu, par aventure, la naïveté ou la hardiesse de lui faire entendre qu'il le regardait comme tel, celui-là aurait provoqué chez l'abbé Thibaut un gros accès de rire, avec quelque bref commentaire, destiné à faire entendre à l'interlocuteur que, de son côté, il venait de se couler totalement dans la pensée de celui qui eût été l'objet de son imprudent madrigal.

» Ces hommes naturellement modestes sont nés pour être des amis parfaits. Quel parfait ami que ce cher M. Thibaut !

» Demandez à tant de familles qui, dans la belle paroisse de Notre-Dame, où il fut vicaire, et même un peu plus que vicaire, pendant une douzaine d'années, demandez à tant de familles qui le connurent intimement, demandez-leur ce qu'il valait comme ami. Elles vous le diront, si du moins les sanglots ne les empêchent pas de parler. Quand il se donnait, il se donnait tout entier, et c'était pour toujours. Peu ou point de sentimentalité, mais de la bonté à flots et un dévouement à toute épreuve. C'était de tout point ce que l'on pourrait appeler une amitié robuste, capable, au besoin, de parer à la ruine d'une fortune aux dépens de la sienne propre, sans cesser d'ailleurs de garder le sourire sur les lèvres. Car rendre service à ses amis, et cela au prix de n'importe quels sacrifices, c'était pour lui le plus enviable bonheur d'ici-bas.

» Tous ceux qui l'ont vu de près et en face seront unanimes à dire que, sous des apparences qui accusaient un penchant assez sensible à se divertir, non sans indulgence pourtant, de la comédie humaine,

il cachait une admirable solidité de fond. Tous attesteront qu'ils n'ont pas rencontré une âme plus généreuse, une âme plus forte.

» Qui était désintéressé comme lui ? Aimer les pauvres et les secourir autant qu'on peut et même un peu *plus outre*, comme dirait Bossuet, c'est chez un prêtre un mérite assez vulgaire. Mais M. Thibaut faisait l'aumône comme les Saints. Plus d'une fois, ayant épuisé toutes ses ressources, il vendit ses livres pour s'en créer de nouvelles, dont l'infortune profitait encore. On dit que, pendant la guerre de 1871, il opéra de vrais prodiges de charité. Toute son argenterie y passa.

» En réalité, il ne tenait que médiocrement à n'importe quel avantage terrestre. Il eût été homme à voir s'écrouler sa propre maison, non pas peut-être sans sourciller, mais bien certainement sans pleurer sur les décombres. Un certain jour de sa vie, il vit s'écrouler des espérances qui étaient tout autre chose et bien plus qu'une maison. Le lendemain il en avait pris son parti, et n'y songea plus.

» Quant à sa force d'âme, les dernières années de sa vie l'ont manifestée sous un aspect nouveau et avec des proportions à étonner ceux qui se flattaient de le connaître.

» Pour moi, ce n'est pas sans quelque peine, sans une sorte de ressentiment que je rappelle la force d'âme de notre cher défunt. Je lui reproche, en effet, à cette force d'âme, d'avoir été la première cause du mal qui désorganisa pour jamais la vigoureuse constitution de ce tempérament de fer. N'est-ce pas elle qui lui fit entreprendre un second voyage d'Orient, elle qui le fit partir pour ces lointains et périlleux rivages, au cœur de l'été, tout seul, malgré les instances de ses amis, malgré les légitimes réclamations de l'âge ? « C'est moi qui commande, en route ! » Il partit. A raison de la température, la traversée fut horrible. On respirait du feu. Débarqué à Beyrouth, notre voyageur était anéanti. Il lui fallut se traîner sur ses genoux et sur ses mains pour gagner la porte du couvent où il demanda l'hospitalité.

» Quand il revint à Bordeaux, ce n'était plus l'homme que nous avions connu. Il était frappé à mort. Il a pu survivre quelques années, mais non pas sans se voir mourir en détail et par degrés. La maladie prit successivement diverses formes, afin sans doute d'essayer tous ses traits sur le courage de sa victime. Quelques-uns furent particulièrement cruels, pas un ne réussit à faire fléchir ce grand cœur. Les grands cœurs, dit l'aigle de Meaux, c'est la mort qui en révèle le secret. Mais la maladie, quand on la supporte comme M. Thibaut, ne commence-t-elle pas à soulever le voile qui le cache, ce secret du fond où se concentre toute la valeur morale d'un homme ?

M. Thibaut a supporté cinq ans de souffrances continues sans que son courage ait faibli un seul instant. Tout au plus, dans les passes extrêmes de ce duel entre lui et la mort, ceux qui le regardèrent de plus près l'ont-ils vu quelquefois s'arrêter un moment pour reprendre haleine et confesser alors qu'il serait vaincu, qu'il le savait et que la chose ne tarderait pas. Pour le commun des visiteurs, il ne confessait rien de semblable. « Je n'étais pas bien l'autre jour, disait-il, mais maintenant je vais beaucoup mieux, je suis comme tout le monde. » C'était

le bulletin invariable, et sa conversation n'avait rien perdu de sa gaieté d'autrefois.

» Ses pauvres jambes finirent par lui refuser leur service, il les traîna sans pitié là où elles ne voulaient pas le porter : à la Faculté, pour y faire ses cours de morale ; au couvent de l'Assomption, pour catéchiser, pour confesser. La semaine dernière encore il faisait tout cela. « Je veux mourir debout, » avait-il dit à une amitié saintement dévouée, en lui adressant des adieux privilégiés. Il est mort comme il l'avait désiré, debout, en prenant seulement la précaution de traîner un corps déjà sans vie de son fauteuil jusqu'à son lit, comme s'il eût voulu épargner cette peine à une intervention posthume et étrangère.

» Où donc cet homme, ce prêtre puisait-il une force d'âme si héroïque ? Dans la foi et la piété qui l'animaient. Cette foi était ardente, cette piété tendre, quoique, peut-être, plus pratique que tendre, à la façon habituelle de nos bonnes Sœurs des hôpitaux. Ne pouvant plus communier à l'autel, il se procurait la consolation de communier dans sa chambre. Il passa en prières tout le jour de son inconsciente agonie. Le dernier mot qu'il prononça en abordant ce lit où il ne devait plus sommeiller que de l'éternel sommeil, ce fut encore une prière, pour offrir à Dieu le sacrifice de sa vie. C'est en achevant cette offrande qu'il rendit le dernier soupir.

» Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter un mot. Il y a quarante-cinq ans, M. Thibaut et moi nous entrions au Petit-Séminaire le même jour, à la même heure. Il arrivait des riches contrées du Médoc ; j'arrivais d'un pauvre pays où de pauvres pins avaient ombragé mon berceau. Condisciples, nous devînmes amis autant que rivaux d'émulation. Notre amitié fut vieille dès le jour où elle se forma. Après quarante-cinq ans, elle vient de se rajeunir sur un cercueil que j'ai arrosé de mes larmes. Oui, elle vient de se rajeunir, car, pour nous, la mort n'est pas une fin : c'est un commencement.

» Adieu ! mon cher et premier ami. Au revoir dans la patrie, en Jésus-Christ, Prêtre éternel !!! »

Toutes les permissions de l'année dernière, relatives au Carême, viennent d'être renouvelées par le Souverain Pontife pour le diocèse de Bordeaux. Nous les réimprimons ici, dans l'espérance d'être utile et agréable à nos abonnés :

ARTICLE PREMIER. — Nous accordons l'usage des aliments gras : les dimanches, à tous les repas ; les lundis, les mardis et jeudis, à un seul. Cette permission s'étendra jusqu'au Mardi-Saint inclusivement. Nous accordons la graisse tous les jours à tous les repas, même à la collation, pour les personnes astreintes au jeûne. Exceptons le mercredi des Cendres et les quatre derniers jours de la Semaine-Sainte.

ART. 2. — Nous autorisons le lait, le beurre et le fromage à la collation tous les jours de jeûne d'obligation. Les œufs sont permis, au repas principal, pendant la Semaine-Sainte, à l'exception du vendredi. L'autorisation du gras s'étendra, comme à l'ordinaire, aux trois jours des Rogations. En vertu d'un nouvel Indult Pontifical, Nous accordons aussi dispense de l'abstinence du samedi. — Cette dispense ne comprend ni les samedis des Quatre-Temps, ni ceux du Carême, ni ceux qui coïncideraient avec une vigile de fête où le jeûne est d'obligation.

ART. 3. — Les personnes qui sont dispensées de jeûner par leur âge, leurs infirmités ou leurs travaux, peuvent user des aliments gras à tous les repas : le lundi, le mardi et le jeudi. Nous autorisons en outre MM. les Curés et les confesseurs à ajouter ce que les besoins particuliers pourraient exiger.

ORAISON FUNÈBRE  
DE M<sup>r</sup> FERDINAND-FRANÇOIS-AUGUSTE  
CARDINAL DONNET

PRONONCÉE PAR

M. l'Abbé LAPRIE

CHANOINE HONORAIRE

*Professeur à la Faculté de Théologie de Bordeaux*

LE 15 FÉVRIER 1883

DANS L'ÉGLISE PRIMATIALE DE BORDEAUX (1)

---

*In vitâ suâ fecit monstra.*

Il fit toute sa vie des choses étonnantes.  
(Ecl. XLVIII, 15.)

ÉMINENCE RÉVÉRENDISSIME (2),

Oui, le Pontife que nous pleurons fut un homme étonnant. Parmi les éloges de tout genre que, d'un bout de la France à l'autre, les organes de l'opinion publique se sont empressés de prodiguer à notre auguste et bien-aimé défunt, avant même que l'on eût eu le temps de prendre la mesure de son cercueil, il s'en trouve qui seront peut-être contestés à ses cendres refroidies; mais il y a un titre que la postérité ne lui contesterait point, qu'elle ratifiera pleinement, sur lequel elle renché-

(1) Reproduction interdite.

(2) Son Éminence le Cardinal Desprez, archevêque de Toulouse. Étaient présents : NN. SS. Forcade, archevêque d'Aix; Dabert, évêque de Périgueux; Fonteneau, évêque d'Agen; Billard, évêque de Carcassonne; Ducellier, évêque de Bayonne.

rira, c'est celui d'avoir été un homme étonnant. Ce titre, il lui restera à jamais dans l'histoire.

L'histoire ! c'est un drame dont la terre est le théâtre. Ce drame, Bossuet n'a pas craint de le qualifier de comédie humaine ; mais, après tout, il convient de n'en parler qu'avec respect, vu que le Fils de Dieu n'a pas dédaigné de venir y jouer un rôle, corporellement et en personne. Il y a versé son sang ; et, après y avoir versé son sang, il a voulu y rester présent jusqu'à la fin des siècles, par la très sainte Eucharistie, présent quoique invisible, se réservant de reparaître à l'heure du dénouement suprême. A cette heure-là, par un coup de théâtre aussi terrible que soudain, il foudroiera la terre, c'est-à-dire le théâtre lui-même, et, au-dessus de la terre brisée, il apparaîtra dans sa majesté, aux yeux des siècles ressuscités et s'entrechoquant de frayeur : *Tunc parebit signum Filii hominis in caelo ; et tunc plangent omnes tribus terræ* (1).

En attendant cette catastrophe, dans le drame de l'histoire certains personnages semblent avoir pour destinée de jouer les rôles extraordinaires et d'étonner les spectateurs. Parmi ceux-là, quelques-uns obtiennent la célébrité, d'autres s'élèvent jusqu'à la gloire, les plus privilégiés finissent par conquérir les honneurs de la légende. C'est en quoi consiste l'échelle de la grandeur humaine, grandeur qui n'a rien de plus grand, hélas ! que les périls dont elle est accompagnée. Elle peut donner des vertiges, et elle expose un homme à se distraire du soin de son âme, seule chose sérieuse dans l'universelle frivolité des occupations terrestres : *Unum necessarium* (2) !

Or le prince de l'Église que j'ai mission de louer, sembla marqué, dès le berceau, pour faire des choses étonnantes et atteindre par là jusqu'au dernier échelon de ce que la terre

(1) Matth., xxiv, 30.

(2) Luc, x, 42.



appelle grandeur, afin sans doute de nous dédommager par un mot fastueux du peu que nous sommes devant Celui qui seul est grand.

Mais comment le panégyriste parviendra-t-il à s'acquitter de sa tâche ?

Pour célébrer, pour louer certains noms d'élite, il n'y a guère qu'une voix assez puissante, la voix de la multitude : *Vox multitudinis* (1), la voix des grandes eaux de l'océan populaire : *Vox aquarum multarum* (2). Cette voix solennelle, immense, nous l'avons entendue retentir naguère, le jour des funérailles de notre Cardinal, lorsque toute une cité, tout un vaste diocèse, tout un pays, dans un concert d'unanimes louanges, autant que d'unanimes regrets, portaient jusqu'au ciel le nom du Pontife, du Père, du grand bienfaiteur public qui s'en allait en terre, au milieu d'une pompe sans pareille digne d'être gravée à perpétuité sur l'airain des fastes bordelais.

O ville de Bordeaux, ô murailles de cette cathédrale, souvenez-vous de ce que vous avez vu, de ce que vous avez entendu. Mais voilà ce qui rend ma tâche plus difficile encore.

Quel panégyrique peut répondre à l'attente d'une assemblée qui, elle-même, par d'indescriptibles manifestations, en a déjà fait un au-dessus de toute éloquence ?

Présidée d'ailleurs par un vénérable représentant du Sacré-Collège, ornée de nombreux prélats, cette assemblée compte dans ses rangs des illustrations de toute sorte. Or, tout cela élève si haut le niveau où devrait se tenir l'orateur, pour ne pas rester au-dessous de son auditoire !

Comment enfin satisfaire aux exigences du sujet lui-même, quand il s'agit d'embrasser, dans les limites d'un discours de quelques quarts d'heure, une vie qui eut un si long cours, qui

(1) Ezech., XXIII, 42.

(2) Apoc., I, 15.

féconda des rivages si divers, qui toucha à tant de choses, à tant d'événements, et dans laquelle se reflète l'histoire de presque tout un siècle ?

Quoi qu'il en soit des difficultés de ma mission, trêve d'excuses superflues : *Hic excusatio nostra finem habeat, ad laudationem nobis accedendum est* (1).

Abordons à tout risque, et sous la protection de Celui qui est la force des petits et des faibles, l'Oraison funèbre de notre ILLUSTRISSIME ET EMINENTISSIME SEIGNEUR ET PÈRE EN DIEU, FERDINAND-FRANÇOIS-AUGUSTE DONNET, CARDINAL-PRÊTRE DU TITRE DE SANCTA-MARIA IN VIA, ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, PRIMAT D'AQUITAINE, GRAND' CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR.

---

(1) S. Greg. Naz., *Enc. S. Basil.*

## I

Je l'ai dit et je le répète, tout le long de sa vie le cardinal Donnet fit des choses étonnantes : *In vitâ suâ fecit monstra*.

Il étonna la foule qui regarde de loin et d'en bas : *Spectaculum mundo* (1).

Il étonna les Anges qui regardent d'en haut : *Spectaculum angelis* (2).

Il étonna enfin l'intimité qui regarde de près et en face : *Spectaculum hominibus* (3).

Tout le discours que j'ai à prononcer réside en germe dans ces quelques paroles. Leur développement vous dira — l'incomparable bruit, — l'immense bien, — le mystère attachant d'une vie à jamais mémorable, et, par là même, les titres de cette vie — à la célébrité, — à la grande gloire catholique, — à la légende de l'avenir.

Avant tout et sous forme de préambule, ne me sera-t-il pas permis d'observer que dans l'existence de cet homme exceptionnel, qui devait étonner et la foule et les Anges et ses témoins intimes, il y eut quelque chose d'étonnant jusque dans le lieu et le temps où il naquit, comme aussi dans les circonstances au milieu desquelles s'écoulèrent son premier âge et son adolescence ?

Bourg-Argental ! Nom cher entre tous, qui revenait si souvent sur les lèvres du bon Archevêque et qu'il prononçait avec tant de prédilection ! Bourg-Argental fut le lieu de son berceau.

(1) I Cor., iv, 9.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

Or, quoi de plus singulier, de plus pittoresque que cet étroit et frais vallon de Bourg-Argental, avec sa ruche humaine toute pleine d'industrie et de travail, et se chauffant au soleil, sur le versant méridional de l'abrupte montagne ? Tous les contrastes sont là. Rien de plus gracieux que le tableau, rien de plus austère que le cadre qui le circonscrit : tableau de miniature dans un cadre énorme. Le cadre, ce sont les sombres cimes du Forez, et, derrière celles-ci, les hauts plateaux du Vivarais, où se cache le tombeau de saint François Régis, objet illustre et vénéré d'un des plus populaires pèlerinages de la piété chrétienne.

1795 ! C'est la date de l'année qui vit naître le futur cardinal. Or, connaissez-vous, dans nos annales, beaucoup de dates plus émouvantes, plus dramatiques ? On était au lendemain de la Terreur et de ses échafauds ; le sol n'avait pas achevé de boire le sang des innombrables victimes immolées, au nom de la liberté, par le plus atroce des despotismes. Des lois meurtrières restaient suspendues, comme une permanente menace, sur la tête des ministres du Seigneur.

Parmi les pasteurs des âmes, ceux qui, sans prendre la route de l'exil, avaient par hasard échappé aux sauvages inquisitions des meutes persécutrices, abritaient çà et là, sous de tutélares déguisements, leur vie errante et proscrite.

Un soir, pendant que M<sup>me</sup> Donnet était là, près du foyer, doucement absorbée par les sourires et les caresses de son petit Ferdinand, gentil chérubin aux yeux bleus et aux cheveux blonds, elle entendit frapper discrètement à la porte extérieure du logis. Au bout d'un instant, voilà qu'on introduit auprès de la jeune mère un pauvre paysan, qui appuyait, sur un bâton coupé dans la montagne, sa taille courbée par la fatigue d'une marche excessive. A peine a-t-il prononcé quelques mots, que l'excellente dame, tombant à genoux, laisse échapper un cri de

respectueuse surprise : « Monseigneur ! eh quoi ! c'est vous ! » Le paysan aux pieds duquel elle se tenait prosternée, c'était l'Archevêque de Vienne, Primat des Primats des Gaules, vice-gérant du Souverain Pontife dans la province Viennoise et sept autres provinces, M<sup>gr</sup> Charles-François d'Aviau du Bois de Sanzay, que la Providence destinait à devenir bientôt le premier des trois seuls Pontifes qui aient occupé notre siège métropolitain, depuis le commencement du siècle. Le dernier des trois, aujourd'hui retourné à Dieu comme ses deux prédécesseurs, était alors le petit enfant que M<sup>me</sup> Donnet tenait entre ses bras. Elle le fit bénir par l'auguste suppliant qui, sous un déguisement rustique, était venu demander à l'humble toit d'un médecin de village l'hospitalité d'une nuit.

N'était-elle pas étrange l'époque qui donnait lieu à de semblables épisodes ?

Celle qui la suivit, celle de la seconde enfance de notre gracieux Ferdinand, ne le fut pas moins, quoique à d'autres points de vue.

Lorsqu'il arriva sur le seuil de sa septième année, son entrée dans l'âge de raison se trouva saluée par l'heureux réveil des cloches, qui, après un silence de neuf ans, annonçaient par leurs joyeux carillons la signature du Concordat et le rétablissement du culte catholique en France.

C'est au bruit du canon d'Eylau et de Friedland qu'il commença le cours de ses études classiques, et le canon des batailles ne cessa guère de tonner à l'horizon de ses années d'école, aussi longtemps qu'elles durèrent.

Ses années d'école, il les fit dans une ville voisine du lieu de son berceau et qu'on a surnommée la petite Athènes du Vivarais. Or, savez-vous, Messieurs, ce que c'est que la ville en question ? C'est le point du globe où naquit l'invention hardie qui a fourni à l'homme le moyen de devenir le rival des oiseaux, en navi-

quant comme eux dans les espaces de l'air. Ne vous semble-t-il pas qu'à ce titre, la petite Athènes de rencontre était un terrain bien choisi pour l'éducation d'une nature qui, par instinct, ne croyait guère à l'impossible ? Et cet instinct, il se révéla chez le cardinal en herbe sur les bancs mêmes du collège. Allez à Annonay, cherchez l'ancien local du collège des Basiliens, pénétrez dans le préau, et là, frappez le sol du pied en prononçant le nom de Ferdinand Donnet ; vous verrez aussitôt s'envoler de tous les coins un essaim babillard d'anecdotes joviales, qui racontent à qui mieux mieux les plaisants stratagèmes inventés par ce génie naissant, et non point tout à fait indignes de faire suite à l'invention des aérostats.

D'autres traditions plus sérieuses attestent les succès académiques du jeune et semillant écolier.

L'Empire venait de s'écrouler, au contre-coup d'une seule infidélité de la victoire, lorsque le fils du médecin de Bourg-Argental atteignit l'âge où les fils des patriciens de Rome revêtaient autrefois la robe virile. En ce temps-là, un éloquent évêque, M<sup>re</sup> de Boulogne, se donna la mission d'interpréter dans une lettre pastorale, restée fameuse, les aspirations nationales de la France, de cette France que l'Empire avait laissée gisante sur un champ de bataille, avec une gloire en lambeaux qui ne suffisait plus, hélas ! à couvrir la moitié de ses blessures.

« *La France veut son Dieu ; la France veut son roi !* » Tel était, d'après M<sup>re</sup> de Boulogne, le double vœu qui s'échappait du cœur de la France.

Son roi, elle l'avait déjà reconquis. Pour lui rendre son Dieu, il fallait des prophètes et des apôtres. Ferdinand Donnet se sentit appelé à faire partie de ceux qui travailleraient à la restauration de Dieu dans ce royaume des Lys dont la Pucelle d'Orléans disait autrefois : « Le royaume de France est de Dieu, le Roi du Ciel, fils de sainte Marie. »

Donc, le 7 mars 1819, après quelque temps de séminaire à Lyon et de professorat au collège de Belley, où la place d'Alphonse de Lamartine était encore toute chaude, et les murailles encore émuës des adieux que leur avaient adressés les premiers accords d'une lyre presque céleste, Ferdinand Donnet recevait l'ordination de la prêtrise et montait à l'autel.

Ne parlons pas de ses premières armes. Laissons-le promener son printemps sacerdotal du vicariat de la Guillotière à la Maison de hautes études fondée par le cardinal Fesch dans l'ancien cloître des Chartreux, avec l'intention d'en faire une école d'apôtres pour tout le territoire français. Laissons-le s'arrêter un instant, à titre de curé de campagne, dans la petite paroisse d'Irigny. Il était alors derrière le rideau, et le rideau le cachait aux regards de la foule. Mais le voici qui va occuper la scène, en qualité de missionnaire, et, dès ce moment, il pourra dire au Seigneur comme David : *Fecisti me spectabilem super omnes* (1), vous avez fait de moi le point de mire de la foule. La foule, il va commencer à l'étonner, et il l'étonnera jusqu'à la fin.

Il l'étonna d'abord par l'éclat de ses débuts apostoliques.

C'était pendant les années qui suivirent de près le retour des Bourbons. Époque mémorable, où il suffisait aux prophètes de prononcer le nom de Dieu, pour faire pleurer les fils des victimes de la Révolution, et, bien souvent aussi, les fils des bourreaux, tant on avait souffert des funestes suites qu'avaient eues les crimes commis, en haine de ce nom adorable, par une impiété satanique que nous étions, hélas ! condamnés à voir renaître. Reportez votre pensée, Messieurs, à cette époque éloignée, et venez avec moi dans la capitale de la Touraine.

(1) I Paral., xvii, 17.

Il y a là, sous l'égide de l'Archevêque, toute une phalange de missionnaires, presque tous formés à l'école des Chartreux de Lyon, et provisoirement cédés au diocèse de Tours par leur diocèse d'origine. Quel est ce jeune prêtre qui y préside, à titre de Supérieur ? C'est celui qui était hier curé d'Irigny, c'est notre abbé Donnet. Ses frères d'apostolat forment autour de lui une couronne brillante : *Circà illum corona fratrum quasi plantatio cedri in monte Libano* (1). Presque tous sont destinés aux honneurs de la mitre.

Or, voyez-le, ce jeune Supérieur, ce jeune capitaine de la parole, *dux verbi* (2), voyez avec quel éclat il donne, à la compagnie d'élite qu'il commande, l'exemple du zèle, de la prédication efficace, des beaux triomphes de la chaire.

Point de repos pour lui. Toutes les villes de la Touraine et du Blésois, plusieurs autres de l'Ouest et du Centre se disputent le bonheur de le posséder. Il les visite l'une après l'autre. Dès qu'il arrive, les populations accourent. Il ouvre les exercices de la Mission, et, à partir de ce moment, un sermon de l'abbé Donnet sur la mort, sur le jugement, sur l'enfer, c'est le grand événement du jour. On ne parle que du prédicateur. C'est l'homme d'Ezéchiel : *Fili hominis, loquuntur de te, juxtà muros, et in ostiis domorum, et dicunt unus ad alterum: venite, et audiamus quis sit sermo* (3); Fils de l'homme, il n'est question que de toi, et sur les allées des remparts, et sur le seuil des maisons, et tous se donnent rendez-vous autour de ton enseignement.

Partout où l'abbé Donnet se fait entendre, les âmes se réveillent, les cœurs s'attendrissent, on pleure de repentir, et l'on pleure aussi de joie. Le jour ne suffisait pas aux confes-

(1) Eccli., LX, 13.

(2) Act., XIX, 11.

(3) Ezéc., XXXIII, 30.



sions, notre missionnaire passa souvent des nuits entières au tribunal sacré. Quand venait le jour de la clôture des saints exercices, sa main se serait fatiguée à distribuer le pain eucharistique, si jamais quelque fraction de lui-même eût été accessible à la fatigue.

Cinq ans durant, l'abbé Donnet mena cette vie de missionnaire, laissant partout derrière lui, avec d'innombrables conversions, de pieuses associations formées sous ses auspices, et des commencements d'établissements charitables en faveur des malades, des pauvres, des orphelins. Ce fut la période héroïque de sa vie, celle dont il se plaira spécialement à rappeler le souvenir. Ce fut, s'il m'est permis de le dire, ce fut, pour ce batailleur évangélique, sa campagne d'Italie.

Quant au sillon que son passage laissait dans l'affection des peuples conquis par son apostolat, jugez-en par un exemple.

L'abbé Donnet avait prêché une Mission à Vendôme. Assez longtemps après cette Mission, une affaire qu'il devait traiter à Paris lui fournit l'occasion de passer par la ville que je viens de nommer; la voiture publique qui le portait s'arrête pour le relai des chevaux. Or, pendant ces quelques instants de halte, quelqu'un a reconnu le voyageur. « Notre missionnaire est là, notre missionnaire est là ! » Ce cri vole de bouche en bouche; il pénètre jusque dans la cour du collège où la solennité de la distribution des Prix avait rassemblé la population Vendômoise. Aussitôt, cette population, le président de la cérémonie en tête, se lève comme un seul homme, et la voilà qui entoure son apôtre bien-aimé. On le presse, on lui baise les mains, on ne veut pas le laisser remonter en voiture. Il le fallait pourtant, car l'heure réglementaire était arrivée, et le conducteur se sentait à bout de patience. La gendarmerie fut obligée de s'en mêler. L'attelage finit ainsi par s'ébranler en agitant ses grelots. Mais pendant un trajet assez

long, la diligence, afin de ne pas écraser la multitude, dut se résigner à n'avancer qu'au pas.

Après avoir étonné la foule par l'éclat de ses débuts apostoliques, l'abbé Donnet continua de l'étonner par la rapidité de son élévation, et par le constant succès de ses entreprises.

Quelle ascension rapide, en effet ! Il commença comme les autres finissent. A trente ans, il était déjà Vicaire général de Tours. Rappelé de Tours par l'Archevêque de Lyon, qui revendiquait ses droits sur un membre de son clergé, le voilà, à trente-deux ans, curé-archiprêtre de Villefranche, localité la plus importante du département du Rhône après la métropole de la province lyonnaise. Il n'avait pas atteint sa quarantième année, lorsqu'il fut sacré évêque de Rosa, *in partibus infidelium*, et nommé coadjuteur de Nancy avec future succession.

Deux ans après ce sacre, le 2 juillet 1837, sous le portique joyeusement festonné de notre cathédrale de Bordeaux, où l'avait précédé la double file d'une procession lévitique, pendant que toutes les cloches de la ville sonnaient à grandes volées, en face d'un peuple immense accouru pour le contempler, on vit apparaître, mitre en tête et la crosse à la main, le pontife que le Saint-Siège nous envoyait pour recueillir l'héritage du cardinal de Cheverus. Ce pontife, c'était M<sup>sr</sup> Ferdinand-François-Auguste Donnet; et le nouvel Archevêque de Bordeaux, le nouveau Primat d'Aquitaine, quel âge avait-il ? Pas encore quarante-deux ans.

Au-dessus de ces précoces honneurs, il n'y avait plus, dans la hiérarchie des dignités ecclésiastiques, que la pourpre romaine. M<sup>sr</sup> Donnet ne tarda pas à y être promu. « *Égaux aux rois, supérieurs aux princes* » ; telle était jadis la devise des Cardinaux. Or, le jour où M<sup>sr</sup> Donnet fut créé cardinal, il avait à

peine dépassé de quelques minutes le plein midi de sa carrière sacerdotale : *Quasi sol effulgens* (1).

Cardinal, il se trouva de droit Sénateur du second Empire.

Quant aux distinctions honorifiques dont les États règlent souverainement la distribution, si, lorsqu'il s'agit d'un oint du Seigneur, ces distinctions valaient la peine qu'on en parlât, il y aurait lieu de rappeler que toutes sortes d'étoiles tombèrent à l'envi sur le pectoral rouge de notre Grand-Prêtre, lequel pectoral, à la fin, ne suffisait plus à une constellation surabondamment peuplée.

Et ce Pontife, parvenu de si bonne heure au comble des honneurs tant sacrés que profanes, il possédait un don magique : le don de réussir dans toutes ses entreprises.

Ne semblait-il pas avoir fait avec le succès un pacte d'alliance ?

Toutes les difficultés, toutes les impossibilités reculaient devant lui.

Les pierres entendaient sa voix. Quand il le voulait, et nous savons s'il le voulait souvent ! le prodige, attribué par la fable à la lyre d'Amphion, se renouvelait à la voix du Cardinal. Les pierres se mettaient en mouvement et venaient se ranger, en assises superposées, à l'endroit que cet enchanteur leur avait fixé, pour s'édifier en église ou en clocher, en presbytère ou en école.

L'aveugle et sourd métal de l'or reconnaissait son appel et lui répondait : me voici. De leur nature, les millions ont l'humeur réfractaire. Ils ne se rendent pas à la première sommation. Le Cardinal multipliait donc les siennes. Mais, à la fin, les subsides arrivaient et s'enrôlaient au service du Cardinal, lequel, sous ce rapport, songeait toujours à lever de nouvelles recrues.

(1) Eccli., L, 7.

Les Gouvernements, trop souvent, hélas ! portés à traiter l'Église en ennemie, et à lui mesurer d'une main avare la simple justice qu'elle réclame, les Gouvernements se pliaient aux désirs de ce prince de l'Église, quand ils n'allaient pas jusqu'au-devant de leur expression. Les formes gouvernementales succédaient aux formes gouvernementales, les factions opposées escaladaient tour à tour les hauteurs du pouvoir; au milieu de ces vicissitudes, il y avait quelque chose qui ne changeait pas, c'était le mot d'ordre donné aux hauts fonctionnaires du département de la Gironde : Respect à l'Archevêque, au Cardinal ; n'y touchez pas.

Les éléments eux-mêmes semblèrent plus d'une fois reconnaître cette suprématie fatidique. Vous souvient-il de nos belles processions de la Fête-Dieu, de ces pompes si magnifiques et si touchantes, légitime orgueil de la noble cité de Bordeaux, et que le malheur des temps, pour ne pas dire le fanatisme d'une minorité affolée d'impiété, a fait frapper d'interdit? Il y eut des années où, à l'heure de se mettre en marche, l'horizon se montrait envenimé et menaçant. — Éminence, le ciel est noir; il y a des éclairs; la foudre gronde. Encore quelques instants, et l'averse va fondre sur nos têtes.

En dépit de ces présages, Son Éminence ordonnait de partir; et comme si, de son côté, l'averse eût pris, dans un clin d'œil du Prélat, l'ordre de rester emprisonnée au sein de la nue, la procession défilait tranquillement et majestueusement; elle décrivait son parcours ordinaire, et rentrait dans la cathédrale sans une goutte de pluie.

Ce don du succès, chez M<sup>sr</sup> Donnet, avait frappé un de nos illustres contemporains, le plus fameux des polémistes catholiques, celui qui, plusieurs fois, se fit tuer pour l'Église, celui dont la plume, aussi vaillante que l'épée de Roland, mais,

hélas ! moins infrangible que celle-ci, s'est brisée avant l'heure dans une main toujours vivante, lorsque, plus que jamais, nous avions besoin de son secours. On lui montrait, sur les côtes de notre Médoc, les empiétements désastreux de l'Océan, et l'inutilité des digues que le génie polytechnique s'épuise à leur opposer. — Il reste un moyen de mettre l'Océan à la raison, répondit le champion des saintes causes. — Lequel ? — C'est de confier cette besogne au cardinal Donnet.

Et pendant que notre Archevêque étonnait la foule par son heureuse fortune, il l'étonnait encore plus par la prodigieuse activité de sa vie et le retentissement continuels de son nom.

Toujours sur pied et en campagne, toujours évangéliser, toujours préparer des écrits pour la presse, ces trois *toujours*, attelés de front, ne cessèrent d'emporter son existence à fond de train. Ainsi emportée, à la façon du char aérien d'Élie, cette existence pontificale passa sur la tête de deux générations, comme un problème splendide. Et dans ce problème, que de questions à résoudre ! On se demandait si l'Archevêque de Bordeaux n'avait pas le secret de supprimer les distances entre un lieu et un autre. On se demandait également s'il ne jouissait pas du privilège miraculeux de la multilocation. Quel infatigable coureur apostolique ! Si l'on mettait bout à bout toutes ses tournées pastorales, en y ajoutant ses pérégrinations à travers la France, et jusqu'en Algérie, pour présider, çà ou là, telle ou telle solennité, je ne sais vraiment si l'on n'arriverait pas à un total d'étapes qui égalerait en longueur le tour du monde. Souvenez-vous de ses *Itinéraires* mensuels. Comment cet homme pouvait-il, tant de fois en un jour, partir, arriver, repartir, et se trouver presque en même temps sur des points si divers ?

En cela pourtant ne résidait que la moitié de l'énigme. Il y en avait une autre moitié : Comment ce thaumaturge de la

locomotion suffisait-il à prêcher partout, en toute occasion, et plusieurs fois le jour? Comment enfin le même homme, toujours courant et toujours prêchant, pouvait-il trouver le loisir de publier tant d'écrits, de visiter par ses lettres, dans toutes les directions de la chrétienté, les contrées qu'il ne visitait pas en personne? *Epistolis suis veluti alitem fieri, orbemque christianum lustrare* (1)? Onze énormes volumes furent composés, au sein de ce tourbillon; onze volumes qui, pour arriver au jour de la publicité, eurent chacun à remonter le cours d'un perpétuel torrent d'affaires; onze volumes où se remue, comme dans la plus vaste des collections encyclopédiques, tout un monde de thèmes et de sujets, bien souvent ébahis de leur mutuel voisinage.

Sans doute, plus d'une plume étrangère payait tribut à celle du Cardinal; mais qu'importe? Si la mer restituait aux fleuves tributaires les flots qu'elle en a reçus, que lui resterait-il? Les eaux de la mer n'en sont pas moins les eaux de la mer, parce qu'elles ont toutes subi un travail d'assimilation, au moyen duquel elle les a faites siennes. Au même titre, les onze volumes du cardinal Donnet appartiennent à l'Éminentissime auteur dont elles portent le nom.

Ce nom, grâce à l'activité du pontife qu'il désignait, il était continuellement répété par les échos publics. La presse périodique semblait avoir fait vœu de ne pas laisser passer un seul jour sans célébrer, par l'un ou l'autre de ses organes, quelque exploit du cardinal Donnet; et, si le Cardinal avait pris à sa solde les clairons de la renommée, ces clairons n'eussent pas été plus fidèlement occupés à jeter son nom aux quatre vents du ciel.

Ajoutons que le cardinal Donnet augmenta l'étonnement

(1) Baronius, en parlant de saint Grégoire-le-Grand.

de la foule par la longue durée de sa carrière, et l'indomptable vigueur de sa belle vieillesse.

Quarante-sept ans d'épiscopat, soixante-quatre ans de sacerdoce, quatre-vingt-sept ans de vie, quelle carrière! Et à mesure que les années s'accumulaient sur sa tête sacrée, elles réussissaient à le rendre plus vénérable, mais non pas à le rendre moins jeune, empêchées qu'elles en étaient peut-être par cet oracle de nos Saints Livres : *Animus gaudens ætatem floridam facit* (1) c'est la bonne humeur qui prolonge le printemps de la vie.

Le jour où nous célébrâmes les noces d'or de son sacerdoce, l'orateur, qui le complimentait du haut de la chaire, n'osa pas prononcer le mot de vieillesse. Sur quoi aurait-il pu s'appuyer, ce mot de vieillesse, chez un prélat qui datait, il est vrai, de soixante-quinze ans en arrière, mais qui fatiguait à le suivre des Vicaires généraux moins âgés de moitié ?

Pendant longues années encore, il allait continuer à pouvoir dire comme Bossuet, dans la fleur de l'âge : « Dieu me fait la grâce que rien ne m'incommode : le soleil, le vent, la pluie, tout m'est bon (2). »

Jusqu'à la fin, ce qu'on appelle intempéries des saisons, ce qu'on appelle fatigue, ce qu'on appelle maladie, tout cela fut regardé par lui comme affaire de préjugés et de vaines superstitions.

Je me rétracte sur un seul point. Deux fois il fut obligé de reconnaître que la maladie n'est pas chose absolument imaginaire, mais il se rencontra que, pour lui, cette chose, en le reposant, avait eu la vertu de le rajeunir.

A l'âge de quatre-vingt-trois ans, relevant de maladie, il partait pour Rome, afin de prendre part au Conclave d'où allait

(1) Prov., xvii, 22.

(2) *Lettre à la Sœur Cornuau.*

sortir l'élection de Léon XIII et une grande espérance, *lumen in cœlo* ; et puis, il en revenait d'un trait, sans faire halte nulle part, ni le jour ni la nuit, laissant çà et là sur la route ses compagnons de voyage qui demandaient merci, et, après une étape de quatre ou cinq cents lieues en chemin de fer, il montait, en arrivant, dans la chaire de sa Cathédrale. Là, pendant une heure, avant d'avoir secoué la poussière de ses vêtements, il haranguait tout un immense auditoire.

A quatre-vingt-cinq ans, il avait le droit de s'approprier les paroles du valeureux Caleb, au livre de Josué : « Me voilà dans ma quatre-vingt-cinquième année, et je n'ai rien perdu de mes forces pour combattre et pour marcher : *Hodiè octogintà quinque annorum sum!... fortitudo usquè hodiè perseverat, tam ad bellandum quàm ad gradiendum* (1).

A quatre-vingt-huit ans sonnés, quelques jours avant de prendre le premier repos qu'il se soit donné ici-bas, le repos de la tombe, il était en tournée pastorale, à travers son diocèse, chantant chaque jour la messe, administrant le sacrement de Confirmation à des centaines de fidèles, en un mot, se dépensant, comme à l'aurore de son règne, et peut-être davantage : *Opera tua novissima plura prioribus* (2).

Dans les rangs de l'Épiscopat, on commençait à dire que la mort avait décidément oublié cet invieillissable vieillard : *Exiit sermo iste inter fratres quia discipulus ille non moritur* (3). Remarquable caprice en effet de la part de la mort, à l'égard de notre Cardinal ! Elle s'obstinait à frapper autour de lui, en l'épargnant lui-même. Du tranchant de sa faux, elle s'obstinait à isoler la place que couvrait de son ombre vénérable l'antique et auguste chêne, roi de la forêt sacrée. Aux alentours de sa

(1) Jos., XIV, 10 et 11.

(2) Apoc., II, 19.

(3) Joan., XXI, 23.



robuste vieillesse, le sol était jonché de ce qu'il avait vu naître et mourir. Lui, toujours debout et comme inviolable, il survivait à tout ce qui naturellement aurait dû lui survivre.

Ai-je achevé de dire comment le cardinal Donnet étonna la foule ? Oui, messieurs, à moins que vous ne m'obligiez à dire enfin qu'il l'étonna même par la sympathique originalité de son extérieur et de sa physionomie.

Quiconque l'avait vu pontifier à l'autel, en un jour de solennité, quiconque l'avait vu dans la pompe d'une cérémonie, avec cette stature moyenne, exactement mesurée à la taille du vainqueur de Marengo, avec cette paternelle et fine bonhomie de son frais visage, avec cette neige immaculée de son abondante chevelure, avec cette neige, ornement réservé d'ordinaire au front des vieillards, et tombée un jour, à l'improviste, en pleine saison printanière, sur le front d'un jeune prêtre qui devait vivre si longtemps sans vieillir ! quiconque l'avait vu avec cette opulente *cappa* aux flots de pourpre, avec tous ces insignes sacrés qui complétaient si harmonieusement l'ensemble de sa personne ; quiconque avait vu ainsi notre Archevêque, notre cardinal de Bordeaux, ne pouvait plus l'oublier et emportait de lui, dans son souvenir, une photographie ineffaçable.

En somme, M<sup>gr</sup> Donnet étonna la foule par l'éclat de ses débuts apostoliques ; par la rapidité de son élévation et le succès constant de ses entreprises ; par la prodigieuse activité de sa vie et le retentissement continu de son nom ; par la longue durée de sa carrière et par l'indomptable vigueur de sa belle vieillesse ; il l'étonna même enfin par l'agréable originalité de son extérieur et de sa physionomie.

De cet étonnement de la foule avait résulté, pour le haut personnage qui en était l'objet, une célébrité proportionnée à cet étonnement même. Mais convient-il de parler de célébrité

dans la chaire chrétienne? Toute la célébrité du monde ne vaut pas un *Ave Maria* bien récité, ni un verre d'eau servi à un pauvre pour l'amour de Dieu. D'ailleurs, la célébrité n'est pas même la gloire, et c'est maintenant que nous allons voir notre Cardinal monter bien au-dessus de la célébrité, monter jusque dans les sublimités de la grande gloire catholique.

---

## II

Pour qu'un homme arrive à la grande gloire catholique, il faut qu'il ait fait supérieurement du bien dans le Seigneur, *in Domino*, qu'il ait rendu à la république chrétienne, comme s'exprimaient nos Pères, d'illustres et éminents services.

Or, les murailles mêmes ne proclament-elles point que tel est le cas du cardinal Donnet ?

Oui, il fut immense le bien opéré par ce Pontife. Oui, des services illustres, il en rendit de si nombreux à la cause divine, qu'en étonnant la foule, qui regarde de loin et d'en bas, il étonna les Anges même, qui regardent d'en haut : *Spectaculum angelis*.

Paraissez d'abord, Anges du premier diocèse où il exerça la juridiction épiscopale, je vous adjure : *Testes vos estis* (1). Rendez témoignage à M<sup>gr</sup> Donnet. — Et j'entendis les Anges du diocèse de Nancy qui attestaient que, par les services qu'il rendit au diocèse confié à leur garde, le Coadjuteur de M<sup>gr</sup> de Forbin-Janson fut pour eux un objet d'admiration, d'étonnement : *Responderuntque : testes* (2).

Il ne fit que passer dans ce diocèse lorrain. Et pourtant, quelles profondes et lumineuses traces de son passage ! Le Pontife, dont il partageait officiellement la pastorale sollicitude, avait gouverné en appuyant sa crosse sur le Lion de la tribu de Juda ; M<sup>gr</sup> Donnet se présenta en appuyant la sienne

(1) Jos., xxiv, 22.

(2) *Ibid.*

sur l'Agneau immolé. A cette vue, les cœurs, transformés, vinrent à lui. Maître des cœurs, il en profita pour rendre à la religion l'influence qu'elle avait perdue en un temps de colère : *Tempore iracundiæ* (1).

C'est pourquoi, lorsqu'il dut quitter Nancy pour d'autres destinées, à l'heure des adieux, la reconnaissance publique s'écria qu'il « était impossible de souhaiter au Prélat qui, s'en allait autant de bien qu'il en avait fait lui-même (2). »

Au milieu de ce concert de louanges, une voix discordante s'éleva, la voix d'un journal vendu à l'ennemi. Mais, que lui reprochait-elle, cette voix, au Coadjuteur si universellement regretté ? Elle lui reprochait de « n'avoir arboré le drapeau de la conciliation que pour mieux se livrer aux excès d'un prosélytisme conquérant. » Et, en preuve, le folliculaire philistin signalait vingt institutions diverses que, dans l'espace de quelques mois, l'évêque de Rosa avait fondées, et cela, disait le mécréant, « à l'unique profit de la faction sacerdotale. » Étranges reproches adressés à un évêque ! Et comment le détracteur ne voyait-il pas qu'en voulant lapider l'Archevêque nommé de Bordeaux, il ne faisait que jeter à ses pieds, comme tout le monde, des éloges et des fleurs ?

Paraissez à votre tour, Anges protecteurs de l'archidiocèse de Bordeaux, je vous adjure. Rendez témoignage à l'Archevêque que Nancy nous céda, il y a quarante-six ans : *Testes vos estis*.

Et j'entendis ces Anges qui célébraient, qui bénissaient, qui exaltaient le nom de M<sup>sr</sup> Donnet. Je les entendis qui attestaient que ce prince de l'Église les étonna par l'éminence des services qu'il rendit à l'archidiocèse dont la protection leur est déparée : *Responderuntque : testes*.

(1) Eccli., XLIV, 17.

(2) *Gazette de Metz*, 17 juin 1837.

Ah ! plaignez ici le panégyriste ! Comment voulez-vous qu'il ne succombe pas sous le poids de sa tâche ? Comment voulez-vous qu'il réussisse à reproduire le tableau des merveilles qui, en ce moment, se déroulent devant sa pensée ? Il s'agit d'un tableau aussi vaste que notre diocèse lui-même ; car, le bien opéré par M<sup>gr</sup> Donnet, il est partout dans notre diocèse, jusqu'au fond de la campagne la plus reculée de nos landes. On en trouve la trace partout et en tout : dans l'organisation paroissiale, dans les édifices sacrés et la pompe du culte, dans la milice sainte et le bel ordre qui y règne, dans nos communautés religieuses et leur multiple ministère, dans nos collèges catholiques, dans la piété publique et dans les institutions qui la soutiennent.

S'il existe aujourd'hui, dans le diocèse de Bordeaux, des centaines de succursales, et des centaines de vicariats, qui n'existaient pas il y a quarante-six ans ;

Si, depuis la même date, on a vu s'élever, dans les villes comme dans les campagnes, des centaines d'églises, des centaines de clochers qui forment à notre sol diocésain une indestructible parure que les autres départements nous envient ;

Si, sans sortir de la ville métropolitaine, vous avez vu se fonder trois grandes paroisses et six grandes églises ;

Si la vénérable basilique de Saint-Michel s'est vengée de l'outrage des siècles en se revêtant, sur ses vieux jours, d'une seconde jeunesse plus belle que la première ; si le clocher qui se dresse à sa porte, élève jusqu'au ciel sa flèche transfigurée ;

Si notre Primatiale de Saint-André est parvenue à s'affranchir des constructions parasites qui déshonoraient le pourtour extérieur de son enceinte, si elle a reconquis ses droits sur de profanes usurpations, si l'antique tour qui veille à son

chevet, si la tour bâtie par le B. Pey-Berland s'est couronnée d'un campanile, du haut duquel l'image de Notre-Dame d'Aquitaine rayonne sur la cité ;

Si, dans l'intérieur de nos temples, le chant liturgique est devenu populaire ;

Si le clergé du diocèse se recrute sur place, et sans avoir besoin de faire des emprunts à des sources lointaines ; si ce clergé manœuvre en si bel ordre qu'il arracherait des bénédictions à Balaam envoyé pour le maudire ;

Si, naguère encore, avant l'exécution de certains décrets, qu'il n'est plus besoin de qualifier, nous possédions une légion de Religieux dans laquelle toutes les familles cénobitiques se trouvaient largement représentées ;

Si le diocèse compte trois-cent-soixante communautés de femmes de différents costumes et de différentes obédiences ;

Si les Vierges de Dieu, *Virgines Dei*, et celles qui, dans le cloître, se consacrent à la vie contemplative, et celles qui font l'office de Marthe dans les congrégations hospitalières, se montrent chez nous aussi nombreuses que les nébuleuses de la voie lactée ;

Si plusieurs collèges catholiques, tous bâtis sur des proportions considérables, s'offrent au choix de nos familles chrétiennes pour l'éducation de leurs enfants ;

S'il n'existe pas une paroisse rurale, tant reculée et tant inabordable qu'elle soit, qui n'ait eu périodiquement le bienfait d'une Mission, et la joie d'en voir couronner les salutaires exercices par la pompe des cérémonies pontificales ;

Si toutes les œuvres, toutes les associations, toutes les dévotions de la piété catholique sont, chez nous, en pleine floraison, en plein rapport ;

S'il est vrai que, pendant près d'un demi-siècle, le vol puissant d'une âme d'apôtre n'a cessé de planer sur le diocèse,

semblable à cet Esprit de Dieu qui, à l'origine des choses, planait sur les eaux génésiatiques et les fécondait sous ses ailes : *Ferebatur super aquas* (1) ;

Si, en ce moment, le souffle me manque pour pousser plus avant cette énumération de merveilles ; si, faute de souffle, il me faut laisser sans mention la moitié de celles qui devraient y figurer ;

Si, pour couper court, si, depuis quarante-six ans, l'héritage de M<sup>re</sup> d'Aviau et de M<sup>re</sup> de Cheverus a prospéré jusqu'aux confins du miracle, à qui et à quoi faut-il en attribuer l'honneur ? Entendez, entendez la réponse qui s'élève de toutes parts comme un immense concert, concert, hélas ! mêlé de regrets et de larmes ; entendez le nom vénéré que les clochers du diocèse se redisent l'un à l'autre à travers l'espace ; le nom que murmurent mélancoliquement nos vertes forêts de pins ; le nom que les eaux de notre fleuve portent à la plage de l'Océan ; le nom que la plage de l'Océan renvoie aux frontières de la Gascogne, du Périgord et de la Saintonge.

Ce nom, quel est-il ? C'est le vôtre, ô Père bien-aimé de mon sacerdoce !

Oui, tout le proclame, les merveilles que j'essayais d'énumérer tout à l'heure, et tant d'autres qui, sans échapper à ma pensée, ont échappé à ma parole ; toutes ces merveilles, elles sont dues principalement à M<sup>re</sup> Donnet, à son esprit d'initiative, à son impulsion, à ses encouragements, à l'ardeur de son zèle, à son génie administratif, à ses talents, à ses vertus !

Et comment pourrais-je oublier qu'après tant d'éclatants services rendus à l'archidiocèse de Bordeaux, notre Pontife avait voulu couronner ses bienfaits, à l'égard de son clergé

(1) Gen., 1, 2.

et de son peuple, en traitant avec la mort, pour assurer au siège de saint Delphin un successeur de son choix ? Lorsque l'âge l'eut porté en vue des rivages éternels, l'ancien Coadjuteur de M<sup>gr</sup> de Forbin-Janson prit à son tour pour coadjuteur un prélat qui était, par la naissance, un autre Forbin-Janson, et, par la piété, par le savoir, par ses œuvres littéraires, par les aimables qualités de son âme, semblait être une réapparition, après deux siècles, du Cygne de Cambrai.

*Plures facti sunt sacerdotes* (1) : nous eûmes alors deux Archevêques, deux Pères; *eo quod prohiberentur permanere* (2) : parce que la prévision des inexorables cruautés de la mort avait dicté cette combinaison. Mais la mort s'inquiète-t-elle de nos calculs, de nos arrangements ? Un matin, au lever de l'aube, sans préambule comme sans pitié, elle s'abattit sur le palais archiépiscopal, et là, d'un coup de son aile brutale, elle culbuta tout : « C'est moi, je suis la Mort, et je me plais aux surprises. Toi, héritier présomptif, viens au cercueil et emporte avec toi les espérances du diocèse. Toi, vieux pilote, reste seul au gouvernail. » Et du coup, le vénérable octogénaire se trouva condamné à effacer avec ses larmes la meilleure page de son testament, la seule alors connue, celle qui nous léguait, pour archevêque de Bordeaux, M<sup>gr</sup> de la Bouillerie !!

Mais le bien opéré par M<sup>gr</sup> Donnet se borna-t-il aux deux diocèses de Nancy et de Bordeaux ? Non, mille fois non, et tant s'en faut ! Ce bien, il s'étendit à l'Église de France tout entière.

Anges de l'Église de France, paraissez, je vous adjure, rendez témoignage à la mémoire du cardinal Donnet : *Testes vos estis*. — Et j'entendis les Anges de l'Église de France, qui attestaient que, par les services qu'il rendit à la fille aînée du

(1) Hebr., VII, 23.

(2) *Ibid.*



catholicisme, il fut l'objet de leur admiration : *Responderunt-que : testes.*

L'Église de France ! Que de batailles n'a-t-elle pas dû livrer, depuis un demi-siècle ? Or, dans toutes ces batailles, M<sup>r</sup> Donnet paya de sa personne. Depuis les luttes engagées par l'Épiscopat, pour la liberté de l'enseignement, sous le régime de Juillet, jusqu'aux luttes de ces dernières années, pour la défense de la même liberté et de toutes nos libertés catholiques battues en brèche, toujours, il se trouva au champ d'honneur. Laissant à d'autres plus impétueux que lui, mais non pas plus habiles stratégestes, le lot brillant des généraux d'avant-garde, il se résignait volontiers au simple commandement d'un corps de réserve, mais il ne manquait pas de charger à son tour, à l'heure opportune, quand il s'agissait de décider du sort de la journée.

Et, aux époques d'armistice, lorsque l'absence d'alarmes et le silence prolongé des sentinelles permettaient aux vaillants d'Israël de se retirer sous leurs tentes, à la condition pourtant de ne dormir que l'arme au pied, condition presque toujours indispensable, notre vaillant, à nous, sortait alors de la sienne, pour s'en aller négocier diplomatiquement avec le Pouvoir temporel, en faveur de la cause qu'il représentait par état. Et c'est là surtout que son intervention était utile. Combien de stipulations avantageuses n'obtint-il pas de la sorte ?

Et dans ces rares moments d'heureuse concorde entre les deux Pouvoirs, moments qui, selon l'ordre divin et pour le bonheur du monde, ne devraient jamais subir d'interruption, quel est l'évêque qui, s'adressant aux Majestés humaines, leur tenait un plus beau langage, un langage plus digne d'interpréter les sentiments de la noble Église de France ? Qui leur donna jamais de plus hautes leçons, après les leçons de Celui

qui se glorifie de faire la loi aux Rois, et de les instruire, du haut de son trône immuable, par les révolutions auxquelles leurs trônes sont exposés ? Souvenez-vous seulement du discours qu'il prononça au palais des Tuileries, le jour où il y reçut la barette Cardinalice (1). Est-ce que cette harangue ne fit pas tressaillir toute l'Église de France ? Est-ce que l'Église de France n'y reconnut pas l'expression la plus éloquente et la plus fidèle de sa pensée, de ses vœux, de ses revendications ?

J'ai parlé d'époques de concorde entre les deux Pouvoirs. Rappelons en passant qu'à une de ces époques trop clairsemées de mutuelle entente, se rattache, dans l'histoire de notre Cardinal, le glorieux souvenir des cinq conciles provinciaux qu'il convoqua et présida, en sa qualité de métropolitain, et pour lesquels, comme l'a écrit une plume d'or (2), « le Saint-Siège épuisa toutes les formules de la louange. »

Du reste, (et ne l'ai-je pas déjà insinué ?), pas plus en temps de guerre qu'en temps de paix, lors même qu'il était nécessairement un adversaire, M<sup>sr</sup> Donnet n'était jamais regardé comme un ennemi. Et pourquoi ? parce que l'on savait fort bien que, dans les plis accommodants d'un drapeau peu opiniâtre, il ne cachait pas d'autre devise que ces paroles du grand Apôtre : *Si fieri potest, quod ex vobis est cum omnibus hominibus pacem habentes* (3) ; paix avec tout le monde, si c'est possible. De là, une situation personnelle qu'il mettait à profit pour inspirer le choix des nominations aux Sièges vacants.

*Episcopatus unus est*, dit Saint Cyprien, *cujus a singulis in solidum pars tenetur* (4). L'Épiscopat est un, et tous les Évêques (ceux surtout d'une même nation) sont solidaires les

(1) Voir la note A.

(2) M. Gervais, ancien Vicaire général. — Voir *Rev. Cath. de Bord.*, n<sup>o</sup> du 1<sup>er</sup> février 1883, p. 63.

(3) Rom., XI, 19.

(4) S. Cyp., *de unit. Eccl.*, c. v.

uns des autres. Et Saint Jean Chrysostome dit, de son côté, que c'est le devoir de l'évêque d'avoir les yeux fixés sur la structure de l'Église : *Debet ante oculos habere Ecclesiæ structuram* (1). Pénétré de la vérité énoncée par l'évêque-martyr de Carthage, et de la règle tracée par le docteur d'Antioche, M<sup>r</sup> Donnet ne se désintéressa jamais des candidatures épiscopales. Et combien n'en créa-t-il point qu'il fit heureusement réussir ?

L'exilé de Pathmos vit en esprit *quelqu'un qui ressemblait au Fils de l'homme. Sa tête et ses cheveux étaient blancs comme de la laine blanche et comme de la neige* (2), et il avait la main droite pleine d'étoiles : *Habebat in dexterâ suâ stellas* (3). Ces étoiles, le contexte nous fait entendre que c'étaient des évêques : *Stellæ, angeli ecclesiarum* (4). Or, notre Cardinal à chevelure blanche, comme ce personnage apocalyptique, n'eut-il pas toujours, comme celui-ci, la main pleine d'étoiles du même genre ? Il en constella le firmament de l'Église de France ; et, en règle très générale, l'Église de France n'eut qu'à l'en remercier. La plupart se sont éteintes, mais celles qui subsistent ne sont-elles pas l'honneur et la joie des divers points de l'horizon où elles brillent : *Luminaria in mundo* (5) ?

Maintenant, c'est toi que j'adjure, ô sublime Archange, toi le généralissime de l'armée céleste, toi le porte-drapeau de Dieu, *antesignanus Dei*, toi que la foi nous montre veillant à la garde de l'Église romaine, et la couvrant de la protection de ton glaive flamboyant, ô archange saint Michel, viens à ton tour rendre témoignage à la mémoire de notre Cardinal.

Et j'entendis l'archange saint Michel qui attestait avec

(1) *De Sacerd.*, lib. III.

(2) *Apoc.*, I, 13.

(3) *Ibid.*, 16.

(4) *Ibid.*, 20.

(5) *Philip.*, I, 15.

admiration les services rendus à l'Église romaine par le cardinal Donnet.

Sous un nom ou sous un autre, la question romaine fut toujours et sera toujours la question capitale d'ici-bas ; parce que cette question est la question de l'Église universelle, et en celle-ci, la question du règne de Jésus-Christ, autour duquel, pour lequel, ou contre lequel, bon gré mal gré, tout s'agite sous le soleil : *Omnia traham* (1).

De nos jours, la Question romaine a eu trois noms principaux. Elle s'est appelée tour à tour la question du Pouvoir temporel, la question de l'Infaillibilité, la question de la Captivité du pape au Vatican.

Or, sous ces trois phases successives de l'immortelle question qui finira par enterrer toutes les autres, l'Église romaine eut-elle un champion, je ne dis pas plus remarqué, mais plus laborieusement militant, que l'Archevêque de Bordeaux ?

C'est lui qui, en octobre 1859, ayant à saluer le passage de l'Empereur dans notre ville, adressa à Napoléon III un magnanime discours dont toute l'Europe retentissait le lendemain. Or, ce discours eut pour résultat d'acculer la déplorable politique, récemment inaugurée par la guerre d'Italie, à la nécessité de laisser échapper, à travers les ambiguïtés étudiées d'une réponse à deux faces, le secret de sa connivence avec les violences sacrilèges commises par-delà les monts contre les Etats de l'Église. L'énigmatique monarque se doutait-il que, du même coup, il en laissait échapper un autre : celui de la future catastrophe de Sedan (2) ?

A partir de ce jour-là, jusqu'à la consommation de l'œuvre d'iniquité, pendant une période de onze ans, le Cardinal

(1) Joan., XII, 32.

(2) Voir la note B.

resta sur la brèche, pour défendre la plus légitime des royautés, la royauté Pontificale.

Il la défendit à la tribune du Sénat, il la défendit dans ses actes officiels, il la défendit jusque dans les Comices agricoles. Il combattit pour elle, dans le rang, en dehors du rang, et avec toutes sortes d'armes. On a fait un gros volume des discours prononcés par lui en faveur de cette cause, et des écrits qu'il composa à la même intention. Ce recueil ne renferme pas moins de soixante-quatre pièces, dont quelques-unes ont la longueur et l'importance d'une brochure courante.

Et lorsque vint le Concile du Vatican, qui donc montra plus de zèle que lui pour la définition de l'Infaillibilité du Souverain Pontife parlant *ex cathedrâ* ?

Cette Infaillibilité, il l'avait vue, disait-il, un peu hyperboliquement, il l'avait vue aux jours de sa jeunesse, écrite en traits de feu, sur le front de Pie VII. Retenu par la maladie, il arrivait des derniers au rendez-vous œcuménique ; c'est en vain que le génie de l'intrigue l'a attendu au débarquement, pour le circonvenir et le gagner au drapeau de la minorité dissidente ; il se dégage de ces obsessions. Les obsessions recommencent ; il continue à les déjouer. Enfin, un soir, à la chute du jour, ne s'inspirant que de sa conscience, il se fait porter au Vatican. Il veut conjurer Pie IX de mettre un terme à d'interminables dissertations, en provoquant le vote suprême des Pères du Concile, sur un point dogmatique qu'avaient élucidé des torrents de lumière.

D'un pas rapide, il gravit les marches du palais apostolique. Mais au milieu de l'escalier, malgré les ombres crépusculaires qui confondaient tous les visages, les grand'gardes de l'opposition ont reconnu l'Archevêque de Bordeaux. On essaie

de lui barrer le passage; il force l'obstacle; et le voici aux pieds du Souverain Pontife. Là, il expose, avec une éloquence entraînante, l'objet de sa démarche. Le lendemain, la clôture des discours contradictoires était mise aux voix et votée; et un immense *alleluia* s'apprêtait à retentir dans la famille du Christ.

Quelques semaines plus tard, réduite à n'avoir plus qu'un sceptre de roseau, et pas d'autre couronne temporelle qu'une couronne d'épines, la Papauté se voyait constituée prisonnière au sein de sa capitale envahie, dans son propre palais. Pendant plus de sept ans, nous avons eu la poignante douleur de l'y contempler captive, sous les traits de Pie IX; aujourd'hui, elle y reste captive encore, sous les traits de Léon XIII.

Or, Pierre, dans les chaînes, n'a pas eu de courtisan plus assidu, plus filialement dévoué que notre Cardinal. Par ses envoyés, par ses messages, il n'a cessé de le visiter, de le consoler, tandis que, de leur côté, ses geôliers s'appliquaient religieusement à renouveler sans cesse le fiel de son calice, en savourant, pour leur compte et par avance, l'impie volupté de jeter leur pelletée de terre sur le cercueil de la Papauté, et de sceller à jamais sa tombe: fête très prochaine, paraît-il, s'il faut en croire leurs oracles.

Mais qu'importent ces oracles? Dites-leur, à ces préventifs fossoyeurs de la Papauté, de s'en aller mettre des scellés aux portes de l'Orient, et là, de faire bonne garde pour empêcher le soleil de se lever demain. Cette entreprise aura plus de chances de succès que celle qu'ils méditent. O Papauté immortelle, à heure fixe, la nuit de tes épreuves finira, une nouvelle aurore réjouira nos yeux, et toi, plus brillante que jamais, tu recommenceras le cours triomphal de tes destinées; et, peu à peu, désabusés à force d'avoir souffert, les peuples et les guides des peuples s'estimeront heureux de marcher à ta lumière :



## TOMBEAU DE M<sup>sr</sup> DE LA BOUILLERIE

---

Les catholiques de Bordeaux, si vivement éprouvés par la mort de deux pontifes illustres, ont un double devoir de reconnaissance à remplir pour perpétuer dans la Primatiale le souvenir de deux grandes mémoires. Ils suivront l'ordre tracé par les décrets de la Providence, en ouvrant aujourd'hui une souscription pour ériger un monument, à Saint-André, à M<sup>sr</sup> de La Bouillerie, archevêque de Perga.

Dieu n'a pas permis que M<sup>sr</sup> de La Bouillerie s'assit sur le siège de saint Delphin, mais il a passé dix années parmi nous. Ses lèvres se sont ouvertes pour laisser couler le miel de la doctrine, ses mains pour répandre de magnifiques aumônes, en même temps que sa plume traçait des pages vigoureuses dignes d'un Père de l'Église.

Son Éminence le Cardinal avait donné son entière approbation à la pensée que nous exprimons, et il avait chargé officiellement M. de Carayon La Tour d'en poursuivre la réalisation.

Le plan du monument est l'œuvre de M. Abbadie, membre de l'Institut, inspecteur des monuments diocésains. L'exécution en a été confiée à un artiste qui fait aussi partie de l'Institut, à M. Bonnassieux, l'éminent sculpteur.

---

## PRESENTIMENTS

---

Ce titre, nous paraît caractériser sans exagération l'instinctive tristesse de ces aimables vers, si simples et si résignés, composés par M<sup>sr</sup> de la Bouillerie, en réponse aux souhaits de l'amitié, le 1<sup>er</sup> mars 1882, commencement pour lui d'une nouvelle année dont il ne devait pas atteindre le milieu.

En rappelant, avec une pénétrante mélancolie, exempte de toute amertume, quels furent parmi nous les épreuves et les déboires, mais aussi le dévouement et l'humilité de l'illustre Archevêque de Perga, peut-être cette petite poésie

aura-t-elle le don de renouveler la douleur du premier deuil et de gagner à la souscription qui s'ouvre de généreuses offrandes.

SUR UN BOUQUET DE VIOLETTES TRÈS AIMABLEMENT ENVOYÉ LE JOUR ANNIVERSAIRE DE MA NAISSANCE.

*Cher ami, j'aime mieux vos fleurs  
Que l'an nouveau qui les apporte.  
Celui-ci fût-il des meilleurs,  
Je crains fort qu'il n'ouvre ma porte  
A d'autres hôtes qu'à vos fleurs!*

*Un nouvel an qui recommence,  
Pour moi, ce n'est plus une fleur!  
N'est-ce pas plutôt la semence  
De bien des ronces!.. Ah! j'ai peur  
Du nouvel an qui recommence!..*

*Pour vos fleurs, cependant, merci!  
La violette est un emblème...  
Si je pouvais du moins aussi,  
Cette année, être humble moi-même,  
Combien je lui dirais merci!..*

*Puis, les fleurs sont le doux symbole  
Des grâces du divin amour;  
Et chaque grâce nous console  
Des misères de chaque jour...  
Merci des fleurs et du symbole!..*

† FRANÇOIS.

*A Monsieur le baron d'Etcheverry.*





## MICHEL GIRARD

ABBÉ DE VERTEUIL

Plusieurs biographes, tels que Moréri et Michaud, font de Michel Girard un frère de Guillaume Girard, secrétaire et historien du célèbre duc d'Épernon (1). S'ils disent vrai, faire connaître la famille de l'un sera aussi faire connaître la famille de l'autre; et comme, d'ailleurs, ceux qui ont parlé de Guillaume Girard sont tous muets sur ses parents et sur le lieu de son origine, combler cette lacune sera, dans tous les cas, un petit service rendu à l'histoire. C'est donc par là que je commencerai cette notice, mettant principalement à profit les notes que M. Leo Drouyn a très gracieusement et très libéralement daigné me communiquer, après les avoir lui-même puisées dans les archives du château de Sallegourde ou Bois-Lalande, situé sur la commune de Villenave-d'Ornon (Gironde), et ancienne seigneurie appartenant autrefois à Guillaume Girard, aujourd'hui propriété de M. P. de Fontainieu.

Le contrat de mariage de Guillaume Girard, passé devant Brisson, notaire, le 22 janvier 1633, nous révèle sa véritable origine. Il était « fils de feu Pierre de Girard, (en son) vivant bourgeois de la ville d'Angoulême, et de Valentine de La Borie ». Dans cet acte, Guillaume prend les titres de « conseiller du Roi et son receveur général des tailles en Saintonge, et secrétaire de Monseigneur le duc d'Épernon, gouverneur pour le roi en Guyenne ». Il épousa « demoiselle Marie de Baritault, fille de M. M<sup>e</sup> Geoffroy de Baritault, conseiller du roi et magistrat présidial en la sénéchaussée et siège présidial de Guyenne, et de demoiselle Marie du Périer » (2). La future déclare agir du consentement de ses père et mère, et Guillaume Girard du consente-

(1) C'est aussi le sentiment de l'éditeur des *Œuvres complètes d'Antoine Arnauld*, édit. de Lausanne, 1778, in-4<sup>o</sup>, t. VII, p. 1.

(2) Le fait du mariage de Guillaume Girard pouvait déjà s'inférer d'une lettre qu'il écrivait, de Bordeaux, le 20 novembre 1646, à M. Dupuy, pour lui recommander une cause de M. de Baritault, son « beau-frère, avocat général en la Cour des Aydes de cette ville ». (*Archives historiques de la Gironde*, t. XIV, p. 539).

ment de « M. M<sup>e</sup> Claude de Girard, Official d'Angoulême, son frère, tant de son chef, que comme procureur fondé de la demoiselle de Borie, sa mère ».

Ce frère de Guillaume Girard est encore appelé dans le contrat de mariage de sa nièce, Jeanne de Girard, « prêtre, docteur en théologie, archidiacre, official et vicaire général du diocèse d'Angoumois. » Il était docteur de Sorbonne, comme l'écrivait, le 27 septembre 1643, l'illustre Balzac, dont Claude Girard fut toujours le *confident amy*. Aussi, parmi les nombreuses lettres de Balzac, on en trouve plusieurs adressées à « l'official d'Angoulême », et quelques autres à son frère, le « secrétaire de M<sup>sr</sup> le duc d'Épernon ». Claude mourut le 2 septembre 1663, « au moment, dit M. Tamizey de Larroque, où il allait publier les œuvres complètes de Balzac, et où il en écrivait la vie »(1). Le 10 novembre 1661, Claude Girard avait résigné l'archidiaconat d'Angoulême en faveur d'un de ses neveux, nommé comme lui Claude Girard. Les lettres de provision données par le pape Alexandre VII sont datées du 24 décembre de la même année. Cependant elles ne furent visées que le 16 mars 1663 par Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, auquel elles furent présentées par le nouveau titulaire lui-même, François de Péricard, évêque d'Angoulême, étant alors absent de son diocèse, et l'oncle du résignataire refusant, peut-être par un sentiment de délicatesse, de les vérifier (2).

Claude Girard neveu était fils aîné de Guillaume de Girard, et dans ses lettres de provision, il est dit *clerc de Bordeaux, clericus Burdigalensis*. Bernard Despruets, évêque de S. Papoul, lui conféra la tonsure dans sa chambre, le dimanche de la Passion, 18 mars 1646. Un acte passé le 4 avril 1662, et dans lequel son oncle conserve encore le titre d' « archidiacre d'Angoulême », l'appelle « écuyer, sieur de la maison noble de Bois-Lalande, fils aîné et principal héritier du sieur de Girard et de demoiselle de Baritault, ses père et mère » ; et dans un autre acte du mois de mai 1668, on le dit « écuyer, official du diocèse d'Angoulême, prieur commendataire du prieuré de Cousture, et chanoine en l'église cathédrale d'Angoulême » (3).

(1) *Lettres de Balzac*, publiées par M. Tamizey de Larroque; Paris, 1873, in-4°, p. 418.

(2) Archives de l'archevêché, *Registre des insinuations de 1663*, fol. 408. Le *Gallia christiana* ne fait aucune mention de ce second Claude Girard.

(3) Par cet acte, on saisit une partie de ses biens, se composant de maisons

On voit par le testament que fit sa mère, le 9 avril 1657, qu'il eut six frères ou sœurs, savoir : Geoffroy et Charles de Girard, Marie, une autre Marie dite Manon, Jeanne dite Jeannon, et Anne de Girard. La testatrice y lègue à son fils aîné, Claude Girard, la troisième partie de ses biens, mais elle veut que, sur ce tiers, il soit donné à Manon et à Jeannon, chacune 4,000 livres, lorsqu'elles se marieront. Elles se marièrent, en effet, Marie le 1<sup>er</sup> juillet 1658, après la mort de sa mère, avec Pierre de Malescot, écuyer, Conseiller et Procureur du Roi, juge présidial de Bazas, fils de feu M. M<sup>e</sup> Amet de Malescot, écuyer, Conseiller du Roi et lieutenant particulier audit siège, et de feue demoiselle Anne de Pichard : et quant à Jeanne de Girard, après la mort de son père, elle épousa Charles Guillaume, écuyer, seigneur de Marçay. Guillaume Girard était mort « à la fin de février ou tout au commencement de mars 1662 », comme le dit M. Tamizey de Larroque, auquel on devra la connaissance de cette date précise (1).

Arrivons maintenant à Michel Girard.

Lorsqu'il fut nommé abbé de Saint-Pierre de Verteuil, dans les premiers mois de l'année 1648, il était, selon les témoins qui certifièrent de ses bonne vie et mœurs, âgé de quarante-huit ans, ce qui place sa naissance en l'année 1600 (2). Ils disent qu'il était né de parents très honnêtes, et qu'il appartenait alors au diocèse de Chartres. Dès sa jeunesse, il se livra à l'étude des belles-lettres avec tant de succès, qu'il fut bientôt appelé à professer la rhétorique, à Paris même au collège d'Harcourt (3). Girard y enseignait encore en 1634.

Au commencement de cette année, « le Roi, dit le cardinal de Richelieu, ayant commisération de ses sujets et désirant prévenir

situées à Bordeaux, et de propriétés faisant partie des territoires de Bègles, Cadaujac et Villenave. Parmi les biens saisis, on remarque Roquette et Bois-Lalande.

(1) Chapelain écrivait, le 13 mars 1662, à M. Girard, archidiacre et official d'Angoulême : « Monsieur, la funeste nouvelle de la mort de Monsieur votre frère nous trouva, M. Conrart et moy, tous deux malades, et ne contribua pas peu à empirer son mal et le mien ». (*Lettres de Jean Chapelain, publiées par Ph. Tamizey de Larroque*, t. II (non encore paru), page 213.) Le lecteur devine bien à qui je dois de pouvoir citer ce passage encore inédit, quoique imprimé.

(2) *Attestationes de vita et moribus ad obtinenda beneficia Romana, sede vacante*. (Archives de l'archevêché.) Je tire de ces dépositions tous les renseignements sur Michel Girard, que je ne dis pas puisés à une autre source.

(3) C'est sur l'emplacement de l'ancien collège d'Harcourt qu'est aujourd'hui élevé le vaste édifice connu sous le nom de Lycée Saint-Louis.

leurs plaintes auparavant qu'elles pussent parvenir à ses oreilles, supprima plusieurs impositions qu'il avait établies, déchargea son peuple d'un quartier des tailles, et pour lui faciliter le paiement de ce qui restait, révoqua les privilèges d'un grand nombre de personnes qui, par leurs exemptions, étaient cause de la surcharge des plus pauvres » (1).

La France soulagée de l'impôt, *Gallia tributo sublevata* : le professeur de rhétorique du collège d'Harcourt vit là matière à une belle amplification latine, et aussitôt il mit la main à la plume. Donc, le onzième jour avant les calendes d'avril, c'est-à-dire le 22 mars de l'année 1634, c'était fête, comme diraient certains chroniqueurs de nos jours, fête littéraire, bien entendu, au collège fondé en 1280 par Raoul d'Harcourt, chanoine de Paris, et conseiller du Roi Philippe le Bel. Dans la matinée, on avait célébré la mémoire d'Henri IV ; le soir, on entendit louer la bienfaisance de son fils : *ut unâ die*, dit l'orateur dans son exorde, solennel comme tout le reste du discours, *conjuncto filii decore parentis honor augeatur, et patris repetita laude charior filius habeatur* (2). Arrivant ensuite à l'objet de sa harangue, qui était le bienfait accordé par Louis XIII dans la diminution des impôts, Girard établit successivement, — quoique d'une manière peu apparente, son discours n'ayant qu'un alinéa de quarante pages ! — que le Roi ne pouvait rien faire de mieux, 1° soit que l'on considère son action en elle-même, laquelle est un acte de la vertu de bienfaisance, la plus noble des vertus ; 2° soit que l'on considère la grandeur et l'opportunité du bienfait : *ut commodius benefacti regii vis intelligatur, sic statuo, neque genere virtutis quicquam illustrius fieri potuisse, nec magnitudine beneficii præstantius, nec optabilius subsidii opportunitate* (p. 10). Sur la prière de ses amis, Girard fit imprimer son discours et le dédia au cardinal de Richelieu, dont

(1) *Mémoires de Richelieu*, Livre XXV ; Collection Michaud et Poujoulat, 2<sup>e</sup> série, t. VIII, p. 514.

(2) *Christianissimi Regis benignitati Gratulatio : Gallia tributo sublevata ; Ex Harcuriano*. A. Christ. 1634, in-8°, p. 5. Le discours a 45 pages. On possède à la bibliothèque municipale de Bordeaux deux exemplaires (*Catalogue d'Histoire*, n° 3766 c, et *Catalogue des Belles-lettres*, n° 1662) de cet opuscule, qui n'est apparemment dans aucune des bibliothèques publiques de Paris, car il manque à la bibliographie *Harcourtienne*, pourtant si riche, de M. Hippolyte Cocheris dans ses *Notes sur l'Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf* ; Paris 1865, t. II, p. 34-38.

la louange ne pouvait être séparée de celle du Roi. La dédicace est datée du 1<sup>er</sup> avril 1634.

A d'autres époques successives que je ne puis bien préciser, faute de documents, Michel Girard étudia la philosophie et conquit brillamment, *summa cum laude*, le titre de maître ès-arts. C'est ce que témoigne Didier Benoist, abbé de l'Isle en Médoc, qui dit connaître depuis plusieurs années le futur abbé de Verteuil (1). Ensuite Girard s'appliqua à la théologie, et, suivant De Laumont, autre témoin, il y devint docte et docteur. Après sa promotion au sacerdoce, il fut nommé chanoine de Metz, et l'évêque de Chartres le fit curé de l'église paroissiale de Moisy, aujourd'hui du diocèse de Blois, dans le département de Loir-et-Cher. Il fut également pourvu du prieuré de Gabarret, au diocèse d'Auch, à présent d'Aire, dans le département des Landes. Ceux qui déposent dans l'enquête font l'éloge de ses vertus. Raymond Du Chesne, prêtre, licencié en droit canon, qui connaît Girard depuis environ vingt ans, loue sa piété, sa fidélité à offrir chaque jour le saint sacrifice de la messe, sa prudence estimée des ducs d'Épernon père et fils, dans la maison desquels, soit à Plassac, soit à Chartres, soit à Bordeaux, il a souvent vu ledit Girard. De son côté, l'abbé de l'Isle célèbre dans Girard la vigilance, la ferveur, le zèle du pasteur des âmes, ainsi que son éloquence qui le place parmi les meilleurs prédicateurs, *ita ut singularis et eximius Dei præco ab omnibus habeatur*; et il rappelle en particulier les discours nombreux et applaudis que Michel Girard a prêchés devant le duc d'Épernon, dans l'église de Plassac, au diocèse de Saintes.

(1) Dans sa déposition, Didier Benoist prend la qualité de prêtre, docteur ès-droit, chanoine prébendé de l'église de Metz, abbé commendataire du monastère de l'Isle, de l'Ordre des Chanoines réguliers de Saint-Augustin, au diocèse de Bordeaux, et il se dit âgé d'environ soixante-deux ans. Le nom de cet abbé, absent du *Gallia christiana*, se lit, mais sans ses autres titres, dans Dutems qui l'avait sans doute emprunté à l'abbé Baurein, lequel dit l'avoir trouvé « qualifié d'abbé dans un titre du 18 octobre 1643 ». (*Variétés Bordeloises*, 1<sup>re</sup> édit., t. II, p. 110.) Il y avait alors plus de dix ans que Didier Benoist possédait l'abbaye de l'Isle. Il en avait été pourvu par une bulle du Pape Urbain VIII, donnée à Rome, près Saint-Pierre, le 30 février 1632, et il prit possession par procureur, le 26 du mois de juin de la même année. (*Registres des insinuations de 1632*, f. 175.) Didier Benoist était aussi « conseiller et aumônier du Roy », d'après une transaction passée entre le duc d'Épernon et l'abbé de l'Isle touchant la propriété des marais de Saint-Pierre de l'Isle en Médoc (*Archives historiques de la Gironde*, t. VI, p. 411-414) et datée du 18 octobre 1643 : c'est sans doute l'acte qu'avait vu l'abbé Baurein.

Tous ces témoignages nous présentent l'abbé de Verteuil comme attaché à la personne du duc d'Épernon. Il fut en particulier précepteur de Louis-Charles-Gaston de Nogaret de Foix, duc de Candale, né à Metz le 14 avril 1627, de Bernard de Nogaret, duc de la Valette, second fils du premier duc d'Épernon. Le fait nous est certifié par l'abbé Boileau qui, dans les *Fragments de la vie de Madame d'Épernon*, carmélite, sœur du duc de Candale, appelle Michel Girard un « sage ecclésiastique » (1), et par le précepteur lui-même, dans une lettre écrite de Plassac, le 17 mars 1639, à Louis de Nogaret, cardinal de La Valette, oncle de l'enfant. Il y dit, en effet, — dans la langue qui convenait à un ancien professeur de rhétorique, c'est-à-dire dans la langue de Quintilien, — qu'il travaille, avec le comte de Maillé, à rendre cet enfant, d'ailleurs fort bien doué, *puer eximii indole*, capable d'être un jour l'honneur et la gloire de sa famille (2).

(1) A la suite des *Notes sur la vie et les ouvrages de l'abbé Jean-Jacques Boileau, publiées avec divers documents inédits, par M. Philippe Tamizey de Larroque*; Paris et Bordeaux, 1877, in-8°, p. 115, 116. Le duc de Candale mourut à Lyon, le 27 ou le 28 janvier 1658. M. Tamizey de Larroque a publié plusieurs lettres de lui dans les *Archives historiques de la Gironde, passim*.

(2) *In eo instituendo viri diligentissimi Comitissæ Mallæi curam sequor adjuvogue quanta possum sedulitate, neque sibi puer ipse deest, ut tuo nomine et amore dignus videatur.* (Bibliothèque Nationale, Manuscrits, *Collection Dupuy*, t. 536, fol. 163.) Cette lettre nous apprend encore 1° que Michel Girard avait composé une apologie du père de son élève, alors accusé d'avoir été cause de la déroute de Fontarabie (7 septembre 1638); 2° que la mort venait de ravir son autre frère, Henri de Nogaret, ce qui a profondément affligé leur père (le premier duc d'Épernon), mais il a supporté cette peine avec une résignation toute chrétienne. — « Le 11 février (1639), messire Henri de Foix, duc de Candale, fils aîné de M<sup>sr</sup> le duc d'Épernon et de Madame Marguerite de Foix, décéda à Cazal, estant général de l'armée du Roy en Italie: son corps arrivant à Cadillac le 8<sup>e</sup> d'avril ensuivant feust porté sur les deux heures après midy en l'église des Pères Capucins, où le Chapitre après l'avoir receu sur les limites de la paroisse Saint-Martin, fit solennellement l'office, y assistant quantité de curés de Benauge, Rions et Cadillac. Le 3<sup>e</sup> de may, au mesme an, entre les neuf et dix heures du soir, il feust transporté de l'église des Capucins en l'église collégiale Saint-Blaise, et mis en la cave de la chapelle de M<sup>sr</sup> le duc d'Épernon, le Chapitre y estant en corps et chantant à voix basse sans note, M. de Busquet, doyen, officiant, avec les sieurs Durand et de Leapès, chanoines, portant les chapes, et MM. Belliard, Fisanes, Riverin et Pisanes le jeune, chanoines, tenant le drapeau de velours par chaque bout, deux pères capucins et deux pères de la Doctrine portant des cierges allumés devant le corps; le tout fait par ordre de M<sup>sr</sup> Louis de Nogaret, évêque de Mirepoix, qui a assisté à l'une et à l'autre solennité; le tombeau feust béni le même jour, 3<sup>e</sup> de may, à mesme heure que dessus par ledit sieur doyen. » (Extrait des Registres de l'état civil, archives de Cadillac, communiqué par M. Ducaunnès-Duval, des Archives départementales de la Gironde.)

C'est sans doute aux divers services qu'il rendit à la famille du duc d'Épernon, que Michel Girard dut de figurer dans son testament. Par cet acte, fait à Paris le 18 juillet 1661, Bernard de Nogaret fonde, pour la somme de quinze mille livres, « un obit complet, perpétuel et annuel en l'église de Cadillac pour le repos de son âme et des membres de sa famille, l'emploi de laquelle somme et exécution de ladite fondation est commis aux soins du sieur abbé de Verteuil ». Plus loin, dans le même testament, le duc d'Épernon lègue « au sieur abbé de Verteuil, 4,000 livres une fois payées » (1).

Michel Girard prit personnellement possession de l'abbaye de Verteuil, le 2 septembre 1648. En y arrivant, il put constater par lui-même ce que, sur sa demande, les vicaires-généraux lui avaient écrit concernant le triste état où était son abbaye : l'église dépourvue des ornements nécessaires au culte, les bâtiments à peu près détruits, un revenu atteignant à peine deux mille livres, déduction faite des charges (2), un personnel composé en tout de six religieux demeurant, les uns dans le monastère, les autres dans les églises paroissiales et annexes qui en dépendaient ; en un mot, il trouva une abbaye en fort mauvais état, *abbatiam in pessimo statu* (3).

Il n'y avait pas là de quoi satisfaire l'ambition de Michel Girard, modeste d'ailleurs, jusque dans son ambition. Pour la servir plus efficacement, il crut pouvoir user de son ancien élève, et c'est par lui qu'il chercha à arriver au ministre de Louis XIV. C'était en 1649. Le duc de Candale n'était plus l'enfant de dix ans qui, le 22 septembre 1637, écrivait, de Cadillac, à son oncle le cardinal de La Valette, le joli billet qu'on peut lire dans les *Archives historiques de la Gironde* (4), et qui fut peut-être dicté par son précepteur : Louis-Charles-Gaston de Nogaret était devenu le brillant chevalier peint par Saint-Evremond (5) et que Mazarin rêvait alors d'avoir pour neveu (6) ;

(1) *Archives historiques de la Gironde*, t. XVIII, p. 546, 548.

(2) Le revenu de l'abbaye est fixé à 2,400 livres (probablement, charges comprises) dans le *Pouille Royal contenant les bénéfices appartenant à la nomination ou collation du Roy*, publié à Paris en 1648 (in-4°, p. 37), l'année même où Michel Girard prit possession de l'abbaye de Verteuil. Dutems, qui imprimait en 1774, porte le revenu à 7,000 livres.

(3) *Attestationes de vita et moribus*, manuscrit cité plus haut.

(4) Tom. XIV, p. 514, 515.

(5) *Œuvres mêlées de M. de Saint-Evremond*; Londres, 1708, t. III, p. 18-20.

(6) *Amédée Renée, Les Nièces de Mazarin*; Paris, 1856, 2<sup>e</sup> édit. p. 95-97.

il était, selon l'expression de Loret, « un des beaux blondins de la cour » (1). Cette même année 1649, il avait eu un régiment d'infanterie qui portait son nom, et il commandait les troupes en Guyenne sous l'autorité de son père, le duc d'Épernon. Peut-être Michel Girard l'avait-il accompagné à Libourne, car, lui aussi, était « allé à la bataille » ; c'est ce qui lui donne du courage, assez du moins pour oser engager le duc à payer de sa personne dans cette affaire, et à demander au cardinal Mazarin qui disposait des bénéfices, quoi...? Un tout petit évêché, celui de Bazas ! Mais laissons parler l'abbé de Verteuil : sa lettre, tombée de la main généreuse de M. Tamizey de Larroque dans la mienne, est, dans son genre, un véritable bijou :

« Monseigneur,

» La lettre que Monseigneur (2) vous écrit et ses dépêches à leurs Majestés, à S. E. et à M. le Chancelier sur le même sujet, vous instruiront assez de ce que M. de Cominges venoit proposer et de ce que Monseigneur juge à propos pour le service du Roi et le repos de cette province, sans que je vous importune du récit des mesmes choses. On nous escrivoit aujourd'hui (3) de Bazas que l'évesque de ceste ville là dit que M. le cardinal lui donne un autre evesché (4). Monseigneur votre père a trouvé bon que je vous en donnasse avis, et que je vous fisse ressouvenir qu'il n'y a point d'evesché plus commode à une personne attachée au service du gouverneur de ceste province et du seigneur de Puypaulin, de Cadillac et de Langon qui est dans ledit diocèse, comme il y en a peu qui soient plus faciles à obtenir quand ils vacquent, à cause du peu de revenu (5). Si vous jugez à propos d'en parler à S. E., Monseigneur votre père l'approuvera fort et vous obligerez votre serviteur. J'eusse fait autrefois scrupule

(1) Loret, *La Muse Historique*, samedi 28 novembre 1654, p. 570 de la nouvelle édition.

(2) Le duc d'Épernon, qui était alors à Cadillac, lieu d'où écrit Michel Girard.

(3) *Aujourd'hui !* Michel Girard ne perdait pas de temps !

(4) C'était alors Samuel Martineau de Turé, de Paris, docteur de la maison et société de Sorbonne, Chanoine de Paris, sacré le 17 juin 1646 évêque de Bazas, dont il prit possession par procureur, le 23 du même mois, et qui fit son entrée solennelle le 1<sup>er</sup> décembre suivant. Il mourut le 24 mai 1667, étant à sa campagne de Gans, et il fut enseveli dans le chœur de son église cathédrale (*Archives Historiques de la Gironde*, t. XV. p. 62).

(5) D'après le *Pouillé Royal* de 1648, le revenu de l'évêché de Bazas était de 10,000 livres.



d'ecrire ou de parler, ou mesme de desirer avec tant de liberté, quoi je désire, ce me semble, sans inquiétude et sans excès. La guerre d'où je viens m'a rendu plus hardi. Après avoir esté au camp et m'estre trouvé à la bataille de Libourne, j'aurois mauvaise grâce d'estre craintif et de n'oser user de la bonté dont vous avez donné tant d'obligeantes preuves, Monsieur, à votre tres humble, tres obeissant et tres fidele serviteur.

» GIRARD, *abbé de Verteuil*.

» De Cadillac, ce 15 juin 1649 » (1).

Quand il écrivait cette requête évidemment confidentielle, « l'aspirant à l'évêché de Bazas » comme l'appelle fort justement M. Tamizey de Larroque, prévoyait-il que, des mains du duc de Candale, elle passerait, peut-être à travers bien d'autres intermédiaires, à la Bibliothèque Nationale ; que là, un curieux irait la déterrer dans le n° 20,479 du Fonds Français, et qu'enfin un autre curieux la livrerait à la publicité ? Très probablement non : — avis aux intrigants qui ont quelque souci de leur réputation posthume ! — Ce qui est sûr au moins, c'est que le suppliant ne prévoyait pas l'inutilité de sa requête : car, Samuel Martineau resta évêque de Bazas, et Michel Girard resta, lui aussi, simple abbé de Verteuil.

Voici encore une autre lettre inédite qu'il écrivit l'année suivante, toujours de Cadillac, à « Monsieur Morant, maistre des requestes de l'hostel du Roi, à Lectoure » : — « Monsieur, j'ai receu ce matin un paquet de Paris dans lequel j'ai trouvé celui que je vous envoie. Votre homme vous dira plus de nouvelles que je ne vous en pourrais mander de l'armée que M<sup>sr</sup> commande et du combat du 25 de ce mois (2). M. de Saint-Simon sert avec cœur et fidélité. M. de La Meilleraye pouvoit plus faire s'il eust voulu, mais on n'a pas sujet de se plaindre de lui. Le Parlement de Tolose veut demander, avec le Parlement de Bordeaux, le changement de gouverneur pour ce qui se passe à Lectoure. M<sup>sr</sup> aime mieux que tous les ennemis de l'autorité royale s'unissent et que le ciel mesme tombe sur lui, que d'abandonner son devoir ; et j'approuve fort la résolution d'un homme de bien, et

(1) Bibliothèque Nationale, *Manuscripts*, fonds français, n. 20,479, f° 5, autographe.

(2) Girard veut ici parler de la prise de l'île Saint-Georges par les troupes du duc d'Épernon.

suis, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur. *L'abbé de Verteuil.* — De Cadillac, ce 30 juin 1650 » (1).

Ainsi qu'on peut le remarquer, Michel Girard, semblable du reste en cela aux autres abbés commendataires, ne résidait pas dans son abbaye. Cependant nous l'y retrouvons le 9 juin 1659, recevant processionnellement l'archevêque de Bordeaux qui en faisait la visite. Tout en déplorant les ruines qui restaient encore à relever, Henri de Béthune eut cependant la satisfaction d'y voir, — le procès-verbal en fait foi, — « plusieurs grands bâtiments, de grandes basses-cours et de beaux jardinages, enfin plusieurs réparations déjà faites », sans doute avec le concours du nouvel abbé (2). Alors aussi, probablement, il dut être question entre lui et le saint archevêque, de relever l'édifice spirituel de l'abbaye de Verteuil en y introduisant la réforme de Chancelade. C'est, en effet, ce qui eut lieu quelques années après. « En 1665, dit un document imprimé où je trouve ce détail inconnu mais intéressant, M. de Béthune, archevêque de Bordeaux, voyant avec chagrin le pitoyable état de cette abbaye, et désirant avec ardeur, non seulement d'y rétablir la discipline et le service divin, mais encore d'y introduire la réforme, engagea le sieur abbé de Chancelade (3) d'envoyer à Verteuil six religieux profès de son abbaye. Mais voyant que ce nombre n'étoit pas suffisant pour remplir tous les offices du chœur, faire le service divin avec la décence convenable, et satisfaire à tous les autres exercices qui pouvoient contribuer à l'établissement de la vie commune et régulière, ce digne prélat rendit, le 22 juin 1667, une ordonnance par laquelle il enjoignit au prieur claustral de demander encore audit sieur abbé de Chancelade son supérieur, six autres religieux, et pourvut de son côté, par cette même ordonnance, à ce qui devoit convenir, tant pour la subsistance commune de tous les religieux, que pour la réparation des lieux claustraux, et les autres choses nécessaires pour l'intérieur de la maison. L'introduction de la réforme et l'ordonnance de M. l'ar-

(1) Bibliothèque Nationale, *Manuscrits*, fonds latin, nouvelles acquisitions, n° 1081. Ce même recueil contient huit lettres inédites du duc d'Épernon, presque toutes datées du mois de juin 1650.

(2) Au XVIII<sup>e</sup> siècle, selon l'abbé Baurein (*Variétés Bordeloises*, 1<sup>re</sup> édit. t. II, p. 190), le monastère fut reconstruit dans un goût moderne.

(3) L'abbé de Chancelade, avec lequel traita Henri de Béthune, était Jean Garat, dont la vie édifiante a été publiée sous ce titre : *Le portrait fidèle des abbés... dans la vie u R. P. Jean Garat, abbé de Chancelade*; Paris, 1691, in-8°.

chevêque de Bordeaux furent autorisées et confirmées par deux arrêts du Parlement de Bordeaux, des premier et vingt juillet de l'année 1667, sur la requête du prieur de la communauté, et sur les conclusions de M. le Procureur Général. Les religieux furent installés le 25 du même mois. Enfin, par ses lettres patentes du mois d'août 1712, enregistrées le 22 août 1713, le roi approuve, autorise et confirme l'introduction qui avoit été faite de la réforme dans l'abbaye de Verteuil, veut que les traités, règlements et transactions passées depuis entre les abbés et religieux de ladite abbaye, sortent leur plein et entier effet, et soient exécutés selon leur forme et teneur, à condition toutefois que, dans la dite abbaye de Verteuil, il y aura dorénavant une communauté qui sera toujours composée de huit religieux au moins, savoir, de six à sept prêtres, et d'un ou deux frères, ainsi qu'il sera jugé convenable (1). »

Lorsque le duc d'Épernon cessa d'être gouverneur de Guienne, Michel Girard le suivit probablement dans sa retraite, et après sa mort il se retira au collège d'Harcourt, où il demeurait en 1667 (2). Le jansénisme y avait des partisans (3) : Girard en augmenta le nombre. Qu'il ne « fût point lié avec ces Messieurs » de Port-Royal, je le veux bien, n'ayant pas de preuve du contraire : mais dire, avec l'éditeur des *Œuvres d'Antoine Arnauld*, qu'il « n'avait aucune relation avec MM. de Port-Royal », c'est, à mon avis, aller beaucoup trop loin, car Arnauld était bien, je pense, de Port-Royal ; or, en 1660, Arnauld écrit qu'il a reçu des lettres de l'abbé de Verteuil, et que celui-ci sert d'intermédiaire au théologal Hiérome Lopès, pour communiquer avec les auteurs de la *Défense des professeurs de l'Université de Bordeaux* (4).

Mais sur les sympathies jansénistes de Michel Girard, nous n'en sommes pas réduit aux simples conjectures. Selon lui, Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, ennemi déclaré du parti, fut un

(1) *A juger en l'audience de la Grand'Chambre, pour Messire René de Courtavel, prêtre, docteur en théologie, Grand Vicairé du diocèse de Blois, abbé de l'abbaye Royale de Verteuil, intime, contre le syndic des religieux de ladite Abbaye de Verteuil, appellant d'un appointment rendu au sénéchal de Guienne, et demandeur en requête en évocation du fonds et principal*; in-folio de 16 pages, p. 1, 2, 6. (Archives départementales de la Gironde, série H, cartons, *Abbaye de Verteuil*.) Le factum est signé : M<sup>e</sup> Despiaut, avocat.

(2) *Œuvres d'Antoine Arnauld*, t. VII, préface, p. I.

(3) *Port-Royal*, par Sainte-Beuve; 4<sup>e</sup> édit. Paris, 1878, t. III, p. 81.

(4) *Œuvres d'Antoine Arnauld*, t. I, p. 207 et 211.

« persécuteur de la saine doctrine, soit qu'il ne la connût pas, soit que l'ambition le portât à le faire contre sa conscience » (1). Ainsi encore, parlant d'un ouvrage intitulé, *Nullités contre le dernier mandement des grands vicaires de Paris*, prescrivant la signature pure et simple du Formulaire, ouvrage qui avait été brûlé à la croix du Trahoir (2), le 18 juillet 1662, Michel Girard se serait exprimé en ces termes : « J'ai vu les *Nullités* du troisième mandement de MM. les grands vicaires de Paris, que le feu de la croix du Trahoir n'a pas toutes brûlées ; elles m'ont dit : *igne me examinasti, et non est inventa in me iniquitas*. Elles sont pleines de piété et de belle doctrine, qui enseigne aux évêques leurs obligations, et à tout le monde le respect dû à l'épiscopat. Elles sont écrites avec une grande netteté, clarté, distinction et force » (3).

Tout cela rend très probable l'attribution faite à Michel Girard de trois opuscules publiés en 1667 et 1668, pour la défense du *Nouveau Testament de Mons*. Œuvre des jansénistes, cette traduction trop célèbre avait été condamnée par Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, le 18 novembre 1667. Au mois de décembre suivant, Georges d'Aubusson de la Feuillade, archevêque d'Embrun, donna une ordonnance semblable. Aussitôt, l'on vit paraître, sans nom de lieu ni d'imprimeur, datés du 15 décembre 1667, deux *Dialogues entre deux paroissiens de St-Hilaire du Mont, sur les Ordonnances contre la traduction du Nouveau Testament imprimée à Mons : Premier dialogue sur l'Ordonnance de Monseigneur l'archevêque de Paris, publiée le 18 novembre 1667. Second dialogue sur l'Ordonnance de Monseigneur l'archevêque d'Embrun* (4).

(1) Phrase tirée d'un portrait de Pierre de Marca, tracé au lendemain de sa mort par l'abbé de Verteuil, et extrait des mémoires d'Hermant (Livre XXIX, ch. VII), par M. Gazier, *Les dernières années du cardinal de Retz* ; Paris, 1875, in-8°, p. 60, note 1.

(2) La croix du Trahoir, ou du tiroir, était le nom d'une croix et d'un carrefour de la rue de l'Arbre-Sec, à l'endroit où elle aboutit à la rue Saint-Honoré. C'était, de temps immémorial, un lieu patibulaire. Cf. Hurtaut, *Dict. hist. de la Ville de Paris* ; Paris, 1779, t. II, p. 613-615.

(3) *Œuvres d'Antoine Arnauld*, t. XXI, p. LIII, LIV.

(4) In-4° de 31 et 40 pages. La bibliothèque municipale de Bordeaux possède un exemplaire de cette édition originale, dans un recueil figurant au *Catalogue imprimé de Théologie*, sous le n° 1389, avec ce titre : *Pièces concernant la traduction du Nouveau Testament imprimée à Mons en 1667*, in-4°. Les deux Dialogues ont été réimprimés dans le *Recueil de diverses pièces publiées pour soutenir la traduction du Nouveau Testament imprimée à Mons, contre ceux qui en ont voulu interdire la lecture* : A Cologne, chez Nicolas Schoute, 1669, in-8°, pag. 22-151.

Généralement, dans le parti même, on les imputa à Michel Girard, (1), qui demeurerait alors, comme nous l'avons dit, au collège d'Harcourt, situé sur la paroisse Saint-Hilaire du Mont (2). « Ces dialogues, dit Sainte-Beuve, ne rappelaient sans doute en rien le talent ni l'ironie de Pascal ; mais il y avait assez de choses sensées (!) et surtout assez de vives piqures personnelles pour les faire réussir dans le moment. On les crut de plume janséniste, bien que le railleur (Michel Girard, abbé de Verteuil), un bel et libre esprit du quartier latin, ne fût point lié avec ces Messieurs » (3).

Donnons, en quelques mots, une idée de ces choses « sensées » et de ces « piqures ». Dans le premier dialogue, il est prouvé qu'on n'est pas obligé d'obéir aux évêques quand ils ordonnent quelque chose de contraire à l'Évangile ; et qu'y a-t-il de plus contraire à l'Évangile, que de défendre de le lire ? « Tout, dit le P. Rapin, tout roule sur ce beau raisonnement et sur l'abus introduit de défendre la lecture de l'Écriture Sainte aux fidèles ; et, après avoir bien maltraité l'archevêque de Paris sur son ordonnance, (l'auteur) s'excuse de ce qu'il n'a pas été le maître, que le P. Annat et les jésuites, ennemis déclarés du Nouveau Testament, l'avaient poussé ; tout roule enfin dans ce dialogue sur la traduction du Nouveau Testament, où personne ne prenoit intérêt que les Jansénistes. Le second dialogue est contre l'archevêque d'Embrun, qui y étoit bien plus maltraité que l'archevêque de Paris, parce qu'il avoit moins ménagé la traduction. Toutes les injures que des gens qui ne savent pas vivre, et qui n'ont nul usage du monde, peuvent dire à un homme de qualité, sont débitées en ce dialogue d'un air encore plus outrageant que railleur. Et ce dialogue finit par une menace cruelle, aux évêques qui s'avisent de censurer la traduction ; car, après avoir parlé des désordres de la plupart des évêques qui ne le sont, dit le dialogue, que « pour piller leurs églises, acquérir des richesses à leurs familles, et pour avoir des

(1) Voir Dupin, *Bibliothèque des auteurs du XVII<sup>e</sup> siècle*, t. III, p. 232 ; Varet, *Relation de la paix de Clément IX*, t. I, p. 244, 245 ; Catalogue de la Bibliothèque de l'abbé Le Roy ; Supplément de Moréri de 1735 ; Colonia, *Dictionnaire des livres jansénistes*, Anvers, 1752, t. I, p. 429, 430 ; l'éditeur des *Œuvres d'Antoine Arnauld*, VII, p. 15.

(2) L'église paroissiale de Saint-Hilaire-du-Mont dépendait de la paroisse Saint-Marcel. Elle fut vendue le 6 octobre 1793, puis démolie. Cf. Cocheris, *Notes sur l'Histoire... de l'abbé Lebeuf*, t. II, p. 33.

(3) *Port-Royal*, 4<sup>e</sup> édit. t. IV, p. 382.

trains, des meubles, des tables aussi magnifiques que les princes du monde, » ce paroissien zélé déclare qu'il ne peut souffrir l'injustice de ces prélats qui, dans leurs excès qui sont publics, devraient être plus retenus à abuser avec tant de hardiesse de la patience des peuples contre la vérité de Dieu; qu'ainsi, comme les archevêques de Paris et d'Embrun sollicitent des mandements par toute la France, qu'il est d'avis qu'aussitôt qu'il en paroitra, qu'on en discoure; car il y a de bonnes choses à dire sur certains évêques » (1). Cet aperçu des deux *Dialogues* est exact, et il serait aisé d'y ajouter plus d'un trait où perce l'esprit janséniste de l'auteur. Aussi furent-ils tous deux condamnés par une seconde Ordonnance de l'archevêque de Paris, du 20 avril 1668, dans laquelle il défendit sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, de « les vendre, publier, distribuer ou débiter ».

L'Ordonnance que l'archevêque de Reims publia aussi, le 4 janvier 1668, contre le Nouveau Testament de Mons, donna lieu à Michel Girard de composer un troisième dialogue; mais, dit-on, « l'édition fut supprimée, et les copies en sont extrêmement rares. On le cite dans plusieurs catalogues manuscrits et dans quelques ouvrages imprimés; mais on ne l'a point réuni avec les deux autres dans le *Recueil* des pièces sur le Nouveau Testament de Mons. L'auteur du catalogue imprimé de la Bibliothèque du Roi ne fait mention que des deux premiers, et celui du Supplément de Moréri donné en 1735, déclare que quelques recherches qu'il en ait faites, il n'a pu découvrir le troisième (2). »

Cet écrit et ces relations de Michel Girard rendent moins invraisemblables celles qu'il eut certainement avec un docteur célèbre par sa témérité en dogme comme en histoire: je veux parler du fameux Jean Launoy. Parmi ses lettres, que l'on sait être de véritables dissertations, il en est trois adressées à l'abbé de Verteuil. Dans la première, Launoy parle de l'ancienne amitié qui les unit, et de leur

(1) *Mémoires du P. René Rapin*; Paris, 1865, t. III, p. 403, 404. Le P. Rapin raconte ensuite comment, par un Mémoire qu'il composa et présenta lui-même à Sa Sainteté contre la traduction de Mons, il contribua à la faire condamner par le Pape, qui donna à cette fin un bref daté du 11 avril 1668.

(2) *Œuvres d'Antoine Arnauld*, t. VII, p. I. L'éditeur ajoute en note: « Nous en avons un exemplaire dont les huit premières pages sont imprimées, et le reste, de 86 pages in-4°, est demeuré manuscrit. Il est daté du 23 février 1668. »

zèle commun pour le Roi et pour son autorité (1). Dans la troisième, Girard est appelé un *homme prudent et sincère*, et l'on y loue la pénétration de son jugement (2). Que ne l'avait-il moins pénétrant, mais plus juste ! Il eût évité de contracter une amitié qui n'entrera jamais dans son éloge.

J'ignore à quelle époque mourut Michel Girard. Dutems ne lui assigne un successeur qu'en 1680. Cependant, le 25 mai 1674, l'abbé de Verteuil était mort ou avait résigné, et n'avait pas encore de successeur ; car, ce jour-là, Henri de Béthune nommant le prieur claustral de Verteuil au prieuré-cure de Cantenac, s'appuie sur cette considération que le siège abbatial est actuellement vacant (3). Le Registre d'Insinuations de cette époque manquant aux archives de l'archevêché, il ne m'est pas possible de donner une date plus précise.

Comme compensation, je dirai un mot du dernier abbé de Saint-Pierre de Verteuil (4). Ce fut Toussaint-Joseph-Pierre de Bois-Boissel, Vicaire-Général, chanoine et comte de Lyon. Il fut pourvu de l'abbaye par une bulle de Pie VI, donnée à Rome le 30 novembre 1784, et le 14 janvier 1785, il prit possession par procureur dans la personne d'Alexis Jouneau, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de Chancelade. L'acte de cette prise de possession est aux archives départementales de la Gironde, ainsi qu'un dossier de lettres écrites de Lyon par le chanoine abbé de Verteuil.

#### Ant. de LANTENAY.

(1) *Joannis Launoi Epistolæ omnes*; Cantabrigiæ, 1689, in-fol. Part. VII, epist. I, pag. 605-616 : « Et vetus, quæ mihi tecum est amicitia, et commune erga Regem Regisque auctoritatem studium, exigunt ut id publicâ testificatione constare possit » (p. 605). — La seconde lettre de Launoy à Girard est la deuxième de cette partie, pag. 617-622. Toutes deux sont datées du mois d'octobre 1669.

(2) « *Judicii acrimonia* ». — « *Vir prudens et sincere* ». Ibid, part. VII, Epistol. IX, p. 691. Cette lettre est datée du 13 août 1670.

(3) « *Hinc est quod nos, attento quòd sedes abbatialis dicti monasterii de Vertolio ad præsens vacet.* » *Archives historiques de la Gironde*, t. XV, p. 484.

(4) Autre petite compensation, toujours en matière de *date*. Guillaume De La Chassigne, prédécesseur de Lancelot de Mullet dans l'abbaye de Verteuil, que Dutems donne comme abbé en l'année 1582 seulement, prit personnellement possession le 23 juin 1578. Ses lettres de provision sont datées de Rome, le 30 novembre 1577. Guillaume de La Chassigne était licencié ès-décrets, et chanoine sacriste de l'Église métropolitaine de Bordeaux.

## LES TROIS SAISONS DE LA POÉSIE FRANÇAISE <sup>(1)</sup>

La poésie française est l'aînée des poésies du monde moderne. Après la chute définitive de la puissance romaine et la ruine de la civilisation antique, quand les idiomes nouveaux se formèrent chez les nouveaux peuples nés des débris du grand empire, bien avant qu'une littérature nationale se fût développée en Allemagne ou en Angleterre, en Italie même ou en Espagne, une magnifique floraison littéraire ne tarda pas à s'épanouir sous le ciel de France *la douce, la belle et la louée*. Alors que les premiers essais de culture intellectuelle germaient à peine dans les pays voisins, notre patrie avait déjà parcouru, depuis longtemps, le cycle poétique le plus glorieux. Dès le xi<sup>e</sup> siècle, une véritable renaissance, toute nationale, mais non moins réelle que celle à qui l'on devait, cinq siècles plus tard, réserver exclusivement ce nom, se manifestait en France par l'éclosion d'une littérature — plus brillante et variée au Midi, où elle est surtout lyrique, — plus sévère et élevée au Nord, où elle est surtout épique.

C'est l'heure où, dans cette partie de la Gaule Méridionale, qu'avait profondément pénétrée la civilisation Gallo-Romaine, dans le Limousin, le Périgord, la Guienne, le Quercy, la Provence, s'éveillent et chantent les Bertrand de Born, les Bernard de Ventadour, les Arnaud Daniel, les Giraud de Borneilh, les Gaucelm Faydit, tous ces troubadours célèbres dont la renommée emplit l'Europe du moyen âge, et

(1) L'auteur de cette étude littéraire a publié deux volumes de poésies, le *Poème de la Vie et Jours d'Été*, qui ont été distingués par l'Académie Française (Prix Monthyon), loués par les maîtres de la critique, tels que Victor Fournel et Ant. de Latour, couronnés par l'Académie de Bordeaux.

Plusieurs des chants intimes de ces recueils avaient d'abord paru dans le *Correspondant*. Nous avons prié M. Gaston David de se souvenir qu'en se faisant notre compatriote, il nous a donné des droits sur lui, et que nous avons à Bordeaux une Revue où ses amis seraient heureux de lire, en primeur, quelques-unes de ses charmantes et chrétiennes compositions. Il nous a répondu en nous promettant pour bientôt idylles et poèmes, et en nous livrant d'excellente prose où la poésie française est analysée avec autant de grâce que d'originalité par un familier de la Muse : le poète se trahit dès les premiers mots de son titre.

(La Red.)



qui créent cette poésie longtemps admirée que les Italiens, les Espagnols, les Portugais, appellent poésie provençale ou Limousine, *Lemosina lingua*, et dont Pétrarque, Dante, Santillane, le plus ancien historien de la littérature espagnole, s'accordent à reconnaître l'influence sur la culture de l'esprit et le développement littéraire dans leur pays. C'est une poésie pleine de jeunesse et de fraîcheur, à la fois ingénieuse et inspirée, délicate et hardie, nouvelle et brillante comme la société dont elle est l'expression, non point naïve, mais savante déjà et raffinée, une poésie où l'art et l'instinct s'unissent à un degré remarquable, où les dons naturels de l'inspiration sont très heureusement servis par une connaissance approfondie des formes diverses de la versification, par l'emploi et l'entrelacement régulier des rimes, une poésie, en un mot, qui ne se distingue pas moins par le mérite de la pensée que par la recherche du style. Ainsi ces *troubadours* justifiaient parfaitement leur nom en *trouvant*, en inventant tous les mètres lyriques, les rythmes et les cadences dont a fait usage après eux la poésie des différents peuples de l'Europe.

Pendant que la France du Midi prodiguait ainsi sa sève poétique, la France du Nord ne demeurait point stérile. La renaissance littéraire était simultanée dans les deux régions. « La langue Française, dit un écrivain du XIII<sup>e</sup> siècle, Raymond Vidal, dans sa *Manière de trouver*, vaut mieux et est plus avenante pour faire romans et pastourelles, mais celle du Limousin est préférable pour faire vers, chansons et sirventes. Dans tous les pays de notre langage, les chants en langue Limousine jouissent d'une plus grande autorité que ceux d'aucun autre idiome. » En effet, pour toutes les formes de la poésie lyrique, pour toutes les fleurs du *gai savoir*, les chansons et les complaintes, les aubades et les sérénades, les ballades et les *sons*, cette première forme du sonnet, les trouvères du Nord semblent être les disciples et les imitateurs des troubadours du Midi; mais où ils sont bien originaux, et où ils ont conquis une gloire qui ne le cède à aucune autre, c'est dans la poésie épique. A eux revient l'honneur d'avoir, dès le XI<sup>e</sup> siècle, fait sortir les Chansons de Geste des éléments épars dans les Cantilènes, ces premiers chants populaires de notre pays, et d'avoir donné naissance au cycle glorieux de nos épopées nationales, surtout à celle de Roland. Dès son premier essort, le génie français se révèle, avec eux, militaire et chevaleresque dans la littérature, comme il l'est dans l'histoire. Les poèmes épiques, qui célèbrent

les exploits et la vaillance des héros de notre race, naissent alors sur notre sol avec une abondance prodigue qui rappelle et dépasse la fécondité d'invention de l'Inde et de la Grèce. La France a possédé plus de deux cents de ces épopées, nationales et populaires s'il en fût jamais, puisqu'elles ont pendant plusieurs siècles nourri des millions d'intelligences de la poésie saine, austère et virile, de l'idéal grandiose mais vraiment humain, de la sève profondément spiritualiste et chrétienne dont elles étaient remplies. Quand on songe que ces œuvres, partout récitées et chantées, ont été longtemps conservées tout entières dans le cœur et la mémoire de tout un peuple, il n'y a aucune exagération à reconnaître qu'elles ont dû puissamment contribuer à former le caractère, l'âme, et le génie de la France, en exaltant et en développant les vertus sublimes, les qualités héroïques dont elles étaient issues.

Si l'on prétendait tracer une esquisse vraiment complète de l'histoire de la poésie française, il faudrait donc remonter jusqu'aux poèmes épiques et lyriques des trouvères et des troubadours, fruits naturels et spontanés du libre génie de notre race, jusqu'à ces anciens âges où, dit Sainte-Beuve, la palme épique appartenait à la France, ou, tout au moins, jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à cette époque de splendeur que tous les malheurs des siècles suivants voilèrent sans l'effacer, où tous les arts se développaient à la fois avec une prodigalité merveilleuse, où, en même temps que les poètes chantaient leurs épopées, les architectes dressaient dans les airs les flèches sublimes de leurs basiliques. Grande et glorieuse époque, époque « de génie, de véritable et universelle invention, » (1) où, pour la première fois, dans tous les genres, s'affirme, avec une autorité incontestée, par toute l'Europe, la suprématie intellectuelle de la France. Nous ne saurions nous éloigner d'elle sans rappeler avec fierté, avec émotion, la noblesse d'âme de ces vieux poètes, leur modestie touchante qui nous a laissé ignorer d'eux même leur nom, leur grand cœur, la hauteur généreuse de leurs sentiments, la mâle et simple beauté de leurs œuvres héroïques, et sans donner aussi un souvenir à la légèreté d'allure, à la malice, à la pointe fine et aiguë de leurs fabliaux.

Si nous laissons volontairement de côté le long espace de temps dont nous venons de parler, c'est que cette période si attachante, si

(1) Sainte-Beuve.

grande et si pleine en soi assurément, n'est pourtant qu'une période de formation, pour qui considère la suite des temps et jette une vue d'ensemble sur notre histoire. Mais après cette période primitive, consacrée à la lente élaboration de la langue, marquée par le caractère impersonnel et national des œuvres poétiques, illustrée par tant d'épopées héroïques, au premier rang desquelles brille la chanson de Roland, par des romans d'aventure ou par des poèmes allégoriques, comme le Roman de la Rose et de Renart, qui furent longtemps aussi populaires hors de France qu'en France même, on peut distinguer dans l'histoire de la poésie Française trois grandes époques et comme trois saisons principales. Pour désigner chacune d'elles par un seul mot, je dirais volontiers que — le **xvi<sup>e</sup>** siècle a la grâce aimable d'un printemps, — le **xvii<sup>e</sup>** la beauté éclatante d'un été, — le **xix<sup>e</sup>** le charme attristé d'un automne.

## I

La première époque commence sous le règne de Louis XII, à l'heure où expire le moyen âge et où naissent les temps modernes, au moment où la langue vieillie des chansons de Gestes et des Fabliaux se transforme profondément pour faire place à la langue presque nouvelle, et bien plus rapprochée de la nôtre, qui balbutie alors ses premiers mots. Cette saison printanière, dont Charles d'Orléans, puis Villon, sont les précurseurs, s'ouvre réellement aux premières années du règne de François I<sup>er</sup>, avec Clément Marot et Mellin de Saint-Gelais; elle se développe, au souffle de la Renaissance, avec Ronsard et le cycle brillant des poètes de la Pléiade; puis elle décline et meurt lorsque Malherbe, coupant les ailes de la fantaisie, vient, selon le mot de Boileau, apprendre aux stances à bien tomber.

A cette heure matinale du **xvi<sup>e</sup>** siècle, le génie poétique de la France nouvelle s'éveille à peine. Une vie jeune et souriante l'anime : le front couronné de fleurs, il dit d'une voix pure des chansons légères, pleines de grâce et de fraîcheur. Il est gai, vif, insouciant : comme un enfant espiègle, dans son babil capricieux, il mêle la malice à l'ingénuité. Il est moqueur sans être méchant, et, d'ordinaire, sa raillerie fine et piquante blesse sans déchirer profondément. Il a beaucoup des traits de l'enfance. Tout fier comme elle de son savoir de récente date, il se

plait à en faire parade avec une naïve ostentation ; sensible comme elle à toutes les impressions extérieures, ravi par la beauté de la nature, il n'aime à la voir que sous un aspect riant et surtout dans la joie fleurie de son printemps.

Son cœur, comme son esprit, effleure toutes choses d'une aile rapide : il se plait à célébrer les amours faciles, leurs jeux charmants, leurs peines passagères ; il s'attriste sur la prompte fuite de la jeunesse, sur la brièveté de la vie, sur la fragilité du bonheur, mais il ne connaît pas les amers désenchantements de l'âme, ni ses angoisses douloureuses, ni ses mortels ennuis. Ses larmes sont fugitives : un rayon de soleil suffit pour les sécher. Son chagrin rappelle l'Amour d'Anacréon : une abeille l'a piqué, il court vers sa mère criant et gémissant, un baiser le console, une caresse ramène le rire sur ses lèvres.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la scène a changé : les mille petits ruisseaux, qui couraient sous les saules et chantaient entre les rives fleuries, se sont transformés en un fleuve majestueux, qui reflète dans ses eaux lentes et limpides les portiques des temples et les hautes colonnes des palais de marbre. La fée espiègle et rieuse a fait place à la muse sévère de la tragédie, fille de la Grèce. Son noble visage est agité par la passion ; un feu sombre brille dans ses yeux ; un sang violent coule dans ses veines ; elle tient un poignard à la main. Ses chants retracent les luttes de l'homme contre l'homme ou de l'homme contre lui-même : ils nous montrent l'humanité aux prises avec les obstacles du dehors qui pèsent sur elle et l'arrêtent, ou avec les passions qu'elle porte en elle, ennemis plus terribles et plus implacables. Si ces chants semblent parfois conserver comme un écho des antiques traditions et des fatalités mystérieuses, s'ils nous font entrevoir au dessus de nous-mêmes, au dessus de ce monde, la force toute puissante du destin qui plane sur la tête des hommes et les pousse invinciblement à ces combats cruels, le plus souvent ils obéissent visiblement à l'inspiration de la vérité chrétienne et portent, jusque dans les sujets qu'ils empruntent à l'antiquité, le vif sentiment de la responsabilité de l'homme dans la conduite de sa vie.

Cette poésie reste peu sensible aux beautés de la nature : elle s'attache avant tout aux troubles, aux agitations intimes de l'âme, mais c'est un trait remarquable de son caractère que, toute passionnée qu'elle soit, elle ne cesse pourtant pas de se soumettre à des lois régulières et inflexibles, et je n'entends pas seulement par là les lois

didactiques de l'art, mais les lois morales de la conscience qu'elle ne transgresse jamais. Elle n'a plus, il est vrai, l'allure vive et indépendante du *xvi<sup>e</sup>* siècle : l'arbre qui s'épanouissait en liberté, prodiguait sa sève, et poussait de tous côtés ses branches folles, taillé, ramené par des mains habiles, monte plus droit et plus haut. Ainsi transformé, il n'offre plus l'allure indocile, la végétation capricieuse de ces arbres sans éducation, fils de la nature et du hasard : correct et discipliné, il peut figurer avec honneur dans le parc géométrique de Versailles et réjouir les yeux du grand Roi, mais aussi, hâtons-nous de l'ajouter, vigoureux et puissant, il peut prendre rang parmi les créations les plus belles du génie humain et ravir durant la suite des siècles l'admiration des peuples.

La muse du *xix<sup>e</sup>* siècle est la mélancolie plaintive et rêveuse, pâle amante des tombeaux. Les sentiers de ce monde sont trop rudes à ses pieds délicats : languissante et lassée, elle a peine à supporter le fardeau de la vie : ses chants sont les soupirs mélodieux de son âme blessée. Elle nous apprend le néant de nos joies, la vanité de nos espérances, la folie de nos illusions. Avant tout elle est humaine, elle est vraiment notre sœur, partageant tous nos sentiments, ne restant étrangère à rien de ce qui nous touche, agitée comme nous de passions contraires, comme nous tourmentée, inquiétée, déchirée par le doute, elle s'arrête, pleine d'angoisses, devant le mystère de notre destinée. Elle se sent enveloppée de ténèbres et voudrait les écarter : pourtant elle n'ose soulever le voile qui lui cache la lumière.

Dans son incertitude et son anxiété, lorsque, autour d'elle, tout se brise ou s'évanouit, effrayée de son isolement, elle se tourne vers la grande âme du monde, l'appelle consolatrice, et croit trouver en elle une mère secourable. Mais, dans ces feuilles desséchées que le vent soulève, et qui tombent lentement sur le gazon jauni, elle voit les larmes de la nature en deuil pleurant en silence sa jeunesse enfuie. Sur les eaux rapides du fleuve, elle voit flotter les fleurs d'Ophélie, elle entend des brises toujours gémissantes soupirer entre les roseaux du rivage, et ce sont des vagues éternellement plaintives qui entraînent vers l'abîme insondable le corps inanimé de l'enfant rêveuse. Ainsi la nature elle-même l'attriste : sa sereine beauté ne peut ni calmer son cœur, ni guérir sa blessure, ni lui rendre l'espérance. Élevant alors ses regards vers le Ciel, elle s'élance en pleurant jusqu'à Dieu et rencontre en Lui le repos qui la fuyait, car, à travers ses larmes, comme à

travers un prisme enchanté, elle entrevoit enfin la vérité : le néant misérable des choses terrestres, mais l'éternelle splendeur des choses divines.

Si l'on compare entre elles les trois époques dont j'ai tenté d'esquisser les traits principaux, il est difficile qu'on ne soit pas frappé des analogies singulières qui rapprochent le *xvi<sup>e</sup>* siècle et le *xix<sup>e</sup>*. Sous les différences apparentes qui les séparent, se cachent de secrètes et profondes affinités. Ils se complètent merveilleusement l'un par l'autre : réunis, ils nous offrent une image parfaite de la vie sous ses deux faces, l'une qu'illumine la gaie et vive lumière du matin, l'autre qu'éclaire un soleil plus pâle et qu'envahissent déjà les ombres du soir. Je ne puis m'empêcher de voir en eux comme le printemps et l'automne d'une même année, comme l'aurore et le déclin d'une même vie. Il me semble qu'à travers les âges, ils se tiennent par la main comme deux frères : la chanson joyeuse, insouciant et pleine d'espoir, que le premier laisse expirer sur ses lèvres, est reprise par le second d'une voix plus lente et plus grave où domine l'accent de la tristesse. Ainsi parfois, dans les symphonies des anciens maîtres, le motif léger, l'idée gracieuse de l'allégo se retrouve, semble-t-il, développé dans l'andante, et devient une plainte d'une douceur exquise, d'une touchante mélancolie.

Ce n'est point au hasard que, vers 1830, les chefs de la rénovation littéraire s'efforcèrent de remettre en honneur la poésie du *xvi<sup>e</sup>* siècle, trop dédaignée depuis Malherbe et Boileau. Ils ne se trompaient pas en saluant du nom de pères Ronsard et ses disciples, en entourant leur mémoire d'un culte respectueux. Leurs ancêtres véritables étaient bien ces vieux poètes oubliés. Eux aussi vécurent dans une époque de troubles et d'agitation, époque orageuse comme la nôtre, pleine d'aspirations confuses, de luttes ardentes, d'ambitions contradictoires, mais paraissant, au milieu de ses passions et de ses fautes, animée d'une vie plus jeune, douée d'une énergie plus persévérante dans le bien, soulevée vers l'avenir par une force plus confiante, et qui, après tant de déchirements, après tant de convulsions douloureuses mais fécondes, devait enfanter la grande époque du *xvii<sup>e</sup>* siècle, le siècle d'or de la France.

L'analogie de ces deux âges de notre histoire, si éloignés par le temps, si voisins par la destinée, explique bien naturellement le sentiment de filiale sympathie inspiré à nos contemporains par nos aïeux

du xv<sup>e</sup> siècle. Qu'il y ait eu beaucoup d'exagération dans le mouvement qui, après tant d'années d'oubli, entraînait les esprits à réparer une grande injustice, que l'admiration n'ait pas toujours été clairvoyante, qu'on se soit souvent efforcé de réhabiliter ce qui avait été justement condamné, d'amener à la lumière ce qui devait rester dans l'ombre, tout cela est certain, mais ces erreurs mêmes sont le témoignage d'un amour enthousiaste et d'une passion sincère.

Il convient pourtant de ne pas aller trop loin, et il ne faut pas exalter outre mesure la poésie du xvi<sup>e</sup> siècle. Si elle a souvent conservé toute la jeunesse du premier jour, si les années ont passé sur la *Mignonne* de Ronsard, sans altérer l'éclat de ses fraîches couleurs, souvent aussi on retrouve dans ses corbeilles bien des fleurs pâlies et fanées, dont le parfum s'est envolé. N'est-ce pas le destin des roses de ne vivre qu'une matinée? En relisant aujourd'hui ces sonnets et ces chansons d'amour, ces odelettes traduites ou imitées d'Anacréon, on songe involontairement à ces pastels, à demi effacés par le temps, où les belles d'autrefois sourient tristement dans leurs parures ternies.

Si la poésie du xvi<sup>e</sup> siècle a vieilli aussi vite, c'est qu'elle a manqué généralement d'une inspiration vraiment élevée; elle n'a pas eu de grandes pensées, parce qu'elle n'a pas eu de grands sentiments. Sous une allure souvent emphatique et pompeuse, elle dissimule mal le vide et l'incurable frivolité de ses sentiments et de ses pensées. L'amour lui-même, cet amour qui est son dieu, elle n'en a pas connu la vraie beauté, ou plutôt elle s'est méprise, elle a donné aux plaisirs grossiers des sens ce nom sacré qui doit être réservé aux seules passions de l'âme, elle a chanté sous le nom d'amour ce qui n'était que la volupté. Trop souvent même, ce n'est là pour elle qu'une source d'inspiration artificielle et factice, un thème à développer avec plus de rhétorique que de chaleur vraie. Aussi n'a-t-elle presque jamais pleuré; à peine, parfois, ses yeux se mouillent, elle jette un regard mélancolique sur notre existence si courte, sur les joies sitôt moissonnées de la jeunesse :

Le temps s'en va, le temps s'en va, Madame.

Las! le temps, non, mais nous, nous en allons!

C'est par là surtout qu'elle nous émeut et nous est chère, car la joie passe vite, mais la douleur est éternelle. C'est le cœur, et non l'esprit, qui est la source intime et profonde d'où jaillit toute grande

poésie comme toute vraie éloquence. L'une et l'autre ne sont que le mouvement et comme le battement naturel d'un cœur généreux, manifestant au dehors, par la parole, libre d'entraves ou soumise aux lois du rythme, les sentiments qui l'animent. Il est sans doute nécessaire que, pour se traduire dans leur plénitude, ces sentiments rencontrent l'art à leur service, mais ce n'est là qu'une condition secondaire, une question de réussite plus ou moins heureuse ; le vrai principe de la poésie, c'est toujours le cœur ; où le cœur fait défaut, tout l'art du monde ne le saurait suppléer.

Une autre cause d'infériorité pour les poètes du xvr<sup>e</sup> siècle, c'est qu'ils se sont trop désintéressés des nobles soucis qui tourmentaient leur époque. Tandis que tout s'ébranlait autour d'eux et se transformait, qu'un souffle nouveau, chez les catholiques, non moins que chez les huguenots, pénétrait la politique, la philosophie, la religion, les poètes se tenaient à l'écart. C'est à peine si l'on retrouve dans leurs œuvres un écho affaibli de ces grandes questions que leur siècle agitaient si passionnément. Ils mettent déjà en pratique cette étrange théorie de l'art pour l'art, que nous avons vue reparaitre de nos jours avec éclat, et qui réduit l'art à n'être qu'une forme vide, quelque chose comme un beau vase, sonore et creux. C'est ainsi que, dans ces discordes violentes des partis, dans cette confusion des doctrines, dans ce vivant chaos d'où doivent sortir tant d'idées nouvelles, ils restent à l'écart, ne se mêlent pas à la lutte, et préfèrent se borner à contempler du rivage les combats des vents et des flots sur la surface de l'orageuse mer.

Un seul fait exception, Agrippa d'Aubigné, guerrier autant que poète, dont les satires vengeresses flagellent, avec une éloquence indignée et un superbe mépris, les sottises et les impudences, les bassesses et les turpitudes, les violences et les servilités, qui sont les fruits accoutumés des temps de révolution. Malgré la rudesse d'une langue souvent incorrecte et obscure, malgré l'imperfection d'une forme heurtée et abrupte, la vie intense qui circule et déborde dans cette poésie, l'ardente conviction qui l'illumine d'éclairs parfois splendides, la hardiesse de l'ensemble et la beauté de nombreux détails méritent de faire vivre l'œuvre de d'Aubigné. Cette inspiration généreuse, qui anime le rigide auteur des *Tragiques*, est malheureusement gâtée trop souvent par la violence exclusive et la haine passionnée du sectaire protestant. On ne regrette que plus vivement de retrouver si



rarement un tel souffle chez les poètes catholiques, chez Ronsard, chez du Bellay, chez Baif, chez Remi Belleau, plus richement doués peut-être, plus *artistes* certainement, mais trop dominés par l'épicurisme, trop exclusivement cantonnés dans leur petit coin de Cythère.

Il serait injuste pourtant de ne point citer du *Bartas*, dont les œuvres, trop oubliées aujourd'hui, jouirent longtemps d'une grande et légitime renommée, furent traduites dans toutes les langues de l'Europe, restèrent favorablement appréciées à l'étranger, et obtinrent à la fin du siècle dernier ce témoignage de Goethe : « Les Français ont eu au *xvi<sup>e</sup>* siècle un poète, nommé du *Bartas*, qui fut alors l'objet de leur admiration. Il y a bien des années qu'on ne le lit plus en France, mais en Allemagne nous lui conservons une admiration fidèle, et plusieurs de nos critiques lui ont décerné le titre de roi des poètes français. Nous trouvons ses sujets vastes, ses descriptions riches, ses pensées majestueuses. Son principal ouvrage est un poème en sept chants sur les sept jours de la Création. Il y étale successivement les merveilles de la nature ; il décrit tous les êtres et tous les objets de l'univers, à mesure qu'ils sortent des mains de leur céleste auteur. Nous sommes frappés de la grandeur et de la variété des images que ses vers font passer sous nos yeux ; nous rendons justice à la force et à la vivacité de ses peintures, à l'étendue de ses connaissances en physique, en histoire naturelle. Pour prouver à mes lecteurs que je ne joue point avec des idées paradoxales, pour les mettre à même d'apprécier mon opinion et celle de nos littérateurs les plus recommandables sur ce poète, je les invite à relire, entre autres passages, le commencement du septième chant de sa *Septmaine*. Je leur demande s'ils ne trouvent pas ces vers dignes de figurer à côté de ceux qui font le plus d'honneur aux Muses françaises, et supérieurs à des productions plus récentes et bien autrement vantées. » Si cet éloge peut paraître excessif, appliqué à l'ensemble des œuvres de du *Bartas*, il faut cependant reconnaître qu'elles contiennent plus d'un morceau vraiment supérieur, que les vers énergiques, pittoresques, y abondent, qu'elles tendent à un but élevé, et qu'elles se distinguent toujours par la noblesse et la pureté des sentiments.

Il convient aussi de rappeler quelques beaux vers de Ronsard, dans ce même ordre d'idées, les uns inspirés par un amour profond de la nature, les autres, par un vif sentiment du malheur de la patrie,

d'autres encore, par une foi simple et vraie, comme sa Réponse à quelque ministre,

Qui fait croire sa loy par le glaive tranchant;

ou son éloquente apostrophe aux calvinistes :

Vous ne ressemblez pas à nos premiers docteurs,  
 Qui, sans craindre la mort ni les persécuteurs,  
 De leur bon gré s'offraient eux-mêmes aux supplices  
 Sans envoyer pour eux je ne sais quels novices....  
 Mais montrez-moi quelqu'un qui ait changé de vie  
 Après avoir suivi votre belle folie.  
 J'en voy qui ont changé de couleur et de teint,  
 Hideux en barbe longue et en visage feint..  
 Mais je n'en ai point vu qui soient d'audacieux,  
 Plus humbles devenus; .., de cruels, charitables;  
 De larrons, aumôniers; et pas un n'a changé  
 Le vice dont il fut auparavant chargé.

Il est fâcheux que Ronsard et ses disciples n'aient pas suivi plus souvent cette veine franche et naturelle de l'inspiration chrétienne, qu'ils ne soient pas entrés plus résolument dans cette voie où les deux grands poètes du siècle suivant devaient rencontrer leurs deux chefs d'œuvre : *Polyeucte* et *Athalie*. Au xvi<sup>e</sup> siècle même, l'exemple de d'Aubigné est là pour prouver qu'ils auraient eu tout à gagner à verser comme lui leur âme tout entière dans leurs œuvres. Bons chrétiens, pour la plupart, en leur particulier, sitôt qu'ils ont la plume à la main ils écrivent en parfaits païens et en contemporains d'Horace plus que de saint François de Sales. Lors même qu'ils puisent en eux, dans leurs sentiments intimes, ou autour d'eux, dans les événements de leur temps, des motifs d'inspiration plus haute, comme dans les beaux passages de Ronsard que nous venons de signaler, on sent rarement qu'ils aient mis là leur âme, et ce n'est point cette partie de leur œuvre qui domine et survit.

On est alors tellement enivré et étourdi de ces belles muses antiques, soudainement retrouvées, que Ronsard va jusqu'à dire, dans un accès de ce docte délire qui est celui de toute la Renaissance :

Les François qui, mes vers liront,  
 S'ils ne sont et Grecs et Romains,  
 Au lieu de ce livre, ils n'auront  
 Qu'un pesant faix entre les mains.

C'est qu'en effet toute la poésie du xvr<sup>e</sup> siècle a subi profondément l'influence du maître de la pléiade, de ce Jean Daurat que Claude Binet appelle « honneur du pays limousin, excellent personnage et celui que l'on peut dire la source qui a abreuvé tous nos poètes des eaux piériennes, » esprit peu commun, sans aucun doute, mais érudit beaucoup plus que poète, bien qu'il versifiât avec une égale facilité en grec, latin ou français. De là vient que cette poésie est trop servilement éprise de l'antiquité romaine, trop isolée du sentiment populaire et de la tradition nationale, pour être vraiment originale. Car si l'influence des anciens est celle qu'elle subit le plus fortement, elle porte aussi l'empreinte des littératures voisines. Elle n'est pas seulement entachée d'un paganisme, froid jusqu'à la pédanterie, elle l'est également d'une galanterie, maniérée à la mode italienne au début du siècle, espagnole à la fin. Malgré ces lacunes et ces défauts, la poésie du xvr<sup>e</sup> siècle a de fréquents éclairs de sensibilité et de grâce, de naturel et de délicatesse, qui ne sont pas encore éteints. Elle offre la matière d'une charmante Anthologie, d'une gerbe éclatante et parfumée, liée d'un fil d'or.

Disons aussi à la louange de ces vieux poètes, que, grâce à leur réelle érudition, à leur amour de l'art, à leur labeur obstiné, la langue littéraire acquit plus d'unité, des règles plus précises furent établies, les dialectes locaux tendirent à s'effacer, le mécanisme de la versification se forma et s'assouplit. En résumé, si ces poètes avaient été animés de sentiments plus élevés, s'ils s'étaient moins exclusivement préoccupés de la forme et de tout de qui est extérieur en poésie, s'ils ne s'étaient pas obstinés à changer violemment la langue Française pour lui donner la tournure grecque et latine; si, dans ces tentatives mêmes, où ils ont montré, on doit le reconnaître, de rares qualités, une grande souplesse de style, une science profonde des rythmes poétiques, ils avaient su garder plus de simplicité et de mesure, ils seraient peut-être les égaux des poètes nos contemporains. Mais c'est précisément ce juste sentiment de la proportion qui leur a toujours fait défaut. Ils avaient l'instinct du beau et du grand en poésie, et ils n'ont jamais eu le bonheur de rencontrer l'harmonie sereine, l'ordonnance claire et lumineuse, qui font les œuvres vraiment supérieures et leur assurent la durée, précieux mérite que le xviii<sup>e</sup> siècle atteindra et portera au plus haut degré. Il est permis de dire que les poètes du xvr<sup>e</sup> siècle valaient mieux que les œuvres qu'ils

nous ont laissées ; par la faute de leur temps, qui est une époque de transition, ils sont restés au dessous d'eux-mêmes, au dessous des dons qu'ils tenaient de la nature et qu'ils eussent plus brillamment développés dans un milieu plus favorable. On peut leur appliquer à tous le mot de Balzac sur Ronsard : « ce n'est pas un poète bien entier, c'est le commencement et la matière d'un poète. » Leur plus grande gloire, leur véritable honneur restera d'avoir eu la fortune d'ouvrir la route et d'aplanir la voie au xvii<sup>e</sup> siècle.

## II

Il n'est pas très difficile de décider que la poésie du xvii<sup>e</sup> siècle, comme celle du xix<sup>e</sup>, est supérieure à la poésie du xvi<sup>e</sup>, et on n'a pas à craindre de bien vives contradictions en plaçant Racine et Lamartine plus haut que Ronsard. « L'âge d'innocence a sa poésie, a dit M. Jouffroy, l'âge mûr a la science ; et telle est la supériorité de celle-ci qu'en se révélant à nous, elle flétrit, elle décolore, elle anéantit le charme de la première. » Sans doute le xvi<sup>e</sup> siècle n'est pas précisément l'âge de l'innocence, tant s'en faut ; mais innocencé à part, il est certain que sa poésie nous présente les qualités et les défauts du jeune âge plutôt que ceux de l'âge mûr. Il est le printemps, saison des fleurs, tandis que le xvii<sup>e</sup> est l'été, saison des moissons, et le xix<sup>e</sup>, l'automne, saison des fruits. J'ai donc hâte d'arriver à une question beaucoup plus délicate et presque impossible à résoudre dans les termes où on la pose d'ordinaire ; doit-on mettre la poésie du xix<sup>e</sup> au dessus ou au dessous de la poésie du xvii<sup>e</sup> ?

Le plus souvent on dénature la question et on recherche si la forme lyrique est supérieure ou inférieure à la forme dramatique. Sur un tel terrain la discussion me paraît absolument stérile. La controverse serait éternelle qu'elle n'amènerait aucun résultat, car on ne peut vraiment songer à établir une comparaison directe entre une ode et une tragédie. Il suffit que ces manifestations diverses de l'idée ou du sentiment poétique existent les unes et les autres pour que chacune d'elles ait par cela même une raison d'être suffisante, pour qu'à les examiner d'une manière abstraite et absolue, leur valeur soit égale devant la critique. Il est tout aussi aisé de tracer le plan d'un grand drame en cinq parties avec ou sans unité de temps, de lieu et d'action

que d'esquisser le canevas d'un poème, comme la mort de Socrate ou Eloa, d'une élégie comme la Nuit d'Octobre ou la Tristesse d'Olympio.

Il fut un temps, dit-on, où tout élève de rhétorique, ayant un peu le respect de lui-même et la fierté de son titre de rhétoricien, cachait au fond de son portefeuille un Manlius, un Régulus, ou un Agricola. Que sont devenus ces chefs-d'œuvre où les règles d'Aristote étaient sans doute bien scrupuleusement observées? Combien n'a-t-on pas vu de ces tragédies correctes, d'une versification facile, d'une richesse de rime à faire rougir de sa pauvreté Corneille lui-même, œuvres régulières assurément, et, si l'on veut, très classiques, mais parfaitement plates et insignifiantes? Crébillon, le Campistron, bon Ducis lui-même, sont des noms dont on se souvient encore, mais qui lit leurs œuvres? Peut-être a-t-on déjà complètement oublié M. de Jouy, M. de Lancival, et les autres faiseurs de tragédies du commencement de ce siècle? En vérité leurs œuvres, malgré leur respect des traditions et leur déférence pour Boileau, étaient-elles supérieures à celles des trairnards de l'école romantique qui étalent aujourd'hui à nos yeux un si grotesque spectacle! C'est qu'il importe peu qu'une idée soit exprimée sous la forme lyrique ou sous la forme tragique, ce qui importe, c'est qu'un souffle puissant anime cette forme et lui donne la vie. Quel que soit le cadre qui l'entoure, une peinture est toujours belle si elle est inspirée par l'âme d'un Michel-Ange ou d'un Raphaël, et Pindare n'est pas moins grand que Sophocle.

(A suivre.)

GASTON DAVID.

---

## SOUVENIR DE L'ABBÉ THIBAUT

---

Un ami de la *Revue Catholique* nous communique une petite pièce de vers de M. l'abbé Thibaut. On sait que la plume facile de notre regretté collaborateur semait sans compter ces pièces fugitives où l'on retrouve toutes les qualités de son cœur. Celle-ci fut composée en des circonstances particulièrement touchantes et gracieuses. M<sup>me</sup> R., inconsolable de la mort d'un jeune enfant, allait souvent au cimetière s'agenouiller sur le berceau funèbre de « son petit Noël ». Or, à chacune de ses visites, elle remarquait un rouge-gorge qui

venait voltiger autour d'elle et se poser tantôt sur la grille en fer du tombeau, tantôt sur les arbres voisins. Elle raconta « sa vision » au bon abbé Thibaut, qui lui adressa aussitôt les vers suivants :

J.-H. C.

D'où viens-tu, cher petit oiseau ?  
 — Je descends d'une haute sphère  
 Où brille une pure lumière  
 Où tout est agréable et beau.  
 — Pourquoi descends-tu sur la terre ?  
 — J'obéis à l'ordre de Dieu.  
 Quand l'enfant meurt, sa pauvre mère  
 Veut le suivre jusqu'en ce lieu ;  
 Elle pleure sur cette pierre  
 Où se dit le dernier adieu....  
 — Oiseau, tu connais donc les larmes ?  
 — Les larmes ?... Oui, je les connais....  
 Elles ont même certains charmes  
 Au milieu de ces noirs cyprès.  
 Lorsque votre âme est oppressée  
 Le flot déborde bien souvent ;  
 Mais épargnez cette rosée  
 Au tombeau d'un petit enfant.  
 — Hélas ! ma douleur est extrême.  
 Comment ne pas pleurer Noël ?  
 Je l'aimais bien plus que moi-même.  
 — Mère, lève tes yeux au ciel ;  
 Il est là-haut, parmi les anges,  
 Voltigeant autour du Seigneur ;  
 Il chante avec eux ses louanges,  
 Et rien ne manque à son bonheur.  
 Mais, cependant, une prière  
 Peut triompher du Tout-Puissant :  
 Allons ! réponds, ô pauvre mère,  
 Veux-tu resaisir ton enfant ?  
 Veux-tu l'avoir, dans ta demeure,  
 Soumis à la loi d'ici-bas,  
 Attendant la mort d'heure en heure,  
 Comptant ses jours par ses combats ?  
 — Non !... puisqu'il est dans la patrie,  
 Dieu Puissant, garde mon trésor !  
 Mais toi, mon aimable génie,  
 Viendras-tu me trouver encor ?  
 — Tu m'attendras sous cet ombrage :  
 Je te verrai du haut du ciel,  
 Et te dirai dans mon langage :  
 Mère, ne pleure plus Noël.



## NOTES D'UN VOYAGE AU CAUCASE <sup>(1)</sup>

(1830-70)

DE KOUTAÏS A WLADIKAVKAS

### AVANT-PROPOS

Il est souvent périlleux, toujours pénible, de remplir une place vide, et l'auteur de ces extraits trouverait dans les articles de son spirituel et vénéré devancier des motifs bien légitimes de crainte, si, dans sa pensée intime, le service de la cause catholique ne devait rigoureusement fermer la porte aux considérations individuelles. Lutter pour la vérité, même sous les plus humbles formes, lui paraît un suffisant honneur; mais le cœur garde ses droits, et je tiens à confondre mes regrets posthumes avec ceux des lecteurs et collaborateurs de la *Revue*.

J'ai lu avec attention, parfois avec émotion, les récits de ce prêtre éminent dont la plume, toujours jeune, savait avec tant d'aisance désertier les spéculations théologiques pour se plier à la fantaisie gracieuse d'un récit, et dont l'esprit, toujours élevé, remontait sans effort d'une façade byzantine ou d'un paysage brûlant de l'Orient vers l'unique source de toute créature et de toute beauté. C'est là, si je ne me trompe, le côté saillant et sympathique de cette nature *originale*, en un temps où l'originalité de naissance est un si rare mérite! Je n'insiste point sur cette ébauche indécise d'un talent

(1) Ces notes ne sont qu'un simple récit, débarrassé de tous les détails trop techniques que comportait le but archéologique de mes voyages en Orient. Le lecteur qui voudrait creuser plus à fond cette question si attachante pourra se référer aux ouvrages capitaux de Chardin, Dubois de Monpéroux, Klaproth, Brosset, le général Bartholommée, le P<sup>re</sup> Grégoire Gagarine, aux lettres de M. Gille, etc., etc. On prépare en ce moment à Odessa une monographie des arts au Caucase, pour laquelle on m'a demandé la communication de plusieurs gravures relatives à la Souanétie libre et publiées par moi dans une monographie de ce pays, en 1875.

et d'une âme que je regrette de n'avoir entrevus que dans un livre. Des amitiés demi-séculaires, aidées d'une éloquence reconnue, ont rendu à M. l'abbé Thibaut l'hommage qui lui convenait.

Mais je devais à une impression personnelle, autant qu'aux affectueux souvenirs et aux traditions qu'il laisse à ses lecteurs, de mettre en quelque sorte les pousses nouvelles à l'abri de l'arbre frappé.

25 février 1883.

R. B.

## I

25 sept. 69, station de Pāsanaour, 3621 p. d'alt. (Route de Tiflis à Wladikavkas.)

Voici quatre jours que j'ai quitté Koutaïs et l'Imérethie, cette petite Capoue du Caucase, avec son doux climat et ses lignes harmonieuses. Pendant bien des mois d'excursions et de fatigues, cette ville a été mon quartier général, et jamais je ne me suis lassé de son ravissant horizon, de sa vie sociale douce et quasi orientale. Cette plaine, riche et radieuse, inondée de soleil, semée de maisonnettes et de bosquets de chênes aux vignes grimpanes, dominée au nord par les neiges éternelles de la grande chaîne, au sud par les forêts du Gouria s'étageant dans une brume lumineuse jusqu'aux blanches crêtes du Lazistan, tout cela contribue à engourdir l'âme et le corps. Aussi la population Imérète, amie de l'indolence et de la distraction, est-elle la moins énergique du Caucase, et les fièvres paludéennes, marchant de pair avec l'humidité et le soleil, achèvent d'amoindrir cette race. Jadis pourtant les rives du Phase ont eu leur vie guerrière et leur puissante organisation féodale. Des castels ruinés, des monastères abandonnés rappellent les glorieux souvenirs de cette lignée royale qui donna à la Georgie le célèbre Thamar, ou de cette turbulente noblesse dont les descendants peuplent aujourd'hui les bureaux et l'armée russes : les princes sont colonels, majors ou tchinovnicks. Ainsi vont les choses de ce bas-monde. Si la gloire et la légende y perdent beaucoup, le pays y gagnera largement en revanche, et ces fertiles contrées deviendront certainement un des



riches pays du monde, quand les routes seront finies et quand l'activité d'une civilisation naissante et ordonnée aura supprimé les déprédations et les vices d'un peuple déchu et opprimé. En quittant Koutaïs pour la Caspienne, ma route portait à l'est, et je devais, pour la quatrième fois au moins, revoir sans lassitude le chemin postal de la Georgie. Par goût et pour éviter les ennuis, devenus célèbres, de la station de poste, je voyage à cheval avec deux domestiques indigènes, prenant mon gîte au premier foyer venu, parfois sous ma tente, à moins que, devant un relais, l'amabilité d'un staroste (chef de relais) ou la fumée séduisante du Samovar ou du *Schtchi* (*soupe russe*) ne me fassent surmonter mon horreur native pour les caravansérails de tout genre. Il faut d'ailleurs de bien graves raisons, à mon sens, pour affronter le *péricladnoïa* du courrier ou le lourd *tarantasse* du voyageur opulent et du haut fonctionnaire. Bondir d'ornière en ornière, avec inclinaisons brusques et violentes, au galop de trois postiers, ne m'a jamais semblé l'idéal ; rester trois et quatre heures embourbé dans une mare, comme je l'ai fait si souvent en Podolie et en Bessarrabie, est moins séduisant encore. Rien ne vaut un cheval, dans ce pays surtout si prodigue en races d'élite : le cheval cosaque, au nez busqué, court, trapu, agile comme la chèvre, l'ambleur de la Mingrélie, le type splendide du Kurde d'Erzeroum, le coursier fin et quasi andalous dans ses formes des plaines tatares du Karabagh, et tant d'autres plus modestes et si utiles...

Je revois donc, en chevauchant sous un ciel admirable, les sites luxuriants de la riche vallée, Simonethi, Kwirila, Charopani ; puis à soixante verstes de Koutaïs, avec la station de Bélagori, les horreurs pittoresques de la vallée de Tchkomel ou Tcherkmel, où la route, périlleuse aux voitures, s'élève graduellement jusqu'au col de Souram (*Surium* de Pline). Partout d'épaisses forêts de hêtres, de sapins et de bouleaux surplombent l'abîme ou viennent mourir sur des plateaux verdoyants. Quelque jour, une voie ferrée, dont on aperçoit les premiers nivellements, dépoétisera cette belle gorge, comme tant d'autres, hélas ! aux lieux mêmes où jadis les caravanes apportaient au monde grec ou à Rome les richesses de l'Orient.

Du col de Souram, avec son château légendaire, point le plus accessible du rempart naturel qui borne l'Imerethie à l'Orient, on voit se développer l'ample vallée de la Koura, riche encore, mais moins

ombragée et plus saine, qui s'abaisse vers Tiflis. Ce versant est plus court et plus rapide encore. A nos pieds le village de Souram, à droite les beaux contre-forts boisés Akhalkalaki et de Borjom, avant-postes de l'Arménie ; à gauche et au nord les derniers rejetons de la grande chaîne. Le Caucase a ceci de particulier que cette presque est comme le rendez-vous des peuples et des souvenirs. Pompée la parcourut en vainqueur ; au début des temps, ce fut la ruche d'où s'échappèrent ces divers essaims qui devaient peupler la terre. Après Jason, les Grecs et Rome, les grandes races conquérantes en ont fait leur bivouac ou leur champ de bataille. Mogols, Turkmènes, Seldjoucides, Génois, tous ont foulé, pressuré, ravagé tour à tour cette opulente contrée et ses peuples énergiques, sans que, pour ainsi dire, sa splendide nature ait perdu de ses beautés, sans que ses habitants aient rien abdiqué de leur vaillance première. A ce dernier point de vue, l'heure est venue peut-être ; car la Russie apporte en conquérante à cette mosaïque étrange de peuples et de langues le ciment d'une civilisation avancée et d'une religion puissante, malgré ses erreurs et sa décadence. Domptées par le glaive ou gagnées par la douceur, les nations et les tribus se fondent dans un même moule. L'œuvre sera longue, mais elle est solide : le commerce et la colonisation seront les dérivatifs forcés de l'amour de l'indépendance encore vivant dans tant de cœurs. Conquérants et conquis se retrouvent à toutes les échelles de la vie sociale, dans les rangs de l'administration civile et même de l'armée. Bien des vaincus ont déjà payé le tribut du sang pour la nouvelle patrie. Les mariages innombrables ont mêlé le Georgien, le Mingrélien, l'Arménien et l'Imérète à leurs ennemis d'hier. Ce sont là les liens les plus forts. Singulier pays, où, dans le même bazar, vous heurtez du coude plus de trente races absolument distinctes : Circassiens, Abkhasés, Souanes, Ossètes, Gouriens, Khevsours, Ingouches, Tatares du Karabagh, du Chirvan ou Aderbidjans, Lesghiens, Tchetchengés, Turcomans, Kurdes et tant d'autres, mahométans, juifs, Grecs ou idolâtres, jusqu'aux Parsées, adorateurs du feu, que je vais visiter sur les rives caspiennes. Langues diverses, costumes différents, types sans mélange et sans ressemblance, habitudes aussi variées, aussi tranchées que celles de l'Arabe et du Saxon... Il faut se reporter à la tour de Babel pour trouver pareille confusion. C'était une grande préface ! le Caucase en est comme le vivant épilogue.

Voilà ce que je pensais, oubliant le présent, et par conséquent mon cheval, qui, plus pratiquement occupé que moi, trottnait sur la route de Tiflis, le lendemain de passage de Souram, et m'entraînait, cinquante verstes plus avant, dans la petite ville de Gori. Laissant à droite la Koura (*Cyrus* des anciens), avec ses radeaux de bois flottés et ses eaux grisâtres, se précipiter vers Tiflis, je traversai rapidement le populeux marché du chef-lieu de district, saluant à main gauche sa gracieuse église, et je m'engageai à nouveau dans la montagne. Aussi peu soucieux de revoir pour la quatrième fois la capitale, que d'essayer à nouveau des gîtes trop connus de Gori, je choisis un médiocre sentier qui aboutit par Doucheti à la grand'route stratégique du nord. Une pluie fine et un brouillard épais m'environnent, et à mesure que je m'élève sur des croupes arides et désertes, la tempête s'établit. Le vent souffle en rafale sur nos chevaux frissonnants; la nuit se fait noire, et en vain, cachés dans nos bourkas ruisselantes, cherchons-nous un abri. C'est au hurlement lointain d'un chien que je dois d'échapper au bivouac, et à un bivouac sans feu. J'arrive à une cabane Ossète, la seule entrevue depuis bien des heures. — Aspect original, que celui de cette pièce unique, faite de troncs d'arbres à peine équarris et sans fenêtres. Une ouverture au toit, carrée comme la chambre, laisse imparfaitement échapper des torrents de fumée âcre, dont les nuages, mêlés aux reflets vacillants d'un foyer central, estompent les vagues et blanches silhouettes de mes hôtes défiants et un peu effrayés. La famille est nombreuse; les physionomies rudes, larges, un peu brutales, mais sans férocité; le tcheknette (vêtement circassien) est en guenilles: un caleçon très ample se perd au-dessus des genoux dans les courroies de cuir des sandales. Autour des trois grosses pierres qui forment l'âtre, debout ou sur des escabelles à trois pieds, hommes et enfants, entassés, nous regardent avec une stupeur que légitime le brillant costume de mes seïdes avec leur armes niellées d'argent. Des femmes aux traits halés et flétris se pressent au second plan, et les animaux s'agitent ou se poussent dans les groupes. Des bancs en terre battue ou en bois, couverts de peaux de brebis, indiquent le dortoir. Aux poutres calcinées, qui s'enchevêtrent à un pied à peine de nos têtes, pendent des instruments de chasse et de pêche, des cuirs au séchoir, des haillons surtout et des engins belliqueux, plus dangereux peut-être pour le propriétaire que pour l'ennemi. L'Ossète cependant est brave,

bien que doux et hospitalier. Ce n'est pas, comme le Souane, le Tchetchenge ou le Lesghien, ses voisins les plus proches, un bandit de profession.

Il a lutté pour la liberté, mais il a courbé la tête et ne donnera pas à ses nouveaux maîtres de graves insomnies. Chez lui, du reste, l'antagonisme religieux ne venait pas en aide à la passion d'indépendance. Les Osses ou Ossètes durent être convertis vers les premiers siècles de l'ère chrétienne, comme la Géorgie, l'Iméreth, la Souanetie ; comme aussi les Khevsours et les Ingouches, avec lesquels ils forment groupe. J'ai retrouvé en eux beaucoup d'analogie de traditions, mais non de caractère, avec les Souanes libres ou soumis. Partout des églises chrétiennes, des croix, des cérémonies superstitieuses, dérivation corrompue d'antiques liturgies. Culte exagéré de tels ou tels Saints (saint Georges surtout), allant presque à l'idolâtrie ; reliques apocryphes, sacerdoce improvisé, fêtes patronales, tout parle éloquentement d'un brillant passé et prouve qu'une étincelle le ferait refleurir. Les Ossètes, au nombre de trente-cinq à quarante mille âmes, divisés en plusieurs tribus, occupent une grande partie de l'arrondissement de Wladikavkas, où domine leur idiome, entre le Terek à l'est, la Géorgie au sud, le Kabesk et la chaîne Souane à l'ouest ; l'Ingouche lui fait face sur la rive opposée du Terek ; le Khevsour, belliqueux et noble, gardant seul encore l'antique cotte de mailles, peuple, au sud des Ingouches, le petit bassin de l'Aragwi, en pente vers Tiflis. Je n'insiste point sur cet aperçu sommaire ; maints auteurs en ont écrit fort au long, aucun n'a fait une monographie complète, et mes études spéciales sur les Souanes m'ont convaincu qu'un vrai livre sur le Caucase ne devrait être qu'une série de vingt ou trente monographies, reliées par un grand aperçu ethnographique historique, religieux et esthétique. Presque la vie d'un homme et d'un érudit... *Ars longa, vita brevis!* Cette épigraphe d'un grand artiste peut aisément s'appliquer à toute branche des connaissances humaines. Et bien peu savent quelle en est la philosophie saisissante, quand, autour d'un feu de bivouac, le voyageur mesure la disproportion de ses facultés et de ses forces avec ce monde de faits qu'il veut acquérir. La terre est si grande, et l'homme si petit ! Mes braves hôtes se doutent peu de cet ordre de méditations peu consolantes. Au bout d'une heure la glace était rompue, nous causions amicalement par interprète du Russe en Ossète : les enfants se

pressaient autour de moi ; les femmes avaient apporté du lait, des fromages, un pain noir, résistant avantageusement à la hâche ; le père de famille tirait en mon honneur, d'un petit réduit, un siège énorme en demi-lune, aux pieds grossièrement ouvragés, rappelant à s'y méprendre les vieux *faudesteuils* des x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles, et le chien lui-même, calmé sur le sort de ses protégés, appuyait sa grosse tête hérissée sur mes genoux.

Nous nous sommes quittés au point du jour, contents les uns des autres, et à huit heures et demie je débouchais sur la grand'route militaire qui relie la vice-royauté du Caucase aux marais de la Néva. Je traverse sans regret Doucheti, et je commence à remonter la rive droite de l'Aragwi, encombré de schistes et de rochers. Trois heures après je relève Ananour, ancienne ville fortifiée des plus pittoresques, avec ses deux spacieuses églises, ses tours lézardées et ses souvenirs féodaux. Des gouverneurs-vassaux (éristafs) de la couronne de Georgie gardaient ce poste avancé où commencent, à proprement parler, les grands défilés du Caucase. Jusqu'au soir, j'ai chevauché au pied d'immenses contre-forts boisés, aux pentes abruptes, sur ma gauche, tandis qu'à ma droite (sur la rive gauche de l'Aragwi, par conséquent) de gracieuses vallées, des collines inondées de soleil, de riches villages se succédaient devant mes regards, dominés par les hauteurs plus importantes du pays des Ingouches. Ça et là une vieille tour de garde, le clocheton d'une église. Le temps est d'une ravissante pureté. Les passants, et ils sont relativement nombreux, sous la variété de leur costume, échangent avec moi un salut amical. Le soleil baisse, et jamais l'automne ne s'est présenté à moi sous un aspect plus typique et plus beau. La couleur ruisselle sur ces forêts d'essences diverses. C'est une mosaïque ininterrompue de ponceau, d'orangé, de vert et d'or, fondue comme une vieille tapisserie de Byzance. Nulle part aussi les changements de scène ne s'opèrent avec une aussi prodigieuse rapidité. En Georgie, c'était encore l'été ; je viens de traverser l'automne : à Pasanaour, je sens comme l'approche de l'hiver. La nuit, étoilée et claire, explique cette brise aiguë qui me fait grelotter sur mon banc de bois, en face d'une chandelle fumeuse, et nous présage une rude matinée.

## II

Wladikavhas, le 28....

Mon départ de Pasanaour s'est accompli de bonne heure, en prévision d'une rude montée. Jusqu'à Kaïchaour (seize verstes), la route serpente sur la rive droite, pour passer sur la rive gauche peu avant d'atteindre cette station. Comme nature, le paysage diffère peu des paysages alpestres : les champs se font rares, la montée est rude ; à ma droite, je relève un vertigineux précipice. Pour des cavaliers, c'est une simple promenade ; pour les voitures, un vrai casse-cou. Peu ou point de ponts : des rampes insensées, qu'il serait d'ailleurs fort difficile d'éviter ; les torrents, non canalisés, coupent la voie carrossable ou y entassent des schistes argileux. La végétation se fait broussaille. A Kaïchaour, huit verstes seulement me séparent du sommet : à gauche, dans un fond, le bassin de l'Aragwi ; en face, comme une grande muraille, le Krestovaia-Gora (montagne de la Croix), que je vais franchir par un col de 8000 pieds d'altitude ; un peu au-dessus, des pics neigeux. A midi, après une rude escalade, je m'arrête un moment pour rendre hommage à la croix de pierre qui domine le col. En somme, après la Souanétie, ce passage n'est qu'un jeu. Le village le plus élevé de cette petite république était à 7000 p. et les cols qui y donnent accès varient de 11 à 12000. La comparaison n'est donc pas en faveur du Col de la Croix, et je ne retrouve, par un froid glacial, quelque chose de mon enthousiasme qu'après Kobi, en face des splendeurs du Kasbek et des géants qui l'entourent. Dans les sombres vallées qui s'ouvrent à l'ouest, des filets d'eau indiquent le Terek et ses trois ou quatre affluents secondaires : l'Ouz-don, l'Ar-don, etc... C'est déjà le bassin de la mer Caspienne. Avec Kobi recommencent les prairies : une large vallée, qui va jusqu'au Dariel, offre à droite et à gauche du torrent de beaux pâturages, où viennent mourir les menaçants éboulis de la montagne. Elle n'est interrompue que par deux éperons rocheux, qui, près du village de Sion, présentent une ligne très heureuse avec leurs tours de garde ; mais bientôt l'attention se concentre et s'absorbe tout entière sur le dôme neigeux du Kasbek,

écrasant pour ainsi dire sous sa masse son immense piedestal. Involontairement me reviennent les beaux vers de Lermontoff en face de cette majestueuse sérénité de la ligne. Moins beau que l'Elborouz, presque aussi haut que lui (16533 p. d'après la carte de l'état-major russe), moins saisissant peut-être que les pics décharnés de la Tschrara ou de l'Ouschba, dans la Souanétie libre, il a son cachet à lui, ce genre de poésie étrange qui s'attache au sentiment d'une force calme et immuable. Quelques rares ombres, violacées par le soleil couchant, quelques noires arabesques dues aux saillies de granit coupent seules cette masse d'or profilée sur l'azur du ciel. Au-dessous de ces croupes étincelantes de lumière, de puissants contre-forts, d'autres pics secondaires, rivaux du Mont-Blanc, avec leurs teintes vigoureuses, leurs taches de verdure, leurs anfractuosités profondes; plus bas, dans le sombre de la vallée, parfois sous un faisceau de lumière, l'émeraude d'une prairie ou la blancheur d'un hameau, rappellent l'âme rêveuse au sentiment de l'existence humaine, comme pour mieux en faire ressortir la petitesse et la fragilité.

On conçoit aisément le cortège de légendes et de noms dont ce géant est environné par l'admiration des peuples. Kasbek (Kasi-bek) « Seigneur » est le tribut des conquérants. Mquinwari (Mont de glace) ou « Pic du Christ », telles sont, avec variantes, les appellations indigènes. La station de Kasbek, où j'arrive par un froid glacial à la nuit tombante, jadis simple village, était placée sous le vocable de Saint-Etienne, dont un monastère existe sur la rive opposée (rive gauche). Altitude, env. 5200.

A six heures du matin, par une belle gelée, courbés sur nos chevaux dont le sabot retentit sur la route durcie, et enveloppés dans nos bourkas, nous chevauchions vers le nord, devinant dans l'enchevêtrement des montagnes, qui semblaient nous fermer toute issue, les horreurs du célèbre Dariel. La pente du Tereck est énorme en cet endroit (1500 p. en quelques verstes); ses eaux grises bondissent irritées et assourdissantes au milieu des blocs noirs qui en gênent le cours. La route, souvent creusée dans le roc, serpente péniblement avant d'atteindre, à une heure de Kasbek, la forteresse moderne qui, perchée sur son rocher à ma droite, regarde au-dessus d'elle les impuissantes, mais autrement poétiques murailles où s'est réfugié le passé. L'impression de ce passage tant vanté est assurément très

grande, alors surtout que la lumière douteuse du matin ou du crépuscule laisse dans une sorte de mystère cet amoncellement titanesque de roches et de montagnes. Rien que je connaisse en Europe ne peut y être comparé dans son genre; mais au risque de contrister bien des opinions, je crois avoir vu dans maintes parties du Caucase des passages plus complets, au point de vue de l'art, et où la beauté d'une végétation fantastique ajoutait à la scène cette touche de « religieuse horreur » que les anciens aimaient tant dans leurs bois sacrés.

Au point de vue historique, les titres des « Portes Caucasiques » sont irréprochables. Je renvoie à Klaproth les personnes curieuses d'étymologies, justement curieuses d'étudier de plus près le flot incessant des races humaines venant se briser contre ce mur de granit défendu par de nobles cœurs. La Géorgie, généreuse et chevaleresque, se rapproche en cela de la Grèce, qu'elle retarda ou épuisa les nuées sinistres des peuples du Nord, qui, comme le vautour de Prométhée, allaient vers le soleil chercher la joie brutale du meurtre et du pillage; et c'est à Mirvan, un de ces rois, deux siècles avant le Christ, que l'on fait remonter l'origine de la sombre forteresse.

Un peu au-delà de Dariel, un pont nous ramène à la rive gauche, que l'on ne quitte plus jusqu'à Wladikavkas. Des tours de garde se succèdent sur les corniches abruptes, étranges et vigilantes; puis après Lars, les pentes s'adoucissent, les montagnes s'écartent. C'est avec un sentiment voisin du soulagement que le voyageur, après cette longue prison, voit s'abaisser un à un ces remparts de pierre. Vers le soir, c'est la plaine baignée de lumière, et, au fond, on devine la steppe, l'espace et la liberté. Derrière nous, le Caucase se perd dans la brume dorée du couchant. Quelle glorieuse paix.....

Durera-t-elle une heure? Voici au loin les lumières de Wladikavkas, où viennent converger la route de Moscou, celle de la mer Noire et de la Caspienne. De là on va à Mosdok, à la mer d'Azof, aux eaux salutaires de Piatigorsk. Là je retrouve la chaleur et la végétation, moins séduisantes qu'en Iméreth, mais agréables encore, sur le versant nord de la grande chaîne.

Wladikavkas, sorte d'avant-poste, comme l'indique son nom, fondée par Potemkin, est devenue une forteresse et à la fois un point de transit et un centre. Gaie, riante, bien située, largement percée d'avenues bien



plantées, on y retrouve, au milieu de l'affluence des races environnantes, tout l'entrain de la vie moscovite, avec une touche pittoresque de plus. Les jeunes officiers traînent leur sabre avec la même désinvolture que s'ils étaient sur la perspective de Newsky ou sur l'esplanade d'Odessa ; mais le teint bronzé nous avertit que la montagne les voit aussi souvent que la salle de bal. Les dames font toute la toilette qu'elles peuvent, et, de temps à autre, un léger droschki avec son trotteur noir et son isvotchik aux gants fourrés, emportant dans sa course rapide une élégante du crû ou un officier supérieur en grande tenue, complète pour moi une illusion qui n'est pas sans douceur. Quoi qu'on fasse et quoi que l'on voie en Russie, personne n'échappe à l'influence de son hospitalité princière ou campagnarde. Certes, tout n'y est pas irréprochable ! et ma très réelle sympathie pour ce grand pays, dont je suis l'hôte depuis un an, a été souvent affligée par bien des abus à réformer. Un catholique surtout en doit souffrir plus qu'un autre .... Et sans parler de cette douloureuse question dont on peut, je crois, espérer avec le temps des solutions plus équitables, je ne nierai point que cette société, si aimable, ne soit à un haut degré victime de ces erreurs morales, de cet indifférentisme latent sous le voile d'un culte officiel. Ceci n'est pas malheureusement un monopole russe !

J'ai vu aussi dans l'administration, dans l'état du clergé, dans les rapports des classes entre elles, toutes ces plaies signalées par tant d'auteurs avec une animosité qui parfois touche à l'ingratitude ; je les ai condamnées en moi-même, en tenant compte cependant de l'état de transition de cet Empire, accomplissant sa transformation du moyen âge à l'âge moderne, quatre cents ans après ses frères d'Europe, et avec la rapidité intempestive que commandait le voisinage immédiat de civilisations plus avancées. Émanciper des serfs, quand les peuples voisins en sont à l'anarchie socialiste, n'est pas une tâche commode... Pour juger la Russie, il faut aller au fond et faire deux parts : une à ce monde *modernisé*, superficiel, gâté dès sa naissance, à cette religion de surface et d'apparat, à cette foule de fonctionnaires despotes obéissant à la baguette, aux influences d'en haut ; une autre part à cette noblesse des campagnes, généreuse et patriarcale, à ces vies simples, à cet esprit de famille puissant, à ce peuple surtout, bon, religieux et dévoué, qui ne recule devant aucun sacrifice pour la Patrie ou pour le Souverain. Même égarée, une foi

ardente est chose respectable. Même excessif, le respect de l'autorité, divine en sa source, mérite un hommage. A ce double titre, le peuple Russe est un grand peuple et un peuple aimable et hospitalier entre tous. Et voilà pourquoi je griffonne des apologies politico-sociales dans un carnet de voyage. Double erreur..... de fait et de lieu !...

J'avais une lettre pour le colonel du génie W<sup>h</sup>, homme gracieux et instruit. Grâce à lui, j'ai pris droit de cité pour vingt-quatre heures, et je deviens flâneur. Le soir, au club, l'indispensable club, je fais connaissance avec toute la ville: on y cause, on y fait de la musique, on y danse, on y prend le thé, beaucoup de thé; on parle de la grande cour de Pétersbourg, de la petite cour de Tiflis; les cancons y fleurissent en pleine terre. C'est évidemment une plante de tous les climats et de tous les sols; elle vient sans culture.

Le jour, je cours les bazars et les marchés, où je rencontre mes satellites occupés à dépenser jusqu'au dernier sou de leurs gages pour embellir leurs personnes. C'est qu'à Wladikavkas, se trouvent ces cuirs inimitables de sellerie et de harnachements militaires dont la légèreté n'a d'égale que la solidité. Une bride d'un centimètre de largeur et de 0,002<sup>mm</sup> à 0,003<sup>mm</sup> d'épaisseur tient en respect, et sans danger, le plus fougueux cheval du Karabagh, le plus ardent des coursiers Kabardiens. Tcherkesses (1) aux brillantes broderies, bechmettes (tunique de dessous) en soie rouge ou bleue, papakhas (bonnets fourrés à galons d'or), chachekas (grand sabre recourbé) de Tiflis aux gardes d'argent niellé, kindjals (poignards), tout se trouve (bon ou médiocre) dans ce coin de la Steppe, avec un degré de tentation auquel succombe inévitablement l'habitant du Caucase, aussi prodigue que soucieux de faire bonne figure. Rien d'assez beau pour le dehors... Quant à l'intérieur... il n'est pas garanti.

Pour moi, qui ne suis pas sujet aux mêmes séductions, je prépare tout pour quitter au plus vite ce lieu enchanteur et faire voile vers la Caspienne.

(A suivre.)

R. BERNOVILLE.

(1) Ce nom est souvent appliqué au vêtement de drap porté par les Tcherkesses ou Circassiens, et adopté par les Cosaques ainsi que par une foule de populations au Caucase. Son vrai nom est *Tchekmette*. Cet uniforme superbe est trop connu pour que je m'arrête à le décrire.

LES TROIS SAISONS DE LA POÉSIE FRANÇAISE <sup>(1)</sup>

(Suite).

Mais si la lyre de nos poètes est aussi parfaite que la lyre des tragiques du xvii<sup>e</sup> siècle, savent-ils lui faire rendre d'aussi nobles accents, savent-ils en tirer des plaintes aussi harmonieuses? Je ne voudrais pas qu'on m'accusât de manquer de respect à Corneille et à Racine, et de n'avoir pas pour eux toute l'admiration qui leur est due. Je ne les lis pas sans émotion; je crois qu'aucun poète tragique, pas même Shakespeare, pas même les Grecs, ne les a surpassés, et s'ils ne peuvent être mis au-dessus de ces grands noms, ils sont dignes certainement de figurer à côté d'eux au premier rang. On leur a cependant adressé bien des critiques dont il faut tenir compte pour porter sur eux un jugement exact et éclairé.

Leur théâtre est trop noble, trop correct, trop uniforme; la fantaisie en est trop absente; on regrette qu'il n'ait pas plus de vie, plus de diversité, et que l'action n'y tienne pas une plus grande place. L'homme qu'ils ont peint n'est pas toujours l'homme véritable, mais seulement le grand seigneur tel que l'a fait la vie de cour. Trop souvent ils se montrent orateurs, psychologues et moralistes plutôt que poètes. Ils excellent dans les analyses délicates des sentiments, dans l'étude des mouvements intérieurs de la passion, mais ils négligent trop la nature; ils semblent n'en avoir pas senti la beauté, ni compris tout ce qu'elle peut ajouter d'éclat et de profondeur à la poésie jusque dans le drame et au milieu même de la peinture des passions du cœur humain. Leur style si vanté n'est pas irréprochable: il est pâle ou du moins manque de couleurs vives. Ils emploient peu d'images et ils reprennent souvent les mêmes. Comme ils redoutent l'éclat des passions, ils semblent craindre aussi l'éclat du langage. Ils abusent des périphrases, épurent la langue à l'excès et n'osent pas employer les termes vrais. Enfin la marche de leurs drames est lente,

(1) V. page 153.

leurs personnages parlent trop et n'agissent pas assez. Leurs raisonnements sont parfaits et leurs périodes tombent admirablement, mais la main de l'artiste est trop visible : des hommes emportés par la passion sont moins réfléchis et plus spontanés, moins soucieux de belles phrases et plus impétueux dans leurs actes comme dans leurs paroles.

J'écarte d'abord le reproche adressé à la poésie du xvii<sup>e</sup> siècle de n'avoir pas exprimé le sentiment de la nature. Cette critique me paraît de la même valeur que celle qui reprocherait à un peintre d'histoire de n'avoir pas peint de paysages, ou à un peintre de portraits de n'avoir pas peint de marines. Qui songerait à reprendre Raphaël d'avoir groupé les personnages de l'*École d'Athènes* sous un portique plutôt qu'au bord de la mer ou au milieu d'une riche campagne ? Qui trouverait un motif d'infériorité pour la *Pieta* de Michel-Ange dans ce que la Mère de Douleur et son divin Fils ne sont pas enveloppés de l'infini du ciel ? Est-ce que ces œuvres en sont moins sublimes et atteignent moins le sommet de l'art ? Tout artiste est libre de choisir l'ordre où s'exercera son génie, et c'est bien moins de ce qu'il a fait choix d'exprimer que de la manière dont il l'a exprimé que la critique doit lui demander compte. Les trois grands objets de la pensée : la nature, l'homme et Dieu forment le vaste domaine de l'art. Il peut pénétrer tour à tour dans ces trois mondes, ou leur emprunter simultanément ses inspirations, ou s'attacher de préférence à la représentation de l'un d'entre eux, et, dans l'un ou l'autre cas, faire preuve d'un mérite égal. Au xvii<sup>e</sup> siècle la poésie a eu pour principal objet l'étude, la représentation de l'homme et de Dieu. Elle a négligé la nature. Est-ce une infériorité ? Oui, si le monde de la nature est supérieur au monde de l'homme et de Dieu. Mais qui pourrait le soutenir ? Qui pourrait dire que la beauté physique et sensible, qui réside dans la matière soit supérieure à la beauté intellectuelle et morale qui réside en l'homme ? L'âme humaine peut offrir un spectacle non moins sublime que celui des magnificences de la nature : le vaste monde, l'immense Océan, le ciel plein d'étoiles, avec leurs orages et leurs sourires, ne présentent pas un tableau plus beau ni plus grand que celui de l'âme libre de l'homme, du soldat et du martyr donnant sa vie pour sa patrie ou pour sa foi, du juste luttant contre ses passions et les soumettant au devoir. Cette beauté morale, plus proche de la beauté divine, est certainement d'un ordre plus élevé que la beauté

purement matérielle, mais comme elle tend moins à flatter et séduire les sens qu'à éclairer et nourrir l'intelligence et le cœur, elle n'est pas aussi facilement accessible à tous. Pour la saisir et la goûter, comme pour la produire, il faut une âme plus haute, un esprit plus délicat et plus cultivé. Les poètes du xvii<sup>e</sup> siècle avaient au suprême degré le sentiment de la supériorité du monde humain sur le monde de la nature. Sans se priver d'emprunter à ce dernier les beautés qu'il pouvait leur fournir, comme Racine l'a fait avec tant de bonheur dans les chœurs d'Esther et d'Athalie, ils se sont volontairement et de préférence beaucoup plus occupés du monde de l'âme que du monde des corps. Ils ont mis tout leur génie à peindre l'homme idéal, c'est-à-dire l'homme réel, doué de liberté, capable de moralité, non pas seulement tel qu'il est, mais tel qu'il devrait être, avec toute la perfection et par conséquent avec toute la vérité qu'il pourrait avoir. Ils sont toujours justes et vrais, tout en étant souvent sublimes, parce qu'ils ont peint les sentiments essentiels de l'homme en les portant au plus haut point de perfection. Réunir la force et la grandeur des sentiments, la beauté et la vérité des pensées, la profondeur et l'exactitude de l'observation, l'invention et la variété des caractères, il ne semble pas que dans le drame humain il y ait rien au dessus, et c'est là le but qu'ont atteint les poètes du xvii<sup>e</sup> siècle.

Un rapprochement fera mieux sentir ce qu'il y a de fondé et ce qu'il y a de simplement spécieux dans les accusations que j'ai reproduites plus haut et dont je n'ai pas cherché à atténuer la vivacité. Rapprochez par exemple un passage de Racine du passage correspondant d'Euripide. Prenez cette scène d'Iphigénie, où la jeune fille s'adresse à Agamemnon pour le prier de ne pas la faire mourir. Voici les paroles que lui prête le poète grec : « Mon père ne veuillez pas que je meure avant le temps : la lumière est si douce à voir ! ne me faites pas descendre aux ténèbres souterraines. C'est moi qui, placée sur vos genoux, recevais et vous rendais vos caresses. Vous me disiez alors : Quand te verrais-je, ma fille, heureuse et fière dans la maison d'un époux ? Et moi, je vous disais en attachant mes mains à votre menton, comme je le fais encore en ce moment, pauvre suppliante : Mon père, quand vous serez vieux, je vous recevrai sous l'abri de ma maison, et je vous rendrai les soins que j'ai reçus de vous. Je me souviens encore de ces discours, mais vous, vous les avez oubliés, puisque vous voulez que je meure. » Et plus loin : « Re-

gardez-moi mon père, donnez-moi un regard et un baiser, afin que j'aie au moins, avant de mourir, ce souvenir de vous, si vous ne vous laissez pas toucher par mes paroles. »

Comparez maintenant les vers de Racine :

Fille d'Agamemnon, c'est moi qui la première,  
Seigneur, vous appelai de ce doux nom de père  
C'est moi qui, si longtemps, le plaisir de vos yeux,  
Vous ai fait de ce nom remercier les Dieux,  
Et pour qui tant de fois prodiguant vos caresses  
Vous n'avez point du sang dédaigné les faiblesses.

Certainement l'Iphigénie d'Euripide nous semble au premier abord plus simple, plus naturelle, et, disons le mot, plus touchante : elle n'est pas moins noble que l'Iphigénie de Racine et elle paraît plus humaine. Quelle grâce naïve, quel charme pénétrant et doux dans ces souvenirs d'enfance rappelés en termes si vrais, si propres à émouvoir le cœur d'un père ! On pourra dire que l'on ne retrouve pas un tel caractère dans ces expressions générales et vagues : *Les faiblesses du sang, prodiguant vos caresses, le plaisir de vos yeux*, et que ce langage offre je ne sais quoi de pompeux et d'apprêté qui nous choque. M. Saint-Marc Girardin remarque très justement qu'il n'y a que la fille d'Agamemnon, du plus puissant roi de la Grèce, qui puisse parler comme l'Iphigénie de Racine, tandis qu'il n'y a pas de jeune fille mourante qui ne puisse répéter les vers de l'Iphigénie antique.

Mais de cette situation même naît une beauté d'un ordre supérieur, je veux dire l'idée du sacrifice volontaire que fait de sa vie la fille d'Agamemnon, et le poète chrétien reprend bien vite l'avantage. Rien de pareil dans le poète grec : il exprime, nous l'avons vu, d'une manière pleine de charme l'amour de la vie si puissant au cœur d'une jeune fille, il traduit avec une émotion pénétrante les sentiments et les souvenirs que fait surgir en elle la pensée d'une mort prochaine. Les paroles qu'il prête à Iphigénie ne sont pas toutes exemptes pourtant de cette sorte d'amplification philosophique ou de ce ton de froide dissertation qui gâte souvent les œuvres d'Euripide et fait tache au milieu des plus beaux passages : « Songez, » dit-elle, « que rien n'est plus cher aux mortels que la vie, rien plus affreux que la mort. La fureur seule peut rendre celle-ci souhaitable. Une vie malheureuse est même plus prisée qu'une glorieuse mort. » Quelle que soit du reste la valeur poétique de ces réflexions, il est certain que

L'Iphigénie d'Euripide s'attache à la vie parce que la vie est douce et refuse de mourir parce que la mort est affreuse ; elle ne s'élève pas au-dessus de ce sentiment primitif et simple, naturel à tout être humain. L'Iphigénie de Racine n'éprouve pas, sans doute, avec moins de vivacité ce même sentiment, mais elle atteint aussitôt une conception plus haute de sa destinée ; quelque désir qu'elle ait de vivre, quelque légitime ambition qu'elle ait pu nourrir pour l'avenir :

Peut-être assez d'honneurs environnaient *sa* vie  
Pour ne pas souhaiter qu'elle *lui* fût ravie ;

pendant elle est prête à sacrifier cette vie si précieuse si cela est nécessaire, elle est prête à s'immoler pour le salut de son père et de l'armée :

Hélas ! avec plaisir je me faisais conter  
Tous les noms des pays que vous allez dompter,  
Et déjà d'Ilion présageant la conquête  
D'un triomphe si beau je préparais la fête.  
Je ne m'attendais pas que pour le commencer,  
Mon sang fût le premier que vous dussiez verser.  
Non que la peur du coup dont je suis menacée,  
Me fasse rappeler votre bonté passée.  
Ne craignez rien : mon cœur de votre honneur jaloux,  
Ne fera point rougir un père tel que vous.

Nous touchons ici à un ordre de sentiments bien supérieurs à ceux que pouvait inspirer la morale païenne, et où se révèle l'influence d'une doctrine bien plus détachée de la terre.

Chateaubriand les a parfaitement caractérisés d'un mot en disant qu'Iphigénie est le modèle de la *filie chrétienne*, et Racine les a exprimés avec une admirable délicatesse :

Mon père,  
Cessez de vous troubler, vous n'êtes point trahi ;  
Quand vous commanderez vous serez obéi ;  
Ma vie est votre bien : vous voulez la reprendre ;  
Vos ordres sans détour pouvaient se faire entendre.  
D'un œil aussi content, d'un cœur aussi soumis  
Que j'acceptais l'époux que vous m'aviez promis,  
Je saurai, s'il le faut, victime obéissante,  
Tendre au fer de Calchas une tête innocente,  
Et respectant le coup par vous-même ordonné,  
Vous rendre tout le sang que vous m'avez donné.

Mais c'est la scène tout entière qu'il faut lire et admirer dans l'infinie variété de ses nuances exquises ; si Euripide, sur les quelques points de détail que nous avons signalés, peut sembler supérieur, Racine l'emporte certainement, dans l'ensemble, par l'extrême beauté morale du caractère d'Iphigénie, tel qu'il l'a conçu, et par l'art prodigieux avec lequel il l'a peint :

Et si je n'avais eu que ma vie à défendre,  
 J'aurais su renfermer un souvenir si tendre,  
 Mais à mon triste sort vous le savez, seigneur,  
 Une mère, un amant attachaient leur bonheur.  
 Un roi digne de vous a cru voir la journée  
 Qui devait éclairer notre illustre hyménée.  
 Déjà, sûr de mon cœur à sa flamme promis,  
 Il s'estimait heureux : vous me l'aviez permis.  
 Il sait votre dessein, jugez de ses alarmes.  
 Ma mère est devant vous, et vous voyez ses larmes.  
 Pardonnez aux efforts que je viens de tenter  
 Pour prévenir les pleurs que je leur vais coûter.

Et si l'on étudie de plus près ce caractère de l'Iphigénie de Racine, si l'on pénètre plus avant dans l'analyse des sentiments qui l'animent, il est difficile de n'être pas séduit par tout ce qu'il y a en elle de dignité, de générosité et de grandeur. Comment ne pas admirer le cœur héroïque, et pourtant plein de tendresse, l'âme modeste et fière qui respire dans tant de beaux vers où l'on sent, dit encore l'éminent critique que j'ai déjà cité « la vierge chrétienne qui craint de montrer trop d'attachement aux joies de la vie et la martyre qui s'efforce de mourir sans regrets. » Notre admiration redoublerait si nous examinions les autres caractères de cette tragédie où court un souffle épique vraiment digne d'Homère et des beaux temps de la Grèce ; nous serions contraints de répéter ce que Voltaire disait à propos de cette même Iphigénie : « Voilà le poète de l'univers qui a le mieux connu le cœur humain ; s'il y a quelque chose sur la terre qui approche de la perfection, c'est lui. » Pour ne plus faire qu'une citation, connaissez-vous rien de plus simple à la fois et de plus grand que ce mouvement superbe où Clytemnestre éclate en imprécations et en menaces, comme une lionne blessée rugit et bondit pour défendre ses petits ? Je ne cite que les derniers vers :

Un prêtre environné d'une foule cruelle  
 Portera sur ma fille une main criminelle,



Déchirera son sein et, d'un oeil curieux,  
Dans son cœur palpitant consultera les Dieux !  
Et moi qui l'amenai triomphante, adorée,  
Je m'en retournerai seule et désespérée !  
Je verrai les chemins encor tout parfumés  
Des fleurs dont sous ses pas on les avait semés !  
Non ! je ne l'aurai point amenée au supplice,  
Ou vous ferez aux Grecs un double sacrifice,  
Ni crainte, ni respect, ne m'en peut détacher.  
De mes bras tout sanglants il faudra l'arracher.  
Aussi barbare époux qu'impitoyable père,  
Venez, si vous l'osez, la ravir à sa mère !

Autant il est facile de railler nos grands tragiques du xvii<sup>e</sup> siècle quand on s'en tient à un examen superficiel de leurs œuvres, autant il est difficile de se défendre de les admirer quand on pénètre, si je puis dire, dans leur intimité, quand on les étudie de près avec sincérité. Je ne parle ici que des tragiques ; combien redoublerait notre admiration pour la poésie de cette grande époque si nous étendions notre étude jusqu'à ces deux génies absolument incomparables et sans rivaux, La Fontaine et Molière ! Mais dans le cercle même où nous nous enfermons, à prendre seulement Corneille et Racine, à côté de quelques défauts inséparables de toute œuvre humaine, que de qualités éclatantes, que de beaux caractères, que de pensées généreuses ! Quelle noble, haute et sereine poésie ! Quelle justesse parfaite du tour et de la pensée ! Quelle simplicité et quelle grandeur dans l'expression des idées générales, des sentiments primitifs qui sont le fonds commun de l'humanité ! Combien on rencontre chez eux de ces traits qui resteront éternellement admirés parce qu'ils sont empruntés à ce qu'il y a d'universel et d'immuable dans la nature humaine ! Combien de ces accents sublimes et impérissables parce qu'ils sont l'écho de sentiments qui ne meurent jamais dans le cœur des hommes, qui se retrouvent dans tous les siècles comme dans tous les pays ! Et pour traduire tant de hautes pensées, tant de sentiments délicats ou profonds, quel instrument vraiment unique ils ont rencontré dans cette langue merveilleuse, qui unit, à un degré incomparable, l'ampleur et la grâce, la douceur et la force, la gravité et la clarté, dans cette langue souple et précise comme ces draperies demi transparentes qui dessinent avec netteté et couvrent sans les voiler les purs contours des statues antiques, dont elles ne font que mieux ressortir la beauté sévère ou charmante !

Par-dessus tout comment ne pas être frappé de la constante élévation morale du génie de ces poètes, de leur profond sentiment de la grandeur de la nature humaine, de leur inviolable respect pour cette loi du devoir qui est la règle de la liberté de l'homme et la marque de sa dignité ! Quelle haute idée de l'honneur qui sacrifie la passion à la loi, au lieu d'humilier la loi devant la passion ! Le Cid, Auguste, Horace, Polyeucte, Monime, Andromaque, Joad, Esther, dans ces âmes saines, le devoir est le maître suprême de la vie. Ne semble-t-il pas qu'ils puissent prendre pour devise commune ces belles paroles de l'*Imitation* : « C'est en résistant aux passions et non en leur cédant qu'on trouve la véritable paix du cœur. »

Lors même que la passion triomphe, ce n'est qu'après des combats qui deviennent une source nouvelle d'émotions et de beautés. Ce qui fait l'incomparable attrait du caractère de Phèdre tel que Racine l'a conçu, ce qui le rend assurément l'un des plus tragiques et des plus profondément émouvants qui soient au théâtre, n'est-ce pas cette lutte si vraie, si humaine, de l'amour et du remords s'excitant l'un par l'autre dans cette âme passionnée mais non dégradée, déchue mais non avilie, qui garde encore au milieu de ses égarements la marque de sa noblesse et de sa fierté natives, et chez qui la passion n'étouffe pas la voix de la conscience :

J'ai conçu pour mon crime une juste terreur ;  
J'ai pris la vie en haine, et ma flamme en horreur.

« Il n'y a rien à reprendre au caractère de Phèdre, disait un juge sévère, Arnauld, le pieux solitaire de Port-Royal, puisqu'il nous donne cette grande leçon que, lorsque, en punition de fautes précédentes, Dieu nous abandonne à nous-mêmes et à la perversité de notre cœur, il n'est point d'excès où nous ne puissions nous porter, même en les détestant. »

Connait-on rien qui soit plus à la louange de nos tragiques que ce caractère moral si profondément empreint dans leurs œuvres ? Tandis que d'autres poètes nous étonnent, nous flattent ou nous éblouissent, nos grands poètes du xvii<sup>e</sup> siècle, s'adressant moins à notre imagination qu'à notre âme, nous élèvent, nous éclairent et nous rendent meilleurs ; en les lisant nous sommes plus fiers d'être hommes et plus disposés à agir en hommes. Ce n'est pas assez pour eux de charmer notre cœur, ils veulent encore l'agrandir, et ils y réussissent. « De

Cornille, dit Goëthe, sort une puissance capable de faire des héros. » Notez que cette préoccupation constante de la grandeur morale ne nuit aucunement chez eux aux exigences spéciales de l'art théâtral. Ils ne cessent pas pour cela d'être artistes consommés. Sans recourir à cette source facile d'émotion que fait naître le spectacle direct de tout événement tragique, sans mettre sous nos yeux le fait brutal lui-même dans toute son horreur saisissante, sans nous montrer Othello étouffant Desdémone agonisante, sans agiter devant nous la robe sanglante de César, avec très peu d'action matérielle et avec le seul développement moral des caractères, ils savent animer la scène; par la vérité des situations, par l'art souverain du récit, par l'analyse vivante des passions, ils réussissent à exciter et à soutenir au plus haut degré l'intérêt et le mouvement dramatique. C'est là certainement la conception la plus élevée de l'art, et un gain pour l'esprit humain, puisque dédaigneux, de la sensation physique, toujours prompte à s'émouvoir mais toujours grossière, ils s'adressent uniquement à l'âme, à ce qu'il y de plus noble dans l'homme, et réussissent à la captiver, œuvre infiniment plus difficile mais aussi bien plus glorieuse.

Dans cette peinture des luttes de la passion et du devoir, luttes aux mille retours et aux mille alternatives de faiblesse et de force, d'audace et de défaillance, ils déploient une science de la vie, une connaissance de l'âme humaine, une entente de la scène qui n'ont pas été surpassées. Combien de pages ne pourrait-on pas citer devant lesquelles on ressent cette sensation exquise, cette plénitude d'admiration que nous donnent seules les œuvres parfaites, une toile de Raphaël, un air de Mozart, une statue Grecque.

Ce serait s'arrêter à une critique singulièrement superficielle, après avoir signalé le caractère de grandeur morale si fortement empreint dans les œuvres des tragiques Français du xvii<sup>e</sup> siècle, que de n'en pas indiquer la source. Cette source est tout entière dans la religion : ces grands hommes étaient profondément religieux ; ils étaient des croyants dans toute la force et l'étendue de ce beau mot. La foi catholique était la lumière de leur esprit en même temps que la loi de leur cœur (1). C'est

(1) Ceci est confirmé par le témoignage d'un éminent protestant, M. Vinet : « La grande idée chrétienne, dit-il, Dieu devenant ouvrier avec nous, la Providence faisant concourir à ses desseins la volonté de l'homme, Dieu ajoutant sa force à la faiblesse humaine pour assurer sur la terre le triomphe de l'innocence et du droit, voilà l'idée

elle qui établissait et affermissait leur âme dans la confiance immuable, dans la tranquille paix de l'absolue vérité. Son influence n'est pas seulement sensible dans leurs œuvres, leur vie même en offre à chaque instant la marque. « C'est par la religion, » disait Boileau, « que Racine est venu à la vertu : son tempérament le portait à être railleur, inquiet, jaloux et voluptueux. » Et ce même Racine, dans la dernière année de sa vie (1658), écrivait à son fils ces belles paroles qui peuvent être regardées comme le testament intime et la suprême pensée de cette grande âme : « Je veux me flatter que faisant votre possible pour devenir un parfait honnête homme, vous concevrez qu'on ne le peut être sans rendre à Dieu ce qu'on lui doit. Vous connaissez la religion; je puis dire même que vous la connaissez belle et noble comme elle est, et il n'est pas possible que vous ne l'aimiez. Pardonnez si je vous mets quelquefois sur ce chapitre; vous savez combien il me tient à cœur, et je vous puis assurer que plus je vais en avant, plus je trouve qu'il n'y a rien de si doux au monde que le repos de la conscience, et de regarder Dieu comme un père qui ne nous manquera pas dans tous nos besoins. M. Despréaux, que vous aimez tant, est plus que jamais dans ces sentiments, surtout depuis qu'il a fait son *Amour de Dieu*; et je vous puis assurer qu'il est très bien persuadé lui-même des vérités dont il a voulu persuader les autres. » — « Voilà, » dit très justement Sainte-Beuve, dont j'aime à citer ici le témoignage non suspect, « voilà comme il fallait sans doute avoir l'âme faite pour mériter (le génie y étant) d'écrire *Athalie*; ces conseils à son fils sur le *bon Dieu* dans la bouche de Racine, c'est là le revers ou plutôt le dedans d'*Athalie*. »

« Il y a croyance et croyance, » ajoute Sainte-Beuve, dans un passage qu'il est bon de rappeler, à notre époque sceptique. « Celle de Racine et de tout ce qui l'environnait était entière et absolue : *c'est la vraie*. Il avait la foi dans toute la force du mot, la foi des petits et des simples. Il croyait que rien n'est impossible à Dieu, non-seulement pour les siècles passés, mais sur l'heure et présentement.

des deux derniers ouvrages de Racine... Il procède à ces œuvres nouvelles, non plus avec son seul talent, mais avec toute son âme, avec toutes ses convictions. Ce n'est plus, dirait-on, d'une muse, mais d'un ange qu'il prend conseil. La foi religieuse fait ici la meilleure partie de son inspiration, et l'on sent à quelque chose de plus simple et de plus large dans la manière du poète qu'à la fin le sérieux et la paix sont venus. »

(A. VINET, *Poètes du siècle de Louis XIV*, p. 300).

Il croyait non-seulement aux anciens miracles, mais aux nouveaux : sa raison n'élevait aucune objection contre. » (*Port-Royal*, t. VI, p. 256.) — Voilà des paroles qui sont bien de nature à faire réfléchir et à encourager ceux qui, par un faux respect humain, hésiteraient à proclamer hautement leurs vraies et intimes convictions ! Qui pourrait rougir de partager des croyances qui furent celles d'un homme aussi grand par l'esprit et par le cœur que le fut Racine ! Qui ne serait heureux et fier, qui ne s'honorerait de se sentir avec lui en parfaite communauté de sentiments et de foi !

Cette foi vive et simple de Jean Racine, « du grand poète aimant et pieux, » qui écrivait à son fils, après la prise de voile de sa fille cadette : « Votre mère et votre sœur aînée ont extrêmement pleuré, et pour moi je n'ai cessé de sangloter ; » cette foi si touchante et si profonde lui a inspiré ces traductions des hymnes du *Bréviaire Romain* et de quelques psaumes, ces cantiques spirituels qui sont aussi bien que les chœurs, d'une simplicité antique, qu'on admire dans *Esther* et dans *Athalie*, des poésies lyriques du premier ordre, où la pensée et l'expression sont également graves, pures et belles :

En vain je parlerais le langage des anges ;  
En vain, mon Dieu, de tes louanges  
Je remplirais tout l'univers ;  
Sans amour, ma gloire n'égale  
Que la gloire de la cymbale  
Qui d'un vain bruit frappe les airs.

« Ce sont les derniers accents poétiques, » dit encore Sainte-Beuve, « qu'on ait de la bouche de Racine ; ce sont aussi les derniers et familiers sentiments dont il nourrissait son silence. »

Ces mêmes sentiments de piété fervente, qu'il eut toute sa vie, dit Fontenelle, animaient Pierre Corneille lorsqu'il consacrait six années, de 1651 à 1656, à la traduction de l'Imitation de Jésus-Christ qu'il ne cessait ensuite de retoucher pendant quatorze années jusqu'en 1670 où il lui donnait sa forme définitive. Dans la Dédicace qu'il fait de son œuvre au Souverain Pontife Alexander VII, Corneille lui-même parle ainsi du dessein qu'il avait en vue lorsqu'il entreprit ce travail considérable. « Ces pensées me plongèrent dans une réflexion sérieuse qu'il fallait comparaître devant Dieu et lui rendre compte du talent dont il m'avait favorisé. Je considérai ensuite que ce n'était pas assez de l'avoir si heureusement réduit à purger notre théâtre des ordures

que les premiers siècles y avaient encore incorporées, et des licences que les derniers y avaient souffertes; qu'il ne me devait pas suffire d'y avoir fait régner en leur place les vertus morales et politiques, et quelques-unes même de chrétiennes; qu'il fallait porter ma reconnaissance plus loin, et appliquer toute l'ardeur du génie à quelque nouvel essai de ses forces qui n'eût point d'autre but que le service de ce grand maître et l'utilité du prochain. C'est ce qui m'a fait choisir la traduction de cette sainte morale, qui, par la simplicité de son style ferme, la porte aux plus beaux ornements de la poésie, et bien loin d'augmenter ma réputation, semble sacrifier à la gloire du souverain auteur tout ce que j'en ai pu acquérir en ce genre d'écrire. »

Cette œuvre trop oubliée, où abondent des vers admirables, eut un immense succès lors de sa publication, au point d'obtenir trente-deux éditions en une seule année. Elle est vraiment digne du cœur, de l'âme et du génie de Corneille, et reste un honneur pour les lettres françaises. Cette œuvre si vaste ne semblait point pourtant suffisante à la piété du poète. En 1665, il y joignait la traduction en vers français du poème latin de saint Bonaventure qui a pour titre *les louanges de la Sainte Vierge* traduit en français, tant en vers qu'en prose, avec les sept psaumes pénitentiels, les vêpres et les complies du dimanche, et tous les hymnes du bréviaire romain. Plusieurs de ces hymnes et de ces psaumes, le Cantique des trois enfants notamment, sont restés justement célèbres. Mais c'est l'œuvre tout entière qui devrait l'être : dans ce commerce intime avec les Saints Livres, dans cette union avec la haute poésie biblique, il semble que le génie du grand Corneille grandisse encore et s'enflamme d'un enthousiasme sacré :

Je me sens tout le cœur plein de grandes idées,  
Je les sens à l'envi s'en échapper sans moi.

Ces vers qui commencent le Psaume XLIV peignent bien l'état de son âme et disent aussi quel est le caractère de son œuvre. Je ne puis résister au désir d'en citer une page. Voici comment Corneille interprète l'hymne de saint Augustin et de saint Ambroise : *Te Deum laudamus* :

Nous te louons, Seigneur, nous t'avouons pour maître,  
La terre en fait autant de l'un à l'autre bout,  
T'adore comme auteur et soutien de son être,  
Comme père éternel, et créateur de tout.

Les amoureux concerts de la troupe angélique,  
 Les puissances des cieus ne chantent que ce mot,  
 Chérubins, Séraphins n'ont que cette musique :  
 « Saint, saint, et trois fois saint, le Dieu de Sabaoth ! »

Ta gloire ainsi sur terre et dans le Ciel résonne.  
 Apôtres et martyrs, qu'en revêt un rayon,  
 Prophètes, confesseurs, que ta main en couronne,  
 Tout bénit à l'envi, tout exalte ton nom.

Chaque jour nous t'offrons un tribut de louanges :  
 C'est pour les entonner qu'on nous voit nous unir,  
 C'est pour bénir ton nom : souffre qu'avec les anges  
 A toute éternité nous puissions le bénir.

Surtout durant le cours de toute la journée,  
 Préserve-nous de tache et tiens-nous sans péché ;  
 Prends pitié des malheurs dont notre âme est gênée,  
 Prends pitié des périls où l'homme est attaché !

Fais que cette pitié réponde à l'espérance  
 Qu'a mise en tes bontés notre esprit éperdu :  
 Seigneur, j'y mets encore toute mon assurance,  
 Et quiconque l'y met n'est jamais confondu.

Certes, dans cette page, l'ampleur du style s'allie magnifiquement à la majesté de la pensée : ce sont là les caractères habituels de la poésie cornélienne ; mais il n'est pas rare aussi de rencontrer d'autres passages, d'une beauté toute différente, où la grâce et le pittoresque de l'expression, la couleur charmante des vers, nous révèlent le génie de Corneille sous un jour nouveau et inattendu, et nous découvrent en lui des qualités, peu communes au xvii<sup>e</sup> siècle, qui complètent heureusement les hautes qualités dont sont remplies ses œuvres dramatiques.

Admirable et touchante piété de Corneille comme de Racine ! Dans toute la force de leur génie, dans tout l'éclat de la gloire humaine, ces deux poètes aimaient à s'incliner humblement devant Celui duquel ils tenaient ces dons et à les lui consacrer. Ils s'honoraient ainsi et honoraient leur temps par le noble exemple qu'ils offraient au monde lorsqu'ils donnaient de temps en temps au public des ouvrages de cette nature, « pour satisfaire en quelque sorte, » dit Corneille, « à l'obligation que nous avons tous d'employer à la gloire de Dieu, du moins une partie des talents que nous en avons reçus. »

(*Préface des louanges de la sainte Vierge.*) Les deux plus grandes œuvres de ces deux grands poètes, celles qui mettaient le sceau à leur renommée, celles qui présentent le plus complet épanouissement de leur génie et comme la plus éclatante floraison ou plutôt le suprême fruit de leur vie, cette *Athalie* dont Sainte-Beuve a dit : « *Athalie* comme art égale tout, *Athalie* est belle comme l'*Œdipe Roi*, avec le vrai Dieu de plus, » ce Polyeucte dont on ne peut faire un plus bel éloge que de dire qu'il serait incomparable si *Athalie* n'existait pas ; ces deux chefs-d'œuvre vraiment glorieux, qui peuvent avoir des rivaux, mais qui à coup sûr n'ont de supérieurs dans aucune littérature, Polyeucte, *Athalie*, qui les a inspirés, sinon la foi profonde qui remplissait l'âme de Racine et l'âme de Corneille ? Oui, c'est à la foi religieuse des deux poètes que nous devons ces deux œuvres sublimes, parfaites, ces monuments indestructibles, taillés dans le marbre le plus pur, sur lesquels deux siècles ont passé sans rien altérer de leur beauté et qui dominent de toute leur hauteur calme et majestueuse notre grand siècle littéraire. Ainsi jadis, pourrait-on dire, à Athènes, au sommet de l'Acropole, du sein de ce Parthénon plein de chefs-d'œuvre, le chef-d'œuvre de l'art mystique antique, la Minerve de Phidias, aussi fille de la foi d'un grand artiste, toute rayonnante dans ses vêtements d'ivoire et d'or, élevait dans l'azur du ciel son front auguste, dominant la ville, et le rivage, et les flots.

Comment donc a-t-on pu si souvent méconnaître, en France même, le génie de tels poètes ? Comment se fait-il que l'on affecte de leur chercher non seulement des rivaux mais des supérieurs, et de les accabler par exemple sous la gloire éclatante de Shakespeare ? Qu'on me permette ici une comparaison qui est à mon sens du nombre de celles dont parle Molière, « qui font distinctement entendre ma raison. » Pour moi, entre l'art de Shakespeare et l'art de Corneille ou de Racine, il existe la même différence qu'entre l'art de la peinture et l'art de la sculpture, et plus spécialement entre la peinture vénitienne et la sculpture grecque. Les grandes fresques décoratives, les immenses toiles que peignaient les Vénitiens, sont plus faciles à comprendre, saisissent plus vite l'esprit, frappent plus vivement l'imagination que les bas-reliefs du Parthénon. Dans ce vaste monde des tableaux du Titien, du Véronèse, du Tintoret, toutes les magnificences de la couleur, toutes les splendeurs de la lumière, toutes les beautés de la vie s'unissent pour représenter à nos yeux, dans son infinie diversité et son



éclatante harmonie, le mouvement de la parure chatoyante, la variété abondante, inépuisable, de la société la plus riche et la plus brillante, de la plus féconde et de la plus prodigue nature. Si, l'esprit encore enchanté, si, les yeux encore éblouis des pompes et des visions merveilleuses de l'art vénitien, nous nous retournons vers les bas-reliefs antiques où se déroule avec une lenteur grave et solennelle la procession des Panathénées, nous aurons quelque peine à ne pas reprocher à l'art grec de conserver un peu de la pâleur et de la froideur du marbre dans lequel il a taillé ses œuvres. Laissons cependant cette première impression s'effacer, recueillons-nous quelques instants, puis interrogeons notre âme avec sincérité. N'est-ce pas une vie intense qui anime et fait palpiter ce marbre insensible, une vie moins exubérante sans doute, mais à coup sûr aussi puissante dans sa manifestation sobre et contenue ? Quel charme dans ces formes élancées ! Quelle noblesse dans ces attitudes si calmes ! Quelle harmonie dans ces lignes si pures ! Quelle grâce plus qu'humaine dans les traits réguliers de ces visages vraiment divins ! On sent qu'une âme jeune, fière et sereine, habite dans ces corps sveltes, élégants et forts. Là, se révèle avec plus de splendeur peut-être et de solennité que dans les magnificences de la peinture, là brille plus vivement, par l'extrême simplicité même des moyens employés, la haute puissance morale de l'art. Cette création du génie intime de l'homme apparaît d'autant plus grande qu'elle est plus dépouillée de tous les prestiges extérieurs et matériels qui parlent aux yeux et aux sens plus qu'à l'esprit et à l'âme.

Là éclate et triomphe la souveraine et immatérielle beauté : elle nous saisit, elle nous pénètre et nous entrevoyons le plus haut idéal que l'art purement humain puisse atteindre.

Si cette comparaison est exacte, on peut juger de ce que valent les critiques adressées à notre théâtre classique. Elles sont tout au moins superficielles en ce qu'elles s'attaquent surtout à la forme extérieure et à la poésie, à une certaine froideur d'aspect, à une certaine solennité de langage et d'allure plus apparentes que réelles. A vrai dire, c'est nous qu'elles accusent bien plutôt que l'œuvre même à laquelle nous reprochons une froideur qui est en nous, non pas en elle. Elles laissent subsister intactes, quelle que soit l'importance qu'on leur attribue, toutes les grandes qualités qui seront l'éternel honneur des poètes du xvii<sup>e</sup> siècle : l'élévation morale, la connaissance

profonde de la nature humaine, la vérité des caractères en même temps que leur grandeur et leur beauté. Peut-on croire sérieusement avoir fait un reproche grave à Racine en l'accusant, par exemple, d'avoir peint dans Achille plutôt un héros homme du monde, noble, digne, maître de lui, qu'un guerrier demi-sauvage, violent, brutal, dominé par la passion, prompt à la colère, tel que l'était réellement le fils de Pélée et tel qu'Homère nous le représente ? Qu'importe cela, si le caractère d'Achille, tel que Racine l'a tracé, est beau et vrai, d'une beauté, d'une vérité humaine et générale ? Sachons l'avouer, notre goût est gâté : nous aimons l'excessif, le violent, le tourmenté ; nous ne savons plus comprendre ni goûter les œuvres simples, calmes, mesurées. En demeure-t-il moins vrai que la perfection est inséparable de la mesure, et ne peut-on pas dire de notre théâtre classique du xvii<sup>e</sup> siècle, dans son ensemble, ce que M. Vinet dit très justement du rôle d'Esther en particulier, qu'il offre « la perfection de la mesure et de la convenance poussée jusqu'au sublime. » Or, ajoute le même critique : Le beau éclatant, brillant, saisissant, n'est pas le plus difficile à produire ; mais le beau parfaitement vrai, pur et simple, voilà le mérite le plus rare et le plus achevé de tous. »

Il convient aussi de signaler, en l'expliquant, une autre cause de ce préjugé défavorable à nos tragédies classiques. Elles ont beaucoup perdu à la scène parce qu'elles sont le plus souvent mal interprétées. Vous n'apprécieriez ni Mozart, ni Beethoven, ni Rossini, si les chanteurs avaient la voix fautive et si l'orchestre détonnait. Ainsi en est-il pour la tragédie : elle souffre de l'insuffisance des acteurs qui la traduisent au public. Mais vienne un artiste épris de la vérité, doué de la puissance de la faire sentir aux autres, vienne Talma ou Rachel, aussitôt l'œuvre méconnue apparaît intacte, vivante comme au premier jour, dans toute la plénitude de sa beauté souveraine ; elle excite de nouveau l'enthousiasme et s'impose avec une autorité toute puissante à l'admiration des hommes : c'est un spectacle dont notre siècle a été deux fois le témoin. N'est-ce pas là une impression analogue à celle que l'on éprouve en parcourant au Louvre les salles de la sculpture antique, à l'heure où le soleil à son déclin, pénétrant par les fenêtres ouvertes sur la Seine, éclaire et chauffe subitement les longues galeries silencieuses ? Les rayons éclatants du couchant viennent se poser comme un voile tissu d'or sur le marbre royal des nobles statues. Ainsi enveloppées par la splendeur de la lumière, ces

blanches filles de la Grèce semblent s'animer et sourire dans leur beauté inaltérée et jouir encore de cette douce clarté du jour si chère aux anciens Grecs. Sur leur front réside toujours le calme qui est le signe de la vraie force, et la sérénité d'une âme maîtresse d'elle-même. Elles ont vaincu le temps. Dès qu'une lueur fugitive se glisse sous la voûte obscure de leur prison, ces divinités en exil, ces reines captives, délaissées et mutilées, apparaissent aussitôt dans leur gloire, telles qu'on les vit au temps de Périclès quand elles se dressaient brillantes de jeunesse, entourées d'hommages, dans la transparence de l'air lumineux, près des portiques de marbre, à l'ombre des bois de myrtes et d'oliviers, ou bien sur les bords de la vaste mer, dorées par les rayons du soleil, sous le ciel étincelant de l'Afrique.

(*A suivre.*)

GASTON DAVID.

---

## LA MESSE DE « REQUIEM »

par HECTOR BERLIOZ

---

Un même jour vit éclore la Musique et la Poésie. Le premier vers fut un chant. Ces deux sœurs, ravissantes de beauté, ont chacune leur physionomie particulière. La Poésie tire ses principaux effets de l'image et de la pensée. La Musique s'adresse à la sensibilité. Elle caresse et charme l'oreille. Ce plaisir, qui fait tressaillir les sens et couler de douces larmes, tient le milieu entre la matière et l'esprit, entre la terre et le ciel. Mais quand la Musique et la Poésie se donnent la main, quand, dans un embrassement ineffable, elles s'unissent et mettent en commun leurs trésors, leurs grâces, leur puissance, quand la Musique unit ses sentiments aux pensées de la Poésie, ses accords à ses images, alors tout l'être humain est subjugué, l'âme et les sens marchent captifs à la suite de ces deux arts triomphateurs. Force, vie, couleur, mouvement, rien n'y manque ; tout se répond et s'harmonise : alliance merveilleuse de ces deux filles du Ciel qui font le charme et la consolation des exilés de la terre.

Telles sont les réflexions que fait naître l'audition de la Messe funèbre de Berlioz. L'exécution de ce chef-d'œuvre est, pour la cité Bordelaise,

un évènement musical de premier ordre. Comment donner une idée de cette remarquable composition, où l'auteur s'est élevé au niveau des grandes scènes qu'il avait à traduire !

Quoi de plus touchant que l'*Introït* de la Messe, ce *Requiem* si grave, si imposant, où, dès les premières mesures, l'âme se sent pénétrée d'une religieuse commisération. « Seigneur, Seigneur, donnez-leur le repos éternel. » Le *Kyrie eleyson*, est chanté à voix nues, où l'on entend comme des soupirs et des sanglots étouffés.

Le *Dies iræ* commence par une entrée de violoncelles et de contrebasses. Les soprani jettent le premier cri de détresse ; les ténors et les basses y répondent. C'est la crainte, l'incertitude, la désolation. Des voix haletantes se font entendre dans un lugubre concert de gémissements et de lamentations. Il semble voir ces malheureuses victimes s'agiter, se tordre, s'élaner vers l'unique objet de leurs désirs et retomber sans cesse. Est-il possible de concevoir un sujet plus grandiose et plus émouvant ! Les catastrophes les plus poignantes d'ici-bas n'offrent rien de comparable. L'heure solennelle a sonné. Le Juge des vivants et des morts va paraître. Les Anges occupent le poste qui leur a été assigné aux quatre points de l'univers... Voilà qu'un léger bruissement se fait entendre. Ce sont des gammes chromatiques qui partent des cordes les plus graves et montent en grandissant. On dirait une menace de tempête... Le vent commence à souffler. Bientôt, l'ouragan va se déchaîner et semer partout les ruines sur son passage... Tout à coup éclate le son vibrant d'une trompette... du côté opposé, une autre lui répond... Les quatre orchestres séparés font entendre des sons déchirants qui se croisent, se mêlent et se confondent dans un ensemble étrange et saisissant. Vous n'êtes plus sur la terre... Un génie vous a transporté sur des plages inconnues pour vous faire assister, pâle et tremblant, au drame le plus épouvantable qu'on puisse imaginer... Les instruments de cuivre produisent des effets surprenants qui déconcertent l'analyse et défient toute expression.

Le verset *Quid sum miser* s'ouvre par un chant plaintif de ténors accompagné par le cor anglais qui alterne avec les voix. Il est empreint d'un sentiment profond de tristesse et de désolation.

*Rex tremende majestatis*. A la vue du Roi des rois, en présence de cette redoutable majesté, ces infortunés sont atterrés et tremblants. De leur poitrine oppressée, s'échappe une ravissante prière, *Salva me, fons pietatis*. Cette invocation de quatre mesures remue délicieusement et pénètre jusqu'au fond de l'âme.

Le verset *Quærens me sedisti lassus* présente de nouveaux charmes.

Ce chœur, sans accompagnement, repose un instant l'oreille et fait une heureuse diversion avec l'éclat et les mouvements des harmonies qu'on vient d'entendre. Dans cette pièce, comme dans l'ensemble de cette œuvre si remarquable, le grand mérite de Berlioz c'est de faire régner constamment une parfaite conformité et des rapports intimes entre la musique et le sens des paroles sacrées.

Un des morceaux les plus touchants, dans cette composition si parfaite jusque dans ses moindres détails, c'est le *Lacrymosa*. L'intérêt va toujours croissant et monte jusqu'à son paroxysme dans un *tutti* final d'une étonnante sonorité. C'est le plus haut sommet où puisse atteindre l'émotion, c'est le sublime de la douleur.

L'Offertoire est un chef-d'œuvre, un tour de force où se révèle la hardiesse et la fécondité du génie inspiré. Rien de plus simple que le thème. Ce n'est pas une période, ce n'est pas même une phrase, ce n'est qu'un mot, une plainte sans cesse répétée et qui revient toujours la même. *Seigneur Jésus, pitié...* L'accompagnement de l'orchestre exprime des soupirs, des notes gémissantes, et relève la monotonie de cette prière par la richesse et la variété de ses accords. Cet Offertoire est suivi du verset *Hostias et preces*, dont l'auteur a fait une pièce séparée. C'est un admirable chœur de voix qui n'a pour accompagnement que la flûte et le trombone. Ces deux instruments, d'une nature entièrement opposée et qu'il semble impossible de marier d'une manière convenable, produisent des effets merveilleux.

Nous arrivons au *Sanctus*, moment solennel où cessent les plaintes et les gémisséments. On respire comme une atmosphère de calme et de sérénité... Pendant un *tremolo* de l'orchestre, doux et mystérieux comme la brise qui se lève, on entend la voix des ténors à laquelle répond un chœur ineffable de soprani. Hymne angélique ! Dialogue ineffable ! Il semble qu'on a quitté la terre, qu'un voile s'est levé et qu'on entrevoit un coin du Ciel... L'adorable Victime s'offre à son Père : la justice a fait place à la miséricorde : c'est l'heure de la délivrance et du pardon. L'*Hosanna* qui suit est un *allegro* où l'éminent compositeur a déployé tous les moyens et toutes les richesses du contrepoint et du style fugué. Les voix et l'orchestre se concertent et s'entremêlent pour proclamer que la terre et le ciel sont remplis de la gloire de Dieu.

Enfin, l'*Agnus Dei* est un *andante* suave et plein d'expression. Il débute par un chœur, à voix nues, de ténors et de basses. Des accords frappés d'une manière lugubre et saisissante, accentuent la fin de chaque phrase. Les soprani se font entendre, toutes les voix s'unissent, les supplications redoublent d'intensité. Les motifs qu'on avait

entendus dans le *Requiem* et le *Kyrie* se représentent sous une forme nouvelle et sont le couronnement final de cette œuvre gigantesque. Après avoir épuisé toutes les formules de l'admiration, les expressions me manquent pour dire tout ce que l'*Amen* renferme de douceur et de suavité. *Ainsi-soit-il...* C'est un désir, c'est un sentiment de confiance qui s'adresse à la divine miséricorde. Comme un écho des harpes angéliques, les arpèges de l'orchestre accompagnent cette dernière parole qui se perd dans une cadence plagale. Deux simples accords, doucement frappés, terminent cette œuvre magistrale, et l'assemblée se retire silencieuse, en rêvant du Ciel et des mystères de l'avenir...

Arrivé au terme de ce compte-rendu, bien insuffisant à mon gré, qu'il me soit permis d'offrir un légitime tribut d'hommages à M. Portéhaud, à l'éminent chef d'orchestre dont Bordeaux se glorifie et que la Capitale pourrait nous envier. Il a dirigé l'orchestre et les chœurs avec cette intelligence, cette précision, cette sûreté de regard et de main dont il nous donne tous les jours des preuves. Nous sommes redevables des mêmes félicitations à M. Sarreau, ce professeur hors ligne, ce patriarche qui a peuplé notre ville de plusieurs générations de chanteurs et de chanteuses d'élite. Honneur à l'infatigable initiateur de cette difficile entreprise, M. Mandeville, toujours si ardent et si dévoué aux œuvres artistiques et charitables. Honneur enfin aux artistes et aux amateurs qui, par leurs talents et leurs efforts, ont contribué au succès de cette œuvre magistrale dont Bordeaux conservera longtemps le souvenir.

P. DONIS,

*Ch. hon., Curé de Saint-Louis.*

En mettant sous presse, nous apprenons qu'une troisième et dernière audition de la Grande Messe de Berlioz a lieu vendredi (16 courant), dans l'église Saint-Louis.

---



## LES TROIS SAISONS DE LA POÉSIE FRANÇAISE <sup>(1)</sup>

(Suite).

---

### III

La poésie du XIX<sup>e</sup> siècle n'offre point ce caractère de beauté simple, de grandeur paisible, de haute moralité que nous avons reconnu dans les œuvres du XVII<sup>e</sup> siècle. Tout autre est la poésie de notre temps : fille d'un siècle orageux, tourmenté de passions contraires, elle en a traduit fidèlement les aspirations confuses et les désirs contradictoires. Si elle emprunte pour nous à ces luttes un attrait plus pathétique et comme un intérêt plus poignant, si elle a plus de prise sur nos âmes, elle est par là même plus difficile à juger pour des contemporains. Entre les poètes de ce siècle et le public qui les lit, il y a trop de sympathies secrètes, et, si l'on me permet ce terme métaphysique, trop d'harmonies préétablies. Ces affinités nous troublent et nous font parler d'eux en amis plus qu'en juges. Qui de nous, à l'heure des admirations exclusives et des enthousiasmes faciles de la vingtième année, qui de nous n'a porté sur la poésie de ce siècle à peu près le jugement suivant ?

Quelle gloire a manqué à la poésie du XIX<sup>e</sup> siècle ? Elle a exprimé dans un langage sublime, avec une magnificence incomparable, avec un élan et une puissance qu'on n'a jamais surpassés, tous les sentiments de l'âme humaine, toutes les espérances que la vie nous enlève et toutes les désillusions qu'elle nous apporte ; elle a su traduire les émotions les plus fugitives avec autant de délicatesse, de grâce, de pureté, qu'elle mettait d'ardeur, de force, de véhémence

(1) V. pages 152 et 179.

dans la peinture des passions violentes. Qu'on ne reproche pas à nos poètes d'être trop personnels, qu'on se garde de leur appliquer le mot de Pascal : le moi est haïssable ! En les lisant nous assistons à un drame bien plus émouvant que les tragédies classiques, bien plus pathétique que n'importe quel drame ou quelle épopée. Nous voyons de bien plus près toutes les joies de l'humanité et tous ses maux, tous ses rêves et toutes ses déceptions. Personne avant eux ne s'était dégagé à ce point de toutes les formes de son temps ou de son pays, et ne nous avait à ce point rapprochés de l'âme éternelle et universelle de l'humanité. En écoutant leurs chants, nous ne demandons pas s'ils sont Grecs ou Romains, anciens ou modernes, nous sentons bien qu'ils sont des hommes, et qu'ils vivent de la même vie que nous. Sans doute ces poètes nous racontent leurs luttes, leurs déchirements, leurs souffrances, mais ces douleurs dont ils nous parlent, nous les avons souffertes, ces crises terribles, nous les avons traversées, ces plaintes déchirantes, nous en avons fait retentir le silence des nuits. Les sentiments que nous n'avons pas la puissance de manifester au dehors, et qui s'agitent en nous frémissants et comprimés, nous en retrouvons chez eux l'expression éloquente. Ils ont des larmes pour nos peines, des chants pour nos joies, des paroles de fraternelle sympathie pour tous nos désirs et toutes nos aspirations. En revoyant ainsi comme dans un miroir notre propre vie dans l'œuvre du poète, nous le reconnaissons véritablement pour un ami, un frère, un fils de la même mère. Notre admiration se change en amour, notre enthousiasme en reconnaissance. Aux heures pénibles, c'est lui que nous recherchons de préférence ; il nous console, nous relève, nous fortifie ; il nous arrache aux soucis de la terre, aux durs labeurs de la vie de chaque jour ; il transforme et illumine notre âme, ouvrant devant elle, au pays de l'idéal, les libres horizons que la lumière céleste emplît de ses splendeurs. Son souffle puissant nous emporte dans l'immensité, vers les régions invisibles, vers la divine patrie, et notre cœur sent soudain renaitre en lui la force et l'espérance.

C'est à peu près ainsi qu'à vingt ans, en lisant Lamartine, Hugo, Musset, la poésie de notre siècle nous apparaissait dans quelques-uns de ses chants les plus beaux : les *Nuits* et l'*Espoir en Dieu*, le *Lac* et le *Premier Regret*, la *Tristesse d'Olympio* et la *Prière du Soir*. Sans rien renier des admirations passées, sans rien brûler



de ce qu'on a jadis adoré, mûri par l'âge et par la pratique de la vie, on ne peut admettre sans réserve les éloges passionnés de la première jeunesse. A vingt ans, on subit facilement l'ascendant de la poésie : une âme jeune, dénuée d'expérience, ignorant tout de la vie, une imagination éprise de l'idéal, ouverte à toutes les illusions, sont bien aisément accessibles à l'empire de cette grande séductrice. Alors, l'âme du poète entre en quelque sorte dans la nôtre ; s'il nous paraît traduire si bien nos sentiments, c'est fort souvent parce que les sentiments que nous appelons nôtres ne sont en réalité que ceux mêmes du poète que nous lui empruntons à notre insu, et comme l'ombre qu'ils ont projetée sur notre âme. Nous aimons, nous pleurons, nous souffrons avec le poète. On a dit que le *milieu* créait la littérature à son image ; et s'il y a une grande part de vérité dans cette parole, il n'est pas moins vrai pourtant de dire que la littérature à son tour crée le *milieu* à sa ressemblance. Est-il contestable par exemple que toute une génération se soit façonnée sur le modèle de Werther, de René et de Manfred ? Combien de jeunes gens, fascinés par ces étranges héros, ont jeté leur vie en proie aux chimères décevantes, aux orages des passions, souvent jusqu'à la folie et au suicide ; combien ont vu la fleur de leur jeunesse brisée avant le temps, qui eussent pu voir leur existence s'écouler heureuse et paisible, pleine d'œuvres peut-être et comblée de jours et d'honneur, si la lecture d'un livre trop célèbre ne fût venue allumer dans leur cœur le foyer des ambitions démesurées et des rêves irréalisables !

Si telle est l'influence de la poésie, si elle peut à ce point influer sur la vie terrestre et aussi sur la destinée éternelle de l'âme humaine, on comprendra sans peine quel devoir c'est pour elle de ne pas enivrer cette âme de sophismes, de ne pas la flatter d'utopies séduisantes mais vaines, de ne pas la bercer de vagues rêveries ou l'exalter d'espérances trompeuses. Quand la poésie manque à ce devoir, le mal qu'elle cause est incalculable. Alfred de Musset, l'une des plus nobles victimes de ce pouvoir fatal, en a fortement senti les conséquences et les a exprimées avec une éloquence pathétique : « Vers ce temps là, dit-il, deux poètes, les deux plus beaux génies du siècle après Napoléon, venaient de consacrer leur vie à rassembler tous les éléments d'angoisses et de douleurs épars dans l'univers. Goethe, le patriarche d'une littérature nouvelle, après avoir peint dans Werther la passion qui mène au suicide, avait tracé dans son Faust la plus

sombre figure qui eût jamais représenté le mal et le malheur. Du fond de son cabinet d'étude, entouré de tableaux et de statues, riche, heureux et tranquille, il regardait venir à nous son œuvre de ténèbres avec un sourire paternel. Byron lui-même répondit par un cri de douleur qui fit tressaillir la Grèce, et suspendit Manfred sur les abîmes comme si le néant eût été le mot de l'énigme hideuse dont il s'enveloppait. Pardonnez-moi, ô grand poète... mais je ne puis m'empêcher de vous maudire. Que ne chantiez-vous le parfum des fleurs, les voix de la nature, l'espérance et l'amour, la vigne et le soleil, l'azur et la beauté ? Sans doute vous connaissiez la vie et sans doute vous aviez souffert, et le monde croulait autour de vous, et vous pleuriez sur ses ruines, et vous désespériez... Mais dites-moi, vous, noble Gœthe, n'y avait-il plus de voix consolatrice dans le murmure religieux de vos vieilles forêts d'Allemagne ? Vous pour qui la belle poésie était la sœur de la science, ne pouvaient-elles à elles deux trouver dans l'immortelle nature une plante salutaire pour le cœur de leur favori ?... Et toi, et toi, Byron, n'avais-tu pas près de Ravenne, sous les orangères d'Italie, sous ton beau ciel vénitien, près de ta chère Adriatique, n'avais-tu pas ta bien-aimée ? O Dieu, moi qui te parle et qui ne suis qu'un faible enfant, j'ai connu peut-être des maux que tu n'as pas soufferts, et cependant je crois encore à l'espérance, et cependant je bénis Dieu. »

Au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, une femme alors très célèbre, Christine de Pisan, dans son curieux livre des *Faits et bonnes mœurs du sage roy Charles*, donnait cette belle définition de la poésie : « Celle-là est poésie dont la fin est vérité et le procez (moyen) doctrine revestue en paroles d'ornements délitables, et par propres couleurs. » Bien des siècles avant elle, Plutarque avait dit : « Je fais plus de cas de l'abeille qui tire du miel des fleurs, que de la femme qui en fait des bouquets. » Quand nous lisons les poètes n'oublions pas que leur devoir n'est pas seulement d'assembler les fleurs en bouquets élégants, mais d'en extraire comme l'abeille le miel de la vérité. La poésie est la sœur de la prière : c'est son plus beau titre de gloire. « Dans tous les temps et dans tous les rites, a dit excellemment M<sup>sr</sup> Gerbet, la poésie s'est unie à la prière ; alliance bien naturelle, puisque la poésie, qui, par son essence même, s'efforce de figurer quelque chose de plus parfait que ce qu'elle trouve dans les réalités terrestres, n'est, au fond, qu'un élan instinctif de l'âme vers un monde supérieur. »

Faute de poursuivre un but moral, les poètes s'exposent à encourir justement le terrible reproche de Pascal : « On a inventé de certains termes bizarres : « siècle d'or, merveille de nos jours, fatal, etc., » et on appelle ce jargon beauté poétique. Mais qui s'imaginera une femme sur ce modèle-là, qui consiste à dire de petites choses avec de grands mots, verra une jolie demoiselle toute pleine de miroirs et de chaînes dont il rira... Les gens universels ne mettent guère de différence entre le métier de poète et celui de brodeur. » Eh bien, la poésie de notre siècle, prise dans son ensemble, a-t-elle compris ce devoir ? Peut-on dire que son influence soit vraiment salutaire ? N'est-on pas obligé de reconnaître en elle une mollesse de cœur dangereuse, un scepticisme d'esprit énervant, une sorte de raffinement maladif dans la sensibilité et l'imagination, de façon qu'elle trouble et allanguit plutôt qu'elle n'élève et ne fortifie ? Tandis qu'après le xvi<sup>e</sup> siècle et ses fleurs printanières, l'été du xvii<sup>e</sup> siècle, au plein soleil de son éclatant midi, a donné à la France la riche moisson qui est le gage de la vie, le blé nourricier, l'aliment salutaire qui assure la vigueur et la santé du peuple, l'automne du xix<sup>e</sup> siècle nous a prodigué des fruits dont plusieurs sans doute sont savoureux et agréables au goût, mais dont beaucoup malheureusement sont gâtés au cœur, ou, sous une enveloppe brillante, recèlent un poison funeste.

Ce sentiment même de la nature que la poésie du xix<sup>e</sup> siècle possède à un si haut degré et qu'elle a parfois exprimé avec splendeur, est sans doute un sentiment fortifiant et sain, quand, à l'aide des images de la beauté divine éparses dans la création, il nous sert à nous élever jusqu'à cette beauté elle-même, mais il devient dangereux et funeste quand, s'enivrant de son objet, il s'enferme dans le monde matériel et se perd dans les aspirations indéfinies d'un vague panthéisme. Alors les objets naturels créés ne sont plus seulement des signes qui nous découvrent Dieu partout présent dans son œuvre, mais ils occupent une place dominante et exclusive, et deviennent pour nous Dieu lui-même. C'est prendre l'ombre pour la réalité, c'est oublier que, selon l'observation profonde de Pascal, « la nature a des perfections pour montrer qu'elle est l'image de Dieu, et des défauts pour montrer qu'elle n'en est que l'image. » En s'éloignant ainsi du Dieu personnel, seul vrai foyer de l'amour et de la vie, la poésie s'égare en des abstractions vides de sens, et aboutit vite à la mort et au néant. L'homme se fait, a dit Platon, semblable à l'objet de sa contemplation. Le poète,

trop absorbé dans la contemplation de la nature, devient bientôt comme elle, froid, insensible, indifférent au bien et au mal. C'est un écueil dont la poésie de notre siècle n'a pas su toujours se garder. C'est ce vice capital qui a fait dévier et avorter le grand mouvement poétique, tout animé du souffle chrétien, qui marqua si heureusement les belles années de 1820 à 1830 avec les premières œuvres de Lamartine, de Victor Hugo, d'Alfred de Vigny et de leurs émules. C'est lui qui entache d'un paganisme glacial, et marque d'une infériorité irrémédiable, en dépit du mérite de la forme, l'œuvre presque entière de la nouvelle génération poétique toute groupée autour de Leconte de Lisle et de Théodore de Banville, comme autour des deux maîtres du *Parnasse contemporain*, ainsi que cette école s'est nommée elle-même. Autant au xvii<sup>e</sup> siècle la foi religieuse avait, comme nous l'avons vu, fait grandir le génie de Corneille et de Racine, autant dans notre siècle l'absence de toute croyance a abaissé et tari le talent des derniers poètes contemporains.

Allons plus loin même, et avouons avec un observateur très pénétrant « qu'il y a dans le courant de l'esprit moderne quelque chose de très reconnaissable : je veux parler de cette plainte croissante contre la destinée humaine qui fait et inspire les Manfred, les René, les Obermann. A la pitié que les hommes eurent toujours d'eux-mêmes, ajoutez le mépris, et vous avez toute une littérature éplorée, mélancolique, satanique même, dans la bouche de Méphistophélès. Plus vont les hommes, plus ils se tiennent pour misérables et ignobles. Je n'apprécie pas, j'expose, reconnaissant ici avec un certain critique (pas moins que Sainte-Beuve) un trait frappant de l'esprit moderne, une aggravation sensible de Job et de Jérémie. Où l'homme excelle aujourd'hui, prenant la parole sur lui-même, c'est à se diffamer. » (Dupont-White). Ainsi la vue des vices et des misères de l'homme n'éveille plus en lui la pitié mais le mépris, parce que l'idée chrétienne de la déchéance et de la rédemption ne vient plus expliquer à la fois ce qu'il y a de bas et ce qu'il y a de grand dans l'âme humaine; l'homme a perdu le mot de sa destinée. Nous étonnerons-nous après cela qu'une littérature inspirée par de tels sentiments n'ait pas la saveur saine et franche que nous lui souhaiterions? surtout s'il arrive, comme c'est le cas pour la France, que cette littérature, loin d'atténuer ces sentiments, prenne plaisir à les développer.

Sans doute on peut dire d'une manière générale que la littérature est l'expression de la société, mais en France il faut noter qu'elle est moins l'expression de la société Française que de la société parisienne : elle n'est pas générale, mais particulière. Celui qui chercherait dans nos romans ou nos poètes l'image exacte de la France actuelle se tromperait fort. Il y a bien en France un petit groupe excentrique, tapageur, sans croyance et sans moralité, mais il est tout extérieur et passager, un peu comme cette écume légère qui se joue à la surface des flots ; la vraie France, la profonde masse de la nation n'a rien de commun avec lui : elle garde les fortes vertus, les mœurs simples, les traditions religieuses du passé. Certainement notre société vaut mieux, infiniment mieux que ne le ferait supposer notre littérature qui semble avoir pris à tâche de ne peindre que des mœurs d'exception, et comme des modes d'un jour. C'est une grande différence avec la littérature anglaise qui peint la vie honnête, régulière, la vie de toujours, et ne cherche point le succès dans le scandale. Les vertus domestiques sont pourtant aussi fréquentes chez nous qu'en Angleterre, et, à coup sûr, le niveau moral de la France n'est pas inférieur. Avec autant d'honnêteté, nous avons il est vrai plus de liberté d'esprit : la pudeur française est moins prompte à s'effaroucher. Ce n'est pas pour rien que notre patrie compte parmi ses enfants Rabelais et Montaigne, La Fontaine et Molière : nous sommes assez de l'avis de Duclos qu'une honnête femme peut tout entendre précisément à cause de son honnêteté, et nos Françaises s'y prêtent assez volontiers. Mais notre littérature a vraiment dépassé la limite, et, comme Duclos aussi, elle a mérité la réplique célèbre : « Vous nous croyez aussi par trop honnêtes femmes. » D'où vient cela ? Pourquoi nos écrivains ne s'adressent-ils le plus souvent qu'à un petit auditoire parisien, raffiné et blasé, et non pas à ce public si nombreux qui vit simplement de la vie de famille et demande avant tout des œuvres saines ? On peut répondre en deux mots : c'est que, dans notre pays fortement centralisé, ce n'est pas ce dernier public, ce public de province, qui lit le plus et fait les réputations retentissantes. Il en a fait une pourtant, la plus grande peut-être et la plus durable, et certainement la plus haute et la plus pure de la poésie de ce siècle, celle de Lamartine.

Si l'on traçait un tableau complet de la poésie Française en ce siècle, ce n'est pas par le portrait de Lamartine, c'est par le portrait

d'André Chénier qu'on devrait commencer. Quand la hache révolutionnaire « des bourreaux barbouilleurs de lois » fit tomber avant le temps cette noble tête, elle porta aux lettres françaises le coup le plus funeste, on peut dire un coup irréparable et irréparable. Chénier eût été vraiment le père et l'inspirateur de la poésie du XIX<sup>e</sup> siècle, et aussi son modérateur et son guide. Il avait tant de qualités éminentes qui grandissaient et mùrissaient chaque jour ! On ne peut sans les plus amers regrets songer à l'heureuse et ferme direction qu'il eût imprimée par son influence et par ses œuvres au développement de notre littérature. Mais après sa mort tragique ses œuvres restèrent longtemps inconnues, et, lorsqu'elles sortirent enfin de l'ombre, la rénovation poétique avait été inaugurée par Lamartine.

(La fin au prochain numéro.)

GASTON DAVID.

*Errata.* — Nous rétablissons ici les cinq strophes suivantes du *Te Deum* de Corneille qui ont été omises dans la dernière livraison : elles doivent se lire après la deuxième strophe de la page 191.

Ta gloire ainsi sur terre et dans le Ciel résonne,  
Apôtres et martyrs, qu'en revêt un rayon,  
Prophètes, confesseurs, que ta main en couronne,  
Tout bénit à l'envi, tout exalte ton nom.

Ton Église ici-bas, une, sainte, infaillible,  
Et du Père, et du Fils, et de l'Esprit divin,  
Vante l'immensité, l'essence indivisible,  
Le pouvoir sans limite et le règne sans fin.

O Jésus, roi de gloire et rédempteur du monde,  
Fils avant tous les temps de ce Père éternel,  
Qui t'enfermas au sein d'une vierge féconde,  
Pour rendre l'innocence à l'homme criminel.

L'aiguillon de la mort, brisé par ta victoire,  
T'a laissé nous ouvrir les royaumes des cieus.  
A la dextre du Père on t'y voit dans ta gloire,  
D'où tu viendras un jour juger tous ces bas lieux.

Daigne donc secourir ces faibles créatures  
Qu'il t'a plu sur la croix racheter de ton sang,  
Et dans le clair séjour de tes lumières pures  
Fais leur parmi tes saints mériter quelque rang.

Relevons aussi quelques fautes d'impression : page 164, ligne 15, au lieu de *science*, lire *sienne*; — page 192, ligne 19, supprimer le mot *mystique*; page 193, ligne 1, remplacer le mot *de* par une virgule; — même page, ligne 32, au lieu de *et à* lire *de*; — page 194, ligne 35, au lieu de *chauffe* lire *échauffe*; — page 195, ligne 12, au lieu d'*Afrique* lire *Attique*.

## L'AFFAIRE DU SURPLIS

(1609)

Ce fut une grosse affaire!

M. Ravenez lui consacre à peine douze lignes : il se borne à résumer le peu qu'en dit Gaufreteau dans sa *Chronique*, y ajoute une inexactitude et une ironie, et c'est tout (1)! Probablement, il n'en savait pas davantage, et pas plus sur ce point que sur les autres démêlés du Cardinal de Sourdis avec le Chapitre Saint-André, il n'a daigné consulter les *Actes Capitulaires*. Ils lui eussent pourtant été très utiles, soit pour compléter son histoire, soit pour être moins injuste envers les chanoines de la cathédrale de Bordeaux, auxquels il adresse souvent des reproches aussi immérités pour le fond que violents dans la forme. On en aura une preuve dans l'affaire du surplis, que nous allons raconter (2).

(1) *Histoire du cardinal François de Sourdis*; Bordeaux, 1867, in-8°, p. 215, 216. L'auteur de cet ouvrage n'est plus, et s'il a légué à quelqu'un le soin de défendre son livre contre les critiques, ce legs n'a pu être accepté que par un ami de la vérité. J'ose donc espérer que cet article, bien que complémentaire et rectificatif, n'aura pas le sort de tel autre publié il y a un an et qu'il ne m'attirera pas sur les bras une autre fâcheuse affaire.

(2) J'en indiquerai encore deux.

A la page 50, M. Ravenez écrit : « Il existait, au midi de l'église primatiale, deux autels sans ornements, sans balustres, qui, bien que pourvus de pierres sacrées, étaient continuellement profanés. Aux jours de sermon, le peuple les escaladait, et envahissait à la fois le retable et la table de communion : ils étaient d'ailleurs l'objet de pratiques superstitieuses. Désireux de faire cesser ce scandale, le cardinal-primat s'adressa au Chapitre, et le pria de vouloir bien ordonner la démolition de ces autels. *Les chanoines ne répondirent pas.* » Pourquoi? Parce que le cardinal, qui ne souffrait pas le moindre retard dans l'exécution de son désir, ou qui redoutait peut-être leur opposition, ne leur en laissa pas le temps. Consultons l'acte capitulaire du 26 février 1602 ; nous y lirons ce qui suit : « Le secrestain représente que, le jour d'hier, Mgr le cardinal lui avoit donné charge de proposer au Chapitre, qu'il étoit expédient d'abattre les deux autels qui sont dans la nef, parce qu'il disoit qu'ils étoient profanés par le peuple qui montoit et s'asseyoit dessus. Sur quoi, étant entrés en délibération, et une partie d'edits sieurs ayant dit leur avis, le sieur Dubernet (un des chanoines) auroit été appelé par l'un des

C'était en l'année 1609. Entre plusieurs règlements que l'Archevêque de Bordeaux avait récemment publiés, il s'en trouvait un ordonnant « que tous prestres et les chanoines aussi porteroient des surplis à la romaine, c'est-à-dire avec des manches closes, larges, amples, au lieu qu'avant tous uzoyent de ceux qui estoient à manches volantes (1). » Le Chapitre Saint-André jugea que le cardinal de

portiers de l'église, pour lui dire qu'il y avoit des maçons qui commençoient à démolir l'un des autels. Sur quoi, le Chapitre ordonna que lesdits sieurs sortiroient au même instant, pour voir que c'étoit et arrêter les maçons. — C'est là ce que M. Ravenez appelle se « rendre *tumultueusement* à Saint-André en habit de chœur » (p. 51). — « Et de fait, étant allés en la nef de ladite église, ils auroient trouvé trois maçons qui avoient ôté les premières pierres de l'un des autels, et ce, en présence de M. Miard, aumônier du cardinal, et de l'un de ses valets de chambre, lesquels maçons lesdits sieurs auroient arrêtés et mis es prisons dudit chapitre pour les représenter à justice ; et incontinent, étant entrés dans le Chapitre, auroit été arrêté de présenter requête à la Cour du Parlement aux fins de faire inhiber ladite démolition. »

Autre exemple de la partialité et du peu d'exactitude de M. Ravenez. « Le jour de Noël (1609), dit-il, le cardinal avait célébré pontificalement à Saint-André la messe de minuit, et il avait dit ensuite la messe de l'aurore. Comme il avait l'intention de chanter encore celle du jour, il laissa ses vêtements pontificaux sur l'autel. Or, il est d'usage que, quand un évêque dit une messe à un autel, aucun prêtre ne peut la célébrer sur ce même autel sans l'autorisation du prélat. Cependant le doyen fit retirer et porter à la sacristie les ornements du cardinal. M. de Sourdis se vengea de cette insolence par un acte touchant d'humilité. Il alla célébrer la troisième messe dans la chapelle de la prison du Parlement... et jamais il ne fit sentir au doyen et à M. de Boucaud combien ils avaient été *inconvenants* à son égard » (p. 198, 199). Voyons donc si et en quoi il y eut *insolence* de la part du Doyen. « Le vendredi 25 décembre, à six heures du matin, étant assemblés en chapitre extraordinaire, le doyen dit que Mgr le cardinal de Sourdis *n'étant en volonte ou commodité de célébrer la seconde messe qui se doit dire au point du jour*, il (le doyen) en étoit empêché parce que les aumôniers du cardinal avoient laissé ses ornements sur l'autel, qu'on ne pouvoit y célébrer sans les ôter, et que d'ailleurs ladite messe ne pouvoit être remise parce qu'elle étoit d'obligation, et que c'étoit une messe conventuelle et solennelle, qui ne pouvoit être célébrée qu'au grand autel. Le Chapitre députa aussitôt l'un des portiers de Saint-André vers les aumôniers de l'Archevêque, pour les prier de venir eux-mêmes ôter les ornements et dégarnir l'autel ; mais il fut répondu que les aumôniers n'étoient pas levés et qu'on ne pouvoit leur parler. Alors, comme il étoit déjà sept heures, les sous-sacristains et les choristes levèrent la première nappe avec les ornements qui étoient dessus, sans aucunement les mêler ny déranger, et portèrent le tout sur la crédence qui étoit tout près du grand autel. On remplaça aussi la nappe, et quand la messe eut été célébrée par le doyen, les ornements du cardinal furent remis sur l'autel dans le même état où ils étoient auparavant, et ensuite ils furent emportés par les aumôniers et autres officiers du Cardinal. » Voilà, il faut en convenir, une *insolence* qui touche de bien près à la délicatesse !

(1) GAUFRETEAU, *Chronique Bordeloise*, t. II, p. 37.



Sourdis avait outrepassé ses droits en le comprenant dans un décret sur lequel il n'avait probablement pas même été consulté, et il conserva le surplis qu'il était depuis longtemps en possession de porter.

Cependant, quelques membres du Chapitre, moins opposés ou plus dévoués au Cardinal, lui donnèrent satisfaction sur ce point. Le premier qui assista au chœur avec le surplis à manches closes fut Pierre Peyrissac, chanoine prébendé, qui avait été nommé le 12 novembre 1608 et installé le 20 du même mois. Mais le jour même où il parut ainsi « seul contre la coutume, » c'est-à-dire le jeudi 5 mai 1609, le Chapitre ordonna « que ledit sieur Peyrissac fera dans trois jours ouvrir les manches de son surplis, et les fera faire de la façon que MM. les doyen et chanoines les portent, afin que tous soient uniformes en leurs habits ; autrement, à faute de ce faire, les trois jours passés, sera ledit sieur Peyrissac rayé du livre de la pointe, et procédé contre lui comme il appartiendra. »

Au chapitre tenu le mardi suivant, Peyrissac donna par écrit, et signées de sa main, les raisons qu'il opposait à l'ordonnance qui le menaçait de la perte des distributions manuelles, s'il ne réformait son surplis. Il dit « que la forme de son surplis est celle que, de toute ancienneté, on a portée dans ladite église, comme il est justifié par les sépultures tant anciennes que modernes, par les vitraux et ornements de ladite église, où les chanoines qui y sont représentés sont tous revêtus de surplis de la forme et façon de celui dudit Peyrissac ; que le Chapitre a ci-devant permis et permet encore à ceux du bas chœur d'en porter (de semblables) ; qu'en toute l'Italie et la plus grande partie de la France, on retient encore cette ancienne forme, voire en la plus grande partie de cette province ; que maintenant, en ce diocèse, elle est la plus commune, comme étant plus modeste et plus séante ; que le 5<sup>e</sup> du présent mois (de mai 1609), il a été promulgué en plein synode et défendu d'en faire faire d'autre façon après qu'on aura usé ceux qu'on a maintenant ; qu'étant obligé de garder ce qui est de la loi diocésaine, il ne peut contrevenir à ladite ordonnance synodale ; et en cas que le Chapitre veuille passer outre, il déclare qu'il a appelé et appelle de ladite ordonnance, et proteste de tous dépens, dommages et intérêts. » Mais toutes ces raisons ne convinquirent pas le Chapitre : il confirma la sentence portée contre Peyrissac, en même temps que, sur sa demande, il ordonnait qu'il lui en fût délivré copie.

Le 10 juin, veille de saint Barnabé, au commencement des vêpres, Peyrissac requit du doyen du Chapitre acte de ce qu'il se présentait pour faire sa résidence rigoureuse. Il lui fut répondu que, lorsqu'il se présenterait avec un surplis semblable à celui des autres chanoines, on lui ferait la réponse que l'on avait coutume de faire à pareille demande. Peyrissac prit les paroles du doyen pour un refus, mais elles furent approuvées au chapitre tenu le lendemain. Les chanoines passèrent même plus avant. Voyant que, malgré les injonctions qui lui étaient faites, Peyrissac persistait à ne pas réformer son surplis, le mardi 23 juin, ils lui interdirent l'entrée du chœur et du Chapitre; et prévoyant le cas où il violerait cet interdit, ils défendirent au doyen de lui demander et de prendre sa voix et son suffrage, et aux chantes de chape de lui porter les antiennes et les psaumes pour entonner, ou de le mander pour lire les leçons de matines, et en général pour remplir quelque une des fonctions faites d'ordinaire par le doyen ou par les chanoines, sans préjudice des peines déjà portées contre lui ou à porter s'il persévère en sa désobéissance; car dans ce dernier cas, il sera procédé contre lui par excommunication et privation de sa prébende, fallût-il pour cela implorer le bras séculier (1). Toutes ces dispositions furent signifiées, le lendemain 24 juin, au sieur Peyrissac qui en prit copie, et protesta de se pourvoir.

Ce qui poussait le Chapitre à une telle sévérité, c'est que, huit jours auparavant, Peyrissac avait eu des complices. Le mercredi, 17 juin, aux premières vêpres de la Fête-Dieu, De Lurbe, Levenier, Lacouture, Ligonac et Boyer assistèrent au chœur avec le surplis à manches. Immédiatement après l'office, le Chapitre s'assembla extraordinairement dans le chœur de Saint-André, et leur défendit de revenir au chœur ou autre lieu où le Chapitre se trouve en corps, avec surplis d'autre forme que celle que les chanoines ont accoutumé de porter. Les réfractaires appelèrent de cette ordonnance, et le lendemain, jour de la Fête-Dieu, ainsi que les jours suivants, ils se présentèrent au chœur avec le surplis à manches rondes. Il fallut, le 24 juin, renouveler la défense, laquelle fut signifiée, le vendredi 26 juin.

(1) Ici le Chapitre outrepassait évidemment ses droits. Cf. Bouix, *Tractatus de Capitulis*; Parisiis, 1832, part. IV, cap. vi, *Potestas capituli quoad parvulia*, pag. 448-452.

La veille, il y avait eu au chœur un petit scandale. Aux matines, le sieur Peyrissac, sans avoir été mandé et contrairement à la défense qui lui en avait été faite, s'était présenté au pupitre pour lire la quatrième leçon, et il s'y était rencontré avec un chanoine demi-prébendé qui, lui, avait été mandé par le chantre de chape. Peyrissac, avec beaucoup de tumulte et de contestation, empêcha le demi-prébendé de lire la leçon, ce qui obligea le président du Chapitre à faire prier Peyrissac par un chantre de chape de s'arrêter et de ne pas troubler le service divin ; mais Peyrissac n'ayant voulu obéir, Dubernet, le plus ancien chanoine, descendit de sa place pour faire cesser ce désordre et lut la leçon. Le chanoine demi-prébendé retourna à sa place : quant au sieur Peyrissac, « il continua de crier et troubler le chœur pendant la lecture de la leçon, ce qui scandalisa beaucoup les assistants. » Procès-verbal fut aussitôt dressé et signé par tous les chanoines, témoins de cette scène regrettable (1).

Pour délibérer avec plus de liberté sur cet incident, le Chapitre pria Peyrissac de sortir de la salle capitulaire. Celui-ci, qui s'y était déjà refusé en pareilles circonstances, s'y refusa encore cette fois. On lui adressa de nouvelles injonctions : il répondit « que si on vouloit le tirer du chapitre, il demeureroit le plus fort ; » et il resta, en effet, seul maître du terrain ; car, devant son obstination, les chanoines s'en allèrent sans avoir rien fait. En sortant, ils trouvèrent dans le cloître de l'église quantité de gens, « la plupart armés, venus pour favoriser Peyrissac contre le Chapitre ! »

Peyrissac n'assista pas à l'assemblée capitulaire du mardi 30 juin. On put donc délibérer sur la sommation par lui faite en vue d'obtenir sa part des distributions. La conclusion fut, que « la part des ventes et autres fruits qu'il eût pu prendre, s'il eût été reçu en sa résidence et s'il avoit obéi aux ordres du Chapitre, seroit appliquée en œuvres pies, et particulièrement à l'hôpital Saint-André. » Nonobstant cette décision, Peyrissac continuant à se présenter au chœur avec le surplis à manches closes, le Chapitre, de son côté ; réitéra sa défense et la menace de priver Peyrissac de sa prébende. A cette dernière ordonnance, qui lui fut signifiée le 1<sup>er</sup> juillet, il répondit que, « adhérant à ses précédentes appellations, il appelloit de la susdite ordonnance, qu'il prit pour un attentat fait au préjudice d'icelles ».

(1) Quelle différence, sous le rapport de l'entente et de l'union des esprits, entre nos chanoines d'autrefois et nos chanoines d'aujourd'hui !

Cependant les esprits parurent se calmer. Le mardi, 7 juillet, le cardinal de Sourdis se rendit au Chapitre, et là, dit « qu'il avoit beaucoup de regret des différends qui étoient entre lui et le Chapitre, tant pour le scandale que le peuple en prenoit, que pour le détriment que le Chapitre en recevoit : que le sieur De Lurbe, archidiacre de Blaye, lui avoit proposé de remettre ces différends au jugement de quelques arbitres, desquels on se pourroit accorder ; que, pour le désir qu'il avoit d'assoupir ces querelles, il étoit venu dire au Chapitre qu'il avoit cette ouverture pour agréable, et que, de sa part, il s'en remettroit bien volontiers au jugement d'un des Présidents de la Cour de Parlement, qui prendroit avec lui deux Conseillers de la même Cour de Parlement ; qu'il n'y avoit aucun inconvénient dans leur qualité de laïcs, attendu que, en France, la connaissance de ces sortes de différends appartient à gens de cette qualité. » Le doyen Desaignes répondit que le Chapitre « n'avoit autre affection que de vivre en paix avec le Cardinal, que jusqu'ici il n'avoit pas tenu au Chapitre que les différends ne fussent terminés, et qu'il seroit délibéré sur la proposition. »

Après que le Cardinal fût sorti, le doyen dit aux sieurs De Lurbe, Levenier, Lacouture, Ligonac et Boyer, « qu'il étoit à croire qu'une partie des questions remuées depuis peu de jours par le seigneur Cardinal procédoient de ce que le Chapitre n'avoit voulu tolérer qu'ils portassent des surplis à manches closes ; que, les voyant dans le Chapitre avec des surplis à la façon accoutumée, il vouloit croire qu'ils étoient résolus à obéir aux ordres qui leur avoient été signifiés ; que cependant, il étoit à désirer qu'ils en fissent la déclaration ; car, s'ils étoient en volonté de persévérer en l'appel par eux interjeté des Ordonnances du Chapitre, il ne seroit pas raisonnable qu'ils prissent part à la délibération. » Ils répondirent que les surplis dont ils étoient revêtus témoignaient assez de leur intention de se conformer aux ordres du Chapitre, et qu'il n'étoit besoin d'en faire une déclaration plus ample ni d'agiter davantage cette question. La délibération eut donc lieu, et sans orage. Le résultat fut qu'on députerait six chanoines vers le Cardinal, « pour le remercier de l'honneur qu'il avoit fait au Chapitre en prenant la peine d'y venir, et principalement pour le sujet de la paix, laquelle le Chapitre avoit toujours désirée par dessus toutes choses. » Les députés devoient encore représenter à l'Archevêque que le Chapitre, dans ce qu'il s'étoit « ci-devant relâché

de ses droits en faveur dudit seigneur Cardinal, » avoit assez montré « combien il recherchoit ses bonnes grâces ; que si les chanoines se roidissoient pour le maintien de leurs droits et privilèges, c'étoit qu'ils se croyoient obligés en conscience à les conserver ; » que le Chapitre est tout disposé à terminer par voie amiable « les différends nés entre lui et l'Archevêque, mais qu'il ne peut *compromettre* sur ceux qui concernent les privilèges et les droits du Chapitre ; qu'enfin, pour ceux qui ont rapport à l'intérêt particulier et temporel des chanoines, il seroit à propos, avant de nommer des arbitres, de faire un état de ces différends, afin de savoir ceux sur lesquels on pourroit amiablement convenir, et ceux qui pourroient être remis au jugement des arbitres. Et tout incontinent, les six députés allèrent à l'Archevêché. »

Immédiatement après vêpres, ils rendirent compte au Chapitre de leur mission et de la réponse du Cardinal. Celui-ci n'avait jamais pensé à mettre en arbitrage les privilèges du Chapitre ; d'ailleurs rien n'empêchait de nommer des arbitres « par devers lesquels on pourroit déduire tout ce qu'on voudroit. » Selon l'Archevêque, la proposition du Chapitre ne tendoit qu'à empêcher l'accord désiré : il « pouvoit rédiger par écrit ses privilèges ; » le Cardinal promettoit de les mettre « dans les fondements de la galerie qu'il bâtissoit ! » Il se plaignit aussi de ce que le Chapitre ne déféroit pas aux appellations que les particuliers interjetaient de ses ordonnances, et dit « qu'il tiendrait la main à ce qu'on ne fit rien au préjudice desdites appellations. » Pour rendre sa pensée plus sensible ou plus mordante, il se servit d'une comparaison que les députés rapportèrent au Chapitre : il dit que, « si quelques-uns de ses gens avoient tué vingt-sept ou vingt-huit chanoines, et qu'ils se portassent appelants de la procédure qu'on leur feroit, on ne pourroit passer outre, au préjudice desdites appellations ! » L'hypothèse étoit peu flatteuse pour le Chapitre : cependant il eut le bon goût de la prendre pour ce qu'elle étoit, une simple hypothèse plus ou moins polie, et il chargea le doyen de rédiger « un état des différends, et de l'apporter le jeudi suivant au Chapitre, pour y être lu et arrêté. »

C'est ce qui eut lieu en effet, le jeudi 9 juillet ; mais un nouvel acte du Cardinal vint tout gêner. Pendant que les chanoines opinaient sur l'état des différends proposé à leur examen, et avant que toutes les voix eussent été recueillies, le chanoine Boyer, — un de ceux pour-

tant qui avaient porté le surplis à manches closes, — dit que « la veille au soir, il avoit été averti que le Cardinal vouloit faire rompre la muraille qui séparoit le jardin de sa maison canoniale du petit jardin de l'archevêché, et faire creuser dans le jardin de ladite maison pour faire les fondements de la galerie qu'il avoit commencée, et qu'il vouloit continuer jusqu'à la treille de ladite maison canoniale. » — Est-ce là ce que le Cardinal entendait, lorsqu'il disoit aux députés du Chapitre qu'il mettrait ses privilèges « dans les fondements de la galerie qu'il bâtissoit ? » — Le chanoine Lacouture ajouta que, le matin même, pendant matines, il avait été mandé par l'Archevêque qui lui avait dit, « entre autres propos, qu'il avoit fait rompre ladite muraille, » et qu'il l'avait prié, dans le cas où l'on parlerait de cette affaire en chapitre, de dire « qu'il étoit en volonté de récompenser ladite maison de ce qu'il prenoit, et de bâtir en ladite maison canoniale une chambre, par le moyen de laquelle elle seroit beaucoup plus accommodée. » Alors le Chapitre jugea que le Cardinal, faisant une si extraordinaire entreprise après sa proposition, n'avoit aucune volonté de sortir d'affaire par la voie d'accord, » et il donna ordre au sieur Boyer, sous peine d'être privé à l'avenir du droit d'opter les maisons canoniales qui viendroient à vaquer, de faire, le plus promptement possible, assigner les ouvriers démolisseurs de la muraille devant le Sénéchal, « et de pourvoir à cette affaire en telle sorte qu'il n'en advint aucun préjudice aux droits du Chapitre et de ladite maison canoniale. » Enfin le Chapitre décida que l'examen du traité proposé par le Cardinal ne serait repris que quand les choses auraient été remises en l'état où elles étoient lorsque l'Archevêque vint au chapitre pour la première fois.

Il y revint le jeudi 16 juillet. Après avoir rappelé tout ce qu'il avait dit, soit en assemblée capitulaire, soit dans son Palais aux députés, il ajouta que la démolition de la muraille n'étoit pas chose de nature à empêcher l'accommodement, « parce que cela étoit proprement de la connaissance des arbitres, puisqu'il s'agissoit de la possession du Chapitre en la place qu'il prétend lui appartenir. » Il termina en disant « qu'il y en avoit, dans le Chapitre, qui commettoient des insolences et scandales en l'église, témoin le sieur Mosnier, lequel, » non-seulement avait défendu au sous-diacre qui officioit à la messe, de donner l'encens à M. Peyrissac, mais encore avait lui-même « refusé de lui donner la paix en son rang, et que, *s'il faisoit la bête, il le châtieroit,*

ce qu'il répéta par trois fois (1); que d'ailleurs, lui présent, personne n'avoit puissance de commander, » Mosnier répondit qu'il avait agi uniquement par l'ordre du Chapitre, et que celui-ci pouvait le juger s'il avait failli. De son côté, le doyen répéta ce qu'il avait dit précédemment touchant la bonne volonté du Chapitre et l'impuissance où il était de compromettre et de s'accorder, vu, d'une part, la démolition de la muraille, et de l'autre, la nature des différends, le Chapitre ne pouvant, suivant le chapitre *Cum tempore, De Arbitris* (2), compromettre de ses droits sans l'autorisation du Saint-Siège; puis, il « confirma le dire du sieur Mosnier et la légitimité de l'ordonnance » portée contre Peyrissac, « étant raisonnable, dit-il, que celui-là ne soit pas reconnu pour chanoine qui ne veut pas reconnoître l'autorité du Chapitre. »

Le Cardinal répliqua qu'il avait défendu au sieur Peyrissac de changer de surplis et de déférer aux ordres du Chapitre, desquels il était appelant, et que le Chapitre ne pouvait, comme il l'avait fait, passer outre, au préjudice de cet appel. Mais le doyen répliqua, à son tour, que l'ordonnance du Chapitre ne pouvait être arrêtée par l'appel de Peyrissac, « attendu qu'il s'agit de la police et discipline du Chapitre, et d'empêcher la difformité que ledit Peyrissac y veut introduire; et que c'est un des cas de droit auquel les juges ecclésiastiques peuvent passer outre, nonobstant appel, parce que, en ce cas, l'appel a effet dévolutif seulement et non suspensif, d'après le chapitre *Ad Nostram, De Appellationibus* (3). »

Un chanoine, nommé Martin, prenant alors la parole, « affirma que le dire du doyen étoit véritable, et que le chapitre *Ad nostram* y étoit formel. » Le cardinal s'étonna « de voir un conseiller, » — c'étoit le

(1) Quoique gentilhomme et prince de l'Eglise, François de Sourdis descendait quelquefois au dessous du style noble, et même du style... *soutenu!*

(2) « Etsi spontè volueris, dit Innocent III, de jure tamen nequiveris, sine licentiâ Romani Pontificis renunciare privilegiis vel indulgentiis libertatis, quæ monasterium illud indicant ad jus et proprietatem Romanæ Ecclesiæ pertinere. » (*Decretal.* Lib. I, tit. XLIII, cap. v.) La rubrique de ce chapitre est conçue en ces termes : *Ecclesia exempta non potest in præjudicium exemptionis compromittere.*

(3) « Quia remedium appellationis non ideò est inventum, ut alicui à religionis et ordinis observantiâ exorbitanti debeat in sua nequitia patrociniùm exhibere; mandamus, si quando quilibet subditorum tuorum ad remedium appellationis convolverit, non ideò minus eum, juxtâ tenorem mandati, quod in prædicta regulâ continetur, et institutionem ordinis, corrigas et castiges. » *Decretal.* lib. II, tit. XXVIII, cap. III.

doyen, — « et un docteur, » — c'était Martin, — « soutenir cet avis ; » et s'adressant au second, il lui dit « qu'il étoit aussi mauvais philosophe que mauvais théologien ! » Martin répondit « qu'il avoit enseigné publiquement la philosophie et la théologie sans qu'on l'eût jamais repris, et qu'il avoit été jugé capable par les Universités. » Alors le cardinal lui imposa silence, « lui disant par deux ou trois diverses fois : *Taisez-vous, vous ne faites que brouiller.* » Sur ce, le sieur Martin répliqua : « Monsieur, bien que vous soyez grand seigneur, et nous pauvres vers de terre, vous ne devez trouver mauvais que nous alléguions nos raisons. Il y a justice aussi bien pour les petits que pour les grands. Vous savez ce qui arriva à Achab pour avoir pris la vigne de Naboth (1). » L'archevêque imposa de nouveau silence au chanoine Martin ; puis il répéta que tout cela n'empêchait pas « que l'on ne s'accordât d'arbitres. » — « Comment, Monsieur, répondit le doyen, comment voulez-vous que nous mettions en arbitrage les citations que vous avez fait bailler à MM. Dupérier, D'Hirigaray et Mosnier, vu que cela touche directement nos privilèges ? » — Le cardinal dit qu'il consentait à ce qu'on ne parlât plus de ceux-là. — « Mais ce ne seroit pas s'accorder, répliqua le doyen, que laisser à juger ces différends. » — Là-dessus, le cardinal sortit. Ensuite le Chapitre se déclara prêt à traiter avec lui « par accord, s'il étoit disposé à remettre la muraille de la maison du sieur Boyer en l'état où elle étoit lorsqu'il fit la proposition, et s'il faisoit démolir ce qu'il y avoit bâti. »

Martin étoit théologal du Chapitre. Sa réponse ferme, quoique respectueuse, lui valut, le même jour, de la part du cardinal, une sentence d'interdit de la prédication, sentence vraiment extraordinaire, et dont je reproduis le texte d'après M. Ravenez :

« Ayant depuis quelques années reçu les plaintes de plusieurs personnes touchant les pétulances et paroles injurieuses dont use ordinairement M. Daniel Martin, chanoine théologal de l'Eglise Primatiale, et nous étant transporté aujourd'hui, 16 du présent mois de juillet, dans notre chapitre de ladite Eglise, *pour remontrer aux chanoines d'icelle certaines choses concernant le devoir de leurs charges* (?), ledit Daniel Martin auroit usé de plusieurs violences et pétulances (!), voire même de plusieurs injures (!! ) contre la dignité que nous portons, ne voulant souffrir ni permettre que nous parlussions, mais

(1) III Reg. XXI, 1 et seq.



non interrompant à tout propos (!) ; tellement que nous ne pouvons (moins) faire que de l'interdire, comme nous l'interdisons de la chaire de prédication (1). »

Tout, dans cette sentence, montre qu'elle a été portée *ad irato*. Le Chapitre y vit une nouvelle entreprise sur sa juridiction, et le mardi, 21 juillet, après avoir pris l'avis de son conseil, il résolut d'assister le

(1) *Histoire du Cardinal François de Sourdis*, p. 191. « Cet acte, dit M. Ravenez, peint mieux que le plus habile pinceau l'arrogant et vaniteux personnage contre qui il est dirigé. » Oui, si l'auteur de cet acte y a porté la justice et l'équité que l'on est en droit d'attendre de lui, et que lui suppose son historien. Ignorant dans quelle circonstance précise cette sentence fut rendue, M. Ravenez ajoute : « Il n'est pire haine que celle d'un esprit étroit et borné... L'interdiction lancée contre le théologal avait porté la colère de cet ecclésiastique jusqu'à la frénésie. Il chercha une occasion de se venger du cardinal. Il la trouva bientôt, et le Chapitre... exploita sa passion de la manière la plus perfide et la plus inintelligente. Le Cardinal avait songé à rendre son palais une demeure digne des hôtes illustres qui l'habiteraient après lui, et... son architecte avait dressé le plan d'une vaste et splendide galerie... qui devait former la façade principale de l'édifice. Pour élever cette construction, il était nécessaire de faire disparaître une maison occupée par un *chapelain d'honneur* » (le *chanoine* Boyer, un simple chapelain d'honneur !). « Le titulaire y avait consenti (??), sous promesse d'une indemnité » (offerte après la démolition du mur). « Tout semblait donc réglé, et depuis l'année précédente (!), de nombreux ouvriers étaient occupés à jeter les fondements du nouveau palais. Mais, *tout-à-coup*, le chapitre poussé (!) par le théologal Martin, se prétend lésé dans ses privilèges. Le cardinal n'avait pas le droit d'abattre la maison du chapelain. Il y a là un abus de pouvoir. Il faut en réserver au Roi, recourir à sa justice, et solliciter au besoin sa protection. *M. de Sourdis* avait *précisément* quitté son diocèse pour se rendre au célèbre pèlerinage de Montserrat en Espagne. On se hâte de profiter de son absence pour lui susciter une méchante affaire, et le Chapitre nomme sans honte et sans pudeur le théologal Martin pour son représentant, et lui associe un autre chanoine de la même valeur » (p. 193). Or, on a vu que le cardinal était à Bordeaux lors de la démolition de la muraille et durant les plaintes qu'elle souleva de la part du Chapitre : on verra bientôt que la commission de poursuivre le procès fut donnée à Martin et à Mosnier, le 18 juillet 1609. D'un autre côté, d'après M. Ravenez lui-même, « les délégués partirent pour Paris le 23 août » (p. 192), et « le Cardinal partit de Bordeaux » (pour Montserrat) « vers la fin du mois d'août » seulement (p. 195). Et voilà comment le théologal Martin, frappé d'interdit partiel pour son opposition à la démolition commandée par le cardinal de Sourdis, *chercha* postérieurement à cet interdit et *trouva* dans cette même opposition une occasion et un moyen de se venger du même interdit ! Voilà comment M. Ravenez, prenant l'effet pour la cause, intervertissant les rôles, confondant l'agresseur avec celui qui se défend, brouillant les faits et les dates, ne prenant la peine ni de contrôler les dépositions de ses témoins, ni d'entendre des hommes vénérables par leur caractère, auxquels néanmoins il prodigue sans pitié comme sans justice, l'ironie et jusqu'à l'insulte, voilà, dis-je, comment M. Ravenez a raconté cette page de la vie du cardinal de Sourdis, et comment il écrit quelquefois ce que, dans le titre de son livre, il décore du nom d'HISTOIRE !

théologal dans sa défense. A l'assemblée qui eut lieu deux jours après, le Chapitre, — qui croyait ne pouvoir consentir à la vente de la maison canoniale, parce qu'il ne pouvait aliéner sans le consentement du Saint-Siège, mais qui voulait cependant donner quelque satisfaction au Cardinal, — décida qu'il se tiendrait pour satisfait si, préalablement, l'Archevêque lui donnait, pour l'habitation d'un chanoine, une maison « de pareille valeur, bonté et commodité, » et s'il compensait « l'incommodité apportée aux maisons voisines dépendantes du Chapitre par le bâtiment que ledit seigneur Cardinal entend faire en ladite maison. »

L'incident de la maison canoniale avait suspendu les hostilités nées à l'occasion du surplis. Elles reprirent le samedi 8 du mois d'août. Ce jour-là, Peyrissac se présenta au Chapitre accompagné d'un notaire, et se fit donner acte de ce que, devant « entrer en semaine le lendemain, » il déclarait vouloir « faire la pointe et dire la grand'messe. » Mais le Chapitre, considérant les injonctions ci-devant faites au sieur Peyrissac, « de changer la forme de son surplis, » injonctions restées sans effet, « ce qui a été cause qu'il n'a été reçu en résidence et par conséquent ne peut avoir semaine, » ordonna que « la semaine qui appartiendrait au sieur Peyrissac, s'il avoit obéi aux ordonnances du Chapitre, sera faite sous la main et le nom dudit Chapitre, et la ponctuation faite par le doyen ou autre qui sera le premier au chœur, et la grand'messe dite par le demi-chanoine qui est hebdomadier ; et fait inhibition audit sieur Peyrissac de s'immiscer à dire la grand'messe ni faire aucun office comme semainier. »

Autre motion, le 14 août. L'Archevêque voulait officier pontificalement aux premières vêpres de l'Assomption et le lendemain, et il désirait que le Grand-Vicaire et les chanoines dont il vouloit se faire assister, portassent le surplis à manches fermées. Levenier, qui étoit le Grand-Vicaire, en demanda la permission au Chapitre, promettant que cette fois serait la dernière, et offrant de donner par écrit « telle déclaration que le Chapitre voudroit pour la conservation des droits et privilèges d'icelui » : le Chapitre répondit par un refus, et réitéra ses inhibitions « à peine de trente livres d'amende applicable aux pauvres de l'hôpital Saint-André. » Malgré cette défense, le Grand-Vicaire et le Maitrecolle ou écolâtre, assistèrent aux vêpres du 14 août avec un surplis à manches closes. Aussi, après complies, le Chapitre déclara-t-il lesdits chanoines avoir encouru la peine portée,

peine qui toutefois fut réduite à dix livres ; et il renouvela la défense déjà faite à Levenier, avec menace, s'il récidivoit, « de privation de ses distributions et de plus grandes peines » encore.

Le lendemain, fête de l'Assomption, Pierre De Lurbe imita Levenier, et assista aux vêpres revêtu du surplis prohibé par le Chapitre. Assemblée capitulaire, le mardi suivant : même déclaration de peine encourue ; même réduction à dix livres ; mêmes menaces pour l'avenir.

Elles furent suivies d'une protestation, signée, le 19, par neuf chanoines opposants, et signifiée, le 22 suivant, aux receveur et syndic du Chapitre. Après en avoir entendu la lecture, le mardi 26, et avoir fait ses observations sur la « fausseté du narré » qu'elle contenait, le Chapitre décida que les sieurs Martin et Mosnier, choisis le 18 juillet précédent pour aller en Cour, partiront le plus tôt possible, et représenteront au roi, partout où il sera, « les misères et tourments que le Chapitre souffre par les vexations de Monseigneur le Cardinal leur archevêque, les entreprises qu'il fait sur leurs privilèges, la démolition de leurs maisons, l'emprisonnement de leurs personnes exemptes, les assignations, condamnations et décrets décernés de jour en jour contre eux par lui ou ses officiers contrairement à ladite exemption, les menaces de leurs personnes, même par ses domestiques, et particulièrement les incommodités et excessives dépenses, jusques à entière ruine, souffertes par le Chapitre pour raison de l'évocation au Grand Conseil, accordée par Sa Majesté audit sieur Cardinal. » Les députés devront encore « émouvoir Sa Majesté à pitié et compassion de ladite église affligée et ruinée par la multitude des procès et différends mus, intentés et encore pendants audit Grand Conseil, sous prétexte de la dite évocation, » et travailler « à ce qu'il plaise à Sa Majesté mettre les chanoines sous sa sauvegarde pour la sûreté de leurs personnes ; et quant auxdits procès, les renvoyer en ce Parlement de Bordeaux ou tel autre qu'il plaira à Sa Majesté (1). »

(1) Telle est la substance de la requête présentée effectivement à Henri IV par les deux délégués du Chapitre. Avant de la citer, M. Ravenez l'appelle « le factum le plus mensonger et par conséquent le plus ignoble que le délire d'un cerveau ivre de colère puisse enfanter. Ces Messieurs, ajoute-t-il, en parlant des chanoines de Saint-André, ne se doutaient pas qu'en agissant ainsi ils rappelaient les dénonciations calomnieuses articulées autrefois par le vice-roi de Milan contre saint Charles Borromée, et qu'ils faisaient ressortir ainsi la ressemblance qui existe entre ces deux grands pontifes » (p. 192, 193). Ainsi, il est entendu d'avance, que le récit qu'on va lire et qui est extrait textuellement des *Actes capitulaires de Saint-André*,

Selon M. Ravenez, les députés partirent le 25 août (jour où fut décidé leur départ); et de son côté, le cardinal de Sourlis se mit en route pour aller à Montserrat, en Espagne. Henri IV écouta favorablement les mandataires du Chapitre, car, le 22 octobre 1609, il écrivait à l'archevêque de Bordeaux : « Je ne vous avertiroj point icy de vous rendre au plustost en vostre charge, parceque je scay que vous en avez assez de soin et de desir de reveoir vostre troupeau. Mais je vous prie bien, y estant, d'y entretenir la bonne unyon qui y doibt estre, mesme entre les ecclesiastiques qui doibvent tousjours servir

est un « mensonge ignoble, » et une « dénonciation calomnieuse » portée contre le nouveau Charles Borromée qui était alors assis sur le siège archiepiscopal de Bordeaux. — « Mardi, 25 novembre 1608. Par le sieur Lartigue a été remontré que, mercredi dernier, 19 du présent mois, environ les quatre ou cinq heures du soir, M. le cardinal l'auroit envoyé quérir par un de ses laquais, et l'étant allé trouver à l'archevêché, ledit cardinal lui auroit demandé ce qu'il étoit allé faire en la paroisse de Floirac, le dimanche dernier. Auquel sieur cardinal il auroit répondu qu'il y étoit allé étant envoyé par le Chapitre, afin de faire le service divin, attendu que ledit cardinal avoit interdit le vicaire d'icelle. Après laquelle réponse, ledit sieur cardinal lui demanda pourquoi il avoit empêché qu'un prêtre qu'il y avoit envoyé ne fit ledit service et ne dit la grand'messe; à quoi ledit Lartigue répondit que ce prêtre ne lui montra aucune commission, et que, lors même qu'il en auroit eu, il falloit qu'il se présentât à MM. du Chapitre pour convenir avec eux de ses gages; ce que n'ayant ledit prêtre fait, ledit Lartigue ne pouvoit qu'effectuer sa commission; que toutefois il avoit permis audit prêtre de dire messe de dévotion ainsi qu'à un autre prêtre qui étoit avec lui, en ayant été par eux requis. Et alors ledit sieur cardinal s'irritant contre ledit Lartigue, l'appela *coquin, simoniaque*, et dit qu'il lui feroit donner les écrivures, et ajouta que, puisqu'il entreprenoit sur son autorité, il lui feroit connoître le pouvoir qu'il avoit sur lui; et à l'instant, commanda à ses serviteurs d'aller mettre ledit sieur Lartigue dans la basse-fosse; lesquels incontinent prirent ledit Lartigue, usant de plusieurs menaces en son endroit, et lui disant plusieurs paroles injurieuses, le menèrent dans une petite chambre fort puante, a cause des poules qu'on y avoit tenues et en y avoit encore, de laquelle une heure après, il fut ôté et amené dans la basse-fosse appelée Saint-Thomas, où il demeura vingt-quatre heures, sans que ledit sieur cardinal voulut permettre qu'on lui portât aucuns vivres pour s'alimenter, que du pain et de l'eau, faisant renvoyer les vivres que son serviteur lui portoit de sa maison. Le jeudi, 20 du même mois, environ les quatre heures du soir, ledit sieur cardinal fit tirer ledit Lartigue de ladite basse-fosse de Saint-Thomas, et mener en la chambre du sieur Peyrissac, et permit qu'on lui portât des vivres pour son souper. » Il ne fut relâché que le lendemain, entre quatre et cinq heures du soir, après avoir subi un interrogatoire de la part du lieutenant de l'official. En marge de cet acte, on a écrit ces lignes : « Cet emprisonnement a été cassé par arrêt du Grand Conseil du 6 de février 1610, comme tortionnaire et desraisonnable, avec dépens, dommages et intérêts, tant en faveur de Lartigue que du syndic du Chapitre, lesquels ledit sieur cardinal paya. » Tout cela, quoique rédigé par un notaire, n'est, s'il faut en croire M. Ravenez, que mensonge ignoble et dénonciation calomnieuse.

d'exemple aux aultres, et commencer par vostre Chappitre que je veoy avec desplaisir n'estre pas bien d'accord avec vous. J'en ay ici deux depputez qui se plaignent d'estre de vous trop rigoureusement traictez tant de faict que de parolles. J'ay renvoyé la requeste qu'ils m'ont voulu presenter à mon Conseil où je m'asseure qu'il ne s'i fera rien à vostre prejudice et sans vous ouyr en vos deffences ; mais, je desirerois plustost que cela s'accommodast doucement entrevous, que vous veoir ainsy alteres les uns contre les autres. Voullant bien croire qu'il ne tiendra point à vous que cela ne s'effectue et qu'aux bonnes qualitez que vous avez n'y deffaudra point la douceur et mansuetude, comme je vous en prie (1). »

Le vendredi 6 novembre 1609, sur le soir, le premier Président du Parlement de Bordeaux manda le doyen du Chapitre, et lui dit que le Cardinal, étant venu le voir dans l'après-midi du même jour, lui avait communiqué une lettre qu'il avait reçue du Roi, par laquelle, entre autres choses, Sa Majesté l'exhortait à traiter « avec mansuetude » ses différends avec le Chapitre, à quoi il était disposé pour satisfaire à la volonté du Roi, et qu'il avait prié le Président de le dire au doyen, pour que celui-ci le fit entendre au Chapitre, afin que les chanoines, de leur côté, se disposassent à terminer ces différends par la voie d'accord. Cette communication ayant été faite le lendemain au Chapitre, il résolut aussitôt de députer le doyen et trois chanoines vers le premier Président, « pour le remercier de l'affection qu'il avoit au bien et repos du Chapitre, et lui remontrer que le Chapitre n'a jamais eu autre volonté et intention sinon de rendre au Cardinal tout l'honneur, respect et service qu'un bon Chapitre doit à Monsieur son Archevêque, s'étant accommodé aux intentions du seigneur Cardinal en tout ce qu'il a pu, voire même à se relâcher de beaucoup de droits desquels il jouissoit du temps de MM. les Archevêques ses prédécesseurs, afin de lui donner contentement, et dans l'espoir de vivre en paix et repos avec lui, ce que toutefois le Chapitre n'a pu obtenir ; que le Cardinal met en question le privilège qu'a le Chapitre d'être exempt de sa juridiction, bien qu'il ait été jugé par arrêt du Grand Conseil, au préjudice duquel il a entrepris en plusieurs manières, ayant de son autorité fait emprisonner M. Jean de Lartigue, chanoine, révoqué en doute l'exemption,

(1) Lettre publiée pour la première fois par le R. P. Colombier, de la Compagnie de Jésus, dans la *Revue Catholique de Bordeaux* (t. I, 1<sup>er</sup> juin 1880, p. 183).

dont jouissent les chanoines de l'Eglise métropolitaine, de résider aux cures desquelles ils sont pourvus, à cause de la résidence qu'ils font en ladite Eglise, et pour raison de ce, a fait citer et admonester quelques-uns des chanoines. » Malgré tous ces sujets de plaintes et d'autres encore, le Chapitre se montre disposé à entendre « à toutes voies et ouvertures d'accord qui lui seront faites, à la condition que ce qui est jugé par les arrêts ne sera révoqué en doute, et que, pour éviter les inconvénients auxquels le Chapitre est tombé par le passé, l'accord sera rédigé par écrit en bonne et authentique forme, et homologué par MM. les juges auxquels la connaissance en appartient. »

Pendant ces pourparlers entre le premier Président et le Chapitre, le Cardinal travaillait au rapprochement à sa façon, c'est-à-dire en jetant de l'huile sur le feu : il faisait, en ce même temps, assigner par son official un chanoine et un demi-chanoine, afin qu'ils déposassent contre un autre chanoine « pour chose advenue au chœur de ladite église, dans lequel chœur, dit le Chapitre, ledit Seigneur n'a aucune juridiction (1). » Bien plus, il faisait assigner au Grand Conseil Jean Mosnier, aussi chanoine, — le même qui avait été député à Paris ! — pour se voir condamner à résider dans la cure de Tabanac dont il était pourvu, quoique, ajoutent les *Actes*, « par la Bulle d'exemption, ledit Mosnier fût déchargé de résider en ladite cure. »

Après ces tentatives d'accommodement toutes avortées, il devenait évident que le Grand Conseil seul pouvait terminer le conflit élevé entre le Cardinal et son chapitre métropolitain. Le Grand Conseil donna, en effet, au mois de février 1610, un arrêt fort long qui tranchait presque toutes les difficultés et dont on peut lire un extrait dans l'*Histoire du Cardinal de Sourdis* (2). « Le Cardinal, dit Gaufreteau, eut gain de plusieurs chefs, mais, es autres, il perdit son procès, notamment en ce que le Chapitre fut maintenu en son ancienneté de porter surplis à manches volantes. A cause de quoy, l'arrêt fut appelé l'*Arrest des surplis*. Mais, quant au reste, tous les prestres du diocese furent contraints au reglement des surplis à manches closes, excepté les vicaires perpetuels des eglises et paroisses de Bordeaux, parce qu'ils dependent des chapitres de Saint-André et

(1) Assertion qui n'est rien moins que certaine, qui est même fausse. Cf. Bouix., *Oper. et loc. cit.*

(2) Pages 213-215.

Saint-Seurin, qui ne vouloit pas quitter son ancienne uzance, et estoit de même avis que Saint-André (1). »

Et maintenant, avais-je tort quand, au début de cet article, je disais que *l'affaire du surplis fut une grosse affaire ?*

Peut-être y aurait-il encore, avant de finir, une question à résoudre : « Quelle fut, dans ces démêlés, la part des torts de chacun ? » Mais il me suffit d'avoir mis le lecteur à même de porter là-dessus un jugement, en plaçant sous ses yeux les pièces du débat. Pour le surplus, je m'en rapporte entièrement à ses lumières et à son équité, et je le prie de permettre que, prenant congé de lui sans plus de façon, j'aille me délasser... « à voir d'autres procès ! »

ANT. DE LANTENAY.

---

## ÉGLISES DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE BORDEAUX

### ÉGLISE DE SOULAC (NOTRE-DAME)

( Arrondissement de Lesparre, canton de Saint-Vivien. )

On a tant écrit sur le prieuré de Notre-Dame de Soulac dans des livres, des revues et des journaux, qu'on ne trouverait à en dire des choses nouvelles qu'en les puisant aux archives départementales, dans les nombreux registres et les cartons de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux dont dépendait ce prieuré. C'est à Soulac — Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres, — disent les légendes ou la tradition, qu'abordèrent sainte Véronique et Zachée, qui, après la mort du Sauveur, s'étaient embarqués sur une nacelle abandonnée au caprice des vents et des flots. C'est à Soulac que débarquaient les Anglais lorsqu'ils venaient en Guyenne ; c'est à Soulac, écrivent les uns, qu'il faut chercher *Noxiomagus*, la grande ville des *Bituriges-Vivisques* ; c'est dans la ville de *Brion*, située dans les marais de Reysson, à Saint-Germain-d'Esteuil qu'on doit la placer, disent les autres (2) : port de mer, pensent ceux-ci ; ville située sur la Gironde, croient ceux-là.

C'était peut-être l'un et l'autre.

(1) GAUFRETEAU, *Chronique Bordeloise*, t. II, pag. 37-38.

(2) Voyez la *Guienne militaire*, Introduction, p. xcii.

Lorsqu'on étudie les rives de la Gironde dans le Bas-Médoc, lorsqu'on lit avec soin les vieux titres de ce pays, lorsqu'on recherche les noms de lieux dans une bonne carte et les cadastres des communes, on reste persuadé que jadis les côtes de la mer — ceci est tout à fait accepté — et celles de la Gironde ont subi des transformations considérables ; le fleuve n'entraît pas dans l'Océan par une seule embouchure ; l'un des bras passait par le marais du Gua, entre Vensac et Vendays, un autre, plus au nord, entre Grayan et Talais, un troisième vers Soulac, peut-être à Soulac même, de sorte que le Verdon était dans une île.

Soulac était cependant situé, dans les temps primitifs, plus près de la Gironde, sinon tout à fait sur le bord du fleuve, et peut-être sur une de ses embouchures plus ou moins larges, mais loin de la mer dont le rivage se voyait alors à six ou huit kilomètres plus à l'ouest qu'à présent. On sait qu'au XII<sup>e</sup> siècle le rocher sur lequel est située la tour de Cordouan se reliait, à marée basse, à la terre ferme ; on suppose même que, peu auparavant, il n'en était pas du tout séparé.

La position de Soulac était donc magnifique et devint, après les invasions des Barbares et la fondation d'un prieuré dépendant des Bénédictins de Sainte-Croix de Bordeaux, une ville commerçante et riche ; elle le serait certainement encore si une autre invasion, celle des sables de la mer, ne l'avait complètement détruite en l'ensevelissant peu à peu.

Toutes les anciennes maisons ont disparu sous leur linceul de sable ; l'église, après avoir été presque entièrement couverte, commençait à se dégager, mais les flots de la mer allaient en avoir complètement raison ; déjà les dunes l'avaient dépassée et s'étendaient, à l'est, vers la Gironde ; l'ensemencement de celles qui la séparaient de la mer a, pour le moment, arrêté un désastre complet. Une station balnéaire remplace l'ancienne cité.

Lorsque, pour la première fois, le 6 avril 1858, j'ai visité l'église de Soulac, le vent avait déjà, lui seul, enlevé beaucoup de sable, et l'on pouvait étudier, jusqu'à une certaine profondeur, l'extérieur du monument, qui, cinquante ans auparavant, était presque entièrement enseveli ; mais le sable en remplissait encore l'intérieur jusques aux voûtes romanes, et c'est avec peine qu'en certains endroits j'ai pu passer entre celles-ci et ce sol factice. Deux ans plus tard, le 24 juin 1860, on avait à peu près déblayé l'intérieur du monument qu'on se



proposait de consolider d'abord et de restaurer ensuite : c'est pendant ces deux excursions que j'ai dessiné la vue que je donne à la *Revue Catholique*. Depuis je n'ai pas visité Soulac, et je ne peux rien dire de sa restauration.

Déjà, au xiv<sup>e</sup> siècle, on fut obligé d'élever le sol intérieur de l'édifice de cinq mètres environ et d'exhausser l'ancienne abside centrale. Cette nouvelle construction était belle et ses ruines extrêmement pittoresques ; je crois qu'elle n'a pu être conservée. Au milieu du xv<sup>e</sup>, d'autres restaurations, mais à l'intérieur seulement, furent exécutées. J'y ai vu les restes d'un joli rétable de cette époque.

L'église romane se compose d'une nef et de deux bas-côtés terminés à l'orient par des absides voûtées en cul-de-four. On passe de la nef dans les collatéraux sous des arcs cintrés retombant sur des piliers carrés cantonnés de colonnes. Ces piliers portent également les arcs doubleaux des voûtes en berceau. Les chapiteaux de ces colonnes sont tous très intéressants, soit par les feuillages et les animaux naturels ou fantastiques dont leur corbeille est couverte, soit par les sujets symboliques ou historiques qu'ils représentent. On y remarque entre autres : la copie du tombeau de sainte Véronique, saint Pierre délivré de prison, Daniel dans la fosse aux lions, secouru par le prophète Habacuc. Le chœur avait été décoré de peintures, peut-être lors de la construction romane. Recouvertes depuis par un enduit sur lequel d'autres tableaux furent peints au xv<sup>e</sup> siècle, on y reconnaissait encore : Notre-Seigneur accompagné des évangélistes sous leur forme symbolique, l'Annonciation, l'Adoration des Mages et le massacre des Innocents.

La façade occidentale, que je me propose de graver prochainement à l'intention de la *Revue Catholique*, et dont on ne voyait, lorsque je l'ai dessinée, que la partie supérieure, se terminait par un mur à pignon suivant l'inclinaison de la toiture et percé de fenêtres cintrées semblables à celles qui éclairent les flancs de l'église dont les murs n'étaient soutenus que par des contreforts plats.

Un clocher, bâti au xv<sup>e</sup> siècle, sur la travée occidentale du bas-côté nord, a servi longtemps de balise.

Telle était à peu près l'église de Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres, la plus belle peut-être du Médoc et présentant une grande ressemblance avec celle de l'abbaye de Verteuil, bâtie à la même époque et dans la même contrée.

LEO DROUYN.

## INSTRUCTIONS

POUR LES PRINCIPALES FÊTES DE L'ANNÉE, ETC., ETC. (1).

Sous ce titre, M. l'abbé Gaussens publie un volume qui ne sera pas, nous l'espérons bien, comme il semble le dire, « le dernier de son ministère pastoral. » Nous sommes heureux de faire connaître aux lecteurs de la *Revue Catholique* un travail dont le succès égalera certainement le mérite. De Lopès à l'Archiprêtre de Saint-Seurin la transition est facile et toute naturelle : l'un était le théologal du Chapitre, l'autre passe à bon droit depuis des années pour le théologal des curés de Bordeaux.

M. Gaussens est, à la fois, un maître de la parole, et, chose assez rare dans le clergé des grandes villes, où les orateurs de luxe occupent souvent la chaire, un ouvrier payant de sa personne. Il prêche, comme le veut l'Apôtre, « à temps et à contre-temps. » La campagne qu'il entreprit, il y a quelques années, en faveur de la multiplication des prônes pendant les messes paroissiales lui sera, dans l'avenir, un titre de gloire.

Les sermons imprimés jusqu'à ce jour par un maître dont nos frères dans le sacerdoce s'honorent à l'envi de se dire les disciples, avaient obtenu la faveur du public. Quelques-uns même, et nous fûmes du nombre, exprimèrent à l'auteur du *Cours complet d'instructions* et des *Cinquante-deux Homélie*s le désir de le voir achever par une série de méditations sur les mystères, le cycle de l'année chrétienne. Leurs vœux sont accomplis : nous venons de lire le quatrième volume des œuvres oratoires de M. l'abbé Gaussens ; l'auteur en parle avec sa modestie ordinaire : il nous permettra de ne point partager son avis.

Assurément, il n'a pas eu la prétention de nous offrir un chef-d'œuvre, et, malgré la sympathie que m'inspirèrent dès mon enfance et sa personne et son talent, je me garderai bien de lui dire que son livre en est un. Ce n'est pas dans ce genre d'ouvrages qu'un écrivain prend souci de nous donner la mesure de sa valeur littéraire. A ce

(1) Paris, librairie Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte.

dernier point de vue, M. l'Archiprêtre de Saint-Seurin se révéla de bonne heure. Son vrai style d'académicien est tout entier dans les discours que nous avons de lui, sous le titre d'*Éloges*. Est-ce à dire que les œuvres pastorales de notre cher Massillon, devenu curé, soient au-dessous de leurs devancières ? Assurément non ; elles réservent au lecteur de fines jouissances, et le fruit toujours sain qu'on y cueille est, le plus ordinairement, délicat et savoureux. Il suffira, pour en avoir la preuve, de parcourir les trois catégories de sermons qui forment ce volume ; on rencontre là des tableaux ravissants, par exemple celui de la Crèche, dans l'*Homélie pour la fête de Noël*, et celui de la mère au sein de la famille, dans le *Sermon sur Notre-Dame des Sept Douleurs*. On me permettra d'appeler encore l'attention sur les deux portraits de l'enfant au jour de sa Première Communion et du jeune homme chaste dont saint Louis de Gonzague est resté le modèle.

Le *Sermon pour la fête de Pâques* nous présente des aperçus de philosophie chrétienne que j'aime à rappeler ici : « Hélas, en voyant  
 » notre corps marcher à si grands pas vers sa ruine, en voyant les  
 » maladies, la douleur et la mort fondre sur lui comme sur une proie  
 » assurée, nous sommes saisis d'un profond sentiment de tristesse. Eh  
 » quoi ! disons-nous, la maison que j'ai bâtie reste debout et moi je  
 » m'écroule. Les arbres que j'ai plantés dressent vers le ciel leur  
 » cime vigoureuse, et moi je m'affaïsse, et moi je me flétris ! Cet  
 » édifice sacré, œuvre de mes mains ; ce temple insensible et muet  
 » abritera durant des siècles la prière des chrétiens, et moi, temple  
 » vivant bâti par le Très-Haut, moi que l'Esprit-Saint a consacré,  
 » que l'Esprit-Saint habite, moi que le Verbe eucharistique a choisi  
 » pour son tabernacle, je tombe et pérís ; et quand l'édifice ruineux  
 » de mon corps s'effondre, je ne pourrais pas dire : Un jour ces  
 » pierres dispersées se rejoindront, un jour l'édifice sera rebâti et  
 » rebâti pour l'éternité ! Jésus-Christ sortant du tombeau me console  
 » et me rassure. « Voyez-moi, me dit-il : ce que je suis, vous le serez  
 » un jour (1). »

Ces quelques lignes disent assez que les *Instructions* de l'abbé Gaussons sont appelées à faire autant de plaisir que de bien.

Les Prêtres employés dans le saint ministère y trouveront le secret d'édifier et d'instruire. Ce n'est pas tout : les jours malheureux que

(1) Fête de Pâques, p. 74.

nous traversons créent souvent au prédicateur des difficultés inconnues à nos pères. Les anciens pilotes ne suffisent plus, il est bon que les hommes d'expérience prennent sur eux de montrer aux plus jeunes de quelle manière on évite les écueils.

M. l'abbé Gaussens est sans contredit l'un des Prêtres dont les inquiétudes pastorales, trop légitimes à l'heure actuelle, se trahissent le plus dans leurs discours ; mais il touche aux questions brûlantes avec tant de droiture et de charité, qu'il défie la malveillance de le trouver en faute. Aussi croyons-nous que son livre sera pour plusieurs d'une grande utilité pratique. Quant à ceux qui voudraient simplement un bon ouvrage de lecture spirituelle, ils peuvent en toute confiance faire choix de celui-ci. Dans la première partie surtout, l'auteur y commente la Sainte-Ecriture à la façon des Pères de l'Eglise. Admirable nature de prêtre, on voit que la Bible a été son bréviaire et que les pensées de Dieu, si différentes des nôtres, sont venues depuis longtemps enrichir encore « le bon trésor de son cœur. »

J. CALLEN.

---

Le *Courrier de la Gironde* consacre les lignes suivantes à la soirée littéraire offerte le 12 courant à M. Jules Delpit, fondateur de la *Société des Archives historiques de la Gironde* :

« Hier soir, 12 mars, a eu lieu, dans un salon réservé du Café-Restaurant de Bordeaux, une manifestation de confraternité littéraire des plus flatteuses pour M. Jules Delpit.

» Un grand nombre de ses amis et de ses confrères de la Société des Archives historiques de la Gironde ont voulu sanctionner, par un témoignage durable, les services si désintéressés qu'il a, depuis si longtemps, rendus (on pourrait dire depuis près d'un demi-siècle), aux études historiques locales, et fêter l'anniversaire plus de deux fois décennal de l'existence de la Société, qui a déjà publié vingt-trois volumes in-4°, sous la direction toujours active et constante de son affectionné fondateur.

» A cet effet, une belle médaille d'or, gravée spécialement par M. Borrel, et frappée à la Monnaie de Paris, a été offerte à M. Delpit.

» Cette médaille porte, à l'avant, le léopard de Guienne, entouré de la légende : *Archives historiques de la Gironde* ; et au revers, une élégante palme accostée de la légende suivante : *A Jules Delpit, fondateur de la Société des Archives (1859), ses confrères et ses disciples, 1882.*

» Un tel hommage, si bien mérité, du reste, est d'un prix d'autant plus élevé que tous les coopérateurs de cet acte de reconnaissance comptent, à Bordeaux, parmi les hommes les plus distingués dans l'étude des belles-lettres, de l'histoire, de l'art et de l'archéologie.

» Le caractère intime et familier de cette réunion nous impose le devoir de taire tout ce qui a été dit de bon, d'affectueux ; mais notre réserve ne nous privera pas de mentionner que le procès-verbal de la remise de la médaille a été rédigé en langue gasconne du moyen âge, écrit sur velin, enluminé de lettres ornées et signé de tous les membres présents. »

Nous en avons l'espoir, le compte-rendu détaillé d'une si charmante fête sera livré prochainement au public. Sans méconnaître les droits des paléographes et des bibliophiles sur la personne de M. Jules Delpit, leur maître et leur modèle, nous estimons que le fondateur des *Archives historiques de la Gironde* est, avant tout, un grand Bordelais.

A force d'énergie, de désintéressement et de persévérance, il a su doter notre ville d'une véritable école de Chartes. Grâce à lui, d'innombrables documents du plus haut intérêt, qui n'eussent peut-être jamais vu le jour, sont maintenant entre nos mains.

A la reconnaissance que doivent à M. Delpit tous les amateurs de notre histoire locale, s'ajoute, dans une large mesure, celle de plusieurs départements, où l'impulsion donnée par notre éminent compatriote à la recherche des vieux manuscrits, a fait créer aussi des *Sociétés historiques*.

J. CALLEN.

## BIBLIOGRAPHIE

### GERBET ET SALINIS

1 beau vol. in-18 anglais. Prix : 3 fr. 50. — Paris, Plon, édit.  
Bordeaux, chez tous les libraires.

M<sup>re</sup> Ricard, prélat de la maison de S. S. et professeur à la faculté de théologie d'Aix, vient de donner chez Plon une nouvelle édition de son beau livre sur Gerbet. Il a eu l'heureuse et féconde pensée de rapprocher, dans un même volume, Gerbet et Salinis, ces deux premiers disciples de l'*École menaisienne*. Vivant de la même vie depuis leur séparation d'avec le Maître, s'animant à la manière de David et de Jonathas d'une amitié forte et pure comme le diamant, tous les deux mêlés aux luttes ardentes de l'époque, tous les deux évêques, ces deux illustres champions du catholicisme étaient bien faits pour se compléter l'un l'autre.

« Peu de biographies, disait à notre sympathique auteur le savant et regretté cardinal Donnet, peu de biographies peuvent offrir autant d'intérêt que la vie de M<sup>re</sup> Gerbet. Tout le monde saura apprécier le service que vous rendez en exposant à nos regards les grandes physionomies de l'histoire contemporaine. L'oubli, fils de l'ingratitude, est une des fautes les plus ordinaires de notre temps...

» C'est plus qu'un homme, en effet, que vous avez voulu peindre, » c'est votre temps. Vous avez eu raison d'élargir votre cadre : un grand homme n'est-il pas l'expression de la société au sein de laquelle Dieu l'a fait vivre ? »

C'est bien là ce qui fait le charme des ouvrages de M<sup>r</sup> Ricard.

Faire vivre ses personnages de leur vie propre et naturelle, les faire mouvoir dans leur atmosphère, les décrire tels qu'ils furent, sans les agrandir ni les rapetisser, c'est là un mérite assez rare dans les biographies pour qu'il ne soit pas inutile de le signaler.

M<sup>r</sup> Ricard a compris tout cela à merveille.

C'est bien le platonique, l'aimable et doux abbé Gerbet, tel que l'ont connu tous ses contemporains, qui se meut dans ces pages délicieuses. Tour à tour poète, philosophe, artiste, il nous entraîne et nous subjugue, comme il entraînait et subjuguait ceux qui l'avaient une fois approché.

Voilà comment l'illustre évêque d'Orléans, M<sup>r</sup> Dupanloup, prétendait qu'il fallait écrire la vie d'un homme.

Le puissant essor qu'il avait donné ne s'est point ralenti, et ce sera certainement une des gloires de notre temps d'avoir soustrait aux ravages de l'oubli tant de nobles et saintes existences.

M<sup>r</sup> Ricard aura travaillé pour une large part à l'édification de cet édifice grandiose, par la publication des nombreuses études sur l'*Ecole menaisienne* qui sont sorties de sa plume féconde. Il n'aura pas peu contribué à faire disparaître ces biographies qui n'étaient qu'une aride chronologie, comme une procession de gothiques personnages alignant leurs files raides et compassées sur les murs de quelque cathédrale.

Grande aussi sera l'utilité que chacun retirera d'une lecture si attachante. L'homme du monde comme l'homme d'église trouveront non moins de charmes que de profits à voir renaître devant leurs yeux les souvenirs d'un temps qui est déjà plus éloigné de nous qu'on ne croit. Que de grandes figures se meuvent autour de ces deux noms : Gerbet et Salinis ! Qu'il nous suffise de nommer Lamennais, le maître ; Jouffroy, le philosophe rêveur et souffrant ; Lacordaire, le grand orateur ; le chevaleresque Montalembert ; Sainte-Beuve, le critique fin et érudit ; Albert de la Feronnays, un des héros du *Récit d'une Sœur*, de cette épopée chrétienne, pure et douce comme le ciel de l'Attique.

Comme le cardinal Donnet, nous ne trouverons qu'un seul défaut à ce livre, c'est sa brièveté. C'est dire toute la joie que nous avons éprouvée à sa lecture, et que tout lecteur, nous en sommes sûr, ressentira comme nous.

EMILE GEORGE.



## L'ÉGLISE D'AQUITAINE IL Y A MILLE ANS

---

(Étude sur la Gascogne et les pays voisins à l'époque des incursions normandes.)

---

### AVANT-PROPOS

« Son origine se perd dans la nuit des temps. » — Que de fois n'avons-nous pas rencontré, ou peut-être écrit nous-même, cette banale formule. On se plaint avec raison de l'obscurité qui enveloppe, à leur berceau, la plupart de nos vieilles églises; ce qui ne veut pas dire d'ailleurs qu'elles soient d'une antiquité démesurément reculée. Les plus anciennes ne remontent guère au-delà de l'an Mille, et ce n'est pas sans hésitation que nos archéologues assignent à un bien petit nombre une date antérieure de quelques années.

Ce serait à croire, si des documents irrécusables n'étaient là pour nous démontrer notre erreur, que le Christianisme n'avait pas eu, chez nous, de sanctuaires avant cette époque. On sait bien, à vrai dire, à quel événement est due cette complète disparition des monuments primitifs. Les invasions normandes en sont la vraie cause; mais, à ce fait brutal, se bornent le plus souvent les notions historiques sur la catastrophe qui vint interrompre, dans nos contrées, la chaîne des temps.

De l'an 850 à la fin du x<sup>e</sup> siècle, quelle fut l'existence des populations privées de leurs Evêques; que devint le culte, quel fut le sort des clercs chassés de leurs demeures? Par quelles mains et sous quelle impulsion furent relevés les premiers monastères? — Autant de questions importunes, difficiles à résoudre et sur lesquelles, sans prétendre y répondre, je me suis efforcé d'apporter un peu de jour.

Il y a un an, peut-être deux, déjà préoccupé de ce travail, j'ouvrais le *Dictionnaire historique* de Ch. Dézobry et Th. Bachelet, à l'article NORTHMANS, et j'y trouvais ce qui suit : « En France... ils eurent trois stations principales : 1° *station de la Meuse et de l'Escaut*;... 2° *station de la Seine*;... » 3° *station de la Loire*. Les Normands s'emparèrent de Noirmoutiers en 830, désolèrent les deux rives de la Loire, la Bretagne, l'Anjou, le Maine, le Poitou, et descendirent jusqu'en Auvergne. » Viennent à la suite quelques lignes sur l'expédition de leur chef Hastings en Italie, et c'est tout.

J'avais cru jusqu'à ce jour que pour aller de la Loire en Auvergne, il fallait monter, — et monter, au moins, de 4 à 500 mètres, pour arriver, par exemple, à Clermont-Ferrand. Mais ce n'est ni une question de grammaire, ni une querelle de mots, que je viens soulever ici; — c'est une page d'histoire que je prétends rétablir et qui réclame nos soins.

Surpris, je l'avoue, de ne voir mentionnés ni l'Aquitaine, ni la Vasconie, ni Bordeaux, ni Périgueux, ni Bayonne, aucune de ces villes d'origine romaine qui eurent tant à souffrir, et si longtemps, des agressions normandes, je crus à une lacune involontaire, à l'inadvertance d'un auteur ou même d'un typographe; et pour en avoir, comme on dit, le cœur net, je courus aussitôt au *Dictionnaire historique et géographique* de N. Bouillet. — Bouillet, plus généreux que Dézobry, accorde à la France quatre stations : la 1<sup>re</sup> aux bouches de la Meuse, à Walcheren et à Duerstad; — la 2<sup>e</sup> sur la Seine, à Vernon, dans l'île d'Oissel et à Jeufosse; — la 3<sup>e</sup> sur la Loire ou dans les environs; — la 4<sup>e</sup> enfin dans la Camargue, à l'embouchure du Rhône.

De ce vaste estuaire qui porte le nom de Gironde, qui reçoit un tiers des eaux de l'Auvergne et en quantité considérable les eaux des Pyrénées; de ce bras de mer que sillonnèrent pendant un siècle, peut-être, les navires scandinaves, pas un mot. Voilà deux ouvrages, excellents sous bien des rapports et vulgarisés par de nombreuses éditions; on les met, depuis trente ou quarante ans, dans les mains de nos écoliers; ils font loi dans nos lycées, et cependant l'on n'y laisse pas même



entrevoir le cataclysme religieux et social qui bouleversa profondément tout le sud-ouest de l'ancienne Gaule!

Cette lacune est grave. Elle détruit l'équilibre de l'Histoire, elle nuit à la clarté des faits, elle peut dérouter les chercheurs et surtout égarer le jeune homme ou l'homme du monde qui veulent se livrer à l'étude de nos Annales. Pour réparer, autant que possible, cet inconcevable oubli de nos meilleurs livres classiques, nous avons élargi notre plan et pris de plus loin notre œuvre. Avant de chercher comment on rebâtit, il y a huit siècles, les *secondes* églises, nous raconterons d'abord comment furent détruites les *premières*, il y a mille ans. Nous allons interroger les chroniques monastiques du ix<sup>e</sup> siècle, les lettres des Papes, les *Acta sanctorum*, les écrivains locaux, et leur demander de nous apprendre ce que Bouillet, Bachelet, Dézobry et leurs imitateurs n'ont pas voulu nous dire.

---

## CHAPITRE PREMIER

### DÉVASTATION DE LA GASCOGNE

---

Sous le règne de Charles-le-Chauve, en l'an 844, et dans les premiers jours de mai, Pépin II étant roi d'Aquitaine, Totilon duc de Gascogne et le comte Seguin gouverneur de la ville, on apprit à Bordeaux qu'une flotte nombreuse, venue de la Scandinavie, s'était montrée à l'embouchure de la Gironde (1) et qu'une descente avait eu lieu sur la rive gauche du fleuve, à Sainte-Marie-de-Soulac, ou de la fin des Terres, — « *de finibus terræ* » — comme on appelait au Moyen Age la pointe de la presqu'île médoquine (2). Cette nouvelle fut bientôt confirmée par quelques moines arrivés des bords de la mer et portant avec eux le corps de sainte Véronique, qu'ils avaient eu, dit-on,

(1) Annales de SAINT BERTIN. — GUIZOT, *Coll. des Mém. rel. à l'Hist. de France*, t. IV, p. 138.

(2) BAURRIN, *Variétés Bordeloises*, t. I, p. 19 et 61. — Cf. DOM DEVIENNE, *Hist. de Bordeaux*, t. II, p. 23.

à peine le temps d'arracher aux profanations des Barbares (1). On sut alors que l'oratoire de Soulac, où reposaient depuis des siècles les restes de la Sainte, était en flammes et que plusieurs bourgs ou même des villes du Médoc occupés par les Normands n'étaient plus qu'un monceau de ruines (2).

Ce n'était pas, à vrai dire, la première apparition de ces Pirates sur les côtes de l'Aquitaine. Douze ou quinze années avant cette époque, vers l'an 830 (3), ils étaient descendus dans l'île de Ré, où ils avaient pillé et détruit le couvent de Notre-Dame, sans doute ce même monastère que le duc Hunald, fils de Eudes et père de Waïfre, avait habité vingt ans (4). Aussi à la première annonce du retour de ces hommes dont le nom voulait dire pillage et dévastation, les citoyens de Bordeaux,

(1) CIROT DE LA VILLE, *Hist. et Descr. de l'Eglise Saint-Seurin*, p. 147. — Selon le bénédictin Dom Devienne, les reliques de Soulac auraient été transportées à Bordeaux au XVI<sup>e</sup> siècle par ordre du Parlement qui redoutait les profanations des Religionnaires. M<sup>gr</sup> Cirot de la Ville n'a pas cru que cette assertion fût applicable au corps de la sainte : « Il a paru évident, dit-il (p. 368), » que la translation du corps de Véronique, de Soulac à Saint-Seurin, était bien » antérieure aux faits de 1568 racontés par Dom Devienne. » M. Cirot reporte la translation au temps de l'invasion normande et s'appuie de remarques archéologiques faites sur les tombeaux de la crypte Saint-Fort. J'ai adopté l'opinion de M. l'abbé Cirot dont l'ouvrage est un prodige de patience et d'érudition.

Les deux versions peuvent du reste se concilier. Le monastère de Soulac avait autrefois un grand nombre de reliques ; il possédait entre autres des fragments de la vraie Croix et des épines de la sainte Couronne ; il serait possible que l'ordre du Parlement eût en vue ces dernières.

(2) La dévastation du Médoc par les Normands n'est pas contestable, trop de monuments et de traditions l'attestent ; il faut cependant reconnaître que les témoignages dont les historiens s'appuient ne sont pas absolument à l'abri de toute critique. Les deux mots « *vicum metullensem*, » relevés par le *Gallia Christiana* dans les écrits contemporains (*Chron. de gestis Normannorum*, et *Lemovic. sanct. Martialis*), signifieraient, selon certains auteurs, non point le Médoc, mais la ville de Melle en Poitou : ainsi l'interprètent Fleury, dans son *Hist.*, t. X, p. 501, et Ruinart, dans ses notes sur Grégoire de Tours, p. 159. — Le *Gallia Christiana* rapporte, d'un autre côté, l'événement à l'an 848, c'est-à-dire l'époque de la deuxième invasion ; il me semble plus logique de le fixer à la première. Il est probable d'ailleurs que le Médoc fut ravagé aux deux époques. — Cf. BAUREIN, *Variétés Bordeloises*, t. I et II, et *Gallia Christiana*, t. II, col. 796.

(3) « Herio insula a generali monachorum habitatione destituitur mense » junio. » (*Chronic. Aquitan. ad annum 830.* — Cf. Depping, *Hist. des Expéd. mar. des Norm.*, p. 63.)

(4) *Annales de Metz.* — MONLEZUN, *Hist. de la Gasc.*, t. I, p. 270.

qui, en dépit d'invasions sans nombre, avaient gardé quelque chose de la virilité romaine, prirent-ils toutes les mesures de défense qu'imposait la grandeur du péril. Les hommes valides coururent aux remparts, et les clercs, qui savaient que les Païens en voulaient surtout aux trésors, s'empressèrent de cacher dans la terre les vases sacrés et les ossements des Saints.

Il y avait à l'ouest de la ville, à quelques jets d'arc de ses murs, un cimetière (1) et un bourg gallo-romains (2) où se trouvaient réunis trois sanctuaires en grande vénération parmi ces peuples. *Saint-Etienne* et *Saint-Seurin*, bâtis au-dessus du sol, étaient affectés au culte divin; peut-être même dans ces temps reculés, les Evêques venaient-ils y conférer solennellement le baptême. — *Saint-Sauveur*, creusé au contraire dans l'argile, au-dessous de ces deux églises, était un lieu de sépulture (3). Avec ses galeries souterraines, dont quelques-unes s'étendaient, paraît-il, jusqu'aux maisons voisines (4), cette crypte formait des espèces de catacombes (5) qui remontaient, dit-on, à l'établissement du Christianisme dans la Gaule et qui, dans les temps anciens, avait reçu les corps de ses plus illustres Pontifes.

On y avait placé les tombeaux de saint Amand, de saint Seurin et de sainte Bénédicte; et lorsque les Maures d'Espagne envahirent l'Aquitaine, comme on avait tout à craindre de leur fanatisme religieux, on se hâta de creuser des fosses, pour y enterrer ossements et tombeaux. Cachés sous le carrelage de la crypte, ces monuments avaient ainsi échappé à toute profanation (6). C'est à leur côté que fut descendu le

(1) BAUREIN, *Variétés Bordeloises*, t. III, p. 81.

(2) *Compte-rendu de la commission des mon. hist. de la Gir.*, 1846, t. VII, p. 9 — *Act. de l'Acad. de Bordeaux*, 1841, p. 90.

(3) *Rep. au Mém. du Chap. Saint-André*, 1787, p. 23 et 85. — Cf. CIROT DE LA VILLE, *Hist. et Descr. de l'Église Saint-Seurin*, p. 157.

(4) « Dans plusieurs caves de la maison occupée par le sacristain et autres de la rue Saint-Étienne on voit des restes d'appareil gallo-romain, des pierres striées, d'anciennes portes bouchées, le tout à une profondeur commune à ces constructions souterraines, preuve d'agrandissements successifs. » — CIROT DE LA VILLE, *id.*, p. 155.

(5) CIROT DE LA VILLE, *Hist. et Descr. de l'Église Saint-Seurin*, p. 138, 144 et 146.

(6) CIROT DE LA VILLE, *Hist. et Descr. de l'Église Saint-Seurin*, p. 142 et 143.

corps de sainte Véronique, dans un cercueil de pierre, dont les stries et le toit primastique, très aigu, indiquent encore l'ancienne origine (1).

Ces mesures de conservation à peine terminées, la flotte ennemie arrivait devant Bordeaux. Les Normands trouvèrent les portes closes, le *bassin navigère* fermé et la population en armes. Ils avaient en face d'eux ces fortes murailles romaines que la génération présente a pu voir, il y a dix-huit ou vingt ans, lorsqu'on perça la rue du Peugue (2). Elles étaient formées, à la base, de blocs cyclopéens et, au-dessus, de pierres de petit appareil, que coupait, en guise d'ornement, un triple rang de briques (3). Elles avaient dix pieds d'épaisseur, et hautes en proportion, elles atteignaient ou dépassaient le niveau d'une maison à deux étages. Elles étaient flanquées de tours, qui devaient, selon les règles de l'architecture romaine, dépasser les courtines. Ausone, qui les avait presque vu bâtir et qui en parle en poète, dit que « ces tours s'élevaient jusqu'aux nues. » Elles défiaient le bélier et l'escalade, et, pour les prendre, il eût fallu, non-seulement un long siège, mais encore quelques-unes de ces machines perfectionnées, si bien décrites par le tacticien Végèce.

Les Normands, habitués à ne rencontrer que des constructions en bois, closes le plus souvent de haies vives ou de palissades, faits à des incursions qui demandaient, à l'imprévu, c'est-à-dire à la rapidité de leurs courses, les conditions du succès (4), n'avaient ni le goût de ces guerres savantes, ni les connaissances spéciales qui les font réussir. Ils renoncèrent promptement à ces murs si bien défendus et se jetèrent sur les faubourgs, saccageant ce qui tombait sous leurs mains, passant, dit le chroniqueur, au fil de l'épée « toute créature vivante (5). »

(1) CIROT DE LA VILLE, *Hist. et Descr. de l'Église Saint-Seurin*, p. 147.

(2) *Voy. Arch. Hist. de la Gir.*, t. I, p. 425 ; on y trouve une gravure de M. Leo Drouyn qui représente un pan de cette muraille découverte en 1860.

(3) ÉLIE VINET, *l'Antiquité de Bourdeaux et de Bourg*, § 42.

(4) DEPPING, *Hist. des Exp. mar. des Normands*, passim.

(5) « Indignatione incredibili commoti cuncta vastando que in circuitu erant, » omnem creaturam in qua vitalis calor inesse poterat in ore gladii trucidaverunt. » (NICOLAS BERTRENDI, *de Tholosanorum gestis*, 1<sup>o</sup> XVI.)

Les quartiers où s'élevaient Saint-Seurin (1), Saint-Clair et Sainte-Croix eurent surtout à supporter le poids de leur colère. L'église Saint-Seurin se faisait gloire de posséder le bâton de saint Martial (2), l'apôtre de l'Aquitaine; la chapelle Saint-Clair, bâtie par Charlemagne, était dépositaire des corps saints de Lectoure qu'y avait apportés le grand chef des Francs, pour les soustraire aux Sarrasins (3); l'abbaye Sainte-Croix, où saint Mommolin, le deuxième abbé de Fleury-sur-Loire, était venu mourir, conservait pieusement sa tombe (4). Mais les clercs, qui avaient soigneusement caché ces reliques, n'avaient pas eu le temps d'emporter ou d'enfouir tous leurs trésors. Les Normands, selon leur habitude, enlevèrent en ornements, en matériaux et en meubles (5), tout ce qui avait une valeur, mirent le feu au reste (6) et reprirent la mer avec un butin considérable (7).

Les navires, chargés de dépouilles, commençaient à descendre le fleuve pour regagner les ports septentrionaux, lorsque les vents, passant tout à coup à l'Ouest, vinrent arrêter le départ et offrir un autre but aux convoitises des Scandinaves (8).

(1) JOUANNET, *Statistique de la Gironde*, t. I, p. 193. — LOPÈS, *l'Église métropolitaine et primatiale Saint-André de Bourdeaux*, p. 127.

(2) MIGNE, t. CXXI, col. 115. — Cf. CIROT, *Hist. et descr. de l'Église Saint-Seurin*, p. 69, et 369.

(3) Une inscription de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, précieusement conservée à Sainte-Eulalie, attribue à Charlemagne la fondation de la chapelle Saint-Clair. Quant à l'Église Sainte-Eulalie, rien n'indique qu'elle existât à cette époque; la plupart des auteurs s'accordent pour fixer à l'an 1174 la date de sa consécration. (Lopès, p. 221). — Il y avait bien au vii<sup>e</sup> siècle, à Bordeaux, une abbaye de filles sous l'invocation de Sainte-Eulalie, mais il n'est pas suffisamment prouvé qu'elle fût située sur l'emplacement où s'élève l'église actuelle. — Cf. TILLET, *Chron. Bourd.*, p. 224; L. DE LAMOTHE et LEO DROUYN, *Choix des types les plus remarquables de l'Archit. au Moyen-Age dans le département de la Gironde*, p. 25; BAUREIN, *Bull. pol. du Muséum*, ann. 1813, t. XI, p. 149.

(4) DELURBE, *Chronique Bourdeloise*, p. 6.

(5) A Saint-Germain-l'Auxerrois, les Normands prirent jusqu'aux poutres sculptées des plafonds pour les employer à la construction de leurs vaisseaux.

(6) NICOLAS BERTRANDI, *de Tholosanorum gestis*, f<sup>o</sup> XVI. — BAUREIN, *Recherches sur Bordeaux*, p. 350. — LOPÈS, p. 174.

(7) « Sicque ingressi sunt ad mare cum ingenti spolio. » (NICOLAS BERTRANDI, *ibid.*)

(8) « Oneratis ergo navibus cum navigare transportum unde venerant dispoissent, occurrit eis Zephirus... » (NIC. BERTRANDI, *de Tholosanorum*, etc.)

Soit qu'ils y vissent un présage, soit que la force du vent arrêât leurs vaisseaux, ils tournèrent bientôt leurs proues vers le haut du fleuve. Ces jeux de hasard ne déplaisaient point, du reste, aux hommes du Nord, pour lesquels était bonne toute route qui conduisait vers de « riches moutiers. »

On connaît la durée et la violence qu'ont souvent sur nos côtes les vents d'Ouest; mais la tempête loin d'effrayer les Pirates, excitait leur enthousiasme :

« La tourmente, leur fait dire un vieux chant de guerre, » aide le bras de nos rameurs. L'ouragan est à notre service; » il nous pousse où nous voulons aller! »

Avril et mai sont très souvent des mois pluvieux. C'est aussi l'époque de la fonte des neiges dans les montagnes. La Garonne, grossie par les eaux, déborde alors et forme, en se dirigeant vers la mer, des courants très forts, qui annulent parfois la marée. Ce pouvait être un obstacle; mais aidés par le gros temps, les Scandinaves « franchirent les *passes* (1), » — c'est l'expression du texte, — et arrivèrent promptement dans le haut du fleuve (2).

Ils attérèrent dans le Bazadais, aux abords de Langon.

Il y avait dans ce « poste fortifié » une vieille église bâtie par saint Paulin (3), qui ne pouvait échapper à l'œil des Barbares et qui aurait dû tenter leur soif de butin. Le silence absolu des chroniqueurs ne permet cependant que des conjectures. Il semblerait plutôt ressortir de leurs narrations que les Pirates, sans s'attarder au rivage, s'enfoncèrent vers le Sud; et, si l'on en juge par la rapidité de leur course, ils durent même faire cette campagne à cheval.

Depping, dans son *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, et Jal, dans son *Archéologie navale*, si je ne me trompe, ont établi le double caractère de leurs incursions à travers nos continents. Ils avaient de grands navires pour traverser la mer et les grands fleuves, et de petites embar-

(1) « *Marinæ tempestatis procella nostris servit remigiis.* » (ABBO FLORIANCENSIS apud *Script. rerum Normannorum.*)

(2) « ... qui eos cum suis classibus veloci impetu per medias Garumnæ fluvii fauces sursum impellere compulit. » (NIC. BERTR., de *Tholosanorum*, etc.)

(3) DOM DEVIENNE, *Histoire de Bordeaux*, t. II, p. 6.

cations, d'un transport facile, avec lesquelles ils remontaient les rivières ou de moindres cours d'eau. Mais d'autres fois, quand le pays les attirait par son aspect cultivé, qu'ils apercevaient au loin de fleurissantes bourgades, les tours des villes ou des monastères, ils ne craignaient pas de laisser au rivage petits et grands navires et de poursuivre à cheval leur course aventureuse.

Il y avait déjà à cette époque, dans les landes de la Vasconie, une race de chevaux à demi-sauvages qui devaient, croit-on, à l'invasion sarrasine, une infusion du sang arabe (1). Petits de taille, moins larges de poitrine que le cheval arabe, mais bien membrés et pleins de feu, ils pouvaient fournir de longues traites avec une médiocre nourriture et convenaient merveilleusement à des hommes qui demandaient surtout à une grande vitesse le succès de leurs entreprises.

Les Normands parcoururent ainsi toute la région comprise entre la Garonne et l'Adour et ne s'arrêtèrent qu'au pied des Pyrénées.

Cette guerre de destruction, qui, selon l'expression du *Chronicon Vazatense*, fit de la Gascogne un vaste désert (2), jeta dans l'âme des contemporains une épouvante dont le souvenir, après plusieurs siècles, n'était pas encore effacé. Le cartulaire de Bigorre, qui fait aussi de ces malheurs une peinture éloquente, rapporte tout d'abord que le soleil annonça par une éclipse totale et sans précédents l'approche des Barbares (3). Il nous les montre « aussi nombreux que les sauterelles, » couvrant le pays d'un nuage destructeur, et de Bazas à Bayonne et de Bayonne à Tarbes, ne laissant pas une ville debout. Voici d'après cette chronique, et aussi d'après le cartulaire de Condom,

(1) JOUANNET, *Statistique de la Gironde*, t. II, p. 317.

(2) «... Tota pæne Gasconia omnia funditus cultore perempto in eremi redigeretur vastitatem. » (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XV, p. 21.)

(3) L'incident de l'éclipse est contesté, et avec raison. L'éclipse de soleil qui avait précédé les violences commises par les Normands en Gascogne « est, dit Marca, celle que l'auteur de la vie de Louis Le Débonnaire et les Annales de Fulde ont observée. » Elle arriva l'an 840, peu de jours avant le décès de l'empereur, par conséquent quatre ans avant la première invasion de la Gascogne. (V. MARCA, *Hist. de Béarn*, p. 191, et OIHENART, *Notitia utriusque Vasconia*, p. 417.)

Oihenart et quelques autres historiens, mais dans l'ordre géographique, la liste des lieux habités qui se trouvèrent sur le passage des terribles visiteurs :

- Bazas, dont les murs furent mis au niveau du sol, l'église brûlée, « les monuments des siècles passés » ruinés de fond en comble (1),
- Sos (2),
- Mèzin (3),
- Condom (4),
- Eauze (5),
- Lectoure, qui laissa ses portes ouvertes et dont la population ne fut pas pour cela épargnée (6),
- Aire (7),
- Dax, prise et saccagée après un combat sanglant hors de ses murs (8),
- Bayonne, appelée par le cartulaire Labrudensis (9),

(1) «... urbis muros solo adœquant. » (*Arch. Hist. de la Gir.*, t. XV, p. 21.) — *Le Chronicon Vazatense* fixe ces événements à l'année 853. Cette date étant en désaccord avec celle que donnent les *Annales de Saint-Bertin* et les auteurs les plus autorisés, nous ne devons pas en tenir compte. Il ne serait pas impossible, d'ailleurs, que les Normands fussent venus à Bazas en 844 et en 853. Comme on le verra bientôt, l'Aquitaine et la Gascogne eurent plus d'une incursion à subir.

(2) NICOLAS BERTRANDI, *de Tholosanorum gestis*, f° 16, v°.

(3) BARRÈRE, *Hist. relig. et mon. du dioc. d'Agen*, t. I, p. 183.

(4) BARRÈRE, *id.*, p. 182.

(5) DOM VAISSETTE, *Hist. du Languedoc*, t. I, p. 734. — MONLEZUN, *Hist. de la Gasc.*, t. I, p. 334.

(6) NICOLAS BERTRANDI, f° 16 v°.

(7) MARCA, *Hist. de Béarn*, p. 191.

(8) NIC. BERTRANDI, *loco citato*.

(9) Balasque, dans les *Études historiques* sur sa ville, fait arriver les Normands à Bayonne par la mer. « Battue, dit-il, par la tempête, une flotte normande pénétra dans l'Adour et s'empara de Bayonne. » Tous les historiens, cependant, suivant en cela Marca et les divers cartulaires, font partir l'expédition de Bazas et la dépeignent se poursuivant par terre à travers toute la Gascogne. Il y a dans quelques-uns de ces récits tant de difficultés et de contradictions qu'il n'est pas toujours facile de faire la part de l'erreur. Il est vraisemblable que les Normands venus par terre, en 844, y vinrent ensuite par la voie de mer, mais il n'y a pas de preuve historique du fait.



Oléron (1),  
 Lescar (2),  
 Tarbes, enfin (3), où les Scandinaves « brûlèrent  
 le monastère de Bigorre avec toutes ses  
 dépendances (4). »

On peut suivre ces noms sur la carte; ils y forment une longue et sinueuse ligne de cités en ruine. Ce furent partout, avec le pillage, les mêmes scènes d'incendie ou de sang répandu, et l'on ne pourrait, sans de continuelles redites, en mettre le tableau complet sous les yeux du lecteur. — A Condom, cependant, l'œuvre de destruction fut marquée d'un incident qu'il faut relater. Condom possédait une abbaye considérable, élevée, dit-on, par le Pape Léon III au temps où Louis-le-Débonnaire était roi d'Aquitaine (5). Les religieux, surpris par l'invasion, avaient cherché un refuge dans le sanctuaire; ils y furent suivis par les Normands, qui les massacrèrent au pied de l'autel, pillèrent l'église et promènèrent la torche sur ses murs (6). Le monastère, bâti en bois, comme la plupart des édifices de l'époque carlovingienne, fut promptement consumé. Par un vrai miracle, il ne resta debout qu'un pan de muraille vers le chevet où se trouvait l'*Urne sainte* vénérée des Condomois. Après le départ des Normands, de pieux Chrétiens firent à l'Urne sainte un abri de roseaux et de chaume et la conservèrent ainsi pour des temps meilleurs (7).

Après le sac de Bigorre, les Normands, acculés aux Pyrénées, reprirent la route du Nord. Ils emmenaient avec eux, sur des centaines de charriots, les dépouilles de la Gascogne, sans compter de nombreux prisonniers, des femmes surtout, qu'ils comptaient vendre dans les marchés de la Baltique (8),

(1) OIHENART, *Notitia utriusque Vasconia*, p. 417.

(2) OIHENART, *ibid.*

(3) OIHENART, *ibid.*

(4) NIC. BERTRANDI, *ut supra*.

(5) BARRÈRE, *Hist. relig. et mon. du dioc. d'Agen*, t. I, p. 179 et 181.

(6) MONLEZUN, *Hist. de la Gascogne*, t. I, p. 335.

(7) BARRÈRE, *Hist. relig. et mon. etc.*, t. I, p. 182 et 196.

(8) *Chronicon Vazatense apud Arch. Hist. de la Gir.*, t. XV, p. 23.

ou même dans le midi de la Gaule, aux trafiquants juifs, intermédiaires habituels des Musulmans d'Espagne (1). Le duc Totilon, qui avait jusqu'à ce jour opposé aux envahisseurs de vaines tentatives de résistance, jugea que le moment était venu de les assaillir. Il appela autour de lui ses compagnons les plus fidèles.

« — Vous voyez, dit-il, ce qui arrive ; nos parents, nos amis, »  
 » les plus illustres de la nation sont tombés sous le glaive.  
 » Les Barbares entraînent captives nos femmes et nos filles.  
 » Subirons-nous lâchement tant de maux ? Pour moi je suis  
 » résolu de périr ou de venger le sang des proches que j'ai  
 » perdus (2). »

Ces paroles électrisèrent les cœurs. Quiconque pouvait soulever une hache ou brandir une épée se leva pour courir sus aux hommes du Nord, et bientôt Totilon eut autour de lui une armée nombreuse.

La marche des Scandinaves, alourdie par l'immense convoi qui venait à leur suite, donna aux Gascons le temps de les atteindre. Un combat terrible, plein de péripéties, eut lieu dans les Landes, à trois journées de la Garonne. Il fut long et disputé, mais « grâce à l'intercession de saint Lizier et des autres saints dont les sanctuaires avaient été profanés (3), » les Normands furent vaincus. Des milliers périrent ; un petit nombre, poursuivis nuit et jour, arrivèrent seulement jusqu'à la Garonne, où ils ne se sauvèrent qu'en gagnant leurs navires à la nage (4).

(1) THÉOPHILE MALVEZIN, *Hist. des Juifs à Bordeaux*, p. 30.

(2) NICOLAS BERTRANDI, *de Tholosanorum gestis*, f<sup>o</sup> 16, v<sup>o</sup>.

(3) MONIEZUN, *Hist. de la Gasc.*, t. I, p. 338.

(4) Nic. Bertrandi, Oihenart, Marca, etc.

## CHAPITRE II.

## PRISE DE BORDEAUX PAR LES NORMANDS.

Pendant que les débris de la première expédition normande descendaient le fleuve ou cinglaient vers la haute mer, une deuxième troupe de ces pirates, qui arrivait, dit-on, de la Méditerranée<sup>(1)</sup>, conduite par Hasting, débarquait sur les côtes de l'Aquitaine entre la Gironde et la Seudre<sup>(2)</sup>, probablement à Novioregium<sup>(3)</sup>, et menaçait bientôt la ville de Saintes. Le comte Seguin, qui commandait en ce pays aussi bien qu'à Bordeaux, se porta au-devant des Barbares. Il n'avait avec lui que peu ou point de cavalerie, car le combat eut lieu à pied ; « *proelio pedestri* » écrit, dans une de ses lettres, Loup, abbé de Ferrières<sup>(4)</sup>. — Moins heureux que Totilon, Seguin fut misérablement vaincu, pris et mis à mort. Tous ceux des siens qui ne purent se dérober par la fuite périrent sous le glaive des Normands ; et la ville de Saintes fut livrée aux flammes, — « après en avoir tiré les trésors, » fait remarquer un historien de ces désastres !<sup>(5)</sup>

S'il fallait en croire Depping, la bande qui venait de saccager Saintes aurait passé l'hiver en Aquitaine et serait venue au printemps débarquer devant Bordeaux<sup>(6)</sup>. Cette assertion, dépourvue de preuves, ne concorde ni avec les dates ni avec les faits rapportés par les chroniqueurs. La bataille où succomba Seguin fut livrée en 845, et c'est trois ans plus tard

(1) C'est Depping qui l'assure ; mais je n'ai point trouvé trace de ce fait.

(2) « Les Normands qui ne cherchoient que *chapes cheutes*, comme dit le vieil proverbe, entrèrent dans ce pays l'an d'après la mort du comte de Poitiers et firent leur descente entre Saintes et Bourdeaux. » (CLAUDE FAUCHET, *Déclin de la maison de Charlemagne*, p. 44.)

(3) Aujourd'hui Royan.

(4) «... et nostros id est Christianos pedestri cum eis proelio congressos, et miserabiliter, nisi quos fuga eripere potuit, peremptos. » (LUPUS, abb. Ferrariensis ad Guenilonem episc. E. 31. — Vide Lopès, p. 175.)

(5) CLAUDE FAUCHET, *Déclin de la maison de Charlemagne*, p. 45.

(6) DEPPING, *Hist. des Exp. mar. des Norm.*, Ed. 1844, p. 96.

seulement qu'eut lieu la grande invasion qui mit Bordeaux au pouvoir des Normands.

Au mois de février 848 (1), ou dans les premiers jours de mars, la nouvelle expédition, composée d'une multitude de voiles, et la plus nombreuse qu'on eût vue jusqu'à ce jour sur les côtes de l'Aquitaine, fit son entrée dans la Gironde. — En face du bec d'Ambès, presque à la hauteur de Bourg, quelques navires, attirés sans doute par la beauté du site, se détachèrent du gros de la flotte et s'engagèrent dans la Dordogne, pour y tenter la fortune. Charles le Chauve, qui revenait d'une excursion dans le Midi de la Gaule, rencontra au passage du fleuve la troupe isolée, il la tailla en pièces et lui prit neuf vaisseaux (2). Ce fut un des rares succès de ce prince contre les pirates normands (3).

La grande flotte avait pendant ce temps remonté la Garonne et mis le siège devant Bordeaux. Elle avait à sa tête un de ces « enfants des Anses (4), » chercheurs de butin qui guettaient leurs ennemis, le long des côtes, dans les enfoncements du rivage et se jetaient en maraudeurs sur les terres mal défendues pour ne les abandonner qu'après les avoir épuisées. Jeune encore, il n'en était pas moins déjà célèbre par la multiplicité et le succès de ses entreprises. Il avait préludé à sa vie d'aventures en exerçant d'abord la piraterie sur les deux rives de la Seine. En 841, il avait livré aux flammes la ville de Rouen et avait, depuis lors, ravagé nombre de contrées (5).

(1) *Fragmentum chronici fontanellensis*, apud DUCHESNE, t. II, p. 388.

(2) Dom Vaissette et Marca font arriver les Normands du Nord de la Gaule. Ils ne seraient, d'après eux, parvenus devant Bordeaux qu'après avoir ravagé le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois et le Limousin. A mon sens, ces auteurs ont fait une seule et même campagne de deux expéditions différentes. Il serait étrange que les Normands ayant à leur disposition la voie si commode de la mer, eussent fait un pareil détour pour aboutir à Bordeaux. — La prise des neuf vaisseaux sur la Dordogne indique au contraire qu'ils venaient de l'Océan.

(3) « Carolus Normannorum Burdegalem oppugnantium partem agressus viriliter superat. » (*Annalista Bertinianum* apud *Gallia Christiana*, t. II, col. 796.)

(4) Wikings. — On peignait par ce mot leur genre de vie qui consistait surtout à cotoyer les terres et à se glisser dans les baies pour y attendre l'heure favorable aux coups de main.

(5) « Multas regiones latrocinando occuparat. Inter quas et urbem Burdegalem, etc. » (*Chronicon Fontanellense* apud *Marca*, p. 193.)

La chronique de Fontenelle, écrite en latin, comme toutes les Annales de l'époque, lui donne le nom d'Hoséri. Les auteurs modernes, peu d'accord pour traduire ce mot, en ont fait Asker (1), Ogier, Oger et Oscher. Il me semble qu'Hoser était la traduction la plus naturelle. — Pierre de Marca élude la difficulté et le nomme Hoseri comme le texte latin (2).

Mary-Lafon, dans son langage passionné, qualifie Hoser de « féroce. » — Il y avait certainement dans ce pirate de la Baltique le fond de barbarie commun à sa race; mais, autant qu'on en peut juger par ses expéditions guerrières, il y avait de plus en lui quelques-unes de ces aptitudes qui font parfois les chefs de peuple. Il était arrivé devant la capitale de la Gascogne avec la pensée d'en faire, pour lui et les siens, un port de refuge où il put se retirer après ses courses le long du continent et sur les fleuves de la Gaule. Il possédait, en dépit de sa rudesse native, un certain esprit de calcul et il sut, comme le montrera bientôt cette histoire, mettre à profit les divisions des princes carlovingiens pour étendre sa puissance.

S'il fallait prendre au pied de la lettre le nom que l'Annaliste de Saint-Bertin donne à ses compagnons, il eût été Danois d'origine; mais nous savons que les religieux du ix<sup>e</sup> siècle, alors les seuls écrivains, appelaient indifféremment *Dani*, *Daphni*, ou *Normanni* les coureurs scandinaves (3).

Le siège de Bordeaux traînait en longueur, car le duc Guillaume (4), qui avait remplacé le comte Seguin, défendait énergiquement la ville. Après nombre d'assauts infructueux, Hoser comprit qu'il ne suffirait pas de la force pour le rendre maître de la place. Il eut recours aux Juifs de l'Aquitaine (5), très nombreux et même très puissants à cette époque. A la suite de négociations, restées secrètes, mais dont il est facile d'entrevoir la nature, il obtint par eux la livraison d'une porte (6).

(1) MARY-LAFON, *Hist. du midi de la France*, t. II, p. 17.

(2) MARCA, *Hist. de Béarn*, p. 192.

(3) « Danos seu Normannos appellat... » (LOPÈS, *l'Egl. métrop. et prim. Saint-André de Bourdeaux*, p. 19.)

(4) LOPÈS, *ibid.*, p. 175.

(5) *Annales de Saint-Bertin*. — Coll. Guizot, t. IV, p. 144.

(6) « Burdegala ipsa Judceorum Aquitanorum proditione expugnata... » (*Gallia Christiana*, t. II, col. 796.)

On a, de nos jours, paru disposé à révoquer en doute la trahison des Juifs (1). Leur culpabilité n'est malheureusement que trop vraisemblable. Ces parias de l'Europe chrétienne, qui étaient en horreur aux clercs et aux peuples, jouissaient en revanche d'un grand crédit auprès des empereurs ou des rois carlovingiens (2). Le moine de Saint-Gall parle dans sa chronique d'un marchand Juif, favori de Charlemagne, qui allait chercher en Orient les marchandises précieuses et que l'empereur chargeait, par temps, de missions diplomatiques. — Un autre juif nommé Sédécias devint plus tard, comme l'on sait, médecin de Louis le Débonnaire. Un édit impérial, daté de ce règne, donnait aux fils d'Israël le droit d'acheter les prisonniers faits dans les guerres contre les Saxons du Nord et de les revendre, en Espagne, aux Musulmans. Il était défendu de baptiser malgré leurs maîtres ces esclaves, presque toujours idolâtres ; les abus, se mêlant à la tolérance, les Juifs en vinrent à faire le trafic des Chrétiens eux-mêmes (3).

Vers l'an 828, les clercs aquitains, à l'instigation de l'évêque Adalelme, métropolitain de Bordeaux, s'élevèrent fortement contre « cet infâme commerce, qui dépeuplait les villes et les campagnes (4). » — Il est à peu près certain que la protestation des clercs bordelais ne fut pas écoutée (5), tant était grande la faveur des Juifs à la cour. Comme l'on pense, ceux-ci n'en gardèrent pas moins au fond du cœur le souvenir de l'injure. Ils étaient en assez grand nombre dans la ville, et les Juifs du dehors, favorisés par les assiégeants, purent nouer intelligence avec eux. En ouvrant la porte de leur quartier aux Danois, ils vengeaient de longs siècles d'opprobre et s'assuraient une part dans les dépouilles ; car ils savaient,

(1) MARY-LAFON, *Hist. du midi de la France*, t. II, p. 17.

(2) MALVEZIN, *Hist. des juifs à Bordeaux*, p. 29.

(3) *Ibid.*, p. 30.

(4) DUCOURNEAU, *Guienne Hist. et Mon.*, t. II, p. 40.

(5) Ainsi en fut-il du moins pour l'évêque Agobard, métropolitain de Lyon. Agobard se plaignant de « l'insolence des Juifs, » avait défendu aux fidèles de son diocèse de leur acheter du vin, de manger avec eux pendant le carême et de leur vendre des esclaves chrétiens. Les Juifs se plaignirent à Louis Le Débonnaire, et les commissaires nommés par l'empereur donnèrent tort au métropolitain. (MALVEZIN, *loco citato*, p. 30.)

par expérience, que les Scandinaves ne se feraient faute de leur vendre, non-seulement les captifs, mais encore une bonne partie du butin.

Les Pirates entrèrent, de nuit, dans la ville. Il est plus facile de voir en imagination que de peindre, avec l'exactitude historique nécessaire, la prise de Bordeaux dans les ténèbres et l'horrible réveil des habitants. — Les Annalistes n'ont que deux lignes bien courtes pour raconter cette catastrophe qui allait bouleverser l'Aquitaine : — « *Dani Burdegalam, Aquitaniæ judeis prodentibus, captam depopulatamque incendunt,* » dit le moine de Saint-Bertin (1) ; — « *Pyrati..... Burdegalim urbem cœperunt et duces ejusdem Guillelmum, noctu,* » dit celui de Fontenelle (2). — On incendia la ville et on fit le duc Guillaume prisonnier !

Quelques écrivains ont embelli de leurs traits ce récit en trois mots. Ils nous peignent les Bordelais éveillés par le tocsin, courant sur les places publiques se ranger sous les ordres de leur duc ; la résistance de Guillaume vaincue par la trahison (3) ; la confusion terrible des rues ; les « cris, lamentations et hurlements » des personnes égorgées, et chacun dans « l'alarme et le désespoir (4) » cherchant à gagner de vitesse les portes de la ville « pour s'aller cacher dans les champs. »

La scène est réussie. Pourquoi faut-il qu'il y manque l'humble témoignage d'un contemporain ?

Le Religieux, Dom Devienne, dit qu'un petit nombre de maisons furent épargnées (5). Bien que ce ne soit encore qu'une simple conjecture, celle-ci s'accorde trop bien avec l'intérêt des Normands et les desseins de leur chef sur la cité nouvellement conquise, pour que le fait ne soit pas hors de doute.

La ville de Bordeaux renfermait au VI<sup>e</sup>, au VII<sup>e</sup> et probablement encore au IX<sup>e</sup> siècle, un grand nombre d'édifices sacrés :

(1) *Gallia Christiana*, t. II, col. 796. — *Ann. de Saint-Bertin*, coll. Guizot, t. IV, p. 144.

(2) DUCHESNE, *Historia Francorum scriptores*, t. II, p. 388.

(3) O' REILLY, *Histoire complète de Bordeaux*, t. I, p. 208.

(4) LA COLONIE, *Hist. curieuse et remarquable de la ville et province de Bordeaux*, t. I, p. 132.

(5) DOM DEVIENNE, *Histoire de Bordeaux*, t. I, p. 20.

chapelles, oratoires ou sanctuaires monastiques. Outre l'église métropolitaine consacrée aux deux saints Jacques et André (1), on y voyait une église dédiée à Saint François et construite par l'évêque Léonce, une seconde à Saint Pierre, une troisième à Saint Cybard, une autre à la vierge Marie, — celle-ci éclairée nuit et jour, par une quantité prodigieuse de lampes (2). Il y avait un oratoire privé où l'on vénérât les reliques de saint Serge (3), et enfin, comme nous l'avons dit plus haut, un monastère de filles sous le vocable de Sainte-Eulalie dont Childemarche fut abbesse (4).

Ces temples postérieurs à l'invasion des Goths et que dans leur rapide passage à travers l'Aquitaine, les Sarrasins, comme le prouve Jouannet, n'avaient pas eu le temps de détruire, furent certainement incendiés par les Scandinaves ; mais s'il entra dans la politique du *roi de mer* de laisser ou même de faire brûler les églises, la destruction totale de Bordeaux eût contrarié ses vues. — On ne ruine pas de fond en comble une cité populeuse où l'on veut former un établissement durable.

Avec ce coup d'œil particulier aux hommes de mer, le *roi* Hoser avait entrevu de suite le parti qu'il pouvait tirer de cet *oppidum* romain et de son bassin intérieur. Maître d'une ville fortifiée qui commandait au plus beau réseau fluvial ou maritime du versant océanien, il assurait ses communications avec les mers du Nord et tenait en même temps en ses mains la clé de l'Aquitaine. Hoser fit donc de Bordeaux sa place d'armes (5).

A une époque qu'il est impossible de préciser, mais qui ne fut pas sans doute de beaucoup postérieure, des mesures semblables furent prises à Bayonne par d'autres Normands (6) ; et bientôt ces deux villes, l'une à l'entrée de la

(1) L'Eglise des apôtres André et Jacques n'est point mentionnée comme les suivantes dès le VI<sup>e</sup> siècle. Son existence ne se révèle que sous Louis Le Débonnaire dans une Charte confirmative de divers dons faits par Charlemagne à l'Eglise métropolitaine. (V. Lopès, p. 377.)

(2) BAUREIN, *Recherches sur la ville de Bordeaux*, p. 342 et 343.

(3) BAUREIN, *Bull. pol. du mus. de Bordeaux*, t. XI, p. 148.

(4) BAUREIN, *Variétés Bordeloises*, éd. 1784, t. III, p. 385.

(5) JOUANNET, *Statistique de la Gironde*, t. I, p. 191.

(6) MARCA, *Histoire de Béarn*, p. 192.



Garonne, l'autre à celle de l'Adour, devinrent à la fois la résidence des Scandinaves fixés en Gascogne et le port d'arrivée où vinrent attérir pendant trois quarts de siècle les expéditions de la Baltique, dans la Gaule méridionale.

De là, comme l'a dit éloquemment un auteur moderne, en parlant de la cité de Labourd (1), ils dominèrent tout le golfe de Gascogne dont « ils écumaient aussi bien les plus hautes eaux que les plus petites anses. »

Après la prise de Bordeaux, comme s'ils avaient voulu venger l'échec infligé par Charles le Chauve à quelques-uns des leurs, les Danois dirigèrent leurs premières incursions sur la Dordogne. Ils remontèrent l'Isle, en saccagèrent les bords et dévastèrent Périgueux (2).

S'il fallait en croire Fleury, Ruinart et Depping (3), ils auraient porté plus loin encore leurs ravages et seraient allés jusqu'à Melle dans le Haut-Poitou (4). Sans mentionner ce dernier fait, la chronique de Saint-Bertin se borne à faire remarquer qu'après avoir incendié Périgueux, les Pirates « retournèrent impunément à leurs navires. »

C'est un mot que l'Annaliste du ix<sup>e</sup> siècle redira désormais d'années en années, le désarroi de la Gaule leur assurant partout l'impunité.

(A suivre.)

H. RIBADIEU.

(1) J.-F. BLADÉ, *Pierre de Lobaner et les quatre chartes de Mont-de-Marsan*, page 53.

(2) MENJOLET, *Histoire de Saint-Léon*, p. 42. — « La cité de Labourd (Bayonne) fut, dit-il, l'une des meilleures conquêtes de ces pirates. »

(3) *Annales de Saint-Bertin*. — Collect. Guizot, t. IV, p. 145.

(4) *Gallia Christiania*, t. II, col. 796: — Ruinart et Fleury ne disent pas en quelle année aurait eu lieu la prise de Melle. Le *Gallia Christiania* relate la dévastation du « vicum metullensem » après l'occupation de Bordeaux, ce qui la reporterait à l'an 849. C'est la date que donne aussi Depping (p. 96). Malgré ces autorités, l'incursion des Normands dans le Haut-Poitou à cette époque me paraît peu vraisemblable ; elle éloignait beaucoup trop les Normands de leur base d'opération, et si Melle a reçu leur visite, c'est probablement dans des circonstances tout autres, peut-être lors de leur expédition dans le Limousin, le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge.

LES TROIS SAISONS DE LA POÉSIE FRANÇAISE <sup>(1)</sup>*(Fin).*

Ce dut être une bien belle journée que ce jour de printemps, cette matinée d'avril 1820 où apparurent pour la première fois les *Méditations* de Lamartine. Quelle fête, quelle joie, pour tous ceux qui avaient au cœur l'amour de la poésie, en ouvrant au hasard ce volume d'un inconnu, d'y retrouver la vraie inspiration poétique depuis si longtemps perdue. Pour comprendre le transport d'enthousiasme qui souleva la France quand elle entendit ces premiers accents du chantre divin, il faut se rappeler à quel degré de nullité, depuis la mort de Chénier, était descendu ce qu'on appelait encore la poésie. Nul souffle vivant, nulle idée originale, nul effort généreux ; une nuée de versificateurs et pas un vrai poète, sauf un seul, Millevoye, frère cadet d'André Chénier, mort bien jeune, en 1816, avant d'avoir pu produire tout ce qui était en lui. On se traînait péniblement dans les sillons déjà tracés, mais sans les creuser plus profonds ou les pousser plus avant. Les uns, se souvenant de Corneille et de Racine moins encore que de Voltaire ou de Crébillon, faisaient des tragédies ; on leur pardonnait parce qu'ils avaient Talma pour interprète. Les autres, prétendant continuer la tradition galante du XVIII<sup>e</sup> siècle, écrivaient des poésies fugitives, des bouquets à Chloris, des rondeaux, des madrigaux, dans le goût du chevalier Bertin et de l'abbé de Bernis ; on ne vit jamais rien d'aussi terne, d'aussi plat et d'aussi fade. D'autres enfin, non moins incolores et non moins ennuyeux, se vantaient d'appartenir à l'école de l'abbé Delille ; à chaque saison nouvelle, ils publiaient des descriptions merveilleuses du printemps ou de l'automne, de l'été ou de l'hiver, avec de magnifiques peintures de l'aurore et du soir, du ciel orageux et du ciel serein, le tout en style de charades et de bouts-rimés, en vers symétriques à deux compartiments, avec jeux de mots, concetti, antithèses.

(1) V. pages 151, 179 et 200.

C'était là ce que les *poètes* des premières années du siècle offraient à cette forte génération qui venait de traverser l'époque héroïque de la Révolution et de l'Empire, à cette jeunesse ardente, agitée de mille rêves et de mille passions, pleine d'aspirations élevées, de nobles désirs, et renfermant dans son sein presque tous les hommes qui devaient être la gloire de notre époque. Aussi attendait-on avec une inquiète impatience qu'un homme de génie vint enfin chasser les vendeurs du Temple et donner à la France une poésie digne de ce siècle, commençant à peine, mais qui semblait alors devoir être l'un des plus grands de l'histoire. Ce fut Lamartine qui se révéla comme l'envoyé céleste, le messager de la divine parole. Dès son apparition, il jeta sur le sol aride une jonchée de fleurs éclatantes. Sur ce terrain épuisé, il fit jaillir des sources nouvelles, si fraîches, si abondantes, si intarissables, que depuis un demi-siècle toute une nation a pu y puiser sans les tarir ni altérer leur limpidité, et qu'aujourd'hui encore elles nous abreuvent à longs traits d'une pure et bienfaisante poésie. Dès que ce flot fécond, qui portait avec lui la vie, se fut épanché sur le sable du désert, tout changea d'aspect ; aussitôt tout refleurit, tout reverdit, et un joyeux essaim de poètes prit son vol.

Lamartine raconte dans la préface des *Méditations* que dès son enfance il fut très sensible à l'harmonie des vers, aux douces consonnances des rimes, à la régularité du rythme. A peine âgé de dix ans, dans les soirées de famille, tout occupé qu'il était à creuser, des flûtes de sureau, lorsque son père lisait *Méropé*, il écoutait avidement « ce langage cadencé comme une danse des mots dans l'oreille. » Les livres qu'il recherchait de préférence étaient déjà ceux qui contenaient des vers : chose singulière, il préférait la *Henriade* et ses alexandrins réguliers aux fables de La Fontaine dont les vers inégaux choquaient en lui ce sens inné de la mélodie. Sans doute ce n'était que l'amour du son, mais ce son, nous dit-il, était pour lui une musique. Cette impression d'enfance ne disparut pas avec l'âge, ce goût, ou plutôt ce besoin de l'harmonie, se retrouva lorsque l'enfant, devenu homme et poète, écrivit à son tour de ces belles lignes cadencées dont la mélodie régulière l'avait charmé aux premières heures de sa jeunesse. On peut dire que pour Lamartine la poésie ne cessa jamais d'être une musique, et le caractère musical de sa poésie est celui qui aujourd'hui, peut-être, nous frappe le plus. Même après

Racine, une telle mélodie du vers, une mélopée si chantante et si douce, unissant dans un accord parfait le rythme, la pensée et le sentiment, était inconnue en France. Est-il même aucun poète qui en ait approché ? C'est à un autre art qu'il en faut demander d'analogues.

Dans le recueillement des longs soirs d'été, par une de ces belles nuits tièdes, sereines, parfumées, qui ne semblent que le prolongement d'un jour tempéré, sous un ciel pur, à la molle clarté de la lune, quand le lac paisible berce dans ses flots les étoiles endormies, quand un murmure, léger comme un soupir, s'élève au sein des bois, quand le ruisseau bruit faiblement au loin dans la vallée, qu'une voix jeune et fraîche monte lentement dans l'air calme et redise au ciel quelques-uns des plus doux chants de la terre, quelque adagio de Mozart, par exemple, ou l'air de Chérubin, ou la romance de Don Juan, c'est à peine si cette union de toutes les harmonies de la nature et de l'art éveillera dans notre âme une émotion aussi pleine de charme, aussi tendre, aussi profonde que celle dont nous pénétre la poésie de Lamartine.

Oui Mozart, Mozart seul, a cette mollesse enivrante, cette indéfinissable langueur, toute vibrante pourtant des palpitations de la vie, mais d'une vie supérieure, cette douceur céleste qui nous captive, nous ravit, nous berce comme un songe sublime, et cette divine mélodie qui semble moins faite pour les lèvres d'un homme que pour celles d'un ange. Quel autre en approcherait ? Haydn, Rossini, ont trop de vivacité d'allure, trop de précision de dessin. Même Beethoven ne l'atteint pas, non point sans doute dans ses parties tragiques et sombres, non point dans ces lamentations désespérées qui traversent l'espace comme les plaintes d'un vent d'orage sous un ciel chargé de nuées, mais dans cette divine *Pastorale* elle-même, quand ce génie, douloureux et attristé, tout-à-coup s'éclaire d'un rayon plus doux et éclate en harmonies riantes et gracieuses comme la nature en une matinée de printemps, lorsqu'elle rit au ciel toute brillante de rosée et de soleil, toute joyeuse de chants d'oiseaux et de floraisons embaumées. Sans doute il est tout étincelant alors de beautés, admirables aussi, mais différentes, plus lumineuses, plus vives, moins empreintes de ce caractère d'ineffable rêverie, de cet infini mystérieux et vague dont Mozart seul et Lamartine nous donnent presque à un égal degré la perception délicieuse. On discutait un

jour devant Rossini (1) sur les mérites comparés de Beethoven et de Mozart. « Beethoven, dit Rossini, est le plus grand des musiciens, oui sans doute ; mais Mozart, c'est la musique. » Cette parole éminemment juste n'est pas moins vraie de Lamartine que de Mozart : on ne peut mieux la caractériser qu'en disant de lui qu'il n'est pas seulement un grand poète mais qu'il est la poésie même, comme Mozart est la musique. Et cette musique de Mozart et cette poésie de Lamartine, diverses mais semblables par bien des traits, sont vraiment sœurs :

Et leurs pleurs et leurs chants sont les voix immortelles  
De ces filles de Dieu qui s'appellent entre elles !

Il convient d'ajouter du reste que la musique proprement dite est aussi inutile aux vers de Lamartine que les paroles sont inutiles à la vraie musique. Chaque art se suffit à lui-même, et pour un grand poète la mélodie musicale ne peut être jamais qu'un accessoire secondaire, un ornement et comme une décoration nouvelle, mais le fond reste toujours la pensée ou le sentiment. Ni la pensée, ni le sentiment, ne sont inférieurs dans Lamartine. Il a cette gloire d'avoir le premier chassé absolument de la poésie l'esprit païen, les formes païennes dont Chateaubriand lui-même, le grand initiateur du XIX<sup>e</sup> siècle, gardait encore l'empreinte dans son épopée des *Martyrs*, et d'avoir été simplement le poète de l'âme humaine et chrétienne, telle qu'elle sort des mains de Dieu, telle qu'elle chante, aime, prie, souffre au milieu du monde où elle est jetée, en face de sa destinée éternelle et sous le regard de son Créateur.

Telle est la pensée dans la poésie de Lamartine : quant au sentiment, il est d'ordinaire touchant et tendre plutôt que violent et passionné. On n'entend point dans cette poésie le cri même de la souffrance, le cri déchirant et douloureux, on n'entend en quelque sorte que son écho affaibli, son lointain retentissement. Il a rarement cette expression énergique et vibrante, toute chaude encore du souffle de la passion, qui naît spontanément dans une âme blessée ; sa parole noble, calme et lente semble voiler et comme adoucir les sentiments les plus poignants. On a très justement comparé les larmes qu'il répand et celles qu'il fait répandre à ces larmes, dont

(1) Cité par M. Ed. Biré : *Le Correspondant*, t. 93, p. 281.

parle Virgile, qui coulent sur la joue sans la brûler. C'est pour cela que sa poésie convient plus que toute autre aux âmes aimantes, délicates, facilement émues, mais ignorant ou redoutant, sinon les grandes douleurs de la vie, du moins leur expression tragique, aux âmes rêveuses et mystiques, légèrement mélancoliques, effrayées par les luttes âpres et les agitations désordonnées des passions violentes, et qui se plaisent à un ciel demi-voilé qu'éclaire une douce lumière. Cette mesure parfaite est un charme et un attrait de plus, et non des moins vifs, de cette poésie qui dans les effusions de sa joie, de sa piété et de son amour, aussi bien que dans les élans de ses tristesses, de ses souffrances et de ses doutes, demeure toujours du reste noble et fière, naturelle et sincère, loyale et généreuse comme l'âme éminente dont elle émane.

Nous saisissons ici l'âme même de cette poésie de l'âme, et si nous en recherchons l'origine nous la trouvons dans l'influence toujours persistante de l'éducation profondément chrétienne que Lamartine reçut de sa mère, marque divine dont il garde l'ineffaçable empreinte. Celui qui a connu la vérité totale ne l'oublie jamais tout entière. « Adorer, a-t-il dit, selon moi c'est vivre ; je ne crois pas que l'homme ait été créé pour autre chose : l'adoration est le retour de l'âme à son centre divin. Le sentiment naturel, constant, passionné, de la présence, de la grandeur, de l'ubiquité de Dieu est la base fondamentale de cet instrument que la nature en me formant a mis dans ma poitrine. »

La supériorité de la poésie de Lamartine vient de la supériorité de son âme, et la supériorité de son âme vient de la supériorité de son éducation qui a donné à l'excellence de sa nature le couronnement suprême de la foi (1). « Des yeux levés au ciel sont toujours beaux quels qu'ils soient, » a dit Joubert. C'est le même genre de beauté que l'on retrouve partout dans la poésie de Lamartine : toujours elle a les regards levés au ciel, et toujours on sent que dans ces

(1) Rappelons ici une belle pensée de M<sup>re</sup> Gerbet sur l'influence de la doctrine chrétienne sur les arts : « Le christianisme complet, renfermant l'essence de toute perfection morale, doit favoriser l'expansion de toutes les facultés supérieures de l'homme et par conséquent le développement de tous les beaux-arts dans leur sphère la plus élevée, qui est la sphère religieuse... Le Christ a rendu la liberté à tout ce qui est bon, il a ouvert toutes les portes du temple de Dieu à tous les talents de l'homme. Pour le culte chrétien, il n'y a d'éternel profane que le mal. » (*Esquisse de Rome chrétienne*, t. II.)

profondeurs célestes, elle pressent, elle voit Dieu, et reçoit de Lui en retour un rayon de la beauté infinie. Ce rayon d'en haut qui éclaire les sommets de l'esprit humain, ce glorieux privilège et cette suprême récompense du croyant et du chrétien, ce rayon qui vient de Dieu, quand il a une fois visité l'âme d'un homme, il n'en est jamais absent : il peut se voiler, se déplacer, s'éloigner, mais il ne se retire jamais complètement. A travers les nuages que la vie assemble, il en reste toujours une lueur, un sillon lumineux, comme cette clarté qui dore encore le front des montagnes quand depuis longtemps le soleil a disparu derrière l'horizon et quand l'ombre s'est étendue sur la plaine.

Lamartine a été le premier par ordre de date ; il reste le premier par ordre de mérite. C'est dans les œuvres de celui qui fut son initiateur que la poésie du XIX<sup>e</sup> siècle a trouvé sa forme la plus noble, la plus haute et la plus pure. C'est donc son portrait que j'ai dû esquisser de préférence. Mais ce serait sortir du cadre d'une étude générale que d'insister aussi longuement sur ceux qui sont les émules de son génie et les rivaux de sa gloire. Je me borne à rappeler les noms de Victor Hugo et d'Alfred de Musset : l'un le poète de l'imagination, artiste tout-puissant, maître souverain de la forme et de la couleur ; l'autre le poète du cœur, tout frémissant des élans pathétiques de la passion sincère et des accents immortels d'une douleur vraie. Je mentionne aussi rapidement quelques-uns des noms de la brillante pléiade qui se groupe autour de ces maîtres : — Alfred de Vigny, délicat et puissant : *Eloa* semble une page détachée du Paradis de Milton ; *Moïse* a la grandeur héroïque du sublime vieillard de Michel-Ange ; — Auguste Barbier a l'allure fière, le geste hautain, le verbe âpre et mordant, l'ironie passionnée des satiriques de haute race ; — Brizeux, rêveur et tendre, reflète la beauté touchante et légèrement attristée des paysages de Bretagne ; ses Idylles ne sont ni moins vraies ni moins gracieuses que celles de Théocrite et elles sont plus pures ; — Théophile Gautier, un coloriste et un ciseleur, a su joindre l'éclat un peu métallique des Emaux à la pureté de lignes des Camées ; — Sainte-Beuve, tantôt amant de l'idéal, enthousiaste et croyant, tantôt sceptique, railleur, épris de la réalité, artiste ingénieux et raffiné, enfermant avec grâce dans des flacons élégamment travaillés des parfums subtils et troublants comme des essences d'Asie, ou exprimant avec simplicité des pensées douces,

élevées, de saines et fécondes émotions ; — Victor de Laprade, un Celte qui a suivi à Athènes les leçons de Platon, et s'est mêlé aux disciples du Sauveur dans les montagnes de la Galilée, mais auquel ni les jardins d'Académus, ni le lac de Génézareth n'ont fait oublier les enseignements qu'il a recueillis de la sagesse des Druides au sein de la vieille Gaule : sa poésie austère et virile, méditative et grave, exprime avec force et un charme sévère les hauts sentiments d'honneur et de devoir qui remplissent ce cœur de philosophe, de patriote et de chrétien.

Tels sont quelques-uns des noms illustres qui ont maintenu dans la poésie pendant la première moitié du siècle le vieil honneur des lettres françaises ; d'autres sont venus depuis, moins éclatants et plus rares, dignes aussi pourtant d'ajouter une fleur à la riche couronne que la poésie du XIX<sup>e</sup> siècle a mise au front de la France. Puis le ciel s'est obscurci, les années sombres se sont levées, la décadence s'est précipitée ; le riche automne a fait place au stérile hiver. Des cimes rayonnantes de l'idéal on est descendu de chute en chute jusqu'aux borbiers du plus grossier matérialisme. Le désordre moral va de pair avec la confusion intellectuelle, et le siècle menace de s'achever dans un abaissement général des esprits et des âmes. Pourtant nul ne possède le secret de l'avenir. Du chaos du XVI<sup>e</sup> siècle est sortie la majestueuse unité du XVII<sup>e</sup>. Que sortira-t-il du chaos du XIX<sup>e</sup> siècle ? Sans doute, à s'en tenir aux apparences, bien des symptômes de dissolution, bien des présages de mort ne sont que trop visibles et ne semblent que trop certains. Néanmoins un examen plus attentif distingue aussi des signes plus favorables et des raisons d'espérer. Les deux forces morale et matérielle, par lesquelles vivent les sociétés, la religion et la science, sont toujours debout parmi nous. Trop souvent séparées, quelquefois même ennemies, elles paraissent à l'heure actuelle prêtes à s'unir. De cette union peut naître le salut de l'avenir, car c'est par elle que se refera l'éducation nationale et que nous retrouverons le centre d'unité, le principe de stabilité qui nous manque et dont l'absence nous perd. Dans tous les ordres d'investigation ouverts à la pensée humaine, il faut appuyer solidement la défense de la religion sur la vérité scientifique scrupuleusement recherchée et loyalement reconnue, car entre la foi et la raison il ne peut jamais y avoir aucun vrai dissentiment, a dit le Concile du Vatican.

Ce n'est pas l'œuvre d'un jour, mais, pour qui regarde au fond des



choses, les premiers efforts et même les premiers succès de cette alliance féconde, de ce travail intérieur de reconstitution sociale, apparaissent clairement dans l'organisation du haut enseignement chrétien au sein des universités catholiques, dans la fondation de ces nombreuses écoles libres qui seront comme autant de foyers où se rallumera la flamme de l'esprit spiritualiste et chrétien, dans la création par l'illustre Le Play, le plus profond observateur des sociétés humaines qui ait paru depuis Aristote, de la science sociale déduite selon la méthode sévère des sciences expérimentales et ramenée dans ses principes essentiels à la pratique du Décalogue. Toutes ces grandes entreprises, ainsi que beaucoup de beaux travaux de science, de philosophie, d'érudition, d'histoire, où la vérité se trouve vengée par des auxiliaires parfois bien inattendus comme dans *la Révolution* de M. Taine, toutes ces œuvres, dont quelques-unes sont de premier ordre, renferment assurément le gage d'un meilleur avenir.

Mais ces temps plus heureux sont peut-être encore éloignés : foulé par l'invasion, déchiré par la guerre civile, ce sol de la France, qui a produit tant de riches moissons, est comme frappé de stérilité. Un vent funeste a passé sur nous. Tout royaume divisé contre lui-même périra ; nous sommes en voie de justifier ce mot profond de l'Évangile. Ceux que possède encore l'amour du bien et du vrai n'ont pas tous cessé de s'affaiblir par leurs divisions ; ceux-là seuls qu'anime l'esprit de violence et de haine ont su se fortifier par l'union. Ainsi s'en va aux abîmes cette France que toutes les gloires ont couronnée, qui fut la reine du monde, et qui semblait faite vraiment pour des destinées meilleures. A ne considérer que le trouble et la tristesse du présent, à n'envisager que les menaces et les périls du prochain avenir, l'âme se laisse envahir par le plus profond découragement, et on trouvera sans doute que l'heure est mal choisie pour venir parler de poésie, quand tant de choses encore plus hautes et plus sacrées chancellent sous des attaques furieuses. Mais outre que c'est une consolation de se soustraire un instant au spectacle des misères actuelles pour contempler les grandeurs passées de la patrie, ses gloires pures et incontestées, si nous revenions au culte des lettres, il est permis d'espérer qu'elles auraient sur notre régénération une influence plus salutaire que nos vaines disputes politiques. Après les désastres de 1806 la poésie a eu sa large part dans la préparation des destinées nouvelles de l'Allemagne. Les lieds d'Uhland, les chants enflammés de Kœrner, dont

Weber écrivait la musique, embrasèrent les âmes, soulevèrent les esprits et jetèrent dans les cœurs ces semences de dévouement et d'enthousiasme qui ont germé pendant la guerre d'indépendance, en 1813, et plus récemment ont produit pour nous des fruits dont nous connaissons l'amertume. Tout s'était alors effacé pour ne laisser régner que la foi religieuse et patriotique et la haine de l'ennemi. Puisse la France, pour retrouver son génie et son indépendance, s'inspirer des mêmes sentiments : l'amour de la patrie divine, garant le plus sûr de l'amour pour la patrie terrestre, et l'horreur de l'étranger. « Un grand poète, a dit Goethe, qui pénètre toutes ses œuvres d'une noble pensée, peut arriver à faire de l'âme de ses œuvres l'âme du peuple. De Corneille sort une puissance capable de faire des héros. » Puisse la poésie française, qui fut si grande dans le passé, ne pas faillir dans le présent à cette noble mission. Puisse nous, grâce à elle et avec l'aide de Dieu, échapper enfin au désordre moral où nous languissons, reprendre goût à l'idéal et adopter pour devise le beau mot de Longfellow : plus haut, toujours plus haut, *excelsior* !

GASTON DAVID.

---

## CHATEAU DE LA BRÈDE

---

Le château de La Brède est situé dans la paroisse à laquelle il a donné son nom et qui s'appelait autrefois Saint-Jean-de-Stomtes (1). Ses plus anciens seigneurs étaient les La Lande, appartenant à une des familles les plus anciennes et des plus célèbres du Bordelais (2). Les La Lande portaient, en campagne, la bannière de la ville de Bordeaux, et leur hôtel, situé dans la rue Neuve, avait le droit de sauveté. Cet honneur et ce privilège leur avaient été accordés en récompense des services qu'ils avaient rendus, dans maintes occasions, à leurs concitoyens.

Jean de La Lande se rangea sous la bannière de Talbot lorsqu'il débarqua en Médoc, en 1452, et fut, comme presque tous les

(1) C'est probablement dans cette paroisse qu'on doit chercher la station de *Stomatas* qui se trouvait sur la voie romaine de Bordeaux à Bazas, connue sous le nom de *Chemin Gallien*.

(2) Le travail que je donne à la *Revue Catholique*, pour accompagner la gravure dont M. Maxime Lalanne vient de l'enrichir, est une courte analyse de celui que j'ai publié dans la *Guienne militaire*, t. II, p. 346.

grands seigneurs gascons, obligé de s'exiler après la bataille de Castillon et la prise de Bordeaux par Charles VII ; mais Louis XI, par lettres patentes datées de Saint-Jean-de-Luz, le 30 avril 1463, lui accorda sa grâce et lui rendit les seigneuries qui avaient été données à Louis de Beaumont, chevalier, seigneur de Plessis, de la Mothe et de la Fourest, conseiller et chambellan du roi et sénéchal de Saintonge. Il avait épousé, le 26 janvier 1426, Jeanne de Foix, fille de Gaston de Foix, captal de Buch. Après sa mort, arrivée avant 1491, Catherine, sa fille unique, qui, vers 1450, s'était mariée avec Gaston, seigneur de l'Isle et de La Rivière, hérita de la seigneurie de La Brède, qui passa, de cette façon, dans la maison de l'Isle et y resta jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Le 7 novembre 1577, Françoise de l'Isle, fille d'autre Gaston et de Bonaventure de Lur, fille de Pierre de Lur et de l'Isle, vicomte et vicomtesse d'Uza, épousa Jean de Penel, écuyer, seigneur de Bano et de Coutures, et lui apporta en dot la terre de La Brède.

Les Penel durent prendre, pendant les troubles de la Fronde, le parti du Parlement, puisque le duc d'Épernon vint attaquer le château de La Brède en 1649. Pierre de Penel, petit-fils de Françoise de l'Isle, n'eut de son mariage avec Marie de Lasserre qu'une fille, Marie-Françoise de Penel, qui épousa, le 25 septembre 1686, messire Jacques de Secondat de Montesquieu. Leur fils, Charles-Louis de Secondat de Montesquieu, né au château de La Brède le 18 janvier 1689, et mort à Paris le 10 février 1755, fut un des plus grands génies dont s'honore la France. Il eut de sa femme, Jeanne Lartigue, trois enfants : un fils et deux filles. La seconde, Marie-Josèphe-Denise, épousa, le 11 mars 1745, son cousin Geoffroy de Secondat, baron de Montignac et de Montesquieu. Leurs descendants possèdent encore le château et la terre de La Brède.

On peut affirmer, rien qu'à l'aspect de son plan, que le château de La Brède est une des plus anciennes forteresses du Bordelais. Pour l'établir, on a creusé, à une époque qu'il est difficile de déterminer, dans la couche épaisse de rocher compacte qui forme le sous-sol de cette partie des Landes, un large et profond fossé, à peu près circulaire ; on a jeté la terre et les pierres dans l'enceinte réservée, et sur cette masse s'est élevée la première forteresse. En même temps, plus tard peut-être, on a enveloppé aussi d'un fossé, se reliant au premier, une cour carrée. Ce vaste ensemble fut enfin enveloppé d'un troisième fossé elliptique.

Plus tard encore, le premier fossé a été élargi, au nord et à l'est, pour créer une grande pièce d'eau. Ces douves sont alimentées par

une source abondante située à 500 mètres à l'ouest du château. De la motte féodale il ne reste que l'emplacement ; mais l'ensemble de la forteresse, bâtie en 1306, en même temps que Budos, Roquetaillade, La Trave, etc., subsiste encore.

Pour entrer actuellement dans le château, situé sur la motte et formant une vaste enceinte polygone presque ronde, composée de dix-sept pans droits, dont les murs ont deux mètres d'épaisseur, on est obligé de franchir trois ponts-levis, défendus par des bastilles munies de meurtrières, disposées de façon à enfler les avenues et les contres carpes des fossés ; de plus, en franchissant ces divers ponts, on est exposé au feu de la place.

Maintenant, les ponts sont toujours baissés, les embrasures inoffensives, les portes ouvertes aux amis qui viennent voir les vivants et aux étrangers que la gloire des morts y attire.

Après avoir franchi le premier pont, on se trouve dans une cour carrée, protégée à l'un de ses angles par une tour ronde. On rencontre une autre tour ronde garnie d'archères entre le second et le troisième pont-levis. Enfin, on passe sous une porte ogivale, et l'on entre, à droite, dans une cour irrégulière, actuellement dégagée, mais qui, autrefois, était entourée du côté oriental, comme le reste du château, de remparts de deux mètres d'épaisseur.

Je ne reviendrai pas sur l'étude détaillée du plan et des diverses pièces de ce monument. Les curieux qui ne peuvent aller à La Brède peuvent s'en faire une idée en lisant la description que j'en ai donnée dans la *Guienne militaire*, tome II, page 349, et que j'ai accompagnée d'un plan à une grande échelle. Les deux gravures, celle que j'ai publiée dans le même ouvrage et celle que vient d'enlever si prestement mon excellent ami Maxime Lalanne, font suffisamment connaître l'aspect pittoresque de cette magnifique demeure seigneuriale.

LEO DROUYN.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**L'Église métropolitaine et primatiale Saint-André de Bordeaux**, par M. M. Hiérome Lopez, chanoine théologal de cette église et docteur régent dans l'Université de Bordeaux. — Réédition annotée et complétée par M. l'abbé Callen, professeur à la Faculté de théologie. — Bordeaux, Feret et fils, cours de l'Intendance, 15. 1882, 2 vol. in-8°. Tome 1<sup>er</sup>, de xxvi-376 p.

Il n'y a encore que le premier volume paru de cette réédition ; le second ne se fera pas beaucoup attendre. Il ne viendra jamais assez

promptement, au gré de ceux qui connaissent l'ouvrage de Hiérome Lopès. Nous étions comme beaucoup d'autres, nous désirions vivement nous procurer ce livre; mais toutes nos démarches et nos recherches chez les libraires étaient restées sans résultat. Nous avons salué avec empressement l'édition nouvelle, donnée par M. le Chanoine Callen, et nous sommes sûr que ce sentiment s'est produit chez beaucoup d'autres personnes, car l'ouvrage publié en 1668 était devenu presque introuvable.

L'éditeur a pensé qu'il ne fallait pas se contenter de reproduire le texte de Lopès. Il l'a accompagné de commentaires et de notes. De plus, il a revu sur les originaux, sur les plus anciennes copies ou sur les éditions les plus estimées, les notes de Lopès qui se composent toutes de pièces latines. Lui-même il ajoute bon nombre de pièces nouvelles, et d'abord une vie très détaillée et très piquante de l'auteur, dont la carrière fut traversée par des événements d'une gravité réelle. Ajoutons que le spirituel écrivain bordelais qui signe Antoine de Lanenay vient de donner dans la *Revue catholique de Bordeaux* une étude sur Lopès qui est remplie de faits nouveaux puisés aux sources les plus sûres. (IV<sup>e</sup> année, p. 211 — 220, 284 — 293.)

Aux notes et commentaires composés par le nouvel éditeur, il faut ajouter comme un titre de plus qui recommande son travail, les nombreuses planches qui l'ornent et l'éclairent. MM. Leo Drouyn, Maxime Lalanne, le baron J. de Verneilh et autres artistes distingués, par les bois gravés et les eaux-fortes dont ils ont illustré l'histoire de la métropole de Bordeaux, ont donné un nouveau charme aux études sur ce sujet. Mais revenons-en à Lopès lui-même.

Ce docteur écrivait à une époque de forte érudition et d'études profondes. Toutes les facilités que nous avons aujourd'hui n'étaient pas mises à la disposition des historiens de ce temps; aussi ils s'enfermaient volontiers dans un cercle restreint; mais avec quel soin ils en exploraient tous les recoins, et comme les sources originales, les bulles, les chartes, les nécrologes leur étaient connus! Hiérome Lopès est un vrai modèle du savant du dix-septième siècle. Toutes les archives de la ville de Bordeaux sont passées par ses mains; il n'a pas porté ses investigations bien loin au-delà, mais comme il connaît bien les parchemins de sa ville natale! Il parle de toutes ses richesses avec aisance, sans emphase et sans la moindre apparence de vanité et de jactance.

Dans le volume présent, Lopès expose les origines de l'Eglise de Bordeaux et la prédication de Saint Martial. Les Goths, les Sarrasins, les Normands ruinent tour à tour cette église. La cathédrale de Saint André fut reconstruite une seconde fois et consacrée par le Pape français et bénédictin, le bienheureux Urbain II. A cette occasion, l'auteur donne une description de l'édifice, et l'éditeur ajoute un appendice important qui traite en particulier de la tour *Pey Berland*. Il serait possible de contredire le bon Lopès au sujet de la possession de certaines reliques qu'il attribue à la cathédrale de Bordeaux. Du reste l'éditeur fournit des renseignements positifs sur l'état présent du trésor. Les tombeaux, comme il est juste, occupent une place convenable dans cette histoire où la partie descriptive et

monumentale doit marcher de pair avec la chronologie et l'histoire.

Ce que disent Lopès et M. le chanoine Callen en faveur de la primatie de l'Eglise de Bordeaux contre la possession de cette même primatie par l'Eglise de Bourges ne nous a point du tout convaincu : les titres du siège de Saint Ursain nous paraissent tout aussi authentiques que par le passé. Il y a néanmoins toujours un très vif intérêt à voir ces questions plaidées de part et d'autre, et à étudier les documents que chaque parti allègue.

Les cérémonies publiques et les droits de l'église Saint-André sur les baptêmes et les sépultures de toute la ville offrent matière à deux chapitres pleins d'intérêt. On y voit exposés des coutumes anciennes et des points de droits depuis longtemps abolis, mais dont la connaissance est indispensable pour comprendre une foule de circonstances qui se rencontrent dans les chroniques, dans les vies des saints et même dans les titres de propriété.

A Bordeaux, comme à Besançon, comme à Angers, comme à Rodez, deux églises se disputaient la dignité de cathédrale primitive. Lopès nous paraît avoir très bien vengé les droits de Saint-André contre les prétentions de Saint-Seurin. Je saisirai avec plaisir l'occasion de rappeler que M. L. Bion de Marlavagne a supérieurement traité cette question par rapport à l'église de Rodez, dans son savant ouvrage intitulé : *Histoire de la cathédrale de Rodez*. L'intérêt de cet ouvrage, comme de celui de Lopès, n'est point purement local ; les nombreux documents produits par eux éclairent l'histoire dans ses parties les plus intimes et pour tous les lieux. Sous le rapport de l'histoire des arts, l'une et l'autre sont des mines fécondes où l'on puisera toujours avec sûreté et profit.

(Extrait du *Monde*)

DOM PAUL PIOLIN.

---

## M. LOUIS VEUILLOT

---

« Grand chrétien — grand patriote — grand caractère — invincible polémiste — terreur des mécréants — le plus grand écrivain du siècle — le plus fier plébéien de notre âge démocratique — le plus soumis des enfants de l'Eglise romaine, » en ces quelques mots peuvent se résumer les articles publiés au lendemain de la mort du célèbre rédacteur en chef de l'*Univers*. — Lecture on ne peut plus émouvante que celle des témoignages d'admiration et de regrets venus de tous les points du monde et insérés dans ce journal. Nous y avons remarqué une lettre très touchante de M. Corbini, curé de Pauillac. — Le Diocèse de Bordeaux était représenté aux obsèques par M<sup>er</sup> Compans, Vicaire capitulaire, et par M. Desplats, Econome du Petit Séminaire. — Ces trois ecclésiastiques comptaient parmi les plus intimes amis de l'illustre écrivain.

---



## ÉTIENNE DE CHAMPFLOUR

ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE, AVANT SON ÉPISCOPAT (1)

(1646-1703).

Étienne de Champflour, un des plus saints et des plus grands évêques de France au XVIII<sup>e</sup> siècle, naquit à Clermont-Ferrand le 19 mai 1646 (2). Dix jours après sa nomination à l'épiscopat, savoir, le 10 janvier 1703, un anonyme qui paraît l'avoir bien connu, envoyait de Clermont à Gaignières, probablement sur sa demande, une petite notice biographique, précieuse par les détails qu'elle renferme sur la personne du prélat et sur sa famille (3). Je n'en négligerai aucun,

(1) Reproduction interdite.

(2) M. l'abbé Braud, curé d'Ecoveux (Charente-Inférieure), a publié sur ce prélat dans le *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes* (numéros de janvier, février et mars 1883) une notice fort intéressante, qui a paru également à part, augmentée de pièces justificatives. Il y a cependant, surtout dans le premier chapitre, quelques inexactitudes et des lacunes que cet article a pour but de combler et de rectifier. Les documents empruntés aux archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris, qui en forment le fonds principal, m'ont été très gracieusement fournis par le modeste et pieux auteur de ces biographies sulpiciennes qui ont paru dans ces dernières années, et que nous avons tous lues avec autant de plaisir que d'édification.

(3) Ce mémoire fait partie du recueil Gaignières, à la *Bibliothèque Nationale*, Fonds latin, n<sup>o</sup> 17,028, fol. 109-113. Le même dépôt possède aussi dans le *Nouveau Hossier*, n<sup>o</sup> 1,715, fol. 5-8, une copie des lettres de noblesse accordées, au mois d'octobre 1749, à Jean Champflour, conseiller, lieutenant particulier de la Sénéchaussée et siège Présidial de Clermont en Auvergne. Je dois la transcription ou l'analyse de ces pièces à l'infatigable obligeance de M. Pellechet, l'écrivain spirituel et délicat qui vient de faire imprimer à Bordeaux même (Imprimerie générale, rue Saint-Siméon, 16) un superbe volume, tiré à 220 exemplaires seulement, dont 20 sur papier de Hollande, et qui a pour titre : *Notes (bibliographiques) sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon Maçon, avec un choix de leçons, d'Hymnes et de Proses composées en l'honneur de quelques Saints spécialement honorés dans ces diocèses* (Paris, H. Champion): grand in-8<sup>o</sup> de 550 pages; œuvre d'une immense érudition, qui a coûté à son auteur bien des recherches et bien des voyages, bien des peines et bien des plaisirs. La seconde partie, intitulée *Analecta liturgica*, et qui est de beaucoup la plus considérable, sera tout particulièrement goûtée des amateurs de nos vieilles hymnes et de nos vieilles proses, parfois si naïves et toujours si chrétiennes. Ajoutons que l'ouvrage est terminé par d'excellentes tables qui en forment le digne couronnement.

pas même les derniers, soit pour apporter ma petite contribution aux généalogies des familles d'Auvergne, soit surtout pour montrer que si M. de Champflour n'était pas d'origine princière ou ducale, il n'était cependant pas « un homme de néant, » comme le lui reproche insolument l'orgueilleux duc de Saint-Simon (1).

« La famille de Champflour se trouve une des plus anciennes de la province d'Auvergne, puisque, dès l'année 1542, Jean de Champflour, un de ses ancêtres, était échevin de Clermont. La considération dans laquelle cette famille se conserve depuis longtemps est justifiée par un acte capitulaire de la cathédrale de Clermont, qui permit en l'année 1633, à Géraud de Champflour de faire orner une chapelle près du chœur, où étoit le tombeau de ses ancêtres, et qui devoit servir de sépulture à lui et à ses descendants. » Cette chapelle était dédiée à sainte Agathe, d'après les auteurs du *Gallia christiana* (2).

La maison de Champflour n'était pas moins « considérable par elle-même et par ses alliances. Le grand-père de l'évêque de La Rochelle était Géraud Champflour, homme de mérite et de beaucoup de crédit, qui fut dès 1604 conseiller et garde des sceaux de la Cour des Aides de Clermont, » et contribua plus que tout autre à ce que cette Cour, créée en 1557 et établie d'abord à Mont-Ferrand, fût transportée à Clermont, ce qui eut lieu en vertu d'un édit donné par Louis XIII, au mois d'avril de l'année 1633. Plus tard, Géraud fut honoré d'une place de Conseiller d'Etat. « Il était fort estimé de M. le maréchal d'Effiat, » qui le fit « intendant de sa maison et de ses affaires. Le maréchal l'honorait d'une affection particulière, et par son testament il lui légua une pension viagère de deux mille livres. Ce Géraud fut marié avec damoiselle Michel Taillandier, de très bonne famille de cette ville, de laquelle il eut six enfants, qui furent tous bien pourvus dans le monde et dans l'Eglise, » savoir : 1° François, licencié ès-droit, Conseiller-clerc à la Cour de Clermont, Chanoine et Abbé de l'église cathédrale : il fut pourvu de l'abbaye par le Chapitre, le 20 juin 1637, prit possession deux jours après, et mourut au commencement de l'année 1682 (3); 2° Jean, qui succéda à son père dans la charge de Conseiller en la Cour des Aides; 3° Jean Louis, directeur de la grande écurie du Roi; 4° Antoine, prieur bénédictin de Saint-

(1) *Memoires complets et authentiques*, édit. Chéruel; Paris, 1856, t. v, p. 413.

(2) *Gallia christiana*, t. II, col. 316.

(3) *Gallia christiana*, t. II, col. 310, 311.



Robert-de-Mont-Ferrand (1) ; 5° Charlotte, femme de Pierre Redon, Conseiller au Présidial de Clermont ; 6° Anne, femme de Gilbert Arragonès, lieutenant-criminel à Clermont (2).

« Jean épousa damoiselle Marie Fayet, fille d'un trésorier de France de la généralité de Riom et province d'Auvergne. Cette damoiselle avoit une sœur aînée qui fut mariée à M. de Ribeyre, Conseiller honoraire en la Cour des Aides et lieutenant-général de cette ville (3). Par là, notre nouvel évêque nommé se trouve non seulement cousin germain de M. de Ribeyre, Conseiller d'Etat ordinaire, mais aussi oncle à la mode de Bretagne : 1° de M. le marquis Du Pont Du Château Beaufort Montboissier de Caniliac, sénéchal d'Auvergne à Clermont (4) ; 2° de M. le comte de Caniliac, son frère, brigadier des armées du Roi et sous-lieutenant des mousquetaires ; 3° de M. le marquis de Langeac ; 4° de M. de Damas Columelle, tous gentilhommes qualifiés et parents de notre nommé évêque. — Ses parents du côté paternel et de son même nom, sont aussi des gens de rang et de mérite, entre lesquels M. Champfleur, lieutenant particulier en la sénéchaussée d'Auvergne (5), son cousin germain, fort distingué par son mérite personnel. Plusieurs autres alliances que l'évêque nommé a en cette province illustrent beaucoup sa maison.

« De Jean Champfleur et de damoiselle Marie Fayet sa femme,

(1) Il vécut jusqu'en 1691, et avait succédé en 1647 à son oncle François Champfleur, qui fut prieur de Saint-Robert de 1609 à 1647, et a laissé quelques poèmes. J'ai vu de ce dernier : *Funebres cyprès dédiés à la Reyne mere du Roy, regente en France, sur la mort du très-chrétien, très-victorieux et très-auguste monarque Henri IV, Roy de France et de Navarre, surnommé le Grand, par D. F. Champfleur, prieur de Saint-Robert de Montferrand en Auvergne* ; Paris, chez Jean Ribert, 1610, in-8° de 14 pages, composé de vers latins et de vers français.

(2) Bibliothèque Nationale, *Pièces originales*, n° 663, fol. 13.

(3) La charge de président à la Cour des Aides de Clermont fut occupée successivement par trois membres de cette famille : Paul de Ribeyre, 1645-1661 ; François de Ribeyre, 1661-1675 ; Charles de Ribeyre, 1675-1695. Cf. Tardieu, *Grand Dictionnaire historique du département du Puy-de-Dôme* ; Moulins, 1877, in fol. p. 140. — Le dernier, Charles de Ribeyre, fonda à Clermont les Sœurs de la Charité, ordre différent de celui qui fut fondé par saint Vincent de Paul, mais dont la vocation est tout à fait semblable. Cf. *Gallia christiana*, t. II, col. 303.

(4) De 1613 à 1760, les sénéchaux d'Auvergne à Clermont, au nombre de six, portèrent tous le nom de Montboissier-Beaufort-Caniliac. Cf. Tardieu, *Grand Dictionnaire*,... p. 140

(5) Il y eut trois lieutenants particuliers du nom de Champfleur : Jean, 1657 ; Geraud, 1682-1698 ; Jean, 1760. Cf. Tardieu, *op. cit.*, p. 140.

père et mère de M. l'évêque de La Rochelle, viennent plusieurs autres enfants, garçons et filles, J'en ai vu *seize* tous vivants. La vertu étoit le partage de cette maison, qu'on appelloit ici *la sainte famille*. En effet, de huit filles, il y en a eu six de religieuses (1) et deux de mariées. Pour les garçons, l'aîné de tous, vrai exemple de piété et de vertu, fut doyen et chanoine de notre cathédrale. » Il s'appelait Géraud comme son grand-père paternel, et il obtint le doyenné au mois de janvier 1659, par la résignation de son grand oncle, Antoine Taillandier. Nommé Conseiller et Garde des sceaux de la Cour des Aides d'Auvergne le 25 septembre 1664, il fut élu premier vicaire capitulaire au mois d'avril 1682, à la mort de l'évêque de Clermont. Il mourut à son tour, en juin 1697, et fut enseveli dans le tombeau de sa famille (2).

« Le second » (fils de Jean Champflour), « aveugle-né, avoit fort étudié la philosophie et la théologie, et étoit d'une vie si exemplaire qu'il édifioit tout le monde. » Lui et son frère aîné, le doyen Géraud, « faisoient l'admiration de toute la ville par leur manière de vivre et par leur charité envers les prisonniers et les pauvres. Deux autres, continue l'auteur anonyme, se firent jésuites, et deux de l'oratoire. » Cependant le P. Ingold n'en a trouvé qu'un sur la liste des enfants du cardinal de Bérulle, savoir, Jean-Baptiste, entré vers 1660-65 dans la congrégation. De 1666 à 1672, il résida à Notre-Dame des Vertus (Aubervilliers), et de 1672 à 1681 à Saint-Magloire. Le 28 mai 1681, il fut nommé supérieur de Notre-Dame des Vertus, et occupa cette charge pendant trois ans. En 1684, il alla résider à Clermont, où il mourut le 1<sup>er</sup> juillet 1684.

De ses deux autres frères dont il n'a pas encore été parlé, « l'un (nommé Blaise) fut du monde, et fut reçu Conseiller en la Cour des Aides, à la charge qu'avoient eue son père et son grand père. C'étoit un des plus honnêtes hommes du monde, et d'une vraie dévotion. » De

(1) J'ignore dans quel ordre elles firent profession. Peut-être quelques-unes entrèrent-elles à la Visitation de Montferand, où elles durent trouver encore vivants les souvenirs de sainteté précoce laissés par leur parente Marie Séraphique de Champflour, morte le 14 octobre 1634, âgée de quatorze ans, et à laquelle la mère de Chaugy a consacré une délicieuse notice dans ses *Vies des premières religieuses de la Visitation Sainte-Marie*; Paris, 1833, t. II, p. 422-436.

(2) *Gallia christiana*, t. II, col. 316. Gérard Champflour fut aussi doyen de la cathédrale de Clermont, de 1719 à 1753 Cf. Tardieu, *op. cit.*, p. 133.

son mariage avec damoiselle (Hélène) de Laire, fille d'un Président de la Cour des Aides (1), homme de grande vertu, il a laissé en mourant trois fils, les mieux faits qu'on sauroit voir, et dignes héritiers de la vertu de leur père et mère. Deux sont destinés pour l'Église (2), et l'aîné des trois doit être revêtu de la charge qu'ont possédée son père, son aïeul et son bisaïeul. Ainsi ce sera le quatrième Conseiller, de père en fils, de cette sainte famille, comme l'on dit ici.

« Celui dont il est présentement question, » Étienne de Champflour, « a fait ses premières études dans le collège (des jésuites) de cette ville ; après quoi il alla à Paris pour étudier en théologie et prendre ses grades en Sorbonne. » Il entra, le 8 octobre 1664, à l'âge de dix-huit ans, au Séminaire de Saint-Sulpice, et il y suivit les cours de théologie, jusqu'à la Licence inclusivement. Quand il eut obtenu le grade de licencié, il demanda à entrer dans la Compagnie de Saint-Sulpice, et il y fut admis, en 1672, par le supérieur, Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers (3).

On le chargea d'abord d'aider, à Issy, en qualité de directeur de la

(1) Jean-Baptiste de Laire, président ordinaire, de 1689 à 1729. Parmi les procureurs généraux de la même Cour des Aides, de 1762 à 1776, on trouve encore Etienne de Champflour. Cf. Tardieu, *op. cit.*, p. 140.

(2) L'un d'eux, nommé Jean-Baptiste, Docteur de Sorbonne, succéda à son oncle Etienne, comme abbé du Chapitre cathédral de Clermont, dignité qu'il conserva jusqu'en 1737. (*Gallia christiana*, t. II, col. 311 ; Tardieu, *op. cit.*, p. 133.) — La même année, Jean-Baptiste de Champflour fut nommé évêque de Mirepoix ; il fut sacré le 23 février 1738, et mourut le 6 février 1768. (*Gallia christiana*, t. XIII, col. 281.) — A Jean-Baptiste, abbé de la cathédrale de Clermont, succéda, en 1737, Gérard de Champflour. — Pierre de Champflour fut son successeur, de 1755 à 1783. — Enfin un autre Jean-Baptiste de Champflour fut le dernier prévôt du Chapitre de Clermont avant la Révolution (1750-1790). Cf. Tardieu, *op. cit.*, p. 133. — De nos jours, M. le Comte de Champflour, naguère aide de camp du général de Cissey, a, dit-on, composé un ouvrage sur son arrière grand oncle, l'évêque de La Rochelle. Nous faisons des vœux pour que cette œuvre, qui ne peut manquer d'être intéressante, soit enfin mise au jour.

(3) Ignorant que M. de Champflour devint membre de cette compagnie, et que, comme le dit l'anonyme, « il résida toujours dans le Séminaire de Saint-Sulpice, jusqu'à ce qu'il fût choisi pour être un des principaux directeurs du Séminaire de Limoges, » son biographe dit qu'« après son ordination sacerdotale, Etienne de Champflour revint dans son diocèse pour se consacrer au saint ministère, » et qu'« il y travaillait avec une ardeur digne d'éloges, lorsque François Lascaris d'Urié, évêque de Limoges, l'appela près de lui, en 1677, afin de l'aider, en qualité de vicaire général, dans le gouvernement de son vaste diocèse. » Cette qualité de vicaire général de Limoges, attribuée en effet, au moins implicitement, à M. de Champflour par l'auteur de son Oraison funèbre, ne m'est prouvée par aucun document.

Solitude, le vénérable M. Dubois, qui en était alors supérieur (1). Celui-ci chérissait beaucoup M. de Champflour, lequel d'un autre côté, n'était pas moins cher à M. Tronson auquel il avait donné la direction de sa conscience. Le jeune directeur était aussi très estimé de ses confrères, en particulier de M. Bourbon, qui, dans son *Journal* manuscrit, parle à plusieurs reprises des « beaux sujets d'oraison » donnés par M. de Champflour, et des « belles et bonnes choses qu'il a dites, d'une manière très affective, à son ordinaire. »

Il n'était pas moins considéré des personnes qui n'appartenaient pas à la Compagnie. Un de ceux qui le connurent et l'apprécièrent davantage, soit à Paris, soit à Issy, fut Louis Lascaris d'Urfé, entré au séminaire de Saint-Sulpice en juin 1660, et sacré évêque de Limoges, le 11 janvier 1677. A peine eut-il pris possession de son siège, qu'il conjura instamment le supérieur de Saint-Sulpice de lui donner M. de Champflour pour enseigner dans son séminaire dirigé par les Sulpiciens. Mais M. Tronson trouvait M. de Champflour « trop engagé dans ses emplois pour pouvoir les quitter » (6 avril 1678). Comment d'ailleurs séparer M. Dubois de son « inséparable ? » Cependant, au bout de trois ans, M. Pierre Masson (2), professeur

(1) Barthélemi Gautier, dit Dubois, était d'une très honorable famille de robe de la ville d'Orléans, où il naquit en 1623. Le 26 août 1647, il est admis, simple clerc, au séminaire de Saint-Sulpice. Ordonné prêtre le 24 septembre 1650, il entre en Licence en 1652, et prend le bonnet de docteur, le 10 décembre 1654. Il fut pendant quarante ans à la tête de la Solitude. Ce noviciat de la Compagnie de Saint-Sulpice avait eu auparavant pour supérieurs des hommes éminents, M. Raguier de Poussé et M. Louis Tronson; mais ils n'y étaient pas restés assez longtemps pour donner à cette maison sa forme définitive. L'honneur en revient à M. Dubois. Il fut élu assistant de la Compagnie en 1659, et fit plusieurs fois partie de l'assemblée des Consultants, lorsque la Solitude eût été transférée d'Avron à Issy. Etant tombé malade, M. Dubois fut transporté à l'infirmerie du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, et c'est là qu'il mourut, le jour de l'Assomption de l'an 1698.

(2) Pierre Masson est un des premiers élèves que forma M. d'Hurtevent au séminaire de Saint-Irénée, à Lyon. Sur le bon témoignage qui fut rendu de lui, M. de Bretonvilliers l'admit dans la Compagnie, et sans le retenir pendant quelque temps à Paris, il l'envoya immédiatement à Limoges, où M. Masson arriva en décembre 1670. En 1681, M. Tronson l'appela au Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, et le chargea de la conduite du règlement, c'est-à-dire de la communauté des séminaristes. M. Masson mourut le 13 mai 1684, n'étant âgé que de quarante-cinq ans. Quelques jours après (29 mai 1684), M. Tronson écrivait à la sœur du défunt : « La mort de M. votre frère nous a fort touchés, parce que nous perdons en sa personne un grand serviteur de Dieu, et qui faisait de grands biens dans son Eglise : mais nous avons de quoi nous y consoler, le voyant mourir de la mort dont meurent les saints. »

de morale au séminaire de Limoges, ayant été appelé à Paris, M. de Champflour fut envoyé pour le remplacer, et surmontant courageusement la peine sensible qu'il éprouvait à se séparer de ses confrères, et particulièrement de M. Tronson en qui il avait la plus entière confiance, il partit pour Limoges, où il arriva vers la fin du mois de juillet de l'année 1681.

Quelques jours après, le 16 août suivant, M. Tronson lui écrivait la lettre suivante, où l'on voit assez bien, ce me semble, que, chez l'auteur des *Entretiens ecclésiastiques* et des *Examens particuliers*, la science éminente de la théologie et les qualités plus solides que brillantes de l'esprit n'avaient néanmoins rien ôté à la sensibilité et même à la tendresse du cœur : « J'ai été bien aise d'apprendre par votre lettre, votre heureuse arrivée à Limoges et le bon accueil qu'on vous a fait. Je crois que vous serez content de M. Broulon, et que, de sa part, il sera satisfait de vous, et que vous vous accommoderez fort bien ensemble. Vous verrez, d'ici à quelque temps, combien le changement que nous avons fait étoit nécessaire. Il est difficile qu'il ne soit sensible à la nature dans les commencements, et je ne m'étonne pas de ces petits mouvements de tendresse qui vous donnent quelquefois envie de pleurer, puisque je les ai moi-même ressentis dans la violence qu'il a fallu faire dans mes inclinations pour obéir à Dieu. L'avantage que l'on trouve en ces rencontres est, que les cœurs qu'il unit se sentent liés bien plus purement et plus étroitement, quand ce n'est que pour lui qu'on se sépare. Je l'éprouve, ce me semble, visiblement, et jamais ce que vous savez que Notre-Seigneur m'a donné pour vous ne m'a été plus présent, que depuis que je pense à votre départ. J'espère que cette soumission à ses ordres de votre part et de la mienne, achèvera et consommera nos cœurs en son amour. »

M. Tronson écrivait encore le 9 janvier 1682, à M. de Champflour résigné, et par conséquent encore dans la peine : « Il me semble que je suis toujours le même à votre égard, et que mon cœur est toujours touché de la même manière toutes les fois que je pense à vous devant Notre-Seigneur. Tâchons de nous tenir en lui bien unis pour l'accomplissement de ses desseins, et, hormis sa volonté qui doit être tout notre attrait, soyons tout indifférents pour toutes choses. C'est la disposition où je sais qu'il vous a établi depuis longtemps, et où j'ai toujours tâché de vous entretenir, parce qu'il m'a paru que c'étoit là ce qu'il demandoit le plus de vous, ce qui vous devoit attirer plus d.

grâces, et ce qui vous mettroit le plus en état de travailler utilement dans l'Eglise... Soyons tout au divin Maître qui nous fait tant de grâces ; aimons-le de toute notre âme, servons-le de tout notre cœur, et nous oublions nous-mêmes pour nous abandonner entièrement à lui. Disons-lui souvent, comme saint Bonaventure : *Domine, non possum intendere tibi et mihi ; intende ergo mihi et miseriæ meæ, et ego intendam tibi et tuæ bonitati.* » Quel sage et heureux mélange de douceur et de force, de tendresse humaine et de vigueur toute divine ! Quelle onction fortifiante se dégage de ces paroles si chrétiennes, et quelle consolation, touchante autant que solide, elles durent apporter à l'âme non moins délicate et non moins chrétienne de M. de Champflour !

A Limoges, « il s'acquît la réputation d'un grand homme de bien. » Ses succès furent semblables à ceux qu'il avait eus à Issy, car il y porta les mêmes talents et les mêmes vertus, que le sacrifice avait encore épurés. Il y possédait en outre l'amitié de l'évêque, « un des plus grands prélats du royaume, » qui lui avait donné, dès son arrivée, des marques particulières d'estime et de confiance. « Leurs âmes, dit le chanoine d'Arger, comme celles de Jonathas et de David, étoient si intimement unies, que la seule mort a pu rompre des nœuds formés d'abord par un goût réciproque d'estime et de confiance, mais serrés et fortifiés depuis par les mêmes rapports de sagesse et de vertu, et par des traits de mérite tout semblables (1). »

Chargé d'enseigner les cas de conscience, M. de Champflour fit quelques modifications aux cahiers de son prédécesseur, sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation du Supérieur de Saint-Sulpice. Celui-ci demanda aussitôt une liste des propositions trouvées trop relâchées dans les écrits de M. Masson ; « car, il y a à craindre, ajoutait-il, que, sous prétexte d'éviter le relâchement, on ne se porte à l'autre extrémité, et qu'on avance des *propositions sévères, qui ne seroient pas approuvées ici* (2). » Ou l'on ne trouva rien à reprendre, ou l'on fit bien peu de corrections au travail de M. de Champflour ; car, quelques années après, M. Tronson conseillait aux directeurs du séminaire d'Autun « d'enseigner les cahiers que l'on donne à Limoges,

(1) *Oraison funèbre de M. Estienne de Champflour* ; La Rochelle, 1736, in-4°, p. 10.

(2) Lettre de M. Tronson à M. Maguelonne, directeur au séminaire de Limoges, en date du 15 janvier 1683.

et dont on voit les fruits considérables (1). » Plus tard encore, en voyant à M. de Champfleur, alors à Clermont, des corrections pour les cahiers dictés au séminaire de cette ville, il lui disait : « Je ne sais où l'on a pris ces cahiers, et quelle est la raison pourquoi on ne se sert pas des vôtres (2). »

Dans une autre lettre écrite dix ans auparavant, le 9 janvier 1682, M. Tronson lui témoignait la « grande consolation » qu'il éprouvait à « voir la bénédiction » donnée par Dieu à ses travaux, et l'assurait qu'il pouvait « espérer de recevoir » des grâces plus grandes encore, lorsqu'il serait « appelé à de plus grands emplois. » Cette sorte de prédiction ne tarda pas à se vérifier. Déjà, en 1679, son oncle, François de Champfleur, abbé du Chapitre de l'Eglise cathédrale de Clermont, ayant résigné son bénéfice, les chanoines avaient, d'un commun accord, élu à sa place Etienne de Champfleur. Mais celui-ci, par un acte daté du 2 août et passé au séminaire de Saint-Sulpice, avait déclaré ne vouloir « accepter la nomination susdite, consentant que lesdits chanoines en disposent en faveur de qui ils aviseront. » Sa modestie croyait n'avoir plus rien à redouter de ce côté-là, lorsque son oncle mourut au commencement de l'année 1682, après avoir de nouveau, peu de temps avant sa mort, résigné sa dignité en faveur de son neveu. Le Chapitre de Clermont confirma ce choix, et afin de prévenir un nouveau refus facile à prévoir, le doyen, propre frère de M. de Champfleur, fut chargé d'en écrire au supérieur de Saint-Sulpice, qu'on savait tout-puissant sur son esprit. « Je ne sais point encore, répondit M. Tronson le 24 avril 1682, quels seront les sentiments de M. votre frère sur son élection. Le choix qu'en ont fait vos Messieurs doit le toucher, mais je ne puis dire s'il pourra se résoudre à quitter un emploi pour lequel il a beaucoup d'ouverture, et où Dieu lui donne une très grande bénédiction. Je crois que sa résolution dépend de vous et des dispositions que N.-S. lui donnera lorsqu'il faudra qu'il se détermine. Car comme il ne cherche depuis longtemps qu'à faire sa très sainte et très adorable volonté, ce sera assurément le seul fondement sur lequel il se déterminera en cette occasion. » M. Tronson apprit bientôt de M. de Champfleur lui-même que ses dispositions n'avaient pas changé, et il les confirma en lui écrivant, le 8 février 1682 : « L'attrait qui vous porte au refus vient d'au-

(1) Lettre du 19 juillet 1688.

(2) Lettre du 9 novembre 1692.

tant plus sûrement de Dieu, que la nature y a moins de part, qu'il est fondé sur les grands principes du Christianisme, et qu'il est tout à fait conforme à votre vocation. »

M. de Champflour « ne vouloit absolument point de bénéfice, dit l'auteur anonyme de Clermont : ni les instances de sa famille, ni le conseil de ses amis ne pouvoient le faire sortir de son séminaire. Enfin, par l'avis de ses directeurs auquel il déféra, il se résolut d'envoyer sa procuration pour prendre possession *réelle* de ce bénéfice, sans pourtant quitter Limoges de quelque temps. » Sur ces entre-faites, le 19 avril 1682, mourut Gilbert de Vény d'Arbouze, évêque de Clermont (1). Profitant de la vacance du siège, un ecclésiastique de qualité se fit pourvoir en régale de l'abbaye et du canonicat de la cathédrale; et aussitôt qu'il les eût obtenus, il en prit possession *réelle* et *personnelle*, M. de Champflour ayant pris possession *réelle* seulement, par procureur.

S'il avait suivi son inclination, il n'eût certainement pas disputé au prétendu régaliste le bénéfice qu'il avait eu tant de peine à accepter : mais l'abbé par la grâce du roi étant peu digne du bénéfice à lui conféré, M. de Champflour n'hésita pas à revendiquer les droits qui lui étaient contestés. Chose étonnante! on vit alors ceux des chanoines qui l'avaient le plus fortement pressé de consentir à être leur abbé, regretter sa détermination! « Si la fortune veut rendre un homme estimable, dit Joubert, elle lui donne des vertus; si elle veut le rendre estimé, elle lui donne des succès (2). » Les succès de l'abbé régalien, sans le rendre plus estimable, le firent estimer davantage de quelques chanoines de Clermont, et l'un d'eux, M. Dufraisse (3), écrivit même à M. Tronson pour qu'il déterminât M. de Champflour à résigner son bénéfice. Il en reçut cette réponse,

(1) Environ un an après, M<sup>re</sup> Jean de Mallevaux, évêque d'Aulone, *suffragant de Clermont*, mourut à Aix en Provence, le 4 mai 1683, âgé de soixante-treize ans « Il étoit employé aux fonctions épiscopales de ce diocèse, ainsi qu'en plusieurs autres de ce royaume pendant trente-quatre ans d'épiscopat, et il y avoit toujours servi très utilement l'Eglise. » (*Gazette* du 22 mai 1683).

(2) *Pensées* de Joubert; 4<sup>e</sup> édit. Paris, 1864, t. II, p. 33.

(3) Jean-Baptiste Dufraisse, né à Clermont en 1628, mourut dans cette ville en 1715. On a de lui plusieurs ouvrages dont on peut voir la liste dans la *Biographie Universelle*. Le plus important a pour titre : *L'origine des Eglises de France prouvée par la succession de ses évêques, avec la vie de saint Austremonin, premier apôtre et prélat des Aquitaines*; Paris, Etienne Michallet, 1688.



datée du 20 mai 1682 : « Je ne manqueroi pas de faire connaître à M. Champflour ce que vous avez pris la peine de me mander. S'il peut être convaincu que le bien de cette Eglise demande qu'il résigne, et que ceux qui sont bien intentionnés dans votre corps lui en témoignent quelque chose, je crois qu'il n'aura pas de peine à s'y déterminer. Sans cela, j'ai de la peine à croire qu'il change, car, pour moi, je n'estime pas pouvoir ni devoir faire autre chose que de suivre son attrait, après lui avoir exposé l'état des choses. »

Une réponse si sage, et qui ne manque pas de finesse, fit sans doute que « les bien intentionnés » du Chapitre de Clermont ne demandèrent pas à M. de Champflour la renonciation à ses droits légitimement acquis : il les garda donc, et les défendit contre son compétiteur. L'affaire traîna jusqu'au mois de juillet 1686. Enfin le frère de M. de Champflour, assisté de M. de Ribeyre, son cousin, alla solliciter à Paris et obtint de la Grand' Chambre un arrêt qui déboutait le régaliste de ses prétentions, et maintenait Etienne de Champflour dans tous ses droits par rapport au bénéfice qui lui avait été résigné, et dont il ne tarda pas à prendre possession *réelle et personnelle* cette fois. Content d'avoir réussi à écarter l'indigne, il lui fit généreusement remise des frais du procès, et songea aussitôt à résigner le bénéfice dont il avait si chèrement acheté la possession paisible et assurée. Il se résolut cependant à le conserver encore quelque temps, sur l'avis de M. Tronson, qui appréhendait que le Roi ne fût offensé d'une résignation donnée presque au lendemain de la sentence obtenue contre un régalien ; mais pour faciliter au nouvel abbé l'accomplissement des devoirs de sa charge, aux vacances de 1686, M. Tronson le transféra du séminaire de Limoges à celui de Clermont.

Dans cette dernière maison, la seconde place lui fut assignée, et un domestique attaché spécialement à sa personne. M. de Champflour assistait aux assemblées des directeurs et aux exercices de la communauté, autant que ses occupations le lui permettaient, dirigeait les séminaristes, et faisait des conférences sur les Sacraments. En même temps, il assistait chaque jour assidûment à l'office du

in-8° de 522 pages. L'ouvrage est anonyme, mais l'auteur est nommé dans les approbations. Il soutient le système de saint Grégoire de Tours, qui place sous l'empire de Dèce la mission de nos premiers évêques, contre le P. Bonaventure de Saint-Amable qui la rapporte au temps de saint Pierre, dans le premier volume, imprimé à Clermont-Ferrand, en 1676, de son *Histoire de saint Martial*.

Chapitre, ainsi qu'à toutes les réunions de ce corps. De plus, à une époque que je ne puis bien préciser, mais qui ne fut sans doute pas postérieure de beaucoup à son installation, il fut élu vicaire capitulaire pendant la vacance du siège. Il ne perdit ce titre que pour le voir aussitôt changé contre celui de vicaire-général, que lui donna François Bochart de Sarron de Champigny, qui, quoique nommé au siège de Clermont en mai 1687, ne put néanmoins, à cause des dissentiments régnant alors entre la Cour de Rome et celle de la France, être sacré que le 31 août de l'année 1692 (1). Le prélat

(1) On trouve sur cet évêque, qui mourut à Clermont le 11 du mois d'août 1715, d'intéressants détails généalogiques dans la *Lettre à Monseigneur Messire François Bochart Saron, évêque de Clermont, Conseiller ordinaire du Roy en ses conseils, sur son sacre, contenant des choses remarquables touchant l'épiscopat, glorieuses au sacerdoce, et autres observations considérables; épître Théologique, Genealogique, Historique, Pathétique et Géographique* conglobatum, ajoutée au III<sup>e</sup> tome du *Cabinet des Grands, indépendamment des deux premiers, et plus instructif et moral* (in-12 de 88 pages, sans lieu ni date d'impression, pages 58-61). Elle est signée G. PONTIER, *protonotaire du Saint-Siège Apostolique*, et datée, « à Paris, le 7 janvier 1693. » Entre les membres de la famille Bochart qui a donné deux premiers présidents au Parlement de Paris, le plus illustre, non pas selon le monde mais aux yeux de la foi, est le *Bienheureux* Honoré Bochart de Champigny, capucin, né à Paris le 7 janvier 1567, mort le 26 septembre 1624, dont la *Vie* publiée en 1648, par le P. Henry de Calais, a été réimprimée à Paris en 1864, sous ce titre : *Histoire de la vie, de la mort et des miracles du R. P. Honoré de Champigny, capucin* (in-12 de XV-432 pages). Le père de l'évêque de Clermont était Conseiller d'État, et fut pendant plus de trente années intendant de la ville de Lyon où il mourut. L'aîné des frères de François fut conseiller à la Grand'Chambre; un autre mérita par ses services et ses blessures qu'on lui confiât le gouvernement de la ville de Béthune: un troisième, chevalier de Malte, fut tué à Gigeri en se signalant contre les infidèles. L'abbé de Champigny, leur oncle, mourut en odeur de sainteté, membre du Chapitre de Paris. Enfin Guillaume Bochart de Champigny, créé par le Roi évêque de Valence en Dauphiné, la même année que l'évêque de Clermont (4 novembre 1687), était son cousin germain. Comme lui, il dut attendre ses bulles, et ne put être sacré que le 30 novembre 1693. (Cf. *Gallia christiana*, t. XVI, col. 340.) La publication des *Lettres* de Madame de Sévigné a rendu célèbre l'excellence de son appétit. Le mercredi 31 août 1689, la spirituelle marquise écrivait à sa fille : « Vous me faites souvenir de notre pauvre » (Pierre Camua) « abbé de Pontcarré » (mort au mois de mai 1684), « en me parlant de ce Champigny; c'étoit son parent, ce me semble, hormis qu'il ne mangeoit pas tant. Je disois autrefois de feu M. de Rennes » (Charles-François de La Vieuville, mort le 29 janvier 1676) « qu'il marquoit les feuilles de son bréviaire avec des tranches de jambon : votre Valence » (Guillaume de Champigny) « ne mépriseroit pas cette sorte de signet; aussi son visage étoit une vraie lumière de l'Eglise, et dès que midi étoit sonné, Monseigneur ne faisoit plus aucune affaire. » (*Lettres de Madame de Sévigné*; édit. de la collection des Grands Écrivains de la France; Paris, Hachette, 1862, t. IX, p. 182.)

« donna même le principal soin des affaires spirituelles » à M. de Champflour, lequel gouverna ainsi le diocèse l'espace d'environ seize ans, c'est-à-dire à peu près depuis le temps où il vint y résider, en 1686, jusqu'à celui où il fut lui-même élevé à l'épiscopat, le 31 décembre de l'an 1702.

C'est ce qui explique pourquoi M. de Champflour, bien que capable de remplir les premières charges dans la Compagnie de Saint-Sulpice, ne put cependant, malgré son mérite reconnu, être appelé à l'exercice d'aucune. Ainsi, en 1686, l'assemblée des Assistants ayant à combler les vides que la mort avait faits parmi ses membres, songea un instant à se l'adjoindre, quoiqu'il n'eût alors que quarante ans ; mais elle dut l'écarter comme non éligible, à cause des obligations que lui imposaient ses devoirs de chanoine récemment installé ! Ainsi encore, lorsque quatre ans après, il fut question de donner un successeur à M. Bardou obligé, pour cause de santé, à résigner les fonctions de supérieur du Grand Séminaire de Clermont, le nom de M. de Champflour vint naturellement à l'esprit du supérieur de Saint-Sulpice : « Il est propre à cette charge, écrivait M. Tronson ; mais, ajoute-t-il, la chose n'a pas été jugée possible. » D'une part, en effet, M. de Champflour ne pouvait être à la fois supérieur du séminaire, chanoine assistant à tous les offices du chœur, si nombreux et si longs dans ce temps-là, vicaire-général administrant un vaste diocèse ; d'autre part, les circonstances étaient telles qu'il ne lui était moralement pas possible de n'être ni chanoine, ni vicaire-général. M. Tronson lui-même était bien forcé de le reconnaître ; car, à son disciple gémissant de l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de rompre ses chaînes pour redevenir ce qu'il avait toujours espéré et voulu être uniquement et exclusivement, un simple directeur de séminaire, le sage et prudent supérieur ne pouvait que répondre ces paroles : « Du moins, soyez toujours prêt à rentrer dans votre vocation : vous y ferez plus du bien que partout ailleurs. »

Ant. de LANTENAY.

(A suivre.)

---

## LOUIS VEUILLOT ET L'IDÉE CHRÉTIENNE

---

« Revivre dans des pensées sublimes qui percent comme les étoiles  
 » le voile de la nuit et dont la douce persistance porte les hommes à  
 » chercher de plus vastes horizons ;

» Revivre dans le battement des cœurs généreux, dans la droiture  
 » héroïque des actes, dans le mépris des desseins égoïstes qui portent  
 » en eux-mêmes leur but ;

» Revivre ainsi, c'est posséder le ciel.

» Puissé-je l'atteindre ce ciel pur et devenir pour les autres âmes  
 » la coupe où l'on trouve la force dans l'angoisse !

» Oui, j'irai rejoindre le chœur invisible de ces morts immortels qui  
 » revivent dans les esprits que leur souvenir rend meilleurs (1). »

C'est un positiviste, mon cher lecteur, qui peint ainsi son ciel, tout  
 entier dans l'immortalité du souvenir... des autres ! Il n'y a pas autre  
 chose.

« J'ai cru, je vois (2). » C'est un chrétien qui décrit ainsi le sien,  
 par un seul mot : *Voir* ; voir éternellement Celui en qui se trouve à  
 l'infini tout ce qui se peut aimer, et jouir du bonheur par cette vision,  
*beati... quoniam Deum videbunt.*

— Le grand chrétien qui vient de partir et d'arriver aura ces deux  
 Ciels.

Pendant que là-haut il *terra* ce qui termine les désirs en les apaisant  
 pour toujours : *definimus quod extali visione habent vitam et requiem  
 aeternam* (3), ici il revivra dans le souvenir des passagers de la vie  
 « par la droiture héroïque des actes, par le mépris des desseins égoïstes  
 » qui portent en eux-mêmes leur but, par des pensées sublimes qui  
 » percent comme les étoiles les voiles de la nuit et dont la douce per-

(1) Georges ELIOT, *Le chœur invisible* (poème anglais, 1867).

(2) Louis VEUILLOT, Son épitaphe par lui-même.

(3) BENOÎT XIV, *Constitutio dogmatica*.

» sistance porte les hommes à chercher de plus vastes horizons » et il sera « du chœur invisible de ces morts immortels dont le souvenir » reste comme une coupe où l'on puise. »

Eh bien, mon cher lecteur, je veux dès aujourd'hui puiser dans cette coupe, en y recueillant, pour la dire, l'idée qui passionna surtout sa vie parce qu'elle est celle qui devrait aussi, en ce moment, passionner la nôtre.

Il s'agit de l'adaptation de la société à la double fin de l'homme, c'est-à-dire de l'idée d'une société organisée avec deux pouvoirs pour que l'homme soit gouverné en être qui a un corps et une âme.

— C'est l'idée chrétienne par excellence, au point de vue social. —

Elle avait frappé et saisi la belle intelligence de Louis Veuillot dès son premier éveil aux pensées sérieuses, alors que se formant lui-même tout seul, il interrogeait toutes choses autour de lui, pour résoudre les problèmes dont, nous dit-il, « le spectacle du monde l'obsédait. »

Le plan divin des deux pouvoirs civil et religieux, chargés tous les deux de traiter l'homme en être immortel, en s'occupant l'un de sa fin temporelle, l'autre de sa fin éternelle, s'était révélé à lui dans sa grandeur et sa simplicité.

Il avait vu comment ces deux autorités, harmonisées avec la double nature de l'homme, sont l'une et l'autre nécessaires au sein de la société pour que l'individu y soit atteint dans sa conscience comme dans ses actes, et qu'en lui soient régis le citoyen et le chrétien ;

Comment l'unité du sujet sur lequel elles s'exercent leur fait un devoir de concilier leur action ;

Comment cette conciliation leur est possible, du moment que leurs sphères d'action sont de natures différentes et que chacune est suprême dans sa sphère propre et distincte (1) ;

Comment enfin l'autorité civile, n'étant préposée qu'aux intérêts temporels d'une association particulière, et ne dérivant de Dieu que *médiatement* par le peuple dont elle est le mandataire, se trouve nécessairement localisée dans les frontières nationales, tandis que l'autorité religieuse, qui dérive *immédiatement* de Dieu et qui est préposée à des

(1) *Civilis potestas dicitur in suo ordine suprema... Dicendum est reges Christianos habere potestatem in suo ordine supremam, nullumque, alium recognoscere superiorem intra eundem civilem ordinem.* » (Suarez, *De primatu summi pontificis*. l. III, c. v, nos 2 et 6.)

intérêts spirituels communs à tous les hommes, est nécessairement universelle dans sa mission de régir les consciences d'après les mêmes principes éternels.

Dans cette belle conception sociale, où l'Église doit avoir la suprématie de l'enseignement et du respect, à titre de pouvoir chargé de la fin éternelle et des principes généraux, il ne voyait absolument rien d'humiliant pour les pouvoirs civils d'être obligés de reconnaître cette suprématie dans la personne d'un prêtre, du moment que ce prêtre est le substitué de Jésus-Christ, et que, ce qui s'impose en lui à la soumission et au respect, est non la personne mais *la fonction*.

Cette suprématie universelle et toute spirituelle du Pape, qui n'atteint en rien l'indépendance des pouvoirs civils dans leur sphère purement temporelle, lui apparaissait, par l'identité des principes religieux et sociaux qu'elle consacre, une admirable garantie de concorde et d'entente entre tant de nations si naturellement divisées d'intérêts.

Il y voyait l'humanité réalisant l'unité dans la variété des États, comme l'État la réalise dans la variété des familles, et la famille dans la variété des enfants.

C'était pour lui l'harmonie dans la création tout entière, et comme l'idéal d'une ébauche terrestre de la grande société éternelle qui se forme sur l'autre rivage, à mesure que le temps et la mort y réunissent les élus aux anges et à Dieu.

De ce moment, le but de sa vie fut trouvé : la défense de l'Église catholique, qu'il voulut aimer comme il faut aimer quand on aime pour Dieu, sans compter pour rien sa vie et sans rien attendre des hommes.

Or, pendant que toutes ces grandes choses se révélaient à son esprit, avide de vérité et de justice, une foule de sectaires et de dogmatiseurs étaient précisément occupés à déconsidérer l'antique adaptation de la société aux deux fins de l'homme, et à poursuivre le but de ne plus laisser subsister au sein des sociétés modernes que le seul pouvoir civil, gouvernant les masses humaines comme des êtres sans âme, c'est-à-dire à la manière, à peu près, d'un bétail intelligent.

Il les entendit dire que l'homme, *fin en soi*, ne relève socialement d'aucun autre être ; que les sociétés ne sont nullement la conséquence d'une préordination divine, mais le simple résultat du phénomène psychologique de l'instinct naturel de sociabilité ; que l'autorité est

d'origine purement contractuelle; que si le peuple en subit le joug, c'est qu'il lui a plu de se l'imposer; qu'il reste toujours le propriétaire absolu du pouvoir qu'il a fondé; qu'il n'y a socialement que lui, peuple, avec le droit de faire ou de défaire à son gré ses chefs, et de n'accepter d'autres liens que ceux qu'il agrée, guidé par une certaine justice et droiture immanentes qui sont en lui, sans que Dieu soit pour rien en tout cela.

Ainsi discouraient-ils, et les conclusions, bruyamment tirées de ces nouvelles données sociales, étaient qu'un Etat est un tout exclusif, qui ne doit comporter qu'un seul pouvoir et ne connaître qu'une seule fin.

C'était demander la suppression du rôle social de l'Eglise et condamner l'homme à n'être plus traité politiquement en être immortel.

Ils ne s'en cachaient pas, et il y avait là cette masse d'esprits serviles que les plus graves questions ne peuvent amener à faire usage de leur raison pour juger par eux-mêmes, qui se laissaient gagner, et, parmi eux, ces hommes, l'*immortale pecus* de Tertullien, qui se trouvent toujours pour traduire la logique des idées dans les faits et qui criaient le *crucifige* avec d'autant plus d'ardeur qu'ils comprenaient moins ce qu'ils demandaient.

L'indignation qu'en éprouva L. Veuillot en fit ce polémiste incomparable, qui put parfois manquer de patience et de mesure avec la méchanceté déloyale, et dans certaines attaques qu'il n'attendait pas; mais qui, quoiqu'on dise, rallia tant d'esprits au respect de l'Eglise, la vengea de tant de dédains et laissa pour morts tant de ses insulteurs, sur le champ de bataille du journalisme.

Mais ils étaient légion; leur nombre et leur poids l'écrasaient. « Tu m'écrases, ô bœuf, tu pèses un millier, » disait-il, dans son langage à lui. Il succomba.

Ils lui passèrent sur le corps comme un torrent, et, pendant les années où il s'est survécu, réduit à l'inaction à côté de son arme brisée dans ses doigts, il a eu la douleur de voir l'idée, pour laquelle il avait dépensé sa vie, de plus en plus répudiée et méconnue.

Il a regardé du côté du Ciel et il est parti.

Est-ce à dire qu'il a travaillé en vain, sinon pour lui, du moins pour la cause qu'il défendait? Dieu me préserve de le faire entendre par ce que je viens de dire; car Veuillot, par son affirmation énergique et

sans réticences de la conception sociale catholique, a obtenu ce résultat considérable de l'avoir remise en question devant un siècle qui la croyait définitivement jugée, d'avoir contraint de lire ce qu'il en écrivait des hommes qui avaient juré de n'en plus rien connaître, et de la leur avoir laissée, en s'en allant, comme une épine au front, comme un trait dans les chairs.

Il s'en est suivi de leur part une irritation moins contenue, et une hostilité plus violente, c'est vrai. — Parce qu'ils n'ont rien compris à cette grande parole, dans laquelle ils n'ont voulu voir qu'une audacieuse attaque aux idées modernes. — Mais cette violence même, en démasquant en eux une hostilité que beaucoup ne croyaient pas si grande, amène en ce moment cet autre résultat de nous débarrasser enfin des réticences, des demi-jours et des silences, dont certains esprits, jusque-là, voulaient qu'il fût prudent d'envelopper l'idée chrétienne, pour ménager les susceptibilités hostiles.

Ces ménagements, conseillés en bonne intention, mais inopportuns au degré où en était arrivé le dénigrement de l'Eglise, entretenaient au sein de la société moderne l'ignorance d'une doctrine qui n'avait de chances, au contraire, de triompher, qu'en se montrant pour ce qu'elle est, parce qu'elle est la Vérité.

Ces ménagements, en outre, abritaient chez les sectaires et les dogmatiseurs ces altérations calculées qui, la rendant odieuse à l'esprit moderne, ont fait et font toujours à cette même doctrine tant d'ennemis parmi des hommes loyaux et honnêtes, dont beaucoup mettraient certainement leur honneur et leur patriotisme à défendre ce qu'ils persécutent en ce moment, s'ils n'étaient abusés et trompés par ce qu'ils ont lu ou entendu.

C'est pourquoi l'hostilité plus ouverte, — à laquelle Veillot n'est point étranger, — qui ôte à ces ménagements, désormais, tout prétexte, est peut-être ce qui pouvait arriver de plus heureux à l'idée chrétienne, en nous permettant d'en parler enfin à notre aise, sans crainte de nous désunir, et ce n'est pas trop tôt.

On apprécie parfaitement l'importance de ce résultat, mon cher lecteur, lorsqu'on ouvre les livres où se fait l'éducation religieuse des hommes de ce temps, et qu'on voit là à quel degré de froid calcul en est arrivée, contre l'Eglise, une hostilité qui certainement depuis longtemps eut un autre principe que la polémique de L. Veillot.

Ecoutez, pour exemple, une citation du *Catholicisme contemporain*



de M. Emile Burnouf, cet écrivain qui fait école dans ce qu'on appelle la *Science des Religions* ; écoutez comment il parle de l'idée chrétienne dans ce livre, où l'on découvre le programme de tout ce qui s'exécute en ce moment contre le catholicisme :

« L'instruction donnée dans les séminaires, écrit-il au chapitre, » *Education du prêtre*, est étrangère à l'esprit du siècle, et, dans son » ensemble comme dans ses principes, est hostile au développement » spontané des connaissances humaines. Le Syllabus, qui en est » désormais la base, anathématise la raison humaine (3) et lui inter- » dit l'étude, même historique, des dogmes religieux (9).

» En même temps il impose aux professeurs et aux écrivains catho- » liques une entière soumission aux définitions de l'Église, c'est-à-dire » du Pape, maintenant infaillible non-seulement en matière de foi, » mais en toute autre matière (12).

» Il refuse à l'autorité civile le droit de s'immiscer dans la direction » ou la discipline des écoles publiques, même autres que les sémi- » naires ; il revendique, au contraire, pour l'autorité ecclésiastique, » l'intervention dans ces écoles, leur direction, leur discipline, le » choix des maîtres, la collation des grades (45).

» Il déclare anathème quiconque admet dans un État une autre reli- » gion que la religion catholique et ne fait pas profession d'intolé- » rance (77). »

Il n'y a pas une de ces phrases, où M. Burnouf prétend rendre la pensée des propositions 3, 9, 12, 45, 77 du Syllabus, qui ne renferme une altération doctrinale, — altération qu'il faut avoir beaucoup de courtoisie pour ne pas déclarer évidemment calculée, — et qui, disons le en passant, incline fortement à excuser les rudes coups de Veuillot.

Mais continuons d'entendre M. Em. Burnouf. Voici le tableau résumé de l'idée chrétienne qu'il trace dans le chapitre intitulé : *l'Unitarisme romain* :

« Le seul système adopté par l'Église est le système unitaire : de là » le titre de catholique qu'elle s'est donné et les épithètes de « une et » sainte » qu'elle y ajoute dans ses catéchismes... Elle tend à une » unité de gouvernement par une autorité ecclésiastique qui ne doit » rien tolérer en dehors d'elle.

» Si le vœu de l'Église catholique se réalise un jour, le genre hu- » main tout entier formera un seul royaume, dont Jésus-Christ sera le » chef invisible et qui sera effectivement gouverné par le Pape. Cet

» État sera une monarchie absolue, offrant quelque analogie avec les  
 » anciens empires asiatiques et avec la Turquie. Seulement, l'absolu-  
 » tisme du monarque y sera plus complet, parce que ce prince est  
 » maintenant tenu pour infallible. Le principe de la responsabilité  
 » sera exclu de tout l'organisme politique; car les employés de tout  
 » ordre ne seront que les agents du pouvoir central, et ce pouvoir sera  
 » condensé entre les mains du chef suprême, dont l'attribut essentiel  
 » est de ne pouvoir se tromper.

» On ne discutera jamais les lois... On ne verra rien d'analogue aux  
 » assemblées politiques de nos jours ni à la représentation nationale...  
 » Il n'y aura plus ni droit civil, ni droit canon : il n'y aura plus que  
 » des ordonnances. Le sceau du monarque sera à lui seul toute la loi.

» A mesure que l'empire du Pape s'annexera une nouvelle portion  
 » de la terre, elle deviendra une province. Si elle était gouvernée par  
 » un roi, ce roi sera déchu ou deviendra agent secondaire du Vicaire  
 » de Dieu. Si elle était en république, ses assemblées seront dissoutes,  
 » ses pouvoirs publics congédiés et remplacés par une administration  
 » ecclésiastique. »

Voilà, mon cher lecteur, comment l'idée chrétienne, au point de vue social, est présentée aux hommes du jour par le grand initiateur de la science des religions, M. Em. Burnouf, et, je puis ajouter, par bien d'autres, car il n'est pas seul à se permettre un pareil dénigrement : on peut s'en convaincre en ouvrant, entre autres, la *Critique religieuse* et la *Critique philosophique*, publications où l'on s'applique si étrangement à dénaturer le catholicisme, et où il n'est pas jusqu'au grave M. Renouvier lui-même qui n'apprenne aux esprits modernes qu'il a découvert que le catholicisme avec son Eucharistie, sa croix et ses sacrements, pratique un fétichisme aussi grossier que celui des sauvages les plus dégradés (1).

Une telle audace dans le dénigrement ne dit-elle pas combien il était et il est toujours urgent de dissiper les méprises d'une génération si singulièrement endoctrinée, en lui faisant connaître, pour ce qu'il est, cet enseignement catholique, dont elle applaudit les insulteurs beaucoup plus par ignorance que par passion ?

Ne dit-elle pas combien il était temps de démasquer ouvertement

(1) La *Critique philosophique* (1<sup>er</sup> avril 1880, page 138, et 8 avril 1880, page 154).

des hommes auprès desquels, en fait de délicatesse et de modération, l'idée chrétienne n'avait plus rien à risquer ni à perdre ?

Eh bien ! c'est à ce double but, précisément, que tendit la polémique de L. Veillot ; et il avait, à force de talent, réussi à vaincre la plus grande difficulté qu'en offrait la réalisation, celle de se faire lire. Mais s'il ne fut point en son pouvoir d'accomplir une tâche aussi difficile que celle de dissiper la fausse appréciation de l'idée sociale catholique, qui règne toujours, du moins il l'entreprit, cette tâche, et démasqua l'hostilité ; c'est beaucoup pour la cause et pour sa gloire.

Aux survivants de continuer cette entreprise et de l'amener à réalisation, en dissipant les équivoques qui existent visiblement entre nous et nos antagonistes sur la signification de tous ces grands mots d'*Église*, de *liberté*, d'*autorité*, de *droit divin*, de *tolérance*, d'*infaillibilité* et de *supernaturel*, auxquels nous ne faisons pas dire la même chose.

Que les hommes de la société moderne retrouvent la véritable notion catholique de tous ces termes, et ne puissent plus ignorer que l'Église est une institution divine qui a le droit, de par Dieu, de n'être point écartée du mouvement social, où elle est chargée, à titre de pouvoir moral, d'atteindre et de régir les consciences, pendant que le pouvoir civil atteint et régir les actes ;

Que ces deux pouvoirs, étant de nature et de rôles différents, n'éveillent aucune idée de compétition et d'encombrement, mais, au contraire, s'harmonisent régulièrement avec la double nature de l'homme ;

Que si l'État, au point de vue de la morale sociale et des intérêts religieux, se trouve compris lui-même dans la sphère d'action du pouvoir spirituel de l'Église, il ne s'ensuit nullement que l'extension du domaine spirituel de celle-ci soit restrictive de l'indépendance de l'État dans son domaine distinct ;

Qu'enfin si l'Église tend réellement à devenir pour tous les hommes une patrie spirituelle universelle dans la variété des patries temporelles, c'est pour unir tous les peuples par les mêmes principes sociaux, la même foi et les mêmes espérances, et non pour prétendre à la direction temporelle ;

Qu'ils rapprennent que la liberté sociale, au point de vue catholique, n'est que le droit à l'usage non entravé du bien, et que, pour être ainsi limitée, elle n'en est pas moins belle, de même que le fleuve

n'est pas moins beau parce qu'il a des rives, et le soleil, parce qu'il a une route tracée à la voûte céleste ;

Que l'autorité civile, qui n'est pas de droit divin comme l'autorité religieuse, tout en dérivant immédiatement du peuple, n'en porte pas moins en elle le droit au respect et à l'obéissance du peuple, parce que l'élu de ce dernier, du moment où il est élu, devient le représentant de l'autorité suprême de Dieu ;

Que la tolérance, toujours due à la vérité et aux personnes, n'est due à l'erreur et au mal que par nécessité de circonstance et non par droit ;

Que l'infailibilité, privilège purement extérieur, n'est qu'une simple assistance accordée au Pape pour le garantir contre le danger de nous tromper quand il s'adresse à nos consciences, et nullement pour régir la science ou rétrécir le rôle de la raison dans son domaine ;

Qu'ils rapprennent enfin que le surnaturel est un véritable degré de vie qui vient s'ajouter dans l'homme à la vie intellectuelle pour élever en lui les facultés de comprendre, d'aimer et de vouloir, et qu'il serait indigne d'une société civilisée d'entreprendre sciemment de l'en faire déchoir.

— La tâche de rétablir toutes ces grandes notions, au sein de la société moderne, n'est-elle pas digne de nous passionner à notre tour, et, pour elle, n'y a-t-il rien à faire ? A Dieu ne plaise !

Jamais, au contraire, la situation ne fut plus nette pour une lutte heureuse, car jamais l'Église ne posséda une plus belle phalange de savants et d'écrivains zélés et *tous unis désormais*, pour sa défense, par la conviction que l'heure des ménagements est passée et qu'il n'y a plus qu'à poursuivre la conciliation dans une franche lutte intellectuelle.

Mais pour féconder l'immense ressource de toutes ces intelligences, il faudrait absolument leur procurer *le moyen* de se faire lire.

Tout est là, car il ne faut pas se faire illusion, on ne nous lit pas. Comment vaincre cet obstacle ?

Eh bien ! mon cher lecteur, laissez-moi redire encore une fois ici, car cette idée me poursuit, que le moyen ne peut être qu'une puissante revue, contraignant nos antagonistes, par la puissance même de sa publicité, de tenir compte d'elle et d'en venir avec nous, sur les questions religieuses, à une discussion loyale, sérieuse et toujours courtoise, comme il convient à la gravité d'une lutte collective.

Autrement ils continueront toujours de laisser passer, sans y porter un regard, ces écrits éparpillés où nos polémistes dépensent, dans une stérilité décourageante, tant de science et de talent.

Tandis que, à la faveur d'une puissante revue, facile à réaliser en peu de temps avec l'appui de l'Épiscopat, toutes les grandes questions religieuses, reprenant vie au sein des sociétés modernes, obtiendraient partout des lecteurs, dans les revues locales et les écrits privés, aussi bien que dans la grande revue elle-même.

Ce serait la discussion de la vérité remise en honneur, avec tous les avantages qu'on peut en attendre pour la pacification des esprits. Ce serait le courage rendu aux défenseurs de l'Église catholique. Ce serait la Patrie retrouvant sa force et son bonheur par l'union de ses enfants dans la Vérité.

Puisse donc l'amour de l'Église et de la France nous susciter bientôt un homme qui vienne prendre l'initiative de ce puissant organe de publicité, capable de donner vie et unité à nos efforts, et continuer ainsi efficacement l'œuvre de L. Veuillot.

C'est le vœu que je forme sur la tombe de ce grand homme.

E. PESNELLE.

---

*Erratum.* — Dans la dernière partie de l'*Étude sur la Poésie française* tout un feuillet, quoique imprimé et corrigé en épreuve, a été omis dans la *Revue* par une erreur de tirage. Comme cette lacune supprime tout le développement par lequel nous tentions de définir le caractère de la pensée dans la poésie de Lamartine, nous espérons que le lecteur voudra bien nous pardonner ce nouvel *erratum* et nous permettre de rétablir ici le passage entier. Il doit se lire page 253 après les mots : *sous le regard de son Créateur*, et avant ceux-ci qui en sont la conclusion : *Telle est la pensée dans la poésie de Lamartine.*

On sent circuler partout dans l'œuvre de Lamartine, avec une puissance et une intensité rares, ce souffle lyrique qui est comme la sève de toute poésie. Il est le plus idéaliste des poètes, et s'il est vrai qu'une œuvre sans idéal soit comme une fleur sans parfum, on peut dire que nulle poésie n'a plus de parfum, puisqu'aucune n'est à ce point pénétrée et soulevée par l'idéal. Nulle n'a possédé davantage le sentiment religieux de l'infini, nulle n'a mieux compris et mieux exprimé cet hymne universel des voix de la nature, ce cantique des choses créées

à la gloire de leur créateur. L'élévation, la noblesse souveraine, un air de grandeur aisée et simple atteignant sans effort le sublime, telles sont les qualités qui nous frappent tout d'abord dans la pensée de Lamartine. Son inspiration est même si puissante, elle l'emporte d'un vol si rapide vers les sommets, que parfois il semble se perdre dans les espaces inaccessibles, et l'œil a quelque peine à suivre dans l'azur où elle plane sa pensée indistincte et vague comme un vol de blanches colombes dans les hauteurs d'un ciel pur. Les créations de son imagination féconde rappellent ces palais de nuages dont le caprice du vent promène dans l'espace céleste les formes mobiles à chaque instant renouvelées. Souvent néanmoins sa pensée se revêt d'une forme nette et précise : il rencontre comme naturellement cette ampleur majestueuse, cette gravité sereine, cette force cachée sous la grâce, ainsi que le glaive d'Harmodius sous les myrtes fleuris, qui font songer aussitôt à la mâle vigueur de la poésie grecque.

Ni trop haut, ni trop bas, c'est le souverain style :  
Tel fut celui d'Homère et celui de Virgile ;

a dit Ronsard en critiquant l'emphase de du Bartas. Ce souverain style, ce style sobre et plein, ni trop haut, ni trop bas, c'est souvent celui de Lamartine. Ce sont des œuvres d'une beauté achevée, unissant dans une mesure admirable la perfection de la forme à celle du sentiment et de la pensée, que le *Lac*, le *Crucifix*, le *Vallon*, l'*Isolement* et bien d'autres. La *Mort de Socrate* est un poème beau comme un chef-d'œuvre antique, comme un bas-relief du Parthénon sculpté par la main de Phidias dans le plus pur marbre de Paros. « Jocelyn, dit très-bien M. de Laprade, est la plus haute expression de cette forme nouvelle et tout à fait chrétienne de l'épopée qui élève la vie privée, la vie de famille, à la dignité de l'histoire, qui ne prise pas moins l'héroïsme caché et l'intime développement de l'âme que la vertu militaire et la grandeur politique. »

---

## LES SAISONS

On a cru qu'il ne serait pas déplacé, après cette Esquisse littéraire des Trois Saisons de la Poésie Française, de publier ici un Essai poétique sur les Saisons de l'année. Sans doute les souvenirs des maîtres dont nous venons d'étudier les œuvres peuvent paraître un voisinage périlleux. Nous espérons néanmoins que leur mémoire ne semblera pas offensée d'un rapprochement qui n'est qu'un humble hommage à leur génie. La gloire est indulgente et nous abritons avec confiance nos petits poèmes à l'ombre de ces grands noms, comme on voit dans nos forêts les fleurettes et les brins d'herbe s'abriter sous les rameaux protecteurs et jusqu'entre les racines hospitalières des vieux arbres.

Mais nous avons une autre crainte : tous les arts, et à toutes les époques, ont été tentés par ce sujet des Saisons. Poésie, peinture, sculpture, musique même, l'ont tour à tour interprété. Entre toutes les merveilles de l'Œuvre de Dieu, nulle en effet n'est plus merveilleuse, nulle ne révèle mieux l'Intelligence et la Providence du Créateur, nulle n'est plus faite pour exciter l'admiration et l'amour que la diversité et le renouvellement régulier des quatre périodes de l'année. Ce sentiment est le lien commun des quatre poésies qu'on va lire. Puisse-t-il, par sa sincérité, racheter ce que leur partie descriptive a forcément d'insuffisant, dans son cadre restreint, en regard des splendeurs du modèle qu'on avait à peindre et des comparaisons qu'on doit redouter.

## PRINTEMPS

*Voici le doux printemps avec son doux sourire :  
L'aubépine blanchit aux lisères des bois,  
Et, dans son nid de fleurs que berce le zéphyre,  
Le premier rossignol vient d'essayer sa voix.*

*Aussi blancs qu'un bouquet de jeune mariée,  
Plus roses que la fleur des roses églantiers,  
Étalant au soleil leur robe variée,  
Fleurissent à la fois tous les arbres fruitiers.*

*Au revers des chemins brillent les pâquerettes  
Et les fiers boutons d'or à l'éclat de métal,  
L'émeraude des prés semés de violettes  
Se baigne au flot jaseur des sources de cristal.*

*Les orchis tachetés dressent leurs tiges frêles  
Sur les gazons naissants, à l'ombre, au bord des eaux  
Où l'iris éclatant se mêle aux asphodèles  
Que la brise balance au milieu des roseaux.*

*L'herbe crott, courte et drue, aux rians pâturages  
Où les jeunes agneaux bondissent follement ;  
Près d'eux les bœufs luisants dans leurs sauves pelages  
Pour ruminer en paix se couchent mollement.*

*Déployés sur le sol comme une moire grise,  
Les grands seigles changeants où montent les épis  
Se déroulent au loin ondulant sous la brise,  
Et les froments moins hauts ouvrent leur vert tapis.*

*Les genêts vont jaunir là-bas près des futaies,  
La stellaire au front pâle, étoile des buissons,  
Rayonne toute blanche au pied des grandes haies  
Où chantent à l'envi saulettes et pinsons.*

*Aux taillis rougissants mille fraîches verdure  
Jettent leur voile clair au front noir des bouleaux ;  
Mille parfums subtils, mille légers murmures,  
Par les airs répandus, courent dans les rameaux.*

*Sur les champs, les vallons, les côteaux, les bruyères,  
Sur les prés et les bois, dans tout l'espace en feu,  
Durant ces jours charmants des fêtes printanières,  
Il pleut des rayons d'or par tout le grand ciel bleu.*

*Le soleil verse à flots sa paisible lumière,  
Il prodigue la joie à toute heure, en tout lieu :  
L'âme s'épanouit dans sa force première,  
On est heureux de vivre et l'on en bénit Dieu.*

## ÉTÉ

*Au souffle de l'été les buissons d'aubépines  
Ont vu s'évanouir leur blanche floraison,  
Comme fond en hiver la neige des collines  
Quand un soleil plus chaud se lève à l'horizon.*

*Dans les bois dont Juillet assombrit la verdure  
On n'entend plus le soir chanter le rossignol ;  
Le soleil a doré la moisson déjà mûre  
Et les épis plus lourds se penchent vers le sol.*



*Au milieu des sillons on voit briller encore  
Quelques rares bleuets mêlés à l'or des blés,  
Et les coquelicots que la pourpre colore,  
Languissants, laissent choir leurs pétales brûlés.*

*Aux pentes des coteaux où la terre féconde  
Absorbe les rayons du plus ardent soleil,  
La vigne nourricière enfle la grappe blonde  
Dont Septembre fera jaillir le jus vermeil.*

*Les prés ont dépouillé leur robe diaprée  
Où riaient tant de fleurs que semait le printemps.  
Les sources vont tarir ; la pelouse altérée  
Ne boit plus la fraîcheur de leurs flots inconstants.*

*Monotone et strident, le cri des sauterelles  
Sur l'aride gazon résonne incessamment ;  
Les murmures confus de mille insectes frères  
Au loin remplissent l'air d'un long bourdonnement.*

*L'espace est inondé par les flots de lumière  
Que verse le soleil flamboyant dans l'azur,  
Et le sein palpitant de la commune mère  
S'ouvre au baiser de feu qui descend du ciel pur.*

*De la nature en fleurs la saison est passée,  
Mais voici que les fruits, sans tarder, mûriront,  
Et la grappe aux épis en couronne enlacée  
De la terre à son tour vient décorer le front.*

*Et l'on sent qu'une vie abondante s'exhale  
Dans l'arôme des blés à la saine senteur,  
Et devant cette pompe auguste et triomphale  
L'homme élève son âme à Dieu, son bienfaiteur.*

*Et l'on aime le soir à contempler sans voiles,  
En aspirant l'air frais après ces jours de feu,  
L'azur profond du ciel que brodent les étoiles  
Qui proclament la gloire et la bonté de Dieu.*

### AUTOMNE

*Feuille à feuille envolés au souffle de l'automne  
Les feuillages jaunis ont jonché le sentier,  
Et la pluie est venue, épaisse et monotone,  
Couvrant d'un réseau gris le pays tout entier.*

*Les taillis dépouillés pleurent sur l'herbe humide,  
 Sous la brise inclinant leurs branchages noircis ;  
 Dans les prés inondés le ruisseau plus rapide  
 Roulé à grand bruit ses flots que la pluie a grossis.*

*Puis voici qu'un vent froid a traversé l'espace,  
 La terre a tressailli sous un premier frisson ;  
 Dans une vapeur bleue au loin le mont s'efface,  
 Et l'oiseau se rassemble aux fourrés du buisson.*

*Le soleil ce matin a percé les nuées :  
 Le brouillard de la nuit s'évapore dans l'air  
 Et se suspend en perle aux branches ponctuées  
 De gouttes de cristal où tremble un rayon clair.*

*De grands nuages blancs voguent dans l'azur pâle :  
 Leur ombre errante glisse en courant sur le sol,  
 Et l'on voit auprès d'eux passer par intervalle  
 Des oiseaux voyageurs qui filent à plein vol.*

*Dressant sur le coteau leurs cimes élargies  
 Les arbres des forêts brillent à l'horizon,  
 Et le soleil plus doux sur les feuilles rougies  
 Comme un baiser d'adieu pose un dernier rayon.*

*Au jardin sombre et nu quelques roses tardives,  
 Des chrysanthèmes d'or, fleurs d'arrière-saison,  
 Seules gardent l'éclat de leurs nuances vives,  
 Des beaux jours envolés suprême floraison.*

*La campagne aujourd'hui de tristesse est voilée ;  
 Par ses pleurs embellie, elle séduit encor.  
 Beauté qui vas mourir, ta langueur désolée  
 Attendrit comme au soir le son lointain du cor.*

*O silence des bois, calme des solitudes,  
 Paix auguste des champs si bienfaisante au cœur,  
 Oubliant sa misère ou ses sollicitudes,  
 L'homme en ces jours surtout ressent votre douceur.*

*O charme pénétrant de ce dernier sourire,  
 Mystérieux attrait épanoui dans l'air !  
 La nature jamais n'a sur nous plus d'empire  
 Qu'avant de s'endormir dans la nuit de l'hiver.*

*Le monde intérieur où l'âme se replie  
Mêle ensemble et confond le passé, l'avenir,  
Et l'intérêt ému plein de mélancolie  
Qui s'attache toujours à ce qui va finir.*

*La terre est épuisée et l'âme se sent lasse,  
Et dans ce deuil profond il s'élève une voix :  
L'existence de l'homme est éphémère et passe  
Comme les fleurs des champs et les feuilles des bois.*

*Mais Dieu nous a bénis comme il bénit la terre ;  
Les champs rajeuniront sous un soleil plus beau  
Et l'âme après la mort, redoutable mystère,  
Pour monter vers le ciel s'échappe du tombeau.*

*Nos œuvres germeront dans la vie éternelle :  
Comme le laboureur, en retournant son champ,  
Jette dans son sillon la semence nouvelle,  
Semons donc le bon grain devant nous en marchant.*

### HIVER

*Délaissant notre ciel où s'éteint la lumière  
Vers d'autres régions le soleil s'est enfui ;  
L'hiver règne en vainqueur sur la nature entière  
Et la vie a partout reculé devant lui.*

*L'air brumeux et voilé d'où pleut la neige fine  
S'éclaire faiblement d'une pâle clarté,  
Et les champs endormis sous leur manteau d'hermine  
Étendent au lointain leur blanche nudité.*

*Se suspendant aux bois, les peluches neigeuses  
De leur duvet de cygne argentent les rameaux,  
Et chaque arbre fleuri de ces fleurs vaporeuses  
Semble s'épanouir comme aux printemps nouveaux.*

*Un silence profond plane sur la campagne :  
Les rustiques travaux sont partout suspendus ;  
On entend seulement au pied de la montagne  
L'eau du torrent mugir sur les rochers rompus.*

*Rien ne trouble la paix des vallons solitaires :  
Ni flûtes, ni chansons, ni bergers, ni troupeaux ;  
Les oiseaux engourdis sont cachés dans les lierres ;  
Seul, lourdement tournoie un vol noir de corbeaux.*

*La nature muette est comme inanimée  
Sous son voile épaissi de givre et de frimas,  
Et la main de l'hiver est partout imprimée  
Dans l'aspect désolé de nos rudes climats.*

*Sur les champs et les bois l'atmosphère embrumée  
Semble s'appesantir comme sur un tombeau :  
Seul indice de vie, une mince fumée  
En spirale s'élève au-dessus du hameau.*

*Près des groupes de chaume où les troupeaux s'abritent  
L'humble toit du fermier a ses hôtes aussi :  
Habitants des cités les soins qui vous agitent  
Ne troublent point la paix que l'on respire ici.*

*Dans la salle commune à toute la famille  
Chacun a son labeur par le père donné ;  
La mère va, revient, et la propreté brille ;  
La grand'mère en filant berce le dernier né.*

*Assis autour de l'âtre où le feu clair flamboie,  
Aussi gais qu'au printemps à l'ombre du tilleul,  
Les enfants à grand bruit font éclater leur joie  
Aux récits du vieux temps que leur conte l'aïeul.*

*Et le père songeur dans son fauteuil de chêne,  
Voyant ses fils grandir et ses blés verdoyer,  
Bénit Dieu dans son cœur pour la moisson prochaine  
Et pour le bonheur vrai qui rit à son foyer.*

GASTON DAVID.

---

## SOLEIL DE MAI

---

Il pleut, voici le soir. Le soleil n'a pas lui.  
Aussi, mon âme est triste et rêveuse aujourd'hui.  
J'ai passé ce long jour dans cette chambre close  
Et ces brises d'avril, air parfumé de roses,  
Qu'on aime à respirer, quand arrive le soir,  
Cet horizon en feu, ce soleil qu'on veut voir

Disparaître, en passant à travers le feuillage,  
 Ces oiseaux qu'on entend, et leur gai babillage,  
 Le printemps, ses chansons, ses fleurs et son ciel bleu,  
 Tout cela m'a manqué. Je suis au coin du feu,  
 Comme en un jour d'hiver. Mais ce feu qui pétille  
 Ne vaut pas le soleil quand dans l'azur il brille.  
 Il reviendra bientôt, plus brillant et plus gai,  
 Pas le soleil d'avril, mais ce soleil de mai  
 Qui versera du ciel avec ses pures flammes.  
 Le parfum dans les fleurs et la paix dans nos âmes.  
 C'est lui qui nous ramène au pied de ton autel,  
 O Vierge, pour chanter ton honneur immortel.  
 Oui, ce mois, c'est le tien ! O mois si plein de charmes,  
 Que tu refais de cœurs ! Que tu sèches de larmes !  
 L'âme de tes bienfaits garde le souvenir ;  
 Reçois donc nos saluts, hâte-toi de venir.  
 O viens, mois bien-aimé, porte-nous sur tes ailes,  
 Messager du printemps, avec les fleurs nouvelles,  
 La charité, la foi, l'espérance et la paix,  
 Que ces fleurs, dans nos cœurs, ne se fanent jamais.

Soir du 27 avril 1883.

E. LAFAYE, *aumônier*.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

Paraîtra dans quelques jours :

**Vie de Ferdinand ROZAT**, par M. l'abbé Th. CARTAU, vicaire de la paroisse de Saint-Seurin de Bordeaux, in-16 de iv-368 pages. — Paris, Jules Vic, 13, rue Cassette ; — Bordeaux, Hippolyte Duthu, 17, rue Sainte-Catherine ; — à l'Œuvre des Bons livres, rue Canillac, 11.

Nos amis retrouveront dans cette Vie plusieurs chapitres insérés dans la *Revue Catholique* et lus avec attendrissement. Nous savons que l'ensemble du livre présente un intérêt égal sinon supérieur. Voici la lettre dédicatoire, toute bonne et toute simple, pleine de délicatesse et de cœur, placée en tête de ce volume qui, bientôt, sera dans toutes les mains chrétiennes :

*Lettre dédicatoire aux enfants de M. Ferdinand Rozat.*

« **CHERS ENFANTS,**

» Je vous dédie ce livre qui a été composé à votre intention. Il émane d'une inspiration doublement paternelle : car, j'ai conscience que, à chaque fois que je prenais la plume pour l'écrire, le cœur de votre père venait s'unir au mien, comme jadis, dans une tendre sollicitude pour vous.

» Je n'ai eu qu'un seul but, louable au moins sinon facile à atteindre : reconstituer à votre usage pour le présent et surtout pour l'avenir une admirable vie qui est le principe de la vôtre, qui doit en être le modèle, et qu'il a plu à Dieu dans sa mystérieuse sagesse de reprendre pour le Ciel, avant même que vous ayez pu la connaître. Sans doute, ceux de votre famille qui lui ont survécu sont là pour en retracer la mémoire devant vous, en même temps qu'ils la font revivre par leurs vertus. Son père vénérable, son frère, sa sœur, son épouse qui est votre mère, se succèdent pour vous redire chacun une période de cette histoire, depuis l'origine jusqu'à la mort dans le Seigneur.

» Recueillez avec soin, mes enfants, cette tradition orale : c'est la meilleure. Mais lisez aussi ce livre. D'abord il en est la reproduction écrite et viendra en aide à vos souvenirs. J'ose même ajouter qu'il la complètera. Car, je vous le dis afin que vous puissiez joindre votre reconnaissance à la mienne, ce livre est l'ouvrage collectif de tous les nombreux amis de votre père, qui m'ont donné communication de ses lettres les plus intimes. Il ne me reste que le mérite de la mise en œuvre ; et, si j'ai eu quelque peine à cela, je me trouve largement récompensé par l'honneur d'avoir prêté ma main à cet hommage d'une commune amitié, et aussi par l'espoir d'apporter quelques consolations de plus à votre famille, en lui faisant découvrir des secrets de vertu qu'elle ignorait encore.

» Prenez donc ce livre, mes enfants ; c'est par vos mains que je l'offre à votre aïeul, l'homme juste plus fort que les années et les épreuves, à votre mère, à votre grand-mère, à votre oncle, à vos tantes, dont il me serait si doux de calmer par là les regrets. C'est par vos mains aussi que je le dépose sur la tombe de celui qui voulait bien m'appeler son ami. Qu'il le bénisse du haut du Ciel, et qu'il accepte ce modeste gage de ma persévérante amitié pour lui et de mon dévouement pour vous. »

» TH. CARTAU,

» *Vicaire de la paroisse Saint-Seurin.* »

Bordeaux, 1<sup>er</sup> mai 1883.



ARCHEVÊCHÉ DE BORDEAUX

MON CHER AMI,

Puisque vous l'exigez, je me résigne à vous envoyer les quelques mots que vous désirez placer en tête de votre si attachant travail sur Ferdinand ROZAT. Tout autre suffrage vous eût été une recommandation meilleure. Votre héros est au-dessus de mes appréciations ; je n'ai pas qualité pour rendre à une œuvre littéraire déjà connue en partie, et dont les plus fins connaisseurs ont conçu l'idée la plus favorable, la justice qu'elle mérite.

Hélas, pourquoi celui qui fut l'appréciateur le plus autorisé de Ferdinand ROZAT n'est-il plus là pour présenter votre livre au public ? Son nom au bas de l'une de ces lettres qu'il écrivait, avec un tact si exquis, eût été un honneur pour vous et un hommage pour l'homme si jeune encore et si plein de vertus dont vous avez voulu être l'historien et le révélateur, après avoir été son ami. J'ajoute que Monseigneur de Perga, car c'est de lui que je veux parler, aurait saisi avec empressement l'occasion de payer, encore une fois, un tribut solennel d'admiration et de reconnaissance à celui qu'il considérait comme le plus vaillant de ses collaborateurs, l'émule et l'héritier des grands chrétiens qui, depuis cinquante ans, ont élevé si haut le drapeau des œuvres catholiques, et pris part à toutes les nobles entreprises ayant pour but le triomphe de l'Église et le salut de la France !

Son Éminence, dont je tiens à rappeler le souvenir, en cette circonstance, n'aurait pas manqué de vous offrir, Elle aussi, ses félicitations. N'étiez-vous pas, depuis longtemps, avec votre excellent frère, l'objet particulier de sa sollicitude ? N'eût-Elle pas aimé à se parer de votre succès, comme un père se pare de la gloire de son fils ? Si je parle ainsi, c'est que j'ai encore

présente à la mémoire la joie avec laquelle notre vénéré Cardinal, il y a quelques années, lisait un remarquable discours prononcé, à la distribution des prix du petit Séminaire, par un jeune professeur de rhétorique de votre connaissance et de la mienne. D'ailleurs Son Éminence professait une telle estime pour Ferdinand ROZAT que l'auteur de sa Vie, quel qu'il fût, aurait acquis des droits à sa paternelle affection.

Ces pensées, mon cher ami, devaient se présenter naturellement à mon esprit ; elles sont flatteuses pour vous, mais décourageantes pour moi. Devant tous, je vous déclare responsable de la témérité que je commets en me substituant aux deux autorités dont l'approbation aurait consacré le succès de votre œuvre, en récompensant votre zèle. Une chose me rassure un peu, c'est que, en cette année de deuil, *in anno luctus* comme parlent les indults accordés, il y a bientôt six mois, aux vicaires capitulaires, tout le monde s'est habitué, à Bordeaux et dans le Diocèse, à traiter avec commisération et sympathie les dépositaires de l'autorité spirituelle, pendant une vacance qui se prolonge, hélas ! beaucoup trop.

J'ai lu votre livre, mon cher ami, et suis demeuré ému et ravi de tout ce que j'y ai trouvé. Autant que j'en puis juger, la forme en est excellente ; vous avez eu surtout le talent de vous faire oublier. On sent que vous avez aimé celui dont vous racontez la vie et que vous n'avez eu d'autre ambition que de l'offrir à l'affection et à l'imitation des autres. Ce sont là d'excellentes conditions pour écrire ; c'était le meilleur moyen d'atteindre votre but. Vos désirs seront satisfaits ; ce n'est pas seulement un monument que vous avez élevé à la mémoire de Ferdinand ROZAT et une consolation que vous avez procurée à son noble Père et à sa famille ; j'y vois surtout une vivante prédication et un appel à la jeunesse chrétienne de se former sur un si beau modèle.

Dieu avait tout donné à celui que nous pleurons avec vous, les dons de l'intelligence et du cœur, avant tout l'inappréciable bonheur de naître et de grandir dans un milieu parfaitement chrétien ; mais, en retour, comme il sut profiter de tous ces avantages ! Ce que vous dites de son enfance, de ses études, de sa première communion, des soins délicats dont l'entoura



toujours sa pieuse et sainte Mère, est certainement touchant ; mais où votre héros se révèle tout entier, c'est pendant sa vie d'étudiant à Paris. Là, on peut dire que Ferdinand ROZAT est incomparable. Les deux amis, éternellement cités, qui furent Grégoire de Nazianze et Basile de Césarée, ne connurent, à Athènes, que le chemin de l'Église et celui de l'école ; votre héros les a dépassés. L'Église était le lieu de son repos ; l'école où il remporta, tout en se jouant, les plus enviables triomphes, le vit toujours empressé aux leçons des maîtres ; mais que d'autres lieux il visitait chaque jour, sans jamais sortir de la voie que Dieu lui avait tracée ! Les entreprises les plus difficiles, les plus grandes fatigues n'étaient rien pour lui. Partout où il y avait une nouvelle preuve de dévouement à fournir, ROZAT arrivait le premier. Ne fut-il pas tour à tour, et même simultanément, modeste instituteur de soldats ou d'enfants recueillis dans les rues de la grande cité, membre de divers patronages, secrétaire d'une conférence de Saint-Vincent-de-Paul ? Ne le voyait-on pas, le matin, vaquant à l'oraison et faisant la communion à Saint-Sulpice ; dans le milieu du jour, au cours de droit ou à la Sorbonne ; le soir, au cercle du Luxembourg où il était si apprécié ?

Et partout ROZAT se servait de l'ascendant irrésistible que lui donnaient son dévouement et sa supériorité, dans tous les genres, pour ramener les âmes à Dieu. Convertir les uns, maintenir les autres dans le bon chemin était sa grande ambition. Comme les apôtres les plus intrépides, il estimait que le repos n'est pas permis tant qu'il reste quelque bien à faire.

Quel exemple pour la jeunesse chrétienne de nos jours ! Autrefois, l'adolescent qui venait de s'éloigner du sanctuaire domestique n'avait d'autre souci que de se préserver lui-même de la contagion du mal ; aujourd'hui, que l'heure de la grande lutte a sonné, il doit se dévouer au salut de ceux qui l'entourent et unir son action à celle du prêtre. Ferdinand ROZAT l'avait compris : de là l'entrain incroyable avec lequel il se dépensait lui-même, se faisant tout à tous, pour les gagner tous à Jésus-Christ.

D'ailleurs, ne l'avons-nous pas vu, à Bordeaux, malgré les soucis que lui donnaient les importantes affaires dont le chargeait la confiance d'un grand nombre, se dévouant à ses chères

œuvres, et se multipliant pour répondre à tous les appels qui lui était faits. La tendresse paternelle avait beau s'alarmer, il ne s'arrêtait jamais. Les saintes séductions d'un intérieur domestique que Dieu avait béni essayaient en vain de le retenir, il en faisait le sacrifice, pour aller où il pouvait être utile. Quelle énergie, quelle constance dans le bien ! En même temps, quelle mansuétude dans la manière de l'opérer ! Soit qu'il agit, soit qu'il parlât, il paraissait manifestement l'ouvrier et l'ami de Dieu. Selon les circonstances, et toujours en vue d'un résultat important à obtenir, personne n'était plus grave, plus élevé, plus éloquent ou plus saintement enjoué que lui. L'énergie se lisait sur son visage d'une beauté ascétique, et pendant que son intelligence éclatait dans la vivacité de son regard, la grâce était toujours sur ses lèvres. Il a possédé tout ensemble, jusqu'à la fin de sa vie, malgré les grands intérêts auxquels il a touché et les luttes auxquelles il a pris part, la candeur de l'enfant et la simplicité de la vierge chrétienne. Il y avait en lui l'amabilité de saint Stanislas Kostka et l'austérité de son père spirituel, le patriarche d'Assise. S'il était devenu prêtre, comme il l'avait longtemps ambitionné, il eût été le modèle de la tribu sacerdotale. Dieu a voulu qu'il s'arrêtât à la porte du sanctuaire, mais sa vertu étonna encore les plus fiers courages et confondit les dévouements les plus éprouvés.

Je m'arrête, mon cher ami, me reprochant d'avoir laissé si longtemps parler mon cœur. Je n'ai fait qu'effleurer le sujet que vous avez traité d'une manière si intéressante, mais encore ai-je trop dit ? Excusez-moi et que vos lecteurs m'accordent l'indulgence dont j'ai besoin. J'aurais dû me borner à vous féliciter d'avoir fait connaître si utilement et si bien l'âme virile, l'intelligence supérieure, l'esprit charmant et le cœur dévoué qui fût Ferdinand ROZAT et à souhaiter que votre livre en éternisant et faisant bénir la mémoire d'un juste lui suscite de nombreux imitateurs.

Adieu, mon cher ami, et tout à vous bien affectueusement.

P. GERVAIS,

*Vicaire capitulaire.*

Samedi 12 mai, veille de la Pentecôte.

*A M. l'abbé Cartau, vicaire à Saint-Seurin.*

## ÉTIENNE DE CHAMPFLOUR

ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE, AVANT SON ÉPISCOPAT (1)

(1646-1703)

Comment le vicaire-général de Clermont, qui était en même temps chanoine-abbé de la cathédrale, remplissait-il des fonctions à la fois si multiples, si variées, si assujettissantes ? Nous le laisserons raconter par un témoin oculaire qui le connut et vécut avec lui l'espace de dix ans (1692-1702), par M. Cluzeau, lequel, envoyé, en 1692, comme directeur au grand séminaire de Clermont, s'y mit sous la direction de M. de Champfleur, auquel il s'attacha si étroitement qu'il conçut plus tard le désir de le suivre à La Rochelle (2). Quelques mois après la mort du prélat, en 1725, M. Cluzeau écrivit au supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Paris une longue lettre où il trace, des occupations et des vertus de son saint directeur, un tableau aussi édifiant que fidèle. J'en donnerai de nombreux et amples extraits :

« Dans la conduite du diocèse, dit-il, conduite dont M. Champfleur supportait presque seul le fardeau, quelque pénible qu'il soit, il répondait exactement à toutes les lettres qu'il recevait. C'étaient des curés, des chanoines, des vicaires, quelquefois des seigneurs de paroisse ; et il satisfaisait à tout, de sorte que je n'ai jamais appris qu'aucun se soit plaint de lui. Comme on le consultait souvent dans des cas difficiles, quelque habile qu'il fût dans toutes les matières qu'on pouvait lui proposer, je l'ai vu souvent venir consulter M. le supérieur du Séminaire, avec lequel il était intimement uni, et puis s'en retourner à sa chambre, écrire et répondre comme ils en étaient convenus.

» C'est lui qui a soutenu l'usage des conférences du diocèse, qui se tenaient régulièrement tous les mois entre MM. les curés, vicaires et

(1) Reproduction interdite. — Voir la *REVUE* du 1<sup>er</sup> mai.

(2) Jean-Baptiste Cluzeau, originaire du diocèse de Limoges, entra au séminaire de Saint-Sulpice le 21 novembre 1686, étant simple clerc-tonsuré. De Clermont, il passa au séminaire d'Angers en 1707, et ensuite à celui de Bourges, où il mourut le 9 juin 1735, âgé de 67 ans.

communalistes des paroisses. Chaque conférence avait, sous le curé que M. l'abbé avait choisi pour y présider, un secrétaire qui ne manquait pas d'envoyer les résultats de ces réunions. M. Champflour les lisait exactement, et lorsqu'on y avait donné quelque décision qui n'était pas juste, il en donnait avis au secrétaire qui, dans l'assemblée suivante, avertissait ses confrères.

» On ne saurait exprimer quel était son amour pour tous les ecclésiastiques qui travaillaient au salut des âmes dans le diocèse : il les portait tous dans son cœur, et sa joie paraissait visiblement sur son visage quand ils le venaient voir. Je l'ai vu plusieurs fois les embrasser et leur parler avec tant de tendresse et d'amitié, qu'un père n'en saurait témoigner davantage à un fils quand il a été longtemps sans le voir. Il portait toujours sur lui un petit livre où tous leurs noms étaient écrits, avec des notes qui marquaient le caractère et la capacité de chacun. Il soutenait leurs intérêts en toute occasion, ce qui faisait qu'on recourait à lui avec une entière liberté. Je me souviens là-dessus qu'un gentilhomme de la province, qui avait accoutumé d'en agir très mal avec le curé de la paroisse dont il était seigneur, le vint voir un jour pour se plaindre de ce curé. Il lui dit sur son compte tout ce qu'on peut dire de plus désagréable. M. l'abbé Champflour, qui connaissait la piété du curé, laissa le gentilhomme jeter tout son feu ; mais il lui parla ensuite si vivement sur ses mauvaises manières envers son curé, que ce seigneur fut obligé de se retirer branlant la tête et comme hors de lui-même. J'étais présent quand cela se passa, et j'admirai la fermeté avec laquelle M. l'abbé Champflour soutint ce pauvre curé contre ce gentilhomme, qui était l'homme du monde le plus violent et le plus emporté...

« S'il était obligé de faire quelque correction aux ecclésiastiques, c'était avec une force accompagnée d'une si grande douceur, qu'il n'y en avait aucun qui ne se rendit à tout ce qu'il demandait de lui, pour corriger ce qu'il pensait y avoir d'irrégulier dans sa conduite. Un prêtre, — je ne me souviens pas s'il était curé ou simplement vicaire dans un canton du diocèse, — fut interdit de ses fonctions à cause de sa mauvaise conduite. Ce pauvre malheureux s'imagina que M. l'abbé Champflour en était la cause, et, autant que je puisse m'en souvenir, il ne se trompait pas. Pour se venger de l'outrage qu'il croyait en avoir reçu, il vint à Clermont, et n'ayant pas trouvé M. Champflour au séminaire, il s'en alla le chercher à la Cathédrale. Il y était,

en effet, et il n'y avait pas long temps qu'il était descendu de l'autel. Il était occupé actuellement dans sa petite chambre, qui était au bas de l'église, à écrire des lettres, en attendant l'entrée du chœur pour aller à la grand'messe. Ce misérable (prêtre), résolu à l'obliger à le relever de son interdit ou à le tuer, entre dans sa chambre. M. l'abbé le reçut avec toutes les marques de bonté qu'il ne refusait jamais à personne : ils s'expliquèrent ensemble sur le sujet dont il était question ; mais comme cet emporté n'écoutait plus que sa passion, et qu'il n'avait rien à espérer de ce qu'il prétendait, tout à coup il prit le canif qui était sur la table, et se mit à menacer M. l'abbé de l'en percer, s'il ne lui accordait pas la grâce qu'il lui demandait. Alors M. Champfleur se leva et lui prenant la main : « A quoi pensez-vous, mon pauvre frère, lui dit-il, de vouloir me tuer, moi qui ne vous ai jamais fait de mal ? Vous allez vous perdre, et que vous en reviendra-t-il ? Croyez-moi ; changez de vie, et vos affaires se raccommoieront. » En lui parlant ainsi, il l'embrassa ; et cet homme, qui était hors de lui-même, changeant tout d'un coup, se mit à fondre en larmes, et lui promit, en se retirant, qu'il réglerait si bien sa conduite, que désormais on n'aurait plus sujet de se plaindre de lui. Ce fait est singulier, mais il n'est pas pour cela moins véritable : je crois l'avoir appris du valet de M. Champfleur, qui ne le quittait guère lorsqu'il était à la Cathédrale. Peut-être l'ecclésiastique l'a-t-il lui-même raconté... Ce saint abbé ne nous en dit rien ; car quoiqu'il fût ouvert et d'un commerce des plus aisés et des plus faciles, il ne parlait jamais de rien de ce qui aurait pu lui attirer quelque estime ; et d'ailleurs il était l'homme du monde le plus réservé, quand il s'agissait de quelque affaire où la réputation du prochain pouvait être intéressée. »

L'anonyme de Clermont célèbre aussi la sérénité et l'inaltérable tranquillité de M. de Champfleur, et il en rapporte un trait admirable, qui montre en même temps ce qu'il y avait de générosité et de grandeur d'âme dans celui que le Chapitre de Clermont avait placé à sa tête. « Jamais, dit le témoin que nous citons, jamais on n'a vu une pareille égalité d'âme, et on ne s'est jamais aperçu que les contretemps et les contrariétés qui arrivent dans la vie l'aient altérée. Il suivait toujours les mouvements de sa conscience sans se mettre en peine des suites. Cela parut principalement au mois d'octobre 1687, au temps que la régale était ouverte. Un canonicat étant venu à vaquer, un homme de condition qui était son parent, obtint le suffrage

du roi pour ce bénéfice. M. (Jean-Baptiste Desmaretz) de Vaubourg, alors intendant de la province d'Auvergne (1687-1691), fit convoquer le Chapitre afin de proposer, ou plutôt de nommer celui qui avait eu le suffrage du Roi. » D'un autre côté, le Chapitre, qui prétendait avoir le droit et le devoir de voter comme bon lui semblerait et selon sa conscience, jeta les yeux sur un sujet plus digne, « docteur de la Faculté de Paris. » Quand on alla aux voix, M. de Champflour, qui opina le premier, lui donna résolûment la sienne. Le chanoine qui opina le second fit de même. Alors, sans attendre le vote d'un troisième, M. de Vaubourg dit « qu'il voyait bien qu'il y avait une cabale formée dans le Chapitre pour s'opposer à l'intention de Sa Majesté, mais qu'il en écrirait incessamment au Roi, ce qu'il fit ; et, en moins de quinze jours, M. l'abbé Champflour reçut une lettre de cachet qui le reléguait en Normandie, en un lieu appelé Pontorson, » aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avranches, dans le département de la Manche (1). « Le chanoine qui avait opiné comme M. de Champflour eut le même sort. Ils demeurèrent l'un et l'autre six mois dans leur exil ; après lequel temps ils furent rappelés et reprirent leurs fonctions à l'ordinaire, M. de Champflour faisant toujours l'admiration de tout le monde par la régularité de sa conduite. »

L'exil, on le voit, ne fit qu'ajouter un nouveau lustre à son mérite. Il y eut pourtant des habiles et des prudents, qui critiquèrent son noble courage. Selon leur manière de voir, au lieu d'exclure positivement le candidat officiel, — il y en avait déjà dans ce temps-là, — M. de Champflour devait ou le nommer s'il était digne, ou s'abstenir de prendre part à l'élection s'il était indigne. On reconnaît là cette politique d'abstention, aujourd'hui malheureusement trop commune, qui souvent ne garantit son bien particulier qu'au détriment du bien général, et qui plus souvent encore perd l'un et l'autre : l'abbé de Champflour s'y montra toujours fortement opposé, et on verra que, même à ne considérer la chose qu'au point de vue purement humain, il n'eut pas lieu de regretter l'énergie qu'il osa déployer en cette grave circonstance. Lui, cependant, ne savait pas alors que sa gloire devait

(1) Ce fait est sans rapport aucun avec les quatre articles du gallicanisme, et n'est arrivé qu'en l'année 1687 ; nous verrons cependant bientôt le duc de Saint-Simon dire, dans ses *Mémoires*, que M. de Champflour fut « exilé pour son ultramontanisme, lors des propositions du Clergé de 1682. »

sortir de son humiliation, ni que la première devait lui arriver par les mêmes voies que la seconde : il ne prévoyait pas, il ne pouvait pas prévoir qu'un jour Louis XIV aurait aussi l'âme assez grande pour lui rendre justice, et pour puiser dans cette fière résistance à sa volonté le motif déterminant de placer sur le siège épiscopal de La Rochelle un homme qui avait mis l'accomplissement de son devoir au-dessus de la faveur du Prince ; et le courageux abbé supporta le blâme de ses amis comme il endura les privations de l'exil, avec une patience digne et sans aucun trouble, parce que son âme profondément chrétienne, c'est-à-dire profondément humble et mortifiée, était par là-même aussi une âme profondément tranquille (1).

(1) Voici comment le panégyriste de M. de Champflour raconte ce trait de la vie de son héros : « Pendant la vacance du siège, l'église de Clermont jouissoit des mêmes privilèges accordés à d'autres églises. Les droits du sacerdoce et de la couronne étoient alors balancés, et cette double autorité prétendoit concourir à la nomination des sujets qui devoient remplir les titres de la cathédrale. M. de Champflour en étoit alors abbé. Un homme plus complaisant et moins ferme auroit molli, dissimulé, pris des tempéramens et des détours, sans rien perdre par tous ces ménagemens du mérite de la prudence. D'ailleurs, le sujet destiné à remplir la place vacante lui étoit uni par les liens les plus intimes et les plus forts : la voix de la nature parloit pour lui et réclamoit en sa faveur les droits du sang. Mais notre pieux abbé ne l'écouta pas : trop rigide observateur des saints Canons pour souffrir que, sous son ministère, leur vigueur primitive reçût la plus légère atteinte, et qu'une préférence qui lui paroissoit injuste fût appuyée de son suffrage, il crut que la Religion devoit parler, où la prudence du siècle pouvoit se taire. Ainsi, dans le concours de deux sujets, dont l'un avoit plus de faveur et l'autre plus de capacité acquise, avec une liberté toute sacerdotale, sans avoir égard au plus heureux, il sut opiner pour le plus digne. — La politique, l'amitié, la chair et le sang, tout se soulève contre une démarche qui, à en juger selon les vues humaines, paroit précipitée et hors de mesure. Déjà de malignes impressions élèvent des nuages sombres et noirs, qui annoncent une furieuse tempête, et presque en même temps l'orage se forme, la foudre gronde et le coup éclate. L'abbé seul n'en est point ému, et n'ayant en vue que l'honneur de l'Église, il demeure ferme dans le parti qu'il a pris, résolu de tout risquer, de tout abandonner, de tout sacrifier plutôt que de faire lâchement céder à une foible condescendance les intérêts de la vérité. Mais bientôt après, les vues et les motifs de sa conduite, qui n'eut pour objet que le zèle de la discipline, se développèrent. On jugea de la pureté de ses sentimens par la douceur de sa patience ; la droiture de ses intentions fut la preuve de son innocence, et la même fermeté qui sembloit d'abord avoir obscurci sa gloire, en releva l'éclat et servit de matière à son triomphe. Tel fut le sentiment de celui qui en devoit être le juge, c'est-à-dire du plus grand des Rois, qui non-seulement le jugea digne de son estime, mais le combla de ses grâces ; et qui, pour faire mieux connoître le mérite de sa vertu dont il parut touché, voulut encore ajouter aux éloges publics qu'il en fit les marques éclatantes de sa royale bienveillance. » (*Oraison funèbre*, p. 14, 15.) Cette fin est faible : l'orateur parait n'avoir connu ni l'exil de M. de Champflour, ni le beau mot de

« Cette égalité d'esprit, dit encore M. Cluzeau, et cette tranquillité admirables que j'ai remarquées en M. l'abbé Champflour en toute sorte d'occasions, ne pouvait venir que de son application continuelle à la présence de Dieu. Je l'ai vu une infinité de fois aller et venir dans le séminaire, et je l'ai quelquefois rencontré dans la ville, mais tellement recueilli et occupé au dedans de lui-même, qu'il semblait ne rien voir et ne faire attention à rien de tout ce qui se passait auprès de lui. Qu'il fût seul ou en compagnie, on le trouvait toujours le même : partout il paraissait en lui une modestie d'ange. Je l'ai vu quelquefois officier aux principales fêtes de la maison ; à l'autel et au chœur, il suffisait de jeter les yeux sur lui pour se sentir porté au recueillement. Son air était pourtant tellement composé, que tout en lui paraissait naturel. Rien d'affecté en sa personne ; sa démarche, ses gestes, sa manière de parler, en un mot, tout son extérieur marquait son attention à Dieu. Nous avons eu assez souvent le plaisir de le voir dans nos récréations. C'était alors qu'il entretenait la compagnie d'une manière si aisée et si agréable, et en même temps si utile, qu'on était charmé de l'entendre. Aussitôt que la fin de la récréation était arrivée, fidèle au silence comme le plus fervent des séminaristes, il ne disait plus mot.

» La conduite du diocèse et les autres grandes occupations de M. Champflour ne l'ont jamais empêché d'assister régulièrement à tous les offices de la Cathédrale. Il allait tous les jours à matines, quelque temps qu'il fit. La neige, la pluie, rien ne l'empêchait de s'y trouver ». Le grand séminaire où habitait M. de Champflour était alors l'ancien prieuré de S. Ferréol, situé hors des murs de la ville, au-dessous du quartier de la Poterne et du grand escalier. Cependant, ajoute l'anonyme, « quoique le chemin soit assez long et très-mauvais pour venir à la cathédrale, il n'a jamais manqué à aucun office, non pas même dans les saisons de l'année les plus rudes, étant toujours le premier au chœur, et avant quatre heures du matin. »

« Au sortir de matines, continue M. Cluzeau, il disait la messe ; ensuite il se retirait au bas de l'église où il avait une petite chambre : il y travaillait jusqu'à la grand'messe, et très souvent il ne rentrait au

Louis XIV que je rapporterai plus loin ; mais cette ignorance, nullement imputable à l'habile panégyriste, prouve la profonde humilité de l'évêque de La Rochelle, qui, durant ses vingt-deux années d'épiscopat, ne parla jamais à personne de son glorieux exil.



séminaire qu'à midi. Il dînait toujours à la seconde table, et quoi qu'on lui servit, froid ou chaud, il ne disait rien. Après qu'il avait dîné, s'il restait encore quelque temps jusqu'à la fin de la récréation, il s'arrêtait dans la salle ou dans le jardin pour s'entretenir avec le premier qu'il rencontrait ; à moins, — ce qui lui arrivait très souvent, — qu'il ne fût attendu par quelques personnes du dehors ; car, pour lors, il écoutait tout le monde, et si tôt qu'il avait pris congé, il se retirait dans sa chambre, d'où il ne sortait que pour aller à vêpres ou pour vaquer aux affaires qu'il avait en ville, jusqu'au temps qu'on a accoutumé de les chanter. Ensuite, ou il revenait au séminaire, ou il allait aux endroits où il pouvait avoir quelque affaire. Il soupaît toujours à la seconde table, et prenait ensuite un peu de récréation avec la communauté jusqu'à la prière du soir, où il assistait toujours. Il entendait le sujet d'oraison et, s'étant retiré dans sa chambre, il ne se couchait jamais qu'à dix heures.

» Sa mortification était si grande qu'il n'avait jamais de feu dans sa chambre, même dans les hivers les plus rudes. Je l'ai vu quelquefois si saisi du froid, que j'en étais touché. Comme c'était dans sa chambre qu'on faisait l'examen des ordinations, ce n'était que dans ce temps-là qu'il souffrait qu'on y fit du feu ; encore n'en profitait-il pas, car c'était dans son cabinet qu'il examinait ceux qui venaient à lui. Tout était simple, mais propre dans son extérieur. Rien au monde de plus doux et de plus affable que lui. Il était toujours prêt à écouter tout le monde, jamais empressé, mais toujours paisible et se possédant parfaitement lui-même. »

Écoutons encore, sur la douceur et la bonté de M. de Champflour, l'anonyme de Clermont : « Dans la fonction de vicaire-général, il s'est attiré l'approbation universelle de tous les gens de bien. Son affabilité et sa douceur sont admirables ; son abord doux et accueillant et la gaieté qui paraît sur son visage marquent la joie intérieure d'une bonne conscience. On ne l'a jamais vu se remparer de cette sévérité affreuse qui étonne et rebute si fort, non pas même envers ceux qui auraient mérité ses répréhensions.

» Enfin, conclut ce témoin, je ne finirais de longtemps si je voulais entrer dans le particulier des vertus de cet homme de bien. Ce peu que je vous en dis vous doit faire juger du surplus. Je n'exagère rien, et le portrait que je vous en fais n'est assurément point flatté. Je puis bien vous dire encore qu'il est d'une charité sans exemple, payant au

séminaire sa pension de celle qu'il reçoit de sa famille, et donnant aux pauvres tout le produit et revenu de ses bénéfices. Quel que soit celui qui a inspiré au Roi de le nommer évêque, Sa Majesté, au sentiment universel, ne pouvait guère faire mieux pour les pauvres, et si l'évêché de La Rochelle valait cent mille livres, » — il n'en rapportait que cinquante mille, — « ce serait cent mille livres pour les pauvres et les malheureux. » Louis XIV le savait bien : quelqu'un lui ayant dit, après l'élévation de M. de Champflour à l'épiscopat, que c'était un homme obscur et inconnu : « *Tant mieux*, répondit le roi, *les pauvres s'en trouveront mieux*. Ils s'en trouvèrent fort bien, ajoute l'historien qui raconte ce trait, car il leur distribuait tous ses revenus (1). »

Cette charité de M. de Champflour « s'est particulièrement fait remarquer, dit M. Cluzeau, dans les deux années 1693 et 1694, qu'on peut appeler véritablement un temps de famine pour la province d'Auvergne. Le blé était monté pour lors à un si haut prix, que quantité de pauvres moururent de faim et de misère. Ceux qui étaient répandus dans les montagnes, ne trouvant plus rien chez eux pour subsister, venaient se jeter à Clermont, espérant d'y trouver de quoi se soutenir et se garantir de la mort. M. Champflour n'épargna rien pour leur procurer quelque soulagement dans leur extrême misère. Il y employa tout ce qu'il avait de revenus, et, de concert avec M. Gay (2), notre

(1) *Éloge historique de M. de Champflour, évêque de Mirepoix* (par l'abbé Bertrand de La Tour); Avignon, 1774, in-12, p. 139. Parmi les *Vies* imprimées d'évêques non canonisés, il n'en est peut-être pas de plus édifiante que celle-ci, ni qui rappelle mieux celle de l'évêque de La Rochelle. Elève du séminaire de Saint-Sulpice, chanoine et grand vicaire de Clermont, puis évêque, comme son oncle, Jean-Baptiste de Champflour semble s'être attaché à le prendre en tout pour modèle et à reproduire ses vertus. Si donc Etienne de Champflour, moins ennemi de ce qui pouvait ressembler, même de loin, à du népotisme, eût consenti à en faire son coadjuteur, le diocèse de La Rochelle aurait pu, de 1703 à 1768, simultanément ou successivement admirer chez l'oncle et chez le neveu le même zèle pour la sanctification et l'instruction du clergé, la même docilité aux décisions des Souverains Pontifes, la même assiduité aux offices de l'Eglise, la même régularité de vie, la même application à l'étude, la même humilité, la même soif et souvent les mêmes pratiques de mortification, enfin et surtout la même charité tendre et généreuse envers les pauvres et les indigents. D'après son épitaphe, rapportée par l'abbé de La Tour (l. cit, p. 140), l'évêque de Mirepoix mourut en 1768, âgé de 85 ans, le 3 février et non le 6, comme l'ont dit les auteurs du *Gallia christiana* (t. XIII, col. 284), et comme je l'ai moi-même dit après eux, dans la note (2) de la p. 267.

(2) Pierre Gay, originaire du Limousin, fut admis au séminaire de Saint-Sulpice, n'étant encore que clerc, le 28 novembre 1666. En 1673, M. de Bretonvilliers l'envoya à Clermont remplacer M. Dolier qui y était mort en réputation de sainteté. C'était

supérieur, il en fit subsister un très grand nombre, à qui on donna pendant longtemps, et cela chaque jour, du pain et de la soupe qu'on leur faisait et qu'on leur distribuait au séminaire. On y ajoutait quelquefois quelque peu d'argent qu'on donnait à chacun. A ce sujet, je ne puis oublier la charité de M. de Vazeilles, conseiller de la Cour des Aides, homme d'une très grande piété. Ce vertueux conseiller, apprenant qu'on faisait tous les jours une aumône générale au séminaire, envoya à M. l'abbé, en deux jours, dix-huit cents livres en liards et en sous marqués, pour y être distribués aux pauvres honteux, qui seraient peut-être morts de faim sans ses charitables soins. Il n'y avait que lui seul et MM. les curés de la ville qui en eussent connaissance.

« Ce fut dans ce temps qu'y ayant plusieurs pauvres hommes et femmes atteints de maladies incurables, et que, pour cette raison on ne pouvait recevoir dans l'Hôtel-Dieu, la charité de M. l'abbé Champflour lui inspira de les assembler dans une grange, hors des murs de la ville. Quelques demoiselles voulurent bien se charger d'avoir soin de ces pauvres abandonnés. On leur procura assez longtemps de quoi les faire subsister, en sorte que rien ne leur manqua : lit, linge, habits, remèdes, tout leur fut fourni par la charité de M. l'abbé et de plusieurs personnes, qui voulurent avoir part à un si saint établissement. On commença de respirer peu de temps après cette grande misère, et ce fut pour lors que M. l'abbé résolut de donner quelque forme à cette espèce de petit Hôtel-Dieu, et de le fonder d'une telle manière qu'il pût se maintenir dans la suite. Une maison fut achetée dans les environs de la grange dont il vient d'être parlé. Elle se trouva assez grande pour y faire deux salles, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, et dans le fond, une chapelle qui est tellement disposée, que les pauvres malades peuvent, de leur lit, entendre la sainte messe. Cette maison fut si bien accommodée par ses soins et ses libéralités, qu'en fort peu de temps elle parut dans un état tout à fait régulier. M. l'abbé lui donna le nom d'Hôpital de Saint-Joseph. Bientôt il eut assez de fonds pour pouvoir obtenir des lettres-patentes afin d'assurer son établissement. Il y fit venir trois sœurs de la Charité, pour y avoir soin des pauvres : il y établit un chapelain pour y dire la sainte messe

à un saint faire succéder un autre saint. Au mois d'août 1692, M. Gay fut nommé supérieur du séminaire dans lequel il dirigeait et enseignait depuis dix-sept ans, et il y mourut le 30 septembre 1707.

tous les jours, instruire les pauvres et leur administrer les sacrements. Enfin, il fit nommer des administrateurs qui s'y assemblent toutes les semaines et qui veillent sur le temporel, afin que les pauvres, le chapelain et les Filles de la Charité qui les servent, ne manquent de rien de ce qui leur est nécessaire. »

D'autres œuvres de charité et de zèle appelèrent encore la sollicitude vraiment universelle de M. de Champflour. Ainsi il établit dans une maison de la paroisse Saint-Bonnet dont le séminaire était curé, à Clermont, une pieuse congrégation de filles et de veuves séculières : on y donnait, plusieurs fois l'année, des retraites publiques pour les femmes de la ville et des environs. Ainsi encore, il entreprit de réunir en une seule les trois maisons de missionnaires diocésains, qui étaient dans le diocèse. Enfin, vers l'an 1699, il dut, sous l'influence et par les ordres de l'évêque de Clermont, travailler au changement de liturgie que le prélat avait fort à cœur, et pour lequel il exigeait le concours de tous les coopérateurs de son administration. Sur ce point, M. de Champflour ne fut pas approuvé par M. Tronson, qui écrivit à M. Gay ces paroles remarquables : *« Je ne sais pas comment on pense à changer l'office romain. Vous me dites que cette suppression de l'office romain dans tout le diocèse est une dévotion difficile à établir ; je crois qu'il serait encore plus difficile de prouver que c'est une dévotion. Je ne sais de qui M. l'abbé prend avis ; mais je crains toujours que, dans ces changements, on ne prévoie pas assez les suites, et qu'il ne s'y mêle quelque esprit de nouveauté. »*

Ces derniers mots ne pouvaient s'appliquer à M. de Champflour, depuis longtemps ennemi déclaré de la secte janséniste. Rien n'était plus connu à Clermont que l'aversion du vicaire général pour les nouvelles doctrines, et que son zèle à les combattre. Il en avait donné des preuves particulières dans une affaire dont l'issue eut un grand retentissement lorsqu'elle éclata dans le diocèse, et dont M. Cluzeau va nous raconter les détails avec la précision et l'assurance d'un témoin oculaire ou bien informé de tout ce qu'il dit.

« Je ne me souviens qu'avec un plaisir infini de ce qui lui arriva au sujet d'une affaire où, naturellement, il devait perdre quelque chose de sa tranquillité. Il s'agissait d'un certain professeur de Riom, qui avait dicté un traité sur la Grâce, où toute la doctrine de Jansénius était répandue de la manière du monde la plus subtile. Quatre ou cinq jeunes écoliers qui avaient étudié sous ce professeur se présen-

tèrent pour être reçus au séminaire. L'habile professeur se doutant bien qu'on ne manquerait pas de les interroger sur le traité de la Grâce qu'il venait de leur expliquer, leur fit *le bec*, afin que, comme lui, ils sussent se déguiser si bien qu'il n'y eût rien que de juste et de catholique dans leurs réponses. Mais il se trompa : les écoliers ne furent pas si habiles que le maître, et on connut bientôt dans l'examen le levain de la mauvaise doctrine qu'il leur avait enseignée. M. l'abbé cependant et M. Gay les trouvant de bonne foi, les reçurent pour l'entrée du séminaire,

« Quand on eut commencé les exercices, et que ces jeunes messieurs parurent tout disposés à quitter les mauvais principes que le professeur en question leur avait inspirés sur la matière de la Grâce, MM. les directeurs, sous la conduite desquels on les mit d'abord, les prièrent de leur remettre le traité qu'on leur avait expliqué. Ils le firent tous de la meilleure grâce du monde. M. l'abbé commença par faire un extrait de tout ce qu'il y avait de mauvais dans ce traité, et il envoya son travail à Paris, afin de le faire examiner par MM. de la maison de Sorbonne. Ceux qui voulurent bien s'en charger furent MM. Pirot, Fromageau et Boucher; je ne sais si M. l'abbé de Précelles et M. l'abbé Dumas n'en furent point. Ils donnèrent leur avis, disant que cet extrait renfermait la pure doctrine de Jansénius, et qu'ils ne croyaient pas qu'on pût en conscience admettre aux saints ordres de jeunes ecclésiastiques qu'on avait infectés d'une si mauvaise doctrine, à moins qu'on ne les en eût désabusés auparavant, et qu'on ne fût bien assuré qu'ils y renonçaient de tout leur cœur. Tout ceci demeura secret, et personne ne fut informé du dessein que M. l'abbé Champfleur avait d'en faire informer le Roi, afin qu'il obligeât le professeur de sortir du diocèse de Clermont. Lorsqu'il eût donc reçu la réponse de MM. les Docteurs, telle que je viens de la marquer, il écrivit au R. P. de La Chaise et lui envoya l'extrait. Ce R. P. en parla au Roi, qui répondit qu'il fallait le faire voir à quelqu'un de MM. de la maison de Sorbonne. Le R. P. de La Chaise choisit M. de Lestocq (1), et lui donna l'extrait pour l'examiner. Il le

(1) « Guillaume de Lestocq, fils de Nicolas et de Marie de Villers-Saint-Pol, né à Amiens, le 22 janvier 1627, docteur de la maison et société de Sorbonne le 10 janvier 1654, fut nommé professeur royal à la place de Sainte-Beuve, le 7 mars 1655, et en exerça les fonctions pendant quarante-huit ans. Il était aumônier du roi, prieur de Domart et chanoine d'Amiens. Il mourut sénieur de Sorbonne, le 19 juillet 1704 » (Note de l'éditeur des *Mémoires du P. Rapin*; t. II, p. 418).

lut, et en rendit compte à sa révérence. Il lui dit que l'extrait contenait le pur jansénisme, mais que, pour porter un jugement qui fût assuré, il fallait absolument avoir le traité du professeur en son entier. Le P. de La Chaise en donna avis à M. Champflour, qui ne fut pas longtemps à le satisfaire. Il lui envoya donc le traité par la voie de la poste. Après que M. de Lestocq l'eût reçu, suivant l'avis du P. de La Chaise, il l'examina avec quelques autres docteurs de la même maison de Sorbonne. Il en rendit compte au P. de La Chaise, et lui dit que son sentiment et celui de ses confrères était, que ce traité était écrit avec tant de finesse, que le professeur paraissait tantôt janséniste et tantôt catholique ; mais que, dans le fond, il ne valait rien, et que le jansénisme qui y était couvert et déguisé était capable de faire plus de mal que s'il était nettement déclaré.

» Le P. de La Chaise informa de tout cela Sa Majesté, qui, pour arrêter le mal que pouvait faire un professeur si corrompu dans la doctrine, ordonna qu'il sortirait du collège de Riom, et que désormais on n'y enseignerait plus le traité de la Grâce, qu'il n'eût été vu et approuvé par M<sup>sr</sup> l'évêque de Clermont, ou par les théologiens qu'il commettrait pour cette cause. Les Supérieurs du professeur, qui jusqu'alors avaient ignoré ce qui se passait, en furent bientôt informés. Ils allèrent chez M<sup>sr</sup> l'évêque de Clermont, qui était alors à Paris. Ils lui firent de grandes plaintes contre M. l'abbé Champflour, qui leur avait, disaient-ils, rendu un si mauvais service. Ils le supplièrent, avec toutes les instances possibles, de vouloir bien leur accorder, pour sauver en quelque manière l'honneur de leur confrère, que le professeur achevât son année ; qu'il ne lui restait plus qu'environ deux mois pour finir le traité qu'il dictait ; et qu'ensuite ils l'enverraient dans une autre maison. M<sup>sr</sup> de Clermont se laissa fléchir ; mais comme l'ordre du Roi était précis, il fallut aller au P. de La Chaise, pour l'engager de prier Sa Majesté de vouloir bien confirmer la grâce que M<sup>sr</sup> de Clermont accordait au professeur. Le Roi y consentit, sur le rapport que lui fit le P. de La Chaise.

» La nouvelle sur tout ce qui s'était passé si secrètement fut bientôt publique à Clermont, et il n'est pas possible de vous marquer tout ce qu'on dit, et en public et en particulier, contre M. l'abbé Champflour. Comme les jansénistes sont très accrédités à Riom et à Clermont, ils n'oublièrent rien pour déchirer ce saint abbé. Je sais qu'on écrivit contre lui quantité de lettres, surtout certains officiers de

Riom, tout dévoués à la communauté où demeurait le professeur. Je ne l'ai jamais vu, mais je sais bien qu'il y avait la réputation d'un saint, surtout parmi les dames dont il était le directeur, et qui étaient en grand nombre. Au milieu de tout ce bruit, M. de Champflour fut toujours le même, et quoique la conduite que M<sup>sr</sup> l'évêque tint à son égard dans cette occasion, où il sembla l'abandonner un peu trop aux traits de ses ennemis, dût lui être infiniment sensible, néanmoins il n'en témoigna rien. Il continua ses soins et son travail ordinaires pour le diocèse, dont il était grand vicaire, avec plus de zèle et de ferveur que jamais. »

M. Cluzeau, par un sentiment de discrétion qui semblera peut-être excessif, puisque sa lettre était destinée à demeurer secrète, — à moins qu'il n'ait eu révélation ou quelque vague pressentiment de l'avenir! — M. Cluzeau, disons-nous, ne nous fait connaître ni le temps précis dans lequel se passèrent toutes ces choses (1), ni le nom du professeur suspecté pour sa doctrine, ni même la congrégation à laquelle il appartenait. J'incline beaucoup à penser que ce professeur était le P. Jean Galipaud, né à Nantes en 1660, entré à l'Oratoire le 20 octobre 1679, et sur lequel le R. P. Ingold a publié, à diverses reprises, de curieux et intéressants détails (2). D'une part, en effet, le P. Galipaud enseigna la théologie, de 1693 à 1695, c'est-à-dire l'espace de deux années scolaires, dans le collège que la congrégation de l'Oratoire possédait à Riom (3); d'autre part, le P. Batterel nous apprend que, pendant la première partie de l'année 1695, le P. Galipaud eut, au sujet de son enseignement sur la matière de la Grâce, une « affaire qui ne lui fut suscitée, dit-il, qu'à titre d'augustinien zélé, ou comme on parle d'ordinaire, de janséniste (4). Quelque perquisition que j'aye faite, dit-il encore, pour m'informer, même à

(1) On voit seulement par sa lettre que l'événement arriva après que François Bochard eut pris possession de l'évêché de Clermont, et avant l'affaire du Cas de conscience, par conséquent entre 1693 et 1702.

(2) D'abord, dans *Le chancelier D'Aguesseau et l'Oratoire* (Paris, 1879, in-8° de 43 pages) et ensuite dans *Le P. Galipaud janséniste ; Supplément au Chancelier D'Aguesseau et l'Oratoire* (Paris, 1880, in-8° de 4 pages).

(3) *Le Chancelier d'Aguesseau et l'Oratoire*, p. 9. — Les Oratoriens s'établirent à Riom le 8 janvier 1618 : ils ouvrirent un cours de philosophie en 1638, et en 1660 un cours de théologie. Cf. Tardieu, *Grand Dictionnaire...* p. 283. En 1693, ce collège comptait 600 élèves.

(4) Le P. Batterel était « quelque peu du parti », suivant la remarque du P. Ingold (*Le P. Galipaud*, p. 2).

Riom, des circonstances de son affaire et des suites, si elle en eut quelque-une de remarquable, je n'en sais que ce qu'il écrivit lui-même dans une lettre de sa propre main que j'ay sous les yeux écrite de Riom, le 17 mars 1695, au P. Bordes » (antijanséniste très zélé, dit le P. Ingold) « que le conseil » (de la congrégation) « avoit apparemment chargé de se mettre bien au fait de cette affaire, pour être en état d'en faire un rapport favorable à l'archevêque de Paris » (François de Harlay), « afin qu'il prévint le Roy à notre avantage » (1). Les « circonstances » de cette affaire, elles sont dans les extraits cités : quant à ses suites, on peut regarder comme telles, d'abord la lettre écrite par le P. Galipaud pour se justifier, et ensuite son départ de Riom ; car, en cette même année 1695, « après un court séjour à Paris, il se rendit à Nevers... où il professa encore la théologie pendant douze ans » (2).

Ce qui précède était écrit, lorsque j'ai reçu du R. P. Ingold, intermédiaire obligé et toujours obligeant entre ma curiosité sollicitieuse et l'Oratoire, tant ancien que moderne, quelques lignes d'un travail inédit sur l'Oratoire de Riom, qui confirment pleinement mes conjectures, et disent très explicitement que le professeur incriminé avec ou sans fondement réel, fut bien le P. Galipaud. L'auteur a tiré ses documents des archives municipales de Riom et des archives départementales de Clermont : le principal de ces documents paraît être le *Livre historial* de l'Oratoire de Riom. J'ose pourtant espérer que si la narration précise et circonstanciée de M. Cluzeau a la bonne fortune de tomber sous les yeux de l'écrivain qui m'est inconnu, il y trouvera de quoi compléter et même rectifier son récit sur quelques faits qui n'ont pas eu pour auteurs les Pères de l'Oratoire : en retour, je lui demanderai la permission de compléter le mien par la citation de

(1) *Le P. Galipaud janséniste*, p. 2.

(2) Ainsi, en partant des données certaines que nous fournit le P. Ingold, les faits racontés par M. Cluzeau se seraient déroulés dans l'ordre suivant : d'octobre ou novembre 1693 à juillet ou bien août 1694, le P. Galipaud dicte son traité de la Grâce ; pendant les vacances de 1694, peut-être en septembre, quelques-uns de ses élèves se présentent au grand Séminaire de Clermont et y sont reçus ; après la rentrée de 1694, en novembre ou décembre, ils livrent la copie du traité qu'on leur avait dicté ; en décembre 1694 et janvier, peut-être aussi février 1695, ce traité est examiné à Paris et jugé janséniste ; les supérieurs de l'Oratoire apprennent, en février ou mars, la mesure prise contre le P. Galipaud et lui en donnent avis ; celui-ci écrit au P. Bordes le 17 mars 1695, et achève à Riom la seconde année de son enseignement ; mais il va après les vacances de 1695, le continuer à Nevers.



ce qu'il dit touchant la conduite de l'Oratoire, lorsqu'on y eût appris les « démarches » entreprises pour faire condamner le traité du P. Galipaud, ou plus exactement, lorsqu'on y connut la résolution prise par le Roi à la suite du jugement porté par les Docteurs de Sorbonne sur ce traité. Je laisse d'ailleurs à ceux qui me liront le soin de modifier ou d'interpréter convenablement, d'après la déposition de M. Cluzeau, s'ils la jugent digne de foi, ce qu'ils y verront de contradictoire dans le texte de l'écrivain anonyme.

« Ces démarches, dit-il, émurent beaucoup l'oratoire de Paris qui était chargé de la direction générale des affaires intéressant la congrégation. Les pères Coquery et Soanen, qui avant d'arriver aux dignités de l'ordre, avaient été longtemps dans la maison de Riom, leur ville natale, allèrent trouver l'évêque de Clermont de la part du P. Général, et lui proposèrent de retirer de Riom le P. Galipaud (?). Le prélat se montra très satisfait de cet arrangement, et le changement fut résolu. On écrivit dans ce sens au P. Galipaud; mais le P. David, supérieur de l'oratoire de Riom, répondit qu'un pareil expédient était déshonorant pour lui, et qu'il ne l'acceptait pas. Sans perdre un jour, il se rendit auprès de M. Court, grand vicaire de Clermont, et lui parla avec beaucoup de force. « Si on retire de Riom le P. Galipaud, dit-il, je serai obligé de quitter la congrégation; mais alors cette affaire fera un éclat étonnant, car nous sommes résolus, dès que nous en serons sortis, de donner un manifeste pour la justification de notre doctrine. » M. Court transmit textuellement les paroles du P. David à son évêque qui, dans la crainte d'un éclat, renonça à cette affaire ».

Le P. Batterel rapporte « presque tout entière » la lettre du P. Galipaud au P. Bordes, « parce que, dit-il, ce sera une pleine refutation sans réplique du prétendu changement de doctrine que je lui ai vu attribuer par plusieurs des nôtres... par rapport à ce qu'on prétendait qu'il avoit cru et enseigné cy devant, et spécialement, disoit-on, lorsque luy arriva l'affaire de Riom (1). » Comme un accusé a toujours droit à être entendu lorsqu'il veut se justifier ou protester de son innocence, je citerai, à mon tour, cette lettre publiée par le P. Ingold, en avertissant mon lecteur que les passages imprimés en

(1) *Le P. Galipaud janseniste*, p. 2. On comprend mieux ce jugement des Oratoriens sur leur confrère, lorsqu'on connaît celui de Lestocq et des autres docteurs de Sorbonne.

caractère italique ont été soulignés par le P. Batterel, et après lui par le R. P. Ingold.

« MON RÉVÉREND PÈRE,

La grace de Jesus-Christ, etc. J'ay commencé a bien esperer dans l'affaire qu'on m'a suscitée, si mal a propos, des que j'ay sçu qu'elle étoit entre vos mains. La simple lecture de mes ecrits vous fera connoître avec quel peu de fondement on m'a imputé les erreurs de Jansenius, puisque j'y ai sappé les principaux fondements de sa doctrine. Il vous paroltra encore que mon but principal a été d'adoucir les explications des thomistes nouveaux, dont les sentiments me paroissent un peu trop durs, et differens de ceux de saint Thomas. *On ne peut rien voir de plus moderé que ma maniere d'expliquer l'efficacité de la grâce, ny qui soit plus accommodant a la volonté de l'homme. Ce concours de differens secours, et des circonstances congrües, m'a toujours paru commode, et d'un grand poids pour rendre la grace efficace. Il m'a paru qu'on menageoit par là l'empire de la volonté sur ses determinations, sans rien oter a la grace de sa force* (1). Vous verrez encore que mon traité de la liberté est le pur sentiment de saint Thomas : ce que je crois avoir démontré; et qu'il ruine entierement la fausse idée que Jansenius donne de la liberté. Cette doctrine etant ainsi solidement établie, vous voyez combien d'erreurs de Jansenius tombent par terre. *Jamais reproche ne fut donc plus mal fondé que celui qu'on m'a fait de n'admettre point de graces suffisantes.* La courte justification que j'ai envoyée a nos PP. du conseil vous convaincra du contraire. Je vous prie donc de prendre la peine de la lire. La suite de mes principes demande necessairement que j'en admette... *Je suis tres certainement éloigné de tout ce qui s'appelle jansenisme... les sentimens trop avantageux que vous paraissiez avoir de moy durant que vous etiez assistant,* me font esperer que cette affaire n'aura pas de suite; et que la malignité, l'ignorance et la prevention de ceux qui me l'ont suscitée, ne prevaudront pas sur la justice et la vérité; comme elles n'ont pas prevalu, par la misericorde de Dieu, sur la charité que j'ay pour ces personnes. Quand Dieu permettroit que je succombasse dans cette affaire, je ne lui demanderois pas pourquoy il en a usé de la sorte. Il

(1) Ce système parait être celui du P. Thomassin dans ses *Mémoires sur la Grâce* (Louvain 1668, in-4°).

est juste, et je suis sa creature; sa grace me soutiendra. Si vous trouviez quelque chose qui eut besoin d'eclaircissement, je vous prie de me le communiquer. Je suis en Notre-Seigneur, etc. »

Batterel ajoute : « Et ces sentimens si edifiâns avec lesquels il finit sa lettre, chacun sçait qu'il les a soutenus jusqu'à sa dernière vieillesse, par un grand fonds de piété, et une humeur extrêmement douce, égale et paisible, qui a toujours fait son caractere de distinction (1). »

(A suivre)

ANT. DE LANTENAY.

---

UNE LÉGENDE ÉPIQUE DU MOYEN AGE

---

ROLANDIN

---

I

— Qu'il s'en aille, criait l'Empereur, qu'il s'en aille  
Loin de mes yeux, sinon demain, sur la muraille,  
Le vautour chauve aura les restes du vilain :  
Entendez-vous, ma sœur ?

— Sire, répond Gilain,  
Il est bon, il est pur : d'une amour sans pareille,  
Milon...

— Arrêtez là : ce nom, à mon oreille,  
Est un mot qui la souille, et je ne veux pas, moi,  
Qu'un page impunément sur la fille d'un roi,  
La sœur d'un Empereur, jette un regard d'envie !

— Sire, il est noble, étant brave.

— Mort de ma vie !  
N'ajoutez rien, Gilain, à ce propos hideux,  
Ou, pour un basilic, j'en écraserai deux !

(1) *Le P. Galipaud janséniste*, p. 3, 4.

Et la belle Gilain pleurait à chaudes larmes.  
 Devant tant de fureur n'ayant pas d'autres armes,  
 Elle pleurait Milon, le beau page angevin.  
 Certes, il avait été doux, le rêve divin  
 Longuement caressé par cette jouvencelle.  
 Le page, sans blason, était pauvre : vers elle  
 La princesse voulait l'élever par l'amour ;  
 Et comme, à ces deux cœurs échangés sans retour,  
 Respirant tous les deux la pureté de l'ange,  
 Il fallait le ciel bleu d'un bonheur sans mélange,  
 Un soir, près de l'autel, le sire chapelain  
 Mit la main de Milon dans celle de Gilain,  
 Et bénit en secret ces deux âmes jumelles.

« Qu'il s'en aille ! » c'étaient les paroles formelles  
 Qui laissaient pour toujours l'espoir anéanti.  
 L'Empereur menaçait : Milon était parti.

Or, quand Charles s'assit à table, le soir même,  
 Ses yeux sur un rouleau lurent ces mots : « Je l'aime,  
 » Sire : il est mon époux, je l'ai suivi. »

Le Roi,

Pâle, tremblant, les yeux dilatés par l'effroi,  
 Brisa son hanap d'or sur les dalles de pierre  
 Et cria : « Chevaliers, courez à la frontière ;  
 Cherchez, ramenez-moi Gille ma pauvre sœur,  
 Et clouez au gibet l'infâme ravisseur ! »

Mais en vain on battit la montagne, la plaine ;  
 En vain, deux mois durant, les varlets hors d'haleine,  
 Les fauconniers fourbus et les chiens aux abois  
 Fouillèrent les chemins... Tous les deux, par les bois,  
 Par les ravins, rampant dans l'ombre glaciale,  
 Échappèrent aux yeux de la meute royale.  
 Ils allaient, ils allaient, par l'amour emportés,  
 Les habits en lambeaux, les pieds ensanglantés,  
 Malgré la faim, malgré la soif qui les torture,  
 Dormant le jour, fuyant la nuit à l'aventure,  
 Ignorant chaque soir le sort du lendemain,  
 Hâves... joyeux pourtant : ils se donnaient la main !

Enfin, non loin du Rhône, au pied de la montagne,  
 Le couple fugitif s'arrêta.

Charlemagne

Plia, lui que jamais on ne voyait plier,  
 Et, ne pouvant punir, essaya d'oublier.

## II

Cependant, il fallait vivre. Milon le page  
 Était homme de cœur, il se mit à l'ouvrage ;  
 Et parce que Gilain, compagne du proscrit,  
 Ne pouvait accomplir rude tâche, il comprit  
 Que son bras vigoureux devait peiner pour elle :  
 Il se fit bûcheron, elle fut pastourelle.  
 Dès lors, sous la chaumière où vivaient les époux,  
 Abondèrent le pain, le lait et les fruits roux :  
 Et c'était le bonheur.

Parfois, la noble femme,  
 Seule près du foyer, étouffait dans son âme  
 Un sanglot ; mais son cœur redevenait joyeux  
 Dès que le beau Milon se mirait dans ses yeux.

Les pâtres d'alentour rêvaient de ce jeune homme,  
 Et sous le bûcheron flairaient le gentilhomme ;  
 Mais ce qui surprenait ces bons rustres, c'était  
 Cette frêle Gilain, qui, lestement, portait  
 Sur sa tête des faix d'herbages et de branches,  
 Ou trayait les brebis de ses longues mains blanches.  
 Nul ne chercha pourtant à savoir leur secret,  
 Craignant de raviver un douloureux regret,  
 Et, tout bas, contemplant cette beauté seraine,  
 On chuchotait : « Voyez, c'est la petite reine ! »

Et les jours et les mois s'écoulèrent.

Un soir,  
 Sous un chêne où souvent elle venait s'asseoir,  
 Gilain s'évanouit murmurant sa prière...  
 Puis, elle ouvrit des yeux ardents : elle était mère !  
 « O mon Dieu, nous vivrons plus heureux que des rois,  
 Dit-elle : à s'entr'aimer, les proscrits seront trois ! »

L'enfant reçut le nom de Roland ; mais sa mère,  
 De ce nom qui, plus tard devenu légendaire,  
 Fut l'idéal sacré de tout bon paladin,  
 Sa mère, en le berçant, avait fait *Rolandin*.

Rolandin était blond et bouclé ; sa prunelle  
 Était bleue, et l'azur qui miroitait en elle,  
 Pâle et doux sous la main de qui le caressait,  
 Soudain, pour un seul mot rebutant, brunissait.  
 Tout petit, dans les bras de la pauvre nourrice,  
 Il fallait le porter au gré de son caprice,  
 Et si Gilain voulait l'attacher au berceau,  
 L'enfant poussait des cris : c'était un lionceau !

Et, sous peine de voir frémir toutes ses fibres,  
Il fallait lui laisser ses petites mains libres.

Milon, heureux et fier, travaillait vaillamment :  
Gilain et Rolandin étaient là !

Son tourment,  
L'unique anxiété qui torturât son âme,  
C'était de voir languir ce fils et cette femme.

Gilain, depuis le jour funèbre du départ,  
Avait pris de l'exil virilement sa part :  
Rolandin et Milon étaient là !

Mais quand l'Age  
Fut venu, que Roland eut grandi, son courage  
Faiblit : elle songea que ce royal enfant,  
Cet aiglon, confiné dans un air étouffant,  
Souffrirait, ne pouvant y déployer son aile.

— Tu pleures, dit Milon.

— C'est de bonheur, fit-elle.  
Et désormais Gilain ne pleura que la nuit.

Enfin, sous l'humble toit, l'espérance reluit.  
Un matin, l'exilée allègrement se lève :  
Par une nuit sereine, elle a fait un beau rêve :

Dans le ciel bleu, là-haut, rouge comme du sang,  
La Lune s'avancait, formidable Croissant,  
Et Dragon dont le corps, tour à tour clair et sombre,  
Serpentait au milieu des étoiles sans nombre ;  
Et les astres semblaient des lances en arrêt.  
Soudain, comme un éclair, du sein de la forêt,  
Un Lionceau bondit : sa crinière, bouclée  
Et blonde, au vent subtil de la nuit constellée  
Ondoie ; et sur ses flancs, deux grandes ailes d'or,  
Battantes, font le bruit superbe du condor.  
Le Dragon, à sa vue, a reculé de crainte ;  
Mais lui, prenant son vol, dans l'invincible étreinte  
De ses muscles de fer a saisi le géant,  
Et, d'un coup, l'a plongé dans l'abîme béant.  
Et les lances de feu qui brillaient dans l'espace  
Ont disparu comme un météore qui passe.  
Mais voici que, là-bas, à l'Orient vermeil,  
Inondé de rayons, a jailli le soleil :  
Alors le Lionceau, vers l'ardente lumière  
S'élançant en trois bonds, sans baisser la paupière,  
Rugit en regardant l'astre royal en feu :  
« Charles, je suis Roland, le justicier de Dieu ! »

Or Gilain, se fiant aux promesses divines,  
 Crut voir dans le Dragon les hordes sarrasines,  
 Et, dans le Lionceau, son fils aux yeux luisants :  
 Elle ne pleura plus.

Roland avait dix ans.

### III

Or, lassés des travaux d'une longue campagne,  
 L'Empereur et ses Francs reviennent. Charlemagne  
 Est heureux, car, après d'héroïques combats,  
 Corsuble et ses païens, près de Rome, là-bas,  
 Maudissant Apollin, Mahom et leur étoile,  
 Ont mordu la poussière, ou remis à la voile  
 Et cinglé vers Tunis, ville aux blancs minarets.

Charlemagne, suivi de ses preux bannerets,  
 Est fier : il a brisé Croissant et cimenterre,  
 Et replacé le Pape au trône de Saint-Pierre.  
 Monseigneur saint Denis, saint Michel du Péril,  
 Certes, seront contents de leur fils, pense-t-il,  
 Car, pour l'honneur français, la besogne fut bonne.

Naime, Ogier le Danois, Aimery de Narbonne,  
 L'Archevêque Turpin, Beuves de Commercy  
 Sont là ; pour l'Empereur, on dit : c'est celui-ci !  
 Tant il a de grandeur, qu'il chevauche ou s'arrête,  
 Tant est haut le cimier qui couronne sa tête.

L'armée impériale, en immense convoi,  
 Franchit les défilés des Alpes, et le Roi  
 Fait sonner aux clairons halte, non loin du Rhône.  
 Bientôt la foule accourt vers eux, les environne,  
 Et pousse jusqu'au Roi ses flots envahisseurs :  
 Manants, pâtres, bouviers, bûcherons, vavasseurs,  
 Contemplant les barons français, bouche béante,  
 Émerveillés de voir leur armure géante,  
 Et surtout ce héros à l'œil superbe et froid,  
 Que, n'osant approcher, ils se montrent du doigt.

Tout à coup :

— Place à moi ! place pour mon cortège !  
 Quel est-il, ce grand homme à la barbe de neige ?  
 Vilains, vous n'osez pas avancer ? J'ose, moi,  
 Voyez !... Seigneurs barons, je veux parler au Roi.

— Enfant, ton nom ?

— Roland.

— Ton état ?

— Capitaine !

Regardez : j'ai là vingt bacheliers que j'entraîne,  
Braves comme vous tous, Messires, endiablés,  
Mais pas un d'eux ne vaut le capitaine, allez !

Et l'enfant désignait au vieux duc de Bavière  
Une horde d'enfants qui tremblaient en arrière.

Voyant cette fierté, Naime étonné, séduit,  
Prend le petit Roland par la main, le conduit  
Près de Charle, et dit :

Sire, il est de bonne race,  
L'enfançon : tôt ou tard il portera cuirasse,  
Ayant cœur de lion et regard de gerfaut.

— Bien. Nous l'adouberons chevalier, s'il le faut,  
Répond en souriant le Roi ; mais rien ne presse :  
Le baiser de l'acier, fils, est une caresse  
Qui meurtrit, et parfois ensanglante le front :  
Mieux valent les baisers de ta mère.

— Un affront !

Sire Roi, dit l'enfant se dressant.

— Une épée

Est lourde et froide. . .

— Mais si mon âme est trempée,  
Si mon poing est de fer, réplique Rolandin,  
Qu'importe ? . . J'ai dix ans, d'ailleurs, et puis, soudain,  
Si l'on veut éprouver ma prouesse, qu'on parle ! —  
Et Roland, du regard, mesurait le Roi Charle.

Charlemagne, ravi de s'entendre braver :

— Par saint Denis, dit-il, voilà qui fait rêver  
Des chevaliers barbons portant cotte de mailles !  
Pardieu ! laissez grandir ces vaillantes marmailles,  
Et bientôt les jongleurs se railleront de nous.  
Naime, qu'on les héberge !

Alors, sur ses genoux

Il fait asseoir Roland, lui parle, le caresse,  
Le contemple ; et lui, plein d'une indicible ivresse,  
Laisse errer ses yeux bleus sur son rêve adoré :  
Les heuses, le haubert et le heaume doré ;  
Sa main sur chaque objet ardemment se promène :  
Il veut même tirer Joyeuse de sa gaine  
Et souffler comme un homme au bout de l'olifant ;  
Et le bon Empereur souriait à l'enfant.



Bientôt Naime survient et dit :

La table est prête :  
 Roland ne voudra pas, certes, battre en retraite ;  
 Allons, jeune héros, à table !

En ce moment,  
 Tous, Roland et ses Pairs, s'attablent vaillamment.  
 Fouaces, fruits, cuissots de chevreuil et poivrades,  
 En déroute devant les hardis camarades,  
 S'engouffrent, et l'on boit à la ronde, et le Roi  
 Rit en voyant Roland soulever sans effroi  
 Un hanap gigantesque où sa tête guerrière  
 Au milieu des bravos disparaît tout entière !

Cependant Rolandin, au moment du départ,  
 Calme, parmi les mets, prend une double part.

— Eh ! quoi, dit l'Empereur, feignant un air sévère,  
 On me vole ?

— Ceci, Sire, c'est pour ma mère  
 Gilain, et cela, c'est pour mon père Milon.

A ces noms de sa sœur et du page félon,  
 Charlemagne tressaille, et dit à Naime :

Ecoute !  
 Suis cet enfant, je veux connaître quelle route  
 Le ramène au logis de ses parents.

— Fort bien,  
 Sire, j'y vais.

— Oui, cours sans tarder et revien.

#### IV

Le soir même, avant l'heure où le soleil se couche,  
 Suivi de dix barons, le visage farouche,  
 Sentant se rallumer sa fureur d'autrefois,  
 L'Empereur s'enfonçait dans l'épaisseur des bois.  
 Sauf le duc de Bavière, autour de lui, personne  
 Ne sait où l'Empereur marche, nul ne soupçonne  
 Quel drame se prépare en ce val retiré.

On chevauche, on avance. Enfin, on est entré  
 Sous les épais arceaux d'un bosquet solitaire :  
 « C'est là ! » dit Naime. Alors, enjoignant de se taire,  
 Et, d'un bond, se jetant à bas de son cheval,  
 Charlemagne, à pas lents, chemine dans le val.

Tout à coup, au détour du sentier, une hutte  
 Apparaît, et ce nom que l'écho répercute  
 A retenti : « Roland ! »

C'est la voix du proscrit !  
 Milon est là, debout, à dix pas ; il sourit,  
 Tendant à Rolandin ses bras... Tournant la tête,  
 Il veut crier : le son sur ses lèvres s'arrête ;  
 Il pâlit : l'Empereur se dresse devant lui !

— On ne s'attendait pas à me voir aujourd'hui,  
 Dit une voix tonnante : à genoux ! voici l'heure  
 Que j'attendais, moi ; çà ! traître, il faut que l'on meure !

Et, le poignard en l'air, le Roi marche...  
 Soudain,  
 Comme le dard lancé par l'archer, Rolandin  
 Bondit sur l'agresseur étonné qui recule ;  
 Puis, avec la vigueur surhumaine d'Hercule,  
 Cet enfant, que grandit son amour filial,  
 Enfonce ses dix doigts dans le poignet royal ;  
 Et le sang a jailli sous cette rude étreinte,  
 Et la lame est tombée à terre...

Alors, sans crainte,  
 Se plaçant entre Charle et son père, l'enfant,  
 Tête haute, d'un ton superbe, triomphant,  
 Avec un âpre accent, un œil qui terrifie,  
 Crie :

— Empereur, c'est moi Roland qui te défie !

Charlemagne, muet, le contemple un instant :  
 Sa colère s'éteint, il admire, il entend  
 Se réveiller en lui la voix du sang... Il pleure.  
 Dans ces yeux qu'aveuglait la haine tout à l'heure  
 Réparaissent l'amour et la sérénité.

S'adressant aux barons, il dit avec fierté :  
 « Messires, cet enfant-là, qu'il vous en souviennne,  
 Sera le lionceau de la France chrétienne ! »

Puis, calme, se tournant vers Milon : Levez-vous !  
 Hélas ! et ma Gilain?...

— Sire, pardonnez-nous,  
 Lui répond une femme accourant tout en larmes :  
 Que béni soit le jour qui finit nos alarmes !  
 Mais du moins saint Denis m'est garant que tous trois  
 Fûmes dignes toujours du plus noble des Rois.

L'Empereur dit :  
 Gilain, dans mes bras, sœur chérie !  
 Neveu Roland, espoir de ma chevalerie,  
 Viens conquérir la gloire au plus fort des dangers ;  
 Et vous, Milon, soyez Sénéchal duc d'Angers.

A. FERRAND.

## A LA MÉMOIRE DE PEY BERLAND

## Episode à l'histoire du Séminaire diocésain (1)

S'il est un archevêque de Bordeaux, pendant la période du moyen âge, dont le souvenir méritât d'être conservé à l'intérieur de la cathédrale Saint-André par quelque monument lapidaire, iconographique ou scriptural, c'est bien le vénérable Pey Berland, de sainte mémoire. Il fut, en effet, le type des plus vertueux Prélats qui aient gouverné la métropole de l'Aquitaine. Je ne saurais mieux le comparer qu'à M<sup>re</sup> d'Aviau ; et, lorsque je lisais naguère l'éloge du prédécesseur de S. Em. le Cardinal de Cheverus, rapproché de celui du regretté Cardinal Donnet, il me semblait — illusion charmante ! — y retrouver un écho fidèle du testament de messire Pey Berland (2) et du procès canonique de sa béatification (3). Contemporain de Jeanne d'Arc, notre Bienheureux était l'antithèse vivante du Pontife qui la condamna au bûcher.

J'aime rappeler, en particulier, que notre dernier archevêque gascon restaura Notre-Dame de la Fin des terres, fonda l'Université de Bordeaux et bâtit le premier Séminaire diocésain, sous le titre de collège (ecclésiastique) Saint-Raphaël. Il fit aussi construire le campanile majestueux qui l'immortalise, pour donner du pain aux pauvres ouvriers, et enfin il ne voulut avoir d'autres héritiers que les indigents, « cette moitié de son âme, » comme il les désignait familièrement. C'était une réminiscence d'Horace christianisée.

Mais la meilleure gloire de Pey Berland, c'est qu'il vécut et mourut environné de l'auréole brillante des saints. Tous les auteurs des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles (4) lui donnent cette qualification.

Et même, par une sorte de privilège unique, c'est-à-dire très digne de remarque ou plutôt de notre admiration, il est le seul, parmi les soixante-seize archevêques de Bordeaux que mentionne le Calendrier ecclésiastique du diocèse (5), qui ait mérité l'honneur d'une enquête canonique en vue de sa béatification. Voilà son plus bel éloge. Le Saint-Siège, en prescrivant cette procédure, a vraiment orné la mémoire de Pey Berland d'un éclat incomparable, qu'il ne partage avec aucun autre des Pontifes successeurs d'Orientalis (304).

Sans doute, les diptyques de notre Eglise métropolitaine nous montrent trois de ses Evêques, au v<sup>e</sup> siècle, qui reçoivent un culte

(1) Voir la *Revue catholique* de Bordeaux, 16 juin 1882.

(2) *Apud Ravenez, Vie de Pey Berland*, 1862, in-8 de 140 pages.

(3) *Archives hist. de la Gironde*, 111, p. 445-463.

(4) *Sic* Lopès, Delurbe, Darnal, etc.

(5) Leur nombre doit être plus considérable, l'Eglise de Bordeaux ayant été fondée vers l'an 70 par saint Martial.

public, officiellement reconnu plus tard et approuvé par le Vicaire de Jésus-Christ à Rome. Mais ce n'est ici que la consécration d'une sainteté proclamée par la voix des peuples à travers les siècles, ou manifestée traditionnellement. Je prie mes honorables lecteurs de se rappeler que les canonisations juridiques, réservées au Souverain Pontife, qui les formule par décret, ne sont pas antérieures au x<sup>e</sup> siècle. Jusque là, chaque Evêque avait le droit de décerner les hommages d'un culte public aux saints personnages de son diocèse, dont il ne pouvait dépasser les limites (1).

C'est ainsi, par exemple, que saint Delphin, saint Amand et saint Seurin furent d'abord inscrits dans les diptyques de leur cathédrale, où cependant — singulière anomalie ! — ils ne sont l'objet d'aucune fête spéciale.... Serait-ce le cas de redire : « Comme on connaît les saints, on les honore (2) ? »

Pey Berland ne devait pas jouir — du moins à notre époque, si oublieuse de nos gloires dans le passé — d'une fortune meilleure. Eh bien, c'est d'autant plus regrettable, qu'il est une figure tout à fait à part dans la galerie de nos Archevêques, sous le double rayonnement de sa béatification en germe et de la dévotion populaire pendant trois siècles et demi (1457-1804).

En outre, les fastes du Chapitre métropolitain n'ont pas eu de plus grande illustration.

Puis encore, Pey Berland est le seul archevêque d'origine quibordelaise qui nous apparaisse dans l'auréole de toutes les vertus pastorales, sans l'ombre d'une défaillance, *in splendoribus sanctorum*. Soit dit en me soumettant au décret d'Urbain VIII, touchant les qualificatifs de saint ou de bienheureux que je donne à mon héros. Loin de moi la pensée de prévenir le jugement infailible du chef de l'Eglise !

Enfin, nous n'avons pas le bonheur de posséder les corps de saint Delphin, de saint Amand et de saint Seurin, ni même les vestiges de leur tombe, tandis que nous savons en quel endroit de la cathédrale Pey Berland fut inhumé, et peut-être y dort-il toujours son dernier sommeil. Dans cette hypothèse, nous l'aurions à nous comme une sorte de corps saint, mais deux fois nôtre, et par droit d'origine et à titre de Chanoine-Evêque : nous l'aurions, dis-je, à notre portée et presque sous la main... S' imagine-t-on la richesse de ce trésor et l'importance de cette perspective ?...

Pourquoi donc faut-il que, depuis 1863 surtout, une piété indécrite envers Notre-Dame, qui n'est pas de la piété filiale pour la mémoire de Pey Berland, fasse peu à peu disparaître les derniers vestiges de sa tombe et les glorieux souvenirs qu'elle rappelait ? N'aurait-on pu concilier les deux cultes ?

Pour bien comprendre l'opportunité de mes regrets et de mes désirs,

(1) Martigny, *Dict. des Ant. chr.*, p. 104.

(2) Il est pourtant juste de rappeler ici que M<sup>sr</sup> d'Aviau leur érigea trois autels, ainsi qu'un quatrième à saint Paulin, dans la nef de sa cathédrale, en 1820. On les a supprimés depuis 1836 et remplacés par des statues en carton-pierre (de l'industrie et non de l'art), dans la chapelle du Sacré-Cœur.

dont j'ai déjà fait part à la Société d'archéologie de Bordeaux (1), qui s'est ralliée à mes conclusions par ses votes, nous allons étudier en quatre paragraphes distincts :

1° Ce qu'était le mausolée de Pey Berland lorsque sa dépouille mortelle y fut portée, selon ses volontés dernières, pour y attendre la résurrection ;

2° Les hommages populaires qu'ont reçus les cendres du Bienheureux de 1457/58 à 1793 ;

3° Les vicissitudes infligées à sa tombe pendant la Révolution, et de 1804 à 1862, car il s'agit ici d'une autre phase de son existence, où le XIX<sup>e</sup> siècle n'a pas hérité du XV<sup>e</sup> dans l'espèce ;

4° Et enfin à quelles causes faut-il attribuer le sort inexplicable (je me sers d'euphémisme) qui lui est fait de nos jours.

Nous terminerons par l'énoncé de quelques vœux relatifs au rétablissement du mausolée, du moins en partie. Pussions-nous contribuer ainsi, dans notre modeste sphère, à raviver le culte d'honneur et les grands souvenirs de messire André-Raphaël-Pierre ou Pey Berland (2) ! Né l'an 1380 sur la paroisse d'Avensan, prêtre et secrétaire du Cardinal-Archevêque de Bordeaux, François II, en 1405 ; Chanoine-prébendé de la métropole, à la recommandation motivée du pape Jean XXIII (1<sup>er</sup> juin 1413) ; ensuite, Curé de Bouliac, avec juridiction sur les paroisses de Quinsac et de Lormont ; puis encore Chanoine de Saint-André et secrétaire du Chapitre, entre les années 1425 et 1430 ; enfin, sacré Archevêque de Bordeaux en 1431 et démissionnaire en 1456 : telles ont été les principales étapes de la carrière ecclésiastique du saint Prélat. Il avait donc cinquante-un ans lorsqu'il reçut l'onction épiscopale. C'est dire combien il était mûr pour sa haute mission.

## I

Il est facile de voir, d'après les dates qui précèdent, que Pey Berland administra le diocèse vers la fin de la domination anglaise dans la Guienne, et qu'il fut le dernier Archevêque gascon de cette période. Mais, en même temps qu'il montait sur le siège métropolitain de Bordeaux, il devenait un homme politique des plus utiles à son pays. « Deux raisons l'appelaient à jouer en Aquitaine un rôle considérable : la coutume du moyen âge et les circonstances propres à l'époque et au milieu où il vivait (3). » Nous ne suivrons pas notre maître en érudition dans leur développement. Qu'il nous suffise de constater, avec lui, que Pey Berland fut le défenseur de la cité bordelaise et des franchises municipales de nos ancêtres,

(1) Séances des 9 février et 9 mars 1883 ; procès-verbal et compte-rendu au *Courrier de la Gironde*, du 21 mars, par MM. de Mensignac et Piganeau.

(2) Quels heureux présages dans ces trois prénoms, et comme il devait les justifier par des œuvres bénies sous leur vocable !

(3) Henry Ribadieu, *Histoire de la Conquête de la Guyenne par les Français*, 1866, in-8 de 510 p. L'auteur a consacré quatre chapitres de son livre à Pey Berland, dont il s'est fait le meilleur panégyriste. Nous recommandons cette fortifiante lecture à tous les esprits sérieux.

en sa double qualité de chargé d'affaires du Roi d'Angleterre, Henri VI, et de vice-président de son Conseil ducal pour les intérêts de la province. Le patriotisme du Prélat ne resta point au-dessous des espérances qu'avaient en son dévouement les populations de Guienne et de Gascogne.

Peut-être s'étonnera-t-on des sympathies qui existaient entre l'Archevêque et le Roi d'outre-Manche ; mais celui-ci devait être, au regard des Aquitains, le vrai souverain de la contrée, depuis qu'Éléonore de Guienne avait apporté en dot son vaste duché à la couronne des Plantagenets, par son mariage, à Poitiers, avec Henri II (18 mai 1152). Cet immense héritage était passé à leurs descendants. D'ailleurs, depuis trois cent soixante-dix-neuf ans que durait la domination anglaise, lorsque Pey Berland devint Archevêque de Bordeaux, elle avait été une source de prospérité commerciale et de grandeur artistique pour la cité. Le Roi d'Angleterre et son lieutenant civil au palais de l'Ombrière protégeaient, en outre, tous les intérêts religieux de l'Aquitaine, dont le titre de *primal* n'avait, à ses yeux, d'autre valeur que de le placer au *premier* rang des serviteurs du pays et de l'Eglise. Il justifiait sa devise : « *Impendam et superimpendar ipse.* »

Enfin, la cassette royale était ouverte à l'Archevêque pour toutes ses bonnes œuvres. Grâce aux libéralités du monarque de l'*Ile des Saints*, Pey Berland avait pu restaurer une foule d'églises, entre autres celles de Soulac et de Bouliac ; fonder l'hôpital de Saint-Pierre *extrà-muros*, la Chapelle de secours Saint-Raphaël, en Médoc, et le collège ecclésiastique de même nom ; créer l'Université de Bordeaux, dont il fut le premier Chancelier, et qui se composait de quatre importantes Facultés ; restaurer l'antique Chartreuse de Vauclair, en Périgord, et agrandir la nôtre, d'où est né l'opulent quartier des Chartrons ; ériger le campanile de Saint-André (1), malheureusement amoindri de sa flèche et de ses annexes du xv<sup>e</sup> siècle, etc. Or, Pey Berland avait trop la mémoire du cœur pour n'être pas dévoué à la cause du Roi d'Angleterre.

Voici d'ailleurs une remarque sur laquelle j'attire toute l'attention du lecteur, parce qu'elle n'a peut-être jamais été faite. Il y a trois phases dans l'épiscopat de Pey Berland, au point de vue de ses relations politiques :

De 1431 à 1451, le Prélat se montre le partisan du pouvoir de fait, sans discuter la légitimité de ses origines, attendu que c'est dans les traditions de l'Eglise, dont le royaume n'est pas de ce monde. Ce même espace de vingt ans lui voit accomplir toutes les œuvres ci-dessus mentionnées.

(1) Cf. *Archives hist. de la Gironde*, t. VII, p. 433, et *Revue catholique de Bordeaux*, 15 oct. 1882.

RAYMOND CORBIN.

(A suivre.)



# MAL SÉCULAIRE DE LA FRANCE

(SON PÉRIL ET SON SALUT)

## AVERTISSEMENT

Nous sommes au chevet d'une mère expirante. Les médecins de la maison n'ont pu la préserver de cette extrémité, s'ils ne l'y ont conduite. C'est l'heure des consultations. Ceci n'a pas la prétention d'en être une : ce n'est qu'un *Mémoire à consulter* pouvant y servir.

A. N.

## EXPOSÉ PRÉLIMINAIRE

- Si le législateur a établi un principe différent de celui qui naît de la nature des choses, l'Etat ne cessera d'être agité jusqu'à ce qu'il soit détruit, s'il n'est changé, et que l'invincible nature ait repris son empire. •

(J.-J. Rousseau).

La France offre en ce moment un spectacle unique dans l'histoire, et sur lequel tous les regards de l'Europe et du monde sont fixés : celui d'une nation, riche entre toutes, des dons du sol, de l'industrie, de l'intelligence et des arts ; incomparable par les vertus et les œuvres de l'apostolat du Bien rayonnant de son sein jusqu'aux extrémités du globe ; et cependant à la veille de sombrer chez soi : la première, encore aujourd'hui, disons-le bien haut, dans ses éléments ; et demain peut-être la dernière en son existence.

Ce qui caractérise ce suprême péril et en fait la nouveauté, c'est que, à la différence de tous ceux qu'elle a courus depuis un siècle, lesquels éclataient par convulsion frénétique et par commotion violente, c'est par démolition et par destruction méthodique qu'on procède : tous les états sociaux sont enlevés pièce par pièce ; tous les fondements sont retirés ; on prépare l'abîme ; et cela ouvertement, parlementairement, gouvernementalement. On défait la France : si bien que l'opération bientôt terminée, elle ne peut que s'effondrer.

Ce qui est plus grave encore, c'est que la France elle-même se laisse défaire, comme si elle ne s'appartenait déjà plus, ou que son mal lui fût plus cher que sa vie. On a bien l'instinct de la ruine : mais c'est un instinct sans ressort, qui, au lieu de la prévenir, en court le risque pour sa curiosité, et même qui l'aggrave de tout le poids d'une société debout encore, mais défoncée, et n'ayant plus bientôt le temps de se retourner. Nous descendons sans secousses, nous enfonçons sans arrêt, nous sombrons sous voiles.

Serions-nous donc une nation irrémédiablement vouée à la fatale expérience du mal et de la mort pour le seul salut des autres ? Qui ne se révolterait à une telle pensée ? Mais alors la conséquence est aussi claire que rigoureuse, et il faut avoir le patriotique courage de ne pas s'y refuser : il faut que de spectateurs intrigués nous devenions acteurs alarmés de nos propres destinées.

Et, avant tout, il faut que nous soyons éclairés à fond sur elles.

Que le lecteur, quel qu'il soit, car la responsabilité de chacun y est engagée, veuille donc déposer un instant ses divers préjugés, pour examiner dans son tout, à cette heure où elle se révèle dans toute sa gravité, la *Question Française*. Nous ne nous prévaudrons pas nous-même de ce que nous en avons écrit antérieurement ; car, outre que les prédictions ne sont pas écoutées en leur temps comme anticipées, et sont oubliées au jour de leur justification comme surannées, la vérité éclate aujourd'hui si fort des choses mêmes, les dernières conséquences font une telle lumière sur le principe de nos maux, que sa démonstration apparaîtra sous un jour nouveau, et de théorique ou inductive qu'elle était encore, en deviendra expérimentale. L'abîme, — et c'est là son seul bénéfice, que nous devons d'autant plus nous empresser de saisir qu'il est le dernier de tous, et que nous n'avons pas à lui en savoir gré, — a des lueurs sinistres qui frappent les esprits les plus prévenus, et qui, en éclairant le chemin qui y a conduit, peuvent devenir salutaires en le faisant remonter.

\*  
\* \* \*

C'est une triste économie du temps à donner à cet écrit, que le mal actuel qui en est l'objet ne soit pas à décrire. Les plaies qu'il étale sont béantes. Elles gagnent de proche en proche, et, par la logique des choses, des biens les plus élevés de l'ordre religieux et moral,



elles atteignent les intérêts les plus inférieurs de l'ordre économique et social de l'existence nationale. Au point, en effet, où en est venu le mal, ce serait s'abuser étrangement que de s'obstiner à y voir une question politique. C'est d'une question d'existence qu'il s'agit, contre une conjuration anti-sociale qui se rit de la politique à travers son masque, qui en fait litière à ses convoitises satisfaites ou à satisfaire, et qui est poussée elle-même par les ignobles appétits qu'elle a soulevés en leur désignant comme une proie toutes les institutions qui en sont le frein. Et cela même n'est qu'une manière digne de ses adeptes de se recruter par cet appât, et de prendre position contre le bien, c'est-à-dire contre tout ce qui est; car le Bien, c'est l'Être même. Le dirai-je déjà, nous avons affaire à cet Esprit de subversion que le chantre du *Paradis perdu* a si bien caractérisé par ces paroles qui en sont comme le souffle : « Tout bien pour moi devient poison. Plus je vois de félicités autour de moi, plus je sens de tourments en moi. Je ne veux que rendre d'autres tel que je suis, dussent par là redoubler mes maux; car c'est seulement dans la destruction que je trouve un adoucissement à mes pensées sans repos... Qu'au loin donc la destruction s'étende (1) ! »

Mais n'anticipons pas. Il suffit ici de nommer les choses sans les approfondir. Voilà le mal présent et croissant de la France.

Ce mal n'est-il qu'une crise et qu'une surprise? Nous l'avons appelé *séculaire*, et nous avons trop d'autres vérités plus ignorées à établir pour insister encore sur celle-ci, qui d'ailleurs, comme la précédente, trouvera sa pleine manifestation dans le corps de cet écrit. Le mal lui-même s'en autorise et s'en prévaut dans son langage, et nul de ceux qui seraient le plus portés à le contester ne peut lui opposer undémenti: « En enlevant, avant tout, dit-il, la forteresse gouvernementale de la Bourgeoisie, nous ne serons pas des novateurs. Nous ne ferons que profiter de la leçon immortelle qui nous a été donnée à la fin du dernier siècle par les hommes du Tiers. Notre plan, basé sur l'expérience de toute l'histoire est tellement inéluctable que nous le livrons sans hésitation à nos adversaires, persuadés que, si prévenus qu'ils puissent être, ils ne pourront rien contre lui (2). »

Cela s'appelle d'un nom pris tantôt en bonne, tantôt en mauvaise

(1) Traduction de Châteaubriand.

(2) *Manifestation révolutionnaire* extraite du CITOYEN.

part et souvent par les mêmes bouches, mais dont le fait s'impose historiquement à tous : LA RÉVOLUTION ; mot qui, dans ce sens nominatif, n'était pas connu dans les langues humaines, autant qu'il est devenu la caractéristique de ce siècle, et dont l'état où nous sommes n'est que le fatal aboutissant.

Ce n'est pas par une horde de barbares venus de je ne sais où que la société est présentement assiégée. Ils ne sont pas venus du dehors mais du dedans de cette société même, et ils en sont, comme on a dit, *les dernières couches*.

Or, comment peut-elle les avoir enfantés, si ce n'est parce qu'elle les a conçus ?

Ils nous le crient eux-mêmes : « Nous sommes les fils de la Révolution ; de *votre* Révolution devenant la *notre* ! »

Ont-il tort en cela, et pouvons-nous les désavouer sans désavouer la Révolution même, et, nous inspirant de l'esprit contraire, sans racheter, envers de légitimes griefs, les prétendus droits que nous avons conquis, par autant de devoirs ?

C'est ce qu'il faut examiner une fois de plus, qui ne sera pas une re-dite, outre qu'elle a pour se faire pardonner, ou plutôt pour se recommander, une situation de nature à faire revenir de bien des préjugés.

Une dernière explication préliminaire à cet égard.

\*  
\* \* \*

A ce seul mot, *la Révolution*, je vois se dresser sur le seuil du procès à lui faire, et cela chez de bons esprits et des cœurs honnêtes, mais prématurément engagés, deux dispositions préjudicielles, réfractaires à tout examen même, comme un malade ne veut pas qu'on touche à son point douloureux.

La première de ces dispositions tient à une confusion sur ce qui est en cause ; la seconde, à une fin de non-recevoir.

Pour ce qui est d'abord de la confusion, disons le bien haut, au risque de choquer des préjugés respectables d'un côté et excusables de l'autre, que nous voudrions concilier dans la vérité : le mal que nous avons à sonder et à répudier n'est pas *la Société moderne*.

Les uns font honneur à la Révolution de qualités qui sont propres à la Société moderne ; les autres font injure à la Société moderne de

vices qui sont propres à la Révolution. La vérité n'est pas entre ces deux sentiments : elle est dans le dégagement des deux sujets qui s'y trouvent mêlés.

La Révolution est le mal ; la Société moderne est la malade ; comment le mal serait-il la malade même ? Malgré les atteintes qu'elle en a reçues, elle se débat trop encore contre lui pour qu'on puisse les confondre : Orphée n'aurait pas confondu son Eurydice avec le serpent qui l'enlaçait de ses nœuds, lui qui devait la revendiquer jusque dans les Enfers.

Le difficile, j'en conviens, c'est de préciser les traits distinctement propres à la Société moderne, à l'encontre de la Révolution. Cela seul suffirait pour faire rentrer celle-ci dans son repaire : tant elle est contraire à sa victime, et tant son jeu consiste à se l'assimiler !

Or, à cet égard, nous sommes heureusement servi. Cela a été fait de main de maître, d'un maître dont on ne saurait ni contester le génie, ni soupçonner l'orthodoxie. Je ne parle pas de notre Lacordaire ; nous l'entendrons plus loin rectifier ses futurs panégyristes, en se rectifiant lui-même sur ces graves questions. Je me place ici, vis-à-vis des plus difficiles, sous le grand nom de Balmès, l'honneur moderne de la catholique Espagne. Voici, — dans le livre immortel où il fait si judicieusement et si savamment le procès à la Révolution dans ses erreurs doctrinaires, — le large tableau qu'il trace de la civilisation à notre époque :

« L'individu enrichi d'un vif sentiment de sa dignité, d'un fonds  
 » abondant d'activité, de persévérance, d'énergie, et d'un développe-  
 » ment simultanément de toutes ses facultés ; — la femme, élevée au rang  
 » de compagne de l'homme, et, pour ainsi dire, récompensée du  
 » devoir de la soumission par les égards respectueux qu'on lui pro-  
 » dige ; — la douceur et la fermeté des liens de famille, protégés  
 » par de puissantes garanties de bon ordre et de justice ; — une  
 » conscience publique admirable, riche de sublimes maximes morales,  
 » de règles de justice et d'équité, de sentiments d'honneur et de  
 » dignité, conscience qui survit au naufrage de la moralité privée, et  
 » ne permet pas que l'effronterie de la corruption monte à l'excès  
 » où on l'a vu dans l'Antiquité ; — une certaine douceur générale de  
 » mœurs qui, dans la guerre, évite de grandes catastrophes, et dans  
 » la paix rend la vie aimable et paisible ; — un respect pour l'homme  
 » et pour ce qui lui appartient, ce qui rend très rares les violences

» des particuliers, et sert, sous toute espèce de régimes politiques,  
 » comme d'un frein salutaire pour contenir les gouvernements ; —  
 » un désir ardent de perfection dans toutes les branches de l'activité  
 » humaine ; une tendance irrésistible, parfois mal dirigée, mais tou-  
 » jours vive, à améliorer le sort des classes nombreuses ; — une  
 » impulsion secrète qui commande de protéger la faiblesse, de secourir  
 » l'infortune, impulsion qui suit quelquefois son cours avec une  
 » ardeur généreuse, et qui, toutes les fois qu'elle ne trouve point à se  
 » développer reste dans le cœur de la société, et y produit le malaise  
 » et l'inquiétude d'un remords ; — un esprit cosmopolite d'universalité,  
 » de propagande du bien ; un fonds inépuisable de ressources pour se  
 » rajeunir sans périr, et pour se sauver dans les plus grandes crises ;  
 » — une impatience généreuse qui veut devancer l'avenir, et d'où  
 » résultent une agitation et un mouvement incessants, quelquefois  
 » dangereux, mais qui sont communément le germe de grands biens  
 » et le symptôme d'un puissant principe de vie : tels sont les grands  
 » caractères qui distinguent la civilisation européenne, tels sont les  
 » traits qui la placent dans un rang immensément supérieur à celui  
 » de toutes les autres civilisations (1). »

On respire d'aise devant ce portrait si vrai, comme si on recouvrait tout ce qu'il dépeint, comme si la Révolution, contre laquelle porte chacun de ces traits, était par cela seul confondue.

Mais comment se fait-il qu'on en soit venu à l'ignorer ou à s'y méprendre ? Uniquement parce que les contraires se rapportent à une même date : les *réformes* de 89 et les *principes* de 89 ; une *évolution* et la *Révolution* : — une évolution, c'est-à-dire un développement organique de ce qui était déjà latent ; une éclosion des germes de civilisation que la société portait en elle, et qui, de progrès en progrès antérieurs, étaient venus à épanouissement, se traduisant par l'abolition de nombreux abus ayant outrepassé des usages originaires appropriés aux progrès accomplis, et par une application plus large du droit social chrétien aux classes inférieures ; — la Révolution, c'est-à-dire, par cette jalousie perverse de l'*homme ennemi* qui le porte toujours à s'emparer du bien pour le corrompre, l'arrachement du principe constitutif de toute société et générateur de tout progrès, comme la

(1) *Le Protestantisme comparé au Catholicisme dans ses rapports avec la civilisation Européenne*, t. 1<sup>er</sup>, p. 127.

racine est constitutive de l'arbre et génératrice de sa frondaison et de ses fruits.

S'il en est ainsi, ce que nous ne demandons qu'à mettre plus en lumière, qui est-ce qui est en cause ? Est-ce l'évolution ? sont-ce les réformes de 89 ? est-ce la société moderne, moderne relativement aux progrès antérieurs ayant cessé de l'être eux-mêmes ? Mille fois non. Nous les défendons précisément et les revendiquons contre leur plus mortelle et leur plus perfide ennemie, la Révolution : mortelle, parce que, de toute façon, soit en nous rendant incapables des droits et des libertés qui nous étaient dès lors acquis sans elle, soit en nous les retirant, elle nous a toujours livrés au pire despotisme ; mais perfide et hypocrite surtout, parce que c'est en leur nom qu'elle nous a toujours menés et ramenés à cette odieuse fin. La Révolution est l'antipode de la civilisation sous le mensonge de la civilisation même. C'est un procès entre le masque et le visage. Tout le péril social est dans leur confusion. De telle sorte que loin d'être entravé par cette confusion, elle est notre titre à être écouté, si on ne prend pas volontairement parti pour elle, pour l'équivoque contre la vérité.

\*  
\* \* \*

Mais ici se dresse la fin de non-recevoir, seconde disposition réfractaire à la discussion.

Ce serait manquer d'équité à notre égard, — disent certains esprits d'entre-deux, antipathiques au remède plus encore qu'ils ne le sont au mal, — que de nous imputer de prendre parti pour la Révolution. Mais, à tort ou à raison, la France se croit intéressée aux principes de 89. Il est impolitique et malhabile à vous de chercher à la détromper, et il faut savoir compter avec cette puissance sous peine d'être emporté par son mouvement, en perdant le droit de le diriger : *les fleuves ne remontent pas vers leur source.*

Voilà le grand mot, stéréotypé, d'un certain fatalisme libéral à cette heure.

Il n'y a rien à répondre, ce semble, à cela. Les fleuves, en effet, ne remontent pas vers leur source. Mais la conséquence de cet apophtegme appliqué à la Révolution, quelle est-elle, sinon que tout est perdu ? Car enfin, quand le Niagara est arrivé à ses *chutes*, peut-on se flatter encore de le *diriger* ? Qu'avons-nous à espérer de cette force de

destruction qui, après s'être autorisée de sa *direction* même pour se développer, la rejette avec une cynique raillerie ? Lorsque, non pas accidentellement, mais successivement, et avec tout le poids d'un siècle de concessions, on en est arrivé là, que reste-t-il à faire qu'à se voiler la tête et à se croiser les bras ?

Toutefois, le péril rend clairvoyant, et nous nous prenons à soupçonner que cette vérité de fleuves ne remontant pas vers leur source ne convient pas à la Révolution et même lui est particulièrement fâcheuse.

Définons-nous des métaphores, ou pesons-les bien avant de les risquer. Le plus souvent, en effet, elles ne sont que des pétitions de principe.

La question est précisément de savoir si la Révolution a pour elle, comme les fleuves, les lois de la nature ? Si elle n'en est pas le monstrueux écart ? Si elle n'est pas, au premier chef, antinaturelle et anti-sociale ? Car en ce cas la métaphore, non seulement clocherait, mais elle se retournerait contre ses auteurs. Le fleuve, ici, le vrai fleuve, serait l'éternelle nature, qu'on peut encore moins refouler vers sa source que la Révolution.

C'est précisément ce que nous nous proposons de démontrer dans cet écrit. De telle sorte que, loin de nous fermer la porte, la fin de non-recevoir qu'on nous oppose nous l'ouvre toute grande pour y passer.

A cet effet, qu'avons-nous de mieux à faire que de nous emparer, comme règle de jugement à appliquer à la *Question Française*, de cette vérité inscrite par un des plus grands fauteurs de la Révolution contre son œuvre, et dont nous avons fait notre épigraphe :

SI LE LÉGISLATEUR A ÉTABLI UN PRINCIPE DIFFÉRENT DE CELUI QUI NAÎT DE LA NATURE DES CHOSES, L'ÉTAT NE CESSERA D'ÊTRE AGITÉ JUSQU'À CE QU'IL SOIT DÉTRUIT, S'IL N'EST CHANGÉ, ET QUE L'INVINCIBLE NATURE AIT REPRIS SON EMPIRE.

Ayons bien devant les yeux cette irréfragable maxime. C'est sur elle que nous allons découper la matière de cet écrit en cinq chapitres qui vont se succéder comme suit :

- 1° Quel est proprement le principe introduit par la Révolution ?
- 2° Ce principe n'est-il pas différent de celui qui naît de la nature des choses ?
- 3° L'État n'en a-t-il pas été sans cesse agité ?

4° N'est-il pas menacé à cette heure d'en être détruit ?

5° Devant être changé, par quel principe et par quel régime doit-il l'être ?

Ces cinq points de repère accordés à la méthode, nous pourrons, dans une matière si complexe, nous mouvoir aisément autour de chacun d'eux, sans nous fatiguer ni nous égarer.

Je convie tout lecteur à m'y suivre. Dans le lamentable et honteux état où chaque jour nous enfonce, qu'y a-t-il à ménager que la seule chance de salut qui n'a pas encore été tentée : la Vérité ; la Vérité, qui éclate aujourd'hui aux yeux les plus prévenus, qu'il n'y a qu'à reconnaître, et qui, purgeant toutes les illusions par lesquelles on a cru jusqu'ici la servir, accueille avec plus de faveur ses ouvriers de la dernière heure pour leur loyal courage à s'y rallier ; la Vérité, dont la puissance a des ressources de salut incalculables, surtout sur une nation dont le caractère comme le nom est la franchise même. N'y aurait-il à dégager que l'honneur, lequel sauf, rien ne fut à tout jamais perdu en France, mourons du moins dans notre intégrité, si nous voulons mériter de revivre.

(A suivre.)

AUGUSTE NICOLAS.

## ÉTIENNE DE CHAMPFLOUR

ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE, AVANT SON ÉPISCOPAT (1)

(1646-1703)

M. de Champflour ne montra pas moins de zèle ni moins d'habileté dans l'affaire du *Cas de conscience*. Sur ce point important de l'histoire du jansénisme, M. Cluzeau nous fournit encore des détails fort curieux et qui ont été jusqu'ici ignorés des historiens. D'abord il nous révèle la première et véritable origine de ce *Cas* vraiment fameux, « car il en résulta bien du bruit » (2). Le curé de Notre-Dame du Port à Clermont, nommé Fréhel, confessait l'abbé Louis Périer, neveu de Pascal, « parfait honnête homme et sur les mœurs duquel il n'y avait rien à reprendre, » mais connu dans toute la ville pour « un

(1) Reproduction interdite. — Voir la *Revue* des 1<sup>er</sup> et 16 mai.

(2) Sainte-Beuve, *Port-Royal*; Paris, 1878, 4<sup>e</sup> édit., t. VI, p. 168.

franc janséniste. » De son côté, le même curé se confessait à M. Gay, supérieur du Séminaire, et celui-ci, voyant qu'« il ne faisait pas son devoir à l'égard de l'abbé Périer dont il était le directeur, » avait fini par refuser de l'entendre en confession. Fréhel, qui était « homme d'esprit, mais entêté pour le parti, comme tout le monde l'a connu, » s'avisa de proposer aux docteurs de la secte le *Cas de conscience* sur le silence respectueux. On voit par là que ce *Cas* était bien historique et réel, et non pas supposé et imaginaire, comme l'ont dit ou insinué la plupart des historiens (1); il faut donc prendre à la lettre ce que rapporte l'exposé, qu'il y a *d'autres ecclésiastiques* qui inquiètent le confesseur embarrassé.

Selon cet exposé, « un confesseur, a entendu plusieurs années dans une ville *éloignée* les confessions d'un ecclésiastique et lui a donné l'absolution sans scrupule, pour ce qui regarde sa doctrine et ses sentiments, le croyant homme de Dieu. Depuis quelque temps, il a commencé à avoir quelque peine sur son sujet, parce que *d'autres ecclésiastiques* lui ont dit que son pénitent est un homme qui a des sentiments nouveaux et singuliers. Ce confesseur l'a vu hors le confessionnal, et lui a déclaré les peines de *ces ecclésiastiques* sur lesquelles il a dit ses sentiments avec sincérité... A l'égard des cinq propositions de Jansénius condamnées par Innocent X et Alexandre VII, il m'a protesté qu'il les condamne et qu'il les a toujours condamnées purement et sans restriction dans tous les sens que l'Église les a con-

(1) « Daguesseau, dit Sainte-Beuve, paraît y avoir vu un piège des ennemis du Jansénisme; et en effet, un ennemi qui aurait voulu réveiller les querelles et pousser les gens à se compromettre, n'aurait pas mieux inventé. Par malheur, on a des preuves que ce *Cas de conscience*, digne d'avoir été forgé par un agent provocateur, avait été proposé bonnement, naïvement, par M. Eustace, confesseur des religieuses de Port-Royal et très peu théologien, soit qu'il en eût dressé lui-même l'exposé, soit qu'il ne l'eût proposé que de vive voix... Il est encore certain que ce fut M. Eustace qui se donna tous les mouvements pour inviter les docteurs à signer » (*Port-Royal*, édit. citée, t. VI, p. 169, 170). Sainte-Beuve n'est ici que l'écho du *Supplément au Nécrologe de l'abbaye de Port-Royal* (p. 623, 624, art. *Eustace*); mais ne peut-on pas supposer que le curé de Notre-Dame du Port a pu envoyer le *Cas* à Eustace qui, d'accord avec l'abbé Besson, curé de Magny, autre janséniste, en aurait « arrangé les articles les plus fâcheux » (Sainte-Beuve, *loc. cit.*, p. 173), l'aurait ensuite « proposé de vive voix » sans en dire l'origine, et aurait « invité les docteurs à signer » la réponse qui fut donnée? — J'ajoute que M. l'abbé Braud commet une légère erreur en attribuant à M. de Champflour, dans l'origine du *Cas de conscience*, le rôle qui appartient à M. Gay, le seul « contre » qui, à proprement parler, « fut dirigé le problème en question » (p. 10).



damnées et même dans le sens de Jansénius... Il a signé le Formulaire en cette manière, quand on l'a exigé de lui... Quant au *fait* de Jansénius... il dit qu'il n'a pas la même créance pour cette décision que pour la décision du droit, dans la condamnation des propositions; mais *il croit qu'il lui suffit d'avoir une soumission de respect et de silence à ce que l'Eglise a décidé sur ce fait*, et que tant qu'on ne le pourra convaincre juridiquement d'avoir soutenu aucune des propositions condamnées, on ne doit point l'inquiéter, ni tenir sa foi pour suspecte (1). » Il se trouva quarante docteurs pour répondre « que les sentiments de l'ecclésiastique dont il s'agit, ne sont ni nouveaux, ni singuliers, ni condamnés par l'Eglise, ni tels enfin que son confesseur doive exiger de lui qu'il les abandonne pour lui donner l'absolution : » et cela fut « délibéré en Sorbonne, le 20 juillet 1702 (2). »

Il était naturel et bien juste que le curé de Notre-Dame du Port fût « le premier » à recevoir la décision des quarante Docteurs, et il est probable qu'on ne tarda pas beaucoup à la lui envoyer. « Ce curé, dit M. Cluzeau qui était bien placé pour être informé exactement, ce curé l'envoya par son vicaire au séminaire, non pas à M. l'abbé Champflour ou à M. Gay qu'il ne voulait pas tout à fait insulter, mais à un jeune séminariste qui avait fait ses études à Riom avec le vicaire. Il était bien persuadé que, par le séminariste, la solution du *Cas* viendrait bientôt à la connaissance de ces Messieurs. Il ne se trompa pas. M. Gay fut le premier qui vit le *Cas* : il en fit aussitôt tirer une copie, car il fallait rendre au plus tôt l'original *imprimé* qu'on avait

(1) D'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*; Lutetiae Parisiorum, 1755, t. III, p. 413, 414.

(2) La plupart des auteurs, copiant sans doute une faute d'impression de l'*Histoire du Cas de conscience* (t. I, p. 36), placent cette délibération en l'année 1701; mais comme elle ne fit du bruit que vers la fin de 1702 et au commencement de 1703, après avoir dit qu'on « la fit circuler dans le monde ecclésiastique pendant l'été de 1701 » (Sainte-Beuve, *loc. cit.*, p. 168), ils sont obligés d'ajouter qu'elle demeura secrète pendant plusieurs mois, et que « tout d'un coup, une année environ après la signature, cette consultation restée manuscrite, et dont on ne s'occupait plus, parut imprimée avec une préface agressive et provoquante, sans qu'on sût trop d'où venait l'indiscrétion » (Sainte-Beuve, *loc. cit.*, p. 170). Mais d'abord une pareille retenue de la part des jansénistes, dans une affaire évidemment favorable à leur cause et qui avait plus que l'approbation tacite du cardinal de Noailles, serait une chose bien étonnante. Ensuite D'Argentré, dans le recueil cité, classe la consultation des quarante parmi les pièces de l'année 1702. Enfin on verra que cette date est la seule qui s'harmonise bien avec les faits que nous allons raconter, lesquels sont tous de 1702, et durent suivre de bien près la délibération du 20 juillet.

prêté au Séminariste. M. l'abbé l'examina avec M. Gay, et voyant qu'il était de la dernière conséquence d'empêcher le mal que pouvait faire une décision si opposée à celle de l'Eglise, qui n'exige pas moins la condamnation du fait que du droit, dans la censure qu'elle a portée contre les cinq propositions de Jansénius, il résolut d'en écrire au P. de La Chaise et à M<sup>gr</sup> l'évêque de Meaux. »

M. de Champflour écrivit aussi à l'évêque de Chartres, Godet des Marais et à l'abbé Dumas, comme nous le voyons par sa lettre à Bossuet, lettre trop belle et trop honorable à M. de Champflour pour que nous hésitions à la rapporter en entier.

« MONSIEUR,

» La bonté que vous m'avez témoignée autrefois pendant que je demeurois au séminaire de Saint-Sulpice, me fait espérer que vous ne trouverez pas mauvais que j'aie recours à votre protection dans l'occasion présente, où il s'agit de la conservation du sacré dépôt de la foi dont les évêques sont chargés spécialement, et que je sais vous être si à cœur. C'est au sujet d'un cas qui contient d'une manière couverte presque tous les sentiments des jansénistes, que quarante docteurs de Sorbonne ont souscrit, et dont la décision porte que ces sentiments ne sont point nouveaux, ni singuliers, ni condamnés par l'Eglise, et qu'un confesseur ne doit pas obliger son pénitent à les abandonner pour lui accorder l'absolution. Je ne sais, Monseigneur, si votre Grandeur l'aura vu déjà ; mais cette décision a déjà fait du bruit dans plusieurs diocèses, et les jansénistes en triomphent, la regardant comme un moyen sûr et facile pour n'être plus inquiétés et pour attirer aisément dans leur parti toute sorte de personnes. Et en effet, quand les jansénistes n'auroient obtenu autre chose par cette décision, sinon que, pour le fait de Jansénius, il suffit d'une soumission de respect et de silence, en voilà assez pour les mettre à couvert de tout ce que l'on pouroit faire contre eux. Car quel est le confesseur qui tiendra ferme pour ne pas donner l'absolution à un pur janséniste, lorsqu'il lui dira qu'il condamne les cinq propositions de Jansénius dans tous les sens que l'Eglise les a condamnées, mais que suivant l'avis de quarante docteurs de Sorbonne, il n'est pas obligé de croire intérieurement qu'elles ont été condamnées dans le sens de Jansénius ; et qu'ainsi il peut soutenir le sens de Jansénius et toute sa doctrine,

pourvu qu'il ait pour ce fait une soumission de respect et de silence. Dans quel embarras ne sera pas un grand vicaire, si cette décision n'est pas infirmée, surtout si ces nouveaux sentiments sont ordinaires dans son diocèse, se voyant à tout moment obligé de recevoir tous les jansénistes, qui s'expliqueront comme je viens de le marquer, soit pour les ordres, soit pour l'approbation, soit pour toute sorte de bénéfices, ou de se déclarer contre la décision de quarante docteurs de Sorbonne ? Il est vrai qu'il doit toujours faire son devoir ; mais quelle facilité n'auroit-on pas à le faire passer pour un entêté et un ignorant, et à le rendre ainsi tout à fait inutile dans son ministère, ayant à lui opposer le sentiment de quarante docteurs de Sorbonne ? Il n'est que trop vrai que les jansénistes ne pouvoient pas trouver de meilleur moyen pour n'être pas inquiétés dans leurs sentiments : mais ce qui est encore plus fâcheux, c'est que la décision de ce *Cas* leur donne une facilité prodigieuse pour faire goûter à toute sorte de personnes, même les plus simples, le venin de leurs erreurs. Il n'est pas besoin pour cela de grands raisonnements ou de preuves subtiles ; il leur suffit de faire voir que ce sont les sentiments de quarante docteurs de Sorbonne, comme il paraît par leur souscription. Il n'y a presque personne en France qui ne se laisse gagner par l'autorité d'un si grand corps, et on ne s'avisera pas de soupçonner que le corps de la Faculté soit d'un sentiment contraire, voyant la signature de quarante docteurs, surtout si les autres ne disent mot, et qu'on n'infirme pas la décision qui a été donnée au public. Ce qui m'oblige, Monseigneur, à solliciter plus vivement que nul autre qu'on remédie aux suites fâcheuses de cette décision, c'est qu'il y a ici bien des esprits qui ont une grande pente pour les nouvelles erreurs, et que, selon toutes les apparences, ce *Cas* y a été fabriqué et imprimé, quoique fort secrètement et qu'on en ait tiré fort peu, en sorte qu'il n'a paru ici que deux exemplaires, qu'on faisoit voir aux uns et aux autres et qu'on retiroit aussitôt, et quelque diligence que j'aie faite pour en avoir un, je n'en ai pas pu venir à bout. J'ai appris pourtant avec bien de la joie que le R. P. Daniel, jésuite de la maison professe de Paris, en avait un qui est tout conforme à la copie qu'on vous présentera avec ma lettre. Je m'étois déjà donné l'honneur d'écrire au R. P. de La Chaise et à M. l'abbé Dumas, docteur de Sorbonne, pour les prier de remédier à un si grand mal par leurs lumières et par leur crédit, et ils sont déjà tout disposés à s'y employer de toutes leurs forces. Mais quelques

lumières et quelque crédit qu'ils aient, ils ne croient pas pouvoir y réussir sans vous. On me l'a mandé ainsi de Paris, et c'est ce qui m'oblige, Monseigneur, à me jeter en esprit aux pieds de votre Grandeur, pour la conjurer par tout le zèle que vous avez pour les intérêts de Dieu, et par toutes les grâces et les faveurs que vous en avez reçues, de ne pas abandonner dans cette occasion la cause de la saine doctrine et du dépôt sacré de la foi qui périclité si fort. Qui sait si Dieu ne vous a pas mis au point d'élévation et de faveur où vous êtes, pour appuyer ses intérêts dans cette rencontre et vous donner en même temps le moyen de lui marquer votre parfaite reconnaissance? Je suis parfaitement persuadé, Monseigneur, que ces occasions de plaire à Dieu vous sont plus chères que toutes les faveurs du monde. C'est pourquoi je ne doute pas que vous embrassiez celle-ci avec tout le zèle possible, quelque indigne que soit d'être écouté celui qui vous la propose.

» Je suis avec toute l'estime, le respect et le zèle possibles, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» CHAMPFLOUR, *vic. général.*

» A Clermont, le 20 Nov. 1702 (1). »

Bossuet « reçut comme il convient à un évêque catholique les plaintes de M. l'abbé de Champflour, lui offrit son secours avec beaucoup de bonté, et agit efficacement dans une affaire qui intéressoit également tous les évêques (2). » « Il en parla au Roi, dit M. Cluzeau, et il lui montra les lettres de M. Champflour avec la copie manuscrite de la résolution du *Cas de conscience*. Sa Majesté parut très-satisfaite de ces lettres, et loua beaucoup le zèle de M. l'abbé Champflour. On fut bientôt informé à Clermont de ce qu'il venait de faire contre ce fameux *Cas* qui aurait fait des maux infinis, si on n'en

(1) Cette lettre se lit aussi dans la *Correspondance inédite de Massillon*, publiée par l'abbé Blampignon; Bar-le-Duc, 1869, in-8°, p. 205-206.

(2) *Mémoire historique de tout ce qui s'est passé sur le sujet des contestations survenues entre M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et MM. les évêques de Luçon et de La Rochelle, présenté à Notre Saint-Père le Pape Clément XI, par ces deux évêques, pour rendre compte de leur conduite à Sa Sainteté*; ap. *Œuvres de Fénelon, Correspondance*, Paris, 1827, t. IV, p. 260. Ce Mémoire est de l'abbé Chalmette, archidiacre de La Rochelle, que M. de Champflour et l'évêque de Luçon envoyèrent à Rome comme agent auprès du Saint-Siège, dans leur différend avec le cardinal de Noailles (*Op. cit.*, t. XI, p. 296).

avait pas condamné la résolution. Comme le curé du Port était fort estimé dans la ville, quantité de personnes qui ne pouvaient souffrir le refus que lui avait fait le supérieur du séminaire de continuer à le confesser, prirent ouvertement son parti contre M. l'abbé Champflour qu'ils regardaient comme principal auteur de tout ce qu'on faisait actuellement pour avoir du Saint-Siège la condamnation du *Cas de conscience*. Mais on eut beau dire et crier contre M. l'abbé, il fut toujours aussi tranquille qu'à son ordinaire.

» Je ne dois pas oublier de vous dire, continue M. Cluzeau, que M. l'abbé de Saint-Genès de Clermont (François de Combes), docteur de la maison de Sorbonne, lequel avait eu le malheur de signer le *Cas* avant de quitter Paris pour venir prendre possession de son bénéfice, fut infiniment mortifié à ce sujet. M<sup>sr</sup> l'évêque lui révoqua tous ses pouvoirs. On fit encore tomber ce coup sur M. l'abbé Champflour, sans lequel, disait-on, M<sup>sr</sup> l'évêque n'en serait jamais venu à cet excès de rigueur contre ce pauvre abbé. Quoiqu'il en soit, il demeura interdit des fonctions de prêcher et de confesser, qu'il avait commencé d'exercer avec applaudissement dans la paroisse de Saint-Genès. »

La suite de l'histoire du *Cas de conscience* n'appartient pas au sujet du présent article; mais avant de passer à un autre point de la vie de M. de Champflour, je veux recueillir de tout ceci deux faits que l'on doit considérer comme acquis désormais à l'histoire : 1<sup>o</sup> c'est un membre de la Compagnie de Saint-Sulpice, M. Gay, supérieur du séminaire de Clermont, qui, par sa conduite pleine de fermeté à l'égard du curé de Notre-Dame du Port, donna lieu à poser le *Cas de conscience*; 2<sup>o</sup> c'est un membre de la Compagnie de Saint-Sulpice encore, M. l'abbé de Champflour, qui « se souleva le *premier* du clergé de France (1) » contre la décision des quarante Docteurs, et qui pro-

(1) *Memoire* cité, p. 260. L'abbé d'Arger dit la même chose : « M. de Champflour n'étant alors qu'abbé de Clermont, mais dans tous les temps inviolablement attaché à la saine doctrine et ennemi des nouveautés suspectes, fut le *premier* à élever la voix contre l'erreur déguisée » (*Oraison funèbre de Mgr Estienne de Champflour* : La Rochelle (1726, in-4<sup>o</sup>, p. 27). — Ces témoins méritant un peu plus de confiance que les jansénistes, lesquels affectent toujours de faire passer les évêques opposés à leurs erreurs, et M. de Champflour en particulier, pour des instruments aveugles et passifs entre les mains des Jésuites. « Le fameux *Cas de conscience*, dit un écrivain de la secte, était venu fort à propos pour donner moyen aux Jésuites de jeter de nouveau l'Église de France dans le trouble. Pour profiter d'une si belle occasion, ils crurent que pour faire croire au Roi que la résolution de ce *Cas* faisait grand ravage dans les provinces, il fallait faire venir de

voqua la condamnation qu'en fit le Pape Clément XI par son bref *Cum nuper* du 12 février 1703, de même que plus tard, ce fut encore ce même abbé de Champflour qui, devenu évêque de La Rochelle, prépara, de concert avec l'évêque de Luçon, les voies à la célèbre bulle *Unigenitus*, où sont condamnées cent et une propositions extraites des *Réflexions morales* du P. Quesnel.

Pas plus que le jansénisme, le gallicanisme de 1682 n'eût le don de plaire à M. de Champflour, ni l'honneur de le compter parmi ses partisans. Jamais il n'eût signé les fameux quatre articles ; il leur était même formellement opposé, franchement et ouvertement, selon son habitude. J'en ai la preuve dans une pièce écrite à Paris, le 15 janvier 1683, alors que M. de Champflour était directeur au séminaire de Limoges. D'après ce document digne de toute créance, il allait jusqu'à attribuer à « la fréquentation des gens de cour » la conduite, trop molle à son avis, que tinrent quelques Docteurs de la Faculté de Paris, le jour où il lui fut proposé d'enregistrer la célèbre Déclaration. Ainsi, le duc de Saint-Simon ne fait qu'exprimer une vérité qu'il cherche vainement à rendre ridicule en l'exagérant parce qu'elle lui est désagréable, et à laquelle il mêle, à son ordinaire, plusieurs inexactitudes, quand il dit de M. de Champflour qu'il « ne savait qu'être follement ultramontain ; qu'il avoit été exilé *pour cela* lors des propositions du Clergé de 1682, et que Saint-Sulpice et les jésuites réunis en faveur de ce martyr de leur cause favorite, l'avoient à la fin bombardé à La Rochelle (7). »

« *Pour cela* » encore, l'évêque de La Rochelle, selon le même critique, étoit l'ignorance et la grossièreté même, sans esprit, sans savoir et sans aucune sorte de lumière, sans monde encore moins, un homme

bien loin des lettres, qui donnassent l'alarme au zèle de S. M. pour la religion. Ils choisirent pour cela un M. de Champflour, ecclésiastique natif de Clermont en Auvergne. Il ne leur fut pas difficile de l'engager dans leur dessein. Il a un frère jésuite, c'est déjà beaucoup. Mais de plus, il avait été élevé à Paris dans le séminaire de Saint-Sulpice ; et c'est là, après le noviciat des jésuites, que se hume le zèle le plus amer contre le prétendu jansénisme... On n'eût donc pas beaucoup de peine à porter M. de Champflour à écrire une lettre ardente au P. de La Chaise ; et il y a sujet de croire qu'on lui épargna pour le moins la moitié de la peine. » (*L'intrigue découverte, ou Réflexions sur la Lettre de M. l'abbé Bochart de Saron à M. l'évêque de Clermont* ; s. l. 1714, in-12, p. 4, 5.)

(7) Saint-Simon, *Mémoires complets et authentiques*, édit. Chéruel ; Paris, 1856, t. V, p. 413.

de rien, et un véritable *excrément* de séminaire (1). » Quelle finesse ! quelle délicatesse d'expressions dans un reproche de *grossièreté* ! Quelle noblesse, non seulement de style, mais de pensées et de sentiments, dans ce duc et pair si infatué de ses titres ! Mais surtout quelle justice dans ce sectaire ! Quelle impartialité dans ses jugements sur ceux qui lui déplaisent ! Plus équitable, la postérité n'a pas ratifié ces appréciations haineuses. Comme les contemporains de M. de Champflour, elle a vu en lui, non l'homme que décrit Saint-Simon, mais « un prélat plein de zèle et de lumière, qui vouloit le bien et savoit le discerner sûrement ; un saint et savant évêque ; un des plus grands ornements de l'épiscopat en France, et qui passoit, avec raison, pour un des plus savants prélats du royaume (2). »

Le vicaire général de Clermont fut en effet élevé à une dignité plus haute encore. Toute sa vie avait été, sans qu'il en eût conscience, une préparation à l'épiscopat, et ce qu'il venait de faire, en 1702, pour la cause de la foi dans la question du *Cas de conscience*, le désignait naturellement au choix du Souverain sur qui pesait la lourde responsabilité de la nomination des évêques. Celui de La Rochelle, Charles Magdeleine Frezeau de la Frezelière, étant décédé le 24 novembre 1702, la nouvelle de sa mort dut arriver à la Cour dans le temps même où l'abbé de Champflour y travaillait, par l'intermédiaire des évêques de Meaux et de Chartres, et du R. P. de La Chaise, à obtenir des mesures contre le *Cas de conscience*. Le jésuite confesseur de Louis XIV proposa à Sa Majesté M. de Champflour pour remplir le siège vacant, et lui dit tout ce qu'il venait de faire pour les intérêts de l'Eglise et la défense des Constitutions des Papes contre le jansénisme. Le Roi demanda alors si ce n'était pas là cet abbé qui, quinze ans auparavant, lui avait résisté, et qui avait été exilé pour avoir refusé d'élire un candidat de son choix. — C'est lui-même, répondit le P. de La Chaise. — *Eh bien*, reprit le Roi, *c'est ce qu'il faut pour La Rochelle : on peut compter sur la fermeté et le désintéressement d'un homme de ce caractère.* Belle parole, qui honore le panégyriste, peut-être encore plus que le héros même auquel est décerné un si bel éloge.

Le contemporain qui nous a conservé ce beau trait, M. Cluzcau,

(1) Saint-Simon, Additions au *Journal du Marquis de Dangeau*, publié par M. Feuillet de Conches ; Paris, 1837, t. IX, p. 79.

(2) *La Vie de M. Louis-Marie Grignon de Montfort* ; Paris, 1783, in-12, p. 229, 297, 311, 415.

ajoute dans sa lettre que je ne me lasse pas de citer : « Quand M. l'abbé Champflour apprit la nouvelle de l'honneur que le Roi venait de lui faire, il alla voir M<sup>sr</sup> l'évêque de Clermont pour lui en faire part. Le prélat venait de l'apprendre par le même ordinaire. M. l'abbé me fit l'honneur de me prendre avec lui pour l'accompagner dans cette visite, et dans celle qu'il rendit à M. l'Intendant pour le même sujet. J'eus le plaisir de remarquer en lui la même tranquillité que si c'eût été pour lui la chose du monde la plus indifférente. Il reçut les compliments de toute la ville qui vint l'en féliciter. Il parut si peu touché de tout ce qu'on lui dit d'obligeant sur ce sujet, non pas par compliment, mais dans une véritable et sincère effusion du cœur, qu'on crut d'abord qu'il remercierait le Roi. Tous Messieurs ses parents qui l'aimaient et le respectaient infiniment, quoiqu'ils fussent très sensibles à l'honneur que lui faisait un pareil choix, paraissaient néanmoins affligés et souhaitaient de tout leur cœur qu'il ne quittât point le diocèse qu'il gouvernait sous M<sup>sr</sup> l'évêque avec tant de succès, pour en aller prendre un autre d'où il ne reviendrait jamais pour les voir. Mais après avoir consulté Dieu dans la retraite, il se détermina avec le conseil de feu M. Gourriou qui avait toute sa confiance, de partir pour Paris et de se soumettre aux ordres de la divine Providence qui l'appelait à La Rochelle.

» Je passe bien des petites choses que je pourrais vous marquer; mais ce que je ne puis oublier, c'est la manière avec laquelle il agit à notre égard après qu'il fut nommé à l'évêché. Je me souviens qu'il avait toutes les peines du monde quand nous l'appelions *Monseigneur*. Il ne voulut jamais souffrir qu'on lui servît rien d'extraordinaire au réfectoire, et il ne manqua pas de se trouver avec nous à la prière du soir, comme il avait toujours fait auparavant. On eut auprès de lui le même accès, et tout le monde avait recours à lui comme à l'ordinaire. Toujours même douceur en lui, même simplicité, même affabilité. »

M. Cluzeau ne dit pas, mais nous savons par la correspondance de M. Leschâssier, que l'humble et obéissant Sulpicien consulta son supérieur sur ce qu'il devait faire dans cette importante circonstance. Espérait-il qu'on le détournerait d'accepter l'épiscopat? C'est plus que probable : mais le supérieur de Saint-Sulpice, qui voyait réunies en lui *la piété et la doctrine*, n'osa pas lui donner le conseil de refuser. Cette décision, évidemment postérieure à la nomination de M. de



Champflour, laquelle est du 31 décembre 1702, est tout ce que fit Saint-Sulpice pour le « bombarder, » suivant l'expression de Saint-Simon, sur le siège de La Rochelle. M. de Champflour accepta en gémissant, fut préconisé le 14 mai 1703, sacré le 10 juin suivant, et prit possession du siège de la Rochelle le 23 août de la même année (1).

Devenu évêque, M. de Champflour resta ce qu'il avait été grand vicaire et directeur de séminaire. « J'ai eu, dit M. Cluzeau, deux fois l'honneur de le voir à La Rochelle, c'est-à-dire en 1707 et en 1716, et je l'y ai trouvé toujours le même. » *Le même*, signifie ici *un saint*, car immédiatement avant ces paroles, M. Cluzeau avait écrit cette phrase qui résume tout ce qu'il pensait de M. de Champflour : « Je l'ai toujours cru un saint, et je ne pense point m'être trompé. »

Tel il fut et tel il se montra toujours durant les vingt-deux années qu'il gouverna l'Église de la Rochelle. Dès les premiers mois qui suivirent sa prise de possession, il condamna le *Cas de conscience* par une instruction pastorale (2) qui répondit, nous en avons la confiance, aux espérances et à l'estime que l'illustre archevêque de Cambrai avait conçues pour son nouveau collègue dans l'épiscopat (3). En 1710, l'évêque de La Rochelle et celui de Luçon, Jean François de Lescure, son intime ami, condamnèrent dans un mandement collectif, le livre des *Réflexions morales* de Quesnel; ce qui amena entre les

(1) Quoique séparé de la Compagnie de Saint-Sulpice par ses hautes fonctions, Étienne de Champflour lui conserva néanmoins toute sa vie un tendre attachement. Le 13 septembre 1714, il fit avec M. Leschâssier et ses assistants un contrat par lequel il donnait six mille livres à la maison de Saint-Sulpice de Paris, à condition qu'on paierait annuellement trois cents livres au R. P. Antoine Champflour, de la Compagnie de Jésus, et qu'après la mort de ce religieux, on donnerait annuellement pareille somme au séminaire de Clermont, ou plutôt à quelques séminaristes pauvres qui y seraient élevés.

(2) Elle a été insérée intégralement dans l'*Histoire du Cas de conscience*, t. II, p. 306-326.

(3) Fénelon écrivait de sa ville archiépiscopale, le 21 mai 1703, à l'abbé de Langeron : « Je croirois très important que vous eussiez une conférence secrète avec M. l'évêque de La Rochelle. M. Chalmette lui écrit pour la lui proposer... Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous vous ouvriez très simplement à ce bon prélat, non seulement sur la doctrine, mais encore sur l'importance extrême qu'on parle avec uniformité, et que nous puissions dire précisément les mêmes choses que M. de Chartres... Témoignez à M. de La Rochelle combien je révere sa personne. S'il est bientôt sacré, il faudra qu'il se prépare à faire un bon Mandement. » (*Correspondance de Fénelon*; Paris, 1827, t. I, p. 309-310.)

deux prélats et le cardinal de Noailles qui avait approuvé cet ouvrage, un long différend heureusement terminé par la bulle *Unigenitus* (1).

(1) *Ordonnance et instruction pastorale de Messieurs les évêques de Luçon et de La Rochelle, au clerge et au peuple de leurs diocèses, portant condamnation d'un livre intitulé : Le Nouveau Testament en françois, avec des réflexions morales sur chaque verset; où l'on montre la conformité de la doctrine de l'auteur des Réflexions avec la doctrine des cinq propositions et du livre de Jansénius, et où l'on fait voir ensuite l'opposition qui se trouve entre la doctrine de ces deux auteurs et la doctrine de Saint Augustin*; La Rochelle, Pierre Mesnier, 1710, in-12 de 542 pages sans les liminaires et la table. Cet ouvrage fut traduit en latin, avec ce titre : *Decretum et documentum pastorale episcoporum Lucionensis et Rupellensis, quo damnatur liber gallicè scriptus : Le Nouveau Testament etc...*, *è gallico latine redditum*; Rupellæ, apud Petrum Mesnier, in-4° de 295 p., avec quelques autres pièces émanées des mêmes évêques. Pour connaître exactement cette longue et importante affaire, on ne doit pas se borner à lire les historiens qui l'ont racontée : il faut encore voir dans la *Correspondance de Fenelon* (t. III et IV de l'édition citée) les nombreuses lettres et mémoires des deux prélats, ainsi que les lettres à eux adressées dans cette circonstance. M. l'abbé Braud a publié parmi ses *Pièces justificatives* (p. 51-66) quatorze lettres inédites, dont treize ont rapport à ce triste démêlé. Il ne faudrait pas négliger non plus de consulter les écrits composés à cette occasion, bien que la plupart aient pour auteurs des écrivains jansénistes. J'indiquerai ici, parmi ceux que j'ai vus, ceux dans lesquels il est parlé des évêques de Luçon et de La Rochelle. — *Réflexions sur les ordonnances et instructions pastorales publiées sous le nom de Messieurs les évêques de Luçon, de La Rochelle et de Gap*; 1712, in-12 de 288 pages. — *Ercplication apologétique des sentimens du P. Quesnel dans ses Réflexions sur le Nouveau Testament par rapport à l'ordonnance de Messieurs les évêques de Luçon et de La Rochelle, du 15 juillet 1710*; in-12 de 184 pages pour la première partie, et de 304 pour la seconde. — *Renversement de la doctrine de Saint Augustin sur la Grâce, par l'instruction pastorale de MM. les évêques de Luçon et de La Rochelle* (par Jacques FOUILLOU); 1713, in-12 de 732 pages. — *Relation du différend entre M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et MM. les évêques de Luçon, de La Rochelle et de Gap; avec un recueil d'écrits sur ce sujet et sur ce qui s'est passé entre son Eminence et les Jésuites*; 1712, in-12. — *Lettre de M. l'évêque d'Agen à MM. les évêques de Luçon et de La Rochelle, sur une lettre écrite au Roy contre M. le Cardinal de Noailles*; in-12. — *Lettre de M. l'évêque d'Agen à Monsieur le comte de Pontchartrain*; 1712, in-12 de 82 pages : datée du 15 octobre 1711. — *Lettre d'un évêque de la province de Bordeaux à M. l'évêque d'Agen, au sujet d'une lettre écrite au Roy par MM. les évêques de Luçon et de La Rochelle*; Liège, Pierre Marteau, 1712, in-12. — *Les Lettres de M. l'abbé Bochart à M. l'évêque de Clermont son oncle et au R. P. Le Tellier, avec les remarques sur les deux Lettres*; 1711, in-12 de 32 pages. — *L'intrigue découverte, ou Réflexions sur la Lettre de M. l'abbé Bochart de Surin à M. l'évêque de Clermont, et sur un modele de Lettre au Roi, avec quelques pièces concernant le différend d'entre M. le cardinal de Noailles, archevêque Paris, et les Evêques de Luçon et de La Rochelle*; 1711, in-12 de 128 pages. Parmi ces pièces, on trouve la *Lettre de MM. les évêques de Luçon et de La Rochelle au Roi, contre M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris* (p. 104-111). — *Lettre*

L'année suivante 1711, M. de Champflour publia ses *Ordonnances et Reglemens sinodaux, pour le diocèse de La Rochelle* (1). En 1715, il donna une *Lettre et Instruction pastorale au clergé séculier et régulier de son diocèse, touchant la manière dont ils doivent travailler à l'instruction des personnes qui ont été élevées dans la religion protestante* (2) : « ouvrage, dit le chanoine d'Arger, qui est le fruit d'une étude mûrie par une expérience consommée, et qui, dans une méthode facile et abrégée, renferme une instruction complète et un corps de controverse des plus suivis. Avec quelle précision et quelle netteté, leur met-il devant les yeux la nécessité d'une providence perpétuelle sur l'Eglise, la singularité de ses prérogatives, le pouvoir de ses clefs, la primauté de son Chef, l'autorité de ses lois, l'infaillibilité de ses jugements, la perpétuité de sa foi, l'uniformité de son culte, l'excellence de ses sacrements, la majesté de ses cérémonies (3) ! » En 1716, il substitua au catéchisme janséniste, enseigné jusque-là à ses diocésains, un autre catéchisme plus orthodoxe (4). Il appela le zélé

*a son Eminence Monseigneur le cardinal de Noailles*; 1711, in-12 de 69 pages. — *Mandement (en vers français) de Monseigneur l'évêque de Bethleem, retu, corrigé, augmenté de plus des deux tiers, accompagné de Notes instructives et agréables, et publié de nouveau par ledit prélat, à l'occasion de la Lettre de M. l'abbé Bochart de Saron à M. l'évêque de Clermont son oncle*; 1712, in-12 de 47 pages. — *Vains efforts des Jésuites contre la Justification des Réflexions sur le Nouveau Testament, composée par J.-B. Bossuet; où l'on examine plusieurs faits publiés sur ce sujet par les évêques de Luçon et de la Rochelle, et par le sieur Gaillande (par P. Quesnel)*; 1713, in-12 de 278 pages. — Enfin, le *Mandement* (daté du 10 avril 1714) et *Instruction pastorale de M<sup>r</sup> l'évêque de La Rochelle*, publiant la Constitution *Unigenitus* et la lettre d'acceptation du Clergé de France en date du 23 janvier 1714, est dans le *Recueil des mandemens et instructions pastorales de Messieurs les archevêques et évêques de France pour l'acceptation de la Constitution de N. S. P. le Pape Clément XI du 8 septembre 1713*... Paris, veuve Muguët, 1715, in-10, pag. 114-117.

(1) La Rochelle, chez Pierre Mesnier, 1711, in-12 de 336 p. sans les liminaires et la table. Le Mandement placé en tête est daté du 20 novembre 1710.

(2) La Rochelle, chez Pierre Mesnier, 1715, in-8° de 9 feuillets pour la *Lettre pastorale*, et de 390 p. pour l'*Instruction familière*, rédigée en forme de catéchisme, pour les personnes élevées dans la religion protestante. M. l'abbé Braud n'aura sans doute pas vu cet ouvrage important de M. de Champflour, car il n'en fait pas mention dans sa notice.

(3) *Oraison funèbre*, p. 25.

(4) *Catéchisme du diocèse de La Rochelle*: La Rochelle, chez Pierre Mesnier, in-12 de 424 p. L'ouvrage est précédé d'une *Ordonnance* dans laquelle il est défendu d'enseigner le catéchisme usé jusqu'alors. C'était le catéchisme dit des *trois Henri*, savoir : Henri de Laval de Bois-Dauphin, évêque de La Rochelle, Henri Arnauld, évêque d'Angers, et Henri de Barillon, évêque de Luçon.

missionnaire Grignon de Montfort à donner des missions dans son diocèse, et les Filles de la Sagesse à y fonder des écoles qu'il établit et entretint à ses frais. Mais l'histoire de l'épiscopat de M. de Champflour n'entre pas dans le cadre que je me suis tracé, et sur tous ces points je dois renvoyer à l'excellente notice de M. l'abbé Braud, en exprimant toutefois le regret qu'il n'ait pas mis plus largement à profit, dans l'intérêt de son héros, la Vie imprimée de Grignon de Montfort (1); comme aussi, qu'il n'ait pas jugé à propos de recueillir, ou tout au moins d'indiquer à ses lecteurs, les lettres éparses çà et là, du saint évêque de La Rochelle (2).

Il mourut le 26 novembre 1724, et conformément au désir qu'il avait témoigné, par « amour pour les pauvres et pour la sainte pau-

(1) Je regrette en particulier l'omission de ce beau trait de la générosité de M. de Champflour, qui valut au P. Grignon de Montfort son premier et longtemps unique associé. Adrien Vatel, prêtre du diocèse de Coutances, désireux de se consacrer à la conversion des infidèles dans les Indes, s'étant, à cet effet, muni de pouvoirs auprès des archevêques de Paris et de Rouen, qui les lui donnèrent autant qu'il était en leur pouvoir de le faire. s'embarqua sur une frégate, et moyennant une avance de trois cents livres que lui fit le capitaine du navire pour acheter des livres et des ornements sacerdotaux, il s'engagea à lui servir d'aumônier pendant la traversée. A peine Adrien Vatel fut-il en route, que des doutes lui vinrent sur la validité de ses pouvoirs. La frégate sur laquelle il était ayant mouillé dans la rade de La Rochelle, il alla saluer M. de Montfort qui était alors en cette ville, avec l'intention de lui demander quelques-uns de ses cantiques. A ce moment, le missionnaire lisait la lettre d'un prêtre qui s'excusait d'aller travailler à une mission, comme il l'avait promis. Dès qu'il eût aperçu M. Vatel, « bon, dit-il, un prêtre me manque de parole, en voici un autre que le bon Dieu m'envoie. Il faut, Monsieur, que vous veniez avec moi et que nous travaillions ensemble. » M. Vatel répliqua que la chose ne pouvait se faire, parce qu'il allait aux Missions étrangères, et qu'il avait des engagements avec un capitaine. Cependant il proposa ses difficultés touchant les pouvoirs qu'il avait reçus, à M. de Montfort qui décida nettement qu'ils étaient invalides. L'évêque de La Rochelle, chez qui ils se rendirent ensuite, confirma la décision donnée et l'appuya des raisons les plus solides. M. Vatel n'eut plus rien à objecter, sinon son engagement à l'égard du capitaine et les avances que celui-ci lui avait faites; mais le généreux prélat coupa court à cette difficulté, en mettant aussitôt entre les mains de M. Vatel la somme de trois cents livres destinée à le libérer de sa dette. (*La Vie de Grignon de Montfort*; Paris 1783, p.444-447.)

(2) J'en indiquerai quelques-unes publiées dans le tome III de la *Correspondance de Fénelon* (édition citée) : p. 360 et 389, au P. Le Tellier; p. 439 et 526, à M. de Bissy, évêque de Meaux; p. 482, au P. Martineau, jésuite; p. 512-515, à Fénelon; la réponse de ce dernier est à la suite, p. 515-520. — On trouvera aussi quelques billets de M. de Champflour dans l'*Abrégé de la vie et des vertus de la sœur Marie-Louise de Jésus, supérieure des Filles de la Sagesse* (par Alluire); Poitiers, 1768, in-12; p. 64, 123, 140, 148, 155.

vreté, il fut enterré dans la chapelle de l'Hôpital Saint-Louis (1). » Le 17 janvier de l'année suivante, Léon d'Arger, chanoine de la cathédrale de La Rochelle, prononça son oraison funèbre, en présence de Léon de Beaumont, évêque de Saintes (2). Le panégyriste avait été précédé dans l'éloge de l'illustre prélat par Louis XIV qui, apprenant sa mort, dit à ceux qui l'entouraient : « La France vient de perdre un grand évêque. » Étienne de Champflour fut, en effet, un grand évêque ; il fut un prélat dont le souvenir sera à jamais durable dans l'église de France (3) ; et ce titre de *grand*, il le doit principalement et avant tout, à ce qui seul constitue la véritable grandeur, à sa sainteté personnelle, à son zèle pour la gloire de Dieu, à son dévouement sans bornes pour ses ouailles, à la noble, constante et courageuse fermeté avec laquelle il ne cessa toute sa vie de combattre l'erreur.

Aut. DE LANTENAY.

(1) *Abregé* cité, p. 187.

(2) *Oraison funèbre de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Etienne de Champflour, évêque de La Rochelle, prononcée dans l'Eglise de La Rochelle le 17 janvier 1725, par Messire Léon d'Arger, chanoine de ladite église* : La Rochelle, chez Michel Salvin, libraire au canton des Flamands ; 1726, in-1<sup>o</sup> de 4 feuillets et de 60 pages. Le discours est dédié à Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, successeur de M<sup>sr</sup> de Champflour sur le siège de La Rochelle. L'orateur prend pour texte ces paroles de saint Paul aux Philippiens (IV, 8, 9) : *Quæcumque sunt vera... quæcumque sancta, quæcumque amabilia... si qua virtus, si qua laus disciplina hæc cogitate quæ vidistis in me*, et il y trouve la division de l'éloge de son héros : 1<sup>o</sup> l'attention à tous ses devoirs en a fait le modèle de la sainteté, *quæcumque sancta* ; 2<sup>o</sup> les bons offices qu'il a rendus à l'Eglise en ont fait le défenseur de la vérité, *quæcumque vera* ; 3<sup>o</sup> le mérite de ses aumônes en a fait le ministre de la miséricorde et de la charité, *quæcumque amabilia*.

(3) *Abregé* cité, p. 187.

LA SŒUR DE CHARITÉ <sup>(1)</sup>

(Poème)

Deus charitas est.

(S. JOAN, EPIST. I.)

« Une fille de Charité va gaiement partout  
ou Dieu l'appelle. »

(S. VINCENT DE PAUL.)

## I

## LE PRÉLUDE

Depuis l'heure où le Christ, en Roi victorieux,  
Du Mont des Oliviers s'élança vers les cieux ;  
Où les Douze, encor pleins d'une stupeur profonde,  
Se levèrent, rêvant de conquérir le monde ;  
Où l'on vit se ruer sur l'Olympe païen  
— Ce colosse, — ce nain sublime, le chrétien !  
Contre César, un vieux pêcheur de Galilée ;  
Jamais, dans les hauteurs de la sphère étoilée,  
Un silence pareil au milieu des élus :  
La harpe et le kinnor ne retentissaient plus ;  
Les Anges, étonnés, se taisaient ; Dieu lui-même  
Semblait se recueillir pour une œuvre suprême.

(1) Ce poème a été couronné au dernier concours des Jeux Floraux. Nous croyons être agréables aux nombreux amis du poète en insérant ici, sous forme de note, le passage du Rapport relatif à la pièce de M. Ferrand :

« Cette année, le sujet était beau : *la Sœur de Charité*...

» Soixante-huit poèmes ont répondu au programme de l'Académie. Cinq ont attiré son attention. Un seul a obtenu de monter au bureau général, qui a récompensé par un œillet le talent de l'auteur, M. l'abbé Ferrand, professeur au Petit-Séminaire de Bordeaux.

» La banalité a été l'écueil contre lequel les autres ont généralement échoué, puis le défaut de place, l'insuffisance de la composition.

» Il fallait, pour parler de la Sœur de charité, une poésie saine, robuste, simple et élevée tout ensemble. C'est le propre de ces grandes âmes de répandre, autour de leur sérénité, la force et la joie. Il ne fallait pas ici des vœux anémiques et une poésie d'hôpital.

» Celle de M. l'abbé Ferrand a de grandes qualités, et ce n'est pas la vigueur qui lui manque. Beaucoup de beaux vers, bien frappés. Un poème bien conçu, bien bâti, en quatre chants : le prélude, dans lequel chaque ordre religieux est caractérisé ; l'avènement de saint Vincent de Paul, la bataille pacifique, la victoire, l'apothéose.

» M. l'abbé Ferrand n'est pas un nouveau venu parmi nous. Le public, si gracieusement assidu à nos Jeux, n'a pas oublié *la Légende de Durandal*. Et l'on sait par d'autres ouvrages de lui tout ce qu'il a de verve et de vigoureux entrain...

(Extrait du Rapport par M. le C<sup>te</sup> de Toulouse Lautrec.)

Plus récemment encore, à la suite du concours annuel la *Société des Langues romanes*, dont le siège est à Montpellier, a décerné au lauréat des Jeux floraux une médaille d'argent pour une odelette intitulée : *In cansoun dou Roussinou*.

(Note de la Rédaction.)

La Sainteté ne meurt jamais dans l'univers.  
 Autrefois, on avait vu fleurir les déserts  
 Sous le regard de Paul et sur les pas d'Antoine ;  
 L'Ascétisme était fier de Benoît le grand Moine ;  
 Les foules, méprisant la terre pour les Cieux,  
 Avaient suivi Bruno le grand silencieux ;  
 La Pauvreté du Christ, ne gardant que ses ailes,  
 F'était avec François des noces immortelles ;  
 Thérèse, chérubin d'un Eden enchanté,  
 Abritait l'arbre en fleurs de la Virginité ;  
 Mais ce qu'on n'avait vu dans aucune contrée,  
 La solitude au sein d'une foule enfiévrée ;  
 L'austérité parmi des labeurs absorbants ;  
 La contemplation au milieu des forbans ;  
 Croissant dans les faveurs, l'aimable modestie ;  
 Au souffle de l'honneur et de la sympathie,  
 L'amour du sacrifice et le détachement ;  
 Enfin le cœur sachant rester pur en aimant,  
 Et le lis embaumé s'inclinant sur les fanges,  
 Voilà ce qu'attendaient les Elus et les Anges.

« Silence ! » disaient-ils.

Dans un humble réduit,  
 Au reflet d'un flambeau vacillant qui reluit,  
 Aux pieds d'un Crucifix transfigurant leurs âmes,  
 Agenouillés, priaient un vieillard et trois femmes.  
 Or, ce vieillard était prêtre de Jésus-Christ.  
 L'amour des malheureux, sur son visage écrit,  
 Environnait son front d'une douce auréole,  
 Et qui l'eût vu monter à l'autel en étole  
 Ou sourire en passant aux pauvres, eût vanté  
 La Charité *plus belle encor que la Beauté*.  
 Ces trois femmes étaient toutes jeunes : qu'importe ?  
 Et riches ? qui sait. Mais que leur âme était forte !  
 Et quel rouvre doublait ces roseaux de vingt ans !

Le prêtre, à deux genoux, muet, pria longtemps ;  
 Puis, il se releva.

Le Ciel faisait silence.

## II

### LE PLAN DE BATAILLE PACIFIQUE

« Mes Filles, j'ai pesé dans la sainte balance  
 » Les intérêts du Ciel et les nôtres ; voici  
 » Ce que Dieu veut, car c'est Lui qui nous parle ici :

- » Dans ce monde qu'un jour il retira du gouffre,
- » Le Christ n'est point aimé, le Christ a faim, il souffre :
- » Il a soif, il a froid, ses pieds traînent les fers ;
- » Il souffre des tourments qu'il a déjà soufferts ;
- » Il souffre dans les fils aînés de sa tendresse.
- » Voyez : ici, ce sont des enfants en détresse
- » Que la honte ou le vice abandonnent ; voyez !
- » Là, des pauvres sans pain, sans demeure, nu-pieds ;
- » Là, liés deux à deux, ramant sur des galères,
- » Ensevelis vivants aux cachots populaires,
- » Des coupables, frappés justement par la Loi,
- » Mais des hommes, pourtant, fils de Dieu par la Foi ;
- » Là, le pestiféré que son frère renie ;
- » Là, des blessés mourant d'une lente agonie ;
- » Là, des douleurs sans nom, des maux inconsolés !...
- » Lui, l'Enfant, Lui, l'Infirmes aux membres mutilés,
- » Lui, le Mendiant, Lui, le Prisonnier sublime,
- » Lui, le divin Blessé, l'immortelle Victime,
- » Le Christ pleure, il appelle. Oh ! qui lui répondra ?
- » Quel chérubin d'amour sur Lui se penchera ?
- » Hélas ! sexe maudit, vils pécheurs que nous sommes,
- » Ce ne sera point nous, fils d'Adam, nous les hommes,
- » Nous dont la main est rude et le cœur sans pitié :
- » Il faut ici pleurer et souffrir de moitié,
- » Il faut des bras berceurs aux misères humaines,
- » Et, pour les endormir, ces douces cantilènes
- » Qu'une mère aux petits murmure à demi-voix.
- » Or, mes Filles, c'est vous que Dieu choisit, vous trois !
- » C'est vous trois qu'il appelle aux sublimes épreuves,
- » Et, sur vos pas, des flots de vierges et de veuves.

- » Servir les Pauvres !... Dieu ! les Pauvres parmi nous
- » Sont des rois qu'il faudrait servir à deux genoux :
- » Notre bon saint Louis, ouvrant ses mains royales,
- » Leur partageait son pain et baisait leurs sandales.
- » Mes Filles, toutefois, prenez-garde, songez
- » Que vous allez bâtir contre les préjugés
- » Un nouvel édifice, et que Dieu vous contemple.
- » Quand Salomon creusa les fondements du Temple
- » Il y jeta, dit-on, riches matériaux,
- » Des écrins de haut prix, des perles, des bijoux :
- » Mes Filles, vous serez des pierres angulaires :
- » Ah ! que vos vertus soient des vertus exemplaires !
- » Nous tremblons, pensez-vous ; que serons-nous demain ?
- » — Rassurez-vous ! Celui qui vous tient en sa main
- » Ne demande qu'un peu d'amour et de courage :
- » Statuaire divin poursuivant son ouvrage,
- » Il dégrossit les cœurs, les martèle à son gré,
- » Et, bientôt, resplendit le chef d'œuvre-sacré.



- » Vous aurez à subir des rebuts : les malades,
- » Les pauvres, les petits, sont exigeants, maussades ;
- » Les forçats, les reclus blasphèment trop souvent ;
- » L'été, l'air empesté, lourd ; en hiver, le vent
- » Qui cingle le visage, et la neige, et la glace !...
- » Marchez : c'est le divin Statuaire qui passe,
- » Et qui, le sacrifice en main, ciseau de feu,
- » Sculpte et polit votre âme à l'image de Dieu !

- » Mes Filles, écoutez : voici ce que doit être
- » La servante du Pauvre au regard de son Maître :
- » Les hôpitaux seront le monastère aimé
- » Où son cœur aux vains bruits demeurera fermé.
- » Comme cloître, elle aura la rue et les hospices ;
- » Pour clôture, la Règle et ses longs sacrifices ;
- » Pour grille, la prudence et la crainte de Dieu ;
- » Pour voile, la pudeur des Anges du saint lieu.
- » Le service d'abord. L'extase et la prière
- » Passent pour elle après la tâche journalière.
- » Bonne, gaie, elle aura ce charme souriant
- » Dont Dieu chaque matin colore l'orient.
- » Car le regard de Dieu, doux comme une caresse,
- » Embrasse l'univers d'un réseau de tendresse :
- » Dieu veut être servi bravement. Et surtout,
- » Quand le mal est extrême et la science à bout,
- » Nul arôme ne vaut l'art d'une sainte femme
- » Qui simule la joie, ayant la mort dans l'âme.
- » La servante du Christ, fière de son trésor,
- » La Chasteté, sera semblable au rayon d'or
- » Qui tombe immaculé sur la neige ou la fange,
- » Et se mire au regard du forçat et de l'ange.
- » Point de vœux solennels : chaque année, au moment
- » Où le prêtre à l'autel offre le Sacrement,
- » Chacune sera libre et choisira ses chaînes :
- » Ou le monde et sa joie, ou le Christ et ses peines !
- » Car il faut, voyez-vous, que toute œuvre de Dieu
- » Où le sort éternel des âmes est en jeu,
- » Pareille à l'Océan ballotté par l'orage
- » Rejette sans pitié les corps morts au rivage.

- » Et maintenant, allez, mes Filles. Écoutez :
- » Les pauvres, les enfants pleurent de tous côtés,
- » Qui de vous répond ?

— Moi, mon Père.

— Allez, ma Fille,

Et puisse dans la paix croître votre famille !

- « Forçats, pestiférés, la terreur des humains,
- » Vous appellent à cris et vous tendent les mains :
- Je pars, mon Père.

-- Allez, ma Fille, noble femme,  
Et secourez le corps afin de sauver l'âme.

« Oh ! Dieu, que vois-je ?... Dans des élans désastreux  
» Les peuples déchainés se massacrent entre eux,  
» Et des hommes, mourants ou morts, sous la mitraille  
» Tombent !...

— Père, je cours vers le champ de bataille.  
— Enfant, soyez bénie !

— O mes filles, partez  
» Toutes trois au devant des âpres voluptés  
» Que l'on goûte à guérir la misère et ses fièvres !  
» Partez, l'Amour au cœur et le sourire aux lèvres !  
» Si l'une de vous tombe en suivant son chemin,  
» Tant mieux ! elle mourra les armes à la main.  
» Dans la Religion, la gloire la plus belle  
» Est-ce de vivre ? non : c'est de mourir pour elle ! »

Et le vieillard se tut.

Dans les rangs des Élus  
Un long frémissement passa, divin reflux ;  
Dieu tressaillit au sein de la Gloire infinie,  
Et des Neuf Chœurs ravis éclata l'harmonie.

### III

#### LA VICTOIRE

L'œuvre de Dieu ressemble au grain de sénévé  
Dont parle le saint Livre : à peine a-t-il levé  
Que l'atome grandit, monte, croît sans mesure,  
Et devient un géant dont l'épaisse ramure  
Couvre les habitants de la terre et des airs.

Ces trois femmes étaient seules dans l'univers,  
Et, seules, à la voix du prêtre elles partirent.  
Mais bientôt à ces cœurs vaillants qui les attirent  
Répondent d'autres cœurs héroïques : ces trois,  
Se ralliant, après un an, près de la Croix,  
Se retrouvèrent mille. Et depuis, cette armée  
Immense, pacifique, et souvent décimée,  
Ne recula jamais devant les ennemis,  
Monstres cent fois vaincus et toujours insoumis.

Et ce fut un assaut sublime à la misère,  
Livré par des soldats n'ayant que le rosaire  
Pour glaive, mais armés du bouclier de feu  
Qui triomphe de tout : la Charité de Dieu.

Or des trois qui, portant en avant la bannière,  
 Frayèrent le chemin aux autres, la première,  
 A l'amour des petits cœur doucement enclin,  
 Vécut longtemps, servant de mère à l'orphelin,  
 Providence du pauvre, et de tous adorée.  
 La veille de sa mort, à la foule éplorée  
 Qui lui baisait les mains, elle dit : « au revoir !  
 » J'ai pris trop de plaisir à faire mon devoir :  
 » Le bon Dieu devant qui mon âme va paraître,  
 » Et que j'ai mal servi, m'en punira peut-être :  
 » Priez pour moi ! »

C'était son unique remords !

La seconde, parmi les mourants et les morts,  
 Dans la maison qui sert d'asile à la souffrance,  
 Vécut longtemps aussi. *L'ange de l'Espérance*  
 — On lui donnait ce nom — n'aurait point dû mourir.  
 Hélas ! l'heure sonnait, la tombe allait s'ouvrir :  
*L'ange* avait mérité la palme et la couronne.  
 Ce vautour affamé qui jamais ne pardonne,  
 La peste, s'abattit sur sa proie : en un mois  
 Partirent des milliers de sinistres convois !  
 Restée encor debout, l'héroïque infirmière  
 Dans l'hôpital désert se coucha la dernière,  
 Et s'endormit, disant : « Que ferais-je ici-bas ? »

La troisième, intrépide au milieu des combats,  
 Relevait les blessés renversés dans la plaine,  
 Et l'on voyait flotter cette robe de laine,  
 Et la cornette blanche allait de rang en rang  
 Rappeler une mère au soldat expirant...  
 Un jour, on lui cria : « Prenez garde ! »  
 — Qu'importe ?

Reprit-elle.

Un boulet l'étendit raide morte !

#### IV

##### L'APOTHÉOSE

Lorsque Vincent de Paul, à la porte des Cieux,  
 Vit paraître les trois héroïnes, ses yeux  
 Brillèrent tout à coup d'une splendeur nouvelle ;  
 Et, le cœur débordant de fierté paternelle :  
 « O mes Filles, c'est vous, s'écria-t-il ; venez,  
 » Vos mérites enfin vont être couronnés :  
 » La bataille est gagnée, et voici la victoire ! »

A ces mots, le vieillard, de son trône de gloire  
 Descend, s'approche, et prend ses filles par la main.  
 Et les Elus jetaient des fleurs sur leur chemin ;

Et regardaient passer, éblouis, ces trois femmes  
 Et cet homme, le front ceint d'un nimbe de flammes.  
 Au seuil du Saint-des-Saints où vit la Trinité,  
 L'Archange lumineux, Roi de la Charité,  
 Dit aux femmes : « Salut, ô mes sœurs bien-aimées ! »  
 Et, dans les profondeurs d'étoiles parsemées,  
 La grande voix du Christ parla :

« Je vous bénis,

» Providence du pauvre, asile des bannis,  
 » O filles de Vincent, ô mes filles ! Naguère,  
 » J'avais faim, j'avais soif, j'avais froid sur la terre,  
 » Je souffrais, étendu sur ma croix ; mais voici  
 » Que grâce à vous le Christ est consolé : merci !  
 » A vous le Ciel ! à vous le Seigneur et ses charmes !..

» Mais que vois-je ?.. Vos yeux se remplissent de larmes :  
 » Vous avez une plaie au cœur : du Paradis,  
 » Vous regardez la terre où fut votre pays,  
 » Et ce pays natal, vous le voudriez libre,  
 » Grand, uni, maintenant le monde en équilibre ?  
 » Soit. Le peuple qui fait des héros tels que vous,  
 » Qui s'égare parfois, mais qui tombe à genoux,  
 » Ne mourra point : gardez cette ferme espérance :  
 » *Filles de Charité*, je sauverai la France ! »

A. FERRAND.

---

## SOUVENIR DE PREMIÈRE COMMUNION

PAROISSE SAINT-SEURIN DE BORDEAUX

*A mon fils Gaston*

Le sombre hiver s'enfuit, et la naissante année,  
 S'éveillant plus riante à chaque matinée,  
 Fête le printemps de retour :  
 Tout renaît palpitant dans la blonde lumière,  
 Tout est joie et parfum, et la nature entière  
 Se fait plus belle chaque jour.

Hier tout semblait mort ; maintenant, plein de vie,  
 Tout fleurit sous les cieux, et la terre ravie  
 Chante un hymne au divin Auteur.  
 Telle ton âme, enfant, dans sa jeune innocence  
 Se relève plus pure après la pénitence  
 Pour s'offrir à son Créateur.

Hier elle était triste, et toute désolée  
 Sous le poids de sa faute, ainsi qu'une exilée  
     Loin de son foyer paternel ;  
 Mais Jésus vient vers elle et l'horizon se dore ;  
 Hier c'était la nuit, aujourd'hui c'est l'aurore  
     D'un jour entre tous solennel.

Ainsi que le printemps règne dans la nature,  
 Que dans ton cœur sans tache et dans ton âme pure  
     Règnent la ferveur et la foi ;  
 Le Dieu juste aujourd'hui fait en toi sa demeure ;  
 Es-tu digne de Lui, mon enfant, à cette heure  
     Où ton Sauveur se donne à toi ?

Que ton âme pour Lui soit comme un sanctuaire  
 Où le pieux espoir veille avec la prière,  
     Où l'accueille le saint amour,  
 Et que sa Providence auguste et maternelle  
 Conserve dans ton cœur en mémoire éternelle  
     Le souvenir de ce grand jour.

Car dans ce souvenir, durant toute ta vie,  
 Sur ton rude sentier ou ta route aplanie,  
     Mêlés d'ombre et de soleil,  
 Tu puiseras toujours la force et le courage,  
 Toujours il sera là pour tenir à tout âge  
     Ton âme et ton cœur en éveil.

Il te dira : pour vivre et pour mourir sans crainte,  
 Des fausses passions fuis la funeste atteinte,  
     Garde-toi du mauvais vouloir ;  
 Sois doux et bon ; d'accord avec ta conscience  
 Et d'accord avec Dieu, marche avec confiance  
     Dans le droit chemin du devoir.

Comme ton corps d'enfant, que ton âme grandisse,  
 Qu'elle croisse sans cesse et qu'elle s'élargisse  
     Pour être plus digne de Dieu ;  
 Arrache chaque jour comme plante mauvaise  
 Un défaut de ton cœur pour que Dieu s'y complaise  
     Et qu'il règne seul au milieu.

N'attache pas ce cœur aux vains plaisirs du monde :  
 Vers les choses d'en haut, où notre espoir se fonde,  
     Tiens toujours levé ton regard ;  
 Du vrai, du beau, du bien, de l'idéal suprême,  
 De Dieu qui créant tout contient tout en lui-même,  
     Sois l'invincible et sûr rempart.

Mets-là tout ton honneur : mets ta joie et ta gloire,  
 Aux heures de revers comme aux jours de victoire,  
     Soldat vigilant et debout,  
 A combattre pour Dieu le soir comme à l'aurore :  
 A ceux à qui tout manque, enfant, Dieu reste encore.  
     Et garder Dieu, c'est avoir tout.

Disciple obéissant du divin Evangile,  
 Tu demeureras fort dans ce monde fragile,  
     Et les Anges t'assisteront;  
 Et celui-là surtout qui nous quitta si vite  
 Pour remonter vers Dieu, mais dont l'aile palpite  
     Si souvent près de notre front.

Quand Dieu le rappela, bien avant ta naissance,  
 C'est qu'il voulait donner plus tard à ton enfance  
     Cet Ange ami pour sûr gardien.  
 Toujours quand tu vivras selon la loi chrétienne  
 Tu trouveras sa main pour appuyer la tienne,  
     N'écarte jamais ce soutien.

Dans ce jour où la grâce en ton cœur surabonde  
 Il a prié pour toi ; quand sur les flots du monde  
     Tu te sentiras chanceler,  
 Fais silence un instant, écoute dans toi-même  
 Ce doux frère inconnu qui te protège et t'aime,  
     Et tu l'entendras t'appeler.

Attentif et fidèle à suivre son langage,  
 Ne crains pas d'obéir à sa voix qui t'engage,  
     Pour être un jour unis au Ciel,  
 A n'oublier jamais ta céleste origine,  
 A vivre en respectant la parole divine  
     Gage du bonheur éternel ;

Jusqu'à l'heure où Jésus dont la bonté déborde  
 Prononcera sur toi dans sa miséricorde  
     Le jugement qui suit la mort,  
 Quand, après bien des ans de joie ou de souffrance,  
 Tu reviendras vers Lui le cœur plein d'espérance  
     Comme un matelot vers le port.

Gaston DAVID.



## M<sup>GR</sup> GUILBERT, ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

---

Nous avons tous appris avec un vif sentiment de bonheur la nomination de M<sup>GR</sup> Guilbert à l'Archevêché de Bordeaux.

*Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur* et pour obéir à la voix du Souverain Pontife. Nous l'aimons déjà comme un Père, et nous attendons avec impatience l'heureux jour où il nous sera donné de contempler ses traits, d'entendre sa voix, de baiser sa main, de recevoir sa bénédiction.

Dès la publication du décret, un échange de lettres s'est produit entre Sa Grandeur et les premiers dignitaires du diocèse. Les réponses de l'éminent Pontife ont comblé de joie ceux qui ont eu l'insigne faveur de les lire. En même temps qu'elles laissent percer un douloureux regret de quitter Amiens où l'attachent tant de sympathies dès l'abord manifestées et toujours fidèles, elles respirent la bonté la plus exquise et manifestent une confiance absolue dans les Bordelais. Cette confiance ne sera pas trompée. Prêtres et laïques, nous n'avons plus qu'un cœur et qu'une âme pour prier à l'intention de notre Archevêque et pour l'aimer. Il nous est doux de reporter sur Lui toute la vénération que nous inspirait notre grand Cardinal et toute l'admiration que provoquait l'illustre Coadjuteur. M<sup>GR</sup> Guilbert est bon, large d'esprit, facile d'humeur, ferme sur les principes et tolérant dans la pratique, comme le premier; il est savant théologien, profond philosophe, habile écrivain, pieux et recueilli comme le second. Quand il présidera nos belles solennités et qu'il nous parlera, du haut du siège primatial, nous croirons posséder encore les deux Pontifes que le Ciel nous a repris : il nous semblera que nous entendons le Coadjuteur dans la substantielle éloquence de sa parole et que nous voyons le Cardinal dans la douce majesté de ses cheveux blancs.

Puisse M<sup>GR</sup> Guilbert atteindre et dépasser parmi nous, avec la force, la fécondité et la gloire d'une verte vieillesse, les quatre-vingt huit ans de M<sup>GR</sup> Donnet ! C'est notre souhait bien sincère, notre prière bien fervente.

*La Rédaction.*

---

## MAL SÉCULAIRE DE LA FRANCE

(SON PÉRIL ET SON SALUT)

(Suite.)

### CHAPITRE PREMIER

#### QUEL EST PROPREMENT LE PRINCIPE DE LA RÉVOLUTION ?

Nous disons *le principe*, bien qu'on dise ordinairement *les principes*, par confusion souvent avec *les réformes* de 89. En ce qui touche, en effet, la Révolution, ses prétendus principes rentrent tous en un, lequel seulement a deux chefs, s'expliquant et se confirmant tellement l'un l'autre, qu'on peut dire qu'ils ne font qu'un seul corps bicéphale :

*La souveraineté du peuple — et la sécularisation de l'État.*

La souveraineté du peuple et la sécularisation de l'État, qu'est-ce à dire ? Nous le voyons aujourd'hui. Ce que nous voyons aujourd'hui, en effet, fut tel au premier jour, et n'a cessé d'être plus ou moins accepté, mais toujours actif, toujours croissant et se dépouillant jusqu'à cette heure où il apparaît à nu.

Décrivons-le sous sa double face :

La souveraineté du peuple, c'est le peuple, possédant de soi, virtuellement et absolument, la souveraineté, toute souveraineté. Elle est en lui dans sa source. C'est lui qui la donne et par conséquent qui la possède au degré le plus éminent ; car celui qui communique doit posséder ce qu'il communique d'une manière plus parfaite.

Voyons cependant et entendons-nous. Il n'y a pas, il ne saurait y avoir de société sans souveraineté quelconque : cela est reconnu. Ce qui caractérise la souveraineté c'est régir, faire la loi ; cela est encore reconnu. Mais faire la loi, *d'après quoi* ? Communément, on avait toujours entendu, sous tous les régimes humains, d'après la raison, le droit, la justice. Oui, mais la raison, le droit, la justice,



cette règle intellectuelle, juridique et morale qui doit gouverner le monde et être comme la matrice de nos diverses lois, où réside-t-elle ? La Révolution pose en principe : dans le peuple. Il ne faut pas chercher ailleurs la source du juste et du droit. Mais au moins ce sera d'après la raison du peuple ? Pas même, mais uniquement d'après *la volonté* du peuple : *la loi*, a dit du premier jour la Révolution, *est l'expression de la volonté générale*. Si bien que, nous le verrons, le peuple *est dispensé d'avoir raison* : celle-ci y est remplacée par *le nombre*. Telle est la souveraineté du peuple, premier chef du principe de la Révolution. Nous ne discutons pas, nous ne faisons que définir ce qu'est la Révolution.

Maintenant, pour qu'on ne soit pas tenté d'entendre autrement la Souveraineté en la cherchant ailleurs, au-dessus, vient le second chef du principe de la Révolution : *la sécularisation de l'État*.

Qu'est-ce à dire ? sécularisation. La langue anglaise a traduit ce mot, sécularisé, appliqué à l'État, d'une manière fort juste : elle dit *désacré*. C'est là, en effet, la véritable portée du mot sécularisation au sens révolutionnaire. Il ne vise pas seulement le catholicisme, le christianisme, mais toute religion positive quelconque ; mais même cette religion naturelle et innée qui s'impose à la raison et à la conscience par leur responsabilité. Il n'y eut jamais de société au monde qui n'ait dit en termes équivalents : *à Jove principium* ou *Dieu et mon droit* ; il a paru au genre humain que l'idée éternelle et universelle du Juste et du Droit, nous dominant tous également, emportait la reconnaissance d'un Être Supérieur où ils sont dans leur source immanente, d'où les sociétés les tirent pour se gouverner, et que par là toute société est d'origine sacrée. C'est ce que la Révolution a entendu abolir par son dogme de la sécularisation comme par sa pratique.

En cela elle a été parfaitement logique. Veuillez bien le remarquer, car c'est le nœud qui relie étroitement les deux chefs de son principe : elle ne pouvait placer toute souveraineté dans le peuple sans la déplacer d'où elle avait été jugée provenir jusque-là. Ces deux choses, *souveraineté du peuple* et *sécularisation de l'État*, se répondent et sont la mesure l'une de l'autre. Elles semblent n'avoir qu'un sens relatif : souveraineté du peuple par rapport à la monarchie, et sécularisation de l'État par rapport à la théocratie. Erreur. Comme la souveraineté

du peuple est prise ici au sens absolu, la sécularisation de l'État est prise au sens exclusif de toute provenance supérieure du droit. C'est la société tirant tout d'elle-même, barricadée chez soi : tellement, remarquez-le bien, que, même chez soi, c'est d'*en bas*, et non d'en haut, que part et se distribue cette souveraineté qui implique la source exclusive du droit.

Voilà la Révolution. « La Loi, voilà mon Dieu, je n'en connais point » d'autre ! » comme l'a dit à la Convention un homme qui devait le racheter plus tard, le girondin Isnard. Et la Loi, qu'est-ce ? *L'expression de ma volonté* : Moi, Moi, dis-je, et c'est assez. C'est le mot de la Médée révolutionnaire.

## II

Mais, est-ce bien là la portée de ce double principe de 89 ? La souveraineté du peuple a-t-elle été ainsi posée par la Révolution en un sens tellement absolu, et la sécularisation de l'État en un sens tellement exclusif ?

Telle qu'elle s'affiche et se poursuit à cette heure, cela ne peut être douteux pour personne. Mais n'en est-ce pas la dégénérescence ou l'excès ?

Pour le savoir, remontons à sa conception et prenons-la dans sa virginité.

Ce dernier mot n'est pas une épigramme. La virginité de la nature humaine est le propre principe *philosophique* de la Révolution, d'où s'est épanoui, comme de sa racine, le double principe *politique* de la souveraineté du peuple et de la sécularisation de l'État. A l'encontre de ce gémissément universel de l'humanité, *ecce in iniquitatibus conceptus sum*, la conception révolutionnaire a été immaculée, et son œuvre naquit de l'incubation de ce dogme nouveau : *la perfection native* de l'homme.

Mais d'où sont donc sortis tous les crimes et toutes les aberrations de notre malheureuse race ? Le voici : « L'homme naît bon et c'est la » société qui le déprave. » Tout le XVIII<sup>e</sup> siècle a vécu sur cette découverte. Si par malheur elle était fautive, elle devrait avoir, à l'épreuve, une portée effroyable. Jugez donc ! ce n'est pas tel ou tel régime social qui était à réformer plus ou moins, et s'il faut convenir que celui qui existait alors y prêtait beaucoup, il faut aussi reconnaître

que lui-même, versant dans le dogme de l'innocuité native de l'homme, était de bonne composition à s'exécuter tout le premier. Mais non. *l'ancien régime*, mesuré à ce principe, voulait dire tout régime social humain tel qu'on l'avait entendu et pratiqué depuis l'origine des temps. C'est à cela que s'en prenait et que s'en prend toujours la Révolution ; c'est cela qui était, non pas à réformer, mais à mettre à bas, pour procéder à nouveau de tout le passé. D'après quoi ? Evidemment, d'après l'homme réputé innocent et la société réputée coupable. L'ancien régime, outre sa part, devait payer pour tous les régimes antérieurs depuis l'âge d'or. Il devait être le bouc émissaire du péché originel frauduleusement imputé à l'homme, qui, nouveau Prométhée, au sens inverse de l'ancien, ne faisait que reprendre son bien dérobé. Quelle accumulation de haine, quelle fureur de revendication ne se trouvaient pas légitimées, si on les mesure à toute la portée et à toute la durée du larcin ?

De là, *les droits de l'homme* ; de là, *l'insurrection est le plus saint des devoirs*.

Remarquez cette expression : « de l'homme », *in abstracto.*, et « droits de l'homme » : comme s'il pouvait y avoir des droits qui ne fussent pas respectifs et dès lors sociaux ; et comme tels impliquant autant de devoirs ! Mais non, l'homme est ainsi posé *extra socialement* ; armé seulement de droits, sans mention aucune de devoirs.

Est-ce un oubli ? Non ; mais c'est qu'on le jugeait superflu, la perfection de l'homme étant donnée, et même malsonnant, si ce n'est insolent, au regard de sa souveraineté. Toutefois, il y en aura un devoir, un seul et même sacro-saint : celui de l'insurrection. Certes, voilà qui est étrange ! qui dit devoir dit sujétion ; le contraire précisément d'insurrection : de sorte que le seul devoir est de s'affranchir de tout devoir. Mais enfin insurrection contre qui ? contre quoi ? — Qu'on ne dise plus, de grâce, l'ancien régime et ses abus, sous peine de passer pour dupe ou complice. Nous savons tous, maintenant, que ç'eût été défoncer des portes ouvertes ; ouvertes par ce régime lui-même abondant le premier dans les réformes dont il avait provoqué les demandes, et qu'il y avait plutôt lieu à accord qu'à lutte : cette vérité est passée aujourd'hui en lieu commun. Toute la stratégie de la Révolution, dans cet étroit défilé de 89, où se dénouait le plus beau destin de la France, fut de passer violemment devant les Réformes pour en faire le marchepied de son principe, destructeur de ces réformes mêmes et

de toute société. Elle-même, la chose faite, est la première à nous le dire, se moquant cyniquement de notre crédulité. « Supposez, » dit-elle avec dédain et dépit, « qu'on ne se fût proposé *que ce qu'on* » a obtenu, il n'était pas besoin de révolution. Tout était facile, tout » s'accomplissait de soi. Les choses, les lieux, les souvenirs, les » intérêts, les parentés et les hostilités de race, tout cédaient. La » Révolution (entendue ainsi) *était faite.* » C'est donc que la Révolution se proposait un tout autre objet.

A n'en pas douter. Et lequel donc ? Il faut encore le lui laisser dire elle-même : « Abolir la religion et le pouvoir, voilà qui était la *Ré-* » *lution même.* Alors naquirent les tempêtes ; on sembla se mesurer à » l'impossible ; on parut s'insurger contre la nature des choses. Sans » doute c'est une question de savoir si une nation peut vivre sans » religion. On l'aura du moins tenté ! ce sera là éternellement la » marque souveraine de la Révolution française. »

*On l'aura du moins tenté !* tenté sur une nation de lui ôter ce sans quoi il est douteux qu'elle puisse vivre ! donner à cette tentative, la Révolution, la qualification de sa victime, *de française !* se mesurer à *l'impossible*, s'insurger contre la nature des choses, et mettre son orgueil dans cet attentat de lèse-nation, de lèse-nature, et quoi qu'il arrive ! Tout cela ne se ressent-il pas de l'Esprit de l'abîme ? et si c'eût été nous qui eussions ainsi caractérisé la Révolution, ne serions-nous pas taxé de fanatisme ?... Mais non, c'est elle-même : tant c'est vrai !

Soyons juste cependant, même envers elle ; cela ne fut pas précisément délibéré : non, trop d'honnêtes gens y prirent part. Mais ce fut pis : ce fut un esprit d'enivrement qui hantait alors toutes les cervelles, s'insinuant inconsciemment souvent, et même par un côté généreux, chez ceux qui ne s'en défendaient pas assez par une forte attache aux éternels principes ; ce fut « cet Esprit d'athéisme distillé » à l'alambic de l'enfer, qui est en ce moment, » écrivait Burke en 1789, « en si furieuse ébullition en France, » et qui est resté l'esprit à froid de la Révolution, tel qu'il se proclame lui-même en sévissant inexorablement sur nous à cette heure.

Il n'a pas pu faire que la France ne fit alors son évolution par la réforme des abus et par tous les droits et libertés qui ont caractérisé ce dernier mouvement national, succédant à tous les autres et s'accomplissant de soi. Mais la philosophie avait fait le vide de toute

croissance sociale en faisant celui de toute croyance religieuse, et la France, prise de vertige, s'y précipita. La Révolution cependant faisait son coup, et elle le poursuivit impitoyablement. Alors les yeux s'ouvrirent sur ce qu'elle voulait par ce qu'elle faisait. Seulement on attribua à excès ce qui était principe, et de ce principe, on crut, on croit encore pouvoir en prendre et en laisser.

C'est là l'erreur que nous sommes proposé de dissiper à la lumière de sa suprême récidive.

A cet effet, nous avons commencé par saisir et décrire le propre principe de la Révolution dans ses deux chefs : la souveraineté du peuple, la sécularisation de l'État, s'inspirant tous deux du dogme philosophique de la perfection native de l'homme.

Il s'agit maintenant de les juger, et de rechercher, conformément à la maxime qui préside à ce discours, si, oui ou non, ce principe, pris en soi, et sans se prévaloir du criminel aveu de la Révolution, est différent de « celui qui naît de la nature des choses. »

## CHAPITRE II

### LE PRINCIPE DE LA RÉVOLUTION EST-IL DIFFÉRENT DE CELUI QUI NAÎT DE LA NATURE DES CHOSSES ?

Notre tâche ici s'agrandit et s'approfondit, de même que pour déraciner un arbre séculaire il faut le déchausser de large et de fond. Mais qu'on se rassure, elle va devenir pour moi plus aisée, pour le lecteur plus digne de son attention. Je vais en grande part m'effacer, n'ayant qu'à laisser parler « la nature même des choses, » par la voix des plus puissants génies de l'humanité, qui ne sont tels que parce qu'ils sont faits de raison et de sens commun.

#### I

*Sur la Souveraineté du peuple d'abord.*

Dans un écrit généralement peu connu, si l'on peut parler ainsi du moindre trait sorti d'une telle plume, Bossuet a traité de la souveraineté du peuple. Il ne l'a pas fait au point de vue religieux et dans l'esprit ordinaire de ses controverses, ni au point de vue monarchique, mais en soi, comme publiciste pur : plus pratique encore que ne

devaient l'être de Maistre et de Bonald. On peut dire qu'en cela l'aigle a tenu la Révolution dans ses serres. Il ne se doutait pas de la portée éventuelle de ce qu'il attaquait, et qu'en broyant un œuf il se trouvait broyer un monde. Mais un monde est-il plus qu'un œuf pour la Vérité ? Seulement le spectacle ici est aussi curieux qu'il est instructif.

Le ministre protestant Jurieu, prenant les devants sur le protestant Rousseau, par une filiation logique de Luther, avait professé le dogme de la Souveraineté du peuple, tel, absolument tel qu'il a fait explosion en 89. C'était une doctrine abstruse encore, et qui semblait devoir s'éteindre d'elle-même dans son obscurité. Mais le grand athlète, ayant l'œil à tout, l'en tira, pour l'exécuter, avec le musculeux bon sens qu'on va voir :

« . . . Sans examiner les conséquences du système, allons à la  
 » source, et prenons la politique du ministre par l'endroit le plus  
 » spécieux. Il s'est imaginé que le peuple est naturellement souverain ;  
 » ou, pour parler comme lui, qu'il possède naturellement la souve-  
 » raineté, puisqu'il la donne à qui il lui plaît, et qu'ainsi, l'état  
 » populaire, qui est le pire de tous, est le fond de tous les États : or,  
 » cela, c'est errer dans le principe, et ne pas entendre les termes.  
 » Car, à regarder les hommes comme ils sont naturellement, et avant  
 » tout gouvernement établi, on ne trouve que l'anarchie, c'est-à-dire,  
 » dans tous les hommes, une liberté farouche et sauvage, où chacun  
 » peut tout prétendre, et en même temps tout contester ; où tous sont  
 » en garde, et par conséquent en guerre contre tous ; où la raison ne  
 » peut rien parce que chacun appelle raison la passion qui le trans-  
 » porte ; où le droit même de la nature demeure sans force, puisque  
 » la raison n'en a point ; où, par conséquent, il n'y a ni propriété, ni  
 » domaine, ni bien, ni repos assuré, ni, à dire vrai, aucun droit, si  
 » ce n'est celui du plus fort : encore ne sait-on jamais qui l'est ;  
 » puisque chacun tour à tour peut le devenir, selon que les passions  
 » feront conjurer ensemble plus ou moins de gens. Savoir si le genre  
 » humain a jamais été dans cet état, ou quels peuples y ont été et en  
 » quels endroits, ou comment et par quels degrés on en est sorti ; il  
 » faudrait pour le décider, compter l'infini. Quoi qu'il en soit, voilà  
 » l'état où l'on imagine les hommes avant tout gouvernement. S'ima-  
 » giner maintenant, avec M. Jurieu, dans le peuple considéré en cet

» état, une souveraineté, qui est déjà une espèce de gouvernement,  
 » c'est mettre un gouvernement avant tout gouvernement et se  
 » contredire soi-même. *Loin que le peuple en cet état soit souverain, il*  
 » *n'y a pas même de peuple en cet état...*

» C'est néanmoins du fonds de cette anarchie que sont sorties  
 » toutes les formes de gouvernement... Mais il ne faut pas conclure  
 » de là que le peuple, comme un souverain, ait distribué les pouvoirs  
 » car, pour cela, encore une fois, il faudrait qu'il y eut déjà un peuple  
 » réglé; ce que nous voyons qui n'était pas. Il ne faut pas non plus  
 » s'imaginer que la souveraineté soit une chose comme *subsistante*,  
 » qu'il faille avoir pour la donner; elle résulte de ce qui arrive,  
 » lorsque fatigué de l'État où tout le monde est le maître, et où  
 » personne ne l'est, on se laisse persuader de renoncer à cette liberté  
 » qui fait tout craindre, en faveur d'un gouvernement dont on  
 » convient. S'il plait à M. Jurieu d'appeler souveraineté cette liberté  
 » indocile qu'on fait céder à la loi et au magistrat, il le peut; mais  
 » c'est tout confondre; c'est confondre l'indépendance de chaque  
 » homme dans l'anarchie avec la souveraineté. Mais c'est là tout  
 » au contraire ce qui la détruit. Où tout est indépendant, il n'y a  
 » rien de souverain : car le souverain domine de droit; et ici le droit  
 » de dominer n'est pas encore, s'il est vrai qu'on ne domine que sur  
 » ce qui est dépendant. La multitude, jusqu'à ce qu'elle se réduise à  
 » faire un peuple réglé, n'a pour tout droit que la force.

» Voilà donc le Souverain de M. Jurieu : c'est dans l'anarchie le  
 » plus fort; c'est-à-dire la multitude et le grand nombre contre le  
 » petit, si bien que, selon que lui-même le dit, *le peuple est la seule*  
 » *puissance qui n'a pas besoin de raison pour valider ses actes* (1). »

On sait ce que ne tarda pas à devenir l'esprit de M. Jurieu, et ce qu'il nous prépare à l'heure où nous sommes. Mais il est curieux de voir ce que rapportait, en 1700, la sonde jetée par Bossuet dans cet abîme. Écoutez :

« M. Jurieu ne rougit pas de flatter un tel peuple, et il appelle ses

(1) *La seule* puissance, en effet; car Dieu lui-même ne procède, dans toutes ses œuvres, que par raison : et c'est là même ce qui le révèle dans la nature. Pourquoi le peuple serait-il la seule puissance qui n'en a pas besoin, si ce n'est parce qu'il est la seule qui en soit dépourvue? Cette maxime est le plus terrible coup de massue qui ait été porté sur la souveraineté du peuple; et elle est de ses partisans ! et elle fut invoquée à la *Constituante* même !!!

» adversaires les flatteurs des rois. Mais puisqu'il trouve plus beau  
 » d'être le flatteur du peuple, il doit songer que les gens d'un caractè-  
 » re si bas sont en effet les flatteurs des usurpateurs et des tyrans.  
 » Car, en parcourant toutes les histoires des usurpateurs, on les verra  
 » presque toujours flatteurs des peuples. C'est toujours leur liberté  
 » qu'on veut leur rendre ou leur bien qu'on veut assurer. Le peuple  
 » se laisse flatter et reçoit le joug. C'est à quoi aboutit cette souve-  
 » raineté dont on le flatte ; et il se trouve que ceux qui flattaient le  
 » peuple ne sont que les supports de la tyrannie. C'est ainsi que les  
 » Etats libres se font des maîtres absolus, et deviennent insensible-  
 » ment, mais que dis-je ? manifestement, L'ANNEXE D'UNE MONARCHIE  
 » ÉTRANGÈRE (1). »

Arrêtons-nous. La pénétration de Bossuet tourne ici à la prophétie et le terrain devient brûlant. Ce qui était un champ clos de controverse théorique est devenu notre propre histoire, notre histoire de hier et peut-être de demain. Ne la poussons pas jusqu'au bout, et que ce nous soit, en effet, un AVERTISSEMENT.

Pour ce qui est donc du principe de la Révolution dans son premier chef : *la souveraineté du peuple*, il reste acquis, ce me semble, qu'il n'est que trop « différent de celui qui naît de la nature des choses. »

Voyons maintenant ce qui en est du second chef : LA SÉCULARISATION DE L'ÉTAT.

Ce côté du principe de la Révolution demande beaucoup plus de développement et d'insistance dans l'épreuve que nous avons à lui faire subir, parce qu'il est plus invétéré, plus partagé par nombre d'esprits honnêtes qui, tenant par là de la Révolution, la servent et l'entretiennent de leur crédit plus que les pires révolutionnaires de leurs excès.

Qu'on veuille donc bien nous suivre de près dans cette partie importante et relativement étendue de notre travail.

## II

L'homme, comme tout dans la nature, est un être *gouverné*. Gouverné à sa noble manière, il est vrai, avec sa liberté, qui l'élève à la

(1) Cinquième AVERTISSEMENT aux Protestants. chapitre : *Principes de la Politique de M. Jurieu et leur absurdité.*



participation du gouvernement qui lui est propre ; mais liberté qui n'en est pas l'indépendance ; car, si indisciplinée qu'elle puisse être, elle en relève inévitablement, même en ce monde, par la responsabilité de l'usage qu'il en fait.

La nature, en effet, — pour partir d'abord de cette simple autorité reconnue de tous, — a donné à l'homme la droite raison, et par conséquent *la loi*, qui n'est que cette droite raison en tant qu'elle commande ou qu'elle défend.

Cette raison dans sa droiture, autrement dit le Droit, qui en est la conformité, n'est pas diversement propre à chaque homme. Unique, elle est commune à tous, universelle et perpétuelle. En cela, l'humanité est une vaste société relevant d'un seul et même gouvernement. Tellement, qu'elle ne traite entre elle, de peuple à peuple, d'un bout du monde à l'autre, qu'en invoquant le juste et le droit. Cela n'est pas de convention mais de nature. Et il en est dans la durée comme dans l'espace ; le juste était avant Aristide, la raison avant Aristote : c'est là le *criterium* de l'histoire.

Maintenant, que ce gouvernement universel de la droite raison se soit fractionné en divers groupes nationaux, régis chacun sous telle ou telle forme de gouvernement particulier, cela ne change en rien ce que nous venons de reconnaître du général. Tout au contraire. Non seulement, en effet, ce ne sont là que des parties d'un même tout, mais elles ont pour objet d'en préciser la règle unique, pour en tirer des applications plus appropriées aux lieux et aux temps, et dans ces conditions, pour rivaliser de civilisation, c'est-à-dire de floraison de ce que nous avons reconnu être la raison, loi naturelle de l'homme. Ce n'est pas d'une autre raison, d'une autre loi que ces divers régimes peuvent s'inspirer ; mais plutôt c'est leur progrès de s'en inspirer toujours davantage et de se développer dans le juste et le droit.

Qu'invoquons-nous plus, les uns au regard des autres, dans tous nos rapports sociaux ? Et ceux-ci sont-ils faits d'autre chose ? n'est-ce pas là comme la trame sur laquelle se tissent tous nos intérêts ? Certes, on peut différer théoriquement de principes et de convictions sur bien des choses, nous ne le voyons que trop de nos temps ; on peut être rationaliste, positiviste, Darwiniste, matérialiste, athée ; échafauder sur les plus chimériques hypothèses mille systèmes exclusifs de tout ordre supérieur à l'animalité ; mais touche-t-on le moins du monde à nos intérêts, nous fait-on le moindre grief : tout

aussitôt, et par un *transformisme* à reculons instantané, on se reprend à « parler la langue de sa nourrice, » comme dit Montaigne; on en appelle à la raison, au droit, à la justice, comme le commun des croyants.

Ce dernier mot m'est échappé; mais je le retiens comme mûr pour la discussion. Voici, en effet, ce qu'implique cette notion pratique du juste et du droit, non-seulement pour les citoyens, mais bien plus encore pour les Etats, puisque les citoyens n'ont du juste et du droit à leur usage que ce que les Etats ont charge de leur en distribuer et assurer par les lois. Ecoutez là-dessus la raison même par un de ses oracles les mieux inspirés :

« Ce ne sont pas les lois humaines qui font le juste et le droit; c'est » elles qui doivent en être faites, et qui tirent leur crédit et leur force » de cette Puissance qui compte plus d'années que la vie des peuples » et des cités.

» La loi n'est point une invention de l'esprit humain, et elle n'émane » pas davantage *de la volonté des peuples*, mais elle est quelque chose » d'éternel, devant régir le monde entier par la sagesse des comman- » dements et des défenses. — Le mot de loi, bien entendu, renferme la » pensée et la nécessité de légaliser seulement le juste et le droit (de » les convertir en lois, ce qui est office de législateur, puis en décision » de justice, ce qui est office de magistrature.) Aussi, c'est une » suprême absurdité de tenir pour juste, *de soi*, absolument tout ce » qui est réglé par les institutions et les lois des peuples... Non, il » n'existe qu'un seul Droit, dont la société humaine fut enchaînée » et qu'une loi unique institua : cette loi est la droite raison, en tant » qu'elle prohibe ou qu'elle commande; et cette loi, écrite ou non, » quiconque l'ignore est inique (1). »

Voilà qui est parler à la romaine, et qui se ressent du génie de ce peuple dont le droit a mérité d'être appelé *la raison écrite*, avant que la Raison en personne vint elle-même se manifester au monde pour y consommer sa Loi.

Mais qu'entend Cicéron lui-même par *ce quelque chose d'éternel devant régir le monde entier*; par cette *Puissance qui compte plus d'années que la vie des peuples et des cités*, d'où toute loi humaine doit tirer son crédit et sa force, et dont la société humaine fut

(1) Cicéron, *De Legibus*.

*enchaînée*? (1) Éloquent oracle de notre nature, expliquez-vous : nous vous écoutons.

« Dès avant tout, existait la raison, émanant du Principe des choses, »  
 » qui pousse au bien et détourne du mal. Cette raison-là ne commence »  
 » pas à être loi, du jour qu'elle est écrite, mais du jour qu'elle est née. »  
 » Or, née par irradiation simultanée de l'intelligence divine, elle lui »  
 » est coéternelle.

» Elle est la droite raison du Souverain Dieu. De là, une fois qu'elle »  
 » est entrée dans l'esprit de l'homme, qu'elle s'y est affermie et déve- »  
 » loppée, elle y devient la loi. Voilà la loi véritable et originale, ayant »  
 » caractère pour ordonner et pour défendre. — Puis donc que la »  
 » raison est ainsi de Dieu et en l'homme, il existe *une première société* »  
 » *de l'homme avec Dieu*, et par là nous sommes de lignée céleste. D'où »  
 » il résulte que, pour l'homme, *reconnaître Dieu*, c'est reconnaître »  
 » d'où il est venu (2)... »

Admirable théorie, dira-t-on, et qui se recommande doublement, il faut en convenir, et de sa vérité propre, témoignée par l'assentiment qu'elle trouve en nous, et de l'autorité d'un esprit nullement chimérique, et de plus payen, à qui la raison seule peut l'avoir dictée. Mais quelle est sa sanction? Son auteur même y attachait-il tant d'importance?

Sa sanction? elle est dans sa conséquence : la conséquence de la nature des choses qu'on ne saurait impunément violer. Et c'est bien ainsi d'ailleurs que l'entendait Cicéron. Tout ce qu'il vient de nous dire là n'est que les *considéranfs* d'un Arrêt dont le *dispositif* est,

(1) Cicéron, *De Legibus*.

(2) Textuellement traduit du *De Legibus*, lib. I et II. — Notre Montaigne a aussi fort bien dit à sa piquante manière : « La vraie religion et essentielle, de qui nous » dérobons le nom à fausses enseignes, elle loge dans le sein de Dieu; c'est là son » gîte et sa retraite; c'est de là qu'elle part, quand il plait à Dieu de nous en départir » quelques rayons. »

Remarquons, dans tout ceci, la consonnance admirable de la nature et de la foi. N'est-ce pas l'*in Principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum. Lux vera illuminans omnem hominem venientem in hunc mundum*? Il n'y manque que l'*et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis*, qui humilie salutairement notre raison; car il ne l'humilie que pour la purger de son orgueil et l'élever à son Principe d'où cet orgueil l'avait fait déchoir : *apud Deum*. — Comme Milton a donc bien qualifié l'homme dans l'intégrité de sa nature première, lorsqu'il l'a dit *doué de la sainteté de la raison*!

rendu ailleurs, dans un traité à ce spécial, son *DE REPUBLICA*. Et dans quels termes, qui seraient d'un prophète de la loi de Dieu, s'il avait aussi bien parlé des préceptes de cette loi qu'il va le faire de son catholique empire!

« Cette loi des lois, véritable, absolue, conforme à la nature, universelle, invariable, éternelle, on ne peut ni l'infirmier par une autre loi, ni rien en retrancher, ni encore moins l'abroger tout entière. Ni le peuple, ni le sénat, ne peuvent dispenser de lui obéir; elle est à elle-même son interprète. Elle ne sera pas autre à Rome, autre à Athènes, autre aujourd'hui, autre dans l'avenir: mais sur toutes les nations et dans toute la suite des temps, unique et perpétuelle, elle régnera immuable et sainte, et, avec elle, Dieu, le Maître et le Roi du monde; Dieu qui l'a proférée, arbitrée, portée. La méconnaître, c'est s'abjurer soi-même, c'est fouler aux pieds sa nature, et s'infliger par cela seul le plus cruel châtiment, quand même on échapperait aux autres supplices édictés par la justice humaine... »

Cet étincelant morceau est dans toutes les mémoires, et on peut l'appeler classique, tant il est fréquemment cité. Mais quelle valeur d'à-propos ne tire-t-il pas de l'ignorance et du mépris où est tombée de nos jours la grande vérité qu'il exprime, et du péril qui s'en suit pour nous? Ce péril n'est pas individuel seulement, comme pourraient le laisser croire ces dernières paroles de Cicéron. Il n'est pas moins *national*. La logique de sa pensée générale le dit déjà. Mais l'auteur du *de Republicâ* va lui-même nous le dire dans ce qui suit immédiatement, et qui, à notre connaissance, n'a jamais été relevé, parce que jamais sans doute le monde moderne n'y avait donné sujet. Ecoutez :

« ... Si le coupable est un Etat, son sort sera pire encore. Pour se soustraire à ces supplices, en effet, un particulier a la ressource d'une prompte mort; mais il n'en saurait être de même d'un Etat, pour qui la mort est le supplice même, parce que sa constitution est de durer. Si bien que lorsqu'un Etat est supprimé, disparaît, s'anéantit, on dirait en quelque sorte, pour comparer la partie au tout, que c'est le monde entier qui croule et qui s'abîme (1).

Quelle foudroyante *philippique* à notre adresse! *Philippique* de la nature et de la raison.

(1) *De Republica*, § XVII et XVIII.

Ce n'était pas là, en effet, une doctrine personnelle à Cicéron. Ce qui distingue cet éminent esprit, orateur, philosophe, légiste, publiciste, homme d'Etat, ouvert de tous les côtés à la lumière, Romain surtout par excellence, fait de bon sens et de raison, c'est que tout esprit de système lui est étranger. Il y était pour ainsi dire impropre, jusqu'au scepticisme philosophique, tout en aspirant à la vérité, sans l'espérer de la sagesse humaine. Mais autant il ne s'arrêtait à aucune des doctrines de celle-ci, autant il se cramponnait, pour ainsi dire, dans leur naufrage, à ce qu'il appelait si bien le *sensus communis generis humani*. C'était là son génie. On peut donc le considérer, sur cette exacte limite des deux âges, ancien et moderne, où il se trouvait placé, comme le religieux *rapporteur* de la conscience universelle, en ce qui lui restait, en somme, de vrai, avec je ne sais quel pressentiment, qui du reste agitait alors toutes les grandes âmes, d'un *nouveau droit des gens et de l'humanité* (1), allant s'exprimer par cette *Loi divine* dont il proclame si grandement le règne universel au futur. En lui, c'est notre nature même, peut-on dire, qui se recueille, qui s'interroge, qui s'affirme en augurant de meilleurs destins. Il en résume les voix antiques et en aspire les souffles nouveaux.

Les mêmes vérités, en effet, ne s'étaient-elles pas fait entendre presque dans les mêmes termes, sur les théâtres d'Athènes, aux applaudissements de tout le monde Grec? Quatre mots de citation seulement pour donner la note :

« Justes dieux! faites que je règle ma vie sur ces lois divines » descendues des cieux. Le Roi de l'Olympe en est le Père. En elles » est un Dieu, le grand Dieu qui ne vieillit point (2). »

« Ce n'est point Dieu ni sa justice qui ont dicté votre arrêt, » — dit une jeune fille à un tyran qui lui interdisait l'accomplissement d'un pieux devoir, — « et je n'ai pas cru qu'une loi humaine eût assez » d'autorité pour forcer les hommes à violer les divines lois, ces lois » qui, sans être écrites, sont immuables, et d'une origine si reculée » qu'on l'ignore (3). »

« O fol orgueil qui prétends être plus sage que les sages et antiques » lois? Doit-il donc tant coûter à notre faiblesse d'avouer un Être

(1) Expression de Tite-Live.

(2) Sophocle, *Les Suppliantes*.

(3) Sophocle, *Antigone*.

» Suprême, et de reconnaître une Loi Sainte antérieure à tous les temps (1)? »

« O ma patrie! suis la route de la justice! *Ne souffre point qu'on te ravisse la gloire d'honorer la Divinité!* Celui qui n'en sent pas le prix touche aux bornes de la folie : trop de raisons s'élèvent pour le confondre (2)! »

Bornons-nous ; car cela irait à l'infini, et c'est assez. Voilà le cri de la conscience, après la voix de la raison. Et certes nous ne pouvions pas emprunter l'un et l'autre à des sources plus séculières. C'est la nature humaine dans l'état et la condition les plus étrangers à nos croyances, les moins pénétrés des lumières de notre foi.

Quelle est la conclusion à en tirer et qu'elle est l'application à en faire à la Question Française de la Révolution ?

C'est ce qu'il nous faut voir maintenant.

(A suivre.)

AUGUSTE NICOLAS.

---

## LE CONVERTI DE SAINT-ANDRÉ

---

Le 20 mai, dans la chapelle de notre grand séminaire, un ministre anglican converti, M. Morford, a été ordonné prêtre — *sede vacante* — par S. G. M<sup>r</sup> Fonteneau, évêque d'Agen.

Le lendemain matin, une nombreuse et brillante assistance, l'élite de la paroisse Saint-André, se faisait un bonheur d'entendre la première messe du nouveau prêtre : comme gage de fraternité catholique, et en souvenir de la cathédrale où l'avait surpris d'un rayon précurseur la grâce de la vraie foi, elle avait offert à ce fils de la protestante Angleterre un magnifique calice dans le style du XIII<sup>e</sup> siècle, orné de nombreux dessins et gravé avec un art parfait (3).

(1) Euripide, *Les Bacchantes*.

(2) Euripide, *Les Héraclides*.

(3) Le symbolisme des sujets, gravés à l'eau-forte, fait de ce calice un vrai petit poème eucharistique où l'épigraphe s'unit à l'iconographie pour donner à cette œuvre d'art un cachet tout personnel. Notre éminent collaborateur, M. le baron J. de Verneilh, a très heureusement inspiré l'orfèvre, M. Lambinet. Autour du pied se lit le texte de saint Paul : *Vivo ego jam non ego, vivit vero in me*

A huit heures, quand parut M. Morford, précédé des deux vénérables chanoines qui lui furent si bons et si secourables durant la lutte pleine d'angoisse qu'il dut engager avec lui-même pour s'arracher d'un même effort au culte de son enfance, aux embrassements de ses parents et au sol de sa patrie, les fidèles débordaient de la chapelle du Sacré-Cœur, dans la déambulatoire, jusqu'à la clôture du chœur ; les rangs étaient si pressés qu'il fut assez difficile de les ouvrir pour laisser un étroit passage au célébrant et à ses acolytes. La lenteur de cette marche entravée servait d'ailleurs à souhait la curiosité sympathique des paroissiens de Saint-André, accourus pour participer à la joie pieuse et aux bénédictions d'une première messe de converti. On ne pouvait détacher son regard de ce jeune prêtre, à la physionomie angélique, au teint pâle mais d'une pâleur transparente et comme traversée d'un sourire intérieur, aux traits amaigris et délicats, au front haut et clair, sans nulle apparence d'émotion ni trace de larmes, resté à cette heure solennelle, où tant d'autres se troublent, en pleine et sereine possession de lui-même, comme il convient à un vrai fils d'Albion, à la taille svelte et un peu courbée, peut-être par la seule et inévitable inclination de la tête vers le calice, à l'attitude pleine de dignité, avec un semblant de raideur qu'expliquerait suffisamment, sans doute, la contrainte inaccoutumée des vêtements sacerdotaux. Tel il apparut à la religieuse assemblée.

Après l'avoir longuement contemplé au passage, tous les regards l'ont suivi à l'autel, et bien des paupières se sont mouillées. En

*Christus. Quod autem nunc vivo in carne, in Ade vivo filii Dei, qui dilexit me et tradidit semetipsum pro me.*

Quatre médaillons elliptiques ornent le pied et représentent la Nativité de Notre-Seigneur, avec l'exergue : *Jesu Salvator* ; la mort de saint Joseph : *Jesu Consolator* ; le crucifiement : *Jesu Redemptor* ; Notre-Seigneur communiant la Sainte-Vierge : *Jesu Amator*.

Au nœud, le saint nom de Jésus est gravé en invocation parmi des entrelacs de feuilles de lierre.

A la coupe, quatre sujets, avec textes appropriés, correspondent à ceux du pied : la Vierge Immaculée ; saint Pierre, chef infailible de l'Eglise ; saint Augustin, apôtre de l'Angleterre et patron de M. Morford ; saint François d'Assise.

La patène porte la Sainte-Face, au centre d'élegants rinceaux fleurdelisés et bordés par ce verset : *Jesu quem velatum nunc aspicio, oro fiat illud quod tam sitio, ut te revelata cernens facie, visu sim beatus tuæ gloriæ.*

Une inscription dédicatoire, inscrite sous le pied, rappelle l'origine et la date de ce pieux souvenir : *offert à M. l'abbé Morford, par ses amis de Bordeaux* 30 mai 1883.

pareille circonstance, le jeune prêtre aperçoit aux premiers rangs, le visage baigné de douces larmes, père, mère, frères, sœurs, parents, amis. La famille du nouveau ministre des autels était absente, séparée de lui moins encore par les flots de l'Océan que par les négations de l'hérésie. Mais, avec l'espérance de ramener peu à peu les siens à la véritable Eglise, le Seigneur ne lui donnait-il pas l'affection émue d'une autre famille, dans ces catholiques de Bordeaux qui priaient avec lui et pour lui, en union avec les saints du Ciel et tous les catholiques du monde, dans ce prêtre vénérable que le jeune Anglais a pris la touchante habitude d'appeler son père et qui ne parle de lui qu'en l'appelant son fils ? Ceux qui connaissaient, dans le détail, l'histoire de cette conversion presque miraculeuse, ne pouvaient voir sans attendrissement, à la droite du jeune prêtre tout rayonnant de la joie et de la ferveur de son premier saint Sacrifice, le vénérable M. Gallot qui l'assistait avec une expression d'ineffable joie et de paternelle tendresse, et, à la gauche, un autre chanoine, âgé, presque aveugle, M. Dubroqua, ami intime de son collègue au Chapitre, confident de ses espérances, et complice à quelque degré de sa victoire.

Mu par un sentiment de reconnaissance, M. Morford avait manifesté le désir de célébrer sa première messe dans la chapelle *priviligée* où reposent, jusqu'au jour de l'éternité, les restes mortels des deux illustres Archevêques qui l'avaient appelé et accueilli avec tant de bonté dans leur diocèse, lui avaient conféré, après un temps d'études et de probation, les Saints Ordres jusqu'au sous-diaconat, et qui se disposaient à lui confier, avec les pouvoirs du sacerdoce, un ministère à part dans notre grande ville maritime : « Quels services, disait souvent M<sup>re</sup> de la Bouillierie, ne rendrait pas à notre sainte religion un prêtre savant, pieux et zélé, connaissant à fond, par sa propre expérience, les préjugés et les objections des hérétiques, parlant l'anglais avec pureté et distinction, et qui aurait son centre d'activité là même où se donnent rendez-vous les intérêts du grand commerce international ! »

L'histoire de la conversion est très connue dans l'entourage immédiat des deux bons chanoines : je la possède à fond pour la leur avoir entendu raconter souvent, et peut-être qu'il ne sera pas sans intérêt que je la redise à mon tour, en m'inspirant le plus possible de leurs expressions et de leur tendresse.

M. Morford était venu à Bordeaux pour y respirer un air plus



doux et renouveler ses forces épuisées par un excès de travail : on croira volontiers à cet excès quand j'aurai dit qu'il joint à une sérieuse instruction théologique, un grand talent musical, de fortes études scientifiques et littéraires, et la connaissance approfondie de plusieurs langues vivantes. On verra dans la suite de ce récit avec quelle facilité il s'exprime en français. Esprit avide d'observation et de savoir, il espérait utiliser ces jours de repos en se livrant à des études d'archéologie comparée, et en se perfectionnant dans la pratique de notre langue ; mais son besoin le plus impérieux était d'assurer à son âme l'aliment de la piété. Où l'irait-il chercher, cet aliment ? Pas dans les temples protestants qu'il abhorrait pour leur froideur et leur scepticisme ; mais bien plutôt dans les églises où l'on entoure d'hommages le Dieu de l'Eucharistie.

Le jour même de son arrivée à Bordeaux, il se présenta à Saint-André. C'était le soir du 13 février 1881, dimanche de la Septuagésime. Les cérémonies de l'Oraison des quarante heures, toujours si imposantes à la Primatiale, venaient de se terminer, pour reprendre avec le même éclat et des chants analogues les deux jours suivants. Heureux d'assister au sacrifice eucharistique, et aussi d'étudier, dans l'exécution, le chant grégorien, le lundi matin il entendit la grand-messe avec piété, puis il visita en archéologue les chapelles de l'abside ; ayant fait le tour du chœur, il sortit par la porte de la place Rohan. Ce grand mur droit, pauvre, nu, lézardé de la façade principale l'étonne et le retient. Pendant qu'il se demande comment il se peut qu'une noble et illustre métropole, comme Saint-André, soit condamnée à l'affront, sinon au danger, d'une entrée à ce point triste et calamiteuse, un bon vieux chanoine, à la démarche lente et grave, au visage sympathique et souriant, sort de l'église et passe tout près de lui. C'était M. Gallot qui venait de chanter la messe et s'était attardé dans l'action de grâces. Le sourire de cet aimable physionomie encourage l'étranger à demander au chanoine s'il ne pourrait pas lui indiquer le chemin à suivre pour arriver à Saint-Seurin. Craignant de ne pas s'expliquer assez clairement, et, d'un autre côté, oubliant qu'il est encore à jeun et que les cloches ont sonné midi, M. Gallot s'offre charitablement à l'accompagner jusqu'au but. Pour abréger le chemin et distraire un estomac affamé, rien ne vaut un brin de conversation, surtout, paraît-il, quand on est sur l'âge :

— Votre costume me fait supposer que vous êtes un jésuite *expulsé*. — Vous n'êtes pas le premier à faire cette supposition. Plus d'une fois déjà, j'ai été insulté, dans votre ville, par des passants qui me jetaient ce nom à la face, avec un accent de colère et d'outrage. Je ne suis pas jésuite. — Alors vous êtes un ministre protestant. — Non, certes, je suis prêtre de l'Église anglicane. — Anglican ? vous êtes donc hérétique. — Non.

Ce « non », répondu avec une extrême vivacité, fut le point de départ d'une série de questions pressantes mais toujours parfaitement courtoises et amicales où la curiosité piquée du catholique allait de pair avec le zèle éveillé du prêtre.

— A quelle Église ou secte appartenez-vous ? — Vous, catholiques, vous êtes divisés en ultramontains, gallicans et jansénistes. Eh bien ! aux ultramontains de l'Église romaine, correspondent chez nous les fidèles de la *haute Église* ; à vos gallicans, peuvent être comparés les partisans de ce que nous nommons *large Église* ; à vos jansénistes, les membres de la *basse Église*. Moi, j'appartiens à la haute Église dans laquelle il y a plusieurs nuances, dont la plus rapprochée du catholicisme romain est le ritualisme. Je suis ritualiste. — Quelle différence pensez-vous qu'il y ait entre le ritualisme et le catholicisme ? — Nous admettons volontiers la primauté d'honneur du Pape, mais nous rejetons la primauté de juridiction, ainsi que l'infaillibilité et la doctrine des indulgences ; sur tous les autres points, il me semble que la différence est presque nulle, et plutôt de formes que de fond. Nous admettons sept sacrements, les mêmes que vous ; nous honorons la Vierge et les Saints ; quelques-uns des plus avancés les invoquent, récitent l'*Ave Maria*, et même le Chapelet ; je suis de ceux-là. Toutefois, nous pensons que vous exagérez sur ces derniers points. — Quelle est votre foi et quelles sont vos pratiques touchant la sainte Eucharistie et le sacrifice de la messe ? — Nous croyons à la présence réelle et permanente de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Nous l'adorons dans le sacrement de l'autel ; mais réserver les saintes espèces pour l'adoration distincte nous est interdit par les rubriques. Nous offrons le saint sacrifice tous les dimanches et les fêtes principales soit de la Vierge soit des Saints ; pendant la célébration des mystères, le prêtre se revêt d'ornements à peu près semblables aux vôtres, mais cet usage n'est pas général ; il n'est pas pratiqué dans l'église où je remplis les fonctions de vicaire ; l'autel est entouré

de décors et de cierges ; pas de clochette pour marquer les différentes parties de la messe. Dans mon église paroissiale — très beau monument du XIII<sup>e</sup> siècle, admirablement restauré en ces dernières années, la tour, de deux cents ans plus vieille que l'église, est attribuée à l'architecture saxonne, et on prétend qu'elle fut construite pendant que Guillaume le Conquérant s'emparait de l'Angleterre, — dans mon église, ville et comté de Lincoln, on exécute pendant les offices de très belle musique : sous la direction d'un maître de chapelle, quarante chanteurs, hommes et enfants, en soutanes et surplis, rangés des deux côtés de l'autel et occupant de magnifiques stalles en bois sculpté, unissent harmonieusement leurs voix. Dans certaines paroisses, on ne se contente pas du sacrifice dominical : les prêtres disent la messe tous les jours, à jeun ou non, indifféremment ; et, à ce propos, il m'a toujours semblé que manger avant de communier était manquer de respect envers la sainte hostie, aussi ne l'ai-je jamais fait. — La confession est-elle pratiquée dans la haute Eglise ? — Oui, beaucoup. Nous croyons qu'elle est non de précepte mais de conseil. Ils sont nombreux, parmi nous, et de plus en plus, ceux qui lui demandent assidûment purification, force et lumière. Pour moi, depuis environ huit ans, j'y suis très fidèle. — Sans doute les ministres anglicans qui reçoivent les confessions renoncent au lien conjugal ? Les évêques, les prêtres, les diacres, les sous-diacres peuvent-ils se marier ? — Nous ne connaissons pas le sous-diaconat. Le lien conjugal n'empêche pas d'être admis aux Saints Ordres, et, de même, après l'ordination, diacres, prêtres et évêques peuvent se marier et se remarier en toute liberté. Cependant, plusieurs repoussent la vie du mariage comme peu compatible avec le service des autels ; ç'a toujours été ma manière de voir, mais ce n'est pas celle de mon curé, qui m'a même fait part de son prochain mariage.

Comme on le devine, ces réponses n'allaient pas sans appeler des réflexions que le bon chanoine n'épargnait guère au jeune anglican : comme ce sont celles que tout catholique, en pareille rencontre, aurait trouvées dans sa foi, il me paraît superflu de les relater ici.

Depuis la sortie de Saint-André, un temps assez long s'était écoulé ; au cadran, l'aiguille marquait une heure, et l'excellent Chanoine, oublieux de lui-même, n'avait pas encore rompu le jeûne. Il fallut bien se séparer. On se demanda et on se promit, avec une égale sin-

cérité, de se retrouver à Saint-André, le lendemain matin, dernier jour des Oraisons : — Vous assisterez à la grand'messe, dans le chœur si cela peut vous être agréable, et, après l'office, vous me ferez l'amitié de venir partager mon modeste repas. Je serai ensuite tout à votre disposition pour visiter les monuments : ce sera pour vous une économie de temps, et pour moi, un sensible plaisir.

Sur ces paroles aimables, on se quitta, le prêtre catholique, ayant au cœur une amitié véritable et profonde pour ce jeune homme à l'air souffrant, méditatif et distingué, et un ardent désir de gagner à l'Eglise la belle âme qui s'était révélée à lui dans toute la droiture et la candeur d'une évidente bonne foi ; le ministre anglican, absolument émerveillé de la politesse et de la bonté extraordinaires du chanoine bordelais, mais nullement ébranlé dans sa religion par ce qu'il avait entendu : sous ce rapport, non moins que sur la validité des Ordres et des Sacrements dans l'Eglise anglicane, jamais l'ombre d'un doute n'avait effleuré la sécurité de ses convictions. Le lendemain, pendant le saint Sacrifice, il éprouvait le même ravissement que la veille à contempler la pompe pleine d'allégresse et de majesté qui règne dans nos cérémonies.

L'office terminé, les deux amis se retrouvèrent avec un bonheur expansif, sortirent ensemble de la cathédrale et s'assirent à la table frugale mais hospitalière qui devait les réunir plusieurs fois encore les jours suivants. Dès ce premier repas, une controverse s'ouvrit, qui devait se poursuivre, à chaque nouvelle entrevue, sans aucun aveu de doute et d'inquiétude de la part du ministre anglican, mais non sans un travail intérieur soupçonné par le pieux Chanoine. Chaque matin, M. Morford assistait à la messe et emportait une impression délicieuse. Un jour qu'il était allé visiter Arcachon, il entra dans le temple Anglican, et, au retour, il raconta qu'il avait ressenti de la joie à réciter l'office avec le ministre : cependant, ajouta-t-il, il n'est pas assez ritualiste.

Il y avait douze jours, depuis son arrivée à Bordeaux : c'était le terme fixé. Lorsque sonna l'heure du départ, au moment de quitter l'excellent Chanoine et en lui donnant le baiser de l'adieu, M. Morford n'y tint plus, et sortant brusquement de la réserve dans laquelle il s'était fortement retranché, au sujet de son état intérieur, il dit à son vénérable ami : « Ah ! cher et révérend Monsieur, si vous saviez ce qui se passe en moi : depuis que je vous entends, le repos me

fuit; mon âme est dans l'agitation; je réfléchis jour et nuit. » Impossible de dépeindre l'émotion du Chanoine. On échangea avec attendrissement le baiser de la séparation et la promesse de s'écrire; et M. Morford prit l'engagement d'envoyer une première lettre dès son retour en Angleterre: il promit aussi d'étudier la religion catholique dans un ouvrage que lui avait prêté M. Gallot, dans les *Etudes philosophiques sur le Christianisme* de notre illustre et bien cher compatriote, collaborateur et ami, M. Auguste Nicolas.

S'ils furent fidèles l'un et l'autre à la parole donnée, on va pouvoir en juger à l'instant.

Les lettres du chanoine sont restées le secret de M. Morford; le lecteur regrettera avec moi de ne pouvoir prendre connaissance de ces exhortations où se rencontre, s'il faut en croire le cher converti, tout ce que le zèle le plus éclairé, le plus patient et le plus doux peut inspirer au cœur le plus dévoué, le plus sacerdotal, le plus paternel. Voici du moins la correspondance du jeune anglican. Les phases diverses et progressives de sa pensée, d'abord suspendues par de tristes retours en arrière, y sont racontées avec un charme d'amitié, une naïveté d'impressions, une sincérité de regrets, de défaillance et d'angoisse, puis avec un accent de joie, un sentiment de bonheur, un cri de triomphe, une certitude de foi que nul récit au monde ne pourrait avoir la prétention de remplacer.

La diction est facile, de premier jet, sans ratures, malgré la difficulté de s'exprimer au courant de la plume dans une langue étrangère. Le style, toujours très simple, me parait s'élever parfois jusqu'à l'éloquence; il s'y rencontre quelques expressions ou tournures dont l'étrangeté n'est pas pour déplaire au lecteur. Je publie ces lettres, comme M. Gallot me les a livrées — sans aucun scrupule, persuadé qu'elles feront apprécier davantage l'incomparable bienfait de la Foi :

Lincoln, jour des Cendres.

**MON TRÈS CHER ET BIEN AIMABLE MONSIEUR LE CHANOINE,**

Vous verrez par l'adresse que porte cette lettre, que je suis, hélas! à neuf cent trente milles loin de vous. — J'arrivai ici hier l'après-midi. Nous eûmes un très agréable voyage, très calme. Quand je m'éveillai dimanche matin, et sortis de ma cabine, nous étions sur la Tamise, et les collines de chaque côté étaient couvertes d'un linceul de neige. La neige continua à tomber très lentement pendant le dimanche et le lundi suivant. Mardi, je voyageai ici par le chemin de fer, et malgré mes

soins pour ne pas être enrhumé, me voici aujourd'hui avec un mal à la gorge furieux, qui m'a empêché de dire ma messe et même de passer le seuil de ma maison ; mais j'espère que ce n'est pas grand'chose, et que dans peu de jours je serai rétabli.

Nous arrivâmes à Londres par le bateau, dimanche, à midi et trois quarts, c'est-à-dire en cinquante-cinq heures trois quarts depuis le départ de Bordeaux. On dit que c'est un voyage extraordinairement court.

Je me rendis chez mon frère à Blackheath, à six milles de Londres, vers deux heures, et je les trouvai prêts à dîner, ce qui me fut très agréable, car je n'avais rien goûté que des biscuits. J'ai raconté à tout le monde les bontés et l'amitié de mon cher Chanoine ; et chacun a regardé avec beaucoup d'attention le portrait que vous m'avez donné. On dit vraiment qu'en Angleterre les Chanoines ne sont pas toujours comme ça.

Combien je voudrais vous voir ! Faute de cela, je vais attendre une lettre, qui néanmoins n'est pas la même chose que vous entendre parler. Je vais tâcher de commencer à lire les *Études sur le Christianisme* ce soir. Ce sera un travail qui ne finira pas en deux ou trois jours. Je prie toujours pour la lumière et pour que le bon Dieu me guide ; mais afin que vous ne soyez pas égaré par ce que je vous ai dit de mes impressions touchant l'Église Romaine en France, je vous assure qu'il y a beaucoup de choses à présent qui m'empêchent absolument de voir la lumière où vous voudriez si vivement que je la trouve. Par exemple, ce système des indulgences et l'idée que les âmes qui échappent au Purgatoire sont reçues dans le Ciel avant le grand jour du jugement. Mais peut-être trouverai-je des explications dans l'ouvrage que vous m'avez donné.

Adieu, bien cher Monsieur, je vous serre la main en imagination.

Toujours votre fidèle ami,

W.-H. MORFORD.

Lincoln, 10 Mars 1881.

#### BIEN CHER MONSIEUR LE CHANOINE,

Vous vous impatientez, sans doute, de ne pas recevoir une lettre de votre fils Anglais. Je vais vous apprendre la raison de ce retard. D'abord, il faut vous dire que le mal à la gorge m'a quitté tout à fait, et que je vais assez bien, mais pas encore très fort.

Eh bien ! donc, je me suis trouvé plongé dans les doutes et dans les controverses sur la question de l'autorité de l'Église Romaine. C'était pour moi un aspect tout neuf. J'avais bien étudié la question historique, la validité de nos Ordres, la confession doctrinale de notre Église, l'orthodoxie de ses offices et de l'administration des Sacraments. L'unité

visible de l'Église est-elle donc telle que le péché des hommes ne puisse la déranger? L'Église Romaine, dit non, — les autres, oui. — En effet, il y a les Grecs, les Anglais et beaucoup d'autres, qui ont été admis à l'Église par baptême, et qui certes sont des membres de l'Église, mais qui sont hors de celle que Rome appelle la communion visible des Fidèles. Mais, je me suis dit : si l'Église est divisée, les portes de l'enfer l'ont vaincue. Dans je ne saurais vous dire quelle fièvre de doute et d'angoisse, j'allai à Londres pour consulter des hommes plus instruits que moi sur ces questions si graves. J'examinai beaucoup l'affaire avec mon ami qui m'est plus qu'un frère, le Chanoine mineur, Rév. H. C. S., de la Cathédrale de Saint-Paul, — avec le docteur Littledale, la plus grande autorité sur l'histoire ecclésiastique, — avec le Chanoine Liddon, de Saint-Paul, ami du Docteur Pusey et Regius professor à Oxford. Je pensai que sans doute je devais entendre aussi ce que me pourraient dire les prêtres et les hommes habiles de votre Église. Aussi, j'allai consulter le Père Sébastien Bowden, prêtre de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, et le Père Coleridge, Jésuite anglais, de la grande église des Jésuites à Londres. Croyez, cher Monsieur, avec quelles prières ardentes, avec quelles invocations à la Sainte Vierge, avec quelle résolution de chercher la vérité seulement, de quitter tout pour trouver tout, si Dieu m'ordonnait cela, je faisais toute cette étude. Je n'ai voulu qu'une seule chose, que la volonté de Dieu se fit. Je craignais à la fois d'être égaré, d'un côté, par l'idée de perdre tout ce que j'avais dans l'Église anglicane, et de l'autre, d'être mené par ce qui m'était si agréable dans l'Église Romaine, et non pas par la seule volonté de Dieu. J'ai prié toujours : « *Non sicut ego volo, sed sicut Tu.* » Monsieur mon très cher ami, croyez qu'en tout ceci je fus bien sincère, que je n'ai rien voulu que ce que je vous dis. J'ai cherché, j'ai prié, et il faut vous dire que de tout cela je ne puis pas croire que Dieu veuille que je devienne un fils de votre Église, c'est-à-dire qu'il ne veut pas que je quitte cette partie de l'Église, une et intérieurement indivisible où il m'a placé, que je rejette les Ordres de prêtre qu'il m'a imposé par son Esprit-Saint, pour aller dans une autre partie de la bergerie, parce que celle-là me plaît plus que la mienne. D'ailleurs, je n'ai pas encore fini mes études et mes lectures sur ces sujets. Mais il me semble actuellement que voici la place où Dieu me dit : « Restez, mon fils. »

Si j'étais une fois convaincu que l'Église ne peut pas être déchirée extérieurement comme on le voit à présent, et que l'Église de Rome retient seule le droit à notre obéissance, croyez bien, cher Monsieur, que je me déciderais à l'instant à me soumettre. Mais l'expérience du passé, par l'histoire, et l'assistance de Dieu que j'implore tous les jours, me disent autrement, et je ne puis me refuser d'écouter ces voix solennelles.

Si je suis dans l'erreur, j'espère que Dieu accordera à mes prières et aux vôtres la grâce de connaître la vérité. Et si je suis à présent dans

l'unité de l'Église (comme il me semble), j'espère — et je l'en prie toujours — qu'il me donnera la grâce d'y rester sans inquiétude. Vous m'avez dit que Dieu me doit la lumière. Je veux me fier toujours sur sa justice.

Cher Monsieur, je sais bien que ces paroles vous feront de la peine, j'aurais voulu pouvoir l'éviter. Mais vous m'avez traité avec une telle confiance que je vous dois toujours la même ouverture, et la voilà. Je vous dis avec honte que je me sens une sorte de désappointement d'être arrivé à cette conclusion. Ces offices de votre église, si beaux, si solennels, ils ne sont plus pour moi : il y a tant de belles choses dont je suis séparé ! — Mais je sais bien que ce serait un péché de nourrir de telles pensées et de les encourager. Le devoir ne dépend pas de « j'aime », mais de « je dois. » Et ce que je dois, je vais m'efforcer de l'accomplir, avec l'aide de Dieu. Il n'y a pas d'autre moyen de lui plaire, n'est-ce pas ?

Cher Monsieur, j'espère que je ne vais pas perdre votre amitié par tout ceci ! Je vous ai écrit comme vous me l'avez demandé, à cœur ouvert, et j'agirai toujours de la sorte ; et si je vous dis la vérité, ce sera mieux que de tâcher de vous plaire seulement.

Adieu, cher Monsieur, vous priez toujours pour moi, n'est-ce pas ?

Votre sincère ami,

William-H. MORFORD.

Lincoln, 25 mars 1881.

BIEN CHER ET RÉVÉREND MONSIEUR,

J'ai reçu votre bonne lettre aujourd'hui en me mettant à déjeuner ; je vous en remercie beaucoup. Il faut vous dire d'abord que je prie toujours que la volonté du bon Dieu s'accomplisse en moi. Si celle-ci est que je quitte mon père, et ma mère, et ma patrie, assurez-vous que je n'hésiterai point à le faire. Si, au contraire, il me montre que c'est sa volonté que je reste ici, tout content également, je tâcherai de faire cela. Je ne puis dire plus, et vous ne voulez pas davantage, n'est-ce pas ?

M. Bendall m'a écrit qu'il avait rencontré aux Quinconces mon aimable Chanoine ; il ne me dit pas si vous vous portez bien, ni vous non plus vous ne m'avez pas dit cela. Moi, je vais un peu mieux, je suis quelquefois un peu fatigué ; mais le temps ici est fort mauvais, froid, avec pluie et neige. Quand nous aurons plus de chaleur, j'espère que je redeviendrai plus fort.

Mardi dernier, le soir, j'entretenais ici un jeune homme, bien instruit. Nous travaillâmes ensemble avec mon microscope, et, après, nous goûtâmes une bouteille du Château-Léoville que vous me donnâtes : c'était le meilleur vin de claret que j'aie jamais bu. Je mis votre photographie sur la table, et nous bûmes ensemble à votre santé. Nous parlâmes beaucoup de vous. Croyez-vous, je chante vos louanges à tout le monde.



Il faut déjà conclure cette courte note, car je veux vous l'expédier ce soir.

Adieu donc, cher Monsieur le Chanoine.

Votre fils Anglais bien dévoué,

W.-H. MORFORD.

Lincoln, 6 avril 1881.

MON BON ET CHER PÈRE,

Vous aurez attendu ma lettre, mais la pression des affaires m'a empêché d'écrire plus tôt. A cette saison, comme chez vous, il y a beaucoup à faire. D'abord, je m'inquiète beaucoup de ce que vous n'allez pas bien. C'est vous qui devez bien vous soigner : les âmes généreuses ne pensent pas à elles-mêmes. Gardez-vous bien, cher Père, ou vous aurez besoin de moi pour vous soigner. Pour moi, ne vous inquiétez point, je vais de mieux en mieux, lentement peut-être, mais vous connaissez le proverbe italien, « *Che va piano va sano, e che va sano va lontano.* » Mon bon curé me soigne bien, il ne me permet pas de travailler beaucoup encore.

Je vous remercie beaucoup pour le précis du sermon du Père Monsabré, je voudrais bien assister à ce cours.

J'ai lu récemment un ouvrage de M. Allies, anglican autrefois, à présent catholique, que me prêta le P. Coleridge. C'est intitulé « Saint Pierre, son nom et son office ; » il traite de l'argument des Ecritures Saintes sur saint Pierre ; je crois qu'il m'a donné un peu plus de lumière. Je n'aurais pas cru que les Écritures fissent tant pour la suprématie, non pas que je ne les connusse pas, car je les ai beaucoup étudiées, mais avec les interprétations qui sont communes en Angleterre.

Hier soir et aujourd'hui, j'ai lu les chapitres sur l'Eglise et le Protestantisme que contient l'ouvrage de M. Nicolas. Je les trouve fort bons. Mais j'ai lu un petit livre Anglican auquel je trouve une grande difficulté. Les canons des Conciles de Nicée (can. v, vi), de Constantinople (ii, vi), d'Ephèse (viii), de Chalcedon (ix) ne parlent pas de la suprématie. Ils attribuent à Rome une primatie d'honneur, comme nous disons, nous Anglicans. Ils limitent l'autorité des Patriarches (en parlant du Patriarche de Rome, Nicée, Can. vi), des métropolitains et des évêques, à leurs provinces et diocèses respectifs. Il n'y apparaît nulle trace de la suprématie de Rome (Chalcedon peut être excepté), et je ne puis trouver dans l'histoire (dans les livres que j'ai à ma disposition) nulle reconnaissance d'une suprématie véritable (non pas une primatie d'honneur qu'on trouve partout), avant l'époque de Saint Léon. Ce livre-ci soutient la vue que mes anciennes études m'ont donnée. C'est la thèse Anglicane qu'il y avait à Rome toujours une primatie d'honneur, et non pas plus, jusqu'à Léon I, pape, et que Léon commença (en partie par sa conduite à Chalcedon, excellente, néanmoins) de l'ériger en une suprématie. Si c'est vrai, notre position anglicane est la bonne, car l'autorité des papes

est une usurpation ; si non, il faut montrer des exemples dans l'histoire pour le détruire.

Voilà donc, cher Père, mes difficultés : 1<sup>o</sup> je veux qu'on m'explique comment on peut réconcilier les décrets des quatre Conciles que j'ai énumérés, avec la doctrine d'une suprématie des successeurs de Saint Pierre sur toute l'Église du commencement ; et 2<sup>o</sup> je veux des exemples de l'exercice d'une pareille suprématie, et de l'absence des refus de lui obéir, dans la période entre les Saintes Écritures et Léon I.

Je ne saurais comment me satisfaire, sans éclaircir ces deux questions.

Je vous envoie un petit souvenir de Pâques, croyez à toute mon affection pour vous.

Votre fils anglais,

W.-H. MORFORD.

Oratoire de Saint-Philippe de Néri, Birmingham, 22 avril 1881.

#### MON BON ET CHER PÈRE,

Remarquez bien l'adresse que j'inscris ci-dessus, et réjouissez-vous, et rendez grâces à Dieu pour moi, car je crois vraiment que mes doutes et mes difficultés vont bientôt s'évanouir, s'ils ne se sont pas déjà évanouis.

J'ai reçu votre bonne lettre le Samedi-Saint. Lundi, j'écrivis au Cardinal Newman qui demeure ici, demandant de lui une entrevue, pour l'entretenir de ces choses qui me troublaient encore. Il me répondit à l'instant qu'il me l'accorderait quand je voudrais. Jeudi, c'est-à-dire hier, je me rendis ici, et le Cardinal me donna deux heures pour m'expliquer la doctrine et les faits d'histoire que je lui posai. Il m'invita à rester ici jusqu'à demain, samedi, jour où il me faut aller à Lincoln. A présent, comme un fait intellectuel, je puis recevoir la doctrine de l'Église catholique, la suprématie et même l'infaillibilité du Pape. Je dis comme un fait intellectuel, car je ne pourrais prétendre encore, comme vous me l'avez écrit, que Dieu m'a parlé son dernier mot, mais je me rends bien compte que peu à peu la vraie foi naît dans mon cœur. Je me fie au bon Dieu, et j'espère qu'il finira ce qu'il a commencé.

Je sens qu'il m'est impossible de rester plus longtemps dans l'Église anglicane ; je n'ai pas encore absolument fixé le jour pour ma réception dans l'Église catholique, mais sans doute, cela viendra. Que je serai heureux de quitter toutes ces hésitations, tous ces errements, par ci et par là, et de me mettre au sein de la vraie et catholique Église.

Mon Père, il y a encore pour moi des angoisses. Il me faut annoncer à mes parents ce changement en mes idées. Ces nouvelles leur occasionneront beaucoup de souffrances. Priez beaucoup pour moi afin que je ne défaille point en mon devoir.

Il faut aussi me préparer pour ce qui va m'arriver. Vous comprenez

qu'il me faut vendre tout ce que j'ai, quitter les moyens de gagner ma vie. En effet, je me trouverai sans profession, sans autre ressource qu'un peu d'or pour me soutenir dans le présent et dans l'avenir. Il faut mesurer le sacrifice d'avance, n'est-ce pas ? Je l'ai fait, et ça ne me retient point. Mais, en dehors de la question de vivre, je me sens désolé de n'être plus prêtre, je me suis dès longtemps convaincu de ma vocation, et je ne saurais avoir de repos sans la pensée de la suivre dans l'avenir. Mon Père, vous m'avez donné l'espérance que votre Cardinal-Archevêque m'ordonnerait après avoir fait épreuve de ma vocation. Je ne puis rien payer pour les études, si je ne puis pas gagner le nécessaire par la musique, ou en enseignant l'anglais. Croyez-vous, cher Père, qu'il voudra le faire ? Je vous prie de lui soumettre mon cas et de m'envoyer sa réponse aussitôt que possible, afin que je forme mon plan pour l'avenir. Je caresse beaucoup l'idée de demeurer en France, peut-être trop, je ne sais pas. Je vivrais près de vous, qui avez été mon premier ami catholique. Ma santé peut-être serait tout à fait rétablie. Néanmoins, je veux faire ce que m'ordonnera le bon Dieu. Je crois pourtant trouver en vous une voie de Dieu qui m'est entr'ouverte, et pour cela je vous écris ces choses.

Vous pouvez assurer le Cardinal qu'avec un peu de temps passé à Bordeaux je parlerai assez bien le français : n'est-ce pas ?

Quand je retournerai à Lincoln, je dirai à mon curé qu'il faut nous séparer. Je réglerai mes affaires et je le quitterai, si c'est possible, dans une semaine, sinon dans quinze jours. Je me rendrai à Londres, où je dois être reçu dans l'Église par le Père Bowden, avec lequel j'ai conféré dans le principe. Au moins, voilà ce qui me semble la meilleure façon de procéder. Je ferai une visite à mes parents, et ce sera fini. Je voudrais bien être reçu par vous, mais dites-moi si je puis venir à Bordeaux. Serait-il bon de différer ? Donnez-moi votre avis.

Ne tardez pas à m'écrire. Je dois avoir la patience, mais je ne puis dire que j'attendrai votre réponse sans impatience. Acceptez donc, mon Père, le témoignage de l'affection de votre fils.

W.-H. MORFORD.

Lincoln, 24 avril 1881.

#### MON BIEN CHER ET RÉVÉREND PÈRE,

Hier matin, j'ai eu avec le bon Cardinal une conférence qui a duré plus d'une heure, sur la question de l'histoire et sur mon avenir. Je lui dis que j'avais en vous un très bon ami, et que je vous avais demandé de parler de moi à votre Cardinal-Archevêque. Il était très content, et m'assura que ce serait le meilleur que je pourrais faire, c'est-à-dire, d'étudier en France, et de rester là pour quelque temps. Je crois qu'il a pensé qu'il y aurait pour moi un très heureux effet d'être après ma conversion dans un pays catholique.

Je vous remercie mille fois de votre dernière lettre que vous écrivîtes quoique bien fatigué. Ces difficultés dont je vous demandais l'explication ont disparu, en partie par des études postérieures, en partie par les honnêtes discussions de Mgr Newman. Néanmoins, je vous remercie de tout mon cœur.

Quel admirable et saint homme !... Je l'aime de tout mon cœur. Il me parla beaucoup de ses anciens amis de l'église anglicane. Et vous, mon Père, je ne sais comment vous remercier pour votre travail, et pour votre intérêt et votre affection si tendre et si sincère.

J'ai parlé aujourd'hui à mon cfré de ma visite, dont je l'avais informé tout d'abord. Je lui ai dit ce que m'a remarqué le Cardinal, que je ne devais plus croire honnête de rester plus longtemps à ma place, pour travailler dans l'Église anglicane. Mon curé consentit évidemment à ce que je le quittasse aussitôt que possible, et j'ai résolu de partir d'ici, samedi prochain 29 avril. Je vais je ne sais où, à présent ; le bon Dieu arrangera tout cela, j'espère.

Ce soir donc j'ai prêché mon dernier sermon dans l'église anglicane. Pas un seul, le curé excepté, n'a pu soupçonner que c'était le dernier. Ils seront bien étonnés de ne pas me voir dimanche prochain. Vous comprendrez que je me sentais bien oppressé, ma fatigue était extrême au commencement des vêpres (elles commencent à 6 h. 30 le soir) et il m'a fallu jouer l'accompagnement d'un motet qui était trop difficile pour notre organiste ; je craignis que la force ne me manquât, mais heureusement cela n'arriva pas. Je pris pour texte saint Jean, XX, 29. Il y avait là dedans des idées très consolantes pour moi.

Il est dix heures et demie, et je suis bien accablé. Je vous souhaite bonsoir et bonne nuit à travers les neuf cents milles qui nous séparent. Il y a une autre chose à dire. Mgr Newman me conseille (si je vais en France), de différer ma réception dans l'Église, pour qu'elle se fasse là. Il dit que c'est une dette que je dois payer au propre crédeur. N'est-ce pas vrai ? Que je serais bienheureux. Il me dit aussi de ne pas m'inquiéter de la différer, parce que je serai en état de catéchumène. Il n'y a point de doute que mon baptême ne soit valide — je me le rappelle parfaitement moi-même.

Veillez me croire, mon cher ami et Père, tout à vous d'affection.

William-H. MORFORD.

Si j'avais le bonheur de connaître M. le chanoine Dubroca, je vous prierais de lui offrir de ma part mille compliments de posséder un ami aussi bon que vous.

Lincoln, 30 avril 1881.

## MON BIEN CHER PÈRE,

J'ai reçu vos trois lettres des 25, 26, 27. Je vous remercie de tout cœur pour votre tendre et sincère dévouement.

Ne croyez pas, cher Père, que je veuille hâter l'œuvre de Dieu. Je pèse tout, je pense bien à tout. Mais je sens bien sûrement que Dieu me donne la vraie foi. Je ressens une certitude que je n'ai jamais eue. Quoique embarrassé et agité vivement par les affaires au milieu desquelles je me trouve, mon âme, grâce à Dieu qui la préserve, se tient calme et sûre.

Je veux bien décider d'aller en France; j'ai pensé beaucoup à ce sujet; je m'y tiens toujours.

Je ferai mon abjuration à Londres, entre les mains du Père Bowden. Est-ce que je dois rester là aussi pour ma Confirmation? Ecrivez-moi sur cette matière. On prend au baptême un autre nom, n'est-ce pas, c'est-à-dire dans un cas comme le mien, ou bien à la Confirmation: lequel voudriez-vous que je prisse? Moi j'aimerais « Augustin », parce que j'ai beaucoup profité par ses ouvrages; et ainsi j'aurais les deux patrons d'Hippo et d'Angleterre.

Je trouve fort bien ce que Monseigneur veut arranger pour moi. Je veux bien le remercier, et vous aussi, mille fois, pour toutes vos bontés. Je me prêterai volontiers à enseigner l'anglais au petit séminaire. Seulement, il me faut rester en Angleterre encore deux ou trois semaines. Et comme je trouve, hélas, que ma santé, nonobstant mes efforts pour la soutenir, m'a failli encore une fois, je crois qu'il serait bon de me reposer un peu à Bordeaux avant de commencer mes devoirs.

M. Bendall sera fort étonné d'entendre que je vais rester à Bordeaux, je ne lui ai pas encore écrit.

J'aimerais beaucoup que vous écrivissiez au père Bowden, et au cardinal Newman. Je vais voir le P. Bowden mardi ou mercredi, et j'écrirai moi-même au cardinal Newman pour lui faire part du projet que M<sup>re</sup> de la Bouillerie veut arranger pour moi, cela le réjouira beaucoup.

Il faut vous dire adieu pour le présent, mon Père, quoique cette lettre soit si courte. J'ai tant d'affaires à arranger, et je souffre un peu du mal à la tête. Mon père ne m'a pas encore répondu, je lui écrivis mercredi. J'ai peur qu'il ne soit malade.

Acceptez, mon Père, ma gratitude infinie pour tout ce que vous faites, et l'assurance de mon affection dévouée.

William-H. MORFORD.

Canonbury, London. N. 5 mai 1881.

*H. E. cardinal Newman, The oratory Birmingham England. — Rev. Fr. H. Séb. Bowden, The oratory, Brompton. London. S. W.*

#### MON PÈRE BIEN AIMÉ

Réjouissez-vous, je suis déjà catholique. Hier le P. Bowden m'a reçu au sein de la véritable Église. Que je suis heureux ! Il n'y a pour moi plus de doutes. Dieu m'a appelé. J'ai répondu à sa grâce. Je me sens tout à fait convaincu et pénétré de ses vérités éternelles. Je vais rester à l'Oratoire de Brompton, de samedi à lundi prochain, pour y faire ma première Communion dimanche. Lundi, j'espère que le Cardinal-Archevêque Manning m'accordera le sacrement de la Confirmation. Je reviendrai à mes amis qui demeurent ici. Mercredi, j'irai à la campagne pour faire mes adieux à mes parents. — Adressez ici vos lettres. Si je ne suis pas ici, on me les renverra

D'abord je pensai trouver dans le P. Bowden un homme un peu sévère, mais je me trompais : il s'est montré un ami tendre et sincère. Le bon Dieu me donne déjà de nouveaux amis. Il ne m'a pas donné seulement la plus grande grâce, mais il me comble d'autres bienfaits pour m'assurer de son amour, et que c'est sa sainte volonté que je m'essaie à suivre, et non pas la mienne. Qu'auraient dit mes anciens amis anglicans ?... Qu'ai-je fait pour avoir deux tendres amis comme vous, et le bon Ch. Dubroca, dont les lignes que vous m'envoyez m'ont touché profondément. *Benedic anima mea Domino*. Oh ! que j'aie la grâce de répondre toujours à ses dons.

J'inscris au front de cette lettre les adresses que vous cherchez ; j'ai informé le cardinal N. et le P. Bowden que vous leur écririez. Aussi à ce dernier, j'ai montré deux lettres de vous, afin qu'il pût comprendre parfaitement vos bons plans pour mon avenir. Il disait : « Qu'ils sont aimables, ces Français, ils n'ont point de pensée pour eux-mêmes. » C'est ce que je trouve moi-même — et j'ai ressenti beaucoup plus encore.

Cher Père, je vous remercie de tout mon cœur pour vos tendres soins. Je voudrais être tout près de vous, avant tout. Quand je serai chez vous, vous arrangerez pour moi ce que vous trouverez le mieux. Seulement, je veux toujours vous voir. Ma santé va un peu mieux. Maintenant que je suis délivré de tous ces troubles, elle va marcher à grands pas.

Après ma visite aux parents, je n'aurai plus grand'chose à faire en Angleterre. Je crois que je pourrai faire mon voyage par le bateau qui arrive à Bordeaux dimanche, 22 mai.

Il me faut conclure cette lettre qui n'exprime que très mal les sentiments dont je voulais bien vous faire part. Recevez, mon cher Père, l'assurance renouvelée de mon affection la plus dévouée.

William-Augustin-H. MORFORD.

MON TRÈS RÉVÉREND M. DUBROCA,

Je vous remercie de tout mon cœur de vos sentiments si purs et si paternels. Votre bon ami vous dira que je suis déjà catholique. Je vous salue comme *συνεργος* dans la même sainte foi. Il me tarde de faire votre connaissance en personne et non-seulement par écriture.

A bientôt, cher Monsieur.

William-Augustin-H. MORFORD.

10 mai 1881.

MONSIEUR L'ABBÉ,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre bonne et aimable lettre, et je vous envoie sous ce pli les extraits d'abjuration, de baptême *sub conditione*, de première communion et de confirmation de M. Morford.

Ce jeune homme me paraît être doué d'excellentes qualités d'esprit et de cœur. — Sa conversion me fait tout l'effet d'être d'une sincérité parfaite, et je crois voir en lui tous les indices d'une vocation au sacerdoce.

M. Morford croit encore *speculative* à la validité des ordres anglicans. Je dis *speculative* puisqu'en abjurant l'hérésie anglicane, en recevant le sacrement de confirmation, et en s'offrant pour la prêtrise, il nie d'une manière pratique ceux qu'il a déjà reçus comme anglican.

Je suis sûr qu'avec le temps et le séjour dans une maison avec des ecclésiastiques, ses nuages qui ne touchent qu'à ce *seul point*, se dissiperont : il faut l'assurer qu'il n'est que laïque avant de s'offrir pour le sacerdoce catholique.

Je vous prie, mon très révérend Père, d'agréer l'hommage de mon plus profond respect.

SÉBASTIEN BOWDEN,  
de l'Oratoire.

A Monsieur Galiot, chanoine, à Bordeaux.

Birmingham, 10 mai 1881.

MONSIEUR LE CHANOINE,

Je baise les mains de Son Éminence votre vénérable Cardinal Archevêque, dont le nom m'est si bien connu. Je prie votre Révérence de le remercier, ainsi que Monseigneur son très Révérend Coadjuteur, pour leurs aimables paroles à mon adresse.

J'aurais bien voulu être capable de vous écrire en français ; mais à l'époque où j'étais jeune et aux classes, le français était très peu parlé en Angleterre.

M. Morford m'était entièrement inconnu, il y a quelques semaines, lorsqu'il m'a écrit concernant ses difficultés en religion.

Dans ce cœur sincère et dans cette âme droite, je n'ai pas trouvé une ombre de doute sur la vérité et l'origine divine de la religion catholique, et en conséquence il a été reçu au sein de l'Église à Londres.

Je reste convaincu que pour lui c'est une grande faveur que la Providence lui ait donné, au commencement de sa carrière catholique, et comme un refuge contre les troubles qui seraient venus l'assaillir ici, une direction aussi aimable et aussi sage, et en même temps des enseignements aussi solides et aussi entraînants que ceux qu'il a déjà trouvés à Bordeaux.

Je suis, M. le Chanoine, de votre Révérence, le fidèle serviteur en Jésus-Christ.

Jean NEWMAN,  
Cardinal.

*Au très Révérend chanoine Gallot.*

12 mai 1881.

MON TRÈS CHER PÈRE,

Je suis ici avec ma famille. Je reviendrai à Londres samedi prochain, et si je ne reçois pas une lettre de vous pour m'arrêter, je partirai pour Bordeaux, jeudi, le 19, pour arriver là, si Dieu le veut, dimanche 2.

Je vous ai écrit que j'ai été reçu dans l'Église, mercredi, 4 mai. — Samedi, je me rendis à l'Oratoire de Saint-Philippe, à Brompton. Je reçus la sainte Communion, dimanche matin, et j'assistai aux services : la messe solennelle, les vêpres, etc. Je trouvai là tant de bonté ! Tous les Pères me traitèrent comme un ami.

Lundi, à huit heures du matin, j'allai à la maison du Cardinal-Archevêque Manning, à Westminster. Je reçus la sainte Communion à la messe du Cardinal, et ensuite il me conféra le sacrement de Confirmation, et me donna, après la cérémonie, un Rossaire béni par Léon XIII. Il m'invita à déjeuner avec lui, et m'entretint longtemps sur mon avenir en France. Il craint que je ne trouve le cours d'étude et d'épreuve préparatoire au sacerdoce trop sévère, si je m'occupe en même temps de donner des leçons d'anglais. Mais je lui ai répondu que mon très bon chanoine-père aurait toujours grands soins de ma santé. Ainsi, mon Père, tout cela s'arrangera, n'est-ce pas ? Je ne vais pas rester toujours malade !

Le Cardinal Manning connaît très bien Mgr de la Bouillerie. Il m'a promis de lui écrire directement, au lieu de me donner une lettre. Mgr Newman a répondu à ma lettre, que la lettre que je désire de lui doit originer de Mgr Manning. Peut-être le P. Bowden vous enverra le certificat de mon abjuration, mais je le verrai samedi.

Mon père et ma mère ressentent beaucoup de peine de ma décision, mais non pas autant que je craignais. Dieu m'a été très bon. Je dois le



remercier toujours. Figurez-vous, mon Père, qu'il y a un fils de lord Osborne qui est novice à l'Oratoire, il avait une cure près de Lincoln. Il est catholique depuis trois ou quatre ans. Ni son père, ni ses sœurs, nulle personne de sa famille ne l'a voulu voir depuis cette époque. Il n'avait nulle rente, et son père, quoique riche, ne veut lui donner rien pour vivre. Grâce à Dieu, mon père bien-aimé n'est pas comme lui.

Je rends toujours grâces à Dieu, de ce qu'il m'a appelé, quoique si indigne d'être catholique. Chaque jour je ressens la grandeur de l'Église, le calme et le repos de l'esprit qu'on y trouve. Je réfléchis avec admiration que rien que la Foi, le don véritable de Dieu, aurait pu traverser (*illisible*) qui me séparait autrefois de la vraie Église et de ses doctrines. Quelle pensée ! La Communion des Saints est vraiment la mienne. On peut invoquer avec confiance la Sainte Vierge et les Saints quand on a part avec eux.

J'ai pris à mon baptême le nom d'Augustin, et, à ma confirmation, ceux de Marie et Pierre. Enfin, je m'appelle :

WILLIAM-AUGUSTIN-MARIE-PIERRE-HUDSON MORFORD.

A cet instant, votre lettre du 9 m'arrive, m'ayant suivi de Londres. La poste me presse, je ne puis qu'écrire : A Dieu. — Mes souvenirs au chanoine Dubroca.

Je vous remercie de tout mon cœur pour votre tendre sollicitude,

W.-Augustin MORFORD.

18 mai 1881.

MON BIEN CHER PÈRE,

Le R. P. Bowden m'envoie ici votre lettre. Je lui ai remis celle que vous écrivîtes pour lui, avec votre message de remerciement. J'ai reçu ce matin un autre billet, avec un *agnus Dei* qu'il m'avait promis. Il me dit qu'il vous a envoyé tous les certificats que vous demandez. Je m'occupe à présent de faire les adieux à tous mes amis, ce que je n'aime pas beaucoup à faire. M. Shuttleworth, mon ami, dont je vous ai parlé, vint ici hier me voir. Il m'avait écrit qu'en cas que je devinsse catholique, je serais en peu de temps ou sentimentaliste, ou infidèle — c'est-à-dire athée ; mais hier il m'a dit qu'il croyait qu'il y avait des âmes particulières pour lesquelles l'Église romaine avait une mission, et qu'il pensait que la mienne était de celles-là. C'est un changement de front, n'est-ce pas ?

Il n'y a qu'un seul bateau par semaine qui part pour Bordeaux, et le départ est toujours le jeudi. Mon passage est arrêté et j'en ai déjà payé le prix. Je voudrais bien aller avec vous, mais ça ne peut pas être. Si vous voulez que, quand j'arriverai à Bordeaux, j'aie vous rejoindre où

vous serez, laissez pour moi un message, et je vous chercherai tout de suite. Si non, je resterai tout content à la cité Mouneyra jusqu'à l'heure où vous arrivez.

Adieu, mon cher Père, je ne vous parlerai plus par écriture, mais tête à tête, quel bonheur !

Votre fils très affectionné,

A.-H. MORFORD, c'est-à-dire AUGUSTIN.

Est-on désireux de savoir comment s'exprime sur son *cher fils* le bon M. Gallot ? Voici un trop court fragment d'une lettre qu'on veut bien me communiquer ; la note lyrique sied bien à ce noble cœur :

« M. Morford possède une intelligence élevée, un cœur d'or, une »  
 » instructiou solide et variée ; d'une force très remarquable dans la »  
 » musique, il pourrait rivaliser avec les plus grands maitres dont il »  
 » joue à première vue tous les morceaux, en y ajoutant des harmo- »  
 » nies ravissantes : toutes ces qualités sont rehaussées par des »  
 » manières charmantes, une piété d'ange, une modestie sincère et la »  
 » figure la plus sympathique.

» C'est à Saint-André-de-Cubzac que ce cher enfant, accordé par »  
 » le bon Dieu à ma vieillesse inutile, attend auprès du digne supé- »  
 » rieur, M. Arnaudin, et sous sa prudente direction, qu'on veuille bien »  
 » l'admettre à l'honneur et aux pouvoirs du vrai sacerdoce. Alors ses »  
 » vœux et les miens seront comblés. »

On connaît l'épilogue. Contrairement à l'usage et au bon ordre, je l'ai mis en tête de ce récit.

G. PAILHÈS.

## LES NOCES D'OR

DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

La Société de Saint-Vincent-de-Paul vient de célébrer le cinquantième anniversaire de sa fondation. Pour cette fête, les membres de la Société étaient venus à Paris en très grand nombre non-seulement de la France mais on peut dire, de tous les pays du monde, et ceux qui ont pu assister à ces aimables rendez-vous en sont revenus

charmés, heureux, et, ce qui est mieux encore, animés pour le bien d'intentions plus ardentes et plus pures.

Les agitations, les passions du dehors s'arrêtaient à la porte de ces réunions chrétiennes. Au milieu du mouvement intéressant et animé de ces grandes assemblées, dans ces allocutions ou ces rapports écrits, dans ces conseils qui étaient donnés par les voix si autorisées du Président général de la Société, du Révérend Père Monsabré, de M. Fiat, supérieur des Lazaristes et des Filles de la Charité, du vénérable Cardinal Archevêque de Paris, on ne sentait passer que le même souffle puissant et doux de la charité chrétienne qui allait exciter au fond des cœurs une seule ambition, celle du bien.

Quel repos aimable au milieu des ennuis et des fatigues de la vie ! Nos explorateurs doivent éprouver quelque chose de ce bien-être, quand, après de longues marches dans les sables de l'Afrique, ils arrivent à une oasis ombragée d'arbres et rafraîchie par des sources d'eau vive.

Les étrangers accourus à ces fêtes, Suisses, Italiens, Anglais, etc., se livraient tout entiers avec nous aux sentiments de la meilleure confraternité. Ils ont été les premiers, quelquefois, à donner le bon exemple. C'est ainsi qu'on a vu les Hollandais prendre l'initiative, à l'occasion de ces noces d'or, de la construction à Paris d'un hôpital chrétien sous la protection de Saint-Vincent-de-Paul, et y contribuer avant tous les autres par d'importantes libéralités.

Il y avait dans ces réunions quelques survivants de ces sept jeunes gens de 1833 qui eurent la première idée de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Frédéric Ozanam n'était plus là, mais on a pu voir son digne frère, M<sup>sr</sup> Ozanam, à côté de M. Baudon. On a même prié devant son tombeau qui se trouve caché dans les saintes profondeurs de la crypte de l'église des Carmes. Frédéric Ozanam avait humblement demandé, nous a dit son frère, qu'on ne cessât point de prier pour son âme. Assurément, il ne cesse pas de prier aussi pour sa chère Société.

C'est devant les reliques de saint Vincent de Paul, dans la chapelle des Pères Lazaristes, qu'était assigné le dernier rendez-vous. Les jeunes missionnaires chantaient pendant la messe, avec la Sainte Ecriture, l'ardeur impatiente du cerf altéré qui s'élançait vers les fontaines pour y apaiser sa soif. Ces chrétiens semblaient être accourus de toutes

parts avec le même empressement auprès de leur saint Patron, pour lui demander quelque peu de cette flamme de charité dont il était embrasé.

Pendant la messe, le prêtre qui tient dignement la place de saint Vincent de Paul, à la tête de sa sainte armée de missionnaires et de Filles de la Charité, a fait entendre avec une simplicité évangélique de très sages exhortations à s'affranchir de plus en plus, dans la pratique des bonnes œuvres, de tout sentiment étranger. Dans la Société de Saint-Vincent-de-Paul, il s'agit purement et simplement d'aimer Dieu par-dessus tout et le prochain comme soi-même. Voilà le but. Heureux le jeune homme qui, au lieu de dissiper les trésors de son cœur dans des sentiers perdus, vient plutôt là se donner à Dieu et aux pauvres !

Le cinquantième anniversaire de la fondation sera marqué, comme il convenait, pour la Société, par un redoublement de zèle, par la création d'œuvres nouvelles et par la fondation de nombreuses Conférences dans les campagnes comme dans les villes.

A Bordeaux, on prépare un pèlerinage au berceau de saint Vincent de Paul, auquel voudront prendre part les confrères de la région et d'autres aussi venus de plus loin.

Les Saints opèrent partout des miracles, mais ils gardent toutes leurs préférences et leurs plus précieuses faveurs pour leur patrie ou pour les pays où ils sont nés. Dans les Landes, près de Dax, est encore conservée la petite maison où naquit le grand Saint ; là, le pèlerin peut encore, au pied du même chêne, s'asseoir où il s'asseyait enfant, et où il donnait à Jésus-Christ, qui passait sous la figure d'un vieux mendiant, toute sa bourse de berger.

Au berceau de saint Vincent de Paul, comme à Paris devant ses reliques, la Société demande au Patron dont elle a l'honneur de porter le nom d'aimer les pauvres comme il les a aimés...

A. P.

---

## LE MANUSCRIT 101

DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BORDEAUX

Dans son remarquable *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque municipale de Bordeaux* (1), M. Jules Delpit s'arrête, avec une juste complaisance, à décrire dans tous ses détails, reliure, enluminures, etc...., le magnifique manuscrit n° 101, intitulé *Cæremoniale Carmelitarum excalceatorum*. Néanmoins, même après la lecture de ce savant article, le bibliophile, surtout le bibliophile catholique, peut regretter de se trouver encore dans une complète ignorance sur le texte de ce manuscrit et sur l'usage auquel il était destiné.

Sur cette double question, qui a bien quelque importance quand il s'agit d'un objet aussi précieux, les indications de M. Jules Delpit sont d'un extrême laconisme et d'une obscurité à laquelle je voudrais essayer de suppléer. J'espère pouvoir le faire, grâce à l'obligeance de notre excellent bibliothécaire, M. Messier, qui m'a permis, il y a déjà plusieurs années, de contempler le *Cæremoniale carmelitarum excalceatorum*.

Les « prières excessivement courtes » qui forment le texte sont tout simplement les oraisons, les *collectes* des messes des plus grandes fêtes, soit de l'Eglise universelle (Noël, Pâques, la Pentecôte, le Saint Sacrement, l'Assomption), soit de l'ordre des Carmes (N.-D. du Mont-Carmel, saint Joseph, saint Elie), soit enfin de la branche réformée de cet ordre, autrement dit des Carmes déchaussés (sainte Thérèse, saint Jean de la Croix).

Chacune de ces oraisons est accompagnée d'une de ces délicieuses miniatures si bien décrites et de toutes ces « magnificences de décoration qui tiennent beaucoup plus de place que les prières. » Malgré tout, on peut, je crois, affirmer, sans trop de hardiesse, que le manuscrit n'a pas été fait uniquement « pour servir de prétexte à ces

(1) Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1880 : in-4° de xxxiiii-462 pages. — Les citations entre guillemets sont extraites de cet ouvrage, pages 53 et 54.

délicieux ornements, » mais qu'il était d'un usage fréquent, très fréquent même, dans la chapelle des Carmes déchaussés.

La preuve de cette assertion se trouve à la page qui, sous la peinture représentant la Cène, renferme l'oraison du Saint Sacrement. Les traces de doigts imprimées sur les marges de ce feuillet et du feuillet placé en regard, témoignent — *par écrit*, dirait Boileau (1) — que c'est à cet endroit que le manuscrit a été le plus souvent ouvert; en d'autres termes, il servait, sinon constamment, au moins tous les jours de grande fête, aux bénédictions du Saint Sacrement. Les autres collectes devaient se chanter à la suite des motets qui se rapportaient à la fête du jour, c'est-à-dire seulement une fois l'an, ce qui explique l'état beaucoup plus parfait de conservation des feuillets où elles sont écrites.

Tel était « évidemment » l'emploi de ce riche manuscrit, dont le titre devrait être *Orationale* plutôt que *Ceremoniale*.

Je ne m'occuperai pas des autres prières, écrites après coup, avec beaucoup moins de richesse, sur les deux feuillets qui terminent le volume. C'est un second manuscrit, en quelque sorte, distinct du premier, quoiqu'il lui soit comme soudé; du reste, mes souvenirs ne me permettent pas d'ajouter quoi que ce soit là-dessus aux renseignements donnés par M. Jules Delpit. Il semble qu'on doive également conclure à la grande utilité pratique de cette seconde partie, puisqu'elle renferme, entre autres, l'oraison *Concede* de la messe votive de la Sainte Vierge « très fréquemment employée dans la Liturgie catholique. »

A. Roux.

(1) Voyez *Satire III*, v. 140.

---



## MAL SÉCULAIRE DE LA FRANCE

( SON PÉRIL ET SON SALUT )

( Suite. )

### III

Cette question est-elle de savoir si une société quelconque, prise dans l'individualité de ses membres seulement, peut se passer de religion ? Elle est plus que cela, et les témoignages que nous avons produits ont une tout autre portée. Elle est de savoir, en premier lieu, si ce qui régit les sociétés, ce qui fait les lois et les applique, le gouvernement, l'État, et surtout un grand État, parce que sa grandeur même veut une structure plus liée et plus stable, peut subsister sans le Juste et le Droit, sans la haute maîtrise de la raison ; et, en second lieu, s'il est possible de concevoir la raison, le Juste et le Droit, et de s'en inspirer pour les inspirer, autrement qu'en les puisant à la seule source d'où ils proviennent, à leur divin Principe, Dieu, et *Dieu reconnu* ; Dieu reconnu comme garant de l'autorité du Pouvoir et sauvegarde de la justice autant que de la noblesse de l'obéissance. La Question Française plus particulièrement est de savoir si, en agissant au sens contraire, en renversant les pôles, en éliminant Dieu par la sécularisation, pour lui substituer la souveraineté du peuple, jusqu'à dispenser celui-ci d'avoir raison, la Révolution n'est pas, oui ou non, différente, et différente du tout au tout, de *ce qui naît de la nature des choses* ; en un mot, si l'ÉTAT SANS DIEU n'est pas une monstruosité de nature. Voilà la question.

La nature consultée a répondu. — « Roi glorieux des immortels, » chantait-elle encore, de la hauteur des temps, « éternellement tout- » puissant, Auteur de la nature, qui gouvernes le monde par tes lois, » je te salue ! C'est un devoir pour tous les mortels de t'invoquer ; car » nous sommes tes enfants, ton image, et comme un écho de ta voix...

» L'univers entier t'obéit comme un sujet docile. *Tu diriges la raison*  
 » *commune*, tu pénètres et fécondes tout ce qui est. Roi suprême, rien  
 » ne se fait sans toi, excepté le mal que commettent les mortels  
 » insensés... Ils détournent leurs regards et leurs pensées de la loi de  
 » Dieu, *loi universelle, qui rend heureuse et conforme à la Raison la vie*  
 » *de ceux qui lui obéissent...* Auteur de tous les biens, Père des hommes,  
 » délivre-les de cette triste ignorance! Fais-leur connaître la sagesse  
 » éternelle par qui tu gouvernes le monde, afin que nous t'honorions  
 » comme il convient à des mortels (1)! » Voilà la voix de la nature,  
 avant la manifestation de cette *Sagesse éternelle* qu'elle appelait.

Concluons donc, avec l'autorité du Genre Humain contre une secte, et de tous les siècles qui ont brillé contre un siècle d'avortements : à ne s'en tenir qu'à l'ordre naturel, la même chose qui nous relie en société nous relie en religion. Et, sans dire avec de Maistre que « la politique et la religion se fondent ensemble, » ce qui, au regard de l'ordre surnaturel, irait contre la distinction qui doit être toujours maintenue entre ces deux ordres, nous dirons avec l'Oracle du Vatican : « Ceux-là qui veulent que la politique et la religion n'aient rien de commun, ne diffèrent pas beaucoup, en vérité, de ceux qui visent à ce que l'Etat soit constitué et administré en dehors de Dieu Créateur et Maître de toutes choses (2). »

Mais ne traitant en ce moment que de l'ordre naturel, nous dirons que, même dans cet ordre, la société est une religion : car, « comme l'ont dit plusieurs de vos poètes, — disait saint Paul à Athènes, — nous sommes de la race de Dieu (3); » Nous sommes de cette *première société de raison de l'homme avec Dieu* dont nous a si bien parlé l'orateur romain, et nous y prenons toutes nos attaches. C'est la chaîne homérique, qui nous oblige à proportion de ce que nous en recevons, et qui n'est une chaîne de droits en descendant, qu'en étant une chaîne de devoirs en remontant. Tout droit en effet a prise sur un devoir, sinon il est vain. Que s'il en est ainsi de la chaîne entre nous, comment en serait-il autrement de son premier anneau, du premier et souverain droit d'où elle se déroule? Comment celui-là n'aurait-il droit à aucun devoir sans que tous nos droits à nous perdissent leur titre? Comment la justice même que nous invoquons

(1) Extrait de l'*Hymne de Cleanthe*.

(2) *Lettre Encyclique de Léon XIII à l'Evêque d'Espagne*.

(3) *Actes des Apôtres*, c. XVI, 28.



n'aurait-elle pas justice, sans que toute autorité, toute idée même de justice disparaisse ? Or, la Religion, naturellement entendue, n'est pas autre chose que la justice retournée de son sujet à son Auteur, de la société à Dieu. De là, le beau mot de Cicéron : « Le culte est la justice envers Dieu (1). »

Il est honteux d'avoir à rappeler de telles vérités et d'en emprunter le témoignage à des païens. Mais puisque leur négation et leur proscription est le propre de la Révolution, elles en deviennent nouvelles, par son fait, contre elle-même : elles l'isolent du genre humain, de l'éternelle nature, à laquelle c'est folie de croire qu'elle fera rebrousser chemin !

C'est cependant ce que d'honnêtes gens cultivent encore sous le mot libéral de sécularisation de l'État. Ce qu'exprime ce mot est aussi faux en principe que funeste en application. Dès qu'on l'admet, on ouvre la porte à tous les excès révolutionnaires ; on se désarme contre eux, faute d'appui pour les combattre, bien plus, en leur cédant le terrain, et on arrive parlementairement, si l'on veut, mais fatalement, à l'appauvrissement, puis à l'extinction d'une nation.

Séculariser, en effet, un État, nous le voyons à cette heure, c'est y faire le vide de Dieu, c'est creuser sous lui l'abîme du néant, c'est même l'y précipiter en le laissant se faire lui-même son Dieu (car la place de Dieu n'est jamais inoccupée), et en donnant par là à sa chute toute la force pour son mal qui devait lui faire contre-poids pour son bien. Eh ! les bonnes intentions ici font triste figure devant la logique des faits, le principe étant concédé.

Quoi de plus clair cependant, en dernière analyse, que sa fausseté, et que le péril certain qu'il nous fait courir ?

Le seul mot *sécularisation*, au sens où on l'entend et où on l'applique, a au moins le mérite d'être la juste expression de ce qu'il signifie. Il vient de *siècle*, autrement dit de temps, et il veut dire *le temporel* voulant s'appartenir à lui seul, en élimination du spirituel et de l'éternel. — Ce n'est pas qu'il ne faille tenir grand compte du temporel : assurément il est de sa nature, et par conséquent de son droit, disons plus, de son devoir, de s'appartenir, de se mouvoir et de se développer indéfiniment dans la sphère de la liberté humaine qui le caractérise. — Mais, toutefois, prenez garde : par la responsabilité, cette sphère

(1) *De Legibus*, I.

n'en est pas moins inscrite dans l'Éternel, où elle n'est pas pour cela resserrée, où elle se dilate au contraire comme dans le milieu ambiant de son activité. Le naturel flotte dans le surnaturel. L'humain vit, se meut et subsiste dans le Divin : *In eo vivimus, movemur et sumus*. Vouloir en sortir pour ne pas en dépendre, c'est tenter ridiculement le sort du poisson échoué, libre, il est vrai, de l'Océan, mais expirant convulsivement sur la grève.

Voltaire qualifia très justement un jour l'athéisme de *péché contre nature* : contre nature, en effet, s'il est vrai que la nature le repousse de la même voix dont tout en elle proclame un auteur, non pour elle évidemment qui ne s'entend pas elle-même, mais pour le seul être ici-bas qui lui fasse écho, par la raison et par la conscience, l'homme et l'humanité; l'homme et l'humanité pour qui reconnaître Dieu est accomplir ainsi la fin de la nature, et en cela surtout de sa propre nature. Que peut donc être dans cette humanité un Etat systématiquement athée, qu'un Etat *contre nature*, et que peut-il lui en revenir que la destruction? Or, nous l'avons surabondamment établi par tout ce qui précède, telle est la Révolution (1).

(1) Il n'est pas sans intérêt de savoir dans quelles circonstances historiques, Voltaire fut amené à se déclarer si hautement contre l'athéisme. En 1770, au fort de la conjuration encyclopédique, marchant sous les fausses enseignes de la tolérance et de l'humanité, à la sape de tous les principes sociaux, parut un livre qui stupéfia la société française, tout en étant dévoré par elle avec fureur, quoique fort indigeste : *Le Système de la Nature* du baron d'Holbach, professant ouvertement l'athéisme comme il ne l'avait jamais été, même par Spinoza; comme il devait l'être de nos jours par nos ministres de l'Instruction publique et... des Cultes. Le XVIII<sup>e</sup> siècle en était gros par ses vices sans s'en rendre compte, et on put appliquer à la sensation qu'il produisit le vers de Racine :

Le flot qui l'apporta recule épouvané.

Un homme qui avait conscience du pouvoir public dont il était un des ministres, — Voyer d'Argenson, en entreprit d'abord une réfutation, où il fit entendre ce cri d'alarme : « La nouvelle » philosophie amènera une *révolution horrible*, si on ne la prévient pas. » Ainsi dénoncée, la susdite philosophie n'eut rien de plus pressé que de désavouer son *honnête* d'Holbach comme un enfant terrible. Le patriarche de Ferney s'en chargea pour tous, par une exécution paternelle de sa main; et c'est là qu'il châtia l'athéisme de « péché contre nature. » Il était véridique en cela, car jamais il ne fut athée, si ce n'est que, tout en professant Dieu comme mécanicien de la nature, nul ne s'acharna comme lui à le bafouer dans l'humanité. C'est dire qu'il n'avait pas grand souci de la prophétie de d'Argenson, et que même il se méprenait du tout au tout sur sa fatale vérité. Il lui répondit, en effet, avec sa désinvolture ordinaire : « On raisonnera toujours

Mais la criminelle folie de la Révolution en cela, et la responsabilité de ceux qui lui payent tribut, se compliquent d'une aggravation plus pernicieuse encore : de l'apostasie ; l'apostasie de la nature humaine christianisée.

Entrons résolûment dans ce nouvel horizon.

C'est le monde païen qui vient de faire la leçon à notre monde chrétien, tant nous sommes dévoyés du genre humain ! Comment, en effet, cet accord contre nous de deux âges si différents s'explique-t-il ? Par la raison que ce que nous venons d'entendre du monde païen, et que nous aurions pu multiplier bien d'avantage, n'est autre chose que ce qui s'y était conservé de *christianisme de nature* (1) ayant une d'autant plus grande portée contre un siècle foulant aux pieds son *christianisme de révélation*. Religion naturelle et christianisme sont en effet une même loi en deux ordres d'émission ; et, dans un intervalle lucide de sincérité, Voltaire a encore fort bien dit : « La religion » naturelle est le commencement du christianisme, et le christianisme » est la religion naturelle perfectionnée. » Si bien perfectionnée, en effet, que de *première société de raison de l'homme avec Dieu*, comme la nommait Cicéron, elle est devenue cette *seconde société de foi*, qui a absorbé dans la révélation de son foyer tout ce qui était éparé des premières clartés de sagesse dans l'humanité, et que leur commun Auteur, *Lumière illuminant déjà tout homme venant en ce monde* dans la première, étant venu se montrer en Personne pour nouer avec nous la seconde, a pu dire aux ténèbres qui ne le comprenaient plus : **JE SUIS LA LUMIÈRE DU MONDE, LE PRINCIPE DES CHOSES, O'EST MOI-MÊME QUI VOUS PARLE. JE SUIS LA VOIE, LA VÉRITÉ ET LA VIE.**

Qu'individuellement plusieurs en soient venus à se demander si cette Parole est certaine de toute la certitude qu'elle respire, et qui

» sur l'autre monde ; mais *saute qui peut !* dans celui-ci. » Puis, de la même plumée à un de ses disciples que quelque pressentiment sinistre, paraît-il, agitait, il adressait ces mots : « Laissez faire ! Vous verrez de beaux jours, vous les » ferez : cette idée égaie la fin des miens. » Il n'est pas indifférent de savoir que celui auquel s'adressait ce joyeux pronostic, ne dut d'échapper à l'échafaud de la Terreur, qu'au poison qu'il portait habituellement sur lui, dans le chaton de sa bague, comme viatique de ces *beaux jours* : j'ai nommé Condorcet (*Correspondance générale* de Voltaire, 11 et 12 octobre 1770).

Toujours est-il que le mot de Voltaire reste, et qu'il est bien avéré que la Révolution, plus fatale aujourd'hui qu'elle ne fut horrible, parce qu'elle se consomme sur un corps inerte et épuisé, est bien *contre nature*.

(1) Expression de Bossuet.

s'y affirme, cela peut ne pas être sans excuse, en un siècle fourvoyé comme le nôtre. Mais ce que nul ne peut pas plus révoquer en doute que la lumière du jour, c'est que les destins du monde intellectuel, moral et social, en ont été universellement transformés; c'est que la civilisation chrétienne, se dégageant à la fois et de la putréfaction païenne et d'une barbarie diluvienne, est sortie de là par une série de progrès incessants, dont le type posé une fois pour toujours dans l'Évangile et maintenu dans l'Église, non seulement n'a pas été dépassé, mais ne saurait être jamais atteint.

Ce qui n'est pas moins certain, c'est que ce serait une égale folie, à laquelle on ne songe même pas, ou de chercher à inventer une religion meilleure qui ralliât à elle le monde civilisé, ou de retrograder aux religions du vieux monde. C'est que, dès lors, le christianisme catholique est, de fait, la religion même; et que si le monde civilisé, si les États qui se le partagent ne peuvent, ainsi que nous l'avons vu, se passer de religion, il n'y a que le catholicisme qui puisse les maintenir ou les sauver, par son action directe ou indirecte, et que, hors de lui, il n'y a que l'athéisme et le nihilisme.

L'athéisme social n'a jamais existé chez aucun peuple; l'expérience en est absolue: on lui a toujours préféré les pires religions, pour ce principe religieux qui était en elles, jusqu'à faire dire à Cicéron au sein du paganisme: « C'est un crime de trahir le Dogme, » *scelus est Dogma prodere* (1).

Comment se fait-il donc que ce crime ait été tenté si furieusement en France, jusqu'à y être érigé en principe contre la Religion par excellence? Les païens étaient-ils donc si supérieurs à nous en sagesse à cet égard? Oui, de fait; mais, de mérite, ne les jugeons pas trop favorablement. Le Paganisme (et on peut le dire à un moindre degré, mais relativement vrai, des hérésies chrétiennes) ne gênant point, ne satisfaisant que trop les mauvaises passions, désintéressait d'autant l'athéisme. Qui ne serait dévot aux cultes de Vénus ou de Plutus? qui ne le serait même à ce christianisme au rabais dont se bercent des consciences qui le forment sur elles-mêmes au lieu de s'y réformer? Au catholicisme seul était réservé d'avoir l'athéisme pour ennemi déclaré, parcequ'il est moral, social, saint et divin au premier chef. C'est son honneur et c'est sa preuve d'être identifié à l'idée de

(1) *Academique*, 1<sup>er</sup> liv., II.

Dieu et de société dans la haine dont Dieu et la société sont poursuivis. Aussi, dans sa croyance, c'est à toute croyance qu'on en veut, et dans toute croyance à toute société. On ne peut mieux démontrer, ni par un plus grand crime, que le catholicisme est la religion intégrale et sociale par excellence. L'écume honore le frein.

On ne peut mieux s'y prendre, par là-même, pour abolir la société, et plus particulièrement notre société, la France, si elle ne réagit de toute la noblesse de cette foi qui lui vaut un tel privilège. Raver à une société quelconque toute croyance, c'est la vouer à l'abîme. Mais qu'est-ce donc d'une nation qui est faite elle-même d'une telle croyance que le catholicisme ? qui est catholique ou qui n'est pas ; que le catholicisme a engendrée, baptisée, sauvée, élevée de progrès en progrès, dé gloire en gloire, au faite de la civilisation, et qui, de cette hauteur d'ascension quatorze fois séculaire, sa foi lui étant retirée, ne peut que tomber, de tout le poids de cette civilisation, dans le vide total de son existence même ? Qu'est-ce donc d'une croyance, qui, aussi puissante à stimuler le bien qu'à réfréner le mal, ne peut disparaître sans laisser celui-ci armé de toutes les activités accumulées par celui-là ? Qu'en est-il donc enfin lorsque ce qui serait déjà si fatal de soi est aggravé et précipité par le criminel fanatisme de l'apostasie ?

Eh n'est-ce pas pour cela même qu'on ne croit pas trop proscrire cette Religion qui a fait tout cet ordre social qu'on veut défaire ? On spécule sur tous les mauvais instincts qu'elle a pour objet de réprimer ; mais en les déchaînant contre elle, on les déchaîne bien plus fatalement sur la société ; car elle est immortelle et cette société ne l'est pas : dans la Religion, c'est la société même qu'on vise ; dans la mère, la fille, et la fille aînée qu'on attaque. A celle-ci de le comprendre.

Mais qu'est donc, au fond et en soi, cette puissance de destruction à laquelle nous sommes en proie ? Qui déchiffrera l'énigme de ce sphinx qui dévore les peuples, et en dira le mot au si grand nombre de ceux qui ne lui sacrifient que parce qu'ils ne savent pas ce qu'il est ?

C'est ce qui nous reste à dire pour achever de prendre sur la Révolution l'empire de la vérité.

\*  
\* \*

Nous nous disons tous aujourd'hui, tant elle nous dédaigne jusqu'au cynisme de ne plus dissimuler, c'est une œuvre de sectaires. Nous ne nous trompons pas. La Révolution, en effet, n'est ni plus ni moins qu'une *hérésie*, comme toutes celles qui précédemment ont ravagé les esprits et les sociétés : les Hussites, les Albigeois, les Iconoclastes, les Ariens, les Manichéens, etc., etc., et qui gisent à jamais dans les bas fonds de l'histoire. Ce qui fait qu'elle ne le paraît pas tout d'abord, est précisément ce qui lui en imprime au plus haut point le néfaste caractère : son énormité. Une hérésie, en effet, est un écart systématique et opiniâtre de la vérité, visant tel ou tel dogme de la croyance reçue. L'angle de cet écart est plus ou moins ouvert ; mais comme il tient toujours par son sommet à une portion conservée de cette croyance, il retient par là un caractère religieux qui le classe parmi les hérésies. A ce compte-là, dira-t-on, la Révolution ne serait pas une hérésie puisqu'elle n'a rien gardé de la croyance reçue ? Oui, s'il avait pu dépendre d'elle de n'en avoir effectivement rien gardé, et de ne pas s'en occuper. Mais elle en a tout gardé à rebours. C'est le propre de l'apostasie. Les fureurs de sa haine dépassent même les ardeurs de la foi. Elle tire, dès lors, son caractère de son objectif, et c'est bien le cas de dire qu'il y a de la religion dans le blasphème. Ce n'est pas d'ailleurs parce que l'angle d'écart de la croyance, au lieu d'être plus ou moins obtus, l'aura été jusqu'à être devenu *diamétral* que ce ne sera pas une hérésie. Tout au contraire, ce sera le comble de l'hérésie. Telle est la Révolution. Elle n'est pas *irreligieuse*, au sens privatif du mot : elle est *anti-religieuse* ; elle n'est pas *athée* : elle est *anti-thée*, a très justement dit son docteur Proudhon. Elle s'occupe donc de religion ; elle ne s'occupe pas d'autre chose. C'est sa seule politique à laquelle elle sacrifie tout ce qu'on entend sous ce mot. Possédée de la haine qu'elle porte à Dieu jusqu'au fanatisme de la théophobie, elle est saisie au dedans de ce qu'elle veut saisir au dehors, avec tout le désavantage de son infériorité, ce qui est bien fait pour l'absorber, exclusivement à tout le reste. Elle croit à Dieu comme à son supplice. *Dieu est*, pour elle, puisque, crie-t-elle, *c'est le mal* : mal sacré, en effet, qui la brûle, comme une robe de Nessus, et qui la fait délirer dans toutes ses œu-

vres. Aussi pourrait-on appliquer à ses malheureux sectaires ce qui a été dit des démons : *Credunt et contremiscunt*. « Ils y croient et ils en tremblent », de tout le poids de Dieu sur eux, et de sa résistance à leur impuissante rage.

Anti-religieuse à ce point, la Révolution est par cela même antisociale au même degré. Toutes choses de cet ordre y passeraient, s'il est vrai, ce que tout proclame, que Dieu soit le nœud d'attache de toutes choses, qui tirent leur vigueur de son Être, seul immuable et permanent en soi :

*Rerum Deus tenax vigor  
Immotus in se permanens.*

Il est hors de nos atteintes en lui-même, dans son gouvernement de l'univers et dans l'institution de sa religion sur la terre. Son soleil et son Eglise continueront à luire, éclairant et vivifiant, celui-là le monde physique, celle-ci le monde moral. La seule question est celle de savoir si ce ne sera pas sur nos ruines. Car, par la liberté de détermination qui est l'honneur de notre nature, mais qui en fait aussi la responsabilité, nous subirons le sort que nous nous serons fait à nous-mêmes ; le sort de la Révolution si nous optons pour elle contre Dieu, si nous ne nous rejetons en arrière de l'abîme où elle achève de tomber.

Ce sort est écrit en effet pour elle dans celui des mille autres hérésies qui l'y ont précédée. Pour avoir voulu être une nouveauté, elle sera bientôt une vétusté, dans la perpétuité de la vérité sociale de Dieu, toujours ancienne et toujours nouvelle. Elle aura vécu son âge : un siècle à peine ; la plus courte des hérésies ; ce qui aura été en raison de son énormité.

Quand nous disons la plus courte des hérésies, cela veut une explication, dont on appréciera l'importance.

Elle prétend dater et ne dater que de 89. Cela est vrai et faux : vrai qu'elle date de 89 ; faux qu'elle ne date que de 89. En quoi et comment ce vrai et ce faux consistent-ils et doivent-ils être dégagés, c'est ce qu'il faut savoir.

Disons d'abord qu'elle se rajeunit singulièrement en se donnant ce faux acte de naissance. Elle était déjà bien vieille en 89, elle qui se targue tant de n'être pas d'*ancien régime*. Quelques mots à ce sujet sur lequel nous avons fait jadis un livre.

Elle ne fut en 89 que l'*avatar* d'une autre hérésie ayant épuisé la première forme sous laquelle elle ne se serait jamais fait recevoir chez nous. J'en demande bien pardon à tous les honnêtes protestants du monde, mais ce n'est pas moi qui le dis : « La crise du xvi<sup>e</sup> siècle » — c'est M. Guizot qui parle, — « n'était pas seulement réformatrice, » elle était *essentiellement révolutionnaire*. Il est impossible de lui » enlever ce caractère, ses mérites et ses vices, elle en a eu tous les » effets (1). » Et maintenant qu'est notre Révolution ? Un éminent esprit, trop profondément atteint du mal qu'il décrivait pour qu'on puisse décliner la douloureuse autorité de sa parole, Jouffroy, va nous le dire : « La Révolution qui a engendré notre situation présente ne » date pas de 89 seulement : elle remonte au xvi<sup>e</sup> siècle. Elle a été le » caractère saillant et distinctif du xviii<sup>e</sup>, mais il n'a fait qu'achever » la lutte. Il n'a *ni inventé ni posé* les principes de la Révolution ; mais » c'est lui qui en a popularisé et *fait descendre jusqu'au fond de la » société* les résultats. Alors ce dont il s'agissait est devenu évident à » tous les yeux (2). »

Voilà ce qu'il importe à une nation, Catholique, après tout, ou sans religion aucune, de savoir. Sous le nom enivrant de Révolution, alors que la France n'avait pas voulu du Protestantisme encore religieux, c'est du Protestantisme athée, c'est la lie du Protestantisme qu'on lui a fait prendre, et dont, après un siècle bientôt de convulsions, elle est menacée de périr, alors que les États protestants eux-mêmes s'en défendent.

Mais cela dit, il n'en est pas moins vrai, d'autre part, que la Révolution date bien réellement de 89. Il est vrai, — contre ceux qui en prennent leur parti, par le double motif contradictoire et quelle est de tous les temps comme le mal dans le monde, et qu'elle a fait époque, — il est vrai, dis-je, qu'elle est un mal *sui generis*.

Tout en remontant en effet à l'hérésie du xvi<sup>e</sup> siècle, et même aux hérésies antérieures jusqu'à celle qui eut pour chef celui qui fut *homicide dès le commencement*, comme l'a qualifié son divin Vainqueur, et que M. Renan a appelé sympathiquement *un révolutionnaire malheureux*, tout en procédant de ce malheureux, la Révolution tranche d'abord sur tout antécédent historique de cet ordre, précisément par

(1) *Histoire de la Civilisation en Europe*, 12<sup>e</sup> leçon.

(2) Jouffroy, *Cours de Droit naturel*, 10<sup>e</sup> leçon.



ce « caractère *satanique* qui la distingue *de tout ce qu'on a vu* et peut-être de tout ce qu'on verra, » comme l'a stigmatisée de Maistre. Ce n'est pas une hérésie contre tel ou tel dogme particulier de la croyance catholique, s'agitant dans le domaine de la controverse; ce n'est pas, comme le Protestantisme, l'insurrection contre l'autorité Pontificale, soutien du dogme : c'est la table rase de tout dogme et de toute autorité jusqu'au dogme et à la souveraineté du Créateur des mondes; c'est la guerre à Dieu et à tout ce qui relève de Dieu, à tout ce qui *existe* par Celui qui *Est*. Cela ne s'était jamais vu : il y avait bien eu des singularités monstrueuses de ce genre; mais aucun corps d'hérésie n'avait été, à ciel ouvert, jusque-là.

Il lui a été permis, en même temps, plus encore :

Avant 89, l'hérésie n'avait jamais eu que le pouvoir d'une doctrine et que le champ des esprits, agitant plus ou moins les sociétés qui pouvaient s'en défendre par la prédominance des pouvoirs politiques. Mais ce qui distingue absolument la Révolution, c'est d'être parvenue elle-même au pouvoir politique : non pas en se faisant épouser, comme la Réforme, par tel ou tel prince qui l'exploitait à son profit et la traitait pour le reste en seigneur et maître; mais de son chef, pour son compte propre de Révolution, concentrant en elle tous les pouvoirs imaginables, accouplant l'anarchie et le despotisme, et faisant connaître au monde la pire tyrannie : celle qui s'exerce sous les formes de la loi; celle du « droit accordé au crime, » *Jusque datum sceleri*.

Voilà le sphinx déchiffré.

Il nous reste cependant à faire une dernière remarque, puis à la justifier par son application à l'esprit même de la Révolution.

Ce mot d'*hérésie* emporte, quoiqu'on en ait, une signification religieuse qui en diminue l'importance aux yeux de ceux pour qui ce ne serait qu'affaire de religion; et de plus, il semble sortir du cercle de notre démonstration ne devant comprendre que ce qui est contraire à la *nature des choses*. — Ce serait là une plus grave erreur qu'on ne pense, devant tourner, par sa critique, à l'intégrale vérité :

La Révolution n'est pas qu'une hérésie de religion. Elle n'est pas moins une hérésie de *nature*. Nous l'avons assez montré pour ce qui est

de la souveraineté du peuple et de la sécularisation de l'Etat, propre principe de la Révolution, par des témoignages et des raisonnements tous pris en dehors de la religion proprement dite. Que si la religion proprement dite est d'accord en cela avec la nature, cela est à son avantage, et ne saurait tourner au discrédit de la nature et de la raison ; cela recommande cette religion au plus haut point et doit faire croire à sa vérité surnaturelle dont le sujet est cette nature même, dans l'homme, ramenée à son Auteur. On s'explique alors très bien, comme marque caractéristique de cette vérité dans le catholicisme seul, qu'il nous ait si bien compris, à l'envi de nous, dans notre misère et dans notre grandeur, et que ses Pontifes, par exemple, à travers toutes les illusions de nos erreurs révolutionnaires et nos partis-pris pour elles, dès le premier jour où elles se sont produites, n'en aient laissé passer aucune sans la stigmatiser avec une sagesse et un courage qui auraient dû nous en épargner la funeste expérience. Que si cette expérience vient leur donner trop raison, faut-il pousser l'antagonisme jusqu'à la folie ? faut-il achever de nous perdre plutôt que de reconnaître la seule main qui nous soit tendue d'en haut ? Je le laisse à penser et à résoudre à tout lecteur honnête et sensé.

Et pour mieux justifier cette réflexion, touchons, en terminant cette partie de notre écrit, au dogme philosophique de la Révolution qui est le plus en flagrante contradiction avec le dogme catholique : celui de la *perfection native* de l'homme, par opposition à l'*inclination au mal* de notre espèce. Nous avons déjà constaté ce dogme comme inspireur de la Révolution ; mais nous ne l'avons pas jugé suffisamment, comme nous avons jugé la souveraineté du peuple et la sécularisation de l'Etat. Entre la Révolution et la Foi, qu'en disent donc la nature et la raison ?

Ce n'est pas ici une thèse à débattre sur le comment et le pourquoi. Ce n'est pas non plus un article de croyance que j'oppose. C'est un fait d'expérience et de nature s'il en fût jamais, ayant pour lui, à la fois, et l'humanité tout entière qui en dépose d'une seule voix, et chacun de nous en particulier qui y est en proie dans l'intime de son être. Tous les raisonnements plient ici sous la brutalité du fait. Pour couper court, entendons Proudhon :

« Le dogme de la Chute n'est pas seulement l'expression d'un état  
 » particulier et transitoire de la raison et de la moralité humaine :  
 » c'est la confession spontanée en style symbolique, de ce fait aussi

» *étonnant qu'indestructible*, la culpabilité *ab ovo*, l'inclination au mal de notre espèce. Malheur à moi pécheresse, s'écrie de toutes parts et en toute langue la conscience du genre humain ! *Væ nobis quia peccavimus* (1) ! »

La chute ! la chute ! n'oublions pas la chute ! C'est pour avoir été niée par le philosophisme, après avoir été exagérée par le jansénisme, que le monde moderne a perdu son aplomb. Les deux grands dogmes chrétiens de la Chute et de la Rédemption, dans leur pondération catholique, forment comme le balancier moral et social de l'humanité. « La négation du péché originel », disait, avec son coup d'œil militaire, Lamoricière, « c'est la Révolution. »

Pour elle l'ancien régime comprend tout ce qui a vécu sur le préjugé de la prévarication originelle, et remonte par conséquent jusqu'au premier âge humain. Elle ne prétend à rien moins qu'à réagir contre notre nature dès le commencement, et qu'à faire (au rebours de celui chanté par Virgile) son

*Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.*

Entreprise vraiment titanique et qui ne pouvait qu'en avoir le sort ! Ne fallait-il pas avoir perdu l'instinct et le goût du Bien, le *video meliora proboque* d'Ovide, pour ne plus sentir son *deteriora sequor* ? pour tomber ainsi, de la hauteur où nous a élevés le Christianisme, au-dessous du paganisme le plus inférieur ? Cette négation de la chute, — inspiration de cet esprit du mal dont le suprême artifice est de se faire nier, — que pouvait-elle être que la *rechute* ? Plus profonde encore que la première, qui avait au moins conscience d'elle-même, elle devait aller jusqu'à ce renversement, de placer le *meliora* dans le *deteriora*. Et c'était logique. Si l'homme naît bon, tout ce qui en sort ne peut être que bon. Il est son propre criterium à lui-même, contre le criterium social qui n'avait fait jusque-là que le fausser et le dépraver : suivre ses penchants n'est pas seulement sa loi, mais la reprise de ses droits contre l'antique tyrannie qui, les supposant defectueux, leur avait fait l'outrage de vouloir les régler. Ce n'était pas en fait et dans la mesure seulement que les anciens régimes avaient pu errer, mais en principe. C'était l'âge d'or reconquis d'un coup. Aussi en était-on aux *bergeries*... Mais, ô nature vengeresse de la

(1) *Système des contradictions économiques*, t. I, page 344.

vérité ! bergeries qui menèrent incontinent la France aux *boucheries*... Alors, et a bien plus juste titre qu'à l'ancien, put s'appliquer à l'Adam de 89, cette effroyable ironie : *Voilà qu'Adam est devenu comme l'un de nous* (1) ! Voilà l'homme devenu son dieu !

De là en effet les droits de l'homme, de là la souveraineté du peuple, de là la sécularisation de l'État, de là l'incurable infatuation de ce siècle si crédule à lui-même jusqu'à s'accommoder de tous les genres de tyrannie, pourvu que ce soit lui qui en forge les fers ; de là l'illusion libérale, dévorant les plus amères déceptions et nous faisant courir les plus grands risques, pourvu que son parlementarisme soit sauf ; de là, enfin, l'état où nous sommes.

Mais nous pouvons éprouver ici une hésitation, sinon une résistance dans le lecteur. En principe, nous dira-t-il, vous êtes pleinement dans le vrai ; en fait, vous n'y êtes pas moins quant à la première phase de la Révolution, de 1789 à 1800. Mais la France s'est rassise depuis, bien des fois ; et pourquoi ne se rassierait-elle pas encore ? Il y a maintes solutions de continuité entre notre état présent, comme effet, et la cause lointaine que vous lui attribuez. N'y aurait-il pas enfin prescription ?

Prescription contre la nature des choses ? Jamais.

Mais quittons le terrain des principes et suivons le lecteur sur celui des faits où lui-même nous appelle. Montrons le trajet du mal séculaire de la France de 1789 à 1883.

Aussi bien, c'est accomplir notre programme. Après avoir constaté, en effet, dans un premier chapitre le *principe établi* par la Révolution, nous venons de reconnaître largement dans un second que ce principe est plus que *différent* de celui qui naît de la nature des choses, et que Burke n'avait que trop raison de nous dire en 90 : « Vous autres, Français, vous vous égarez du grand chemin de la nature. » Maintenant, qu'en dit l'expérience ? qu'en a éprouvé la France dans les 93 ans qui ont suivi ?

(A suivre.)

AUGUSTE NICOLAS.

(1) *Genèse*, III, 22.

L'ÉGLISE D'AQUITAINE IL Y A MILLE ANS <sup>(1)</sup>

---

(Étude sur la Gascogne et les pays voisins à l'époque des incursions normandes.)

(Suite)

---

## CHAPITRE III.

LA TRAHISON DU ROI.

---

Il y avait alors, vivant, depuis peu, à l'écart, et presque perdu dans le vaste empire des Francs, un homme dont nous avons à peine prononcé le nom au début de ces pages et qui suivait néanmoins d'un œil attentif les événements de Bordeaux. Presque déshérité par son père (2) et dépouillé par ses oncles, Pépin II, roi d'Aquitaine, avait pendant plusieurs années disputé ses Etats à Charles le Chauve, et, en 845, au traité de Saint-Benoît-sur-Loire, s'était vu obligé de lui céder trois des plus beaux fleurons de sa couronne, le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge.

Soit qu'il n'eût point de forces suffisantes à opposer aux hommes du Nord, soit qu'il se souciât peu de défendre des provinces que lui enlevait par lambeaux son oncle le roi des Francs, Pépin n'avait rien tenté contre l'invasion danoise (3). Cette neutralité anti-patriotique lui avait enlevé l'affection des

(1) ERRATUM. — P. 248, au lieu de « une église dédiée à saint François, » lisez « une église dédiée à saint Vincent. »

Trois ou quatre renvois aux notes, p. 248 et 249, n'occupent pas exactement la place voulue ou ne portent pas leur chiffre. Ces corrections, qui seraient, maintenant, ici, sans intérêt pour nos lecteurs, ont été renvoyées au *tirage à part*, ainsi que l'addition d'un passage omis et relatif à Saint-Jean de Bazas.

H. R.

(2) Pépin I<sup>er</sup>, père de Pépin II, se montra disposé à appuyer toutes les mesures de Louis le Débonnaire en faveur de Charles le Chauve, « même en ce qui concernait l'Aquitaine. » (*Nouv. Biog. gén.* t. XXXIX, col. 546.)

(3) DOM VAISSETTE, *Histoire du Languedoc*, t. I, p. 544.

peuples. Abandonné de ses sujets et ulcéré par l'injustice, il finit par justifier les préventions des Aquitains en faisant en réalité ce qu'on l'avait, d'abord, à tort, accusé de faire. Pépin II comprit bien vite la supériorité que l'occupation de Bordeaux allait désormais donner aux Scandinaves, et, n'attendant plus rien de ses proches, il rechercha l'alliance des envahisseurs (1).

Le *duc* ou le *général* Hoser, car tel est le titre que donnent quelques vieux auteurs (2) à notre *roi de mer*, ne repoussa pas les avances de cet ami inattendu. Les conditions du pacte qui les unit ne sont pas connues. Il est probable qu'il y eut un partage de l'Aquitaine, Pépin cédant aux Scandinaves les provinces maritimes et gardant pour sa part le comté de Toulouse et la Septimanie.

Le comté de Toulouse, ou du moins sa capitale, obéissait alors (850) à Charles le Chauve qui depuis peu s'y était fait reconnaître roi (3). Il y avait là une cause de guerre et une occasion de bénéfices que des Normands ne pouvaient mépriser. — Hoser et Pépin remontèrent ensemble la Garonne et vinrent mettre le siège devant Toulouse (4). Malgré une résistance héroïque, due au courage des habitants, la ville fut prise sans que le roi Charles eût fait seulement mine de la secourir.

Après avoir remis Pépin en possession de ce faible débris de son royaume, le *duc* Hoser reprit le chemin de Bordeaux. — Soit qu'influencé par son alliance il jugeât à propos de laisser un instant respirer l'Aquitaine, soit que, dans l'orgueil de ses derniers succès, il voulût reparaître sur l'ancien théâtre de ses entreprises et y tirer avantage de sa renommée, Hoser partit l'année suivante (851) de la Gironde avec tous ses navires et s'en alla, de nouveau, mettre à contribution les terres de la Neustrie.

Son absence ne fut pas longue. — Six mois après son départ, il revenait à Bordeaux pour mettre en sûreté le produit de ses rapines. C'est ce qu'explique clairement l'historien Marca : « — « Ayant, dit-il, démaré de Bourdeaux, dès le

(1) DUCOURNEAU, *Guienne hist. et mon.*, t. I, p. 72.

(2) « ... duce Hoseri... » (*Chronicon Fontanellense.*)

(3) HOFFER, *Nouv. Biog. gén.*, t. XXXIX, p. 547.

(4) DOM VAISSETTE, *Hist. du Languedoc*, t. I, p. 548.

» commencement d'octobre ils entrèrent dans la rivière de  
 » Seine et revinrent au mois de Juin en suivant chargés de  
 » butin et de dépouilles (1). »

Les profits immenses de ces courses et l'avantage d'en déposer le fruit dans une ville, bien fortifiée, achevèrent de prouver aux Normands combien il leur importait de garder en leur main la capitale de l'Aquitaine et de la Novempopulanie (2). — « Ces payens, ajoute l'historien gascon, s'établirent si puissamment en cette ville, sous leur duc et général Hoseri, qu'ils la possédèrent *longtemps* comme une retraite et un port assuré pour eux et pour leur armée navale (3). »

Les Conquérants, — il faut tenir compte des mœurs d'un peuple que n'avait pas encore éclairé l'Évangile, — étaient à leur manière des hommes « religieux. » Elevés dans la mythologie du Nord, enthousiastes de ces fictions qui leur promettaient des éivremens éternels (4), les nouveaux maîtres de l'Aquitaine voulaient retrouver sur la terre étrangère les idoles de leur patrie. Ils en vinrent ainsi à substituer chez nous, au culte du vrai Dieu, les rites scandinaves.

A Bordeaux et à Bayonne notamment, ils dressèrent sur les ruines fumantes des églises, les statues d'Odin, le *père de tous* (5) et de Thor, le *maître du tonnerre* (6).

Thor était représenté, il n'y a pas encore trois siècles, dans l'extrême nord de la Suède, tenant un arc et une massue dans ses mains (7). — La mythologie danoise figure Odin avec deux corbeaux sur les épaules. Les mêmes légendes nous

(1) MARCA, *Hist. de Béarn*, p. 193.

(2) DOM VAISSETTE, *Hist. du Languedoc*, t. I, p. 733 et 734.

(3) MARCA, *Hist. de Béarn*, p. 193.

(4) Il suffit de rappeler les banquets du *Walhalla*, où les Walkyries, qu'on appelait aussi les *Vierges des batailles*, leur versaient à flots la bière et l'hydromel.

(5) J.-F. BLADÉ, *Pierre de Lobanner*, etc., p. 53. — MENJOLET, *Histoire de saint Léon*, p. 43. — O'REILLY, *Hist. de Bord.*, t. I, p. 208.

(6) MORERI, *Dict.*, éd. 1699, t. IV, p. 583.

(7) L'abbé Menjoulet mentionne Odin et Teutatès. Ce ne peut être qu'un *lapsus calami*. Teutatès était une divinité gauloise qui présidait au commerce ; elle avait de l'analogie avec le dieu égyptien Thoth dont les Grecs ont fait Hermès ou Mercure. C'est Thor, et non pas Thoth ou Teutatès, que l'abbé Menjoulet a sans doute voulu désigner ici.

le montrent dans l'attitude du conquérant, armé de la lance, traversant en vainqueur l'Europe, du Pont Euxin à la Germanie, et distribuant des royaumes à ses fils

Odin et Thor présidaient l'un et l'autre aux combats, mais Odin était par dessus tout le dieu de la guerre. C'est ce qui explique peut-être l'erreur où tombaient soixante ans plus tard, vers la fin de la domination normande, les témoins attristés de ce culte idolâtre. Plus familiarisés avec la mythologie de l'ancienne Rome qu'avec celle de la Scandinavie, les clercs aquitains donnaient à ce dieu guerrier le nom de Mars (1), et comme on le verra plus loin, c'est encore sous le nom de Mars que les *Vies des Saints* (2) nous montrent elles-mêmes les statues normandes renversées au souffle de la prédication évangélique.

Nous avons vu, de 830 à 844, les premiers envahisseurs de l'Aquitaine livrer aux flammes Notre-Dame de Ré, Notre-Dame de Soulac, Sainte-Croix, Saint-Seurin, Saint-Jean de Bazas, Condom et Bigorre; les compagnons d'Hosier renouvelèrent ces attentats, où les poussaient en même temps la soif de l'or et le fanatisme religieux. Saint-Romain de Blaye, Verteuil en Médoc (3), Puy-Saint-Front et Brantôme en Périgord, Squirs sur la Garonne, Eysses en Agenais (4), étaient autant de florissants monastères, orgueil de ces contrées. Les Normands y vinrent et les ruinèrent au point de n'en pas laisser vestiges.

Les historiens méridionaux rapportent en général à l'an 848, non seulement la destruction des édifices religieux, mais encore celle d'un très grand nombre de villes ou de postes fortifiés. Nontron, Monpont, Mussidan, Sourzac, Chalup, Saint-Astier, Bergerac, Lalinde, Montravel, Castillon, Bourg, Blaye, Pompéjac, Le Mas, Agen, Clairac, Monsempron et nombre d'autres (5) auraient été emportés du même coup.

(1) BLADÉ, *Pierre de Lobanner et les quatre chartes de M.-de-Marsan*, ut supra.

(2) BOLLANDUS, etc. *Acta sanctorum*, t. VII, 1<sup>er</sup> martii. — GUÉRIN, t. III, p. 16.

(3) BAUREIN, *Variétés Bordelaises*, t. IV, p. 269 et 274 à 280.

(4) BARRÈRE, *Hist. rel. et mon. du dioc. d'Agen*, t. I, p. 187.

(5) Voy. DUCOURNEAU, *Guiennz hist. et mon.*, t. I, Int. p. 71, et BARRÈRE, *Hist. rel. et mon.*, t. I, p. 187.



Comme ces auteurs n'appuient leurs assertions d'aucuns titres, je me demande si l'on doit forcément les admettre. Il n'est pas douteux que l'année 848 ait vu consommer une bonne partie de ces désastres et qu'il y ait eu, surtout dans le voisinage de Bordeaux, beaucoup de petites villes et d'églises saccagées; mais il est difficile de croire que l'éloignement ou le difficile accès des lieux (1) n'aient pas retardé de plusieurs années quelques-unes de ces dévastations.

Il est bon de remarquer, à ce propos, que de l'an 848 à la fin du ix<sup>e</sup> siècle, bien d'autres bandes parties de la Baltique vinrent sur nos côtes renforcer ou remplacer les premiers occupants, peut-être même leur disputer le terrain. Il y eut de ces irruptions particulièrement en 857 (2), en 864 (3) et vers l'an 880. — Celle-ci retardée par certains auteurs jusqu'en l'année 885, eut des proportions telles qu'un vieux manuscrit de l'abbaye de Charroux (4) la compare à une fourmilière sortie « bouillonnante » du sol (5).

Ces Tards-venus ne se contentaient point de fouler à nouveau les pays déjà dévastés; ils poussaient plus avant et voulaient goûter à leur tour à des terres vierges que la hache et la flamme n'eussent pas touchées. C'est ainsi que l'invasion gagna les plus sauvages recoins de l'Aquitaine et de la Vasconie (6).

On peut fixer au temps de l'expédition des Scandinaves dans

(1) S'il fallait s'en rapporter à la tradition, quelques-uns, comme le château de Fronsac, auraient même bravé par leur forte position toutes les attaques des Normands. De pareils faits purent certainement se produire, mais on n'en peut donner la preuve historique. Fronsac fut rasé au xiii<sup>e</sup> siècle par Simon de Montfort; il ne reste aucun vestige ni de la forteresse du Noyen Age, ni de celle qui lui succéda, il est donc impossible d'établir à son sujet la moindre conjecture. — (Cf. LEO DROUYN, *Guienne Anglaise*, t. I, Int. p. 77, et RAYMOND GUINAUDIE, *Hist. de Libourne*, t. III, p. 164.)

(2) DEPPING, *Hist. des Exp. mar. des Normands*, p. 109.

(3) DUSCHESNE, *Hist. Franc. script.*, t. II, p. 400.

(4) Charroux, près de la Charente, dép. de la Vienne, possédait autrefois un très beau couvent de Bénédictins.

(5) « E nativo solo modo formicarum ebullientes fines Galliarum et precipue Aquitaniam depopulabantur. »

(6) ADREVALDUS FLORIACENSIS, *Miracula S. Benedicti*, lib. I, apud Mar. Laf. t. II, p. 18.

le pays de Toulouse, c'est-à-dire vers 850, la destruction de Squires, monastère d'origine impériale et l'un des vingt-quatre que fonda Charlemagne à son retour de Roncevaux (1). L'importance qu'il devait acquérir un jour appelle sur lui nos regards. C'était alors un simple prieuré, riche pourtant, car il dépendait d'une abbaye considérable, située dans la Gaule franque. Placé au bord du fleuve, sur un massif rocheux, — « sur une montagne. » dit Aymoin (2), — il ne pouvait échapper longtemps aux investigations des Barbares.

Une Histoire anonyme de la Réole (3) dont le style un peu suranné et le pittoresque naïf ne doivent pas nous empêcher de reconnaître les qualités sérieuses, nous peint les Normands sur la Garonne en route pour Agen : — « Les pirates remon- » tent le fleuve, jetant sur les deux rives un œil avide et flai- » rant le pillage. » Le couvent de Squires « alors occupé par » des *moines séculiers* (4) et renfermant de grandes richesses, » vient bientôt frapper leurs regards. « Ils s'arrêtent, s'élancent » de leurs embarcations, le fer à la main, et ne se rembarquent » que gorgés d'or, après avoir vu le dernier pan de muraille » du couvent s'abîmer au milieu des flammes (5). »

Certes, il ne viendra à personne l'idée de contester le parfait réalisme de ce minutieux tableau. Il est seulement regrettable que le narrateur, si bien renseigné sur la manœuvre des embarcations devant Squires, ne nous dise rien du traitement que subirent les « moines séculiers. »

Elles sont peu nombreuses, d'ailleurs, les chroniques qui racontent avec quelque détail la dévastation des monastères. Nous savons seulement par de rares exemples recueillis sur des points éloignés que les clercs, lorsqu'ils étaient surpris ou

(1) BARRÈRE, *Hist. rel. et mon. du dioc. d'Agen*. t. I, p. 175.

(2) « Monasterium Regule in monte positum... » (Aymoin., opera coll. *Hist. Franc.*, ap. Duchesne.)

(3) Notice publiée en 1842, dans la *Guienne historique et monumentale*, t. I. part. II, p. 264 à 285.

(4) Ces prétendus *moines séculiers* étaient tout simplement des religieux de l'ordre de saint Benoît, dépendant de l'abbaye de Saint-Fleury-sur-Loire, à laquelle appartenait déjà, comme on le verra plus loin, le monastère de Squires ou *Regula*.

(5) ALEX. DUCOURNEAU, *Guienne hist. et mon.*, t. I, p. II, part. 265.

qu'ils osaient affronter les Barbares, étaient presque toujours massacrés. L'évêque de Nantes fut tué dans son église au moment où il bénissait les fonts baptismaux (1); les moines de Condom reçurent la mort, comme l'on sait, assemblés dans le chœur, presque sur les marches de l'autel (2).

Pour les religieux, les églises et les abbayes, les Normands se montraient implacables. Ils accomplissaient ces forfaits sous l'excitation d'une habituelle ivresse avec une sorte de gaîté barbare. On connaît cette plaisanterie païenne qu'une poésie runique met dans la bouche de l'un d'entre eux racontant, au festin du soir, les exploits de la journée :

« — Nous leur avons chanté la *messe des lances*, disait-il. Elle a commencé de grand matin et elle a duré jusqu'à la nuit ! »

Le roi Pépin devenu maître de Toulouse en 850, grâce au concours de son ami le *roi de mer*, n'avait pas longtemps joui de son triomphe. Les Normands à peine éloignés, le comté de Toulouse avait de nouveau reconnu le roi des Francs. Pépin, fugitif, obligé de chercher un refuge chez les Basques avait été livré par ceux-ci ou par leur duc, à Charles le Chauve. Enfermé deux fois dans les monastères de la Gaule septentrionale, il s'en était évadé; et, après mille aventures (3), on le voit, en 856, réduit à implorer, une seconde fois, l'appui des Scandinaves de la Garonne cantonnés à Bordeaux (4).

Uni de ce jour aux Normands par la plus étroite alliance (5), l'ancien Roi suivit en tous lieux leur fortune; il s'arma pour leur cause et ravagea dans leur compagnie le Poitou et une grande partie de l'Aquitaine (6). Reniant, enfin, du même coup, le Christ et sa patrie, il embrassa la religion d'Odin, épousa une fille scandinave et adopta, en toutes choses, les goûts, les mœurs, la manière de vivre des Normands (7).

(1) CLAUDE FAUCHET, *Déclin de la maison de Charlemagne*, p. 51.

(2) BARRÈRE, *Hist. relig. et mon. du diocèse d'Agen*, t. I, p. 182.

(3) FAURIEL, *Hist. de la Gaule mérid.*, passim.

(4) DEPPING, *Hist. des Exp. mar. des Norm.*, p. 101.

(5) « Pipinus Danorum piratis sociatur..., etc. » (*Ann. S. Bertin*, ad ann. 857.)

(6) « Pipinus... Pictavorum civitatem, devastat et multa alia Aquitanie loca depopulat. » (*Ann. Bertin.*, ad annum 857.)

(7) « Pipinus... apostata factus se Normannis conjungit et ritum eorum servat. » (*Annales Bertiniani*, ad ann. 864.)

L'apostasie du prince franc empira le sort des populations restées chrétiennes. En donnant aux Barbares la mesure de leur puissance, elle exalta leur orgueil, et, de ce jour, tout ce qui professait encore la vieille foi tomba impitoyablement sous leurs coups.

Les clercs, glacés d'épouvante, abandonnaient en foule les monastères (1). Les moins fermes quittèrent le froc pour rentrer dans la vie du monde (2); les autres, après avoir enterré les statues de leurs saints, fuyaient vers les régions montagneuses, emportant avec eux les corps des martyrs ou d'autres précieuses reliques. — Heureux celui qui, après avoir erré dans les solitudes, manquant de tout, mourant de faim, accablé de fatigue, trouvait, dans quelque pays retiré, encore soumis à Charles le Chauve, une maison pour le recevoir (3) !

Les légendes du Moyen Age ont conservé le souvenir de quelques-unes de ces aventures ou de ces fuites précipitées occasionnées par la venue des Scandinaves :

Castres en Albigeois possédait les reliques du bienheureux saint Vincent. Les religieux, craignant que les païens ne surprissent la ville, s'empressèrent de porter le corps à Toulouse; mais les Normands s'étant rapprochés de Toulouse, ils les rapportèrent précipitamment dans la ville de Castres (4).

A Saint-Martial de Limoges, les religieux, comptant peu sur l'intrépidité de leur vicomte pour les défendre, transportèrent leur trésor et le corps du Saint dans le château de Turenne qui passait pour imprenable (5).

A Poitiers, les « ministres » voyant que les Danois « déposèrent » puloient les cités de gens de vertu, dépouilloient les églises « de bijoux et brusloient les corps saints... » firent transport des reliques de sainte Radegonde en l'abbaye de Saint-Benoît de Quincay; — laquelle, disons-le en passant, n'était distante

(1) DEPPING, *Hist. des exp. mar.*, p. 83.

(2) JOANNES ITALUS, *Vita sancti Odonis*, etc. concil. Tullense an. 860. — PH. LABBE, *Collection des Conciles*, t. VIII, p. 703.

(3) DOM VAISSETTE, *Histoire du Languedoc*, t. I, p. 563.

(4) GUILLAUME CATEL, *Hist. des Comtes de Toulouse*, éd. 1623, p. 64.

(5) MARY LAFON, *Hist. du midi de la France*, t. II, p. 70. — DUCHESNE, *Hist. Franç.*, p. 400. — Quelques historiens, et Duchesne est du nombre, font de saint Fauste une Sainte.

que de demi-lieue ou environ (1), et ne devait, ce semble, offrir qu'un médiocre abri contre les incursions des Pirates.

A Solaignac, les Normands venaient de brûler le monastère. Les moines, voulant sans doute remplacer les reliques perdues, s'en allèrent, sur l'ordre de leur abbé, chercher en Fezensac, dans les décombres d'une église pareillement incendiée, le corps de saint Fauste. Ils le déterrèrent *pendant la nuit*, avec la permission du duc, mais à l'insu des habitants (2).

Un fait tout semblable eut lieu à Agen, dans l'église Saint-Caprais, où un moine de Conques (3), député par ses frères, vint, sous un déguisement, dérober une partie du corps de sainte Foy. — Les Agenais poursuivirent le ravisseur pour lui crever les yeux; le ciel ne permit pas qu'il fût reconnu et il rentra sain et sauf à son monastère (4).

C'est encore à un exode monastique que remonte, s'il faut en croire Guillaume Catel, la fondation de l'une des grandes abbayes de notre ancien gouvernement de Guyenne.

Paunat est aujourd'hui un village du Périgord, à cinq ou six kilomètres du point où la Vézère et la Dordogne mélangent leurs eaux. C'était au ix<sup>e</sup> siècle un humble monastère (5) dont les religieux ne possédaient en propre rien au-delà de ce qu'autorise la règle de saint Benoît (6). — Si pauvres qu'ils fussent, le peu qu'ils avaient était exposé aux entreprises des Normands, dont les éclaireurs se montraient déjà tout près de leur demeure. Adalgise, le père Abbé, beau vieillard aux cheveux blancs, homme de vieille origine et de mœurs graves (7), voyant qu'il

(1) BOUCHET, *Annales d'Aquitaine*, p. 110.

(2) MARCA, *Hist. de Béarn*, p. 195.

(3) Il y a plusieurs Conques. Il s'agit ici de Conques en Rouergue. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton, à 7 lieues de Rodez.

(4) BARBÈRE, *Hist. relig. et mon. du dioc. d'Agen*, t. I, p. 192.

(5) Paunat paraît avoir eu au Moyen Age une certaine importance. Dans son travail sur les *Noms anciens de Lieux* du département de la Dordogne, p. 127, M. le V<sup>o</sup> de Gourgues mentionne un château et une prévôté de Paunat : « *Castrum de Palnato; prepositura Paunatensis.* »

(6) MARY LAFON, *Hist. du midi de la France*, t. II, p. 25. — DOM VAISSETTE, *Hist. du Lang.*, t. I, p. 563.

(7) «... Abbas, Adalgasius nomine, veneranda canitie, moribus justis, aacer vultu, prosapia quidem non vili genitus, etc. »

était impossible d'échapper plus longtemps à leurs attaques, se mit en quête, « cherchant, comme un bon pasteur, un refuge pour ses malheureuses brebis. »

Ils n'avaient pas encore trouvé d'asile, que les Barbares étaient à leurs portes. Par bonheur, Raymond, l'illustre comte de Toulouse, et sa femme Bertheys (1), apprirent que l'abbé Adalgise, chassé de Paunat par les païens, errait à l'aventure avec ses moines; ils lui offrirent aussitôt un monastère sur leurs domaines, comptant par cette œuvre mieux obtenir le rachat de leurs péchés. Ils envoyèrent même un messenger à Adalgise pour lui dire de se rendre promptement à Toulouse. Mais le vieillard, homme de grand sens, n'était pas disposé à franchir cet immense espace de soixante milles sans savoir de quoi il s'agissait; il fit donc partir deux de ses moines, et n'entreprit ce long voyage avec son troupeau que lorsqu'il connut sûrement l'intention de ses protecteurs (2). — Ce fut là l'origine du beau couvent de Vabres en Rouergue, l'un des plus célèbres de ces contrées (3).

---

## CHAPITRE IV

### LES TRIBULATIONS DE FROTHAIRE.

---

La ruine des églises et la disparition des clercs avaient laissé, dans le midi de la Gaule, de la Charente à l'Adour, les populations livrées à elles-mêmes (4). Sous la pression de l'épée normande, qui frappait partout les adorateurs du Christ, et peut-être aussi entraînés par l'exemple de Pépin, un grand nombre d'hommes en vinrent à renier le baptême pour embrasser la religion scandinave.

Soit qu'ils voulussent impressionner les Aquitains ou

(1) CATEL, *Histoire des comtes de Toulouse*, éd. de 1623, p. 69.

(2) CATEL, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 70. — Catel rapporte ces faits à l'an 865 environ. Dom Vaissette les fixe à l'année 861.

(3) *Vabres*, situé près de Saint-Afrique, a été longtemps le siège d'un évêché.

(4) DEPIING, *Histoire des Exp. mar.*, p. 83.

simplement célébrer l'hommage fait à leur culte, les Normands entouraient, habituellement, ces apostasies de cérémonies et de réjouissances dont l'apparat devait plaire à ces peuples barbares et attirer, dans une certaine mesure, les Gascons eux-mêmes. Les futurs initiés se rendaient devant la statue du Dieu; là, dans une espèce de banquet mystique, ils vidaient, en compagnie des Normands, la « coupe de Thor » et mangeaient, avec eux, la chair d'un cheval immolé en sacrifice (1).

Les malheureux, qui, par lâcheté, ou pour conserver leurs biens, trahissaient ainsi leur foi, devenaient presque toujours les plus terribles ennemis des Aquitains restés fidèles. « Ces » renégats, dit un historien méridional, plus acharnés encore » que les Barbares, craignant que leur qualité d'anciens » Chrétiens ne les rendît suspects à leurs nouveaux alliés, » s'efforçaient de découvrir la retraite de leurs frères et se » baignaient dans leur sang pour gagner la confiance des » Païens (2). »

On ne saurait s'étonner maintenant de voir le culte d'Odin, jusqu'alors renfermé dans les grandes villes, se répandre au dehors et atteindre les campagnes les plus éloignées; cependant, ce ne sera peut-être pas sans quelque surprise que nous retrouverons bientôt, en pleine Lande, entre Dax et Bordeaux, à quelques lieues de la mer, des centaines de paysans et leur seigneur adonnés à l'idolâtrie (3).

(1) PHILIPPE LE BAS, *Précis d'histoire du Moyen Age*, p. 337.

(2) MARY LAFON, *Histoire du midi de la France*, t. II, p. 24.

(3) BOLLAND, *Act. Sanct.*, t. VII, Martii, 1, p. 89 et suiv. — Plusieurs archéologues ont cru reconnaître, dans certains bas-reliefs de nos plus anciennes églises, des souvenirs plus ou moins affaiblis du culte scandinave : « Quelques savants, » dit M. de Caumont dans son *Abécédaire*, pensent que les influences scandinaves ont dû jouer un rôle dans le système décoratif de ces siècles, et » l'abbé A. Martin avait essayé d'expliquer certaines sculptures au moyen » des croyances scandinaves. M. Hucher, du Mans, fait de son côté des recherches dans ce sens ; mais il n'est pas encore temps, je crois, de formuler » des principes. » (CAUMONT, *Abécéd. arch.*, éd. 1869, p. 215.)

Un éminent érudit de la ville de Dax, M. Eugène Dufourcet, avait lui-même, dans un très curieux article sur la porte romane d'Eyeluy, penché un moment vers l'opinion de l'abbé Martin. Depuis lors, M. Dufourcet est parvenu, avec le concours du R. P. Labat, à interpréter par le symbolisme

Adrevald, Aymoin, et Depping qui résume ces deux chroniqueurs, s'accordent pour nous peindre l'impiété et les désordres de la Gaule aquitanique. — « Il y eut, s'écrie Depping, des seigneurs qui, à la tête de bandes armées, surprirent les évêques, pillèrent et profanèrent les églises et les laissèrent à faire croire que les Normands avaient passé par le pays. C'est ce qui arriva à l'évêque de Bordeaux, Frothaire, au moment où il était avec ses clercs dans une terre appartenant à son église (1). »

Un nommé Burghand, « un homme dont on ne peut prononcer le nom sans horreur, » dit une lettre du Souverain Pontife, fut l'auteur de ces excès (2). Burghand cependant n'avait pas encore joint à tous ses crimes celui de renier sa foi. Il manifesta, paraît-il, un suffisant repentir pour que le pape Nicolas I<sup>er</sup>, l'admît au pardon ainsi que ses complices.

La dure pénitence que leur infligea le Pontife est un de ces traits de mœurs qui peignent les vieux siècles :

« Ils resteront, dit le Pape, la première année hors l'église de Dieu ; — la deuxième, sans communion devant les portes ; — la troisième, dans l'intérieur parmi les assistants, sans aller à l'offrande, ne mangeant viande et ne buvant vin si ce n'est les jours de la Nativité et de la Résurrection ; — la quatrième, enfin, s'ils ont, d'un esprit sincère, renoncé à leur vie passée, ils seront rétablis dans la communion des Fidèles, et dignes de recevoir le corps et le sang du Seigneur. Ils n'en demeureront pas moins pénitents, jusqu'à la septième année, privés de vin et de chair trois jours par semaine (3). »

L'histoire de Burghand nous fait voir que Bordeaux, pour être occupé par les Scandinaves, n'en avait pas moins un

chrétien les hiéroglyphes de cette église des Landes. La question reste en définitive suspendue et il faut s'en tenir plus que jamais à la judicieuse observation de l'auteur de l'Abécédaire. (Cf. *Bull. de la soc. de Borda*, t. VI, p. 183, et t. VII, p. 29 à 33.)

(1) DEPPING, *Hist. des Exp. mar. des Normands*, p. 83.

(2) « ... de viro nefando Burgando nomine... » (LOPÈS, *l'Egl. met. et prim. S. André de Bourdeaux*, p. 169.)

(3) « ... et usque ad 7. annum tribus in hebdomada diebus, sine esu carniurn et vini potatione maneat PœNITENTES. » (LOPÈS, *l'Egl. prim. et mét. Saint-André de Bourdeaux*).



Archevêque. Le titulaire de cette province ecclésiastique portait un nom que les contrastes d'une vie tourmentée ont rendu célèbre. Frotharius, ou Frothaire comme l'on dit de nos jours, n'avait que peu habité son diocèse et probablement jamais sa ville épiscopale. Les documents contemporains le montrent aux conciles de Toul, de Soissons, de Troyes (1), mais point à Bordeaux; et si Frothaire, comme paraît le croire Depping, fut personnellement assailli par ses clercs dans une terre appartenant à son Eglise, on peut tenir à peu près pour certain qu'il s'agissait d'une de ces terres éloignées comme en avaient les grandes communautés ecclésiastiques, dons de quelques leudes ou de princes carlovingiens.

Frothaire, déjà évêque en 860, eut le malheur d'occuper le siège métropolitain à l'époque la plus dure de la domination normande. Ce fut sous son règne qu'eut lieu la grande persécution de 864 (2). — En cette année, Pepin et les Scandinaves, toujours coalisés, remontèrent de nouveau la Garonne jusqu'à Toulouse. Ils furent, cette fois, repoussés par le comte qui défendait la ville; mais ils ne dévastèrent qu'avec plus de fureur les autres contrées, « embrasant partout monastères, églises et maisons humaines (3). » Beaucoup de Chrétiens furent tués, beaucoup de femmes emmenées prisonnières et outragées.

« — A quoi bon rapporter, s'écrie le moine de Fleury, Adrevald, la dévastation des couvents d'hommes et de femmes où se chantaient le mieux les louanges du Seigneur, le massacre des personnes de haut rang, la captivité des dames les plus distinguées, les outrages faits à la vertu et tous les genres de supplices inventés contre les malheureux vaincus. Comment exprimer l'affliction profonde de l'Aquitaine. Pas un hameau, pas un village, un bourg, une ville qui ne soient tombés sous les coups de ces payens du Nord. J'en prends à témoin

(1) LOPÈS, *l'Égl. prim. et mét. Saint-André de Bourdeaux*, p. 195 et 196.

(2) «... grassata ingens persecutio in ecclesia Christi in regionibus Aquitaniae seu Gasconiae. Siquidem Paganorum barbaries, etc. » (DUCHESNE, *Historia Francorum scriptores*, t. II, p. 400.)

(3) «... depopulando monasteria, ecclesias necnon et cunctas hominum aedes igne cremantes. » (DUCHESNE, *ibid.*)

Poitiers, Saintes, Angoulême, Périgueux et Limoges mis à feu et à sang par ces Barbares (1). »

Un trouvère anglo-normand du XII<sup>e</sup> siècle (2), auteur de la *Chronique des ducs de Normandie* (3), a traduit à sa manière, en vers abruptes, mais cependant encore suffisamment compréhensibles, ce passage de la chronique bénédictine :

En Peitou ne remist chastel  
Vile ne burc, riche ne bel ;  
De tant cum la mer l'avironne,  
Deci quen live (4) de Garone  
Qui ne fust à flambe abrasez  
E li poeplez à mort livrez.

Lassé de ne tirer aucun fruit de son Église, Frothaire refusa d'errer plus longtemps sur les confins d'une province « telle-  
» ment désolée par les persécutions des païens, dit Lopès,  
» qu'on n'y voyoit plus de fidèles (5). » — Bien vu des rois  
Francs et familier à leur cour, il obtint de Charles le Chauve,  
d'abord sa translation de Bordeaux à Poitiers, et bientôt après  
sa translation de Poitiers à Bourges. Pareillement en crédit  
à la cour pontificale, il eut sans peine l'autorisation de  
Jean VIII.

Ces actes de faveur, contraires aux règles canoniques qui interdisaient la translation d'un siège à un autre, furent mal accueillis des clercs et des évêques suffragants (6). Le comte Bernard, qui commandait à Bourges, poussa les choses plus loin. Il usa de violence, ferma les portes de la ville à Frothaire et appelé trois fois par l'Archevêque devant le Roi où le Pape, refusa trois fois de comparaître. — Il fallut l'intervention

(1) ADREVALDUS FLORIACENSIS, de *Miraculis s. Bened.* (Lib. 1).

(2) Benoît de Saint-Maure, selon l'abbé de la Rue ; Benoist, tout court, selon M. Francisque Michel ( voy. *Intr. à la Chron. des ducs de Norm.*, dans la coll. des doc. inéd. de l'Hist. de Fr.).

(3) Benoist commence son récit à la première irruption des Normands, sous la conduite de Hastengs et de Bier, *Côte de Fer* ; il passe ensuite à Rollon, à son fils Guillaume, etc.

(4) « Live de Garone, » lieu de Garonne sans doute : peut-être aussi *rive* de Garonne. Dans les deux cas, le sens est le même.

(5) HIEROSME LOPÈS, *l'Egl. met. et prim. Saint-André de Bourdeaux*, p. 16.

(6) DEL'URBE, *Chronique Bourdeoise*, n<sup>o</sup> 7, v<sup>o</sup>.

directe du Souverain Pontife, ses lettres explicatives et réitérées, pour vaincre les résistances (1) :

« — Il nous a été rapporté que la province située dans le ressort de la métropole bordelaise a été si cruellement désolée, par les ravages des païens, que non seulement Frotharius notre frère n'en peut tirer aucun revenu, mais qu'on ne trouve plus même debout une maison chrétienne. Ayant reconnu d'autre part que le révérend Archevêque, renommé pour sa conduite et ses bonnes mœurs, est l'homme le plus capable de gagner les âmes à Dieu et, ne voulant pas qu'une telle force pour le bien reste inactive, nous avons conféré à Frotharius le gouvernement de la sainte Eglise de Bourges. Montrez lui la soumission qui est due à votre métropolitain; honorez en lui le père dont les bras s'ouvrent pour vous recevoir et sachez que sans la douloureuse nécessité où nous mettent les incursions barbares, nous n'aurions point suspendu ainsi les lois canoniques. »

Après cette lettre adressée au clergé, au peuple et à l'ordre de Bourges (2), le pape écrit aux évêques suffragants :

« — Nous avons su par vous... la désolation de Bordeaux et les terribles ravages qu'essuya cette malheureuse province. Informé que les incursions des Normands l'ont changée en une triste solitude (3) et que les chrétiens échappés au glaive gémissent dans l'esclavage loin de leur pays, nous avons résolu par compassion pour nos frères, martyrs de la foi, errants et manquant de tout, de laisser fléchir en leur faveur la rigueur des canons ecclésiastiques. De ce nombre est Frotharius, jadis prélat de Bordeaux, dont il nous a paru bon d'employer les vertus et d'utiliser l'éloquence en le nommant au siège de Bourges. Obéissez-lui, rendez-lui les honneurs dus à la dignité métropolitaine, etc. (4). »

Les lettres de Jean VIII au gouverneur de Bourges sont plus pressantes encore. L'une d'elle l'appelle « sacrilège usur-

(1) *Gallia christiana*, t. II, p. 797.

(2) «... ad clerum, plebem et ordinem Bituricensem. » (Lopès, p. 170.)

(3) « Quia Burdigalensem urbem sed et totam provinciam diversis cladibus, sed præcipuè incursionibus Normannorum desolatam. »

(4) PHILIPPE LABBE, *Sacrosanct. concil.*, Johannis papæ litt. t. IX, p. 12.

pateur des biens de l'Église, rebelle à la puissance royale établie de la main de Dieu (1). » Elle le déclare séparé de la société chrétienne et va jusqu'à lancer sur lui « l'anathème de l'Esprit saint, » s'il persiste dans son usurpation violente.

Comme s'il eût été dans sa destinée de voir tous les malheurs de sa patrie, Frothaire eut le douloureux privilège d'assister à la cinquième des grandes irruptions normandes. Il s'agit de celle qui eut lieu entre les années 880 et 885, et qu'un moine de Charroux comparait plus haut aux « débordements d'une fourmilière. » — Sans avoir été beaucoup plus terrible que les précédentes, celle-ci fit sur les contemporains une impression assez profonde pour que la tradition populaire en ait gardé le souvenir. — Les Pirates, conduits par un *roi de mer* nommé Raynald, Régnard ou Régnaud (2), remontèrent le fleuve plus de trente lieues au-dessus de Bordeaux. Ils en parcoururent les bords, particulièrement la rive droite, cherchant une riche villa ou quelque abbaye oubliée de leurs devanciers qui pût leur offrir une bonne part de butin. Ils trouvèrent Cassiginolium ou Casseuil à l'embouchure du Dropt, et le monastère de Moissac sur le Tarn (3).

On pourra trouver étrange que le palais de Casseuil situé si près de Bordeaux, à une lieue et demie de Squires, c'est-à-dire de la Réole (4), eût échappé jusqu'à ce jour aux déprédations

(1) PH. LABBE, *Sacrosanct. Concil.*, t. IX, p. 89.

(2) De Regnard on a fait aussi Ragnard. M. Bladé donne la préférence à cette dernière forme. D'après lui, le palais de Casseuil, dont il va être question, aurait été ravagé du temps de Ragnar-Lodbrog. On pourrait répondre à M. Bladé que Ragnarg-Lodbrog est un roi légendaire. On ne peut fixer, au juste, l'époque de son existence ; elle fut, dans tous les cas, antérieure à l'arrivée des Normands en Aquitaine. — Le Ragnar ou Regnaud dont il est ici question ne peut être qu'un personnage tout différent.

(3) AYMONIUS FLOR. *Mirac. sancti Benedict.* lib. 1.

(4) De grands débats ont eu lieu sur le véritable emplacement de Cassiginolium que les auteurs languedociens ont prétendu fixer près de Villeneuve-sur-Lot. La question est aujourd'hui résolue. Il suffit de lire attentivement Aymoin pour avoir la preuve que le palais de Cassiginolium était situé vers le confluent du Dropt et de la Garonne. « Non longe ibi (monasterium Regulæ) abest palatium ipsius magni principis, Cassiginolium, sed quasi tribus milliariis. » (Voy. J.-F. BLADÉ, *Pierre de Lobanner et les 4 Charles de Mont de Marsan*, p. 61 et 62.) — M. Grellet-Balguerrie a publié sur la villa carlovingienne un curieux travail qui tend à fixer son emplacement à Caudrot ;

normandes. Il y a cependant une sorte d'explications de ce fait bizarre. Le palais de Casseuil, bâti par Charlemagne, était une des résidences qu'avaient dans le Midi les rois d'Aquitaine. La reine Hildegarde y fit un séjour; Louis le Débonnaire y naquit et Pépin II, son petit fils, était, depuis 849, l'allié des Normands. Peut-être, ceux-ci crurent-ils devoir respecter le palais du roi leur ami.

Il semble qu'ils ne pouvaient faire moins pour un homme qui avait épousé une de leurs filles, adopté leur foi et participé à presque toutes leurs excursions sur les terres franques. — Mais Pépin eut la maladresse de se laisser prendre et mourut dans un cloître où le jeta son oncle Charles le Chauve (1). Y eut-il là une de ces coïncidences singulières comme on en trouve parfois dans les choses de ce monde, ou bien les Normands avaient-ils, en effet, intentionnellement épargné jusqu'alors le palais de Casseuil? Le doute est permis. — Quelle qu'en soit la cause, les historiens modernes s'accordent pour placer, après la mort de Pépin, le pillage de la demeure carlovingienne (2).

Les Pirates apportèrent, dit-on, à cette œuvre, les transports d'hommes qui ont à venger une injure. Quoique chargé en couleur, il faut lire le tableau qu'en a tracé Mary Lafon. Après avoir représenté Regnaud transporté de fureur au seul nom de Charlemagne : « Aucun outrage, dit-il, ne fut » épargné à sa mémoire. De la chambre où l'empereur » Ludwig était né, les Normands firent une écurie. Dans la » salle où Charlemagne, assis au milieu de ses leudes, entre » le savant Alcuin et la belle Gisla, avait dicté à son secré- » taire Eginhard, ou ses capitulaires, ou les instructions des » *missi dominici*, Régnaud, assis au milieu de ses cham- » pions aux blonds cheveux, entre des ballots de butin et de » malheureuses captives, proférait, la coupe à la main, d'in-

le chanoine Argenton le met à Casseuil, à une lieue de la Réole. Tous s'accordent pour repousser Casseneuil situé à dix lieues du monastère indiqué par Aymoin.

(1) Voy. FAURIEL, *Histoire de la Gaule méridionale*, et JACOBS, *Pépin II, roi d'Aquitaine*, Paris, 1850.

(2) AYMONIUS FLOR., *Mir. sanct. Bened.*, lib. I.

» sultants sarcasmes contre Charlemagne et montrait, à son  
 » insu, ce que deviennent la gloire et le pouvoir des con-  
 » quérants. Quand les barques s'éloignèrent... de toute la  
 » villa impériale il ne restait qu'un débris de tour et les  
 » murs en briques de deux églises où la hache scandinave  
 » avait profané jusqu'à l'étroit sarcophage qui recouvrait le  
 » corps du frère de Ludwig, mort au berceau... (1) »

Mary Lafon nous montre ensuite le *roi de mer* gagnant les plateaux du Quercy et le Limousin. Il aurait dévasté, à l'en croire, les bords de la Dordogne, de la Vienne, de la Corrèze, de la Creuse, du Lot et du Tarn (2). C'est beaucoup; surtout si l'on considère que, d'après notre auteur, le même homme regagna Bordeaux, quitta la Garonne pour la Loire et s'en vint au centre de la Gaule souiller de sa présence la grande abbaye de saint-Benoît.

Je n'ai pu remonter jusqu'aux sources où a dû puiser l'historien de la France méridionale; je ne serais pas étonné qu'il ait écrit cette page, en partie d'après de vagues légendes attachées à des noms de lieux. Il cite en note trois villages situés sur un ruisseau de la banlieue de Moissac et appelés : le premier *Regnaud*, le second *Camp à Regnaud*, et le troisième *Normandie*. C'est dans de pareils lieux qu'il voit le chef scandinave planter ordinairement sa tente : « Dans la plupart » de ses expéditions, Régnaud, dit-il, jetait son camp sur » quelque roche baignée par la rivière qui lui servait à la fois » de lieu de refuge et de port, ou bien il s'établissait au fond » d'un vallon sur l'emplacement d'une ancienne et riante » villa romaine. »

Il y a un certain charme, je l'avoue, à faire de tels rapprochements et il est possible que la vérité parfois s'y rencontre. En cherchant bien, notre Gironde pourrait fournir à son tour quelque localité, bourgade ou château-fort, dont il ne serait pas difficile, un peu d'imagination aidant, de faire un champ de carnage ou bien un poste fortifié des Normands (3). Mais

(1) MARY-LAFON, *Hist. du midi de la France*, t. II, p. 69.

(2) MARY-LAFON, *ibid.*, p. 70 et 71.

(3) *Puy-Normand*, dans Baurein; *Puy-Normand*, et *Puy-Barban*, chez

est-ce bien là de l'histoire? Celle-ci, ne l'oublions pas, est une muse austère; elle se prête médiocrement à ces jeux.

(*A suivre.*)

Henry RIBADIEU.

---

## DIX ANS APRÈS

---

Tout est riant dans la nature :  
L'oiseau chante sous la verdure,  
L'abeille butine en tous lieux ;  
Le soleil inonde l'espace,  
Lentement un nuage passe  
Dans la sérénité des cieux.

La longue route solitaire  
S'étale, blanche de poussière,  
Au milieu des champs de houblon ;  
La paix règne dans la campagne;  
Tout est repos sur la montagne  
Et tout est silence au vallon.

La source court dans la prairie,  
Où, sur la pelouse fleurie,  
Voltigent les blancs papillons ;  
La brise souffle, et d'un coup d'aile  
Fait bruire la tige grêle  
Des blés penchés sur les sillons.

C'est là pourtant que la bataille  
Jadis du choc de sa mitraille  
Déchirait le sol frémissant...  
A peine ont passé dix années  
Depuis ces terribles journées  
Où la terre a bu tant de sang.

Le bois plein de fraîcheur et d'ombre  
Ouvre sa grande voûte sombre  
Aux troupeaux fuyant la chaleur,  
Et le tintement des clochettes  
Anime ses vertes retraites  
Dans leur muette profondeur.

Rien ne rappelle ce carnage,  
Tant d'espoirs brisés avant l'âge  
Et tant d'amour enseveli.  
O néant de la vie humaine !  
Sur cette campagne sereine  
Déjà plane un immense oubli.

O'Reilly. (Cf. BAUREIN, *Variétés Bordelaises*, t. IV, *Disc. prél.*, p. XXVIII; O'REILLY, *Hist. compl. de Bordeaux*, t. I, p. 210; et RAYMOND GUINAUDIE, *Hist. de Libourne*, t. III, p. 228.) Raymond Guinaudie est moins affirmatif que les deux premiers auteurs. « L'origine de son nom, dit-il en parlant de Puy-  
» Normand, remonte à une antiquité reculée : les Normands y *auraient*  
» au IX<sup>e</sup> ou X<sup>e</sup> siècle, las de carnage et de ravage, fondé un établissement.  
» S'ils ne bâtirent pas un château sur la hauteur nommée dès lors Puy-  
» Normand, celui dont on rencontre encore les restes, fut construit à une  
» époque peu éloignée d'eux, etc. »

Rien ne trouble le paysage :  
Pas un frisson dans le feuillage  
Et pas un sanglot sous les cieux.  
Hélas ! et sous sa froide armure,  
Plus que l'impassible nature  
Le cœur de l'homme est oublieux.

Sous la terre silencieuse,  
Dans la plaine claire et joyeuse  
Où brillent les épis dorés ;  
Combien de héros, que naguère  
Dans leur fleur moissonna la guerre,  
Maintenant dorment ignorés.

Au premier appel de la France,  
De la Flandre et de la Provence,  
De la chaumière et du château,  
Du Limousin, de la Bretagne,  
De la ville et de la campagne,  
Ils avaient rejoint le drapeau.

Ils étaient jeunes, intrépides :  
La jeunesse aux ailes rapides  
Les emportait vers l'avenir.  
Ils ne sont plus !... Pour la patrie  
Ces vaillants ont donné leur vie,  
Sans se plaindre ils ont su mourir.

Ah ! du moins, à leur dernière heure,  
Si, loin de la chère demeure,  
Lorsqu'ils tombaient sur le gazon,  
Si, pour s'endormir dans la gloire,  
Ils avaient pu voir la victoire  
Là-bas surgir à l'horizon !

Mais mourir sans nulle espérance,  
Mourir, indicible souffrance,  
Mourir en se sachant vaincu...  
N'est-ce pas la douleur suprême,  
Celle qui brise le cœur même ?...  
Pourtant, s'ils avaient survécu !...

Pourtant, s'ils existaient encore,  
S'ils voyaient, sous le ciel qui dore  
Les champs féconds de leur pays,  
S'ils voyaient, loin de nos frontières,  
Ceux qu'ils aimaient comme des  
[pères,  
S'ils les voyaient partir proscrits !

S'ils voyaient la France aveuglée,  
Saignante encore et mutilée,  
Chasser les meilleurs de ses fils,  
Pendant qu'elle acclame et caresse  
Ceux qui, dans ses jours de détresse,  
Fumaient leurs cigares exquis !

Ingratitude de la foule !  
A qui l'opprime, à qui la foule,  
En esclave elle se soumet ;  
Mais celui qui, d'un cœur fidèle,  
L'aime jusqu'à mourir pour elle,  
Elle le proscrit et le hait !

Lâcheté d'un peuple qui tombe !  
Si ceux qui dorment dans la tombe  
Voyaient cet acte avilissant,  
Ils diraient : « O chère patrie,  
Pour toi, déchirée et meurtrie,  
Lorsque nous donnions notre sang !

Dans la gloire et dans la lumière,  
Pour te maintenir libre et fière,  
Tous tes enfants ont combattu ;  
Mais non, contre toute justice,  
Pour te voir couronner le vice  
Et persécuter la vertu.

Par tes champs, tes bois et tes  
[landes,  
Quand, sous les balles allemandes  
Nous tombions inutilement,  
Nous avions l'âme déchirée  
D'offrir à ta cause sacrée  
Un si stérile dévouement.



Eh bien! cette mort impuissante,  
Mort sombre, mort désespérante,  
Nous paraît bien douce aujourd'hui,  
Nous voilant la honte suprême  
De voir se déchirer lui-même  
Un peuple que l'honneur a fui. »

Lorsque la justice est maudite  
Lorsque la liberté proscrite  
Ne rencontre plus de secours;  
Quand la Croix est humiliée,  
Heureux dans leur tombe oubliée  
Ceux qui sommeillent pour tou-  
jours!

Quand la France qu'on déshonore,  
Oublieuse de son aurore,  
Trahit son Dieu, trahit sa foi,  
Et, faisant du droit sa victime  
Se laisse glisser à l'abîme  
Où la force prime la loi.

Juillet 1881 (lendemain de l'exécution  
des Décrets).

Gaston DAVID.

---

## PROFESSION RELIGIEUSE AU CARMEL DE BORDEAUX

*de Mademoiselle Marie-Thérèse de Kercado Kerquisec.*

Le 30 juin 1880.

---

### Vœux

O Marie, ô ma mère!  
Daignez, en ce beau jour,  
Mêler à ma prière  
Un peu de votre amour.  
Pure et parfaite image  
Du Dieu de sainteté!  
Présentez-lui l'hommage  
De ma Virginité.

L'aimable Obéissance  
M'attire sous sa loi:  
Je me tiens en silence  
Aux pieds du divin Roi.  
Vigilante et fidèle,  
Que ma docilité  
Accomplisse avec zèle,  
Sa sainte volonté!

Que me sont les richesses?  
Le Cœur de mon Jésus  
Comble de ses largesses  
Le trésor des élus.  
A ce doux cœur j'enchaîne  
Mon cœur, ma liberté,  
Heureuse de ma chaîne  
Et de ma Pauvreté.

### Union

Depuis mes fiançailles,  
Le moment attendu  
Des chastes épousailles  
Pour mon cœur est venu.  
Chétive créature,  
Enfin j'ai le bonheur,  
Sous cette humble parure,  
De m'unir au Seigneur.

J'accours sous ta bannière,  
Thérèse! me ranger;  
Avec toi, bonne Mère,  
J'y veux toujours marcher.  
Jésus qui m'y convie  
Me dit du haut du Ciel :  
« Viens, et sois pour la vie  
» Mon épouse au Carmel.

Parmi les diadèmes,  
» Dont je t'offre le choix  
» Dans mes splendeurs suprêmes,  
» Le plus beau, c'est ma Croix.  
» Ton âme virginale,  
» Qui l'embrasse en ce jour,  
» Verra que rien n'égale  
» Ce joyau de l'amour! »

### Prière

Voici votre servante,  
O mon divin Époux!  
Je prie, confiante,  
En m'élevant à vous.  
Je n'ai plus ma famille :  
Dans vos sacrés parvis,  
Aux noces de leur fille,  
Qu'ils soient tous réunis!

Seigneur, à votre Église  
Rendez sa liberté,  
Sur la terre, soumise  
A votre volonté,  
Que votre Règne arrive  
Pour un long avenir  
Et que la Foi revive  
Pour ne jamais mourir!

Sur une sœur chérie  
Répandez vos douceurs :  
D'une aïeule bénie  
Tarissez tous les pleurs.  
Ranimez l'espérance  
Dans les cœurs abattus;  
Donnez-leur la constance  
Des anciennes vertus.

O Croix! Croix salutaire,  
Le sang qui fut versé  
Sur ton bois, au Calvaire,  
N'y fut pas épuisé.  
Elle n'est point tarie!  
Dans son limpide cours,  
A la source de vie,  
On peut puiser toujours.

### Promesse

De cette humble Chapelle,  
Où se plaît mon Jésus,  
Son épouse fidèle  
Ne s'éloignera plus.  
A chanter ses louanges,  
Prier, aimer, souffrir,  
On goûte avec les anges  
Le céleste plaisir.

*Echo du Carmel.*

---

La place nous manque pour insérer dans cette livraison un *Erratum* que nous présente M. de Lantenay. Ce sera pour le prochain numéro.

---

# Oraison Funèbre

DE MONSIEUR FRANÇOIS

# DE LA BOUILLERIE

ARCHEVÊQUE DE PERGA

PRONONCÉE

DANS LA CHAPELLE DU COUVENT DE L'ASSOMPTION

DE BORDEAUX

LE 12 JUILLET 1883

A L'OCCASION DU SERVICE COMMÉMORATIF DU BOUT DE L'AN

---

*Esto paratus manè, ut ascendas... in montem Sinai, stabisque mecum super verticem montis.*

Que tes préparatifs soient faits dès le matin, tu monteras ensuite sur le Sinai, et tu demeureras avec moi sur le sommet de la montagne. (Exod., xxxiv, 2.)

MES TRÈS HONORÉES SŒURS,

MESSIEURS,

S'il y avait dans l'année un jour qu'il nous fût permis de vouer à l'anathème, un jour au sujet duquel il nous fût permis de dire, avec la poésie antique :

*Excidat illa dies ævo...*

Périse à jamais ce jour.....

tel serait celui dont l'aurore porte au front la date du 8 juillet.

Quel coup de tonnerre que l'affreuse nouvelle qui retentissait, il y a un an, le matin du huitième jour du mois où nous sommes, semant la désolation dans toute la cité et dans ce cher monastère encore plus qu'ailleurs !

Ne vous semble-t-il pas l'entendre encore la terrible et fatale explosion : Monseigneur de la Bouillerie vient de mourir ! Monseigneur de la Bouillerie est mort !

C'était, hélas ! trop vrai. Le vénérable Coadjuteur venait de mourir presque subitement.

Et Dieu a voulu que cette irréparable perte fût promptement suivie d'une autre, qui est venue achever de nous révéler la funeste étendue des conséquences de la première. Moins de six mois après la mort de M<sup>sr</sup> de la Bouillerie, il nous a fallu voir descendre à côté du Coadjuteur, dans la crypte de lugubre attente, le Pontife qui l'y avait déposé à pareil jour qu'aujourd'hui, l'unique Père qui nous restât, l'Eminentissime et bien-aimé Cardinal dont notre génération ne se souvenait pas d'avoir vu commencer le règne fortuné. Cruel souvenir, qui s'ajoute en ce moment aux tristesses d'une cérémonie que les regrets et la reconnaissance ont également provoquée !

Déjà, sous les voûtes de notre Primatiale, un orateur illustre, un grand évêque, un confesseur de la foi (1), a solennellement rendu à M<sup>sr</sup> de la Bouillerie un hommage que rien ne saurait égaler.

Comme autrefois à Césarée, Grégoire de Nazianze est venu de loin prononcer le panégyrique de son ami Basile. Avec l'éclat de sa brillante parole, il a fait resplendir sur le cercueil du prélat, qui fut son frère à tant de titres, le rayonnement, le prestige de toutes les auréoles dont son front est si glorieusement et si aimablement paré.

La dette publique a été ainsi payée par une éloquence accoutumée à toute sorte de triomphes. Mais, après la dette publique, il reste des dettes particulières. La maison de l'Assomption en a une toute spéciale, et j'ai pris charge de l'acquitter pour elle, en louant à mon tour, non plus solennellement, mais dans le secret d'une intimité sans

(1) S. G. M<sup>sr</sup> Mermillod.

écho, le Pontife qui fut attaché à cette chère maison par les plus doux liens de la nature et de la grâce.

D'ailleurs, si autrefois saint Basile eut l'honneur de quatre Oraisons funèbres successives que l'histoire nous a conservées (1), M<sup>sr</sup> de la Bouillerie ne fut-il pas assez grand pour en mériter plus d'une ?

N'est-il pas juste enfin qu'après la cathédrale, elle retentisse aussi de ses louanges, l'humble chapelle qu'il daigna préférer à la cathédrale même, le jour où il voulut célébrer les noces d'argent de son épiscopat ? Puisse le panégyriste d'aujourd'hui ne pas se montrer trop indigne de son sujet et de sa tâche !

Jadis, au pied de l'Horeb, le Dieu d'Israël parla au conducteur de son peuple : *Que tes préparatifs soient faits dès le matin*, lui dit-il, *tu monteras ensuite sur le Sinäï, et tu demeureras enfin avec moi sur le sommet de la montagne.*

Ces paroles autrefois adressées à l'homme de la droite de Dieu, qui ne devait voir que de loin la terre des promesses, permettez-moi de les appliquer au Pontife qui n'a vu qu'en espérance l'héritage promis à son sceptre épiscopal, et ce texte me servira de guide dans la très modeste Oraison funèbre que je consacre à la mémoire de notre Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu, Monseigneur François de la Bouillerie, archevêque de Perga, coadjuteur de Bordeaux.

(1) Ces quatre Oraisons funèbres eurent pour auteurs respectifs, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Amphiloque et saint Ephrem.

## I

La carrière de M<sup>re</sup> de la Bouillerie se partage en trois périodes, qui correspondent aux trois parties de mon texte : les années du bas de la montagne, c'est-à-dire les années de sa préparation providentielle à l'état ecclésiastique, *esto paratus manè* — les années de la halte à mi-côte, c'est-à-dire les années de son ministère sacerdotal, *ut ascendas in montem Sinai* — les années enfin du sommet Sinaitique, c'est-à-dire les années de son épiscopat, *stabisque mecum super verticem montis*.

Ce discours vous retracera la succession de ces trois étapes, dont la perspective se déroule devant ma pensée comme un chemin d'ascension, éclairé au départ du voyageur par une pure et fraîche aurore, légèrement obscurci bientôt après par un orage passager, et s'illuminant ensuite d'un éclat toujours croissant, jusqu'à la rencontre du jour parfait qui ne finit pas — *usque ad perfectam diem* (1).

Si je me sentais tant soit peu le talent de saint Ephrem, l'humble diacre de l'Eglise d'Edesse, et l'un des quatre panégyristes de saint Basile, je pourrais vous dire comme lui, en commençant l'Oraison funèbre du grand docteur : *Flectite ad me aures, narrabo vobis pulcherrimam narrationem* ; écoutez-moi, j'ai un beau récit à vous faire.

(1) Prov. IV, 18.

Longtemps à l'avance, et, pour ainsi dire, dès le matin, Dieu prépare ceux qu'il destine à jouer un rôle important dans son Eglise. Par ordre de sa Providence, trois foyers de saintes inspirations contribuèrent successivement à préparer François de la Bouillerie à l'état ecclésiastique.

Le premier, le plus matinal de tous, ce fut le cœur de sa mère. Cette noble chrétienne, Anne Méliste de Foucault, comtesse de la Bouillerie, faisait profession d'estimer que la piété est la première des noblesses, que le plus auguste des services, celui qui honore le plus excellemment un blason, c'est le service des autels, et, sans savoir qu'elle copiait saint Jean Chrysostome, volontiers elle aurait dit : Ne me parlez ni de trône ni de diadème, la dignité du sacerdoce catholique me paraît supérieure à toutes les dignités de ce monde ; *non mihi narres purpuram neque diadema, major est et mirabilior ipso regno sacerdotii principatus* (1).

C'est à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 1810, qu'elle mit au jour celui de ses enfants qui était marqué pour cette dignité sacerdotale jugée par elle d'une excellence incomparable.

L'enfance de cet élu du Seigneur fut bercée au bruit des batailles ; à cette époque le canon grondait partout en Europe, laquelle était devenue le jouet d'un conquérant effréné, cause de larmes pour d'innombrables mères, sans en excepter la plus vénérable de toutes, la mère des âmes, la sainte Eglise de Dieu.

Cependant, à travers le sombre amoncellement de malédictions au milieu desquelles se couchait la gloire Napoléonienne, si coûteuse à la terre, un rayon de cette gloire à son déclin venait dorer, en s'y réfléchissant, le faite de la somptueuse demeure où le futur coadjuteur de Bordeaux essayait ses premiers pas. Ce palais abritait, en effet, un dignitaire de l'Empire : le comte de la Bouillerie était trésorier de la Couronne.

(1) *De Sacerd.*

Sur les genoux maternels, le fils du comte de la Bouillerie suçà avec le lait les beaux principes que tout à l'heure nous admirions chez la chrétienne qui lui avait donné le jour.

Grâce à celle-ci, le soin religieux qui avait présidé jadis à la première éducation de saint François de Sales, son patron baptismal et l'un de ses futurs modèles, présida pareillement à la sienne.

Aussi, voyez-le, cet enfant ainsi religieusement élevé, voyez-le se disposer à l'acte solennel de sa première Communion. C'est un ange qui s'en va à la rencontre du Dieu des Anges. Quand le grand jour fut venu, à la table sainte, à côté de sa mère, dans l'extase naïve qui suivit pour lui l'heureux moment du premier baiser eucharistique, il s'offrit à son Dieu pour le service des autels, si son Dieu voulait de lui.

Suivant des expressions qui lui appartiennent, ce jour fut si beau que le souvenir en resta dans sa mémoire comme *une précieuse perle jetée au fond de sa vie*.

A partir de la première Communion, pour continuer ses études commencées sous le toit domestique, il alla prendre place sur les bancs d'une école alors célèbre et chère aux familles chrétiennes.

Là, pendant que le régime successeur du régime impérial montait vers son apogée, François de la Bouillerie acheva d'étudier les langues anciennes, côte à côte d'un émule en tout digne de lui et son futur collègue dans l'épiscopat sur le siège de Moulins (1).

Voici enfin que le cours de ses études est terminé. Elle est venue l'heure d'embrasser une carrière, et les plus brillantes situations se disputent à l'envi ce candidat de la vie publique. N'avait-il pas tout pour lui, et la naissance, et les richesses, et le talent, et la stature héroïque, et les belles manières, et enfin, dans toute sa personne, ce je ne sais quoi de généreux, de chevaleresque, dont nul ne possède le secret qu'à la condition de ne l'avoir pas appris ?

(1) M<sup>re</sup> de Dreux-Brézé.



Pour surcroît d'heureux auspices, les vicissitudes politiques avaient porté son père aux premières dignités du royaume. L'ancien Trésorier de la Couronne impériale était devenu, sous la Restauration, Intendant général de la maison du Roi, pair de France et ministre d'Etat. Il habitait les résidences royales. Ainsi, par quelques-uns de leurs derniers reflets, les splendeurs de la Cour arrivaient jusqu'au front de son fils et lui communiquaient un prestige de plus. A quoi ce fils ne pouvait-il pas prétendre?

Toutefois, quelqu'un savait que cette âme virginale, toute pleine de Dieu, ne prétendait simplement qu'à sortir du siècle pour se cacher dans les rangs de la milice du Seigneur. Ce confident, c'était sa mère.

Donc un jour, secondé par cette mère bien-aimée, en dépit de bien des obstacles, François de la Bouillerie se détacha des régions étoilées où rayonnaient ses dix-huit ans, et se précipita au séminaire d'Issy, que dirigeaient alors, comme aujourd'hui, Messieurs de Saint-Sulpice.

Mais, comme si elle s'était chargée de venger le siècle des dédains du noble fugitif, la maladie s'y précipita immédiatement après lui pour l'arracher à ce pieux asile et le ramener dans le monde. A peine lui laissa-t-elle le temps du *requiescite pusillum* « *reposez-vous un peu* » du saint Evangile, juste ce qu'il fallait pour expérimenter à la hâte la vérité de cette mémorable parole que « rien n'est maternel comme Saint-Sulpice » : parole prononcée par qui ? par le plus illustre des prédécesseurs de François de la Bouillerie chez les fils de M. Olier, et à l'ombre de la même discipline, par un autre François, par le célèbre auteur de tant de beaux ouvrages parmi lesquels le duc de Bourgogne fut le plus beau de tous, par un éminent prélat qui, dans un cadre plus vaste et avec plus de relief, fut, pour me servir d'une expression que je ne me permettrais pas sur un théâtre plus solennel, un M<sup>sr</sup> de la Bouillerie *avant la lettre*, un M<sup>sr</sup> de la Bouillerie à la taille du grand siècle, en un mot, par François de la Mothe Salignac de Fénélon.

Notre séminariste d'un jour revint presque mourant sous l'aile de sa mère. Quelques mois après, pendant que sous les ombrages royaux du Château de Meudon, entouré des soins de sa famille, l'angélique malade traînait les langueurs de sa convalescence, un orage politique éclata soudainement, l'orage depuis longtemps amassé sur la tête des Bourbons, et par la haine de leurs ennemis et par leurs propres fautes.

Chassée par le souffle révolutionnaire, la Royauté, sacrée à Reims le 25 mai 1825 et au sacre de laquelle François de la Bouillerie avait assisté presque officiellement, partit pour un exil d'où elle n'est pas revenue. La même tempête obligea les hôtes du Château de Meudon à chercher précipitamment un abri précaire, sous un toit d'emprunt, au fond de je ne sais quel village.

Plût au Ciel qu'il n'y eût pas ici-bas d'autres révolutions que les révolutions dynastiques ! Mais il n'en va pas de la sorte, et les âmes ont aussi les leurs. O fragilité de notre nature, et qu'il est bien vrai que le cœur de l'homme, comme l'a dit Bossuet, est la région des changements !

Vous avez vu cette jeune âme qui s'en allait à Dieu d'un vol si droit et si ingénu, et qui n'aspirait qu'au sacerdoce ; eh bien, cette âme, elle subira une défaillance, mais une défaillance qui entraine dans les desseins d'en-haut, car elle déposera au fond de la vie de ce favori de Dieu, à côté de la précieuse perle du souvenir de sa première Communion, une seconde perle bien précieuse aussi, la perle du repentir avec laquelle s'achète l'humilité.

C'est à l'heure de cette révolution intime que la Providence mit sur le chemin de François de la Bouillerie un nouveau foyer de saintes inspirations destiné à continuer, sinon à recommencer, l'œuvre d'une tendre et pieuse mère.

Ce nouveau bienfait de la Providence, où le rencontra-t-il ? au pied de la chaire de Notre-Dame de Paris.

Ici, Messieurs, en songeant à l'homme extraordinaire, à l'orateur sans égal dont je dois prononcer le nom, en songeant à l'influence magique que cette bouche d'or devait exercer sur

la France de son temps, je ne puis m'empêcher de m'écrier que Dieu aime la France d'un amour de prédilection, et que son caractère distinctif parmi les nations marquées du sceau du Christ, c'est d'être, plus que toute autre, la Fille de la divine Miséricorde : *misericordiam consecuta* (1).

Est-ce en effet en lui faisant de tels dons, que Dieu prétend punir la France de l'incroyable ingratitude qui la fait s'insurger périodiquement contre l'Arche sainte, d'où lui sont venues toutes ses prospérités et toutes ses gloires ?

Elle était, la France, au lendemain d'une de ces insurrections sacrilèges, et le soleil de la veille avait éclairé de ses rayons scandalisés le pillage fanatique de l'Archevêché de Paris ainsi que la dévastation d'une des principales églises de la capitale, lorsque, des profondeurs infinies de l'éternelle miséricorde, sortit providentiellement et s'en vint éclore à notre firmament national le doux astre de Lacordaire : *Stella matutina in medio nebulæ*, étoile du matin dans un ciel de tourmente (2).

Et alors, au lever de ce beau météore, quelle subite émotion dans l'attention publique !

En ces jours-là, sous les voûtes de Notre-Dame, au pied de la chaire qu'occupait cet homme, ce prophète, cet ange, quels flots d'auditeurs ! quelle marée montante de têtes humaines ! Et l'auditoire de Lacordaire ne se bornait point à la multitude qui se pressait ainsi dans l'enceinte sacrée jusqu'à menacer d'en faire éclater les murailles, c'était la France entière qui écoutait du dehors et de loin, c'était tout particulièrement l'élite de la jeunesse française. Ah ! cette jeunesse, la jeunesse lettrée, la jeunesse des carrières libérales, elle se sentait passionnément aimée par l'apôtre de Notre-Dame, et elle lui rendait amour pour amour. C'est à elle surtout que s'adressaient les Conférences. Et lorsque, emportée hors d'elle-même par le génie de l'éloquence, l'âme de Lacordaire,

(1) Os., II, 1.

(1) Eccli, L, 6.

déployant son essor, s'élançait vers les sommets de sa propre pensée, lorsque, vibrante, harmonieuse, éblouissante, elle planait au-dessus de l'immense assemblée, absorbant toutes les respirations dans la sienne, toutes les vies dans sa vie; lorsque dix mille âmes, ainsi magnétiquement suspendues à une seule âme, se sentaient perdre terre malgré elles, et ne retouchaient le sol, tout ensemble épuisées et ravies, que lorsqu'il plaisait à l'orateur, ou pour mieux dire à l'enthousiasme qui le dominait lui-même, de mettre fin à ce délicieux supplice; à l'heure de ces miracles oratoires qu'on n'a pas revus, la jeunesse fut souvent pour moitié dans ces miracles mêmes.

Oui, une bonne moitié de sa puissance, elle venait à Lacordaire de l'amour qu'il avait pour la jeunesse et de l'ardente sympathie que la jeunesse avait pour lui. Les plus beaux éclairs de Notre-Dame ne jaillirent-ils pas de la rencontre passionnée de ces deux courants électriques dont l'atmosphère ambiante était chargée?

Or, parmi les jeunes auditeurs qui se disputent au pied du Thabor de Lacordaire les honneurs du premier rang, parmi les plus sincères admirateurs de cette éloquence toute nouvelle, et, si j'ose le dire, sans aïeux, *vocem ejus audis, sed nescis undè veniat* (1); voyez-vous ce chef de file à haute taille qui manifestement s'enivre plus qu'aucun autre de la parole et du regard de l'incomparable conférencier? *Quis est hic* (2), qui est-il? C'est notre cher malade du Château de Meudon, devenu maintenant le vicomte de la Bouillerie.

Depuis la fin de sa convalescence, c'est-à-dire depuis cinq ou six ans, il a étudié le Droit, il a visité en touriste une grande partie de l'Europe, il a conquis des amitiés illustres. Toute la société parisienne le connaît, il y est plus que connu, presque célèbre; mais à quels titres? A des titres qui n'ont pas tous, hélas! pour le royaume des Cieux, une solide valeur.

(1) Joan., III, 8.

(2) Matth., XXI, 10.

Jadis, sous le ciel de l'Ombrie, un autre François (c'est le troisième que je mentionne), celui que l'histoire a surnommé le Séraphin d'Assise, fut investi avant sa conversion du titre de *prince de la jeunesse*, ce qui voulait dire arbitre de l'élégance et du bon ton.

Or, dans la société de Paris, le vicomte de la Boullerie se trouve avoir la gloire, peu prisée par l'Évangile, d'exercer sur ses pairs de l'élite patricienne un arbitrage du même genre. En vertu de cet arbitrage, en vertu de ce sceptre né des caprices de l'opinion et frivole comme elle, il régenta par son seul exemple les futilités de la mode, y compris la futilité des petites poésies sentimentales, amusement éthéré dont les salons raffolaient alors.

Mais, de tout laurier mondain un poison est l'essence, et, au milieu de tous ces profanes triomphes, qu'est devenue la ferveur des premières années ? et la grâce de sa vocation, qu'en a-t-il fait, notre Samuel d'autrefois ?

Lisez, Mes Sœurs, dans la vie de la séraphique sainte Thérèse, les pages où elle raconte comment, à l'âge de dix-huit ans, elle laissa ralentir le vol de son âme pour s'abaisser vers la créature, vers les perfides filets des affections terrestres, et comment elle en devint captive ; lisez, en un mot, l'histoire des *infidélités* de la réformatrice du Carmel, et vous aurez la réponse à la question que je viens de poser.

J'accorde que les égarements de l'âme qui nous occupent dépassèrent en étendue les égarements de la sainte d'Avila, mais par bonheur ils ne furent pas d'une nature différente et plus sérieuse.

Qu'importe que la coupe des enchantements mortels se soit présentée plus d'une fois aux lèvres du brillant gentilhomme ? De l'ivresse que cette coupe donne, il ne connaît que l'horreur qu'elle inspire aux angéliques délicatesses d'une âme chastement timorée. Toujours, aux voluptés de Babylone, il préféra celle qui consiste à les mépriser sous le regard de Dieu.

Néanmoins, ce regard de Dieu, il n'a que trop réussi à le contrister.

Et si, contrairement à tant d'autres de son âge qui campent avec lui sous la miraculeuse nuée de Notre-Dame, *sub nube fuerunt* (1), si les belles et amoureuses foudres de Lacordaire n'ont que faire de l'atteindre dans cette région de l'âme où se cachent de honteuses blessures, il a cependant besoin, lui aussi, que l'apôtre de la jeunesse lui lance au cœur le trait du remords.

Ce trait salutaire, grâce à Dieu, il lui fut décoché du haut de la chaire chrétienne. Oui, là où dormait le souvenir des jours si doux où il était tout à Dieu et où Dieu était tout à lui, là, dans le meilleur fond de lui-même, notre jeune mondain se sentit frappé de componction. Il se reprocha amèrement son ingratitude envers le Dieu de son adolescence. Les vains mirages du monde s'évanouirent pour un instant à ses yeux, et, par-delà ces mirages évanouis, il vit passer une vision attristée : c'était le Sacerdoce catholique qui semblait lui dire : pourquoi m'as-tu oublié ?

Mais le sacerdoce suppose chez ceux qui y prétendent la rupture avec le monde. Or, que de liens à briser ! Qu'ils étaient loin, le monde et cet élégant Parisien, de se trouver mutuellement dans la situation réciproque dont parle saint Paul : « Je suis un crucifié pour le monde et le monde l'est pour moi » (2) ; deux cadavres, ajoutait saint Jean Chrysostome, se touchant sans se voir ni s'entendre, immobiles et insensibles l'un pour l'autre !

Découragé peut-être par un idéal si ardu, le vicomte de la Bouillerie ne tarda pas à pencher de nouveau vers les périls fleuris de la veille ; mais sa sainte mère continuait à prier comme Monique, bien que celle-ci se fût estimée la plus heureuse des mères, si son Augustin n'eût pas commis de plus graves écarts.

(1) I Cor., x, 1.

(2) Gal., vi, 14.

Les prières maternelles obtinrent au vicomte de la Bouillerie que la Providence lui ménageât un troisième foyer de saintes inspirations. Celui-ci aura sur la direction de sa vie une influence décisive.

Vous me demandez à le connaître ; écoutez !

Il y a, à Rome, au pied du Capitole, une résidence illustre. Pendant des siècles, elle a été et elle était naguère encore le quartier général de cette légion qui se nomme la Compagnie de Jésus, légion héroïque dont l'histoire se confond avec celle des meilleures gloires de l'apostolat, du martyre, du savoir et de la sainteté catholiques, crime suffisant pour expliquer la haine incomparable dont les ennemis de Dieu n'ont cessé d'honorer la Compagnie de Jésus, depuis l'heure où elle commença à déployer son drapeau et sa devise : *Ad majorem Dei gloriam*.

Or, un jour de l'an 1836, un jeune Français, à la taille avantageuse et aux manières aristocratiques, s'en vint frapper à la porte du Gesù (ainsi s'appelle la résidence dont il s'agit). — Que demande votre Excellence ? A cette question du Frère portier, l'inconnu répondit en prononçant le nom d'un Jésuite qui appartenait par son origine à une vieille famille de nos provinces, et dont les vertus ont été, pendant plus de trente ans, un des parfums de Rome (1). Là-dessus, le Frère portier, prenant les devants, conduisit l'étranger à travers de longs corridors silencieux qui se souviennent d'avoir vu tant de saints, tant de héros, jusqu'à la pauvre cellule du Religieux que l'étranger avait désigné. Celui-ci se jeta aux pieds de l'humble et doux prêtre, dont tant de pécheurs conservent encore l'attendrissant souvenir, et qui possédait si bien tout ce qu'il faut pour démontrer, à qui en aurait douté, que la confession est l'amitié élevée à l'état de sacrement. L'âme du confesseur et l'âme du pénitent s'embrassèrent dans une étreinte qui n'est pas de la terre. Il y eut là d'abondantes

(1) Le R. P. de Villefort.

larmes, non pas toutes du même côté ! Quand, brisé d'émotion, le pénitent se releva : Courage, mon fils, lui dit le saint Religieux, restez à Rome ; c'est Rome qui vous protégera contre vous-même, et Rome fera de vous un prêtre.

Saluez, Messieurs, le troisième foyer de saintes inspirations qui, pour le vicomte de la Bouillerie, consommera l'œuvre commencée par le cœur d'une mère et recommencée par la chaire de Notre-Dame. Ce troisième foyer, c'est Rome.

Déjà, avant sa confession du Gésù, il avait visité les monuments de Rome, mais il ne l'avait pas vue elle-même. Et pourtant il l'avait parcourue en compagnie d'un homme capable entre tous de la lui dévoiler, en compagnie du doux et savant abbé Gerbet, venu dans la Ville éternelle pour y passer quinze jours et qui y demeura dix ans, sans trop s'apercevoir qu'il avait dépassé les limites de son programme. Mais Rome ne se laisse bien voir qu'à des yeux qui ont pleuré aux pieds d'un prêtre. C'est maintenant que notre gentilhomme commença à la voir, à la comprendre.

Lui qui n'avait quitté Paris que pour obéir à un désir de sa mère, lui qui n'avait consenti à mettre les Alpes et la Méditerranée entre son cœur et les objets de ses affections, qu'avec la pensée d'un prochain retour, il commença à sentir que Rome, telle qu'elle se découvrait à ses yeux clarifiés par les larmes, avait la vertu de faire oublier Paris. Il éprouva par expérience que l'éloge décerné par saint Bernard aux avantages de la solitude s'applique au séjour de Rome plus exactement qu'à n'importe quelle Thébàide : *Aer purior, cælum propius, mens liberior.*

Non, pour une âme touchée de la grâce, aucun air n'est pur et bon à respirer comme l'air qui baigne ces horizons mélancoliques au milieu desquels est royalement assise la capitale du catholicisme ; l'air que respire le successeur de Pierre, le vicaire de J.-C., le Pape ; l'air qui enveloppe de sa virginale transparence l'infaillible Vatican ; l'air qui, autour du Vatican, centre de l'humanité civilisée, revêt de je ne sais



quelle splendeur recueillie tant de vénérables tombeaux, tant de monuments du passage de Dieu, tant d'admirables jeux de sa providence, tant de choses prodigieusement mêlées, tant de ruines illustres et tant d'immortalité née de leur irrémédiable humiliation.

Non, nulle part au monde, le Ciel n'est aussi voisin de la terre qu'à Rome, et qui veut y toucher le Ciel n'a pas besoin de monter sur la coupole de Michel-Ange, où cependant la croix confine de si près à la céleste voûte, ne le cédant en cela qu'à la tiare pontificale qui y confine de plus près encore ; celui qui, à Rome, veut toucher le Ciel, n'a pas à monter, mais bien à descendre ; qu'il descende aux catacombes, et là le Ciel sera à portée de sa main, à portée des battements de son cœur.

Non, il n'y a pas de séjour au monde où il soit plus facile à l'âme qui le désire, de s'affranchir des attaches terrestres, soulevée qu'elle est continuellement par un perpétuel *sursum corda* qui ne cesse de murmurer à son oreille, et qui est répété par tous les échos de ce vaste sanctuaire à ciel ouvert, dont les sept collines sont les sept autels toujours fumant de l'encens de la prière.

Pourquoi faut-il, hélas ! que cette immense prière soit aujourd'hui sacrilègement troublée par des cris de blasphème et d'impies saturnales ? En 1836, il en était autrement, parce qu'alors sur les créneaux du château Saint-Ange ne flottaient pas d'autres couleurs que les couleurs de l'Eglise avec le gonfalon des Clefs.

Et c'est pourquoi alors, encore plus qu'aujourd'hui, l'âme qui voulait fuir le monde et se fuir elle-même trouvait à Rome des secours exceptionnels pour reconquérir sa liberté, laquelle consiste, suivant l'expression du grand Apôtre, à s'ensevelir *dans la vie cachée avec Jésus-Christ en Dieu*.

Or, telle est précisément l'étude suprême à laquelle s'appliquera, pendant les années qu'il doit passer dans la Ville éternelle, notre néophyte de la vie cléricale.

Regardez-le durant cet intervalle de quatre ans.

Sans doute il étudie la science sacrée, et chaque jour le Collège romain le voit assidu aux cours de Théologie qu'on y professe ; sans doute la majeure partie de ses heures est absorbée par la méditation des textes essentiels, et nous savons quelle abondante doctrine il y puisa ; sans doute encore son âme de poète et d'artiste s'abreuve avec une religieuse avidité à ces sources si variées d'enseignements diversement précieux que le pèlerin de Rome rencontre à chaque pas ; tout cela est vrai ; mais ce qui est vrai aussi, c'est que l'école dont il suit principalement les leçons, l'école qu'il ne quitte jamais, c'est celle que saint Ignace de Loyola appelle l'école du cœur, *schola cordis*, et où l'on a l'Esprit-Saint pour premier maître.

Guidé par la direction du sage Ananie qui lui avait dit : « Rome vous fera prêtre, » il étudie, à cette école intérieure, l'art sublime dont nous parlait tout à l'heure saint Paul, l'art de mourir au monde et à soi-même, l'art de vivre caché avec Jésus-Christ en Dieu.

Au bout de quatre ans, l'apprentissage se trouva fait et bien fait.

Désormais, ne lui parlez plus, à notre Parisien émigré, de ce qui a pu, autrefois et en d'autres lieux, ravir sur l'autel de ses affections intimes quelques grains de l'encens exclusivement dû à la Beauté infinie, il ne vous comprendrait pas, car il n'est plus l'homme d'autrefois, il est devenu un homme nouveau, *nova creatura* (1), un homme nouveau qui a retrouvé toute sa liberté parmi les morts, *inter mortuos liber* (2), mort qu'il est lui-même par le côté de son être qui regarde le monde, mais par un autre côté vivant plus que jamais. Si vous en désirez la preuve, parlez-lui de Jésus-Christ, parlez-lui surtout de Jésus-Eucharistie, et vous le verrez, ce mort, tressaillir dans son âme et dans sa chair ; vous verrez

(1) II Cor., v, 17.

(2) Ps., LXXXVII, 6.

la flamme de vie éclater dans ses regards, dans sa parole, dans toute sa personne.

C'est que Jésus-Christ, Jésus-Christ sous les voiles du grand sacrement de l'amour, *Gesù sacramentato*, comme disent les Italiens, telle est désormais la passion de son âme.

Cette belle passion, elle le conduit chaque soir à un rendez-vous plein de charmes où ses transports se renouvellent dans de célestes délices.

Chaque soir, à l'heure où, des hauteurs de l'antique Pin-cius, les promeneurs oisifs s'attardent à contempler le magnifique spectacle du soleil éteignant ses feux et sa gloire dans les flots de la mer Tyrrhénienne, là-bas, derrière la coupole de Saint-Pierre qui s'assombrit graduellement sous les tranquilles envahissements du crépuscule, tandis que, par côté, au palais du Vatican, dans les appartements du Pape, on aperçoit le remuement des lampes rallumées qui s'appêtent à éclairer la veillée du Père de la grande famille catholique, Pontife universel et universelle victime du monde, *aspectus lampadarum... visio discurrens* (1); chaque soir, dis-je, à cette heure-là, notre transfuge du siècle dirigeait ses pas du côté opposé, vers les hauteurs du Quirinal, et là, il se glissait pieusement dans une petite chapelle où se trouvait toujours exposé, dans la modeste splendeur d'un ostensor eucharistique, Celui qui a fait le soleil, Celui pour qui Saint-Pierre a été bâti, Celui dont le Pape est le Vicaire.

*Cum serò esset... erat Jesus solus...* c'était le soir, dit l'Évangile, et Jésus était seul (2).

Heureux moment pour une âme éprise de Jésus-Christ et qui veut répandre, sur ses pieds adorés, les aromates de son amour. O petite chapelle, témoin mystérieux de ce rendez-vous quotidien, garde, pour les raconter au jour du Jugement, le secret des tendresses échangées à ton ombre entre le Dieu du tabernacle et l'âme brûlante de celui que nous pleurons.

(1) Ezech., I, 13.

(2) Marc, VI, 47.

En attendant, nous le savons parce qu'il nous l'a révélé lui-même; c'est là, dans ce sanctuaire, sous les tremblants reflets de l'ostensoir, et parmi les délicieuses larmes du tête-à-tête avec l'adorable Captif, c'est là que naquit en son cœur le doux projet, la douce espérance d'augmenter au cœur des chrétiens l'amour de la sainte Eucharistie dont il se préparait à devenir le ministre.

Evidemment la préparation était complète, et la Providence n'avait qu'à couronner son œuvre.

Donc, le jour de Pâques de l'an 1840, pendant que le joyeux *Alleluia* faisait le tour du monde, pendant que tous les carillons de la Ville éternelle se répétaient les uns aux autres la nouvelle de la Résurrection, sous les lambris dorés de la basilique de Sainte-Marie-Majeure, dans la splendide chapelle où la piété vénère la Madone peinte par saint Luc, un prêtre ordonné la veille, et les mains encore humides de l'Onction sainte, montait à l'autel pour y célébrer sa première messe. Agenouillée derrière lui, mais aussi près de lui que peuvent le permettre les saintes règles de l'Eglise, une chrétienne, le visage inondé de larmes, paraissait absorbée dans l'adoration et la prière. Ce prêtre, c'était le vicomte de la Bouillerie; cette chrétienne, c'était sa mère.

*Resurrexi et adhuc tecum sum*, je suis ressuscité et je suis encore avec toi, telles furent les premières paroles que l'*Introït* mit sur les lèvres du célébrant. Ne vous semble-t-il pas que ces paroles étaient bien faites pour aller de la bouche d'un tel fils au cœur d'une telle mère, et qu'elles exprimaient à merveille, avec la situation du moment, l'œuvre de la divine Providence?

Oui, le fils de la comtesse de la Bouillerie était ressuscité et il était encore et plus que jamais en union de sentiments avec elle : *resurrexi et adhuc tecum sum*.

Et maintenant, années du ministère sacerdotal de Monseigneur de la Bouillerie, années de sa première halte sur la pente du Sinäï, *ut ascendas in montem Sinäï*, ouvrez-vous et laissez-nous contempler votre glorieux sillon.

## II

Peu de temps après son ordination, l'abbé de la Bouillerie rentra en France. La société parisienne put donc revoir celui qui avait été l'ornement de ses fêtes. Mais entre le passé et le présent, quel contraste ! et comment reconnaître dans le revenant de Rome le type et l'arbitre de l'élégance aristocratique ?

Son éclat mondain a disparu sous l'austère livrée de l'Eglise, sous l'humble soutane d'un humble prêtre.

Désormais, pendant quinze ans, ses anciens amis le verront passer dans les rues sous ce même costume, quelques-uns, peut-être, attendant, pour lui pardonner, que la soutane noire se change en soutane violette.

Quant à lui, il ne songe qu'à une chose : être et se montrer véritablement prêtre, rien que cela, mais tout cela. Ambition immense, du reste, et d'un poids écrasant pour la faiblesse humaine.

Lorsqu'il revint de Rome dans la ville de son berceau, l'antique siège de saint Denys était occupé par un prélat qui devait inaugurer dans sa personne la tragique dynastie des Archevêques de Paris destinés à mourir dans la pourpre de leur propre sang.

Juste appréciateur de la valeur personnelle, M<sup>sr</sup> Affre devina promptement le mérite de ce nouveau prêtre qui, là où la plupart n'ont d'autre sacrifice à faire que de se renoncer

eux-mêmes, avait dû renoncer à lui-même et à tout. L'ayant regardé, il le prit en affection : *intuitus eum, dilexit* (1).

L'Archevêque le plaça d'abord au petit séminaire de Saint-Nicolas où régnait un prêtre déjà célèbre et destiné à remplir la chrétienté du bruit de ses exploits sous le titre d'évêque d'Orléans.

Là, pendant trois mois, il remplira les fonctions de directeur spirituel, et, comme tel, il prodiguera aux jeunes sujets du futur évêque la première sève, les premières fleurs, les premiers trésors de ses prémices sacerdotales.

Au bout de ces trois mois, c'est-à-dire six mois après son élévation à la prêtrise, l'abbé de la Bouillerie était Vicaire général du diocèse de Paris.

Or, quelle est la part qui lui échet dans la distribution de la sollicitude archiépiscopale ? Ce fut, permettez-moi de le dire, de présider au service de Jésus-Christ dans trois tabernacles où il réside diversement : *vir cui constitutum est de Christo Dei Jacob* (2).

Et d'abord, dans la personne des pauvres. Est-ce que les pauvres ne sont pas un tabernacle de Jésus-Christ ? est-ce qu'il ne se cache pas derrière leur indigence, en sorte que les pauvres se trouvent ainsi recommandés, selon l'Évangile, au respect, à l'amour, j'allais dire au culte qui est dû à Jésus-Christ lui-même ? *Quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis* (3); ce que vous faites pour le dernier d'entre eux, c'est à moi-même que vous le faites.

Or, comme Vicaire général, l'abbé de la Bouillerie eut sous sa direction les œuvres de charité, ce qui revient à dire le département des pauvres.

C'était bien son affaire. Il les aimait tant, les pauvres ! Depuis longtemps il avait fait avec eux intime connaissance, et ils avaient eux-mêmes, depuis longtemps, fait intime connais-

(1) Marc., x, 21.

(2) II Reg., xxiii, 1.

(3) Matth., xxv, 40.

sance avec sa bourse, qui fut toujours ouverte à l'infortune.

Aussi quel zèle ne mit-il pas à s'occuper des œuvres qui ont les pauvres pour objet !

Voyez-vous, au sein de la capitale, sous cette brillante et houleuse surface de l'immense gouffre parisien, où d'innombrables égoïsmes, comme autant de flots ennemis, s'étalent, se heurtent et s'entredévorent au grand soleil de la fortune ; voyez-vous, sous cette agitation extérieure, et au-dessus de ces volcans d'envie et de haine bouillonnantes par où Babylone touche à l'enfer ; voyez-vous, dis-je, la tranquille économie de la charité catholique étendant ses prévoyances maternelles à tous les besoins de l'indigent, depuis son entrée dans la vie jusqu'aux portes du tombeau ; voyez-vous toutes ces Associations de volontaires dévouements qui, sous divers vocables, déploient les ramifications presque clandestines de leur respectueuse protection sur tout ce qui souffre, sur tout ce qui est faible, sur tout ce qui a besoin de consolation et de secours ; voyez-vous, en un mot, les mystères, les touchants mystères de ce Paris charitable que l'autre Paris ne remarque guère sinon pour le conspuer, et qui, sans aucune réclame, met en pratique la fraternité dont son frère Caïn se contente d'écrire le nom sur des murailles, où certaines flammes, allumées par certaines idées, sont venues parfois ajouter à l'inscription de trop splendides commentaires ?

Pendant quinze ans, l'abbé de la Bouillérie fut l'âme de toutes ces œuvres admirables. Celles qu'il avait trouvées existantes, il les encouragea ; il eut la part principale dans la conception, l'enfantement, l'organisation de plusieurs autres destinées à lui survivre. Sans y avoir prétendu, il s'acquittait, dans cette belle spécialité des inventions secourables au pauvre peuple, un renom qui se répandit dans toute la France, en sorte qu'on ne pouvait parler en province des merveilles opérées par la charité dans la capitale, en faveur de la classe nécessiteuse, sans évoquer dans les esprits le nom et l'image de l'abbé de la Bouillérie, qui y présidait.

Si les pauvres sont un tabernacle de Jésus-Christ, ne peut-on pas en dire autant des communautés, des congrégations religieuses ?

Ne nous en a-t-il pas averti lui-même ? *Partout où il y en aura deux ou trois réunis en mon nom, je serai au milieu d'eux* (1). S'il se cache dans les pauvres pour recueillir, sous ce voile presque sacramentel, l'aumône qui tombe de nos mains, *in universalitate mendicorum mendicat*, ne se cache-t-il pas dans les communautés religieuses pour faire lui-même au monde, ce grand et immortel misérable, la plus riche et la plus nécessaire des aumônes, celle qui consiste à purifier la terre, à contrebalancer dans la balance de Dieu l'amoncellement des iniquités publiques et conjurer ainsi les catastrophes qu'elles provoquent ?

Or, avec le département des pauvres, notre Vicaire général eut aussi dans ses attributions le département des communautés religieuses. Il fut l'oracle d'un grand nombre d'entre elles, leur guide, leur consolateur, leur père. Allez frapper à la porte des couvents qui les abritent, vous y trouverez son souvenir toujours vivant, vous y verrez des larmes qui le pleurent.

Mais le tabernacle par excellence, le tabernacle où Jésus-Christ habite, non plus seulement d'une manière mystique, mais en réalité avec son corps, son sang, son âme, sa divinité, le tabernacle dont la seule pensée devrait suffire pour faire palpiter et bondir notre cœur, pour faire éclater notre voix en accents d'allégresse, ce tabernacle, c'est le Tabernacle de nos autels.

Or, aux deux départements dont nous avons parlé, l'abbé de la Bouillerie ajouta celui des œuvres Eucharistiques.

Quel surcroît de bonne fortune pour ce cœur de prêtre que la sainte Eucharistie avait blessé d'amour pendant les années de Rome ! Depuis le jour où il avait reçu cette suave blessure, il rêvait, comme on rêve quand on aime, de procurer à l'admirable objet de sa sainte passion toute la gloire possible.

(1) Matth., XVIII, 20.



Et qui donc ignore que dans cette voie son coup d'essai fut un coup de maître ? Cette grande œuvre de l'Adoration perpétuelle, aujourd'hui répandue d'un bout de la France à l'autre, et qui vous rapporte, ô mon Jésus, de si belles moissons d'hommages ! voilà par où commença l'abbé de la Bouillerie.

Ce fut ensuite le tour de l'Adoration nocturne. Ici, pour aider le zèle du jeune Vicaire général, Celui dont la providence se joue à travers le monde, *ludens in orbe terrarum* (1) ; Celui qui se plaît parfois à ébahir la frivolité publique par de foudroyantes vocations, le Père des miséricordes envoya à l'abbé de la Bouillerie un auxiliaire que ses antécédents avaient peu désigné pour un pareil emploi.

Regardez sur tous les théâtres où le monde désœuvré jette aux pieds des célébrités de l'art musical ses couronnes et ses trésors, regardez ce pianiste merveilleux qui, sur un instrument étonné de suffire à des émotions si puissantes ou si tendres, improvise des prodiges d'harmonie. Quel âge a-t-il ? — l'âge de la vie en fleur ; — son nom ? — demandez-le à toutes les capitales et à toutes les Cours de l'Europe qui l'ont acclamé tour-à-tour ; — sa religion ? — c'est un Juif, un Juif de naissance, mais que le Dieu d'Abraham n'occupe guère : les millions, le jeu, les enivrements de la gloire, voilà ce qu'il adore.

Eh bien ! c'est ce Juif qui sera l'auxiliaire de l'abbé de la Bouillerie dans l'établissement de l'œuvre de l'Adoration nocturne. Allez à Notre-Dame des Victoires, lisez, sur le pilastre de la chapelle dédiée à saint Augustin, l'inscription qui rappelle tout ensemble et la première nuit passée aux pieds de la divine Hostie par les premiers Membres de l'Œuvre de l'Adoration nocturne et les noms des fondateurs de cette œuvre ; le marbre reconnaissant vous montrera côte à côte, gravés en lettres d'or, le nom de l'abbé de la Bouillerie et celui du Juif dont nous

(1) Prov., VIII, 31.

parlions, mais de ce Juif converti et marchant pieds nus pour l'amour du Dieu crucifié par ses pères selon la chair, et portant sur ses épaules, en signe d'immolation et de pénitence, la bure monastique des enfants du Carmel.

L'abbé de la Bouillerie et le P. Hermann, deux âmes également passionnées pour le sacrement de l'autel ! Il me semble voir les deux chérubins de l'antique Propitiatoire, prosternés à l'opposite l'un de l'autre, des deux côtés de l'Arche d'alliance, et étendant leurs ailes réunies sur le reposoir d'or poli où Dieu se rendait présent et dans lequel se réfléchissaient, comme dans le plus pur miroir, leurs images fraternelles.

L'abbé de la Bouillerie et le P. Hermann ! ils ont tous deux bien mérité de la sainte Eucharistie. Grâce à ces terrestres chérubins, le niveau de la dévotion des fidèles envers la sainte Eucharistie n'a-t-il pas atteint une hauteur que le monde ne lui avait point connue ?

Ce triple service de J.-C. dans les pauvres, dans les communautés religieuses, dans l'adorable Sacrement, ce triple service qui était la part officielle de l'abbé de la Bouillerie comme Vicaire général, il s'y employait avec une activité incessante par toutes les industries du zèle, il s'y employait surtout par la prédication.

Mais il faut observer que, sur ses lèvres, la prédication avait revêtu une forme nouvelle, et qu'il se révéla dans la chaire moins comme prédicateur que comme un barde sacré.

Oui, un barde sacré, un barde hors ligne en Israël, *psaltes egregius in Israël* (1).

D'instinct ou par réflexion, sa prédication, dès l'abord, s'éloigna des routes battues. *Alius quidem sic, alius verò sic* : l'un fait ainsi, l'autre fait autrement. Tout dépend du don qu'on a reçu de Dieu.

Or, lui, le don spécial qu'il avait reçu, c'était une harpe

(1) II Reg., xxiii, 1.

invisible, une harpe intérieure, inséparable de son âme, et dont l'accompagnement se mêlait à sa parole pour en rehausser le charme, pour en doubler l'efficacité, et cela tout spontanément, sans qu'il eût besoin de faire effort pour exciter les cordes endormies, sans qu'il eût besoin de dire, comme le barde de Sion : allons, ma harpe, éveille-toi, *exurge psalterium et cithara* ; sa harpe, elle était toujours prête à vibrer.

Et que chantait-il, ce barde du Seigneur ? Il chantait la charité dans les réunions de charité ; il chantait la vie mystique dans les chapelles des couvents et à la grille des monastères ; il chantait surtout dans les nuits d'Adoration la sainte Eucharistie.

Qu'elles sont ravissantes de fraîcheur, de poésie biblique, d'angélique piété, ces instructions nomades, adressées ça et là dans les églises de la capitale, aux associés de l'Adoration nocturne ! Elles sont devenues un livre qu'on ne peut plus louer sans toucher à l'écueil des redites.

C'était presque une révolution dans l'éloquence sacrée. Tout le Paris chrétien, celui qui n'aime pas les révolutions et qui n'en fait point, accorda sa faveur à celle-ci.

Pendant un certain nombre d'années, deux paroles, deux voix évangéliques se partagèrent, non pas également sans doute, mais chacune avec sa mesure, les préférences des amis de Dieu, celle de Lacordaire, devenu alors le P. Lacordaire, et celle de l'abbé de la Bouillerie ; les deux, du reste, quoique différentes, n'étaient pas cependant sans correspondance l'une avec l'autre.

Il y a dans les Conférences du P. Lacordaire une page célèbre où il est parlé du concert de deux harpes qui, malgré leur distance et leurs natures diverses, s'entendent et se répondent : l'une est une harpe éolienne et l'autre une harpe d'Ionie. La harpe éolienne, suspendue aux forêts, gémit sous l'action libre des vents, s'inspirant et s'animant dans les orages, et remplissant l'espace des vibrations puissantes de

ses cordes indomptées ; la harpe d'Ionie, plus réglée et plus sûre d'elle-même, module son rythme sous la main savante de l'artiste qui la touche ; mais toutes deux d'accord ravissent l'âme qui les écoute par leur « *frémissement harmonieux et unanime.* » Ce concert, Paris eut la fortune d'en jouir pendant plusieurs années.

Deux harpes consacrées au Seigneur procuraient aux Parisiens ce précieux avantage. La harpe éolienne, celle qui, évidemment, avait donné le ton à l'autre, c'était la sublime éloquence du fils de saint Dominique ; la harpe d'Ionie, c'était la parole héritière de l'onction de saint Bernard, la parole pénétrante et poétique de l'auteur des *Méditations* sur la sainte Eucharistie.

Pendant l'heure avait sonné où la Capitale dut renoncer au bonheur d'entendre de telles harmonies, et céder ce privilège à la province.

Un jour vint, en effet, où un vent d'orage, parti des Tuileries, détacha la harpe éolienne de la gothique forêt des arceaux de Notre-Dame, où elle était suspendue. En punition de quelques notes suspectes de lèse-majesté Césarienne, il l'emporta sous le ciel du midi.

Bientôt après, un autre souffle, mais tout différent, un souffle de la Providence, emporta à son tour la harpe d'Ionie vers les mêmes régions où s'était envolée sa grande sœur, sa grande inspiratrice.

C'était en 1855. Il y avait alors trois fois cinq ans que Rome avait restitué à sa ville natale l'abbé de la Bouillerie.

Durant cet intervalle, la scène politique avait subi plus d'un changement à vue. Deux ou trois révolutions avaient eu le temps de se succéder, et non pas sans entr'ouvrir d'effroyables abîmes.

M<sup>sr</sup> Affre avait été tué sur les barricades en demandant à Dieu que son sang fût le dernier versé. Il avait été remplacé par un pontife qu'une main trois fois sacrilège devait égorger comme Zacharie, fils de Barachias, entre le

---

vestibule et l'autel, *quem occidistis inter templum et altare* (1).

Or, devant les vœux du public catholique, devant les vœux de Rome, devant les vœux du Gouvernement lui-même, le successeur du martyr des barricades se vit contraint de faire le sacrifice d'un collaborateur bien-aimé.

Dieu avait fait entendre sa voix. Il appelait l'abbé de la Boullerie sur le sommet de la sainte montagne, là où le sacerdoce trouve dans l'épiscopat son entière plénitude, *stabisque mecum super verticem montis*. Il y monta par la cérémonie du Sacre, le vingtième jour de mai de l'an 1855, et c'est sur cette hauteur radieuse qu'il nous reste à le contempler.

(1) Matth., xxiii, 35.

---

## III

A une journée de ce point du ciel où, semblable à un soleil couchant, la gloire proscrite du P. Lacordaire empourprait de son déclin prématuré l'antique école de Sorrèze ;

A deux journées de cet autre point du même horizon pyrénéen où scintillait, dans l'azur roussillonnais, comme un escarboucle sidéral, *gemma carbunculi* (1), le nom illustre et béni de M<sup>sr</sup> Gerbet ;

Entre Sorrèze et Perpignan s'élevait le trône destiné à M<sup>sr</sup> de la Bouillerie.

Eglise de Carcassonne, voici ton époux, voici ton Roi qui arrive, *ecce rex tuus* (2).

J'ai dit trône, j'ai dit roi, et, en effet, un évêque n'est-il pas roi des âmes au nom de J.-C. ? Et, depuis qu'on ne voit plus d'autres fronts sacrés par l'huile sainte, n'est-ce pas sous le diadème épiscopal que s'est réfugié le prestige de cette auguste chose que les siècles chrétiens désignaient par le nom de *seconde majesté*, la première de toutes après celle de Dieu ?

Portant sceptre et couronne, les évêques sont établis pour être rois dans l'ordre spirituel : *posuit episcopos regere* (3).

Chez M<sup>sr</sup> de la Bouillerie, l'éclat des vertus épiscopales ne

(1) Eccli., xxxii, 7.

(2) Matth., xxi, 5.

(3) Act., xx, 28.

tarda pas à effacer l'éclat des joyaux de sa couronne, où resplendissait pourtant toute la munificence d'une riche parenté.

J'entends d'abord par vertu épiscopales un dévouement sans bornes envers la sainte Eglise de Dieu. Ah ! ne craignez pas que le nouvel Evêque de Carcassonne se contente de manifester à l'égard de l'Eglise, du Pape, de Rome (ce sont trois synonymes), un attachement ordinaire et rigoureusement suffisant.

Il l'a proclamé lui-même : Rome fut, après la sainte Eucharistie, la seconde passion de sa vie, la passion de son épiscopat.

Si vous tenez à vous donner le spectacle de cette sublime passion, avec ses ardeurs et ses flammes, avec ses saints enthousiasmes, avec ses saintes indignations et ses brûlantes larmes, lisez les lettres pastorales adressées à son peuple par ce Pontife au cœur de feu.

Sous chaque ligne, sous chaque mot, vous sentirez palpiter l'amour de l'Eglise, et, avec l'amour de l'Eglise, la joie de l'aimer, de l'aimer d'autant plus qu'on la persécute davantage.

Que d'écrits cet amour de l'Eglise ne dicta-t-il pas à la plume de M<sup>r</sup> de la Bouillerie !

Depuis l'invasion des Romagnes jusqu'à l'impie brèche de Porta-Pia, l'Evêque de Carcassonne ne cessa de crier à l'usurpation et au parricide, de stigmatiser la trahison et l'hypocrisie, de protester à haute voix contre les spoliations sacrilèges.

On sent, on voit que son cœur d'évêque est pour ainsi dire en communication électrique avec le cœur de Pie IX. Pas une blessure n'est faite au cœur de Pie IX sans que le sien en éprouve immédiatement le contre-coup, sans que la douleur du Pontife suprême ne se traduise aussitôt sur les lèvres de l'Evêque de Carcassonne par des plaintes, par des sanglots.

Et, dans ces mêmes lettres pastorales, quels accents de

sainte jalousie pour défendre les prérogatives du Saint-Siège!

Il va partir pour le Concile du Vatican; entendez cette déclaration solennelle : « Toutes les fois qu'il s'agira au » Concile des droits et de l'autorité du Pape, votre Evêque » sera au premier rang... Si vous apprenez que le dogme de » l'Infaillibilité doctrinale du Pape a été proclamé, sachez » que votre Evêque aura signé le premier. »

Et, comme il l'avait dit, il fut au premier rang des champions de l'Infaillibilité *ex Cathedrâ*. Il fut le premier, s'il y eut un premier, à signer le Placet œcuménique. Et, à son retour de Rome, avec quelle effusion d'allégresse ne publia-t-il pas la définition du Concile, pierre angulaire de la future reconstruction du monde!

Après le dévouement sans bornes à l'Église de Dieu, quelle est la seconde vertu d'un évêque modèle? Celle-ci porte un nom qui ne se rencontre guère plus que dans les vieux livres, parce que, peut-être, la chose qu'il désigne menace de n'être bientôt plus, en dehors du sanctuaire, qu'un souvenir ou qu'une exception.

Cette seconde vertu essentiellement épiscopale, elle se nomme la magnanimité!

Tendre par habitude vers ce qu'il y a de plus grand, voilà, d'après saint Thomas d'Aquin, la magnanimité : *magnanimitas importat extensionem animi ad maxima* (1).

Quand il s'agit d'un évêque, la magnanimité consiste à servir la vérité sans jamais broncher d'une ligne, par crainte des hommes ou par désir de leur faveur. *Veritatem diligat, neque unquam deserat, aut laudibus aut timore superatus* (2).

— Et pourquoi y aurait-il des chefs en Israël, si ce n'est pour tenir tête aux Philistins, sans souci de leurs malédictions, et pour humilier leur insolente superbe? D'un bout du jour à l'autre, dit saint Paul, on nous fait une guerre

(1) 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, q. 129.

(2) Pontif. Rom.



à mort, *mortificamur totâ die* (1); c'est l'inconvénient auquel est voué plus ou moins tout successeur des apôtres! *in hoc positi* (2). Si quelqu'un redoute les conflits et la lutte, que celui-là refuse de se laisser sacrer évêque; *noli fieri iudex nisi valeas virtute irrumperè iniquitates* (3).

Elle consiste, la magnanimité, chez un évêque, à garder la parole apostolique exempte de chaînes, jusque dans les fers; elle consiste à braver tous les dangers personnels plutôt que de mettre un seul instant en péril l'honneur de la sainte Église, ne fût-ce que par la seule ombre d'un simple semblant de compromission avec l'iniquité, lors même que l'iniquité disposerait de l'empire du monde.

La magnanimité épiscopale, c'est Basile de Césarée en face des préfets de Valens : *cæteris quidem in rebus, o prefecte, mansueti et placidi sumus... verùm ubi Deus periclitatur et proponitur, tum demum alia omnia pro nihilo putantes, ipsum solum intuemur* (4). En toute autre affaire, ô préfet, on nous trouve accommodants et de facile composition, mais quand c'est la cause de Dieu qui est en jeu et son drapeau qui est engagé, nous nous levons alors, et, comptant pour rien tout le reste, nous ne voyons plus que Dieu, sa cause et son drapeau.

Ainsi se leva l'évêque de Carcassonne toutes les fois que le cours des évènements lui en suscita l'occasion.

Oui, M<sup>gr</sup> de la Bouillerie était de la race des évêques magnanimes.

Ce n'est pas lui qui, sous prétexte qu'il faut être de son temps, aurait consenti à transiger avec les infatuations du nôtre.

Un évêque du iv<sup>e</sup> siècle louait jadis un autre évêque de la même époque de ne s'être pas plié aux idées de son temps, *non ut hujus temporis sapientes, unâ cum temporibus se inflectens*; et de n'avoir pas défendu la foi par des expédients de

(1) Rom., VIII, 36.

(2) I. Thess., III, 3.

(3) Eccli., VII, 6.

(4) Greg., Naz., in Basil.

juste milieu et des artifices de langage, *nec fidem nostram medio quo-dam et artificioso modo defendens* (1). L'Evêque de Carcassonne mérita ce double éloge.

Pas un autre ne se montra plus ardent adversaire de cette école, de cette secte qui, sous prétexte de leur concilier la société moderne, fait profession d'atténuer les vérités enseignées par la saine théologie, en les présentant sous des nuances indécises, empruntées à l'erreur et désireuses de lui plaire.

Les coups qu'il porta à l'école, à la secte dont il s'agit, lui coûtèrent parfois d'anciennes et chères amitiés. Il en pleura la perte, mais sans pour cela modérer en rien la vaillance qu'il déploya toujours à poursuivre l'extermination du *libéralisme* et de ses idoles.

Et s'il n'hésitait pas à sacrifier des amis pour la cause de Dieu, comment aurait-il craint de se faire des ennemis parmi les ennemis de cette cause? Il affrontait résolûment leur colère en forçant leur estime.

Pendant les dix-sept ans de son règne à Carcassonne, les sophistes officiels n'écrivirent pas une brochure sans qu'il la dénonçât; pas un gage ne fut donné par les pouvoirs publics à la Révolution et à l'impiété, sans qu'il jetât le cri d'alarme.

Pour récompense de cette attitude, il encourut la disgrâce des puissants d'alors. A plusieurs reprises leur courroux s'empressa de mettre un *veto* de vengeance à la promotion dont le Saint-Siège aurait voulu honorer cet athlète des saintes luttes. Hautes puérilités! l'athlète n'en faisait nul état, sachant du reste que ces fantaisies de haut parage n'ont d'autre résultat définitif que de promouvoir dans l'honneur celui qu'elles empêchent d'être promu dans les honneurs.

Après le dévouement à la sainte Eglise, après la magnanimité, la troisième vertu qui doit briller dans un Evêque, c'est une piété hors ligne, une piété transcendante : que dis-je ?

(1) Grég. Nyss. in Patrem.

j'entends saint Thomas d'Aquin qui me reproche de ne pas avoir commencé par là : *ad Ecclesiæ regimen, præcipuè attendi debet eminentia divinæ dilectionis* (1).

Oui, d'après l'Ange de l'Ecole, c'est la piété qui chez un évêque doit dominer tout le reste.

Et voilà, en effet, ce qui dominait chez notre Evêque de Carcassonne. Au-dessus de toutes ses qualités, la piété brillait en lui, comme ce *sanctum Domino* (2), ce signe de la sainteté que le grand Prêtre de l'ancienne loi portait sur sa couronne d'or, *corona aurea expressa signo sanctitatis* (3).

La piété ! c'est elle qui réglait la distribution de sa journée, et elle s'en réservait la meilleure part. Chaque matin, M<sup>sr</sup> de la Bouillerie consacrait ses trois premières heures à de pieux exercices.

Et n'est-ce pas la piété qui présidait à ses longues heures d'étude ? N'est-ce pas la piété qui lui avait indiqué le sujet de ses travaux littéraires ?

Les deux volumes qu'il composa sur *le Symbolisme de la nature* n'eurent-ils pas leur origine dans les sentiments que traduisait en éclairs d'éloquence le génie de l'Aigle de Meaux, lorsque, écrivant à une âme d'élite, il lui révélait les saintes ivresses d'un cœur possédé de l'amour de Dieu ? « On ne peut » plus rien voir dans la création, dit-il, que les reflets, qu'elle » porte sur elle, des traits du Verbe divin. Par une sainte impa- » tience, on semble presser toutes les créatures pour qu'elles » parlent hautement de ce Bien-Aimé. Et parlez donc, et parlez » donc et dites encore ! et on impose silence à tout ce qui ne » parle pas de lui (4). »

Son *Commentaire sur le Cantique des cantiques*, son *Traité de l'Eucharistie et de la Vie Chrétienne*, ne sont-ils pas aussi et plus encore que les *Etudes sur le Symbolisme de la*

(1) 2<sup>e</sup>, 2<sup>m</sup>, q. 185, art. III.

(2) Exod., xxviii, 36.

(3) Eccli., XLV, 14.

(4) Lettre à une demoiselle de Metz.

*nature* des œuvres de la plus sublime piété? Si les anges écrivaient, leur style aurait-il d'autres couleurs et d'autres flammes?

Et lorsque, à l'exemple de plusieurs évêques de l'antiquité, l'Evêque de Carcassonne voulait se délasser de ses écrits en prose par quelque composition poétique; lorsque, sans presque d'ailleurs changer de rythme, il se mettait à moduler sur le luth de ses jeunes années quelque inspiration de passage, son luth, depuis longtemps converti, ne connaissait plus d'autre muse que la piété. Et vous savez ce qu'elles devenaient les charmantes créations de ce poète couronné de la mitre. La musique sacrée s'en emparait d'assaut. Popularisées par le chant, elles ont conquis au pied de nos tabernacles une gloire exquise et peut-être immortelle.

Pendant dix-sept ans, M<sup>sr</sup> de la Bouillerie illustra ainsi le siège de Carcassonne par le triple éclat d'un dévouement sans bornes à l'Eglise de Dieu, d'une magnanimité à toute épreuve et d'une piété séraphique.

Quant aux monuments de son pontificat, si vous désirez les voir, ne les cherchez pas à l'extérieur dans ce qui frappe les yeux de la multitude. Ce que vous verriez au dehors n'a rien d'extraordinaire, sauf peut-être ce qu'il fit en faveur des pauvres. Son premier soin, en arrivant, avait été d'organiser dans son diocèse les œuvres qui ont pour but de les secourir, et il ne cessa de les secourir lui-même avec des largesses aussi royales que son cœur.

L'action de M<sup>sr</sup> de la Bouillerie s'exerça principalement dans des sphères qu'on ne voit pas, et d'où procède cependant le seul bien que Dieu regarde, le seul bien dont il tient compte pour le payer un jour avec sa propre gloire.

Il avait annoncé au début de son règne qu'il venait pour « renouveler dans les âmes la vie véritable, la vie surnaturelle. » Or, c'est là surtout, dans l'intérieur des âmes, qu'il faudrait chercher les heureuses traces du zèle de l'Evêque de Carcassonne. Elles se lèveront par milliers au jour du Jugement

pour lui rendre témoignage, les âmes qui reçurent de son action épiscopale un accroissement de vie divine.

Des témoins de ce genre, il en surgira par nuées dans les rangs des fidèles ; il en surgira encore plus peut-être dans les rangs du clergé.

Oui, ils se lèveront les prêtres du diocèse de Carcassonne, et ils diront : Voilà le Pontife qui, par ses exemples autant que par ses leçons, nous communiqua le véritable esprit sacerdotal et le fit pénétrer jusque dans la moëlle de nos os, *misit ignem in ossibus* (1). Voilà le Pontife qui nous orienta irrévocablement vers le pôle des doctrines romaines, *misit ignem in ossibus et erudit* (2). Voilà le Pontife qui, en retour de ces inappréciables bienfaits, mérita d'être *le plus constamment vénéré et le plus tendrement chéri des évêques de France*.

Et lui, il reconnaîtra ces dernières paroles, il se souviendra qu'elles lui furent textuellement adressées le jour où le clergé carcassonnais eut à lui faire ses adieux.

Que de larmes ce jour-là ! Et quelle touchante réciprocité de regrets ! C'est ainsi que pleuraient les prêtres de l'Eglise d'Ephèse, c'est ainsi que pleurerait le grand Apôtre, lorsque ces prêtres et Paul échangeaient, dans le port de Milet, les derniers épanchements de leur mutuelle affection dans le Seigneur. — *Magnus fletus factus est omnium, et procumbentes super collum Pauli osculabantur eum; dolentes maximè in verbo quod dixerat quoniam ampliùs faciem ejus non essent visuri* (3). Tous les visages étaient inondés de larmes. Les prêtres, se jetant au cou de Paul, le couvrirent de leurs baisers. Ce qui les affligeait surtout, c'est qu'il leur avait dit : « Vous ne me reverrez plus. »

C'était ici la même chose. Les prêtres de Carcassonne ne devaient plus revoir leur Evêque.

(1) Thren., I, 13.

(2) *Ibid.*

(3) Act., xx, 37-38.

Peu de jours après celui des adieux que je viens de rappeler, ce coin du ciel méridional si longtemps privilégié, mais où venaient de s'éteindre naguère et le soleil de Sorrèze et l'escarboucle de Perpignan, ce coin du ciel vit se détacher de ses régions en deuil et s'envoler vers l'Occident l'étoile qui lui restait pour le consoler de ses récentes pertes.

Bordeaux hérita de la fortune de Carcassonne.

Désormais, sur le siège de Bordeaux comme jadis sur le siège d'Hippone, auprès de la vieillese de Valère, nous avons le bonheur de posséder Augustin : Valère et Augustin, Pontifes tous deux.

Nous l'avons possédé Augustin pendant dix ans, et c'est pourquoi il me suffira dorénavant d'en appeler aux souvenirs de ceux qui m'écoutent.

Oui, souvenez-vous de ce que nos yeux ont vu, de ce que nos oreilles ont entendu, de ce que nos mains ont touché : *quod vidimus oculis nostris, quod perspeximus et manus nostræ contrectaverunt* (1).

Pendant dix ans, nous avons vu M<sup>gr</sup> de La Bouillerie, devenu Archevêque de Perga et Coadjuteur de Bordeaux, se dépenser en faveur du troupeau confié pour moitié à sa nouvelle houlette. Nous l'avons vu parcourir en tout sens notre vaste diocèse, nous l'avons vu croiser incessamment ses tournées pastorales et les sillons de son zèle avec les tournées et les sillons de l'infatigable Cardinal qui l'avait choisi pour partager son autorité en attendant qu'il lui laissât son héritage.

Nous l'avons vu recommencer, dans le domaine de la charité et auprès des Associations qui ont planté sur ce domaine leurs bannières dévouées, ses jeunes exploits de Paris et ceux de Carcassonne.

Sans parler du reste, les aumônes cachées du Coadjuteur atteignaient chaque année les chiffres qui avoisinent celui de cinquante mille francs.

(1) Joan., I, I.

Voilà pourquoi sans doute un certain journalisme, pharisaïquement pavoisé de toutes les banderoles de la charité laïque, et dont la charité réelle consiste à battre vertueusement monnaie pour lui-même en trompant le peuple et en empoisonnant l'esprit public, ce journalisme s'appliqua plus d'une fois à honorer l'Archevêque de Perga de ses hostilités les plus venimeuses.

Nous l'avons vu, ce prélat si généreux et si charitable, disputer à une vie de courses apostoliques les loisirs nécessaires pour composer un livre de longue haleine et de longues recherches thomistiques, ce livre de *l'Homme*, dont le Souverain Pontife avait daigné réclamer à l'avance le premier exemplaire.

Nous l'avons vu prendre et reprendre le bâton du pèlerin pour faire jusqu'à cinq fois le voyage de Rome. Et qu'est-ce qui l'attirait à Rome ? Ce n'était plus ce qui avait pu l'y attirer en d'autres temps. Il n'allait pas là-bas chercher des consolations, il allait en apporter ; à qui ? au prisonnier du Vatican.

Baiser les chaînes de Pierre captif, essuyer la face du Juste condamné et arrosant de ses sueurs, de ses larmes, la montée d'un autre calvaire ; recueillir, comme Jean au pied de la croix, les derniers regards et les dernières paroles d'une auguste victime ; enfin, après le dernier soupir du Juste, lui rendre, comme un autre Joseph d'Arimathie, les suprêmes devoirs d'une tendresse désolée ; voilà ce que notre Coadjuteur alla faire à Rome, dans les dernières années et à la mort de Pie IX.

Quand Léon XIII eut hérité des chaînes de Pie IX, de son sceptre de roseau et de sa couronne d'épines, des motifs nouveaux s'ajoutèrent à ceux des pèlerinages antérieurs, entre autres le désir de prier sur le tombeau où repose celui que la postérité appellera Pie le Grand.

L'évêque que Pie le Grand aimait, l'évêque que Pie le Grand avait plus d'une fois pressé sur son cœur en lui disant : « Mon fils », cet évêque, ce courtisan assidu de la Papauté malheureuse inspira de bonne heure les mêmes sentiments à Léon XIII.

Le successeur de Pie IX, celui qu'on a déjà surnommé le *Pape des savants*, se plaisait surtout à distinguer dans le Coadjuteur de Bordeaux un fervent et docte disciple de l'Ange de l'Ecole.

On dit qu'un jour, en témoignage de l'estime qu'il lui portait, Léon XIII mit pour ainsi dire à ses pieds la plus haute des dignités romaines. Notre Coadjuteur n'avait qu'à dire un mot : *ita Pater* (1), oui, Saint Père, en acceptant la condition de résider auprès du Pape. A ce prix, le chapeau rouge eût été mis non plus à ses pieds, mais sur sa tête. M<sup>r</sup> de la Bouillerie préféra nous demeurer fidèle. Il préféra garder, avec le secret des propositions qu'il avait déclinées, la modestie de son deuxième étage bordelais. *Ab altitudine diei timebo* (2).

Et après avoir rappelé ce que nos yeux ont vu pendant dix ans, faut-il rappeler ce que nos oreilles ont entendu, ce qui pour elles fut pendant dix ans un charme toujours nouveau ?

Oui certes, elle était agréable à entendre la parole de notre Coadjuteur : *eloquium dulce* (3).

On le demandait partout, il ne se refusait nulle part ; et partout, en toute circonstance, sa bouche s'ouvrait comme un ciboire de vie, et ce qui en tombait, c'était une manne céleste, une manne où l'on pouvait goûter à la fois toutes les plus exquises saveurs : *omnis saporis suavitatem* (4).

Il me semble encore le voir et l'entendre. Tout en lui captivait l'attention : la majesté du maintien, le jeu de la physionomie, la souplesse harmonieuse de l'organe, la séduction du sourire et du geste, un je ne sais quoi enfin qui, si j'osais le dire, trahissait, sous la croix pectorale, l'orateur soucieux d'honorer le plus beau des arts autant que l'évêque était soucieux d'honorer le plus beau des ministères : *ministerium meum honorificabo* (5).

(1) Matth., XI, 26.

(2) Ps. LV, 4.

(3) Cant. IV, 3.

(4) Sap., XVI, 20.

(5) Rom., XI, 13.



Les qualités extérieures n'étaient, du reste, chez le Coadjuteur, que le moindre élément du succès de ses homélies. Si elles réussissaient toujours, c'est d'abord parce qu'elles répondaient toujours avec un à propos parfait aux plus délicates exigences du lieu, du moment, de l'occasion. En fait de discours, dit l'Esprit-Saint, rien ne vaut le discours à propos : *sermo opportunus est optimus* (1).

Il dit aussi qu'un discours à propos ce sont des pommes d'or sur un plat d'argent : *mala aurea in lectis argenteis qui loquitur verbum in tempore suo* (2). Des fruits printaniers aux riantes couleurs, sur un plat d'argent bien ciselé, ne reconnaîsez-vous pas sous cette image les allocutions, les harangues toujours symétriques, quoiqu'improvisées, que notre inépuisable Basile, comme celui de saint Ephrem, servait presque journellement aux auditoires les plus divers, sans se répéter jamais : *Quotidie cunctis se metiens, varietate suâ non superabatur* (3). Chacune de ses instructions était un régal autant qu'une instruction.

Dans ce régal d'ailleurs, jamais rien de superflu. Nul ne possédait au même degré l'art d'être court. Et voilà une autre raison des triomphes quotidiens qui naissaient comme d'eux-mêmes sous les pas embaumés de cette éloquence toute parfumée des senteurs de la Bible.

Ajoutons que cette éloquence, elle était toute vibrante de l'accent d'une belle âme, et ceci achève d'expliquer ses incessants triomphes. « Parle, que je te voie, » disait un antique proverbe. Toutes les fois que le Coadjuteur parlait en public, son âme se laissait voir à travers sa parole ; et qu'elle était belle à contempler, en certains moments surtout, lorsque, s'abandonnant à une émotion plus vive, elle s'oubliait jusqu'à soulever tous ses voiles !

Quelle tendresse quand il nous parlait de l'adorable Hostie !

(1) Prov., xv, 23.

(2) Prov., xxv, 11.

(3) Saint Ephr., *Encom., in Basil.*

Quel rayonnement et quelle flamme quand il parlait de l'Église, du Pape ! Et quand il nous parlait des iniquités dont les catholiques subissent aujourd'hui l'oppression, quelles foudres indignées ! Comme nous sentions, en l'entendant, qu'il était fait pour marcher à la tête des vaillants de Juda, pour être leur porte-drapeau, pour les mener à la bataille, et s'il l'eût fallu, au martyr !

Souvenez-vous, enfin, du grand cœur qu'une pareille âme enveloppait de sa lumière et de sa vie en le pénétrant de sa substance.

Quel noble penchant à s'accommoder de tout, pourvu que les autres n'eussent à être mécontents de rien ! — « Vous me » connaissez assez, écrivait-il, pour savoir que je m'arrange » facilement de toute chose. »

Certains indices donnaient à soupçonner qu'il y avait dans ce cœur quelque fibre en souffrance, quelque fibre meurtric, mais personne ou presque personne n'a su au juste ce qui en était. Il ne parlait guère de cela qu'à Dieu seul ; du côté des hommes, tout demeurait silencieusement voilé.

Et puis, quelle charmante inclination à se rapprocher de ses inférieurs ! Écoutez le panégyriste de saint Athanase : *Vitâ quidem sublimis erat, verùm animo humilis; atque eâ quidem virtute ut nemo ad eam aspirare posset, cæterùm eâ comitate ut ad ejus congressum facilis omnibus aditus pateret.* Sa vie était sublime, mais il aimait à se faire petit ; tel était son mérite qu'on ne pouvait y atteindre, mais telle était sa politesse que tous avaient auprès de lui un accès facile. — Ce portrait de saint Athanase, n'est-il pas aussi le portrait de M<sup>r</sup> de la Bouillerie ?

Sous des dehors de grand air, quels trésors de paternelle bonté, quel besoin presque divin de faire des heureux ! Si certains ombrages (disons ceci tout bas), si certains ombrages non éloignés d'ici pouvaient parler, ils raconteraient que pour augmenter le bonheur de ceux qui, par privilège de leur âge, sont déjà heureux sans le savoir, le Coadjuteur ne dédaigna

pas toujours de se mêler à leurs jeux enfantins, tandis que les témoins de cette condescendance avaient peine à retenir le cri de tendre admiration provoqué jadis par saint François de Sales : « Oh mon Dieu, si Monseigneur de Genève est si bon, qu'il faut donc que vous le soyez vous-même ! »

Et ses amis, comme il les aimait ! Avec eux, quel épanouissement de cordialité dans son accueil ! quelle chaleur de jeunesse dans son étreinte de main ! quelle douce flamme dans son regard ! quel abandon dans ses épanchements ! Et quand les événements emportaient loin de lui ceux qu'il aimait, quelle fidélité à les suivre du regard de son cœur dans la dispersion du monde, *in dispersionem gentium* (1) ! Quelle attention à *ne pas les désaimer*, comme disait M<sup>sr</sup> de Genève, lequel aurait pu également prêter à notre Coadjuteur ces autres paroles tombées de sa plume naïve : « J'ai l'affection fort tenante et presque immuable à l'endroit de ceux qui me donnent le bonheur de leur amitié. »

Mais ce n'est plus à moi de parler ; c'est à vous, mes chères Sœurs de ce couvent de l'Assomption, c'est à vous qu'il appartient de nous dire combien il méritait d'être aimé dans le Seigneur, ce prélat qui aimait tant ses amis.

Chez vous ici, et à la place d'honneur, il retrouvait, avec le nom de sa mère tant aimée, un rameau de sa famille, rameau délicat cueilli un jour par le souverain Maître des vocations sur le noble tronc où le monde le voyait fleurir, pour être transplanté à l'ombre du cloître, et ne plus fleurir que sous les yeux des Anges. Comment donc aurait-il pu ne pas avoir pour vous quelque prédilection ? Vous l'avez connu plus que d'autres, et c'est pourquoi vous avez su l'apprécier plus que personne, lui qui fut toujours si universellement apprécié par les amis de Dieu.

Or, n'est-il pas vrai, mes chères Sœurs, que vous et nous, nous aurions voulu abrégé le nombre de nos années à venir.

(1) Joan., VII, 35.

afin d'accroître d'autant la somme des années que nous espérons pour lui avec le siège et le titre promis de Primat d'Aquitaine !

Oui, prêtres et fidèles, nous espérons tous, *sperabamus* (1) !

Mais, ils sont mauvais les temps où nous sommes, et il semble qu'aucune bonne espérance ne puisse y venir à terme.

Ne me demandez pas de vous peindre le naufrage imprévu où sombra tout-à-coup, avec nos espérances, une si riche part de notre fortune diocésaine. Je n'ai pas le courage de retracer les détails d'une scène à jamais inoubliable : cette subite et terrible alerte du palais archiépiscopal au milieu de la nuit ; ces secours de l'art appelés en toute hâte et se déclarant inutiles ; ce confesseur avertissant de prime abord son illustre pénitent que pour lui tout va finir ici-bas ; ce sacrifice de la vie offert par le Pontife agonisant avec la paix, le recueillement et la ferveur qu'il eût apportés à la célébration d'une dernière messe ; ces dernières onctions sur des membres déjà glacés ; cette dernière communion ; ce dernier murmure d'une bouche mourante qui avait si bien chanté l'adorable Sacrement : « Le Dieu de l'Eucharistie a été bien bon pour moi ; ne pleurez pas, il sera bon jusqu'à la fin ; » cette chambre toute remplie de la bonne odeur d'une âme sainte qui exhale les derniers parfums de ses intimes holocaustes ; ces serviteurs en larmes, ces prêtres consternés, et enfin, pour compléter tout à la fois et les tristesses et la majesté d'une telle catastrophe, les quatre-vingt-sept ans du vieux Cardinal, arrachés au sommeil et amenés par la main au chevet du Coadjuteur expirant, et là, comme dans un rêve, contemplant, sans pouvoir y croire, cette étrange préférence ou cette étrange erreur de la mort ; non, je ne me sens pas la force d'insister sur ce tableau.

Achève, ô mort, achève de dévorer ta proie résignée et souriante ; ou plutôt, en t'imaginant la dévorer, dépouille-la

(1) Luc, xxiv, 21.

de ce qui fut périssable en elle : *ut absorbeat quod mortale est* (1), brise les derniers liens de cette âme; le Ciel l'attend; car j'ai entendu le Très-Haut qui disait à son serviteur, mais dans un autre sens qu'autrefois : *esto paratus mane, ut ascendas in montem Sinai, stabisque mecum super verticem montis*; sois prêt à l'aurore, pour monter sur le Sinai, et tu resteras avec moi sur le sommet de la montagne.

Quand les premiers rayons de l'aurore vinrent frapper les vitres de l'appartement désolé où M<sup>sr</sup> de la Bouillerie semblait attendre ce signal du départ, il rendit doucement le dernier soupir, et son âme partit, et elle s'envola vers les hauteurs éternelles, vers l'éternel Saint des Saints. Traversant de son essor tous les symboles et tous les voiles si longtemps objets de son étude, elle alla se reposer au sein de la réalité infinie, parmi les infinies clartés : *usque ad interiora velaminis* (2); *volabo et requiescam* (3).

Arrêtons ce torrent, comme dirait Bossuet. Il est plus que temps de finir.

Mais, après avoir suivi pas à pas M<sup>sr</sup> de la Bouillerie pendant les années de sa préparation à l'état ecclésiastique, pendant les années de son ministère sacerdotal, pendant les années de son épiscopat, comment pourrions-nous nous séparer de lui avant de l'avoir accompagné jusqu'au tombeau?

Qu'elles furent solennelles, touchantes et magnifiquement populaires, les funérailles de ce Pontife trop tôt ravi à notre amour!

Ce fut comme jadis en Cappadoce, lorsqu'on portait en terre les restes mortels de saint Basile le Grand.

(1) II Cor., v, 4.

(2) Hebr., vi, 19.

(3) Ps., LIV, 7.

*Plena erant fora, porticus, duplicia et triplicia tabulata... millia omnis generis et ætatis ante eum diem incognita.* Jamais, dit l'historien, on n'avait vu pareille affluence. Sous les portiques, sur les forums, à toutes les fenêtres de tous les étages de toutes les maisons, c'étaient des milliers de personnes de tout genre et de tout âge accourues pour la cérémonie.

N'est-ce pas ce qui eut lieu dans notre ville, il y a un an, à pareil jour ? D'un bout à l'autre du parcours que devait suivre le char funèbre, pas une place vide ; c'est par centaines de mille qu'on pouvait compter ceux qui avaient voulu s'associer par leur présence au deuil d'une si regrettable perte.

Il s'avancait, le char funèbre, avec les riches couronnes dont l'avait chargé l'affection reconnaissante, et sous lesquelles disparaissait toute autre image que des images de vie et d'immortalité.

Il s'avancait pompeusement, précédé par les Pontifes, par les prêtres, par toutes les phalanges de la pacifique armée de Jésus-Christ, et suivi par l'élite de la cité, momentanément devenue comme une extension de la parenté éplorée.

Il s'avancait entre une double haie de têtes découvertes et sous les regards attendris d'innombrables témoins.

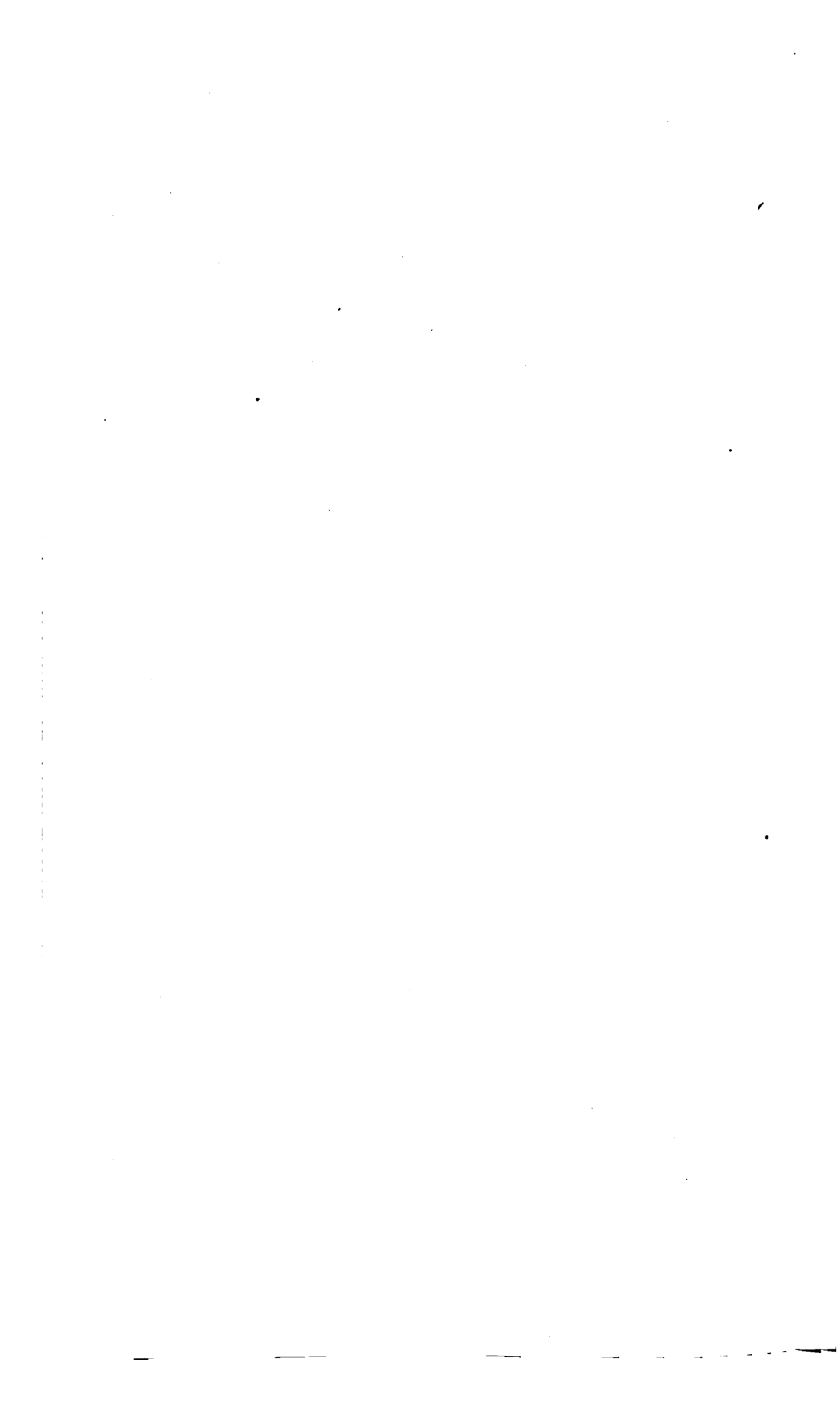
*Psalmodiæ gemitibus cedebant.* Les gémissements, ajoute le biographe de saint Basile, étouffaient le chant des psaumes. Chez un peuple moins expansif que le peuple de Césarée, les funérailles de M<sup>sr</sup> de la Bouillerie n'allèrent pas jusqu'à susciter de pareils gémissements. Mais, si la douleur des Fidèles bordelais, au lieu d'étouffer la psalmodie, se contentait d'étouffer discrètement ses propres sanglots, elle se manifestait du moins par des prières mêlées de pleurs, et là où il n'y avait ni pleurs, ni prières, il y avait le silence et le respect. Subjuguée par la sympathie unanime dont elle subissait le spectacle, l'impiété eile-même aurait eu peur d'y opposer le désaccord d'une note irrévérencieuse.

---

Douze mois se sont écoulés, ô bien-aimé Pontife, depuis que vous êtes descendu dans la tombe. Dormez en paix. Oui, dormez en paix, dans ce second berceau, dans votre berceau de pierre, à l'ombre de notre vieille Cathédrale, à deux pas du tabernacle où repose Celui qui s'appelle la *résurrection et la vie*.

Autour de votre sommeil, la vénération publique fera bonne et pieuse garde. Elle veillera sur votre cendre bénie, comme on veille sur un trésor, jusqu'au jour où, réveillée par la trompette du Jugement et glorieusement transfigurée, cette poussière qui fût votre corps, sera rendue à votre âme pour en accroître l'éternelle félicité.

*Amen.*







## MAL SÉCULAIRE DE LA FRANCE

(SON PÉRIL ET SON SALUT)

(*Suite.*)

---

### CHAPITRE III

QUE LA FRANCE, DEPUIS LA RÉVOLUTION, N'A CESSÉ D'ÊTRE AGITÉE

---

Le seul énoncé de ce chapitre devrait suffire. Il paraît étrange, en effet, d'avoir à apprendre à une nation qu'elle a été agitée durant un siècle : comme si ces agitations mêmes n'avaient pas dû l'en instruire assez. Et cependant cela s'explique. Le sentiment de l'agitation dépend de l'idée qu'on se fait de la stabilité, que l'habitude de l'agitation fait elle-même perdre. On devient chétif en devenant appauvri, et on se raccourcit à sa condition. Combien se disent : Eh bien, quoi ? c'est une crise de plus ; mais nous en avons traversé bien d'autres ! La Révolution, après tout, n'a pas fait que nous n'ayons vécu 96 ans, et que nous n'ayons eu des régimes de 15, 18 et 22 ans de répit. Il ne s'agit que d'en changer, n'importe comment, sans tant regarder au fond des choses. C'est affaire de combinaison de ce que vous appelez le mal révolutionnaire, avec lequel il faut savoir toujours compter, soit parce qu'il en coûterait trop de l'extirper, soit même parce qu'il a du bon.

Et voilà comme une nation dont le tempérament fut toujours de croître chez elle et de resplendir au dehors, descend, d'agitation en agitation, jusqu'à une dernière qui est l'agonie, après laquelle le fossoyeur, qui attend à la porte, n'a plus qu'à s'en emparer !

Il importe donc au plus haut point de nous rendre compte d'un tel sort, à cette heure tout à la fois suprême et favorable, qui ne se représentera peut-être jamais plus : suprême, par le danger ; favorable, par l'issue de salut dont il nous donne la claire vue.

N'oublions pas le pronostic que nous a légué le principal apôtre de la Révolution, comme s'il eût voulu en dégager par là sa responsabilité et y engager la nôtre. Il n'a pas dit seulement que l'État *ne cessera d'être agité* par le principe différent de celui qui naît de la nature des choses introduit dans ses fondements, mais il a ajouté : *JUSQU'À CE QU'IL SOIT DÉTRUIT, s'il n'est changé, et que l'invincible nature ait repris son empire.*

C'est donc d'agitations destructives, mortelles, qu'il s'agit. Et voyez comme la démonstration de cette funeste vérité est rigoureuse. Le rapport du principe révolutionnaire avec l'agitation où nous avons été depuis est tel que, en nous plaçant en 89, nous aurions dû augurer dès lors, — comme l'affirmèrent les meilleurs esprits, et notamment l'aréopage de tout ce que l'Amérique, l'Angleterre, la Suisse comptaient chez nous d'hommes politiques libéraux sympathiques à nos réformes, — que la France était vouée par la Révolution à des destructions croissantes. Et vice-versà, ne saurions-nous rien de ce vice originel, comme si nous arrivions d'un autre monde, que le seul spectacle de notre histoire, depuis lors, devrait nous le faire deviner. Il ne se peut rien voir de plus complètement décisif, pour nous faire revenir de l'erreur où notre mal même nous a entretenus, à moins de la pousser jusqu'à en être les irrémédiables victimes, et que nous ne soyons seuls à ne pas profiter de l'expérimentation qui s'en fait sur nous pour l'instruction du monde entier.

Quelle histoire que la nôtre dans la courte durée d'une seule génération ! quelle succession de tragiques désastres nationaux ! quel amas de constitutions et de régimes ! — L'échafaud de Louis XVI et la Terreur pour don de bienvenue de la Révolution, d'où la France ne revint que par miracle ! Les proscriptions du Directoire l'y rejetant ! La coupe à blanc des générations nouvelles pour payer les frais d'une diversion de gloire devant aboutir à Waterloo ! quatre trônes croulant dans la boue et quatre chefs de dynasties rejetés et morts en exil ! Les journées de juin et la société luttant corps à corps avec le socialisme, heureuse cette fois d'y échapper ! Le second Empire que tout annonçait devoir être la paix, se dénouant par Sedan et la Commune et le double siège de Paris ! En somme, trois Républiques, deux Empires, deux Monarchies, trois invasions, dix révolutions ! On s'y perd. Voilà le canevas sur lequel chacun peut broder le souvenir de mille affreux et honteux épisodes.

Nous avons eu quelques années de gloire et de prospérité, oui : mais à quelle condition et à quel prix ? à la condition de ne distraire la Révolution, sous les quatre gouvernements auxquels se rapportent ces années, qu'en la laissant sabrer le droit, miner le droit, fausser le droit, ravir le droit ; et au prix de la diminution du territoire sous le drapeau de la Révolution se repliant toujours en deça, et de la diminution des mœurs politiques jusqu'à l'abjection où elles sont tombées aujourd'hui. De telle sorte que ces années de prospérité, entre-coupées de catastrophes, n'ont été que des années de trêve et d'alarme, où la Révolution se refaisait en nous défaisant, nous faisant toujours payer avec usure les endiguements dont elle se grossissait, parce qu'ils étaient faits de ses propres éléments.

L'histoire de France, depuis 89, n'a été, à travers vingt naufrages, que l'odyssée d'une nation à la poursuite d'une stabilité qui se dérobe et d'un port qui fuit.

..

M. Thiers l'a dit d'un mot (à Rouen, en 1871) ; « Depuis 80 ans, nous sommes à la recherche de l'ordre et de la liberté. » — Rien que cela. — Et les treize ans qui se sont écoulés depuis, nous en ont-ils rapprochés ? Ne nous en ont-ils pas éloignés à perte de vue ? C'est tout dire pour accuser notre écart séculaire.

Il faut bien qu'il y ait une cause à un phénomène si persistant. La dire et la redire est un devoir ; et ce n'en est pas un moindre de l'entendre :

Qu'est-ce l'Ordre, sinon le *mal empêché* ? et qu'est-ce que la liberté, que le *bien facilité* ? Nous ne sommes en société que pour cela. Mais cela présuppose la distinction du mal et du bien, laquelle, comme l'a bien dit Lacordaire, « renferme l'existence d'un être supérieur, fonde-ment et sanction de cette distinction même : » Dieu, principe, appui et garant de cet état social d'ordre et de liberté dont la distinction du bien et du mal est la plus vulgaire condition. Cela n'est pas exclusivement affaire de religion, à moins de prétendre que la distinction du bien et du mal, du juste et de l'injuste, ne soit pas affaire de gouvernement et de société. Sans doute, on doit distinguer la religion proprement dite et la politique proprement dite. Mais distinguer n'est pas scinder ; et on ne scinde pas la nature des

choses dans la fondamentale unité d'où procède leur diversité. Ainsi, ce n'est pas de la religion, mais de *la Justice* même à proprement parler que s'inspirait M. le Premier Président Séguier, lorsqu'il écrivait si magistralement au *Journal des Débats*. « Nous croyons en » Dieu, et il est bon que nous reconnaissons *publiquement* qu'il est » un juge au-dessus de nous, devant qui le jurisconsulte est inspiré, » le magistrat est affermi, le justiciable rassuré. » — Que s'il en est ainsi du magistrat, qu'est-ce donc du législateur ? — Écartez systématiquement l'idée de Dieu, de là où il importe le plus qu'elle se fasse sentir, comme autorité et comme responsabilité, de l'État ; déclarez-le sans Dieu, ou concédez-le lui ; et l'État ne représentera plus le droit, et tout le premier s'en affranchira pour nous le ravir. Le vaisseau ayant perdu son orientation et ses ancres sera livré à l'aventure des agitations et des tempêtes ; et, pour être logique, il ne manquera plus que de proclamer la souveraineté des flots et leur droit au naufrage. Ce sera une politique, non de pilote, mais de pirate. Alors, on aura beau être à la recherche de l'ordre et de la liberté, comment y arriverait-on jamais, comment ne s'en éloignerait-on pas toujours, lorsque, au lieu de leur concours déterminé par leur objet social, le mal à contenir et le bien à garantir, on n'aura que leur conflit, jusqu'au renversement de cet objet même : la licence du mal et l'oppression du bien.

Voilà pourquoi depuis 95 ans que ce principe d'athéisme gouvernemental, sous le nom de sécularisation de l'État, a été introduit en France, nous sommes toujours à *la recherche de l'ordre et de la liberté*.

..

Mais il y a quelque chose de plus funeste que la Révolution même, s'autorisant ouvertement en cela de son propre principe : ce sont des gens de bien le lui concédant sous le couvert du libéralisme. Ayons ici le salutaire courage du médecin, et qu'on veuille bien nous le pardonner, pour la noble malade.

Cette classe de *gens de bien* est nombreuse et très nuancée, s'approchant ou se reculant de la Révolution selon les circonstances, mobile et flottante pour le bien, à l'aventure, sans rompre jamais avec le principe du mal auquel elle donne crédit. Mais elle serait elle-même sans crédit, par ce défaut d'homogénéité, si elle n'avait pour noyau

un certain groupe dont le petit nombre est racheté par l'honnêteté portée jusqu'au culte de la religion, à la ferveur de sa pratique et au zèle de ses œuvres : catholiques en un mot. S'ils étaient principalement et avant tout catholiques, fussent-ils d'ailleurs libéraux, il n'y aurait que demi-mal, ou plutôt ce serait à souhait, car ils seraient catholiques et libéraux de la bonne manière. Mais voici où est leur tort évident et leur grave responsabilité : c'est de mettre sur le même pied, c'est de *solidariser* leur opinion politique et leur foi catholique, jusqu'à se professer eux-mêmes *Catholiques-libéraux*. Une telle solidarité à elle seule, leur libéralisme fût-il dans le vrai, serait déjà une semi-hérésie, plus dangereuse, en un sens, qu'une franche hérésie, parce qu'elle se glisse incognito. Mais qu'est-ce donc, si leur libéralisme est dans le faux ? Or, il l'est, ou plutôt il le devient — tant l'Erreur est insinuante à l'insu souvent de ceux qui lui laissent passer le seuil ! — par le tour singulier quelle fait prendre à cette première part qu'ils lui ont faite. Lequel donc ? De ne pas faire profiter le catholicisme de leur libéralisme, mais plutôt de faire profiter le libéralisme de leur catholicisme, et de les fausser par là tous les deux. Chose bizarre, en effet, mais trop réelle : cette solidarité dans les noms de catholique et de libéral jusqu'à n'en faire qu'un seul nom, disparaît dans la chose jusqu'à la séparation : catholique, au sens *privé* ; libéral, au sens *public* : généreux de catholicisme jusqu'à la concession de l'État sans Dieu ; économes de libéralisme jusqu'à ne revendiquer que la liberté de l'autel et du foyer, et à se trouver à court dans cette revendication ainsi restreinte, faute de ne l'avoir pas prise de plus haut, faute d'avoir concédé le principe révolutionnaire de la sécularisation de l'État entraînant toute sécularisation. — Tant il est vrai, ce qu'on ne saurait trop rappeler, que la confusion de la religion et de la politique, quel que soit le régime de celle-ci, tourne toujours à la sujétion de la religion et à l'appauvrissement de la politique, et que leur distinction est le préliminaire *sine qua non* de leur union, seule solution du problème de la conciliation de l'ordre et de la liberté.

De la liberté, disons-nous. A entendre, en effet, ce néo-catholicisme, il n'y aurait que lui qui serait *libéral*. Si par ce mot, qui a fini par être pris en mauvaise part, tant il est devenu le mot de passe de la Révolution, on veut dire chaleureux partisan du droit et de toutes les libertés dont elle fait litière, nous, simples catholiques, nous le por-

tons plus haut et plus loin, dans la conduite, que qui que ce soit qui en fait enseigne, et, en particulier, que nos frères libéraux, jusqu'à être taxés par eux d'*excès*. Mais si par *libéral* on entend partisan de l'élimination de Dieu des affaires publiques, de la sécularisation de l'État, de sa neutralité (aussi chimérique en fait qu'impie en principe) entre la vérité et l'erreur, entre le bien et le mal; de 89, en un mot, et cela jusqu'à cette énormité d'avoir voulu *faire un 89 dans l'Église...*, nous le répudions avec tous les parfaits libéraux d'Angleterre et d'Amérique, et nous déplorons qu'il reste encore de tels libéraux en France, parmi nombre d'honnêtes gens (1).

Sans eux, nous en aurions fini depuis longtemps avec l'ennemi commun. Mais non, dupes obstinés, contre tous les avertissements et toutes les leçons, et en cela complices, ils se croient permis de cultiver l'arbre parce qu'ils en repoussent les fruits : ce dont encore ils se font un mérite singulièrement gratuit puisqu'il n'est qu'en parole; en belle parole, il est vrai, mais faisant moins notre affaire que le moindre grain de liberté. Et sous cette stérile liberté de la parole, ils se trouvent faire le jeu de la Révolution, en lui servant de chemin couvert pour nous mener et nous ramener à la pire tyrannie !

« Nous avons été conduits à l'abîme sous des influences fort diverses, » a dit un maître accepté de tous, M. Le Play; « mais dans les efforts que nous faisons pour en sortir, ne perdons pas de vue que les gens honnêtes nous ont nui plus que les méchants (2). »

Berryer, dans la lettre dont il honora, il y a quatorze ans, la troisième édition de notre livre *Du Protestantisme dans ses rapports avec le socialisme*, a également écrit... « Souveraineté de la raison individuelle, souveraineté indépendante de l'individu contre les grandes lois religieuses et sociales, qui sont *inséparables*, sont un seul et même principe d'hérésie et de révolution, *quoi qu'en disent des hommes qui veulent être honnêtes en se maintenant cependant dans l'erreur*. C'est pour cette classe de *gens de bien* que votre livre est fait. »

Et, pour mettre enfin le sceau de la Parole infaillible à cette impor-

(1) Nous verrons en son lieu, au chapitre v, ce que doit être le *Libéralisme*, pris en soi. Posons ici, seulement, qu'il consiste à *rendre* et à *accorder* toutes les libertés auxquelles on a droit.

(2) Lettre à M. Claudio Jannet, publiée en tête de son beau Livre : *Les États-Unis contemporains*.

tante vérité, qu'il nous soit permis de publier ici l'admirable Lettre Pontificale que daigna nous adresser dans le même temps, PIRE IX, de grande et sainte mémoire, Lettre qui, par la gravité extrême du mal social à cette heure, n'en est devenue d'ailleurs que plus opportune :

PIRE IX PAPE,

*Cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.*

L'orgueil, cette source du premier *Non serviam* et de tous les crimes qui le suivirent, prit au seizième siècle des proportions telles, que repoussant l'autorité de l'Église, il en vint à enseigner que l'examen des choses divines appartenait au jugement de tout homme, quel qu'il fût. Ce principe admis et une fois consacré, il en résulta nécessairement que chacun, au gré de son caprice, se mit tantôt à défigurer tel ou tel dogme, tantôt à en repousser tel ou tel autre, et qu'on finit par rejeter, comme inaccessible à la raison, tout ce qui était d'ordre surnaturel. Quand on eut mis ainsi de côté l'autorité divine, l'autorité humaine dont elle est la base ne put se maintenir, et, au jour où elle fut foulée aux pieds, les liens de la société civile furent brisés et l'on vit se succéder cette série de commotions qui ne cessent d'ébranler l'édifice social. Mais comme en reléguant au rang des fables tout ce qui est d'ordre surnaturel, les hommes ont dû placer le souverain bonheur dans la possession des choses qui passent, leurs cœurs, si naturellement enclins aux jouissances terrestres, s'y sont cramponnés avec une extrême violence; et à ces passions insensées sont venues se joindre les basses excitations, mères du socialisme, ce monstre hideux qui menace d'une perte assurée la famille humaine. Aussi pensons-nous que c'est bien à propos, au milieu de ces circonstances si difficiles, que, dans l'édition nouvelle et considérablement augmentée de votre Livre déjà si recommandable : *Du Protestantisme et de toutes les hérésies dans leurs rapports avec le socialisme*, vous vous efforcez, en montrant la cause du mal, de conjurer les ruines qui menacent et de faire connaître à ceux qui, trompés, ont abandonné la Vérité, que c'est par elle seule que l'ordre social tout entier qui chancelle et dont la chute est imminente, pourra être rétabli et affermi. Ce noble résultat, Nous le souhaitons à votre ouvrage que Nous avons reçu avec reconnaissance, et Nous vous donnons avec amour, comme signe des divines faveurs, et comme gage de Notre paternelle bienveillance, Notre Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint Pierre, le 17 novembre 1869, de Notre Pontificat l'An xxiv\*.

PIRE IX, Pape.

La Révolution elle-même, ne fût-elle qu'une erreur de l'esprit, comme le libéralisme chez plusieurs, et voulût-elle nous donner l'ordre et la liberté autant qu'elle se propose de les détruire, qu'elle ne le pourrait pas ; parce que, par son double principe de souveraineté du peuple et d'athéisme de l'État, elle s'est mise sur la pente fatale du contraire de ce dont tout ordre et toute liberté procèdent. L'ordre et la liberté sont condition l'un de l'autre ; l'ordre n'étant que la liberté sauvegardée, et la liberté n'étant que l'activité dans l'ordre. Aussi la Révolution ne fut-elle jamais l'ordre, mais la révolte ; jamais la liberté, mais l'indépendance : l'indépendance de tout joug libérateur pour nous imposer le sien. C'est la barbarie d'où les hommes ne sortent que pour trouver en société cet ordre et cette liberté qui les élèvent à l'état de peuple. Et encore la Révolution n'est-elle pas la barbarie errante du commencement, mais la barbarie en champ clos de la fin.

Voulons-nous enfin parvenir à cette terre promise des temps nouveaux, dont nous n'avons depuis cent ans que le décevant mirage, tournons-nous de l'occident de la civilisation à son orient, avec le bénéfice de dix-huit siècles de progrès, acquis le jour où nous avons rompu avec elle pour vouloir en revenir à cette servitude d'Égypte d'où le christianisme nous a tirés !

Un grand libéral, dans le plus libéral de ses écrits, notre cher et illustre Lacordaire, qu'on a appelé dernièrement, si à contre sens, *le prophète des temps nouveaux*, et dont nous aurons à évoquer plus d'une fois encore la magistrale parole, Lacordaire, dis-je, après avoir lancé à l'Italie de nos jours cet anathème : « Vous avez mis » contre vous une volonté éternelle de Dieu : vous la trouverez, n'en » doutez pas ! » ajoutait :

« Hélas ! qui le sait mieux que nous, Français ! Voilà soixante-dix » ans (quatre-vingt quatorze ans aujourd'hui), que nous poursuivons » dans notre patrie l'édifice de notre liberté, et jamais nous n'avons » pu obtenir du temps la consécration de nos efforts. Quand nous » croyons avoir bâti, un vent se lève sur notre ouvrage et nous fait des » ruines qui étonnent tous les témoins de nos tragiques désastres. » Qu'est-ce donc qui nous manque ? Ce n'est ni le courage militaire » sur les champs de bataille, ni l'heureux succès dans les hasards, ni



» les orateurs inspirés, ni les grands poètes, ni les jurisconsultes  
 » habiles à discerner le droit, ni rien de l'homme et de l'art : nous  
 » avons tout, *excepté Dieu*. Et Dieu nous manque parce que nous  
 » n'avons pas voulu *placer dans nos fondements* son Christ, son Evangile  
 » et son Église (1). »

Voilà la pierre angulaire que nous n'avons pas voulu placer dans nos fondements, ou plutôt qui en a été rejetée, et dont l'élimination est encore systématiquement professée par des esprits qui se disent conservateurs, catholiques et, qui plus est, libéraux : conservateurs d'un édifice en porte à faux ; catholiques qui souscrivent à l'Etat sans Dieu ; et libéraux sans cette « Église qui a déposé le principe de la » liberté moderne dans le berceau de la civilisation européenne, et qui » après l'y avoir introduit l'y a maintenu, » comme a eu la haute sincérité de le professer M. Guizot (2).

Terminons ce chapitre sur les funestes avortements de la Révolution par une parole qui doit être son épitaphe si nous ne voulons pas qu'elle soit la nôtre.

Un loyal esprit et un honnête libéral, s'il en fût, Alexis de Tocqueville, en voie de revenir de loin sur 89, sans être arrivé à cette lucidité des principes que nous devons aujourd'hui aux dernières expériences de la Révolution, dans son livre *l'Ancien Régime et la Révolution*, travail approfondi d'une conscience politique voulant éprouver les préjugés dans lesquels elle avait vécu, a tracé ces mots, après lesquels il a jeté la plume :

» J'incline à croire, qu'accomplie par un despote, la Révolution  
 » nous eût peut être laissés moins impropres à devenir, un jour, une  
 » nation libre, que faite au nom de la souveraineté du peuple et  
 » par lui (3). »

Ainsi, non seulement nous ne sommes pas devenus, et nous ne deviendrons jamais, *un jour*, de par la Révolution telle qu'elle est sortie de son principe, *une nation libre*, mais nous serions *impropres* à le devenir : tellement, qu'il eût peut-être mieux valu, au point de vue de la liberté, qu'elle eût été accomplie par un *despote...!*

Quel mot méprisant et désespéré ! et de la main de Tocqueville ! et sous Napoléon III !

(1) *De la liberté de l'Italie et de l'Église*, p. 37.

(2) *Histoire de la civilisation européenne*.

(3) *Id.*, p. 276.

Que dirait-il donc à cette heure? Hélas! J'incline à croire qu'il n'écrirait plus *une nation libre*, mais que, raturant ce dernier mot, comme trop ambitieux, il ne laisserait plus que celui de nation, tout autant que la France peut être une nation sans être une nation libre.

C'est de l'existence même de la France, en effet, qu'il y va, dans le suprême péril que nous courons à cette heure. Douleuruse vérité qui nous reste à constater, avant de montrer la seule voie de salut qui s'offre à nous dans cet imminent naufrage.

---

## CHAPITRE IV

### QUE LA FRANCE EST MENACÉE AUJOURD'HUI DE DESTRUCTION

---

Le sujet de ce chapitre, la destruction dont est menacée la France se passe, dans ce moment-ci, en événement. Il s'écrit lui-même, il devance la plume qui voudrait le décrire, il se consume par delà toutes les prévisions : la parole est à la ruine de notre cher pays.

Mais est-ce de l'imprévu, en effet ; est-ce malheur, fatalité, irruption soudaine, ne se rattachant à aucune cause de laquelle on puisse dire *cessante causa cessat effectus*?

Si imparfait que soit cet écrit, nous croyons pouvoir dire que ceux qui nous y ont suivi jusqu'ici sont édifiés pleinement, surabondamment sur la réponse à cette question. La lumière est faite sur l'abîme par le principe qui l'a creusé. La cause explique l'effet.

Mais combien l'effet ne prouve-t-il pas la cause? Et quelle lumière que celle qu'ils se renvoient ainsi l'un à l'autre!

Après le diagnostic, il importe donc au plus haut point, pour la conviction et la résolution qui doivent résulter de la consultation, de faire le pronostic du mal séculaire de la France; de l'étudier à vif dans ses derniers ravages; d'y saisir le lien et le nœud démonstratif de son principe: son principe même en opération, se publiant lui-même dans le cynisme de son triomphe.

Triste constatation s'il en fut; mais d'autant plus nécessaire qu'elle est triste, à moins que nous ne souscrivions à ce que disait, il y a

---

quatre ans déjà, un des organes les plus accrédités de l'Europe, le journal *Le Nord* : « ... Il ne resterait plus aux amis de la nation » française qu'à suivre d'un œil découragé, jusqu'à son terme, l'expérimentation *in animâ nobili* des procédés, des doctrines et des » croyances radicales, à laquelle nous assistons depuis quelque » temps. »

Soyons dignes plutôt de cette sympathique justice rendue à notre *noblesse* dans notre humiliation, en nous relevant nous-mêmes, et, à cet effet, ne nous dissimulons pas tout ce que la gravité de notre mal veut de généreux efforts.

\*  
\* \*

Reprenons-en sommairement l'historique, pour arriver à sa dernière période.

La Révolution nous eût abîmés du premier coup dans sa *Terreur*, si nous n'eussions été la France : la France d'alors, qui était encore la France d'autrefois, et qui y fit éclater, par la valeur de ses armées au dehors, et par la noblesse de ses victimes au dedans, tous les trésors éprouvés par la lutte, ou épurés par l'expiation, qu'elle recelait encore. Ce qui est certain, c'est qu'il ne tint pas à la Révolution que le tout de la France n'y passât. Quelle descente aux enfers ! et si Dante revivait, que seraient à ses yeux les *cercles* tracés par son imagination auprès de ceux qu'il n'aurait qu'à calquer sur cette Révolution que, par antiphrase, on appelle française ?

Quelle expérience plus décisive de cette sauvage puissance peut-on concevoir, et comment n'est-elle pas restée ensevelie dans son propre abîme par la justice que, la première, elle exécuta sur elle-même en s'y replongeant ?

C'est que son esprit lui a survécu en s'attachant aux instruments mêmes qui l'ont refoulée.

Napoléon a sans doute droit aux hommages de l'histoire pour l'œuvre du *Concordat*, la plus antirévolutionnaire qui ait été tentée depuis, sur laquelle nous achevons de vivre, et dont le nœud, rongé par la Révolution, est à la veille de se rompre. Toutefois, ne nous méprenons pas : c'est moins à lui que nous en fûmes redevables qu'à la France, qu'à la force des choses, qu'à la société chrétienne, qui, modernisée pour ainsi parler, mais non dénaturée par la terrible

épreuve qu'elle venait de traverser, lui en fit une nécessité de gouvernement, ne lui laissant que le génie de le comprendre et l'ambitieux courage de l'accomplir. Voyez, en effet, comme il s'en paya tout aussitôt de ses propres mains et en consola la Révolution par tous les autres actes de son règne, à commencer par les *Organiques*. Qu'aurait fait la Révolution de pire, la situation étant donnée, que ce qu'il commit contre la Papauté, sans parler d'autres attentats imputables au même esprit? Qu'il suffise de dire qu'en lui la Révolution se fit homme et européenne. Il en tomba, et entraîna la France dans son désastre.

La Restauration ne put dominer la Révolution de ses bienfaits de salut national, d'honneur, de prospérité, de liberté, de gloire intérieure et extérieure. Celle-ci n'en devint que plus furieuse, dans ses souterraines conspirations, comme si c'était un crime irrémissible à ses yeux que le bonheur et la grandeur de la France. Du renversement par elle de ce régime hautement regretté par ceux-mêmes dont l'honnêteté s'était laissé gagner à l'esprit révolutionnaire, date cette décadence précipitée dont nous atteignons aujourd'hui le fond. 1830 fut la récidive de 89.

Depuis lors en effet le drame de notre déclin en toutes choses, politiques, morales, intellectuelles, sociales, s'accroît si visiblement dans son cours que le demi siècle passé depuis n'en offre que de déplorables épisodes inutiles à rappeler (1). Le soleil de la France baisse dès lors tout à coup à l'horizon de ses destinées : le pouvoir, les caractères, les vues et les mœurs politiques, l'inspiration patriotique, la tribune, la diplomatie, les œuvres mêmes de l'esprit, perdent sensiblement de leur valeur et de leur hauteur, et se ressentent de la rue et des carrefours d'où elles procèdent et où une heure suffit à les renverser, à l'improviste, par une révolution qualifiée d'un mot que nous nous abstenons de rappeler.

Un Césarisme d'aventure nous en tire par un de ces coups de force qui violent ce qu'on prétend épouser et qui imposent le ralliement à la faveur du péril. On se prend à espérer au prix de la dignité nationale. On a quelque temps la mimique du pouvoir et le mirage du salut. Mais on ne tarde pas à éprouver que ce n'est là que de l'empiri-

(1) Voir le véridique tableau qu'en a si loyalement tracé M. Thureau-Dangin du Français, sous le titre : *Le lendemain d'une Révolution*.

risme. Tout à la fois courtisane et mégère, la Révolution creuse d'autant son lit, jusqu'à l'heure où tout s'écroula d'un coup en un cataclysme national et social inouï dans l'histoire.

Finalement, la Révolution, à travers tout ce qu'on lui a opposé, n'a cessé de profiter de tout ce qu'on lui a accordé ou sacrifié pour nous diminuer et nous ronger jusqu'aux moëllles. Eclatant en outre, d'intervalle à intervalle, par des éruptions de plus en plus sinistres, sa progression, mathématiquement calculée, doit nous convaincre que nous n'avons pas affaire à des agitations accidentelles, ni même, triste consolation, à des agitations sans fin, mais devant aboutir par la loi même de notre appauvrissement et de leurs progrès, à notre propre fin.

Ce que la Révolution n'aura pu faire d'un seul coup, ni de plusieurs coups, si violents qu'ils aient été, elle l'aura fait à la longue et de soi, et nous sommes exposés à périr, tout à la fois, d'anémie et de fin tragique.

C'est ce dont il faut être bien convaincu pour en dégager le parti à prendre.

Envisageons, à cet effet, l'extrémité où nous touchons dans ses caractères principaux, rentrant dans un caractère unique.

\* \* \*

Toute société, même à l'état le plus rudimentaire, repose sur le Droit, a pour nœud de tous les rapports qui relient ses membres et les retiennent entre eux, le Droit. Là où le règne du droit finit, commence la vie sauvage : il n'y a plus de sauvegarde publique des intérêts privés, et chacun, réduit à sa faiblesse naturelle, en est à lutter pour l'existence contre le brigandage déchaîné.

Aussi, nulle société n'a jamais pu se constituer sans trois institutions qui y réalisent et y font fonctionner le Droit : la Religion, — la Magistrature, — l'Armée. La Religion, qui en est l'oracle intérieur et supérieur ; la Magistrature, qui en répare les griefs sociaux et en fait descendre l'application aux compétitions privées ; l'Armée qui le fait respecter au dehors et qui en assure l'exécution au dedans : la Religion, qui est le droit inspiré ; la Magistrature, qui est le droit appliqué ; l'Armée, qui est le droit exécuté.

Or, justification de cette trinité organique du Droit dénonçant

clairement l'ennemi social par sa conduite, ces trois institutions sont ouvertement bafouées et attaquées de concert, non seulement avec impunité, mais avec faveur. Ce qui doit nous protéger tous n'est pas protégé. On dirait des otages, livrés à l'insulte et à la rage, avant l'heure de leur exécution promise et délibérée. Ceci n'est plus même une assimilation, c'est la réalité. Le Gouvernement qui se dit de la France, à cette heure même, est le premier à battre en brèche ces trois colonnes de l'édifice social. Nous nous réveillerons, un de ces matins, invoquant le droit, recourant au droit, comme à l'ordinaire, et nous ne le trouverons plus : il aura achevé de disparaître dans la plus abjecte tyrannie, se parant des insignes et s'armant de l'autorité du droit contre le Droit.

Car, et c'est là le comble, jamais la Révolution n'a eu plus de prétention à la légalité ; seulement, au lieu de conformer ses actes à la légalité, elle conforme la légalité à ses actes ; elle légifère ses attentats ; elle juridictionne leurs exécutions au fur et à mesure quelle les commet.

« J'ai vu » s'écriait le Juge Roi, « j'ai vu sous le soleil l'impiété » dans le lieu du jugement et l'iniquité dans le lieu de la justice (1) ! » C'est là le spectacle que fait subir aujourd'hui à la France la Révolution. C'est une orgie d'arbitraire, dans les vases sacrés de la loi.

Quand les choses en sont arrivées là, n'est-ce pas *la fin* ?

Et ce qui imprime à ce terrible mot une portée plus que politique, c'est que ce n'est pas précisément d'aventure qu'il est ainsi, c'est que ce n'est pas par éruption populaire, par coup de main, par surprise. A cet égard nous n'avons rien à reprocher à nos maîtres : ils sont en règle. Mais que n'avons-nous pas à nous reprocher nous-mêmes, et quel appauvrissement national ne suppose pas une telle situation tout à la fois officielle et subversive ; la destruction au pouvoir et la France au pouvoir de la destruction ; ayant introduit elle-même l'ennemi au cœur même de la place d'où il la tient à sa merci : et cela sans révolution, politiquement, constitutionnellement, *par assis et levé* ; à la majorité, il est vrai, d'une voix, douteuse encore ; mais faute d'être capable de mieux dans ce qu'elle avait cependant de mieux ?

(1) Ecclesiaste, t. III, v. 16.

Ne pressons pas ce triste sujet : il y aurait trop à dire, et ce n'est pas l'heure des récriminations : elles retardent et elles aigrissent. Mais, ce qui serait inqualifiable, à prendre la situation où elle est descendue actuellement, c'est qu'on voulût traiter encore au sérieux un tel régime ; c'est qu'on espérât le contenir, c'est qu'on voulût le retenir ; c'est qu'on ne reculât pas, pour cela, devant la ruine de la patrie.

Mais non, louons plutôt et admirons, y voyant un sage retour sur nous-mêmes, la belle lutte, non seulement de protestation, mais de résistance que la vraie France, prenant en mains ses propres intérêts, soutient partout et de plus en plus contre la Révolution.

Celle-ci aura tant fait qu'elle finira par nous refaire, et que la tempête nous fera surgir elle-même au port.

Ce qui est certain, c'est que, quoi qu'il en arrive, la Révolution joue sa dernière partie. Ou elle triomphera de nous, et elle s'ensevelira elle-même dans sa néfaste victoire. Ou nous triompherons d'elle, et ce ne pourra être qu'en l'ensevelissant. La difficulté pour nous, mais la seule voie favorable, c'est que nous saisissions, pour ainsi parler, le joint entre sa destruction et la nôtre.

Les choses, en effet, en sont là. La Révolution achève son cycle séculaire par où elle l'a commencé : l'hydre mort sa queue et y accumule son venin.

Que de maux elle contient ! Est-il besoin de les énumérer, outre ce que nous en avons déjà dit, et ne sont-ils pas béants ? Il y a un moyen plus court de s'en rendre compte, c'est de considérer tout ce qui constitue une nation : religion, magistrature, armée, éducation, agriculture, commerce, industrie, crédit, propriété, relations extérieures, honneur national, etc., etc. : c'est cela même, c'est tout cela qu'elle perd. Jamais elle n'a mieux montré sa nature, dont le propre est de ne *faire* que *défaire*. On dirait une entreprise générale de démolition. Ses sectaires se disent *Maçons* : oui, mais dans leurs mains, je vois bien le marteau des niveleurs, jamais la truelle des constructeurs. Ils ne sont maçons qu'en cela ; et il faut convenir qu'ils sont bien entendus dans la partie. Aussi, dès leur entrée en campagne, leur cri de ralliement a-t-il été : *Les destructions nécessaires !* Et en effet, depuis les maîtres jusqu'aux manœuvres, vous ne les verrez jamais occupés d'autre chose : ceux-là, à coups de décrets, ceux-ci, à coups de dynamite. Et voyez la fatalité de cette

ruineuse puissance : pour faire prendre le change, elle s'est prise à construire à outrance sur tous les points à la fois : palais d'école et de municipale, chemins de fer, canaux, ports, etc.; mais tout cela si follement coûteux et si manifestement improductif, dans le tarissement général de la fortune publique, qu'au même temps où un de ses ministres l'appelait le *luxe de la démocratie*, l'autre, criait : *effondrement!* — Tant la Révolution est de nature pernicieuse que tout dans ses mains tourne à la ruine, et la construction même à la dernière destruction !

Quel sort prochain cela nous promet ! L'opportunisme vient de disparaître dans son chef. Le jacobinisme se présente. Mais poussés l'un par l'autre, comme des flots dont les vagues venant de fond, vont se surmontant les unes les autres ; derrière le jacobinisme se dresse le communalisme, derrière le communalisme, le socialisme, et derrière le socialisme, le nihilisme.

Faut-il tout dire ? Un péril plus inopiné, que la désorganisation de nos armées semble convier, autant que les perturbations sociales dont nous sommes le foyer le provoquent, peut survenir. Prenons garde ! l'abîme appelle l'abîme. En 1870, l'abîme de Sedan a appelé l'abîme de la Commune : fasse le Ciel que l'abîme d'une nouvelle Commune, n'appelle pas l'abîme d'un nouveau et plus fatal Sedan !

Douloureuse tâche que nous remplissons ici ! Mais en disons-nous trop, ou faut-il s'aveugler volontairement parmi les précipices ? J'en appelle à l'anxiété solitaire de chacun de nous, autant qu'aux calculs de l'Europe spéculant déjà sur notre fin.

Mais ici un motif de confiance quand même est opposé ; motif considérable au plus haut point, en ce qu'il a pour lui la persuasion de ce qu'il y a de plus respectable et même de saint, et qu'on n'ose discuter pour cette considération. Cependant, à raison même de ce qui justifie son crédit, il nous paraît devoir être dégagé du spécieux abus qui le ferait tourner pour plusieurs en mirage voilant l'abîme, et neutralisant les plus vives forces du pays réclamées pour y échapper.

\*  
\*  
\*

— « Il se fait trop de bien en France : elle ne saurait périr ! remettons-nous en à Dieu dont nous servons la cause, du moyen, quel qu'il soit, et au besoin miraculeux, par lequel il ne peut manquer de venir à notre secours. »



— Oui et grandement. Toutefois, avec notre concours, *dans l'ordre temporel* où ce divin secours nous est nécessaire.

La Providence en effet ne sauve pas les hommes et encore moins les peuples, en les prenant, pour ainsi parler, par les cheveux, comme des natures inertes, mais par les mains et les volontés — [ce que sont les hommes mêmes, selon le mot de saint Augustin : *Homines sunt voluntates*.

Nous ne disons pas tant cela pour les apôtres et les ministres du Bien, qui, sur les hauteurs où ils doivent se tenir, ne peuvent que lever les mains vers le Seigneur comme Moïse dans les combats d'Israël contre les Amalécites, que pour ceux qui, dans la plaine, généralisant ce motif de confiance du *si grand bien qui se fait en France*, alors qu'eux mêmes y participent médiocrement, s'en feraient un titre d'abstention de la chose publique, parce qu'ils y verraient un gage de salut réversible, de soi, sur tout le Pays :

Il y a donc, à mettre trop en avant et sans réserve une telle garantie, un certain danger qui mérite d'être discuté.

L'expérience d'abord est faite pour donner à réfléchir. Depuis treize ans que ces admirables efforts du Bien redoublent de zèle, non seulement la France ne s'est pas relevée, mais son mal n'a cessé d'empirer. Voilà le fait.

Ce fait doit avoir sa raison. Essayons de la dégager. Or, elle se présente sous un double point de vue : doctrinal et expérimental.

Gardons-nous, en premier lieu, de ce qui serait une sorte de fatalisme mystique et de quiétisme à l'usage des demi-croyants qui sont le grand nombre des honnêtes conservateurs. Sans aucun doute, le bien qui se fait dans une nation, et j'entends ici le bien dans son plus haut caractère : la foi, la prière, le sacrifice, la charité, l'apostolat et le zèle du dévouement catholique sous toutes ses formes et dans toutes ses œuvres, — tout ce merveilleux ensemble de vie évangélique, si admirable en ce temps-ci dans notre France, et de notre France rayonnant dans le monde entier où il nous retient, malgré tant de hontes, le respect universel, — est de nature à faire violence au Ciel, dont il s'inspire et où il tend ; et chercher ainsi le royaume de Dieu et sa justice, c'est assurer le reste par surcroît. Oui certes. Mais ce *reste*, étant de l'ordre temporel, ne veut-il pas, pour nous autres, un concours du même ordre, s'il est vrai que tout secours de Dieu veut notre concours ? Si encore ce reste ne regardait

que l'intérêt privé ; mais lorsque l'intérêt en jeu se trouve être public au premier chef, un *royaume* lui-même, et *le plus beau royaume après celui du ciel*, précisément par ce qu'il lui a été donné d'être le soldat de celui-ci dans le monde, concourir directement à son salut, sur le terrain qui lui est propre, ne revêt-il pas le caractère d'un devoir... ? De ce que la Providence, répondant à tant d'instances et de mérites de ses saints, charge encore ses Anges de nous préserver des pierres où se heurteraient nos pieds, est-ce une raison pour tenter Dieu en se laissant choir les yeux fermés dans l'abîme... ? Pour conclure, est-on dispensé d'être citoyen parce qu'on est chrétien, ou étant chrétien ne doit-on pas en être d'autant meilleur citoyen, à l'exemple du divin Maître lui-même et des Apôtres, faisant passer dans la céleste sollicitude le salut de sa nation avant tout autre : *Judæo primum et Græco...* ? — Je me borne à poser ces questions, ceci n'étant qu'un *Mémoire à consulter*.

Et maintenant, au point de vue expérimental. Le bien qui se fait dans le monde n'est jamais perdu ; il atteint toujours sa haute récompense : le salut de ses serviteurs, la gloire de Dieu et de son Eglise, et le suprême honneur de qui en donne le spectacle au monde. Cela est certain, et les justes d'une nation peuvent toujours dire comme les intrépides Machabées : Mourons tous dans la simplicité de » notre cœur, et le ciel et la terre seront témoins que vous nous » faites périr injustement. » Mais le salut de la nation en résulte-t-il de cela seul ? Le sort de la nation Juive, si privilégiée de Dieu, l'effondrement de la société Romaine bien que christianisée, l'extinction totale de la civilisation à ses plus grands foyers de science et de sainteté évangéliques : Constantinople, Ephèse, Antioche, Alexandrie, Carthage le proclament assez : » Là maintenant sont les cavernes » inaccessibles des serpents et des basilics... et je n'y vois plus » qu'une terre encore fumante de la foudre que Dieu y a lancée. Hélas ! malheur à nous ! » comme s'écriait déjà Fénelon à la cour du grand Roi (1). Pour ce qui est de la France de ce temps-ci si précipitée depuis lors, tout ce qui était catholique est devenu plus fervent et plus militant ; le noyau en est héroïque ; il voit s'agréger à lui nombre d'honnêtes gens, l'espoir de la vraie société moderne : mais est-ce autre chose encore qu'un noyau dans la masse générale qui se

(1) *Sermon sur la fête de l'Épiphanie.*

meut en dehors ? Le mal n'a-t-il pas pris une grande extension autant qu'une redoutable acuité ? Et entre le bien et le mal ainsi tranchés, que devient cette masse flottante de sceptiques et de neutres qui décide de l'esprit public ? Vers quel pôle incline-t-elle ? et si c'est vers le pôle du bien, peut-on dire que ce soit avec assez d'énergie pour opérer le relèvement de la nationalité française allant, depuis cinquante trois ans surtout, en déclinant ? Que si, parmi ces indécis et ces retardataires, il se trouvait des chrétiens, des catholiques qui, par l'autorité publique de leur caractère et de leur foi, pussent faire pencher la balance de l'action, et par un chimérique espoir de parti-pris en la Révolution la retinissent, quelle ne serait pas leur responsabilité ! et n'est-ce pas à eux que pourrait s'appliquer ce motif de la chute de Babylone : *Appensus es staterâ, et inventus es minus habens ?*

Nous nous sommes plus d'une fois posé une question, que nous écartions aussitôt, tant elle nous apparaissait terrible, mais qui se représentait sans cesse dans la douloureuse agitation du problème de nos destinées. Le bien français, si grand qu'il soit, et en cela même qu'il est si grand, ne serait-il pas l'âme de la France se dégageant de la ruine de ses institutions d'où elle est chassée plutôt qu'elle ne les pénètre ; et n'en serait-il pas comme de ce que disaient les Anciens à l'éroulement de leurs Empires, que *les dieux s'en vont* ; ou comme de ce qui est rapporté de Jérusalem à sa dernière heure, qu'on entendit des voix dans le temple disant : *Sortons d'ici ! Sortons d'ici !* — Ce qui est certain, c'est que l'âme d'une nation ne peut se passer d'un corps, j'entends par là d'un organisme social et politique qui s'en inspire pour en réaliser le caractère. Qu'est-ce donc lorsqu'elle est éliminée du Pays par un principe tout contraire, et de soi mortel ? Alors elle s'en exhale, plus pure que jamais, comme pour retourner à son propre principe supérieur, laissant son indigne dépouille livrée à la décomposition et à la mort, — à moins qu'elle ne concentre ses efforts à se donner, par l'union de toutes ses puissances, l'organisme qui lui convient.

Prenons donc garde, à cette suprême heure, à ne pas faire le jeu de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de l'Evangile et de la Patrie, en faisant en nous-mêmes la séparation du chrétien et du citoyen. Défendons hautement nos droits religieux, moraux et sociaux : mais, dans cette grande lutte, ne nous désintéressons pas du droit public à

un régime qui soit l'assiette de tous ces droits, tellement, que n'aboutissant jamais à les constituer nous nous unissons à les défendre, ce qui ne pourrait finir qu'à notre juste autant que cruelle déception.

Nous en étions à cette conclusion, lorsque nos yeux sont tombés sur cette fin de la belle conférence *De l'influence de l'Église sur la société naturelle, quant au principe du droit*, prononcée par le P. Lacordaire en 1845, sous l'impression des symptômes du mal devant aboutir à notre situation présente :

« Notre pays fut toujours un pays d'Évangile, un pays de droit  
 » nouveau... *Les erreurs de notre esprit nous ont éloignés de la vérité*  
 » *depuis un siècle...* Une fois que l'expérience sera faite, et qu'en  
 » dehors de l'Évangile, tout autre droit sera reconnu un droit égoïste  
 » (on n'en était encore que là), le grand jour de la foi se lèvera alors  
 » de nouveau sur la France. Et si cette résurrection, présagée par  
 » tant d'heureux augures ne se réalisait pas; si l'Évangile et la  
 » patrie se séparaient enfin, c'en serait fait de nous, parce que c'en  
 » serait fait de notre caractère national. La France ne serait plus  
 » qu'un lion mort, et on la traînerait, la corde au cou, aux gémonies  
 » de l'histoire. »

L'auditoire, huit mille hommes, enlevé et suspendu à ce prophétique mouvement, retomba sur lui-même, avec le bruit de vagues qui se brisent, à ce dernier mot, de *lion mort*, qui, nous atteignant à cette heure en plein événement, fait courir dans nos os comme un frisson de patriotisme.

Voilà comme Lacordaire était le *prophète des temps nouveaux* : nouveaux, dans le sens du *novissima* latin; c'est-à-dire *derniers*, et de ces paroles de l'Évangile : *Et fiunt novissima illius hominis PEJORA prioribus* (1).

Nous sommes ainsi ramenés, par la considération même qui paraissait devoir nous rassurer, à concevoir les plus mortelles alarmes, et, revenant des *erreurs qui nous ont éloignés de la vérité depuis un siècle*, à reconnaître, ce qu'avait déjà hypothétiquement pronostiqué Rousseau,

(1) Luc, XI, 26.

que, sous peine d'être détruit, l'Etat doit être changé, par un *principe* conforme à *la* nature, et par un *Régime* propre à *sa* nature.

C'est ce qui sera l'objet d'un double chapitre final.

Juillet 1883.

(*A suivre.*)

Auguste NICOLAS.

---

## L'ÉGLISE D'AQUITAINE IL Y A MILLE ANS

---

(Étude sur la Gascogne et les pays voisins à l'époque des incursions normandes.

(*Suite*)

---

### CHAPITRE V

#### RENVERSEMENT DES PREMIÈRES IDOLES

---

Entre les années 888 et 892, les ruines faites par Régnaud fumaient encore, lorsqu'apparurent dans les plaines sablonneuses voisines de Bordeaux (1), trois voyageurs, trois étrangers, dont le langage, et ce qu'on voyait de leur chevelure, indiquaient des hommes appartenant aux régions septentrionales de la Gaule. Ils étaient vêtus simplement, et « ils allaient à pied, comme des pauvres (2); » mais leur maintien grave, la beauté de leurs traits, leur haute stature les signalèrent bien vite aux habitants de ce pays d'ajoncs et de bruyères.

Les Grandes-Landes ont, dans presque toute leur étendue, un sous-sol compacte, l'*alios*, qui ne se prête pas à la culture.

(1) « In plagas sabulosas circa Burdigalam sitas venit... » (GUILL. D'ARCHE, *Brev. Bay.*, pièces just. de Menjoulet, p. 233.)

(2) MENJOLET, *Hist. de saint Léon*, p. 87.

Elles offraient, alors comme aujourd'hui, une succession de plaines, inondées l'hiver, arides l'été, semées pourtant de quelques *oasis*, avec des pins maritimes à l'horizon (1). — Les pirates normands s'y étaient montrés autrefois. Ils étaient venus notamment, sur les côtes du pays de Born, avec treize de leurs navires (2); mais rebutés par le sauvage aspect des lieux, ils n'y avaient point fait de séjour. « Ils retournèrent chez eux, après avoir entièrement dévasté *le bourg* et fait un grand butin (3), » raconte un chroniqueur. — Ce qui prouverait, disons-le en passant, qu'on y rencontrait encore çà et là d'assez riches villages.

Quoi qu'il en soit, la partie de la Gascogne située le long de la mer dut, en ce temps, à son infertilité générale, une paix relative; et, pendant que d'autres pays avaient tant à souffrir, ces indigènes, oubliés du reste du monde, purent reprendre, sans trop d'inquiétude, la vie plus ou moins errante du résinier et du pâtre landais.

Comme nos voyageurs s'arrêtaient habituellement dans les hameaux très clair semés de cette vaste région, on se groupait autour d'eux pour écouter leurs discours; et l'on ne tarda pas à dire, dans les moindres endroits, que trois hommes « semblables à des prophètes » étaient arrivés (4).

Ces trois « prophètes, » c'étaient saint Léon et ses deux frères, Philippe et Gervais, qui venaient, au péril de leur vie, rappeler à ces populations, devenues la proie du paganisme,

(1) JOUANNET, *Statistique du département de la Gironde*, t. I, p. 17. — On croit généralement que le pin maritime a été importé dans les Landes par Brémontier. C'est là une erreur qui a été déjà relevée. Brémontier et Alain de Ruat, avant lui, eurent seulement l'idée de pratiquer dans les dunes des semis de pin. En fixant ces montagnes de sables, ils sauvèrent de la destruction une grande partie du littoral. C'est assez pour leur gloire. — Quant au pin maritime, on le cultivait dès le temps des Romains dans nos contrées; les lettres d'Ausone à son ami Théon et la découverte, dans les fouilles, d'arbres résineux plusieurs fois séculaires, en fournissent la preuve.

(2) « De Nortmanniâ tredecim piraticæ naves aggressæ, tandem in Aquitaniâ littore prosperis usæ successibus, vico quodam qui vocatur Burn... » (*Cont. Annalium sancti Bertini*, apud BAUREIN, *Var. Bord.*, t. I, p. 346.)

(3) « ... ad integrum depopulato, cum ingenti prædâ ad propria reversæ sunt. » (*Cont. Ann. s. Bert.*, ap. *id.*)

(4) BOLLAND., *Act. Sanct.*, t. VII, Martii I, p. 89 à 94.

qu'elles avaient été autrefois chrétiennes. — Fils d'un leude neustrien et d'une pieuse femme nommée Alice, Léon était né à Carentan sur les bords de la mer, dans un pays qui eut à supporter comme les autres le poids des incursions normandes. Les actes de barbarie exercés contre les clercs loin d'atténuer sa foi, réchauffèrent son zèle. Il embrassa de bonne heure la vie sacerdotale et, brûlé « du désir ardent de sauver les âmes, » il fit le voyage de Rome pour demander au souverain pontife, qui était alors Etienne V, « la qualité de prédicateur apostolique (1). »

Fut-il élu à cette époque Archevêque de Rouen, ainsi que le disent les légendes de sa vie, ou bien est-il faux, comme le prétend le *Gallia christiana*, qu'il ait jamais occupé le siège métropolitain de la Neustrie (2)? Ce serait nous jeter dans une digression étrangère au sujet et fatigante pour nos lecteurs que d'en faire ici la recherche (3). Il nous suffit de savoir que le pape Etienne, informé du malheureux état de la Gascogne et des contrées pyrénéennes, les désigna à Léon, et que celui-ci, « prié par tout le clergé de Rome, » résolut d'aller soumettre à la discipline de la Foi ces peuples qui ne connaissaient plus le Christ (4).

Il associa à sa généreuse entreprise ses deux frères et ils firent ensemble la longue route (5) qui devait les mener en Aquitaine et de là aux pieds de Pyrénées. Les *Acta sanctorum* ne disent presque rien de leur itinéraire. On ne retrouve leur trace qu'au delà de la Garonne et même assez loin du fleuve.

Il est probable que ne pouvant entrer dans Bordeaux, où les Normands exerçaient une surveillance étroite, ils en contournèrent les murs pour atteindre la grande voie romaine qui

(1) PAUL GUÉRIN, *Vies des Saints*, t. III, p. 15.

(2) *Gallia christiana*, t. I, col. 1309.

(3) Une bulle du pape Clément X, datée de l'an V<sup>e</sup> de son pontificat, qualifie saint Léon « évêque de Rouen et patron de la ville de Bayonne. » Enfin un catalogue récent des archevêques de Rouen (Ann. 1872), inscrit saint Léon sous la date de 888.

(4) BOLLAND., *Act. Sanct.*, ut suprâ.

(5) « ... Quibus cum unâ longinquo dedit sese itineri... »

allait, de cette ville, à Pampelune par Dax et Saint-Jean-Pied-de-Port. C'est la voie antique connue dans la Gironde sous le nom de *Lebade*, *Levade* ou *camin rouman*, et dont il reste encore des vestiges entre le Barp et Ornon (1).

Après quelques haltes sur leur route, — à Cestas et à Salles peut-être (2), — où ils prêchèrent la foi et firent des prosélytes (3), ils arrivèrent dans un lieu que la plus petite des deux légendes citées par les Bollandistes, nomme *Faverio*, et la plus grande, *Herbafelbaria*. — Paul Guérin lui donne le nom de Bahoneyre. Il n'y a pas de Bahoneyre dans les Landes, et nous en serions réduits aux conjectures sur ce mot défiguré, si Bertrand Compaigne, avocat du roi au Presidial de Dax et auteur d'une chronique de Bayonne estimée (4), ne nous apprenait que le village actuel de La Bouheyre était « appelé *Herbefabeyre* dans la vieille *coutume des Lannes*. »

La Bouheyre, paroisse d'un millier d'habitants, avec station de chemin de fer, est surtout connue de nos jours par deux foires célèbres qui s'y tiennent, chaque année, aux mois de juin et de septembre. Bien que supérieure à beaucoup de communes voisines, cette localité n'a pas grandi avec le temps. Avant la Révolution, elle servait de résidence à l'un des quinze Archiprêtres du diocèse de Dax. Au Moyen Age, c'était une ville avec portes et remparts (5), et une tradition veut que l'évêché y ait été transporté, vers l'an 900, à la suite d'une nouvelle invasion scandinave (6).

(1) JOUANNET. *Statistique du dép. de la Gironde*, t. I, p. 224.

(2) Cestas ou Sestas paraît tirer son nom de l'expression latine « *ad sextum lapidem*. » Ce bourg est, en effet, situé au point où devait être la sixième borne en partant de Bordeaux. Salles est désigné sous le nom de Solomaco dans l'itinéraire d'Antonin. On y a trouvé des débris de constructions romaines, entre autres de jolies mosaïques.

(3) « ... ibique *aliquantum* commoratus fidem predicare, etc. » (GILL. D'ARCHE, *Brev. Bay.*)

(4) COMPAIGNE, *Chronique de la ville et du diocèse de Bayonne*, impr. en 1663.

(5) La Bouheyre possédait encore, pour les pèlerins de saint Jacques un couvent hospitalier de Carmes « dont une partie existe encore. » (CIROT DE LA VILLE, *Hist. de la Grande Sauve*, t. I, p. 510.

(6) *Bull. de la Soc. de Borda*, t. IV, p. 211. D'après Dompnier de Sauviac, auteur d'une *Chronique de la cité et du diocèse de Dax*, cette translation aurait été motivée par la fuite de l'évêque Oldaric qui aurait cherché un refuge à la



Située à mi chemin de Bordeaux et de Dax, sur la chaussée romaine, à l'embranchement de voies moins importantes qui se dirigeaient vers Parentis et Mimizan, La Bouheyre ne pouvait manquer d'arrêter les missionnaires voyageurs auxquels elle offrait, malgré l'état où avaient dû la mettre les invasions, un centre naturel d'où pourrait rayonner au loin l'enseignement apostolique.

Le sol sur lequel était construit le village était la propriété d'un seigneur gascon nommé Argar (1). Fils, sans doute, de l'un de ces hommes qui avaient autrefois sacrifié à Odin pour vivre en paix avec les Normands, il n'avait connu, depuis son enfance, que les superstitions d'un paganisme grossier et les populations d'alentour vivaient comme lui dans l'erreur. — Léon réussit pourtant à convertir Argar et le baptisa avec toute sa famille (2).

Ayant ramené à Dieu le maître, il ne lui fut pas difficile d'avoir les serviteurs, les tenanciers, les vilains et les serfs, — lesquels « revinrent tous, dit une des relations, au culte du Christ (3). »

Encouragés par ce succès, les apôtres, laissant sur leur gauche la grande voie romaine qui les aurait conduits à Dax, prirent, le long des étangs, une voie secondaire appelée aussi *camin romiu* et qui va, par Mimizan, Saint-Julien, Linxe et Magesc, aboutir à l'Adour.

Saint Léon arriva ainsi « à la ville qu'on appelle Bayonne,

Bouheyre après la descente des Normands au cap Breton. — Le *Bull. de la Soc. de Borda* fait justement observer que la date de l'épiscopat d'Oldaric ne correspond pas avec celle de l'invasion normande. — Il n'en ressort pas moins que la Bouheyre devait avoir une certaine importance pour que la tradition lui ait fait jouer ce rôle exceptionnel.

(1) Le nom d'Argar se retrouverait, au dire de l'abbé Menjoulet, dans des villages et des familles du pays, « sous les formes gasconnes, d'Augar, Auga, Dauga, etc. » Il faut se défier des étymologies; il y a des Dauga un peu partout; il s'en trouve à Bordeaux, et j'ai moi-même connu des Dauga dans les Landes, bien loin de Dax et de la Bouheyre. Il est bon, du reste, de remarquer que les noms patronymiques n'étaient pas en usage à cette époque. Ils ne datent guère que du XI<sup>e</sup> siècle.

(2) PAUL GUÉRIN, *Vies des Saints*, t. III, p. 16.

(3) BOLLANDUS, *Act. sanct.*, t. VII, *loco citato*.

» laquelle se trouvait alors au pouvoir de pirates infidèles,  
» adonnés au culte des idoles. »

Les Scandinaves, partis sans doute pour une de ces expéditions maritimes dont les côtes de la Galice ou de la Bretagne étaient le théâtre habituel, ne se trouvaient qu'en petit nombre dans la ville. Léon put se faire entendre librement sur la place publique, et son éloquence fut telle qu'il convertit, dit-on, sept cent dix-huit hommes en un jour (1). L'élan fut si général que tout le monde s'écriait d'une voix : « — *Nous ne voulons d'autre loi que celle du saint homme Léon* (2). » Aussitôt, ajoute simplement la petite Légende, « on renversa les idoles et, sous l'impulsion du saint, on construisit une église à la bienheureuse vierge Marie. »

La grande Légende, moins sobre de détails, décrit la scène émouvante qui eut lieu auparavant entre le prêtre chrétien et les prêtres scandinaves. Ceux-ci, pleins de colère devant l'audace de cet inconnu qui osait s'attaquer à leur culte, le traînèrent, un jour qu'il parlait au peuple, devant la statue de Mars.— On sait déjà qu'il faut entendre par ces mots la statue du dieu Odin; loin de se prosterner devant l'effigie normande, Léon leva ses mains vers le ciel, dans l'attitude de la prière : « — *Les dieux des Payens, s'écria-t-il, sont des démons; c'est le Seigneur au contraire qui a fait les cieux.* » Puis, comme s'il eût reçu un esprit nouveau, il s'approcha de la statue et la renversa, dit-on, d'un souffle de sa bouche. On assure que vivement impressionnés par ce prodige, les prêtres infidèles, leurs acolytes, leurs femmes et leurs enfants, au nombre de cent quarante-trois personnes, se convertirent de ce jour au vrai Dieu (3).

Léon, poursuivant la mission que lui avait donnée le pape Etienne, fut évangéliser la Navarre. « Il s'enfonça, dit l'une » des deux narrations, dans les bois et les déserts; longtemps » il y chercha les brebis égarées, et, semblable à un habile

(1) Une autre version dit : trois jours.

(2) MARTINEZ DE ISASTI, *Compendio historial de la provincia de Guipuzcoa*, liv. I, chap. xv, apud. BAL., t. I, p. 24.

(3) BOLLANDUS, *Act. sanct.*, t. VII, p. 89 à 94.

» marchand, fit de grands profits en âmes chrétiennes (1). »

Mais tout cela s'était accompli, nous l'avons vu, durant l'absence des Pirates. Revenus au port, ils ne furent pas peu surpris de trouver la ville toute changée et les temples à bas. Ils entrèrent dans une grande fureur surtout quand ils apprirent que la nouvelle religion défendait le pillage et prêchait la pénitence. Ils conspirèrent contre l'auteur de cette révolution, et allèrent l'attendre, dans une embuscade, à son retour des Pyrénées. Ils l'attaquèrent pendant qu'il prêchait sur les bords de la Nive, le chargèrent de mille outrages et mirent à mort son frère Gervais. Ils allaient faire subir le même traitement à Philippe, quant celui-ci leur échappa en fuyant au-delà de l'Adour (2).

Léon, les mains étendues vers le ciel, était resté seul au milieu des Pirates, qu'une crainte mystérieuse sembla un moment retenir. Mais comme le saint ne cessait de leur parler de Jésus-Christ, et qu'il témoignait un extrême désir de mourir pour sa gloire, le chef de la flotte normande (3) lui donna cette satisfaction en le frappant à la tête avec son glaive (4).

Les populations des Landes et des Pyrénées gardèrent de ce drame un souvenir qui a traversé les siècles. On raconte que le sang du martyr, en touchant le sol, en fit jaillir une source abondante, et que le saint, prenant, comme saint Denis, sa tête dans ses mains, la porta l'espace de cent vingt-cinq pas, — d'autres disent trois cents, jusqu'aux abords de la porte de Bayonne, à l'endroit où le peuple érigea plus tard son tombeau. Une chapelle où s'accomplirent plusieurs miracles en marqua longtemps la place. Il n'y a plus aujourd'hui qu'une modeste croix de pierre, hors les murs, parmi les arbres des glacis.

(1) MARTINEZ DE ISASTI, etc., apud BALASQUE, t. I, p. 24.

(2) PAUL GUERIN, *Vies des Saints*, t. III, p. 17.

(3) La plus longue des légendes a une expression qui fait image et qui mérite d'être signalée : « ... a quodam *Satrapa* caput ejus amputatur, » dit le texte. — *Satrape*, signifiait, dans l'ancienne langue des Perses, *Amiral*; c'est par détournement de son acception qu'il est devenu plus tard synonyme de despote orgueilleux et sensuel.

(4) MENJOLET, *Vie de Saint Léon*, p. 132 et 133.

Arrivé à la fin de cet épisode, dont les *Acta Sanctorum* et les leçons d'un ancien Bréviaire bayonnais m'ont fourni les matériaux, je pressens une objection.— On me dira qu'une vie de saint, issue de légendes et que n'affirme aucune pièce authentique, ne sera pas acceptée facilement par l'érudition moderne.

Je sais que les miracles d'un siècle barbare, dignes de respect sans doute, mais non toujours articles de foi, échappent trop au contrôle de la science historique, pour ne pas imposer à l'écrivain une prudente réserve. D'un autre côté, la vie de saint Léon, appuyée sur une tradition constante (1) et confirmée, depuis le XI<sup>e</sup> siècle (2), sur des titres nombreux, fournissait sur l'époque danoise (3) des indications dont un historien attentif devait, à mon sens, tenir compte.

Que la statue d'Odin soit tombée sous le souffle de Léon, ou qu'elle ait été renversée, comme le veut la première version, par les habitants de Bayonne; que le martyr soit tombé inerte sous le glaive du « satrape » normand, ou que, blessé à mort, il ait fait plusieurs pas en soutenant sa tête ensanglantée,— il n'y a pas moins dans le récit plusieurs faits qui ne sauraient, par leur nature, être une création de la fantaisie populaire et que l'histoire peut, je crois, retenir comme étant de son domaine.

C'est au lecteur de juger s'il n'en doit pas être ainsi de la

(1) BALASQUE et DULAURENS, *Etud. hist. sur la V. de Bay*, t. I, p. 19.

(2) On trouve dans le cartulaire de N.-D. de Bayonne, déposé aux archives de Pau, une chartre dont la date doit être fixée entre les années 1056 et 1080 et qui mentionne déjà *la Porte de Saint-Léon*. — Un livre de chœur, manuscrit du XIV<sup>e</sup> siècle, contient entre autres chants, six messes, et, en tête de toutes, une messe de Saint-Léon. — Une fontaine bien connue à Bayonne, située à l'est de la ville, porte depuis un temps immémorial le nom de Saint-Léon, etc.

(3) Jules Balasque, s'appuyant d'un chroniqueur espagnol, Estaban de Garibay, a essayé de reculer jusqu'au temps de saint Sernin, l'apostolat de saint Léon. Cette opinion a contre elle, non seulement Oihenart, Marca, les Bollandistes et les hagiographes modernes, mais encore la nature même des faits. La présence des Pirates à Bayonne indique à elle seule le courant du IX<sup>e</sup> siècle.

L'abbé Menjoulet nous fait savoir, du reste, que Balasque, dans les derniers temps de sa vie, ne présentait plus cette manière de voir que comme une conjecture.

mission apostolique dans les Landes, et du premier coup porté au culte scandinave (1).

## CHAPITRE VI

### EXPULSION DES NORMANDS

Nos historiens ne sont pas précisément d'accord sur la durée de l'occupation normande. Dom Devienne lui donne un laps de soixante années (2), Guilhe de quatre-vingt-dix (3), Baurein d'à peu près un siècle (4). — Ducourneau la limite à trente-deux ans (5).

Le vague et les incohérences dont sont remplies, le plus souvent, les rares chroniques de cette époque ont produit ces variations.

Il semble que vers la fin du ix<sup>e</sup> siècle la cour pontificale, qui suivait, — on sait avec quelle sollicitude, — les événements de l'Aquitaine, entrevit une sorte d'accalmie, et qu'elle conçut un moment l'espoir de « ramener à la discipline ces peuples sans pasteurs. » En l'an 888, à peu près au moment où il envoyait saint Léon en Gascogne, le pape Etienne V écrivait aux évêques des Gaules d'obliger Frothaire à reprendre son premier siège (6). Soit impossibilité absolue d'obéir, soit répugnance à recommencer la vie errante dans une province encore sillonnée par les Barbares, Frothaire ne se rendit point aux injonctions de ses frères dans l'épiscopat; et on le trouve en 889, bien loin de Bordeaux, signant encore ses actes ou ses lettres : « Archevêque de Bourges (7). »

(1) M. Bladé, dont on connaît la critique sévère en matière d'histoire, cite les Bollandistes dans son travail sur Pierre de Lobanner, et, loin de mettre en doute l'autorité de la vie de Saint Léon, il en fait la base de son raisonnement. (Cf. *P. de Lobanner et les quatre chartes de Mont-de-Marsan*, p. 53.)

(2) DOM DEVIENNE, *Hist. de Bordeaux*, t. I, p. 20, et t. II, p. 9 et 22.

(3) HENRI CHARLES GUILHE, *Etudes sur l'hist. de Bordeaux*, p. 151.

(4) BAUREIN, *Recherches sur la ville de Bordeaux*, p. 352.

(5) DUCOURNEAU, *Guienne, hist. et mon.*, t. II, p. 42.

(6) *Gallia christiana*, t. II, col. 798.

(7) LOPÈS, *l'Egl. mét. et prim. Saint André de Bourd.*, p. 169.

En réalité, la capitale de la basse Aquitaine et de la Vasconie n'avait pas cessé d'appartenir aux hommes du Nord.

« La Neustrie, dit une ancienne histoire de France, à la date » de 888, à propos de l'avènement du Roi Eudes, la Neustrie le reconnut et ensuite l'Aquitaine, à la réserve de » *Bordeaux et de Saintes*, qui étaient entre les mains des » Normands (1). »

Suivant une ancienne charte du monastère de Charroux, citée par Hautesserre, les Normands faisaient encore à l'époque du roi Eudes, « des incursions si continuelles et si imprévues » sur les confins des Gaules, et *principalement en Aquitaine*, » que les habitants épouvantés furent contraints de se retirer » dans les endroits les plus fortifiés de l'Aquitaine supérieure (2). — C'est peut-être pour cette raison que l'on voit, dans les premières années du x<sup>e</sup> siècle, établie à Bourges, la cour ducale tout entière. Un acte du temps nous y montre réunis, le 11 septembre 910, le duc Guillaume, sa femme Ingelberge, le jeune comte Guillaume son neveu, le vicomte Armand, trois évêques et trente-six personnages, membres du conseil ou familiers de la maison (3).

Dom Devienne fixe à l'année 911, l'époque où les Normands partirent de Bordeaux (4). Ils peut se faire qu'il soit dans le vrai ; mais, il faut bien le dire, le raisonnement sur lequel il s'appuie manque de base.

« Charles le Simple ayant, dit-il, cédé aux Normands une » partie de la Neustrie, ils cessèrent de ravager la France. Les » Bordelois se rassemblèrent et rebâtirent leur ville. Ils suivirent l'ancien plan, mais il s'en fallut de beaucoup que » l'exécution n'en fut aussi belle, ... etc. »

Il est fâcheux que cette assertion ne soit point confirmée par l'histoire. Bien loin de cesser, les invasions et les actes de piraterie continuèrent en France, entre la Loire et les Pyrénées, durant le x<sup>e</sup> siècle et surtout pendant la première moitié.

(1) Velly, *Hist. de Fr.*, t. II, p. 176. — Velly cite, en marge, le moine Odorann, *S. Petr. vivi. senon. chron.* ; je n'ai pu vérifier cette source.

(2) ALTESERRA, *Rerum Aquitanicarum*, lib. VIII, cap. VII, p. 245.

(3) *Charte de la fondation de Cluny*. (Cf. PAUL GUÉRIN, t. I<sup>er</sup>, p. 327.)

(4) DOM DEVIENNE, *Hist. de Bord.*, t. I, p. 20.

De 916 à 998, on ne compte pas moins de six descentes ou incursions opérées par les Scandinaves en Poitou, Saintonge, Limousin, Aquitaine propre et Novempopulanie. A la vérité, au lieu de populations éparses ou paralysées par la crainte, les envahisseurs vont rencontrer désormais une force debout.

La féodalité s'est organisée. Déjà Guillaume I<sup>er</sup>, le duc d'Aquitaine, a institué, à Saint-Junien de Brioude, vingt-cinq chevaliers pour faire la guerre aux Normands (1). — Dans les campagnes s'élèvent les premiers châteaux forts (2). Des feux au sommet de certaines tours, des pigeons voyageurs, partis des *fuies*, signalent les descentes de l'ennemi sur les côtes (3).

Les petits vassaux groupés autour de leurs seigneurs, et les seigneurs sous la conduite de leur Duc, s'avancent bien armés, et en invoquant les saints, au devant des Pirates. — De cette époque date, assure-t-on (4), la strophe *Auferte gentem*, ajoutée par l'Église à l'hymne de la Toussaint :

« — Apôtres, martyrs, confesseurs, chaste chœur des vierges,... *enlevez, chassez la race infidèle de la terre des croyants!* » (5)

Les Pirates, au contraire, n'ont plus l'élan sauvage des anciens jours. L'Évangile qu'on prêchait en Danemarck ou en

(1) BESLY, *Hist. des Comtes de Poitou*. — « C'est le premier endroit, ajoute l'auteur, où l'on peut remarquer un corps de chevaliers ordonné pour l'exaltation de la religion chrétienne; à l'exemple de quoy plusieurs rois et princes ont depuis inventé et basti plusieurs ordres. »

(2) Voyez dans la *Guienne Militaire* (Introd., *passim*) et dans les *Ricochets archéologiques*, p. 17 à 24, le rôle que M. Leo Drouyn assigne, avec quelque hésitation cependant, aux forteresses *antinormandes*, particulièrement dans les cantons de Branne et de Pellegrue. — Voy. aussi les *Études Historiques sur le Périgord*, p. 12. Auberoche, Agonac, Château-Levêque, etc., auraient été construits pour arrêter les Normands. (Communication de M. Grellet-Balguerie.)

(3) On voyait autrefois dans la châtellenie de Cantemerle, non loin de la Garonne, une construction appelée la tour de la *vue*, de la *fuie* ou du *feu*. Une tradition prétend qu'elle servait à la surveillance du fleuve. Elle faisait, dit-on, partie d'une série de tours du même genre qui correspondaient avec le pays de Saintonge, et dont les signaux répétés par les mottes de Ludon et de Parempuyre, allaient donner l'éveil à la ville de Bordeaux. (*Les Châteaux de la Gironde*, p. 106, art. *Cantemerle*.)

(4) MEZURET, *Notre-Dame de Soulac*, p. 170.

(5) A furte gentem perfidam  
Credentium de finibus, etc.

Suède sans beaucoup de succès, à vrai dire, avait, cependant, un peu adouci leurs mœurs (1). On sent que l'un d'eux, Rollan, a déjà reçu le baptême et qu'il est devenu duc de Normandie. Les farouches adorateurs d'Odin ont cessé d'imposer leurs superstitions aux peuples; s'ils maltraitent ou rançonnent quand ils le peuvent les pauvres clercs, ils ne sont plus tout à fait sans pitié ni merci (2).

Il y avait même des chrétiens parmi ces Barbares; témoin ce guerrier scandinave nommé Ayrald, fait prisonnier en Gascogne, à la célèbre journée de Talères, dont le récit va bientôt venir. — Ayrald avait longtemps bravé les traits de l'ennemi, se jetant dans la mêlée en aveugle et faisant, avec son épée, partout le vide autour de lui. — Ce n'est qu'épuisé de fatigue qu'il tombe enfin au pouvoir des Gascons. On veut avoir alors le secret de tant d'audace et de bonheur, on le dépouille et on trouve un crucifix sous son armure (3).

Il semble que l'image sacrée devait protéger le vaincu. Mais en ces temps de luttes acharnées, les chrétiens avaient appris de leurs ennemis à être impitoyables : Ayrald fut mis à mort.

Les Normands du x<sup>e</sup> siècle procédaient, comme leurs devanciers, par surprise, et leur but était toujours le pillage, mais ils ne visaient plus, comme autrefois, un établissement à demeure. — S'ils livraient aux Aquitains de sanglantes batailles, c'était en vue d'y faire de nombreux prisonniers et de mettre à rançon les riches seigneurs.

Le plus souvent, du reste, ces combats ne finirent point à leur avantage. En 916, Guillaume, comte d'Angoulême, tua

(1) La mission en Suède et Danemark, de saint Anschaire, moine de Corbie de l'an 829 à l'an 862, traversée d'abord par mille difficultés, avait amené, dans les derniers temps, d'assez nombreuses conversions; mais, après la mort d'Anschaire, le mouvement vers le christianisme parut s'arrêter et ne reprit que beaucoup plus tard. — Cf. PAUL GUÉRIN, t. II, p. 257.

(2) On peut citer comme exemple, l'aventure d'Archimbald et d'Adalise. Ces deux moines faits prisonniers vers l'an 930 par les Normands qui ravageaient Poitiers et Tours, « aimèrent mieux s'exposer aux coups et aux blessures » que d'enfreindre la règle en répondant aux questions de leurs vainqueurs; — un siècle plus tôt on les eût mis à mort sans forme de procès. — Cf. PAUL GUÉRIN, t. XI, p. 416.

(3) Il fut longtemps conservé dans l'abbaye de Condom où il portait le nom de *Crucifix d'Ayrald*. — BARRÈRE, *Hist. relig. et mon. du dioc. d'Agen*, t. II, p. 200.



leur chef Scorin en combat singulier et reçut de ce fait le surnom de *Taillefer* (1). — En 923, un autre Guillaume, comte d'Auvergne et Raymond, comte de Toulouse, en couchèrent 12,000 sur la plaine (2). — En 931, ce fut le roi de France Raoul, qui les atteignit à Bourgameuf, en Limousin, et remporta sur eux une grande victoire (3).

Le choc le plus formidable eut lieu, entre les années 963 et 982, non loin de Talères dans les Landes (4). La lutte fut longue et l'issue un moment douteuse, mais les Normands avaient contre eux le duc Wilhem-Sanche avec les meilleures troupes de la Gascogne; ils furent taillés en pièce. Le cartulaire de Condom raconte que le duc Sanche ayant fait sur le tombeau de saint Sever le vœu de lui bâtir un monastère, s'il avait la victoire, le saint lui-même apparut à la tête de l'armée monté sur un cheval blanc et revêtu d'une armure brillante. On fit, dit-on, un tel carnage de ces Barbares, qu'un siècle après « on y trouvait plus d'ossements blanchis que d'herbes verdoyantes (5). »

Les frontières du Poitou furent le théâtre de la dernière rencontre entre Aquitains et Normands (6). Les Pirates campés à une certaine distance de la mer se croyaient à l'abri de toute surprise, lorsque l'armée de Guillaume V, duc d'Aquitaine, vint par une habile manœuvre s'interposer entre eux et le port d'embarquement. Ils échappèrent par un stratagème assez commun au plus grand péril. Pendant la nuit, ils creusèrent en avant de leurs tentes une tranchée profonde, et la couvrirent de branches vertes. Au point du jour, Guillaume voyant les Normands en retraite, s'élança à leur poursuite avec toute la

(1) GUILLAUME CATEL, *Hist. des Comtes de Toulouse*, p. 64.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 65.

(3) FRODOARD, *Chronique*. — Coll. Guizot, t. VI, ann. 831.

(4) Talères, probablement Taller, environ à cinq lieues O. de Tartas. — D'après les écrivains locaux, les Normands seraient arrivés par le cap Breton où ils auraient fait une descente vers l'an 963. (Cf. *Bulletin de la Soc. de Borda*, t. IV, p. 211.)

(5) MONLEZUN, *Hist. de la Gascogne*, t. I, p. 378.

(6) « Eo tempore infinita multitudo Normannorum cum classe innumerata transeuntibus... appulerunt portum Aquitanicum juxta Pictavorum terminos. » (RAOUL GLABER, *Historia Francorum*, anno Christi 900 ad ann. 1285, p. 80.)

vitesse que put fournir sa cavalerie, et, prenant la ligne la plus courte, tomba dans la fosse que les Scandinaves avaient préparée. Le duc en sortit par des efforts surhumains, mais trente nobles chevaliers y restèrent et furent faits prisonniers.

Au milieu de la nuit suivante, les Normands les conduisirent à leurs vaisseaux et, la mer aidant, échappèrent à la revanche des Chrétiens (1).

Il en coûta par la suite force deniers pour racheter les captifs; mais les Pirates, comprenant bien qu'ils ne devaient le succès qu'à la ruse, et voyant le pays en éveil, ne revinrent plus en Aquitaine (2). — Le recueil des *Historiæ Francorum* place cette aventure après la mort de Hugues, sous le règne du roi Robert, c'est-à-dire postérieurement à l'année 996.

(A suivre.)

H. RIBADIEU.

---

## LA POMPE FUNÈBRE

DE LA REINE DE FRANCE, MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE

*Dans l'église métropolitaine Saint-André de Bordeaux, le 2 septembre 1683 (3).*

On lisait dans la *Gazette* du samedi 31 juillet 1683 : « Marie-Thérèse d'Autriche, Reine de France et de Navarre, mourut hier à Versailles, au quatrième jour de sa maladie, âgée de quarante-cinq ans, après avoir reçu les Sacrements avec une résignation exemplaire par les mains de notre Archevêque. Elle étoit fille de Philippe IV, Roi d'Espagne, et d'Élisabeth de France, sa première femme, et avoit épousé le Roi en 1660 (4). Sa piété singulière envers Dieu, sa charité envers les

(1) *Historiæ Francorum*, p. 81.

(2) « ... nec amplius opposuerunt venire in nostras fines. » (*Hist. Franc.*, Francfort, p. 81.)

(3) A l'occasion du deux-centième anniversaire de la mort de cette Princesse.

(4) Au retour de Saint Jean-de-Luz où avait été célébré leur mariage, le Roi et la Reine s'arrêtèrent à Langon, d'où ils vinrent à Bordeaux sur un bateau dont on peut lire la description dans une plaquette intitulée : *Description du bateau pre-*

pauvres, son amour et sa soumission respectueuse envers le Roi, sa tendresse envers ses enfants, sa bonté envers les officiers de sa Maison, et généralement (envers) tous ceux qui avoient l'honneur de l'approcher, la font universellement regretter. »

Le 2 août suivant, sur le soir, le cœur de la Reine fut porté à l'abbaye du Val-de-Grâce par le cardinal de Bouillon, Grand Aumônier de France, et le 10 du même mois, on conduisit le corps en l'église de Saint-Denis, avec toute la pompe due à une si grande Princesse (1). Puis, le 1<sup>er</sup> septembre, on fit encore à Saint-Denis un service solennel dans lequel Bossuet prononça l'Oraison funèbre de la Reine « avec son éloquence accoutumée (2). » Trois jours après, le 4 septembre, l'Archevêque de Paris célébra pareillement un service solennel dans l'église de Notre-Dame (3); les autres églises de Paris suivirent l'exemple de la métropole.

La province imita aussi la capitale. Dès le 1<sup>er</sup> août, Louis XIV avait annoncé aux Prélats de France le « premier chagrin » que venait de lui causer celle à laquelle il était uni depuis vingt-trois ans, et il avait sollicité pour le repos de son âme les prières de l'Église. M<sup>sr</sup> de Bourlemont, archevêque de Bordeaux, reçut, à cette occasion, de Sa Majesté la lettre suivante :

*senté par les jurats de la ville de Bordeaux, à leurs Majestés revenans de la frontière faire la cérémonie de leur mariage: A Bordeaux, par Jacques Mongiron Millanges, imprimeur ordinaire du Roy, 1660, in-4<sup>o</sup> de 16 pages. Selon la Chronique Bourdeloise (édit. de 1673, p. 91, 92), l'entrée de Louis XIV à Bordeaux eut lieu le 23 juin 1660; cependant un anonyme écrivait le 29 juin au chancelier Séguier : « De Bordeaux, ce 29 juin 1660. La Cour arriva hier ici. Elle n'y doit séjourner que deux ou trois jours. Le Roi s'en va à Brouage et Olleron, et rencontrera les Reines à Poitiers. Le Parlement de cette ville a eu ordre de saluer les reines en robe rouge, ce qui les (sic) a un peu mortifiés. Le tremblement de terre qui a été en tout ce pays a fait bien s'entreborder des gens. Il est arrivé le même jour que M. d'Épernon a fait ici son entrée. Le haut du clocher de Saint-Michel est tombé. M. le Cardinal est logé chez M. Du Burg, qui ne se sent pas de joie » (Bibliothèque Nationale, Manuscrits, Fonds français, 17, 397). M. René Kerviler (Le Chancelier Pierre Séguier, second protecteur de l'Académie Française; Paris, 1874, in-8<sup>o</sup>, page 640) qui attribue cette lettre au marquis de Coislin, de l'Académie Française, petit-fils de Séguier, la dit, à tort, du 29 juillet, et il a lu Du Rure au lieu de Du Burg.*

(1) Cf. *La Pompe du convoi de la Reine en l'Église de Saint-Denis : avec ce qui s'est passé à l'exposition du corps au château de Versailles et au transport du cœur au Val de Grâce*; in-4<sup>o</sup> de 8 pages.

(2) Cf. *La Pompe funèbre faite pour la Reine dans l'Église de l'Abbaye de Saint-Denis*; in-4<sup>o</sup> de 8 pages.

(3) Cf. *Mausolée dressé dans l'Église de Notre-Dame de Paris*; in-4<sup>o</sup> de 8 pages.

« Monsieur l'Archevesque de Bourdeaux ; Je me persuade que vous aurez appris avec bien du deplaisir la mort de la Reyne, ma tres chere et tres honorée espouse, qui deceda le 30 du mois passé, apres quatre jours de maladie seulement. Et comme j'ay besoin dans cette occasion d'avoir recours à Dieu par mes prieres et celles de mes peuples pour estre soulagé dans mes vives douleurs de la perte que j'ay faite avec toute la France, et luy demander le repos de l'âme d'une Princesse si accomplie, et dont la haute vertu et la grande pieté ont accompagné toutes les actions de sa vie, je vous fais cette lettre pour vous dire qu'aussytost que vous l'aurez reçeüe, vous fassiez faire des prieres publiques dans l'estendue de vostre diocèze, et que vous ayez à convier à celles qui se feront dans vostre Église, les Corps qui ont acoustumé d'assister à ces ceremonies ; ce que me promettant que vous accomplirez, je ne vous feray la presente plus longue, que pour prier Dieu qu'il vous ayt, Monsieur l'Archevesque de Bourdeaux, en sa sainte garde. Escrit à Saint-Cloud, le premier jour d'aoust 1683. *Signé* LOUIS, et plus bas, PHELIPPEAUX (1).

Aussitôt l'Archevêque « envoya, par toutes les églises séculières et régulières de la ville, l'ordre de faire des prières particulières pour la Reine, en attendant qu'on pût faire le service général dans l'Eglise Métropolitaine et Primatiale de Saint-André, et ensuite dans toutes les autres Eglises du diocèse. » En même temps, M<sup>sr</sup> de Bourlemont ayant écrit au Roi pour lui exprimer ses condoléances et lui faire part de ce qu'il avait fait et se disposait à faire pour la feue Reine, Louis XIV lui adressa une nouvelle lettre ainsi conçue :

« Monsieur l'archevesque de Bourdeaux ; J'ay receu avec autant de consolation que j'en suis capable, la lettre que vous m'avez escrite sur la perte que j'ay faite. Sçachant ce que je dois attendre de vos bonnes prieres et de celles que vous avez ordonnées dans tout vostre diocèze, afin qu'il plaise à Dieu soulager l'exces de mon affliction, je le prie de les benir, et qu'au surplus, il vous ayt, Monsieur l'archevesque de Bourdeaux, en sa sainte garde. A Fontainebleau,

(1) *Plusieurs Ordonnances de Mgr de Bourlemont, avec la relation de ce qui se passa à la mort de la Reine, pour le service que fit faire ledit Seigneur.* (Manuscrit in-4°, faisant partie des archives de l'Archevêché.) C'est de ce manuscrit que sont tirés tous les détails qui ne portent pas d'indication spéciale.

le 16 août 1683. *Ainsi signé à l'original, LOUIS, et au dos est écrit : A M. l'arch. de Bourdeaux, con<sup>er</sup> en mes conseils. »*

Après s'être, selon l'usage, concerté avec les députés du Chapitre Saint-André, au sujet du jour et des détails de la cérémonie funèbre, l'archevêque de Bordeaux donna un Mandement dont voici la teneur :

« Louis D'Anglure de Bourlemont, par la grace de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, archevesque de Bourdeaux, Primat d'Aquitaine ; Le Roy nous ayant fait çavoir par sa lettre du premier du present mois d'aoust la triste nouvelle de la mort de la Reyne, son espouse, arrivée le trentieme du mois passé, et qu'il désire qu'on fasse des prieres publiques avec toute la solennité en tels cas accoustumée, pour demander à Dieu le repos de l'ame de cette grande Princesse, dont la vertu et la piété peut servir de modèle à toutes les Reynes du monde ; A ces causes, de l'avis de nos venerables confreres les Doyen, Chanoines et Chapitre de notre Eglise Metropolitaine et Primatiale Saint-André de Bourdeaux, Nous avons ordonné et ordonnons qu'il sera fait un service solennel dans notre Eglise de Saint-André, le jeudy, deuxiesme du mois de septembre prochain ; à ces fins, que tout le clergé seculier et regulier de la presente ville et faubourgs qui, de droit et de coutume, est obligé de se trouver en telles et semblables ceremonies, se rendra dans ladite Eglise Saint-André le dit jour deuxiesme septembre, à neuf heures du matin precisement ; Exhortons nos chers et bien aymez enfans le peuple catholique de la presente ville et faubourgs, d'y venir joindre leurs prieres aux nostres, pour demander à Dieu non seulement le repos de l'ame de la Reyne, mais encore des consolations proportionnées à la vive douleur du Roy et la conservation de sa personne ; Mandons aux curez et predicateurs de cette ville de publier dans leurs prones et sermons nostre presente ordonnance pour la faire sçavoir aux peuples ; Mandons pareillement tant aux Curez, Religieux et Religieuses de la presente ville, qu'aux chapitres, curez, religieux et religieuses qui sont hors d'icelle dans nostre dioceze, de faire un semblable service solennel, chacun dans son église, le plustost qu'ils pourront après celuy de nostre Eglise Saint André ; et aux chapitres et autres qui sont les ville dans s et gros bourgs d'y appeler de nostre part le clergé seculier et regulier du lieu, et d'en avertir leurs peuples,

à leurs prones, le Dimanche precedent, les exhortants de tout nostre cœur de ne rien obmettre de ce qu'ils pourront pour faire connoistre dans cette occasion le zele qu'ils ont au service de nostre souverain monarque. Donné à Bourdeaux, dans nostre Palais Archiepiscopal, le vingt-deux du mois d'aout 1683. — LOUIS, *arch. de Bourdeaux*. Par commandement de Monseigneur, CHAPOTEL, *secr...* »

De leur côté, « Messieurs les Maire et Jurats gouverneurs de Bourdeaux, juges criminels et de police », firent afficher, le 31 aout, un placard dont j'ai vu un exemplaire, et où ils « ordonnent que, jeudi prochain, 2 du mois de septembre, les bourgeois et habitans de la presente ville fermeront leurs boutiques et cesseront leur travail, pour assister au service et aux prieres publiques qui se doivent faire dans l'Eglise Métropolitaine de Saint-André pour le repos de l'âme de Notre très honorée Reine ; comme aussi defendent tous les jeux, divertissemens et actions de joie dans la presente ville et banlieue d'icelle, à peine de cinq cens livres d'amende contre chacun des contrevenants. »

D'après une *Relation* manuscrite que je ne ferai guère que transcrire, « les jurats firent préparer tout ce qui étoit nécessaire à cette solennité, dont ils firent la dépense suivant la coutume.

» Toute la nef fut tendue de noir à trois velours, ainsi que le dehors de la porte Royale, qui seule fut ouverte, à cette cérémonie.

» Au devant de la grande porte du Chœur, on dressa un autel sur un haut d'ais (estrade) de deux pieds et demi de hauteur, avec quatre degrés pour y monter joignant ledit autel, du côté de l'Evangile. On y dressa le trône de M<sup>sr</sup> l'archevêque, de la même hauteur de deux pieds et demi.

» On éleva des barrières depuis l'autel jusqu'à la porte Royale, des deux côtés, où elles furent fermées par une troisième barrière qui traversoit toute la nef, à la réserve d'une porte qu'on fit au milieu pour l'entrée de ceux qui devoient assister à la cérémonie.

» On fit un haut d'ais de la hauteur d'un pied, joignant les deux degrés par lesquels on descend du chœur dans la nef, pour y placer la musique, entre le haut des fonts baptismaux et de la chapelle de Saint-Jean.

» On dressa une grande estrade ou haut d'ais de deux pieds et demi d'élévation, à quatre marches ou degrés, sur lequel on plaça une

chapelle ardente, ornée aux extrémités de fleurs de lis en relief très bien dorées. On la couvrit d'une quantité prodigieuse de chandelles, outre lesquelles on mit de fort gros cierges sur une pile de feu qui étoit au milieu dans une lanterne, et aux angles ou coins de ladite chapelle ardente. Les colonnes de cette chapelle étoient ornées de gaze d'argent liée à bouillons, avec des crêpes. Tout le fond et les degrés étoient couverts de noir.

» Sous la chapelle ardente, on mit un cercueil couvert d'un grand drap de velours noir bordé d'hermine, et sur le cercueil, à la tête, un carreau noir sur lequel on mit la couronne Royale couverte d'un grand crêpe, et un autre carreau aux pieds, sur lequel on plaça le sceptre et la main de justice couverts pareillement d'un crêpe. Sur le cercueil, au-dessus de la chapelle ardente, on mit un dais de velours noir, orné de plusieurs écussons de France et de la Reine, avec un molet d'argent par le haut et une grande crespine d'argent par le bas. Tout autour aussi, il y avoit sur les quatre degrés plus de deux cents flambeaux avec de gros cierges dedans.

» Les barrières et tous les bancs des compagnies étoient couverts de noir. Les bancs de Messieurs du Chapitre Saint-André furent placés au côté droit, à double rang, depuis l'autel jusqu'aux degrés de la nef. Ceux de Messieurs du Chapitre de Saint-Seurin furent placés de même, du côté gauche. Ceux de l'Université furent placés au-dessous de ceux du Chapitre de Saint-Seurin et du même côté. Du côté droit, au-dessous du degré, on plaça les bancs pour Messieurs du Présidial. Ceux de Messieurs les Jurats furent placés au devant et aux côtés de la chapelle ardente, et dans le fond on mit des bancs pour la bourgeoisie. Au delà des barrières, de côté et d'autre, le long des murailles de la nef, on plaça des bancs et des chaises pour les personnes de qualité qui se trouvèrent à cette cérémonie. Le peuple occupoit le reste de la nef.

» Les choses étant en cet état, le mercredi 1<sup>er</sup> de septembre, sur les six heures du soir, toutes les cloches des églises séculières et régulières de la ville et des faubourgs sonnèrent le trépas, et continuèrent la sonnerie jusqu'à neuf heures ou environ. La grosse cloche de l'Hôtel de Ville sonna avec les autres.

» Le jeudi 2, vers les neuf heures du matin, tout le clergé séculier et régulier se rendit dans l'Eglise Saint-André. Messieurs de Saint-Seurin se placèrent dans les bancs à eux destinés; le reste du

clergé séculier et régulier se mit dans l'espace vide des barrières.

» Messieurs de l'Université vinrent en corps, le Recteur en tête, avec sa robe de satin rouge bordée d'hermine, et se placèrent au-dessus de Messieurs de Saint-Seurin. Messieurs du Présidial vinrent pareillement en corps avec leurs huissiers, et furent placés en leurs bancs du côté droit. Monsieur l'Intendant s'y rendit en robe d'écarlate, et se mit à leur tête.

» Messieurs les Jurats vinrent aussi de l'Hôtel-de-Ville, en cérémonie, avec leurs robes de damas rouge et blanc, précédés de leurs officiers, et suivis du corps de la Bourse et bourgeoisie, et furent placés sur des bancs très commodément, et les personnes de qualité en très grand nombre, le long des barrières en dehors. Le reste de la nef fut rempli par une foule de peuple presque innombrable.

» Tout le tour de l'église étoit éclairé de chandelles, au dedans de la nef, le long des galeries. Celles qui répondoient au jubé étoient des plus grosses. Il y en avoit dix-huit encore plus grosses sur l'autel, et deux sur la crédence.

» Le Chapitre de Saint-André se rendit à l'Archevêché sur les dix heures, pour prendre M<sup>sr</sup> l'Archevêque et le conduire à l'église, selon la coutume. Ledit Seigneur Archevêque sortit de son Palais archiépiscopal, accompagné du Chapitre et précédé de sa croix. Il sortit par la grande porte de son Palais Archiépiscopal, et entra dans l'Eglise, en cérémonie, par la porte Royale, où M. le Doyen lui présenta l'aspersoir pour prendre de l'eau bénite et la donner au Chapitre. Il entra dans la barrière en cet ordre, et saluant toutes les compagnies qu'il rencontroit, il se rendit devant l'autel, où ayant fait sa prière, il monta sur le trône. L'archidiacre qui devoit faire la fonction de prêtre assistant, les deux diacres d'honneur, le diacre et le sous-diacre, revêtus selon leur ordre, s'étant rendus près dudit Seigneur Archevêque, on le revêtit de ses habits pontificaux. Après quoi, il se rendit en bas, avec ses assistants, au milieu de l'autel, où il commença la messe. Cependant les deux chapiers entonnèrent l'*introït* qui fut continué, avec le reste de la messe, par trois grands chœurs de musique, composés des musiques de Saint-André et Saint-Seurin, qui chantèrent avec une très belle harmonie, quoique très lugubre. On distribua des chandelles à tous ceux du bas chœur de Saint-André et de Saint-Seurin. Après l'*Offertoire*, M<sup>sr</sup> l'Archevêque étant assis dans sa chaire Pontificale dessus son trône, l'archidiacre ou



prêtre assistant descendit au bas du trône, et après les révérences accoutumées, il monta à l'offrande baiser la croix que ledit Seigneur archevêque tenoit entre ses mains, disant : *Requiescat in pace*; auquel l'archidiacre répondit : *Amen*. Les diacres d'honneur et les diacre et sous-diacre firent de même. Ensuite Messieurs du Chapitre de Saint-André, précédés de leurs massiers, allèrent pareillement à l'offrande avec les mêmes cérémonies. Ils furent suivis de Messieurs du Chapitre de Saint-Seurin; immédiatement après ces derniers, vinrent les chanoines semi-prébendés de ladite église de Saint-Seurin, ceux de l'Eglise Saint-André ne s'y étant trouvés. Messieurs de l'Université qui, selon la coutume, devoient aller ensuite à l'offrande, furent priés de s'abstenir, parce qu'il y auroit des contestations pour le pas entre les autres compagnies qui auroient voulu aller à l'offrande, si on y avoit reçu d'autres compagnies que le clergé. Les chapiers et quelques prêtres de bas chœur se présentèrent; mais on interrompit les autres, parce que ce n'est pas la coutume que les chapiers et autres du bas chœur aillent à l'offrande en telles cérémonies.

» La messe finie, Monseigneur remonta à son trône, où il prit le pluvial et la mitre.

» M. Lopès, théologal de l'Eglise de Saint-André et l'un des Vicaires-Généraux, étant monté en chaire, prononça l'Oraison funèbre avec beaucoup de succès. Ensuite M<sup>r</sup> l'archevêque, revêtu comme il a été dit, descendit à la chapelle ardente, précédé de sa croix, de Messieurs D'Arche doyen de Saint-André, D'Allaire archidiacre de Cernès, Brenot archidiacre de Blaye, et Chastain sous-chantre, les trois chanoines prébendés et revêtus d'une étole et d'un pluvial noir, qui marchaient deux à deux; les diacres d'honneur, diacre et sous-diacre accompagnoient ledit Seigneur archevêque. Étant arrivés à la chapelle ardente, ledit Seigneur fut placé à la tête, au milieu, sur un faldistoire sur lequel il y avoit un fauteuil. Les quatre chanoines-dignités furent placés sur des escabeaux couverts de noir aux quatre coins de la chapelle ardente, accompagnés de deux chanoines semi prébendés de Saint-André, revêtus de dalmatiques de velours noir pour les assister. Tous étant assis, peu après, M<sup>r</sup> l'archevêque se leva, ainsi que tous les autres, et il dit : *Non intres in judicium*, etc. Après quoi, les chapiers dirent un répons, et l'une desdites dignités chanoines fit la première des absoutes, comme il est porté dans

le Pontifical. Les autres les continuèrent l'un après l'autre, observant les inclinations en passant à la Croix, à M<sup>gr</sup> l'archevêque et aux autres dignités. Ce fait, la musique chanta le *Libera*, lequel fini, Monseigneur fit la dernière absoute comme au Pontifical, et cette action termina cette grande et pompeuse cérémonie, après laquelle Monseigneur se rendit en son trône, où on le déshabilla, et il se retira en son palais archiépiscopal à l'ordinaire ; chacun se retira pareillement (1). »

Des cérémonies semblables, mais moins solennelles, eurent lieu dans les autres églises de Bordeaux. Les Franciscains devaient un tribut spécial d'éloges à une Reine qui, durant sa vie, avait été affiliée à leur Ordre, et qui, après sa mort, avait été ensevelie avec l'habit de saint François d'Assise (2). Aussi, outre l'oraison funèbre faite par Hierome Lopès, deux autres furent prononcées à Bordeaux : l'une dans l'église des Récollets, par le P. Constantin Arnaud, qui loua en Marie-Thérèse sa piété pour Dieu, son zèle pour l'Eglise, son amour pour la France (3) ; l'autre, dans le Grand Couvent de la régulière observance, par le P. André Billibier, prédicateur conventuel, qui déploya en cette occasion solennelle, toutes les ressources de son éloquence. Cette éloquence est telle, que je ne puis résister au plaisir d'en donner ici un échantillon.

« *Le Soleil de l'Europe éclipse dans la Cour de France à la mort de la Reine Marie-Thérèse d'Autriche* » : tel est le titre pompeux donné à son discours par l'orateur (4) ; telle est, comme dirait Bourdaloue, sa proposition générale. En conséquence, il choisit pour texte ces paroles de l'Ecclésiaste (I, 5) : *Oritur sol et occidit, et ad locum suum revertitur,*

(1) V. aussi *Chronique Bourdeloise*, édit. de 1703, page 86, 87.

(2) *La Pompe du convoi de la Reyne en l'Eglise de Saint-Denis*, page 1.

(3) *Oraison funèbre de Très Haute et Très Puissante Princesse Marie-Thérèse d'Autriche, Reyne de France et de Navarre, prononcée en l'Eglise des RR. PP. Recolés de Bordeaux, le 13 septembre 1683, par le R. P. Constantin Arnaud, Custode des Custodes de la province des Recolés de Guyenne* ; Bordeaux, chez la veuve de Guillaume de La Court, imprimeur du Roy, de Monseigneur l'archevêque et de l'Université ; 1683, in-4<sup>o</sup> de 29 pages.

(4) Le titre du frontispice est celui-ci : *Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, Reine de France, prononcée à Bordeaux dans l'Eglise du grand couvent de la Regulière Observance Saint-François, le onzième septembre 1683 ; par le R. P. André Billibier, prédicateur conventuel* ; Bordeaux, chez Simon Boé, marchand libraire, rue Saint-James (et à la fin : à Bordeaux, l'imprimerie de Mathieu Chappuis, rue Saint-James, 1683), in-4<sup>o</sup> de 32 pages.

*ibique renascens gyrat per meridiem.* Puis, l'orateur débute par cet exorde solennel :

« C'est avec ces lugubres paroles que Salomon fait l'oraison funèbre du Soleil dans son Occident. Il naît comme le monarque des Astres avec la couronne éclatante de ses rayons ; il paroît dans son mydi avec la pourpre d'un Roy élevé sur son trône, qui se fait admirer, qui éblouit ses admirateurs, qui exerce un empire absolu dans tout l'univers, et qui va graver ses lois avec la pointe de ses rayons dans le sein des abîmes de la terre et de la mer. Mais, ô triste condition de la gloire du monde ! par une fatalité naturelle, ce Monarque tombe peu à peu du plus haut de son trône, et se précipite enfin dans le tombeau de son occident, où il est enseveli avec tout l'éclat de ses lumières, avec tout le faste et la pompe de ses rayons, en laissant toute la nature couverte de deuil, dans la tristesse et dans la désolation : *Oritur sol et occidit.*

» Messieurs, pourrois-je vous donner une plus haute idée du discours lugubre que je dois faire, qu'en me servant de la noble expression du plus sage de tous les Rois pour faire l'apothéose de la plus sage de toutes les Reines ? *Oritur sol et occidit.* Ce soleil qui a paru si beau dans son orient, si charmant et si admirable dans son midi, s'est éclipse : il a disparu, il s'est évanoui, il est mort et enseveli dans son occident avec toutes ses beautés, ses attraites et ses charmes. Espagne ! où est ce soleil que tu as vu naître dans son orient avec tant de joie ? qui a fait l'éclat et l'honneur de ta superbe cour, qui *terminoit* » (était le *terme* ou l'objet de) « la plus belle ambition de tous les Princes de l'Univers ? France ! toute couverte de lauriers que tu es, où est la fleur de toutes tes éclatantes victoires ? Qu'est devenu ce soleil animé qui a paru élevé sur ton Trône, couronné de ses plus brillantes lumières comme dans son midy, qui a fait admirer la fécondité de tes fleurs de lys, qui en a augmenté l'éclat, qui en a répandu et fait sentir la bonne odeur dans toutes les parties du monde ? O Ciel ! Voicy donc l'accomplissement de la triste prophétie d'Amos : « *In illâ die occidet sol* » (Amos, VIII, 9). O Dieu ! ce jour si funeste et si malheureux est donc arrivé, auquel vous nous menaciez de nous faire voir l'occident du soleil dans son plein midi, de couvrir toute la terre des plus horribles ténèbres au milieu de nos plus beaux jours, et de changer toutes nos joies en deuil, en amertume et en tristesse. O jour funeste ! O jour tragique ! O jour, le plus triste de tous les

jours ! Espagne ! France ! Europe ! où est le soleil de ta plus magnifique et plus fameuse cour ?

» Qu'attendez-vous de moi, Messieurs ? Que je prononce le Nom de cette incomparable Princesse qui faisoit l'amour et les délices de l'Univers, et qui fait aujourd'hui le triste sujet de nos regrets et de nos douleurs ? Je n'ai pas un cœur de bronze, ni une âme d'acier : pardonnez si je supplée au défaut de mes paroles par une abondance de larmes, et si je vous fais remarquer l'excez de ma juste tendresse par l'excez d'une vive douleur :

*Infandum, Regina, jubes renovare dolorem !*

Reine très chrétienne, votre belle vie m'ordonne de parler, mais votre mort m'ordonne de me taire en renouvelant ma douleur. »

Malgré cet ordre de garder le silence, l'orateur emploie encore deux pages d'un semblable pathos à interpeller tous ceux qui ont sujet de pleurer... et de se taire, le Roi, la France, Rome, l'Espagne, la Flandre, Bordeaux qui a perdu son « Avocate auprès du Roy, et la négociatrice de sa paix dans ses disgrâces, » les Ordres religieux, et l'Ordre séraphique en particulier qui pleure celle « qui se signoit, *Sœur Marie-Therese d'Autriche, religieuse du Tiers-Ordre de saint François.* » Arrivant enfin à la division de son discours, le P. Billibier considère « trois états du soleil : il naît dans son orient, il monte à son zénith dans son midy, et il meurt dans son occident. Marie-Thérèse d'Autriche est un soleil mystique dans la nature, dans la grâce et dans la gloire. L'Espagne l'a vue dans son orient, la France l'a admirée dans son midy, toute l'Europe la pleure dans son occident. 1° En qualité d'Infante d'Espagne, c'est un soleil qui brille dans son orient, couronné des rayons de sa naissance royale au ciel de la nature ; 2° en qualité de Reine de France, c'est un soleil qui brille dans son midy, couronné des rayons de toutes les vertus au ciel de la grâce ; 3° en qualité de Reine très chrétienne, c'est un soleil qui brille dans son occident, couronné des rayons de ses mérites au ciel de la gloire. Mais voici trois paradoxes : je vois le midy dans l'orient, l'occident dans le midy, l'orient dans l'occident. Marie-Thérèse d'Autriche est le soleil du monde ambitieux et catholique dans son orient, le soleil du monde victorieux et chrétien dans son midy, le soleil du monde dévot et religieux dans son occident. *Oritur sol et occidit.* Messieurs, le soleil n'a point besoin d'autre orateur que de

lui-même pour faire son éloge : *Ipse sibi laus* ; je n'ai donc pas besoin des fleurs ni des figures de la rhétorique, mais j'ai besoin de vos attentions pour vous le faire bien connaître, pour vous le faire admirer, pour vous le faire aimer, et pour recueillir les fleurs dont je composerai sa couronne dans les larmes que vous verserez avec moi, sans doute, sur son tombeau. »

En regard de ce chef-d'œuvre de phébus, plaçons, ne fût-ce que pour reposer nos yeux éblouis par tant de lumières, un fragment d'exorde d'une autre oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche.

« Entrons, Messieurs, dans les desseins de la Providence, et admirons les bontés de Dieu, qui se répandent sur nous et sur tous les peuples dans la prédestination de cette Princesse. Dieu l'a élevée au faite des grandeurs humaines, afin de rendre la pureté et la perpétuelle régularité de sa vie plus éclatante et plus exemplaire. Ainsi sa vie et sa mort, également pleines de sainteté et de grâce, deviennent l'instruction du genre humain. Notre siècle n'en pouvoit recevoir de plus parfaite, parce qu'il ne voyoit nulle part dans une si haute élévation une pareille pureté. C'est ce rare et merveilleux assemblage que nous aurons à considérer dans les deux parties de ce discours. Voici, en peu de mots, ce que j'ai à dire de la plus pieuse des Reines, et tel est le digne abrégé de son éloge : Il n'y a rien que d'auguste dans sa personne, il n'y a rien que de pur dans sa vie. Accourez, peuples : venez contempler dans la première place du monde la rare et majestueuse beauté d'une vertu toujours constante. Dans une vie si égale, il n'importe pas à cette Princesse où la mort frappe ; on n'y voit point d'endroit faible par où elle pût craindre d'être surprise : toujours vigilante, toujours attentive à Dieu et à son salut, sa mort si précipitée et si effroyable pour nous, n'avoit rien de dangereux pour elle. Ainsi son élévation ne servira qu'à faire voir à tout l'Univers, comme du lieu le plus éminent qu'on découvre dans son enceinte, cette importante vérité : qu'il n'y a rien de solide ni de vraiment grand parmi les hommes que d'éviter le péché ; et que la seule précaution contre les attaques de la mort, c'est l'innocence de la vie. »

Quelle douce majesté et quelle grave simplicité tout ensemble ! Quelle différence entre ce style, vraiment digne de la chaire chrétienne, et celui du P. Billibier ! Ne dirait-on pas, en comparant ces deux morceaux de tons et de goûts si différents, qu'ils ont été

composés à soixante ans au moins de distance, l'un vers la fin, l'autre au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle ? Et cependant, ces deux pièces d'éloquence sont contemporaines : la seconde est même de quelques jours antérieure à la première. Mais tout s'explique par ce mot : l'auteur de la première est le P. André Billibier ; l'auteur de la seconde est le grand évêque de Meaux, l'illustre et incomparable Bossuet.

Ant. DE LANTENAY.

ERRATUM. — A la page 349 de cette *Revue*, j'ai fait dire par Louis XIV, après la mort de M. de Champflour arrivée en 1724, un mot attribué au « prince », par l'abbé d'Arger, et par M. l'abbé Braud au « Chef de l'Etat. » Un anonyme fait observer avec raison que « Louis XIV était mort dix ans avant l'évêque de La Rochelle, en 1714. Faut-il, ajoute le critique, mettre Louis XV au lieu de Louis XIV ? Mais en 1724, Louis XV était encore enfant ; il avait à peine 14 ou 15 ans. Où est l'erreur ? D'où vient-elle ? » Elle vient tout simplement d'une distraction, semblable à bien d'autres assez récentes (1), et dont je trouve un exemple chez mon critique lui-même, qui a peut-être voulu par là me ménager une consolation dont je n'avais pourtant nul besoin. Le grand roi, en effet, ne mourut pas, « en 1714 », mais seulement le 1<sup>er</sup> septembre 1715.

A. de L.

---

## LES FILS DE GARIN

(LÉGENDE ÉPIQUE DU MOYEN ÂGE)

---

### I

CI-GIT MONTGLANE

Garin est vieux, bien vieux. Le manoir de Montglane,  
Autrefois rayonnant sur la croupe des monts,  
N'est plus qu'un donjon gris sur lequel la nuit plane,  
Un repaire qu'on dit hanté par les démons.

(1) Par exemple, celle de l'auteur qui fait parvenir aux oreilles du gazetier Loret, en septembre 1659 « l'écho des fêtes » qui eurent lieu à Bordeaux, lors du mariage de Louis XIII, en 1615. Quarante-trois ans et plus, pour aller de Bordeaux à Paris, c'est long, même au xvii<sup>e</sup> siècle, surtout pour un écho !

Autrefois, quand luisaient les claires matinées,  
Bouffons et damoiseaux, troubadours en pourpoint,  
Châtelaines montant les blanches haquenées,  
Varlets poussant la meute ou l'épervier au poing,

Aux fanfares du cor dévalaient dans les plaines....  
Hélas ! tous ces rieurs en manteau de velours,  
Damoiseaux et bouffons, troubadours, châtelaines,  
Ont disparu : la Mort a chassé les amours.

Autrefois, quand sonnaient les alertes guerrières,  
Les ponts se relevaient, et les herses de fer  
Tombaient, et les archers couraient aux meurtrières,  
Et les estocs frappaient avec un bruit d'enfer.

Puis, le moment venu des batailles épiques,  
Dans la poussière, au bord de l'abîme béant,  
Au dessus des cimiers, des glaives et des piques,  
Le donjon redressait sa taille de géant...

Mais, depuis vingt ans, nul ennemi de Montglane,  
Nul baron hasardeux n'a défié Garin :  
Dans ce lâche repos où la paix le condamne  
Garin et le donjon languissent de chagrin.

Voyez : ces blocs hardis, gardant la fière trace  
Des assauts d'autrefois, aujourd'hui ruineux ;  
Ces parapets, rongés par une ignoble crasse,  
Où lierres et serpents entremêlent leurs nœuds ;

Ces vieux mâchicoulis, ces croulantes gargouilles  
Par où tombaient la poix bouillante et l'eau des cieux,  
Et ce large fossé verdâtre où les grenouilles,  
Seules, rompent l'ennui des soirs silencieux ;

Cette herse rouillée et qui jamais ne tombe,  
Et ces hiboux hurlant aux crevasses des tours :  
N'est-ce pas le sommeil lugubre de la tombe ?  
Ci-git Montglane ! — Non, Garin est là toujours ;

Seulement, il est vieux, bien vieux. Par les nuits claires,  
Quelquefois, au sommet de ces murs lézardés,  
Comme pour respirer les gloires séculaires  
Des sires de Montglane, il monte... Regardez :

Le long des noirs créneaux cet homme blanc qui passe,  
Appuyé sur les bras de quatre enfants, c'est lui,  
Garin, venant jeter sa plainte dans l'espace,  
Barbe noire jadis, barbe blanche aujourd'hui.

Ces quatre enfants, ce sont les siens : belle jeunesse,  
 Certes, et qui parlera plus haut que ses aïeux ;  
 Mais pour que de longtemps tant de gloire renaisse,  
 Bien jeunes sont les fils, et le père est bien vieux !

## II

## PAUVRES...

Une chambre carrée à voûte colossale ;  
 Sous un dais en lambeaux, un grand fauteuil massif ;  
 Quatre escabeaux jetés au hasard : c'est la salle  
 Où Garin, à pas lents, s'achemine, pensif.

Au contraire, ses fils bondissent : Renier, Mille,  
 Hernaut, Girart, vivants portraits où respandit  
 La rieuse beauté de leur mère Mabelle,  
 Chantent la joie autour du vieillard interdit.

Au milieu de la salle une table est dressée,  
 Sur laquelle un varlet — l'unique de céans —  
 Un à un, range auprès d'une jarre cassée,  
 Cinq hanaps, souvenir de convives géants.

Pour tous mets, un quartier d'agneau rôti qui fume,  
 Quelques figues, un plat d'olives, du pain bis,  
 Et, chose dont Montglane a perdu la coutume —  
 Du vin brille à travers les cratères fourbis.

Or, à table ! et Dieu sait si, d'estoc et de taille,  
 S'escrimèrent ces preux par la faim aguerris,  
 Et je laisse à penser si le champ de bataille  
 Devant eux promptement se couvrit de débris.

Mais en vain, aux charmants éclats de leur folie,  
 Hernaut, Mille, Renier et Girart ont juré  
 D'égayer Garin : lui, dans sa mélancolie,  
 Regarde leurs ébats d'un sourire navré.

— Mon père, dit Renier, répondez-nous, de grâce :  
 N'était-ce point l'usage, au temps des vieux barons,  
 Qu'à Pâque, un bachelier issu de noble race,  
 Ceignant l'épée au flanc, chaussât les éperons ?

Or, c'est Pâque aujourd'hui, beau sire ; et, mes trois frères  
 Et moi, nous aspirons à l'honneur d'être un jour  
 Généreux comme vous, braves comme nos pères :  
 Ne serons-nous jamais hommes, à notre tour ? —



Le vieillard, relevant sa belle tête blanche,  
 Enveloppa ses fils d'un regard attendri,  
 Mais aussitôt son front s'assombrit et se penche :  
 Il pleure... Le plus jeune accourt, poussant un cri :

— Oh ! malheur ! dit Girart, j'ai vu pleurer mon père !  
 Père, pourquoi pleurer ? D'où vient l'âpre chagrin  
 Qui vous torture l'âme et qui nous désespère ?  
 De nous ? — Vous êtes tous dignes du vieux Garin,

Mes enfants : jusqu'ici votre vie est sans tâche,  
 Et vous êtes l'orgueil de ma vieillesse ; mais  
 Je suis pauvre ! — Cela fait-il d'un preux un lâche,  
 S'écrie Hernaut ; doit-on en rougir désormais ?

— Non, mes fils, pauvreté n'est pas vice ; et Montglane  
 Ne vit jamais souiller le champ de son écu :  
 A quelque extrémité que le Ciel vous condamne,  
 Vous le garderez pur lorsque j'aurai vécu ;

Mais je pleure en songeant à l'avenir : je pleure  
 Pour vous, mes fils — car, moi, vivrai-je encor demain ? —  
 Or, de tous les trésors dont ma noble demeure  
 Jadis regorgeait, rien n'est resté dans ma main,

Rien ! Montglane n'est plus qu'une vieille chaumine  
 Délabrée, où le pain dès ce soir manquera ;  
 Et demain, mes enfants, demain, c'est la famine,  
 Et, bientôt, c'est la mort qui sur vous planera.

Ah ! pour vous épargner ces horribles tortures,  
 Je comptais, en pleurant, vous éloigner de moi,  
 Et vous initier aux saintes aventures  
 De la Chevalerie, au service du Roi.

Mais mon rêve n'était qu'une amère folie :  
 Les jeunes rois n'ont plus de mémoire aujourd'hui,  
 Comme les rois d'antan : Charlemagne m'oublie,  
 Hélas ! et je ne peux vous envoyer vers lui.

Car, voyez, mes enfants : nobles comme vous l'êtes,  
 Aussi mal équipés que manants et ribauds,  
 Vous n'avez pour lutter que vos quatre arbalètes,  
 Que hauberts démaillés et heuses en lambeaux ;

Et, pour vous emporter parmi les hommes d'armes,  
 Pas un seul destrier n'est demeuré debout...  
 Et voilà le tourment qui m'arrache des larmes !  
 Plaiguez-moi maintenant, mes fils : vous savez tout.—

Et Garin, en pleurant, courbe sa tête blanche.  
 D'un bond, les quatre enfants l'enlacent dans leurs bras :  
 — Père, tu te croyais pauvre : mais en revanche  
 Il te reste des fils, et, par eux, tu vivras !

## III

... MAIS VAILLANTS.

Un grand coup retentit sous les vouîtes sonores,  
 Suivi d'un autre coup formidable... Effaré,  
 Le vieux varlet entra dans la salle : — Les Mores !  
 Sire, alerte ! dit-il ; l'un d'eux même est entré

Là-bas, par escalade, et bat à coups de hâche  
 La grande porte. — Alerte ! aux armes ! dit Garin.  
 — Alerte ! et maudit soit le premier qui se cache,  
 Disent les fils, lançant leur vieux heaume d'airain. —

On voulait que Girart, par une meurtrière  
 Accablât l'ennemi de flèches... — Un archer !  
 Fi ! s'écria Girart : la horde aventurière  
 Dirait : c'est un couard qui tremble d'approcher ! —

Et, sans perdre un instant, s'emparant d'une lance  
 Pendue au croc rouillé, le jeune héros part ;  
 Hernaut, Mille, Renier s'arment ; chacun s'élançe,  
 Et tous quatre, d'un bond, volent vers le rempart.

Leur père, hélas ! ne peut les suivre : sa main tremble,  
 — Il est si vieux ! — pourtant, il se hâte à grands pas,  
 Et soupire : Du moins nous périrons ensemble ;  
 Mais peut-être mes fils ne m'attendront-ils pas !

Or, comme il arrivait, il vit, sur l'herbe verte,  
 Le corps d'un mécréant d'un javelot cloué,  
 Et chancela, voyant par la porte entr'ouverte  
 Ses fils qui bataillaient là-bas : — Dieu soit loué !

Murmura-t-il : ils sont braves comme leurs pères ! —  
 Puis, il se pâma, fier d'avoir de tels enfants...  
 Quand le vieillard reprit ses sens, les quatre frères  
 Vers Montglane sauvé revenaient triomphants.

Les Sarrasins, frappés de terreur, en déroute,  
 Fuyaient, bride abattue, et par monts et par vaux,  
 Abandonnant, avec douze morts, sur la route,  
 Des coffres d'or, des bœufs, des armes, des chevaux.

C'était pour le château l'opulence et la gloire  
 Qui renaissaient après la misère et le deuil :  
 Devant ces quatre fronts fleuris par la victoire,  
 Montglane s'éclaira d'un sourire d'orgueil.

Quant au père, debout au pied du mur d'enceinte,  
 Ouvrant ses bras autant qu'il les pouvait ouvrir,  
 Il serra les héros dans une même étreinte,  
 Disant : Beaux fils, beaux fils, je ne veux plus mourir !

Car c'est aujourd'hui Pâque, et, par Sainte Marie,  
 Je veux, selon l'usage antique des barons,  
 Que mes fils, consacrés à la Chevalerie,  
 Ceignant l'épée au flanc, chaussent les éperons !

## IV

## LE SOIR DE PAQUES.

Le soir, dans la grand'salle, où des branches fleuries  
 S'entrelaçaient parmi les glaives sarrasins,  
 Les jeunes preux contaient leurs folles rêveries,  
 Et Garin souriait à leurs mâles desseins.

— Pardieu, disait Renier, rien plus ne m'épouvante :  
 Vingt mécréants, pour moi, ne valent pas vingt loups !  
 — A moi seul, dit Hernaut, j'en abattrais quarante,  
 Et deux cents me verraient tenir tête à leurs coups.

— Et moi, la lance en main, je pourfendrais le reste,  
 Riposta fièrement Mille... avançant d'un pas :  
 — Or ça ! cria Girart avec feu, je proteste,  
 Frères, vous prenez tout : ne m'en laissez-vous pas ? —

Alors le vieux Garin : — Que Dieu vous accompagne  
 Tous les quatre, mes fils : vous partirez demain,  
 Dès l'aurore, et verrez en servant Charlemagne  
 Que la gloire est à ceux qui vont leur droit chemin.

Quant à moi, confiné dans ma vieille demeure,  
 Fier de laisser intact le nom de mes aïeux,  
 Je vous suivrai de cœur... Mais à la dernière heure,  
 Puissiez-vous revenir pour me fermer les yeux ! —

Le vieillard prononça ces mots d'une voix lente ;  
 Puis, se dressant, coiffé de son noble cimier,  
 Sur le front de ses fils il mit sa main tremblante,  
 Et se rassit, baisant son sceptre de pommier.

A. FERRAND.

Avril 1883.

## BIBLIOGRAPHIE

Ferdinand ROZAT, né le 11 mai 1838 à Bordeaux, où il est mort le 22 octobre 1881, fut un saint dans le monde. M. l'abbé Cartau, son ami intime et le témoin de sa belle vie, pouvait mieux que personne nous faire connaître et nous faire admirer cet homme dont la charité et le dévouement furent au dessus de tout éloge. C'est avec une pieuse et communicative émotion qu'il raconte les doux prodiges accomplis par celui qui, une fois de plus, a si bien prouvé que, suivant une vieille devise, rien n'est impossible aux cœurs vaillants. Dans ces pages, où le regret de l'incomparable ami perdu s'efface sous les joyeuses espérances de la réunion définitive, on voit d'un regard charmé se dérouler en ses plus minutieux détails l'histoire de cette existence qui fut si courte et si pleine, et où, à travers les touchants récits du biographe, brille en quelque sorte un reflet du Ciel. M. l'abbé Cartau nous montre successivement dans son héros bien-aimé, l'enfant, le jeune homme, l'époux, le père de famille, l'infatigable défenseur de toutes les nobles causes. Il y a là des pages délicieuses sur Rozat entrevu dans son intérieur domestique, des pages fortifiantes sur Rozat considéré comme le modèle des catholiques *agissants*, de ceux qui ont la généreuse ambition d'élever leur conduite à la hauteur de leur ardente foi. M. l'abbé Cartau mêle à ses récits de nombreux extraits des lettres de Rozat, et aussi des lettres de la vénérable mère de son ami, qui eut une si grande et si heureuse influence sur l'éducation d'un fils vraiment digne d'elle. L'aimable biographe nous donne encore quelques passages du journal de Rozat, journal qui rappelle les meilleurs livres de raison si admirablement étudiés par M. de Ribbe, des vers composés, à dix-neuf ans, par le futur notaire, et de plus, des lettres qui lui furent adressées par M. l'abbé Hamon, et où l'on trouve toute la simplicité et toute la sagesse d'un patriarche des temps bibliques. Nous aimerions à insister sur l'attrayant mérite du livre de M. l'abbé Cartau. Mais tout n'a-t-il pas été dit à ce sujet, avec autant de talent que d'autorité, par M. l'abbé Gervais, Vicaire Capitulaire de Bordeaux, dans une lettre adressée à l'auteur et publiée en tête de la *Vie de Ferdinand Rozat*? C'est l'occasion de faire remarquer ici que l'ouvrage de M. l'abbé Cartau se présente à nous avec les plus précieuses recommandations : s'il est précédé d'une lettre où le collaborateur favori de S. Em. le Cardinal Donnet, rend à la fois éloquemment justice à « l'homme si plein de vertus » et au « si remarquable travail » du biographe, il est suivi d'une lettre adressée, le 8 novembre 1881, par Monseigneur le Comte de Chambord, au docteur Rozat, et où, dans le plus noble langage, est déplorée la mort prématurée de « celui qui était l'âme et l'inspiration des bonnes œuvres, » de « celui qui n'a jamais un seul jour dissimulé sa foi ni son drapeau. »

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.



## L'ÉGLISE D'AQUITAINE IL Y A MILLE ANS

---

(Étude sur la Gascogne et les pays voisins à l'époque des incursions normandes.)

(Suite)

---

### CHAPITRE VII

#### LA NAISSANCE D'UNE VILLE.

---

Pendant que les hommes de guerre travaillaient à la libération du sol, les clercs échappés aux massacres revenaient à leurs Eglises. C'est à peine s'ils retrouvèrent sous les herbes et les ronces la place des anciens temples. — Avec les édifices, avaient malheureusement disparu les ressources qui auraient permis de les rétablir. Dotations, rentes et domaines s'étaient abîmés dans le grand naufrage de l'invasion.

La puissance féodale, seule maîtresse en ces temps où, selon l'expression énergique d'un contemporain, « il n'y avait plus ni roi ni juge (1), » s'était abattue sur toutes les terres quelle qu'en fut l'origine. « Les princes et les autres seigneurs, dit Jérôme » Acosta, ne firent plus distinction des biens consacrés à Dieu » et des biens profanes ;... et les grandes guerres qu'on était » obligé de soutenir furent cause que la meilleure partie des » biens de l'Eglise tomba entre les mains des Laïques (2). » — Plus tard, lorsque la paix commença à renaître, soit que la

(1) Adson de Luxeuil, cité dans la *Vie des Saints de la Franche Comté*, t. III, p. 458.

(2) JÉRÔME ACOSTA, *Hist. de l'orig. et des prog. des rev. Eccl.*, t. I, p. 81.

nécessité sociale du rétablissement des monastères s'imposât à leur esprit, soit que la menace des foudres pontificales suspendue sur leurs têtes troublât leur quiétude, les ducs d'Aquitaine, les ducs de Gascogne et les comtes qui commandaient pour eux dans les villes, restituèrent, sous forme de donation, une partie des biens que leurs auteurs avaient usurpés (1).

Il est à remarquer qu'ils songèrent avant toutes choses à fonder ou à relever des abbayes. La raison en est simple.

Les clercs étaient peu nombreux, disséminés, pauvres de savoir. Plusieurs avaient perdu dans leur vie ambulante les mœurs austères qui font la dignité du sacerdoce. Les uns, raconte Raoul Glaber, entretenaient publiquement des femmes perdues; les autres avaient chez eux des concubines, ou, comme on parlait alors, des *chambrières*. Quelques-uns même, persuadés qu'il était plus honnête d'avoir des épouses légitimes, se mariaient authentiquement par des contrats civils (2). Les diocèses manquaient, en même temps, de pasteurs. De la fin du ix<sup>e</sup> siècle au commencement du xi<sup>e</sup>, la liste des archevêques de Bordeaux est en quelque sorte interrompue. Entre Frothaire dont on a vu plus haut les vicissitudes et Geoffroy II ou Godefridus II, qui mourut vers l'an 1045, s'ouvre un vide que des noms, tirés de chartes d'une époque incertaine ou d'une authenticité douteuse, sont incapables de remplir (3).

La succession des évêques de Bazas offre pareillement une lacune, et assez grande pour arracher au rédacteur de la *Chronique Bazadaise* ce cri de douleur qui porte sa date avec lui : — « Que les Dieux, — s'écriait, en 1624, le chanoine Dupuy, — confondent ces infâmes Normands, véritables *seiches du Nord*, dont la noire liqueur a produit ces ténèbres (4). »

(1) BAUREIN, *Variétés Bordeloises*, t. I, p. 31.

(2) RAOUL GLABER, *Chronique*, liv. IV, chap. v, p. 46.

(3) Voy. Lopès, particulièrement aux Vies d'Aldebert, de Geoffroy I, et d'Acius (p. 171, 175 et 180.)

(4) « Proh dolor! Dii perdant scelleratos illos Normanos... qui effuso velut Sæpiæ septentrionales attramento hanc caliginem rebus nostris obduxerunt. » (*Arch. Hist. de la Gironde*, t. XV, p. 9.)

Sous le règne de Guillaume VI, le pays compris entre la Garonne et l'Adour n'avait encore pour l'administrer qu'un seul chef ecclésiastique qui prenait le titre d'*évêque de la Vasconie* (1). Sorte d'Evêque régional, il gouvernait : Dax, Aire, Oloron, Lescar, Bazas et Bayonne.

A ce clergé insuffisant ou déshabitué de la vie religieuse, il fallait de puissants auxiliaires. On les trouva dans l'ordre célèbre des Bénédictins, désignés d'avance, par l'esprit de leur règle, pour une œuvre qui réclamait à la fois la pureté des mœurs, le travail des mains et la culture de l'intelligence.

Ils furent appelés en Gascogne par un homme d'église, seigneur d'un rang élevé, qui par son zèle et sa munificence aida beaucoup au relèvement du christianisme dans nos contrées (2). L'évêque Gombaud, fut le premier de ces pasteurs du sud-ouest de la Gaule qui occupèrent en même temps plusieurs sièges, tout en n'ayant, en réalité, ni clercs, ni églises. Celui-ci avait été marié et il était frère de Wilhem Sanche, duc de Gascogne, qui l'avait associé à son pouvoir. — Aussi Gombaud signe-t-il ses actes, tantôt : « *Evêque de la Vasconie*, » tantôt « *évêque et duc de toute la province*; » (3) — réunissant de la sorte en sa personne les deux puissances ecclésiastique et laïque (4).

« Il profita, dit O'Reilly, de sa haute position pour rétablir la religion, corriger divers abus et rétablir les églises de Langon, d'Aillas, de Gajac, de Taleyson, de Saint-Côme et de Conques (5). » — Il faut y joindre saint-Vincent-de-Sentes, la

(1) *Arch. hist.*, t. XV, p. 22, ad ann. 1032.

(2) Balasque (*Hist. de Bayonne*, t. I, p. 54) lui fait jouer un tout autre rôle. « Ce semblant d'évêque n'avait coiffé la mitre, dit-il, que pour recueillir plus facilement ce qui des anciennes redevances épiscopales avait pu échapper à la rapacité des vicomtes. » Rien dans la vie de Gombaud ne prouve cette assertion. C'est le contraire, comme on va le voir, qui ressort bien plutôt de ses actes.

(3) *Archives historiques de la Gironde*, t. II, p. 233.

(4) Dans le préambule des *Anciennes coutumes de la Réole*, il est à remarquer qu'il se nomme le premier. « — Moi, Gombaud, évêque de Wasconie, et mon frère Wilhelm-Sanche, duc des Wascons... avons décidé, etc. » (*Arch. hist.*, t. II, p. 231.)

(5) O'REILLY, *Hist. de Bazas*, p. 167.

première cathédrale de Dax (1); — et probablement les cathédrales de Bazas (2) et d'Agen, car il était particulièrement évêque de ces deux villes (3). Mais la plus grande de ses fondations est certainement celle de La Réole qu'il rendit, en 977, avec ses dépendances, à l'illustre abbaye de saint-Fleury ou saint-Benoît-sur-Loire.

Le prince-évêque va nous raconter lui-même cette œuvre principale de sa vie : — Il a été « découvert dans les livres anciens, où toute sagesse se trouve, » et on lui a appris « qu'avant l'invasion des Normands et la destruction du monastère, ce lieu consacré dépendait de l'abbaye de Fleury et reconnaissait l'autorité de son abbé : »

» En conséquence, et de l'avis de nos proches et de nos » fidèles, nous avons envoyé vers le vénérable abbé Ricard » et ses frères de Fleury, un clerc chargé de lui présenter une » requête par laquelle nous le supplions de se rendre au lieu » précité, ou du moins de charger quelques-uns de ses moi- » nes d'en venir prendre possession, car *il y avait là des âmes* » *à gagner*. Nous connaissions, en effet, l'éclatante réputation » que s'étaient acquise les Religieux par leur école spirituelle » et la régularité de leur vie (4). »

L'évêque duc de Gascogne leur donne, non seulement son monastère de Squires, dans le pays d'Aillard, sur le bord de la rivière de Garonne, avec ses dépendances, vignes, bois, prés, paturages, moulins, eaux et justices, mais encore nombre d'églises dans les paroisses d'Auros, de Fontet, de Duras, de Monségur et de Gironde (5).

Ricard et ses religieux ne pouvaient que céder à d'aussi instantes prières. Homme d'un « profond savoir » et d'une « grande piété, » le seigneur abbé releva de ses ruines l'ancien

(1) *Bull. de la Soc. de Borda*, t. IV, p. 189.

(2) La reconstruction de la cathédrale Saint-Jean ne date que de l'an 1070; mais il est probable qu'elle fut précédée d'une église provisoire pour les premiers besoins du culte et qu'il en fut de même à Agen.

(3) BARRÈRE, *Hist. relig. et mon. du dioc. d'Agen*, t. I, p. 201. — LOPÈS, *l'Egl. mèl. et prim. Saint-André de Bourdeaux*, p. 177.

(4) *Archives historiques de la Gironde*, t. II, p. 232.

(5) *Id., ibid.*, p. 233.



prieuré de Squires, le soumit à la règle de saint Benoît et, avec la permission de Gombaud qui prit lui-même l'avis de ses « vicomtes et barons, » lui donna le nom de *Regula* (1).

Les moines du moyen-âge, hommes de prière et d'étude, étaient en même temps de merveilleux ouvriers. Ils défrichaient les terres ; ils étaient charpentiers, maçons, sculpteurs, architectes (2).

Quand ils ne bâtissaient pas eux-mêmes leurs églises, c'était un *maître de l'art*, presque toujours religieux (3), qui dirigeait les travailleurs. Saint Reinold était un moine du x<sup>e</sup> siècle que son abbé avait fait *maître des tailleurs de pierre*, et que ceux-ci mirent à mort par jalousie (4).

A la Réole, pendant que se construisent les murs du monastère, s'élèvent, tout autour, ceux d'une ville. Les religieux de Saint-Benoît président au développement de la cité nouvelle. Ils l'ont établie, entre deux ruisseaux, au sommet d'une colline dont la Garonne baigne le pied (5). — Elle a déjà son enceinte, laquelle est percée de cinq portes ; sa justice seigneuriale, dont le Prieur est le chef (6), et son marché, qui sera un jour recouvert d'une halle. Elle a les avantages d'un quartier spécial pour la *Salargue* (7) et d'un *bac* sur le fleuve (8). Elle aura plus tard, — à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, — un château fortifié et une Maison Commune (9). En attendant, l'abbé Ricard, *prescrit* ou rédige les Coutumes que l'on doit suivre à La Réole ; et le duc-Évêque, qui les octroie, les ratifiera bientôt, « afin qu'elles

(1) *Regula*, d'où *Rèoule* et plus tard Réole.

(2) CIROT DE LA VILLE, *Hist. de la Grande-Sauve*, t. I, 326.

(3) GLAIRE *Encycl. cath.*, t. V, p. 758.

(4) PAUL GUÉRIN, *Vies des Saints*, t. I, p. 179.

(5) LEO DROUYN, *Guienne Militaire*, t. I, p. 143.

(6) « .... Tout homme qui demeure dans la ville ou dans les terres de la juridiction du Prieur, au dedans et au dehors, est soumis à la justice du Prieur ou du *Clavaire*... » (Art. 8 des *Anc. Cout.*)

(7) « ... le seigneur de Landerron et de Sainte-Bazeille doit l'hommage au Prieur pour le droit qu'il exerce sur le *marché* de La Réole et aux *Salargues*. » (Art. 52 des *Anc. Cout.*)

(8) « .... le passeur du bac préleva en notre nom une poignée de lin par paquet lié et une pleine main de laine de tout marchand se rendant au marché. » (Art. 31 des *Anc. Cout.*)

(9) LEO DROUYN, *Guienne Militaire*, t. II, p. 155 et 168.

soient observées, dit-il, à *tout jamais*, par nous et nos successeurs (1). »

Ces Coutumes, les premières que l'on ait écrites (2), sont un monument précieux de la législation et des mœurs féodales. Bien qu'on les ait plusieurs fois imprimées (3), et que pas un érudit ne les connaisse, on nous pardonnera d'en extraire les articles qui peuvent ajouter quelques traits à la figure de cette ville naissante, justiciable et *vassale* d'un monastère :

« — Et d'abord, qu'on sache que le vénérable duc notre frère a réservé pour lui et ses successeurs le droit d'*Alberc*; une fois l'an, s'il est obligé de traverser le pays sans armée. En conséquence, le duc sera hébergé avec sa famille au monastère, et ses officiers et serviteurs recevront dans la ville ce qui leur sera nécessaire. S'il plaît au duc d'accepter un cheval du prix de deux cents sols *bordelais*, ou s'il préfère ladite somme de deux cents sols au lieu du droit d'*Alberc*, il sera fait à sa volonté... Quant à nous, nous ne nous réservons aucun droit ni sur la ville ni sur l'église, et nous laissons tout à la libre disposition de l'abbé. »

Le préambule vient d'affirmer le droit du souverain en même temps que le renoncement gracieux de l'évêque; les articles qui suivent vont assurer l'avenir du monastère en lui ménageant de nombreux revenus. — Si la population est un peu surchargée, si elle a force taxes à payer, elle aura aussi quelques avantages : la facilité des transactions, la sûreté des routes, le patronage de l'Eglise.

Le rédacteur de la *Coutume* débute par une précaution contre la charité imprévoyante ou la faiblesse des moines. Il prévoit le cas où un Prieur débonnaire voudrait abandonner quelque chose de ses droits. Il ne veut pas qu'il ait ce pouvoir.

» — Il est statué que nul, prévôt ou prieur, ne sera assez *audacieux* pour donner maison, terre ou vignes sans condition de cens.

(1) *Arch. Hist. de la Gironde*, t. II, p. 233.

(2) LAFERRIÈRE, *Droit Français*, t. I, p. 58.

(3) Les *Anciennes Coutumes de la Rèole* ont été publiées par Ph. Labbe (*Bibl. nov.*, t. II, p. 744); Giraud, *Droit Romain*, p. 511, et le Recueil des *Arch. Hist. de la Gironde*, t. II, p. 231.

» — L'Église aura tous les ans, de chaque maison, placée dans la ville ou dehors, deux hommes et deux femmes avec leurs sarcloirs pour nettoyer les blés (1);... tous les ans encore un homme pour faire les vendanges.

» — Le vassal qui portera son blé au moulin ou son vin pour le vendre, *marchera sous la protection du Prieur* et nul bourgeois n'osera l'inquiéter jusqu'à son retour (2).

» — Chaque année, le jour de la Saint-Martin, tous les cordonniers apporteront au Prieur leurs meilleurs souliers; tous les pelletiers une bonne pelisse (3) pour le jour des rameaux, à la fête des apôtres Pierre et Paul et à celle de Saint Pierre ès-liens. Nul, — chevalier ou bourgeois, — ne sera dispensé, à ces trois époques, de payer le tribut au Prieur et aux moines pour choses achetées ou vendues (4).

» — Le prieur a le *ban du sel*, dans la ville, pendant un mois, et défense est faite aux bourgeois d'en vendre ou acheter sans son autorisation (5).

» — A l'époque des vendanges, le Prieur enverra ses hommes, et partout où ils se présenteront on leur paiera la dîme et le quart en sus du vin déclaré... Tous les jardiniers qui récoltent des fèves (6) en enverront une charge à la cuisine du couvent;

(1) « .... il leur sera distribué pendant le carême la nourriture ordinaire des servants; en tout autre temps, le matin, une tourte cuite au four et du vin; le soir la nourriture des servants, et à la fête des apôtres Pierre et Paul, *un paquet d'herbes*, (Art. 7 des *Anc. Cout.*).

(2) Art. 9 des *Anc. Cout.* (Cf. *Arch. hist. de la Gironde*, t. II, p. 234.)

(3) L'usage des fourures était alors à peu près général et il s'était répandu dans quelques monastères où il fut du reste l'objet de réformes. — Saint Odilon, abbé de Cluny ne connaissait guère ce luxe. Ayant un jour rencontré sur son chemin deux enfants morts de faim et de froid, il ne trouva pour les envelopper que sa *chemise de serge*. — Robert d'Arbrisselle, fondateur de Fontevault, se serait, dit son historien, reproché comme une mollesse la tunique en peau de chèvre des solitaires et il voulut que la sienne fût tissée avec de la soie de porc afin d'en être importuné davantage.

(4) Art. 12 des *Anc. Cout.*

(5) Art. 11, *ibid.*

(6) Les fèves, les pois secs et les lentilles constituaient avec le pain, la principale nourriture des Bénédictins. Le pain était d'orge en général dans le Nord et dans le centre de la Gaule; il était de froment en Aquitaine. (Voy. dans les Bollandistes, les Vies de saint Bernon, saint Odon, saint Mayeul et saint Odilon.)

de même pour les porreaux et les légumes, de la Noël au Carême inclusivement (1).

» — Les seigneurs de Castelmoron, de Landerron de Sainte-Bazeille, doivent hommage au Prieur pour les fiefs qu'ils tiennent dans la ville. Pour le même motif, les hommes de Taurinac, de Saint-Michel et de Gurzac, doivent aide et assistance au Prieur lorsqu'il a *guerre privée*.

» — De même Donat Garsie del Berned et ses successeurs devront l'assister dans ses *plaids* pour les fiefs qu'ils tiennent de lui (2). »

La charte de 977 ne compte pas moins de 69 articles. Les uns, concernant la taxe que le Prieur ou le *Clavaire* prélèvent sur les objets vendus, bœufs, porcs, chèvres ou poissons; les autres, les corvées, cens ou hommages dus par les tenanciers; d'autres, encore, les peines encourues en justice pour les infractions et les crimes.

Une amende, qui est invariablement de 6 ou de 66 sous, sans taux intermédiaire, est, avec la réparation du tort fait à la victime, la pénalité le plus souvent appliquée. Si le coupable ne peut donner satisfaction, il *perdra l'oreille* ou sera *privé d'un membre* (3). En revanche, quiconque pourra fournir caution suffisante restera libre de sa personne; ni le Prieur ni le *Clavaire* (4) ne devront l'arrêter. C'est une loi expresse « confirmée par serment (5). »

Pour l'homicide, il n'est point de composition. « Il sera traité sans pitié ni merci. » De même pour quiconque « enlève

(1) Art. 35 et 36 des *Anc. Cout.*

(2) Art. 51, 52, 53 et 54, *ibid.*

(3) Art. 60 et 64 des *Anc. Cout.* (*Arc. hist. de la Gironde*, t. II, p. 239 et 240.)

(4) *La Guienne historique et monumentale* voit dans le *Clavaire* de la Rèole, « un officier chargé des clés de la ville. » — La Coutume ne le montre pas sous ce jour. Elle lui fait remplir des fonctions bien autrement relevées : il est l'auxiliaire ou le substitut du Prieur ; il encaisse le produit des taxes, reçoit les redevances, exerce même la justice pendant l'absence du chef de la communauté. « Si le Prieur est absent, dit l'art. 33, l'inculpé comparaitra devant le Clavaire. » — Il est l'économe ou le trésorier du couvent ; rien n'indique en lui le porte-clés de la ville.

(5) Art. 59 des *Anc. Cout.*

une femme mariée et *fuit* avec elle (1). » — On ne condamne plus à mort aujourd'hui pour si peu !

L'article le plus curieux est peut-être celui qui bannit de la ville, à tout jamais, l'habitant qui, victime d'un tort, n'en réclame pas la réparation au tribunal du monastère.

« Si quelqu'un, brûlé des flammes d'un orgueil insensé, fuit » hors de la ville, sous prétexte que les *Bourgeois ou le Prieur* » *ont commis une injustice* à son préjudice, et qu'il ne veut pas » réclamer, conformément à la loi et aux Statuts, la réparation » du tort qu'il a éprouvé, il sera sommé par deux fois, au nom » du Prieur, d'avoir à se présenter par lui-même ou par les » siens. S'il n'obéit pas après ces deux sommations, il sera » exilé pour sa vie entière, sans espoir de retour, et ses biens » seront acquis au Prieur (2). »

Ne vous semble-t-il pas que nous avons ici comme un écho de l'antique servage ?

Le *colon* attaché à la glèbe ne pouvait quitter le domaine du seigneur. De même, la coutume de La Réole prétend lier l'habitant à la justice du monastère. Elle n'admet pas que l'impartialité de son Tribunal soit mise en doute, et punit, comme une forfaiture, par la confiscation et l'exil, le crime de s'être banni soi-même.

---

## CHAPITRE VIII

### LES BÉNÉDICTINS A L'ŒUVRE

---

Avant l'arrivée des Bénédictins, l'Aquitaine, dévastée par les invasions danoises ou les guerres féodales, offrait en beaucoup d'endroits l'image de la désolation. Les biographies des Saints, et en général les documents du x<sup>e</sup> siècle, nous montrent presque partout des terres en friche ou d'impénétrables

(1) Art. 69 des *Anciennes Coutumes*.

(2) Art. 66, *ibid.*

forêts (1). Certaines régions, le long des grands fleuves, étaient à ce point abandonnées « qu'on n'y entendait plus un chien aboyer (2). » Les religieux de Saint-Benoît s'appliquèrent à défricher le sol et à peupler ces déserts.

Non pas brusquement, sans doute, mais sans trop de lenteur, grâce à ces infatigables ouvriers, se relevèrent en beaucoup de lieux les anciens monastères ou s'en bâtirent de nouveaux.

Du x<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle, d'années en années, tantôt sur les ruines d'un *vicus* romain (3), tantôt parmi les broussailles d'une grande forêt (4), d'autres fois dans un ancien marais que bornent les dunes (5), on voit se dresser, construites à la hâte, quelques maisons de bois et de chaume (6). Ce sont des prieurés ou des abbayes qui viennent de naître. Peu à peu les donations arrivent; maint baron ou vicomte qui a son âme à sauver, lègue une rente, une terre, une église (7), et bientôt un édifice de pierre dont les chapiteaux recevront en leur temps de rudimentaires sculptures, remplace la hutte des premiers jours.

Quelquefois à côté du monastère, se bâtit un village et, dans les dépendances, s'ouvre une école où viendront se former les générations nouvelles (8).

Les cloîtres furent, comme le fait observer Henrion, « les seuls asiles, les vrais ateliers du savoir... Les enfants présentés au monastère dans l'âge le plus tendre, réclamaient les bienfaits de l'éducation; ... il fallut, pour les leur assurer, des écoles *claustrales* où se pressèrent ceux-là même qui ne prétendaient pas se vouer à l'état religieux (9). » — Pauvres ou riches, on y admit tous ceux qui voulurent s'instruire et

(1) CIROT DE LA VILLE, *Hist. de la Grande Sauve*, t. I, p. 58.

(2) DUCOURNEAU, *Guienne hist. et mon.*, t. II, p. 42.

(3) *Arch. hist. de la Gironde*, t. XV, p. 21.

(4) CIROT DE LA VILLE, *Hist. de la Grande Sauve*, t. I, p. 261.

(5) MEZURET, *Notre-Dame de Soulac*, p. 26 et 5.

(6) VIOLLET LE DUC, *Dict. de l'Arch. franc.*, t. IV, p. 11.

(7) *Arch. hist. de la Gironde*, t. II et V, passim.

(8) CIROT DE LA VILLE, *Hist. de la Grande Sauve*, t. I, p. 92.

(9) HENRION, *Hist. des Ordres religieux*, t. I, p. 76.

les seigneurs de la contrée n'étaient pas les derniers à y conduire leurs fils (1).

A Cluny, le père abbé veillait, en personne, avec un soin paternel, aux mœurs, aux études et jusqu'au sommeil de ses « chers » enfants. « Les fils des rois dans le palais de leurs pères, dit, non sans emphase, une ancienne chronique, n'auraient pu être élevés avec plus de soins, de tendresse et de pudeur (2). »

Le maître qui en était chargé ne les quittait point, mais il lui était défendu d'aller seul avec aucun ou de leur parler en secret. Pendant les promenades on devait être au moins trois, et, dans le dortoir commun qui les rassemblait, les surveillants reposaient au milieu d'eux (3).

En dehors de la grammaire, qui est la base des études, nous n'avons point ce que l'on appellerait aujourd'hui le programme des cours ; mais les occupations scientifiques ou littéraires des maîtres nous sont connues, et, par elles, nous pouvons entrevoir l'enseignement des élèves, — de ceux du moins qui recevaient l'instruction supérieure. — On leur voit étudier les Saintes Écritures, les pères de l'Église, le droit canon, le droit civil, la musique, la philosophie et les mathématiques. Pour se délasser ils composent des vers latins sur la création du monde, ou sur tout autre objet biblique, et lisent Virgile (4).

Ces moines, les premiers instituteurs et les régénérateurs de l'Aquitaine, nous vinrent surtout de Fleury-sur-Loire, de Cluny et de Corbie. Nous leur devons, entr'autres, les monastères suivants :

(1) « Ego Amaneus de Mota... offerens filium meum Geraldo abbati. » (*Chartularius minor Silve Majoris*, p. 24.)

(2) PAUL GUÉRIN, t. XI, p. 416, *Vie de saint Odon*.

(3) PAUL GUÉRIN, t. I, p. 322 et 323, *Vie de saint Bernon*.

(4) Il faut dire que Virgile sans être défendu par la Règle était quelquefois mis à l'index par un abbé particulièrement austère ou rigide. — Saint Odon, bien que déjà dans l'état ecclésiastique, prenait un plaisir extrême à lire Virgile : il y renonça cependant pour s'adonner tout à fait à la méditation des livres saints. — Saint Mayeul « ne laissait pas lire les auteurs profanes à ses religieux, » mais il revoyait volontiers, et permettait sans aucun doute à ses moines, *les livres des anciens philosophes*.

Sarlat, Saint-Sour et Brantôme, en Périgord (1);  
 Maillezais et Charoux, en Poitou (2);  
 Saint-Sever, dans les Landes (3);  
 Blazimont et Saint-Ferme, en Bazadais (4);  
 Condom, sur la Baïse (5);  
 Sainte-Croix, à Bordeaux (6);  
 Soulac, en Médoc;  
 Saint-Macaire, sur la Garonne (7);

(1) Sarlat fut soumis à la discipline de Cluny dès le x<sup>e</sup> siècle. (*Vie de saint Odon*.) Un acte de restitution publié dans le t. V des *Arch. hist. de la Gironde*, p. 171, démontre que saint Sour de Genouillac suivait la règle de saint Benoît vers 970; mais la date n'est pas certaine. — Brantôme fut rebâti au x<sup>e</sup> siècle sur son ancien emplacement. (DUC, t. I, p. 99.)

(2) Maillezais, fondé en 980. — Charoux, siège d'un concile en 1028.

(3) Saint-Sever, bâti en 982 par Wilhelm-Souche après sa victoire sur les Normands.

(4) Blazimont est mentionné dès l'année 980 dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. V, p. 109. — Saint-Ferme, en 1080, époque où Raymond, évêque de Bazas, y introduisit la réforme. (*Compte-rendu de la commission des mon. hist. de la Gironde*, t. VI, p. 12.)

(5) Condom, restauré en 1017. (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XV, p. 22.)

(6) L'époque de la première reconstruction de Sainte-Croix est des plus incertaines. MARCA lui assigne l'an 902; Dom Devienne la « rapporte » à l'année 950; M. Drouyn la place vers la fin du x<sup>e</sup> siècle et Delurbe en 1041. — Deux ou trois pièces du fonds Bénédictin de Saint-Germain des Prés, qui vont de 1019 à 1027, auraient pu jeter quelque lumière sur ce point obscur si l'incertitude de la chronologie et d'autres vices de formes, — car ce ne sont que des copies, — n'en rendaient l'authenticité douteuse. M. Leo Drouyn a établi, par les vestiges encore existant de l'ancienne architecture, que l'église actuelle ne fut bâtie qu'à la fin du xi<sup>e</sup> siècle. C'est aussi de la fin du xi<sup>e</sup> siècle que datent les premiers documents, quelque peu sûrs, relatifs à l'abbaye. (Cf. MARCA, *Hist. du Béarn*, p. 224; DOM CEILLIER, *Hist. gén. des aut.*, etc., t. XXIII, p. 637; DOM DEVIENNE, *Hist. de Bordeaux*, t. II, p. 23; LEO DROUYN, *Revue catholique de Bordeaux*, année 1882, p. 756; DELURBE, *Chronique bordelaise*, p. 8; MESURET, *Notre-Dame de Soulac*, p. 187 et s.; LOPÈS, *l'Église Saint-André de Bordeaux*, p. 172 et 187.)

(7) Soulac et Saint-Macaire, prieurés dépendants de Sainte-Croix, n'ont pas une origine plus certaine. — Baurein dans ses *Variétés Bordelaises*, t. I, p. 27, parle, il est vrai, d'un privilège accordé à Soulac en 1037 par le pape Benoît IX, mais il refuse de se prononcer sur « le mérite et la sincérité » des chartes antérieures relatives à Soulac et à Sainte-Croix. D'après Lopès, p. 181, Saint-Macaire aurait été donné à Sainte-Croix en 1027, par *Guillaume, duc de Gascogne*. Malheureusement l'acte sur lequel il s'appuie présente des bizarreries qui le rendent suspect: « Ego Vuillelmus, gratia Dei Comes Aquitanie simul et dux Vasconie... » dit le texte. Or le duc de Gascogne, en 1027, s'appelle SANCHE. Quelques actes portent le nom de *Sanchion*, ou même de *Guillaume*.



Saint-Maurin, Eysses, Mézin, Clairac et Layrac, dans l'Agenais (1);  
 Saint-Orens, à Auch (2);  
 Moissac, dans le Quercy;  
 Saint-Sauveur, à Blaye;  
 Guitres, sur les bords de l'Isle (3).

N'oublions pas le couvent de la Grande Sauve (4), que l'on pourrait appeler aussi le *monastère des monastères*, car son rôle dans l'Entre-deux-mers, la sainteté de son Fondateur, son influence au dehors, en firent un second saint Bertin, et auraient dû lui en valoir le surnom glorieux (5).

Les Bénédictins, en relevant les cloîtres, ne ressuscitèrent pas seulement dans nos contrées la discipline religieuse, la connaissance du Droit, le culte des Lettres, ils nous apportèrent encore les premières notions des sciences, de celles surtout qui se rattachent à l'art de bâtir. Les restes des vieilles basiliques ou d'autres débris d'origine romaine leur avaient fourni des modèles d'architecture. Ils en copièrent assez bien le style; mais n'ayant, ni la pratique, ni l'outillage des anciens, ils eurent d'abord des insuccès. Leurs premières voûtes s'écroulèrent. Par les tâtonnements ou par l'étude, ils perfectionnèrent cependant leurs procédés, et en arrivèrent même, dit

*Sanche*; mais, dans aucun, on ne le trouve nommé Guillaume, tout court. — Il se dit « comte d'Aquitaine. ». Ce titre n'existait pas : il y eut seulement, à une certaine époque, des *comtes de Bordeaux*. — On pourrait croire qu'il s'agit ici de Guillaume V, duc d'Aquitaine; mais le Guillaume de Lopès se donne pour femme *Remberge*; or, Guillaume V qui fut marié trois fois n'eut aucune femme de ce nom. Les trois duchesses d'Aquitaine furent : Almodie, Brisca et Agnès de Bourgogne.

(1) Mentionnés de 1061 à 1088. (Cf. BARRÈRE, *Hist. relig. et mon. du diocèse d'Agen*, t. I, p. 246, 259 et 274).

(2) Saint-Orens, fut réformé, d'après Ducourneau, vers 1050 par les religieux de Cluny. (*Guienne hist. et mon.*, t. II, p. 159.)

(3) Saint-Sauveur existait en 1080, Guitres en 1108. (Cf. *Gallia Christiana*, t. II, col. 880.)

(4) *Silva-Major*, fondée en 1079 ou 1080 par saint Gérard. — L'histoire de cette abbaye célèbre n'est plus à faire. Nous devons à M<sup>re</sup> Cirot une monographie remarquable de la Grande-Sauve, et à M. Drouyn un magnifique album de ses ruines.

(5) Voir PAUL GUÉRIN, t. III, p. 640; Notice sur le Bienheureux Léon, abbé.

Viollet Le Duc, à un « système de construction tout neuf. »

L'expérience leur apprit à combattre la poussée des voûtes. Ils imaginèrent les contreforts, la taille des pierres en forme de coin, la maçonnerie en claveaux ; et, au lieu de la croûte homogène des Romains que le travail des murs exposait aux gerçures, ils eurent une voûte élastique, soutenue par des arcs-doubleaux, mieux appropriée aux mouvements du sol (1).

Les Bénédictins venaient de trouver l'édifice *roman*. A leur école, se formèrent des ouvriers-artistes, maîtres maçons ou tailleurs de pierres, qui bâtirent, à leur tour, sous l'œil des Évêques, les premières cathédrales et les plus importantes *nefs* de nos principales villes. — La plupart de ces constructions eurent lieu dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle ; c'est du moins à cette époque qu'en remonte la première mention historique :

Saint-Hilaire de Poitiers, 1012 (2).

Saint-Jean d'Angely, 1023 (3).

Saint-Sauveur de Limoges, 1028 (4).

Saint-Seurin de Bordeaux, 1032 (5).

Saint-Front de Périgueux, 1047 (6).

Notre-Dame de Saintes, 1047 (7).

Notre-Dame de Dax, 1050 (8).

Sainte-Marie de Bayonne, 1050 (9).

(1) « Les constructeurs romans au lieu de maçonner la voûte en blocages, la construisirent en moellon brut noyé dans le mortier, mais posé comme des claveaux, ou en moellon taillé et formant une maçonnerie de petit appareil... Ces voûtes, si un mouvement venait à se déclarer dans les points d'appui, présentaient une certaine élasticité par suite de la réunion des claveaux, ne se brisaient pas comme une croûte homogène et suivaient le mouvement des piles, etc. » (VIOUET LE DUC, *Dict. d'Archit.*, t. IV, p. 11 et suiv.)

(2) Mentionné par Lopès.

(3) *Id.*

(4) Date de la consécration.

(5) Prise de possession, à Saint-Seurin, du comté de Bordeaux, par Eudes, fils de Guillaume V et de Brisca.

(6) Date de la consécration.

(7) *Id.*

(8) Devient en cette année cathédrale de Dax. (Cf. *Bull. de la Société de Borda*, t. IV, p. 189.)

(9) Date de la réédification, selon Balasque. (T. I, p. 63.)

- Saint-Jean de Bazas, 1070 (1).  
 Notre-Dame de Luçon, 1086 (2).  
 Saint-Étienne et saint Martial de Limoges, 1095 (3).  
 Saint-André, 1096 (4).  
 Saint-Michel, 1099 (5).

Trois archevêques de Bordeaux, Geoffroy, Goscelin et Amatus, eurent spécialement une part dans la renaissance du XI<sup>e</sup> siècle. Un rang social élevé, l'amitié des princes aquitains et gascons, leurs relations avec la cour de Rome, les désignaient d'avance pour être les bienfaiteurs de l'Aquitaine, les restaurateurs ou même les fondateurs des églises.

Le premier, Geoffroy II, ou Godefridus, comme l'appelle Lopès, paraît avoir partagé sa sollicitude entre les deux principaux sanctuaires de la métropole, Saint-Seurin et Saint-André de Bordeaux. Elu en 1027, à Blaye, dans un *conventum* solennel, espèce de parlement, où se trouvèrent les ducs d'Aquitaine et de Gascogne, la noblesse et les évêques suffragants (6), Geoffroy, français de nation, homme « d'une incomparable sagesse » dit un document contemporain (7), vivait à une époque difficile, éprouvée par une famine affreuse, suite de pluies torrentielles qui avaient inondé la terre et empêchaient le labour (8). L'église mère, atteinte comme les autres, par le malheur des temps, trouva dans son évêque un soutien. Geoffroy II employa l'influence dont il jouissait à la cour ducale, pour faire donner, ou confirmer, au chapitre Saint-

(1) Date de la reconstruction. (*Arch. hist.*, t. XV, p. 23.)

(2) Année où y fut enseveli Goscelin, archevêque de Bordeaux. (LOPÈS, p. 188.)

(3) Date de leur bénédiction.

(4) Date de la consécration.

(5) Date de l'union de Saint-Michel à Sainte-Croix.

(6) HIÉROSME LOPÈS, *l'Église mètr. et prim. Saint-André de Bourdeaux*, p. 182.

(7) *Gallia Christiana*, t. II, *Instrumenta*, col. 270.

(8) Cette famine, dont Raoul Glaber et Hugues de Flavigny nous ont transmis le souvenir, exerça ses ravages en 1028. « Le boisseau de blé se vendait 60 pièces d'argent. Des multitudes d'hommes mouraient de faim. Les loups attirés par les cadavres prirent goût à la chair humaine et dévorèrent les vivants. » Plusieurs monastères firent l'impossible pour secourir tant de malheureux et distribuèrent jusqu'à l'épuisement le blé, l'orge et le vin (Voy. F.-E. PEQUEGNOR, *Légendaire d'Autun*, cité par Guérin, t. I, p. 4.)

André le tiers de la taxe imposée en Gascogne sur la fabrication des monnaies. — Il voulut, par la suite, y ajouter le droit de sépulture. Comme cette concession portait atteinte aux privilèges de Saint-Seurin, qui prétendait faire remonter aux temps apostoliques son droit de cimetière, il ne tarda pas à révoquer lui-même ce don; et, par un retour qui montre qu'elle âme habitait ce corps d'évêque, il voulut être enseveli, hors de la ville, dans l'église qu'il avait un moment sacrifiée (1).

Goscelin de Parthenay, archevêque de Bordeaux de 1060 à 1085, était issu de l'une de ces grandes maisons du moyen-âge qui vivaient presque de pair avec les ducs ou les rois et qui leur étaient souvent alliées. Ce fut lui que le Pape commit à Poitiers « pour juger sur le divorce, » entre Guillaume VIII (2) et sa femme Aldéarde, et qui assembla en 1073 le concile où fut condamnée l'hérésie de Bérenger (3). — Au règne de ce prélat grand seigneur, appartiennent le prieuré de Saint-Martin du Mont-Judaïque (4) et l'abbaye de la grande Sauve (5). De son vivant, date aussi la première mention de la paroisse Saint-Michel à Bordeaux (6). Il tint, en 1079, un concile où

(1) DOM DEVIENNE, *Hist. de Bordeaux*, t. II, p. 26.

(2) Il s'agit ici de Guy Geoffroy qui régna en Aquitaine, de 1058 à 1086, sous le nom de Guillaume. Moreri et la Biographie Firmin Didot lui donnent le nom de Guillaume VIII. — Lopès, M<sup>gr</sup> Cirot de la Ville et les annotateurs des *Archives historiques de la Gironde* lui attribuent, je ne sais pour quelle raison, le rang de Guillaume VII.

(3) DOM MARTENE, *Thesaurus novus Anecd.*, t. IV, p. 93.

(4) Voyez dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 44, ann. 1072, le don par le duc d'Aquitaine de « la basilique de Saint-Martin, près Bordeaux, » à l'abbaye de Maillezais. Elle porte la signature de Goscelin.

(5) L'abbaye de la Grande Sauve, fondée en 1709, par saint Gérard, fut approuvée par Goscelin de Parthenay en 1080 et confirmée la même année dans un concile tenu à Bordeaux en présence des légats du Saint-Siège et de Guillaume VIII. Le duc d'Aquitaine accorda séance tenante au monastère d'importants privilèges, entre autres le droit de *Sauvetat*, et l'affranchissement de toute puissance laïque. (CIROT DE LA VILLE, *Hist. de la Grande Sauve*, t. I, p. 282.)

(6) Dom Devienne nous apprend que l'archevêque Goscelin et son chapitre, « voulant favoriser l'abbaye de Sainte-Croix, » se dépouillèrent en sa faveur de presque tous les droits qu'ils avaient sur la « paroisse de Saint-Michel. » Il est donc probable qu'il y avait déjà à cette époque une première église. (Cf. *Hist. de Bordeaux*, t. II, p. 25.) La *Guienne hist. et mon.*, t. II, p. 48, fixe à la donation de Goscelin la date de 1079, mais par un oubli qui lui est habituel, elle n'indique point sa source.

fut terminé, en faveur de Sainte-Croix, le différend qui s'était élevé, à propos de la concession de Soulac, entre la première de ces abbayes et le monastère de Saint-Sever (1). En 1081, il intervint dans la vieille querelle du droit de sépulture, apaisée d'abord, puis renouvelée, entre Saint-André et Saint-Seurin, et mit d'accord les deux parties, autant par la modération de son jugement que par l'autorité de sa personne. Il ordonna que les infractions commises ne tireraient pas à conséquence et que les églises rivales n'empiéteraient plus à l'avenir l'une sur l'autre.

Amatus, le dernier, et non le moins grand, de ces évêques, fut élevé en 1088, sur le trône métropolitain qu'il occupa jusqu'en 1101, année de sa mort. Il était au moment de son élection et il resta jusqu'à la fin, légat du Saint-Siège, en Aquitaine et en Espagne. L'influence considérable que donnaient en ce temps ces dignités réunies, ne fut pas inutile à ses diocésains. Il fut l'arbitre de leurs contestations, de celles surtout que l'opposition des intérêts soulevait trop souvent entre les églises et les monastères. — Il tint à Bordeaux trois conciles qui eurent à prononcer : entre Saint-Seurin et Saint-André, sur l'éternelle question du cimetière (2); entre le prieuré de La Réole et l'archevêque d'Auch, pour une spoliation d'église; entre Saint-André et Sainte-Croix, pour la propriété de Saint-Michel (3). Il eut enfin assez de crédit pour obtenir que le pape Urbain II, vînt, en 1096, après le fameux concile de Clermont où fut prêchée la première croisade, consacrer lui-même la nouvelle cathédrale de Bordeaux.

La cérémonie eut lieu, le premier jour de mai, en présence de plusieurs cardinaux, au milieu d'un concours immense de peuple et avec la pompe qui accompagnait partout la cour pontificale; — digne couronnement d'un siècle d'efforts, récom-

(1) *Gallia christiana*, t. II, *Instr.*, col. 273.

(2) Le concile réuni par Amatus avait arrêté que Saint-André n'aurait plus de cimetière. Le Chapitre ne se tint pas pour battu; il députa son doyen, à Rome, auprès d'Urbain II, et obtint, en 1099, une décision qui lui accordait pour l'avenir le droit de sépulture. — Le Chapitre fit surtout valoir, paraît-il, l'accroissement de la population.

(3) *Gallia christiana*, t. II, p. 808.

pense bien due à cette succession d'évêques et de ducs aquitains qui avaient, chacun, apporté leur pierre à la basilique romane (1). — Ce n'est pas celle dont nous admirons aujourd'hui le vaisseau grandiose. Il reste pourtant de l'édifice du XI<sup>e</sup> siècle, des traces encore visibles dans la nef, — deux piliers de style roman (2) et une absidiole récemment découverte; précieux vestiges qui nous permettent de reconstituer l'œuvre d'il y a huit siècles et nous montrent ce que pouvaient faire nos aïeux avec des moyens d'action, une science et des ressources si inférieurs aux nôtres.

L'église de 1096, bâtie presque en entier sur les fondements de la cathédrale actuelle, avait, comme elle, la forme d'une croix. — Aussi large de la nef, moins profonde au chevet, elle était festonnée d'une série d'excavations en cul de four ou de chapelles absidiales, au nombre d'au moins dix-neuf (3), ayant chacune son autel. Elle devait avoir un porche intérieur, un transept et plusieurs coupoles. — Soutenue de chaque côté par de gros piliers en saillie, plus lourds et moins nombreux que les nôtres, — quatre au lieu de sept — elle n'offrait pas à l'œil ce *lointain* architectural qui frappe l'étranger de saisissement. Mais si elle n'avait ni la légèreté des piles ni l'élanement des voûtes, elle se distinguait, en revanche, par de plus justes proportions : elle avait ces deux choses,

(1) Le *Compte-rendu de la Commission des Monuments historiques de la Gironde* la nomme « la basilique des ducs d'Aquitaine. » — Elle fut au moins tout autant l'œuvre des archevêques de Bordeaux. Si les ducs firent certaines donations, les archevêques les obtinrent par leurs démarches. Le relèvement de leur Eglise fut le premier et le plus constant objet de leurs soins. Les documents de ce siècle nous montrent, en général, les évêques dirigeant les constructions et y employant leur fortune personnelle. Saint Fulbert, pour n'en citer qu'un exemple, donna tout ce qu'il possédait pour travailler à la cathédrale de Chartres. Entraînés par tant de zèle, les princes du royaume et le roi d'Angleterre Knut, lui envoyèrent de grosses sommes pour l'aider dans sa noble entreprise. (Cf. *Hist. litt. de France*, t. VII, p. 261).

(2) A l'étage inférieur de la première et de la troisième arcature, à partir de l'Ouest. — Une coupe de ces curieux et très anciens piliers a été donnée par le *Compte-rendu de la Commission des monuments historiques de la Gironde*, IX<sup>e</sup> année, p. 8 et 9.

(3) Seize excavations ou niches voûtées dans la nef et trois chapelles absidiales au chevet.

qu'aient surtout les maîtres, « l'harmonie et la simplicité (1). »

Le mouvement parti des monastères ne s'arrêta pas aux grandes villes. Dans l'élan de leur foi, les moindres cités et les campagnes elles-mêmes voulurent aussi remplacer par des édifices de pierre leurs églises en *pisé*, humble assemblage de poutrelles et de terre battue.

Bien que devenus rares dans nos contrées, les spécimens plus ou moins incomplets de cette première architecture n'ont pas totalement disparu. Il suffit de suivre dans ses promenades à travers la Gironde notre ami et compatriote, M. Leo Drouyn, pour en retrouver les derniers débris. Sous le replâtrage moderne et malgré des réparations qui ne sont pas toujours heureuses, l'œil exercé de nos archéologues les distingue. Les fenêtres étroites qui éclairent à peine cette abside, les colonnettes géminées de cette arcature, la niche en plein cintre qu'on aperçoit au-dessus de ce linteau, les pierres de petit appareil de ce chœur, les grossiers chapiteaux de cette crypte, voilà bien le caractère des constructions du XI<sup>e</sup> siècle. — A cette époque furent bâties les églises ou chapelles de Cabanac (2), de Saint-Sulpice d'Izon (3), de Saint-Christophe de Baron (4) de Saint-Augustin de Bourg (5), de Mongauzy, près la Réole (6), de Sainte-Sportalie à Podensac (7), de Saint-Pey de Castets (8), de Caudrot (9) et enfin le mieux conservé de ces vieux monuments, la crypte de Lalibarde (10).

(1) Voir la *Rev. cath. de Bordeaux*, t. III, ser. II, p. 49 à 53, art. Leo Drouyn.

(2) LEO DROUYN, *Ricochets archéologiques dans le département de la Gironde*, p. 48.

(3) *Archives historiques de la Gironde*, t. V, p. 278.

(4) *Compte-rendu de la Commission des monuments historiques de la Gironde*, t. XIV, p. 5.

(5) *Id.*, t. XVIII, p. 37.

(6) *Id.*, *ibid.*, p. 39.

(7) *Id.*, *ibid.*, p. 36.

(8) LEO DROUYN, *Ricochets archéologiques*, etc., p. 57.

(9) LEO DROUYN, *Voyage à pied sur les bords de la Garonne*, p. 10 à 11.

(10) GRELLET-BALGUERIE, dans la *Guienne historique et monumentale*, t. I, p. 31.

Les Archives historiques de la Gironde et un petit nombre d'ouvrages spéciaux nous permettraient d'augmenter de quelques noms cette courte nomenclature. On y trouve mentionnés au x<sup>e</sup> siècle, l'église de Gironde et le monastère de Saint-Caprais de Pontous (1), au xi<sup>e</sup>, l'abbaye de l'Isle en Médoc (2), les églises de Barsac, de Saint-Christophe de Daignac, de Montanac, des Lèves, de Landerron, de Saint-Pasteur et de Comprian, le prieuré de Saint-Nicolas de Grave à l'embouchure de la Gironde, l'église de Gajac en Bazadais, l'abbaye de Verteuil, — celle-ci d'une date inconnue mais antérieure certainement à l'année 1081, époque où lui furent faites diverses donations (3).

Si incomplet qu'on le veuille, ou plutôt à cause même des lacunes nombreuses qui s'y trouvent, cet état des édifices religieux à la fin du xi<sup>e</sup> siècle nous montre, en définitive, de grands résultats obtenus. — Cette première période architecturale qui suivit de si près les dernières incursions normandes, nous a donné les cathédrales de l'Aquitaine, ses plus importants monastères et ses premières églises. — Œuvre considérable, surtout si l'on tient compte de l'état de barbarie où la France était encore plongée, des famines, des guerres et des autres calamités.

(1) *Archives historiques de la Gironde*, t. V, p. 170 et 171.

(2) Il est question pour la première fois de l'abbaye de Saint-Pierre de l'Isle, ordre de saint Augustin, en 1079, dans une lettre du pape Grégoire VII qui recommande à l'abbé Fulcard, le chanoine Lambert. — L'église « qui était très belle avait, dit Baurein, cinquante grands pas de longueur. » Il y a lieu de présumer, ajoute le même auteur, qu'elle a été détruite, pendant les troubles de religion. (Cf. *Var. Bor.*, t. II, p. 111, et DUTEMPS, le *Clergé de France*, t. II, p. 256.)

(3) *Arch. hist. de la Gironde*, t. V, p. 119 à 120; — BAUREIN, *Variétés Bordelaises*, t. II, p. 108; — CIROT DE LA VILLE, *Hist. de la Grande Saune*, t. I, p. 364 à 370; — LOPÈS, *l'Église Saint-André, etc.*, p. 188; — HUGUES DUTEMPS, *le clergé de France*, t. II, p. 258; — *Commission des Mon. Hist.*, t. IX, p. 18 et 44.

(A suivre.)

Henry RIBADIEU.



## PAR LA CHARITÉ A LA VÉRITÉ

A Monsieur F. LAPRIE  
mon maître vénéré

A quelques pas de l'église d'Ambarès, dans la longue et étroite rue qui forme le bourg de cette commune, s'ouvre, à gauche, entre deux maisons, un passage d'aspect peu engageant.

Si l'on s'y aventure, on est bien vite agréablement surpris. C'est la campagne avec tous ses charmes. Une allée de peupliers et de rosiers du Bengale s'allonge à travers les oseraies, les potagers et les prairies. Elle franchit, sur un pont rustique, un joli cours d'eau, le *Guâ*, plus connu sous la dénomination générique d'*Estey*, et gravit doucement un de ces côteaux que les romantiques appelaient *modérés*.

Il y a peu d'années, des bois couvraient ces pentes. Un propriétaire, partisan effréné de l'utile, abattit la petite forêt pour agrandir son vignoble. La vigne n'a pas prospéré, et maintenant, à la place qu'occupaient les jeunes ceps, fleurit sans culture, tout l'hiver, la bruyère jaune, tout le printemps, le genêt d'or.

L'allée aboutit à un plateau entouré de marronniers et de tilleuls, et d'où l'on découvre un paysage des plus étendus. En bas, de blanches maisons, à demi-masquées par de verts feuillages; plus loin, d'opulents villages, des castels, des villas, les arches du viaduc de Saint-André, les collines de la Dordogne; plus près, la fraîche lisière de Montferrand et d'Ambès; dans une autre direction, les clochers de Saint-Loubès, Sainte-Eulalie et Bassens. En dépit du *phylloxéra*, qui monte à l'assaut de nos escarpements et qui s'insinue dans nos plaines, ce pays rappelle, par sa fraîcheur, sa fécondité, sa richesse, la belle plaine qu'arrosait le Jourdain, lorsqu'elle apparut à Abraham et à Loth, « telle que le Paradis du Seigneur, ou telle que » l'Égypte, quand on arrivait à Ségor (1). »

(1) Genèse, XIII, 10.

Une maison bourgeoise assez confortable, entourée de ses dépendances, domine le plateau. Une pelouse, en plan incliné, la sépare d'un parc ombreux, où le houx croit, au pied des grands chênes, en sorte que la triste saison même n'y est pas sans verdure.

C'est le domaine du *Tillac*.

Là vécut, à peu près vingt ans, une noble femme, anglaise et protestante de naissance. Les hasards de la vie l'avaient dépaycée. Toutefois, l'on a pu dire, sur son cercueil, que son âme était *naturellement Française et naturellement catholique*.

Partie des derniers confins du spiritualisme religieux, mais aimant passionnément l'étude, *Mary Broom*, épouse *Rénouf*, poursuit lentement la vérité et arriva pas à pas à la foi Romaine. Heureux témoin de ses derniers efforts, de sa victoire définitive sur ses préjugés d'origine et d'éducation, j'ai pu comparer le travail de cette âme à celui de certains convertis qui nous ont fait leurs confidences (2).

La veille de son abjuration, la vénérable catéchumène me remit un dépôt précieux. C'était le double d'une volumineuse correspondance qu'elle avait entretenue, en 1853, avec un libre-penseur, M. Jacquette, ami de son mari.

Dans des entretiens antérieurs, M<sup>me</sup> Rénouf m'avait appris par quelles phases avaient passé son intelligence et son cœur, pendant sa solitaire recherche du vrai. Mais la lecture de ces lettres fut pour moi une révélation inattendue. Elle réveilla dans ma mémoire un souvenir à demi-effacé.

Un de nos maîtres les plus aimés, M. Vassoult (1), professeur de dogme, au Grand Séminaire de Bordeaux, de 1859 à 1861, nous avait supérieurement enseigné les Traités de la Religion et de l'Eglise. Lettré autant qu'érudit, il nous charmait par la nouveauté de ses aperçus, la rigueur de ses déductions, l'onctueuse et élégante facilité de sa parole. C'était Fénelon, parlant métaphysique et théologie. Parfois il nous citait de mémoire, ou bien il nous lisait des passages de Lacordaire, de Lamennais, d'autres apologistes modernes. Il se mettait ensuite à les commenter, et l'on se demandait s'il parlait d'abondance ou s'il continuait sa citation ou sa lecture. Si le livre ouvert sur sa chaire était un Père ou un Docteur, il en traduisait

(1) Voir surtout le *Travail d'une Ame*, par M<sup>me</sup> Aug. Craven.

(2) Actuellement Supérieur au Grand Séminaire de Metz.

couramment le texte, latin ou grec. Un jour, après un exposé lumineux des preuves de je ne sais plus quelle thèse, il ajouta ces mots, qui me firent beaucoup réfléchir : « Messieurs, ces raisonnements si » concluants peuvent rester inutiles. Règle générale, la foi ne naît pas » des argumentations. Voulez-vous convertir un hérétique, un incré- » dule ? Faites-lui faire des actes de charité. »

Je l'avoue, à ma honte, je ne compris pas tout d'abord. J'entrevis pourtant un vague rapport entre l'action moralement bonne et cette récompense surnaturelle, qu'on désigne par les mots : *grâce de congrue* (1). »

Tout-à-coup, à vingt-deux ans d'intervalle, la lumière brillait, éclatante. Le manuscrit que j'avais sous les yeux me faisait remonter à la cause lointaine, mais probablement efficace d'une conversion. Un acte de charité, généreusement accompli, avait ouvert le cœur du Dieu *qui aime les âmes* (2), et déterminé l'octroi de ses faveurs. Mais aussi qu'elle charité ! Il ne s'agissait pas de la vulgaire aumône qui soutient un corps exténué par la faim ; il s'agissait du noble aliment de l'esprit.

Possédant, par un bienfait tout gratuit, une plus abondante dose de vérité que ce frère devenu incroyant, matérialiste, positiviste, il ne savait trop, M<sup>me</sup> Rénouf avait eu pitié de cette misère intellectuelle et morale et entrepris de l'enrichir.

C'était là du zèle, du prosélytisme. Ce zèle, on le verra, était exempt d'amertume et d'orgueil. Ce prosélytisme n'avait rien du fanatisme sectaire, si ce n'est peut-être un peu contre le catholicisme, envisagé par les deux correspondants comme un ennemi commun.

Quelques extraits permettront d'en juger. Ils montreront en même temps quelle femme supérieure était M<sup>me</sup> Rénouf. On excusera, sous la plume d'une étrangère, la pesanteur d'allures et les impropriétés d'expression.

## I

Dans la première lettre, elle se félicite d'avoir à discuter sur les choses religieuses :

(1) *Grâce de convenance*, que Dieu accorde, sans s'y être engagé, au pécheur qui fait le bien.

(2) *Sagesse*, XI, 27.

« Elles m'ont toujours paru, écrit-elle, un des sujets les plus  
 » propres à éveiller l'intérêt des hommes, et un de ceux sur lesquels on  
 » déraisonne le plus. D'une part, on est dominé par des préjugés,  
 » qu'entretiennent la superstition et l'ignorance; (ceci est à notre  
 » adresse) de l'autre, on est d'une insouciance, qui va jusqu'au  
 » mépris, parce qu'on juge sans bien connaître. »

Après ce début, elle trace d'elle-même une courte *autobiographie*, au point de vue religieux. Il y a là des détails peu connus en France, sur une secte, vieille de deux siècles, au delà de la Manche.

« Je suis unitarienne. Elevée dans cette croyance si simple par la  
 » petite fille du docteur Priestley (1), je n'ai jamais rencontré en France  
 » personne qui professe ses doctrines. Homme d'une grande intel-  
 » ligence, et philosophe, dans la vraie acception du mot, il fut  
 » chassé de son pays et persécuté, pour avoir voulu promulguer ce  
 » qu'il croyait. Il souffrit, ainsi que tant d'autres, pour la vertu, et  
 » il triompha; car il y a longtemps que justice lui a été rendue, et son  
 » savoir et son caractère sont maintenant fort appréciés en Angle-  
 » terre, où la secte qu'il soutenait a fait, depuis sa mort, de nombreux  
 » prosélytes. Ses enseignements sont fondés sur la raison; ils con-  
 » viennent à un siècle qui paraît prêt à secouer le joug de la  
 » superstition. Mais on cultive la philosophie, et l'on se jette dans  
 » l'athéisme, ce suicide de la pensée. La philosophie n'est-elle pas  
 » parfaite, lorsqu'elle vient à l'aide de l'homme, en s'appuyant sur  
 » Dieu, en le consolant et en l'encourageant par sa parole? Ainsi me  
 » parle ma croyance. Dans sa simplicité, ne montre-t-elle pas son  
 » origine?... Les complications introduites dans les symboles n'y  
 » ont-elles pas été gravées par la main de l'homme, désireux de  
 » cacher sa faiblesse?... Il voile ce Dieu qui lui parle comme un  
 » père, et il rejette son semblable, l'homme inspiré qui fut choisi pour  
 » le guider vers la vie éternelle, et en lequel Dieu honorait la race  
 » qu'il avait créée. A moins que le Christ ne lui apparaisse, entouré

(1) Joseph Priestley, né en 1733, en Angleterre, mort en 1804.

Physicien et chimiste célèbre, auteur d'une histoire de l'électricité, il s'ingéra dans les dissensions religieuses et philosophiques du xviii<sup>e</sup> siècle. Il réédita notamment les erreurs de Socin, mais combattit l'athéisme. Enthousiaste de la Révolution Française, il fut nommé député à la Convention. Exilé de son pays, il y mourut pourtant, laissant soixante-dix volumes de travaux philosophiques ou scientifiques. Cuvier prononça son éloge à l'Institut, en 1805.

» de mystère, et sous le nom de la Divinité. Oui, les grands de la  
 » terre méprisent le fils d'un charpentier, qui s'avance vers eux en  
 » prêchant l'Évangile, qui les encourage à la pratique de la vertu,  
 » en démontrant qu'il est permis aux hommes d'atteindre la perfection,  
 » et ils se rabaissent en demandant un Dieu pour modèle.

» Le désir de récompenser en partie Dieu de ses bontés, en lui  
 » obéissant, et d'imiter l'exemple du Christ, homme comme nous,  
 » sujet à nos faiblesses, qu'il a appelé son Fils bien-aimé, afin de  
 » mériter, en agissant ainsi, la vie éternelle, n'est-il pas une excita-  
 » tion à la vertu, aussi puissante que celles proposées par les autres  
 » sectes religieuses? La religion ne doit-elle pas, avant tout, parler à  
 » la raison et opposer des réponses victorieuses aux arguments si  
 » souvent allégués contre elle? Or, comment y faire face, avec les  
 » cérémonies pompeuses de l'Église de Rome et ses inventions  
 » ingénieuses pour placer le pouvoir entre les mains de ses ministres,  
 » et les dehors, à peine moins pompeux, de l'Église anglicane?

» Partons de l'Évangile; détachons ses préceptes des fausses inter-  
 » prétations que l'homme a imaginées pour sauver son amour-propre,  
 » et ensuite ne découvrirons-nous pas la vérité? »

La seconde Lettre de M<sup>me</sup> Renouf nous fournit quelques renseignements sur l'ami qu'elle voulait convaincre.

Il lui avait répondu en la félicitant d'avoir été dispensée de chercher à se faire un symbole. Jeune encore, lui s'était trouvé à Nîmes, lors de la réaction royaliste de 1815, si injustement qualifiée de *terreur blanche*, et avait publié alors une brochure en faveur des victimes de cette réaction. M<sup>me</sup> Renouf ne pouvait manquer d'applaudir à cette générosité, et elle le fait, en louant beaucoup « l'enthousiasme de la jeunesse, vague souvenir du Ciel, d'où nous sommes descendus, souvenir que nous perdons, à mesure que se prolonge notre séjour sur la terre. »

Revenant au sujet qu'elle a précédemment traité, elle emprunte à un ouvrage anglais l'exposé plus complet des doctrines *unitairiennes* ou *sociniennes*. « Le Socinien, dit cet ouvrage, soutient que le Christ n'existait pas avant d'être né de la Vierge Marie, et que, étant homme, comme nous, quoique doué d'une grande partie de la sagesse divine, les seuls objets de sa mission étaient d'enseigner l'efficacité du repentir, sans expiation, comme moyen d'obtenir le pardon divin; de nous donner un exemple à imiter; de sceller sa

» doctrine avec son sang ; et, par sa résurrection d'entre les morts,  
 » de démontrer la certitude de notre résurrection au dernier  
 jour. »

Après avoir transcrit ce bref formulaire, elle y donne sa pleine adhésion. « Ne contient-il pas, en effet, poursuit-elle, tout ce qu'un  
 » homme raisonnable demande à connaître ? N'a-t-il pas un exemple  
 » à suivre, lequel, bien imité, le conduirait à la perfection, but où  
 » doivent tendre tous ses désirs ? N'a-t-il pas à espérer une récom-  
 » pense éternelle, dont l'idée seule peut le consoler des peines insé-  
 » parables de cette vie passagère ? (1) »

Elle entre ensuite en de longs détails sur son culte et sur ses ministres : « On peut dire de l'*Unitairianisme* que tous ses disciples en sont  
 » les ministres..... Cependant, il est parmi nous des hommes qui se  
 » dévouent spécialement à la religion, l'expliquent dans nos temples,  
 » en l'appuyant sur les paroles de l'Évangile. Peu rétribués, sans  
 » espoir d'avancement, car il n'existe pas entre eux de hiérarchie  
 » sacerdotale, ils démontrent la religion qu'ils professent, par leur  
 » exemple, sans l'exploiter à leur profit, ainsi que cela se pratique  
 » trop souvent dans les autres dénominations chrétiennes. »

Elle manque rarement l'occasion de lancer de semblables épigrammes. Elle convient pourtant qu'il y a des exceptions malheureuses parmi ceux qu'elle vient de louer ; puis, comme si elle n'avait pas fait cet aveu, elle reprend :

« Cependant, je crois qu'en général les ministres Unitairiens sont  
 » dignes de remplir leurs fonctions importantes, probablement parce  
 » qu'ils les acceptent avec désintéressement. »

Suit une petite déclamation contre le luxe des cérémonies pontificales, qu'elle a vues se dérouler à Rome, dans la basilique du Vatican.

« Le culte Unitairien ne demande pas de cérémonies. Quoique  
 » j'aie quitté l'Angleterre-bien jeune, je me rappelle parfaitement le  
 » service, ainsi qu'il fut conduit par notre ministre : des prières  
 » impromptues (*sic*) ; quelques hymnes, chantées par toute la congré-

(1) A cette époque, Eugène Sue et Edgard Quinet recommandaient la propagation de la secte unitairienne, comme acheminement au philosophisme pur. — Voir *le Christ et les Antéchrists*, par le P. Dechamps (Introduction, page 20 et suivantes).

» gation; un sermon, qu'on doit plutôt appeler un discours philoso-  
 » phique, peu ou point de musique, voilà la formule usitée dans nos  
 » temples. Dans quelques villes, notamment à Londres, on a adopté  
 » un livre de prières, lequel ne diffère que légèrement de celui dont  
 » on se sert dans l'Église anglicane. Le ministre est habillé de noir,  
 » et porte quelquefois en chaire une soutane de cette couleur. La  
 » communion, qui a lieu une fois par mois, le premier dimanche,  
 » se fait avec du pain et du vin, administrés à toute l'assemblée, en  
 » commémoration de la cène de notre Sauveur, lorsqu'il dit, en  
 » rompant le pain devant ses disciples : Faites ceci en souvenir de  
 » moi. — Je ne me souviens plus si le docteur Priestley parle, dans  
 » ses nombreux ouvrages, du service unitarien. Je pense cependant  
 » qu'il doit donner quelques avis sur ce sujet, puisqu'il est un des  
 » fondateurs, ou plutôt des rénovateurs de cette doctrine en Angle-  
 » terre. »

M. Jacquette, complimenté à plusieurs reprises, sur ses idées larges et libérales, rendait politesse pour politesse. C'est ce qui ressort des lignes suivantes :

« Je vous remercie, Monsieur, de m'avoir fait sentir que le mot  
 » *secte* n'est pas applicable à ma croyance. J'aurais dû réfléchir com-  
 » bien cette expression est limitée dans sa signification, et que, pour  
 » ce motif, j'avais tort de l'employer, en parlant de doctrines qui  
 » paraissent fondées sur la philosophie la plus étendue, et qui  
 » formaient, sans aucun doute, la religion, telle quelle fut enseignée  
 » par le Christ, avant que l'ambition et les autres passions de  
 » l'homme l'eussent si étrangement pervertie. Oui, je crois que la  
 » nôtre est la seule et véritable religion, et, l'une des plus fortes  
 » preuves de sa vérité, c'est qu'elle est la seule qui puisse apporter  
 » des consolations dans la douleur, sans être forcée d'invoquer la  
 » crainte ou de flatter nos défauts. »

A cette époque, M<sup>me</sup> Rénouf avait quarante ans à peine. Elle ne connaissait pas la douleur par expérience personnelle. Epouse d'un mari aimable et brillant; mère d'enfants heureusement doués, deux filles et un fils; en possession d'une fortune considérable, les relations de la société n'étaient pas sa seule distraction. Elle se livrait à l'étude des sciences naturelles, aux arts d'agrément, à la lecture de nos chefs-d'œuvre littéraires. La *conchyliologie* avait pour elle des attrait particuliers. Lorsque se réunissaient, au *Tillac*, les

nombreux amis que son bon accueil y attirait, elle se plaisait à leur montrer ses livres, ses coquilles, ses émaux, ses fleurs. On discutait sur tout sujet ; on discutait, avec vivacité, esprit, courtoisie. Le plein midi de cette vie ne laissait pas présager les tristesses du soir ; il n'est pas étonnant qu'on jugeât suffisantes les consolations, telles quelles, de la doctrine *unitairienne*. Plus tard, quand les ombres commencèrent à descendre, on en chercha de plus appropriées aux besoins des cœurs souffrants.

Pendant l'identité de vues entre M<sup>me</sup> Rénouf et M. Jacquette n'était pas entière. Celui-ci, tombé dans l'incrédulité la plus absolue, en fait de surnaturel, ne croyait pas aux miracles du Christ. M<sup>me</sup> Renouf, au contraire, voyait « dans la puissance surhumaine » dont Jésus fut doué, une preuve évidente de l'appui prêté par « Dieu à son envoyé. »

Sans toucher encore à la question de l'authenticité des Écritures, elle explique la nécessité de ce pouvoir des miracles.

« Transportons-nous en idée aux siècles passés... L'intelligence du » peuple juif avait besoin d'être frappée par des signes extérieurs..... » Sans sa puissance miraculeuse, le Christ, nonobstant la beauté de » sa doctrine, n'aurait-il pas vécu presque inaperçu, comme tant » d'autres philosophes ? La vertu et la philosophie de Socrate lui » attirèrent-elles autant de disciples qu'un seul miracle en acquit » au Sauveur et aux Apôtres, à qui il communiqua sa puissance ? — » L'éducation d'un enfant se poursuit-elle de la même manière que » celle d'un homme ? Les Hébreux n'étaient-ils pas des enfants, si » nous les comparons aux hommes de nos jours ? Leur législateur ne » les avait-il pas toujours considérés comme tels ? N'étaient-ils pas » depuis longtemps habitués aux miracles ? Toute leur histoire, telle » qu'elle est racontée par Josèphe et par d'autres écrivains, n'est-elle » pas remplie de merveilles ? Leurs prophètes ne furent-ils pas pres- » que tous revêtus par le Seigneur d'une puissance surnaturelle ? Ce » peuple n'aurait pas écouté un homme dépourvu de ce pouvoir, et les » miracles du Christ, déjà prédits depuis des siècles, étaient de » nature à l'intéresser vivement. Enfin ces miracles, en supposant » qu'ils fussent inventés par les évangélistes, pour répandre plus » d'intérêt sur la vie de leur Maître, auraient-ils été purement bien- » faisants, tels que ceux qu'ils ont décrits ? N'auraient-ils pas » imaginé des prodiges plus étonnants que des guérisons de malades



» et d'infirmes, et qui auraient frappé plus fortement l'esprit d'un  
 » peuple crédule ?

» Voilà, Monsieur, quelques-unes des raisons qui me portent à  
 » croire à la réalité d'une intervention surnaturelle et d'une suite de  
 » prodiges, ayant pour but de faciliter les progrès de la nouvelle  
 » doctrine. »

Il est difficile d'admettre les miracles de Jésus-Christ, sans conclure à la divinité du Thaumaturge. Pour quiconque lit l'Évangile sans parti pris, il y a une liaison évidente entre les affirmations du Sauveur et les preuves de fait dont il les appuie. Il s'est dit Fils de Dieu, égal à son Père, et, pour prouver son dire, il a commandé à la nature, aux éléments, à la mort.

Notre libre-penseur, plus logique que la protestante raisonneuse, ne comprenait pas qu'on reculât devant la conclusion, les prémisses étant admises. Il aimait mieux tout nier, et la Divinité de Jésus, et la vérité des récits évangéliques.

Voyons comment M<sup>me</sup> Rénouf déguise son embarras :

« Ainsi que vous, j'ai la conviction que le Christ n'était qu'un  
 » homme exposé, comme nous, aux faiblesses humaines ; comme nous,  
 » sujet au chagrin. Ses passions, il les a vaincues par ses vertus,  
 » par son empire sur lui-même, par sa soumission aux volontés de  
 » son Père céleste. Mais il s'est toujours montré sensible à la douleur. —  
 » Ne nous l'a-t-il pas prouvé ? — Pendant toute sa vie, n'a-t-il pas  
 » souffert à la vue des erreurs de l'humanité ignorante ? Or, quelle  
 » souffrance plus aigüe que celle-là ? Ses tortures physiques, dont  
 » l'Église catholique a su tirer un si grand parti, ne sont rien, à mes  
 » yeux, auprès de celles que le Christ a dû ressentir en voyant sa  
 » mission divine rejetée avec mépris, en reconnaissant infructueux  
 » ses efforts pour le bonheur de ses semblables.

» Oui, je crois que le Christ était d'une nature purement humaine.  
 » Oui, j'estime assez les hommes, faibles images du Créateur, pour  
 » être convaincue, ainsi que vous le dites, qu'il a pu y en avoir un qui,  
 » pour la perfection de sa vie, fût jugé digne d'être appelé Fils de  
 » Dieu. Mais cet homme, doué, au plus haut degré, de toutes les  
 » vertus dont est susceptible notre nature imparfaite, aimé du Très-  
 » Haut et choisi par lui pour devenir un législateur nouveau, pour  
 » être un modèle, offert à l'imitation de l'univers, ne devait-il pas  
 » être appuyé par son Maître d'une manière incontestable ? »

Le même raisonnement donnant lieu à la même objection, M<sup>me</sup> Rénouf dévie ici d'une façon sensible et se rejette sur les inscrutables jugements de Dieu, pour masquer sa retraite.

« Votre raison plus forte vous fait écarter, peut-être avec justice, toute croyance religieuse qui a besoin d'être établie par des preuves matérielles ; la mienne, plus faible sans doute, dans une matière aussi importante, se demande si la créature doit juger le Créateur ; si, ne comprenant pas toutes les lois qui régissent le globe que nous habitons, nous pouvons nous attendre à connaître celles qui gouvernent le monde invisible ; si, impuissants à sonder nos propres cœurs, à expliquer les mobiles de nos actions, il nous est permis d'espérer approfondir les secrets de la Divinité ? Sans recourir au mystère, mot inventé pour protéger la crédulité, je m'aperçois que notre esprit a un horizon borné, tandis que celui de Dieu est infini. » C'est reconnaître le mystère, tout en le niant.

Mais le rationaliste opiniâtre soulève une autre difficulté. Elle est textuellement reproduite : « Si Dieu est bon, miséricordieux, pourquoi aurait-il attendu des siècles pour envoyer son Fils unique ? Il aurait donc abandonné le peuple juif, son peuple de prédilection, pendant ce long intervalle qui sépare Moïse du Christ ! » . Voici la réponse :

« En examinant l'histoire des Hébreux, loin de les voir abandonnés, pendant le temps qui s'écoula entre Moïse et la venue du Messie, nous voyons que Dieu prépare la voie à la future religion, par les enseignements des prophètes. La main de Dieu apparaît à chaque phase de cette histoire.

» Il instruit les juifs, ainsi qu'un père élève ses enfants.....

» Dans l'enfance du monde, que demandait Dieu de ses créatures ?

» L'obéissance à quelques lois fort simples ; des sacrifices, comme témoignages d'adoration et de reconnaissance. En même temps, par égard pour notre ignorance, bien des imperfections, bien des fautes mêmes furent tolérées.

» Moïse naît. Le peuple, habitué par les patriarches à entendre la voix du Seigneur, se sait élu pour éclairer les autres nations. Les dix commandements, le sacerdoce institué, les cérémonies réglées, la soumission récompensée, les crimes punis sévèrement, témoin les longues servitudes des Israélites, l'avenir annoncé, la vertu et le vice plus clairement définis, tout ne semble-t-il pas disposer le

» monde à recevoir une autre religion plus parfaite ? Au lieu de  
 » continuer à gouverner par la crainte, Dieu fait luire quelques  
 » rayons d'espérance. Les juifs attendent le Messie ; ils comptent  
 » sur sa venue prochaine. Il paraît, avec sa morale pure, sa belle  
 » philosophie, disant aux hommes ces paroles presque incomprises :  
 » Aimez-vous les uns les autres. Faites du bien à vos ennemis. Priez  
 » pour ceux qui vous persécutent. Il invite ses disciples au partage  
 » d'un royaume qui n'est pas de ce monde, les invitant à la vertu  
 » par l'espoir d'une récompense éternelle. Ne rencontrons-nous pas ici  
 » la main de Dieu ? Ne surprenons-nous pas la Providence complétant  
 » son œuvre ?.. En nous présentant le Christ, n'a-t-elle pas dévoilé sa  
 » volonté sainte ? Ne comprenons-nous pas qu'elle s'est plu à confier  
 » à cet homme choisi une partie de sa puissance ? qu'elle lui a permis  
 » d'entrevoir l'avenir ? »

Les doutes de M. Jacquette s'étendaient probablement aux premiers principes du spiritualisme, car nous trouvons ici un aperçu en faveur de l'immortalité de l'âme :

« Dieu étant essentiellement bon, pourquoi permettrait-il à une  
 » de ses créatures de prêcher et aux autres de concevoir des espé-  
 » rances qui ne seraient jamais réalisées ? Pourquoi laisser germer  
 » dans les âmes l'idée d'une autre vie ?... En ce cas, Dieu, au lieu  
 » d'être notre Père, ne se montrerait-il pas souverainement injuste,  
 » notre plus cruel ennemi ? Les animaux, dépourvus de raison, ne  
 » connaissant pas la mort, ne sachant pas qu'ils doivent mourir,  
 » seraient mille fois plus heureux que l'homme. »

La résurrection du Christ est de nouveau affirmée, et M<sup>me</sup> Rénouf, en terminant cette lettre, fait remarquer, avec raison, qu'il faudrait à l'homme, pour pratiquer la vertu, une force plus étonnante que tous les miracles, « *s'il avait à redouter qu'un jour la vertu serait  
 « confondue avec le vice, dans le même néant.* »

## II

La quatrième lettre répond d'abord à des objections puériles, concernant la langue que parlait le Christ et la lente propagation du christianisme. M<sup>me</sup> Rénouf croit au don des langues dont jouirent les premiers prédicateurs de l'Évangile. Elle explique le tardif triomphe de la religion chrétienne par l'oppositon de ses maximes avec les

passions. Elle admire le renouvellement produit dans les mœurs, la magnanime constance des martyrs, et proclame qu'enfin, « *après des siècles de discorde, tous les peuples adoreront le même Dieu et lui rendront les mêmes hommages.* »

Dans la lettre suivante, nous revenons à la question des miracles, et nous trouvons, avec surprise, allégué à l'appui de leur possibilité, le fait de la création. A l'époque où M<sup>me</sup> Rénouf écrivait, M. Guizot n'avait pas encore publié ses belles *Méditations* sur la religion chrétienne, où il développe, d'une façon magistrale, cet irréfutable argument : La Création est un fait surnaturel, une opération de Dieu *ad extrà* pour parler comme les métaphysiciens. Si la création a eu lieu, un autre acte de cette opération est possible. — Cette rencontre avec un penseur profond dénote, certes, une grande force d'esprit. Mais notre raisonneuse va plus loin, et, suivant à la trace le développement du plan providentiel, elle présente comme nécessaire l'intervention divine, dans la formation du monde matériel d'abord, puis dans l'éducation de l'âme humaine. « Vous dites, » Monsieur : Dieu est : je ne le discute pas. Permettez-moi d'ajouter : » Dieu aime l'homme au-dessus de toutes ses œuvres. »

En toute polémique on est porté à dénaturer les assertions de son adversaire, pour s'en faciliter la réfutation. C'est ce que faisait M. Jacquette. Le génie qu'il reconnaissait à Jésus, il feignait de croire que M<sup>me</sup> Rénouf l'exagérait à plaisir, pour le confondre avec l'inspiration d'en haut.

Elle fait nettement justice de cette imputation. Non, pour elle, le génie d'un Raphaël ou d'un Phidias, d'un Homère ou d'un Platon, n'est pas l'illumination surnaturelle. C'est l'humain écoulement d'une source plus haute que la nature, mais sans rapport direct avec cet ordre supérieur où se meut la pensée et la volonté du Sauveur. Ni l'origine n'est la même, en ce sens précis, ni le but identique. Cela ressort du simple narré de sa vie, de l'absence de préparation intellectuelle, et surtout de l'examen des prodigieuses transformations opérées par sa parole :

« On a beau étudier les histoires, les traditions de tous les » peuples, on n'y rencontre rien de semblable. C'est en vain qu'on » chercherait des analogies, chez certaines races plus privilégiées, » chez qui les arts ont atteint pourtant un degré de perfection qui » aujourd'hui nous est inconnu. » A plus forte raison ne peut-on

alléguer les civilisations ébauchées par Zoroastre ou Confucius, et si l'on ose parler encore des prétendus livres sacrés des Brames et des Chinois, ce sera pour que le ridicule de ces derniers donne plus de relief à la divine beauté de notre Nouveau Testament.

Puis, avec une réelle éloquence, cette importante lettre se termine par l'exposé de la pacifique révolution que la force des choses opéra dans le monde régénéré. Le mouvement de 89, l'affranchissement de l'Amérique, paraissent à M<sup>mo</sup> Rénouf des conséquences naturelles de l'impulsion donnée par le christianisme à l'activité humaine. Luther et Calvin sont par elle posés en héros et presque en martyrs. Elle rabattra beaucoup plus tard de son juvénile enthousiasme pour les personnes et les choses qu'elle admirait alors de confiance.

La guerre d'Orient, qui venait d'éclater, lui inspirait des paroles émues. La même *illusion libérale* qui lui faisait prévoir un avenir de progrès constant, grâce à l'émancipation de la pensée, lui montrait, dans les discordes entre nations un obstacle à la réalisation de ses espérances.

« C'est avec un chagrin profond que je m'aperçois que le monde » est encore bien éloigné du but assigné par la Providence. Tant » d'années de paix semblaient justifier l'espoir que la guerre devien- » drait impossible. Les pleurs que j'ai vu répandre m'ont détrompée. » Comment une guerre peut-elle jamais être juste?... N'est-elle pas » toujours opposée à la charité chrétienne? N'entraîne-t-elle pas » à sa suite des fléaux de tout genre? Quel bien ont fait les conqué- » rants? Leurs succès les ont suivis dans le tombeau. Ah! ne peut-on » pas dire avec vérité, en songeant aux triomphes guerriers: Le plus » beau de tous ne vaut pas les larmes d'une mère? Qu'allons-nous » faire en Orient? Protéger les Turcs, pour lesquels, jusqu'à présent, » on n'avait que du mépris, et peut-être aplanir le chemin à ceux que » nous appelons nos ennemis, les Russes, peuple neuf, qui n'a pas » atteint son apogée, et a probablement une grande influence à » exercer en Europe. On ne peut pas se dissimuler que la France et » l'Angleterre sont en décadence. Chaque peuple est appelé à son » tour à jouer un rôle sur la scène du monde. La Grèce, l'Italie, » l'Espagne, la Suède, la France et l'Angleterre, n'y ont-elles pas » brillé? Pourquoi la Russie n'y paraîtrait-elle pas maintenant? On » ferait bien de se retourner vers le passé, pour préjuger l'avenir, et

» les nations, comme les individus, devraient se diriger d'après  
 » l'expérience des siècles..... Mais pourquoi raisonner plus  
 » longtemps sur la guerre, qui est contraire à toutes les données de la  
 » raison ? Le fondateur des colonies américaines, William Penn, a  
 » rendu un service immense à ses semblables, en leur démontrant  
 » qu'il est possible de réussir dans les entreprises les plus difficiles,  
 » sans effusion de sang... La bénédiction du Ciel semble accompagner  
 » son œuvre de Paix. »

Malgré ces digressions, où l'entraînaient les circonstances, Mme Rénouf ne perdait pas de vue son but principal. Aussi revenait-elle toujours à la discussion des points en litige. M. Jacqueline avait laissé échapper quelques réflexions sur la conduite d'un rajah de l'Hindoustan, qui était venu en Angleterre abjurer le Bouddisme. Voici la réponse à ces réflexions :

« Vous faites sur Rammohux-Roy des observations pleines d'intérêt.  
 » Quoique fort jeune à l'époque de son séjour dans mon pays, je me  
 » souviens qu'il y excita une vive sympathie. Il adopta, je crois, les  
 » doctrines unitariennes, et son adhérence (*sic*) fut regardée par la  
 » secte comme un triomphe. Il fallait, en vérité, qu'un prince Indien  
 » fût doué d'un grand courage, pour vaincre ainsi tous les préjugés  
 » de naissance et d'éducation, si puissants parmi les Hindous, et  
 » pour professer ouvertement une religion si opposée aux croyances  
 » et aux superstitions de sa patrie. »

Il est difficile d'insinuer plus discrètement le conseil ou l'excitation à fouler aux pieds tout respect humain rationaliste.

Nous sommes en droit d'interpréter ainsi ce passage, parce que le contexte autorise notre interprétation.

Ailleurs, en effet, il est question d'une catholique fervente, qui discute de son côté avec le sceptique endurci, et on voit percer le désir d'amener ce dernier à une croyance plus acceptable que le symbole Romain.

« Je comprends parfaitement les réticences, les ménagements  
 » indispensables, quand vous discutez avec la personne dont vous  
 » m'entretenez dans votre dernière lettre. Je crois pouvoir prédire que  
 » vos convictions respectives resteront inébranlables. Une dame  
 » élevée dans le catholicisme, et de qui la foi s'est fortifiée, pendant  
 » de longues années, employées à inculquer à ses élèves ses opinions,  
 » doit être un adversaire difficile à convertir. Et vous, Monsieur,

- » avec des idées si larges, si élevées, si éloignées des siennes, puis-je
- » supposer qu'une autre réussisse à vous ébranler, dans une lutte où
- » je ne remporte aucun avantage, moi, que de si légères divergences
- » séparent de vous ? »

L'ancienne institutrice, qui rompait des lances avec l'incroyant obstiné, manquait-elle de modération dans sa polémique ? Les lignes suivantes semblent l'indiquer :

- « Je suis de votre avis. Je n'ai jamais pu comprendre les injures,
- » l'intolérance dans la controverse. Tous les individus ne peuvent pas
- » envisager de la même manière tous les sujets importants. Une
- » pareille uniformité ne se voit dans aucun des ouvrages du
- » Créateur. On ne peut donc la rencontrer dans l'esprit humain.
- » Existerait-elle, nous n'en serions pas plus heureux. L'homme,
- » naturellement inquiet, chercherait des sujets de mécontentement et
- » de division... Du choc d'opinions diverses jaillissent souvent des
- » étincelles, qui, sans cela, seraient perdues. Les controverses ont
- » servi puissamment à éclairer les hommes, en les forçant à réfléchir.
- » Les discussions religieuses ont fait faire un pas immense à la civili-
- » sation.... Des hommes distingués ont rencontré la vérité, en cher-
- » chant des arguments pour défendre leurs premières croyances...
- » Etablissons nos opinions sur des bases solides ; appuyons-les de
- » preuves qui nous paraissent irréfragables ; puis, soyons prêts à les
- » défendre par les mêmes arguments qui nous ont amenés à les
- » adopter, et cherchons du plaisir et de l'instruction dans la contro-
- » verse, sans cependant souhaiter de faire des prosélytes. »

Elle comptait sans doute sur la force de la vérité pour éclairer les âmes droites ; mais elle avait beau se défendre de faire du prosélytisme, sa discussion était moins platonique qu'elle n'osait l'avouer.

En voici la preuve :

- « Vous m'adressez quelques questions sur plusieurs récits contenus
- » dans la Bible. Avant d'essayer d'y répondre, permettez-moi de vous
- » dire que je m'estimerais heureuse si mes arguments laissaient dans
- » votre esprit des traces de leur passage, aussi durables que les
- » blessures causées par les flèches des Parthes, qui déterminaient
- » souvent la victoire. Mes opinions, lancées en fuyant devant votre
- » supériorité, tombent loin du but, semblables à des traits perdus.
- » Je veux cependant fuir et résister encore. Avez-vous lu les *Études*
- » *philosophiques sur le Christianisme*, par Auguste Nicolas, ancien

» juge de paix à Bordeaux ? Cherchant des raisonnements à opposer  
 » aux vôtres, j'ai parcouru cet ouvrage et j'en ai déjà lu avec intérêt  
 » les deux premiers volumes. J'y puiserai quelques observations qui  
 » viendront en aide à ma faiblesse. J'avais déjà lu, il y a bien des  
 » années, un écrit du docteur Priestley, dans lequel les évidences du  
 » christianisme se trouvaient expliquées, si je m'en souviens bien, à  
 » peu près de la même manière, à part, bien entendu, ce qui se  
 » rapporte à la religion catholique, dont M. Nicolas est un défenseur  
 » zélé. Dans mes précédentes lettres, j'ai reproduit plusieurs fois ses  
 » pensées. Je vais maintenant en choisir plusieurs qui me paraissent  
 » dignes d'attention, principalement parmi les témoignages qui vien-  
 » nent à l'appui de l'histoire biblique. »

Les emprunts au livre de notre compatriote portent donc sur la partie la moins originale de son remarquable travail. Ce sont les aveux de la science moderne relatifs aux six époques de la Création, au déluge, à la chronologie de la Bible, à l'origine des monarchies assyrienne, égyptienne, etc. ; la conformité des traditions hindoues, chinoises et péruviennes avec les événements racontés par Moïse ; l'unité primitive du langage. Elle cite Balbi, Humboldt, d'Herder et Champollion, comme Buffon et Cuvier. A cette érudition de seconde ou troisième main, elle ajoute la sienne, fruit de ses lectures variées :

« J'ai trouvé dernièrement, en lisant Diodore de Sicile, un trait  
 » fort curieux. Cet écrivain rapporte que, de son temps, c'était une  
 » tradition des populations des bords de la Mer Rouge, qu'un jour,  
 » pendant quelques heures, les flots de la mer s'étaient retirés subite-  
 » ment, laissant son lit complètement à sec. N'est-ce pas là, Monsieur,  
 » ce que nous lisons dans la Genèse, du passage des Israélites ? »

Le chapitre sur la *Nécessité d'une révélation primitive* l'avait frappée. Elle en reproduit la substance, arguant comme M. Nicolas, comme de Bonald, de l'impossibilité pour l'homme d'inventer le langage, et de concevoir des idées, sans avoir des termes pour les exprimer.

Elle poursuivit, sans nul doute, l'étude commencée, et, dans les volumes suivants, elle dut remarquer autre chose que des extraits d'auteurs, habilement coordonnés. Elle avouait, dans sa vieillesse, que notre apologiste Bordelais avait éclairé pour elle bien des points obscurs, ébranlé ses premières convictions, imprimé à son intelligence une salutaire secousse. Si cette modeste esquisse tombe sous les yeux de l'illustre et vénéré collaborateur de la *Revue*, il n'apprendra



pas sans douceur ce commencement de bien opéré, à son insu, par son premier chef-d'œuvre. « Je ne sache pas, pour un laïque, » a écrit quelque part M<sup>re</sup> Dupanloup, « d'honneur comparable à celui d'avoir » fait un tel livre. » C'est plus qu'un honneur, c'est un bonheur et une cause de bénédiction. Bordeaux, en nos jours, aura donné à l'Eglise un Père laïque, comme les temps anciens en comptèrent plusieurs : Justin, Tatien, Minutius-Félix, Lactance, Athenagore. Le ciel aura pour lui son auréole : « *Qui ad justitiam erudiunt, multos, quasi stelle in perpetuas æternitates* (1). »

J'ai dit, sur la tombe de Mary Broom, que son long acheminement vers la foi commença du jour où elle mit aux mains de ses enfants le livre criminellement proscrit, depuis lors, par le fanatisme athée, le *Catéchisme*. Elle était ébranlée, en effet ; mais, avant cette heure, elle n'avait pas marché. Supérieurement instruite, ayant les goûts les plus sérieux, et, par dessus tout, une notion très élevée du devoir, elle ne remit à personne le soin de l'éducation de ses filles (2). En épousant un catholique, elle avait pris les engagements exigés par l'Eglise, et elle ne songeait pas à les éluder. Ce fut son salut.

« Je suis de plus en plus occupée de l'éducation de mes petites filles, écrivait-elle. Je m'attache surtout à développer leur esprit et à élever leur intelligence, chose bien plus précieuse, selon mes idées, que l'acquisition des sciences renfermées dans les livres. On a le temps d'apprendre ces dernières lorsque l'esprit est disposé, ainsi qu'un champ bien cultivé, à recevoir les semences qui lui sont destinées. »

C'est la théorie de tous les grands éducateurs anciens ou contemporains. Elle n'est plus en vogue, il est vrai, mais on y reviendra. Malheureusement, plusieurs générations auront été sacrifiées à la souveraineté du but à atteindre, le diplôme universitaire. En attendant, la France aura perdu une bonne part de ce qui fait sa royauté intellectuelle, le charme, la délicatesse, le fini de l'exécution, l'art savant de la composition, la marche aisée, le choix et la propriété de l'expression, l'élégance naturelle, l'*atticisme* français, en un mot.

(1) Daniel, XII, 3.

(2) Son fils étudia au lycée de Bordeaux, et est aujourd'hui professeur de littérature. De ses deux filles, l'une est mariée à un Anglais, M. Silvère, l'autre à M. Ch. de Batz-Trenquelléon, rédacteur en chef de la *Guienne*.

Suspendons cette lamentation, qui se prolongerait outre mesure, et revenons à notre institutrice du *Tillac* :

« L'éducation des femmes, poursuit-elle, n'est-elle pas un peu » négligée en France? Je veux, en ce qui me concerne, réparer ce » tort. Il me semble que, loin d'être nuisible, l'instruction bien diri- » gée ne peut que rendre une femme plus propre à remplir ses nom- » breux devoirs. Donner à une jeune fille des goûts sérieux, l'amour » de l'étude, n'est-ce pas lui faire aimer son intérieur, où elle se trou- » vera au centre de ses plaisirs? »

Ne trouve-t-on pas, dans ces réflexions, la pensée dominante de Fénelon, dans son traité de *l'Education des Filles*, et celle de son immortel émule du XIX<sup>e</sup> siècle, *celui que la postérité appellera : l'Evêque d'Orléans* (1) ?

Absorbée par ses sollicitudes maternelles, M<sup>me</sup> Rénouf abandonna une controverse dont elle avait reconnu l'inutilité.

Ses préventions contre le clergé catholique tombèrent peu à peu au contact des pasteurs qu'elle put voir à l'œuvre. Ils se nommaient : Firminhac, Tridant, Perrin.

Accompagnant ses enfants aux catéchismes et aux offices de la paroisse, révisant soigneusement les rédactions qu'ils faisaient des instructions entendues, elle connut plus exactement nos dogmes de foi.

Témoin des efforts de l'Église pour éclairer et façonner les jeunes âmes, à l'approche de la première communion, elle se sentit remuée. Une mère ne s'y trompe pas. A tous ces soins, elle reconnut la maternité.

Bientôt ses perplexités commencèrent.

Amenée un jour, par une de ses amies de Bordeaux, au temple protestant de la rue Notre-Dame, aux Chartrons, elle y entendit un éloquent ministre du culte réformé, développer les dures théories de Calvin touchant la prédestination. Froissée dans toutes les délicatesses de sa bonne et affectueuse nature, elle se retirait, en proie à un violent désespoir. Un secret instinct la poussa jusqu'à l'église Saint-Louis, située dans la même rue. Un prêtre de haute taille, à la physionomie noble et douce, au verbe suave (c'était le futur arche-

( ) Œuvres du Card. Donnet, tome X : Lettre à M<sup>sr</sup> Dupanloup sur son opuscule intitulé : *De la Franc-Mecomerie*.

vêque d'Auch, M<sup>r</sup> de Langalerie, alors curé de la paroisse) commentait, devant quelques femmes chrétiennes, le *venite ad me* du Sauveur : « Venez à moi, vous tous qui êtes dans la peine, et je vous referai. » (Matth. xi. 28.) Réconfortée par un langage si différent de celui qui l'avait désolée, elle adressa au consolateur souverain une prière muette et prit la résolution de se livrer avec plus d'ardeur à l'étude des questions religieuses.

Presque à la même époque, un protestant qui gravitait vers nos croyances, se sentait pareillement rebuté par la doctrine barbare du prédestinarianisme et s'apprétaît à chercher dans le catholicisme la paix de l'âme. C'était David Richard, anglo-américain, dont le *Correspondant* (1) a raconté la conversion. Nous signalons la coïncidence.

Depuis la première communion de ses filles, M<sup>me</sup> Rénouf croyait à la divinité de Jésus-Christ. Elle lut l'*Histoire des variations des Églises protestantes*, un des chefs-d'œuvre de Bossuet, et elle crut à la divinité de l'Église.

Cependant son époux était mort, assisté par M. Perrin, et fortifié par nos sacrements. En voyant se refermer sur lui la pierre sépulcrale, elle songea que la différence des cultes ne permettrait pas de la rouvrir pour elle. (Les cimetières n'étaient pas encore *laïcisés*.) A cette pensée, un frisson douloureux agita ses membres.

Pour la seconde ou la troisième fois, le sentiment intervient dans l'histoire de ce retour. Mais n'est-ce pas un des caractères d'une religion divine que d'atteindre et de pénétrer l'être humain tout entier ? Et, parce qu'il a donné la raison à sa créature, le Créateur s'interdira-t-il d'agir sur elle par les émotions de la faculté affective ? « *Le cœur, a dit Pascal, a des raisons que la raison ne connaît pas.* » (*Pensées*.) J'oserai modifier cette maxime du penseur de génie et la formuler autrement : « *Le cœur a des raisons que la raison doit admettre.* »

D'ailleurs, M<sup>me</sup> Rénouf ne précipita rien. Elle attendit longtemps encore avant de se décider à abjurer.

Elle avait vendu le Tillac, et s'était fixée sur un autre domaine, peu éloigné, le Faysan, dans la paroisse de Carbon-Blanc. Mais son cœur la ramenait toujours dans l'église où ses enfants avaient reçu

(1) *Correspondant*, 25 septembre 1881.

le baptême et l'instruction religieuse, leur Dieu aussi, pour la première fois, puis la bénédiction nuptiale, où elle avait accompagné la dépouille de son mari. C'était là qu'elle faisait offrir le saint sacrifice pour le repos de cette chère âme. De là un échange forcé de visites entre M<sup>me</sup> Rénouf et le curé d'Ambarès. Il ne m'en coûte pas d'avouer que sa présence à la messe, les jours fériés, obligeait celui-ci à surveiller sa parole.

Il fallait bien éviter, dans les prônes, ce qui pouvait entretenir ou augmenter les préventions dont tout hétérodoxe est forcément imbu ; glisser ce qui semblait de nature à dissiper les malentendus, à opérer un rapprochement.

L'heure de la grâce avait sonné.

Une pieuse femme du peuple, jadis nourrice des enfants Rénouf, avait les confidences de la mère. Elle la savait de plus en plus agitée. Naturellement elle faisait part de ces agitations à qui de droit, c'est à dire à la famille, et au prêtre. C'est ainsi que fut ourdie une petite conspiration, que la grâce de Dieu fit réussir.

Des conférences furent proposées et acceptées avec empressement. Elles eurent lieu. Ce furent de vrais assauts théologiques à soutenir et à livrer. Dans ce pacifique duel, éclatait la candeur d'une âme, toujours prête à se reconnaître vaincue par l'évidence, mais exigeante en fait de raisonnements et de preuves. Elle entendait ne se rendre qu'à bon escient. Munie de sa Bible anglaise, elle alléguait les textes, les confrontant avec la Vulgate. Il fallait les traduire, les scruter, les creuser, les rapprocher les uns des autres. Elle n'acceptait que des explications nettes, précises, justifiées par les faits de l'Ancien Testament, concordant avec ceux du Nouveau.

Après plusieurs entretiens de ce genre, lesquels durèrent parfois deux ou trois heures, elle demanda un livre court et substantiel, où seraient résumées toutes les controverses soulevées entre hérétiques et orthodoxes. Il en est un qu'on ne referra pas, celui qui acheva la conversion de Turenne, l'*Exposition de la doctrine catholique*, par Bossuet. Elle y admira non seulement la rigueur de la logique et la netteté de l'exposition, mais surtout la gravité sereine du style et le respect profond avec lequel le grand évêque traite ses adversaires.

La lumière dans l'intelligence ne triomphe pas toujours des hésitations de la volonté. Après avoir dit au prêtre : « Depuis quinze ans, je suis convaincue ; j'attendais qu'on me parlât d'abjurer, » M<sup>me</sup> Rénouf

reculait devant la démarche suprême, conclusion et couronnement nécessaire de ces entrevues.

Une première crise du mal qui devait l'emporter, l'année suivante, permit de la presser avec plus d'insistance. Elle se détermina à supprimer tout délai.

Le 16 juillet 1881, en la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, dans le salon du château, transformé en chapelle, en présence de ses enfants et de ses petits-enfants, de ses domestiques et d'une fidèle amie, M<sup>me</sup> Rénouf prononça d'une voix émue son abjuration et fut baptisée conditionnellement.

Rajeunie momentanément par le bonheur, elle put venir, le 15 août, s'agenouiller à la Sainte-Table, dans l'église qu'elle aimait. Quelques jours après, le 28 août, la Confirmation lui fut administrée dans la même église, par M<sup>sr</sup> de la Bouillerie. L'aimable Coadjuteur voulut bénir et féliciter en particulier la néophyte, dont il connaissait déjà l'histoire.

Notre vénéré Cardinal-Archevêque avait précédemment adressé à sa nouvelle enfant une lettre de félicitations que sa famille conserve comme une relique. Et elle, heureuse au-delà de toute expression, écrivait à l'humble instrument des faveurs divines :

« Priez pour les âmes du Purgatoire et pour la conversion de ceux »  
» qui n'ont pas encore entrevu la lumière de la vérité. Il y a peu de »  
» jours, j'étais, moi aussi, dans les ténèbres. Combien je souhaiterais »  
» que d'autres brebis égarées pussent rentrer au bercail et goûter le »  
» bonheur que j'éprouve depuis que l'Église a bien voulu me compter »  
» au nombre de ses fidèles ! Je n'oublierai jamais que c'est grâce à »  
» vos soins que je suis arrivée à la paix dont je jouis maintenant. »

Un an, elle a goûté les douceurs de la piété, recourant à la prière, à la confession, à la communion, chez elle ou dans nos églises, selon l'état de sa santé, pleine de déférence et de docilité pour le ministre de Jésus-Christ. C'a été la vieillesse, l'agonie et la mort catholiques, douce récompense pour elle, commencement de rémunération pour les êtres chéris dont les prières lui valurent le bienfait sans prix qu'ils lui avaient tant souhaité.

Ces divers détails ont paru, à d'autres qu'à nous, propres à confondre l'orgueilleuse paresse de certains esprits forts, qui affectent de regretter la foi de leur enfance et ne font rien pour la reconquérir. « Dieu m'a ramené au giron de l'Église, écrivait un converti fameux

» du siècle de Louis XIV, Péliisson; mais, je l'avoue, je n'ai jamais » fait le demi-quart de ce qu'il fallait pour mériter cette faveur. »

Il était sincère, celui-là, et ils ne le sont pas ceux qui négligent tout moyen, surnaturel ou humain, de découvrir la vérité. Infortunés, dont notre charité plaint l'aveuglement volontaire, refaites donc, lentement et en revenant en arrière, le chemin que vous avez franchi si vite pour vous éloigner de nos rangs. Les points de repère ne vous manqueront pas, dans ce laborieux pèlerinage, mais les mains secourables ne vous feront pas défaut, non plus que les excitations fraternelles et les regards encourageants. Dieu soutient quiconque revient vers lui, et ses saints de la terre et des cieux l'implorent pour les âmes de bonne volonté; et, tout au contraire des autres voyages, où le pied se fatigue à parcourir la route, dans celui-ci, on marche d'un pas plus alerte, à mesure qu'on se rapproche du but.

P.-G. DEYDOU.

---

## ÉGLISES DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE BORDEAUX

---

### ÉGLISE D'ARSAC

(Arrondissement de Lesparre.)

---

La paroisse d'Arsac est peu riche en monuments. Quelques *tumuli* bossellent çà et là la plaine, surtout sur le bord de l'antique voie romaine, *La Lebade*, remplacée par la route de Bordeaux à Lesparre; le vieux château d'Arsac a été rebâti en style moderne; la chapelle de Birac, fondée par Guillaume-Géraud d'Arsac vers l'an 1123 (1), est en ruines; il n'en reste que quelques vestiges. L'église seule offre un peu d'intérêt; elle se compose ou plutôt se composait en 1860 (je ne l'ai pas vue depuis) (2), d'une large nef lambrisée et d'un

(1) L'abbé BAUREIN, *Variétés Bordelaises*, t. II, p. 267. — Tous les faits dont je ne cite pas les sources ont été puisés dans la notice de l'abbé Baurein.

(2) Je sais seulement que l'ouragan qui, pendant cinquante ans, a soufflé sur nos édifices religieux, a renversé l'ancien clocher et a jeté sur les fondements une longue et étroite tour surmontée d'une flèche de cent pieds de haut.

chœur carré voûté au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle. Le badigeon, dont il avait été déshonoré à plusieurs reprises, laissait entrevoir des peintures assez belles, contemporaines des parois et des voûtes de ce chœur ; c'étaient des arabesques enlaçant des animaux de diverses espèces, et un écusson portant : de gueules à la bande d'or. On les a, m'a-t-on dit, restaurées avec goût.

Quelques chapiteaux à double rang de crochets d'un bon style, et une clef de voûte, cantonnée de belles têtes d'anges, sont les seules sculptures de l'intérieur de l'édifice, où l'on voit aussi un siège en pierre dont le dossier est surmonté d'une contre-courbe extradossée de choux frisés.

Une chapelle peu ancienne s'avance au nord, et un enfeu ogival décore, à l'extérieur, le mur méridional du chœur percé de fenêtres ogivales sans moulures. La façade occidentale est dépourvue d'ouvertures.

La porte s'ouvre, au sud, près de cette façade, dans un avant-corps encadré par deux colonnes à chapiteaux épannelés qui, avec l'aide de modillons lisses, supportent une corniche fort simple. Au-dessus de l'avant-corps, soulagé par un arc de décharge, s'élevait un clocher pignon percé de deux baies en plein cintre. La porte et peut-être aussi le clocher sont les seuls restes de l'église romane d'Arsac.

La porte, dont j'offre une gravure aux lecteurs de la *Revue Catholique*, est richement ornée. Elle est en plein cintre et surmontée de quatre archivoltas principales retombant sur des colonnes monolithes dont les chapiteaux primitifs sont frustes et les autres refaits au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle peut-être. Entre les colonnes s'avancent des pieds-droits sur lesquels retombent trois archivoltas secondaires, complétant celles qui surmontent les colonnes. Les tailloirs des chapiteaux et des pieds-droits forment un cordon brisé, orné d'animaux de différentes espèces, de têtes humaines, de feuillages et d'entrelacs. Les archivoltas sont enrichies de moulures et de sculptures, mais tellement empâtées par le badigeon que je ne les ai dessinées qu'à grand peine.

1<sup>o</sup> L'archivolte qui recouvre la porte n'a pour ornement qu'un tore qui adoucit son angle ; des roses embellissent l'arc qui la recouvre ; au sommet, un homme s'accroche aux pattes postérieures d'un animal qui le traîne. 2<sup>o</sup> Espèce de feuilles à trois lobes, peut-être des oiseaux

aux ailes éployées, au sommet, trois pommes de pin renversées (1); de riches entrelacs couvrent l'arc secondaire; 3° deux rangs parallèles de fleurs à quatre pétales; à l'arc secondaire, des tores et des festons. 4° La quatrième archivolt est ornée, à ses deux extrémités intérieures, d'un damier dont les compartiments saillants sont percés d'un trou carré; tout le sommet est occupé par une suite de personnages et d'animaux si défigurés par le badigeon qu'il m'a été impossible de deviner le sujet qu'a voulu représenter l'imagier du XII<sup>e</sup> siècle. Le premier à droite, côté ouest, souffle dans un instrument à vent, le second joue du violon; le troisième est, je crois, un quadrupède; le quatrième est assis et paraît nimbé. Les autres paraissent à genoux et tiennent élevés des objets que je crois être des livres; le dernier, à l'est, souffle dans un olifant. Au milieu, sur le claveau formant clef de voûte, est un personnage couché. Des étoiles brillent dans l'arc secondaire qui encadre tout le reste.

Les vantaux de cette porte sont, je crois, contemporains du chœur de l'église.

L'abbé Baurein, dans les Variétés Bordelaises (Tom. 2, p. 263 de la première édition), a sur cette paroisse, faisant anciennement partie de l'archiprêtré de Moulis, des détails intéressants sur lesquels je n'ai pas à revenir. J'ajouterai, qu'elle donna, en 1326, la somme de cent sous bordelais, à Faydit, dit Guiraudon, archiprêtre de Sarlat, chargé par les agents du pape Jean XXII de recueillir dans les diocèses de l'archevêché de Bordeaux le subside destiné à réprimer les rebelles et les hérétiques d'Italie (2);

Que les quartiers dues à l'Archevêque de Bordeaux par cette paroisse étaient, en 1339 et 1367, de demi escarte (3) et de demi boisseau de froment, autant de seigle, une escarte et un boisseau de mil, ou pour cette dernière année, six sous, quatre deniers sterling; en 1649, trois boisseaux de froment, quatre boisseaux de mil et trois boisseaux de seigle;

Qu'en 1354, elle devait un florin pour les arrérages du subside charitable accordé à l'Archevêque pour sa bienvenue (4);

(1) Les armes de la famille de Püis, une des plus anciennes du Bordelais, sont d'azur à trois pommes de pin. Un village près le bourg d'Arzac se nomme Püis.

(2) *Archives historiques de la Gironde*, t. XIX, p. 195.

(3) L'escarte valait quatre boisseaux.

(4) *Arch. historiques de la Gironde : Comptes de l'archevêché de Bordeaux*, t. XXI, p. 52; t. XXII, p. 138, et t. X, p. 478.



Qu'en 1356, la paroisse paya dix léopards d'or, pour la réconciliation du cimetière dans lequel un crime avait été commis.

Qu'en 1361, elle donna soixante sous pour le pallium offert à l'Archevêque (1) et qu'en 1367, le curé devait vingt livres à ce prélat, pour droit de procuration, c'est-à-dire de nourriture quand il venait visiter la paroisse (2).

La Colonie, de son côté, nous apprend que, pendant la Fronde, le duc d'Épernon ayant appris la prise du fort de l'Île-Saint-Georges, ravagea le Médoc et mit tout à feu et à sang dans la paroisse d'Arsac et dans les paroisses voisines (3).

La terre d'Arsac faisait, depuis les temps les plus reculés, partie de la juridiction de Blanquefort aux châtelains de laquelle elle devait l'hommage; c'était d'ailleurs une des seigneuries les plus anciennes du Médoc.

Nous avons vu que, dès le commencement du XII<sup>e</sup> siècle, Guillaume-Géraud d'Arsac, chevalier, fondait la chapelle de Birac.

Le 25 mai 1242, Édouard III, roi d'Angleterre, écrit à Pierre d'Arsac de venir le rejoindre à Pons, le jeudi après la Pentecôte, accompagné d'un autre chevalier, tous deux armés et bien montés; Pierre assista probablement à la bataille de Taillebourg, le 19 juillet suivant.

L'abbé Baurein pense que Pierre d'Arsac n'était pas fils de Guillaume-Géraud et qu'il appartenait à une autre branche de la même famille.

Édouard I<sup>er</sup> écrit, le 12 juillet 1294, à un autre Pierre d'Arsac, de l'aider dans la guerre contre le roi de France, il lui promettait de le récompenser dignement de ses bons services (4). Ce Pierre n'est pas qualifié non plus seigneur d'Arsac, et Baurein ne le connaissait pas. Cet auteur cite, après Guillaume-Géraud, Amanieu d'Arsac, chevalier en 1308, dont le fils Guitard, qualifié damoiseau, était seigneur d'Arsac en 1322. Édouard III lui écrit, le 25 juin 1337, pour le louer de sa fidélité. Guitard réclamait, à titre d'héritier, la vicairie de diverses paroisses du Médoc : Arsac, Margaux, Soussans et Garecend (Arsins?) (5), qui avait été autrefois usurpée par Bertrand de Gout,

(1) *Arch. histor. de la Gironde : Comptes de l'Archevêché*, t. XXI, p. 640.

(2) *Id.*, t. XXII, p. 104.

(3) *Histoire remarquable de la Ville de Bordeaux*, etc., t. 3, p. 41.

(4) RYMER, vol. I, pars. II, p. 806, édition de Londres, 1816.

(5) RYMER, vol. II, p. 976, édition de Londres.

seigneur de Blanquefort et suzerain de ces paroisses, et ensuite saisie aux mains du roi ; celui-ci écrivit, le 21 juin 1340, au sénéchal de Gascogne pour, après information, faire droit au seigneur d'Arsac si sa réclamation était juste (1).

Guitard dut mourir peu de temps après, et Édouard manda, le 23 août 1341, au sénéchal, de s'informer, conjointement avec le procureur du roi, si Arnaud, seigneur d'Arsac (très probablement fils de Guitard), était apte à succéder à Géraude, dame de Momunhu (peut-être Monheur) (2), et, s'il l'était, d'en recevoir l'hommage et le serment de fidélité et de lui en donner l'investiture (3). Il fut sans doute père d'Amanieu d'Arsac, chevalier, qui épousa Ysabeau de Preyssac et reçut, le 10 juin 1352, à foi et hommage du seigneur de Lesparre, la seigneurie du Castera, située à Saint-Germain-d'Esteuil, en Médoc. Son fils, nommé aussi Amanieu, réclamait les terres et revenus d'Ashalhite d'Arsac, sa tante paternelle ; Henry IV, roi d'Angleterre, ordonna, le 15 février 1409, au sénéchal d'Aquitaine de le remettre en possession de cet héritage, si la loi le permettait (4). On le trouve encore seigneur d'Arsac en 1423, 1432 et 1459 (5).

La dime de la paroisse d'Artigues, en Entre-deux-Mers, avait appartenu autrefois à Guillaume-Géraud d'Arsac, chevalier, frère probablement du premier Amanieu d'Arsac ; elle lui fut prise par Pierre de Landiras, chevalier, qui la possédait en 1360 ; mais il en prélevait encore la huitième partie en 1367 (6). Il avait un fils ou un frère nommé Gaillard, qui possédait de nombreux fiefs dans les environs de Saint-Macaire (7). Un autre Gaillard d'Arsac, damoiseau, fils sans doute de ce dernier, et que Baurein croit être frère d'Amanieu, seigneur d'Arsac, avait épousé Jeanne de Monadey, fille d'un riche bourgeois de Bordeaux (8) et de dame de La Salle-de-Monadey, à Floirac, qui lui avait apporté de grands biens dans cette dernière paroisse.

(1) *Rôles Gascons*. — Bibl. de Bordeaux ; *Table manuscrite de la coll. de Bréquigny*.

(2) Elle était peut-être mère Guitard.

(3) *Table de Bréquigny*.

(4) *Table de Bréquigny*.

(5) *Archives hist. de la Gironde*, t. VIII, p. 270 et 317.

(6) *Archives hist. de la Gironde*, t. XXI, p. 318. T. 22, p. 93.

(7) Col. de M. J. Delpit : *Terrier de Tardes*.

(8) *Bordeaux vers 1450*, publication des Archives Municipales, tome complémentaire, par Leo Drouyn, au mot *Monadey*.

Nous le trouvons, jusqu'en 1461, qualifié seigneur d'Argadens, à Saint-André-du-Bois et de Monadey. Il dut avoir un fils nommé Amanieu, qui, dans un bail du tenement de Saint-André ou de Charlot, situé à Saint-André-du-Bois, se qualifiait, le 17 décembre 1478, damoiseau, seigneur d'Argadens et de Monadey. Le 18 juin 1480, il ajoutait à ces qualifications celles de seigneur de Pinsac et de La Motte-Montauban, et il vendait à noble homme Pey Bourdouch, tout ce qu'il possédait dans les seigneuries de Saint-Macaire, de Bénauges et de Bazas et dans la prévôté de la Réole (1).

Nous reprenons la suite des seigneurs d'Arsac : « On trouve, en 1470, dit l'abbé Baurein, un Thomas d'Arsac, écuyer, seigneur d'Arsac et du Castera. Il avait épousé Catherine de l'Île. De son côté, M. Brives-Cazes écrit (2) que le Parlement, à la suite d'un procès entre Odet d'Aydie, seigneur de Lescun, et demoiselle Marie de Lescun, sa femme d'une part, et noble Fortonier d'Arsac, *seigneur dudit lieu*, d'autre part, condamna celui-ci, le 24 août 1475, à rendre hommage au premier comme seigneur de Lomigny. J'ai trouvé, de mon côté, dans une généalogie manuscrite de la maison de La Lande, que c'est Jean Darsac et non Thomas qui était mari de Catherine de Lisle (3); mais j'ai lieu de croire que l'abbé Baurein était mieux renseigné que l'auteur anonyme de cette généalogie.

Quoi qu'il en soit, Jean d'Arsac, écuyer, fils de Thomas, était seigneur d'Arsac dès 1483; il possédait aussi les seigneuries de Lilhan et du Castera. Il présenta, le 19 mai 1540, au grand sénéchal de Guienne, son dénombrement; il y déclarait tenir la maison noble d'Arsac et ses appartenances, situées dans la seigneurie de Blanquefort, à hommage du seigneur de Parempyre, à la réserve de la motte où était le château. « Et, à cause d'icelle, a soixante francs bourdel- » lois de rentes en deniers, et les agrières qui peuvent valoir, chacun » en l'ung, cent cinquante boisseaux de tous bleds, tant froment, » seigle, milh et avoyne, et six boisseaux de froment de rente, et » aussi quelques poulailles, et, en oultre, dix ou douze barriques de

(1) Coll. de M. J. Delpit : *Terrier de Turdes*. — Archives dép. : *Terrier des bénéficiaires de Sainte-Eulalie de Bordeaux, de 1408 à 1429*. — *Arch. hist.*, t. 9, p. 287, 307 et 316.

(2) *Les grands jours du duc de Guienne*, tirage à part, p. 37 (extrait des *Actes de l'Académie de Bordeaux*).

(3) Archives de M. de Baritault du Carpia.

» vin d'agrière, si ne survient inconvenient de gellée, pierres ou autres » cas fortuits. » Il déclarait tenir aussi la maison noble du Castera, avec la juridiction, située dans la seigneurie de Lesparre, le fief de Lilhan, ceux de Loyrac et de Golis, dans la même seigneurie, tous à hommage du seigneur de Lesparre, un fief dans la paroisse de Sainte-Claire, Sainte-Hélène-de-La-Lande dans la seigneurie de Castelnau à hommage du seigneur de Candalle. Il devait faire, à cause de ces maisons et fiefs, un archer à cheval au ban et arrière-ban, en compagnie des sieurs de Citran et autres seigneurs (1).

Gaston d'Arsac possédait la seigneurie de ce nom dès 1565 ; il épousa, suivant l'abbé Baurein, Louise de La Chassaigne (2).

Thomas n'eut pas d'enfant mâle ; sa fille Jacqueline d'Arsac ayant épousé Thomas de Montaigne, frère de Michel, lui apporta les diverses seigneuries que possédait son père ; mais elle perdit celle de Lilhan qui fut ensevelie sous les sables des dunes. En 1594, Thomas fut appelé au ban et arrière-ban de la noblesse de Guienne (3).

C'est pendant qu'il était seigneur d'Arsac, ou peu de temps après sa mort, que cette paroisse fut démembrée de la seigneurie de Blanquefort par suite de contrat d'échange par lequel Jacques de Durfort, seigneur de cette chatellenie, donna à Léonard de La Chèse, Pierre d'Aste et demoiselle Marie Lambert, veuve de Guillaume d'Alesme, les paroisses du Taillan, Saint-Médard, Le Pian, Pempuyre, Avensan, Saint-Aubin, Macau, Ludon, Arsac et la baronnie d'Arès consistant en quatre paroisses : Arès, le Temple, Sautuges et Méjos avec tous les droits de justice haute, moyenne et basse, et autres droits, devoirs et revenus quelconques, et reçut en échange une rente de douze boisseaux de blé sur le moulin de Lubard, situé dans la paroisse de Saint-Genès-de-Lombaud, La Motte-Gravay, autrement Ganachon, à Ambarès, et la maison noble du Caillau, même paroisse. Le seigneur de Duras se réservait tous les hommages qui avaient été rendus à lui et à ses prédécesseurs dans ces paroisses. Les sieurs de La Chèse et d'Aste et la demoiselle Lambert devaient lui prêter également hommage à l'avenir ainsi qu'aux autres seigneurs de Blanquefort : au devoir, pour la paroisse du Taillan, d'un éméril-

(1) *Arch. hist.*, t. VI, p. 254.

(2) Je ne trouve aucune mention de ce mariage ni dans la généalogie des La Chassaigne, publiée par O. Gilvy, ni dans les papiers de cette famille.

(3) *Arch. Hist.*, t. I, p. 413.

lon avec des sonnettes ; pour Saint-Aubin, d'une bague d'or de deux écus ; pour le Taillan, d'une paire d'éperons dorés ; pour Parempuyre, d'un lurier (*sic*) (levrier?) avec des sonnettes ; pour Avensan, de trois écus d'or marqués du coin de France ; pour Macau et Ludon. Dehors, d'une épée dorée avec son foureau de velours noir ; pour Arsac, d'une lance avec son fer doré ; pour la baronnie d'Arès, d'un furet d'autour avec des sonnettes (1).

« Messire Mathias de Montaigne, dit l'abbé Baurein, était, selon les » apparences, fils de Thomas, au moins le trouve-t-on qualifié seigneur » d'Arsac dans un titre du 10 mars 1602. »

Peu de temps après, Jean d'Arrerac épousa Marie d'Alesme ; et c'est, sans doute, par ce mariage qu'il devint seigneur d'Arsac, qualification qu'il prenait dès 1626. Henri d'Arrerac, seigneur d'Arsac, assistait, le 2 juin 1684, au contrat de mariage de Jacques de Gères, écuyer, sieur de La Saye, avec damoiselle Jeanne David, de Saint-Emilion (2).

En 1707, M. le comte de Ségur-Cabanac, sous-maire de Bordeaux, se maria avec damoiselle d'Arsac (3) qui lui apporta cette seigneurie que sa famille a gardée jusqu'à la Révolution, depuis lors le château d'Arsac a passé par diverses mains avant d'arriver dans celles de M. Prunier.

LEO DROUYN.

(1) *Archives* de M. de Borelly, au Taillan. — *Archives historiques de la Gironde* t. 10, p. 423, où l'acte est copié en entier.

(2) *Archives* de M. de Carles.

(3) *Archives* de M. le baron Oscar de Savignac : *Mémoires de M. Lalat de Savignac, conseiller au Parlement de Bordeaux.*

---

## CHRONIQUE DIOCÉSAIN

---

Pendant les huit premiers jours du mois d'août, les journaux de notre ville étaient pleins de détails intéressants sur les distributions des prix dans les collèges et institutions libres du diocèse. Partout l'extrême concours accusait les préférences des familles pour ces établissements modèles. Mais nulle part, peut-être, autant qu'à Saint-Joseph de Tivoli, et jamais autant que cet'e année, les rangs occupés par le clergé et par le public n'avaient paru aussi pressés. Il semblait, à se grouper ainsi autour des maîtres et des élèves, dans la maison qui a le plus souffert de l'inclémence des temps, qu'on eût découvert de nouveaux et plus pressants motifs d'assistance : soit qu'on voulût opposer aux menaces de l'avenir la promesse de sympathies que rien ne découragerait ; soit qu'on fût avide d'entendre la voix aimée qui l'an dernier, à pareil jour, avait si magnifiquement célébré la mémoire du Coadjuteur et ne pouvait manquer, cette année, de parler du vénéré Cardinal, avec l'inspiration d'un cœur reconnaissant jointe à l'autorité des longs souvenirs.

Cette espérance n'a pas été déçue.

Dans un langage plein de distinction et d'urbanité, à la fois enthousiaste et naturel, ferme et coloré, où la grâce ne nuit jamais à la force, ni l'ampleur périodique à la suprême clarté, et avec des accents d'une émotion si vraie qu'elle se communiquait à l'auditoire en le faisant vibrer avec l'orateur, M. Gervais, après avoir offert aux maîtres, présents ou proscrits, aux élèves et aux familles, félicitations sincères, conseils virils, graves avertissements, a voulu comme évoquer le bon Père à jamais disparu, le vénéré Pontife qui tant aimait, oublieux des couronnes, des vacances et de l'heure, à s'entretenir familièrement avec cette assemblée d'élite.

Nos larmes mal dissimulées, mieux encore que les applaudissements unanimes et prolongés, ont prouvé à M. le Vicaire capitulaire qu'il avait répondu à l'attente générale et traduit nos plus intimes sentiments.

Voici ce discours que nous avons tenu à reproduire, afin de nous associer en quelque manière à l'hommage rendu à la mémoire vénérée du Cardinal.

Que ne nous est-il donné d'insérer également les allocutions éloquentes des hauts dignitaires qui, dans toutes nos maisons ecclésiastiques, se sont fait un devoir et un honneur de saluer une fois de plus le grand archevêque.

#### JEUNES ELÈVES,

L'an dernier, à pareil jour et pour la seconde fois, je paraissais devant vous comme le représentant de votre vieil Archevêque, pour vous porter de tendres et paternelles bénédictions ; aujourd'hui, je ne suis à peu près qu'un ami, dévoué sans doute et fier des liens qui l'attachent à vos maîtres et à vous, mais dont la parole ne saurait emprunter à une autorité qui va finir le prestige qui lui serait nécessaire.

Je me fie donc à votre bienveillance et j'en appelle à vos sympathies. Si j'ai peu à vous donner, ce peu, je vous l'offre de grand cœur, en confondant mes félicitations pour l'année laborieuse et féconde qui vient de se terminer, et mes vœux les plus ardents pour votre avenir et celui de cette maison dont l'amour s'impose à toute âme droite et généreuse, et dont la prospérité est devenue une question de dignité et d'honneur pour les familles chrétiennes de cette ville et de cette province.

Saint-Joseph de Tivoli est toujours semblable à lui-même ; c'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire. Le travail, la discipline, la piété y triomphent ; les traditions de son berceau, scrupuleusement conservées, constituent sa force, elles seront toujours sa sauvegarde et sa vie.

Le principal mérite d'une pareille situation, Jeunes Elèves, revient à vos maîtres ; laissez-moi, au nom de l'Eglise et de vos familles, les remercier et les bénir. Quelle sollicitude de leur part ! comme ils comprennent bien la sublimité de la mission qui leur a été confiée ! A côté d'eux, coopérant aux mêmes résultats par d'autres moyens, s'occupant de vous avec un dévouement qui ne se lasse pas, je salue aussi les hommes éminents qui comprirent, aux jours de l'épreuve, que la cause de l'enseignement chrétien était la cause même de Dieu et de la Patrie et s'en vinrent soutenir, de leurs bras vaillants, cette maison qui menaçait de crouler.

La tâche était difficile, le succès n'était rien moins qu'assuré, mais s'inspirant des sentiments les plus généreux qui puissent faire battre le

cœur, les membres de la Société civile mirent résolument la main à l'œuvre, et aujourd'hui Saint-Joseph de Tivoli, debout et abritant une jeunesse studieuse, chrétienne, acquise à tout ce qui est noble et élevé, est pour eux la plus belle des récompenses.

Jeunes Elèves, qu'un pareil exemple ne vous laisse pas indifférents. Au temps où nous sommes, les convictions fortes et les résolutions viriles qui en découlent doivent être le premier résultat d'une éducation sérieuse. Les temps ne sont plus où la Foi, protégée par l'opinion, régnait en souveraine sur le monde, et où l'Eglise voyait les têtes les plus hautes s'incliner sous son sceptre pacifique. Pour être chrétien, aujourd'hui, il faut nécessairement se conduire en soldat. La prière est toujours un devoir; le travail de la sanctification personnelle, avec le secours de la grâce puisée aux sources du Sauveur, s'impose à nous, comme une obligation sacrée; mais de plus, la lutte pour Dieu et pour les âmes est devenue une impérieuse et inéluctable nécessité.

*Labora sicut bonus miles Christi*, travaille, comme un bon soldat du Christ, nous dit l'Eglise, après l'Apôtre des gentils. Ta foi, la foi de tes pères, celle qui fit la France de Clovis, de Charlemagne, de Saint-Louis, d'Henri IV et de Louis XIV est niée et outragée; confesse-la avec plus d'énergie et d'éclat que jamais. L'Eglise ta mère, dans tous les lieux du monde, est en butte à des persécutions chaque jour plus astucieuses ou plus cruelles; entoure-la d'une tendresse plus passionnée, et si son chef, le Vicaire de Jésus-Christ, gémit dans la captivité, ne crains pas d'aller baiser ses chaînes et de lui faire entendre les paroles de l'amour et de la fidélité. Enfin, si la liberté des œuvres chrétiennes est menacée ou violée, ne ménage pas tes protestations; comme le verbe de Dieu, le verbe du croyant ne doit pas connaître les chaînes, *verbum Dei non est alligatum*.

C'est là, mes amis, ce que font, dans la mêlée du monde, ceux qui vous ont précédé dans la vie et qui puisèrent la Foi aux mêmes sources que vous. Au mensonge qui vient du démon et de l'orgueil, ils opposent la vérité qui vient de Dieu; aux œuvres de ténèbres, les œuvres de charité et de zèle accomplies en pleine lumière; aux flatteries prodiguées à ceux qui travaillent et qui souffrent, les témoignages d'une affection aussi généreuse que désintéressée. Vous ferez un jour comme eux, et, devant l'intrépidité calme et souriante de vos convictions, non moins que devant vos vertus, votre courage, votre bonté et votre abnégation, l'impiété elle-même sera obligée de s'avouer vaincue et de confesser votre supériorité morale.

Cette victoire ne sera pas seulement un honneur pour vous et une consolation pour vos familles, elle profitera à l'Eglise dont vous êtes les



filis ; à la Foi sainte, dont vous aurez suivi les inspirations ; à la société, que vous avez mission de régénérer et de sauver. N'est-ce pas là un but digne de vos efforts ? Pourriez-vous faire un meilleur emploi de votre vie ? Ah ! si vous êtes quelquefois sur le point de défaillir ; si vous trouvez, à certaines heures mauvaises, que votre vocation de chrétien vous impose de trop pénibles sacrifices ; si l'étude ne vous cause plus que des dégoûts ; si la discipline du collège vous paraît un joug intolérable, recueillez-vous et pensez que vous devez être des élèves édifiants et laborieux pour devenir des jeunes hommes aimés et honorés, des citoyens vraiment utiles à leur pays, des chrétiens généreux, sachant faire respecter leur foi, ne subissant aucun joug illégitime et imposant à toute âme sincère le respect de leurs croyances et l'estime de leurs vertus ; *Noli vinci a malo, sed vince in bono malum.*

Quelles pensées, Jeunes Elèves, et comme elles me semblent bien faites pour exciter les plus nobles ardeurs de vos âmes ! Votre piété est actuellement la consolation du divin Maître, votre régularité et votre application sont l'honneur de cette maison. Mais ce n'est pas seulement le présent que nous aimons à considérer en vous, l'avenir nous préoccupe davantage. Vous êtes notre espérance, l'espérance de l'Eglise ; c'est vous qui serez les restaurateurs de l'édifice social ébranlé, et qui, avec l'aide des apôtres que la miséricorde éternelle tient en réserve pour des jours peut-être prochains, aurez la gloire de rétablir en ce monde le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Je vous aime, nous vous aimons dans la période silencieuse et laborieuse de préparation que vous traversez aujourd'hui ; mais je vous salue à l'avance, nous vous saluons tous, phalange sacrée des enfants de Saint-Joseph de Tivoli, sortant de cette maison sainte, donnant partout l'exemple des vertus qui sont comme le parfum suave de la jeunesse, vous adonnant, pour l'Eglise et pour Dieu, aux entreprises généreuses ; portant haut votre drapeau et le faisant respecter, donnant l'exemple du dévouement à la Patrie, mourant pour elle, s'il le faut, et enfin contribuant à ce suprême triomphe de la Foi vers lequel nous aspirons depuis si longtemps et qui sera le fruit de l'éducation chrétienne, *hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra.*

Ce n'est pas là, Messieurs, l'expression d'un vain enthousiasme et comme la vision imaginaire d'un idéal irréalisable. Nous l'avons vue, cette phalange dont je viens de parler, nous la voyons tous les jours. Elle est partout où il y a une vérité à défendre, une injustice à flétrir. A l'Eglise qui l'aime et la bénit, elle répond par un admirable et infatigable dévouement ; à la France qui la méconnaît, elle ne demande qu'à donner son sang et sa vie. C'est la petite armée de Gédéon, qui ne

daigne pas même se courber pour goûter, en passant, aux plaisirs de ce monde ; elle va où Dieu l'appelle, sans avoir égard au nombre de ses ennemis ; sa confiance est immortelle comme les promesses divines ; même après avoir teint de son sang la neige des champs de Loigny, elle se relève plus vaillante et plus assurée que jamais de la victoire définitive, car elle a entendu le Cœur de Jésus, qui décore son étendard, lui dire : *Confidite, ego vici mundum. Nolite timere, pusillus grex, quia complacuit patri vestro dare vobis regnum.* A cette phalange, qui est tout à la fois une réalité et une espérance, notre gratitude, nos vœux et nos meilleures bénédictions !

Messieurs, à parler de ce qu'on aime, à exalter les bienfaits de l'éducation telle qu'on la donne à Saint-Joseph de Tivoli, on s'attarde aisément. J'ai abusé de la patience de mon auditoire et je lui en fais mes humbles excuses. Les couronnes que j'ai sous les yeux, et que les mains des pères, des mères et des maîtres sont impatientes de déposer sur les fronts qui doivent les porter, auraient dû m'avertir de mon indiscretion. Aussi ne dirai-je plus que quelques mots, et ce sera pour placer sous l'autorité et la protection d'une mémoire vénérée les paroles que je viens de faire entendre.

Il y a un an, quand nous répandions ensemble, avec nos larmes, quelques fleurs sur une tombe à peine fermée, nous avions le consolant espoir que les jours retranchés de la vie de l'Archevêque de Perga seraient ajoutés par la Providence à la vieillesse de notre vénéré Cardinal. Hélas ! cette attente et ce vœu de notre douleur ne devaient pas se réaliser. Nous pleurions encore le Prélat ravi prématurément à notre admiration et à notre amour, quand un nouveau deuil vint s'ajouter au premier, et plonger dans la désolation la ville et le diocèse de Bordeaux.

Depuis lors, un vide immense existe au milieu de nous. A certaines heures, nous appelons ceux qui furent nos Pères et nos modèles, ils ne nous répondent plus. Le trône métropolitain est encore couvert d'un crêpe funèbre, et, aux jours des grandes solennités, c'est en vain que nos yeux se tournent vers l'autel. Ils ne sont plus là les Pontifes dont la dignité ajoutait tant de pompe aux cérémonies sacrées. Leur souvenir nous reste, mais il nous rappelle, hélas ! qu'en six mois nous avons été deux fois orphelins.

Or, de même que l'an dernier j'osai convier à la solennité qui nous avait réunis le grand cœur de l'Archevêque de Perga, de même, aujourd'hui, je demande à Celui qui fut, pendant quarante-cinq ans, au milieu de nous, le plus tendre et le plus dévoué des Pasteurs, de Venir

assister à cette fête de famille pour y bénir, avec les maîtres, les parents et les élèves, les couronnes qui vont être distribuées.

Mais pourquoi l'appeler ? Il est déjà ici avec un visage plus doux et plus radieux encore ; car, pour mettre fin au deuil de l'Eglise, qui fut son Epouse, il a récemment obtenu de la bonté de Dieu un successeur qui lui ressemble, un autre lui-même qui, déjà, — la renommée le proclame de toutes parts, — nous prépare en son cœur des joies et des consolations pareilles à celles qui furent si longtemps notre partage.

Oui il est ici, le Père bien-aimé, l'apôtre infatigable, le vaillant Evêque qui s'éteignait naguère plein de jours et de mérites, après nous avoir aimés jusqu'à la fin.

Il est au milieu de nous le Prince de l'Eglise qui toucha aux plus grands événements de l'histoire contemporaine, gravit tous les sommets de ce monde, et n'en demeura pas moins le plus doux, le plus humble et le plus simple des hommes.

Il me semble le voir avec la majesté de ses cheveux blancs, le prestige de ses œuvres répandues en tous lieux dans ce diocèse, mais surtout avec la charité et la bonté qui débordaient de son âme et qui firent de sa maison et de sa personne le point central où venaient se perdre et se confondre, au moins pour un moment, tous les rangs, toutes les opinions, toutes les hostilités.

Il vous sourit, Jeunes Éléves, de ce sourire paternel que vous lui avez connu, et son apparition parmi nous, loin de jeter quelque nuage sur les clartés de ce jour, y ajoute je ne sais quoi d'intime et de vivifiant.

Répondez, sans crainte, à son sourire par le vôtre. Il veut que vous soyez heureux, à la fin d'une année de travail et de piété. Il vous donne mission de porter au milieu de vos familles, de vos proches et de vos concitoyens, la joie et l'édification. Il vous demande de garder le souvenir des paroles que mon affection m'a inspiré de vous adresser, et, par suite, de préluder aux luttes de la vie par les victoires intérieures qui sont l'honneur de l'adolescence et de la jeunesse.

Pardonnez-moi, Messieurs, cette explosion de mes sentiments. Il nous eût manqué quelque chose, et, dans tous les cas, mon cœur n'eût pas été satisfait, si le souvenir que je viens d'évoquer avait été absent de cette journée.

Mort ou vivant, le cardinal Donnet est l'honneur de ce diocèse ; ses travaux et ses vertus sont notre patrimoine. Ce ne sera jamais un hors d'œuvre de le rappeler à ceux qui furent la consolation de son épiscopat et dont il sera l'impérissable gloire :

*Corona senum filii filiorum, et gloria filiorum patres eorum.*

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

### L'ENTRÉE SOLENNELLE DE M<sup>GR</sup> GUILBERT A BORDEAUX

---

Après de longs mois de tristesse, Dieu prépare une bien douce consolation à l'Église de Bordeaux. M<sup>GR</sup> Guilbert va prendre possession de son nouveau siège, vers le 15 septembre ; et, d'après des renseignements que nous avons tout lieu de croire certains, Sa Grandeur fera dans notre ville une entrée solennelle.

La plupart de nos contemporains n'ont jamais eu le spectacle d'une pareille cérémonie ; car la dernière date de cinquante-sept ans (le cardinal Donnet ne fit pas « d'entrée solennelle »).

En présence des fêtes prochaines, M. l'abbé Gervais, vicaire général, a prié l'un de nos collaborateurs, que ses travaux sur Lopès lui désignaient naturellement, de retracer l'histoire des réceptions d'Archevêques depuis les siècles reculés jusqu'à nos jours. Cette histoire est sous presse. M. l'abbé Callen nous ayant offert d'en parcourir le manuscrit, nous sommes en mesure d'affirmer qu'il réserve au lecteur des curiosités de plus d'une sorte, et nous ne saurions trop remercier notre confrère de la peine qu'il s'est donnée pour faire revivre dans sa brochure tant de vieux souvenirs.

*L'entrée solennelle des Archevêques de Bordeaux* commence par l'historique de la présentation des bulles au Chapitre, formalité qui n'était pas toujours exempte d'incidents litigieux. M. Callen traite ensuite du voyage en *maison navale*, de Blaye ou de Lormont, au quai du Chapeau-Rouge : puis il décrit le grand et le petit itinéraire, l'un par le faubourg Saint-Seurin, l'autre à travers la ville, etc.

La brochure sera mise en vente à la librairie Feret et dans nos bureaux, place Pey-Berland, 30, le 8 septembre, au prix de 1 franc.

*Pour la recevoir dès l'apparition, il suffit d'adresser franco par la poste, dans une lettre affranchie, 1 franc 50 centimes, soit en un mandat postal, soit en timbres, à MM. FERET, libraires, cours de l'Intendance, 13 (adresse lisible).*

---



## L'ÉGLISE D'AQUITAINE IL Y A MILLE ANS

(Étude sur la Gascogne et les pays voisins à l'époque des incursions normandes.)

(Suite)

### CHAPITRE IX

#### LA GUYENNE AU TEMPS DES CROISADES

Avec la première Croisade commence une ère nouvelle. — En dépit de ses taches, malgré ses luttes intestines, la querelle prolongée des Plantagenets et le brigandage des mercenaires, le XII<sup>e</sup> siècle a été la grande époque de la France méridionale. C'est le siècle des troubadours et des grands artistes romans; c'est également celui des expéditions chevaleresques, des chevauchées en Espagne à la poursuite des Maures et des voyages en Orient pour la défense du royaume chrétien de Jérusalem.

L'architecture atteint alors une perfection que l'art gothique, au dire de plusieurs, n'a pas dépassée. Bourgades et villes offrent un spectacle que, de bien des années, l'on ne reverra plus. Il n'est si petit lieu qui ne veuille avoir, en ce temps, sa maison de prière. — Les plus simples de ses monuments se recommandent presque toujours par quelques détails gracieux; les plus riches sont ornementés du faite à la base. Ce sont des colonnes accouplées, des arcs enlacés, des consoles historiées comme un objet d'orfèvrerie. Les clochers affectent généralement la forme quadrilatérale (1); ils sont percés d'ouvertures à tous les étages et ornée de corniches.

(1) Il y a quelques exceptions à cette règle : le clocher de Gaillan, par exemple, qui est de forme octogonale et composé de trois ordres en retraite. (*Compte-rendu de la Com. des mon., hist. de la Gir.*, t. VIII, p. 10.)

Tous ces travaux ont fait des constructeurs, — apprentis et maîtres, — une corporation puissante. Ces maçons, qu'on réclame de toutes parts, se sont organisés en confréries. Un vœu religieux les lie et il y a même des clercs parmi eux (1). Malgré leur nombre, ils ont peine à répondre à tant d'appels. — A Bordeaux, dans l'Entre-deux-mers, le long des deux fleuves, dans toute la Guyenne, nous ne voyons que des échafaudages qui se dressent, des ouvriers qui sculptent.

Sainte-Croix élève sa façade, Saint-Seurin sa porte occidentale, Soulac sa nef, la Grande-Sauve son abside. — Saint-Emilion (2) et Guitres, qui ne seront terminées que plus tard, sont à peu près construites jusqu'à la naissance des voûtes. La première a déjà sa façade ouest (3) ; la seconde, les arcs qui doivent supporter sa coupole (4). Les églises de Loupiac, de Saint-Genès de Lombaud, d'Aubiach, d'Aillas, d'Arsac, de la Brède, de Haux, de Castelveil, laissent voir, depuis nombre d'années, leurs portes aux sculptures symboliques, ou simplement décoratives ; Saint-Vivien, Langoiran, Lestiac, Saint-Loubès leurs chevêts semi-circulaires illustrés d'arcatures (5). — Le prieuré de Bayon, ce bijou de pierre, modèle complet du style roman, montre son clocher à colonnettes que devait, hélas, dénaturer de nos jours une restauration mal conçue (6).

(1) RIQUIER, *Hist. de l'Egl.* p. 249.

(2) Saint-Emilion, ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoit, tombé après les invasions normandes dans des mains laïques, fut confié, en 1110, par l'Archevêque de Bordeaux, Arnaud, à des religieux augustins qu'il appela de la célèbre abbaye de Lesterps près de Confolens.

(3) *Compte-rendu des travaux de la Commission des mon. historiques de la Gironde*, t. XII, p. 6.

(4) *Ibid.*, t. X, p. 9.

(5) J'ai bien souvent déjà cité M. Drouyn. Il faut cependant qu'ici encore je renvoie à ses œuvres, particulièrement au *Choix des types de l'architecture du moyen âge dans la Gironde*. — C'est surtout dans ce beau recueil que revit la Guyenne du XII<sup>e</sup> siècle. On la retrouve aussi à presque toutes les pages des *Variétés Girondines*, où les églises de Bellefont, de Courpiac, de Naujan, de Romagne, de Saint-Aubin, de Blagnac, etc., sont l'objet d'intéressantes notices qu'accompagnent de très belles eaux-fortes.

(6) Bien d'autres monuments religieux pourraient figurer dans cette nomenclature. Cerons, Gabarnac, Bouillac, Saint-Ferme, Lignan, Landiras, Berson, Moulis, Blagnac, Brannens, Saint-Michel de la Pujade, Saint-Quentin de Baron, Saint-Palais de Lalande, etc., appartiennent à la catégorie des églises

Aux abbayes bénédictines du XI<sup>e</sup> siècle, sont venus s'ajouter d'autres monastères soumis à des règles différentes : Saint-Romain de Blaye (1) et Saint-Vincent de Bourg (2), qui appartiennent à l'ordre de *Saint-Augustin*; Pleine Selve (3), qui est à *Prémontré*, la Faize (4) et le Carbon blanc (5), qui sont de *Cîteaux*.

Bordeaux, longtemps emprisonné dans les limites de sa première enceinte, prit au XII<sup>e</sup> siècle un essor considérable. Les Rôles d'Oloron dressés, dit-on, par ordre de la reine Eléonore, « pour servir de loy en la mer du Ponant, » témoignent de l'importance qu'avait à cette époque la capitale de la Guyenne. Dans ce recueil des Us et Coutumes de la mer, augmenté par Richard Cœur-de-Lion, à son retour de la Palestine, « toutes » les hypothèses sont, comme le dit Cleirac, formées pour « le voyage de Bordeaux, pour la charge de vins et d'autres » marchandises au dit lieu (6). »

La destination varie; le navire peut se rendre à Caen, à Rouen, à Saint-Malo, à la Rochelle (7), en Ecosse, mais il part toujours de Bordeaux, ou, s'il s'agit d'un voyage en sens inverse, c'est encore à Bordeaux qu'arrive le vaisseau venu d'un port étranger : — *Quand une nef s'en va et départ du pays dont elle est et vient à Bordeaux ou à Rouen, ou en autre pays et se frette d'aller en Ecosse ou en autre pays estrange.....* (8); » ou bien, « *Si une nef est chargée pour aller de Bordeaux à Caen, ou en autre lieu et il advient que la tourmente la prend en la*

romanes. Plusieurs sont fort remarquables et la Commission des monuments historiques leur a donné place dans son album. — MM. DE CASTELNAU D'ESSENAULT, LEO DROUYN et PIGANEAU en ont également signalé ou décrit un certain nombre dans le bulletin de la *Société archéologique de Bordeaux*. (Voir les art. *Ambarès, Nérigean, Saint-Pardon, Beychac, Parsac, Budos, etc.*, t. I à VII.)

(1) Fondé vers 1135.

(2) Fondé vers 1124.

(3) Fondé en 1145. — LOPÈS (p. 216), attribue la fondation de Pleine-Selve à l'archevêque Gaudrifus III, mais il n'en donne pas la date.

(4) Fondée en 1137. (*Commission hist. de la Gir.*, t. XV, p. 6.)

(5) Fondé en 1141.

(6) CLEIRAC, *Us et Coutumes de la Mer*, éd. 1647, p. 2.

(7) Manuscrit de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux. (Cf. *Aventures des Corsaires et des grands navigateurs bordelais*, p. 18.)

(8) CLEIRAC, *Us et Coustumes de la Mer*, p. 9.

mer... (1); » ou encore, « *Si une nef est chargée à Bordeaux ou en autre lieu, et lève la voile pour mener les vins, etc.* (2). » Bordeaux est toujours au premier rang.

Cleirac en tire cette conséquence que « la pièce est française et native de Gascogne. » Sans le suivre sur ce terrain que l'on a suffisamment remué jusqu'à ce jour, bornons-nous à conclure que Bordeaux était, au moment où les Rôles furent écrits, le port le plus fréquenté de cette partie de l'Europe.

Cette ville, que le plus ancien des codes maritimes place déjà si haut, dut à ses grandes relations commerciales, probablement aussi à un reste de mœurs romaines, une situation privilégiée, très supérieure à celles de beaucoup d'autres cités méridionales, bien que ces dernières jouissent elles-mêmes d'une certaine indépendance. — Les plus vieux documents de l'époque nous montrent les Bordelais naturellement organisés en Commune, près d'un demi-siècle avant la charte du roi d'Angleterre qui leur en donne le droit (3). Ils ont une administration municipale, un maire (4), un livre des Coutumes (5), et enfin une sorte de cour des Bourgeois, — assemblée de Prud'hommes sans doute, — tribunal d'un caractère mal défini, mais auprès duquel en appellent les populations voisines révoltées contre la justice de leurs Seigneurs (6).

Les mêmes actes nous font voir la population tellement accrue que les premières églises ne lui peuvent plus suffire. On en construit de nouvelles ou on agrandit celles qui existent. En 1159 on bâtit Saint-Eloy (7); dix ou quinze ans plus

(1) CLEIRAC, *Ibid.*, p. 36.

(2) CLEIRAC, *Ibid.*, p. 57.

(3) 12 juillet 1235 : Privilèges accordés par Henry III relatifs au maire et à la commune de Bordeaux. (*Livre des Bouillons*, p. 241.)

(4) « Quant lo reys Richard murit, (c'est-à-dire en l'année 1199,) lo mager d'esta bila sarret de pau et de treu la plassa de l'Ombreyra, et lo bras d'aquet qui aucigo lo rey Richard aqui au pandent.... » (*Livre des Bouillons*, p. 367.)

(5) « Quelqu'ancienne que soit cette compilation, disent dans leur avant-propos, p. 33, les frères Lamothe, elle en suppose cependant une antérieure, puisqu'il est dit, au commencement du § 190 : *Asso cay au libre de las Costumas en las rubricas deus feus.* »

(6) *Gallia Christiana*, t. II, col. 870.

(7) BERNADAU, le *Viographe Bordelais*, p. 248 et 286.



tard, Sainte-Eulalie (1). — Des enquêtes sur les padouens de la ville ou la juridiction si souvent contestée de Saint-Seurin, mentionnent le port Saint-Pierre (2), la place Saint-Projet, la maison de la monnaie de Saint-Projet (3); les paroisses Puy-Paulin, Saint-Mexent, Saint-Remy, Saint-Christoly (4): — preuve que, sous les règnes de Richard et de son frère Jean, il y avait à Bordeaux des églises qui portaient déjà tous ces noms.

Les églises d'à présent, ou les débris qui en restent, appartiennent à l'art ogival; — preuve encore qu'elles furent précédées d'une première génération d'édifices romans. C'est, du reste, ce qu'ont démontré les fouilles des divers temps; elles ont presque toujours mis à nu des substructions de l'époque romane.

C'est enfin sous le règne de Richard que fut élevée la deuxième enceinte; celle qui, partant de l'ancienne Porte-Basse allait, en longeant le Cours des Fossés, aboutir aux Salinières (5). — La Réole fut à la même époque entourée de fortifications importantes; le château des Quatre-Sos, refait plus tard, date probablement de ce règne. Ce sont là des faits assez marquants dans l'histoire de la Guyenne, et qui témoignent quelle surveillance Richard Cœur-de-Lion exerçait sur toutes les parties de son duché (6).

M. Leo Drouyn nous apprend que ce roi « fit construire, dans ses états, une grande quantité de forteresses (7). » Il est pro-

(1) « Guillaume, premier du nom, surnommé le Templier, abbé de Rading en Angleterre, fut esleu archevêque en présance d'Henry, roi d'Angleterre et duc de Guyenne, l'an 1177. »

L'année suivante, 1174, il consacra l'église paroissiale, Sainte-Eulalie de Bordeaux, etc. (HIEROSME LOPÈS, *l'Egl. metr. et prim. Saint-André de Bordeaux*, p. 221.)

(2) *Livre des Bouillons*, p. 489.

(3) *Livre des Bouillons*, p. 368.

(4) DOM DEVIENNE, *Hist. de Bord.*, t. II, p. 238.

(5) Aujourd'hui la porte Bourgogne.

(6) Le fils d'Eléonore habita assez longtemps la Guyenne, ou y vint plusieurs fois. On le voit notamment, à Bordeaux, en 1179 et, à la Réole, en 1190; et ce n'est pas sans raison, je crois, que la tradition lui attribue la fondation de quelques-uns des monuments de cette dernière ville.

(7) Cf. *Guienne anglaise*, t. I, p. 144.

nable, qu'il s'agit surtout des ouvrages militaires qui protégeaient les villes, comme ceux de la Réole, de Saint-Emilion, de Saint-Macaire et de Bordeaux; car le XII<sup>e</sup> siècle, si riche en constructions religieuses, en offre, relativement, peu de féodales (1). Il est certain que la vétusté et les guerres ont fait disparaître plusieurs châteaux forts; mais je serais porté à croire que les Seigneurs gascons, par dessus tout occupés de la Terre Sainte vers laquelle se dirigeaient alors toutes les ardeurs, n'en firent bâtir qu'un nombre assez restreint. — On faisait argent de tout, on engageait son avoir, on vendait ses biens pour entreprendre le voyage de Jérusalem (2); ce n'était pas, il semble, le moment de construire de vastes enceintes avec tours, donjon et machicoulis comme le voulait déjà le style du temps.

Ce même esprit des croisades, qui amenait la désertion des seigneuriales demeures, favorisa, au contraire, l'éclosion des édifices religieux. Les gens de métier, les petits bourgeois des viulleqsi ne pouvaient partir, retenus qu'ils étaient par les exigences de leur commerce ou de leur travail, ne refusaient pas leur aumône aux églises. — Des hommes d'un rang plus élevé, qui, pour des raisons de santé ou de fortune, n'avaient pu aller en Asie, visiter le Saint-Sépulcre, tenaient à honneur de faire, par une sorte de compensation, le voyage de Compostelle.

(1) « Un très petit nombre de constructions militaires, dans le département, écrivait il y a une quarantaine d'années M. L. DE LAMOTHE, peuvent revendiquer une date antérieure à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Le château du Roi (à Saint-Emilion), la tour de Curton, la tour de Brugnac, le donjon de Rauzan, sont peut-être les seuls restes qui remontent à cette époque. » — Il y aurait sur ce passage à faire plus d'une réserve. Le château du Roi appartient au style roman et doit être de la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Ce qui en reste n'indique pas d'ailleurs un ouvrage important; ce fut un donjon destiné à servir de refuge dans un suprême danger plutôt qu'un château proprement dit. — Comme type d'ancienne forteresse, l'auteur aurait pu citer avec plus de raison le château de Verteuil et le château de Blaye; — celui-ci bâti vers 1150 par Wolgrin Rudel, l'autre construit à la fin du XI<sup>e</sup> siècle.

(2) «... *quidam miles, Aimanerius de Villa que dicitur Lupensis, Sancti Spiritus amore admonitus, quatenus relictis hereditatibus suis Iherosolimita fieret ad expugnandum.....* » (Arch. hist. de la Gir., t. V. p. 140.)

« *Eodem tempore (1087) accidit similiter quod Bertrandus qui dicitur Taillacaval, ire Iherosolimam, pro redemptione anime sue.....* » (Arch. hist. *ibid.* p. 141.)

Les pèlerins devenant chaque jour plus nombreux, on fut bientôt amené à construire des stations où ils pussent trouver, en tout temps, la nourriture et le gîte (1). « Guillaume, duc de » Guyenne, dit, à la date de 1119, le chroniqueur Delurbe, insti- » tue, à Bordeaux, l'Hôpital et Prieuré Saint-Jammes, auquel » les Pelerins allans et venans de Saint-Jacques en Galice » seroient hébergés et nourris (2). » — C'était à l'origine une simple maison d'aumônes. « Domus eleemosinaria, » l'appelle la charte ducale (3). L'hospice commencé en 1137 ne fut terminé qu'en 1144. Quelques années après on y mit des religieux auxquels le pape donna la règle de Saint-Augustin; et un acte de l'an 1174, leur accordant sous certaines conditions le droit de cimetière, nous les montre dirigés par un prieur qui porte le titre de « prieur de l'Hôpital Saint-Jacques. »

Le prieuré de Bardenac (4) et celui de Gayac (5), — les « deux premières maisons d'aumônes » qu'on rencontrait, après Bordeaux, sur la route de Saint-Jacques, — ne sont pas sans doute de beaucoup postérieures à cette première création. Bien que le prieuré de Gayac appartienne au style gothique, et que le premier acte où on le mentionne porte la date de 1229, il est probable que l'établissement remonte aux dernières années du XII<sup>e</sup> siècle. — C'est à peu près l'opinion de Baurein : « Cet hopital existoit, dit-il, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, et, selon » les apparences, sa fondation était *plus ancienne* (6). »

A la même époque, furent construites les maisons hospitalières de Langoiran. Il y avait alors à Sainte-Croix, un jeune clerc qui, en embrassant la vie religieuse, fit don à l'abbaye de

(1) BAUREIN, *Variétés Bordeloises*, t. IV, p. 114.

(2) DELURBE, *Chronique Bourdeloise*, f<sup>o</sup> 8 v<sup>o</sup>.

(3) FRONTON DU DUC, apud DARNAL, p. 184 v<sup>o</sup>

(4) Bardenac, à cinq kil. de Bordeaux. « Le premier Hôpital, dit Baurein, que rencontraient les pèlerins qui partoient de Bordeaux pour aller à Saint Jacques de Compostelle, était celui de Bardanac, placé à l'extrémité des paroisses de Talence, de Pessac et de Gradignan..... »

(5) Gayac, à dix kilomètres de Bordeaux. « L'hôpital de Gayac, dit encore l'auteur des *Variétés Bordeloises*, était anciennement administré par des frères Hospitaliers ainsi que la plupart des autres hôpitaux fondés pour y recevoir les Pèlerins, etc. »

(6) BAUREIN, *Var. Bord.*, t. IV, p. 146.

la Grande-Sauve d'une partie de ses biens. Il s'appelait Bernard de Langoiran, et, probablement, était fils de l'un de ces seigneurs dont la descendance acquit une si grande renommée à l'époque des guerres anglaises. Les moines de la Sauve employèrent les biens de Bernard à l'agrandissement du lieu dont il portait le nom. Ils y établirent une aumônerie, une maison de lépreux « et en firent, ajoute l'historien de la Grande » Sauve, un lieu de passage pour les pèlerins de Jérusalem et » de Saint-Jacques (1). »

En l'année 1145, avant d'aller à Vezelay prêcher la seconde Croisade, saint Bernard parcourut l'Aquitaine et visita sa capitale.. Les Œuvres pies reçurent de ce grand homme une impulsion dont nos annales ont gardé le souvenir. De son passage, datent l'introduction de la Règle de Saint-Augustin à Saint-André (2) et le double établissement des Templiers à Montarouch et à Bordeaux. Vers le même temps, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem élevèrent, au centre de la ville, leur chapelle dédiée à Sainte-Catherine (3) et, un peu plus tard (4), sur les bords du Peugue, non loin de l'Ombrière, l'oratoire et l'hôpital qui ont donné leur nom à la rue du Pont-Saint-Jean.

C'est en 1146-47, on le sait, qu'à la voix de Bernard, la deuxième expédition en Terre Sainte fut résolue. On vit alors se renouveler le phénomène qui avait signalé la prédication de la première Croisade.

(1) CIROT DE LA VILLE, *Hist. de l'Abbaye et congrégation de Notre-Dame de la Grande-Sauve*, t. II, p. 111.

(2) Le chapitre de Saint-André refusait obstinément d'accepter, comme étant contraire à son institut, la Règle de Saint-Augustin que l'archevêque de Bordeaux, Gaudrifus III, voulait lui imposer. La querelle s'envenima si bien « qu'on en vint à des excommunications. » L'archevêque s'absenta de la ville en 1140 et n'y rentra que cinq ans plus tard. « Ces désordres, ajoute LOPÈS, continuèrent jusqu'à 1145 que saint Bernard, passant à Bourdeaux, termina ce différent à l'amiable. » (Cf. *l'Hist. métrop. et prim. Saint-André de Bourdeaux*, p. 213, 304 et 324).

(3) La chapelle des Hospitaliers était située sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le théâtre des *Folies Bordelaises*. La rue Sainte-Catherine, si populaire à Bordeaux, lui doit son nom. — De même pour la rue du Temple ainsi appelée de la maison et de la chapelle des Templiers.

(4) En 1182. (DOM DEVIENNE, *Hist. de Bordeaux*, t. II, p. 38 et 39).

De ce jour, et pendant plusieurs années, les donations se multiplient. Des barons aquitains qui vont partir pour accompagner en Palestine, « leur duchesse, » la reine Eléonore (1), aident par de généreux ou d'insoucians abandons à la fortune des monastères. En échange d'un présent gracieux de l'Abbé, presque toujours, du reste, objet de valeur, — un cheval, un mulet, une coupe, — ils concèdent des biens parfois considérables : aleux, terres, pacages, droits de justice, droits de pêche, matériaux de construction pour la fondation ou l'agrandissement d'un bourg, etc. (2).

Des persécuteurs de l'Eglise, pris de remords, « demandent pardon de leurs injustices comme d'un outrage fait à Dieu et à la sainte Vierge (3), » et reçoivent la paix de l'Abbé. Des spoliateurs restituent ce qu'ils ont usurpé, et, dans l'élan de leur repentir, y ajoutent quelquefois une partie de leurs propres biens (4).

Des seigneurs de l'Entre-deux-mers quittent le monde, et, en embrassant la vie religieuse, apportent à la communauté une bonne portion de leur avoir : Arsin de Cabanac donne sa terre allodiale de Crane (5); Bernard de la Ferrère et sa femme Sénégonde « tout ce qu'ils possèdent dans la ville de Juguzan et dans la terre de Calonge (6). » — Des seigneurs des environs de la Réole, dont les fils sont moines ou veulent « que nous les *fassions moines*, » disent les actes du prieuré (7), abandonnent la moitié, le sixième, le huitième, des dîmes de leurs églises (8). Beaucoup font des donations pour

(1) Parmi les seigneurs gascons qui participèrent à la deuxième Croisade, les cartulaires désignent : Martin de Baron, Arnaud de Blanquefort, Bernard de Laroque, Audron de Latour, Arnaud de Laubec, Robert de Saint-Hilaire, Guillaume de Saint-Loubès, Clair de Vayres et Raimond de Cambes, archidiacre de Bordeaux.

(2) *Chartul. Sylv. Maj.*, f<sup>os</sup> 77 et 115.

(3) ETIENNE DULAURA, *Hist. de l'Abb. de la Sauve-Majour*, ms., f<sup>o</sup> 421.

(4) « *Bernardus de la Motha cum sustinisset longam excommunicationem propter multa et grandia malefacta quæ fecerat monachis de Sylva*, etc. » (*Chartul.*, f<sup>o</sup> 64.)

(5) *Arsinus de Cabanac cum feret Sylvæ Majoris monachus, dedit ejusdem loci fratribus.* (*Chartul.*, f<sup>o</sup> 64.)

(6) *Ibid.*, f<sup>o</sup> 31.

(7) «..... *ut monacharemus eum...* » (*Arch. hist. de la Gironde*, t. V, p. 133, ad. ann. 1154.)

(8) *Cartulaire de la Réole*, § 79, 80, 81 et 82, dans les *Arch. hist.* (t. V, p. 134 et suiv. ann. 1175.)

« la rédemption de leur âme, » y comprenant parfois celle d'un père, d'une mère, d'un fils. — Bernard de las Cazes donne ainsi au prieuré de la Réole « quatre sous et six deniers de rente annuelle, une *conque* de froment (1) et deux conques d'avoine (2); » — Le vicomte Bernard, l'entière forêt du Guard (3); — Grimoard de Picon, « un homme appelé Raymond » Balb avec toutes ses *tenances* et tous ses biens, pour qu'un certain fils à lui, appelé Canard, petit fils de Canard de Lobegs, ait, à perpétuité, la libre possession de son âme (4). »

Qu'une communauté, perdue dans un désert, oubliée des hommes, ait peine à vivre ou n'ait qu'un oratoire insuffisant pour église, l'évêque fera appel à la charité de ses diocésains, et l'aumône viendra bientôt assurer un lendemain à la communauté menacée.

Fonguilhem en Bazadais, de l'ordre de Cîteaux (5), était une de ces rares abbayes qui n'avaient pas trouvé de protecteurs. Fondée depuis peu (6), établie dans un pays de forêts, loin du fleuve et des grandes routes (7), — car celle de Bazas à Casteljaloux n'était qu'un misérable chemin, — elle ne possédait, à l'origine, qu'une chapelle en bois. L'église de pierre que bâtissaient ses religieux, à peine sortie des fondements, allait se trouver interrompue, tant les matériaux manquaient, tant les transports étaient difficiles, lorsque l'évêque Geoffroy, informé de la détresse des moines, écrivit une lettre pastorale pour faire connaître aux fidèles les embarras de Fonguil-

(1) La conque de blé pesait cent soixante-sept livres. C'était à peu près l'équivalent de 8 boisseaux.

(2) *Cart. de la Réole, ibid.*, p. 136, ann. 1180.

(3) *Cart. de la Réole, ibid.*, p. 122, ann. 1163.

(4) Cette forme de donation paraît si étrange et le latin du moyen âge est souvent si peu grammatical, que je crains de mal traduire. Voici le texte : «..... *hominem quemdam Raimondum Balb nomine, cum omnibus tenenciis et possessionibus suis pro anima cujusdam filii sui, nomine Canardi, filii filie Canardi de Lobegs, libere in perpetuum possidenda.* » (*Archives historiques de la Gironde* t. V, p. 135.)

(5) *Archives historiques de la Gironde*, t. I, p. 103.

(6) En 1124, d'après la notice de l'abbé Larrieu (*p. s. s.*) sur l'abbaye du Rivet. (*Rev. cath. de Bord.*, ser. 2, t. III, p. 6.)

(7) Fonguilhem, archiprêtre de Sadirac, section de Masseilles. (Cf. D. A. VIRAC, *Bazas et son diocèse*, p. 34.)

hem. — Grâce aux dons, mais grâce aussi à l'évêque (1) qui y contribua grandement de ses deniers, les travaux ne furent pas suspendus, et Bernard de Ségur, le Père abbé, heureux de payer sa dette, put bientôt (2) inaugurer son église en mêlant à ses prières les noms de ses bienfaiteurs (3).

Presque tous les titres de ce siècle sont des actes de donation, ou de confirmation, qui les rappellent. — Ils sont presque toujours passés en faveur des grandes abbayes. — Les femmes, comme l'on pense, n'étaient pas les dernières à porter leur obole, et c'est ici le moment de rappeler que l'église Saint-Michel doit à l'une d'elles (4) le terrain qu'elle occupe encore aujourd'hui près du quai de la Grave (5).

(A suivre.)

Henry RIBADIEU.

---

## NOTES D'UN VOYAGE AU CAUCASE (6)

(1869-70)

---

### III

#### DE WLADIKAVKAS A THÉNI-KAN-CHOURA

Théni-Kan-Choura, le 8 octobre.

Voici dix jours que j'ai quitté Wladikavkas, et une excursion de trois cents verstes environ m'a amené à neuf lieues de la Caspienne et au pied du Daghestan. Ce trajet est à peu près le contour de cette fameuse *ligne du Terek*, de ce réseau d'établissements militaires et agricoles dont la Russie a enveloppé les peuples énergiques et remuants qu'elle voulait dompter.

Quelques éclaircissements sont ici nécessaires. — La route de Tiflis à Wladikavkas, qui, le long de l'Aragwi et du Terek, coupe en

(1) Geoffroy, le successeur de Bertrand, « en fit bâtir une autre en pierre, » dit O'Reilly, après avoir parlé de la chapelle en bois. (*Hist. de Bazas*, p. 174.)

(2) En 1137, selon le même historien.

(3) *Gallia Christiana*, t. I, col. 1220.

(4) Madame d'Ozelons.

(5) DOM DEVIENNE, *Hist. de Bord.*, t. II, p. 35.

(6) Voir la *Revue Catholique* du 16 mars 1883, page 167.

deux la grande chaîne, est une division aussi indiquée par la physiologie du pays que par l'ethnographie et la géologie (1).

Le tronçon ouest du Caucase, qui part de la Crimée et de l'Abkhasie pour se terminer au Kasbek, englobe la Circassie proprement dite, l'Abkhasie, les deux Souanéties, l'Ossétie, la Mingrétie et l'Iméréthie, en confinant à la Géorgie. C'est la région mythique des anciens : on conçoit aisément, quand on l'a parcourue, que l'imagination de l'humanité au berceau ait peuplé de légendes ce pays fantastique où les rochers s'entassaient au milieu des glaciers, des torrents, des forêts vierges souvent du pied de l'homme ; où certaines vallées habitées sont à 7,000 p. du niveau de la mer : rempart immense et plein de cette beauté écrasante qui remplit l'âme d'une sorte de terreur. La mer Noire y envoie ses nuages, et l'humidité, souvent malsaine, combinée avec l'ardeur du soleil, y favorise une végétation grandiose, digne encadrement de ces cimes orgueilleuses et de ces frimas éternels. — Granits, quartz, schistes, schistes micacés, quartz aurifères, telles sont les roches dominantes de l'arête centrale ; aujourd'hui encore au sortir de la Souanétie, par exemple, l'Ingour roule dans ses eaux impétueuses quelques-unes de ces paillettes précieuses qui firent du Phasé, son voisin, un thème mythologique. Aujourd'hui, les Argonautes ont passé au Nouveau-Monde, et ce n'est pas le Vieux-Monde qui s'en plaindra... La flore est des plus variées, et les forêts présentent, suivant l'altitude, des échantillons innombrables, depuis le sapin colossal et le bouleau, jusqu'au chêne et au laurier-rose.

La faune y est bien moins représentée : l'ours est quasi légendaire ; le tigre s'est réfugié dans la Perse et le Kurdistan méridional ; le loup même se fait rare, et le faisan, la perdrix, le lièvre préfèrent le voisinage de la Caspienne à celui de la mer Noire. — Le célèbre buffle blanc, sorte d'*aurochs*, dont le musée de Tiflis garde un spécimen curieux, se voit encore, dit-on, en petites troupes sur les glaciers de l'Elborouz, versant Nord. Bientôt il ira tenir compagnie aux mammoths antédiluviens. En somme, peu de chasse dans un pays où jadis elle fut un royal passe-temps.

Le tronçon oriental qui, du col de la Croix, va mourir graduellement dans la Caspienne, suivant une ligne aussi droite et aussi longue que le tronçon occidental, est bornée au nord par le steppe de Mosdok et de Kislar, au midi par la Géorgie et les Tatars du Karabagh. C'est le domaine presque exclusif des Tchetchengés et des Lesghiens, ces redoutables adversaires qui, jusqu'à la dernière heure, tinrent en échec la fortune de l'immense Russie, dans cette lutte suprême dont le dernier acte se joua à Gounib, entre Shamyl et Bariatynski. Ici les sommets, quoique bien élevés encore (14 à 15,000 pieds), s'abaissent. Le climat d'Orient, le soleil et le régime de la Cas-

(1. Depuis la publication du 1<sup>er</sup> article, j'ai reçu les premiers fascicules de cette grande publication de *L'Est au Caucase* par M. Mourier. Par son importance et le luxe de ses gravures, cet ouvrage promet d'être un véritable monument archéologique qui réserve bien des surprises sur le degré de culture artistique auquel était parvenu ce pays si souvent ravagé par l'invasion. — Librairie Rousseau-Odessa. in-4<sup>o</sup>.



pienne, sorte de grand lac salé, ont préparé comme un autre pays. Le granit s'efface devant les roches sédimentaires, convulsionnées comme les anneaux d'un grand serpent à l'agonie. Les forêts admirables vers l'Ouest, dans la Tchetchenia, vont s'amoindrisant vers l'est et dans le Daghestan. Une végétation rabougrie laisse apparaître ces stratifications bouleversées en tous sens, où l'on croit entrevoir l'indescriptible chaos qui les enfanta. Là, de hauts plateaux, souvent cultivés, sont séparés les uns des autres par des vallées étroites et profondes, véritables abîmes creusés par les neiges et les pluies, rongés journellement par les torrents qui mugissent dans le fond.

En haut, la lumière éclatante ; en bas, l'obscurité et presque les ténèbres, tant, en certains points, ces remparts naturels sont rigoureusement rapprochés.

On conçoit qu'une telle patrie doive produire des hommes de fer, et que ces hommes, perchés dans leurs nids d'aigle, disputant aux rochers une frugale nourriture, aient vu, avec une inoubliable douleur, leur échapper cette liberté farouche et sans frein qui, par le brigandage, rapportait à l'*aoul* les dépouilles de la plaine.

Car, il faut le dire, le Tchetchenge et le Lesghien sont des types à part, comparables à la terrible race turcomane. Intéressants comme tous les peuples qu'opprime et parfois annihile le flot envahissant de la civilisation, comme tout homme dont le cœur se présente hardiment aux balles ennemies, c'étaient et ce sont encore les bandits les plus déterminés de la chaîne Caucasique. Le Circassien (Tcherkesse), aussi brave, était plus loyal et moins cruel. En Géorgie et dans le steppe tatare, le Tchetchenge est une terrifiante légende. J'ai recueilli de bien des bouches ces récits invraisemblables, et si l'imagination tient sa large place en tout cela, la vérité suffit à constituer un formidable réquisitoire : pillage, viols, massacres gratuits, nobles Géorgiennes enlevées, souvent au cœur du royaume, en Kakhétie, liées sur des coursiers, traînées par les cheveux à la queue d'un coureur pour traverser plus vite la rivière, telles sont les mœurs de ce peuple vautour, telle était la réalité avant la conquête russe.

Unis dans la résistance, le Tchetchenge et le Lesghien sont deux races bien distinctes : l'un et l'autre valent une esquisse.

La Tchetchenia (grande et petite) doit son nom à l'un de ses principaux Aouls. Tchetchen, dans la vallée de l'Argoun, et cette appellation est évidemment russe. D'où, *Tchetchenge*. Sa population peut être évaluée à 50,000 habitants. Je doute fort qu'ils se rendent compte de leur véritable origine : eux-mêmes se nomment Naktché et placent leur berceau au centre de la grande chaîne. A mon sens, ils devaient être chrétiens : l'Islamisme ne date pour eux que d'un siècle, et l'action politique joua dans cette conversion un rôle au moins égal à celui du sentiment religieux. Probablement, comme tant d'autres peuples du Caucase, ils avaient perdu jusqu'au souvenir de leur foi primitive, pour revenir à une sorte d'existence morale traditionnelle réglée par l'*adate*, coutume se rapprochant de la vie patriarcale primitive. L'autorité des anciens, basée sur des débris de croyances et sur une lumière très affaiblie de la loi naturelle, composait ce code particulier, peu gênant assurément pour les mauvais

instincts de l'individu. Vifs, intelligents et paresseux, ils sont capables d'efforts inouïs dans la marche, l'équitation et le brigandage. Le courage est un principe, la ruse est une vertu. L'agriculture n'est qu'une ressource, et rien de plus. Cependant leurs plaines entre la Soundja et la montagne sont d'une rare fertilité et Schamyl en avait fait le grenier du Daghestan. Ces plaines, du reste, étaient Kabardiennes, et longtemps les Tchetchenges, descendus de leurs aires montagneuses, payèrent tribut à leurs voisins. L'égalité dans la noblesse est le fondement de leur constitution sociale. Les subdivisions de la race sont fort nombreuses : Grands Kistes, Petits Kistes, Karaboulaks et tant d'autres compliquées de l'infusion du sang Koumouk, Karbardien ou Lesghien. Dans la haute montagne, l'existence matérielle est fort misérable, des chaumières en bois ou en torchis, quelques champs péniblement conquis sur le rocher ou sur la forêt. Dans les vallées ou dans la plaine, depuis la conquête surtout, la culture et l'esprit de négoce ont adouci les mœurs et répandu l'aisance. Depuis Schamyl, la loi verbale, l'*adate*, est remplacée par un code écrit, *chariate*, qui se fonda peu à peu dans la législation coloniale russe. Jadis, tout prisonnier était esclave. Inutile de parler de la vendetta et du prix du sang, jurisprudence ordinaire des peuples qui n'en ont pas. J'ai assisté parfois sur la ligne lesghienne, au revers méridional du Caucase, à des scènes d'une sauvagerie et d'une brutalité indicible. Une fois, entre autres, un Cosaque avait saisi un mouton qui pâturait dans les réserves du poste; les bergers arrivèrent furieux, suivis de leurs chiens; d'autres Cosaques accoururent, et une mêlée hideuse s'en suit. Attiré de loin par le bruit, je fus assez heureux pour empêcher, aidé de mes hommes, des meurtres imminents; et la seule victime fut l'infortuné mouton, littéralement mis en lambeaux, et bientôt après dévoré par les chiens, presque aussi dangereux que leurs maîtres. Par bonheur, les kindjals n'étaient pas encore sortis du fourreau, et les bâtons seuls avaient endommagé les crânes. Mais l'impression de cet incident bien vulgaire ne saurait s'effacer de ma mémoire.

Le Lesghien, réuni au Tchetchenge par une haine commune, ne lui ressemble guère plus que le Daghestan ne ressemble aux sombres forêts de la Haute Tchetchenia. Brave à la façon du Circassien, dont il rappelle un peu le caractère, bien que d'une façon moins chevaleresque, très probablement oriental de race, musulman fanatique et souvent lettré, il a été l'âme de ce grand mouvement de résistance qui précipita toutes les nations voisines dans la coalition dont Schamyl fut le chef habile et tout-puissant. Avars, Tchetchenges, et jusqu'aux Circassiens et aux Abkhasres, tous ont reçu l'impulsion Lesghienne, assez intelligente pour grouper leurs forces et leurs courages. Je reviendrai sur la population du Daghestan quand je l'aurai vue de près dans ses *ouls*; mais il est certain qu'elle égale au moins ses voisins par l'énergie, souvent féroce, déployée contre l'envahisseur.

On conçoit que, pour dompter de tels hommes, et dans un tel pays, il faille des moyens à part. Ceux-là seuls, qui ont vu, peuvent soupçonner le degré de patience et d'héroïque abnégation nécessaire au soldat Russe pour enlever, pied à pied, ces repaires, par des sentiers où le

bouquetin seul peut bondir à l'aise. Et c'était peu encore de conquérir... il fallait garder sa conquête. Les Russes renouvelèrent la tactique romaine, si admirablement définie par M. de Champagny (1). Une ligue de *municipes*, de colonies militaires, se fonda à 30 ou 40 verstes d'abord de la montagne; puis, patiemment, elle se rapprocha, laissant derrière elle les contrées alliées ou soumises, jusqu'à toucher les derniers contreforts du Caucase.

A ces races farouches, la Russie opposa une race puissante, habituée, comme elles, à lutter, pendant des siècles, pour la liberté. Les Cosaques du Don, du Dniéper et du Volga, vinrent occuper des concessions de terre, bientôt transformées en camps retranchés. Quelques verstes à peine séparent une *Stanitza* de l'autre : le canon les réunit en un instant. Comme les vieux Romains de la République, comme les vétérans de la Germanie sous l'Empire, le Cosaque laboureur, le glaive au côté. Cavalier comme l'Arabe, guerrier de naissance, fanatiquement attaché à la vieille Russie, régulièrement enrôlé dans l'armée dont il est l'avant-garde, il s'est attaché avec passion à cette propriété sans cesse menacée, à ce village coquet, à cette église à dômes verts, à croix dorée, qui symbolise la longue lutte de l'Évangile et du Croissant.

La guerre incessante qu'il soutient a fait bien des victimes; les ennemis du pays sont devenus les ennemis personnels. Pas de familles qui n'aient sa liste de vendettas à purger. Aussi, ce réseau militaire est-il devenu un infranchissable rempart. Une route, ou du moins ce que l'on est convenu en Russie d'appeler de ce nom, quelques poteaux kilométriques, servant de ralliement aux capricieuses ornières qui sillonnent le solennel manteau du steppe, relie ces stanitzas. C'était le tracé naturel de mon itinéraire.

Au sortir de Wladikavkas, trois routes s'éloignent vers le nord. A l'ouest-nord-ouest, la route de Moscou suit fidèlement le Térék, affranchi des remparts du Darul, et se perd vers Géorgievsk, au nord. Un peu en avant de cette ville, (50 verstes environ), la Malka, descendant de l'Elboroug, vient mêler ses eaux à celles du Térék, fils du Kasbek, pour aller se perdre avec lui près de Kislar et Pétrowsk, dans la mer Caspienne. — Un autre tronçon fait un coude, droit au septentrion, pour desservir la forteresse de Mosdok : soixante verstes. Une troisième voie s'engage au nord-est, puis à l'est, englobant toutes les stanitzas de la *ligne de la Soundja*, et aboutissant à Temi-Khan-Choura. C'est par le progrès successif de la conquête que cette dernière *ligne* est venue remplacer, au pied même du Caucase, la *ligne du Térék*, devenue réserve, d'avant-poste qu'elle était jadis. Elle coupe donc en plein, dans la plaine Tchetchenge, au milieu des villages où se confondent également les Koumouks, les Kabardiens et les Karaboulaks. Elle porte aussi le nom de *Flanc gauche*, par opposition au *Flanc droit*, autre ligne de défense, allant de Wladikavkas à la mer Noire et à la mer d'Azof, et défendue contre les Tcherkesses ou Circassiens, par les régiments des cosaques Tchernomoriens. Cette ligne est dite parfois *ligne du Kouban*. Ce double réseau de stanitzas

(1) Les Césars. t. III.

s'appuie géographiquement et stratégiquement sur un soulèvement parallèle au Caucase, d'une altitude modérée et d'une grande fertilité, qui, comme la grande chaîne, va s'abaissant de l'ouest à l'est, pour n'être plus au sud du Terek qu'une ligne de collines séparées par des vallons humides et garnis de bois-taillis. Ce soulèvement se nomme « montagne noire » et rappelle fidèlement cette autre « montagne noire » qui, en France, fait face aux Pyrénées, au nord des riches plaines du Languedoc.

Le flanc droit et le flanc gauche, bien que dépendant tous deux de l'Attaman (1), dont le quartier général est à Stavropol, forment des brigades distinctes avec uniformes différents : ils ont chacun leur organisation et leur armement au complet. J'y reviendrai d'ailleurs en temps et lieu.

Depuis la pacification, la ligne de la Soundja est à peu près la seule dont la surveillance ait à s'exercer avec quelque vigilance. L'œuvre de guerre est bien finie et pour longtemps. Il faudrait des revers improbables en Europe pour que les montagnards songeassent à reprendre les armes (2). Mais le brigandage, la razzia nocturne, si chère aux Tchetchengés, la vengeance et le meurtre, viennent fréquemment témoigner des haines passées et la poudre parle encore de temps à autre aux oreilles des Cosaques dont l'instinct belliqueux s'arrange volontiers de ces alertes. C'est donc vers la Soundja que je me dirigeais par une radieuse matinée avec mes deux fidèles et mes cinq chevaux fringants et heureux d'aspirer les senteurs de la plaine.

Curieux hasards de la vie ! Ces deux hommes attachés aujourd'hui à mon service ont occupé les points extrêmes de l'échelle sociale. L'un, nature souple, indolente et timide, est du sang de la famille princière Ckh..., en Iméréthie. L'autre est un plébéien vigoureux qui répond au nom de David, et qui a vu le jour non loin de Tiflis, au cœur de la Géorgie. Le premier est, par tempérament, une victime désignée du sort. Il a mangé son bien, assez minime, en brillants costumes et en festins. Il s'est mis à panser les chevaux avec une certaine résignation fataliste, mélange de paresse et de mélancolie, dont l'expression devient parfois amusante sur sa petite figure douce, efféminée, arrondie, avec fines moustaches à peine estompées. L'orgueil de sa race ne se révèle chez lui que sous les quolibets peu ménagés de David.

Celui-ci, rude, brutal même, aux traits énergiques et fortement accusés, cache, sous des allures de bandit, avec sa barbe en pointe et ses sourcils olympiens, un cœur d'or et une bravoure à toute épreuve. Une certaine religiosité superstitieuse ne l'a pas empêché de commettre de terribles méfaits. Il jouait du kudjal avec une déplorable facilité. Un vrai Catalan du Caucase. Mais il s'est attaché à moi comme un chien et m'a proposé un jour tout simplement de planter là sa famille

(1) Bien que la plupart des officiers généraux soient cosaques, par prudence, l'attaman est toujours un général russe. La résurrection de ce titre national entre des mains cosaques eût été une tentation permanente de révolte.

(2) Depuis que j'ai écrit ces lignes, la guerre Turco-Russe a démontré la solidité de la colonisation Russe au Caucase.

et de me suivre dans l'Inde. Il couche la nuit sur le sol en travers de ma tente. Malheur à qui toucherait un crin de mes chevaux ! Nature attrayante comme sont les natures sauvages quand la bonté triomphe de la férocité native, cet homme violent pleure d'un reproche et sa voix devient caressante comme celle d'un enfant. Buveur intrépide en ses beaux jours, il a juré pour moi de ne plus s'enivrer et depuis huit longs mois cet infortuné a enduré les plus rudes fatigues sans qu'une goutte d'alcool ait mouillé ses lèvres. L'argent n'a pas de prise sur lui, et il me gronde fort sérieusement d'acheter au détail du plomb de chasse 1/2 kopeck trop cher. Seulement j'en suis toujours à trembler que ce fidèle défenseur n'aiguise un peu trop sa lance et n'envoie à mon profit, dans l'autre monde, un adversaire hargneux. Quant au « prince, » son confrère, comme il l'appelle, il se borne à le bousculer. L'antagoniste est trop faible et ne vaut qu'un lazzi. Tous deux ont des soupirs pour les splendeurs de la ville, mais au demeurant, chevauchent assez allègrement vers l'inconnu.

Ma route portait au nord. Pendant vingt-cinq verstes environ, je cheminaï sur une plaine légèrement ondulée et dont l'herbe abondante, déjà jaunie par la saison, trahit un sol d'une fertilité peu commune. Je passe à gué la Kambiliéka, sorte de ruisseau, affluent du Térék qui, dix verstes avant le fort de Nazaran, coupe la route du S-E au N-O. De loin en loin, des aouls Kabardiens ou Koumouks, soumis depuis longtemps, jettent leur ton grisâtre dans le paysage riche et paisible, malgré son immensité. On fane et on vanne les blés et les senteurs de paille brûlée me ramènent instinctivement aux souvenirs des villages Syriens de la vallée de l'Oronte. Il y a, du reste, une assez grande analogie entre les déserts herbeux de la Cœlésyrie et les pays que je traverse en ce moment. Les aouls ne sont qu'une agglomération de pauvres cabanes en briques crues, bois et torchis. Parfois un édifice plus soigné, blanchi à la chaux, indique la demeure d'un noble ou d'un chef de village. De temps à autre, une *arba* (charrette), traînée par des bœufs, passe en criant à mes côtés.

A vingt-cinq verstes de Wladikavkas, je rejoins la Soundja et je traverse la petite ville-forteresse de Nazaran avec ses remparts et ses jolies tours, dominant la rivière. Cette petite localité abrite une population que j'évalue de deux à trois mille âmes, jadis fort remuante, aujourd'hui bien soumise, grâce à des mesures fort sévères. La vue en est gracieuse et la Soundja, si peu imposante et si peu limpide qu'elle soit, ajoute cependant par ses méandres à la grâce du panorama. La pêche y est presque nulle à ce que l'on dit, et c'est un caractère commun à toutes les petites rivières affluents du Térék ; leur température et le voisinage des glaciers y est sans doute pour quelque chose ; ce n'est que vers la Caspienne, tout à fait à l'embouchure, que cette industrie reprend de l'importance et une grande importance, à en juger par la célébrité des pêcheries de Salian (1).

(1) Salian, à l'embouchure de la Koura, au sud de Bakou, entre cette dernière ville et Lenkoran sur la frontière persane. L'embouchure du Térék est toutefois beaucoup moins poissonneuse.

# LE SIÈGE DE VIENNE

UNE LÉGENDE ÉPIQUE DU MOYEN AGE

## I

### GIRART COMTE DE VIENNE

Or, des fils de Garin partis pour les batailles,  
 Chacun avait frayé son glorieux chemin  
 Et signé du plus pur de son sang, glaive en main,  
 Son pacte avec l'honneur sans tache et sans entailles.  
 L'ainé, Renier, par maint exploit avait conquis  
 Mainte noble province et la cité de Gènes;  
 Mille, au delà des mers, sur les plages lointaines,  
 Avait soumis la Pouille et s'était fait marquis  
 De Salerne. A l'instar de Renier et de Mille,  
 Hernault avait planté sur les murs d'une ville  
 Son antique pennon féodal : il était  
 Comte et haut justicier du pays de Beaulande.  
 Le plus jeune, Girart, à bon droit se vantait  
 D'avoir battu la Saxe et réprimé l'Irlande;  
 Un moment, à la Cour du Roi de Saint-Denis,  
 A peine adolescent, soldat aux traits brunis,  
 Au front ceint de lauriers, le hardi camarade  
 Inconscient, avait, sans ombre de bravade,  
 Rivé tous les regards à son regard vainqueur;  
 Et même, disait-on, l'orgueilleuse Fastrade  
 Au seul nom de Girart sentait battre son cœur.  
 Fastrade, fiancée alors au Roi de France,  
 Vainement intrigua : non moins pur que vaillant,  
 Le héros confondit cette folle espérance :  
 « Je n'ai pas le loisir d'aimer en bataillant, »  
 Aurait-il répondu. Fastrade devint Reine  
 Et s'assit au plus beau trône de l'univers;  
 Mais l'amour ulcéré s'aigrit : ce cœur pervers  
 N'accepta par dépit la grandeur souveraine  
 Que pour mieux assouvir son implacable haine.  
 Girart devait un jour l'apprendre.

Cependant,  
 L'Empereur Charlemagne avait fait Girart comte

Et pair : « Dans l'avenir, avait-il dit, je compte  
 » Payer plus largement ta gloire; en attendant,  
 » Beau sire, près du Rhône est la cité de Vienne :  
 » Va, sois un preux vassal, cette province est tienne. »

## II

## LE CALME AVANT L'ORAGE

Ah! certes, Vienne était une noble cité  
 Et belle en son corset de granit; suspendue  
 Au flanc d'une colline abrupte, défendue  
 Par vingt maltresses tours, depuis l'antiquité  
 Elle faisait le guet, là, du haut de son trône;  
 Et ses regards plongeaient dans les ravins profonds  
 Où la Gère se tord en élans vagabonds,  
 Tandis que mollement ses pieds, parmi les joncs,  
 Narguaient le clapotis majestueux du Rhône.

C'est là que les Garin de Montglane aujourd'hui  
 Se trouvent assemblés. Depuis longues années  
 — Vingt ans, — chacun ayant suivi ses destinées,  
 Ils ne s'étaient point vus. Enfin, auprès de lui  
 Girart les a mandés vers son manoir de Vienne,  
 Et tous sont accourus : Mille avec Vivienne,  
 Sa femme, et ses enfants encor petits; Renier  
 Duc de Gênes, suivi de la Duchesse Olive,  
 Tous deux fiers de montrer à la foule attentive  
 Ces merveilles de force et de grâce naïve,  
 Aude leur blonde fille et le brun Olivier;  
 Le Comte de Beaulande et Frégonde, sa femme,  
 Tristes de n'avoir point auprès d'eux Aymeri,  
 Leur fils, parti pour Laon où le Roi le réclame.  
 Enfin on voit l'aïeul au visage amaigri,  
 — Car Garin vit toujours : c'est à peine s'il marche;  
 Mais sa longue main blanche et ses yeux hésitants  
 Et sa barbe de neige, et ses cheveux flottants  
 Lui donnent l'air quasi divin d'un Patriarche.  
 Vieux chêne voyant choir ses rameaux de cent ans,  
 Une dernière fois il sourit au printemps.

Et, dans Vienne, c'étaient toujours fêtes sur fêtes :  
 Luttés entre barons, joutes entre jongleurs,  
 Passe d'armes courtoise où victoires, défaites

Se payaient d'un regard ou d'un bouquet de fleurs.  
 Mais autour du foyer, au fond de la grand'salle,  
 Lorsque le brouhaha s'était calmé, le soir,  
 Fils, femmes, petits-fils, couronne féodale,  
 Auprès du vieux Garin en rond venaient s'asseoir.  
 Et l'on causait du temps passé : les quatre frères  
 Rappelaient au vieillard les angoisses, la faim,  
 La misère, l'orgueil, les ardeurs téméraires  
 Et le premier combat, le soir de Pâque, enfin,  
 Où la gloire revint illuminer Montglane,  
 Et qui fut l'aube en fleur d'un meilleur avenir.  
 A ces récits, Garin se sentait rajeunir :  
 » Quoique bientôt le Ciel à mourir me condamne,  
 » Soupirait-il, du moins laissez-moi le bénir,  
 » Car, en mourant, je vois mes fils vivre prospères,  
 » Généreux, honorés, et plus grands que leurs pères ! »  
 Et c'est ainsi, le soir, que devisaient les preux  
 Dans Vienne.

Hélas ! l'orage allait fondre sur eux.

### III

#### ALERTE !

Alerte ! Au loin, dans la poudre qui l'enveloppe,  
 Le long du Rhône, vers la cité qui s'endort,  
 Ardent, bride abattue, un cavalier galope.  
 Il approche, descend, lève son heaume d'or :  
 C'est Aymeri, le fils du comte de Beulande.  
 A cette vue, Hernault, Frégonde accourent ; lui,  
 Haletant, dit : » L'affaire est grave : je demande  
 » Que mon oncle Girart réunisse aujourd'hui,  
 » Ce soir même, à l'instant, le grand conseil de Vienne.  
 » Car le péril est proche, et ma cause est la sienne. »

Bientôt dans la grand'salle, aux lueurs des flambeaux,  
 Girart, Mille, Renier, Hernault, les quatre frères,  
 Comme jadis, enfants, au foyer de leurs pères,  
 Simplement accroupis sur d'humbles escabeaux  
 Environnent l'aïeul vénérable qui songe  
 Assis dans le fauteuil à dossier de velours.

» Sires, dit en entrant Aymeri, les détours  
 » Ne sauraient convenir à qui hait le mensonge :



- » J'arrive de la Cour de l'Empereur à Laon ;
- » Ma tête est mise à prix : Charlemagne, Roland,
- » Et les Pairs et l'armée accourent sur ma trace :
- » Après demain, peut-être, ils seront là : pour moi,
- » Je le jure, si j'ai provoqué le vieux Roi,
- » C'était pour soutenir l'honneur de notre race,
- » Le tien, oncle Girart !

— Mon honneur, beau neveu ?

- » La gloire de Girart, malheur à qui l'effleure !
  - » Fût-il Roland, fût-il Charlemagne, pardieu,
  - » Cette main-ci l'ira châtier tout à l'heure ! »
- Et, terrible, Girart s'était levé. Renier, Hernault, Mille, à leur tour, serrant leurs poings d'acier, S'exclamaient en fureur. Mais Garin de Montglane Du bâton féodal fait un signe : — « Deux mots,
  - » Mes fils, dit-il : avant que d'effroyables maux
  - » Se déchaînent, avant que l'Ange de mort plane
  - » Sur ces murs, il est bon de savoir, en passant,
  - » Si l'injure, après tout, est grave et vaut la peine
  - » De prendre en main le glaive et de verser le sang.
  - » La guerre est nécessaire ? eh ! bien, qu'on l'entreprenne !
  - » J'aime à batailler, moi, malgré que je sois vieux ;
  - » Mais si, seule, est en jeu l'humeur aventurière,
  - » J'estime, jeunes gens, l'avis de nos aïeux
  - » Qui savaient noblement faire un pas en arrière.
  - » Vous murmurez ! Silence ! asseyez-vous ! Or ça,
  - » Aymeri, dis comment la chose se passa :
  - » Après, nous défendrons le bon droit. »

— Soit, messire ;

- » Voici :

J'arrive à Laon et demande pour moi,

- » Comme la seule gloire où ma jeunesse aspire,
- » L'honneur de présenter mes services au Roi.
- » On m'introduit. Le Roi n'était pas seul : Fastrade
- » Filait, assise auprès de Charle. Elle était là,
- » Reine orgueilleuse, avec ses vertus de parade,

- » Cette femme !..

— Aymeri, silence ; épargne-la,

- » Elle est femme !.. Poursuis.

— L'Empereur me demande

- » Qui je suis : Je répons : on m'appelle Aymeri,
- » Messire, et je suis fils du seigneur de Beaulande,
- » Neveu du comte Mille et de Renier, nourri

» Dans l'amour du devoir près du comte de Vienne,  
 » Girart. — C'est bien, fils, dit Charles; qu'il t'en souviennne,  
 » La race des Garin est brave. — En ce moment,  
 » Sous mes yeux, relevant sa figure hautaine  
 » Et roulant dans ses doigts sa quenouille, la Reine,  
 » Cette femme... se met à rire méchamment.  
 » La colère aussitôt s'allume dans mon âme,  
 » Et, d'un bond, de mon cœur, le sang monte à mon front :  
 » On a ri, dis-je : eh ! bien, pourquoi rire, Madame ?  
 — » Pour rien, dit-elle. — Et Charle, étonné de l'affront,  
 » Nous regarde, la Reine et moi. — Je suis, repris-je,  
 » Aymeri, le neveu de Girart ! — Cette fois,  
 » Fastrade rit encor plus haut; et d'une voix  
 » Sarcastique : Girart, dit-elle, est un prodige  
 » De prouesse, un baron, un chevalier gentil,  
 » Un héros que jadis j'eus l'honneur de connaître;  
 » Mais de tant de lauriers qu'il emporta, peut-être  
 » En sait-on qu'il cueillit à l'abri du péril. —  
 En entendant ces mots sanglants, Girart se lève  
 Et ses frères aussi se dressent; chacun d'eux,  
 La main sur la poignée, a dégainé son glaive.  
 — « Jeunes gens, attendez encore, je le veux ! »  
 Dit l'aïeul, maîtrisant la fureur qui l'entraîne;  
 Et l'on voit que son œil flamboie, et que ses doigts  
 S'attachent, convulsifs, à son sceptre de bois.  
 » La Reine a dit cela ? reprend-il.

— Oui, la Reine

» A dit cela, messire; elle a même ajouté  
 » Ceci : Girart, si mes souvenirs sont fidèles,  
 » Votre Girart s'est fait un nom moins redouté  
 » Auprès des mécréants qu'aux yeux des damoiselles !  
 » Et moi, Fastrade — mais l'Empereur est ici —  
 » Je pourrais dire... — Moi, Reine, je dis ceci .  
 » Quiconque sur Girart parle de cette sorte,  
 » Fût-il ange, démon ou femme, on a menti !  
 — « On outrage la Reine ! on me brave ! qu'on sorte !  
 » Dit le Roi. — Je sortais ; soudain, a retenti  
 » Un suprême sarcasme : elle riait, l'infâme !  
 » Alors, ivre, affolé, j'ai dégainé le fer,  
 » Et terrible, oubliant que c'était une femme,  
 » J'ai levé cette main sur ce gibier d'enfer !  
 » Et, tandis que le Roi, pâle, courait vers elle,  
 » J'ai crié : Sire Charle, au nom du vieux Garin  
 » Et de ses fils, je voue une haine éternelle  
 » A quiconque soutient ta cause criminelle !  
 » Roi, nous te renions pour seigneur suzerain !

» Si tu marches sur nous demain, qu'il t'en souvienne :  
 » Tu nous retrouveras sur les remparts de Vienne! —  
 » Et me voici. »

Debout, en face d'Aymeri,  
 Garin et ses enfants poussent le même cri :  
 « Guerre! guerre! » Et l'on court faire tomber les herses,  
 Hisser les ponts-levis, armer les mangonneaux,  
 Doubler la porte avec de solides traverses,  
 Et poster des soudards au faite des créneaux.

Une semaine après, Vienne était investie.

#### IV

##### SOUS LES MURS DE VIENNE

Certe, ils allaient jouer une rude partie,  
 Suzerain et vassaux : de l'une et l'autre part,  
 Lions par le courage et géants par la taille,  
 Tous les barons, mandés sur le champ de bataille,  
 Faisaient devant leurs chefs épiques un rempart  
 Formidable.

Le Roi comptait dans son armée  
 L'élite des Saxons soumis après vingt ans,  
 Des Frisons, des Danois aux longs cheveux flottants,  
 Des Bretons, des Français brandissant la framée  
 Et fondant tête haute au sein des combattants;  
 Mais il avait surtout, pour diriger ces braves,  
 Le sage conseiller au coup d'œil sûr et lent,  
 Naime, Ogier dont la main ne connaît pas d'entraves,  
 L'archevêque de Reims, et le jeune Roland,  
 Roland héros sans pair de la vieille épopée,  
 Roland, et Durandal sa radieuse épée.  
 Près du comte Girart, les paladins viennois,  
 Jaloux de tenir haut l'honneur de la patrie;  
 Les barons aquitains, et la chevalerie  
 De Salerne et de Pouille, et les barons génois;  
 Et, pour mener grand train l'ardente chevauchée  
 Avec Renier, Hernault et Mille, on voyait là  
 Aymeri, le dernier éclos de la nichée,  
 Encore enfant, déjà héros, qui s'appela  
 Plus tard, dans les Chansons, Aymeri de Narbonne.  
 Mais le Roland de Vienne allait être ce preux

Modeste, aux cheveux noirs, figure rude et bonne,  
 Bras de fer, œil froid, cœur prudent et généreux,  
 L'orgueil de Gène, enfin, Olivier frère d'Aude.

Le vieux Garin, hélas! — il a cent ans — réduit  
 A contempler de loin la lutte, jour et nuit  
 Se désole. Parfois, sur les remparts, il rôde  
 En s'attachant au bras d'Aude qui le conduit;  
 Et c'est une touchante apparition, celle  
 Du vénérable aïeul qui s'appuie en marchant,  
 Blanc, cassé, sur la blonde et svelte jouvencelle :  
 L'aurore souriant aux pourpres du couchant!  
 Car Aude est belle autant que bonne : en longues tresses  
 Sa chevelure d'or retombe sur les plis  
 De sa robe de lin, et, sur ce front de lis  
 Couronnant des yeux pleins de naïves caresses,  
 Les bijoux d'Orient se trouvent embellis.

Charme mystérieux et doux de la jeunesse!  
 Là, sous les murs de Vienne, au moment où sa main  
 S'apprêtait à verser des flots de sang humain,  
 Roland voit une vierge; et, sans qu'il la connaisse,  
 La sachant ennemie, ébloui, rougissant,  
 Il admire, et, bientôt, adore cette femme.  
 Et la vierge, à son tour, entrevoit en passant,  
 Par hasard, ce jeune homme, et lui donne son âme.  
 C'était par un beau soir : il était interdit,  
 Elle était sans parole; ils ne se sont rien dit,  
 Leur regard s'est croisé, voilà tout; mais ravies  
 L'une de l'autre, dans un contrat sans retour,  
 Ces deux âmes en fleur ont échangé leurs vies.  
 Et c'est pourquoi Roland au pied de cette tour  
 Poussait si fréquemment son cheval de bataille,  
 Et pourquoi, si souvent, au haut de la muraille,  
 La belle Aude courait surveiller l'ennemi.  
 Parfois, le vieux Garin s'y trouvait avec Aude;  
 Mais parce que ses yeux ne voyaient qu'à demi,  
 Il ne devinait rien de l'innocente fraude.  
 Le preux Olivier, lui, ne tarda point à voir  
 Ce que l'on essayait de lui cacher. Un soir,  
 Il dit : « Roland est mort! » Une pâleur soudaine  
 Lui montra clairement ce qu'il voulait savoir;  
 Et comme il adorait sa sœur Aude, sa haine  
 S'en accrut pour celui qu'il nommait son rival.  
 Et sa rage s'était mainte fois dévoilée :  
 Lors que sous Vienne, ou dans le creux de la vallée,

Le preux Roland fondait au cœur de la mêlée,  
C'est vers lui qu'Olivier s'élançait à cheval.

Certes, l'on se donna de fières estocades ;  
Six mois durant, on vit de rudes coups donnés  
Et reçus sur le champ des écus blasonnés :  
Joutes en plein soleil ou dans les embuscades,  
Gigantesques duels, assauts contre les murs ;  
Hélas ! et des barons tombèrent en grand nombre :  
Français, Viennois, fauchés comme les épis mûrs  
Côte à côte, glacés, s'étendirent dans l'ombre.  
Ils parlaient, le matin, aux fanfares des cors,  
Superbes, enivrés par l'odeur des batailles,  
Et le soir, le haubert démaillé, les ventailles  
Pendantes, essayant encore, à demi-morts,  
D'écarter de leurs yeux d'insaisissables voiles,  
Ils se couchaient, le front tourné vers les étoiles.  
Hélas ! combien de fois, après ces chocs sanglants,  
Les destriers, criblés de blessures livides,  
Vers les tentes de Charle ou dans Vienne, à pas lents,  
Revinrent, mornes, seuls, les arçonnières vides !

Pourtant, la ville étant imprenable, le Roi  
Croyait déjà perdus et son temps et sa peine.  
Girart, de son côté, voyait avec effroi  
Cet océan de fer battant les murs de Vienne,  
Et le siège traînait en longueur.

Or, un jour,

Le camp de l'Empereur fit silence. L'armée  
Allait-elle plier ses tentes sans retour,  
Et s'éloigner vaincue ? Était-elle affamée ?  
Nul clairon ne sonnait ; même, au pied de la tour,  
Roland ne rôdait plus comme à l'accoutumée.  
Était-ce un piège, enfin, et « ne pourrait-on pas,  
» Dit Girart, prévenir Charlemagne, le prendre,  
» Et terminer, d'un coup, d'inutiles combats ? »  
Le conseil était bon : chacun voulut s'y rendre.

Par une nuit sans lune, en dehors des remparts,  
Armés de pied en cap, les Viennois se groupèrent :  
Ils étaient là deux cents, divisés en deux parts  
Inégales : les uns — le grand nombre — occupèrent  
Le chemin qui conduit au camp impérial,  
Le reste — des soldats résolus, téméraires, —  
Se tint prêt à marcher dès le premier signal.

Girart les commandait, suivi de ses trois frères,  
D'Olivier et du jeune Aymeri.

Les Français,  
Pêle-mêle étendus sous les tentes, dans l'ombre,  
Dormaient; et nos héros, malgré leur petit nombre,  
Enhardis, ne doutaient déjà plus du succès.  
Ils avacent, l'oreille attentive, en silence,  
Vers la tente du Roi dont le blanc pavillon,  
Surmonté d'un pennon que la brise balance,  
Vague, sur le ciel noir, se profile. Un sillon  
De lumière glissant du fond de la demeure  
Annonce que le Roi veille encore à cette heure :  
Il est là !.. Sur un mot de Girart, les barons  
Mettent le fer en main, et, d'un bond, tous ensemble,  
La visière levée au dessus de leur front,  
Ils entrent : aux lueurs de la torche qui tremble,  
Quinze lames d'acier étincellent... Le Roi,  
Seul, assis dans un coin, morne, tête baissée,  
Rêvait : à leur aspect, il leva sans effroi  
Sa tête vénérable, et dit : « Achevez-moi,  
» Messires : Je suis vieux et mon âme est blessée  
» A mort; voyez, je pleure, et je suis resté seul  
» Au milieu de mes gens endormis : que m'importe  
» De lui survivre encor quelques jours ? Elle est morte !  
» Morte ! hier, on me l'a pliée en un linceul !  
» Fastrade est morte ! »

Alors on vit quatorze épées  
Respectueusement s'incliner : les Viennois,  
Devant cette douleur du plus puissant des Rois,  
Muets, oubliant leurs espérances trompées,  
Contemplaient l'Empereur d'un regard attendri.  
En apprenant la mort de l'orgueilleuse Reine,  
Parmi ces fiers barons, un seul avait souri  
Méchamment, et c'était l'implacable Aymeri :  
« — Elle est morte, dis-tu, cette âpre souveraine ?  
» Tant mieux, ricana-t-il ; mais, Roi Charles, dis-moi :  
» Puisque tu l'aimais tant, que ne l'as-tu suivie ?  
» S'il ne tient qu'à ce fer.....

— Aymeri, venge-toi  
» De Fastrade sur moi : fils, veux-tu ? prends ma vie !  
— Bel oncle, dit l'enfant, tuons-le !

— Beau neveu,  
» Arrête, commanda Girart : le ciel nous garde

- » De toucher d'une main sacrilège un cheveu
- » De celui qu'a sacré le Vicaire de Dieu !
- » Sire, devant tes pleurs, je m'incline : regarde !
- » Ce vassal que la haine avait jeté debout
- » Tombe à tes pieds, et veut que tu reprennes tout.
- » Certes, le suzerain magnifique qui donne
- » Est grand : plus grand encore est celui qui pardonne !
- » Mes frères, mes neveux, mes barons, à genoux !
- » L'oubli convient aux cœurs nobles comme les nôtres. »

Mille, Renier, Hernault, Olivier et les autres  
 A la voix de Girart se prosternent, tandis  
 Que, reculant d'un pas, les bras croisés, farouche,  
 Aymeri sur le Roi dardait ses yeux hardis.

- « Comte Girart, barons, votre exemple me touche,
- » Dit le vieil Empereur : des braves comme vous
- » Font oublier au Roi les douleurs de l'époux.
- » Vous pouviez, n'écoutant que les lois de la guerre,
- » Enchaîner, immoler Charlemagne, celui
- » Qui, sans pitié, venait vous assiéger naguère ;
- » Et, magnanimes, vous l'épargnez aujourd'hui,
- » Et vous changez son deuil en une noble fête !
- » Messires, levez-vous : la paix est déjà faite.
- » Toutefois, pour couvrir de communs désaveux,
- » Afin de réparer votre gloire et la mienne,
- » Comme roi suzerain, je souhaite, je veux
- » Qu'un duel ait lieu sous les murailles de Vienne.
- » Demain, vers la cité, Roland chevauchera
- » Sans armes, seul : au son du cor qu'un de vous sorte
- » Seul, sans armes, au seuil de la maîtresse porte .
- » Le gant jeté, celui qui le ramassera,
- » Le lendemain, aux yeux des chevaliers, sans trêve,
- » Au glaive de Roland mesurera son glaive.
- » Et maintenant, partez en silence, barons.
- » Sortez du camp avant que le soleil se lève :
- » Demain le rendez-vous !

— Sire, nous y serons. »

A. FERRAND.

(La fin au numéro suivant.)

## CHRONIQUE DIOCÉSAINNE

---

Trop de jours se sont écoulés depuis l'arrivée à Bordeaux et l'installation de M<sup>sr</sup> Guilbert pour que nous croyions devoir refaire le récit des fêtes auxquelles ce double événement a donné lieu. Nos amis comptent parmi ces fidèles qui se sont empressés de lire, dans les divers journaux de la ville, les chroniques publiées sur les heureux débuts du nouveau pontificat; rien de ce qui pouvait intéresser les diocésains n'a été ni omis ni exagéré.

Au seul aspect de l'Archevêque, la foule, la vraie, celle de la rue, où tous les âges et tous les rangs étaient confondus, a poussé mille vivats: si bon lui est apparu M<sup>sr</sup> Guilbert, si paternel dans son sourire, si simple dans ses manières, si gracieusement prévenant dans l'échange des premiers saluts!

Sous des traits et un ensemble qui ne prêtent à aucune comparaison entre M<sup>sr</sup> Donnet et M<sup>sr</sup> Guilbert, le peuple a paru pressentir et retrouver, dans le second, les éminentes qualités qui l'enthousiasmaient dans le premier, puisque, dès le début, il a accompagné le nouvel Archevêque des mêmes acclamations dont il saluait partout son prédécesseur, puisque, dès l'arrivée, il lui a fait goûter la fortifiante saveur de ce fruit ordinairement plus tardif, la popularité, fruit d'arrière saison pour le Cardinal lui-même.

Un sentiment analogue, mais plus intime et plus éclairé, a pénétré de confiance et d'allégresse le clergé du diocèse. Nous qui venons de voir notre bien-aimé Archevêque, tous les jours de la semaine passée, partager avec ses prêtres les pieux exercices de la retraite, nous qui l'avons entendu nous parler chaque matin, avec la simplicité du Père, la dignité du Pontife, la science du Docteur et la piété du Prêtre modèle, nous savons, par tout ce qui s'est révélé en lui de doux et de fort, d'accueillant et de dévoué, par tout ce qu'il nous a dit de sage et de pratique, de ferme et de prudent, oui, nous savons que nos désirs sont accomplis et que le Ciel a pleinement exaucé nos prières.

---



Par ce choix providentiel, Léon XIII nous a ouvert des trésors de mansuétude paternelle, de zèle apostolique, d'amour des âmes et de souci de la paix, où nous saurons puiser, en temps opportun, pour nous enrichir des mêmes dons, et les répandre autour de nous.

Prêtres et fidèles, puissions-nous mériter que se développent, pour nous, dans le cœur de notre Archevêque, les sentiments qu'il a su nous inspirer.

Nous avons recueilli, pour les conserver dans notre recueil, les deux discours d'hommages et de bienvenue adressés à Monseigneur, l'un par M. Henneton, doyen du Chapitre métropolitain, au nom du diocèse, l'autre par M. Meynard, doyen des curés de Bordeaux, au nom du corps curial de la ville. Chacun y retrouvera, très bien exprimés, les sentiments de son propre cœur.

Voici d'abord la harangue officielle que M. Henneton a lue au seuil de la cathédrale :

RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR,

Au doyen du Chapitre est dévolu l'insigne honneur de souhaiter la bienvenue à notre nouvel Archevêque au moment de sa prise de possession du siège métropolitain.

C'est pourquoi je viens, Monseigneur, présenter à Votre Grandeur, avec mes hommages personnels les plus filiaux, ceux de votre Chapitre, du clergé de la ville et du diocèse, ceux aussi de tous les fidèles.

Vous êtes, Monseigneur, l'élú de Dieu et du Saint-Siège pour succéder à Son Éminence le cardinal Ferdinand-François-Auguste Donnet, mort le 23 décembre dernier, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, après avoir gouverné l'Église de Bordeaux pendant près d'un demi-siècle.

Le 8 juillet de la même année, la mort nous enlevait en quelques heures l'illustre M<sup>re</sup> François Roulet de La Bouillèrie, archevêque de Perga, coadjuteur de Bordeaux avec future succession. A six mois d'intervalle, le Cardinal et le Coadjuteur paraissaient devant Dieu ; et c'est le successeur providentiel, le jeune Archevêque, qui précédait dans la tombe le titulaire, le vieillard !

Ces deux morts si rapprochées ont été pleurées dans le diocèse comme un malheur public : celle du Cardinal, parce que le bon Cardinal était populaire, aimé comme un père dans toutes les familles et dans tous les partis ; celle du Coadjuteur, parce que nous perdions avec lui l'espoir de l'avenir !

L'Église de Bordeaux a donc été dans un grand deuil, et sa douleur, durant son long et laborieux veuvage, est restée inconsolable jusqu'au 5 juin, jour trois fois béni, où ses mains reconnaissantes s'élevaient vers le Ciel et où son cœur entonna l'hymne de l'action de grâces.

Et enfin, le 9 août est venu mettre le comble à son bonheur, car ce jour-là, dans un consistoire tenu à Rome, le Souverain Pontife préconisait comme archevêque de Bordeaux M<sup>sr</sup> l'ill. et Révér. Aimé-Victor-François Guilbert, évêque d'Amiens, et lui conférait l'institution canonique, ainsi que l'attestent les bulles qui ont été lues devant le Chapitre.

Vous voilà donc, Monseigneur, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, archevêque de Bordeaux. *Benedictus qui venit in nomine Domini.*

Bordeaux, Monseigneur, c'est la ville gracieuse et policée, la ville de la charité. Et ce que je dis de notre grande cité, je dois l'appliquer à tout le diocèse : c'est le même esprit et le même cœur.

Montez donc, Monseigneur, avec confiance, sur votre siège métropolitain, sur le trône des Primats d'Aquitaine, qu'ont illustré tant de saints Pontifes, vos prédécesseurs, et notamment votre prédécesseur immédiat, S. E. le Cardinal Donnet, de si douce mémoire. Vous êtes digne par votre titre, par vos vertus, votre science et tant d'éminentes qualités, vous êtes digne de figurer à côté de ces noms chers à nos contrées. Vous venez à nous, Monseigneur, précédé d'une si belle réputation ! Gap et Amiens vous aimaient d'un amour tout filial et vous entouraient de tant de vénération ! Votre paternelle bonté, votre esprit droit et conciliant vous y avaient gagné tous les cœurs. Aussi, pour ne pas quitter Amiens, vous êtes allé jusqu'à refuser un des plus beaux Archevêchés de France. Et, dans votre dernière promotion, il a fallu un ordre du Pasteur suprême pour vous faire accepter le siège de Bordeaux. *Benedictus qui venit in nomine Domini....*

Nous vous remercions, Monseigneur. Bordeaux ne sera pas ingrat, Bordeaux vous aimera comme un père et rendra votre épiscopat heureux !

D'ailleurs, déjà tous les cœurs sont à vous, Monseigneur, toutes les âmes sont avides de recevoir vos premières bénédictions, tous les visages sont rayonnants de bonheur, c'est de l'enthousiasme !

Et ces sentiments, Monseigneur, sont ceux de nos dignes Vicaires capitulaires, de votre vénérable Chapitre, de tous les membres du clergé de la ville et du diocèse ; tous n'ont qu'une voix, qu'un cœur et qu'une âme pour remercier Dieu et pour acclamer avec amour leur nouveau Pontife.

O Seigneur ! O divine Vierge Immaculée ! Daignez répandre vos bénédictions de choix sur M<sup>sr</sup> Guilbert, notre auguste et bien-aimé archevêque. Que son épiscopat à Bordeaux soit long, fécond et prospère ! C'est le vœu de tous les cœurs, du clergé et des fidèles. *Ad multos annos ! Amen.* Ainsi soit-il !

M. Meynard avait lu, la veille, dans le grand salon de l'Archevêché, le petit mot qui suit :

MONSEIGNEUR,

Membre du corps curial de la cité épiscopale, heureux de votre arrivée si ardemment attendue, nous venons, avec empressement,

remettre entre vos mains la promesse de respect et d'obéissance du jour de notre sacerdoce. Le renouvellement de cette promesse, Monseigneur, est à nos yeux le premier lien qui nous attache à jamais à votre auguste personne.

Le 23 décembre, Monseigneur, fut pour nous un jour de profonde affliction ; il nous enlevait un Cardinal, presque l'idole de ses diocésains. Le 20 septembre, au contraire, nous est un jour de joie ineffable. Il nous donne un Pontife tel que nous l'avons sollicité de la sagesse suprême ; un Pontife dont le nom béni, *Amatus*, nous est comme un suave parfum ; un Pontife plein de savoir, dont l'âme reflète cette lumière que le Saint-Esprit donna aux Apôtres pour éclairer leurs pas et guider leurs démarches.

Aussi, Monseigneur, convaincus que Dieu lui-même a daigné nous consoler, *ego ipse consolabor vos*, nous quittons aujourd'hui notre deuil. Et dans notre allégresse, pour mieux exprimer les sentiments dont nos âmes sont déjà remplies pour le nouvel envoyé du Prince des pasteurs, nous mettons sur nos lèvres les paroles des serviteurs du patriarche d'Israël à son successeur, et, à leur exemple, nous Vous disons : Comme nous aimions le guide que nous avons perdu, nous vous aimerons ; comme nous lui obéissions, nous Vous obéirons. Et en toutes circonstances, nous dirons anathème à quiconque oserait contredire à votre commandement : *Qui contradixerit ori tuo, moriatur*.

M. l'abbé Delmas, supérieur du Grand Séminaire, a quitté cette maison, lundi dernier, 24 septembre. Il a été demandé par S. E. M<sup>gr</sup> l'Archevêque de Toulouse pour diriger son grand Séminaire. M. le Supérieur de Saint-Sulpice n'a pas su résister aux instances de M<sup>gr</sup> Desprez.

Est-il besoin de consigner ici les éloges qui se retrouvent sur toutes les lèvres sacerdotales ? A la première nouvelle de ce changement imprévu, les prêtres qui se rencontraient n'avaient de paroles que pour échanger l'expression de leurs regrets et de leur reconnaissance.

La *Revue catholique* ne peut que joindre sa note à cet unanime concert : nous devons beaucoup à M. Delmas. Le jour où il nous semblera opportun de raconter les origines de notre recueil, nous aurons à mentionner le bon et dévoué conseiller que nous venons de perdre, et cet hommage nous sera infiniment doux.

Nous espérons recevoir assez tôt de notre imprimeur en taille-douce

le tirage d'un dessin représentant l'*Abside de Saint-André*, pour pouvoir en glisser la gravure dans le présent numéro.

Cette nouvelle eau-forte, nous la devons au talent toujours si délicat et à l'amitié toujours si généreuse de M. le baron de Verneuilh. En même temps que nos remerciements, nous prions notre cher collaborateur d'agréer nos condoléances au sujet de la mort de sa mère, décédée en son château de Puyraseau. Nos amis voudront bien unir leurs prières aux nôtres pour le repos de cette grande chrétienne. Son nom est des plus marquants dans la vieille noblesse du Périgord. Il a d'ailleurs reçu dans nos temps, une nouvelle illustration, dont l'archéologie religieuse et les Lettres chrétiennes ont largement bénéficié. « La belle vie de M<sup>me</sup> de Verneille et son admirable mort resteront également présentes, comme un enseignement et un modèle, à tous ceux qu'elle laisse en ce monde. Elle a vu venir sa dernière heure sans illusion et sans crainte, avec une sérénité d'âme, un calme, une confiance en Dieu vraiment édifiants; et elle s'y est préparée en chrétienne, demandant les derniers sacrements, bénissant ses enfants, leur faisant à tous ses suprêmes recommandations : elle s'est éteinte doucement dans le Seigneur, sans agonie et sans souffrance. C'est la mort la plus belle et la plus consolante qu'on puisse souhaiter à ceux qu'on aime. »

. . .

Nous ne pouvons clore cette chronique diocésaine où la tristesse alterne avec la joie, sans offrir l'expression de nos douloureuses sympathies aux victimes de la loi sur la magistrature, frappées à Bordeaux et dont voici les noms, synonymes de savoir, de talent, d'intégrité et de foi :

MM. Isoard, premier président; Bourgade, président de chambre; Rivière-Bodin; Fabre de la Bénodière, Boreau Lajanadie, de Forcade, Gaillard, conseillers; Daviaud, vice-président au tribunal.





## MONSEIGNEUR FAURIE

AU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES

Le bon combat. — Vues surnaturelles de l'abbé Faurie. — Le séminaire des Missions étrangères. — La salle des Martyrs. — Tête-à-tête. — Visite de l'abbé Faurie à M. Hamon. — Promenades dans Paris. — Une dignité inévitable. — Visite aux ateliers de l'abbé Migne. — Adieux des Missionnaires. — M<sup>gr</sup> Vérolles. — La saint François-Xavier dans l'église des Missions étrangères. — M. Langlois. — M<sup>gr</sup> Bouvier, *desiderium peccatorum peribit*. — Sentiments généreux de l'abbé Faurie. — Ses pensées sur le Sacerdoce. — Son ordination. — L'abbé Faurie, à vingt-six ans. — Il est désigné pour la mission du Kouy-Tcheou. — Résignation de sa famille. — Il part pour Londres.

Mai 1850. — Mars 1851.

*Quæ retro sunt obliviscens ad ea quæ sunt priora extendens  
meipsum, ad destinatum persequor, ad bravium supernæ  
vocationis.*  
(Philip. III, 13-14.)

Ce départ inopiné ne sauva pas l'abbé Faurie des poursuites désespérées de sa famille. Tous ses parents lui adressèrent à Paris des reproches d'autant plus vifs et plus amers, qu'ils comprenaient moins la précipitation de sa fuite, l'oubli de ses promesses de la veille, toute cette conduite enfin si dure en apparence, et si fort en contradiction avec sa franchise et sa bonté habituelles. Le pauvre abbé se sentit blessé au cœur, surtout par les accusations d'ingratitude et d'indifférence qu'on ne lui épargnait pas. Il mit plus d'un mois à expliquer la soudaineté de sa décision, ses luttes et les déchirements de son cœur. Mais ce qu'il cherchait avant tout, c'était moins reconquérir une affection dont tant de plaintes et de reproches lui prouvaient en définitive la persistance et la vivacité, qu'élever vers Dieu l'âme de chacun de ses parents, et les faire entrer tous dans les vues sublimes de la Foi. Quelle éloquence et quelle piété dans ses réponses ! Uniquement soucieux des intérêts éternels de ces chères âmes, il les traîne de force devant Dieu, les jette en pleine lumière surnaturelle, et les réduit bientôt au silence en leur

opposant, avec une tendresse de fils et une opiniâtreté d'apôtre, les invincibles raisonnements de sa Foi. A ses parents adoptifs de Castres, il écrit : « J'ai longuement prié Dieu et la sainte Vierge de me faire connaître le parti le plus prudent, et je me suis senti incliné à partir immédiatement. J'ai suivi cette impulsion, mais en protestant à Dieu que je ne la suivais que parce que je croyais reconnaître en cela sa volonté. Me trouvant dans l'inévitable alternative de vous causer une grande douleur, soit par ma visite, soit par mon départ, j'ai voulu choisir la moindre. » Après cette explication déjà si chrétienne, il ajoute : « Un temps viendra où il vous sera plus avantageux de ne pas m'avoir parmi vous; n'en doutez pas : Dieu a promis de rendre au centuple, même en cette vie, tout ce qu'on sacrifie pour son amour; et le monde passera plutôt qu'une seule des promesses divines reste sans accomplissement. » A son cousin Faurie, de Sainte-Colombe, il dit : « Les quelques visites que j'ai faites ont été si déchirantes que je n'ai pas eu la force de continuer ! Nous ne nous reverrons plus sur cette terre, mais il faut espérer que nous nous retrouverons au ciel... Surmontez tous les obstacles qui vous arrêtent peut-être encore, et soyez chrétien tout de bon. Songez que nous ne sommes en ce monde que pour quelques jours (1). » Il disait à sa sœur : « Ne me fais pas un reproche de ma fuite, sœur chérie; si j'étais à recommencer, je serais disposé à y mettre moins de précipitation; mais je n'en demeure pas moins convaincu que Dieu l'a voulu ainsi. Si la volonté de Dieu est que je parte, il aura lui-même soin de toi, et tu ne perdras pas au change. Dis-lui souvent : Mon Dieu, que votre volonté soit faite; je veux tout ce que vous voulez, je me repose sur vous de toutes choses (2). » A sa tante, il parle le même langage : « Les moyens que j'ai pris pour bien connaître la volonté de Dieu, et la bonne foi avec laquelle j'ai tâché de l'exécuter, me donnent la confiance que je n'ai fait que suivre l'ordre divin.... Un sacrifice est bien plus agréable à Dieu lorsqu'il n'est pas de notre choix. Songeons au ciel, chère tante, c'est là, et ce n'est que là, que le parfait équilibre de toutes choses sera pour toujours établi (3). » Son plus intime ami et son confident, M. l'abbé Suberville, lui adressa non des reproches, mais des regrets. « Pour un homme comme vous, lui répond Faurie, il y a trop de larmes dans cette lettre; mon cœur s'émeut bien aussi parfois, mais je ne tarde pas à me remettre, il me

(1) 6 mai.

(2) 7 juin.

(3) 19 juin.

suffit de lever les yeux au ciel : *Memor fui Dei et delectatus sum* (1). »

Tous ses parents revinrent souvent à la charge. Outre les raisons suggérées par la tendresse naturelle, on alléguait à l'aspirant missionnaire les intérêts de son frère et de sa sœur; l'abbé Faurie répond toujours au nom de Dieu : « Ce bon maître a daigné me faire connaître sa volonté certaine, définitive; dès lors, il ne m'a pas été possible de résister. D'ailleurs mon frère est établi; mes parents de Castres m'ont promis de regarder toujours ma sœur comme leur propre enfant : je ne les laisse donc pas dans la détresse. Ma sœur elle-même ne me fait plus d'opposition, elle prie pour moi, et communie de temps en temps à mon intention. Elle a compris, comme tous le comprendront, j'espère, que cette terre est un lieu d'épreuve, et qu'il ne faut pas espérer d'y trouver un établissement durable... L'Éternité suffira pour nous dédommager (2). » Enfin, il sut parler avec tant de force et de douceur le langage de la Foi que tous les cœurs ulcérés et irrités s'apaisèrent peu à peu. L'apôtre gagna sa cause, toute sa famille s'associa chrétiennement à son sacrifice, et envisagea avec résignation l'hypothèse même du martyre.

Seul, Jules Faurie, frère de l'abbé, résistait toujours. Le pauvre jeune homme, frappé récemment d'un autre côté par la mort de sa jeune femme ne se contenait plus. Il s'emporta jusqu'à reprocher à l'abbé sa « barbarie. » Mais l'aspirant missionnaire ne se souciait que d'une chose, et il l'exprime en ces termes : « Je souffre de le voir ainsi se torturer en vain.... Je ne puis lui faire accepter aucune considération surnaturelle (3). » Il pria, il recommanda son frère à tous ses parents. « Certaines personnes, dit-il, le conseillent mal... Elles ne font que rendre son malheur plus cuisant, car il est bien certain que toutes les menaces du monde ne sauraient me faire reculer d'un pas, tant que la volonté de Dieu sera si manifeste à mes yeux. Exhortez-le à se rendre digne, par sa résignation, des bénédictions que Dieu accorde toujours aux parents de ceux qui laissent tout pour son service (4). » Il ne cessa d'assiéger l'âme désolée de ce frère, que lorsqu'il lui eut fait admettre les plus pures maximes de l'Évangile : « Il est plus utile pour lui que je m'en aille, puisque Dieu le veut. » Et encore : « Il recevra en ce monde même le centuple de ce que j'aurais pu faire pour lui. » Dieu exauça enfin les prières

(1) 19 juin.

(2) A. M. Faurie, 24 août.

(3) A. M. le curé de Sainte-Livrade, 19 février 1851.

(4) 8 février 1851, à M. Faurie.

et récompensa la foi du jeune apôtre, en lui accordant de voir son frère, comme tous ses parents, accepter chrétiennement son sacrifice.

Cette victoire remportée, l'abbé Faurie envisagea tranquillement l'avenir. Avec sa promptitude d'esprit, sa puissance d'imagination, son agilité de cœur, son énergie de volonté, centuplées par la grâce divine, cette âme si parfaitement docile à Dieu, comprenait déjà merveilleusement les obligations, les travaux, les besoins, les ressources, la vie en un mot, du missionnaire dans toutes les situations possibles. Dès qu'il se voit libre d'esprit et de cœur, dans cette maison où tout lui rappelle la vie apostolique, la joie, son intarissable joie reparaît ! Les directeurs du séminaire des Missions étrangères, tous vétérans de l'apostolat, ne sont pas à ses yeux des figures nouvelles : il les reconnaît ; ils sont depuis longtemps les hôtes de sa pensée et la société de son âme. La *Salle des Martyrs*, où reposent, à côté de tous les instruments de supplice inventés par la barbarie, les membres brisés de plusieurs générations d'apôtres, ne lui révèle rien qu'il n'ait, depuis plusieurs années, étudié, prévu et convoité. Le martyr ! il ne le désire pas ; l'humilité et sa soumission absolue à la volonté divine le lui défendent ; mais il fait ses délices du culte des martyrs. En apprenant la maladie d'un de ses amis de Bordeaux : « Je viens de commencer, dit-il, une neuvaine à nos saints Martyrs pour M... Je lui ai envoyé un cheveu et un petit morceau de la cangue de M<sup>gr</sup> Borie, décapité en 1843 (1). » Dans une sorte de testament adressé à son oncle, il le prie de distribuer, en souvenir, aux personnes qu'il désigne, les objets et les livres qu'il laissait à Castres : « Je ne m'en réserve qu'un, dit-il, et je vous prie de me l'envoyer. Ce sont les *Actes des Martyrs*. » Puis il demande des nouvelles de son ami malade, « pour savoir si M<sup>gr</sup> Borie voudrait se faire canoniser. Je vais tous les soirs en causer tête-à-tête avec lui (2). »

Le néant de la vie présente, le bonheur d'une mort chrétienne, les joies de l'éternité occupaient sa pensée au point qu'il en faisait le sujet ordinaire de ses conversations et que cette unique préoccupation éclatait jusque dans ses saillies les plus imprévues. Un jour, — c'était au commencement du mois d'août, — il alla visiter M. Hamon, qui, à son arrivée dans la capitale où il venait passer les vacances, lui avait apporté un énorme paquet de lettres et de souvenirs des séminaristes bordelais. Le bon supérieur, accablé par les

(1) 19 juin, à M. Suberville.

(2) 12 août, à M. Suberville.



travaux de l'année et le surcroît de fatigues que lui avait imposé le concile de Bordeaux, souffrait alors des douleurs de tête si violentes qu'on lui avait interdit toute lecture, même celle du bréviaire. Peu avant la visite de l'abbé Faurie, il était tombé dans une prostration qui fit croire un instant à une attaque d'apoplexie. L'abbé Faurie entre; M. Hamon lui tend la main, lui raconte ses souffrances, son inaction forcée et si pénible à son âme ardente, puis il ajoute :

— « Je tremble à la pensée de ne pouvoir plus rien faire du reste de mes jours. »

— « Consolez-vous, Monsieur le Supérieur, répond naïvement l'abbé Faurie, ils ne seront pas longs. »

M. Hamon sourit à ce rayon de la foi du jeune apôtre et lui répondit doucement : « *Utinam!* »

Pendant ces vacances de 1850, l'abbé Faurie sortit fréquemment dans Paris. Le jardin des Plantes était le lieu de ses promenades ordinaires : il y continuait ses études de botanique et d'histoire naturelle; mais sans négliger de visiter tous les musées de la capitale, musées militaires, musées de la marine, les grandes usines et les ateliers; partout il examinait, interrogeait guides, patrons, ouvriers; on l'accueillait partout avec respect. Le souffle de liberté qui passait alors sur Paris et sur la France n'empoisonnait pas, comme aujourd'hui, les masses populaires. La seconde république, malgré ses illusions et ses déplorables excès, voulait être sincère : elle laissait au clergé la liberté de respirer et de circuler. La franc-maçonnerie n'imposait pas au gouvernement l'ignoble programme politique qui consiste à supprimer la religion pour s'affranchir de la justice; à persécuter le clergé de crainte qu'il n'éclaire le peuple; à épurer la magistrature et l'armée pour ne rencontrer plus un homme libre; à abêtir les enfants, pour multiplier les esclaves; à étouffer les honnêtes gens pour exploiter librement les autres. L'abbé Faurie aimait Paris. Il rapportait de ses courses à travers la capitale des cahiers chargés de renseignements et de notes. « J'ai visité, dit-il (1), la semaine dernière, l'immense imprimerie à vapeur de M. Migne; j'ai vu rouler ces presses gigantesques qui donnent mille feuilles à l'heure; j'ai vu fondre les caractères, composer, préparer les formes, puis relier et brocher. M. Migne fait tout cela, il occupe un minimum de deux cent cinquante ouvriers. » Mais les splendeurs de Paris ne faisaient pas oublier au séminariste les devoirs de sa vocation. Lorsqu'il sortait du séminaire pour accompagner quelques amis, le bon abbé Marès, par exemple, qui vint pendant les vacances lui

(1) 27 décembre.

demander ce service, il ne trouvait que dans le plaisir des autres, une compensation du regret qu'il éprouvait à quitter sa cellule et ses travaux.

Au séminaire, il s'employait pendant les heures libres, à mille travaux divers. « J'ai passé aussi, dit-il, plusieurs journées à mettre en ordre la chapelle et la sacristie, car je suis sacristain — c'est de rigueur — ! » Plusieurs aspirants aux missions allaient parfois chez un maître empailleur prendre quelques notions dont ils espéraient faire profiter un jour la science. Quand l'abbé Faurie arriva, ils ne prirent plus cette peine; ils trouvèrent en lui un véritable artiste en ce genre d'ouvrages. Cependant il continuait ses études théologiques; il y ajouta encore celle de la langue anglaise qu'il prévoyait devoir lui être utile dans ses voyages. Mais le but de ses efforts constants était la sanctification de son âme; son bonheur la conversation des anciens missionnaires et les imposantes solennités de la chapelle des Missions Étrangères qui lui rappelaient sa vocation.

Il assista aux adieux de trois missionnaires qui partaient pour la Cochinchine et pour Siam. C'était dans la soirée du dimanche, 4 août. Cette cérémonie, si éminemment catholique et française, a inspiré des chefs-d'œuvre à nos meilleurs écrivains et artistes. Louis Veuillot l'a décrite, Charles Gounod l'a chantée, M. le baron de Courbertin l'a représentée sur la belle toile qui décore aujourd'hui le sanctuaire des Missions Étrangères, et que la gravure a mille fois reproduite; mais rien n'égale la grandeur de cette scène dans sa simplicité. Les jeunes missionnaires montent ensemble sur le marchepied de l'autel, se tournent vers l'assistance et tous, directeurs, confrères, parents, amis, enfants du peuple, viennent tour à tour leur baiser les pieds. Quelquefois un évêque préside, des officiers, des soldats, assistent à la cérémonie, tous subissent le charme divin de l'héroïsme du missionnaire catholique, et baisent avec respect les pieds des ambassadeurs de Jésus-Christ. Pendant le chœur chante :

— « Qu'ils sont beaux les pieds des apôtres de la paix et des biens célestes !

— « Celui qui laissera pour mon nom, ses frères et ses sœurs, son père et sa mère, ses fils et ses champs, recevra le centuple et possédera la vie éternelle.

— « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps sans pouvoir tuer l'âme. »

Et après chaque verset le chœur reprend :

— « Qu'ils sont beaux les pieds, etc. »

« J'ai vu couler bien des larmes, dit l'abbé Faurie, surtout des yeux de certains pères. Quant aux missionnaires, ils sont

toujours calmes et souriants (1). Il comprenait ces larmes, et encore mieux ce sourire, le jeune apôtre passionné pour la gloire divine, et affamé de dévouement et de sacrifice. Avec quelle joie il écoute et redit les récits des vieux missionnaires que la Providence ramenait parfois contre toute espérance à Paris.

« Nous avons ici M<sup>sr</sup> Vérolles, vicaire apostolique de Mandchourie; il est aimable au dernier point!... Nous rions beaucoup avec lui en récréation et même dans sa chambre où il nous donne des représentations des mœurs et des coutumes chinoises. Il vit avec nous en simple confrère; c'est à la lettre. Il est encore sans nouvelles de M. de Labrunière, un de ses missionnaires qui, en son absence, il y a trois ans, s'enfonça dans les forêts de Mandchourie. Il pense qu'il a dû être massacré (2). » Ces aventures enflammaient d'un saint enthousiasme l'apôtre qui devait avant peu affronter bien d'autres périls.

La fête de saint François-Xavier fut célébrée en 1850, dans l'église des Missions Étrangères avec une solennité rare. Le cardinal Archevêque de Reims, M<sup>sr</sup> Gousset, présidait, entouré de plusieurs évêques. Le curé de Saint-Roch prêcha aux vêpres et commenta éloquemment cette parole du roi des apôtres : « *Eritis mihi testes.* » Notre église paroissiale, dit l'abbé Faurie, était remplie de fidèles qui tous avaient reçu la sainte communion. Les hommes s'y trouvaient en grand nombre. » Et il n'oublie pas d'ajouter : « c'est dans cette église que Fénelon prononça le fameux sermon que vous savez... » Nous l'avons vu ce vieillard vénérable, etc. (3). »

Une autre illustration de l'épiscopat français, M<sup>sr</sup> Bouvier, évêque du Mans passa quelque temps au séminaire pendant le stage de l'abbé Faurie. Le bon prélat se plaisait à converser familièrement avec ces vaillants jeunes hommes qui l'entouraient d'une vénération affectueuse. Le jour de la fête de M. Langlois, supérieur du séminaire, l'évêque du Mans porta un toast au vétéran des missions et, faisant allusion à ses travaux apostoliques, provoqua les applaudissements des futurs missionnaires. L'humble vieillard, tout confus, pensa détourner l'orage en s'écriant : « mais, messieurs, Sa Grandeur ne vous dit pas qu'elle même désira longtemps partir pour les missions! » — « *Desiderium peccatorum peribit* (4), » reprit M<sup>sr</sup> Bouvier, — et les applaudissements redoublèrent.

(1) 12 août, à M. Suberville.

(2) 12 août, à M. Suberville.

(3) 4 décembre, à M. Suberville.

(4) Le désir des pécheurs ne se réalisera pas. (Ps.)

L'abbé Faurie racontait avec feu ces fêtes et ces réjouissances apostoliques qui allaient si bien à son cœur. Du reste, tout lui est joie désormais : une lecture spirituelle de M. Langlois, une conversation de M. Charrier, leurs sentences et leurs proverbes conçus au soleil d'Orient, tout le ravit. Il en vint presque à se reprocher ces joies austères. « Dieu me traite trop selon mes goûts, mais je m'en tiens à la devise de M. Charrier, qui résume en deux mots toute la vertu des missionnaires : « prendre le temps comme il vient et la soupe comme elle est trempée. » Il cachait sous cette forme joviale le plus sublime détachement et l'abandon le plus absolu de lui-même à la Providence. A cette heure, il ne distingue plus, comme il disait, entre bonheur et malheur. S'il témoigne des préférences, c'est pour le sacrifice et la souffrance. « Bénissez le Seigneur avec moi de la manière dont il conduit toutes choses. Je reçois de Castres les lettres les plus consolantes ; elles m'annoncent que tout le monde a gagné à mon départ. Les sentiments de foi, endormis dans l'âme de plusieurs, se sont réveillés, et les bons sont devenus meilleurs : ce qui me convainc de plus en plus de l'efficacité du sacrifice dans la vie chrétienne. Vivent le sacrifice et l'adversité ! C'est la voie du ciel ! Sacrifions-nous donc, cher ami, immolons-nous à la gloire de Dieu. Et pour cela, il n'est pas besoin d'aller en mission ; on peut s'immoler partout, et on le doit, pour être un prêtre selon le cœur de Dieu. Le succès dans le ministère croît en raison de l'esprit de sacrifice (1). »

Cette haute idée du sacerdoce, l'abbé Faurie l'exprimait déjà, un mois après sa fuite, dans la réponse qu'il fit à la lettre trop émue de son ami Suberville. Celui-ci lui disait : « Vous prenez le ciel et vous nous laissez la terre. » — « Non, cher frère, répond l'abbé Faurie, un prêtre trouve le ciel partout... partout Jésus-Christ et des âmes à sauver ; sa condition est partout la même ; partout il doit être un homme de sacrifice, l'ange de Dieu, le vicaire de Jésus-Christ, le sel de la terre, la lumière du monde, et tout cela ne dépend que de nous !... *Non locus homines sed homines locum* (2). » C'était moins le langage d'un jeune diacre que celui d'un vétéran de la milice sainte, donnant aux recrues du sanctuaire les leçons de son expérience et de sa vertu. A mesure qu'il approchait du sacerdoce, ses sentiments s'élevaient plus haut encore. Le 20 octobre, il écrit toujours au même : « Nous allons donc être prêtres, nous qui ne sommes encore que des enfants !... Quand j'y réfléchis un peu, je n'en reviens pas, je n'y crois pas ! Oh !

(1) 4 décembre, à M. Suberville.

(2) 19 juin, à M. Suberville.

mon cher frère, préparons-nous y bien ! humilions-nous devant Dieu ; reconnaissons notre bassesse et puis... laissons-le faire ! Si nous pouvions bien nous pénétrer de notre néant, oh ! que ce serait une bonne préparation au sacerdoce ! *Ponamus nos ad infimum, ut detur nobis summum, nam summum non stat sine infimo.* » On ne saurait mieux comprendre le mystère de l'humilité chrétienne et des divines alliances qu'elle procure à l'homme

Notre jeune diacre, par ces sentiments, par l'abdication totale qu'il fit de sa personnalité, mérita de recevoir la grâce du sacrement de l'Ordre dans sa plénitude. Ordonné prêtre, le 21 décembre, il écrit à sa sœur, le 24, une lettre où il laisse s'épancher la grâce qui déborde de son âme ; il ne sait plus parler le langage de la terre : « Mon âme, s'écrie-t-il, glorifie le Seigneur et mon esprit est rempli de joie en Dieu mon Sauveur, parce que le Tout-Puissant a fait en moi de grandes choses ! Il a regardé l'humilité de son serviteur, et il a daigné en faire un ministre de ses autels. Je suis prêtre ! Déjà trois fois j'ai eu le bonheur de monter au saint autel et de faire descendre dans mes mains l'Agneau sans tache immolé pour le salut du monde ! » Une humilité semblable à celle de Marie produisait dans le nouveau prêtre de semblables ravissements.

Nous laisserons Louis Faurie achever de décrire lui-même les opérations de la grâce dans son âme en citant un dernier extraits de ses lettres à M. Suberville : « Je n'ai pu éprouver pendant ces beaux mais redoutables jours que des sentiments d'amour et de tendresse envers notre Seigneur. Il me semble maintenant que nous sommes, Jésus et moi, deux amis, de ceux qu'on appelle en latin *familiares* ; ou plutôt que nous ne sommes qu'un, que j'ai perdu ma personnalité, que je suis Jésus et que Jésus c'est moi (1). »

Voilà donc ce nouvel apôtre transformé comme saint Paul lui-même : Ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi. »

Les directeurs de la société des Missions Etrangères ne prolongèrent pas plus longtemps le stage d'un prêtre si profondément animé de l'esprit apostolique et doué d'ailleurs éminemment de toutes les aptitudes qui constituent le parfait missionnaire. Un mois après son ordination, ils l'informèrent qu'on le destinait aux missions de Chine, et que la Providence l'appelait dans une province encore inexplorée, et à peu près inconnue en Europe : le Kouy-Tcheou.

L'enfant de Monségur a suivi son idée ; il va maintenant

(1) 27 décembre.

faire son chemin. La grâce divine qui le saisit, il y a douze ans, pour le conduire jusqu'au Sacerdoce, a surélevé, sans la changer, son heureuse nature. Mariette, dame Jamin, maître Triaut, le curé Ginestet, l'abbé Manceau, et le vénérable M. Lacombe reconnaîtraient sans peine, dans ce bel homme à l'allure dégagée et un peu militaire, haut de six pieds ou peu s'en faut, les traits du petit paysan de Monségur, la vivacité douce de son regard, l'énergie de sa volonté, sa main rude encore quoique agile, et son écriture forte, raide, désordonnée, comme elle restera jusqu'à la fin. Sa physionomie respire toujours la loyauté, la bonhomie de l'hôte jovial du Capitole, la tendresse de l'orphelin reconnaissant; mais sur ce naturel heureux, la grâce a fait fleurir toutes les vertus surnaturelles. M. Hamon, fier d'avoir travaillé à former ce prêtre selon le cœur de M. Olier, gardera jusqu'à l'extrême vieillesse le souvenir de sa foi, de sa charité brûlante; et les vétérans des Missions Etrangères vont le suivre d'un œil jaloux dans la carrière apostolique où il va cueillir de si belles palmes.

L'abbé Faurie annonça aussitôt à sa famille la « bonne nouvelle. » Depuis plusieurs mois, sa « bonne petite mère » et sa sœur rivalisaient de zèle et d'habileté pour confectionner de leurs mains les linges sacrés et broder l'aube que l'apôtre porterait à l'autel. Elles voulaient au moins qu'il eût, chaque jour, sous les yeux et dans les mains, ces souvenirs de la patrie et du foyer. Elles travaillaient le jour, elles continuaient à la veillée, les yeux souvent humides de larmes et le cœur gros de soupirs, mais résignées désormais et offrant au roi des apôtres l'holocauste de leurs soupirs et de leurs larmes. Le missionnaire reçut en même temps ces gages de leur tendresse et les offrandes de la charité de ses amis. A la fin de février, il fit ses préparatifs de départ. Deux autres jeunes prêtres, MM. Vinçot et Salinier, partaient avec lui pour la Chine. Le soir du 11 mars, on leur baisa les pieds; le 12, ils quittaient Paris, et le 13, ils s'embarquaient à Boulogne pour aller rejoindre à Londres le navire qui devait les porter à Hong-Kong.

J. CASTAING.

---

---

## STATUES DE LA PORTE ROYALE

A LA CATHÉDRALE SAINT-ANDRÉ

---

On remarque, depuis quelques mois, dans le promenoir des sacristies de la Cathédrale de Bordeaux, de magnifiques statues en pierre, plus grandes que nature, qui avaient été transportées, il y a une trentaine d'années, dans la propriété des archevêques à Mérignac. Ces statues proviennent peut-être toutes de l'ancienne façade septentrionale de l'église métropolitaine. Au rez-de-chaussée de cette façade s'ouvrait jadis la porte royale.

Lorsque, vers 1830, on a bâti les sacristies qui viennent d'être abandonnées, on mura cette porte et devant elle on construisit une grande salle dont la voûte coupe en deux la façade; pour laisser la place à un placard destiné à serrer les ornements sacerdotaux et divers autres objets, on enleva, sans trop de précautions, les statues qui décoraient, depuis six cents ans, les pieds droits de la porte, et par la même occasion, une partie de celles du sommet de la façade qui gênaient pour construire la voûte; on les jeta dans la cour du doyenné, situé au nord de l'abside de la Cathédrale et démoli lui-même, il y a quinze ans environ.

Les statues avaient déjà été enlevées par Son Éminence le Cardinal Donnet, qui en avait fait porter quelques-unes au Collège qu'il venait de fonder à La Sauve; les autres avaient été déposées à Mérignac, où, sous le vert manteau de lierre qui les enserrait et les rongerait, elles faisaient, pauvres exilées, assez triste figure.

Et, cependant, elles étaient considérées, par Viollet-le-Duc, comme des plus belles qu'ait produites le XIII<sup>e</sup> siècle qui a enfanté tant de chefs-d'œuvre. On les fit mouler, il y a quelque trente ou quarante ans, et elles ont servi de modèles à celles qui ont été sculptées pour orner la galerie des rois à la cathédrale de Paris.

Il faut donc remercier l'Administration diocésaine de les avoir sauvées et placées dans un abri provisoire.

Provisoire; car leur place naturelle est celle où les avaient érigées l'architecte et le sculpteur qui ont composé cette merveilleuse porte royale, dont toutes les voussures sont intactes avec leurs guirlandes d'anges, de saints et de patriarches, ainsi que le grand tympan représentant la résurrection des morts et le jugement dernier.

On répare maintenant, à grands frais, notre Cathédrale; on moule avec une perfection remarquable, toute la porte septentrionale pour en remonter le moulage au Trocadéro, à Paris. Deux statues, les seules encore existantes de celles qui décoraient les niches ornant les contreforts des chapelles absidiales, et considérées comme des chefs-d'œuvre, ont été également moulées pour la même destination; pourquoi ne dégagerait-on pas la porte royale et n'y replacerait-on pas les belles figures déposées dans la sacristie? Elles n'y sont pas toutes, c'est vrai; la principale, le Christ, qui ornait le trumeau, n'existe plus; les autres n'ont plus leurs mains; quelques têtes manquent ou sont bien mutilées; mais ce qu'il en reste est si beau, le mouvement est si juste, le port si noble, les draperies si larges; elles ont tant de style que, même telles qu'elles sont, mutilées et défigurées, elles émerveilleraient les artistes et les amateurs du beau. D'ailleurs, il y a tant et de si parfaits modèles, qu'il ne serait pas trop difficile de trouver un sculpteur qui remplacerait avantageusement celles qui manquent et restaurerait les mains, les draperies et même les têtes dégradées.

Les grandes figures déposées dans la sacristie sont au nombre de treize, mais toutes n'appartiennent pas à la porte: trois d'entre elles, représentant des évêques, faisaient, je crois, partie de l'ornementation de la façade qui, si j'ai bon souvenir (il y a plus de trente ans que je me suis glissé à grand peine sur les voûtes pour voir le sommet de cette façade) est plus moderne que la porte. Ces trois évêques sont moins beaux et ont surtout moins de style que les dix autres statues qui, toutes, représentent des apôtres, reconnaissables à la nudité de leurs pieds (les trois personnes divines, les anges et les apôtres, sont seuls figurés les pieds nus).

La première statue que l'on rencontre en entrant dans la sacristie par la porte orientale, représente un évêque, mitré et couvert de ses habits pontificaux; la main droite et la partie supérieure de la crosse



sont brisées, la main gauche porte un livre. Un ancien élève de La Sauve, M. le marquis de Puyfferrat, m'a assuré l'avoir vue dans les ruines de cette abbaye, et qu'on l'appelait Géraut de Malemort.

La seconde est un apôtre; elle présente des deux mains un livre ouvert; c'est probablement un évangéliste.

La troisième tient un livre fermé dans la main gauche, et, dans la droite, une pierre. Saint Thomas porte souvent cet attribut, parce que quelques hagiographes pensent qu'il a été lapidé.

La quatrième représente un homme jeune, portant un livre fermé; sa main droite est cassée, son nimbe est plus orné que celui des autres statues. Nous n'hésiterions pas à dire qu'elle figure saint Jean, si son livre était ouvert.

La cinquième tient un livre fermé et, peut-être, la poignée d'une épée; ses pieds sont chaussés; c'est, croyons-nous, saint Paul, qui n'était pas au nombre des douze.

La sixième porte une lance (?) brisée.

La septième est un évêque bénissant.

La huitième porte un livre fermé; la main droite est cassée et la tête manque.

La neuvième est un évêque.

La dixième est très dégradée, la tête et les mains ont disparu.

La onzième est saint Jacques, reconnaissable à la coquille qui orne une aumônière. Sa robe est moins longue que celle des autres statues.

La douzième n'a plus de tête; elle tient un livre fermé et peut-être une lance brisée.

La treizième ou dernière, au fond, doit représenter saint Pierre; ses mains et ses attributs le feraient aisément reconnaître, mais ils sont brisés. Cette statue a la tête ronde, la barbe épaisse et courte et les cheveux frisés que l'on donne presque toujours au prince des apôtres.

Lorsqu'une église possède de si splendides spécimens de l'art du XIII<sup>e</sup> siècle, lorsque la place qu'ils ont occupée est connue, et qu'à si peu de frais on peut les ériger de nouveau et faire, du même coup, réapparaître une des belles façades du moyen âge, il est presque du devoir des paroissiens de Saint-André et même de tous les diocésains, de demander respectueusement cette résurrection.

Mais les statues dont nous venons de parler, ne sont pas les seules merveilles que possède Saint-André. Qu'on fasse le tour extérieur de

l'abside et qu'on examine les gargouilles qui grimacent et se tordent au sommet des contreforts et au bas des ramparts des pignons ; qu'on étudie la belle porte du sud, les anges et les vierges folles et sages, les saints des archivoltas, et que l'on n'oublie pas surtout les délicieux bas-reliefs du socle, trop mutilés, hélas ! et l'on restera convaincu que peu d'églises peuvent offrir d'aussi belles sculptures. Nous ne devons pas omettre la porte du nord, cachée maintenant sous des échafaudages servant aux mouleurs envoyés par le ministre des beaux-arts, pour mouler tout ce bel ensemble, et l'exposer à Paris comme un des plus beaux spécimens de l'architecture et de la sculpture du xiv<sup>e</sup> siècle.

Qu'on entre ensuite dans l'intérieur de l'édifice et qu'on visite dans les chapelles absidiales, les écoinçons des arcatures qui ornent les chapelles, tous embellis de petits bas-reliefs représentant des scènes de l'Histoire Sainte ou des feuillages du plus beau dessin.

Qu'on étudie dans le déambulatoire la jolie statue de sainte Anne, et, sous les grandes orgues, le bas-relief représentant la descente de Notre Seigneur Jésus-Christ aux limbes.

Nous recommandons aux administrateurs diocésains et métropolitains, ces deux derniers chefs-d'œuvre : le premier, sainte Anne, placé trop bas, à la portée des mains indiscreètes, est couvert de guirlandes de fleurs artificielles, de dentelles, de chapelets et autres objets qui le dégradent complètement. Le second est dégradé par les chaises mises en tas : nous voyons disparaître successivement les pieds, les mains et les figures de ce bas-relief, si beau qu'il a pu être attribué à Michel-Ange. Les décorateurs ne respectent pas davantage les jolies et délicates sculptures qui ornent les supports des orgues, supports qui ornaient autrefois le jubé à l'entrée du chœur. Si l'on n'y porte incessamment remède, il ne restera bientôt plus de la statue de sainte Anne et de la descente de Notre Seigneur aux limbes que des fragments informes.

S'il est du devoir des diocésains de demander la réinstallation de ce qui avait été enlevé, qu'il soit permis aussi à un vieil archéologue de pousser quelque plainte — d'arriéré, diront les uns, de radoteur, diront les autres, — au sujet des notables dégradations que subissent les œuvres d'art qui sont en place.

LEO DROUYN.

NOTES D'UN VOYAGE AU CAUCASE <sup>(1)</sup>

( 1869-70 )

Dix-huit verstes plus loin, sur la rive gauche, je m'arrétais à la Stanitza Troïtzkaïa, ma première étape nocturne depuis Wadikavkas. De chaudes recommandations m'avaient frayé la voie et la maison d'un vétéran du Caucase, le capitaine X... s'ouvrit pour moi avec cette simplicité bienveillante qui n'a point souffert pour moi d'exceptions et dont je suis si heureux de consigner ici l'expression reconnaissante. Il fut pour moi un utile initiateur de plus à cette vie étrange et passionnante des lignes Cosaques; aux mœurs de ces hommes avec qui j'ai vécu si longtemps et dont on ne connaît guère en France que des absurdités mêlées dans la tradition populaire aux lugubres souvenirs des invasions de 1813 et 1814. Les souffrances de la guerre, la blessure profonde qui en résulta pour notre patriotisme, légitiment assurément le douloureux sentiment qui s'y rattache. Loin d'y trouver à reprendre, je me plaindrais plutôt de ce que la fibre nationale n'est plus aujourd'hui suffisamment sensible. La vanité a survécu à bien des désastres, mais l'esprit de sacrifice s'est envolé, et la vanité française croit couvrir les plaies dues à une paresse égoïste, en mettant ses ennemis en vaudeville. Le vaudeville peut avoir du bon pour ceux qui l'aiment? Mais ce n'est pas au théâtre que s'écrit l'histoire et l'ethnographie ne tient pas ses assises dans les livres d'Alexandre Dumas.

Et plût à Dieu que ce fatal travers se trouvât confiné dans la littérature de roman! Qui n'a lu, en France, ce volume remarquable, mais étrange, où un historien, libéral cependant de naissance et de profession (2), épuise les ressources de son talent pour donner les

(1) Voir pages 167 et 599.

(2) *Thiers*. — *Le Consulat et l'Empire*. — *La guerre d'Espagne*. — Rendons du reste à nos historiens contemporains ce témoignage que la méthode positive et mathématique tend à remplacer partout le roman historique. Témoin le remarquable ouvrage de Lanfrey sur Napoléon I<sup>er</sup>, dont le seul défaut est une nuance par trop agressive pour la religion.

couleurs d'un fanatisme obstiné et ignorant à l'héroïque résistance du peuple espagnol aux malsaines ambitions de Napoléon I<sup>er</sup>? Soyons justes, si nous voulons obtenir indulgence et justice devant les autres peuples. Ne vivons pas de légendes et pardonnons quelque chose à ceux que tant de fois nous avons nous-mêmes combattus et envahis. Le souvenir de la campagne de Russie, de la prise de Moscou, de notre désastreuse retraite est bien vivant encore chez les Russes. Souvent, au feu de bivouac, des improvisations rythmées, alternant avec des danses guerrières, font allusion à ces grandes luttes. Je les ai entendues avec tristesse sans doute, mais sans en être froissé; car c'était exclusivement la voix de l'enthousiasme patriotique d'autant plus respectable qu'il ne s'y mêle aucune animosité de race. Le sang gaulois et le sang slave ont toujours eu des affinités de sympathie que le champ de bataille n'a jamais éteintes. Être Français, est un titre en Russie; alors que les colonies allemandes, et l'élément germanique si répandu dans l'administration et jusque dans les ministères et à la cour, n'ont jamais pu triompher de l'instinctive antipathie des peuples. Pures questions de caractère, je le veux bien. Mais questions importantes, au point de vue de la diplomatie et des alliances, si la France d'aujourd'hui savait pratiquer l'une et user des autres!..

Je ne veux cependant canoniser ni les Cosaques, ni les Russes. Le Cosaque a ses heures de sauvagerie; c'est un guerrier de naissance qui aime à faire parler la poudre, et qui dispose, à ses heures, de la vie des autres avec la même désinvolture que de la sienne. Pour qui connaît les Tchetchenges et leurs procédés de combat, nul doute que l'adversaire n'ait puissamment développé le péché d'origine, et, pour comprendre la vie des stanitzas, et le tempérament de leurs habitants, une rapide esquisse historique ne sera pas déplacée, même dans le journal d'un nomade de profession.

Il est à peu près impossible, à mon sens, de préciser l'origine des Cosaques et de les rattacher nettement à aucune race bien déterminée. Les ouvrages ne manquent pas sur la question (1). Sans parler des vieilles chroniques assez confuses, tous les écrivains du Caucase ont tenté de l'éclaircir. J'avouerai simplement que ces études m'ont

(1) Bronewsky, entr'autres, a publié une « *Histoire des Cosaques du Don*, 1834. »

conduit à conclure que leur embarras était de ceux que l'investigation historique peut difficilement dissiper. Le nom de *cosaque* est synonyme de *nomade* et s'est appliqué indistinctement à toutes les tribus errantes qui, depuis le XII<sup>e</sup> siècle et même depuis l'époque de Rurik, enveloppaient, sur des espaces immenses et mal définis, les quelques royaumes organisés ou en voie de formation de l'Europe orientale. L'Ukrassie, la Bessarrabie, le Don, le Dniéper, le steppe du Terek, du Volga, l'Oural même et plus tard la Sibérie, ont été le patrimoine instable et souvent ensanglanté de ces hordes puissantes, qui absorbaient ou accueillaient dans leur sein les fugitifs ou les mécontents de toute race et de toute langue.

Placés entre l'Orient musulman et l'Europe chrétienne, fondus par le mariage et le rapt avec une myriade de peuplades, leur jeunesse semble tellement compliquée, que la marche la plus prudente est, pour un historien consciencieux, de les accepter comme un fait et de les suivre à travers les âges jusqu'à cette période où, mieux organisés et plus compactes, ils ont, pour ainsi dire, fondé une race nouvelle bien déterminée, sous l'influence d'une vie morale et matérielle à part.

A en croire certains auteurs, et parmi eux Bodenstedt (1), l'élément slave aurait été mêlé d'une façon très considérable à l'élément nomade, et le nom de *cosaque* aurait été appliqué aux Russes très nombreux qui, pour échapper aux Tatares du Nord, demandaient à la solitude le refuge et la liberté; et ceci me semble aussi exact que vraisemblable, surtout pour les Cosaques du Dniéper, sur qui le voisinage de Kiew devait exercer, par la civilisation, la double influence de la civilisation chrétienne et de la langue. Appuyés sur ces deux bases de toute nationalité vigoureuse, les Cosaques devinrent un vrai peuple, peuple chevaleresque, hardi, indomptable, peuple étrange que l'on retrouve dans l'histoire sur tous les points à la fois avec la mobilité des flots. Guerroyant en Lithuanie, luttant contre les Tatares de Crimée et d'Azow, marins autant que cavaliers (2), inondant la Caspienne et l'Oural de leurs tentes, et conquérant la Sibérie au profit

(1) Ouvrage assez savant mais trop empreint de l'animosité germanique contre les Slaves, sans compter ses appréciations assez légères en matière de religion. Les événements ont, du reste, démenti beaucoup de ses théories sur l'insuccès probable des Russes au Caucase.

(2) Certaines aventures maritimes des cosaques tiennent du prodige. C'est sur de simples barques d'Azow, que les Cosaques Tchernomoriens s'emparèrent, sous Pierre-le-Grand, de deux vaisseaux de ligne turcs.

des Tzars, dont ils sont tour à tour les dangereux adversaires ou les utiles alliés, jusqu'au jour où le développement de la mère-patrie les absorbe et les réduit à l'état d'auxiliaires de sa puissance. Peuple poète et enthousiaste, généreux et vindicatif, hospitalier ou cruel, passionné de la liberté comme un coursier qui a rompu ses entraves, le Cosaque est né pour le steppe : il lui faut une terre sans bornes visibles à sa dévorante activité. Tel nous le représente l'histoire; tel il est demeuré dans ses instincts et dans sa vie privée depuis que les événements ont annihilé sa vie publique. Un grand homme eût suffi pour créer un empire cosaque ; mais cet empire n'eût pas eu de stabilité, et il est douteux qu'aucun des Attamans célèbres, tels que Jermak ou Mazeppa, aient jamais eu de ces grandes vues politiques qui s'étendent au-delà des siècles, pour les préparer à leurs sujets. C'est au milieu du xv<sup>e</sup> siècle que l'existence des Cosaques devient saisissable. Les Cosaques de Riazan s'étaient organisés. Ceux du Don et de l'Ukraine étaient en voie de formation. La Lithuanie subissait leurs ravages.

A la fin du xv<sup>e</sup> siècle, les Cosaques d'Azow étaient connus, et les Cosaques du Don envoyaient à l'Oural ces colonies d'où devaient sortir les conquérants de la Sibérie. Singulière épopée que celle de cet attaman, envahissant avec 6,000 hommes et soumettant un royaume immense pour l'offrir en gage de réconciliation au tzar Ivan Wassiliwitch, son mortel ennemi (1580). Au même temps, Andréas fondait sur les bords du Térék la tribu des Grebentzkoï, les plus beaux et les plus nobles des Cosaques que je vais retrouver sur les bords du Térék (1).

Bien que leur rôle politique n'ait jamais eu, comme je l'ai dit, de direction autonome bien définie, les Cosaques jouèrent, à plusieurs reprises, un rôle prépondérant dans les affaires de l'Europe orientale qu'ils protégèrent longtemps contre les Valaces et les Turcs. La Pologne, plus avisée et plus prudente, aurait pu se faire de puissants auxiliaires de ces hommes qui, bien que moins civilisés, reproduisaient dans leurs instincts et dans leur bravoure bien des traits de son propre caractère : elle eût pu les maintenir dans le giron catholique et écraser la Russie ou tout au moins paralyser sa puissance naissante. Malheureusement, les Polonais furent toujours moins diplomates que guerriers. Le principe électif, qui était aussi celui des

(1) Leur plus belle stanitza est Tcherwelonnaïa.

Cosaques, les vainquit, mais jetà dans les bras des Russes ceux qu'elle eût dû jalousement garder (1657.). — C'est donc entre le xv<sup>e</sup> et le xvii<sup>e</sup> siècle que commencèrent pour les Cosaques ces relations suivies avec la Russie, relations de vassal turbulent envers un souverain contesté qui, par la diplomatie ou les armes, arriva graduellement à triompher de toutes les résistances. Longue et sanglante narration qui n'est pas du ressort d'un journal de voyages.— Le camp fortifié de Tcherkask fut le point de départ (1650) d'une vie moins instable, bien que l'agriculture, repoussée par les Constitutions nationales, n'entrât pas encore dans les mœurs. Des ambassades se rendaient à Moscou et un commerce rudimentaire s'établissait dans la ville des Tzars. En 1667, une révolte générale des Cosaques du Don, sous les ordres de Steuka Rasin, mit la Russie à deux doigts de sa perte. Deux cents mille hommes ravagèrent Astrakan, le Volga, la Caspienne, et portèrent le fer et le feu au cœur même de l'empire. Même après la victoire, il fallut de longues années pour cicatriser les plaies. Un autre soulèvement bien connu est celui de l'Ukraine (1708), où Mazeppa et Bulowin épousèrent le parti de l'héroïque Charles XII de Suède, pour succomber avec lui à Poltawa. Avec Pierre le Grand, les Cosaques cessèrent d'être une nation. L'agriculture, introduite par ce souverain, dans les palais du Don, fut plus puissante à les réduire que l'épée. Cependant, en 1773, un aventurier entraîna de nouveau ses compatriotes dans une révolte qui devait être la dernière, et fit courir à la Russie les plus grands dangers. Pouyutecheff, sous le nom de Pierre III mort depuis dix ans, traversa les provinces méridionales comme une trombe, signalant son passage par toutes sortes de cruautés : il faillit s'emparer de Moscou. Un moment d'hésitation compromit son entreprise. Livré aux Russes, il fut exécuté. Les Cosaques disparaissaient en même temps que la Pologne, et leur assimilation devait être plus radicale et plus rapide. Pas à pas, depuis un siècle, les Tzars ont travaillé à inféoder à l'empire ces ennemis redoutables. Ils l'ont fait avec une habileté consommée et qui démontrait en eux une profonde connaissance du peuple auquel ils s'adressaient. Comme nous l'avons vu dans cette rapide esquisse, les deux passions dominantes du Cosaque sont la guerre et l'indépendance. Mais l'idée de la liberté du foyer, d'une autonomie bornée à la tribu, fut toujours plus forte chez eux que la grande pensée d'une unité nationale; de même que la guerre était plutôt une pensée de tempé-

rament, comme chez l'Arabe, que la démonstration armée d'un principe. Les Russes ont su, tout en dispersant les Cosaques pour atténuer leurs forces, ménager admirablement ces deux instincts. La vie des stanitzas, où je les retrouve, a respecté les traits essentiels de leur nature. Le Cosaque peut s'y croire chez lui, et ses maîtres lui ont ménagé l'existence belliqueuse qui est la sienne depuis cinq cents ans. Les ennemis de la Russie sont devenus les siens, la Russie ne lui a marchandé ni les hommes ni l'aisance, mais il faut lutter pour garder ces dons. Il lutte donc pour lui-même, toujours aux aguets, et quand tonne le canon d'alarme, la *trevoga*, c'est bien souvent à une *razzia* qu'il l'appelle.

Nous allons voir maintenant ce qu'il est devenu, et nous le retrouverons sous l'uniforme, au physique et au moral, avec les qualités et les défauts que l'histoire nous a révélés.

(*A suivre.*)

R. BERNOVILLE.

---

## LE SIÈGE DE VIENNE <sup>(1)</sup>

UNE LÉGENDE ÉPIQUE DU MOYEN ÂGE

---

### V

#### A QUI LE GANTELET?

A peine de retour dans Vienne, on délibère  
 Une dernière fois en grand Conseil : quel est  
 Celui qui, de Roland prenant le gantelet,  
 Lui jettera le sien ? Chaque baron espère  
 Avoir à cet honneur des droits incontestés.  
 Girart dit : « C'est à moi ! » Ses trois frères réclament :  
 » C'est à nous ! » disent-ils. Debout à leurs côtés,  
 Olivier, Aymeri, dont les regards s'enflamment,  
 Revendiquent pour eux le poste du danger :  
 » C'est le neveu du Roi qui devant nous se dresse,  
 » Et, neveux de Girart, nous saurons le venger. »  
 — « Mais comme un seul suffit, poursuit Aymeri, blême

(1) Voir p. 606.



» De colère, c'est moi qui combattrai demain. »  
 — « Non, s'écrie Olivier, dans la lutte suprême,  
 » Un enfant comme toi tomberait en chemin :  
 » Le preux Roland ne peut mourir que de ma main. »  
 Le vieux Garin, voyant s'animer la querelle,  
 D'un geste fait tomber menaces et défis,  
 Dans le fond d'un hanap, au milieu du silence,  
 Met les noms de ses fils et de ses petits-fils,  
 Et retire au hasard un nom : « La Providence,  
 » Dit-il, a fait son choix pour le débat sanglant :  
 » Olivier soutiendra les assauts de Roland. »  
 Le lendemain, les deux champions, fiers et graves,  
 Se jetèrent leurs noms et leurs lourds gantelets ;  
 Et, le surlendemain, dès les premiers reflets  
 De l'aurore, on devait, comme il sied à des braves,  
 Lutter seul à seul, soit à pied, soit à cheval,  
 Jusqu'à ce que l'un d'eux criât à son rival :  
 « Je me rends à merci ! »

## VI

## LES CŒURS BATTENT.

Cependant, sous la tente  
 De l'Empereur et dans le donjon de Girart,  
 Deux âmes, au milieu des affres de l'attente,  
 Se désolaient, tremblaient et priaient à l'écart.  
 Le vieux Charle, en pleurant, s'accusait de faiblesse :  
 Devait-il exposer aux coups des ennemis  
 Roland, son beau neveu, son bâton de vieillesse,  
 Roland, le bras sauveur à la France promis ?  
 Sans doute, le héros est brave ; son épée  
 Est infrangible ; mais ne voit-on pas souvent  
 Par le courage froid la vaillance trompée ?  
 Or, son neveu, déjà dix fois auparavant,  
 Dans les chocs hasardeux s'est montré téméraire  
 Jusqu'à l'excès, tandis qu'Olivier, au contraire,  
 Vaillant comme Roland, comme lui jeune et fort,  
 Frappe au cœur sans jamais s'exposer à la mort.  
 Ah ! durant cette nuit triste comme un remord,  
 Quand on l'a pris pleurant la Reine sa compagne,  
 Que ne se laissait-il tuer, lui, Charlemagne,  
 Lui l'époux désolé de Fastrade, lui vieux,  
 A deux pas de la tombe !

Or, dans son oratoire,  
 Aude la blonde, ayant des larmes plein les yeux,  
 Et pâle, et frissonnante, interrogeait les Cieux :  
 Songez donc : quel que soit le vainqueur, sa victoire  
 Torturera la sœur et broiera pour toujours  
 La jeune fille, car demain, là, tout près d'elle,  
 Son frère sera mort et mortes ses amours!  
 Etant braves tous deux, l'un et l'autre, fidèle  
 A la cause de ceux qu'il aime, luttera  
 Eperdument : ni l'un ni l'autre ne fuira !  
 Hélas ! et pourra-t-elle — image qui la navre ! —  
 Pourra-t-elle ne point maudire *son* Roland,  
 Lorsque, sur ses genoux on portera, sanglant,  
 Olivier, tout à l'heure immobile, un cadavre !  
 Ou si c'est Olivier qui triomphe — ô douleur ! —  
 Pourra-t-elle ne point haïr la main fatale  
 Qui tua le héros, et la force brutale  
 Qui brisa sans pitié tant de rêves en fleur ?  
 Ah ! pourquoi se tuer ainsi quand on est frères,  
 Français, chrétiens ? quand l'air du Ciel est embaumé ?  
 Si la vie est vouée aux tristesses amères,  
 Pauvre vierge envolée au pays des chimères,  
 Ah ! que n'est-elle morte avant d'avoir aimé !

Deux cœurs, en même temps, dans deux mâles poitrines  
 Battent d'impatience et hâtent de leurs vœux  
 L'heure du rendez-vous. Armant leurs bras nerveux,  
 Superbes de l'orgueil qui gonfle leurs narines,  
 Olivier et Roland bardent leur bouclier.  
 L'un, le neveu de Charle, aspire à l'heur suprême  
 De déposer demain le glaive d'Olivier  
 Aux pieds de l'inconnue aux blonds cheveux qu'il aime ;  
 L'autre, le frère d'Aude, espère que demain  
 L'ennemi des Garin, l'amoureux téméraire,  
 Honteux, percé de coups et mordant la poussière,  
 Demandra la vie, ou mourra de sa main.

En attendant, chacun, au fond d'une chapelle,  
 Battant sa *culpé*, après avoir fait son aveu,  
 Se fait absoudre, car chacun, si Dieu l'appelle,  
 Veut monter sans reproche et sans peur devant Dieu.

Ah ! le jour qui précède une lutte sanglante,  
 Qu'il est long à finir, et que la nuit est lente !

## VII

## LE DUEL ÉPIQUE.

En face de la ville et du camp, un flot  
Long d'un millier de pas, large de cent à peine,  
S'étendait, mollement caressé par le flot ;  
Formé par les galets que le courant entraîne  
Et qu'au fond relia le limon onctueux,  
On croirait voir de loin une mouette blanche,  
Immobile, effleurant le flux tumultueux :  
Pas un arbre ; le houx sauvage, la pervenche,  
Des touffes de gazon et de blancs mélilots.  
Or, c'est le lieu choisi pour la grande revanche,  
Là se rendront les preux, là sera le champ clos.

Le soleil était beau, claire la matinée.  
Olivier et Roland, tous deux vêtus de fer,  
Tous les deux à cheval, fiers de leur destinée,  
Mais tranquilles, laissant flotter au gré de l'air  
Les gonfanons de soie appendus à leur lance,  
Sur un bateau poussé par six rudes rameurs,  
De deux points opposés vers l'îlot, en silence,  
S'acheminent.

Déjà, de confuses clameurs  
Courent du camp français aux murailles de Vienne.  
En un moment, les bords du fleuve, pris d'assaut,  
Se couvrent d'une foule incalculable ; il faut,  
Pour endiguer ces flots, que Girart intervienne :  
Manants, archers, barons et comtes, haletants,  
Dévorent du regard les deux barques rivales.  
Au loin, là-bas, debout depuis déjà longtemps,  
C'est Charles, contemplant le Ciel par intervalles  
Et que ses familiers environnent. Ici,  
Les Garin entourant Renier, le pauvre père  
Dont le cœur, tour à tour, s'exalte et désespère,  
Plein de joie, et rongé par un mortel souci.  
Là-haut, sur le donjon, parmi ses damoiselles,  
Pâle comme l'hostie, et les cheveux épars,  
Appuyant ses deux mains jointes sur les remparts,  
La belle Aude soupire : « Ah ! que n'ai-je des ailes ! »

Tout à coup, un éclair passe dans tous les yeux :  
 Les bouches d'un commun accord semblent se taire :  
 Les deux preux, enlevant leurs fougueux destriers,  
 Débarquent, et, dressés sur leurs fins étriers,  
 L'un vers l'autre, la lance en arrêt, ventre à terre,  
 Ils fondent... Dieu! quel choc effroyable! En éclats,  
 Volent en même temps, ça et là, sur l'arène,  
 Et les pointes d'acier et les hampes de frêne;  
 Et l'on entend au loin ce cri confus : « Hélas! »  
 Un murmure d'effroi sur la berge s'élève;  
 Mais aussitôt, d'un geste aussi prompt que l'éclair,  
 Chacun des combattants a dégainé son glaive,  
 Et l'on voit chaque lame étinceler dans l'air,  
 Se dresser, et s'abattre. Or, poussant sa monture,  
 Et, d'un écart, sautant au flanc de son rival,  
 Roland assène un coup hardi de Durandal :  
 L'estocade, glissant sur la targe, fracture  
 L'arçonnière et pourfend la croupe du cheval;  
 Et l'animal s'affaisse. Olivier se dégage,  
 Et, de pied ferme, attend; mais, malgré son courage,  
 En face de Roland à cheval, la pâleur  
 L'enveloppe et trahit le chevalier stoïque :  
 « Allons, dit-il, mourons d'une mort héroïque! »  
 Ils luttent.

Or, là-bas, on se désespérait  
 Sous Vienne, et, sur les murs, la belle Aude pleurait :

« Pitié, sire Dieu! Si mon frère  
 » Allait mourir — j'en ai frémi! —  
 » Lui survivrais-je toute entière?  
 » Ecoutez mon humble prière :  
 » Ne soyez pas bon à demi,  
 » Et faites grâce à mon ami! »

Ils luttent. Protégé par la prière d'Aude,  
 Olivier se ranime : autour du preux Roland,  
 Sa longue épée en main, il va, vient, tourne, rôde,  
 Epiant le côté faible : en un prompt élan,  
 Tout à coup, on le voit s'allonger; fulgurante,  
 Sa main frappe, et le fer, en dépit de l'airain,  
 Du cheval de Roland transperçant le chanfrein,  
 Fait jaillir la cervelle, et la bête expirante,  
 Avec son cavalier s'abat. — « Garin! Garin!

» Je suis sauvé ! » s'écrie Olivier plein de joie ;  
 Mais Roland est debout, et Durandal flamboie !  
 Ils luttent.

Or, là-haut, la vierge respirait,  
 Tandis que l'Empereur Charlemagne pleurait :

« Pitié pour lui, dame Marie !  
 » C'est la justice qu'il défend.  
 » Pitié ! c'est moi qui vous en prie  
 » Au nom de ma France chérie :  
 » Ah ! ramenez-moi triomphant  
 » Mon neveu, presque mon enfant ! »

Ils luttent. Les voilà tous deux à pied ; leurs lames,  
 Allant, venant, tournant au-dessus de leurs fronts,  
 Tourbillonnent sans trêve, et l'on dirait deux flammes  
 Dévorantes, léchant le casque des barons.  
 Puis, par instants, après l'éclair muet qui passe,  
 C'est le fracas du fer qui traverse l'espace,  
 Effroyable, pareil aux coups des bûcherons.  
 On les voit s'écarter dans la poudre aveuglante,  
 Mais, revenant bientôt à la joute sanglante,  
 Ils luttent.

Or, là-haut, Aude, triste, priait.  
 Sire Renier, tremblant pour son fils, s'écriait :

« Pitié pour le sang de mon âme,  
 » O vous qui réglez dans les Cieux !  
 » Et vous que pour lui je réclame,  
 » Benoite Vierge, sainte Dame,  
 » Ramenez ici, sous mes yeux,  
 » Mon Olivier victorieux ! »

Midi sonnait à Vienne.

Ils luttent sans relâche ;  
 Formidables, par bonds gigantesques, les preux  
 S'entrechoquent, l'acier mord les armures, hache  
 Les mailles du haubert et pourfend la rondache ;  
 Et le sang coule à flots sur les blics poudreux.  
 « Garin ! Garin ! » — « Montjoie et Charlemagne ! » Ils frappent ;  
 Et l'on ne sait comment, ne pouvant se couvrir,  
 Et malgré les ruisseaux qui des veines s'échappent,  
 Ils font pour se blesser et pour ne point mourir.

Tout à coup, dans un choc furieux, une épée  
Craque et vole en éclats sur le sable... O douleur!  
Olivier a pâli, sa main droite, crispée,  
N'empoigne qu'un tronçon!...

« Malheur! malheur! malheur! »  
S'exclament les Garin; Aude, la mort dans l'âme,  
Entre les bras des siens se renverse et se pâme.

Sire Olivier, courbant son front blême, anxieux,  
Jette à la dérobée un regard vers la Ville,  
Songe à Girart pour qui son bras fut inutile,  
A son père, à sa sœur; puis, relevant les yeux,  
Fier de mourir, attend le coup fatal.

« Beau sire,  
Lui dit Roland avec un aimable sourire.  
» Tu sauras, si du moins tu n'en fus informé,  
» Que Roland n'abat point un homme désarmé :  
» C'est l'œuvre des païens, peut-être; mais la nôtre,  
» Non pas. Pour te tuer, tu me prierais en vain;  
» Ton glaive s'est rompu, qu'on t'en envoie un autre,  
» Voilà tout; et qu'on porte une jarre de vin :  
» J'ai soif.

— « Sire Roland, répond Olivier, grave,  
« Merci : tu n'auras point à te plaindre d'un brave. »

Tous deux se sont assis. Lorsque les bateliers,  
De retour, ont placé sur la berge de l'île  
Le glaive que Girart envoyait de la ville  
Et la jarre de vin, on voit les chevaliers,  
Côte à côte, couchés parmi les herbes lisses,  
Pareils à deux jumeaux nourris du même lait,  
Causer à demi-voix et boire avec délices  
La liqueur généreuse au même gobelet.

. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .

Ils devisent longtemps, et de chevalerie,  
Et de gloire, et d'amour : Roland, presque joyeux,  
D'une voix caressante; Olivier, soucieux,  
D'un ton bref, poursuivant sa mâle rêverie,  
Et cherchant à cacher la flamme de ses yeux :

» Vois, Olivier, là-bas, ces barons et ces femmes  
 » Qui pleurent : notre sort bouleverse leurs âmes,  
 » Et certes à bon droit ; si c'est toi qui péris,  
 » Qui regretteras-tu plus que les autres, dis ?  
 — » Roland, j'ai le regret de toute âme qui m'aime,  
 » Mais faire son devoir est le bonheur suprême.

» — Sire Olivier, c'est bien ; mais réponds-moi : quitter  
 » Le vieil Empereur Charle, et ne plus voir flotter  
 » De loin les cheveux blonds d'un ange qui nous charme,  
 » N'est-ce point un regret qui vaut bien une larme ?  
 — » Tais-toi !... Je sens en moi je ne sais quoi qui bout :  
 » Relève-toi, Roland.

— Frère Olivier, debout ! »

Ils luttent. Cette fois, la force musculaire,  
 La trempe de l'acier et le courage, entre eux  
 Tout est équilibré : dans son poing vigoureux  
 Roland a Durandal, Olivier Hauteclair.

Ils luttent.

Charlemagne et les Français, Garin,  
 Ses fils et les Viennois se remettent sur l'heure  
 En oraison, tandis qu'en un mortel chagrin  
 Aude, pâmée encore à demi, rêve et pleure.

Ils luttent. Or, voici que d'un coup de revers,  
 Hauteclair, tranchant le nasal et le casque,  
 Atteint au front Roland surpris et le démasque ;  
 Mais le héros, les yeux et le front découverts,  
 Brandit sa Durandal, et le terrible glaive,  
 De tout son poids frappant Olivier ébloui,  
 Le jette à deux genoux : Olivier se relève,  
 Et, plus âpre, reprend le duel inouï.

Un silence de mort plane au-dessus du Rhône.  
 A travers les serpents de feu dont s'entourne  
 Le couple formidable, on n'entend que le choc  
 Aigre et sec de l'airain grinçant contre l'estoc.  
 Tout à coup, abaissant son fer, d'une voix brève :  
 « Olivier, dit Roland, voici longtemps, hélas !  
 « Que nous luttons : dormons un instant, je suis las.  
 — » Sire, dit Olivier, je t'accorde une trêve :  
 » Couche-toi, si tu veux, et dors.

— Bah ! j'ai dormi

- » La nuit dernière, et puis lutter sans défaillance
  - » Trois jours pleins : je voulais éprouver ta vaillance,
  - » Et je suis satisfait : recommençons, ami. »
- Ils luttent.

Or, là-bas, au pied de la colline,  
L'ombre de la nuit monte et le soleil décline.

Ils luttent toujours. Pied contre pied, rejetant  
Leurs glaives, le poignard aux dents, ils s'entrelacent,  
S'étreignent à pleins bras, se traînent, se déplacent,  
Et labourent le sol : leur souffle, haletant,  
Saccadé, râle... Enfin, tous deux, dans la poussière,  
Tombent...

Une clameur immense a retenti :  
Français, Viennois, chacun tremble pour son parti,  
Car nul ne peut savoir, dans la pâle lumière,  
Qui se relèvera vivant... Soudain, voici  
Qu'une force invincible, étrange, quelque chose  
A quoi l'on ne pourrait, sans demander merci,  
Résister un instant, au duel s'interpose :  
Pareille à cette main colossale de Dieu  
Pour qui peser le Ciel et la Terre est un jeu,  
Elle saisit les preux, les soulève sans peine,  
Les sépare, et les dresse, éblouis, sur l'arène !

Un ermite, caché non loin, dans les roseaux,  
Et qui priait pendant cette rencontre épique,  
Vit, au soleil couchant, une forme angélique  
Avec des ailes d'or s'abattre sur les eaux.

Or, ravis, Olivier et Roland se regardent.  
Et Roland :

« C'est assez lutter, sire Olivier.

- » Ceux que Dieu favorise et que ses anges gardent
- » Sont bien gardés. Pour nous, pouvions-nous envier
- » Un destin plus aimable et plus beau que le nôtre ?
- » Jeunes tous deux, loyaux et braves l'un et l'autre,
- » Nous voici, de par Dieu, contraints de nous aimer :
- » Soyons frères, veux-tu ?



— « Sire Roland, moi-même,

- » Ce que tu me dis là, j'allais te l'exprimer.
- » Ah ! la haine jalouse avait su me charmer ;
- » Mais cette haine est morte, et je sens que je t'aime :
- » Soyons frères !

— Demain, frère Olivier, demain,

- » Charlemagne, Empereur à la barbe fleurie,
- » Possèdera deux fils au lieu d'un, et sa main
- » Offrira deux héros frères à la Patrie !
- « Frère Roland, écoute : il est de blonds cheveux
- » Que tu vis maintes fois sur les remparts de Vienne,
- » Il est là-bas un cœur qui répond à tes vœux
- » Et qui pleure, attendant que son ami revienne :
- » Or, connais-tu le nom de cette vierge ?

— Ami,

- » Tu l'adores, sans doute ? elle est à toi ? Pardonne !
- » Je l'aime : c'est ma sœur Aude, et je te la donne.
- » Oh ! nous ne serons donc pas frères à demi ?
- » Bel Olivier, le Ciel comble mon espérance !
- » Tiens, ici, dans ce lieu trempé de notre sang,
- » Place en ma main ta main droite, et, nous embrassant,
- » Jurons de servir Dieu, Charlemagne et la France ! »

Le voile de la nuit tombait ; et les rameurs,  
Traînant à la remorque une des barques vides,  
Ramenèrent les preux vers une foule avide  
Qui les reçut au bruit délirant des clameurs.

La paix entre le camp et la ville était faite.  
Dix jours après, Français, Viennois, le cœur en fête,  
Virent Aude et Roland, suivis de leurs barons,  
Près de l'autel sacré couvert de fleurs nouvelles,  
Echanger le serment des amours éternelles,  
Tandis que Charlemagne et Garin, sur leurs fronts,  
Entrelaçaient leur sceptre et leurs mains paternelles.

## VIII

### AUX ARMES ! A RONCEVAUX !

Hélas ! pour des barons, la paix n'est ici-bas  
Qu'une halte d'un jour et qui ne laisse guère  
Que le temps de s'armer pour de nouveaux combats.

Au milieu des festins et des joyeux ébats,  
 Un messenger survint jetant le cri de guerre :  
 Le Kalife Marsile allait franchir les monts  
 Avec cinquante émirs, entraînant à sa suite  
 Cent mille mécréants pareils à des démons :  
 Les défenseurs du val de Cizre étaient en fuite,  
 Les païens s'avançaient : déjà, de Roncevaux,  
 On entendait hennir leurs sinistres chevaux.

L'Empereur, sur-le-champ, autour de l'oriflamme,  
 Manda les douze Pairs et l'armée. Un matin,  
 A la vie, à la mort, frères par le destin,  
 Olivier et Roland que tout le peuple acclame  
 Partirent, et la joie illuminait leur âme.

Le cor de Roncevaux pleurait dans le lointain.

A. FERRAND.

---

## CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

---

Nous nous faisons un bonheur de reproduire ici le discours spirituel et plein de cœur que M. le Curé-Doyen de Pauillac a prononcé, en guise d'adieux et de remerciements, à la fin de la retraite ecclésiastique. Après l'avoir vivement applaudi, nos confrères seront heureux de le lire et de le conserver :

MONSEIGNEUR,

A la fin de ces pieux exercices de la retraite, pendant que nos âmes sacerdotales sont encore sous l'influence des paroles salutaires tombées chaque jour de vos lèvres et de votre cœur paternel, Votre Grandeur voudra bien me permettre de lui exprimer mes sentiments et ceux de mes confrères.

Ces sentiments, Monseigneur, sont ceux d'une vénération profonde et d'une vive reconnaissance pour *Celui qui vient à nous au nom du Seigneur*.

Oui, Monseigneur, nous nous réjouissons tous d'avoir enfin un Archevêque selon le cœur de Léon XIII, et nous sommes heureux de déposer

aux pieds de Votre Grandeur l'hommage de notre respect et de notre vénération.

Nous savons tout ce qu'il en a coûté à votre cœur d'Évêque pour se séparer d'un *diocèse qui lui est et qui lui sera toujours cher* (1); pour quitter un clergé qui vivait tranquille et heureux à l'ombre de sa houlette pastorale, pour abandonner des œuvres qui étaient le fruit et la consolation de son zèle.

*Sic vos non vobis nidificatis aves*  
 . . . . . *mellificatis apes*  
 . . . . . *fertis aratra boves* (2).

Mais une parole de Léon XIII a suffi, et, sur un simple désir de Sa Sainteté, Vous avez tout quitté, nous donnant ainsi l'exemple de cette obéissance parfaite dont on nous parlait hier et qui fait la force et la beauté de l'Eglise de Dieu, *quàm pulchra tabernacula tua, Jacob, et tentoria tua, Israël* (3)!

Avec l'hommage de notre vénération, vous nous permettrez encore, Monseigneur, de vous offrir l'expression de notre reconnaissance. Il n'y a que quelques jours que vous êtes au milieu de nous et déjà vous avez acquis des droits incontestables à notre gratitude par le zèle avec lequel vous présidez nos exercices et par vos conseils paternels, ces conseils marqués au coin de l'expérience seront désormais la règle de notre conduite, et tous les prêtres de votre diocèse, marchant comme un seul homme, ne formant avec vous qu'un cœur et qu'une âme, pourront bientôt raconter des victoires; mais ces victoires seront la gloire de leur Archevêque parce qu'elles seront le fruit de leur obéissance à ses conseils, *vir obediens loquetur victorias*.

C'est encore un sujet de joie et de reconnaissance pour nous, de voir à côté de Votre Grandeur et associés à votre administration, les prêtres expérimentés que nous sommes accoutumés depuis longtemps à vénérer et à consulter, et pour eux, comme pour nous, Monseigneur, vous nous permettrez de dire : *Ad multos annos!*

(1) Instruction pastorale de Monseigneur l'Archevêque de Bordeaux, pour sa prise de possession.

(2) Ainsi, petits oiseaux, vous bâtissez vos nids,  
 Et d'autres, à vos yeux, enlèvent vos petits;  
 Ainsi, diligentes abeilles.  
 D'autres mangent le miel, ce doux fruit de vos veilles :  
 Ainsi, faibles troupeaux, innocentes brebis,  
 D'autres de vos toisons font filer leurs habits :  
 Ainsi, laborieux taureaux,  
 D'autres mangent le blé qu'ont produit vos travaux.

(3) Texte choisi par Bossuet pour son magnifique sermon sur l'Unité de l'Eglise, sermon magnifique dans l'exorde et la première partie qui établit victorieusement la primauté du Pontife romain. La deuxième et la troisième parties ont été réduites à néant par le Concile du Vatican.

A vous aussi, Mon Révérend Père, nous sommes heureux de dire nos sentiments de reconnaissance pour tout le bien que vous nous avez fait par votre parole apostolique. Comme saint Paul vous pouvez dire que vous n'avez pas fondé la vertu de votre prédication sur les raisonnements humains et sur les sentiments purement naturels; mais vous l'avez fondée sur les enseignements de Jésus-Christ, de la sainte Ecriture, des Conciles, des saints Pères et en particulier du Docteur Angélique.

A la lumière de votre parole, nous avons mieux compris l'obligation étroite de la sainteté pour le prêtre, et les moyens de parvenir à cette sainteté qui sont, si je ne me trompe : l'esprit de prière et de sacrifice, la dévotion solide à la divine Eucharistie et à la Très sainte Vierge, l'exercice du zèle, la soumission complète aux décisions doctrinales et à l'autorité de l'Eglise. Grâce à vous, Mon Révérend Père, nous sentons tous que nous ne faisons qu'un avec notre Archevêque et avec le Souverain Pontife qui nous l'a envoyé.

A la fin de cette retraite, nous dirions volontiers, comme le jeune Tobie parlant à son père de l'ange Raphaël qu'il n'avait pas encore reconnu, caché qu'il était sous les traits d'un voyageur : « Mon Père, que rendrons-nous à cet homme de Dieu qui nous a fait tant de bien ? Il m'a conduit et ramené, il m'a préservé de la fureur du monstre prêt à me dévorer, il nous a fait recouvrer l'argent de Gabélus, il vous a rendu la vue ; que lui rendrons-nous ? »

La réponse est facile, Mon Révérend Père, pas plus que les anges du Seigneur, le fils de saint Dominique ne voudrait la moitié de nos biens, ce qui du reste ne l'enrichirait guère; mais nous avons mieux à vous offrir, Mon Révérend Père, et bientôt quand nous monterons au saint autel, quand nous tiendrons en main le calice du Seigneur, moins oublieux que l'échanson de Pharaon ne le fut pour Joseph, *memento mei cum calicem porrexeris*, nous nous souviendrons de vous, et nous prions Notre-Seigneur de donner partout et toujours à votre parole les mêmes bénédictions que dans le diocèse de Bordeaux.

---



## M. L'ABBÉ BLATAIROU ET M. L'ABBÉ DÉJEAN

---

Nous venons de perdre deux prêtres éminents, sur lesquels il convient d'arrêter quelque peu nos regards pour apprécier leurs vertus et profiter de leurs exemples.

Leur carrière fut diverse aussi bien que leurs mérites. Mais tous deux, dans les voies différentes où ils marchèrent, ont également été saints et ont accompli d'admirables œuvres. M. Blatairou enseigna ; M. Déjean gouverna une grande et difficile paroisse. Le zèle le plus ardent et le plus désintéressé, l'esprit sacerdotal le plus pur, animèrent leur vie, qui fut longue et pleine ; elle restera un modèle pour les jeunes prêtres, jaloux de se former sur leurs aînés.

M. Blatairou était sorti des rangs laïques. Il avait fait ses premières études au lycée, et le monde, l'Université, tout au moins, semblait le réclamer. Une aptitude extraordinaire pour les sciences mathématiques et naturelles le désignait à quelque chaire de collège ou de Faculté. Mais une foi vive, fruit sans doute d'une bonne éducation première, reçue dans la famille, un cœur droit et pur, un esprit juste, le tournèrent vers l'Église, à laquelle il lui parut beau de se dévouer, alors qu'elle n'offrait plus à ses serviteurs les avantages mondains qui jadis la firent rechercher.

Une fois prêtre, M. Blatairou n'eut pas de peine à trouver sa voie. Le grand Séminaire de Bordeaux était à cette époque, comme aujourd'hui, divisé en deux sections : la Théologie et la Philosophie, laquelle comprenait aussi les mathématiques et les sciences physi-

ques. M. l'abbé Blatairou fut chargé de l'enseignement des mathématiques et de la physique. Ce ne furent point des leçons prises dans un auteur, mais ses propres leçons, qu'il donna à ses élèves. Il les rédigeait à l'avance, empruntant à la nuit les heures que le jour ne lui pouvait fournir. Ces leçons devinrent des livres, dont le savant professeur enrichit l'enseignement. Après les sciences exactes et les sciences naturelles, M. Blatairou professa la Philosophie. C'est dans cette dernière chaire que je l'ai trouvé, en 1834, à mon entrée au Grand Séminaire. M. Hamon, puis M. Laloux en étaient alors les supérieurs; M. de Cambis dirigeait la communauté des Philosophes : hommes éminents, non moins remarquables par leur sainteté que par leur savoir, aimables surtout, et s'accommodant, avec une paternelle condescendance, au caractère bordelais, fait, comme on le sait, de qualités et de défauts. L'abbé de Langalerie avait pris la place de M. Blatairou dans l'enseignement des mathématiques. Il venait d'être ordonné prêtre. Le futur évêque était dans la fleur de sa jeunesse et de son sacerdoce, bon, doux, affectueux, avec une grâce modeste et une dignité simple, qui lui gagnaient les cœurs. Il préludait par sa piété tendre et par cette union intime avec Saint-Sulpice, dont il partageait les travaux, à ces vertus pastorales et épiscopales que Sainte-Foy-la-Grande, que Saint-Louis, Belley et Auch ont depuis admirées en lui.

M. Blatairou enseignait la philosophie, et, encore ici, c'était de son propre fonds qu'il tirait cet enseignement. Les auteurs alors suivis ne pouvaient satisfaire cet esprit exact, difficile et singulièrement méthodique. Quel travail lui coûtaient ces leçons qui nous paraissent à nous, quand il nous les donnait, si simples et si claires! Une inflexible logique présidait à toutes ses déductions. C'était la méthode socratique; et il était, lui aussi, un *accoucheur* d'esprits. Il faisait des philosophes; il eût pu faire des écrivains, s'il est vrai que le style, comme l'a dit Buffon, ne soit que l'ordre et le mouvement des idées. L'ordre, il l'enseignait toujours, et c'est là un point qui ne saurait être indifférent à quiconque prétend à l'art d'écrire.

Le cours de Philosophie de M. Blatairou fut également imprimé et devint classique dans plusieurs Séminaires.

La vivacité de la foi, l'ardeur de la piété, répondaient dans le jeune professeur à la perspicacité de l'esprit et à la sûreté du jugement. Quelle édification nous reçûmes un jour de lui ! C'était la veille de Noël, nous étions au réfectoire. On lisait le martyrologe romain, et le lecteur prononçait lentement ce préambule solennel à l'annonce de la fête du lendemain : *Anno a creatione mundi*, dans lequel sont rappelées toutes les ères diverses qui se partagent l'histoire, et la création du monde, et les Olympiades grecques, et la fondation de Rome, à ce point qu'on croirait que l'Église, inspiratrice de celivre, ait voulu, à l'occasion de la nativité du Sauveur, interpellier tous les siècles et toutes les nations et les convoquer au berceau du Verbe fait chair. M. Blatairou, immobile à sa place, regardait fixement le lecteur, et de grosses larmes roulaient le long de ses joues.

Oui, il y avait dans cette âme d'élite un riche fonds de sensibilité chrétienne. Cette sensibilité se traduisait en témoignages de bonté, d'affection envers ses élèves, en efforts de zèle et de travail pour leur progrès dans les études : conférences particulières aux meilleurs écoliers, cours supplémentaires, excursions botaniques, auxquelles venaient prendre part quelquefois les sommités de la Science Bordelaise, M. Laterrade père, M. Charles Desmoulin, rien ne lui coûtait dès qu'il s'agissait de l'avancement des jeunes lévites. Il voulait que le clergé fût instruit et répondît aux exigences de son temps. C'est par ce sentiment que, nommé professeur à la Faculté de Théologie, il fit durant plusieurs années ses cours au sein même du Grand Séminaire ; et c'est avec un vif intérêt qu'un bon nombre d'élèves de Théologie (j'étais de ceux-là) parcoururent avec lui toutes les époques de l'Histoire Ecclésiastique. Il préparait ses leçons avec le plus grand soin, nous prodiguant son temps en vue de ménager le nôtre, que réclamaient, pour une large part, d'autres études, il le savait.

Les honneurs académiques vinrent chercher ce modeste savant qui s'ignorait lui-même, mais que les hommes éminents dans la science connaissaient bien : « C'est le prêtre le plus instruit que j'aie jamais rencontré, » disait l'un d'eux.

Pourquoi faut-il qu'une maladie étrange l'ait cloué sur son lit pendant treize ans, et nous ait privé du fruit de ses travaux, qu'il poursuivit néanmoins, dans cette situation douloureuse, avec une tête fatiguée par l'excès de ses précédentes veilles. Nous l'avons vu, avec sa lampe allumée en plein jour auprès de son chevet, continuant ses chères études, suivant avec intérêt le mouvement des sciences et s'enquérant des découvertes nouvelles.

Ah ! c'est bien à lui, à ce serviteur dévoué de l'Église, à cet instituteur zélé du clergé, que Dieu a dû dire, en lui ouvrant, au sortir de cette vie, ses bras paternels et miséricordieux : « Courage, bon et fidèle serviteur, entrez dans la joie de votre Maître. » Cher et vénéré maître, après treize ans de tristesse et d'angoisses, quel doux réveil cela a dû être pour vous !

Je me suis longuement étendu sur M. l'abbé Blatairou ; c'était pour moi un besoin du cœur, aussi bien qu'un devoir de reconnaissance. Aurai-je assez de temps et d'espace pour parler de même de M. Déjean ? Je m'y sens porté par les mêmes motifs.

Bernard Déjean, né à Saint-Pierre d'Aurillac, où habite encore sa famille, fut un de ces enfants que M. Lacombe recueillit vers 1816, sur les bords de la Garonne, comme autrefois le Sauveur avait recruté ses apôtres sur les rivages du lac de Génézareth. Il les rassembla à Cadillac dans une maison devenue bientôt trop étroite, pour en faire les prémices de la nouvelle milice sacerdotale, dans le diocèse de Bordeaux.

Éloigné pour la première fois de ses parents qui avaient sans doute tardé plus que de coutume à venir le visiter, le jeune Déjean fut pris de mélancolie. Le supérieur s'en aperçut, et, le menant aussitôt au réfectoire, il le fit déjeuner, bourra ses poches de provisions de voyage et le lança seul sur la route de Cadillac à Saint-Pierre d'Aurillac. Arrivé à la hauteur de Viole, port de Loupiac, le petit bonhomme aperçoit son père qui, marchant en sens inverse, venait à lui. Le père Déjean allait voir son fils à Cadillac. C'était un dimanche. Le père et le fils s'embrassent cordialement, et, le premier poursuivant sa route, le



second rebroussant chemin, ils arrivent bientôt à Cadillac et font gaiement leur entrée au Séminaire, que le jeune écolier avait quitté tout à l'heure. Le spleen était dissipé et la vocation raffermie.

M. Déjean aimait jusque dans sa vieillesse à conter cette aventure de son enfance lévitique. Il la donnait comme un témoignage de la bonté toute paternelle de M. Lacombe et de son admirable bon sens.

La première fois que j'ai vu l'abbé Déjean avec sa figure douce et austère tout ensemble, son sourire bienveillant et fin, ç'a été à Bazas, en 1825, à mon entrée au Petit Séminaire. Il professait alors la cinquième. C'était une halte avant l'entrée définitive dans le Sanctuaire, une épreuve que le jeune lévite imposait non pas à sa vocation de prêtre, mais à celle de missionnaire; car cette âme forte et généreuse aspirait aux missions lointaines et rêvait le martyr. Quelque temps après, il était au Séminaire des Missions étrangères à Paris. La faiblesse de sa santé, les instances de son père qui alla le chercher jusqu'au sein de la Capitale, mirent un obstacle insurmontable à ses héroïques desseins. Ordonné prêtre, il prit la direction de la *Petite communauté de Notre-Dame*, sorte de Séminaire préparatoire, qui, tout en desservant l'église paroissiale et lui fournissant des clercs, donnait au séminaire principal d'excellents élèves, qu'on voyait arriver avec terreur; car ils s'emparaient sans plus de façon des premiers rangs dans les classes qui les recevaient. M. Buche, aujourd'hui vicaire-général, fut un de ces conquérants glorieux; M. l'abbé Pardiac, les Messieurs Tiphon et tant d'autres qu'il serait trop long de nommer. Le vénérable doyen de Cadillac, M. Guiraud, M. Hugon, mort curé des Esseintes, secondèrent l'abbé Déjean dans cette œuvre d'éducation ecclésiastique et littéraire. Dans ces derniers temps le lettré avait disparu sous le pasteur. Il ne faudrait pourtant pas s'y méprendre. L'ancien directeur de la petite communauté de Notre-Dame n'était dépourvu ni de goût, ni de connaissances à l'endroit des Lettres humaines. Il nous souvient d'avoir trouvé au Petit Séminaire, dans les vieux *Albums* de Rhétorique, des pièces de valeur signées : Bernard Déjean.

Mais hâtons-nous de le considérer dans son véritable rôle, celui de Curé. C'est sous ce titre qu'il a été connu, estimé; vénéré de tout Bordeaux, pendant les quarante-cinq ans qu'il a exercé le saint Ministère dans la paroisse de Saint-Bruno, dix-sept ans comme vicaire et vingt-sept ans comme Curé. Qui ne sait, durant cet intervalle, sa bonté, sa charité s'épanchant en d'inépuisables aumônes, son zèle, son dévouement, non-seulement à l'égard de ses paroissiens, mais encore à l'égard de ses confrères. Je connais l'un de ceux-ci qui lui doit peut-être le privilège plus ou moins enviable de lui survivre. En 1858, ce confrère et ami fut malade, et assez gravement. Le curé de Saint-Bruno le vint visiter, et, tout en devisant de choses diverses, il laissa tomber de ses lèvres ces paroles naïvement sublimes : « J'ai dit à Dieu : prenez-moi, qui ne suis plus bon à grand'chose, et laissez-le, lui qui est jeune et peut encore longtemps faire du bien. » Dieu n'accepta pas le sacrifice, mais exauça néanmoins la prière (1).

Témoin attristé de l'abandon de nombreuses enfants que la pauvreté et quelquefois le vice laissaient sans soutien et sans défense au sein de sa populeuse paroisse, l'abbé Déjean eut la pensée d'ouvrir à ces infortunées petites filles, un asile où la Religion, par l'entremise de charitables Sœurs hospitalières, les accueillerait et leur tiendrait lieu de mère. Il s'endetta pour cela et fortement. C'était une folie au regard de la prudence humaine (*humanum dico*). Dieu lui vint en aide. Dieu, a dit un Pape, répare la nuit les sottises que font les Français durant le jour. Cette fois-là, Dieu crut qu'il emploierait mieux son temps à réparer les saintes folies du curé de Saint-Bruno. Aussi bien, les Français aujourd'hui, s'il voulait redresser tous leurs écarts, lui donneraient trop d'ouvrage.

Sur la limite de Saint-Seurin et de Saint-Bruno, mais sur le territoire de Saint-Seurin, vivait dans une paisible et ombreuse solitude un vieux gentilhomme, breton d'origine et par conséquent bon catholique, M. le comte Le Sénéchal de Kercado. Il était

(1) Nous croyons que le lecteur ne risque pas de se tromper en supposant que l'« ami malade » n'est autre que le signataire de cet article.

riche et bienfaisant, connaissant le curé de Saint-Bruno pas autrement que ne le connaissait tout le monde à Bordeaux, ayant entendu parler de son zèle et de ses charités. Il apprit que ce bon curé était dans la peine, que ses bailleurs de fonds le pressaient, et il vint à lui spontanément et sans avoir été sollicité par le vénérable prêtre qui sut donner, mais fut toujours inhabile à demander. Il lui apporta la somme désirée, considérable, quatre-vingts et quelques mille francs ; il doubla cette somme, il la tripla par la suite ; et ce fut chose merveilleuse et touchante de voir ces deux vieillards, le gentilhomme et le prêtre, rivaliser de zèle et de générosité pour la fondation de cette œuvre qui avait pour objet la préservation et l'éducation de l'enfance délaissée. De là, ce magnifique établissement de la rue Belleville, qu'on a vu tendu de noir sur son immense façade, au passage du cortège ; bel hommage de la reconnaissance, et qui a fait monter les larmes aux yeux de ceux qui en ont été témoins !

L'École chrétienne libre de Saint-Bruno, l'une des plus belles de Bordeaux, a été encore un des fruits d'arrière-saison du zélé pasteur.

Je n'en finirais pas si je voulais raconter en détail toutes les œuvres enfantées par ces vingt-huit ans de ministère pastoral. Après ses noces d'or célébrées au milieu de l'enthousiasme de la population de Saint-Bruno tout entière, rehaussées par l'éclat d'un panégyrique (1) auprès duquel sont bien pâles les lignes que j'écris ici, le bon curé, fatigué de tant de travaux qui s'étaient succédé sans relâche, voulut, à la fin, se donner un peu de repos auprès de cette église que son zèle et sa piété avaient si longtemps animée, à quelques pas de ce cimetière où il avait marqué sa place. Ses paroissiens ou plutôt ses enfants ne le lui permirent pas. Une pétition, portant des milliers de signatures, l'obligea à revenir sur sa détermination et à reprendre la houlette qu'il avait déposée. Elle sera lourde désormais à vos mains affaiblies, ô bien-aimé Pasteur, et c'est en la tenant avec un courage au-dessus de vos forces,

(1) Prononcé par M. l'abbé F. Laprie.

c'est au milieu des fonctions de votre saint mais accablant ministère que vous tomberez, pour ne plus vous relever ici-bas. Mais là-haut, ah ! là-haut, ce sera autre chose. Là-haut, vous verrez se renouveler votre jeunesse, et une gloire immortelle vous enveloppera de ses splendeurs. *Qui ad justitiam erudiunt multos, fulgebunt quasi stellæ in perpetuas æternitates.*

Je serais incomplet si je n'ajoutais en finissant que M. l'abbé Déjean, tout en étant un homme d'œuvres remarquable, fut encore et surtout un homme de prière. Il quittait peu son église, à moins que ce ne fût pour voir les malades et courir après les malheureux. et l'on était sûr de l'y trouver, le matin surtout, méditant dans sa stalle, ou agenouillé au pied de l'autel. Pressé pour toute chose, il l'était surtout pour la prière officielle, pour le bréviaire, qu'il ne fit jamais attendre ; et il en était ainsi des autres exercices de piété, pour lesquels il avait une si haute estime, qu'un jour de la fête du Sacerdoce, invité à prêcher devant les séminaristes et les prêtres réunis pour cette solennité, il traita ce sujet d'apparence si humble, mais avec une telle force et une telle conviction, que l'auditoire édifié par ses paroles, dut en conclure qu'il n'y manquait jamais et qu'il savait, comme M<sup>sr</sup> Dupanloup, à travers l'embarras des affaires, *sauver toujours les exercices de piété.*

*Ascendit precatio et descendit Dei miseratio*, lisons-nous dernièrement dans une des leçons de l'office de saint Raphaël. Est-il étonnant, après ce témoignage de saint Augustin, qu'un pasteur aussi fidèle à la prière ait réussi dans toutes ses entreprises ? Sans cesse invoquée par lui, la miséricorde de Dieu descendait sur ses œuvres et les fécondait de sa douce et bénigne influence. Vous cherchiez son secret, le secret de ses mérites, de ses vertus, de ses aumônes, de ses fondations, de ses succès de toute sorte ? il est là : *ascendit precatio et descendit Dei miseratio.*

E. GAUSSENS,

Ch. hon., Archiprêtre de Saint-Seurin.

---

## L'ÉGLISE D'AQUITAINE IL Y A MILLE ANS

---

(Étude sur la Gascogne et les pays voisins à l'époque des incursions normandes.)

(Suite)

---

### CHAPITRE X

#### LE RÔLE DES ABBAYES AU MOYEN AGE

---

Saint-Sever, en Gascogne, — Guîtres, la Grande-Sauve et Sainte-Croix en Guyenne, acquirent du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle une importance dont rien de nos jours ne saurait donner l'idée.

Sorte de principauté ecclésiastique, indépendante de l'archevêque de Bordeaux, si ce n'est pour l'ordination des moines (1) et l'acceptation de quelques prêtres nommés aux

(1) Une bulle du pape Célestin III fait, à ce sujet, une réserve qui semblerait indiquer une certaine méfiance. « Vous recevrez les ordres sacrés de l'évêque diocésain, dit-il aux moines de la Sauve-Majeure, *pourvu qu'il soit catholique*, en grâce et en communion avec le siège apostolique et qu'il *veuille vous les donner sans aucune rétribution ni aucune fraude*; autrement qu'il vous soit permis de vous adresser à tout autre évêque catholique, etc. » C'était ouvrir la porte à bien des échappatoires.

Héliès de Malemort qui occupait à cette époque (1198) le siège de Bordeaux, est surtout connu par ses démêlés avec le chapitre de Saint-André. — Celui-ci reprochait à l'archevêque d'avoir méconnu ses privilèges et refusé l'investiture à ses chanoines. Il y eut excommunication et interdiction d'églises; plaintes et résistances du chapitre. Le différend dura ainsi plusieurs années (jusqu'en 1195); il ne serait pas impossible qu'il fût pour quelque chose dans la réserve du Saint-Père. — D'un autre côté, l'abbaye avait des possessions dans plusieurs diocèses, et il n'est pas dit que le pape eût uniquement en vue l'archevêque de Bordeaux. — Personnellement, Héliès de Malemort dut vivre en bons termes avec les religieux de la Grande-Sauve, car il fut enterré (1206) dans leur monastère.

paroisses, la Grande-Sauve ou la Sauve-Majeure comptait par centaines les prieurés et les églises. — Elle en avait dans les diocèses de Bordeaux (1), de Bazas, de Saintes, de Périgueux, d'Agen, d'Auch, d'Aire, de Cahors et bien au delà des limites de l'ancien royaume d'Aquitaine: en France, dans les diocèses d'Orléans, de Chalons, de Soissons, de Sens et jusque vers Laon et Cambrai; en Espagne, dans le royaume d'Aragon; en Angleterre, dans le comté de Lincoln (2).

Sans égaler la Grande-Sauve, que son rayonnement au dehors (3) et le nombre de ses bénéfiques (4) mettaient hors de pair, Sainte-Croix n'avait pas moins de très grands revenus. Jean Darnal, en sa Chronique, énumère avec une complaisance qui atteint presque l'enthousiasme, les droits et les biens divers que le monastère bordelais devait aux *largesses* des anciens ducs.

« Les terres et vignes, [attenantes au couvent,] Saint Hylaire Dortelan (5) avec toutes ses appartenances, la Ville

(1) Il est impossible de donner la liste des possessions de la Grande-Sauve. Elle n'occupe pas moins de trois pages dans l'œuvre de M<sup>sr</sup> Cirot. — Dans le seul diocèse de Bordeaux l'abbaye avait *en églises*: Nérigean, Espiet, Camiac, Saint-Léon, Montignac, Corbélaç, Saint-Sidoine, Plassac, Saint-Germain et Campet; *en prieurés*: Cenon, Saint-Loubès, Castellet, Caron, Croignon, Foncambalade, Madirac, Loupiac, Bellebat, Baigneaux, Vieille-Benaugé, Guibon, Guillac, Ardenac, Daignac, Saint-André-du-nom-de-Dieu, Puy-Dudon, Saint-Martin, Saint-Saturnin-du-Bois, Saint-Vincent-de-Portets et enfin Saint-Vincent-de-Lescure; celui-ci couvent de femmes.

(2) *Gallia Christiana*, t. II, Instr. col. 216 (ann. 1198).

(3) L'influence de la Grande-Sauve, dépassant en quelque sorte ses limites naturelles, se fit sentir sur des églises ou des monastères étrangers à sa congrégation et même à l'ordre de Saint-Benoît. M<sup>sr</sup> Cirot de la Ville en cite un curieux exemple: « Lorsque l'on voulut, dit-il, établir dans l'abbaye de Verteuil la règle de Saint-Augustin que saint Bernard avait donnée peu auparavant aux chanoines de Saint-André de Bordeaux, on vint prendre un simple religieux dans le cloître de la Sauve, pour lui confier la conduite du nouveau monastère. (CIR., *Hist. de la Grande-Sauve*, t. II, p. 81.)

(4) Dans une bulle de l'an 1163 confirmative de toutes les possessions de l'abbaye, le pape Alexandre III ne nomme pas moins de *cent dix* bénéfiques.

(5) « L'auteur du *Gallia Christiana*, dit Baurein, rapporte une ancienne Charte où l'église de cette paroisse (le Taillan) est appelée *Ecclesia Sancti Hilarii de Orthollano*. La syllabe *or* par laquelle commençoit anciennement cette dénomination, fut changée, dans la suite, en celle d'*au*; en sorte qu'on la trouve appelée dans des titres postérieurs, *au Taillan* ou *au Theillan*. » (Cf. *Gall. Christ.*, t. II, Instr. col. 267; et *Var. Bord.*, t. III, p. 226.)

» de Soulac avec l'Oratoire de la Vierge Marie Mère de Dieu,  
 » ensemble le droit des Rivières, depuis la mer salée iusques  
 » aux eaux douces, ses montagnes et pinadas, le droit de pes-  
 » che, et les prés, et saussayes, serfs et esclaves.....  
 » ....., la saluité dudit lieu [de Sainte-Croix] et le droit de  
 » fondalité et seigneurie; la Ville de Saint-Macaire où son corps  
 » repose en son cercueil, avec les dixmes, et ses droits tant de  
 » la terre que de la mer, avec la *haute Iustice de sang*, le  
 » péage et saluité.

» Donna pareillement [le duc Guillaume] nostre Dame de  
 » Machao (1) mesme avec tous droits et coustumes, et l'isle  
 » adiacente avec les padouëns, ou pacages tant en la terre  
 » qu'en la mer: Côme aussi céda le Village de Saint-Hylaire  
 » Dortelan, la dixme, les padouëns, terres, bois et fontaines,  
 » avec ce la ville de Soulac, et l'église Nostre-Dame, les eaux  
 » douces, et terres de la mer salée iusques à la mer de Gironde:  
 » et du *Bre* (sic) ou Bec iusques à la mer de Gironde avec les  
 » marets, montagnes, pinadas, droit de pesche, prés et saus-  
 » sayes et salines, les seruiteurs et chambrières avec tous droits,  
 » péages et coustumes, même celles de trois muys de sel, la  
 » puiade et frumentade (2)..... »

Cette énumération, peut-être un peu longue (3), nous permet de remarquer que la suzeraineté de Sainte-Croix s'exer-

(1) Macrau. (Voy. BAUREIN, *Var. Bord.*, t. III, p. 151.)

J'ai entendu plus d'une fois, dans ma jeunesse, les riverains de cette partie de la Garonne rappeler que le premier *colac* (l'alose) de chaque année était dû autrefois à « l'abbé de Macau ». Il faut entendre ici évidemment l'abbé de Sainte-Croix. — Que la redevance ait ou non existé, la tradition n'affirme pas moins les droits du monastère sur les eaux du fleuve.

(2) JEAN DARNAL, *Chronique Bourdeloise*, p. 49 et 50.

(3) Cet état, qui peut être complet pour le XII<sup>e</sup> siècle, laisse en dehors bien d'autres possessions que les siècles suivants apportèrent à l'abbaye. Un relevé de ses dépendances, vers la fin du siècle dernier, indique : — les prieurés de Saint-Barthélemy, de Lamarque, de Sadirac, de Saint-Aubin, de Saint-Martin de Cambes, de l'Isle-Saint-Georges, de Saint-Etienne-du-Tourne, de Saint-Pierre-de-Loupiac, des Alements, de Saint-Maurice, de Saint-Jean-de-Montauriol, de Blanquefort, de Soulac, de Saint-Macaire; — les cures de Saint-Michel de Bordeaux, du Taillan, de Macau, de Blagnac, de Sainte-Croix-du-Mont, d'Aubiach, de Saint-Mexent, de Saint-André-de-Gasnac, de Saint-Cyr-de-Cameyrac, etc. (MARCHANDON, *Bordeaux, Histoire de son origine*, etc. p. 182 et 183.)

çait plus particulièrement sur les rives du fleuve, c'est-à-dire dans une région privilégiée où les ressources abondaient.

L'abbaye ducale possédait les églises les mieux rentées et les plus riches prieurés de la Guyenne :

Soulac, aujourd'hui plage aride, battue par la mer qui en emporte chaque année un lambeau, était un port commerçant où venaient s'embarquer les rois d'Angleterre, ducs de Guyenne (1).

Le prieuré de Saint-Macaire avait l'importance d'une abbaye; il est vrai, aussi, qu'il voulut en jouer le rôle.

Religieux et prieur secouèrent le joug de l'abbé, prétendirent au « bâton pastoral » qui était le signe de l'indépendance et même l'obtinent, un beau jour, par je ne sais quelle surprise. Soutenus en secret par l'archevêque de Bordeaux (2), excommuniés par le Pape, ils refusèrent longtemps de se soumettre. Il y eut usurpation de bénéfice et réception irrégulière de l'habit monacal, puis réclusion des moines à Sainte-Croix, fuite de Bordeaux, retour furtif à Saint-Macaire et enfin de graves excès tels qu'invasion du *cellier* et vin répandu. — Aux moines s'adjoignirent bientôt les habitants; et les esprits s'aigrirent à tel point, que l'abbé de Sainte-Croix n'eût pu, dit-on, sans péril de la vie (3), approcher de Saint-Macaire.

Il ne fallut pas moins que la convocation d'un concile pour enlever le bâton au prieur et remettre dans l'ordre les moines récalcitrants. Ces querelles, qui forment comme l'ombre du tableau, occupent une moitié du XII<sup>e</sup> siècle, et il suffit d'ouvrir le Recueil des Archives de la Gironde à cette période pour en trouver en quelque sorte l'écho à chaque page (4).

(1) « 1242-43. De 30 marcis liberandis G. de B. ad emendum, etc. Teste Rege apud Solac, 12 septembris. » (THOMAS CARTE, *Cat. des Rôl. Gasc.* t. I, p. 4.) Cf. BAUREIN. *Var. Bord.*, t. I, p. 60 et 63.

(2) Bertrand I<sup>er</sup> de 1162 à 1171 (Cf. *Arch. historiques de la Gir.*, t. I, p. 230 à 233.)

(3) «.....quum vero non est ei tutum ad locum illum accedere.....» (*Lettre d'Alexandre III à l'évêque de Bazas*, Guillaume Arnaud de Tantalou. — *Arch. hist. de la Gir.*, t. I, p. 218.)

(4) Voir les *Archives historiques de la Gironde*, t. I, p. 209 à 232; les dissensions y occupent tout le laps de temps compris entre les années 1120 et 1166.



Si l'on devait juger de la situation des monastères par les impôts qu'ils eurent à supporter à des époques exceptionnelles, celui de Guîtres eût occupé le premier rang. Un mémoire de l'an 1576 pour l'aliénation des biens du clergé (1), classe les abbayes dans l'ordre suivant :

L'abbé de Guîtres avec le couvent et les officiers. ....	38 écus de rente.
L'abbé et le couvent de la Sauve-Majeure.	26 écus —
L'abbé, le couvent et les officiers de Sainte-Croix. ....	26 écus —
L'abbé, le couvent et les officiers de Bourg	23 écus —
L'abbé et le couvent de Saint-Romain..	23 écus —
L'abbé et le couvent de Saint-Sauveur..	23 écus —
L'abbé de Faize. ....	21 écus —
Le chapitre de Saint-Émilion.....	16 écus —
L'abbé de Verteuil. ....	13 écus —
L'abbé de l'Isle.....	13 écus —
L'abbé de Pleine-Selve.....	13 écus —
L'abbé de Bonlieu.....	11 écus —

Une lettre du xv<sup>e</sup> siècle, rapportée par les auteurs de la *Guienne historique et monumentale*, donnerait à supposer, si la source n'en était suspecte, que l'importance de Guîtres, déjà indiquée par le chiffre de sa taxe, était bien autrement considérable et hors de toute proportion avec celle des autres maisons religieuses.

« — Vous me demandez quelques moines, écrivait l'abbé de Guîtres au prieur de la Grande-Sauve; il ne m'est guère possible de faire quelque chose pour vous en cette occasion. J'en ai prêté cinquante au chapitre de Saint-Emilion pour une procession et j'en ai dispersé plus de cinquante autres. Je vous en envoie *soixante* dont je vous prie de vous contenter pour le moment (2). »

On ne peut voir dans cette lettre, en la tenant pour authentique, qu'une saillie gasconne. Raymond Guinaudie la croit

(1) *Arch. hist. de la Gir.*, t. II, p. 391 et suiv.

(2) DUCOURNEAU, *Guienne hist. et mon.*, t. I, part. II, p. 148.

apocryphe (1). Ce qui ne l'est point, c'est la bulle de l'an 1171 qui énonce les privilèges et les possessions du monastère. Dans le seul diocèse de Bordeaux, — laissant de côté les églises de la Saintonge et les simples chapelles de l'un et l'autre diocèse, — on voit figurer : Saint-Pierre de Lalande, Saint-Genès de Lugon, Saint-Pierre et Saint-Martin de Fronsac, Saint-Jean de Coutras, Saint-Pierre de Porchères et Saint-Etienne de Chamadelles.

La lettre papale se termine par ce curieux paragraphe qui nous montre, dans le Bordelais, dès les temps les plus reculés, non seulement des processions en usage, mais encore des processions susceptibles d'être « injuriées » ou « inquiétées ; » — tant est vrai le banal proverbe qui ne veut *rien de nouveau sous le soleil* :

« — Nous confirmons, en outre, la *procession* de l'église de » l'abbaye de Sainte-Marie de Guîtres, faite le dernier jour du » mois d'août, laquelle a été *autorisée depuis les temps anciens* » par les archevêques et évêques de la province du Bordelais, » défendant à toute personne, quelle qu'elle soit, d'inquiéter » ou d'injurier celles qui suivront la dite procession, soit en » allant soit en revenant (2). »

La richesse des anciens monastères a excité bien des critiques, et l'on se demandera peut-être si la fortune publique, détournée ainsi de son courant naturel, n'en était pas diminuée ?

Le produit de ce grand nombre d'églises et de prieurés, tous les autres revenus, objet de l'admiration naïve de Jean Darnal ces dîmes, ces fermes, ces rentes, ces péages, ces droits de justice, ces droits de pêche qui prenaient le chemin du Trésor abbatial, n'y restaient point. Employés en aumônes, en défrichements, en constructions de toute espèce, en fondations hospitalières surtout, ils rentraient dans la circulation générale, profitaient à l'industrie, favorisaient le travail, accéléraient le mouvement civilisateur.

(1) RAYMOND GUINAUDIE, *Hist. de Libourne*, t. III, p. 317.

(2) Bulle du pape Alexandre III. (*Gallia Christiana*, t. II, col. 310.)

Des hôpitaux (1), des églises (2), des villages entiers (3) s'élevèrent. Des forêts presque impénétrables disparurent; des pays, jusqu'alors la demeure des fauves, se couvrirent de vignes et de champs cultivés.

Plus d'une petite ville, plus d'un gros bourg, fiers de leur prospérité présente ou de leur rôle dans l'histoire, ont grandi à l'ombre des monastères. Combien ont été bâtis, sous l'influence, avec l'aide, voire par les mains de ces « riches bénéficiers » du moyen âge, — bénédictins ou moines de Cîteaux ! — Raymond Guinaudie, historien en même temps exact et perspicace, observe que, si plusieurs de nos villes « furent comme Libourne fondées par des commerçants, d'autres telles que SAINT-EMILION, SAINTE-FOY et GUITRES le furent par des religieux (4). » Il ne doute pas que Sainte-Foy, dont on a fait une création d'Alphonse, comte de Poitiers, d'Agenais et de Toulouse, n'ait « une antiquité plus reculée; » et il attribue, sans hésitation, son origine, aux bénédictins de Conques qui eurent, en effet, un prieuré à Sainte-Foy (5).

SAINTE-FERME « en Bazadais, » qui se qualifiait lui-même de ville, qui possédait des *Coutumes* et fournissait au Roi cinq hommes de guerre, comme Lespallion, L'isle-en-Jourdain et Monréal-de-Rivière (6), était l'œuvre et la propriété des abbés

(1) Le testament d'Amanieu d'Albret, en 1262, mentionne un grand nombre d'hôpitaux dont les noms défigurés nous ont paru appartenir surtout à la Guienne et au Bazadais : Cazalis, Sent-Roman, Baulad (Baulac), Bersat (Barsac), Beltge (Bègles), la Faire (la Faize), Belin, le Barp, Camparrian, Sent-Jacme-de-Bordel, etc. (*Arch. hist. de la Gir.*, t. III, p. 133.)

(2) Parmi les églises qui doivent leur existence aux monastères, il faut citer Saint-Michel. — Saint-Michel, qui n'était, sans aucun doute, à l'origine, qu'un insignifiant oratoire, dépendait au XI<sup>e</sup> siècle de l'église Saint-André. L'archevêque Goscelin et son chapitre en firent alors donation à Sainte-Croix; et c'est au XII<sup>e</sup> siècle, s'il faut du moins en croire Dom Devienne, que l'abbaye fit construire la nouvelle basilique. — BERNADAU fixe la date de la construction à l'an 1160, mais il n'indique pas la source. (Cf. DOM DEVIENNE, *Hist. de Bord.*, t. II, p. 36; BERNADAU, *Viogr. Bord.*, p. 300; MARCHANDON, *Bordeaux, Hist. de son origine et de ses monuments*, etc., p. 116.)

(3) Dardenac, Montignac, Carensac, Saint-Loubès, etc., s'élevèrent par les soins ou sous le patronage de la Grande-Sauve.

(4) RAYMOND GUINAUDIE, *Hist. de Libourne*, t. III, p. 311.

(5) Idem, *Ibid.*, t. III, p. 4.

(6) *Arch. hist. de la Gir.*, t. II, p. 378.

de Saint-Ferme, la plus riche des abbayes du diocèse de Bazas (1).

La célèbre Bastide de SAUVETERRE, bâtie vers 1280 par l'ordre du roi Edward, fut, à la lettre, construite par ces mêmes abbés. — Nulle ville en Guyenne ne coûta, du reste, plus de peine à fonder (2). Il fallut toute la persistance des bénédictins de Saint-Ferme, leur influence à la Cour, pour mener à fin la création qui leur avait été confiée. Ils eurent à vaincre la résistance des seigneurs voisins, particulièrement celle de Jean de Grailly vicomte de Castillon, et d'Alexandre de la Peveraye, seigneur de Bergerac, (3) auxquels faisait ombrage cette bastide qui allait dépeupler leurs domaines ou leurs propres bastides (4).

Les abbés de Saint-Ferme ne furent guère moins mêlés à l'existence de MONSÉGUR qu'à celle de Sauveterre; non point à vrai dire qu'il fût ici question de bâtir, mais pour les droits qu'ils avaient dans le pays. Ils eurent de ce fait bien des contestations à soutenir. Un différend sur le droit de pêche dans le Dropt se termina par un accord avec les Jurats (5). Une querelle avec les seigneurs de la contrée eut une fin moins heureuse. Il en résulta, entre ceux-ci et l'abbaye, une guerre privée dont les péripéties ne sont pas arrivées jusqu'à nous. Les

(1) Une répartition d'impôt spécial, votée en 1675 par le clergé de France, classe de la manière suivante les abbayes du Bazadais :

L'abbé de Saint-Ferme.....	3 liv.	12 s.	2 d.
L'abbé de Blazimont.....	2	2	6
L'abbé de Fonguilhem.....	1	16	5
L'abbé du Rivet.....	1	7	7

Je n'ai rien dit et je ne dirai rien de l'abbaye du Rivet, la plus pauvre de ce diocèse. L'abbé Larrieu, ancien supérieur du grand séminaire de Bordeaux, a raconté son existence dans une savante notice que j'ai mentionnée plus haut et que la *Revue Catholique* a publiée. Le Rivet, qui appartenait comme Fonguilhem à l'ordre de Citeaux, eut à peu près la même destinée et ne m'a offert, du reste, aucun incident dont je pusse tirer parti.

(2) L'expression est de Rabanis. (Cf. *Compte rendu de la Com. des mon. hist. de la Gir.*, t. VIII, p. 46.)

(3) *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 37 à 40 et 148.

(4) Jean de Grailly, devenu récemment seigneur de Benauges, construisait ou se disposait à construire la bastide Saint-Jean-de-Cadillac. (Cf. *Compte rendu de la Commission des mon. hist. de la Gir.*, t. VIII, p. 46.)

(5) *Arch. hist. de la Gir.*, t. V, p. 15.

Seigneurs, dans tous les cas, n'y eurent point l'avantage. Plusieurs furent tués, et Guillaume de Castillon, l'abbé de Saint-Ferme, fut obligé de fonder, à Monségur, une chapellenie convenablement dotée, pour expier en quelque sorte sa victoire (1).

Nous avons, dans un chapitre à part, parlé trop longuement de la RÉOLE pour qu'il soit besoin de rappeler que cette ville, aujourd'hui chef-lieu d'un arrondissement considérable, fut une œuvre monastique. — C'est même la première dont les chartes du moyen âge aient porté le souvenir jusqu'à nous.

SOULAC, monastère et port maritime, devint à son tour, avec les années, une ville importante. D'anciens terriers qui peuvent remonter à trois siècles, nous ont conservé le nom de seize rues :

Rue du Pas de Grave;  
 Rue Processionnale;  
 Grande rue de l'Anjouin;  
 Rue de la Sauveté (2);  
 Rue d'Espagne;  
 Rue de Montauban;  
 Rue Maubec;  
 Rue Duprat;  
 Rue de Castillon (3);  
 Rue de Chatellerault etc.

L'abbaye SAINT-PIERRE de L'ISLE, bâtie dans les marécages du Médoc, sur une espèce d'île d'environ mille journaux de superficie (4), transforma peu à peu ces lieux malsains. — Trois gros villages, Ordonnac, Peyrissan et Lussan s'élèvent maintenant à quinze ou dix-huit cents mètres de l'ancienne abbaye, sur des terres autrefois envahies par les eaux (5).

L'abbaye de FAIZE, ou de la FAIZE, fondée dans l'Entre-Dordogne, au milieu des bois de Lussac, par un vicomte de Castillon qui avait à se racheter de certaines violences contre

(1) *Arch. hist. de la Gir.*, t. V, p. 62 et 66.

(2) MEZURET, *Notre-Dame-de-Soulac ou de la Fin-des-Terres*, p. 308.

(3) BAUREIN, *Variétés Bordeloises*, t. I, p. 44 et 45.

(4) BAUREIN, *Variétés Bordeloises*, t. II, p. 112.

(5) JOUANNET, *Statistique de la Gironde*, t. II, p. 183.

les chanoines de Saint-Emilion (1), était citée, paraît-il, pour la « vie somptueuse » de ses moines. Le gibier « abondait dans leur cuisine, » et, pour ne pas en manquer, ils auraient, dit-on, interdit la chasse sur leurs domaines aux Seigneurs du voisinage (2). — Voilà, vraiment, des religieux bien peu austères, bien peu aimables surtout pour leurs nobles voisins! Mais ces mêmes religieux, c'est Guinaudie encore qui le rapporte, « pratiquaient l'hospitalité la plus scrupuleuse envers les pauvres du pays et les étrangers(3). » — quatre ou cinq villages, Beurret, les Artigues, Grésard, le grand et le petit Gais étaient né dans le rayon de l'abbaye et y trouvaient toutes les assistances — secours religieux et soins domestiques. On voit en effet par le testament d'Amanieu d'Albret qu'il y avait un hôpital à la Faize en 1262.

S'il était en Guyenne un lieu solitaire et misérable, c'était bien PLEINE-SELVE, *Plena-sylva*, située en Vitrezay vers l'extrême confin de la Saintonge : sol d'argile et de sable, pays de bruyères, de chênes et de pins. — Les moines réussirent pourtant à porter un peu de vie dans ce désert. Ils y bâtirent une abbaye dont les ruines pittoresques indiquent encore l'importance monumentale (4); et l'église voisine de Saint-Palais Lalande, appréciée, en général, pour sa parfaite unité de style, s'éleva certainement sous leur patronage (5).

Verteuil en Médoc, Blazimont en Bazadais et le Carbon-Blanc ou Bonlieu dans l'Entre-deux-Mers, doivent-ils également l'existence aux monastères dont ils portent le nom?

Pour le CARBON-BLANC qui se présente à nous avec son certificat d'origine, la réponse n'est pas douteuse. L'abbaye des *blancs* religieux de Cîteaux « ruinée par les guerres (6), »

(1) Pierre, vicomte de Castillon, donne, en 1137, à Gérard, abbé de Cadouin en Sarladais, « une partie de la forêt de Faize pour y bâtir un monastère et une église sous l'invocation de la bienheureuse vierge Marie. » (*Gallia Christiana*, t. II, Instr. col. 322.)

(2) RAYMOND GUINAUDIE, *Hist. de Libourne*. t. III, p. 249.

(3) *Idem.*, *ibid.*

(4) *Compte rendu de la commission des monuments historiques de la Gironde*, t. XIV, p. 8.

(5) *Ibid.*, p. 7.

(6) DOM DEVIENNE, *Histoire de Bordeaux*, t. II, p. 179.

a disparu depuis longtemps, mais il reste d'eux le gros bourg de leur nom et le souvenir du bien qu'ils ont fait. — Ils établirent, à Bonlieu, une Ladrerie dont on reconnaît la place à de nombreux ossements, à des cercueils de pierre et à des « fondations en forme de compartiments. » Il existe même dans la commune un lavoir appelé encore le *ruisseau des Ladres* (1).

L'origine du bourg de VERTEUIL est peut-être moins certaine. Il y avait dans cette paroisse, outre l'abbaye, un château du même nom et aussi ancien que le monastère, car il datait du XI<sup>e</sup> siècle. Il existe une charte de Guiraud, fils d'Acfred, capital de Verteuil, datée de l'an 1081, qui confirme certaines donations faites par Acfred à l'église Saint-Pierre (2). — Après avoir été les bienfaiteurs de l'abbaye, les seigneurs de Verteuil lui devinrent hostiles. Ils eurent avec elle dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle, pour cause de juridiction (3), un différend où l'archevêque de Bordeaux fut appelé comme arbitre (4). On voit qu'il est assez difficile d'établir aujourd'hui la part exacte qu'eurent ces deux puissances dans les diverses fortunes du bourg. Il est bon toutefois de remarquer que le droit de haute justice, sur le village, appartenait à l'abbaye; le droit sur la paroisse, au chapitre Saint-André (5), et qu'il n'est rien attribué au Seigneur châtelain.

BLAZIMONT, bastide du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> siècle, avait comme Verteuil un château et une abbaye; mais celle-ci joue un rôle si prépondérant qu'on est presque obligé de voir en elle la fondatrice du bourg. Le château, propriété du roi d'Angleterre, est confié à la garde exclusive de l'abbé. C'est l'abbé qui en répond; au premier ordre, il devra le rendre à son maître, quel que soit le ton de sa demande, « irrité ou apaisé, en paix ou en guerre (6). »

(1) JOUANNET, *Statistique de la Gironde*, t. II, p. 146.

(2) Charte extraite d'un *vidimus* de l'an 1517 et transcrite par Rabanis dans le *Compte rendu de la Commission des mon. hist. de la Gir.*, t. IX, p. 18 et 44.

(3) *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 191 à 194.

(4) Pierre de Roncevaux.

(5) BAUREIN, *Variétés bordelaises*, t. II, p. 88 et *Arch. hist.*, t. III, p. 193.

(6) «..... irritato et paccato.»

Dans les actes relatifs à la contrée, il est peu de circonstances de la vie féodale où l'abbé de Blazimont ne soit en scène.

Il est le vassal du Roi et le Seigneur du pays. Comme seigneur, il a droit de haute et basse justice (1); comme vassal il doit le service militaire, et il lui est adjoint de combattre les Français qui envahissent le duché (2). Comme clerc, il doit prier Dieu pour son prince (3). Sur la réquisition du roi d'Angleterre ou de son sénéchal, il est obligé de fournir un moine, avec une haquenée et son valet, pour les accompagner en tous lieux; « célébrer messes et dire heures, » autant qu'il leur plaira (4).

Je ne sais si je m'abuse, mais le régime sous lequel devaient vivre les habitants de Blazimont ne me paraît point sans analogie avec celui des habitants de SAINT-SEVER. Les *Recognitiones Feodorum* de la bibliothèque de Wolfenbüttel (5), nous apprennent, en effet, que cette ville était en 1273 entièrement sous la dépendance de son chef ecclésiastique (6): L'abbé tient du Roi son abbaye, la ville de Saint-Sever et le château de Monclave. Il y possède justice haute et basse, et nombre de droits qui ne sont pas autrement indiqués (7). Comme l'abbé de Blazimont, il doit le service militaire avec la réserve de laisser une garde suffisante dans la ville. — Appelé à faire la déclaration de ses fiefs, il associe les bourgeois aux charges

(1) *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 37.

(2) RYMER, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*; t. II, pars. I, p. 570.

(3) « Item et orare ad Deum pro eo..... »

(4) Reconnaissance de l'abbé de Blazimont, *frater de Agennio* (Guillaume 1<sup>er</sup>), n° 135 des *Recognitiones Feodorum*.

(5) Les *Recognitiones Feodorum*, imprimés dans le t. III des *Arch. hist. de la Gironde*, sont dus, comme tant d'autres précieux documents, à M. Jules Delpit, que M. Tamizey de Laroque, grand érudit lui-même, appelait dernièrement (*Rev. de Gasc.*, t. XXIV, p. 238), avec une parfaite raison: « l'infatigable initiateur, le grand savant qui a formé tant d'autres savants..... »

(6) MARTIAL ET JULES DELPIT, *Notice d'un manuscrit de la Biblioth. de Wolfenbüttel*, p. 99 et 100.

(7) Lorsque Wilhem Sanche, duc de Gascogne, fonda l'abbaye de Saint-Sever, il lui donna, dit Monlezun, de larges franchises et des terres nombreuses. « Parmi les dons figurent son château de Palestriou avec toutes ses dépendances et tous ses chevaliers, et l'abbaye de Saint-Geny près de Lectoure. » (*Hist. de Gascogne*, t. I, p. 180.)



qui lui incombent, mais les bourgeois par eux-mêmes ne paraissent avoir d'autres droits que ceux qui émanent de l'abbé. S'il y a une assemblée ou *curie*, la curie n'en a pas moins au-dessus d'elle le monastère (1).

(A suivre.)

Henry RIBADIEU.

---

## DERNIÈRE LETTRE D'UN MARTYR

---

Nous devons à une amitié dont nous nous tenons pour très honoré l'avantage de publier dans notre recueil cette lettre presque entièrement inédite. Elle a été écrite par un Jésuite, le R. P. G. de Batz, que les déplorable évènements de Madagascar venaient de chasser du district où il évangélisait les Malgaches avec un plein succès. Plusieurs de nos concitoyens l'ont connu comme professeur à Saint-Joseph de Tivoli.

Il destinait cette narration à une sœur tendrement aimée qui ne cessait de seconder par des dons et des envois de toute nature le zèle apostolique de son frère.

Brisé de fatigue, rongé de la fièvre, et mal abrité sous le chaume disjoint d'une cabane humide et froide, pendant que le pauvre Père traçait avec effort ces lignes douloureuses que la mort devait interrompre, pendant qu'il racontait, en termes très simples et d'autant plus poignants, soit l'accablement et presque le désespoir de ses marches forcées rendues plus intolérables par les tortures prolongées de la faim, soit la désolation de laisser sans défense et sans secours humains, exposé à tous les dangers de l'âme, le petit troupeau conquis avec tant de peine sur l'idolâtrie et convoité si ardemment par l'hérésie, l'image de cette sœur chérie, évoquée par la reconnaissance et par l'amour, et entourée comme au pre-

(1) « Pro hiis, debet idem abbas fidelitatem domino regi et mandare curie Sancti-Severi ut est consuetum et exercitum de se et burgensibus Sancti-Severi, etc. (*Notice d'un manuscrit, etc.* p. 100).

mier foyer de visages également chers, lui aura rendu, sans doute, dans la tristesse et l'isolement de ses derniers jours, quelque illusion et sourire de la famille.

Consolante comme l'amitié, cette image, aussi, dut lui apparaître douce comme l'espérance. Il est très à supposer, en effet, qu'en associant à ses épreuves cette sœur — et, par ses soins, les membres dispersés d'une nombreuse famille — il comptait sur son inépuisable charité pour relever de leurs ruines les églises et chapelles que tant de riches dons l'avaient mis à même de construire et d'orner.

Non moins que la famille, le missionnaire aime sa patrie : loin de s'éteindre en lui, à l'heure du départ et dans la consommation du sacrifice, ces deux amours, épurés et redoublés par la distance, s'alimentent l'un l'autre, et, pour ainsi dire, se communiquent leurs généreuses flammes. Aux quelques mots qui concernent la France dans la lettre de M. G. de Batz, on comprendra la vivacité de son amour pour elle, on croira surprendre les filiales palpitations de ce cœur.

Noble cœur! comme il aime son ingrate patrie! comme il désire son triomphe en même temps que le triomphe de la foi! comme les deux causes lui paraissent inséparables. La France a beau lui mesurer la liberté : en tout temps, en tout lieu, en toute situation, à l'ombre même de la mort et dans les frissons de l'agonie, il restera le plus ardemment dévoué, le plus passionnément patriote de ses enfants.

Des deux frères, dont l'un, pauvre missionnaire, vient de mourir sur la terre étrangère, victime de son dévouement apostolique et de son titre de Français, en murmurant les noms si doux de la famille et de la patrie, et dont l'autre, titulaire d'un très haut grade dans l'armée, après avoir présenté mainte fois sa poitrine à l'ennemi, travaille maintenant, dans l'état-major, à la réorganisation de nos forces, lequel vous semble avoir plus utilement servi son pays, plus élargi le cercle de son influence et de ses intérêts? Celui qui portait si pieusement la croix de Jésus-Christ, ou celui que décore si justement la croix de l'honneur?

La France doit beaucoup à l'épée. Elle doit tout à la Foi. Qu'elle s'obstine à renier son baptême, et sa vaillante épée, brisée derechef dans sa main, ne la sauvera pas de nouvelles humiliations, de plus

irréremédiables désastres. Au contraire que par elle, la croix et l'épée renouent, à la face du ciel, leur antique alliance, et bientôt la France reprendra son rang à la tête des nations, et le monde la suivra dans les chemins de l'honneur, du progrès, de la civilisation, de la liberté.

En lisant ce dernier écrit du R. P. Gaston de Batz, jésuite, nous croyons qu'il sera difficile de chasser le souvenir du missionnaire protestant Schaw.

D'un côté, le souci des âmes, la persécution vraie, la faim, le froid, les marches forcées, la fièvre et la mort; de l'autre, un rôle politique, des discours retentissants, des récriminations furieuses, une popularité malsaine, la pose, et vingt-cinq mille francs d'indemnités.

Le contraste est saisissant autant qu'instructif. Il serait fécond en aperçus de tout genre.

« 11 juillet 1883.

« MA BIEN CHÈRE AMIE,

» Je commence une lettre sans trop savoir comment et quand elle partira, ni même si jamais elle pourra partir. Le timbre noir de ce papier pourrait te dire où je suis, si tu avais une carte de Madagascar. Je suis sur le bord de la mer, à cent mètres de ses flots, qui, par leur bruit joint au froid que nous avons dans notre vieille case à moitié découverte et le coucher sur la dure, nous empêchent de dormir. Nous attendons un navire pour quitter la côte et nous diriger sur Bourbon ou Maurice. Il y en a un dans les environs qui va venir ici aujourd'hui ou demain; mais nous recevra-t-il? l'humanité l'exigerait au besoin. A la garde de Dieu. Ici, nous sommes sequestrés de tout le monde, sans pouvoir correspondre avec les créoles de Maurice ou les Anglais — qui, eux, n'ont pas été chassés; sans pouvoir acheter quoique ce soit pour vivre; non pas que ce soit l'ordre de la Reine, mais par l'interprétation stupide de la défense faite de vendre du riz pour l'exportation. Heureusement qu'une femme du pays, encore concubine d'un créole français récemment chassé, vient à notre secours et nous met dans une abondance relative : riz, poulet, bœuf, sucre, café, vin, gâteaux, arrivent journellement, portés sous la toile de deux jeunes gens que nous avons gardés comme cuisiniers. Cette brave femme n'a pas encore reçu le baptême; son état est l'obstacle encore insurmontable; mais, à part cela, elle a bien des vertus qui manquent à nos chrétiens. Dieu la récompensera assurément de cette charité, extraordinaire pour des Malgaches, et voudra lui accorder la grâce victorieuse pour sortir de son état et arriver au salut. Nous demandons cela avec ferveur au Dieu de toute charité. Lui seul peut acquitter notre dette.

» Mais comment, pourquoi, sommes-nous ici ? et quelles ont été les péripéties de notre voyage jusqu'à cette heure ? Voilà ce que je me propose de te raconter, en reprenant les événements dès le commencement.

» Dans la première quinzaine de mai, je reçus des lettres de nos supérieurs de Tananarive, qui nous annonçaient l'arrivée prochaine de la flotte apportant l'ultimatum, l'expulsion probable de tous les Français, missionnaires ou non, et ces mots : « Nous permettrons de partir à ceux des nôtres qui auront peur. » Depuis lors, pas la moindre petite missive. Cependant, malgré cela, je fis encore partir mes deux compagnons, les PP. Chenay et Morisson, pour leur district respectif, et je préparai un grand baptême d'une centaine d'adultes.

» Le 26 mai, en présence de l'armée déjà campée aux pieds de la Capitale et d'une foule immense, le premier Ministre tint un solennel Kabary, dans lequel il annonça, en les exagérant, les exigences de la France, la guerre à outrance qu'il voulait faire et l'expulsion à bref délai de tout ce qu'il y avait de Français dans ses Etats. C'était un samedi. Au dire de différents Malgaches voyageurs qui m'ont rapporté les événements, la maison de nos PP. à Tananarive fut immédiatement environnée de troupes. Des exprès du Supérieur allèrent chercher nos PP. dans leurs postes respectifs ; l'on vendit à perte quelques objets, et, dès le dimanche, les sœurs de Saint-Joseph de Cluny partaient à pied avec quelques Pères, n'emportant que ce qu'elles avaient sur le corps et un petit sac de voyage. Nos supérieurs firent porter des paroles au Palais, à ce sujet : « Vouloir nous faire partir sans bagages et sans palanquin, c'est vouloir notre mort. Eh bien ! s'il en est ainsi, tuez-nous plutôt sur votre place aux exécutions. » — « Nous allons réfléchir à cela, » fut-il répondu. Cependant, les Pères durent partir le lundi, le mardi et le mercredi, toujours à pied et aussi, dit-on, au milieu des insultes et des outrages de la part des soldats qui les accompagnaient. On m'a affirmé que le mercredi, après avoir pris les dernières agapes ensemble, les derniers Pères qui restaient encore, se rendirent à l'église, et là, au milieu de leurs chrétiens attendris, chantèrent en chœur des adieux au Sacré-Cœur et à Marie, et partirent pour l'exil.

» Plus tard, Victoire, cette pieuse et forte chrétienne, belle-fille du premier Ministre, obtint par ses supplications de conduire à nos Pères quelques porteurs de palanquin pour les Sœurs et les malades et quelques porteurs de paquets. Où sont-ils maintenant ? je n'en sais absolument rien. Les uns disent qu'ils sont arrivés à Tamatave, d'autres affirment qu'on les retient dans les terres, au milieu de la forêt, à moitié chemin de Tananarive à la côte.

» Quant à nous, à Ambositra, le 5 juin, nous reçûmes l'ordre, par la gendarmerie, d'avoir à nous diriger à pied, sans porteurs d'aucune sorte, vers Tananarive.

» Mais avant, il faut que je vous raconte ce qui se passa à Ambositra, les 2 et 3 juin qui précédèrent.

» Le P. Chenay, instruit un peu avant moi des événements de Tananarive, arriva dès le samedi 2 juin. Le P. Morisson ne nous arriva que dans la nuit du dimanche. Sans encore connaître rien de

ce qui nous attendait, j'avais, après cinq semaines de préparation assidue au baptême, fixé le dimanche 3 juin pour faire cette belle cérémonie et convoqué les parents des enfants qui devaient être baptisés.

» Une première nouvelle arrivée chez les protestants, nos ennemis, fut répandue rapidement parmi le peuple, et je craignais beaucoup qu'aucun enfant ne se présentât. Menaces même avaient été faites à l'adresse de tous ceux qui prétendraient assister à la réunion. Nous dîmes nos messes de bonne heure, en présence de quelques fervents chrétiens qui firent la sainte communion ; j'eus bien de la peine à offrir le Saint Sacrifice, tant mon cœur était ému, et à cause des larmes que je ne pouvais arrêter, surtout au moment de la Communion. Prêtre et communians, nous étions tous en pleurs.

» Vers huit heures, nos gens arrivent en nombre ; nous laissons entrer ceux qui veulent recevoir le baptême et faisons appel aux catéchumènes qui n'ont pas suivi les instructions. Le temps presse. Les PP. partent : qui sait s'ils reviendront jamais ! Une vingtaine de personnes, dont plusieurs ménages, s'empresent d'accepter, et je procède à la cérémonie. Ils étaient de soixante-dix-huit à quatre-vingts. Il me fallut une heure et demie pour arriver à faire tous ces baptêmes, malgré la rapidité que j'y mis.

» Ce baptême n'était pas achevé, que d'autres catéchumènes, instruits ou non, se présentent encore. Le P. Chenay alla les baptiser ; à onze heures, un autre baptême. Le lendemain lundi, encore un autre petit baptême. En tout, nous avons fait, dans ces deux jours, de cent huit à cent dix baptêmes : grande consolation au moment du départ !

» Voyant la foule accourir à la réunion, même plus nombreuse que les autres jours, nous sommes comme d'habitude, l'Eglise est comble ainsi qu'aux plus beaux jours. Les cœurs sont émus ; cependant je fais chanter le cantique : « je suis chrétien, » et, prenant le surplis, je me tourne vers mes enfants. Quelle scène ! je ne saurai vous la décrire. Dieu m'inspira bien ce qu'il y avait à dire : conseils, instructions sur ce qu'il leur faudra faire en notre absence pour se réconcilier avec Dieu par la contrition parfaite, pour les unions matrimoniales à contracter, pour la persévérance en cas de persécution, puis remerciements, adieux..... Que de larmes en ce jour ! presque tout le monde pleurait, et moi tout le premier, et cela, durant une heure ! Enfin il fallut bien se quitter.

» Et le mardi, nous partions comme je vous le disais. Le P. Morisson, dévoré de la fièvre, dut se lever pour nous suivre ; il était onze heures du matin. Quelques personnes nous regardent passer. Nos ennemis se cachent, nos maîtres et maîtresses d'école pleurent ou tombent en syncope. Le frère Brutail portait sur ses épaules son manteau et deux corbeilles renfermant quelques vivres ; pour nous, nous portons, comme nous pouvons, chacun un sac où il y a un peu de linge et notre manteau. A une heure de là, nous nous arrêtons pour manger un peu. Nous étions partis sans qu'il nous fut permis de dîner. Quelques femmes, même protestantes, suivant la même route que nous, nous aident à porter nos petits paquets, et deux de nos ouvriers, bons

chrétiens, viennent nous rejoindre à travers champs, pour se concerter avec nous. Avec eux, nous arrêtons qu'au lieu d'aller dans le nord, nous filerons vers l'est par la forêt, pour arriver à la côte directement. Mais voici qu'une heure après notre arrivée, dans le petit hameau où nous avons pris notre légère réfection, arrive le gendarme qui nous a expulsés, nous suppliant de revenir sur nos pas. « Revenez, nous dit-il, les paroles de la Reine ne sont pas encore arrivées ici, c'est Rarivo, le chef des écoles protestantes, qui nous a fait agir ainsi ; nous avons peur pour nous, si vous continuez votre route ; revenez attendre chez vous les ordres du Gouvernement. » — « Non, dis-je, tu nous a chassés, nous ne reviendrons pas. » Il revient encore le soir et le lendemain, suppliant toujours. — « Je ne rentrerai, dis-je, qu'à une condition. Nous avons un Père malade, c'est toi qui paieras les porteurs et toi-même tu nous précéderas à la rentrée au village. » Il convint de tout. Le lendemain, mercredi, 6 juin, nous rentrions donc dans notre domicile afin de vendre quelque chose pour faire de l'argent ; 500 francs, c'était tout notre avoir avant les événements, et j'en devais plus encore à nos maîtres d'école. Le principal avait 89 piastres à recevoir ; je lui donnai partie en argent, partie en objets. Les autres reçurent les rares piastres qui leur revenaient, à part l'un d'eux, à qui je devais 105 francs et à qui je donnai mon harmonie-flûte. Il nous restait donc peu d'argent. Nous fîmes une vente à l'encan qui produisit fort peu. Puis je vendis le petit harmonium pour 105 francs, le fusil, le pistolet... Puis nous fîmes quelques cadeaux aux chefs catholiques, à nos maîtres, à nos pensionnaires. Il ne nous restait plus grand'chose : la maison était presque vide. J'organise un petit convoi pour partir vers l'est, sans attendre de nouveaux ordres du Gouvernement, et vendredi, 8 juin, au matin, nous sortons de chez nous. Mais voici que Rarivo et toute sa bande s'opposent à notre départ ; impossible de résister, car il nous faudrait partir seuls et sans guide. Nous rentrons donc pour une quinzaine de jours dans notre maison. La réunion de dimanche et nos classes continuèrent à peu près comme d'habitude, et presque tous les jours, nos plus fervents chrétiens, dans la perspective d'être longtemps privés de la sainte communion, se confessaient et communiaient de grand matin.

» Sur ces entrefaites, et sur un ordre venu de Tananarive, nos Pères du sud partaient le 11 juin à pied, sans bagages, ne portant que leurs bréviaires. Le surlendemain, on accorda des palanquins aux quatre Sœurs. On en acheta sur la route deux autres pour les malades, et ils arrivèrent ici après seize jours de marche, alors qu'un Malgache n'en met que cinq ou six, et s'embarquèrent sur un petit navire qu'ils eurent la chance de trouver ici en partance pour Tamatave. Nous savons par les dires des habitants des villages traversés par cette troupe de vingt-et-un missionnaires ou Sœurs, qu'elle eut beaucoup à souffrir, n'ayant pour manger qu'un peu de riz, pour assiettes et cuillers que des feuilles de la forêt.

» Un exprès, envoyé d'Ambositra, dès notre première expulsion, raconta à Victoire, la belle-fille du premier Ministre, l'état dans lequel nous nous trouvions, les derniers à partir, sans porteurs, sans

argent. — Elle en fut très émue et nous envoya trois de ses esclaves avec une bonne lettre, 150 francs pour nous aider, une caisse de biscuits et quelques conserves.... Sa lettre nous annonçait qu'elle avait fait parler à son beau-père à notre sujet, et que ce dernier allait envoyer, pour nous accompagner, des soldats qui avaient l'ordre de nous bien traiter et de nous permettre d'avoir tous les porteurs que nous désirerions.

» Il nous fallut attendre jusqu'à la fête de saint Louis de Gonzague, 21 juin, jour que je prédisais à nos Pères être le dernier. Il y avait juste sept ans accomplis, et pas un jour de plus ou de moins, que j'étais venu fonder la paroisse d'Ambositra. Je ne fus pas trompé dans mes prévisions, et au sortir de la messe, deux gendarmes venus de Tananarive nous intimèrent l'ordre du départ. Après luttés, discussions, demandes, et malgré tout ce que nous devions espérer d'après la lettre de Victoire, je n'obtins que d'emporter quelques paquets, linge et vivres, et deux palanquins pour le père Morisson malade et pour le frère Brutail. De mon chef, j'en ajoutai un autre pour le père Chenay, et nous partons. A un kilomètre recommença la persécution qui ne cessa plus jusqu'à Fianarana. Un palanquin dut être abandonné. Promesse est faite de marcher ainsi jusqu'à notre première destination, avec deux palanquins, mais elle ne fut pas tenue. Le frère dut aller à pied dès le lendemain et le père Morisson lui-même ne put pas se faire porter toujours. Six jours de marche nous firent arriver à Fianarana, mais au milieu de souffrances, de grandes fatigues, de la faim, à tel point qu'un jour, il m'est arrivé de dire à nos géoliers : « Tuez-nous, si vous voulez, mais nous ne pouvons plus aller, le frère est trop fatigué. » Malgré cela, il fallut marcher encore, et tous les jours, sept, huit ou neuf heures. Cependant, les paroles du Gouvernement devaient être meilleures pour nous, à la demande de Victoire, mais ces gendarmes, gagnés par Rarivo, se conduisirent comme si elles étaient mauvaises, et firent tout ce qu'ils purent pour nous accabler, mettre nos porteurs en fuite, voler peut-être nos effets, et, si je n'eusse pas donné la valeur de 25 à 30 fr. à ces tigres, de plus grands malheurs nous seraient encore arrivés.

» Le mercredi 27 juin, vers onze heures, nous arrivâmes à Fianarana et dûmes rester trois heures durant en face de la demeure déserte de nos Pères, en spectacle à toute la ville hostile, et en proie à la faim. Cependant quelques chrétiens d'élite étaient venus nous voir un instant, nous offrir de l'argent, des lettres pour leurs Pères : grande consolation pour nous au milieu des récits désolants qu'ils nous firent ! car à Fianarana et dans toute la province qui en dépend, le Gouverneur a fait fermer les églises et les écoles catholiques. Impossibilité de prier en public, persécution complète. Enfin, l'officier qui doit commander notre nouvelle escorte se présente et nous dit que nous pouvons nous procurer tout ce que nous voudrions en fait de porteurs soit de palanquins, soit de paquets. Tout le monde s'étonne de cet adoucissement ; nos premiers conducteurs font aussi semblant de n'y rien comprendre ; pour nous, nous savons d'où cela vient, et je me hâte de former un nouveau convoi. Le père Morisson et le Frère

partent en filanjana ; nos paquets les suivent, et enfin le père Chenay et moi fermons la marche. Nos conducteurs sont de bons enfants. On me l'a dit et je le vois de suite ; nous allons coucher à une heure de la ville. On vient encore nous voir, on nous procure un troisième palanquin, et le lendemain j'en achète un quatrième. Nous partons donc en assez bonne condition, mais les chemins que l'on nous fait suivre sont si mauvais que force nous est d'aller souvent à pied. La forêt surtout est impénétrable : un seul homme de front peut traverser l'étroit sentier qu'il est souvent facile de perdre, et les montées et descentes sont à pic. Aussi, sommes-nous bien fatigués, moins peut-être que nos Pères qui nous ont précédés. Il nous a fallu douze jours pour arriver ; mais la bonne escorte nous a quittés à deux jours d'ici et celle qui nous a conduits au terme était loin de la valoir. Défense fut faite à tous les habitants du village qui nous abritent pendant la nuit, après une pluie battante, de nous vendre quoique ce soit. Or, nos paquets ayant été portés par eau à notre destination, nous n'eûmes pour tout souper, à nous quatre, qu'une demi-bouteille de vin. Heureusement qu'un bon feu nous réchauffait et nous permit de sécher un peu nos habits. Le lendemain, nous partons, encore à jeun, et n'arrivons qu'à une heure de l'après-midi. Un créole de Maurice nous envoie de suite un peu de bœuf rôti et deux bouteilles de vin. C'était peu, après un jour et demi de jeûne forcé, mais nous pûmes attendre mieux pour le soir, et la bonne femme Malgache dont je vous ai parlé au début de ma lettre, commença dès lors à nous envoyer nos repas, au risque de se faire quelques affaires avec le Gouvernement d'ici ; car il est interdit de communiquer avec nous. Mais elle n'a pas trop peur, et les deux jeunes gens que nous avions gardés avec nous comme cuisiniers sont fins et hardis. Aussi, malgré la garde qui se fait autour de nous, tout nous arrive à point en quantité suffisante : je pourrais dire en trop grande quantité, car nos estomacs ont de la peine à se remettre après les jeûnes forcés qui leur ont été imposés par le passé.

» Voici donc où nous en sommes : probablement nous sommes les derniers Français sur la terre de Madagascar, et qu'advient-il de nous si le navire annoncé refuse de nous prendre ? Sans doute, les gens de la côte ne sont pas contre nous, mais les Amboniandros sont encore assez nombreux ici, et les événements pourraient les porter à quelques excès. L'on nous dit Tamatave et Majunga, les deux grands ports malgaches, sur les deux côtes ouest et est, bombardés et en possession de nos marins. Nous ne savons si cela est vrai. Les Malgaches après cela penseront-ils à faire la paix ? Quel bonheur pour nous, si elle se faisait, et avec avantage pour la France ! Tout serait sauvé pour le présent et pour l'avenir. Les pertes d'argent, occasionnées par ces événements et qui peuvent bien monter à 20 ou 30,000 francs, seront vite réparées ; nos chrétiens ne seront pas encore entrés ou comme rivés dans le protestantisme ; nos maisons, pas en trop mauvais état. Que Dieu nous accorde cette paix si désirée, pourvu que liberté et protection efficaces nous soient accordées ! et, au lieu d'être pour nous la ruine, ces événements seront le commencement d'une ère de prospérité.



Pauvre Père Cazet, par quelles angoisses il doit passer ! surtout s'il ne voit pas les siens lui arriver... A l'heure qu'il est, nos Pères de Tananarive sont peut-être à Tamatave, ceux de Fianarana y sont sûrement ; nous seuls, encore loin. Sans doute, nous ne sommes pas de grande importance, mais dans le cœur d'un Père, quel est celui de ses enfants qui n'a pas une grande et belle place, surtout au moment du danger. Impossible à nous de donner avis de notre position. Les communications par terre sont interrompues avec Tamatave. Personne ne voudra s'exposer pour porter nos lettres, et quelqu'un s'offrit-il à nous pour cela, nous ne pourrions pas espérer qu'il ne nous trompât pas ou qu'il pût aboutir. Il ne nous reste qu'à nous jeter entre les bras de la Providence. Elle nous a bien aidés dans le passé, et elle ne nous abandonnera pas, malgré notre indignité.

» J'avais déjà fait un vœu à N.-D. de Lourdes, lui demandant d'arriver ici, à la côte, sains et saufs ; reste à obtenir d'Elle et notre passage et une heureuse navigation. Et comme c'est toi, chère sœur, que je prierai d'acquitter mon vœu, je te le ferai connaître à la fin de cette lettre que j'abandonne pour le moment, mais que je continuerai avant de te l'envoyer.... »

Espoir déçu !

Appelée par un dernier accès de fièvre, la mort vint interrompre ce touchant récit ; et le R. P. Gaston de Batz, relevé, jeune encore, de son poste de souffrances et de combat, se présentait au « Juste Juge » pour recevoir de ses mains la couronne promise « aux bons soldats du Christ, » aux pacifiques conquérants des âmes.

G. PAILHÈS.

---

## CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

---

En présentant M. Chevalier au vénérable Chapitre, M. Gervais a prononcé la petite allocution que voici :

« MESSIEURS LES CHANOINES,

« Quelques mois avant de mourir, Son Éminence, notre vénéré et à jamais regretté Cardinal, nommait chanoine honoraire de son église primatiale le prélat que j'ai l'honneur et le bonheur de vous présenter,

*Monseigneur Chevalier, Coadjuteur secret de Sa Sainteté, Clerc National du Sacré Collège et secrétaire consistorial pour la France.*

» Votre nouveau collègue, déjà honoré par le Souverain Pontife d'une dignité qui le rapproche de sa personne sacrée, et investi de fonctions qui touchent au gouvernement de l'Église universelle, voulut bien recevoir avec reconnaissance la distinction qui lui était offerte.

» Aujourd'hui, il fait davantage, et afin de mieux prouver le prix qu'il attache à l'honneur d'appartenir à ce Chapitre, il se détourne de son chemin et retarde de quelques jours son arrivée dans la *ville éternelle*

pour s'asseoir un moment au milieu de vous, se mêler à vos prières, et emporter au loin le souvenir de votre accueil fraternel.

» Je vous félicite, Messieurs, d'avoir à ouvrir vos rangs à une telle recrue. Monseigneur Chevalier se serait imposé à vos sympathies, par une brillante carrière sacerdotale, par de nombreux écrits où se révèlent des qualités éminentes, par son titre d'enfant distingué de cette Touraine que le Cardinal Donnet aime toujours d'un amour si tendre, mais ce qui, avant tout, qu'il me permette de le dire, le recommande à votre affection, ce sont les liens qui le rattachent au Père commun des fidèles, et les services qu'il a rendus et qu'il rendra encore à l'Église et à la France, à l'ombre de ce Vatican qui est la patrie de tout cœur sacerdotal, où nous aimons tous à nous réfugier par la pensée, pour échapper aux tristesses qui nous assiègent.

» Déjà, vous aviez des collègues un peu partout, Messieurs les Chanoines; désormais vous en aurez un qui, à Rome même, représentera votre dévouement envers le Vicaire de Jésus-Christ, et, avantage inappréciable encore, regardera comme un devoir de prier quelquefois pour nous, au tombeau des S. S. Apôtres. »

\* \* \*

Appelé au périlleux honneur de renouveler l'éloge de M<sup>sr</sup> Fournier, à l'occasion du splendide monument érigé sur la tombe du Prélat Nantais, M. l'abbé Laprie a répondu à l'attente de tous et remporté un de ses plus beaux succès oratoires; voici d'ailleurs quelques extraits empruntés à *La Semaine Religieuse* du diocèse de Nantes.

« Après la messe, M. l'abbé Laprie, le panégyriste attitré de toutes les grandes mémoires, monta en chaire. Dans une magnifique oraison funèbre que tous voudront lire, l'éloquent chanoine de Bordeaux retraça la glorieuse et sainte carrière de l'illustre défunt. Écrit avec cœur par un homme d'un talent supérieur, prononcé avec âme, d'une voix émue, forte et vibrante, ce discours, qui dura près de deux heures, est une œuvre très remarquable. Les amis de M<sup>sr</sup> Fournier garderont de l'éminent orateur un impérissable souvenir.

« Nous reproduisons avec bonheur l'exorde du magnifique travail de M. Laprie : »

*Ad memoriam æternam.*  
Pour servir d'éternel mémorial.  
(Mach., XIII, 29.)

« MESSEIGNEURS (1),

» MESSIEURS,

» Les trois mots que je viens d'emprunter aux Saintes Écritures formaient jadis l'inscription d'un riche mausolée, érigé dans la cité de Modin, en face de la mer de Sidon.

» Qu'est-ce, en effet, qu'un mausolée? sinon un tombeau monumental élevé par des mains fidèles, pour perpétuer une mémoire aimée, pour préserver cette mémoire des envahissements de l'oubli, et comme pour dire aux outrages du temps qui ne respecte rien : Arrière; respect au

(1) Nosseigneurs les Evêques de Nantes, de Vannes, de Luçon, de Séez, et les Abbés de Solesmes et de la Meilleray.

nom gravé sur ce marbre funèbre ! Que la postérité sache à jamais qu'avant d'être gravé sur la pierre, il fut gravé dans nos cœurs ; qu'elle sache que nous l'avons admiré, béni ; et puissent nos arrière-neveux les plus reculés se souvenir de celui qui le porta. *Ad memoriam æternam !*

» Oui, telle est la signification d'un mausolée ; et voilà ce qui rend raison du magnifique tombeau que nous contemplons aujourd'hui pour la première fois, mais qui était déjà dans les vœux de tous depuis six ans et plus.

» Il y a un peu plus de six ans, le 21 juin 1877, cette église de Saint-Nicolas vit s'avancer vers ses portiques l'auguste ouvrier de Dieu qui l'avait fondée, Celui qui pendant quarante ans en avait porté le fardeau sur les fibres meurtries du plus noble des cœurs, Celui qui, après l'avoir fondée et bâtie, l'avait consacrée de ses propres mains. Il s'avancait au milieu d'une pompe inouïe, dans un immense concert d'unanimes louanges. Il s'avancait suivi de la cité tout entière. Vous faisiez partie de son cortège, Messeigneurs, et votre présence en était le principal ornement, comme elle est aujourd'hui le principal ornement de notre cérémonie. Jamais on n'avait vu pareil triomphe ; mais, c'était, hé ! s ! un triomphe posthume, et le triomphateur arrivait couché dans un cercueil. D'où venait-il ? De Rome. Et quel est le motif qui l'amena à Saint-Nicolas ? Il venait demander à la fille de son amour, à l'église qui lui avait coûté tant de labeurs et tant de sacrifices, il venait lui demander un coin de refuge, un lit de repos pour son dernier sommeil. Ce coin, ce lit, lui furent accordés, là, sous les pas des fidèles, à six pieds sous terre, dans la profondeur du sol si longtemps arrosé des sueurs de son zèle.

» Mais quand vous vîtes la fosse se refermer sur cette sainte dépouille et les dalles vulgaires reprendre au-dessus leur place accoutumée, tous, d'un même cœur, dans l'unanimité d'un même élan, vous vous promîtes à vous-même de venger monumentalement l'humilité de cette première sépulture.

» Et aujourd'hui, après six ans, voilà votre vengeance qui éclate au grand jour, qui éclate de manière à ravir tous les suffrages.

» Vive le peuple Nantais ! et gloire à l'artiste qui a su s'identifier avec l'âme de ce peuple, qui a su si bien en interpréter les sentiments et en servir les généreuses intentions !

» Non, rien ne manque au mausolée de M<sup>sr</sup> Fournier. Rien ? ai-je dit. Je me trompe et me rétracte. Il lui manque, à cette œuvre admirable, ce qui manquera toujours à une œuvre plastique, tant parfaite qu'elle soit.

» Quand le fameux Michel-Ange travaillait au tombeau de Jules II, le pontife libérateur de l'Italie, il se mit un jour à considérer l'une des statues qui devaient orner le tombeau papal et que son incomparable ciseau venait de terminer : « Parle donc, puisque tu vis ! » cria-t-il à la statue en la frappant sur le genou d'un grand coup de maillet. La statue resta muette. Ce qui manquait au marbre pétri par Michel-Ange, c'est aussi ce qui manque au marbre du tombeau de M<sup>sr</sup> Fournier : il lui manque la voix, la parole, et je suis dans cette chaire pour lui prêter la seule chose qui lui fasse défaut.

» Si, de votre côté, vous aviez par aventure la curiosité de savoir pourquoi un étranger se trouve chargé d'une mission dont tant d'autres, dans les rangs du Clergé Nantais, auraient été plus dignes, je répondrais

qu'il y a ici quelqu'un qui s'est souvenu que cet étranger avait jadis contracté à l'égard de M<sup>sr</sup> Fournier une dette de cœur, et il a voulu ménager au débiteur lointain une occasion solennelle de faire honneur à ses obligations; attention délicate, qui pourtant n'obtiendra pas mes remerciements, vu que ma situation n'est que trop semblable à celle du débiteur de l'Evangile, débiteur grevé au delà de son avoir : *Debebat decem millia talenta quum non haberet unde redderet* (1).

» Pour solder ma dette, il me faudrait pouvoir déposer sur ce tombeau une couronne d'or, et je ne puis y déposer qu'une couronne de pauvres bruyères, seules fleurs que produisent les pauvres landes d'où j'arrive.

» Quoi qu'il en soit, soutenu par une indulgence que j'implore, si je ne puis m'acquitter en totalité, j'essaierai de m'acquitter en partie. Moi aussi, comme vous tous, j'ai aimé M<sup>sr</sup> Fournier, je l'ai pleuré de loin. Puisse mon cœur me tenir lieu de talent!

» Avec cette modeste espérance, j'ose entreprendre de faire parler le monument funèbre que vous inaugurez aujourd'hui; ou, si vous aimez mieux d'autres termes, j'entreprends d'évoquer les souvenirs que doit perpétuer ce monument en l'honneur de notre ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME PÈRE EN DIEU, MONSEIGNEUR FÉLIX FOURNIER, en son VIVANT ÉVÊQUE DE NANTES (2).

A la suite de la cérémonie, M. le curé de Saint-Nicolas, dans un discours de remerciements généraux, a consacré au panégyriste un passage spécial que nous sommes heureux de reproduire :

« Puis-je ne pas payer de suite ma dette à M. le chanoine LAPRIE pour le beau discours qu'il vient de prononcer à la louange de MONSEIGNEUR FOURNIER.

» Étranger, avez-vous dit, Monsieur le Chanoine; non, vous ne l'êtes pas pour nous. Votre éloquence nous a charmés et l'émotion que vous nous communiquiez tout à l'heure sous les voûtes du temple, en nous révélant l'intimité de la vie de Celui qui fut notre Evêque, prouve que votre cœur bat comme les nôtres; du reste, vous étiez de ses amis, cela nous suffit pour vous aimer aussi... »

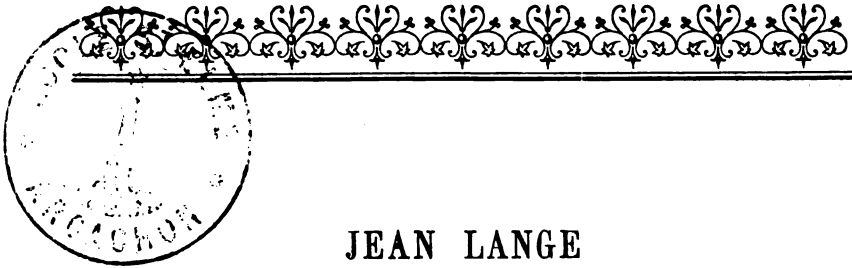
Monseigneur l'Evêque de Nantes a voulu, lui aussi, s'acquitter envers tous, et en particulier envers M. Laprie; voici ses propres paroles :

«... Et au milieu de cette pompe, ce frère vénéré ne nous est-il pas en quelque sorte apparu? Une parole merveilleuse et puissante l'a tout-à-coup évoqué et nous l'avons vu! Oui, c'est bien sa physionomie toute rayonnante d'esprit, d'activité et de vie qui a resplendi de nouveau à nos yeux! Oui, ce portrait savamment conçu, magistralement exécuté, est bien son portrait. Du reste, il était juste et naturel que la voix de l'éloquence vint célébrer en ce jour un Evêque qui fut si éloquent lui-même.

Je n'ajoute qu'un mot: c'est que, pour le chrétien, des ombres mêmes de la mort jaillissent parfois de vives lumières. »

(1) Matth., XVIII, 24.

(2) L'oraison funèbre de MONSEIGNEUR FOURNIER, publiée en brochure in-8° de 50 pages, se vend un franc au profit de l'œuvre du tombeau; on la trouve chez les Libraires de Nantes.



## JEAN LANGE

CONSEILLER AU PARLEMENT DE BORDEAUX

Le nom de Jean Lange ne se trouve dans aucun de nos grands recueils biographiques, et ce personnage, qui eut tant de célébrité au xvi<sup>e</sup> siècle, est, de nos jours, totalement oublié, en dehors d'un petit cercle d'érudits. Puisse bientôt une nouvelle édition de la harangue qu'il prononça, en 1560, et qui obtint un succès éclatant, faire un peu reverdir, surtout dans la province natale des Girondins, la mémoire de l'orateur du Tiers-État à l'assemblée d'Orléans (1) !

On ne sait en quelle année Jean Lange ou de Lange (2) naquit à

(1) Cet article était accompagné de la lettre suivante, adressée au directeur de la *Revue* :

« Je viens demander l'aimable hospitalité de la *Revue* pour une petite notice sur un grand orateur bordelais du xvi<sup>e</sup> siècle, Jean Lange, et pour quelques documents inédits qui servent à cette notice de pièces justificatives. Tout cela était destiné à une édition de la fameuse harangue de Jean Lange aux États généraux de 1560, édition que j'espérais donner sous les auspices de la Société des bibliophiles de Guyenne. Mon malheureux manuscrit a passé dans la salle d'attente de la Société une bonne quinzaine d'années, long espace dans la vie de l'homme, *grande mortalis ævi spatium*, comme dit Tacite, dont la remarque ne m'a jamais paru aussi vraie. Peut-être, si je consentais encore à attendre une quinzaine d'autres années, mes chers confrères finiraient-ils par adopter la harangue de Jean Lange, mais un total de trente ans de patience, presque une *quarantaine* formée non plus de jours, mais d'années, cela ne dépasse-t-il pas les forces humaines ? A peine si l'on aurait osé demander un tel sacrifice au saint homme Job lui-même. Renonçant donc à l'honneur de voir figurer dans un des élégants volumes des *Publications de la Société des bibliophiles de Guyenne*, mon humble travail, j'en détache pour les lecteurs de la *Revue* l'introduction et l'appendice où ils trouveront certaines choses nouvelles. »

(Note de la rédaction.)

(2) D'autres écrivent *L'Ange*, par exemple, les traducteurs de l'*Histoire universelle* de Jacques-Auguste de Thou (édition de Londres, 1734, in-4<sup>o</sup>, tome IV, pp. 9, 10) ; Dom Devienne (*Histoire de la ville de Bordeaux*, 1771, in-4<sup>o</sup>, p. 134). etc. Le président Pierre de la Place (*Commentaires de l'estat de la religion et république*, édition du *Pantheon littéraire*, 1836, p. 89) écrit *Ange*. Dans l'édition d'Orléans citée plus loin de la harangue, notre orateur est appelé *Jean Lange de Luxe*.

Bordeaux (1). Il faut descendre jusqu'au 25 juillet 1547, pour rencontrer une mention de son existence : à cette date, « maistre Jean de Lange, advocat en Parlement », devient un des jurats de la ville de Bordeaux (2). Six ans plus tard, il plaide contre Jean Pichon pour l'office de clerc de la ville de Bordeaux, et le procès dure jusqu'en 1567 (3). En 1560, il prenait le titre de « conseiller et advocat

(1) Gabriel de Lurbe l'atteste en ces termes (*De illustribus Aquitania viris*, 1591, p. 137) : « *Joannes Angelus Burdigalensis*. »

(2) *Supplément des chroniques de la noble ville de Bourdeaux*, par JEAN DARNAL (Bordeaux, 1666, in-4<sup>o</sup>, p. 64).

(3) Voici l'arrêt que prononça le parlement de Toulouse, le 14 mai 1567, et dont je dois communication à l'amicale obligeance de M. Henry Barckhausen :

« Entre M<sup>e</sup> Jehan de Lange, advocat en la Court de Parlement de Bourdeaux, appellant de l'election de l'office du clerc de la ville de Bourdeaux faite de la personne de M<sup>e</sup> Jehan Pichon, aussy advocat en lad. court, par les maire et juratz de lad. ville, et requerant l'interinement de certaines lettres-patantes du Roy, du cinquiesme novembre mil v<sup>e</sup> cinquante-troys, et aultrement deffendeur, d'une part; et led. Pichon, deffendeur, et requerant aussy l'interinement d'aultres lettres-patantes dud. sr, du vingt-deuxiesme may mil v<sup>e</sup> cinquante-quatre, d'aultre. — Veu le procès introduit en lad. Court de Parlement de Bourdeaux, euvoqué par le Roy et renvoyé en la Court; playdoier contenant retention de la cause renvoyée en l'estat, du vingt-cinquiesme febvrier mil v<sup>e</sup> soixante-sept; l'acte de l'election faite de la personne dud. Pichon par lesd. maire et juratz, du vingt-huictiesme d'april mil v<sup>e</sup> cinquante-deulx; aultre acte de reception et prestation de serment dud. Pichon, du unziesme may mil v<sup>e</sup> cinquante-deulx; dire et conclusions du procureur general du Roy; et aultres productions respectivement faictes, tant aud. Parlement de Bourdeaux, que en la Court : Dict a esté que la Court, sans avoir regard ausd. lettres respectivement presentées, a mis et met lad. appellation et ce dont a esté appellé au neant; et, sans avoir esguard à lad. election faite par lesd. maire et juratz, et reception ensuyvie dud. Pichon, a ordonné et ordonne que, par lesd. maire et juratz de la ville de Bourdeaux sera procédé à nouvelle election et provision de l'office de clerc, en la forme et maniere contenue ez lettres-patantes du feu Roy Henry en forme de chartre, données à Saint-Germain-en-Laye, au moys d'aoust mil v<sup>e</sup> cinquante, leues, publiées et registrées tant au grand Coseilh que en la Court de Parlement de Bourdeaux et Chambre des Comptes à Paris, et non aultrement : metant, au surplus, lesd. de Lange et Pichon, pour les aultres conclusions respectivement par eulx prises (sans avoir regard aux parolles pretendues injurieuses par icelluy de Lange, mentionnées et plaidoiez faictz aud. Parlement de Bourdeaux, le septiesme may mil v<sup>e</sup> cinquante-quatre, par l'advocat dud. Pichon) hors de court et procès, et sans despans. Prononcé à Tholose, en Parlement, le quatorziesme jour du moys de may mil v<sup>e</sup> soixante-sept. Ainsin signé : BURNET. » — (Bibliothèque de la ville de Bordeaux, manuscrit 364, f<sup>o</sup> 141. Voir, sur ce recueil intitulé : *Potentés et privileges pour la ville de Bourdeaux*, le *Catalogue des manuscrits de la bibliotheque municipale de Bourdeaux*, par M. JULES DELPIT, 1880, in-4<sup>o</sup>, p. 146. La « nouvelle election, » dont il est parlé dans cet arrêt, n'est mentionnée ni dans la *Chronique Bourdealoise*, de Gabriel de Lurbe, ni dans le *Supplément* de Jean Darnal.)

de la Royné au Parlement de Bourdeaux », en tête de l'édition de sa harangue donnée à Orléans chez Eloy Gibier. L'année suivante, nous le voyons essayer d'établir dans la capitale de la Guyenne une sorte de ligue contre les calvinistes qui avaient rompu les images et les croix aux portes des églises : « Plainte contre Monsieur de Lange, avocat, lequel porté de zèle à la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, esmouvoit les habitans de la Ville de faire un Scindic, et faisoit de grandes assemblées, desquelles ne pouvoit naistre que sedition. (1) » *L'Histoire de la ville de Bordeaux* est entre trop de mains, pour que je ne juge pas inutile de reproduire ici les détails que Dom Devienne nous donne (2) sur le rôle joué par Jean Lange au milieu des agitations de l'année 1561 (3). Si le fougueux président de Roffignac fut, à cette époque, le chef de la Ligue bordelaise, Lange en fut le secrétaire : ce fut lui qui fut chargé « de dresser les mémoires et de former les demandes » de ceux qui « ne pouvoient mespriser la cause de Dieu négligée (4). »

Un peu plus tard, nous retrouvons Lange mêlé aux troubles que les affaires religieuses continuèrent à causer dans la ville de Bordeaux. On sait que le comte de Candalle (Frédéric de Foix) était alors à la tête des catholiques exaltés, et que le premier président du Parlement (Jacques Benoist de Lagebaston) était à la tête des catholiques modérés. Parmi les documents relatifs à ces dissensions, qui nous ont été conservés dans les *Mémoires* de Condé (5), on remarque une lettre du premier Président adressée au roi Charles IX, le

(1) *Supplément des Chroniques*, etc, p. 76.

(2) P. 134-138.

(3) Je renverrai aussi à l'*Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze (édition de 1580, pp. 787, 788). Voir encore, dans le tome X des *Archives historiques du département de la Gironde* (1868), une lettre adressée par M. de Burie à Catherine de Médicis, le 30 janvier 1561, où il se plaint vivement (p. 35-36) des calomnies débitées à la Cour par l'avocat Lange contre lui : « Madame, j'ay entendu qu'un advocat de ceste ville, nommé Lange, a couru la poste pour aller devers V. M., lequel vous a rapporté plusieurs choses de moy, que si elles estoient veritables, je serois grandement pugnissable et indigne de demeurer au service du Roy, etc. » Burie demande à aller se justifier auprès de la reine-mère, et il la prie de faire retenir Lange prisonnier. Conférez (*ibid.*, p. 38) une lettre de Burie au roi de Navarre, du 19 janvier 1561, où il assure que Lange est le seul qui l'ait jamais calomnié.

(4) Voir notamment le Mémoire signé de lui que Dom Devienne a cité *in extenso* (p. 135-136). Ce mémoire avait été présenté par Lange au Parlement, au nom du syndicat des catholiques.

(5) Édition de 1753, in-4°, tome V, p. 182-185.

20 août 1564, et où l'avocat Lange est signalé comme ayant assisté, au château de Cadillac, à une assemblée séditieuse (1), et comme ayant reçu mission de cette assemblée d'aller en Cour se plaindre des violences commises par les Huguenots et de la tolérance dont on usait à leur égard (2).

Ce fut en 1568 que Lange devint conseiller au Parlement de Bordeaux, « lors d'une crue de sept nouveaux membres », comme s'exprime M. Boscheron des Portes (3). L'année suivante, le savant évêque de Bazas, Arnauld de Pontac, lui écrivit de Rome une lettre célèbre, contre le projet de confier aux Jésuites la direction du collège de Guyenne (4). Je tiens à citer les premières lignes de cette lettre,

(1) Cette assemblée se tint le 9 août 1564. Voir, à ce sujet, les documents intitulés *Deliberation du sieur de Candalles et autres de sa ligue contre le Roy et ses edits faits au mois d'août 1564* (*Memoirs* de Condé, t. V, p. 170-176), et : *Ligue, confédération et alliance du sieur de Candalles [une plaisante faute d'impression a transformé ce nom en celui de Scandale] et autres sieurs papistes de Guyenne, bons et fideles sujets du Roy catholique, voulans vivre et mourir en la religion ancienne Romaine et Catholique, au mois d'août 1564* (*Ibid.*, p. 177-181).

(2) Il convient de rapprocher de cette lettre une autre lettre du premier président à Catherine de Médicis, du 27 août 1563 (*Ibid.*, p. 186-192). Ces lettres, comme celles qui ont été publiées dans les *Archives historiques du département de la Gironde* (t. X, pp. 320, 323-327, 365-366, 461), confirment l'éloge que G. de Lurbe a retracé du premier président (*De viris*, p. 411) : « *Vir Hercules magnus, civilis libertatis amans*, etc. » M. de Ruble, dans son édition des *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc*, citant (t. IV, p. 252, note 1) un document, du 6 avril 1563, sur le voyage fait par Lange à la Cour, pour dénoncer Burie et Lagebaston, appelle l'envoyé de la ligue bordelaise « un intrigant habile et hardi, catholique fanatique. »

(3) *Histoire du Parlement de Bordeaux*, tome I, 1878, in-8°, p. 160. M. Boscheron-Desportes appelle Lange (p. 159) « un brillant orateur ». Dans l'année qui précéda sa nomination de conseiller, Lange vit son fils faire un mariage inattendu. Voici comment Jean de Gaufreteau (*Chronique bordelaise*, publiée par M. JULES DELPIT pour la Société des Bibliophiles de Guyenne, t. 1, 1876, p. 142-143.) raconte l'aventure : « En cette année (1567), Lange, fils d'un des plus fameux avocats du Parlement de Bourdeaux, estant allé en Italie pour estudier, se marie avec la fille d'un artisan dans la ville de Turin, en Piedmont, et estant de retour à Bourdeaux, sa femme luy vient trouver, et fut contrainct de la recevoir, car elle venoit à trop bonnes enseignes. Il fut depuis conseiller au Parlement, et eut des enfants de la dite Italienne. » Est-ce de ce fils de Jean Lange qu'il est question dans la *Chronique* d'Etienne de Cruseau, publiée, comme la précédente, par M. JULES DELPIT (1879, 2 in-8°)? E. de Cruseau mentionne très souvent, de 1588 à 1611, le conseiller René de Lange qui eut lui aussi son fils pour successeur.

(4) Cette lettre a été publiée à la suite du *Plaidoie de feu M. l'advocat du Mesnil en la cause de l'Université de Paris et des Jésuites* (Paris, Abel l'Angelier, 1594, in-8°, p. 61-72) sous le titre que voici : *Lettre de Messire Arnauld de Pontac à M. de l'Ange, conseiller du Roy en sa Cour de parlement de Bourdeaux.*



qui attestent à la fois l'amitié qui unissait le prélat au magistrat, et l'influence qu'exerçait ce dernier sur ses concitoyens : « Monsieur, par les dernières que Monsieur Maldonat, Jésuite, et lecteur en Theologie en leur collège de Paris (1), m'a escrit, il m'avoit que le Parlement et les jurats de Bourdeaux pretendoient commettre à la Société des Jesuites le collège de Bourdeaux. Et presumant bien que je le desirerois pour l'amitié qui est entre nous, il me pria en procurer la permission de leur General. Mais ayant plus d'obligation à ma patrie, ou plustot à l'honneur de Dieu, j'ay pensé superseder cest affaire, pour premièrement vous escrire et vous prier me faire ceste faveur m'advertir amplement de la volonté de ceux de la Ville, et des raisons qui les induisent à ce, à fin que plus ayement je puisse, si besoin estoit, conduire cette affaire avecque le General, qui est celuy qui a toute la puissance. Ensemble j'ay pris la hardiesse, sous esperance que me ferez ce bien prendre en bonne part et ne communiquer à personne la presente, vous mander ce que ma conscience juge ne vous pouvoir taire, veu le grand pouvoir qu'avez de par delà. »

En janvier 1572, François Borgia, « général de la Société des Jésuites, » accompagnant le « cardinal Alexandrin, neveu et légat du pape Pie V, » lequel légat se rendait à la Cour, « logea chez Monsieur de Lange, conseiller au Parlement, personnage sçavant, éloquent, et catholique fort zélé (2). »

Jean Lange, après cela, disparaît de l'histoire. L'on ignore en quelle année il faut placer sa mort. Espérons que des recherches approfondies dans les Archives bordelaises nous révéleront la date de cet évènement, ainsi que diverses circonstances d'une vie que l'on voudrait tant mieux connaître.

Je ne dirai rien des États généraux d'Orléans, ni même de la séance dans laquelle Jean Lange prononça son discours (3). Je me contenterai de rappeler que généralement l'on admira non moins le talent

(1) Jean Maldonado, né en 1534 dans l'Andalousie, mourut le 5 janvier 1583. Voir sur ce savant écrivain un ouvrage du P. Prat : *Maldonat et l'Université de Paris au XVI<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1856, in-8°).

(2) *Supplément des Chroniques*, etc., p. 81.

(3) On peut consulter sur ce sujet tous nos historiens, depuis Mézeray jusqu'à M. Henri Martin. On peut voir surtout l'excellente *Histoire des États généraux*, par M. GEORGES PICOT (t. II, in-8°, 1873, p. 9-291). A ceux qui voudraient plus de détails encore, indiquons les deux grands recueils relatifs aux États généraux publiés, en 1789, par Meyer (tome X et XI) et par Duval et Lalourcé (t. I).

que la hardiesse de l'orateur (1). Cette hardiesse, qui n'épargna pas plus la noblesse que le clergé, donne un piquant intérêt au discours du représentant du Tiers-État. La verve passionnée avec laquelle il attaqua les abus dont se plaignaient le peuple et la bourgeoisie, rend le lecteur indulgent pour les défauts de l'orateur, défauts qui, ne l'oublions pas, étaient ceux de la rhétorique de son temps. Le langage de Lange est parfois, souvent même, prolix, bizarre, entortillé, prétentieux. Mais, à travers tout ce fatras, apparaissent des éclairs d'éloquence; au milieu du vain bruit des citations multipliées, éclate de temps à autre l'accent d'une généreuse indignation. Ce n'est pas seulement au point de vue oratoire que le morceau est curieux : il mérite encore l'attention au point de vue historique, tant y abondent des particularités dont on n'a qu'une idée affaiblie, incomplète, en lisant les nombreux résumés qui en ont été donnés, de nos jours comme autrefois (2).

(1) Sur la presque unanimité des éloges décernés à la harangue de Lange, voir particulièrement les *États généraux* de Meyer (t. XI, p. 514), et le *Recueil de pièces* de Duval et Lalourcé (t. I, p. 183). Gabriel de Lurbe (*De illustribus Aquitanix viris*, p. 137), juge ainsi la harangue de son compatriote : « *Quæ certe in actione collegas, si non sententiarum pondere, saltem dicendi gravitate superavit.* » Ce n'est pas là, du reste, l'opinion de Mézeray, qui, aux harangues de Lange et de Jacques de Silly, comte de Rochefort, préfère celle de l'orateur du clergé : « Quintin, » dit-il (*Histoire de France*, 1646, t. II, in-f<sup>o</sup>, p. 802), « récita la sienne par écrit, beaucoup plus docte et raisonnable que celle des autres. » D'autre part, le président de Thou semble accorder la palme de l'éloquence à l'orateur de la noblesse (t. IV, p. 10) : « Jacques de Silly, comte de Rochefort, parla au nom de la noblesse avec beaucoup de dignité et de force. »

(2) Voir notamment Pierre de la Place (édition déjà citée, p. 89), le président de Thou (traduction déjà citée, p. 9-10), Georges Picot (47-49.) J'emprunte à ce dernier historien quelques passages de son analyse : « Déclarant que la présence des grands ne devait pas empêcher les langues d'être libres, il soutint courageusement la puissance du tiers, la grandeur de son rôle, et proclama que plus il souffrait des prodigalités, plus il devait être admis à parler des réformes. Puis il établit l'intime union qui existait entre le roi et son peuple, affirmant que la solidarité était complète et que le bonheur de la nation faisait la grandeur du souverain. Il attribua le désordre au défaut d'instruction du peuple et aux mauvais exemples qu'il avait sous les yeux. Il attaqua le clergé dans son ignorance, son avidité et son luxe... Il réclama un concile libre pour réprimer ces désordres. Passant aux gens de justice, il leur fit les mêmes reproches, demandant la réforme aussi bien pour la magistrature que pour l'état ecclésiastique. Puis, arrivant à la noblesse, l'orateur remonta à son origine, soutint que les honneurs et l'autorité appartenaient aux nobles, en considération de la défense du royaume dont ils étaient investis à la décharge du peuple... Il peignit sous les couleurs les plus sombres la misère du dernier ordre, l'impossibilité d'exiger de lui aucun sacrifice nouveau. »

J'ai vainement cherché l'édition du discours de Lange mentionnée en ces termes par le *Manuel du Libraire* : *La harangue pour tout le peuple de la France au Roy très chrestien Charles neufiesme, tenant ses grands estats en la ville d'Orléans, le 13 janvier 1560, faicte par M. Lange de Lupe, advocat pour le Roy en la ville de Bourdeaux* (sans lieu ni date, petit in-8° gothique de 12 feuillets) (1). Mais, en revanche, j'ai pu consulter l'édition qui n'a pas été vue par Jacques-Charles Brunet et dont il parle ainsi : « Le P. Lelong en cite une édition d'Orléans, Gibier, 1560, in-8°. » Voici le titre de cette édition calqué, pour ainsi dire, sur le livret d'Orléans :

LA  
HARANGUE  
DU PEUPLE ET TIERS  
ESTAT DE TOUTE LA FRANCE AU ROY TRES-  
CHRESTIEN CHARLES NEUFIESME, TENANT SES  
ESTATS GENERAUX EN SA VILLE D'ORLÉANS  
LE PREMIER JOUR DE JANVIER 1560,  
FAISTE PAR MAISTRE JEAN LANGE DE LU-  
XE, CONSEILLER ET ADVOCAT DE LA ROY-  
NE AU PARLEMENT DE BOURDEAUX,  
A ORLÉANS  
PAR ELOY GIBIER, LIBRAIRE ET IMPRI-  
MEUR DE LA DICTE VILLE, TENANT SA BOU-  
TIQUE AU CLOISTRE SAINTE-CROIX  
M. D. LX (2).

J'ai pu examiner, en outre, deux autres éditions dont Brunet ne dit rien, une de Blois (in-4° sans date) (3), l'autre de Poitiers (petit

(1) L'auteur du *Manuel du Libraire* ajoute : « Cette pièce a été vendue 17 fr. 50, non reliée, Coste. » Ne se vendrait-elle pas dix fois plus cher aujourd'hui ?

(2) Bibliothèque nationale, L<sup>2</sup> 12/4. Le titre, comme on le voit, diffère en bien des points du titre que donne Brunet. Indiquons notamment ces variantes : *Pour tout le peuple, tenant ses grands estats, le 12 janvier 1560, Lange de Lupe, advocat pour le Roy*. L'avis adressé par Éloy Gibier à l'amy lecteur, et où il vante la bien docte harangue, ainsi que la grâce que l'orateur a eue en la prononçant, prouve que c'est bien l'imprimeur orléanais qui a donné la première édition de la dite harangue.

(3) Bibliothèque nationale, Le 12/5. Voici le titre : *La harangue du peuple et tiers estat de toute la France au Roy très chrestien Charles neufiesme, tenant ses grans estatz en sa ville d'Orléans, le premier jour de janvier mil cinq cent soixante et un* (sic) *faicte par maistre Jean Lange de Luxe, conseiller et advocat de la Royne au Parlement de Bourdeaux. A Blois, par Julian Angelier, imprimeur et libraire tenant sa boutique au Palais*. Cette édition (de 20 feuillets) est, au point de vue typographique, la plus belle des trois éditions que possède la Bibliothèque nationale,

in-8°, 1561) (1). Après avoir attentivement comparé ces trois éditions, j'ai reconnu qu'elles sont comme trois sœurs entre lesquelles n'existerait aucune différence.

Certes la harangue de Jean Lange est loin de mériter toutes les louanges qui lui sont prodiguées par les poètes dont on a réuni les quatrains, les huitains, les dizains, etc., dans les éditions d'Orléans, de Blois et de Poitiers (2). Mais si l'on considère que cette pièce est depuis longtemps rarissime (3), qu'elle constitue un des plus anciens monuments de l'art oratoire en notre pays au XVI<sup>e</sup> siècle, et qu'enfin, aux yeux de tous les amis des sciences politiques et historiques, elle est d'une importance singulière, on reconnaîtra que la Société des bibliophiles de Guyenne aurait eu trois excellentes raisons pour la publier de nouveau.

J'ai retrouvé, à la Bibliothèque nationale, deux documents inédits où figure un personnage du même nom que l'orateur d'Orléans. Le premier de ces documents est une lettre écrite de Paris, le 17 jan-

(1) Bibliothèque nationale, Le 12/4 A. Le titre est absolument le même que celui de l'édition d'Orléans. Seulement l'imprimeur de Poitiers (Nicolas Pelletier. *A la Fontaine*) a mis sous le titre même cet avis au lecteur :

*Ad lectorem.*

*Hic lege, quos procerum magna spectante caterva,  
Protulit, angelicos angelus ore sonos.*

(2) Parmi ces petites pièces poétiques, les unes en latin, les autres en français, une seule en grec, où les jeux de mots sur le nom de l'orateur sont innombrables, je citerai des vers d'*Abel Musculus Rothomagensis*, de François Duquerois, d'Étienne Bedorède, magistrat de Dax ; je citerai surtout un élégant sixain du célèbre humaniste orléanais, Pierre Daniel (*Petrus Daniel Aurelius*), sur lequel on a une si intéressante étude de M. L. Jarry, d'après les documents inédits de la Bibliothèque de Berne (Orléans, 1876, grand in-8°). L'édition de Poitiers renferme deux petites pièces de plus que les éditions d'Orléans et de Blois : un sixain latin d'Elie Donat Macrodore, écossais, et une assez longue pièce en vers français par Claude Marchant, scribe de l'Université d'Orléans, où l'œuvre de Lange est appelée dès le premier vers :

« Ceste Oraison Tulliane parfaite. »

On trouve dans le manuscrit 16,262 du fonds français, à la Bibliothèque nationale, diverses épigrammes contre Lange, qui font contrepoids aux éloges démesurés des vers composés par les amis de l'orateur.

(3) En dehors des éditions presque introuvables de 1560-1561, on ne connaît que les deux réimpressions de 1789, enfouies dans les volumineuses collections de Meyer, de Duval et Lalourcé, collections bien peu répandues, bien peu accessibles. Ajoutons que ces deux réimpressions sont gâtées par le rajeunissement de l'orthographe.

vier 1578, par Lange et par Du Sault à l'amiral de Villars, lieutenant du roi en Guyenne, lettre qui renferme une bien intéressante relation des démarches faites par les deux députés, soit auprès du duc de Mayenne, gendre du marquis de Villars (1), soit auprès de la reine-mère, soit enfin auprès de Henri III. Le second document est une remarquable lettre adressée à Catherine de Médicis par le premier président du Parlement de Bordeaux, le 21 juillet 1583 (2), et où il se plaint très vivement des menées d'un certain Lange, qui était allé le calomnier à la Cour. Celui qui, au bas du premier de ces documents, a signé Lange, pourrait bien être le nôtre, mais celui qui, dans le second de ces documents, est incriminé par Lagebaston, ne saurait être identifié avec l'orateur d'Orléans, car le premier président a soin de faire observer que son accusateur n'est qu'un simple avocat. Ce *simple avocat* était probablement un des fils de Jean Lange, fils qui aurait hérité des sentiments paternels et qui lui aussi aurait été l'implacable adversaire du noble et vieux magistrat.

« *Lettre de Lange et de Du Sault à l'amiral de Villars* (3).

« Monseigneur, nous arrivâmes en ceste ville le neufiesme du present sur le soir et le lendemain nous estans informez de Madame la duchesse, vostre fille (4), entendismes qu'elle estoit preste à partir au mesme jour, qui fust cause que notre premiere visite fust à l'hostel de Cluny, et parce qu'il estoit ung peu matin pour les dames n'eusmes la commodité de luy faire la reverance et sans le cuyder (pour ce coup) fismes la reverance à Monsieur le duc de Mayenne, auquel presentâmes vostre lettre et y trouvâmes telz vizaige et esperance que le pouvions désirer. Landemain fismes la reverance à la Royne mère, qui nous fist ung très bon recueilh, et en eusmes la bien venue avecques promesse de nous faire tout plaisir et de nous présenter au

(1) Le duc et la duchesse de Mayenne habitaient alors, comme nous l'apprennent Lange et Du Sault, l'hôtel de Cluny.

(2) J. Benoist de Lagebaston allait mourir quelques semaines après (25 septembre 1583).

(3) Fonds français, volume 3,347, f<sup>o</sup> 54.

(4) Henriette de Savoye, marquise de Villars, comtesse de Tende et de Sommeville, mariée d'abord avec Melchior Des Prez, seigneur de Montpezat, et en secondes noces (1576) avec Charles de Lorraine, duc de Mayenne.

Roy. La querelle d'entre les sieurs de Gramont et de Bussi (1), nous garda de parler au Roy jusqu'au lendemain jour de dimanche allant à la messe auquel fismes la reverance nous aiant Sa Majesté dict qu'il cognoissoit combien luy estions bons serviteurs ayant en ce temps obey à ses commandemens et que fussions les bien venus et qu'il nous feroit au premier jour entendre son intention. Lendemain Leurs Majestez s'en alarent à Olinville, où ils feront quelque sejour, qui sera cause que nostre expedition prendra quelque longueur, et ce jourd'huy nous avons apprins qu'il s'est trouvé ung peu mal qui nous promet encores plus grand longueur. Toutefois que si la fin respond au commencement, nous esperons toute bonne expedition et contentement et avons depuis veu mondict sieur le duc de Mayenne comme ceste Cour a esté toute plaine de l'entreveue de vous avecques Monsieur le Mareschal de Biron, nous avons aprins de luy que sur ce que luy aviez escript touchant ladiete entreveue par l'advis de voz meilleurs amis, ledict sieur vous donoit advis de vous en excuser par beaucoup de raisons, et qu'il croioit qu'avant recevoir sa lettre vous estiez acomodé à tele entreveue de laquelle ceulx qui tiennent autre chemin sont très aises et contentz, nous assurant que par tele entreveue vous n'aurez rien gasté, tant vous estes saige et advisé, et encores que vous le soiez assez nous penssons, quelque bruiet qu'on fasse yci de vostre depart, que ce ne sera qu'après avoir veu Madame la Duchesse vostre filhe, et s'il vous plaist après que nous aurons esté ouys et aurons entendu ce qu'il plaist à Sa Majesté de nous dire, et ne trouvons aucun de ce bon cousté qui trouve bon si soubdain deslogement (2), en aiant trouvé plusieurs affectionnez à Vous, et ce qui en deppend, nous vous prions de faire part de cette presente à Monsieur de Bourdeaulx seullement et puis la vouloir rompre. Quant à M<sup>r</sup> le président d'Aymar, nous l'avons veu une fois au Louvre où noz bonnetz seullement se sont entresalués. Nous n'avons encores peu entendre qu'il face yci de grandz choses et soit de cela ou d'austre

(1) Voir sur cette querelle, les *Mémoires-Journaux* de Pierre de l'Estoile (édition Jouaust, t. II, 1875, p. 230).

(2) On lit dans la *Chronique Bourde'lois* continuée par Darnal (p. 91) : « En l'année 1578, Monsieur l'admiral de Villars estant rappellé par le Roy Henry 3 pour venir à la Cour près Sa Majesté, estant ja vieux et cassé, Monsieur le Mareschal de Biron fut mis à sa place lieutenant-général pour le Roy en Guyenne... » La même chronique nous apprend que le maréchal de Biron fit son entrée solennelle à Bordeaux le 16 septembre 1578.

chose nous esperons tout bien et vous en tiendrons advertiz et vous supplions à chasque commodité nous honorer de vos commandemens et nouveles. Le sieur de Mionssens est arrivé en ceste cour il y a quatre ou cinq jours, et depuis que le Roy est alé à Olinville aucuns nous dirent qu'à son arrivée il ne trouva la porte de la chambre de la roine de Navarre si aisée qu'il penssoit, dont on dict qu'il fist plainte à Madame de Tornon, et le lendemain la roine de Navarre alla trouver le Roy à Olinville. Aujourd'huy nous avons entendu de bonne part que le voiage de la roine à Cognac se reprend où l'on pense que Sa Majesté verra le Roy de Navarre, ce que nous ne croions. Ledit sieur de Mionssens a porté parole d'assurance que dans quatre mois après il verra le Roy pour luy baiser les mains et qu'à ce caresme la roine de Navarre se doit acheminer en ces quartiers de dela, ce que nous apprendrons plus amplement de cela ou autres choses ne faudrons de vous tenir adverti et vous prions d'avoir un peu de patience, car le temps amène beaucoup de choses.

» Monseigneur, nous supplions le Créateur qu'il vous aict en sa sainte et bonne garde.

» De Paris, ce 17 de janvier 1578.

» Voz bien humbles et affectionnez serviteurs,

» LANGE, DU SAULT. »

« *Lettre du premier Président du Parlement de Bordeaux  
à Catherine de Médicis* (1).

» Madame, Lange n'ha pas esté si tost de retour de la Cour, que par les propos qu'à tors et à travers il ha semez par deça, il n'ayt aultant confirmé les turbulans en leur audace, et accreu leur malice, que deverti les quietes (2) de l'esperance qu'ils avoyent de pouvoir vivre en repos et tranquillité portez par les edictz du Roy, et pour mieulx y parvenir, n'ha pas falhi d'abuser de la patience et benignite desquelles ordinairement vous usez en oyant tout le monde et de prendre de la argument, que vous lui avez commis de voz plus grands secretz touchant tout le fait de la Guyenne, ne de dire et

(1) J'ai perdu la note où était indiquée la provenance de cette lettre. Tout ce que je puis dire, c'est que le document appartient au fonds français.

(2) Les gens paisibles, de *quietus*. Montaigne a employé le mot dans cette phrase : « Une mort recueillie en soy, quiete et solitaire. »

gazouher (1) la dessus, tout ce que bon luy ha semble. Mais d'autant qu'il m'ha tousjours veu amateur de l'union des subjectz du Roy, et de l'observation de ses loix et commandemens, et que c'estoit chose totalement contraire au chemyn que luy et ses semblables ont accoustumé suyvre, tout ainsi qu'il m'ha cognu le plus grand en la justice de deça, et par aventure des plus promptz à empescher l'execution de tous mauvais desseings, tout ainsi a il estimé que pour mieulx parvenir à son but, il se devoit adroisser droit à moy, et me donner le plus grand coup et à ceste cause, et pour me tirer en envie et mespris ou pour mettre une division en une Cour de parlement, pour après à l'imitation d'icelle en veoir plus facilement une plus grande entre le peuple, luy qui n'est qu'ung simple advocat n'ha point crainct de presenter une requeste à la compagnie de laquelle il ha pleu au Roy que je fusse le premier, et de dire par icelle que vous, Madame, avez commandé qu'entre ses aultres expeditons on luy delivrast une escripture sans forme qu'il dict avoir esté présentée audict Seigneur, à Vous, ou à Messeigneurs de votre conseil, laquelle neantmoins il ne maintient escripte ne signée de ma main, et sur ce de m'en demander adveu, m'appeller imposteur et protester de conclure à l'encontre de moy pour sa pretendue injure. Il n'ha pareillement point heu de honte de dire par mesme moyen et assez mal à propos que vous luy avez dict, Madame, que le Roy et vous m'aviez desja mandé par deux fois et me debviez bientost mander pour la tierce, de m'en aler par devers Voz Majestez et m'absenter de l'administration de mon estat.

» Madame, j'ay toujours creu que vous balhez fort patiemment audience à qui vous la demande, mesmement pour les affaires du Roy et de son peuple, mais je ne me suys pas jamais oblié jusques là de penser que vous faciez ce tort à vostre singulière prudence, d'adjouxter foy à tout ce qu'on vous dict mesmes sans cognoissance de cause, et au rapport d'ung homme de la qualité de Lange, contre ung personnage tenant le tres honorable lieu que je tiens au service de Voz Majestez et de fidelite, de service, d'aussi grand soinct qu'on ayt oncques veu et peu souheter en personnage de ma profession, et de mon ranc qui soit en France, sans nul excepter. Et encores moins

(1) *Gazouiller* est employé là dans le sens primitif de *bararder*. Voir, à ce mot, le *Dictionnaire de la langue française de Littré*.



est-il licite d'imaginer que vous, Madame, qui estes tant clairvoiante en la grande administration que Dieu vous ha donnée, voulussiez commettre voz secretz à homme vil, bas et incognu, et les mettre en vaisseau tant affusté et pertuisé que celluy de Lange (1).

» Les secretaires pareillement d'estat et des commandemens de vos dictes Majestez, sont par trop secretz, fideles et advisez pour faire d'eulx mesmes tele faulte en leurs charges. Et à ces causes je vous fais tres humble supplication et requeste, Madame, et aussi pour ce que ledict Lange dict par tout que si je ne m'en veulx aler à vos dicts mandemens, qu'il y ha gens qui ont charge de m'en emmener par force, et que de telz boutz de façons de faire s'en ensuyvent bien souvent, oultre la diminution de l'auctorité du Roy, de très pernicieuses consequences, qu'il vous plaise me faire le bien et la grace de me mander si j'ay donné au Roy ou à vous cause ou occasion de m'estimer aultre que vostre très humble, très fidèle et très necessaire serviteur, afin que je m'en purge et justifie entièrement par devant vos dictes Majestez partout et ainsi qu'il vous plaira, à l'honneur et louange de vostre service et à l'évidente confusion de tous les calomnieateurs.

» Madame, je supplie très affectueusement le Créateur pour tout ce qui est de la perpetuele conservation et accroissement de vos dictes Majestez.

» De Bourdeaulx, le xxr<sup>me</sup> jour de juillet 1583.

» [*De la main de Lagebaston*] : Vostre plus que très humble, plus que très obeissant et plus que très affectionné serviteur et subject.

» Jacques Benoist LAGEBASTON. »

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) Le vaisseau percé dont parle Lagebaston, en ce si vif et si pittoresque passage, rappelle « le meschant chaudron tout pertuisé » dont parle Rabelais dans son *Pantagruel*.



## LA DIGNITÉ DE CHANTRE

DANS L'ANCIEN CHAPITRE SAINT-ANDRÉ

Quels étaient les droits et les prérogatives de celui qui possédait la dignité de chantre dans notre ancien chapitre métropolitain, et quelles étaient leur étendue et leurs limites : c'est ce que je me propose d'exposer dans cet article. Les éléments et souvent le texte même en seront empruntés aux *Actes capitulaires* et aux nombreuses déclarations qu'ils contiennent sur ce curieux et intéressant sujet. Ces déclarations, j'ai hâte de le dire, ne furent pas occasionnées par de misérables contestations nées au sein du Chapitre Saint-André. Toutes ou presque toutes furent provoquées et sollicitées par le Chapitre de l'église cathédrale d'Agen, obligé, à plusieurs reprises, d'entrer en procès avec ses chantres, dont quelques-uns paraissent avoir été vraiment possédés de l'esprit d'empiétement et de tracasserie (1).

(1) On verra aussi dans cet article l'ancienneté de certains usages que l'on eût peut-être, avant examen, traités de nouveautés liturgiques introduites au xvii<sup>e</sup> siècle. Je pourrais citer bien d'autres faits semblables, mais je me bornerai à remarquer ici que le concile provincial tenu à Bordeaux en 1583, défendit de continuer à se servir du bréviaire dit du cardinal Quignon alors en usage, et ordonna de suivre, exclusivement à tous autres, le bréviaire et le missel romain, réformés et édités par saint Pie V. Il y eut pourtant, sous M<sup>re</sup> d'Audibert de Lussan, un moment où il fut question d'adopter le bréviaire parisien. Ce projet auquel il ne fut pas donné suite, nous est révélé par une lettre du Chapitre de Saintes à celui de Saint-André, en date du 28 juin 1765, où on lit ces paroles : « Vous avez été informés avant nous du projet arrêté dans la dernière assemblée provinciale du clergé au sujet d'un changement de bréviaire dans les diocèses de cette métropole. Il paraît par ce qu'on nous a rapporté, qu'il a été unanimement résolu qu'on substituerait le bréviaire de Paris au romain dont on s'est servi jusqu'à ce jour. » (*Lettres et missives*, recueil in-4<sup>e</sup>, série G. n. 377, Archives département. de la Gironde.) — Quant au cérémonial, voici ce que contiennent sur ce sujet les *Actes capitulaires* de Saint-André : — « 10 janvier 1602. Le Chapitre ordonne que pour les réglemens et cérémonies lues par M. le doyen, envoyées de Notre-Dame de Paris, il en sera fait une copie à chacun de Messieurs, pour icelles être observées au chœu de point en point et au mieux qu'il

En effet, le mardi 26 août 1625, on lut dans l'assemblée capitulaire de Saint-André de Bordeaux une requête de Jacques Ducros, chantre en l'église cathédrale Saint-Étienne d'Agen, contenant que, par arrêt donné en la cour de Parlement de Bordeaux le 6 septembre 1624, entre ledit Ducros et le syndic du Chapitre d'Agen, a été ordonné que le chantre de cette église jouira des mêmes prérogatives et exercera sa charge en la même façon et manière que M. le Chantre de Saint-André. En conséquence, le Chapitre chargea le Chantre et un autre chanoine de préparer une déclaration des droits et prérogatives dont jouit le chantre, et des cérémonies qu'il a coutume de faire lorsqu'il exerce sa charge. Voici cette déclaration, telle à peu près qu'elle fut approuvée deux jours après par le Chapitre.

Aux fêtes où il porte le bâton, — fêtes dites simplement *fêtes de bâton*, — qui sont Noël, les Rois, Pâques, Pentecôte, Fête-Dieu, saint Jean-Baptiste, l'Assomption de Notre-Dame, saint Augustin, Toussaint, saint André, jour de la dédicace de l'Église aux premières et secondes Vêpres, — le chantre de l'église métropolitaine Saint-André de Bordeaux, vêtu d'un surplis et d'un pluvial, part de la sacristie, ayant devant lui les enfants de chœur, les massiers ou bedeaux, les chapiers, et un chapelain qui porte le livre du chantre, et il va au chœur, où il prend place dans un siège préparé pour lui et tapissé, ayant devant soi une chaise qui sert de pupitre, sur laquelle il y a un carreau et un drap, et où le chapelain dépose le livre du Chantre. Ensuite l'officiant dit *Deus in adjutorium*, et pendant qu'on le continue, le Chantre, accompagné des massiers, chapiers et chapelain qui porte son livre, porte la première antienne à M<sup>sr</sup> l'Archevêque. Il lui porte pareillement accompagné et de la même façon, l'hymne et l'antienne de *Magnificat*. Puis le Chantre revient à sa place, où il entonne le *Magnificat*. En l'absence de l'Archevêque, les chapiers portent la première antienne au Chantre qui entonne : ils

sera possible par lesdits sieurs dudit Chapitre. — Mardi 15 janvier 1602. Le Chapitre ordonne que, pour le regard des cérémonies de M<sup>sr</sup> le cardinal, lesquelles il veut faire observer audit Chapitre, portées par son cérémonial, que ledit Chapitre entend observer celles seulement portées par le Pontifical, et non d'autres. — 31 janvier 1602. Le Chapitre a commis M. Bertin pour faire imprimer le règlement des cérémonies du chœur venu de Paris, lequel ledit chapitre promet observer de point en point en tout, hormis qu'en psalmodiant à matines et à complies, Messieurs pourront être assis. »

lui portent également l'hymne et le *Magnificat* qu'il entonne aussi sur son siège. Les autres antiennes de vêpres sont portées par les chapiers à MM. les Doyen, Dignités et autres, et l'antienne de *Magnificat* est portée à l'officiant par les chapiers.

Si M<sup>sr</sup> l'Archevêque officie ou est dans le chœur, on lui porte d'abord l'encens, puis au Chantre, et ensuite à M. le Doyen, aux Dignités, Chanoines et autres. Si M. le Doyen officie, on lui porte l'encens, puis au Chantre, et ensuite aux Dignités, Chanoines, et autres membres du Chapitre. Si c'est une autre dignité ou un chanoine qui officie, après avoir porté l'encens à M<sup>sr</sup> l'Archevêque, s'il y est, on le porte au Chantre, puis à M. le Doyen, et ensuite aux autres dignités et chanoines.

A la grand'messe, le Chantre revêtu d'une *aube* et d'un pluvial, sort de la sacristie, comme il est dit ci-dessus, prend la place qui lui est préparée, et va à la procession, marchant à quelque distance devant l'officiant ; au retour de la procession, lorsqu'il est entré dans la nef, les chapiers lui portent l'*Introit* de la Messe, lequel il entonne aussitôt ; puis il va reprendre son siège, duquel il ne bouge plus, et il y dit le premier *Kyrie eleison, Et in terra pax, Patrem Omnipotentem, Sanctus, Agnus Dei*. On lui présente l'encens et la paix, puis à M. le doyen, s'il est au chœur, et ensuite aux autres dignités et chanoines.

A la procession de la Fête-Dieu, le Chantre marche devant le poêle qui tient le milieu, et quand bon lui semble, il fait porter son bâton par son chapelain qui, pour cet effet, marche devant lui et tout près de lui : ce chapelain est revêtu d'un surplis et d'un pluvial.

Il est à noter que le Chantre ne porte jamais le bâton à Matines ; mais il le prend pour porter le *Te deum* à M<sup>sr</sup> l'Archevêque, la nuit de Noël seulement ; et pour cet effet, lorsqu'on dit les dernières leçons, il s'en va à la sacristie, où il prend un pluvial, et où les massiers et chapiers vont le chercher.

Est pareillement à noter qu'il a le bâton aux Laudes de la nuit de Noël, et qu'il entonne la première antienne, l'hymne et le *Benedictus*, qui lui sont portés par les chapiers.

La veille de Pâques, il porte aussi à M<sup>sr</sup> l'Archevêque l'*Alleluia* qu'il répète par trois fois.

Toutes les fois que le Chantre doit dire une antienne ou autre chose, le chapelain lui donne son bâton.

Tout ce qui vient d'être dit pour le regard du Chantre se pratique

seulement quand il porte le bâton ; car, les jours où il occupe sa place aux autres chaires, sans faire distinction de personnes, celui qui encense porte premièrement l'encens à ceux du côté droit, puis à ceux du côté gauche ; de même, l'enfant qui porte la paix, la porte premièrement à ceux du côté droit, et puis à ceux du côté gauche.

Huit ans étaient à peine écoulés depuis l'envoi de la déclaration que l'on vient de lire, lorsque, le mardi 16 du mois d'août 1633, fête de saint Roch, on lut dans le Chapitre Saint-André une lettre du Chapitre d'Agen, accompagnée de « Mémoires ou articles concernant la charge, dignité, prééminences et prérogatives de M. le Chantre ». Ces mémoires et articles étaient signés : « *Jean Soldadié, chantre et chanoine d'Agen, sans préjudice de ses plus amples prétentions, droits et honneurs à lui donnés par le droit commun, et par ses titres de l'ordre ancien de l'église d'Agen, observé envers les sieurs chantres, ses prédécesseurs.* » Comme on va le voir, les questions étaient nombreuses. Le Chapitre, après avoir ouï le sieur Gelas, chanoine et député du Chapitre d'Agen, répondit le 18 août, d'après les conclusions du Chantre de Saint-André qui, avec un autre chanoine, avait été commis pour cette fin. Je donnerai le texte ou le sens des réponses, en les combinant avec les questions posées.

Le Chantre de Saint-André, lorsqu'il est du nombre des chanoines et qu'il est prébendé, occupe sur le livre de la pointe le rang de sa dignité. S'il est seulement chanoine honoraire, il n'entre au Chapitre, ni pour y présider, ni même pour y avoir voix délibérative.

Quand il est chanoine prébendé et dans les ordres sacrés, il tient, dès le jour de sa réception, dans le Chapitre, le rang de sa dignité, et il y préside, en l'absence des dignités chanoines prébendés qui le précèdent (1).

Dans ce même cas d'absence des dignités qui sont avant lui, il fait tout ce que feraient le doyen ou les autres dignités : ainsi, il donne l'eau bénite à M<sup>gr</sup> l'Archevêque, lorsque celui-ci entre dans l'église ;

(1) D'après une déclaration faite en Chapitre le jeudi 16 septembre 1610, l'ordre des préséances entre les dignités et les chanoines était celui-ci : 1<sup>o</sup> le Doyen ; 2<sup>o</sup> l'Archidiacre du Médoc ; 3<sup>o</sup> l'Archidiacre de Cernès ; 4<sup>o</sup> l'Archidiacre de Blaye ; 5<sup>o</sup> le Chantre ; 6<sup>o</sup> le Trésorier ; 7<sup>o</sup> le Sacristain ; 8<sup>o</sup> le Sous-Doyen ; 9<sup>o</sup> le Maistrécolle ; 10<sup>o</sup> le Sous-chantre. L'Archidiacre de Fronsac prit le rang du Maistrécolle, lorsque le cardinal de Sourdis eût supprimé cette dernière dignité et l'eût remplacée par la première. Après les dignités, venaient les chanoines, selon l'ordre de leur réception.

il lui offre l'encens et la paix ; enfin, il est son assistant, à moins qu'il ne soit lui-même obligé de porter le bâton au chœur.

S'il est chanoine prébendé, il a tous honneurs, prérogatives et préséances sur les simples chanoines, ses plus anciens en réception de chanoine. De plus, dans les assemblées publiques et particulières, il occupe le rang de sa dignité avant toutes les dignités inférieures et les simples chanoines ; il y porte la parole comme député du Chapitre, en l'absence des dignités qui le précèdent, et il recueille également les voix du Chapitre.

Aux députations du Chapitre, si le Chantre est chanoine prébendé, il porte la parole avant les simples chanoines et en l'absence des dignités qui le précèdent.

Il fait la pointe en l'absence du semainier et des dignités chanoines prébendés qui sont au-dessus de lui.

Quand M<sup>gr</sup> l'Archevêque n'officie pas, le Chantre de Saint-André dit la première antienne de vêpres, mais aux fêtes de bâton seulement : les autres jours, il dit l'antienne à son rang : après le chantre, le doyen, les autres dignités et même l'officiant, s'il n'est archevêque, en disent une à leur rang, selon l'ordre du chœur.

L'officiant des vêpres, s'il n'est ni l'Archevêque, ni le doyen, donne l'encens au Chantre, le premier de ceux du chœur, par trois fois, et cela, après avoir encensé l'autel et les reliques, ainsi que l'Archevêque, s'il est présent à l'office.

Le Chapitre est obligé de fournir au chantre un pluvial honnête et de couleur convenable, lorsqu'il fait l'office avec bâton, de même qu'à son chapelain et aux sous-chantres de chape, comme aussi aux dignités qui ne sont que chanoines honoraires, lorsqu'ils assistent aux processions et autres offices de l'église métropolitaine, sans que, pour cela, ils soient obligés de contribuer aucune chose à la sacristie ou fabrique de la cathédrale, bien que les chanoines prébendés, à leur réception, soient obligés de donner une somme de cent livres, dont soixante-seize sont destinées à l'achat d'un pluvial.

Aux fêtes solennelles, si l'Archevêque ou le doyen ne peuvent faire l'office, le Chapitre y nomme telle dignité ou chanoine qu'il lui plaît, pourvu qu'il soit du côté du chœur, sans considérer s'il est semainier ou non. C'est la réponse à cette question du chantre d'Agen : « Lorsqu'un chanoine, qui se trouve semainier aux bonnes fêtes, chante mal et n'est pas propre à officier, si le Chapitre en corps députe un

autre chanoine pour officier, ou bien si le chanoine semainier y substitue de lui-même un autre chanoine, et si, en ce cas, le Chapitre députe ordinairement quelqu'une des premières dignités, si c'est un chanoine prébendé, pour officier aux jours solennels. »

Le Chantre de l'église de Bordeaux a une maison affectée à sa dignité, et alors même qu'il n'en aurait point, s'il était chanoine prébendé, il pourrait opter les maisons canoniales en cas de vacance par mort ou par simple démission, par préférence à toutes les dignités subséquentes et avant elles, même avant tous les simples chanoines plus anciens en réception, comme font les autres dignités.

Les chantres de chape sont payés de leurs gages aux dépens du Chapitre et non aux dépens du chantre, et ils ont part à la pointe du chœur.

Tous ceux qui ont entrée dans le chœur et assistent aux heures de l'office, gagnent les distributions manuelles, excepté les dignités qui sont seulement chanoines *ad effectum*, les séminaristes, les chapelains et les enfants de chœur.

Aux appeaux synodaux, — ou nominations qui se font en synode, — l'on appelle d'abord le Chapitre de l'église métropolitaine Saint-André, et alors tous ceux dudit corps qui se trouvent présents se lèvent ; après, on nomme le doyen et ensemble toutes les dignités du Chapitre selon leur rang, parmi lesquelles dignités le Chantre est nommé à son rang, et même avant le doyen et le Chapitre de Saint-Seurin et les abbés du diocèse.

Les trois premières dignités de l'église Saint-André, savoir, le doyen, le premier et le second archidiares, sont placés du côté droit, au chœur et au chapitre.

Pour les répons et versets des leçons de matines, le bas chœur les dit par obligation, et les chanoines par dévotion, et lorsque cela leur plaît.

Toutes les fêtes de bâton sont solennisées également et célébrées avec la même cérémonie et semblable appareil comme fêtes de première classe.

Dans l'église Saint-André, MM. les dignités et chanoines prébendés et non prébendés, portent les chapes noires depuis la Toussaint jusqu'à la veille de Pâques, excepté les jours de saint André leur patron, Noël, les Rois, et les processions publiques faites par la ville : ils les quittent après la bénédiction des fontaines (fonts baptismaux), le Samedi Saint.

Après la lecture de ces détails qu'on trouvera peut-être minutieux, on se demande quel pouvait bien être le point qui pût servir de matière à procès entre un chantre et un chapitre. Eh bien ! transportons-nous à l'année 1671 ; ouvrons les *Actes capitulaires* à la date du jeudi 25 juin, et lisons : « Il a été représenté par M. le Syndic que M. Etienne Despalus, prêtre, chanoine de l'église cathédrale d'Agen et député du Chapitre d'icelle, lui a mis en main une requête adressée au Chapitre, par laquelle, attendu que, par les arrêts de la Cour ci-devant intervenue entre ledit Chapitre d'Agen et MM. les Chantres de leur église, il est porté que les parties seront réglées suivant ce qui se pratique en l'église métropolitaine et primatiale de Bordeaux, il plaise au Chapitre de lui accorder présentement sa déclaration sur quatre chefs qui font *contestation* entre ledit Chapitre d'Agen et M. le Chantre d'à présent, savoir : 1° Quelle est la forme du siège qui sert au livre, audit sieur Chantre, lorsqu'il est revêtu et portant le bâton cantoral ès fêtes solennelles ; 2° Quelle est la manière de sa marche ès processions, tant dedans que dehors l'église, lorsqu'il y assiste revêtu et portant le bâton ; 3° Quel est l'habit et la séance du clerc qui l'assiste, tant dedans que dehors le chœur ; 4° Quelle marche occupent ceux qui encensent le Très Saint Sacrement à la procession de la Fête-Dieu ? »

Après en avoir délibéré, le Chapitre Saint-André répondit : 1° Lorsque, aux fêtes solennelles, le Chantre assiste au chœur, revêtu et portant le bâton cantoral, il a un siège amovible dans le plan du chœur, du côté gauche, au-dessous du premier pupitre, auquel siège il n'y a point de dossier ; et devant lui il y a un semblable siège, sur lequel on met son livre ; il faut parer l'un et l'autre (siège) de drap de serge de laine violette.

2° Le Chantre n'assiste revêtu et portant le bâton en aucune procession hors la présente église, si ce n'est à celle du saint Sacrement, et, tant à ladite procession qu'aux autres qui se font dans l'enceinte de l'église ès fêtes solennelles, il marche au milieu du chœur, entre deux de Messieurs les plus anciens du Chapitre, et non derrière.

3° Le clerc qui assiste le Chantre est revêtu du surplis ; cependant, pour la conformité, il prend une chape lorsque le reste du bas chœur en est lui-même revêtu. Aux processions, il marche un peu avant le Chantre, et dans le chœur, il s'assied en quelque-une des places non occupées, du côté dudit Chantre, pour lui donner le bâton lorsqu'il



en est besoin, ledit bâton demeurant attaché à côté de la première des basses chaires dudit côté, lorsque le Chantre est assis.

4° Ceux qui encensent le saint Sacrement à la procession de la Fête-Dieu, sont immédiatement devant le poêle, et se relèvent continuellement, sans qu'il y ait personne entre eux et le Très Saint Sacrement.

La paix rétablie entre le Chapitre d'Agen et son Chantre dura près de soixante ans, *grande capitularis ævi spatium*, dirait Tacite. Mais en 1730, elle était de nouveau troublée, comme nous l'apprenons par une lettre que le chanoine syndic d'Agen écrivait, le 5 novembre de cette même année, au Chapitre de Bordeaux. Depuis que l'on avait fait revivre le titre de Chantre du Chapitre, à Agen, titre qui était resté « éteint pendant l'espace de deux cents ans », ce bénéfice avait toujours été possédé par un chanoine *de gremio*, « auquel cas tout était réglé. » Or, en 1730, celui qui en jouissait n'était pas chanoine, et cependant, il prétendait, à peu de chose près, avoir les mêmes honneurs que s'il l'eût été, c'est-à-dire : « porter la parole à la tête du Chapitre, en l'absence du grand archidiacre qui est la première dignité ; avoir la première place aux thèses dédiées au Chapitre et autres assemblées où le corps se trouve ; donner la bénédiction au prédicateur, la dernière à matines, recevoir les cendres, le rameau, le cierge et autres choses semblables, à l'exclusion de l'ancien chanoine ; être appelé à toutes les assemblées capitulaires où il ne s'agit pas du temporel (1). » C'étaient là autant de points sur lesquels le Chapitre de Saint-André était consulté et sur lesquels il répondit sans aucun doute ; mais le registre qui contient sa réponse manque malheureusement à la collection des *Actes capitulaires*.

En 1753, l'héritier du bâton des Ducros et des Soldadié se trouva avoir hérité également de leur esprit : Pincemaille, — c'était son nom, — renouvela les anciennes prétentions de ses prédécesseurs ; ce qui obligea le Chapitre d'Agen à écrire, par la main de son syndic, au Chapitre de Saint-André de Bordeaux, la lettre suivante, qui est du 30 mai 1753 :

« Messieurs, notre Chapitre jouissait depuis plus d'un siècle (!) d'une parfaite union, lorsque M. Pincemaille, Chantre de notre église,

(1) *Lettres et missives*, n. 377, recueil in-1°. Archives départementales de la Gironde, série G.

a troublé cette paix et veut faire revivre les procès que ses prédécesseurs avaient eu autrefois avec les nôtres. Il y a donc environ cent vingt ans que le chantre et le Chapitre d'Agen eurent de grands démêlés ensemble concernant les prérogatives, droits et prééminences attachés à la dignité de chantre; et après bien des discussions, le tout fut terminé par sentence arbitrale de M<sup>sr</sup> l'Archevêque de Bordeaux, qui régla les honneurs dus au chantre d'Agen conformément à ceux dont jouissait le chantre de votre église. Il survint cependant de nouvelles discussions, qui engagèrent nos prédécesseurs à demander à votre chapitre ses usages et coutumes dans les cas qu'ils proposèrent. Nous avons la réponse que vous nous fîtes pour lors, mais si en désordre, que nous ne pouvons en faire usage; et comme nous en avons un extrême besoin, nous vous serions très-obligés, Messieurs, de nous en envoyer une seconde expédition en bonne et due forme, pour pouvoir nous en servir dans le procès que M. le Chantre nous suscite. C'est un extrait de vos *Livres capitulaires* du 16 et 18 août 1633, où vous trouverez nos demandes avec les réponses qu'on y fit alors. » Il était aisé de donner satisfaction à la demande du Chapitre d'Agen, et celui de Bordeaux s'empressa de le faire.

Il semble vraiment que la dignité de premier chantre, plus que beaucoup d'autres, porte celui qui en est revêtu à oublier le conseil de l'Esprit-Saint : *rectorem te posuerunt, noli extolli* (1). Comme le chapitre d'Agen, celui de Nantes avait aussi, à la même époque, un procès à soutenir contre son chantre. Le différend de ces derniers, commencé en 1738, n'était pas encore terminé en 1740, même après sentence du présidial et après des factums de 40 et de 56 pages grand in-folio. Il fallut encore consulter le Chapitre de Bordeaux, et apprendre de lui s'il permettrait au Chantre de prendre la qualité de grand chantre dignitaire de l'église de Bordeaux, ailleurs que dans ses « billets de visites »; si le Chantre a toujours la direction du service dans le chœur ou si c'est seulement « quand il est en bâton »; si dans les processions où il n'est pas en bâton, il peut donner des ordres préférablement à celui qui y préside; s'il a droit d'imposer des amendes légères dans le chœur, etc, etc. J'arrête ici la liste des questions posées par le doyen du Chapitre de Nantes, parce que la lacune signalée tout à l'heure dans les *Actes capitulaires* de Saint-André, ne

(1) Eccli. XXXII, 4.

me permet pas de donner les réponses du chapitre de Bordeaux. Pour y suppléer en partie, je citerai la déclaration qu'il faisait le 16 décembre 1721 : « Le chantre, y est-il dit, n'a aucune juridiction dans le chœur de cette église. C'est le président du chœur ou un autre chanoine qui avertit ceux qui vont trop vite d'aller plus doucement, d'observer la médiate et la finale, et le chantre n'a ce droit que comme chanoine. Il en est de même de la remontrance ou avertissement à faire à ceux qui se tiennent d'une manière peu convenable ou qui causent; ce qui se fait en particulier, ou par signe sur-le-champ. »

A ces détails concernant la dignité de Chantre, j'ajouterai ce que les *Actes Capitulaires* nous disent de quelques autres chantres, chanoines ou non. Voici d'abord un décret du chapitre général du mardi 3 novembre 1676 : « Le chapitre, renouvelant l'ancienne et louable coutume de cette église, qui était interrompue depuis quelques années, ordonne qu'aux fêtes solennelles où il y a bourdon à l'office, quatre de Messieurs (les chanoines), savoir, deux de chaque côté du chœur, iront, revêtus de chape, chanter devant le grand pupitre, l'*Alleluia* et le verset qui se chantent avant l'évangile. Déjà le mardi 20 juin 1600, le Chapitre avait ordonné « que deux de Messieurs des plus anciens, de chacun costé, descendront pour chanter l'*Alleluia*, suivant les anciennes coutumes. »

Par rapport aux chapiers, l'acte du mardi 13 août 1697 dit : « Les doyen, chanoines et Chapitre de l'église primatiale Saint-André de Bordeaux, dépendant immédiatement du Saint-Siège apostolique, certifient à tous ceux qu'il appartiendra, qu'il y a dans ladite église deux chapiers ou chantres de chape qui doivent savoir la musique et le plain-chant, qui sont tenus d'assister et de chanter à tous les offices, d'entonner le *Venite exultemus*, de chanter les répons et de porter les antiennes à Messieurs les chanoines. Ils sont revêtus de chape aux fêtes doubles; aux semi-doubles, il n'y a que celui qui est du côté du chœur où commence l'office, qui porte la chape à la grand'messe et aux vêpres seulement. Ils sont obligés de préparer leur psautier et graduel pour les offices, de les fermer à la fin, et de les changer suivant l'ordre du temps. Ils sont également obligés de se tenir au devant du pupitre qui est au milieu du chœur : pour cela, ils ont deux formes ou tabourets mouvants (mobiles). Ils doivent assister à toutes les processions, et lorsqu'on chante des grand'messes dans les églises de la ville, ils y font les fonctions de chapiers. » Enfin

ils devaient se promener dans le chœur, suivant les *anciennes* ordonnances du chapitre, « et comme il se pratique dans toutes les églises cathédrales du Royaume », dit l'*Acte* du 9 novembre 1694.

Voici à quelle occasion le Chapitre eut à rappeler cet ancien usage. Le samedi 6 novembre 1694, Arnaud Sorlin, prébendier et chapiier de l'église Saint-André, remplissant sa fonction à l'office de vêpres et « ne se promenant point dans le chœur, comme il lui avoit été ordonné le jour précédent, en présence de tous les titulaires du bas chœur par M. le doyen tenant les chapitres généraux, » l'archidiaque de Cernès qui présidait au chœur, fit avertir Sorlin de se promener « comme il lui avoit été ordonné et comme il se pratique dans toutes les cathédrales du royaume. Au lieu de déférer à cet ordre, Sorlin s'assit en se couvrant de son bonnet, ce qui obligea un des Messieurs de descendre au pupitre et d'exhorter Sorlin à obéir à ce qui lui étoit ordonné. Loin de satisfaire à cette nouvelle injonction, il quitta la chape sur-le-champ par un mépris, et au scandale de tous ceux qui étoient dans le chœur. » Le mardi suivant 9 novembre, le promoteur requit et obtint du Chapitre que Sorlin serait cité pour rendre raison de sa conduite. Ayant donc comparu trois jours après, le vendredi 12 novembre, Sorlin dit « qu'il avoit mal au genou, et qu'il avoit prié M. le Promoteur de faire connoître au Chapitre qu'il vouloit quitter sa chape; sur quoi, eue délibération, le Chapitre ordonna que Sorlin seroit exhorté par M. le doyen d'être plus obéissant dorénavant aux ordres du Chapitre et de remplir exactement ses fonctions; et à l'instant ledit Sorlin fut admonesté par M. le doyen suivant l'intention du chapitre. »

Un autre usage, qui paraîtra assez extraordinaire, étoit observé au chœur du chapitre de Saint-André. Non-seulement on chantait le *Fidelium animæ* immédiatement après la grand'messe comme à la fin des parties de l'office, mais le privilège de le chanter étoit réservé aux seuls dignitaires chanoines prébendés.

« Le samedi 6 novembre 1666, en chapitre général, le promoteur représenta qu'il y avoit eu diverses ordonnances portant défense aux dignitaires qui ont séance dans le chœur de l'église, et qui ne sont pas chanoines prébendiers, de s'immiscer à dire le *Fidelium* à la fin de l'office ou de la messe, cette fonction de congédier le chœur ne pouvant appartenir qu'aux seuls dignitaires chanoines prébendés, et autres chanoines qui composent le corps du Chapitre et qui peuvent

faire l'office, soit dans leur semaine, soit comme députés (à cette fin), en telle sorte que finir ledit office ou dire le *Fidelium* avant que le chœur se retire, fait tellement partie dudit office, que les chapiers, par l'ordre de leur office de tout temps établi et par une coutume inviolable, sont obligés, avant de se retirer avec les officiers, de porter le *Fidelium* à celui de MM. les dignitaires chanoines prébendés ou autre chanoine du corps du chapitre, qui se trouve le premier du côté que le chœur se rencontre ce jour-là ; ce qui fait voir clairement que cette fonction ne peut ni ne doit être faite que par ceux qui peuvent faire l'office. Néanmoins, ajoute le promoteur, au préjudice de ces ordonnances, sous prétexte de n'en avoir pas eu connaissance, quelques-uns des dignitaires non prébendés se sont voulu ingérer de dire le *Fidelium*. » Faisant droit à la requête de son promoteur, le Chapitre fit « inhibitions et défenses, comme autrefois, aux dignitaires non prébendés, de s'ingérer à dire le *Fidelium* après l'office et la messe, ni faire aucune fonction de juridiction dans l'église sous les peines de droit ; et pour que la présente ordonnance soit notoire, elle sera présentement lue et affichée par l'un des appariteurs du Chapitre à la porte de la sacristie. »

Il faut croire que l'ordonnance fut d'abord exactement observée, car on ne trouve dans les Actes aucune plainte sur ce sujet durant l'espace de huit mois. Mais le mardi 19 juillet 1667, « bien que le chapier eût, suivant la coutume, porté le *Fidelium* à M. Frapereau, comme au plus ancien des chanoines présents à la grand'messe ce jour-là, Messire Antoine Camps, chanoine *semi-prébendé*, entreprit de dire le *Fidelium* à la fin de ladite grand'messe, et se porta même à cette extrémité, que d'insulter ledit chapier pour ne lui avoir pas porté le *Fidelium*, car il lui cria tout haut que, quoiqu'il ne le lui eût pas porté, il ne laisserait pas de le dire, ce qu'il exécuta dans le même temps que le sieur Frapereau, présidant au chœur, chantait ledit *Fidelium*. » Aussi, le même jour, sur la réquisition du promoteur, le Chapitre ordonna-t-il que Camps serait cité à comparoir, le jeudi suivant, en chapitre ordinaire, pour répondre aux conclusions que le promoteur entendait prendre contre lui.

Camps comparut en effet le jeudi 21 juillet 1667, et répondit aux questions qui lui furent adressées par d'Allaire, Archidiacre de Cernès. « Interrogé s'il est vrai que, à la fin de la grand'messe, le chapier voulant passer du côté gauche pour porter le *Fidelium* à M. Frapereau

comme plus ancien, Camps dit tout haut audit chapier qu'il n'avoit que faire de passer de delà pour porter ledit *Fidelium*, parce que c'étoit à lui à le dire, et qu'il le diroit : A répondu qu'il s'en tient à l'acte qu'il a fait par devant Thomas, notaire, le 19 de ce mois, qui porte que le chapier s'étant tourné vers lui, lui dit avoir ordre de porter le *Fidelium* au chanoine plus ancien du côté gauche, à quoi ledit qui répond auroit dit que c'étoit à lui de dire le *Fidelium*, et qu'il le diroit comme étant en coutume ; qu'au surplus, bien loin que le sieur promoteur eût sujet de se plaindre de son procédé, au contraire il avoit droit de se plaindre du sieur promoteur, pour l'avoir accusé d'avoir fait scandale. — Interrogé s'il ne vit pas que le chapier porta le *Fidelium* au sieur Frapereau, et s'il ne lui dit pas quelque chose au même temps ; il répond que oui, et qu'il vit Pelissier (le chapier) porter le *Fidelium*, et qu'il lui dit que ce n'étoit pas au sieur Frapereau à le dire, mais à lui et qu'il le diroit. — Interrogé si le sieur Frapereau disant le *Fidelium*, il ne le dit pas aussi en même temps ; il répond qu'il ne sait pas si le sieur Frapereau dit le *Fidelium*, mais que lui qui répond le dit, et que le chœur lui répondit. Et plus n'a été interrogé, et a signé : CAMPS, sans préjudice à mes droits. »

Après cet interrogatoire, le Chapitre « pour réparation de l'entreprise et scandale fait par le sieur Camps, le condamna à aumosner aux pauvres de l'Hôpital Saint-André la somme de trente sols. Au surplus, lui fit inhibition et défense d'user à l'avenir de telles entreprises et de dire le *Fidelium* qui se dit à la fin des grand'messes, lorsqu'il y aura quelqu'un de Messieurs du haut chœur présent, et ce, sur les peines de droit. »

Il y a peut-être dans le *Lutrin* de Boileau des scènes plus piquantes que celle-là : il n'y en a certainement pas de plus authentiques.

ANT. DE LANTENAY.

---

## « IN EXTREMIS »

« Mon cher, vous êtes bas, fort bas, cela va mal ;  
C'est l'avis du docteur ; il est un peu brutal,  
Mais avant le matin vous passerez peut-être,  
Et, si j'étais de vous, j'appellerais un prêtre.  
Entre nous, vous savez, de bon ou mauvais gré,  
Ce n'est plus le moment de blaguer le curé. »

« — Comment, c'est vous, Rufus, qui tenez ce langage,  
Vous que j'ai toujours vu mener si-grand tapage  
Contre les cléricaux, contre ces calottins  
Qui ne sont, disiez-vous, que de vrais cabotins,  
Abrutissant le peuple avec leurs jongleries,  
Vous qui raillez si bien toutes leurs momeries,  
Vous, enfin, qui m'avez détourné du chemin  
De l'église, où j'allais jadis chaque matin,  
Fait oublier le Ciel, désappris la prière  
Qu'enfant je récitais aux genoux de ma mère,  
C'est vous qui maintenant, quand je touche à ma fin,  
Venez parler de Dieu. Vous moquez-vous enfin ? »

« — Mon cher, je serai franc : j'eus tort, je le confesse,  
Et vous eussiez mieux fait de fréquenter la messe  
Que d'aller au café m'entendre pérorer.  
Je ne suis pas de ceux que l'on doit adorer.  
Quand je fais l'esprit fort, j'ai tort, je vous l'accorde ;  
Mais tant qu'en sûreté l'on dévide sa corde,  
Tant qu'on est bien portant, tout cela c'est fort bien :  
On se rit du bon Dieu lorsqu'on ne risque rien.  
On est ainsi plus libre, on en a plus de grâce,  
Car la religion souvent nous embarrasse ;  
C'est un joug, c'est un frein quelquefois très gênant :  
Il faut être modeste, et chaste, et continent ;  
Du jeu, du vin, de tout, on se fait un scrupule ;  
On prodigue l'aumône, enfin c'est ridicule.  
Le prêtre est un mentor tout à fait assommant ;  
A quoi bon s'encombrer de son saint sacrement,  
Lorsqu'on est en santé ? Mais c'est une autre histoire  
Quand on touche à la mort. C'est une chose noire,  
Cette mort, un mystère, et de l'autre côté,  
Sur la rive inconnue où l'on est emporté  
Faible et nu, sans secours, seul, environné d'ombre,  
Qu'est-ce qui se remue en cet abîme sombre ?  
Qu'est-ce qui nous attend ? Qui le sait sûrement ?

« C'est parfait d'être athée et de croire au néant  
 Tant qu'on se porte bien : la vie en est plus belle.  
 Mais s'il existe un Dieu, si l'âme est immortelle,  
 Si la libre pensée est une absurdité,  
 Et ce qui nous attend si c'est l'éternité,  
 Avec un Dieu vengeur gardien de la justice,  
 Mon cher, il est prudent de le rendre propice.  
 En santé, je sais bien, on se dit, n'est-ce pas ?  
 Qu'on ne doit avoir peur du diable qu'en un cas,  
 À savoir quand on voit le diable dans sa bourse,  
 Mais quand, agonisant, on gît là, sans ressource,  
 Quand sonne le départ, plus d'hésitation  
 Et passons au guichet de la confession.  
 Précautionnons-nous — c'est plus sûr et plus sage —  
 D'un guide pour franchir le périlleux passage.  
 Accueillons le curé, non comme un ennemi,  
 Mais comme le meilleur, le plus utile ami,  
 Car sur nous son amour est toujours là qui veille.  
 Croyez-moi, je ferai ce que je vous conseille  
 Lorsque j'en serai-là. Faites-le sans tarder,  
 Ce n'est plus que vers Dieu qu'il vous faut regarder.

« Allons, mon pauvre vieux, laisse monter le prêtre :  
 C'est lui seul aujourd'hui qui de ton sort est maître ;  
 Du grand déchirement il te consolera,  
 Et pour franchir la passe il te fortifiera.  
 Reviens tout simplement à la foi du jeune âge  
 Et ne t'irrite point d'entendre ce langage.  
 Qui ne le tiendrait pas n'est pour moi qu'un coquin,  
 Un traître et faux ami, fût-il républicain.  
 Je n'ai pas le sang-froid de ces étroits sectaires,  
 Murés dans leur orgueil farouche, réfractaires  
 A tout élan du cœur comme à toute pitié,  
 A leur toquade athée immolant l'amitié.  
 Te voir ainsi partir, sans nul secours, c'est triste.  
 Qui ne le sent n'est rien qu'une brute égoïste.  
 Il se peut après tout que le prêtre ait raison,  
 Et s'obstiner ici serait hors de saison.  
 Je ne serais qu'un fourbe et qu'un malhonnête homme,  
 Une franche canaille, un vrai bandit, en somme  
 Je serais le dernier des derniers scélérats,  
 Si, n'étant point certain que Dieu n'existe pas  
 Ni que le ciel soit vide, — et qui l'est en ce monde  
 A moins d'être féru de sottise profonde ? —  
 J'osais à tes dépens, sans risque personnel,  
 Jouer d'un coup de dé ton salut éternel. »

— Ainsi parla Rufus démentant ses blasphèmes.  
 Et Rufus eut raison. Au reste, ainsi vous-mêmes,  
 Lorsque Rufus se tait, mais quand parle la mort,  
 Seuls devant l'inconnu, tremblants sur votre sort,  
 Ainsi vous pensez tous, héroïques athées,  
 Vaillants libres-penseurs, modernes prométhées,  
 Quand, votre heure dernière à grands pas s'avancant,  
 Vous sentez dans vos cœurs se glacer votre sang.



L'homme est homme après tout et non un chien immonde.  
 Il ne peut pas ainsi partir pour l'autre monde  
 Sans se tourner vers Dieu qu'il sait son créateur,  
 Vers Dieu juge suprême et juste accusateur,  
 Alors vous n'avez plus la sainte horreur du prêtre,  
 Alors vous voulez bien enfin le reconnaître,  
 Le Créateur de tout existe, et son pardon  
 Vaut qu'on le sollicite, et de son abandon  
 La menace est terrible et vaut qu'on la détourne :  
 Le dernier jour n'est plus le jour où l'on ajourne.  
 Mieux vaut tard que jamais. Pourtant ce n'est pas fier  
 Ce que vous faites-là, c'est la peur de l'enfer  
 Qui vous pousse. Or, sachez qu'elle est un peu tardive :  
 Il est juste après tout que la peine survive  
 Au repentir forcé qui ne répare rien,  
 Et vraiment celui-là qui fit toujours le bien  
 Mérite seul que Dieu de tout mal le délivre.

Si l'on veut bien mourir il faut d'abord bien vivre.  
 Il n'est pas d'un grand cœur d'attendre au dernier jour  
 Et de compter par trop sur cet immense amour  
 Dont la bonté divine enveloppe les hommes.  
 Dieu nous aime toujours, tout ingrats que nous sommes,  
 Et tout enfant prodigue au foyer paternel  
 Est sûr d'être accueilli par son Père du ciel.  
 Mais il est d'un cœur noble, il est d'une âme fière  
 De ne pas reculer jusqu'à l'heure dernière  
 Pour marcher vaillamment sur le chemin des cieux.  
 Toujours bon, indulgent, miséricordieux,  
 N'eût-on qu'un seul instant travaillé dans la vigne,  
 Dieu nous ouvre son ciel ; mais n'est-il pas plus digne  
 De tout homme d'honneur de mériter le don ?  
 Recherchons la louange et non point le pardon,  
 Choisisant pour modèle et pour règle suprême  
 Non pas le bon larron, mais Jésus-Christ lui-même.

GASTON DAVID.

## LES AÏEUX

Seulement un froid sombre aura saisi les âmes ;  
 Seulement nous aurons tué toutes les flammes ;  
 Et si quelqu'un leur crie, à ces Français d'alors :  
 • Sauvez la liberté pour qui luttèrent vos pères ! •  
 Ils riront, ces Français, sortis de nos repaires,  
 De la liberté morte et de leurs pères morts.

(Victor Hugo, *Les Châtiments*.)

Ainsi que l'on entend debout sur une cime  
 Monter les voix des profondeurs,  
 France, j'entends aussi du fond de ton abîme  
 Monter la voix de tes grandeurs,

Lorsque pour échapper au présent plein de crimes  
 J'évoque en mon cœur ton passé,  
 Ton glorieux passé rempli d'œuvres sublimes  
 Dont l'éclat n'est pas effacé  
 Par les hontes du jour, par les lâchetés viles  
 Dont se sont souillés tes enfants,  
 Et je veux opposer à leurs âmes serviles  
 L'âme des aïeux triomphants.  
 Levez-vous, levez-vous de vos couches funèbres,  
 Fondateurs de nos libertés,  
 Levez-vous et venez au sein de nos ténèbres  
 Verser à torrents vos clartés !  
 Vous, moines défricheurs, par qui le sol de France  
 A la culture s'entr'ouvrit,  
 Pendant que vous chassiez le vice et l'ignorance  
 De son cœur et de son esprit,  
 Paraissez, montrez-nous les vastes monastères  
 Que vous éleviez en tout lieu,  
 Asiles de la paix et des vertus austères,  
 Gardiens de l'honneur et de Dieu !  
 Là vos mains, recueillant la trop courte richesse  
 De la lointaine antiquité,  
 Arrachaient au néant les titres de noblesse  
 De l'oublieuse humanité.

Ouvriers méconnus, à l'abri tutélaire  
 Des tombeaux sacrés de nos saints,  
 Vous avez poursuivi, sans vous laisser distraire,  
 Vos patriotiques desseins :  
 Vous avez fait le cœur de la France chrétienne.  
 De vous que nous trouvons partout  
 Dans toute notre histoire il n'est rien qui ne vienne :  
 C'est à vous que nous devons tout :  
 Nos villes et nos bourgs ont tous pris à votre ombre  
 Leur vie et leur accroissement ;  
 Nul de nous ne saurait de vos œuvres sans nombre  
 Epuiser le dénombrement.  
 Vous êtes l'origine et la source lointaine  
 D'où coule abondante sur nous  
 La Vérité du Christ, science souveraine  
 Qu'on doit vénérer à genoux,  
 Car elle seule fait que l'homme reste un homme,  
 Qu'il conserve la liberté,  
 Qu'il ne peut, comme aux jours de la païenne Rome,  
 Perdre l'honneur et la fierté.

Certes, c'étaient des jours de très haute culture,  
 Ces jours de l'empire romain,  
 Et le luxe, et les arts, et la littérature,  
 De leurs fleurs semaient le chemin  
 Où, seul, au monde entier versant vie et lumière,  
 Le peuple-roi marchait joyeux.  
 Hélas ! c'était un temps de profonde misère,  
 Car le peuple oubliait les dieux.  
 Non pas que la vertu, l'honneur et le courage  
 Eussent perdu tous défenseurs,

Mais leur débile voix, comme un vain radotage,  
 Restait sans écho dans les cœurs.  
 Thraséas était pur, Burrhus était austère,  
 Mais quand Néron leur disait : meurs !  
 Ils mouraient, et leur mort n'éveillait pas la terre.  
 O servitude ! ô temps ! ô mœurs !  
 Et Néron épousait l'affranchi Pythagore,  
 — Et le Sénat enregistrait !  
 Tuait sa mère, après son frère, et pis encore,  
 Vivants, il les déshonorait !  
 Et Rome applaudissait ! Honte, horreur, infamie !  
 Et de ce tyran odieux,  
 Le soir, Rome écoutait, sur la ville endormie,  
 Chanter le luth mélodieux.  
 Élégant et disert, lettré, poète, artiste,  
 Cet Auguste, cet empereur  
 Du sophisme jouait tout comme un journaliste,  
 Ou comme un moderne orateur.  
 Et le peuple, séduit par ce rhéteur immonde,  
 Partageait ses mœurs et ses jeux,  
 Se croyait le seul maître et l'exemple du monde,  
 Se disait libre et glorieux.  
 Tout ce que l'homme acquiert, parvenu sur la faite,  
 Ce qui fait la force et l'honneur,  
 Ces hommes avaient tout, hormis un cœur honnête,  
 Car Dieu n'éclairait plus leur cœur.  
 Mœurs de l'homme sans Dieu qui plonge dans la fange,  
 De son origine oublieux,  
 Mœurs de l'homme déchu ne gardant rien de l'ange,  
 Pas même un souvenir des cieus !

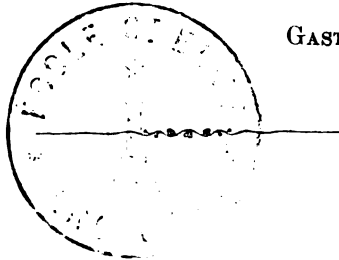
Alors en vain les arts étalent leurs prestiges,  
 De gigantesques monuments  
 En vain chargent le sol de leurs hautains prodiges,  
 L'âme meurt faute d'aliments.  
 L'homme n'est qu'un pourceau qui se vautre et se gorge  
 Depuis le soir jusqu'au matin,  
 Impur et vil bétail qu'on fouaille et qu'on égorge,  
 Lorsqu'il est gras, pour le festin.

Cependant, chaque jour, au cirque, sur l'arène,  
 Pour purifier l'univers,  
 Le sang chrétien coulait à flots, et l'âme humaine,  
 L'âme des martyrs, dans les airs  
 S'élançait, vraiment libre et vraiment souveraine,  
 Et, perdus au fond d'un désert,  
 Quelques moines, priant auprès d'une fontaine,  
 Jeûnaient et macéraient leur chair.  
 C'est de là, de ce sang et de cette prière,  
 Qu'est venu l'affranchissement,  
 Et la main du martyr, la main du solitaire  
 Ont brisé le joug infamant  
 Dont la main des rhéteurs, élégante et polie,  
 Avait bridé l'humanité !  
 L'homme, en retrouvant Dieu, dans son âme avilie  
 A vu renaître la fierté,

Et la liberté sainte a déployé son aile  
 Pour le ramener vers les cieux,  
 Et le divin foyer de la vie éternelle  
 S'est rallumé devant ses yeux.

O moines créateurs, ô vous que l'on oublie,  
 O vous dont on proscriit les fils,  
 Nous vous devons l'honneur et bien plus que la vie,  
 Nous vous devons le crucifix !  
 C'est par vous, héritiers des premiers solitaires,  
 Que nous fut gardé ce trésor ;  
 C'est par vous, hommes saints, nos maîtres et nos pères,  
 Que la patrie a pris l'essor.  
 Par vous naquit au cœur des enfants de la France  
 Cette invincible volonté  
 Luttant, comme Roland, contre toute espérance,  
 Dans son indomptable fierté,  
 Evêques, chevaliers, paladins, Charlemagne,  
 Par vos exploits miraculeux  
 Arrêtant à vous seuls tous les Maures d'Espagne,  
 Héros à demi fabuleux,  
 Vous nous avez donné l'idéal grandiose  
 Qu'ont suivi nos vaillants aïeux.  
 Les Croisés qui du Christ ont défendu la cause  
 Par des hauts faits prodigieux ;  
 Saint Louis, Jeanne d'Arc, le saint roi, l'héroïne  
 Pure comme un ange du ciel,  
 Tous ont pris dans leur main la bannière divine,  
 Tous se sont nourris de ce miel,  
 De ce pain des cœurs forts, des âmes valeureuses  
 Que le Christ sert sur ses autels,  
 Qui seul allume en nous les flammes généreuses  
 Et les dévouements immortels.

Tous ces hommes géants, pères de notre France,  
 Ancêtres à jamais bénis,  
 Qui sont le souvenir et qui sont l'espérance,  
 J'entends dans les cieux infinis  
 Leurs voix venir vers moi par les nuits étoilées,  
 Et quand, se levant du cercueil,  
 Je les vois m'entourer, grandes ombres voilées  
 Par la tristesse et par le deuil  
 Que leurs fils d'à présent ignorent et méprisent,  
 Devant eux je tombe à genoux,  
 Et, pour chanter leur gloire, il suffit qu'ils me disent  
 — « Lève-toi, parle et venge-nous ! »



GASTON DAVID.



## MAL SÉCULAIRE DE LA FRANCE

(SON SALUT)

(Suite.)

« A Monsieur le Directeur de la REVUE CATHOLIQUE DE BORDEAUX

» MONSIEUR L'ABBÉ,

» Quand Dieu efface, c'est pour « écrire ». Si ce mot de génie est vrai, toute plume doit se retirer devant celle de Dieu, sur le chapitre des affaires publiques; car là, il efface considérablement en ce temps-ci; et par suite, il ne permet de rien augurer de ce qu'il se réserve d'y écrire. Il nous laisse dans un inconnu où il est de la prudence autant que du respect de ne pas s'aventurer.

» Vous ne serez donc pas étonné qu'après avoir traité dans votre honorable Revue du *Mal séculaire de la France* et de *son péril*, ayant à tracer les conditions morales et politiques de *son salut*, vous ayant même envoyé quelques pages préliminaires sur ce sujet devenu pratiquement si compliqué et si délicat par la confusion et l'obscurité qui y règnent, je me réserve pour des temps plus éclaircis et moins sourds à la vérité, s'il m'est donné de les voir.

» Mais, en retour, il est une chose capitale sur laquelle la question de notre avenir ne saurait chômer et qui est permise, celle-là, qui est même un devoir au premier chef, autant qu'on peut s'y employer, à raison même de la déplorable situation de notre malheureux pays : c'est d'y refaire, et, pour ainsi parler, d'y rallumer l'idée de Dieu, de son Christ et de son Évangile.

» Dieu en effet ne nous efface que parce que nous l'avons effacé. Nous ne nous ignorons que parce que nous l'ignorons. De Lui viennent la sagesse et la clarté en toutes choses et particulièrement sur nous-mêmes, étant faits à son image et à sa ressemblance; et, du particulier au général, l'humanité, retombée par son oubli dans le labyrinthe vicieux du *Nosce te ipsum* de la sagesse païenne, ne pourra en sortir que par cette simple prière de S. Augustin : *Noverim te! noverim me!*

» Notre chère *Revue catholique*, Monsieur l'Abbé, que distinguent déjà tant de plumes diverses, tour à tour érudites et éloquentes, est faite

pour un travail de cet ordre, approprié aux temps nouveaux; et, si vous voulez bien m'y accorder encore une hospitalité limitée, il se pourrait, par la grâce de Dieu, que, en m'y essayant, sur ce terrain Bordelais qui fut celui de mes débuts, ma jeunesse s'en trouvât quelque peu renouvelée.

» Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, la très sympathique assurance de mes sentiments distingués.

» Auguste NICOLAS.

» Versailles, 15 novembre 1883. »

Voici les trop courtes pages auxquelles M. A. Nicolas fait allusion dans la lettre qu'on vient de lire. Bien qu'elles doivent rester inachevées — *penam opera interrupta* — il nous a semblé qu'elles étaient assez substantielles dans leur concision forcée, et qu'elles indiquaient assez clairement le remède pour rendre espoir et force au lecteur de bonne volonté. Le « règne social du Bien », supérieur aux formes changeantes de la politique, appelle tous les dévouements et rendrait à la France, avec son unité, sa grandeur dix fois séculaire. L. R.

## CHAPITRE V

### DU SALUT DE LA FRANCE.

Après avoir sondé et dénudé sous tous ses aspects et dans toutes ses ramifications le mal séculaire de la France, principe de mort arrivé à son dernier période et qui la menace à cette heure de suprême destruction, nous allons passer à la prescription du seul traitement qui puisse nous en faire revenir, à savoir, qu'il soit changé par un principe conforme à l'éternelle nature, et par un Régime particulièrement propre à la nature de l'État Français, lorsqu'un événement des plus funestes est venu nous faire tomber la plume de la main.

A quelque point de vue qu'on soit placé, à quelque parti qu'on appartienne, c'est une vérité exprimée ou trahie par l'impression de tous, que la mort de M<sup>r</sup> le comte de Chambord a été l'événement du siècle, et un des plus grands, par sa portée, qui aura été dans l'Europe et dans l'histoire, grand comme la France, et comme la France de son origine à son avenir dont il se pourrait qu'il précipitât la fin. Il serait superflu de le caractériser autrement ici, sauf à y revenir dans l'application utile de ce qu'il contient. Nous dirons seulement que la prise du salut de la France en est singulièrement raccourcie, et que

pour nous remettre à en tracer les conditions, il faut nous dire, ce que nul n'oserait contester, que rien n'est absolument nécessaire, sinon le règne social du Bien, et que la mort de M<sup>sr</sup> le comte de Chambord, loin de nous avoir déliés de cette loi des lois, nous constitue tous, sans acception de parti à cet égard, les héritiers et les instruments, plus actifs que jamais, de l'œuvre nationale.

Sous l'empire, supérieur à tout, de cette considération, reprenons notre travail, et convions le lecteur sérieux à le partager avec nous.

\* \* \*

Ce que nous avons montré du mal séculaire de la France, nous a-t-on dit, est effrayant. — Sans doute, avons-nous répondu, mais n'est-ce pas vrai ? — Que trop vrai ! s'est-on écrié. — Eh bien, alors ! Ce qui serait plus effrayant encore, ce serait de ne pas en être effrayé.

Un tel effroi est salutaire, pourvu que le sujet en pèse de tout son poids répulsif dans la délibération et l'adoption du remède.

Or, pour procéder du général au spécial, le simple bon sens ne suffit-il pas pour reconnaître d'abord que ce remède ne peut être autre qu'un changement de Principe, et doit être cela nécessairement ?

Nous disons de *Principe*, et non encore de *Régime*. La question de régime, en effet, ou de forme de gouvernement, doit être primée par la question de principe ou d'âme d'une nation, et la question politique, par celle de raison morale, générale à tout État.

Les formes de gouvernement peuvent être diverses et changeantes (non arbitrairement, sans doute) ; la raison morale, jamais. Et pourquoi ? Parce qu'il n'y a qu'une raison morale.

Faites-nous une République pourvue de cette raison morale, comme il y en a plusieurs qui ont vécu ou vivent leur vie dans le monde, et nous pourrions nous y rallier. Proposez-nous une Monarchie qui s'y dérobe, et nous réclamerons.

Jusqu'ici, on doit l'avoir remarqué, nous avons été fidèle à cette méthode. Abstraction faite de tout régime politique, même de celui que nous subissons, nous n'avons fait le procès qu'à la Révolution. Il nous a suffi, pour la confondre, de supposer un État quelconque qui en soit atteint, tant *État* et *Révolution* hurlent ensemble.

La Révolution, il faut bien ouvrir les yeux sur cette vérité, n'est pas un excès : c'est un principe. Elle n'a pas fini, elle a commencé

par le mal ; et 89, sa sanglante aurore, l'accuse en cela plus que 93. La légende à cet égard a fait, à tout jamais, place à l'histoire, et il n'y a pas à y revenir.

Est-elle même encore un principe ? Tout autant que le mal, lequel ne l'est pas. Ce qui l'a stigmatisée de cette identification avec le mal pur, en effet, c'est que, comme lui, elle n'a jamais été, en soi, que négation et destruction : le contraire précisément de ce qu'on entend par Principe ; c'est-à-dire ce sur quoi se fondent, s'organisent et s'ordonnent les États, et qui en est la raison morale, dont ils ne peuvent pas plus se passer que les corps solides de la statique.

Ce mot de *raison morale* nous est venu à la plume de la juste application qui en fut faite par un grand esprit à une des tentatives les plus énergiques de gouverner avec la Révolution : celle de Casimir Périer, sous le régime de Juillet. « Il ne réussira pas, » prononça de sa voix d'oracle, Royer Collard, « il n'a pas pour lui la raison » morale. » Et en effet, il mourut tragiquement à la peine.

Mais, cette raison morale, qu'est-ce finalement ? Nous l'avons déjà vu dans la première partie de cet écrit. Prise à sa haute source dont elle ne peut se détacher sans se corrompre et tarir, c'est « ce quelque » chose d'éternel devant régir le monde entier ; cette Puissance qui » compte plus d'années que la vie des peuples et des cités, dont tout » régime doit tirer son crédit et sa force, et dont la société humaine » fut enchaînée dès le commencement : *la droite raison du souverain » Dieu* » pour rappeler seulement ce grand langage de Cicéron, en nous référant à tous les développements que lui-même en a donnés et aux inévitables sanctions qu'il en a signalées. — Voilà la *Raison morale*.

« Voilà l'ennemi ! » a proféré dès le premier jour la Révolution, se dénonçant par là elle-même comme l'ennemie de ce premier Principe de toute stabilité, et le justifiant au plus haut point par toutes les destructions dont elle a toujours fait son œuvre.

C'est d'elle donc, et à cela, qu'il faut revenir ; du contraire à son contraire ; de l'État athée à l'État croyant ; de la souveraineté de l'homme, et encore du peuple, à la souveraineté de Dieu.

Revenir, dis-je, ce qui ne veut pas dire rétrograder. On ne rétrograde pas, en effet, en revenant à l'Éternel : on recouvre la vie, on remonte l'abîme ; on quitte les voies perdues pour regagner le grand chemin de la civilisation et de ses progrès : on avance de tout ce dont on avait reculé, et de tout ce qui accélère la marche. On a pour



soi l'invincible nature, contre laquelle tout ce qu'on a la folie d'entreprendre est frappé de soi.

J'entends cependant d'ici les clameurs de la Révolution et ses *honnêtes* échos : — mais c'est de la religion que vous nous parlez là, et la religion n'a rien à voir avec la politique. — Si bien ! et même terriblement, de par le fait même de ceux qui professent cette séparation, et à la grande responsabilité de ceux qui y prétent : seulement, on les confond pour annihiler la religion par la politique, et nous les distinguons pour le plus grand bien de la politique s'inspirant de la religion.

Ne grossissons pas d'ailleurs si fort ce qu'on appelle *politique* ; on a plutôt à en rougir. Prétend-on par hasard que la nature des choses, à laquelle nous ramènerons toujours la discussion, permet de se passer du Juste et du Droit ? Elle ne le permet pas plus que de bâtir un édifice quelconque sans fondement ; elle le permet encore moins aux États qu'aux particuliers, comme le seul mot d'État l'exprime ; et entre tous les États, elle le permet moins encore aux États libres, lesquels, à moins d'être déchainés par le plus tyrannique arbitraire contre leur propre raison d'être, la liberté, et de se briser par là inmanquablement et à courte échéance, doivent être d'autant plus enchaînés du côté du juste et du droit qu'ils veulent être libres de tous les autres. Or, le juste et le droit, envisagés ainsi comme lien supérieur, nous l'avons démontré, c'est la Religion même, fondement de tout édifice social, quels qu'en soient d'ailleurs la forme et le régime, mais surtout si ce régime est de liberté.

Quand je visitai Venise, une chose, entre tant de sujets de surprise et d'étonnement, me frappa comme explication de tout le reste :

Vers l'an 452, plusieurs familles, fuyant d'Aquilée et de Padoue devant Attila, vinrent se réfugier sur cent petits ilots ou lagunes qui paraissaient n'être propres qu'à quelques huttes de pêcheurs. Ce qui semblait ne devoir être qu'un provisoire à peine tenable, devint cependant le plus merveilleux État définitif, qui, après 1345 ans d'une République, boulevard de l'Italie, — puissance politique sans laquelle rien ne pouvait se faire dans le monde, et dont les ambassadeurs, dans toutes les cours, traçaient avec tant d'autorité ces documents diplomatiques sans lesquels on ne saurait écrire exactement aujourd'hui l'histoire de l'Europe, — nous a laissé, comme témoignage de son assiette et de sa grandeur quatorze fois séculaires, cette féérique ville

de palais de marbre sur les eaux, dont le style bysantin-moresque rappelle l'antique origine. Je croyais rêver à ce spectacle, surtout lorsque cette république de seigneurs commerçants m'apparut, par surcroît, la ville magistrale des arts sans avoir jamais payé tribut au mauvais goût, même à celui de la Renaissance, comme on ne peut assez l'admirer dans ce splendide bijou de *Saint-Marc* où l'histoire de l'art mosaïque pictural, depuis l'archaïsme des premiers temps jusqu'au dix-huitième siècle, est empreinte, sans aucune dissonance, et qu'on passerait sa vie à étudier et à contempler. J'en étais là de mon ravissement, me demandant à moi-même : Où est donc cette ville de plaisir et de folie dont tant de merveilles n'auraient été que comme les décors d'un théâtre devenu son tombeau ? Comment jusque-là a-t-elle pu fournir de si longues et de si hautes destinées ? L'intelligent cicerone avec lequel j'en faisais la pérégrination nautique m'avait bien signalé une vieille église comme la première construction par laquelle les premiers arrivants de jadis avaient pris pied et inauguré ce grand avenir ; mais la vénérable vétusté de ce monument en affaiblissait pour moi le témoignage. Lorsque, entrant dans le Palais ducal appuyé à la basilique de Saint-Marc, et ayant gravi son *escalier des géants*, je pénétrai dans ses vastes salles, l'une *des Dix*, l'autre *du Conseil*, toutes deux tenues encore comme si, en vacances, leurs magistrats politiques électifs étaient sur le point d'y rentrer ; ébloui d'abord par les magiques peintures où les Titien, les Paul Véronèse et les Tintoret avaient rivalisé d'éclat, je remarquai bientôt que toutes se rapportaient à des services rendus à la Religion et à la Papauté. Mais, en retour, la principale de toutes, au plafond de la salle du Conseil, sur laquelle les Magistrats ne pouvaient, de leurs sièges, ne pas avoir les yeux, arrêta mes regards, d'autant que je n'avais pas été averti et que sa signification m'était comme une découverte. C'est une magnifique *gloire* où la Religion est personnifiée avec tous les attributs de sa céleste puissance, dans le but indiqué par ces fières inscriptions :

FUNDAMENTUM REIPUBLICÆ,  
ROBUR IMPERII,  
CUSTOS LIBERTATIS.

Je tressaillis à cette vue comme à la solution d'un problème. C'est bien cela, me dis-je, et voilà bien dans sa haute profession publique

le *quid divinum* de cette République qui a joué un si grand rôle dans l'histoire, tant qu'elle y fut fidèle, et qui la fait se survivre encore à elle-même dans l'étonnante conservation de ses monuments et de ses palais semblant défier la ruine. Tel est le *sine qua non* de toute nation qui veut subsister et qui aspire à la condition d'État fort et libre. Par conséquent voilà le fondement, communiquant sa vertu à toutes les parties, sur lequel il doit se hâter de se reconstituer, lorsque, pour s'être cru follement de force à s'en passer, il s'effondre sur le pays et l'entraîne dans sa chute au sein de l'Europe.

Opposerait-on l'exemple des États-Unis? Il se retournerait d'une manière accablante contre qui serait encore à ignorer l'âme de cette liberté dont ils sont comme la patrie :

« Parce qu'il n'y a pas aux États-Unis de Religion *établie*, comme « l'Église anglicane l'est en Angleterre, » dit, dans son bel ouvrage sur *les États-Unis contemporains*, M. Claudio Janet (1), « on croit « généralement que la religion y est uniquement affaire privée, et « que, dans la confection des lois et l'administration, les pouvoirs « publics agissent comme s'il n'existait point de religion vraie, ayant « mission de diriger toutes les actions des hommes. — Rien n'est plus « faux que ce point de vue. — La triste maxime *la loi est athée et doit « l'être*, qui, depuis 1789, a presque constamment inspiré notre légis- « lation, n'aurait pas pu être articulée en Amérique sans soulever « une réprobation universelle. Le Christianisme y est véritablement « la religion *nationale*. Loin d'être confiné par la loi ou les préjugés « dans le domaine de la conscience privée et du foyer domestique, « il est resté jusqu'à nos jours la première des institutions publi- « ques (2). »

Ce n'est pas là une opinion du consciencieux publiciste, c'est un fait dont mille témoignages solennels viennent chaque jour stupéfier notre outrecuidance révolutionnaire.

Non, avec notre État sans Dieu, nous sommes simplement, mais totalement en dehors du genre humain, en dehors du sens commun, en dehors de la nature, et il y faut rentrer au plus tôt en professant Dieu.

Mais que faut-il entendre par professer Dieu ?

(1) Chacun des États y a cependant sa confession chrétienne particulière, entre les diverses sectes qui peuvent y foisonner, comme nous l'apprend le même auteur.

(2) Tome II, p. 1.

Je me rallierais, quant à cela, à la belle devise nationale de l'honorable M. Jules Simon : *Dieu, Patrie et Liberté*. Cependant, si louable qu'ait été le courage qu'il a eu à la proposer, et bien qu'elle ait eu pour elle le mérite de ne pas passer, même au Sénat, tant la révolution a de l'avance sur nous, et veut en finir vite avec la France, je me permettrai, pour le jour où on en ferait un principe constitutif, plutôt qu'une arme défensive de circonstance, d'y mettre une condition ; c'est que *Dieu* y soit pris autant au sérieux que *Patrie*, et surtout que *Liberté*.

Ce ne doit pas être un couronnement, mais une clef de voûte. A parler franchement, c'est *l'Être* qui nous manque : non *l'Être supérieur* s'évanouissant dans sa supériorité métaphysique et nominale, mais le Dieu personnel, le Dieu vivant, vivant non-seulement au Ciel mais sur la terre, en commerce de religion avec les hommes, en un mot, *Dieu-avec-nous*.

Or, qu'est Dieu envisagé ainsi ? Est-il besoin de le dire ? La révolution ne nous le désigne-t-elle pas assez par sa haine et par ses attentats ? Mais si cela ne suffit pas, elle va nous le déclarer expressément elle-même.

« Si vous reconnaissez un Être Suprême, » dit-elle à ses hésitants, « à genoux devant le Crucifié (1) ! »

Et, logique comme la vérité dont elle est l'exacte contre-partie, elle ne nous somme pas moins de nous rallier à l'Église, par la même raison que « l'Église croit en Dieu ; qu'elle y croit mieux qu'aucune secte ; » qu'elle est la plus pure, la plus complète, la plus éclatante manifestation de l'essence divine, et qu'il n'y a qu'elle qui sache l'adorer (2). » Voilà pourquoi, athée qu'elle est résolument, elle lui fait, au suprême péril de tout ordre social, une guerre d'extermination.

Enfin, « croyez-vous en Dieu ? » conclut-elle ; « si oui, vous êtes chrétien, catholique ; sinon, osez le dire (avec nous) ; car alors, ce n'est pas seulement à l'Église que vous déclarez la guerre : c'est à la Foi du genre humain. Entre ces deux alternatives, il n'y a de place que pour l'ignorance ou la mauvaise foi (3). »

Voilà bien formulés en un langage aussi français par la netteté que satanique par l'inspiration, ces deux termes de l'autogonisme

(1) Proudhon, *De la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, t. 1, p. 38.

(2) Id. *Ibid.*, p. 27.

(3) Id. *Ibid.*, p. 38.

creusé par la Révolution ; antagonisme devenu aujourd'hui plus que jamais inéluctable, passé qu'il est des livres dans les faits, de la conception dans l'action, jusqu'à être, pour la France, celui du non-être ou de l'être, du mal dont elle achève de mourir ou du seul remède qui puisse la sauver.

Eh bien ! oui, « vive le Christ ! qui aime les Francs ! » Ayant à choisir entre l'athéisme national et la foi du genre humain, entre l'État sans Dieu et le christianisme intégral, entre la Révolution et l'Église, entre la mort et la vie, nous serons chrétiens pour être libres et catholiques pour rester Français. Nous ferons que le Dieu qui a régénéré le monde et qui nous a faits grands entre tous les peuples, que le Christ règne sur nous, et que sa loi d'amour et de liberté inspire le gouvernement et le régime, quels qu'ils soient, que sa Providence nous départira. C'en est fait : la question ainsi posée par le sort que nous a déjà fait la Révolution est résolue. Méphistophélès n'achèvera pas d'entraîner la France dans l'abîme : c'est elle qui l'y refoulera.

Cependant, — si fort nous sommes enlacés, — on y met des obstacles. Lesquels ? C'est ce qu'il faut voir et discuter, avec la patience et la sincérité qui conviennent à un tel état...

(A suivre.)

Auguste NICOLAS.

Le lecteur a vu plus haut, dans la lettre que l'illustre auteur nous a fait l'honneur de nous écrire, que cet écrit restera sans conclusion, pour des motifs, hélas ! trop plausibles.

L. R.

---

## L'IDÉAL

---

L'homme, jusqu'ici, avait toujours cru entrevoir dans les choses plus qu'elles n'expriment, et recevoir d'elles, à certaines heures, des impressions pénétrantes, où semblait se mêler du mystère et de l'infini.

Était-ce l'effet d'une abstraction de son esprit s'élevant, comme on se plaît à le dire aujourd'hui, de l'idée du beau et du bon, dans la nature, à l'idée du plus beau et du meilleur, et faut-il penser qu'il faisait méprise en croyant sentir *dans les choses elles-mêmes* le principe de ces impressions, qu'il appelait l'Idéal ?

Quand l'immensité des rivages ou la majesté des montagnes lui causaient ces émotions puissantes qui le saisissaient comme si Dieu passait devant son âme et changeaient toutes les aspirations de son être en adoration et en prières, n'avait-il vu en réalité que de l'eau en plus ou moins grande quantité ou des roches plus ou moins entassées ?

Quand, sur la colline où il était venu s'asseoir par une belle soirée d'été, son âme avait ressenti tout d'un coup un tressaillement de joie si pure et si calme uni à un sentiment si vif de respect et de vénération, n'y avait-il là, pour le ravir ainsi à lui-même, que le rafraîchissement de la brise et le silence d'un beau soir au sein d'une belle nature?... Et tout ce qu'il croyait percevoir en plus, sous le nom d'idéal, n'était-il qu'une charmante illusion dont maintenant il lui faut faire le sacrifice à la science matérialiste ?

Je voudrais, mon cher lecteur, répondre à ces questions en essayant d'exposer la véritable nature de l'Idéal, mu en ce dessein par l'intérêt qui s'attache à la doctrine que ce mot exprime et par la tentative d'altération dont il est en ce moment l'objet.

Je n'ignore pas que je me propose là un travail difficile, par suite du vague qui enveloppe naturellement l'Idéal, mais le sujet en vaut l'effort, puisqu'il s'agit de défendre contre le matérialisme une des sources les plus fécondes des joies de l'esprit, des inspirations du génie et du sentiment religieux.

Je commence par constater que l'Idéal, bien que sans forme objective, avait toujours passé, jusqu'à ce jour, pour une réalité mystérieuse en dehors de notre esprit, et que ce mot idéal fut toujours employé pour désigner certaines formes supérieures et plus belles que nous croyons percevoir par delà les formes sensibles et objectives des êtres, formes dont ces dernières ne seraient que des copies ébauchées et incomplètes.

De même qu'un écrivain de génie n'exprime pas toujours tout ce qu'il a dans son âme avec l'écriture dont il se sert pour donner une existence extérieure à ses pensées, laissant au lecteur à pressentir, sous l'énergie et la beauté des expressions employées, les autres pensées qu'elles n'ont pu servir à formuler, mais dont elles éveillent l'idée; de même Dieu n'aurait pas exprimé totalement ses idées éternelles dans les formes sensibles qui en sont, sous nos yeux, l'expression extérieure, laissant lui aussi à ses lecteurs le plaisir de découvrir, sur les grandes pages de la nature, des beautés supérieures à celles dont elles sont l'expression objective... Du moins est-ce de ces beautés supérieures, qu'il croyait voir transpirer à travers celles de la nature, que l'homme avait jusqu'ici composé l'Idéal.

Se trompait-il ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y puisait de belles inspirations pour son génie avec de bienfaisantes impressions religieuses pour son cœur, et qu'il ne lui arrivait pas d'y voir une pure abstraction de son esprit.

« J'affirme, disait Cicéron, qu'en aucun genre il n'existe de  
 » beauté, si parfaite qu'elle soit, qui n'ait au-dessus d'elle une beauté  
 » supérieure, dont elle n'est qu'une copie, et que nous ne pouvons  
 » saisir ni par la vue, ni par l'ouïe, ni par aucun sens, mais par la  
 » pensée seulement (1). »

Raphaël, à propos du tableau de sa Galatée, écrivait à Balthazar Castiglione, qui en avait loué le charme idéal : « Pour peindre une  
 » belle, il me faudrait en voir plusieurs, et sous la condition que vous  
 » seriez avec moi pour m'aider à faire choix de ce qu'il y a de meilleur.  
 » Mais y ayant si peu de beaux modèles, j'opère d'après une certaine  
 » idée qui vient poser devant mon esprit (2). »

Ces lignes ne disent-elles pas que Raphaël ne se contentait point des abstractions de son esprit sur les beautés plastiques et qu'il discernait parfaitement ces abstractions d'un certain idéal extérieur qui venait poser devant sa pensée ?

Quand Cicéron dit que Phydias avait toujours dans son esprit la forme d'une beauté *surhumaine*, n'affirme-t-il pas la même chose de ce grand artiste ?

Les poètes, les musiciens, les peintres, et, en général, tous les artistes qui, jusqu'ici, à l'exemple de Phidias et de Raphaël, faisaient profession de s'inspirer de l'Idéal, ne cherchaient-ils pas également cet Idéal en dehors d'eux, au sein de cette nature qu'ils appelaient leur grande école ?

Pour eux, le secret de l'art fut toujours de savoir recueillir les reflets mystérieux des beautés supérieures, qu'ils croyaient entrevoir derrière les beautés plastiques, afin de s'en servir dans leurs créations artistiques.

L'abstraction pouvait avoir quelque part dans la beauté de ces créations artistiques, c'est incontestable ; mais qu'elle en fût la cause unique et totale, les vrais artistes jusqu'ici ne le croyaient certainement pas.

Or si l'Idéal n'avait pas de réalité extérieure et n'était qu'une abstraction de l'esprit, est-il supposable qu'il nous eût fait tomber à son sujet dans une si longue et si constante méprise ?

Le sens intime proteste contre l'hypothèse d'une telle méprise, car nous sentons très distinctement, aux heures où l'Idéal nous émotionne, qu'il est quelque chose d'extérieur qui nous saisit du dehors, et nous avons assez conscience de ce qui se passe en nous pour distinguer parfaitement les conceptions élaborées par notre esprit des impressions produites par l'Idéal.

(1) « Ego sic statuo nihil esse in ullo genere tam pulchrum quo non pulchrius id sit, unde illud quasi imago exprimatur, quod neque oculis, neque auribus, neque ullo sensu percipi potest, cogitatione tantum. » (*De natura Deorum.*)

(2) Cité par Michaud : 35<sup>e</sup> vol., p. 184. — « Essendo carestia di belle donne io mi servo de certa idea che me viene al mente. »

Ceux-là me comprendront qui ont mêlé leurs cris aux sublimes modulations de la tempête et qui savent lire dans les pages du grand livre de la création — que saint Augustin appelle le grand poème de Dieu (1).

— Maintenant, mon cher lecteur, je demanderai à des considérations d'un autre ordre de confirmer la réalité extérieure de l'Idéal, en nous donnant sa raison d'être et le secret du charme qu'il nous cause.

Préexistons pour un instant, je vous prie, à la création de l'univers, et ne voyons que Dieu seul au sein de son éternité. A cette époque de la durée, bien qu'il n'y eut encore rien de ce qui est, cependant *tout* existait déjà idéalement dans l'intelligence divine.

Dans ce mot « tout », je comprends non seulement l'univers créé, mais tous les univers et tous les êtres possibles, dont les idées prototypes ou exemplaires sont en Dieu.

Dieu n'était nécessité à donner l'existence objective à aucun de ces êtres ou de ces mondes, car il n'avait nul besoin des créatures pour ajouter à sa gloire et à son bonheur essentiels.

Il résolut de créer pour sa gloire accidentelle et pour notre bonheur.

Donc, à une certaine heure de l'éternité, il se leva, selon le langage des saints livres, pour s'exprimer à l'extérieur par une reproduction sensible d'une partie des idées contenues dans son intelligence. Je dis *pour s'exprimer*, car, remarque saint Thomas, les idées en Dieu font partie de son essence (2), et, conséquemment, c'est lui-même qu'il exprima lorsque notre univers apparut à son appel divin.

Lorsque cet univers apparut ainsi, du sein du néant, tout ce qui entra dans sa composition, et les soleils qui prenaient leur route majestueuse au firmament, et les mers qui commençaient leurs sublimes élancements sur nos rivages, et les animaux qui entraient en possession des plaines de la terre, et les arbres et les fleurs qui surgissaient pour en être la richesse et la parure, et l'homme lui-même, tout avait déjà en Dieu une existence idéale antérieure à l'existence objective qui commençait (3). Ce qui a fait dire à saint Augustin « que le monde, avant d'être créé de rien, n'était pas rien (4). »

Il n'était pas rien, en effet, puisqu'il préexistait déjà de toute éternité dans l'essence divine.

Il faut même ajouter que son existence idéale était et est toujours plus parfaite que son existence objective, puisque ce sont des idées substantielles, non distinctes de l'essence divine elle-même, qui constituent cette existence idéale, lui communiquant ainsi le caractère et

(1) « Magnum carmen cujusdam ineffabilis modulatoris. » (Ep. CXXXVIII-V.)

(2) « Idea in Deo non est aliud quam essentia divina. » (S., 1<sup>a</sup>, q. 15, a. 11.)

(3) « Omnes rerum species et omnia individua sunt in ipso (deo) eminenter secundum sua prototypa et veluti primœva semina. » (Lessius, *De perf. divina*, l. 1, 16.)

(4) « Quod ea quæ facta sunt ex nihilo facta sunt non nihil erant antequam fierent. »



la nature de l'infini, tandis que l'existence objective est nécessairement finie comme tout ce qui est créé.

Celle-ci ne peut donc être qu'une reproduction imparfaite de l'existence idéale, et, par suite, c'est en Dieu que les êtres ont leur existence la plus vraie et la plus élevée.

Ces conclusions sont celles de la haute théologie.

« Les créatures, dit saint Thomas, ont une existence plus vraie en Dieu qu'en elles-mêmes (1). »

« Les idées éternelles, dit Thomassin, sont les vraies substances des choses et celles-ci ne sont que les ombres et les copies de ces substances (2). »

Ce privilège d'être les ombres et les copies des idées éternelles explique comment ces choses éveillent en nous les impressions des beautés intellectuelles, mélangées à leurs beautés objectives.

De même en effet qu'une ombre exprime quelque chose de l'objet qui la cause, de même que la copie donne quelque idée du chef-d'œuvre qu'elle reproduit, de même aussi l'univers matériel exprime à nos yeux quelque chose de l'univers intellectuel, dont il est l'ombre et l'ébauche.

« Tous les êtres, dit saint Bonaventure, ont des beautés particulières, comme étant des ombres, des résonnances et des images des beautés exemplaires qui sont en Dieu (3).

Eh bien ! c'est le sentiment de ces beautés particulières ainsi éveillé en nous par l'univers matériel, qui constitue pour nous l'Idéal, lequel, de sa nature, serait donc une certaine manifestation, aux regards de nos âmes, des pages du livre où sont écrites en Dieu les idées éternelles, dont les choses ici-bas sont une reproduction objective — selon cette parole de saint Paul : *invisibilia Dei per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur*. Les choses invisibles de Dieu sont entrevues intellectuellement dans les choses créées. En donnant cette définition de l'Idéal, je fais aussi allusion au passage suivant de saint Bonaventure : « Toute science se réduit à deux livres : l'un écrit » dans l'essence divine ; l'autre écrit en dehors de Lui, savoir : le monde » visible où les pensées du livre invisible sont retracées en caractères » sensibles et périssables. Pour la perfection de l'univers il fallait une » créature qui pût lire dans les deux livres à la fois : c'est la destinée » de l'homme (4). »

L'Idéal serait donc ce que nos âmes lisent dans *le livre invisible*, dont parle le Saint.

(1) « Res naturales verius esse simpliciter habent in mente divina quam in seip-sis. » (S., 1<sup>a</sup>, q. 18, a. 4, ad. 3<sup>um</sup>).

(2) « Idæe sunt ipsæ rerum substantiæ et quæ inde extrâ formantur sunt tantum umbræ substantiarum, formarumque simulacra. » (De Deo, L. III, c. XVIII).

(3) « ... Eo quod artis efficientis exemplantis et ordinantis sunt umbræ, resonantiæ et picturæ. » (*Itinerarium*, ch. VII.)

(4) *Itinerarium*, ch. VII.

— Si cette lecture est vague dans son objet, c'est parce que Dieu ne veut ici nous donner qu'à pressentir seulement les réalités immortelles.

Si elle est indéterminée dans sa forme, c'est parce que nous n'avons ici-bas qu'un usage imparfait de la vision intellectuelle.

Néanmoins, si vague et si indéterminée que soit la perception de l'Idéal, elle suffit pour nous donner conscience de sa réalité et nous faire bénéficier de ses précieuses influences artistiques et religieuses.

Pourquoi ces influences sont artistiques, vous le concevez, mon cher lecteur, puisque l'Idéal se compose de beautés supérieures qui se jouent dans les formes de l'univers, et dont celles-ci sont des ombres, des résonnances et des copies, *umbrae, resonantiae, picturae*?

Pourquoi elles sont religieuses, vous le concevrez si vous considérez que les idées divines exprimées dans les êtres sont nécessairement des manifestations extérieures d'attributs divins.

Dieu, en effet, ne pouvait prendre qu'en Lui les types des choses. En Lui donc nous sommes contraints de voir leur cause exemplaire en même temps que leur cause efficiente et finale.

Il en résulte que c'est de Lui que l'Idéal nous parle, Lui qu'il nous montre, Lui dont il faut passer l'ombre devant notre pensée dans les émotions qu'il nous cause.

Dieu est le bon dans la bonté, et le beau dans la beauté idéale, *pulchritudo est in omni pulchro* (1).

Il est l'harmonie dans ce que saint Augustin appelle les belles variations de la nature.

C'est son infinité qui s'exprime dans la variété merveilleuse des êtres, son immensité qui nous pénètre et nous recueille dans la majesté de l'étendue, sa puissance qui se révèle à notre âme dans le fracas de la foudre et des flots.

Il est dans l'orage, il est dans la fleur, il est dans l'étoile, dans le silence de la nuit, dans l'éclat du jour. Nous voyons idéalement partout quelque chose de Lui (2).

Dès lors n'est-il pas naturel que l'Idéal exerce des influences religieuses en même temps qu'artistiques?

Maintenant disons pourquoi il a pour nous ce charme pénétrant dont il serait si triste de laisser le matérialisme priver l'âme humaine?

L'explication de cette action agréable de l'Idéal sur l'âme humaine est tout entière dans ce fait qu'il doit être pour elle, au Ciel, l'objet de la vision intuitive et conséquemment de son bonheur.

C'est l'essence divine qui doit être cet objet, m'objectez-vous? Je le reconnais et je me plais à citer les paroles de la Constitution dogma-

(1) Cardinal Cuza, L. 1, 140.

(2) « In omnibus visibilibus vestigium aeternae rationis apparet. » (Cardinal Cuza, *Loco citato*.)

tique de Benoît XIV qui font de cette vérité un dogme défini : « Nous » définissons que les élus voient l'essence divine d'une vision intuitive, » c'est-à-dire immédiatement, clairement, ouvertement, sans intermédiaires et sans voiles d'aucune sorte.

» Nous définissons également que cette vision intuitive de l'essence » divine par les âmes des élus en est pour elles la jouissance et qu'elles » trouvent dans cette vision et dans cette jouissance le bonheur vrai » et le repos éternel (1). »

D'après ces paroles solennelles, je suis donc bien obligé de convenir avec vous que c'est l'essence divine qui est l'objet de la vision intuitive et, par suite, de la félicité des élus, vu que, d'après ces mêmes paroles, pour les âmes, voir c'est jouir.

Mais cette définition ne dit pas que ce sera l'essence divine *tout entière* qui sera l'objet de la vision intuitive. Elle ne le dit pas, parce que ce n'est pas possible, l'être infini ne pouvant être embrassé totalement par une intelligence finie. — « Dieu seul, dit saint Thomas, peut » avoir de lui-même une pareille compréhension (2). »

Si les âmes ne voient pas le tout de Dieu au ciel, que voient-elles donc de Lui? La théologie répond : elles voient de Lui ce qui en est exprimé dans la création et par la création : c'est-à-dire les attributs dont les êtres portent l'empreinte, ainsi que les idées éternelles qui sont les prototypes divins de ces êtres. Voilà l'objet premier et essentiel de la vision intuitive et conséquemment du bonheur des élus.

L'idéal *des possibles*, c'est-à-dire des mondes, des êtres et des attributs que Dieu aurait pu exprimer objectivement hors de Lui et qu'il n'a pas exprimés, n'entrera dans la vision intuitive que accidentellement et par degrés, pour y être l'élément du progrès dans le plaisir de voir et y rompre la monotonie du bonheur.

Ne croyez pas, mon cher lecteur, que je veuille donner à entendre qu'il manquera toujours quelque chose au bonheur des élus, en disant qu'ils ne verront que par degrés et progressivement l'idéal des possibles dans l'essence divine. L'idéal de la création, dès leur entrée au Ciel, aura procuré à leurs âmes le bonheur parfait et complet, en dehors de l'idéal des possibles. C'est ce qu'expriment les paroles de la Constitution de Benoît XIV : « Nous définissons également que cette vision » intuitive de l'essence divine par les âmes en est pour elles la jouis- » sance et qu'elles trouvent dans cette jouissance le vrai bonheur et » le repos éternel. »

Si, en arrivant au Ciel, les âmes sont vraiment heureuses, comme le disent ces paroles, cette circonstance qu'elles ne voient que progres-

(1) « ... Quod sic videntes eadem divina essentia perfruuntur, necnon quod ex tali visione et fruitione animæ eorum sunt vere beatæ et habent vitam et requiem æternam. » (Constit., *Benedictus Deus.*)

(2) « Hæc comprehensio est divinæ perfectionis et soli Deo propria. » (S., 1<sup>a</sup>, q. 12-8.)

sivement dans l'idéal des possibles ne saurait donc être interprétée comme une preuve qu'il doit toujours manquer quelque chose à leur bonheur. Il est vrai qu'elles doivent toujours sentir le désir de voir davantage. Il est vrai, également, que le désir, de sa nature, est incompatible avec la plénitude du bonheur, puisque ce dernier est défini, « ce qui termine les désirs en les satisfaisant pour toujours (1). » Néanmoins le désir qu'éprouvent incessamment les élus de voir toujours davantage les possibles dans l'essence divine, ne trouble en rien leur bonheur par la raison que la satisfaction l'accompagne toujours. Au contraire, il est pour eux un plaisir, le plaisir de la faim au banquet du bonheur, plaisir sans cesse renouvelé parce qu'ils passent sans cesse du désir à la satiété et de la satiété au désir, — l'idéal des possibles n'étant jamais épuisé — *Semper avidi, semper pleni*, toujours satisfaits. Bonheur sans monotonie.

Écoutez saint Augustin exprimer cette doctrine : « Afin que, pour » les élus, le désir ne soit point une anxiété, la satiété l'accompagne ; » afin que la satiété ne soit point l'ennui, ils ont le désir. De cette » manière ils ont le désir sans la privation, puisqu'ils ont toujours la » satiété, de même qu'ils ont la satiété sans l'ennui, puisqu'ils ont » toujours le désir. Voilà comme nous serons nous-mêmes lorsqu'il » nous sera donné de boire à cette source de vie. Nous aurons toujours » le plaisir de la soif du cœur mêlé au plaisir d'être toujours à la » source qui l'apaise (2). »

Si le désir né de l'idéal des possibles, dans l'essence divine, n'a en rien le caractère d'une privation pour les élus et n'indique nullement qu'il manque quelque chose à leur bonheur, il faut en conclure qu'ils sont déjà parfaitement heureux en dehors de cet idéal, par le seul plaisir de voir celui de la création.

Or ce dernier est précisément le même que celui qui se laisse ici entrevoir à nos âmes parmi les beautés et les formes de l'univers, et dont j'essaie de dire la nature intime. — C'est lui-même, l'idéal de la vision intuitive, qui transpire ici à nos regards à travers ce cercle matériel qui nous isole en nous enveloppant. Dès lors qu'y a-t-il d'étonnant que ce qui doit nous rendre éternellement heureux du bonheur qui termine tous les désirs en les satisfaisant pour toujours, ait déjà pour nous des charmes par la seule vision intellectuelle de ses reflets dans les créatures ? N'est-il pas naturel à tout être de pressentir avec le cœur l'objet de sa fin ?

De là donc ces délicieuses émotions de l'Idéal si favorables aux élans de l'intelligence et de la piété, et qui sont pour tant d'âmes un secret intime de bonheur... j'ajouterai même, et de souffrances, quand elles

(1) « Felix status in quo habet homo complementum suorum desideriorum. » (Suarez, t. 4, p. 39, Ed. Vivès.)

(2) Cité par Franzelin (*De Deo uno*, p. 192.)

ne sont pas comprises. Ce n'est point là une contradiction, car j'entends parler de souffrances qui naissent du charme même de l'Idéal et en sont une des plus sensibles révélations.

N'arrive-t-il pas, en effet, fréquemment, que certaines beautés créées, physiques ou morales, entrevues de loin et comme en passant, après avoir d'abord exercé une influence dominatrice sur notre esprit et sur tout notre être, nous désenchangent lorsque nous les approchons de plus près? N'arrive-t-il pas que ce désenchangement nous est une souffrance, et, en se répétant, nous fait un fond de tristesse qui nous arrache des plaintes sur le vide des créatures?

Or, d'où vient cette déception que le rapprochement fait ainsi succéder à l'enthousiasme causé par certaines créatures vues à distance?

Il vient de ce que ces créatures sont regardées et vues dans leur Idéal, dont l'esprit leur applique le charme pénétrant.

Comme en réalité elles n'ont pas ce charme en propre, de là, déception, lorsqu'on s'approche pour leur demander une jouissance proportionnée à l'impression qu'elles ont éveillée dans l'âme. C'est souvent bien plus l'Idéal que la personne elle-même qui est aimé dans ces grands enthousiasmes de cœur, auxquels succède si promptement et si tristement l'inconstance.

On se passionne pour une certaine forme de perfection dont une créature éveille l'idée de loin et dont l'imagination se plaît à la revêtir, alors que ce n'est qu'une perfection idéale. Puis au rapprochement, l'Idéal s'évanouit, et l'illusionné se trouve en face d'une réalité qui produit le plus triste effet sur ses enthousiasmes. Que de déceptions ont été ainsi causées par l'Idéal! Que de personnes, parmi les meilleures et les plus ouvertes à ses émotions, trouvent en lui le tourment de leur vie, quand elles ne comprennent pas qu'il faut prendre du plaisir à le percevoir dans les êtres sans leur en demander la réalité! Sans cesse provoquées par cet Idéal qu'elles découvrent et qui leur échappe toujours au moment où elles s'approchent des créatures qui en ont éveillé en elles les délicieuses images, elles se consomment à le poursuivre à travers les choses créées, croyant toujours le saisir dans celles auxquelles elles ne l'ont pas encore demandé.

Chez un grand nombre, l'inutilité de cette poursuite amène des rages de cœur qui les portent à des frénésies de jouissances, où elles usent leur vie en un jour pour demander aux excès l'idéal de plaisir que rien n'a pu leur procurer autrement.

Chez d'autres, le sentiment mieux compris de l'Idéal a pour résultat, au contraire, un fond de mélancolie secrète qui les dégoûte des créatures jusqu'à l'insensibilité et l'injustice, et les décourage même de la bonté.

Le monde ne manque pas de ces dégoûtés, jetés dans l'égoïsme par la tristesse de trouver les créatures si vides des charmes et des perfections dont à distance elles éveillent la pensée et le désir.

D'autres, enfin, se résolvent d'aimer les créatures dans l'idéal et se contentent du plaisir intellectuel de ressentir son charme, sans en poursuivre en elles la réalité objective. Comme cela n'est possible qu'à la condition de ne pas les approcher de trop près et de les regarder d'un peu loin, ils s'y résignent et ne sont pas les moins heureux.

Maintenant, mon cher lecteur, il ne me reste plus qu'à me justifier de vous avoir imposé la lecture abstraite de ces réflexions sur l'Idéal, en vous disant un mot de la tentative d'altération dont il est en ce moment l'objet.

Le matérialisme, ayant pour principe de n'admettre que l'existence objective des êtres, devait naturellement repousser la conception d'un idéal présenté comme un prolongement des choses du côté de l'infini.

D'autre part, il ne pouvait écarter toute forme d'idéal, puisque le fait de sentiments et de perceptions de ce genre dans l'âme humaine est incontestable.

Il en était réduit à trouver une conception de l'idéal en harmonie avec ses principes, ou à dédaigner de s'en occuper. Mais comment dédaigner de s'en occuper quand la conception de l'Idéal, qui vient d'être exposée, lui apparaissait comme l'origine de la croyance à ce Dieu personnel, dont le mysticisme s'obstine à faire l'épouvantail des pauvres humains, en dépit, précisément, des efforts faits par lui, matérialisme, pour l'en débarrasser. Il a donc préféré combattre cette conception mystique; en lui opposant celle qui suit.

La nature, dit-il, dans les diverses manifestations qu'elle revêt à nos yeux et dont l'humanité est la principale, éveille naturellement en nous les idées du bien, du beau, du juste, du grand, de l'harmonie, de l'amour, car tout cela se trouve réellement en elle. Mais tout cela n'est pas exprimé en elle à un degré tel que la pensée ne puisse concevoir un monde plus riche encore du bien, du beau, du juste, du grand, de l'harmonie, de l'amour.

— Eh bien ! cette conception d'un état de choses où les êtres apparaîtraient avec un degré de plus de beauté, de bonté, de grandeur, d'amour, est l'idéal, le véritable idéal. Il n'y en a pas d'autre aux yeux de la science.

Quand, avant elle, on avait cru voir, dans ces simples conceptions du plus beau, du plus grand et du meilleur, des empreintes sur les choses d'attributs appartenant à un être transcendantal, on avait fait méprise, car il n'y avait là que l'abstraction naturelle de notre esprit qui, au-dessus de chaque degré atteint par les êtres dans leur évolution, en aperçoit toujours un plus élevé, vers lequel cette même évolution les entraîne et qu'elle nous présente comme un idéal à réaliser.

Telle est, conclut-on, la vraie conception de l'idéal, conception précieuse qu'il faut utiliser pour la morale et les arts, et bien tenir abritée contre les exagérations superstitieuses du mysticisme. « Si les mystiques, écrit M. Fouillée, ont eu le tort de croire l'idéal déjà réel dans

» un être transcendant et inconnaissable dont, par une sorte d'incon-  
 » séquence, ils veulent cependant faire notre modèle, ce n'est pas une  
 » raison pour reléguer l'idéal parmi les chimères... La morale doit  
 » être essentiellement la recherche de l'idéal... A mesure que l'homme  
 » deviendra plus parfait et connaîtra mieux la nature, il sera aussi plus  
 » porté à concevoir, à désirer, à représenter par ses actions un idéal  
 » de perfection supérieure à la réalité. S'il renonce au mysticisme  
 » (lisez christianisme), ce ne sera pas en faveur d'un matérialisme  
 » brut, mais en faveur d'un idéalisme raisonné, qui s'efforcera de  
 » transformer la nature par la force même des idées. Au-dessus de  
 » chaque sommet gravi par la science, la spéculation métaphysique  
 » en montrera un autre encore plus haut, que le premier cachait aux  
 » regards. La morale le prendra pour but à son tour par cela seul  
 » qu'il sera plus élevé (1). »

Vous voyez, mon cher lecteur, que tout l'idéalisme de M. Fouillée se borne à un simple travail de spéculation métaphysique pour découvrir un degré de perfection à franchir par la seule force des idées.

Ces degrés de perfection, successivement et incessamment franchis par l'homme dans son évolution, doivent finir par le faire arriver très haut, assure-t-on. Or, mon cher lecteur, ce sommet élevé que l'homme devra finir par atteindre en gravissant, peu à peu, avec le temps, tous les degrés de l'idéal, apparaît aux hommes de la science comme un idéal suprême, et d'après eux, cet Idéal suprême de l'évolution de la nature est ce qui jusqu'ici avait été pris pour un Dieu, — Dieu qu'on mettait au commencement des choses, alors qu'il ne doit se trouver qu'à la fin.

On projette de conserver ce Dieu ainsi rectifié pour servir de personnification littéraire à l'Idéal suprême, et M. Vacherot veut bien, sous cette nouvelle conception plus scientifique, lui accorder ses hommages. Écoutez les grimaçantes adorations du grave académicien à ce Dieu idéal qui doit remplacer, pour la science matérialiste, l'idole des mystiques : « Puisque l'Idéal nous reste, dans le naufrage des idoles de  
 » la vieille théologie, Dieu nous reste : il nous reste sans que nous  
 » ayons rien perdu que les vaines formes dont on avait enveloppé son  
 » essence... À ceux qui ne veulent ou ne peuvent entendre notre lan-  
 » gage, nous laissons dire que Dieu a perdu sa réalité. Nous, au con-  
 » traire, nous reconnaissons que nous l'avions mal connu avant de  
 » le comprendre ainsi... Nous voyons donc enfin Dieu, ce grand  
 » mystère de la foi et de la science, sortir de ses redoutables ténèbres.  
 » Il vient à nous, il se révèle dans la pure et éclatante auréole de la  
 » pensée.

« Que n'ai-je l'éloquence sublime d'un Fénelon pour saluer sa présence ! Idéal ! Idéal ! lumière des esprits, flamme des cœurs, n'es-

(1) A. Fouillée, *Revue des Deux-Mondes* (15 mars 1883), p. 324 et 401.

« tu pas le Dieu que je cherche ? Je l'ai cherché longtemps ce Dieu  
 « que je croyais *caché*, sur la foi des Livres saints... partout je n'ai saisi  
 « que des idoles. Où le trouver sinon en toi, saint Idéal de la pensée?  
 « Oui, en toi seul est le Dieu de la raison.

« Il y a longtemps que la foi du genre humain te poursuit, te trouve  
 « et t'adore sous les idoles. Mais le jour n'est-il pas venu, enfin, de te  
 « voir, comme dit l'apôtre, *en esprit et en vérité* ?

« Plus d'idoles ! Dieu de ma pensée, enfin je comprends ta majesté  
 « sublime. C'est bien toi dont il faut dire : il est partout et nulle part ;  
 « car tu es dans toute vérité et tu n'es dans aucune réalité.

« Idéal ! Idéal ! tu es bien le Dieu que je cherche (1). »

Tel est l'Idéal, fruit de la *seule pensée*, dont la conception tend à prévaloir dans les hautes sphères scientifiques, où on la retrouve à chaque pas incidemment, comme dans le passage suivant d'un article de la *Revue des Deux-Mondes* sur l'homme préhistorique : « Quand les  
 « Aryens, nos lointains ancêtres, s'éveillèrent à la vie sociale, dans  
 « les hautes vallées de l'Asie, entre le Caucase et l'Indus ; quand ils  
 « marchèrent insoucians et enthousiastes dans plusieurs directions,  
 « hors de leur paradis terrestre, invoquant la divinité protectrice et  
 « l'apercevant dans les nuages, dans la lumière du soleil, dans la  
 « foudre, se croyant aux prises avec des forces mystérieuses et leur  
 « prêtant l'idéal qu'ils portaient en eux (2)... »

Que l'homme puisse abstraire de la force qu'il sent dans la nature l'idée d'une force plus grande et tout idéale, comme il peut abstraire de l'idée du beau et du bien les idées du plus beau et du meilleur, c'est parfaitement exact, puisqu'il possède ce que saint Thomas appelle l'*intellect agent*, c'est-à-dire la faculté de saisir les rapports des choses et d'en déduire des idées. Les matérialistes ne se trompent donc pas en disant qu'il peut par cette voie se créer à lui-même et de lui-même un certain idéal. Mais ce n'est là que l'idéal d'un progrès matériel ou moral, que l'idéal d'un degré plus élevé atteint par la nature dans son évolution, rien de plus.

Que cet idéal d'un perfectionnement tout naturel, fruit d'une simple abstraction, puisse devenir l'objet d'efforts et d'exhortations en vue de sa réalisation, il faut encore l'admettre. Mais il faut reconnaître en même temps que ce ne serait pas là un idéal bien propre à passionner l'âme humaine, puisque chacun de ceux qu'on exhorterait à concourir à sa réalisation ne le verrait possible que dans un avenir où il ne serait plus lui-même pour en jouir.

Aussi quand, à la fin du dernier siècle, le marquis de Condorcet, qui était, dès ce temps, pour cette conception de l'idéal, en développait la

(1) La *Metaphysique et la Science* (3<sup>e</sup> v., p. 266-278-9.)

(2) G. De Saporta, *L'homme préhistorique* (Rev. des Deux-Mondes, 1<sup>er</sup> mai 1883, p. 119.)



théorie dans les brillants salons de cette époque, appuyant principalement sur l'idéal d'une existence terrestre plus prolongée, grâce à des découvertes d'aliments propres à nous rendre beaucoup moins mortels, l'assistance s'écriait avec mélancolie : « Quel dommage que nous ne soyons pas notre postérité ! » Voilà comment on accueillait cet idéal décourageant. Du moins, dit-on, il aurait l'avantage d'être moins vague et plus positif que celui des mystiques. C'est possible et c'est même vrai, car les vues lointaines sont nécessairement plus vagues. Mais, hélas ! s'il n'existait que ce qui est clair et positif ici-bas, quel malheur ! C'est alors que la vie ne vaudrait pas la peine d'être vécue ! Dieu nous préserve de n'avoir pas d'autre idéal que celui de l'évolution, que cet idéal qui n'a rien de vague, lui, parce qu'il n'a rien de lointain du côté de l'infini.

Mais heureusement ce n'est pas là le véritable Idéal, celui que nous sentons si visiblement nous venir du dehors, nous saisir et nous ravir à nous-même avant tout travail d'abstraction, celui où l'âme humaine pressent un prolongement des choses du côté de Dieu, celui qui profite tant aux arts, à la religion et au plaisir de vivre.

Non, l'idéal d'un degré de plus dans le bon et dans le beau n'est pas celui qui nous émeut dans les résonnances de la tempête, dans la splendeur du ciel étoilé, dans l'immensité des mers, dans le silence des belles nuits, dans la majesté des foules, dans le charme des belles âmes et des grandes paroles... mais bien celui dont j'ai essayé de dire la nature intime : l'Idéal de tous les temps, l'Idéal des artistes et des Saints, l'Idéal dont on ne dira jamais comme de l'autre : « Tu es dans toute vérité et tu n'es dans aucune réalité. » Car il est la réalité même, la réalité absolue, se donnant, dès ce monde, à pressentir au cœur dont elle veut être la félicité dans le Ciel.

E. PESNELLE.

---

## L'ÉGLISE D'AQUITAINE IL Y A MILLE ANS

(Étude sur la Gascogne et les pays voisins à l'époque des incursions normandes.)  
(Suite.)

---

### CHAPITRE XI

UN INTÉRIEUR MONASTIQUE AU XII<sup>e</sup> SIÈCLE

---

Le lecteur qui a vu les Bénédictins de l'Aquitaine « à l'œuvre, » ne sera peut-être pas fâché de voir maintenant « les Bénédictins chez eux, » et de pénétrer avec nous dans

l'intérieur d'un monastère pour les surprendre en quelque sorte dans l'intimité de leur vie.

Nous sommes à quelques lieues de Bordeaux, dans un pays à demi-accidenté, au sol graveleux, médiocrement fertile, mais que l'âpre travail humain force à produire. Les bois s'y mêlent encore aux terres arables, mais y deviennent plus rares tous les jours. — Le Frère hôtelier, le premier qu'aperçoivent habituellement les visiteurs, nous a fait voir son jardin (1), ses dépendances, les salles où les étrangers sont reçus ; il nous montre l'église qu'on est en train de bâtir, l'emplacement où sera un jour la maison abbatiale, et nous introduit enfin dans le cloître.

Le cloître est vaste. Il a deux allées de quarante mètres de longueur, et deux autres de trente-quatre.

Les religieux ont la tête rasée. — Ils portent une robe noire, ou de nuance très foncée, avec un froc ou capuchon de laine comme la robe. Leur vêtement est d'une étoffe commune, serré autour des reins par une ceinture grossière. Il leur est défendu d'avoir des chemises de linge ou des robes « ouvertes » en étoffe de couleur (2).

Ils vivent de légumes et de poissons, font usage du vin mais ne mangent point de chair (3), pas même dans les maisons des séculiers, « excepté dans un grand voyage, en cas de maladie ou par excès de fatigue (4). » — Ils ont à leur repas une livre de pain, une *hémine* de vin (5) et un ou deux plats, selon qu'il plaît au seigneur Abbé. Du 13 septembre à Pâques, ils jeûnent tous les jours, et pendant le carême ils ne mangent que le soir après vêpres.

Ils ne possèdent rien personnellement. Ils n'ont point de meubles, si ce n'est pour garder leurs habits. Le Prieur, le

(1) DOM DEVIENNE, t. II, p. 29.

(2) *Statuts de Pierre d'Amboise*, septième abbé de la Grande-Sauve, §. 10. (CIROT DE LA VILLE, t. II, p. 74 à 80.)

(3) A Sainte-Croix, où la règle était moins sévère, la viande était permise, sauf le temps de l'Avent et les jours défendus par l'Eglise.

(4) *Statuts de Pierre d'Amboise*, §. 13.

(5) L'hémine valait un demi-setier, c'est-à-dire à peine au-delà d'un quart de litre.

Cellerier et les autres officiers claustraux (1) ont seuls un coffre ou une armoire qui ferme à clé. Si les moines ont quelque chose en propre, vin, blé, animaux, etc, ils le remettent dans les mains de l'Abbé dans un délai qui ne dépasse jamais quinze jours ; « considérant, disent les Statuts, le grand préjudice que la propriété apporte aux personnes religieuses (2). »

Il y a des domestiques pour le service commun du monastère (3). — Abbaye ou prieuré, les femmes sont proscrites de la maison religieuse, *même des métairies qui en dépendent*. Il ne faut pas que les enfants de saint Benoît soient « exposés aux soupçons des gens du monde (4). »

Sont aussi prohibées, les armes de guerre, masses ou épées. « Vous n'en tiendrez point dans nos monastères et vous n'en porterez point sur vous (5). »

C'était là une mesure d'ordre appliquée dans tous les cloîtres, mais que les mœurs d'une époque, où les contestations devenaient facilement sanglantes, auraient, au besoin, motivées : — Sous le règne de Robert, dans une assemblée d'Évêques et de clercs, tenue à Saint-Denis, pour juger un litige où Abbon, l'abbé de Fleury-sur-Loire, défendait avec énergie les privilèges monastiques (6), les religieux, se passionnant pour leur propre cause, « se jetèrent sur les prélats. » La réunion

(1) Les officiers claustraux étaient assez nombreux. On en comptait de dix à quinze dans les grandes abbayes. Voici les plus connus, classés d'après l'importance de leurs fonctions :

Le Cellerier, l'Hôtelier, le Réfectoier, le Camerier, le Cimantier, l'Aumônier, l'Infirmier, le Pitancier, le Jardinier, l'Armoirier.

Il devait y avoir pareillement un chantre parmi les officiers claustraux ; du moins, en était-il ainsi à Sainte-Croix. — « Il y avait, en outre, à Bordeaux, pour les affaires de la communauté, un notaire, un greffier séculier et un syndic, qui tous étaient logés dans le monastère. » (DOM DEVIENNE, t. II, p. 31.)

(2) *Statuts de Pierre d'Amboise*, §. 14.

(3) Ils étaient surtout nombreux à Sainte-Croix, on en verra le chiffre au chapitre suivant.

(4) *Statuts de Pierre d'Amboise*, §. 16.

(5) *Statuts de Pierre d'Amboise*, §. 12.

(6) Il s'agissait de la restitution aux églises des biens que les seigneurs avaient autrefois usurpés — Les évêques voulant faire tourner ces restitutions à leur avantage, « Abbon, dit Velly, leur résista fortement et voyant que le clergé assemblé à Saint-Denis allait prononcer contre l'état monastique, il *excita contre eux* les religieux et les serfs de l'Abbaye. »

fut violemment dispersée et Seguin, l'Archevêque de Sens, blessé entre les épaules d'un coup de hache, put à peine s'échapper « tout couvert de boue (1). » — Peu d'années après, en 1004, le même Abbon, venu de Fleury à la Réole, pour apaiser une querelle de vieille date entre moines de nationalités différentes, tombait à son tour, frappé mortellement, un jour que, sorti du prieuré, il invitait des moines évadés à rentrer dans la maison. Aimoin, le compagnon de voyage, l'ami et le disciple d'Abbon, raconte lui-même la malheureuse fin de son maître, tué sous ses yeux « d'un coup de lance dans le côté (2). » — Ces faits, généralement connus, l'étaient surtout dans les couvents de la Gascogne (3). S'ils ne provoqueraient pas une prohibition qui existait déjà depuis nombre d'années, ils firent du moins comprendre combien était sage la mesure, combien il y avait lieu de la maintenir.

Plusieurs de ces religieux étaient d'anciens chevaliers qui avaient nécessairement porté le harnais de guerre (4). Quelques-uns avaient assisté aux premières croisades (5) ou combattu, en Espagne, avec le duc d'Aquitaine, contre les Musulmans de Cordoue (6). D'autres avaient pris, dans la vie du monde, le goût des belles armes venues de Crémone et de Tolède, ou même fabriquées à Bordeaux (7). Quoi de plus naturel qu'ils voulussent conserver ces souvenirs de leurs campagnes ou de leur jeunesse ? — Quoi de plus naturel aussi

(1) Concil. IX, p. 771.

(2) AIONIUS FLORIANENSIS, *de Vita Abbonis*, c. XVII et suiv.

(3) Le Concile de Selingstadt, tenu sous le règne de Robert, défend aux prêtres de dire plus de trois messes par jour et ne permet qu'aux rois d'entrer dans les églises l'épée au côté.

(4) ARSIN DE CABANAC, RAINAUD DE GÉNISSAC, BERNARD DE LA FERRÈRE, ELIE DE CASTILLON, etc.

(5) *Chartul. Sylv. Maj.*, n° 264.

(6) Cette expédition eut lieu en 1220. Guillaume IX, duc d'Aquitaine, y participa comme allié du roi d'Aragon qui avait sollicité son aide pour repousser les Maures. Ceux-ci furent battus près de Cordoue par les Aragonnais et les Gascons réunis. — S'il fallait en croire la *Chronique de Maillezois*, les nôtres auraient tué 15,000 Maures et pris 2,000 chameaux.

(7) Les épées de Bordeaux, si célèbres au temps de Froissart, étaient déjà connues au XII<sup>e</sup> siècle. M. Francisque Michel affirme qu'elles sont citées dès cette époque par les historiens arabes. (GUILLAUME ANELIER, *Hist. de la Guerre de Nav.*, p. 403.)

qu'un abbé réformateur voulut empêcher de telles dérogations aux volontés de l'Église ?

Nous savons que saint Benoît imposait à ses enfants la prière, l'étude et le travail des mains. Nos religieux n'ont point oublié ces prescriptions de la règle :

A deux heures de la nuit, ils se lèvent pour la récitation de l'office. Tous les jours, ils récitent trois oraisons avant Matines, Primes et Complies. Ils disent l'office canonical et l'office de la sainte Vierge, et, « aux jours prescrits, l'office des morts en » quelque endroit qu'ils se trouvent (1). — Ceux qui sont prêtres célèbrent la messe obligatoirement trois fois la semaine ; les autres communient tous les dimanches (2).

Les jours ouvrables, le temps qui n'est pas employé en prières est consacré au travail. Nous avons vu quelque part qu'il y avait parmi les Bénédictins des menuisiers, des tailleurs de pierre, des sculpteurs. Il y avait aussi des peintres et des orfèvres (3). — Les moines étrangers aux arts manuels s'utilisent à la cuisine, à la boulangerie, au jardin (4). Quelques-uns s'occupent de la transcription des livres (5) et de la tenue des écoles. D'autres étudient et pratiquent la médecine (6).

Pour se délasser, ils ont la méditation et la lecture. Sous peine d'excommunication, les *dés* et les autres jeux leur sont interdits (7).

La clôture n'étant pas obligatoire, ils peuvent sortir, manger même hors du monastère, à une condition pourtant, c'est qu'ils auront obtenu la permission expresse de l'Abbé (8). La

(1) *Statuts de Pierre d'Amboise*, §§. 19 et 4.

(2) *Idem*, §. 20.

(3) HELYOT, *Hist. des Ordr. mon.*, t. VI, p. 118.

(4) « Chaque officier, dit M<sup>re</sup> Cirot de la Ville, avait sous lui un religieux plus jeune qui l'aidait dans son emploi. De là ces titres de Prieur, Sous-Prieur, Hôtelier, Sous-Hôtelier, si souvent répétés dans les cartulaires. » (*Hist. de la Gr. Sauv.*, t. I, p. 312).

(5) HENRION, *Hist. des Ordr. relig.* t. I, p. 76.

(6) A partir du Concile de 1131, les Bénédictins, qui auparavant pratiquaient la médecine au dehors, ne l'exercèrent plus que dans l'enceinte du couvent « à cause de la loi qui leur ordonnait la clôture. » (HENRION, *ibidem*, p. 281).

(7) *Statuts de Pierre d'Amboise*, §. 11.

(8) *Idem*, §. 21.

soumission au supérieur, c'est la grande loi des Bénédictins, la loi, du reste, de tous les ordres religieux.

Le règlement, qui voulait qu'on obéît en toutes choses à l'Abbé, ne faisait pas de celui-ci, autant qu'on le pourrait croire, un maître absolu. Il était peu de mesures importantes sur lesquelles il ne prît, et, dans certains cas, ne fût même obligé de prendre, l'avis des moines « assemblés en chapitre (1). » Il ne pouvait recevoir un nouveau religieux, « sans le consentement des Frères, » et conférer un bénéfice à un profès de l'ordre sans les avoir consultés (2).

Avait-il à traiter une affaire sérieuse, à écrire à quelque souverain, — duc ou roi, — il n'oubliait point de nommer « son couvent (3), » l'associant ainsi en toute circonstance à ses actes d'autorité. — A sa mort, c'étaient les religieux officiellement réunis qui élisaient son successeur ; et pour éviter « qu'aucun autre ne lui fût substitué par ruse ou par violence, » on reconnaissait celui-là seul « que les Frères d'un consentement unanime ou la partie la plus sage d'entr'eux, avaient choisi (4). »

Le meurtre de la Réole nous a fait voir que la bonne harmonie, si nécessaire à la vie en commun, ne régnait pas toujours dans les cloîtres. Les hommes les plus saints ne sont point eux-mêmes exempts d'envie. Quand le malheur voulait que la paix se trouvât menacée par des prétentions rivales, l'Abbé appelait ses moines à juger avec lui le différend et la concorde était bientôt rétablie.

Un désaccord, dont la cause n'avait rien qui ne fût honorable, mais dont les effets n'auraient pas tardé à devenir funestes, s'éleva un jour à la Grande Sauve, entre le *Cellerier* et l'*Hôtelier*, les deux principaux officiers de l'Abbaye.

La ville de la Sauve, bourgade obscure avant que la communauté y fût établie, devait, à la Sauvetat, aux autres

(1) CIROT DE LA VILLE, *Hist. de la Gr. Sauv.*, t. II, 109 et 110.

(2) *Statuts de Pierre d'Amboise*, §. 27.

(3) « Au très excellent roi Louis, roi des François, Pierre, humble ministre de la Sauve-Majeure, et *tout son couvent*; qu'il règne dans ce monde de manière à plaire à celui qui règne dans le ciel, etc. » (*Gallia Christiana*, t. II, col. 869.)

(4) *Gallia Christiana*, t. II, *Instr.*, col. 316. (Bulle du pape Célestin III.)

franchises de la Juridiction abbatiale, et aussi, disons-le, aux opérations commerciales d'un marché très actif, de s'être, en peu d'années, démesurément agrandie (1). Elle s'était récemment augmentée d'un bourg qu'on appelait le *bourg neuf*, ou le *bourg de la Croix*, pour le distinguer du bourg primitif.

Le Cellier et l'Hôtelier voulaient, l'un et l'autre, exercer la recette sur les deux bourgs, c'est-dire sur la ville entière; et chacun, ne voyant que les charges de son office, prétendait attirer à soi la plus grande part des revenus.

La discussion était d'autant plus vive que l'annexion du *bourg neuf* avait rendu l'impôt plus productif. — Des deux côtés, les bonnes raisons ne manquaient point: l'un pouvant faire valoir qu'il y avait, outre les novices (2), quatre-vingt religieux pour le moins à nourrir (3); l'autre, que l'Hôtellerie ne désemplissait pas, tant était grande l'affluence des pèlerins, des pauvres et des « assistants aux sépultures, » les jours de certaines funérailles (4).

(1) La ville de la Sauve comptait au XIV<sup>e</sup> siècle, plus de 612 maisons et 57 bouchers. « Ce nombre extraordinaire de bouchers est expliqué, dit M<sup>rs</sup> Cirot, par le concours immense qu'attiraient les marchés de la Sauve. On venait de tous les environs. » (*Hist. de la Grande Sauve*, t. II, p. 352.)

(2) Le dortoir, en y comprenant les chambres qui l'avoisinaient, avait 47 mètres de long sur 12 de large; ce qui donne à penser que les occupants étaient nombreux.

(3) CIROT DE LA VILLE, *Hist. de la Grande Sauve*, t. II, p. 109.

(4) L'abbaye de la Grande Sauvée ayant, entr'autres privilèges, le droit de libre sépulture, les seigneurs du pays tenaient en général à être ensevelis dans son cimetière. Les funérailles attiraient un grand concours d'assistants qui recevaient l'hospitalité des religieux. — Dans certains monastères, les étrangers étaient servis en maigre, comme les moines auxquels, nous l'avons vu, l'usage de la viande était interdit.

Ces repas funéraires n'ont pas encore tout à fait disparu de nos mœurs. Dans le Bazadais, il n'y a guère plus d'une trentaine d'années, les paysans se réunissaient après la cérémonie, chez le défunt, pour prendre part à une collation « dont la morue faisait tous les frais. » (LAMARQUE DE PLAISANCE, *Usages et chansons populaires de l'anc. Bazadais*, p. 77). Dans le département des Landes, de nos jours encore, chez les grandes familles, on trouve, en revenant à la maison mortuaire, la table préparée avec un fromage de Hollande au milieu. Que ce mets s'offre là comme le dernier vestige d'une tradition, ou comme une simple invitation à prendre place, toujours est-il qu'on n'y touche point d'habitude, et qu'un repas beaucoup moins ascétique est servi aux personnes présentes. — Le grand éloignement des habitations est, je pense, pour beaucoup dans le maintien de ce vieil usage.

Pierre d'Amboise, — c'était précisément l'auteur célèbre des *Statuts*, le dernier disciple de saint Gérard, qui gouvernait alors l'Abbaye, — Pierre, dis-je, prit le conseil des Frères (1); et chacun sacrifiant son bien-être aux devoirs de l'hospitalité, la question fut promptement résolue.

L'Abbé décida que l'Hôtelier aurait la Justice sur toute la ville (2); le Cellerier, le cens et les ventes sur le *bourg nouveau*. Il divisa enfin le revenu du *bourg ancien*, — attribuant à l'un le cens, et à l'autre les ventes, — avec obligation au Cellerier de « donner à l'Hôtelier un surcroît d'aumônes, les vigiles de » fêtes, les jours de jeûne et toutes les fois que quelque sépulture attirerait au monastère un plus grand nombre d'étrangers (3). »

Il ne serait pas impossible d'ajouter quelques traits à ce tableau de la vie religieuse en Aquitaine. Tel qu'il se présente, il suffira, je l'espère, pour donner une idée des intérieurs monastiques au temps des Croisades.

Si les bruits du dehors, des révoltes de vassaux, des empiétements de seigneur, des procès injustes, des violences même (4) viennent parfois troubler le calme de l'Abbaye, nous sommes loin, dans tous les cas, de l'époque où les moines surpris, dès l'aurore, par l'arrivée des Barbares, laissaient inachevées les heures canoniales et n'avaient pas toujours le temps de fuir. — Heureux, en ces temps effroyables, le servant ou le jeune novice qui, profitant de la mêlée, avait pu quitter furtivement le saint lieu; plus heureux, encore, quand il pouvait arriver sans encombre jusqu'au moultier voisin et y donner l'éveil, en narrant à d'autres religieux non moins menacés le sort de leurs frères (5).

(1) « Statuit.... cum fratrum concilio, propter concordiam habendam inter Cellerarium et Hospitalarium. »

(2) « In burgo novo quod de cruce cognominatur totum censum et vendas habeat; Hospitalarius et justitiam totam quia in villâ nostrâ non oportet habere duplicem justitiam. »

(3) CIROT DE LA VILLE, *Hist. de la Grande Saute*, t. II, p. 61.

(4) Cf. *Gallia Christiana*, t. I, col. 985; t. II, col. 870, et *Arch. hist. de la Gironde*, t. V, p. 160.

(5) DEPPING, *Hist. des exp. mar. des norm.*, passim.



Certes, les Bénédictins du XII<sup>e</sup> siècle n'ont pas manqué d'épreuves, — les dissensions de Sainte-Croix et de Saint-Macaire, les tentatives des bourgeois de la Sauve contre la souveraineté de l'Abbaye (1), sont là pour le dire; — mais si nos Religieux ont des torts ou des tracasseries à subir, ils ne risquent pas du moins de voir leur prière matinale brutalement interrompue. « Accourus au chœur dès le premier son de la cloche (2), » ils chantent aujourd'hui paisiblement les louanges divines. — Ils n'ont point hâte de sortir. Ils savent que les Normands, devenus chrétiens (3), n'incendient plus les monastères. Ils savent aussi que la monarchie devenue plus forte ne leur permettrait pas de revenir.

Et cependant, malgré trois siècles écoulés, est-il bien sûr que le souvenir des invasions, peut-être même la crainte de leur retour, ne soient pas restés au fond des cloîtres? Que veut dire cette invocation ou ce fragment de litanie découvert, je ne sais trop à quelle époque (4), parmi les *oremus* d'un vieux Recueil antérieur à l'Imprimerie : — « *A furore Normannorum, libera nos, Domine!* »

— Éloquente prière, faut-il répondre, qui peint bien l'effroi qu'inspiraient encore ces Barbares, et que les excès commis trop près de nous, il y a si peu d'années, par d'autres Barbares, nous font assez comprendre!

(A suivre.)

HENRY RIBADIEU.

(1) Vers le milieu ou la fin du XII<sup>e</sup> siècle, les bourgeois de la Sauve, gagnés par le mouvement communal parti du Nord, s'étaient armés des privilèges qu'ils devaient aux concessions de l'Abbaye pour contester sa juridiction. Ils mirent les bourgeois de Bordeaux dans leur cause, affectant d'en appeler à leur tribunal des jugements rendus par les religieux. — Il fallut une déclaration royale de Richard Cœur-de-Lion, datée de la Réole, 1190, pour faire cesser l'intervention des Bordelais et maintenir intact le droit du monastère. (*Gallia Christiana*, t. II, col. 870.)

(2) *Statuts de Pierre d'Amboise*, §. 2.

(3) Le Christianisme, prêché, comme l'on sait, sans grand résultat, par saint Anshaire, au IX<sup>e</sup> siècle, fut établi définitivement, en Suède, par Olaf Skötkonung, vers l'an 1001; et, en Danemark, par Knut-le-Grand, vers 1018. (Cf. GEIJER, *Hist. de Suède*, et ALLEN, *Danmarks Historie*.)

(4) Si ma mémoire ne m'est pas infidèle, cette particularité doit se trouver dans l'Encyclopédie Larousse, à l'article *Normands*.

## UN VŒU D'ARCHÉOLOGUE

---

### LE PRESBYTÈRE DE SAINT-ANDRÉ

Il y a bientôt un mois, j'ai dit dans cette Revue combien il était déplorable de voir dégrader un des chefs-d'œuvre de la sculpture dans la cathédrale de Bordeaux ; il s'agissait du bas-relief représentant la descente de Notre-Seigneur aux Limbes et des fines ciselures placées sous la galerie des grandes orgues, où les chaises sont empilées après les offices (1).

« Mais où donc placer ces chaises ? a-t-on répondu ; nous avons » découvert un coin obscur dans la vaste étendue de l'église ; nous les » y entassons ; là elles ne gênent pas la circulation, et ne font pas un » si vilain effet que contre les murs polis de la nef où, d'ailleurs, nous » sommes bien obligés, de temps à autre, de les déposer.

Que dire à cela, surtout depuis qu'on a démoli les cloîtres et tous les magasins qui les entouraient ? C'est là, en effet, qu'autrefois on pouvait serrer les chaises, les bancs, les tréteaux et les échelles ; on y déposait aussi les madriers et les planches qui servaient à faire le monument de la semaine sainte. Des sacristies très grandes et des cabinets très petits, un jardin de mesquine et souffreteuse apparence et qui jamais ne profite à personne, ont remplacé les gracieuses arcades du cloître et ses divers accessoires. A-t-on embelli à ce point le flanc méridional de la cathédrale que l'on ait à se féliciter d'avoir sacrifié l'*utile* à un certain *agréable* ? Que d'autres répondent.

Des magasins sont donc indispensables. Mais où les placer ? Nous chercherons dans un instant.

Jadis les flancs nord et sud des cathédrales, des couvents et de quelques églises de campagne, surtout celles qui appartenaient à l'ordre du Temple et, plus tard, à celui de Malte, étaient entourés de constructions servant à loger les évêques, les chanoines, les religieux, les curés, les prieurs et les servants de l'église ; ces constructions

---

(1) Je sais que, depuis mon dernier article, des ordres protecteurs ont été donnés, ou plutôt renouvelés. Puissent-ils être longtemps exécutés comme dans le mois qui vient de finir !

prenaient, surtout dans les campagnes, le nom de *cimetière* (*cimiterium*) (1), de sorte que quelques-unes de ces dernières églises n'étaient éclairées que par des fenêtres ouvertes dans la façade et dans le chevet. Les grands édifices, dont les flancs étaient très élevés, prenaient la lumière par dessus les toits des constructions environnantes, ou dans les cloîtres et les cours.

Les flancs de la cathédrale de Bordeaux étaient cachés au sud par les constructions qui entouraient le cloître et que beaucoup d'entre nous ont vues. Elles étaient, en grande partie, contemporaines de ces cloîtres, c'est-à-dire du *xiv<sup>e</sup>* siècle. Au nord s'appuyait l'archevêché qui s'étendait jusqu'à la rue des Trois-Conils, longeant à l'est une rue qui aboutissait à la Porte-Royale, cachée dans les anciennes sacristies bâties vers 1820 ; à l'ouest il était limité par les murs de la ville élevés au *xiv<sup>e</sup>* siècle (2) et au delà desquels s'étendaient les jardins de l'Archevêque. La façade occidentale de la cathédrale, dans laquelle on n'avait pas ouvert de porte parce que, lors de la construction de cet édifice, les murs romains passaient à quelques mètres en avant de cette même façade, était en partie cachée dans les constructions de l'archevêché.

Certes, notre église Primatiale, vue du côté nord, n'aurait pas gagné à être ainsi dégagée, si elle devait rester en l'état actuel.

Quelques massifs de fleurs étiolées et quelques maigres arbustes plantés entre les contreforts où ils ne verront jamais le soleil, ne cacheront pas ces gros quadrilatères de pierre et ces hauts murs nus percés de grandes fenêtres dépourvues d'ornements. Tant qu'on est en train de réparer, — et j'ai plaisir à constater qu'on répare admirablement, et qu'on paraît ne rien négliger pour que ce soit bien et bon — pourquoi ne pas embellir vraiment, et joindre cette fois *l'utile dulci*? Pourquoi ne pas bâtir un presbytère et de grands magasins entre les contreforts?

Je dis un presbytère, et non un archevêché, parce que d'abord l'archevêché n'est plus à construire et que d'ailleurs l'emplacement serait insuffisant : la grande rue qu'il est utile d'établir en face de la mairie y mettrait obstacle ; mais là serait bien la place d'une cure et celle des grands magasins indispensables à une cathédrale ; alors plus de tas de chaises ; plus de tréteaux contre les murs ; plus de

(1) *Cimiterium; azyklus circum ecclesiam. — Locus quidam seu vicus forte prope ecclesiam constitutus.* (Du Cange, édit. Firmin Didot. Paris 1842, au mot *cimiterium*.)

(2) La galerie de la cour de la mairie actuelle est élevée presque sur l'emplacement de ces anciens murs.

sculptures masquées et dégradées; alors, aussi, dégagement complet de la large et belle nef qui fait l'orgueil des Bordelais, l'étonnement et l'admiration des étrangers.

Le presbytère actuel est relégué à l'extrémité d'une cour malpropre, au fond du corridor d'une maison de la rue des Trois-Conils, à près de deux cents mètres de l'église; c'est incommode à tous égards, et je dirais presque inconvenant pour une grande ville comme Bordeaux.

On a le projet, dit-on, de doter la Cathédrale d'une belle façade à l'ouest; la façade du presbytère pourrait en faire partie et s'harmoniser avec elle, soit qu'on choisisse le style roman qui est celui de la nef, soit qu'on préfère celui de l'abside. Si on se décidait à bâtir le presbytère en recul, comme le sont les nouvelles sacristies, ce presbytère serait encore assez largement établi, car on pourrait lui consacrer tout l'emplacement compris entre le joli contrefort de la renaissance, appelé *contrefort Grammont*, et l'alignement de la façade occidentale ou celui des nouvelles sacristies; on pourrait construire vers le nord jusqu'à l'alignement de ce contrefort ou de celui qui ferme les vieilles sacristies et qui, avançant plus que ce dernier, donnerait plus de profondeur aux constructions. Dans le rez-de-chaussée, qui serait en contrebas et formerait un demi sous-sol, on ménagerait des magasins; au premier étage et au second, si l'on jugeait convenable d'en avoir un, on réserverait le logement du curé et des vicaires, et, contre les flancs de l'église, un large promenoir qui donnerait accès dans les chambres et dans les diverses salles de la maison; ce promenoir prendrait sa lumière par une grande fenêtre monumentale percée à l'ouest et par un vitrage supérieur dans le genre de celui des nouvelles sacristies. Les toitures seraient disposées de façon à ne pas cacher les fenêtres chargées d'éclairer l'église. Des portes permettraient au clergé d'entrer directement dans la nef. Je voudrais que ce presbytère fût bâti, à l'extérieur seulement, dans le style soit du chœur de la cathédrale, soit de la nef, et accusât bien sa destination.

On pardonnera, j'espère, à un vieil archéologue, qui n'est nullement architecte, d'émettre un vœu si prétentieusement détaillé. Les lecteurs bienveillants lui trouveront une excuse dans l'amour qu'il a toujours professé pour sa belle province et pour les monuments qui font à notre ville une couronne de reine.

Qui donc a surnommé Bordeaux la *Florence des Gaules*? Un Aquitain sans doute. Efforçons-nous de justifier ce glorieux surnom.

LEO DROUYN.

## ÉGLISE SAINT-RÉMY

L'église Saint-Rémy, autrefois paroissiale, sert actuellement de magasin. Elle existe encore à peu près dans son entier; mais elle est si bien enveloppée par des habitations qu'on peut passer près d'elle sans la voir.

Longeant les maisons qui forment le bord méridional de la rue du Pont-de-La-Mousque, elle est précédée, à l'ouest, par la place Saint-Rémy et une portion de la rue Jouannet; elle est cachée des autres côtés.

L'intérieur, difficile à étudier à cause des marchandises qui l'encombrent, a été restauré et modifié à toutes les époques; on y voit par conséquent des échantillons de tous les styles depuis le roman jusqu'à celui du xviii<sup>e</sup> siècle. Elle s'appuyait contre le mur romain de la ville; et dans ses soubassements, on a découvert des mosaïques.

La paroisse Saint-Rémy était bornée: à l'ouest, par celles de Notre-Dame-de-Puy-Paulin et de Saint-Mexent; au sud, par une portion de cette dernière paroisse et par celle de Saint-Pierre; à l'est, par la Garonne qu'elle longeait jusqu'à la Jalle de Blanquefort.

On ne voit plus guère de cette église, à l'extérieur, que la moitié de l'ancien clocher, un pignon d'un des bas-côtés et un contrefort orné d'une charmante niche ogivale placée en face de la rue Jouannet, autrefois petite rue Saint-Rémy. C'est le sujet de l'eau-forte que mon ami, M. le baron Jules de Verneilh, a bien voulu graver pour la *Revue*: elle clôt dignement la série de cette année.

LEO DROUYN.

## ÉPISODE DE LA VIE DE PEY-BERLAND

« Il délivre Elie de Bourdeille, évêque de Périgueux, que les Anglais emmenaient en captivité. »

Le dévouement de cet homme de bien pour le prochain alla quelquefois jusqu'à l'héroïsme, comme le montre le fait vraiment extraordinaire que nous allons raconter; mais avant, nous devons faire connaître à nos lecteurs les nombreuses vexations que les Bordelais avaient à subir dans les dernières années de la domination anglaise.

Dans leur guerre longue et acharnée avec la France, les Anglais, battus sur presque tous les points du territoire de l'Aquitaine, comprirent qu'ils ne pourraient pas conserver longtemps cette riche province, le plus beau fleuron de la couronne de leurs rois, et qu'avant peu elle tomberait infailliblement pour toujours au pouvoir des Français. Dans cette prévision, qui n'était pas dénuée de fondement, ils voulurent s'assurer de quelques

dédommagements à cette perte dont les conséquences devaient leur être si préjudiciables. Pour mettre à exécution leur odieux et inique projet, ils firent partir de gré, ou de force pour l'Angleterre, un grand nombre de seigneurs et de riches bourgeois de Bordeaux, afin que la rançon de leurs captifs pour recouvrer la liberté, pût les dédommager en partie de la perte de l'Aquitaine. Non contents de ces odieuses vexations, ils établirent à Bordeaux des impôts excessifs et firent fondre l'argenterie des églises, les croix d'argent et d'or, même les reliquaires. Ils s'emparèrent des papiers qui intéressaient les familles et les couvents ; peu de chartes échappèrent à leur rapacité (1).

Mais ce qui révolte la conscience honnête et le sentiment d'honneur plus encore que ces pillages sacrilèges, c'est la conduite indigne qu'ils tinrent deux ans auparavant (1448), à l'égard d'Elie de Bourdeille, évêque de Périgueux, lorsque ce vénérable prélat, accompagné seulement de l'abbé de Bantome et de quelques autres ecclésiastiques, allait sans méfiance reconcilier l'église de Saint-Antoine, qui avait été polluée par des meurtres que le bâtard de Gramont, Anglais, y avait commis. Cet homme pervers et vrai suppôt de Satan, qui commandait dans le château d'Auberoche, se jeta inopinément sur lui et le fit prisonnier de guerre, lui accordant à peine un de ses prêtres pour le servir.

Après quelques jours de détention au château d'Auberoche, où il eut plus à souffrir des blasphèmes qu'on proférait à dessein en sa présence que de tous les autres mauvais traitements qu'on lui faisait subir, il fut transféré au château de La Roche-Chalais ; mais ses ennemis, craignant que son frère, sénéchal de la province, ne vint assiéger et forcer la place pour le délivrer, le dirigèrent sur Libourne, pour de là l'envoyer en Angleterre, afin de lui faire payer une forte rançon en échange de la liberté.

Pey-Berland apprend la situation critique de son suffragant que ces rapaces insulaires amènent en captivité ; son noble cœur s'émeut, sa charité s'exalte et s'élève à la hauteur du plus hardi courage : il prend aussitôt une résolution qui pourrait passer pour de la témérité, si on ne savait que Dieu dirige toujours la conduite de ses saints, lorsqu'ils se dévouent pour sauver leurs frères ; il réunit à la hâte quelques hommes courageux et bien déterminés, se met à leur tête, et, contrairement à son habitude, il monte à cheval, pour arriver plus promptement au secours de son frère dans l'épiscopat : d'un moment à l'autre, celui-ci peut devenir victime de la fureur des Anglais, comme il l'a été de leur déloyauté. Pey-Berland dirige lui-même cette entreprise périlleuse avec tant de prudence et d'habileté qu'elle a un plein succès. Il rencontre les Anglais qui emmènent Elie de Bourdeille en captivité. Sa petite troupe, animée par sa présence, les attaque avec tant de vigueur que, par un effet manifeste de la divine providence, saisis subitement d'une terreur panique, les ennemis prennent la fuite, sans même songer à se défendre, et laissent leur prisonnier en liberté.

(1) Ces papiers se trouvent en grande partie à Cheltenham, dans le duché de Gloucester, où réside un ministre anglican qui possède une collection de trente mille manuscrits, au nombre desquels se trouvent quantité de papiers concernant Bordeaux. C'est ce que nous écrivait, il y a deux ans, le propriétaire même de cette monumentale bibliothèque, au sujet de quelques renseignements que je lui avais demandés concernant l'enquête pour la canonisation de Pey-Berland.

Pey-Berland embrasse avec effusion son noble ami, verse des larmes d'attendrissement, brise ses chaînes, et tous deux tombent à genoux pour remercier Dieu de les avoir si visiblement secourus, sans effusion de sang.

Ils reprennent tous, pleins de joie, la route de Libourne, où, étant arrivés en quelques heures, P. Berland fait monter son suffragant sur un bateau avec une partie de ses hommes et ordonne aux matelots de faire force de rames vers Bordeaux. Pour lui, il s'y dirige en toute hâte avec le reste de la petite troupe, afin d'y être à temps pour recevoir l'évêque de Périgueux.

En effet, à peine est-il arrivé que, sans prendre ni repos ni nourriture, il réunit tout son clergé, convoque le corps de ville et se rend à leur tête au port, pour recevoir avec honneur Elie de Bourdeille. A la nouvelle de ce grand événement, une partie de la population était accourue pour être témoin de ce touchant spectacle. L'archevêque prend son ami à la descente du bateau et le conduit à son palais archiépiscopal, où, pendant plusieurs jours, il lui offre l'hospitalité la plus généreuse et la plus cordiale. Il voulut même, pour célébrer sa délivrance, donner quelques petites fêtes auxquelles il convia les principaux membres du clergé et de la noblesse. Pour couronner dignement son œuvre de charité et de courage, il ramena lui-même son suffragant à sa ville épiscopale.

G. DE LABORIE.

---

## LES TROIS BARQUES

---

Le vent mugit, la foudre gronde.  
Aucun astre ne brille aux cieux ;  
La mer, dans une nuit profonde,  
Roule avec un bruit sourd ses flots impétueux.

Monté sur une nef légère,  
César vole à Rome vainqueur.  
Mais la rame sur l'onde amère,  
Soudain ne frappe plus : le vieux pilote à peur.

— Tu trembles, enfant de Neptune,  
Dit le Romain, quand ton esquif  
Porte César et sa fortune !  
Que crains-tu ? sous mon pied le trépas est captif.

Mais le ciel rit de sa folie,  
Et la tempête, sans égard  
Pour les bravades du génie,  
N'en ballote pas moins et la barque et César.

\* \*

Un jour qu'une affreuse tourmente,  
Sur le lac de Génésareth,  
Faisait bondir l'onde écumante,  
Avec quelques pêcheurs Jésus aussi voguait.

Sous l'effort des vents en furie,  
La barque va sombrer. Jésus  
Dort paisiblement. On lui crie :  
« O Maître, sauvez-nous, ou nous sommes perdus !... »

Lui s'éveillant : « Pouvez-vous être,  
Dit-il, gens de si peu de foi ! »  
Et d'un mot, d'un regard de maître,  
Il commande ; aussitôt tout reconnaît sa loi.

En un instant les vents se taisent,  
Le ciel est devenu serein,  
Le soleil luit, les flots s'apaisent ;  
Et chacun dit : « Quel est ce prophète divin ? »

\* \*

Voyez-vous, à travers les âges,  
Cette barque, fille du Ciel,  
Emportant de tous les rivages  
Des voyageurs au port du séjour éternel ?

C'est la barque de Simon Pierre,  
Qui, depuis bientôt deux mille ans,  
Resplendissante de lumière,  
Brave sans s'arrêter la fureur des autans.

Quels orages, quelles tempêtes,  
Autour d'elle, sur toute mer !  
Quels monstres aux hideuses têtes  
Montent pour l'engloutir des bas fonds de l'enfer !

Mais Jésus est là. S'il sommeille,  
Ce n'est pas pour longtemps. Bientôt,  
Aux cris des marins, il s'éveille,  
E pour tout dissiper, il n'a qu'à dire un mot.

Ce mot, lorsque viendra son heure,  
— Demain peut-être — il le dira,  
Et dans l'inférieure demeure  
La horde de Satan tremblante rentrera.

E. PIONEAU.



ÉLOGE FUNÈBRE  
DE L'ABBÉ  
BERNARD DÉJEAN

Chanoine honoraire, Curé de Saint-Bruno

PRONONCÉ DANS L'ÉGLISE SAINT-BRUNO

le 12 décembre 1883

---

*Oportet illum crescere, me autem minui.*  
A Jésus l'honneur, à moi l'oubli.  
(JOAN., III, 30.)

MESSIEURS,

L'ancien Testament, faisant l'éloge d'Élie, nous marque que ce prophète fit toute sa vie des choses étonnantes, *in vita sua fecit monstra* (1). Tout autre est la manière dont le Testament nouveau parle du Précurseur. Quant à Jean, dit-il, il ne fit rien d'étonnant, rien de miraculeux : *Joannes quidem nullum signum fecit* (2).

Et pourtant qui donc a été exalté par le Verbe de Dieu, à l'égal du fils de Zacharie ? Entendez ce panégyrique tombé des lèvres divines : En vérité, je vous le dis, parmi les enfants des hommes, il n'en a pas surgi de plus grand que Jean-Baptiste ; *amen dico vobis, non surrexit inter natos mulierum major Joanne Baptista* (3).

(1) Eccli., XLVIII, 15.

(2) Joan., X, 41.

(3) Matth., XI, 11.

Il y a donc au point de vue de Dieu, c'est-à-dire au point de vue qui écarte toute illusion d'optique, il y a une grandeur, une gloire, indépendantes du retentissement et de l'éclat de l'existence, une grandeur qui ne fait pas de bruit, une gloire qui retient ses rayons? Oui, sans nul doute. Et cette vérité avait dans Celui-là même qui louait Jean-Baptiste en termes si magnifiques, une preuve tellement péremptoire, tellement écrasante, que, sous le poids d'une pareille démonstration, la raison demeure confondue, anéantie.

Depuis trente ans, le Fils unique de Dieu, le Roi de gloire, le Verbe par qui subsiste toute chose, habitait visiblement et corporellement parmi les hommes; et quel bruit son nom avait-il fait? Quel éclat sa vie avait-elle jeté autour de lui? Si peu de bruit, si peu d'éclat, que, relégué par l'opinion au rang des êtres qui ne comptent pas, *ea quæ non sunt* (1), Il était regardé par les grands de la terre comme un homme de rien, comme un simple charpentier de village. Devant ce spectacle, tombe à genoux, superbe humaine, cache ton front dans la poussière, et, comme dirait Bossuet, « crève (2) » pour jamais de confusion et de honte.

Mais enfin d'où vient que Jean-Baptiste, sans *avoir rien fait d'étonnant*, mérita d'être proclamé le plus grand des fils de la femme? C'est sans doute parce que, en vertu d'un privilège exceptionnel, il fut sanctifié dès le sein de sa mère; mais n'est-ce pas aussi pour une autre raison? à savoir, parce qu'il fut excellemment l'homme de cette maxime, de cette devise formulée par lui, et dans laquelle pourrait se résumer toute la morale révélée à l'humanité nouvelle : A Jésus-Christ l'honneur, à moi l'oubli, *oportet illum crescere, me autem minui*; en d'autres termes : Tout pour Jésus, rien pour moi.

Or, s'il est vrai de dire que Jean-Baptiste ne fit rien de miraculeux. rien d'étonnant, *nullum signum fecit*, ne pou-

(1) Cor., XI, 27.

(2) *Élévations sur les mystères.*

vons-nous pas, avec beaucoup plus de vérité, le dire du vénérable Prêtre pour l'âme duquel nous offrons aujourd'hui de solennelles supplications? Lui non plus, il ne fit rien d'étonnant, mais, lui aussi, il se montra constamment fidèle à la devise du Précurseur : *oportet illum crescere, me autem minui*; à Jésus l'honneur, à moi l'oubli; tout pour Jésus, rien pour moi.

Travailler à glorifier Jésus-Christ, en tout et partout; et d'autre part, travailler parallèlement à s'effacer, à se faire petit et imperceptible, ce fut sa vie entière : zèle et humilité, ce fut tout lui-même.

C'est sur cette double base que, moyennant votre bienveillance, je compte asseoir simplement et sans art l'éloge funèbre de notre très pacifique et très aimé frère dans le sacerdoce, Bernard Déjean, chanoine honoraire, curé de Saint-Bruno.

## I

Oui, en premier lieu, l'abbé Déjean fut constamment fidèle à la première partie de la devise de Jean-Baptiste : *oportet illum crescere*; à Jésus l'honneur, tout pour Jésus.

Contemplez sa vie, et vous verrez qu'elle fut d'abord une vie de zèle pour la gloire de Jésus-Christ.

Et comment aurait-il pu en être différemment? Le zèle pour la gloire, pour les intérêts de Jésus-Christ, est le produit nécessaire, et comme la flamme spontanée de l'amour de Jésus-Christ, lequel amour s'appelle aussi la piété chrétienne.

Or la piété chrétienne se fit remarquer chez le futur Curé de Saint-Bruno dès ses plus tendres années.

Voyez-vous là-bas, non loin du clocher de Notre-Dame de Verdélais, dans la paroisse de Saint-Pierre d'Aurillac, sur un plateau qui domine le cours de la Garonne, voyez-vous, au milieu d'un bouquet d'arbres fruitiers, ce toit champêtre et

cette famille d'une honnêteté biblique dont il abrite le modeste foyer? Il y a là un enfant, un petit servent de messe, d'un caractère essentiellement paisible et doux. Cet enfant, ce petit clerc campagnard aime bien son père et sa mère; mais il aime Dieu par-dessus tout. C'est chose édifiante de lui voir réciter ses petites prières. Plus d'une fois, dans son naïf langage, il a fait entendre à ses parents qu'il voudrait *se faire* prêtre.

Or un jour, un envoyé de Dieu s'en vint frapper à la porte du rustique manoir. Si imposante, si angélique était l'expression de son visage, que la candeur des maîtres du logis dut être tentée de lui demander par quel chemin il était descendu du Ciel. Mais non seulement il parlait la langue des hommes, il parlait aussi la langue des enfants. Il s'entretint avec le petit Samuel villageois, il le caressa, il le pressa sur son cœur, sur un cœur dont nous tous, les anciens du sacerdoce, nous nous souvenons d'avoir connu les chaudes et fortifiantes effluves.

L'envoyé de Dieu s'appelait M. Lacombe. Quant à son petit interlocuteur, les registres de l'état-civil de Saint-Pierre d'Aurillac l'avaient inscrit, en date du 29 messidor 1805, sous le nom de Bernard Déjean.

Quelques jours après la visite dont nous venons de parler, conduit par ses parents, Bernard Déjean descendit à petits pas vers le bas du fleuve, jusqu'à l'endroit où campait alors, sous de pauvres tentes, notre phalange lévitique. Là, au petit séminaire de Cadillac, ses parents le remirent entre les mains de M. Lacombe, *ut sisterent eum Domino* (1); pour qu'il fût consacré au Seigneur.

Sous ce nouveau patronage, tout en faisant de rapides progrès dans l'étude des belles-lettres, Bernard Déjean fit dans la piété des progrès plus rapides encore. Quelle ferveur au pied des saints autels, devant le Tabernacle où Jésus nous

(1) Luc, II. 22.

révèle l'excès de son amour par l'excès de ses abaissements! Entre ce jeune Séminariste et Jésus-Christ ce fut bientôt l'amitié familière dont parle l'auteur de l'Imitation: *de familiari amicitia Jesu*.

Et que personne ne s'étonne de ce mot. Souvenez-vous que notre Dieu, *Deus noster*, notre Jésus-Christ, daigne avoir besoin d'être aimé spécialement par des cœurs naïfs et purs. Un jour, à l'époque où le Verbe incarné descendit de la Galilée pour inaugurer sa vie publique et fonder le règne de l'Évangile, avant qu'il eût commencé à *baptiser dans l'esprit et dans le feu*, on le vit se promener solitairement vers la dixième heure, c'est-à-dire sur le soir, le long d'un sentier qui bordait les eaux du Jourdain. On le vit, Lui, l'unique soleil de la cité des élus, allant et venant sur la berge du fleuve sacré, tandis que son ombre se projetait mobile à la surface des flots, sous les rayons du soleil couchant. Or dans quel dessein était-il venu là se livrer à cette promenade solitaire? Quelqu'un l'a dit avant moi: Il y était venu pour se faire un ami, pour se lier de particulière amitié avec un jeune marinier pauvre et inconnu comme lui-même, mais de mœurs pures et virginales, pour se lier d'amitié avec un jeune pêcheur, avec celui qui plus tard s'appela lui-même *le disciple que Jésus aimait*.

Je le répète donc, ne me reprochez pas de dire qu'entre Jésus-Christ et notre jeune lévite il s'établit les rapports familiers d'un ami avec son ami, les rapports de deux amis qui ne peuvent plus se passer l'un de l'autre.

Le fait est que si quelqu'un avait pu lire dans le cœur de l'abbé Déjean, lorsque celui-ci était encore dans la fleur de son adolescence, il y aurait vu imprimée en traits de feu, au meilleur endroit de ses affections, cette sentence du livre que j'ai nommé tout à l'heure: *être sans Jésus, c'est un insupportable enfer; être avec Jésus, c'est un paradis de délices*; il y aurait vu gravé, dans la substance de sa chair, le cri passionné de saint Paul: Si quelqu'un n'aime pas Jésus-Christ qu'il soit ana-

thème; *si quis non amat Jesum Christum, sit anathema* (1).

Ses condisciples lui décernèrent dès lors une qualification qu'il devait garder jusqu'à la fin. Ils l'avaient surnommé le *saint abbé Déjean*.

De cette ferveur, de cet amour qu'il avait pour Jésus-Christ, de sa tendre piété naquit comme nécessairement le zèle qui fit de sa vie une vie entièrement vouée à l'honneur et aux intérêts du divin Maître.

Ce zèle, zèle ardent quoique voilé de modestie, se manifesta d'abord par d'héroïques rêves. Le jeune abbé Déjean rêvait de l'apostolat lointain et du martyr en pays infidèle.

Est-ce à dire par hasard qu'il y eut jamais chez lui quelque penchant à l'esprit d'aventure? Mille fois non. Plus que personne, il était naturellement rassis et calme. Mais quel que soit le tempérament de celui qui aime, on ne saurait l'empêcher de faire des rêves en l'honneur de celui qui est aimé. Si je le pouvais, se dit-il à lui-même dans les solitudes de sa conscience, que ne ferais-je point pour lui plaire! Si je le pouvais, je mettrais le monde à ses pieds, sans me réserver pour moi-même d'autre privilège que d'être le plus dévoué de ses sujets. Voilà les sentiments d'un cœur épris. Le cœur épris de Jésus-Christ, tel qu'était le cœur du jeune abbé Déjean, n'échappe point à cette loi.

Donc, un jour, après quelques mois passés en qualité de professeur, au petit Séminaire de Bazas, ci-devant Séminaire de Cadillac, l'abbé Déjean disparut tout à coup. Qu'était-il devenu? On finit par savoir qu'il avait pris le chemin de la capitale, et qu'il était entré au séminaire des Missions étrangères, c'est-à-dire à l'École polytechnique du martyr.

Ah! il lui en avait coûté de quitter ses parents sans leur dire adieu. Son cœur saignait de la blessure que son départ furtif avait dû faire aux auteurs de ses jours. Mais n'est-il

(1) Cor., XVI, 22.

pas écrit que si quelqu'un ne renonce pour l'amour de Jésus-Christ à son père et à sa mère, celui-là n'est pas digne d'être son disciple? Soutenu, fortifié par le souvenir de cet oracle, il appelait de tous ses vœux le jour du sacrifice complet, le jour où, après avoir quitté sa famille, il quitterait aussi le sol de la patrie, pour s'en aller, la croix à la main, apporter le salut à des hommes souvent plus cruels que les bêtes féroces, mais qui ont une âme pour laquelle Jésus-Christ est mort. Il soupirait après le jour où il lui serait donné de prêcher ce doux nom de Jésus-Christ parmi les idolâtres, parmi les sauvages peut-être, et de lui gagner des adorateurs au prix de la faim, de la soif, de toutes les privations, au prix même de la mort sanglante. Déjà il se voyait en esprit dans les chaînes, dans les supplices, avec les cieux ouverts au-dessus de sa tête, et, du haut des Cieux, la main adorée de son Jésus lui tendant la palme du bon combat : *cælos apertos et Jesum stantem* (1).

Pendant qu'il se berçait de ce beau rêve, on vient lui annoncer qu'un inconnu le demande au parloir. Il descend, il arrive. Cet inconnu, c'était son père! Pour reconquérir, s'il le pouvait, le trésor de sa vie, l'espoir de ses vieux jours, ce brave père, miné et blanchi par le chagrin, n'avait pas craint de traîner le poids de son cœur depuis Saint-Pierre-d'Aurillac jusqu'à Paris, voyage si long et si dispendieux à cette époque!

Il fit entendre la voix du sang, il fit parler ses sanglots et ses larmes. Assaut terrible, genre de supplice que notre postulant des Missions étrangères avait oublié de prévoir.

Le fils pleurait et sanglotait autant que le père. Néanmoins l'œil fixé sur Jésus-Christ, bien qu'en proie aux déchirements d'une intolérable agonie, il persistait dans sa résolution et se refusait à quitter le noviciat du martyr.

Mais dans l'Église, a dit Bossuet, tout se fait par direction. Or, appelés à prononcer entre le père et le fils sur le point en

(1) Act. VII, 55.

litige, les directeurs de l'abbé Déjean décidèrent que sa santé était insuffisante aux fatigues des Missions.

En conséquence de cet arrêt, il dut reprendre avec son père le chemin de Bordeaux. Ne vous semble-t-il pas voir Abraham et Isaac descendant de la montagne du sacrifice? Mais cette fois, au lieu d'une victime soustraite, par ordre du Ciel, au glaive de l'immolation, il y en avait deux, l'une ayant échappé d'une manière, l'autre d'une manière différente.

Cependant l'abbé Déjean n'était pas encore prêtre. L'onction sacerdotale ne lui fut conférée qu'en 1829. Il la reçut des mains de M<sup>r</sup> de Cheverus, le 13 du mois de juin, date de la dernière ordination publique dont notre Primatiale se souvient.

Vous avez vu le zèle de l'abbé Déjean se manifester par d'héroïques rêves. Vous le verrez se manifester désormais, dans les divers postes qui lui seront successivement confiés, par une attention scrupuleuse à s'acquitter de tous ses devoirs d'état, petits ou grands, à s'en acquitter ainsi pour la gloire de Jésus-Christ, en faisant tout le bien possible avec ce bel excès de bonne volonté que chantait le psalmiste : *in mandatis ejus cupit nimis*.

Ne disons qu'un mot de ses deux premiers postes.

Dès le lendemain de son ordination, il fut chargé de la direction d'une école de clercs appelée la *petite Communauté*, sorte de petit séminaire préparatoire au petit séminaire principal. Là, pendant dix ans, il s'appliqua, pour la gloire de Jésus-Christ, à remplir exactement tous les devoirs d'un éducateur chrétien. Pendant dix ans, avec une sollicitude et de jour et de nuit, sa main tour à tour paternelle et maternelle, mais surtout maternelle, s'étudia à cultiver dans le Seigneur l'esprit, le cœur, l'âme de ses élèves. Et ce ne fut pas sans succès. De même qu'autrefois aux bords du Jourdain, plusieurs des disciples du Précurseur, entr'autres André, frère de Simon-Pierre, et le plus jeune des fils de Zébédée devinrent l'ornement du collège apostolique, de



même la petite communauté de M. Déjean fut chez nous le berceau scolaire de plusieurs ouvriers de Dieu qui sont devenus l'ornement de notre clergé diocésain.

Après dix ans passés dans la direction de la petite école cléricale, l'abbé Déjean fut nommé vicaire de la paroisse Saint-Bruno. Et, comme il s'était appliqué dans ses premières fonctions à remplir exactement pour la gloire de Jésus-Christ tous les devoirs d'un éducateur chrétien, il s'appliqua pendant dix-sept ans et pour le même motif à remplir tous les devoirs d'un bon vicaire.

Enfin, après dix-sept ans de vicariat, le voici devenu curé de Saint-Bruno, si tant est que, depuis longtemps, par la supériorité d'une influence ignorée de lui seul, le vicaire de la paroisse n'en fût pas le véritable curé, sauf le titre et la prébende.

C'est ici le moment de faire halte pour le regarder de près et le voir à l'œuvre. Ah! que ne puis-je le peindre tel qu'il fut pendant les vingt-sept ans de son pastorat, tel que nous l'avons connu, vénéré, aimé, tel que mon amitié en deuil le voit à travers ses larmes!

Il y a trois principaux théâtres de la vie du pasteur des âmes, le presbytère, l'église, les maisons où l'appelle son ministère, *per domos*, comme s'exprime le texte des Actes des Apôtres.

Or, représentons-nous l'abbé Déjean tel qu'il fut pendant vingt-sept ans sur ce triple théâtre, et vous me direz s'il négligea un seul instant de s'appliquer à remplir tous les devoirs d'un bon curé.

Presbytère de Saint-Bruno, presbytère qu'il habita pendant près d'un demi-siècle, presbytère encore tout embaumé du parfum de ses vertus, ouvre-toi à nos regards et laisse-nous saluer de notre vénération les souvenirs qu'il a laissés sous ton toit béni!

Voilà d'abord sa chambre, je ferais mieux de dire voilà sa cellule, voilà son oratoire cénobitique. Car il avait l'esprit des

vrais cénobites, s'il n'en avait pas l'habit. N'avait-il pas même la physionomie idéale des contemplatifs du cloître, la physionomie tout ensemble douce et austère de ces anciens Pères Chartreux dont les révolutions lui avaient transmis l'héritage, en supposant du moins que nos Chartreux de Bordeaux ressemblèrent à ceux du désert, tels qu'un grand peintre, le Raphaël français, Eustache Lesueur, les avait vus dans les rêves de son génie ?

Voilà donc, disais-je, la chambre, la cellule, l'oratoire de notre curé de Saint-Bruno. Là ses exercices de piété étaient réglés aussi bien qu'ils le sont au séminaire. Là, *in abscondito*, dans le secret, entre ces quatre murailles décorées de saintes images, il passa en prières une partie considérable de sa vie. M. Déjean priait toujours. Là encore il se livrait à des mortifications, à des pénitences que Dieu seul a connues.

Après la chambre de Monsieur le Curé, voici la salle de réfection où les membres de la communauté presbytérale se retrouvaient à l'heure des repas réglementaires. Là, il était pour ses jeunes collaborateurs le plus facile, le plus aimable, le plus complaisant des pères et des amis.

Jusqu'à travers les joyusetés quelquefois légèrement agressives que sa constante bonne humeur se permettait à l'adresse de l'un ou l'autre de ses commensaux, il laissait percer la fine pointe d'une intention charmante, l'intention d'être ce jour-là particulièrement agréable à celui qu'il attaquait. Heureux vicaires, tous ces vicaires successifs du curé Déjean ! Leur curé cherchait toujours à leur faire sentir son affection, jamais son autorité. Quand il s'agissait des détails du ministère quotidien, il les traitait en frères, et ne leur commandait qu'avec la touchante discrétion de l'Ange conducteur parlant à Tobie : *Tobia frater, si placet, procedamus* ; Tobie mon frère, si vous voulez bien, mettons-nous en route.

Voilà enfin le vestibule, le portique, l'*atrium*, où il donnait ses audiences de charité, où il recevait les pauvres. — Que de pauvres gens qui venaient là tous les jours ! Quelle formi-

dable clientèle! Je ne sais si, dans les temps ordinaires, il se présentait beaucoup plus de mendiants à la porte de Saint-Lazare, lorsque saint Vincent de Paul, qui habitait la maison ainsi nommée, n'était encore que M. Vincent.

C'est par nuées que les pauvres assiégeaient le presbytère de Saint-Bruno. Et, entre tous ces faméliques vrais ou faux, quelle rivalité de sollicitations importunes!

Avez-vous vu reproduit par la gravure, le célèbre tableau d'un de nos artistes contemporains, le chef-d'œuvre connu sous le nom de *Christ consolateur*? On voit là le Sauveur du monde, obsédé, harcelé par toutes sortes de misères éplorées et d'infortunes suppliantes. Quant à Lui, il se laisse obséder, harceler, sans que la moindre expression de mécontentement se lise sur son visage. Calme, doux et bon, il enveloppe toute cette foule d'un regard plein de miséricordieuse tendresse, et ses deux mains ouvertes épanchent, à droite et à gauche, les divers secours qu'on lui demande. Semblable était, proportions gardées, le spectacle qu'offrait aux regards M. Déjean, au milieu de ses pauvres. Lui aussi, calme, doux et bon, il donnait des deux mains, il donnait à tous, sans même excepter de ses faveurs certaines individualités fortement suspectes de ne mendier leur pain que par pur amour d'une industrie moins fatigante que les autres.

Pour les pauvres, il se dépouillait de tout. Ayant remarqué un jour, parmi ses autres clients déguenillés, un malheureux qui lui avait promis de faire légitimer par le sacrement des liens irrégulièrement contractés : « Eh bien! lui dit-il, quand est-ce que vous venez? — « Monsieur le Curé, répond plus ou moins sincèrement l'homme du mariage laïque, je n'ai pas de chaussure convenable pour me présenter à l'église. » Quand tout le monde fut parti, l'abbé Déjean prit son homme à part, et, se déchaussant sur place : « Tenez, mon ami, lui dit-il, j'ai étreigné ce matin des souliers tout neufs, essayez s'ils vont à votre pied. » Et comme les souliers allaient à merveille : « Ils sont à vous, ajouta M. le curé, et n'oubliez pas que je vous attends. »

Sans mettre en ligne de compte les largesses de ce genre, les aumônes en nature, si l'on voulait totaliser les autres aumônes faites chaque jour par l'abbé Déjean, on arriverait à un chiffre incroyable.

Et les ressources nécessaires à cette munificence, où donc se les procurait-il ? Je vous l'apprendrai, lorsque vous m'aurez appris vous-même comment le lac caché dans la montagne se procure les eaux qu'il déverse continuellement sur l'aridité de la plaine, où elles vont se distribuer, par mille canaux bien-faisants, à des plantes altérées qui toutes peut-être n'en valent pas la peine, mais qui sont toutes les plantes du bon Dieu. De part et d'autre, affaire de la Providence.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que, parmi ses grandes qualités, notre cher Curé avait un défaut ; lequel ? le défaut dont s'accusait le cardinal Ximénès, lorsque, en attendant qu'elles fussent décorées de la pourpre, sa bure et ses épaules n'étaient décorées que de la besace Franciscaine. « C'est plus fort que moi, disait le futur grand homme d'État, je ne sais pas quémander. »

Comme le Frère François Ximénès, le curé de Saint-Bruno ne sut jamais se faire au rôle de quémandeur. Et lui aussi, il s'affligeait de cette lacune : « Je n'ai jamais su rien demander à personne, répétait-il tristement. » Mais pourquoi avait-il la bonté de s'en affliger ? Après tout, les pauvres n'en souffraient pas. Sa charité universellement connue attirait les dons de la charité d'autrui sans qu'il les demandât à qui que ce soit, sinon au bon Dieu ; et le bon Dieu les dirigeait vers son serviteur en vertu des dispositions secrètes qu'il met lui-même dans les âmes.

Église de Saint-Bruno, toi qui étais si chère au cœur de l'abbé Déjean, toi qui faisais presque partie de lui-même, toi qui étais comme une extension et un supplément de sa personne, parle-nous à ton tour de celui que nous pleurons.

Elle ne manque pas de beauté et de grâce, l'église que je viens d'interpeller. Les Religieux qui l'avaient bâtie la décorè-

rent de merveilleuses sculptures, de peintures plus merveilleuses encore. Mais, en perdant son vénérable Curé, n'est-il pas vrai qu'elle a perdu son principal ornement, l'ornement qui donnait la vie et comme une âme visible à toutes les parties du temple ?

Levé avant cinq heures, en hiver comme en été, il descendait à l'église, dès que les portes en étaient ouvertes. Là, sa préparation à la sainte Messe ne lui prenait guère moins de deux heures ; et lorsque était venu le moment d'offrir l'auguste Sacrifice, quelle attitude édifiante à l'autel ! quelle dignité simple et recueillie ! Rien de forcé, rien d'exagéré ; mais on sentait que les paroles murmurées par ses lèvres sortaient enflammées du fond de son âme, et plus d'un fidèle, témoin de la dévotion qui l'animait pendant la célébration des saints Mystères, s'étonna peut-être de ne pas voir une auréole autour du front de ce prêtre si fervent.

Quand il passait de l'autel à la chaire, pour instruire, pour exhorter son peuple, l'abbé Déjean apportait en chaire le feu sacré qu'il avait pris à l'autel. Il y apportait l'amour des âmes bu au Calice de la nouvelle alliance avec le sang que cet amour a fait répandre.

Il n'y a pas de rhétorique dans l'Évangile ; il n'y en avait pas non plus dans les homélies du curé de Saint-Bruno. Mais toujours il parlait avec onction, ce qui est le vrai caractère de l'éloquence pastorale. L'onction chez lui n'excluait pas la force. A certains jours la force de sa parole allait même jusqu'à la véhémence. Ces jours-là, emporté par son zèle, il faisait entendre des accents dont la faiblesse ordinaire de son organe ne paraissait pas capable, des accents qui donnaient quelque idée de cette colère innocente que l'Écriture appelle la colère de la colombe : *a facie iræ columbæ* (1).

Usa-t-il jamais de cette même véhémence au Tribunal sacré ? Nous ne le savons pas. Ce que nous savons bien, c'est que son

(1) Jer., xxv, 38.

confessionnal était singulièrement achalandé. On y venait de tous les coins de la ville.

Sur le confessionnal de saint Philippe de Néri, les Romains ont écrit que jamais pénitent n'en sortit sans avoir été absous. Si l'inscription dit vrai, la raison en est que saint Philippe de Néri avait le don de faire pleurer leurs fautes à tous ceux qui lui en apportaient l'aveu. Je ne serais pas éloigné de penser que, pour la même raison, l'inscription tracée sur le confessionnal du saint fondateur de l'Oratoire aurait une légitime place sur le confessionnal de l'abbé Déjean.

Et maintenant, je ne m'adresse plus ni au presbytère de Saint-Bruno, ni à l'église de Saint-Bruno, je m'adresse à vous mêmes, paroissiens de Saint-Bruno, dites-nous ce qu'il fut dans vos demeures, lorsque son ministère l'appelait à vous y visiter.

Je lis votre réponse dans vos âmes; je la proclamerai pour vous.

Et d'abord, dans ses relations extérieures, dans son ministère du dehors, l'abbé Déjean fut toujours l'homme de tous, de tous sans exception, sans distinction de classe, de rang, de drapeau.

Se prêtant à tous les partis comme prêtre, sans se donner à aucun comme homme, il passait à travers leurs dissentiments comme un ange de paix. Aux uns comme aux autres, il ne parlait que de concorde et d'union : *loquens ea quæ ad pacem seminis sui pertinerent* (1).

Auprès des affligés, c'était un ange de consolation. Quand, par suite d'un malheur qui l'avait frappée, quelque famille de la paroisse se trouvait dans les larmes, il arrivait aussitôt de ce pas mesuré et un peu monacal qui faisait qu'on le voyait avant de l'avoir entendu.

Nul ne savait mieux que lui adoucir l'amertume d'un deuil récent, et toucher les cœurs brisés à l'endroit d'où jaillit, avec

(1) Esther, x, 3.

des larmes bien différentes de celles de la première heure, le *fiat* de la résignation chrétienne. Les témoignages les plus autorisés s'accordent à l'affirmer : celui qui n'a pas vu l'abbé Déjean en pareille occasion, celui-là ne l'a pas connu. Il parlait peu. Ce n'étaient que quelques mots, mais des mots inspirés, souvent sublimes. C'était une éloquence surhumaine puisée par la foi d'un saint au *Cœur du Dieu de toute consolation : Deus totius consolationis* (1).

Et auprès des malades, n'était-il pas encore un ange, un ange d'encouragement? Quand ils avaient commencé à recevoir les visites de M. le Curé, les malades soupiraient après son retour. Le moment où ils le voyaient franchir le seuil de leur chambre était le meilleur moment de leur journée. Ses chers malades! M. le Curé de Saint-Bruno se faisait un devoir de les bercer, pour ainsi dire, dans leur souffrance, avec toutes les tendresses de l'Évangile, et, cela pourquoi? parce que, comme il le disait souvent, en fait de personnes adultes, dans les grands centres de population, le prêtre aujourd'hui n'atteint guère que les malades.

Et avec quelle sainte adresse ne savait-il pas ménager à leurs âmes des pièges de salut! Quelle agréable façon de faire parvenir jusqu'à l'oreille de leur cœur le *si scires donum Dei* de l'Évangile! Les plus rebelles finissaient par capituler. Les plus fuyards se rapprochaient peu à peu, et se laissaient prendre dans les doux filets de la divine miséricorde.

Partout du reste, dans l'intérieur des maisons ou dans la rue, l'abbé Déjean était un ange de modestie ecclésiastique. Partout cette modestie réglait son maintien, son langage, ses actions, *sermonem, habitum, actionem* (2), c'est-à-dire que, partout et toujours, le prêtre chez lui enveloppait l'homme, et le prêtre lui-même, suivant l'expression de saint Paul, y paraissait enveloppé, revêtu de Jésus-Christ. Par suite, il suffisait aux

(1) II Cor., I, 3.

(2) Saint Bernard.

gens du monde de le voir n'importe où, pour se sentir frappés d'un sentiment de respect qui tournait au profit de la Religion et de leur propre éternité.

Que de pécheurs qui, pour l'avoir seulement entrevu, le firent appeler à leurs derniers moments, afin de se réconcilier avec Dieu ! Nous pourrions citer un Goliath du parti de Baal, un Goliath foudroyé, hélas ! par l'apoplexie dans le temple même des idoles, nous pourrions citer, dis-je, un ennemi déclaré d'Israël, un ennemi de l'Église, qui avait formellement recommandé à sa sœur de lui faire venir le curé de Saint-Bruno, si jamais elle le voyait dangereusement malade.

Les passions les plus furieuses, à l'heure même de leur paroxysme, subirent quelquefois malgré elles l'ascendant de ce digne ministre de *l'Agneau Dominateur de la terre*.

Un certain lundi, en pleine rue, au milieu d'un rassemblement considérable, deux groupes d'ouvriers qui fêtaient bruyamment leur dimanche, s'étant pris de querelle, en étaient venus aux mains. Les coups échangés de part et d'autre résonnaient sourdement parmi des cris de rage. Cependant débouche tout à coup, de je ne sais où, le curé de Saint-Bruno. Aussitôt, malgré les représentations de ceux qui l'accompagnent, il va se jeter au milieu des combattants. Or, qu'arriva-t-il ? A la vue de cette apparition vénérable, surpris, troublés, émus, les rudes joueurs sentent tout à coup s'apaiser leur colère ; sans trop savoir ce qu'ils font, ils se rangent chapeau bas, qui à droite, qui à gauche, pour laisser le chemin libre à M. le Curé. « Vous êtes bien aimables, mes amis, de m'ouvrir le passage, leur dit l'abbé Déjean, avec sa mansuétude ordinaire, mais vous le seriez bien plus encore si vous vouliez me faire le plaisir de cesser de vous battre. » Il n'en fallut pas davantage. La rixe interrompue ne fut pas recommencée. — N'est-ce pas le cas de dire avec saint Ambroise : *Quam pulchrum est ut videaris et prosit* ; quel beau privilège de n'avoir qu'à se montrer pour obtenir de pareils triomphes !



Tel fut l'abbé Déjean sur les trois principaux théâtres de la vie du Curé, au presbytère, dans son église, dans sa paroisse. C'est ainsi qu'après avoir été le modèle des éducateurs chrétiens et le modèle des vicaires, il se montra le modèle des pasteurs des âmes. C'est ainsi qu'après s'être manifesté d'abord par des rêves héroïques en l'honneur de Jésus-Christ, son zèle se manifesta ensuite par une parfaite application à s'acquitter, pour la gloire de Jésus-Christ, de tous ses devoirs d'état, dans les différentes situations sacrées où la Providence le plaça.

Mais je serais incomplet si j'oubliais de dire enfin qu'en certaines circonstances, ce zèle se manifesta par une hardiesse presque sublime, par une témérité qui n'est permise qu'aux saints, par la témérité d'une confiance humainement, mais rien qu'humainement folle dans la Providence de Dieu.

D'ordinaire, l'abbé Déjean était de l'avis de saint Vincent de Paul : *qu'il ne faut pas enjamber sur la Providence*. C'est pourquoi il procédait, en règle générale, avec une sage circonspection. Faites-vous énumérer les diverses œuvres, les diverses institutions dont il dota successivement sa paroisse : École de Sœurs, École de Frères, Conférence de Saint-Vincent de Paul, Association de Dames de Charité, Société d'hommes, Société de jeunes gens, Congrégation de jeunes filles, Crèche pour les enfants du pauvre encore au berceau, École chrétienne libre, l'une des plus belles de notre cité; toutes ces œuvres, toutes ces institutions naquirent et se développèrent conformément à la maxime de saint Vincent de Paul, sans enjambement sur la Providence de la part de leur auteur.

Mais celui-ci savait qu'il y a des entreprises exceptionnelles, pour le succès desquelles il ne déplâit pas au bon Dieu que ses amis lui fassent violence.

Il s'en souvint le jour où il résolut, au pied de son crucifix, et pour la gloire du Sauveur des âmes, de fonder un asile de préservation en faveur des nombreuses orphelines de fait, sinon de droit, que la misère et quelquefois le vice, à Saint-

Bruno surtout, livrent sans défense aux périls du vagabondage et aux malsaines influences de la rue.

— Vous voulez fonder un orphelinat, M. le Curé, un orphelinat monumental ; vous avez sans doute en réserve les fonds nécessaires pour une pareille entreprise ? — Non, je n'ai pas le premier sou. — Comment ferez-vous donc ? — J'emprunterai. — Et comment paierez-vous les intérêts ? Comment rembourserez-vous le capital au jour de l'échéance ? — A la garde de Dieu.

M. Déjean emprunte en effet une somme considérable, et, avec cette somme, achète une maison. Bientôt, ce premier immeuble lui paraissant insuffisant pour les exigences croissantes de ses projets agrandis, il parle d'en acheter un autre. — Mais vous êtes déjà endetté, excellent homme ; n'augmentez pas vos charges, elles pourraient devenir terribles : on criera contre vous. — Le bon Dieu sait pour qui je travaille ; marchons ; la Providence nous aidera.

Le second immeuble est acheté. Cependant voici qu'approche le terme fatal, l'époque de l'échéance, la date du remboursement. — Songez, M. le Curé, qu'à bref délai il vous faudra satisfaire vos bailleurs de fonds ; songez qu'on ne vous fera pas grâce. — J'y songe jour et nuit. — Mais comment vous tirerez-vous d'affaire ? — C'est Dieu qui le sait. — Demandez conseil à l'Archevêché. — Je l'ai fait. — Que vous a-t-on répondu ? — Qu'en pareil cas les gens qui n'ont pas le courage de supporter la honte d'une faillite vont se jeter à la rivière. — Prendrez-vous ce parti ? — Pas absolument ; je me contenterai de me jeter à corps perdu et plus que jamais dans le sein de la Providence du bon Dieu.

Le bon Dieu continuait néanmoins à se cacher, et les tribulations, les croix, persistaient à pleuvoir sur le père présomptif d'un orphelinat encore hypothétique et déjà hypothéqué.

Un jour vint où l'orphelinat en question se vit sérieusement menacé d'être mis en vente judiciaire. On menaçait aussi de saisir les meubles du vénérable mais insolvable débiteur.

A bout d'expédients, mais non pas à bout de confiance, le bon Curé, quand le dimanche arriva, parut dans la chaire et consacra son prône à faire l'exposé de sa peu brillante situation. Il conclut par ces mots : « Pour toute fortune, votre Curé n'a que des dettes, et rien que le bon Dieu pour les payer. »

Peu de jours après ce prône, non loin du lieu où nous sommes, deux vieillards, qui jusque-là ne s'étaient jamais rencontrés, conversaient en tête à tête. L'un était un gentilhomme, Breton d'origine. On l'appelait le comte Le Sénéchal de Kercado, nom béni qui, dans l'histoire de cette paroisse, restera inséparable du nom de l'abbé Déjean. L'autre vieillard était l'abbé Déjean lui-même. — Monsieur le Curé, dit en souriant le gentilhomme, ayez la bonté de vous confesser à moi. — Me confesser à vous, Monsieur le Comte ! Ce n'est peut-être pas la matière qui me manquerait ; mais c'est la juridiction qui vous manque à vous-même. — Entendons-nous ; je ne vous demande pas de me confesser vos péchés, reprit le comte, mais de me confesser vos dettes. Confessez-les avec sincérité, contrition et ferme propos. — Vous y tenez, cher Monsieur ? — Beaucoup. — Eh bien ! puisque vous y tenez, je m'accuse d'avoir contracté par ma faute, par ma très grande faute, une dette de 80,000 francs, sans compter les fractions. Je m'accuse aussi de ne savoir comment me libérer. — Ce n'est pas bien, Monsieur le Curé, dit alors le gentilhomme ; mais à tout pécheur miséricorde. Pour votre pénitence, vous allez accepter un prêt de 80,000 francs, sans compter les fractions. Cela vous servira à désintéresser vos premiers créanciers auxquels je me substitue d'ores et déjà. Entre nous il ne sera pas question d'intérêts à payer. Quant à l'époque du remboursement, je ne suis pas pressé. Allez, et ne péchez plus.

Comme vous le voyez, ce n'était rigoureusement qu'une substitution de créance. C'était assez pour arracher le bon Curé aux poursuites des huissiers, mais il n'y avait pas là une obole pour continuer les travaux commencés.

Fallait-il donc renoncer à une entreprise d'où dépendait le salut d'un grand nombre d'âmes et par conséquent la gloire de Jésus-Christ? Malgré l'absolution non sacramentelle que vous savez, cédant encore à la tentation, à la tentation du bien, le saint pécheur rechuta.

Plus confiant que jamais dans la Providence, l'abbé Déjean s'endetta de nouveau et alla de l'avant. Cependant, de son côté, le riche et bienfaisant gentilhomme suivait d'un œil attentif les faits et gestes de son débiteur. Bientôt il se sentit touché des sentiments surhumains qu'il avait découverts dans ce cœur si sacerdotal. Il s'éprit aussi de la beauté de l'œuvre projetée. Et voilà qu'un beau jour il informe le curé de Saint-Bruno qu'il lui fait abandon des 80,000 francs par lui prêtés, y compris les fractions.

Merci, mon Dieu, s'écria l'abbé Déjean, je savais bien que vous finiriez par vous montrer et que je pouvais compter sur vous!

Des mois se passent, les constructions s'achèvent, le Curé bénit l'orphelinat, les Sœurs hospitalières en prennent possession. Les orphelines y entrent par toutes les portes.

Rien ne manquait à l'établissement, rien, si ce n'est la bagatelle de quelques 50, ou 60, ou 80 mille francs pour achever de le payer.

Quant au fondateur, toujours inébranlable dans sa même confiance, il attendait fermement que cette somme lui tombât du Ciel. Son espérance ne fut pas trompée. La somme attendue finit par lui tomber en effet, non pas du Ciel directement, mais des mains généreuses du comte de Kercado. Celui-ci, sans en être nullement sollicité, et n'obéissant qu'à une charité toute spontanée, apposa sa signature au bas d'un acte de donation qui doublait ou à peu près le chiffre de sa libéralité précédente. L'avenir de l'Œuvre fondée par l'abbé Déjean était assuré.

Lorsque vous passerez devant l'Orphelinat de Saint-Bruno, si vous prêtez l'oreille, vous entendrez une voix qui murmure

avec reconnaissance le nom du comte de Kercado. C'est la voix des pierres elles-mêmes, *lapides clamabunt* ; et, pour peu que vous le désiriez, la même voix vous racontera la sainte témérité dont au besoin le zèle de l'abbé Déjean était capable.

Quand on lui apporta la donation notariée du comte de Kercado, le curé de Saint-Bruno tomba à genoux ; il se confondit devant Dieu en actions de grâces. « On dira que « c'est un miracle », répétait-il, et pourtant, avait-il soin « d'ajouter, nous ne méritons guère que le bon Dieu en fasse « pour nous. »

Qui donc, Seigneur, méritera des miracles si ce prêtre n'en méritait pas !

Ah ! je vous le demande, Messieurs, n'avais-je pas raison de dire que l'abbé Déjean fut constamment fidèle à la première partie de la devise du Précurseur : *oportet illum crescere* ; à Jésus l'honneur, tout pour Jésus !

N'avais-je pas raison de dire que sa vie fut une vie de zèle pour les intérêts de Jésus-Christ ?

J'ai hâte de vous montrer, mais beaucoup plus brièvement, comment d'autre part il fut fidèle à la seconde partie de la devise de saint Jean-Baptiste, comment sa vie fut, en même temps qu'une vie de zèle, une vie d'humilité.

## II

*Oportet... me autem minui* ; à moi l'oubli, rien pour moi.

Telle est, vous le savez, la seconde partie de la maxime proclamée par le Précurseur. Or se mettre de côté, s'effacer, se faire petit, *minui*, n'était-ce pas la préoccupation continuelle, et comme la passion dominante de notre cher abbé Déjean ?

Oui, si sa vie fut une vie de zèle, elle fut parallèlement et peut-être principalement une vie d'humilité.

Et ici encore, comme tout à l'heure pour le zèle, je dois dire qu'il ne pouvait en être autrement. Pourquoi? parce que, de même que le zèle pour les intérêts de Jésus-Christ est nécessairement engendré dans le cœur d'un prêtre par la piété chrétienne, de même l'humilité est dans ce cœur la fille nécessaire d'une foi profonde. D'où il suit qu'étant excellemment un homme de foi, le curé de Saint-Bruno ne pouvait pas ne pas être un homme d'humilité.

Ecoutez ce qu'a écrit un maître de la vie ascétique, l'un des plus grands que Dieu ait donnés à son Église: « Le berceau de l'humilité, dit-il, c'est la lumière. » Mais quelle lumière? « La pure et infaillible lumière qui jaillit de la sainte face de Dieu, et qui, grâce à Jésus, luit miséricordieusement dans nos ombres (1). » En d'autres termes, le berceau de l'humilité, c'est la lumière de la Foi, la lumière surnaturelle qui nous révèle d'un même éclair et l'infinie grandeur de Dieu et notre infinie misère.

Plus il y a de foi dans une âme, plus cette âme est portée à s'humilier, à s'abaisser, à s'anéantir. Or, vit-on jamais une âme plus remplie, plus débordante de foi que celle de l'abbé Déjean?

Il vivait de la foi, comme le juste dont parle saint Paul, *justus ex fide vivit* (2). Accoutumé à marcher en la présence de Dieu, sa pensée habitait, pour ainsi dire, par delà le voile qui nous cache les choses d'en haut. Les réalités invisibles, éternelles, les profondeurs de Dieu, *profunda Dei* (3), étaient son idée fixe, *invisibilem tanquam videns sustinuit* (4). C'est pourquoi, je le répète, il fut comme nécessairement un homme d'humilité.

Mais admirez à quel point il le fut.

(1) M<sup>gr</sup> Gay, *Vertus chrétiennes*, tome II, 301.

(2) Rom., I, 17.

(3) I. Cor., II, 10.

(4) Hbr., XXI, 27.

L'humilité est par essence cette belle passion de se faire petit que produit dans l'âme la vue de sa disproportion avec l'inénarrable immensité des perfections divines.

Elle s'étend à l'être moral tout entier. Elle embrasse l'esprit, le cœur, la volonté. Or, chez l'abbé Déjean, quelle n'était pas d'abord l'humilité de l'esprit !

Ne parlons pas de ses rapports avec Dieu. Quand il priait, tout dénotait chez lui combien il était pénétré de cette vérité : que la seule attitude convenable à une créature sous le regard de son Créateur, c'est celle d'un atome perdu dans les abîmes d'un océan sans fond, et qui chercherait toujours à s'y perdre, à s'y enfoncer davantage, en disant à l'immense océan : Je ne suis rien devant toi ; *substantia mea tanquam nihilum antè te* (1).

Dans ses rapports avec le prochain, qui jamais l'entendit disputer et contester ? Il tenait bien peu à sa manière de voir. Céder à un contradicteur ne lui coûtait généralement aucun effort.

Quelle différence entre cet homme et ceux qui se plaisent à citer tout l'univers au pied de leur tribunal privé, et qui, du haut de ce tribunal, prononcent à tout propos des sentences sans appel, avant même l'ouverture des débats !

L'abbé Déjean ne tranchait jamais, il jugeait rarement et toujours avec modération. Il ne devenait affirmatif que lorsqu'il s'agissait de faire valoir les talents, les vertus, les œuvres d'un confrère. Louer, exalter un confrère, vrai régal pour lui.

Présument bien de tout le monde, il s'efforçait de prendre tout en bonne part.

Si l'on vous a dit qu'on le vit quelquefois s'indigner, sachez que ce fut toujours et uniquement contre lui-même.

Et pourtant les occasions où d'autres auraient jeté feu et flamme ne lui étaient point épargnées, notamment de la part

(1) Ps. xxxviii, 6.

de certains artistes en rapine qui, parfois, se glissaient dans son église, afin d'y exercer dévotement leur profession non patentée.

Exemple. Quand l'abbé Déjean avait reçu quelque don pour ses pauvres, il ne faisait jamais de visite de remerciement au donateur ou à la donatrice, de peur qu'on ne vît dans sa visite la secrète pensée de prendre gage pour d'autres libéralités futures. Il se contentait, en pareil cas, d'envoyer sa carte à l'auteur du bienfait, et de faire brûler un cierge devant l'autel de saint Joseph. Saint Joseph était son céleste banquier. Il l'avait expressément pris pour tel, et se plaisait à voir l'intervention de ce grand Saint dans toute bonne aubaine qui lui arrivait pour ses œuvres de charité.

Or un jour qu'il venait de recevoir, à cette intention, un sac de monnaie contenant une somme importante, il entre à l'église avec ce sac à la main. Là, s'étant agenouillé sur un prie-Dieu, non loin de l'autel, il confie pour un moment le sac au prie-Dieu, et passe dans la nef voisine pour offrir ses actions de grâces et son cierge à saint Joseph. Quand il revint, le sac avait disparu. Quelqu'un l'avait dextrement enlevé.

Mais il se rencontra que l'auteur de l'exploit n'avait pas l'âme assez noire pour garder longtemps ce sac sur sa conscience. Le lendemain, sur le même prie-Dieu, à la même place, M. le Curé eut la satisfaction de trouver son sac revenu de voyage. Seulement, il était vide. L'artiste rapineur l'avait scrupuleusement déchargé de la somme qu'il contenait. Or, contre qui s'indigna M. le Curé ? Il oublia de s'indigner contre l'impertinent larron. Il ne s'enflamma que contre sa propre imprudence, sans y mettre du reste aucun excès de courroux.

Connaissez-vous une prière de saint Jean de la Croix qui commence par ces mots : *Je ne suis rien ; je ne vauz rien ; je ne mérite rien*. Dans la conviction la plus intime de l'abbé Déjean, les mots que je viens de citer étaient, par rapport à lui du moins, la DÉCLARATION complète *des droits de l'homme*.



Humble par l'esprit, il l'était autant par le cœur, *humilis corde* (1).

Se plaire à la dernière place, aimer à rester ignoré, à être réputé pour rien : voilà l'humilité du cœur, et voilà aussi notre cher Curé de Saint-Bruno.

On trouvera toujours assez de gens pour se mettre en avant. Lui, il se mettait toujours en arrière, au dernier plan, dans l'ombre. Il aurait voulu que tout le monde passât avant lui; qu'on ne parlât jamais de lui. Rien ne lui était désagréable comme l'écho de son nom. Que dis-je? S'il faut en juger par les apparences, il aurait désiré qu'on n'entendît pas même le bruit de ses pas. Il marchait, même dans la rue, comme les Religieux marchent sous les austères arceaux d'un cloître dont il faut craindre de troubler le silence. C'était moins l'allure de quelqu'un qui marche, que l'allure de quelqu'un qui se dérobe, qui s'esquive furtivement et timidement.

Vous êtes des *morts*, des *enterrés*, disait saint Paul aux chrétiens de l'époque des catacombes, *mortui, sepulti* (2). Tout porte à croire que la situation sociale exprimée par ces mots de l'Apôtre aurait pleinement suffi à l'ambition de l'abbé Déjean. Ne pas faire plus de bruit que n'en fait un mort, et, comme un mort, comme un enterré, être sous les pieds de tout le monde, caché au monde et caché à lui-même, voilà quel eût été le comble de ses vœux.

Sa tendre dévotion pour la petite bergère de Pibrac, pour sainte Germaine dont il s'empessa d'introniser le culte à Saint-Bruno, sitôt que le décret de canonisation eût rendu la chose permise, cette dévotion d'où lui venait-elle? Elle lui venait du penchant qui l'inclinait vers la vie ignorée et absolument *cachée avec Jésus-Christ en Dieu*, vie dont sainte Germaine est le type aussi touchant que parfait.

(1) Matth., XI, 29.

(2) Coloss., I, 37.

L'humilité commence par l'esprit, elle se continue par le cœur, elle a son terme et son couronnement dans la volonté qu'elle tient captive sous le joug d'une entière soumission à la volonté divine, ne lui permettant de résister que par devoir soit au choc des créatures, soit au choc des événements.

Or, ici encore, quelle ne fut pas l'humilité de notre abbé Déjean !

Les petites âmes ont, en ce bas monde, une vocation spéciale. Elles sont nées pour exercer et vexer les grandes. Elles s'y entendent merveilleusement. Plus elles sont infimes, plus elles sont habiles au métier.

L'abbé Déjean rencontra sur son chemin cette espèce fatigante et tracassière. Certaines petites âmes se firent un mérite de venir bourdonner méchamment autour de ce saint homme. Il les laissa bourdonner. Elles le piquèrent, il se laissa piquer. Elles s'acharnèrent à sa poursuite, il se laissa poursuivre. Aux procédés désobligeants, il ne répondit que par un redoublement de procédés gracieux et polis.

A le voir faire tant d'avances envers des gens qui le méritaient si peu, quelques personnes se scandalisèrent. On le lui rapporta. — « Allez dire à ces personnes, répliquait-il, que je monte tous les jours à l'autel. Elles me comprendront. »

L'adversité des événements le trouvait aussi flexible, aussi pliant que l'hostilité des hommes. Tant amer que fût le calice présenté à ses lèvres, il l'acceptait en prononçant le *fiat* de Gethsémani : Mon Père, que votre volonté soit faite et non la mienne. Volontiers il aurait ajouté comme l'aimable évêque de Genève : « C'est le doux refrain de l'Agneau et je ne veux pas en savoir d'autre. »

Il y eut toutefois dans sa vie un épisode qui le trouva moins maniable. Il ne s'y résigna qu'avec raideur et après s'être fait beaucoup prier. Je fais ici allusion *aux Noces d'or* de son sacerdoce.

Donner à cette fête la solennité que la population réclamait, sans que la fête fût annoncée par quelques coups de trompette, était chose impossible. Or la trompette est un instrument de fanfare que l'Évangile n'aime point : *nolite canere tubâ* (1).

Le curé de Saint-Bruno ne l'aimait guère plus que l'Évangile. Il opposa donc de la résistance. Et, si ses noces d'or furent une fête carillonnée, une fête enguirlandée, pavoisée, une fête triomphale, avec même accompagnement de panégyrique, ce n'est pas le héros de la fête qui en avait approuvé et visé le programme. Soyons justes cependant, et confessons que le jour solennel une fois venu, il se prêta de bonne grâce, avec le sourire sur les lèvres, aux manifestations de la joie publique, de l'enthousiasme universel.

Il comptait ce jour-là soixante-quatorze ans révolus, et le poids du sceptre pastoral commençait à fatiguer outre mesure sa main affaiblie par les infirmités de l'âge. Il eut bientôt la pensée d'abdiquer; il abdiqua même réellement. Mais à cette nouvelle la paroisse entière se leva comme un seul homme, et, annulant par un plébiscite spontané l'acte d'abdication, elle força son bien-aimé Pasteur à reprendre la houlette.

O paroisse de Saint-Bruno, tu n'es pas la plus riche des paroisses de la ville; tu n'es pas non plus, dit-on, la plus édifiante de toutes; mais tu as du cœur, et, au besoin, tu sais en donner la preuve. Honneur à toi!

Mais où suis-je, et que vois-je? Devant la vision qui se présente à mon esprit, mes idées se troublent. J'ai vu notre cher curé de Saint-Bruno, soudainement frappé d'un coup de foudre, tomber à la renverse sur les marches de l'autel, au milieu d'une cérémonie, en présence de l'assemblée sainte pétrifiée de stupeur.

(1) Matth., vi, 2.

Des bras empressés le soulèvent, l'emportent expirant, presque inanimé. Ah ! il reprendra ses sens, il reviendra à la vie. Mais à quelle sorte de vie ? Peut-on bien appeler de ce nom ce qui ne devait être qu'une persistante agonie d'une durée de seize mois ?

Le voilà désormais séparé de ses paroissiens, qui ne jouiront plus de sa douce présence. Le voilà séparé de sa chère église, où il ne viendra plus présider au culte public. Le voilà condamné à traîner péniblement une mourante existence dans un corps paralysé qui n'aura plus de force que pour souffrir et le jour et la nuit.

Et pourtant il ne se plaint pas. Alors même que sa chair atrophiée s'en ira en lambeaux, et qu'en face de ce navrant spectacle, l'affection d'un entourage désolé ne pourra retenir ses larmes : « Pourquoi pleurez-vous ? dira-t-il, je ne souffre pas beaucoup. »

A genoux, à genoux, vous tous qui environnez le lit de douleur où l'abbé Déjean va mourir.

Ce lit, c'est un calvaire.

Ce lit, c'est un autel où il offre un suprême sacrifice, un sacrifice dont il est à la fois et le prêtre et la victime.

Sur ce calvaire, sur cet autel, il restera obéissant jusqu'au dernier soupir, sans autre volonté que celle du Père céleste.

— Mon oncle, lui dit une voix aimée, c'est l'heure de recevoir une dernière absolution. Votre confesseur a été obligé de partir pour Toulouse ; qui voulez-vous qu'on aille vous chercher ? — Ne cherchez personne hors de la maison. — Vous voulez donc un de vos vicaires ? lequel désirez-vous ? — N'importe lequel : ils sont tous prêtres de Jésus-Christ.

Que restait-il de la volonté propre dans celui qui parlait de la sorte ? Est-ce que l'humilité ne l'avait pas réduite à d'imperceptibles proportions ?

S'humilier par l'esprit, par le cœur, par la volonté, s'humilier dans tout son être, ce fut la constante passion de cet homme de Dieu.

Et maintenant, voici l'heure où le Ciel s'apprête à l'exalter, *qui se humiliat, exaltabitur.*

Ame très douce de notre saint abbé Déjean, brise tes derniers liens, et va recevoir la glorieuse récompense promise à ceux dont la vie eut pour maxime la devise du Précurseur : *oportet illum crescere, me autem minui.* A Jésus l'honneur, à moi l'oubli. Tout pour Jésus, rien pour moi.

Ainsi donc me voilà parvenu à la fin de l'éloge de l'abbé Bernard Déjean, curé de Saint-Bruno. Le Ciel en soit béni ! Car, à ne vous rien cacher, souffrez, Messieurs, que je le dise, le panégyriste avait eu quelque appréhension que, du haut du séjour qu'il habite, son héros ne suscitât quelque obstacle pour empêcher qu'on le louât.

« — Vous voulez canoniser M. Vincent ? disait un forçat appelé à témoigner dans la cause canonique de saint Vincent de Paul, vous voulez le canoniser ? vous n'y parviendrez pas. Je l'ai connu. Il était trop humble pour le permettre. »

Vous avez, Messieurs, dans ces dernières paroles, l'explication des alarmes préliminaires qui avaient tant soit peu effleuré mon esprit. Elles sont maintenant évanouies, et je m'en réjouis dans le Seigneur.

Certes, mon pauvre discours n'a pas la prétention d'avoir rendu à une sainte mémoire un hommage digne d'elle. Mais en louant l'abbé Déjean, j'ai la consolation d'avoir loué par contre coup tant de prêtres qui lui ressemblent, les bons prêtres qui n'ont pas d'histoire, les prêtres qui, sans faire rien d'étonnant, *nullum signum*, cachent humblement leur vie dans le bien qu'ils opèrent sans bruit.

Qu'importe qu'une génération affolée les dédaigne ou les insulte ? Ils se vengent de ces mépris, de ces outrages, en travaillant à la gloire de Dieu, au salut des âmes, au soulagement de toutes les infortunes.

Et leur race n'est pas près de s'éteindre.

Paroisse de Saint-Bruno, le Ciel ne te rendra pas le Pasteur qu'il t'a pris. Sèche néanmoins tes larmes. Si, contrairement à de très pardonnables souhaits, le successeur de M. l'abbé Déjean ne doit pas continuer le nom de celui-ci, tu verras du moins que, grâce à Dieu, il en continuera les vertus.

AMEN.

---

## L'ÉGLISE D'AQUITAINE IL Y A MILLE ANS

(Étude sur la Gascogne et les pays voisins à l'époque des incursions normandes.)

(Suite.)

---

### CHAPITRE XII

#### NOS AÏEUX LITTÉRAIRES

Je ne crois pas que l'on m'accuse d'avoir voulu faire du passé une thèse, et abordé, avec une opinion préconçue, l'étude d'une époque naturellement barbare. On comprendra, je l'espère, qu'il m'était difficile d'avoir une idée faite à l'avance sur des temps obscurs, si différents des nôtres, et que mes recherches avaient précisément pour but de connaître un peu.

J'ai feuilleté nos vieux recueils d'histoire, consulté les sources autant qu'il m'a été possible, et, contraires ou favorables, utilisé les faits que m'a livrés ce long dépouillement. — Les anciens moines n'étaient pas tous des saints, et ce n'est pas sans raison que Pierre d'Amboise ne voulait voir dans leurs mains aucuns de ces instruments de combat qui exposent

l'homme violent à devenir homicide (1). Si les religieux de la Grande-Sauve observaient la Règle dans toute sa rigueur, ceux de Sainte-Croix avaient su trouver avec elle des accommodements : le travail chez eux ne fut pas surhumain (2), et ils ne poussaient point l'abstinence jusqu'au mépris absolu de la vie (3). Il se peut qu'un abbé de Faise ait voulu sur sa table des mets délicats, et qu'un prieur de la Réole ait abusé des fourrures ; on ne peut nier, enfin, que les moines de Saint-Macaire n'aient fait une révolte ouverte de leur désaccord avec l'abbaye de Bordeaux.

Malgré ces taches, l'action civilisatrice des clercs reste le fait dominant de la Féodalité. Comme l'a dit très bien un publiciste bordelais, toujours prêt à défendre les causes généreuses, « l'Église en relevant les ruines qu'avaient faites les Barbares « appela partout, autour des monastères, les populations misérables et disséminées... On vit alors les fils de saint Benoît « laboureurs, architectes, législateurs, etc. (4). »

Certes ces titres suffisent à la reconnaissance des hommes ; il en est un autre cependant, à peine indiqué dans le précédent chapitre, et qui me semble fait pour toucher particulièrement notre époque si désireuse de savoir, si impatiente de ce qui se dit et de ce qui s'imprime chaque jour. — « Il n'y a jamais eu sur la terre, écrivait au commencement de ce siècle, avec une chaleur communicative, un auteur anglican, il n'y a jamais eu une classe d'hommes à laquelle le monde ait dû plus de reconnaissance qu'au célèbre Ordre des moines Bénédictins. Trop souvent les historiens, en énumérant les maux qu'ils occasionnèrent omettent de faire mention du bien qu'ils

(1) CIROT DE LA VILLE, *Hist. de l'Abbaye et congrégation de N.-D. de la Grande-Sauve*, t. II, p. 77.

(2) « L'abbé de Sainte-Croix avoit un ecclésiastique pour intendant et quatorze personnes uniquement occupées à le servir. Il y avoit aussi pour le service commun du monastère quatorze domestiques qui étoient aux ordres du cellerier. » (DOM DEVIENNE, *Histoire de Bordeaux*, t. II.)

(3) « La portion (du dîner) consistoit dans un potage et deux mets ; les jours de fête on en ajoutoit un troisième... On soupoit toute l'année après complies. En été on buvoit un coup après Nones. » (DOM DEVIENNE, *Hist. de Bordeaux*, t. II, p. 31.)

(4) A. PEPIN D'ESCURAC, *Guienne* du 11 sept. 1883.

produisirent... Une communauté d'hommes pieux, s'adonnant à la littérature et aux arts utiles, ainsi qu'à l'étude de la Religion, ressemble alors, en quelque sorte, à une oasis placée au milieu des déserts : on dirait des étoiles qui, par une nuit obscure, nous éclairent d'une lumière douce et brillante (1). »

Il y a dans ces paroles d'un écrivain qui n'était ni Français, ni catholique, un grand hommage rendu. Dépositaires de tout savoir, les Bénédictins ont civilisé, élevé, instruit le monde occidental. Ils ont sauvé de la destruction, en les copiant sans relâche, des milliers de manuscrits. Ils nous ont ainsi conservé Virgile (2), Aristote, Valère-Maxime, Tite-Live (3), Gaïus, Polybe, Cicéron (4), « et très grant foison d'autres, » pour nous servir d'une expression de Christine de Pisan, dans son *Livre des fais du sage roy Charles*, au chapitre XI, relatif à la bibliothèque de ce prince (5).

Les travaux de transcription ont été pour nos ancêtres du Moyen Age ce que sont aujourd'hui pour nous l'Imprimerie et les annexes de l'Imprimerie : la Librairie et la Reliure. Il y avait à Paris, dans l'abbaye de Saint-Victor, une salle appelée

(1) *The Quaterly Review*, décembre 1811.

(2) La plus ancienne copie de Virgile appartient à la bibliothèque du Vatican, commencée vers l'an 750 par le pape Zacharie.

Il est du reste question de Virgile aux époques les plus reculées, et, chaque fois, c'est entre les mains d'un moine qu'on trouve le poète latin. La polémique de saint Jérôme contre Rufin, nous montre, par exemple, vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle, le grand docteur expliquant Virgile dans un monastère de Bethléem, et faisant copier par les religieux les dialogues de Cicéron. (Voir OZANAM, *la Civilisation au V<sup>e</sup> siècle*, t. 1, p. 301.)

(3) Voy. dans Christine de Pisan, le chap. XI : « *Ci dit comment le roy Charles amoit livres et des belles translacions qu'il fist faire.* » Nicolas Oresme, Simon de Hesdin, Nicolas de Gonesse et Pierre Berchoire, traducteurs d'Aristote, de Valère-Maxime et de Tite-Live étaient des hommes d'église. — Pierre Berchoire, mort en 1368, appartient à l'Aquitaine. Il naquit à Saint-Pierre-du-Chemin, près de Maillezais, et fut prieur du monastère de Saint-Eloy qui suivait alors la règle des Bénédictins.

(4) Nul n'ignore que l'étude des palimpsestes a permis de retrouver des portions d'ouvrages anciens que l'on croyait tout à fait perdus. On cite, entre autres, divers fragments de Polybe, les *Institutes* de Gaïus et la *République* de Cicéron. — Ces premiers manuscrits dont une érudition patiente est parvenue à rétablir le texte, à qui les devons-nous, sinon aux clercs et aux moines du Moyen Age?

(5) Cf. PETITOT, *Coll. compl. des mém. rel. à l'Hist. de Fr.* t. V, p. 26 et 27.



le *scriptorium*, uniquement affectée au travail des copistes qui écrivaient assis et dans le plus grand silence. Il leur était défendu de quitter leur place même pour se promener dans la chambre, et personne ne pouvait pénétrer auprès d'eux, si ce n'est l'abbé, le sous-prieur et le bibliothécaire (1).

Dans certains couvents, la transcription était organisée comme le sont à présent les grandes industries, et c'était l'abbé qui réglait lui-même la besogne du *scriptorium*.

— « Que l'un de vous, disait Trithème, abbé de Spanheim, à ses religieux, corrige le livre que l'autre a écrit, et qu'un troisième fasse les ornements à l'encre rouge;

— » Que celui-ci se charge de la ponctuation, un autre des peintures;

— » Que celui-là colle les feuillets et relie les livres avec des tablettes de bois;

— » Vous, préparez ces tablettes;

— » Vous, préparez ce cuir;

— » Vous, les lames de métal qui doivent orner la reliure;

— » Que l'un de vous taille les feuilles de parchemin; qu'un autre les polisse; qu'un troisième y trace les lignes au crayon;

— » Qu'un autre enfin, prépare l'encre, et un autre les plumes (2). »

Il était des monastères où tout le monde, de l'abbé aux novices, participait aux travaux du *Scriptorium*. — Plusieurs siècles avant cette époque, on avait vu à Saint-Évroult un pieux abbé, trop peu habile sans doute pour faire un meilleur usage de ses mains, employer ses loisirs à fabriquer « des tablettes de cire et des encriers (3). »

Parfois ces moines qui copiaient ou faisaient copier des livres écrivaient eux-mêmes des livres. L'abbé Trithème avait composé sur toute espèce de sujets un si grand nombre

(6) Le bibliothécaire était chargé de donner aux moines les ouvrages à copier et de leur distribuer tout ce qui leur était nécessaire. Les copistes ne pouvaient rien transcrire sans son autorisation.

(1) « C'est le principe de la division du travail, dit à ce propos un écrivain moderne, appliqué dès le moyen âge au plus littéraire des métiers. »

(2) BORDIER, *Histoire de France, d'après les documents originaux*, t. 1, p. 305.

d'ouvrages, et sa science était si universelle, qu'on finit par l'accuser de magie. Son traité sur la *stéganographie*, ou écriture chiffrée, a fait école, et on le met encore aujourd'hui en tête des plus curieux travaux de ce genre.

Mais Trithème, venu au monde en 1462, est presque un Bénédictin moderne. On peut regarder au delà et remonter jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle, on y verra les habitants des cloîtres non moins dévorés de la passion d'écrire. Quelques-uns y consacraient leur vie et composaient encore sur leur lit de mort.

Bède était un moine anglo-saxon que ses parents avaient, selon la coutume, donné dès l'âge de sept ans à un abbé de saint Benoît (1). Il profita si bien des leçons du monastère qu'il devint l'un des plus grands hommes de son siècle. Il composa plus de cinquante ouvrages (2), et ses œuvres publiées à Paris en 1544, huit cents ans après sa mort, forment trois volumes in-folio.

A la fin de ses jours, devenu presque aveugle et tourmenté par un asthme violent, il se désolait en pensant que son travail allait se trouver interrompu. La veille de sa mort, les mains paralysées et les pieds enflés, il ne songeait encore qu'à sa traduction de l'*Évangile selon saint Jean*, le dernier de ses livres :

— « Combien, demanda-t-il à Wilberch, son secrétaire, reste-t-il de chapitres à écrire ? »

— « Un seul, répondit Wilberch, mais vous êtes trop faible pour dicter. »

— « Prenez votre plume, répliqua le mourant, trempez-la dans l'encre et écrivez vite. »

Vers les neuf heures, il se fit apporter par un des frères, un peu d'encens et quelques autres objets qu'il avait dans son armoire. Le secrétaire qui n'avait pas laissé reposer la plume lui dit alors :

— « Maître, j'ai fini. »

— « Oui, reprit Bède, vous avez dit vrai ; *consummatum est*. Maintenant relevez ma tête et portez-moi à l'entrée de ma

(1) MORERI, édition 1699, t. I, p. 144.

(2) D'autres auteurs disent 145.

cellule, que je vois une dernière fois la place où j'avais l'habitude de prier. »

On fit ce qu'il demandait. Il bénit le Seigneur et rendit le dernier soupir (1).

C'est la mort d'un Sage de la Grèce et d'un Sage chrétien !

Ces hommes, liés par la Règle, avaient rarement l'occasion de faire de grands voyages. Aussi combien en profitaient-ils quand une fortune inespérée les envoyait en Italie, à la cour du Souverain Pontife, en Angleterre, auprès d'un abbé de leur Ordre, ou même en France, dans une ville privilégiée, dépositaire de quelque manuscrit précieux. La difficulté des communications, le brigandage des routes, la faim, la fatigue, les maladies, rien n'arrêtait leur ardeur. Le moine Richer raconte, dans l'*Histoire de son temps* (2), les dangers qu'il courut pour s'être rendu de Reims à Chartres, en 991, dans le seul but d'y lire un Traité d'Hippocrate. Pierre le vénérable, abbé de Cluny, grand théologien, alla jusqu'en Espagne pour avoir une traduction fidèle du Coran ; et Orderic Vital fit à son tour un voyage de plusieurs lieues pour juger des effets de la foudre.

Se trouvant, vers l'an 1115, à Worcester, en Angleterre, ce même religieux y compulsa un manuscrit de Marianus Scotus, moine de Fulde, qui avait écrit l'*Histoire du Monde*, depuis sa création jusqu'à l'an 1083.

A Saint-Évroult, où il était entré à l'âge de dix ans (3), Orderic se faisait narrer par les personnages de distinction qui visitaient l'abbaye, les événements des pays lointains, et il a ainsi rempli sa chronique de mille faits curieux. — Un jour, un moine étranger, qui venait de Winchester, lui montra une vie de saint Guillaume d'Aquitaine, dont les copies étaient excessivement rares en Normandie. Le voyageur était pressé de partir, et le froid engourdisait les doigts d'Orderic ; celui-ci n'en prit pas moins à la hâte des notes qui

(1) HOEFER, *Nouv. Biogr. gén.* t. V, col. 119 à 122.

(2) RICHER, *Hist. de son temps*, liv. IV, texte reproduit d'après l'édition originale donnée par G. H. Pertz (*tomo tertio scriptorum*).

(3) L'abbaye de Saint-Evroult-du-Bois, située en Normandie, près de Sées, avait des rapports avec l'Italie où elle envoya des colonies de moines et avec l'Angleterre d'où elle tirait de grands revenus.

lui permirent de composer plus tard, à loisir, la vie du Saint.

« D'autrefois, ajoute le maître (1) qui a tracé le tableau de cette vie d'un moine historien au moyen âge, c'étaient des pèlerins ou des Croisés qui revenaient d'Espagne ou de Palestine. Comme Guillaume VII (2), comte de Poitou, beaucoup d'entr'eux aimaient à donner une forme poétique et romanesque au récit de leurs aventures. Orderic les écoutait avec un pieux enthousiasme, et c'est sous leur inspiration qu'il a raconté en prose rimée plusieurs épisodes de la Croisade. »

Raoul Tortaire, qu'on appelle aussi Raoul de Caen, plus savant encore dans les règles de la prosodie, mettait en vers ses histoires de miracles, ses vies de saints et jusqu'à ses récits de la Palestine (3).

Le narré d'un voyage en Normandie, son pays natal, est devenu sous sa plume un vivant poème. Il décrit la ville de Caen telle qu'elle était en 1110, avec ses toits élevés, la foule affluant dans les rues, les marchandises apportées de tous les coins du monde; « les vêtements de laine aux couleurs variées, les étoffes aux teintes légères, la mollesse soyeuse du fil en écheveau, la cannelle, l'encens, le poivre (4), l'orange et la

(1) M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, dans la *Biogr. Firmin Didot*. — On peut consulter, sur le même sujet, la notice d'Auguste le Prévôt dans son édition d'Orderic Vital, Paris, 1838-1855.

(2) C'est Guillaume IX, duc d'Aquitaine, que M. Léopold Delisle a voulu désigner ici. Guillaume VII, qui vécut à peine 33 ans (1025-1058), n'est guère connu que par ses démêlés avec son beau-père Geoffroy-Martel, et ne fut point d'ailleurs contemporain d'Orderic Vital.

(3) *Les gestes de Tancrede à l'expédition de Palestine*. — Raoul a écrit en vers environ la cinquième partie de cette histoire, et, en entier, ses vies de saints. « Il avait plutôt le génie de la poésie que celui de la prose. » disent les biographes. (*Hist. litt. de la France*, t. X, p. 67 à 73.)

(4) Jean Poiret dit que la plante sarmenteuse qui produit le poivre, et vient naturellement dans l'Inde, fut introduite à l'île de France au XVIII<sup>e</sup> siècle par PIERRE POIVRE. La coïncidence est toute fortuite, et l'on aurait tort de croire que le nom de l'épice est dû à l'importateur. Le poivre était connu au temps de Pline; on vient de voir qu'il figurait sur le marché de Caen au XII<sup>e</sup> siècle. On en faisait assez grand usage à Bordeaux, au XIV<sup>e</sup>, et c'étaient les Juifs de la ville qui le vendaient. Les comptes de l'Archevêché, à cette époque, nous apprennent que les Juifs payaient à l'archevêque une redevance annuelle de huit livres de poivre. « Judei Burd. debent VIII<sup>o</sup> libras piperis. » (Cf. *Arch. Hist. de la Gironde*, t. XXI, p. 533; BAUREIN, *Variétés Bordelaises*, t. III, p. 320; Cf. FRANCISQUE MICHEL, *Hist. du Comm. de Bord.*, t. II, p. 414.)

grenade, le miel, la cire, le cumin..., les physionomies diverses des hommes, le grand bonnet de mousseline des Cauchoises (1); il raconte enfin l'arrivée d'Henri 1<sup>er</sup> roi d'Angleterre, venant pour faire fête à sa bonne ville, à laquelle il offre le spectacle d'une ménagerie : un jeune lion, un léopard, un lynx, une autruche, un chameau, etc. (2). »

Quoique les Bénédictins aient eu la spécialité des livres, l'histoire nous montre d'autres monastères où l'on était, comme chez eux, occupé à composer et à transcrire. Guigues du Châtel (3), qui fut prieur de la Grande-Chartreuse et l'auteur de la *Vie de saint Hugues*, avait, dès son entrée au couvent, copié des manuscrits; ce qu'il faisait du reste avec une grande perfection, ayant été instruit dans sa famille par un maître habile. Devenu général de son Ordre, il voulut apprendre son art à ses jeunes religieux, sachant par expérience quels trésors on pouvait tirer de cet humble labeur.

Épris de la beauté morale des œuvres qu'avait reproduites sa plume, il avait pour en parler des accents lyriques (4).

— « Nous voulons, disait-il, conserver les livres comme étant les éternelles nourritures de nos âmes ! »

Depuis cette époque le principal travail des Chartreux fut la copie des manuscrits. Personne dans leur Ordre n'était admis s'il ne savait au moins écrire; et sitôt qu'un novice était reçu, on mettait dans sa cellule, « une écritoire, des plumes et tous les ustensiles nécessaires à un copiste. »

On aura déjà remarqué que ces gloires littéraires appartiennent toutes à la France du nord ou à des pays étrangers. — Soit que les historiens leur aient manqué, soit que le climat plus énervant les ait rendues moins fécondes, la Gascogne et

(1) Vidi disparium facies habitusque virorum,  
Feminei sexus carbaseos apices.

(2) Cf. BORDIER, *Hist. de Fr. d'après les documents originaux*, etc., t. I, p. 305.

(3) *Alias*, Guigues du Puy.

(4) « Les fréquents entretiens que j'ai eus avec cet homme incomparable, écrivait, vers 1140, Pierre le Vénérable, m'enlevaient comme hors de moi-même. Ses paroles m'enflammaient comme si c'eût été des étincelles sorties de sa bouche. Je ne tenais plus à la terre en l'écoutant, et toutes les idées de ce monde s'évanouissaient dans mon esprit. (*Hist. litt. de la Fr.*, t. XI, p. 640; HÆFER, t. XXII, col. 579.)

la Guyenne n'ont pas des illustrations de ce genre à offrir. Il n'en faudrait pas conclure que nos monastères n'eurent point, en leur temps, comme abbés ou prieurs, des religieux de mérite, experts dans les branches diverses du savoir et même dignes de renommée. — Saint Gérard, le fondateur de la grande Sauve, et Pierre d'Amboise son disciple, ne furent point des hommes ordinaires. L'abbaye de Sainte-Croix eut également à sa tête des moines que leurs vertus ou leur science élevèrent aux plus hautes dignités de l'Église et de la judicature.

Sans vouloir m'arrêter à l'histoire des abbés de Sainte-Croix qui demanderait à elle seule tout un livre, je citerai quelques noms :

1080. — Arnaud de Trencard, « homme de grande condition, » est assistant au concile de Saintes (1).  
 1305. — Pierre Arnaud, béarnais d'origine, est nommé par le Pape Clément vice-chancelier de l'Église romaine, et cardinal du titre de Saint-Étienne, *in cœlio monte* (2).  
 1341 — Bernard de Salmon, religieux dévoué à la cause anglaise, qui était alors la cause nationale, est fait membre du *Conseil royal de Gascogne* (3), la plus haute cour judiciaire de l'Aquitaine (4).  
 1380 — Raymond de Roqueys, dont le nom indique suffisamment un gascon de race et les actes un homme peu soucieux des formalités et des pompes séculières, devient archevêque de Bordeaux (5).

(1) DOM DEVIENNE, *Hist. de Bordeaux*, t. II, p. 159.

(2) Selon Pierre Brumoy (*Hist. de l'Égl. gall.*, t. XI), il aurait été cardinal du titre de Sainte-Prisque. — On l'appelait communément, à Bordeaux, le *cardinal de Sainte-Croix*.

(3) Hugues du Temps désigne comme abbé de Sainte-Croix, à cette époque, Pierre de Fermat (1332-1345); et Bernard de Salmon est mentionné seulement comme *s'étant démis* en 1384. On reprochait à ce dernier de s'être absenté du monastère. Il y eut même à ce sujet des plaintes en cour de Rome. On pourrait peut-être expliquer par cet incident l'existence simultanée de deux abbés; l'absence de l'un aurait motivé l'élection de l'autre.

(4) BAUREIN, *Recherches sur la V. de Bordeaux*, p. 263.

(5) Raymond de Roqueys se fit remarquer par son dédain des cérémonies qui accompagnaient habituellement la prise de possession du siège archiépiscopal.

- 1417 — Raymond de Planeau, le seul de cette liste qui n'ait pas eu en main la crosse abbatiale, va représenter l'archevêque David de Montferland au concile de Constance (1).
- 1418 — Pey-Andriu, le dernier ou l'avant-dernier des abbés élus par les moines, est collecteur de la *chambre apostolique*, et profite de ses relations avec le Saint-Siège pour faire exempter, à perpétuité, son abbaye de la juridiction épiscopale (2).

Quelques mots achèveront de peindre l'état florissant du monastère et la grande situation de ses abbés. Nous les empruntons à Dom Devienne qui habita ce couvent et qui en connaissait les archives, car il les cite souvent dans son histoire :

« L'abbaye de Sainte-Croix subsistait, dit-il, depuis plusieurs siècles, dans le plus grand éclat, jouissant des plus beaux droits, ayant les privilèges les plus étendus, édifiant par la vie exemplaire de ceux qui l'habitaient (3) et recevant des marques fréquentes de la considération qu'elle s'était acquise auprès des Souverains Pontifes, des rois d'Angleterre et des ducs de Guyenne. Ses biens étaient considérables ; ses bienfaiteurs y avaient ajouté les droits les plus lucratifs. Tels étaient le péage de Saint-Macaire, la permission de vendre les vins sans rien payer, l'entrée franche de toutes les provisions et denrées, et le droit de prélever deux deniers mailles par cent sur toutes les marchandises qui entraient dans Bordeaux, ce qu'on appelait le droit de petite coutume, etc. (4). »

copal, et il eut pour ce fait un différend avec son chapitre (Cf. Lopès, p. 254.)

« — Vous vous êtes promené dans la ville, à cheval, lui disaient brutalement » les chanoines, faisant porter votre croix devant vous, et donnant des bénédictions au peuple, quoique vous ne soyez pas même consacré... » (DOM DEVIENNE, t. II, p. 71.)

(1) DOM DEVIENNE, *Hist. de Bordeaux*, t. II, p. 15.

(2) Idem, *ibidem*.

(3) Sans nier en quoi que ce soit « la vie exemplaire » des Bénédictins de Sainte-Croix, il est impossible de ne pas remarquer qu'elle se conciliait, du moins, avec certaines atténuations de la Règle dont il a été question plus haut, un travail modéré et un régime alimentaire très supportable.

(4) DOM DEVIENNE, *Hist. de Bordeaux*, t. II, p. 74.

Ajoutons que depuis l'an 1305, l'Abbé se montrait dans les cérémonies avec les ornements pontificaux et qu'il avait le pouvoir de conférer la tonsure à ses religieux (1). — Il était, après l'Archevêque, le personnage ecclésiastique le plus considérable; il en avait souvent le crédit, et il en balançait l'influence. On a vu, par l'exemple de Salmon, que les rois d'Angleterre faisaient, quelquefois, de ces hommes, des conseillers à la cour supérieure d'Aquitaine (2). Ils les appelaient à Londres auprès de leur personne, prenaient leur avis, et se tenaient, par eux, au courant de ce qui se tramait à Bordeaux (3), des partis qui divisaient la ville, des intelligences ou des adhérents qu'y pouvait avoir le roi de France.

Ici s'arrête la première partie de ce travail, consacrée au plus grand des ordres religieux. — De plus nombreux exemples, d'ailleurs, ne sont point nécessaires. On sait à présent ce que véritablement furent ces hommes ignorés du monde, modestes éclairés des temps de barbarie, qu'on nous a peints longtemps comme de pieux désœuvrés.

Soyons justes pour ces infatigables travailleurs.

Amis ou ennemis des moines, mais amis des lettres, n'oublions pas que leurs livres ont été, jusqu'à Guttemberg, la nourriture intellectuelle de l'Europe. Nos pères leur ont dû la vie; nous leur devons, nous-mêmes, nos plus nobles jouissances.

Henry RIBADIEU.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

(1) Bulle de Clément V. (DEVIENNE, t. II, p. 62.)

(2) « *Judicibus curia nostra superioritatis Aquitania*, » disent plusieurs chartes des rois d'Angleterre adressées aux membres de la Cour souveraine. (Cf. BAUREIN, *Recherches*, p. 262 et 263.)

(3) « Bordeaux était alors (1341) en proie à des divisions intestines : les uns prenant le parti des François et les autres des Anglois. » (DEVIENNE, t. II, p. 68.) — Jean Colomb, chef du parti français, fut condamné à mort pour rébellion par le *Conseil Royal*, et l'abbé de Sainte-Croix fut un des juges.

NOTA. — Ce chapitre est le dernier de l'étude de M. Henry Ribadieu, sur l'*Église d'Aquitaine*, que nous soyons autorisé à reproduire; l'auteur désire conserver pour le tirage à part la seconde partie de son ouvrage.



# TABLE DES MATIÈRES

1883

- M<sup>re</sup> DE LA BOULLERIE : Pressentiments (poésie), à M. le baron d'Etcheverry, 136.
- ANONYMES : Tombeau de M<sup>re</sup> de la Boullerie, 135; — Profession religieuse au Carmel de Bordeaux de M<sup>lle</sup> Marie-Thérèse de Mercado-Kerguisec (poésie), 433.
- BERNOVILLE (G.) : Notes d'un voyage au Caucase, 167, 399, 635.
- CARTAU (Th.) : Lettre dédicatoire aux enfants de Ferdinand Rozat, 293.
- CASTANG (J.-H.) : M<sup>re</sup> Faurie au grand Séminaire de Bordeaux, 47; — M<sup>re</sup> Faurie au séminaire des Missions étrangères, 621.
- CORBIX (R.) : A la mémoire de Pey-Berland, épisode à l'histoire du séminaire diocésain, 323.
- CORBIXI (abbé) : Discours adressé à Monseigneur Guilbert à la fin de la retraite ecclésiastique, 650.
- DAVID (Gaston) : Les trois saisons de la poésie française, 152, 179, 199, 250; — Les saisons (poésie), 287; — Souvenir de première Communion (poésie), 356; — Dix ans après (poésie), 431; — *In extremis* (poésie), 711; — Les aïeux (poésie), 713.
- DONIS (P.) : La Messe de *Requiem* de Berlioz, 195.
- DEYDOU (P.-G.) : Par la charité à la vérité, 553.
- FERRAND (A.) : Rollandin (légende épique du moyen âge), 315; — La Sœur de charité (poème), 350; — Les fils de Garin (légende épique du moyen âge), 526; — Le siège de Vieane (légende épique du moyen âge), 606, 640.
- GAUSSENS (E.) : M. l'abbé Blatairou et M. l'abbé Déjean, 653.

- CERVAIS (P.) : Installation des derniers chanoines nommés par S. E. le Cardinal Donnet, 26 ; — Lettre à M. l'abbé Cartau sur la vie de M. F. Rozat, 295 ; — Allocution aux élèves de Saint-Joseph de Tivoli, 583 ; Installation d'un chanoine, 681.
- GEORGE (Emile) : Gerbet et Salinis (bibliographie), 229.
- HENNETON : Discours à M<sup>sr</sup> Guilbert, 617.
- LABORIE (G. de) : Episode de la vie de Peyberland, 749.
- LE BARRILLIER (docteur-médecin) : Lettre sur les derniers moments du Cardinal Donnet, 25.
- Lettres au sujet de la mort du Cardinal Donnet, 13, 46, passim.*
- LAPRIE (F.) : Eloge de M. l'abbé Thibaut, 81 ; Oraison funèbre de M<sup>sr</sup> le Cardinal Donnet, 83 ; — Oraison funèbre de M<sup>sr</sup> de la Bouillerie, 435 ; — Exorde de l'Oraison funèbre de M<sup>sr</sup> Fournier, évêque de Nantes, 682 ; — Panégyrique de M. l'abbé Déjean, 753.
- LAFAYE (E.) : Soleil de Mai (poésie), 292.
- LANTENAY (de) : Michel Girard, abbé de Vertouil, 137 ; — L'affaire du surplis, 207 ; — Etienne de Champflour, évêque de la Rochelle (1646-1703), 263, 299, 335 ; — La pompe funèbre de la Reine de France, Marie-Thérèse d'Autriche, dans l'église métropolitaine Saint-André de Bordeaux, le 2 septembre 1683, 514 ; — La dignité de chautre dans l'ancien chapitre Saint-André, 698.
- LEO DROUYN : Eglise de Notre-Dame de Soulac, 223 ; — Château de la Brède, 258 ; Eglise d'Arsac, 574 ; — Statues de la porte royale à la cathédrale Saint-André, 631 ; — Un vœu d'archéologue, 746 ; — Eglise Saint-Rémy, 749.
- MEYNARD : Discours à M<sup>sr</sup> Guilbert, 618.
- NICOLAS (Auguste) : Mal séculaire de la France (son péril et son salut), 327, 360, 399, 481, 717.
- PAILHÈS (G.) : *Novissima*, 1 ; — A propos des funérailles du Cardinal Donnet, 30 ; — Détails inédits sur les derniers honneurs rendus à M<sup>sr</sup> d'Aviau, 36 ; — Détails inédits sur les derniers honneurs rendus au cardinal de Cheverus, 40 ; M. l'abbé Thibaut, 79 ; M<sup>sr</sup> Guilbert, archevêque de Bordeaux, 359 ; le converti de Saint-André, 374 ; — A Tivoli, 592 ; — Arrivée de M<sup>sr</sup> Guilbert, 616 ; — Départ de M. Delmas, 619 ; — Dernière lettre d'un martyr, 673.
- PESNELLE (E.) : Louis Veuillot et l'idée chrétienne, 276 ; — L'Idéal, 725.
- PIOLIN (Dom Paul) : *Bibliographie* : L'église métropolitaine et primatiale Saint-André de Bordeaux, par Hiérome Lopez, 260.
- PIONEAU (E.) : Les trois barques (poésie), 754.
- POURPOY (A.) : Les noces d'or de la Société de Saint-Vincent de Paul, 394.
- RIBADIEU (H.) : L'Église d'Aquitaine il y a mille ans, 231, 413, 504, 533, 589, 661, 737, 782.

- ROUX (A.) : Le manuscrit 101 de la bibliothèque municipale de Bordeaux, 397.
- THIBAUT (abbé) : Poésie (publiée par M. J.-H. Castaing), 166.
- TAMIZEY DE LARROQUE (Th.) : Vie de Ferdinand Rozat (bibliographie), 532 ; — Jean Lange, Conseiller au parlement de Bordeaux, 685.
- Vicaires capitulaires : Lettre au sujet de la mort du Cardinal Donnet, 61.

---

## EAUX-FORTES

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| 1° Château de la Brède.....                    | MAXIME LALANNE.             |
| 2° Église de Soulac avant la restauration..... | LEO DROUYN.                 |
| 3° Façade de Notre-Dame de Soulac.....         | LEO DROUYN.                 |
| 4° Église d'Arsac.....                         | LEO DROUYN.                 |
| 5° Abside de Saint-André.....                  | B <sup>n</sup> DE VERNEILH. |
| 6° Église Saint-Rémy.....                      | B <sup>n</sup> DE VERNEILH. |